PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

INTERNATIONAL
RELATIONS
1968

D - 4889

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

COMPTE RENDU IN EXTENSO

LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

Clichy. — Imprimerie Paul Dupont, rue du Bac-d'Asnières, 12.

DC
304
.5
B37

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 15 OCTOBRE

AVIS

Pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient pu lire le rapport de M. le général de Rivière, nous ne croyons mieux faire que d'emprunter au journal l'*Événement* la liste des trente-trois questions soumises au Conseil de guerre, et auxquelles le maréchal Bazaine aura à répondre pour se justifier.

Par cet exposé succinct, nos lecteurs seront plus à même de se rendre compte de ces importants débats.

1. — *D'avoir contribué* à la perte de la bataille de Forbach.

2. — *D'avoir trompé* la confiance de l'Empereur en n'exécutant pas l'ordre de retraite sur Verdun.

3. — *D'avoir trompé* l'Empereur et le ministre sur sa situation et ses projets au mois d'août.

4. — *De n'avoir fait* aucune tentative sérieuse afin de venir en aide au maréchal Mac-Mahon.

5. — *D'avoir abusé de la confiance* de ses lieutenants dans la conférence de Grimont le 26 août.

6. — *De n'avoir pas ordonné*, dès le 12 août, les mesures prescrites par le décret du 13 octobre 1863, en vue de l'éventualité du siége de Metz.

7. — *D'avoir négligé*, en s'établissant sous Metz, les mesures prescrites par le décret précité, pour restituer à la place les approvisionnements qu'il lui a enlevés.

8. — *De n'avoir ordonné*, après son établissement dans le camp retranché, aucune opération dans le but de constituer des ressources pour son armée.

9. — *D'avoir laissé* gaspiller les approvisionnements.

10. — *D'avoir propagé* les nouvelles décourageantes ou fausses données à M. Debains par l'ennemi.

11. *D'avoir violé* les règlements militaires (décret du 15 octobre 1863), en s'adressant au général en chef ennemi pour se renseigner sur la situation de la France.

12. — *D'avoir prêté* l'oreille aux propositions de restauration apportées de Ferrières par le sieur Régnier, après avoir reconnu et mis à l'ordre de l'armée le nouveau gouvernement.

13. — *D'avoir chargé* le sieur Régnier de déclarer qu'il était prêt à capituler, alors que l'armée avait encore des vivres pour un mois, et des munitions au delà de ses besoins.

14. — *D'avoir livré* un secret d'État au susdit Régnier, envoyé de M. de Bismark, en lui faisant connaître la date à laquelle l'armée n'aurait plus de vivres.

15. — *D'avoir renouvelé* le 29 septembre ses offres de capitulation au général Stiehle.

16. — *De s'etre isolé* systématiquement du gouvernement de la Défense nationale.

17. — *D'etre resté* dans l'inaction pendant tout le temps que son armée était encore en état de combattre, et de n'avoir fait aucun effort pour échapper à la nécessité de capituler.

18. — *D'avoir trompé* la confiance de ses commandants de corps et des commandants d'armes, dans le conseil du 10 octobre, en leur cachant l'incident Régnier, la mission de Bourbaki, ses pourparlers avec l'ennemi, etc.

19. — *D'avoir remis* au général Boyer, son envoyé à Versailles, des instructions dépassant les intentions manifestées par le conseil.

NOTA. — Sous peu de jours nous mettrons en vente les premiers numéros *in extenso* de l'acte d'accusation et tous les documents se rattachant au Procès.

20. — *D'avoir entamé* avec l'ennemi des négociations politiques entraînant inévitablement un démembrement du territoire.

21. — *D'avoir trompé* la confiance de ses lieutenants dans le conseil du 18 octobre, en ne leur communiquant pas les journaux rapportés de Versailles par le général Boyer, ce qui ne leur a pas permis de contrôler les fausses nouvelles qu'il donnait, et cela, dans le but de les amener à invoquer l'intervention de l'impératrice, comme le seul parti qui restât à prendre.

22. — *D'avoir fait propager* les nouvelles fausses ou décourageantes rapportées par Boyer.

23. — *D'avoir cherché*, par son action sur la presse, à affaiblir l'esprit public et à décourager les sentiments de résistance.

24. — *D'avoir entretenu*, pendant les mois de septembre et d'octobre, des relations secrètes avec l'ennemi, et des correspondances multipliées dont il ne reste pas trace.

25. — *De n'avoir pas* retardé l'envoi du chef d'état-major chargé de signer la capitulation, alors que l'intendant lui rendait compte qu'on venait de trouver des vivres qui permettaient de tenir trois ou quatre jours de plus.

26. — *De n'avoir pas fait détruire*, malgré les prescriptions du règlement, les approvisionnements et l'immense matériel dont l'ennemi a tiré parti dans la continuation de la guerre.

27. — *D'avoir livré* les drapeaux de son armée à l'ennemi, après avoir usé de subterfuges pour empêcher ses soldats de les détruire.

28. — *De n'avoir pas accepté* les honneurs militaires que l'ennemi consentait à accorder.

29. — *D'avoir séparé* le sort des officiers de celui des soldats dans la remise de l'armée à l'ennemi.

30. — *D'avoir accepté* la clause par laquelle les officiers qui prenaient l'engagement de ne rien faire contre les intérêts de l'Allemagne, pendant la durée de la guerre, étaient autorisés à rentrer dans leurs foyers.

31. — *D'avoir négligé* de stipuler que des vivres seraient distribués par l'ennemi au moment de la remise de l'armée.

32. — *D'avoir négligé* de donner des ordres pour que les vivres qui restaient dans les magasins de l'armée lui fussent distribués, avant sa remise à l'ennemi.

33. — *D'avoir trompé* son armée, en donnant officiellement des ordres affirmant que le matériel de guerre livré ferait retour à la France après la paix.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

M. le Greffier, sur l'ordre du président, fait l'appel des témoins qui, n'ont pas répondu à l'appel de leur nom, aux précédentes séances, Ce sont :

M. Rouher, membre de l'Assemblée nationale,

M. le général Desvaux,

M. Cervier,

M. le commandant Reboul,

M. Delot, médecin principal,

MM. Himbert et Gentil.

Ces témoins sont autorisés par le président à se retirer.

Le maréchal Bazaine occupe une autre place sur l'estrade que pendant les audiences précédentes. Il est placé presque en face du bureau du conseil, à droite de la barre des témoins.

M. le Président. — Je vais procéder à l'interrogatoire. Monsieur le maréchal, vous pouvez rester assis.

Avant de procéder à cet interrogatoire, ajoute M. le président, je crois devoir prévenir le conseil, le maréchal et la défense, que j'ai établi, pour la facilité et l'intelligence des débats, neuf divisions particulières dans les sujets sur lesquels portera mon interrogatoire.

Quand nous en viendrons à l'audition des témoins, je m'entendrai avec M. le commissaire du gouvernement pour que les divisions que je vais indiquer soient maintenues dans les dépositions et que les témoins soient entendus par groupes d'après les questions et les faits à examiner. J'engagerai la défense à en faire autant et à me faire connaître à l'avance l'ordre dans lequel elle désire que les témoins soient entendus.

Je dois cependant faire une réserve au sujet de l'ordre de procéder que je viens d'indiquer, c'est que j'y introduirai au cours des débats telle modification qui sera nécessaire pour atteindre le but que je dois poursuivre, et qui est la recherche et la constatation de la vérité.

Ces mesures, je les prends en vertu du pouvoir discrétionnaire que me donne la loi, et dont je ne peux pas me dessaisir.

Voici les neuf divisions dont je viens de parler :

I. — Prise de possession du commandement.

II. — Opérations militaires depuis le 13 jusqu'au 19 août

III. — Communication avec l'empereur, le gouvernement, le maréchal de Mac-Mahon et divers.

IV. — Opérations militaires depuis le 19 août jusqu'au 1er septembre.

V. — Défense et approvisionnement de la place de Metz.

VI. — Incidents et démarches diverses pendant le mois de septembre.

VII. — Communications avec le gouvernement de la Défense nationale.

VIII. — Dernières négociations.

IX. — Capitulation.

INTERROGATOIRE DU MARÉCHAL BAZAINE

M. le Président. — Vous avez été nommé commandant en chef de l'armée du Rhin le 12 août 1870. C'est à cette date que remonte votre responsabilité. Examinons d'abord quelle était à cette date votre situation et celle de l'armée. Vous avez été nommé au commandement provisoire en juillet. Avez-vous réglé le choix des emplacements à occuper par les corps de troupes?

Le maréchal Bazaine. — Nullement. J'avais une autorité disciplinaire, et j'aurais pu agir dans le cas où un événement inattendu se serait produit sur la frontière. Mais à cette époque j'avais des ordres auxquels je devais obéir.

M. le Président. — Quelle action aviez-vous?

Le maréchal Bazaine. — Elle était à peu près nulle; c'est pourquoi j'ai demandé une lettre de service qui, alors, me conférât le commandement en chef.

M. le Président. — Le 6 août au matin, vous avez reçu des ordres pour agir le 7; mais ces ordres ne prévoyaient pas un combat à soutenir?

Le maréchal Bazaine. — En effet, c'étaient des divisions qu'on échelonnait pour marcher sur la frontière; mais on ne s'attendait pas alors à une attaque aussi sérieuse.

M. le Président. — Le 7 août, jour de la bataille de Spickeren, vous n'étiez pas au courant des mouvements du 6e corps?

Le maréchal Bazaine. — Non; il n'était pas sous mes ordres.

M. le Président. — Connaissiez-vous l'ensemble des ordres donnés pour tout le mouvement de la journée de Spickeren?

Le maréchal Bazaine. — Je n'ai eu connaissance que des ordres relatifs à mon commandement. Les autres ordres n'allaient qu'au général Frossard seulement. Il y avait beaucoup d'ordres de ce genre que j'ignorais.

M. le Président. — Vous n'aviez sous vos ordres que le 3e corps et la garde?

Le maréchal Bazaine. — Et le 4e corps. J'ai même su qu'il y avait eu un ordre enjoignant au général Frossard de venir me rallier.

M. le Président. — Je crois que c'est postérieur.

Le maréchal Bazaine. — C'est possible. Du reste, tous ces ordres ont été changés quelques jours après.

M. le Président. — Je ne m'en occupe que pour arriver à bien préciser l'emplacement des troupes.

Le 4e corps et la garde se sont repliés sur la ligne française, en suivant la route de Metz à Sarrelouis. Le 2e corps était sur la route de Nancy.

Le maréchal Bazaine. — C'est dans cette position que nous avons été consultés sur la marche des opérations, et que j'ai émis à l'empereur l'avis d'opérer notre retraite sur Metz.

M. le Président. — L'empereur vous a-t-il dit pour quel motif il rejetait cet avis?

Le maréchal Bazaine. — Non. Il n'a jamais admis la concentration sur Metz.

M. le Président. — L'empereur vous a-t-il fait savoir qu'il abandonnait le projet de retraite sur Châlons pour former deux points de résistance : Paris et Metz?

Le maréchal Bazaine. — Non, je n'ai connu ce projet que plus tard.

M. le Président. — Vous a-t-il parlé alors de son projet de vous confier le commandement en chef?

Le maréchal Bazaine. — Non; du reste, je n'ai pas été appelé dans le conseil, si bien que les ordres du 9 ont été pris absolument en dehors de ma participation.

M. le Président. — Vous vous attendiez, le 10, à recevoir du major général l'ordre de faire un mouvement offensif?

Le maréchal Bazaine. — Non, monsieur le président. J'ai reçu l'ordre d'occuper les positions en dehors des forts Queuleu, mouvement qui a été exécuté dans la journée du 11. Tous les ordres se rapportant à cette série d'opérations ne sont pas mon œuvre.

M. le Président. — Vous a-t-on donné communication des mesures prises pour assurer le ravitaillement des munitions de l'infanterie?

Le maréchal Bazaine. — Nullement. Je n'ai pas connu non plus les instructions données à la cavalerie pour faire des reconnaissances dans la direction de Nancy et de Sarrelouis.

M. le Président. — Ce n'est pas vous qui avez donné l'ordre de la rappeler?

Le maréchal Bazaine. — Non, je ne savais même pas qu'il y avait eu des reconnaissances. Je ne les ai sues que par la dépêche de l'empereur qui m'annonçait que l'ennemi avait occupé Pont-à-Mousson.

M. le Président. — Étiez-vous déjà investi de vos nouvelles fonctions quand l'empereur vous a envoyé une dépêche annonçant l'intention de prendre une résolution?

Le maréchal Bazaine. — Oui.

M. le Président. — Quelle était cette résolution?

Le maréchal Bazaine. — Je n'en savais rien. Je n'ai pas même su qu'on avait envoyé, le 12, à de Failly, l'ordre de se replier sur Paris. Cet ordre avait été donné par le major général.

M. le Président. — L'empereur ne vous a pas dit pour

quel motif il vous donnait le commandement en chef ?

Le maréchal Bazaine. — Nullement..... Je suis même resté absolument étranger à toutes les démarches dont on a parlé et qui auraient eu lieu auparavant.

M. le Président. — Vous entendrez les témoins.

Le maréchal Bazaine. — Il y avait là le maréchal Canrobert, qui a dit que c'était l'avis de l'opinion publique et de l'armée.

M. le Président. — L'empereur ne vous a pas parlé des mesures à prendre pour la place de Metz ?

Le maréchal Bazaine. — Non. Il m'a dit simplement que Mac-Mahon avait l'ordre de ne pas dépasser Nancy jusqu'à nouvelles instructions.

M. le Président. — Vous n'avez pas cherché à provoquer de sa part des instructions ?

Le maréchal Bazaine. — Non. Je ne me considérais que comme un sous-ordre. Par déférence pour l'empereur, habitué à lui obéir, je ne me serais pas permis de faire la moindre observation.

M. le Président. — Vous n'avez pas fait d'objection sur la nomination de votre chef d'état-major, le général Jarras ?

Le maréchal Bazaine. — Nullement ; je n'avais jamais à me plaindre du général Jarras. Ce n'est que dans les derniers jours du siége que j'ai eu des motifs de mécontentement.

M. le Président. — Nous allons passer à la partie de l'interrogatoire qui porte sur les opérations militaires depuis le 13 jusqu'au 18 août.

Le maréchal Bazaine. — J'aurais voulu préciser mes réponses au sujet du général Jarras.

M. le Président. — Je crois qu'il vaut mieux attendre la discussion contradictoire qui se produira lors de l'audition de ce témoin. Tous les ordres donnés dans la journée du 13 août l'ont donc été sous votre inpiration ?

Le maréchal Bazaine. — Oui, monsieur le président.

M. le Président. — Tous ces ordres tendaient à diriger l'armée sur Verdun ?

Le maréchal Bazaine. — Oui, monsieur le président. Il y avait six passages sur la rivière, y compris les quatre ponts qu'il a fallu jeter. J'ai fait, la veille du passage, examiner le terrain pour reconnaître ces passages. Ces instructions ont été exécutées, mais pas d'une manière complète. C'est le général Jarras qui devait assurer ces passages avec le concours du général Coffinières.

M. le Président. — Il n'y a qu'une seule route de Metz à Gravelotte. Avez-vous fait faire des travaux pour assurer une autre route ?

Le maréchal Bazaine. — Non, cela regardait les généraux Jarras et Coffinières. D'Étain à l'aile gauche, je ne pouvais pas m'occuper du détail de ce qui se passait à l'aile droite.

M. le Président. — N'auriez-vous pas pu vous servir des ponts situés en amont sur la Seille et la Morne ?

Le maréchal Bazaine. — J'avais indiqué un mouvement dans cette direction ; le détail regardait les généraux que je chargeais de faire avancer les troupes.

M. le Président. — Si vous aviez fait passer vos troupes par les deux ponts, vous auriez arrêté le mouvement des coureurs ennemis. Dans la journée, vous avez reçu d'un officier commandant un détachement de cavalerie la nouvelle que des éclaireurs ennemis avaient paru non loin de là. Cette dépêche aurait dû vous éclairer.

Le maréchal Bazaine. — Je ne l'ai pas lue. Elle était adressée au major général de l'armée du Rhin.

M. le Président. — C'est une erreur. Elle vous était adressée personnellement.

Le maréchal Bazaine. — Je ne l'ai pas lue.

M. le Président. — Qu'avez-vous fait le 13 ?

Le maréchal Bazaine. — J'ai passé ma journée à cheval pour établir une ligne de bataille entre les 2e et 3e corps.

M. le Président. — Vous continuiez à exécuter les ordres de l'empereur au lieu de rechercher, avec ce qu'on appelle « le tact de l'épée », ce que vous aviez d'ennemis devant vous, afin d'aviser aux mesures à prendre ?

Le maréchal Bazaine. — J'ai adressé une dépêche à l'empereur, à 9 heures du soir, pour lui annoncer que je me préparais à un grand retour offensif. l'empereur m'a conseillé de ne pas le faire, par une dépêche du 13 août à 11 heures du soir, et m'a donné l'ordre de passer absolument sur la rive gauche. Le passage de la Moselle a commencé le 14 dans la matinée.

M. le Président. — Et alors l'ennemi vous a attaqué. Vous avez assisté à ce combat d'assez près pour être atteint d'un éclat d'obus qui a touché votre épaulette. Vous avez été blessé ?

Le maréchal Bazaine. — Une simple contusion.

M. le Président. — Et vous ne vous êtes pas laissé arrêter par cette contusion, et vous avez continué à surveiller les opérations. C'est constaté.

L'audience est suspendue à deux heures un quart.

A trois heures moins un quart, la séance est reprise.

L'interrogatoire du maréchal continue.

M. le Président. — Quels ordres avez-vous donnés à votre armée le 14 août ?

Le maréchal Bazaine. — La bataille de Borny a duré jusqu'à 10 heures du soir. J'ai donné l'ordre aux généraux de rallier leur monde dans la journée du 15. Je suis resté sur les positions jusqu'à 1 heure du matin. Puis j'ai été rendre compte de ce qui s'était passé à l'empereur, qui m'apprit qu'il avait envoyé le matin une dépêche à l'impératrice, lui annonçant notre marche sur Verdun. Il fut entendu que cette marche sur Verdun serait continuée si cela se pouvait sans compromettre la situation de l'armée.

Le maréchal donne lecture des ordres qu'il a donnés en vue de continuer cette marche sur Verdun. Ces ordres réglant surtout le transport des bagages de la troupe et des officiers,

dont les bagages sont réduits au strict nécessaire et l'excédant porté à Metz pour y être conservé dans les dépôts. Ils prennent aussi des mesures pour empêcher la maraude des troupes. Le général Jarras était chargé de l'exécution de ces ordres.

M. le Président. — Pendant le combat du 17, n'a-t-il pas fallu pourvoir à la défense des forts et en particulier du fort Queuleu? C'est pour cela sans doute qu'il a fallu tenir en réserve la division Lavenucoupet?

Le maréchal Bazaine. — Oui, monsieur le président, et il en a été de même pour le fort Saint-Laurent, ainsi que le constate une lettre du général Coffinières.

M. le Président. — Croyez-vous que le combat du 14 ait retardé le passage de votre armée?

Le maréchal Bazaine. — Oh! oui, de douze heures au moins. La bataille de Borny a retardé le passage du 3e et du 4e corps.

M. le Président. — Il y a des divisions de ces corps d'armée qui ne sont pas arrivées sur le plateau même le 16.

Le maréchal Bazaine. — C'est la faute des commandants de corps. Une route leur était indiquée. C'était à eux à exécuter l'ordre reçu.

M. le Président. — Les divisions qui sont venues au secours par l'île Chambière et Lorry n'ont pourtant embarrassé ni retardé la marche de personne. L'attitude des troupes à Borny ne vous a-t-elle pas prouvé qu'elles pouvaient supporter la présence de l'ennemi?

Le maréchal Bazaine. — Absolument; et, si j'avais pu attaquer moi-même le matin, je crois que nous aurions repoussé la première armée prussienne et arrêté le mouvement de la seconde. Dans cette même nuit, j'ai transporté mon quartier général à Moulins.

M. le Président. — Vous ne vous êtes pas fait éclairer par votre cavalerie sur la route de Thionville?

Le maréchal Bazaine. — C'était inutile, puisque la ligne ferrée de Thionville à Metz fonctionnait; on était en communication constante.

M. le Président. — Vous aviez pris des dispositions pour occuper Vionville et Mars-la-Tour. Pourquoi ces dispositions n'ont-elles pas été exécutées?

Le maréchal Bazaine. — C'est sur l'avis du général Frossard. Les troupes avaient eu un petit engagement à hauteur de Puxieux. Frossard s'était arrêté à Rezonville avec le 6e corps. Je croyais alors que le quartier général et impérial était s'établir à Gravelotte, c'est ce qui fait que je n'ai pas insisté.

M. le Président. — C'est sur vos ordres que le pont du chemin de fer de Longwy à Ars a été détruit?

Le maréchal Bazaine. — Oui, monsieur le président. Nous venions de passer la rivière. L'avant-garde de l'armée prussienne était signalée. J'ai craint qu'elle ne jetât la panique dans notre extrême arrière-garde.

M. le Président. — Vous avez licencié à ce moment un convoi de vivres. Vous auriez mieux fait de lui faire déposer ses approvisionnements à Metz et de l'expédier ensuite à vide dans la direction de Verdun.

Le maréchal Bazaine. — Je n'avais pas besoin de ces vivres, et je ne voulais pas encombrer les routes. J'ai remis le convoi à la disposition de l'intendance du 5e corps.

M. le Président. — L'empereur vous a-t-il fait appeler, le 16 au matin, à Gravelotte?

Le maréchal Bazaine. — C'est le 15. Nous avons causé ensemble de la situation. Je l'ai rencontré le 16 aussi. Il voulait partir; je lui ai fait remarquer que les routes n'étaient pas sûres.

M. le Président. — Quels ordres vous a-t-il donnés?

Le maréchal Bazaine. — Aucun.

M. le Président. — Vous ne lui avez pas fait d'observations?

Le maréchal Bazaine. — J'ai exprimé le regret de ne pas pouvoir me retirer sur Metz. Je lui ai indiqué cette éventualité que nous serions peut-être obligés de nous retranher sous Metz. Je lui parlais dans ce sens depuis la nuit du 14.

M. le Président. — Alors, il ne croyait pas que vous alliez marcher sur Verdun?

Le maréchal Bazaine. — Il ne peut pas l'avoir cru. Je ne devais, en aucun cas, passer la Meuse; nous avions perdu nos communications avec Nancy, il fallait les maintenir avec Metz.

M. le Président. — N'avez-vous pas dit à l'intendant Wolff que vous vouliez faire un mouvement offensif à Pont-à-Mousson?

Le maréchal Bazaine. — Oui, sur une lettre que j'ai reçue du maréchal Leboeuf. On me proposait de laisser un corps de troupes derrière moi; mais si ce corps avait été attaqué, j'aurais été forcé de revenir sur mes pas pour le soutenir.

M. le Président. — A Rezonville, menant vos troupes avec votre valeur habituelle, vous avez été attaqué par cavalerie ennemie et obligé de mettre l'épée à la main pour vous dégager?

Le maréchal Bazaine. — C'est possible. L'idée a pu venir et j'ai pu en parler; mais ceci n'était pas un parti arrêté. A la guerre, les idées viennent et se modifient rapidement.

M. le Président. — Le 16 au matin, vous avez changé mes mesures?

Le maréchal Bazaine. — Oui, monsieur le président. Le 3e régiment de hussards de Brunswick.

M. le Président. — Croyez-vous que le 16 au soir on ait pu réoccuper Mars-la-Tour et Vionville?

Le maréchal Bazaine. — Je le ne crois pas, monsieur le président. La route de Verdun était fermée par là, mais

vais y arriver par le nord. Les renforts que j'ai reçus n'auraient pas suffi à repousser l'ennemi. Nous n'étions pas assez coordonnés.

M. le Président. — Mais ne pouviez-vous pas au moins porter votre armée le 17 vers Conflans, par exemple?

Le maréchal Bazaine. — C'eût été difficile. Le pays est coupé partout par des routes diagonales qui étaient occupées par l'ennemi.

M. le Président. — Mais vous pouviez reprendre vos positions du 16?

Le maréchal Bazaine. — J'y ai pensé un moment, mais le terrain n'était pas convenable. D'autre part, il ne me restait plus qu'un jour de vivres dans le sac des hommes.

M. le Président. — C'est sur un rapport du général Soleille que vous avez cru aussi que les munitions manquaient?

Le maréchal Bazaine. — En effet. Cette nouvelle m'est arrivée à onze heures et demie du soir. Je ne pouvais pas, dès lors, songer à faire donner de nouveau les troupes.

M. le Président. — Le 17 août, le maréchal Canrobert vous a écrit : « Je demande avec instance à Votre Excellence de ne pas oublier que je n'ai plus de cartouches, plus de munitions d'artillerie; qu'en dehors de la viande que je fais acheter sur place je n'ai pas d'approvisionnements. »

Le maréchal Bazaine. — J'ai reçu cette lettre le 17 au matin. J'ai cru que le général Soleille allait assurer la répartition des munitions. Il est arrivé ensuite des convois donnant des vivres pour un jour et demi.

M. le Président. — Ne pouviez-vous pas en faire venir ?

Le maréchal Bazaine. — J'en ai donné l'ordre à l'intendant reval. Ce n'est pas moi qui ai fait détruire le convoi de Gravelotte.

M. le Président. — Nous y viendrons plus tard; l'intendant reval a fait venir des convois de vivres. Vous les avez arrêtés et vous les avez fait diriger sur Paris.

Le maréchal Bazaine. — Je n'ai pas souvenir de cela. Les faits sont si éloignés déjà que je ne me rappelle pas dans quelle mesure d'idées j'ai pu agir.

M. le Président. — L'intendant Wolff vous avait parlé des approvisionnements de Conflans et d'Étain.

Le maréchal Bazaine. — Il est venu chez moi le 16 au matin; j'étais à moitié endormi; je ne me rappelle pas trop ce qu'il a pu me dire. Je crois cependant qu'il m'a parlé de Jarnac, et je lui ai recommandé de veiller à ce que cette place fût ravitaillée.

M. le Président. — Ce n'est pas vous qui avez fait détruire les vivres de Gravelotte ?

Le maréchal Bazaine. — C'est l'intendant Chapelain.

M. le Président. — Dans votre dépêche à l'empereur, en date du 17, vous annoncez votre intention de prendre la route de Briey.

Le maréchal Bazaine. — Oui, il était question d'établir dans cette direction un vaste camp retranché.

Le maréchal lit à ce sujet un mémoire d'un ingénieur en chef.

M. le Président. — Oui, mais il n'était pas question en ce moment de garantir la place de Metz.

Le maréchal Bazaine. — Je le sais, mais je voulais prendre par Briey pour empêcher les Prussiens de venir nous inquiéter quand nous voudrions établir le camp retranché dont il vient d'être parlé. Cet itinéraire était en outre destiné à faire croire à l'ennemi que j'avais l'intention de me diriger vers le nord.

M. le Président. — Pendant cette journée du 17 que vous avez passée à ravitailler vos troupes, quelles mesures avez-vous prises pour surveiller la marche de l'ennemi ?

Le maréchal Bazaine. — Chaque corps d'armée a envoyé ses éclaireurs. L'ennemi marchait.

(A ce moment la pluie fouette les vitres de la salle des séances avec une violence telle que le président est obligé d'interrompre pendant quelques minutes.)

M. le Président. — Le 18 au matin, quels ordres avez-vous donnés au maréchal Canrobert?

Le maréchal Bazaine. — Il avait pour instructions de tenir fermé à Saint-Privat et de résister tant qu'il pourrait. C'est lui qui avait indiqué cette position.

M. le Président. — Soit. Mais vous deviez surtout songer à le soutenir en cas d'échec. Il ne suffisait pas de lui dire de se maintenir, il fallait le défendre, lui envoyer des munitions et de l'artillerie.

Le maréchal Bazaine. — Je lui ai fait réorganiser dès le 16 tout son service d'artillerie.

M. le Président. — Oui, mais il était bien insuffisant. Vous avez été informé de bonne heure de l'attaque que l'ennemi méditait sur votre droite. Vous aviez des réserves spéciales d'artillerie et de cavalerie, et pour réserve générale, la garde. Comme la bataille était défensive, le rôle de ces réserves devait être important. Quelles positions leur avez-vous données ?

Le maréchal Bazaine. — Mon idée était de faire faire des charges à fond par la cavalerie, et de la lancer dans la vallée de la Moselle. Mais l'ennemi était monté en force de ce côté et je n'ai pas pu le faire. Cette cavalerie, du reste, avait déjà beaucoup souffert le 16.

M. le Président. — Et votre réserve d'artillerie ? Vous vous êtes adressé au général Soleille pour l'employer. Ce n'était pas votre rôle de vous en rapporter à un simple général d'armée pour une mission de cette importance.

Le maréchal Bazaine. — Je l'ai gardée principalement sur ma gauche. Le maréchal Canrobert m'a demandé deux batteries, je les lui ai envoyées.

M. le Président. — La garde impériale était une force importante dont vous deviez tenir à avoir la direction. Vous l'avez donnée au général Bourbaki.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 13 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

Le maréchal Bazaine. — Le général Bourbaki est un officier distingué, qui a tiré de la garde un excellent parti.

M. le Président. — Et quant au train auxiliaire de 2,590 voitures, réparties entre tous les corps d'armée, à l'exclusion du 6e corps, qui était ravitaillé, nourri par les convois du quartier général, et dont un ordre verbal, répété par écrit le 15, et notifié le 16 aux intendants des corps, prescrivait de diriger ces voitures sur Metz, pour y être utilisées au service de la place. Cet ordre n'aurait-il pas pu être donné plus tôt? En fait, ces convois n'auraient-ils pas dû être, non pas licenciés, mais dirigés vides sur Verdun ou sur Montmédy, du moment que la retraite au delà de la Meuse était décidée?

M. le maréchal. — La plupart de ces voitures appartenaient à l'arrondissement de Metz.

M. le Président. — Ne pensez-vous pas, je le répète, qu'il aurait été plus utile de les diriger à vide sur Verdun et sur Montmédy?

M. le maréchal. — J'avoue franchement que je n'y ai pas pensé: j'ai donné, le 13, l'ordre de faire charger sur les voitures militaires les vivres qui se trouvaient sur celles du train auxiliaire, avec l'arrière-pensée de le licencier. L'empereur m'en avait déjà parlé; il trouvait que notre marche était beaucoup trop lourde. Il m'a renouvelé ses instructions le 15.

M. le Président. — Ces voitures ont dû faire un mouvement de va-et-vient?

M. le maréchal. — J'avais donné des ordres pour qu'on les utilisât, afin de faire rentrer dans la place les vivres qu'on pourrait recueillir aux environs, ce qui me paraissait plus utile que de les licencier tout à fait. J'ai agi ainsi, à la suite de l'ordre que j'avais reçu le matin de l'empereur, et qui a été notifié, le 16 août, à MM. les intendants de la 5e division. Le chargement devait augmenter les ressources de la place de Metz, et les voitures devaient être employées pendant que nous marchions sur Verdun, pour ramasser tout ce qu'il y avait.

M. le Président. — L'empereur vous avait fait appeler le 16 au matin à Gravelotte, et là il vous avait annoncé son intention de précéder l'armée à Châlons...

M. le maréchal. — L'empereur m'a fait appeler une première fois le 15, et, dans sa tente, nous avons causé de la situation. Le 16, au matin, il m'a envoyé chercher une seconde fois; mais le 15, il m'avait parlé de son intention de nous devancer. Il croyait même qu'il coucherait à Étain. Je l'ai prié de ne pas partir de ce côté, parce que je n'étais pas assez sûr des routes. Il me dit alors : « Nous attendrons à demain matin. » Le lendemain matin, il m'a envoyé le commandant Hepp, un de ses officiers d'ordonnance, me dire à la maison de poste : « L'empereur est en voiture et vous attend. » Je suis arrivé. L'empereur m'a dit : « Dès que les corps seront montés sur les plateaux, mettez-les en route sur Verdun. »

M. le Président. — Quels ordres vous a-t-il laissés ?

M. le maréchal. — Aucun, sinon d'entreprendre la marche sur Verdun, mais dans de bonnes conditions tactiques.

M. le Président. — Vous ne lui avez fait aucune observation ? Vous ne lui avez pas indiqué de plan éventuel ?

M. le maréchal. — Je lui avais fait mes observations dans la nuit du 14. Tout avait été bien entendu. Déjà il avait fait dire à Paris qu'il serait plus utile de rester à Metz que d'exposer l'armée à un désastre. Il avait été bien convenu que, si je trouvais une résistance trop forte, je reculerais vers Metz et que je manœuvrerais en conséquence. L'empereur ne m'avait nullement donné l'ordre de passer coûte que coûte.

M. le Président. — Vous lui avez indiqué cette éventualité que vous pourriez être appelé à rester sous Metz ?

M. le maréchal. — Oui, dans la nuit du 14, nous avons causé de tout cela.

M. le Président. — En lui indiquant cette éventualité?

M. le maréchal. — En lui indiquant cette éventualité que nous serions peut-être obligés de rester sur la rive gauche.

M. le Président. — Et vous ne croyez pas que l'empereur partit avec la conviction que vous alliez marcher sur Verdun ?

M. le maréchal. — Non; et la preuve, c'est que dans l'ouvrage qu'il a fait publier, il dit que, le 16 au matin, il ne s'attendait pas plus que moi à ce que nous fussions attaqués d'une manière aussi rigoureuse. Nous pensions avoir affaire à une trentaine de mille hommes sur notre gauche, mais nous ne croyions pas être attaqués aussi vivement que nous l'avons été à 9 heures du matin.

M. le Président. — Vous rappelez-vous avoir dit à un offi-

NOTA. — Sous peu de jours nous mettrons en vente les premiers numéros *in extenso* de l'acte d'accusation et tous les documents se rattachant au Procès.

cier, à propos d'un équipage de pont, dans la matinée du 16, que vous n'en auriez pas besoin, parce qu'il était peu probable que vous passiez la Meuse ?

M. le maréchal. — Mais il avait été convenu que je ne passerais pas la Meuse ; je devais rester sur la position de Fresnes ; Verdun devait être le point d'appui ; nous devions établir de nouvelles communications, puisque nous avions perdu Nancy, en portant l'armée en avant de Verdun, et en veillant sur Metz. C'étaient là, d'une manière générale, les instructions de l'empereur. Nous nous serions mis en bonne position à Fresnes et à Endieumont, mais nous n'aurions pas passé la Meuse ; nous couvrions les réunions de Châlons et nous donnions ainsi à l'armée de réserve le temps de se constituer.

M. le Président. — Ainsi, il n'y a pas, selon vous, de relation entre cette conversation que vous auriez eue avec cet officier supérieur, et ce que vous disiez à M. l'intendant Wolff qu'avant de marcher sur Verdun, vous iriez faire une démonstration sur Pont-à-Mousson ?

M. le maréchal. — Je ne me rappelle pas cela. Quand M. Wolff est venu me réveiller, j'ai pu dire qu'il serait plus rationnel de donner un coup de boutoir à gauche.

M. le Président. — L'idée n'était pas arrêtée dans votre esprit de faire ce mouvement?

M. le maréchal. — Vous savez, monsieur le président, qu'à la guerre les idées se modifient suivant les temps et les circonstances, toutes les demi-heures, tous les quarts d'heure. Que cette idée me soit venue, c'est indubitable, puisque le 13, si j'avais réussi, j'aurais remonté par la rive droite et j'aurais atteint le même but, et le 15, si j'avais été libre de le faire, j'aurais remonté par la rive gauche. Le 14, c'était par la rive droite que nous aurions tâché d'arriver jusqu'à Pont-à-Mousson.

M. le Président. — Lorsque le mouvement de marche était donné pour le 16 au matin, quel motif vous l'a fait remettre jusqu'à l'après-midi ?

M. le maréchal. — C'est à la demande du maréchal Le Bœuf, qui m'a prié d'attendre pour mettre les troupes en mouvement, qu'il eût été rejoint par les divisions qu'il avait encore en arrière ; comme les reconnaissances ne signalaient rien et que je ne prévoyais pas que nous serions attaqués, je tenais à avoir tout mon monde sous la main afin d'entreprendre cette marche-là.

M. le Président. — L'ordre portait même qu'on pourrait retendre les tentes.

M. le maréchal. — Cela, c'était pour tromper l'ennemi, qui était resté sur la rive gauche, parce que je ne croyais pas qu'il eût l'intention de nous couper la route de Verdun. A mon point de vue, il a eu tort de nous livrer ce combat de Borny.

M. le Président. — Vous ne pensiez pas, ayant l'intention de marcher sur Verdun, à dégager les routes le plus possible ?

M. le maréchal. — Oui, mais que serait-il arrivé si j'avais laissé un échelon derrière, et si cet échelon avait été attaqué? J'aurais été obligé de revenir, parce que je n'aurais pas pu l'abandonner à lui-même. J'avais demandé à l'empereur, le 15, de faire partir la garde; il m'a dit : « Non, il ne faut pas faire de détachements ni rien laisser au hasard ; nous n'avons pas été heureux jusqu'à présent. » Si la garde était partie le 15 pour Étain, j'aurais poussé jusqu'à Fresnes, et notre marche aurait pu s'effectuer. Aussi j'avais proposé de faire partir la garde dans l'après-midi du 15.

M. le Président. — Lorsque vous êtes arrivé sur le terrain du combat lui-même, l'ennemi occupait déjà Vionville et Flavigny, n'avez-vous pas pris immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer les positions des 2e et 6e corps ?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le président.

M. le Président. — En ce moment, où vous vous efforciez, avec votre valeur habituelle, de résister aux attaques de l'ennemi sur le plateau de Rezonville et de maintenir votre ligne de bataille, en ce moment vous avez été chargé par un parti de cavalerie et obligé de mettre l'épée à la main ?

M. le maréchal. — Oui, j'ai été chargé par les hussards de Brunswick.

M. le Président. — Vous avez pressé M. le maréchal Le Bœuf d'amener ses divisions en ligne, vous comptiez que le général Ladmirault marcherait au canon Quand vous avez vu que le 3e corps était engagé, quelle direction avez-vous donnée ?

M. le maréchal. — Après cette charge de hussards, j'ai fini par gagner le premier échelon du 3e corps qui pouvait lutter; il y avait le maréchal Le Bœuf et le général Changarnier; je leur dis de faire venir les troupes du premier échelon par un mouvement de conversion, et, de toute façon, de rejetter l'ennemi dans les vallons de Gorze. J'ai fait reculer tous les échelons du 3e corps, qui arrivaient successivement; quant au 4e, je ne l'apercevais pas encore ; je n'avais pas été prévenu de ce côté-là ; on ne m'a pas prévenu de son arrivée.

M. le Président. — Vous n'avez pas su le moment où le 4e corps débouchait, vous ne l'avez pas connu exactement ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le président.

M. le Président. — A quel moment avez-vous pu connaître les résultats heureux que le 4e corps pouvait avoir obtenus à votre droite.

M. le maréchal. — Je ne les ai appris que le soir, parce qu'il y avait une brigade de la garde qui avait été conduire l'empereur. Cette brigade était restée avec le 4e corps. J'attendais toujours son retour pour savoir ce qui se passait. Je ne l'ai revue que le soir à la nuit close.

M. le Président. — Croyez-vous qu'il eût été possible, le 16 au soir, de réoccuper Mars-la-Tour, Tronville et Vionville?

M. le maréchal. — Je ne le crois pos.

M. le Président. — Si vous vous aperceviez des résultats heureux obtenus de ce côté, pourquoi avez-vous appelé à la gauche la division Montaudon ?

M. le maréchal. — Il fallait prendre des mesures d'un autre côté, parce qu'il arrivait des renforts à l'ennemi et que je voyais que nos troupes commençaient à faiblir. J'ai conduit moi-même à la rescousse les zouaves de la garde, puis j'ai fait venir la division Montaudon. Cela fondait rapidement.

M. le Président. — Vous n'avez pas cru plus utile de laisser cette division à sa place naturelle, vers votre droite?

M. le maréchal. — Nous avions beaucoup de peine à soutenir le combat à la sortie des bois.

M. le Président. — Malgré la présence de la division voltigeurs de la garde?

M. le maréchal. — Oui, malgré sa présence.

M. le Président. — Indépendamment de la question manque de munitions, avez-vous jugé que la journée d eût pour résultat de vous fermer la route de Verdun, Mars-la-Tour?

M. le maréchal. — Non, je pensais que nous pouvions reprendre par le nord; mais, par Mars-la-Tour, ce n'était plus possible.

M. le Président. — Dans la matinée du 17, quand le 3e et le 4e corps avaient été renforcés par les divisions de Lorencez et Metmann, qui avaient été retardées pendant la nuit, ne pensez-vous pas que vous auriez pu faire enlever les positions occupées par l'ennemi?

M. le Maréchal. — Je ne l'ai pas pensé un instant; du reste, les maréchaux Le Bœuf et Canrobert, qui étaient là, ne le croyaient pas possible non plus. Il s'était produit un peu d'émotion après la journée du 16; nous n'étions pas assez coordonnés, nous n'avions pas encore pu rétablir les unités tactiques; partant, nous avions perdu beaucoup de monde.

M. le Président. — Et s'il n'était pas possible de reprendre cette position, le 17, ne pensez-vous pas qu'il eût été possible de porter votre armée au delà de l'Orne, soit vers Conflans, pour aller à Verdun, soit par la route de Briey, pour marcher vers Montmédy?

M. le maréchal. — Ce pays est mal traversé et les grandes conversions d'une semblable armée ne me paraissaient pas possibles dans cette situation; en outre, l'ennemi était sur nos derrières; de plus, il restait encore 30,000 hommes de troupes sur la rive droite qui auraient pu être passés sur la basse Moselle.

M. le Président. — Troupes qui n'avaient pas de ponts pour passer.

M. le maréchal. — Je ne sais si elles n'avaient pas de ponts; en tout cas, des ponts peuvent-être jetés très-vite; encore, si nous n'avions eu que l'armée qui était sur le plateau, mais il y avait l'autre armée qui nous surveillait.

M. le Président. — Ne pouviez-vous pas conserver vos positions du 16 en les rectifiant? Et avez-vous pensé à les reprendre?

M. le maréchal. — J'ai pensé à les reprendre le matin, mais c'était un terrain ondulé, ressemblant à ces hauts plateaux d'Afrique appelés Dayas et où l'ennemi pouvait s'embusquer. C'était enfin un mauvais terrain.

M. le Président. — Vous avez dit et écrit que c'était le manque de vivres et de munitions qui vous avait empêché de marcher.

M. le maréchal. — Je n'ai pas dit: « Manques de vivres et de munitions; » j'ai dit: « Pénurie, » c'est-à-dire qu'il ne restait plus qu'une journée de vivres dans le sac des hommes, d'après les rapports qui m'étaient faits.

M. le Président. — Quant aux munitions, n'est-ce pas sur un renseignement envoyé le 16 au soir par le général Soleille que vous avez considéré que les munitions manquaient, et avez-vous pu vérifier ce renseignement auprès des commandants de corps?

M. le maréchal. — Le soir, le général Soleille m'a envoyé son chef d'état-major, mais je n'ai pu vérifier les renseignements qui m'avaient été donnés; ce sont là des vérifications qui se font dans les camps: ce soir-là je n'ai rien demandé, il était trop tard; c'est le 17 que j'ai envoyé à Metz chercher de quoi remplir les coffres.

J'ai donné des ordres dans ce sens au colonel Vasse-Saint-Ouen.

M. le Président. — Indépendamment de ces ordres, vous ne croyez pas qu'il était possible de faire repartir les munitions que possédait l'armée entre les différents corps?

M. le maréchal. — C'était découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul. Ce n'était pas possible, surtout la nuit.

M. le Président. — Cette répartition n'était-elle pas possible, même en ne touchant qu'aux réserves des corps d'armée?

M. le maréchal. — Elle ne me paraissait pas possible.

M. le Président. — Dans la lettre écrite le 17 par le maréchal Canrobert, — lettre citée dans votre livre, — je vois que le 6e corps n'avait plus de cartouches, plus de munitions. En avez-vous eu avis dans la soirée du 16?

M. le maréchal. Je crois me rappeler que le maréchal Canrobert m'a informé de cette situation, à Rezonville, vers huit ou neuf heures, dans la matinée du 17.

M. le Président. — Le maréchal Canrobert n'aurait-il pas pu se réapprovisionner à la réserve générale d'artillerie, laquelle, si je consulte les documents sur les emplacements des troupes, était tout auprès du 6e corps sur le plateau?

M. le maréchal. — Je crois que c'eût été difficile, le général Canu, qui commandait la réserve, avait été engagé toute la journée du 16. Je ne sais plus où il était. Ce n'est que le 17, au matin, que nous avons pu nous débrouiller un peu.

M. le Président. — En partant de Metz pour Verdun, vous deviez être prêt à rencontrer l'ennemi, et n'avez-vous pas pu prévoir, non-seulement qu'il serait fait une consommation considérable de munitions, mais encore que cette consommation serait répartie inégalement entre vos corps d'armée et les fractions de corps d'armée, et n'auriez-vous pas pu prendre des mesures pour qu'il fût pourvu, aussi rapidement que possible, à cette éventualité, en un mot, à arriver à une répartition aussi prompte que possible?

M. le maréchal. — J'ai recommandé qu'on prît toutes les mesures nécessaires. De son côté, le général Soleille a dû donner les ordres qui le concernaient. J'ai cru que l'infanterie était approvisionnée, d'autant plus que j'avais recommandé que les corps d'infanterie fussent toujours accompagnés de leurs caissons. Quant à l'artillerie, le général Soleille était chargé de ce service. Nous n'avions, avec nous, ni la réserve générale ni le grand parc.

M. le Président. — La réserve générale était sur le plateau avec le général Canu?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le président.

M. le Président. — Quant aux vivres, tous les corps avaient été alignés le 13 jusqu'au 16 inclusivement; le 14 ou le 15, il leur avait été fait une distribution d'un jour qui les avait alignés jusqu'au 17, sauf les 3e, 4e corps et la garde, qui étaient alignés jusqu'au 18. L'ordre que vous avez donné le 16, relativement au réapprovisionnement, n'avait-il pas le double objet de suppléer à la consommation anticipée qui est toujours faite par les hommes, et, aussi, de faire distribuer les vivres qui avaient été apportés sur le plateau par les convois auxiliaires, dont vous vouliez vous débarrasser?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le président.

M. le Président. — Vous aviez donc, sur le plateau, deux convois de vivres; n'y avait-il pas là deux jours de vivres? Votre œil est trop exercé pour que vous ayez pu vous méprendre à cet égard.

M. le maréchal. — Il y en avait pour un jour et demi environ.

M. le Président. — N'auriez-vous pas pu compléter ces

approvisionnements, en faisant venir des vivres, comme vous paraissez y avoir pensé?

M. le maréchal. — J'ai donné l'ordre à M. l'intendant de Préval d'aller chercher des vivres à Metz. Quant au reste des convois qui étaient à Gravelotte, ce n'est pas moi qui ai donné l'ordre de les détruire.

M. le Président. — Vous avez envoyé M. de Préval à Metz: au Ban-Saint-Martin il a trouvé 450 voitures, contenant trois jours de vivres; ces voitures se sont dirigées vers vous jusqu'à Moulin-les-Metz, et, au point du jour, elles auraient pu arriver sur le plateau. Je vous demande alors pourquoi vous avez donné ordre de les arrêter et même de les renvoyer à Plappeville?

M. le maréchal. — J'ai vu, dans les pièces qui m'ont été remises, que des ordres avaient été donnés au général Coffinières à ce sujet, mais je ne me rappelle pas quels sont ces ordres.

M. le Président. — N'auriez-vous pas pu faire diriger ces voitures sur un point quelconque de la ligne de marche?

M. le maréchal. — Il eût fallu pour cela les faire passer par la vallée. Ces faits sont si éloignés que je n'en ai plus un souvenir bien précis.

J'en reviens toujours à cela qu'il devait y avoir quatre jours de vivres sur toutes les voitures militaires, et que cet ordre n'avait pas été exécuté.

M. le Président. — Mais les voitures du train militaire n'étaient-elles pas employées au transport des blessés?

M. le maréchal. — Pendant un moment, oui; mais je parle de l'ordre donné par moi le 13, renouvelé le 14.

M. le Président. — Ainsi vous ne vous rappellez pas avoir donné l'ordre de renvoyer à Plappeville les 450 voitures de vivres trouvées à Ban-Saint-Martin et amenées par M. l'intendant Wolff?

M. le maréchal. — Non, je ne me rappelle pas dans quel ordre d'idées ce renvoi a été fait.

M. le Président. — N'avez-vous pas su, par M. l'intendant Wolff, que des approvisionnements de fourrages étaient réunis à Conflans et à Etain, et ne l'avez-vous pas chargé d'en faire préparer à Montmédy, si vous aviez mis l'armée en marche?

M. le maréchal. — M. l'intendant est venu me trouver dans ma chambre, le 16, à 3 heures 1/2 ou quatre heures du matin; j'étais couché et à moitié endormi, — j'avais veillé très-tard, — et je ne me rappelle pas trop ce que m'a dit M. l'intendant à propos des approvisionnements. Il m'a parlé d'approvisionnements faits sur la route de Verdun, par ordre de l'empereur, et je lui ai dit de les continuer.

M. le Président. — Vous lui avez dit aussi d'en faire préparer à Montmédy. Ne vous rappelez-vous pas que M. l'intendant vous a parlé des approvisionnements de Conflans et de Montmédy?

M. le maréchal. — Il est possible qu'il m'en ait parlé, mais je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Que sont devenus les approvisionnements qui avaient été apportés sur les convois auxiliaires? Ils ont été brûlés ou détruits. N'auriez-vous pas pu pourvoir à leur distribution, alors que vous n'étiez pas pressé par l'ennemi?

M. le maréchal. — J'avais donné l'ordre de faire distribuer ces approvisionnements aux corps; mais l'intendant Chapelain a cru devoir les faire brûler, parce que l'ennemi approchait. Je n'ai appris cette destruction que par la fumée que j'ai aperçue. En effet, l'ennemi attaquait Gravelotte peu de temps après.

M. le Président. — Dans votre première dépêche du 16 à l'empereur, vous dites que vous voulez reprendre la ligne de Vigneulles-Lessy. Qu'entendez-vous par là?

M. le maréchal. — Quand je commandais à Nancy, on m'avait signalé ce point; en me disant que l'ennemi pouvait venir par le côté est du fort Saint-Quentin, surtout ce fort n'étant pas terminé, et couper nos communications avec Metz. Je voulais parer à cette éventualité, mais j'ai reconnu depuis que cette position n'était pas bonne.

Un travail m'avait été remis par le lieutenant-colonel du génie qui était à Metz, travail dans lequel cette question était traitée et dont je puis donner lecture.

M. le Président. — Pensez-vous, monsieur le maréchal, qu'il soit intéressant de le lire?

M. le maréchal. — Oui, ce travail est intéressant à connaître au point de vue de l'ordre d'idées que je viens d'indiquer.

M. le Président. — Donnez-en lecture au Conseil.

M. le maréchal, *lisant* :

Note sur le projet des forts de la rive gauche de la Moselle à Metz.

Les forts extérieurs de la place de Metz ont été assis sur le terrain de manière à constituer les éléments d'un vaste camp retranché où une armée de défense pût trouver tour à tour soutien ou refuge. Grâce aux ressources que présente la configuration du terrain, trois ouvrages suffisent pour assurer à la défense la possession de la ligne d'horizon et rejeter les opérations de l'ennemi contre les forts extérieurs sur un terrain d'où il ne verrait pas la place. La défense trouvera d'ailleurs en arrière de ces ouvrages et sous leur protection de vastes emplacements dont elle pourrait tirer un grand parti, soit pour ses campements, soit pour masser les grandes sorties destinées à détruire les cheminements de l'ennemi.

Les dispositions prescrites pour l'occupation des hauteurs de Saint-Julien et de Queuleu ne laissent rien à désirer à cet égard. Il n'en est pas de même malheureusement du mode d'occupation qui vient d'être adopté pour les hauteurs de la rive gauche.

Le massif formé par ces hauteurs se rattache au grand plateau qui s'étend entre la Moselle et la Meuse; il est circonscrit par les vallons de Monvaux et de Saulny qui tous deux descendent vers la plaine de Metz et sont parcourus par de bonnes routes venant chacune de Briey.

Si jamais l'ennemi attaque Metz, un corps considérable de l'armée de siége opérera sur la rive gauche de la Moselle et entrera en France par Briey, après avoir pris ou masqué les places de Longwy et de Thionville. Dans le cas où l'organisation des défenses de cette rive ne serait pas assez solide pour déjouer de grands efforts, nul doute qu'il ne cherchât à s'en emparer pour de là brûler la ville, et, en détruisant une grande partie des établissements militaires, hâter la reddition de la place. Ces résultats pourraient même être obtenus d'emblée, au moins en partie, par l'ennemi, si on laissait l'attaque prendre pied sur les hauteurs de la rive gauche. Le mode d'organisation adopté pour la défense du mont Saint-Quentin et du plateau des Carrières laisse malheureusement une porte ouverte à cette dangereuse éventualité.

Le mont Saint-Quentin est formé, comme l'on sait, par un plateau allongé de 250 mètres de largeur moyenne, et de 1,200 mètres de longueur environ. Perpendiculairement à

l'axe du Saint-Quentin, s'étend, dans la forme de la branche verticale d'un T, le plateau des Carrières, un pli de terrain connu sous le nom du col de Lessy, séparé en deux hauteurs ; la pointe est du Saint-Quentin regarde vers la place, la pointe ouest est tournée vers la région des attaques, et de cette extrémité on découvre le vallon de Monvaux, la route de Briey et les pentes que suivra le chemin de fer projeté de Metz à Verdun.

D'après le projet présenté pour la défense des hauteurs de la rive gauche on avait combiné l'occupation de la pointe ouest et de l'extrémité du plateau des Carrieres, de manière que les ouvrages placés sur ces points se prêtent un mutuel appui. De plus, une ligne creusée dans le roc, suivant le faîte des Carrieres et passant par le col de Lessy, intercepterait la trouée entre les deux ouvrages et interdirait à l'ennemi toute vue sur la place. Ces lignes, d'une grande solidité passive, n'auraient pas exigé une défense directe, appuyées qu'elles étaient sur les ouvrages qu'elles réunissaient.

Au lieu de ce système bien approprié aux ressources que présente le terrain pour la défense, on s'est décidé à occuper la pointe est. Cette organisation serait pourtant bien loin de présenter le degré de résistance qu'il est indispensable d'atteindre. Qui pourrait en effet empêcher l'ennemi, arrivé à couvert au pied du Saint-Quentin par le vallon de Monvaux, de remonter le vallon de Lessy et de venir se loger sur la pointe ouest laissée sans défense en profitant des points qui échappent aux vues des Carrières, de la pointe et de la place ?

Une fois établi sur ce point, il cheminerait sans obstacle sur le plateau, et bientôt, dépassant la gorge du fort des Carrières, il pourrait battre l'intérieur de cet ouvrage et ses communications, tandis que, logé en même temps au col de Lessy ou sur les pentes sud du Saint-Quentin, il plongerait dans la plaine de la Moselle et pourrait canonner tout à son aise le fort Moselle et la place. Il n'y aurait d'autre moyen de l'arrêter qu'en exécutant une série de sorties. Mais avant de le joindre, il faudrait parcourir un espace découvert soumis à son feu, et rien ne prouve qu'une opération ainsi engagée parvînt à réussir. N'y a-t-il vraiment pas un contre-sens regrettable à négliger ainsi les résistances passives que présente le terrain et à en être réduit à se défendre au moyen de sorties d'un succès plus que douteux ?

Ajoutons que, dans ce système, il ne peut plus être question de lignes, et que l'on perdrait ainsi sans aucune compensation l'appui que l'on trouverait dans ces obstacles inertes, il est vrai, mais très-difficilement franchissables. En un mot, et ceci peint d'un seul trait la position, ayant un grand redan à défendre, on se contenterait d'en occuper la gorge en abandonnant le saillant aux entreprises de l'ennemi.

Il serait vraiment bien malheureux que l'on donnât suite à un semblable projet. Il faut espérer qu'il n'en sera rien et qu'en appelant sur ce point l'attention du ministre, Son Excellence reviendra sur la solution indiquée par le comité, contrairement aux dispositions du projet, qui avaient obtenu tout d'abord l'approbation du ministre.

Effectivement, l'ennemi, qui était resté sur la rive droite, pouvait bien se présenter pendant que nous étions sur le plateau. Si nous avions continué notre marche, c'eût été pis.

M. le Président. — Je n'ai pas voulu interdire la lecture de ce mémoire, parce que je désire vous laisser toute liberté de produire les pièces que vous croirez utiles à votre défense, mais ce mémoire n'a pas trait à la question que je vous adressais. Il ne s'agit pas en ce moment de la sécurité de la place de Metz, mais de la ligne que vous vouliez faire reprendre à votre armée, qui comptait plus de 120,000 combattants. Dans la soirée du 16, vous disiez que vous désiriez porter votre armée à Vigneulles-Lessy. Il n'y a guère place que pour déployer un corps d'armée; où auriez-vous mis les autres?

M. le maréchal. — La droite aurait été prolongée au delà. J'indiquais la position de Lessy-Vigneulles d'une manière générale; nous aurions peut-être été jusqu'à Woippy, mais, avant tout, je voulais couvrir la position de Saint-Quentin.

M. le Président. — L'indication de la position de Lessy et de Vigneulles ne montrait-elle pas la pensée, de votre part, de rapprocher toute votre armée de Metz, car je vois que vous donniez, en même temps, l'ordre au général Bourbaki de reporter la garde sur le plateau de Plappeville. C'était une concentration de votre armée autour de Metz.

M. le maréchal. — C'était dans le même ordre d'idées que j'agissais; seulement, j'ai changé de vue; je me suis aperçu que le terrain du côté de Rozerieulles était plus avantageux. En prolongeant ma droite sur le plateau, vers Briey, je craignais de révéler à l'ennemi mon dessein de m'en aller vers le nord.

M. le Président. — En effet, les mots de Vigneulles-Lessy figurent dans le registre de correspondance où se trouve l'original de votre dépêche du 16 à l'empereur; puis, dans le duplicata pièce n° 500, ces mots ont été remplacés par ceux de Rozerieulles et de Saint-Privat, et ce sont ces dernières qui figurent dans la dépêche emportée le 17 au soir par le commandant Magnan. Je voulais savoir de vous si la première indication des mots de Vigneulles-Lessy ne témoignait pas de la pensée que vous avez eue, dans un premier mouvement, de ramener l'armée sous Metz, et si la substitution des mots Rozerieulles-Saint-Privat n'indiquait pas, ensuite, de placer l'armée de manière à garder le débouché sur Briey, Longuyon, seule route encore ouverte, puisque vous aviez abandonné la seconde route de Verdun.

M. le maréchal. — La route d'Étain et Conflans.

M. le Président. — Vous aviez deux routes pour vous diriger sur Verdun : celle de Mars-la-Tour, vous la perdiez le 16, et celle de Conflans, vous ne pouviez pas la conserver en vous retirant vers Saint-Privat. Enfin, si vous suiviez votre première inspiration, qui consistait, ainsi que j'ai cru le voir, à vous porter vers Vigneulles, c'est-à-dire sous Metz.

M. le maréchal. — Alors j'aurais abandonné la route de Conflans, mais non celle de Briey par Lessy, parce que je pouvais gagner par Woisey et me dégager vers Briey.

M. le Président. Voici la pièce n° 500 avec les corrections qu'elle indique. Je crois qu'il est inutile de la lire.

M. le maréchal. — C'est inutile, monsieur le président. Quant à la réponse à la question, après avoir étudié le terrain, j'ai trouvé préférable de me mettre sur la ligne de Rozérieulles à Saint-Privat, ou du moins sur la ligne d'Amanvillers.

M. le Président. — L'ordre donné à la garde, le 16 au soir, qui lui prescrivait de revenir à Plappeville, indiquait que vous abandonniez la route de Conflans et celle de Briey.

M. le maréchal. — La garde était là comme réserve dans les deux cas, soit qu'on descendît dans la vallée, soit qu'on restât sur le plateau.

M. le Président. — Pendant cette journée du 17, consacrée à ravitailler les troupes et à faire occuper la position plus rapprochée de Metz, quelles mesures avez-vous pu prendre pour ralentir ou, au moins, pour connaître les mouvements de l'ennemi qui n'avait pas cessé de marcher ?

M. le maréchal. — Chaque corps faisait des reconnais-

sances et l'on constatait que l'ennemi était là en position.

M. le Président. — Il avançait?

M. le maréchal. — Non, il ne dessinait pas son mouvement vers le nord.

M. le Président. — En vous décidant à occuper la ligne de Rozerieulles à Armanvillers, vous aviez assigné au 6e corps la position de Verneville, et c'est sur les observations du maréchal Canrobert que vous l'avez autorisé à se porter à Saint-Privat. Si vous trouviez que ce changement affaiblissait votre ligne, pourquoi l'autorisiez-vous?

M. le maréchal. — Le maréchal Canrobert avait dix années de grade plus que moi; j'avais toujours servi sous ses ordres; il me semblait convenable d'accéder à ce qu'il me demandait.

M. le Président. — Le 18 au matin, avant le commencement de l'action, vous chargez le colonel Lewal d'aller, avec les sous-chefs d'état-major des différents corps, faire une reconnaissance en arrière. Était-ce là une mesure de simple précaution?

M. le maréchal. — Oui; c'est prescrit par le règlement sur le service en campagne.

M. le Président. — Et ne pensiez-vous pas que la ligne de Rozerieulles à Saint-Privat était la dernière dont la possession pût vous assurer le débouché de Briey?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le président.

M. le Président. — Vous avez dit, devant la commission d'enquête, que vous aviez fait étudier la position de Vesmont, où le 6e corps aurait pu se retirer et prendre position.

Avez-vous donné des ordres, dans ce sens, au maréchal Canrobert?

M. le maréchal. — Le 16, au matin, j'ai donné, au maréchal Canrobert, des instructions assez détaillées qui figurent au dossier; elles lui disaient de se replier sur Vesmont, en cas d'insuccès.

M. le Président. — On ne trouve pas trace de ces instructions au dossier. D'ailleurs, les points douteux seront éclaircis par les dépositions des témoins et par les débats.

Vous jugiez que la position de Saint-Privat, occupée sur l'initiative du maréchal Canrobert, était importante; alors ne deviez-vous pas songer à le soutenir vigoureusement? Et suffisait-il, dans ce but, de prescrire au maréchal Canrobert quelques dispositions générales, telles que la construction des tranchées-abris, des traverses, des abattis, des communications sous les bois, etc.? Ne saviez-vous pas que le 6e corps était dépourvu d'outils, d'accessoires? Aviez-vous pourvu à ses besoins, assuré le ravitaillement des munitions, réorganisé le service de son artillerie, alors que vous le placiez dans une position si importante à la droite de votre armée?

M. le maréchal. — Je lui ai envoyé le général de Berckeim, qui a tout organisé pour le service de l'artillerie. Je l'ai fait rejoindre par deux batteries de 12; le 15, j'ai donné l'ordre de fournir au maréchal Canrobert tout ce qui lui manquait. Je lui ai donné, enfin, tout ce dont je pouvais disposer; je lui ai envoyé le général Béchard et une compagnie du génie de réserve.

M. le Président. — N'avez-vous pas été averti de bonne heure de l'attaque que l'ennemi préparait contre votre droite, attaque que vous paraissiez pressentir, si j'en juge par les dispositions que vous aviez prises en cas de retraite. Ces indications ne vous ont-elles pas paru de nature à faire modifier la position de vos réserves?

M. le maréchal. — Elles étaient placées aux deux extrémités de la ligne; j'avais laissé toute latitude au général Bourbaki. La division des grenadiers devait agir à l'extrême droite.

M. le Président. — Je vais vous adresser quelques questions de détail au sujet de l'emploi des réserves, dans la journée du 18.

Vous aviez dans votre armée des réserves qui étaient très-puissamment organisées, des réserves spéciales d'artillerie et de cavalerie et une réserve générale qui était la garde. Eh bien! dans une bataille défensive que vous aviez à livrer, ainsi que vous l'avez dit, les réserves devaient jouer un rôle considérable. Je vais donc vous demander quelle position vous leur aviez assignées, quelles instructions vous leur aviez données, comment vous les avez employées?

Quelles positions avez-vous assignées à votre cavalerie de réserve le 18? Aviez-vous pensé à l'utiliser, lui faire battre l'estrade dans la vallée de la Moselle, ou la rapprocher de votre droite si vous aviez des craintes de ce côté?

M. le maréchal. — Je l'avais installée au moulin Longuau, en lui faisant remonter la vallée sur la rive gauche, de façon à lui faire faire une charge à fond sur toutes les troupes allemandes qui passaient. Les réserves ont été assaillies par des coups de fusil dans la petite vallée du moulin Longuau. J'aurais voulu les faire appuyer par les voltigeurs et les chasseurs de la garde: je les aurais lancés dans la vallée de la Moselle, parce que c'était surtout par là que l'ennemi arrivait.

M. le Président. — Vous n'avez pas eu l'occasion de leur donner un rôle plus actif?

M. le maréchal. — Non, monsieur le président, l'ennemi s'est présenté en force; une fois que l'infanterie aurait couronné toutes les positions, j'aurai saisis le moment du passage des ponts; mais une fois que l'ennemi prenait l'offensive sur notre extrême gauche, il n'y avait plus moyen d'employer cette cavalerie qui avait beaucoup souffert le 16.

M. le Président. — Quant à votre réserve d'artillerie, vous avez dit dans l'instruction que vous vous en étiez rapporté au général Soleille, pour la faire employer. Pensez-vous que dans une bataille de cette importance, le général en chef puisse s'en rapporter à un commandant d'arme pour la disposition de la réserve générale de l'artillerie?

M. le maréchal. — Nous avions encore quatre batteries à Metz; elles sont rentrées le 16 au matin, je ne l'ai su que le 17 au soir. Il y avait quatorze batteries dans la réserve; il n'en restait que dix, deux avaient été envoyées au maréchal Canrobert, deux avaient été placées en batterie, pour battre le haut de la vallée, deux pour battre la basse Moselle: il ne devait en rester que trois ou quatre.

M. le Président. — Vous les avez principalement gardées à votre gauche?

M. le maréchal. — Pour garder la vallée. Le maréchal Le Bœuf ne m'en a pas demandé, le général Frossard ne m'en a pas demandé davantage; j'ai envoyé au maréchal Canrobert ce qu'il m'a demandé, c'est-à-dire deux batteries; nous aurions pu en envoyer encore deux ou trois.

M. le Président. — Pour la garde impériale, dont vous veniez de compléter les régiments en y versant des hommes de la ligne?

M. le maréchal. — Pardon, monsieur le président, c'est bien après que je les ai complétés. Le général Bourbaki m'a dit que ses effectifs étaient diminués, qu'il faudrait faire fournir des contingents par la ligne; ils n'ont été fournis que quinze jours après.

M. le Président. — Je voulais vous faire remarquer l'importance d'une réserve aussi puissante que celle de la garde impériale. Vous deviez tenir à en conserver la direction dans vos mains pour le jour d'une bataille telle que la bataille de Saint-Privat.

Dans la matinée du 18, n'avez-vous pas laissé au général Bourbaki la faculté d'employer ses troupes comme il le jugerait convenable?

M. le maréchal. — Je lui ai envoyé un officier le 18. Le général Bourbaki est d'une grande bravoure et d'une haute intelligence; et, d'ailleurs, les règlements sur le service des armées en campagne disent que le commandant de la réserve doit choisir le moment opportun pour agir. Le général Ladmirault l'ayant fait demander, il l'a rejoint; autrement son rôle était d'appuyer l'extrême droite. C'est ce que le général Bourbaki aurait fait si le général Ladmirault ne l'avait pas appelé.

M. le Président. — Vous ne pensez pas qu'il eût été préférable que la direction de la réserve restât dans vos mains pour la porter à votre droite?

M. le maréchal. — Oui, si j'avais pu être mieux renseigné; le terrain ne permettait pas de voir ce qui se passait vers Sainte-Marie-aux-Chênes, où le maréchal Canrobert avait détaché une brigade qui a été compromise et qui a donné des inquiétudes.

M. le Président. — Vous pensez que vous n'auriez pas pu choisir un autre emplacement d'où vous auriez pu suivre l'action de manière à voir à votre droite?

M. le maréchal. — Du côté d'Armanvillers, le terrain est coupé de carrières; il fallait surveiller les troupes allemandes qui se trouvaient vers l'autre rive et qui correspondaient par des signaux avec les troupes qui étaient sur le plateau. J'ai choisi le point d'observation qui m'a paru le meilleur.

M. le Président. — Quels messages avez-vous reçus du maréchal Canrobert pendant l'effort héroïque qu'il faisait pour résister à trois corps d'armée avec 26,000 hommes et 73 bouches à feu? Avez-vous connu la gravité de sa situation?

M. le maréchal. — J'ai reçu une demande de secours vers onze heures ou midi; mais, dans le courant de la journée, je n'ai rien reçu. Jusqu'à cinq heures tout allait bien, on défendait ses positions.

M. le Président. — Le conseil entendra les dépositions qui seront faites sur ce point. Toutefois, si vous n'avez pas été informé des mouvements du maréchal Canrobert, vous l'avez fait prévenir à une heure que vous lui envoyiez de l'artillerie et une division de la garde. Vous ne pouviez penser aux voltigeurs, dont une brigade était détachée pour soutenir le 2e et le 3e corps, tandis que l'autre était retenue à votre gauche, où vous paraissiez redouter une attaque: Il s'agissait donc de la division des grenadiers.

A trois heures, le général Bourbaki n'avait reçu aucun ordre formel, et c'est spontanément qu'il a conduit les grenadiers au Gros-Chêne, où il arriva vers quatre heures; il y était encore à six heures et demie attendant des ordres, quand sur l'avis d'un aide de camp du général Ladmirault, il se porta en avant; mais il n'arriva que pour couvrir la retraite des 4e et 6e corps. Il ne reçut aucun ordre de porter plus rapidement ses grenadiers au secours du maréchal Canrobert.

M. le maréchal. — Dans le journal de marche que j'ai là, le général Bourbaki dit qu'il avait reçu l'ordre de prendre telles dispositions qu'il jugerait convenables. Quand un général du caractère du général Bourbaki a reçu l'ordre de prendre des dispositions suivant les phases de la bataille, je le laisse libre. Quand il a reçu un avis du général Ladmirault, il s'est avancé de son côté; si le maréchal Canrobert l'avait fait appeler, il serait allé à lui.

M. le Président. — Vous n'avez pas pu faire donner un ordre nouveau au général Bourbaki?

M. le maréchal. — Non, je l'ai laissé agir. Le règlement sur le service des troupes en campagne porte que le commandant de la réserve doit saisir le moment opportun de s'engager. Il savait bien ce qui se passait à Saint-Privat, et il s'est engagé entre le 4e et le 6e corps. Si le maréchal Canrobert l'avait fait appeler, il serait venu à lui plutôt que d'aller vers le général de Ladmirault.

M. le Président. — Il ne s'est porté en avant qu'après avoir fait une longue halte au Gros-Chêne.

M. le maréchal. — Le maréchal Canrobert savait que le général Bourbaki était à sa disposition.

M. le Président. — Vous pensez qu'il était inutile de donner un ordre nouveau au général Bourbaki?

M. le maréchal. — A des hommes de cette intelligence il faut laisser une grande latitude. Le maréchal Canrobert ne l'a pas fait appeler, c'est qu'il n'a pas cru avoir besoin de lui. Le général Ladmirault l'a fait appeler, parce qu'il croyait à un succès. Cela a détourné cette division de son rôle.

M. le Président. — Le général Ladmirault ne l'a fait prévenir qu'à six heures et demie.

M. le maréchal. — L'attaque ne s'est réellement prononcée que vers six heures et demie du soir; je croyais que tout allait bien, j'étais alors très-souffrant de ma blessure, je ne pouvais plus me tenir à cheval; depuis le 1er août, je n'avais pas huit heures de repos par jour.

M. le Président. — N'avez-vous pas rencontré, entre quatre et cinq heures, le capitaine de Beaumont? D'après ses dépositions, vous l'auriez chargé de prévenir le maréchal Canrobert que le général Bourbaki n'avait plus à le soutenir, et qu'il devait rentrer avec la garde?

M. le maréchal. — Je crois qu'il a commis une erreur, qu'il a pris le mot *rester* pour le mot *rentrer*. Il est passé près de nous; je lui ai demandé où il allait; il m'a répondu qu'il allait vers le général Bourbaki. Je craignais que le général s'engageât trop vite et je lui ai dit de rester où il était. Le capitaine a cru entendre « rentrer », je crois avoir dit le mot rester; je puis même dire que j'en suis sûr.

M. le Président. — La reconnaissance en arrière que vous aviez prescrite, le 18, au colonel Lewal, a-t-elle donné un résultat, et en avez-vous fait part aux commandants des corps, pour qu'ils connaissent la position qu'ils devaient occuper?

M. le maréchal. — Les sous-chefs d'état-major se sont réunis avec le colonel Lewal pour voir les positions; ils ont pu s'en rendre compte.

M. le Président. — Vous n'avez pas fait indiquer par votre état-major les emplacements que les chefs de corps devaient occuper en cas de retraite?

M. le maréchal. — Cela a été fait le soir, à la rentrée du colonel Lewal.

M. le Président. — Après que la droite avait été délogée de Saint-Privat et de ses positions?

Il semble, d'après les positions indiquées à vos réserves, et d'après la position que vous avez occupée vous-même pendant la journée du 18, que vous étiez surtout préoccupé

du péril qui menaçait votre gauche. Vous avez même dit devant le conseil d'enquête : « Évidemment les Prussiens cherchaient à nous isoler de la place. »

Avez-vous cru que ce fût là réellement leur intention, et ne vous semble-t-il pas que leurs efforts ont toujours eu pour but de vous rejeter dans Metz ?

M. le maréchal. — Il était plus avantageux pour eux de nous isoler de la place ; en nous tenant sur le plateau, ils auraient eu plus vite raison de nous. Je crois que c'était là leur but.

M. le Président. — Il semble cependant, d'après leurs mouvements, que c'était toujours votre droite qui était le plus vigoureusement attaquée et menacée.

M. le maréchal. — Ils ont craint de nous voir partir par Briey.

M. le Président. — Donc ils voulaient vous rejeter dans Metz.

M. le maréchal. — Je crois qu'ils cherchaient à nous isoler de la place.

M. le Président. — Ce serait cette préoccupation, qui, le 18, vous aurait fait retenir à votre gauche des forces qui auraient pu prévenir les revers de votre droite ; la même qui, le 16, vous faisait attirer à votre gauche la division de voltigeurs, la division Montaudon et les forces qui vous auraient permis d'obtenir un succès plus complet à votre droite ; la même enfin qui, dès le 15, vous faisait retenir une division entre Moscou et le Point-du-Jour ?

M. le maréchal. — J'avais des ordres formels de l'empereur de ne rien compromettre et de ne pas m'engager entre la Meuse et la Moselle, si je n'étais pas sûr de réussir, mais de revenir sur le camp retranché. C'est ainsi que je suis resté ; je crois que j'ai bien fait, car il est évident que nous aurions été pris avant d'arriver sur la Meuse par les troupes qui occupaient déjà la position de Fresnes.

Il y a une dépêche du 17 qui confirme ce que l'empereur m'avait déjà dit. Le mouvement des troupes se faisait vers Saint-Mihiel et Hendiaumont ; nous aurions eu des corps considérables devant nous et d'autres qui auraient suivi.

Nous aurions été dans la nécessité de nous rejeter vers les places fortes du Nord ou même de passer en Belgique et la position de la France n'exigeait pas un sacrifice pareil.

M. le Président. — Vous ne vouliez pas vous ouvrir la route de Verdun ou de Briey ?

M. le maréchal. — Je n'en avais pas l'ordre, et ce n'était pas urgent.

M. le Président. — Il me semblait que l'empereur ne croyait pas que vous chercheriez à vous diriger sur Verdun, mais sur les places du Nord.

M. le maréchal. — Je n'avais pas d'ordre impératif, l'empereur m'a laissé toute latitude.

Permettez-moi de vous citer ce que disait l'empereur Napoléon Ier sur la responsabilité d'un commandant en chef.

M. le Président. — Vous pouvez lire, si vous le jugez utile à votre défense.

M. le maréchal, *lisant :*

Extrait des commentaires de Napoléon Ier. — Observations sur les campagnes d'Italie.

Responsabilité d'un général en chef. — Un général en chef n'est pas à couvert par un ordre d'un ministre ou d'un prince éloigné du champ d'opérations et connaissant mal ou ne connaissant pas du tout le dernier état des choses. 1° Tout général en chef qui se charge d'exécuter un plan qu'il trouve mauvais et désastreux est criminel ; il doit représenter, insister pour qu'il soit changé, enfin donner sa démission plutôt que d'être l'instrument de la ruine des siens ; 2° Tout général en chef qui, en conséquence d'ordres supérieurs, livre une bataille, ayant la certitude de la perdre, est également criminel ; 3° Un général en chef est le premier officier de la hiérarchie militaire.

Le ministre, le prince donnent des instructions auxquelles il doit se conformer en âme et conscience, mais ces instructions ne sont jamais des ordres militaires et n'exigent pas une obéissance passive. 4° Un ordre militaire même n'exige une obéissance passive que lorsqu'il est donné par un supérieur qui, se trouvant présent au moment où il le donne, a connaissance de l'état de choses, peut écouter les objections et donner des explications à celui qui doit exécuter l'ordre.

C'était également dans les idées de Napoléon III.

M. le Président. — Alors les batailles que vous avez livrées sous Metz auraient eu plutôt pour objet de retenir les armées allemandes sous Metz que de vous ouvrir un chemin ?

M. le maréchal. — Parfaitement : je croyais, et l'empereur croyait également, qu'en donnant le temps à l'armée de Châlons de se former, elle pourrait atteindre un effectif considérable qui lui permettrait de venir nous dégager.

M. le Président. — Il n'entre pas dans la mission du Conseil d'étudier les questions de stratégie ni les questions de haute politique de la guerre ; mais nous aurons à examiner si votre conduite s'accorde avec les communications que vous avez échangées avec l'empereur et le maréchal Mac-Mahon, et si les principaux événements militaires qui se sont passés autour de Metz concordent avec ce que vous venez de dire devant le Conseil. Ainsi, vous reconnaissez, ce que l'instruction avait fait connaître, que, dans la journée du 18, plusieurs officiers ont recueilli de votre bouche des paroles qui font croire que votre intention arrêtée était plutôt de ramener les troupes vers Metz que de les porter du côté de Briey ?

M. le maréchal. — Non, pas d'une manière absolue. Nous voulions nous cramponner là ; mais j'avais toujours l'intention de reprendre la campagne, soit au nord, soit en avant, soit en arrière, si j'avais trouvé chance de le faire.

M. le Président. — Pensez-vous, en somme, et pour constater les résultats stratégiques de la journée du 18, que ce résultat était de vous faire perdre, au moins pour le moment, la disposition de la route de Briey, comme le résultat du mouvement du 17 et de la journée du 26 avait été de vous faire perdre les deux routes de Verdun ; pensez-vous que vous auriez pu, le 19, vous conserver le débouché de cette route sur le plateau, si vous aviez occupé, après le 18, la position de *Vesmont* que vous aviez vous-même indiquée ?

M. le maréchal. — Oui, mais nous avions perdu tant de monde qu'il était utile de rapprocher les troupes des forts de Metz, afin de pouvoir les reformer. Nous n'avions plus de cadres ; monsieur le président peut voir, dans les rapports qui m'ont été adressés, qu'il y avait des régiments commandés par un capitaine ; il n'était pas possible de livrer un autre combat avant plusieurs jours.

M. le Président. — J'ai terminé la série des questions que je voulais vous adresser sur cette seconde partie de l'interrogatoire.

Vous pouvez vous retirer.

La séance est suspendue, elle sera reprise demain à une heure.

L'audience est levée à quatre heures.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 14 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

A une heure précise le conseil entre en séance.

M. le Président déclare la séance ouverte et donne l'ordre d'introduire le maréchal Bazaine.

SUITE DE L'INTERROGATOIRE

M. le Président. — Monsieur le maréchal, je compte vous interroger sur les faits compris dans la troisième division.

Communications avec l'empereur, le gouvernement et le maréchal de Mac-Mahon.

Je vous demanderai ce que vous avez fait après la bataille de Thionville, de Saint-Privat pour informer l'empereur et le maréchal de Mac-Mahon de vos intentions et de vos projets; je vous demanderai aussi quels messages vous avez reçus, soit de l'empereur, soit du maréchal Mac-Mahon, votre lieutenant, soit du gouvernement?

Le greffier donne lecture de la dépêche suivante :

Le maréchal Bazaine au ministre de la guerre à Paris.

« Metz, le 17 août, 3 h. 30 du soir. »

« Nous avons été attaqués le 14 dans nos lignes devant Borny, au moment où une partie de l'armée était déjà sur la rive gauche de la Moselle.

« Hier 16 août, une bataille a été soutenue de neuf heures du matin à huit heures du soir sur les positions que nous occupions entre Dancourt et Vieuville contre les corps réunis du prince Frédéric-Charles et du général Steinmetz.

« L'ennemi a été repoussé dans les deux rencontres en subissant des pertes considérables; les nôtres sont sensibles. »

« L'empereur a dû vous répondre d'Etain au sujet de la destination à donner au 7e corps. »

M. le Président. — A qui est adressée cette dépêche?

M. le maréchal. — Au ministre de la guerre.

M. le Président. — Cette dépêche du 17, adressée par vous au ministre de la guerre, n'est-elle pas la première dépêche télégraphique que vous ayez transmise après la bataille de Rezonville?

M. le maréchal. — J'ai adressé une dépêche à l'empereur avant celle-là.

M. le Président. — Pas télégraphiquement?

M. le maréchal. — Non, par un attaché d'ambassade, à qui je l'ai donnée le soir. Je n'ai pas pu me servir du télégraphe; la place de Metz était fermée, il était onze heures ou onze heures et demie du soir, j'aurais été obligé de faire ouvrir une porte, et c'eût été du temps perdu. Je ne me rappelle pas exactement le nom de cet attaché d'ambassade, à qui j'ai remis une lettre assez longue pour l'empereur.

M. le Président. — Greffier, de quelle heure est datée la dépêche que vous venez de lire?

M. le greffier. — De trois heures et demie, 17 août.

M. le maréchal. — Mais j'ai écrit à l'empereur le 16.

M. le Président. — Je constate seulement que c'est le premier usage que vous ayez fait du télégraphe après la bataille de Rezonville. Cette dépêche est envoyée par vous au ministre de la guerre le 17 août à trois heures et demie.

Pourquoi, dans ce télégramme, ne faites-vous aucune allusion à la pénurie de vivres et de munitions que vous signaliez, il est vrai, à l'empereur, mais que vous signaliez par la voie plus lente ou plus chanceuse d'un courrier qui est, si je ne me trompe, un attaché d'ambassade à Téhéran?

M. le maréchal. — Je pensais que le ministre était aussi au-courant que moi, et c'était à lui à donner des ordres pour l'approvisionnement de Metz. L'idée ne m'est pas venue de lui en parler à ce moment-là. Je l'avais dit à l'empereur le 16 au soir, D'ailleurs, je le répète, il n'y avait pas pénurie; nous avions les approvisionnements de Metz, mais je ne voulais pas appauvrir la place. Même pour l'armée, ce n'était pas une pénurie absolue, puisque nous étions encore approvisionnés pour quelques jours.

M. le Président. — Ce télégramme répondait à une dépêche du ministre que je vous citerai tout à l'heure, dépêche qui vous était arrivée deux jours plus tôt, c'est-à-dire le 15, — je la ferai lire tout à l'heure, et vous n'y avez répondu que le 17. Qu'est-ce qui avait amené ce retard de deux jours?

M. le maréchal. — Je crois n'avoir reçu cette dépêche que le 16.

M. le Président. — Nous reviendrons sur cette dépêche. Elle fait partie d'une série dont j'aurai à vous parler tout à l'heure.

Votre premier rapport du 16 au soir, vous l'aviez donc envoyé par un courrier? Et le 17, dans l'après-midi, l'empereur faisait adresser un télégramme au général Coffinières pour avoir de vos nouvelles.

M. le maréchal. — Je crois qu'elle est d'un aide de camp de l'empereur.

M. le Président. — Aussi, ai-je dit que cela venait de la

part de l'empereur. Voici la teneur du télégramme, que je n'ai pas cru devoir faire lire.

« Par ordre de l'empereur, avez-vous des nouvelles du maréchal Bazaine ?

Envoyez-en d'urgence au camp de Châlons. »

Je constatais simplement ce fait que, le 17, dans l'après-midi, l'empereur faisait demander de vos nouvelles au général Coffinières. Le 17, à quatre heures et demie, vous répondiez à l'empereur par une dépêche télégraphique, dont M. le greffier va donner lecture.

M. le greffier ;

Maréchal Bazaine à l'empereur, au camp de Châlons.

« Metz, 17 août.

« J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté hier soir pour l'informer de la bataille soutenue de neuf heures du matin à neuf heures du soir contre l'armée prussienne qui nous attaquait dans nos positions de Dancourt et Vieuville. L'ennemi a été repoussé et nous avons passé la nuit sur les positions conquises. La grande consommation qui a été faite de munitions d'artillerie et d'infanterie, la seule journée de vivres qui restait aux hommes m'ont obligé de me rapprocher de Metz, pour rapprovisionner le plus vite possible nos parcs et nos convois. J'ai établi l'armée du Rhin sur les positions comprises entre Saint-Privat-la-Montagne et Rozerieulles. Je pense me remettre en marche après-demain en prenant une direction plus au nord, de façon à venir déboucher sur la gauche de la position de ma division, dans le cas où l'ennemi l'occuperait en force pour nous barrer la route de Verdun, et pour éviter des combats inutiles qui retardent notre marche. Le chemin de fer des Ardennes est toujours libre jusqu'à Metz, ce qui indique que l'ennemi a pour objectif Châlons et Paris. On parle toujours de la jonction des armées des deux princes. Nous avons devant nous le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz. »

M. le Président. — Ne pensez-vous pas que cette dépêche pût faire croire que vous étiez toujours dans l'intention d'exécuter votre mouvement de retraite et que vous aviez l'intention de prendre la route de Briey et de vous diriger par le chemin des Ardennes?

M. le maréchal. — C'était mon intention, mais il faut savoir interpréter les dépêches. Je ne disais pas d'une manière absolue que je le pourrais. En guerre, il y a celui qui cherche à faire quelque chose et l'ennemi qui s'y oppose. Je ne pouvais donc pas dire d'une manière absolue : « Je ferai cela. »

On savait que l'ennemi était entre moi et la Meuse. On avait, derrière, plus de nouvelles certaines que moi qui étais devant. Je devais penser qu'au camp de Châlons on avait plus de nouvelles de l'ennemi que moi, qui étais devant lui. On est généralement mieux renseigné quand on est derrière ; devant, les coureurs ennemis interceptent les communications.

Le projet dont il s'agit était bien dans mes idées, mais avec cette restriction, que je n'agirais que presque à coup sûr. Je ne pouvais pas risquer, en me hâtant, de compromettre un mouvement, quand j'avais un certain laps de temps pour le faire opérer.

Je n'avais pas d'ordre impératif à exécuter, telle marche à tel jour. Je pouvais choisir mon moment pour agir dans de bonnes conditions. Il n'y avait pas urgence.

M. le Président. — En même temps l'empereur recevait une nouvelle dépêche du général Coffinières.

Le greffier donne lecture de cette dépêche qui confirme les renseignements de la précédente :

Maréchal commandant supérieur à empereur.

« Camp de Châlons.

« Hier 16, il y a eu une affaire très-sérieuse du côté de Gravelotte; nous avons eu l'avantage dans le combat, mais nos pertes sont grandes. Le maréchal s'est concentré sur Metz et campe sur les hauteurs de Plappeville. Nous demandons du biscuit et de la poudre. Metz est à peu près bloqué. »

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance de cette communication du général Coffinières ?

M. le maréchal. — Non ; on ne m'en a pas parlé.

M. le Président. — L'appréciation qu'elle contenait était-elle conforme à votre manière de voir ?

M. le maréchal. — Non, je ne poussais pas ainsi de cri d'alarme ; jamais nous n'avions été dans une situation aussi critique. Les convois de l'armée nous suffisaient pour quelques jours, et puis nous avions les ressources en ville, où il y avait de quoi vivre, mais je ne voulais pas affamer la place.

M. le Président. — Cette dépêche semble avoir vivement préoccupé l'empereur, si j'en juge par le télégramme qu'il vous a adressé à cinq heures dix, et qui est arrivé à Metz à six heures cinq du soir. Greffier, donnez lecture de cette dépêche.

M. le greffier :

« *Au maréchal Bazaine, à Metz.*

« Camp de Châlons, le 17 août 1870,
5 h. 10 du soir.

« Dites-moi la vérité sur votre situation, afin de régler ma conduite ici. Répondez-moi en chiffres.

« *Signé :* NAPOLÉON. »

Expédiée le 17 août à 6 h. 5 du soir.

M. le Président. — A ce télégramme très-pressant vous avez répondu vers sept ou huit heures par un télégramme annonçant le départ du commandant Magnan. Vous n'avez donc pas cru pouvoir donner à l'empereur, même en chiffres, les assurances et les renseignements précis qu'il vous demandait? Il était dans l'anxiété, par suite de vos dépêches, et par celles du général Coffinières; il vous demandait en termes très-formels la vérité sur votre situation. Vous n'avez pas pu répondre par le télégraphe ?

M. le maréchal. — L'empereur n'était pas dans une telle anxiété; il nous avait quittés depuis quarante-huit heures seulement ; il connaissait la situation de l'armée et de la place de Metz. Quand il me demandait la vérité, c'était sur la question tactique, et non sur celle des vivres et des poudres. Il demandait quelle était notre situation militaire. Il était parti avec la conviction que nous n'avions pas l'armée prussienne sur les bras, et il ne pouvait pas prévoir que nous serions attaqués aussi vivement que nous l'avons été à neuf heures du matin. Le mot *vérité* qui se trouve dans cette dépêche n'avait pour but que de demander quelle était notre situation au point de vue de la tactique militaire : ce mot ne s'appliquait ni aux vivres, ni aux poudres.

M. le Président. — Ne pensiez-vous pas qu'au point de vue militaire il y eût urgence à faire connaître à l'empereur la vérité sur votre situation ?

M. le maréchal. — J'ai préféré envoyer un aide de camp,

puisque le chemin de fer était libre. J'ai été étonné qu'on ne nous eût envoyé personne de Châlons; on pouvait faire comme je faisais moi-même. Ce n'est pas au moyen de chiffres qu'on peut fournir des développements militaires. On écrit sous une impression, et, une demi-heure après, cette impression n'est plus la même.

M. le Président. Vous avez envoyé un aide de camp, mais n'y aurait-il pas eu utilité à faire parvenir à l'empereur un résumé en chiffres qui l'éclairât sur votre situation, vos projets ?

M. le maréchal. — L'empereur était au courant; c'étaient ses projets que je suivais et non les miens. Comme je l'ai expliqué hier, en partant. Il m'avait laissé pour instruction de ne rien compromettre, de me diriger sur la Meuse qui devait être notre nouvelle base d'opérations ; au point de vue tactique, il me laissait la latitude d'opérer selon ce que ferait l'ennemi que j'avais devant moi. Il connaissait donc notre situation. J'ai préféré lui envoyer le commandant Magnan pour le mettre au courant de ce qui était survenu au point de vue militaire. Notre position n'était pas aussi grave alors qu'on pourrait le penser. Nous ne pouvions pas prévoir les événements qui allaient se succéder huit ou dix jours après.

M. le Président. — Quelle était la mission que vous aviez confiée au commandant Magnan le 17 août ? Vous l'aviez appelé près de vous en qualité d'aide de camp, vous aviez toute confiance en lui, vous lui avez remis, pour l'empereur, une dépêche dont le greffier va donner lecture.

M. le Greffier :

« *Empereur et ministre de la guerre.*

« Metz, 17 août 1870.

« J'ai l'honneur de confirmer à Votre Majesté ma dépêche télégraphique en date de ce jour, et de joindre à cette lettre copie de celle que j'ai adressée à l'empereur hier au soir, à onze heures.

« Je ne puis connaître encore le chiffre exact de nos pertes; dès que je l'aurai, je m'empresserai d'en adresser les états nominatifs au ministre de la guerre. M. le général Bataille a été blessé au ventre par une balle, mais jusqu'à présent aucun accident n'est venu compliquer son état.

« On dit aujourd'hui que le roi de Prusse serait à Pange ou au château d'Aubigny; qu'il est suivi d'une armée de 100,000 hommes, et qu'en outre des troupes nombreuses ont été vues sur la route de Verdun et Mont-sous-les-Côtes.

« Ce qui pourrait donner une certaine vraisemblance à cette nouvelle de l'arrivée du roi de Prusse, c'est qu'en ce moment où j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté, les Prussiens dirigent une attaque sérieuse sur le fort de Queuleu. Ils auraient établi des batteries à Magny, à Mercy-le-Haut et au bois de Pouilly.

« Dans ce moment le tir est même assez vif. Quant à nous, les corps sont peu riches en vivres; je vais tâcher d'en faire venir par la ligne des Ardennes qui est encore libre.

« M. le général Soleille, que j'ai envoyé dans la place, me rend compte qu'elle est peu approvisionnée en munitions, et qu'elle ne peut nous donner que 800,000 cartouches, ce qui, pour nos soldats, est l'affaire d'une journée.

« Il y a également un petit nombre de coups pour pièces de 4, et enfin il ajoute que l'établissement pyrotechnique n'a pas les moyens nécessaires pour confectionner des cartouches. M. le général Soleille a dû demander à Paris ce qu'il est indispensable pour remonter l'outillage, mais cela arrive-t-il à temps ?

« Les régiments du corps du général Frossard n'ont plus d'ustensiles de campement et ne peuvent faire cuire leurs aliments. Nous allons faire tous nos efforts pour reconstituer nos approvisionnements de toutes sortes, afin de reprendre notre marche dans deux jours, si cela est possible. Je prendrai la route de Briey, nous ne perdrons pas de temps, à moins que de nouveaux combats ne déjouent mes combinaisons.

« J'adresse à Votre Majesté la traduction d'un ordre de combat trouvé sur un colonel prussien tué à la bataille du 16; il mettra Votre Majesté au courant des mouvements de l'ennemi dans cette journée. J'y joins une note de M. le général Soleille, commandant l'artillerie de l'armée, qui indique le peu de ressources qu'offre la place de Metz pour le ravitaillement en munitions de l'artillerie et de l'infanterie. »

M. le Président. — Cette dépêche, signée Bazaine, était-elle la seule que vous ayez confiée au commandant Magnan ? Ne lui avez-vous pas donné des instructions verbales pour donner de plus amples explications à l'empereur ?

M. le maréchal. — Certainement, le commandant Magnan devait donner de plus amples détails sur la bataille du 16. Il n'avait pas autre chose à dire; il n'avait qu'à prendre les ordres que l'empereur pouvait lui donner, si l'empereur avait cru pouvoir changer quelque chose aux instructions sommaires qu'il m'avait laissées.

Le commandant Magnan a expliqué à l'empereur que je croyais que la route du nord serait la seule que nous pourrions prendre si l'ennemi ne venait pas s'y opposer.

J'avais fait faire antérieurement un travail sur la route du nord; il y avait à Longuyon des positions que nous pouvions occuper. Mais ces positions ne sont bonnes que pour empêcher l'ennemi de venir du côté du Luxembourg, mais nullement quand il est déjà sur le plateau. Il fallait donc opérer avec une grande prudence.

Le commandant Magnan n'avait pas de cri d'alarme à pousser; il n'a pas dit à l'empereur que nous nous trouvions dans une pénurie complète.

M. le Président. — Vous n'aviez pas de plan à indiquer à l'empereur, ni de détails à lui donner sur vos intentions?

M. le maréchal. — Rien absolument. Et ces mots : *arrivera-t-il à temps?* ne voulaient pas dire que dans ce moment nous manquions de poudres, puisque, plus tard, nous avons pu en faire, quand nous sommes restés dans le camp retranché; c'était simplement parce que les communications pouvaient être coupées d'un instant à l'autre, et que ce qu'on demandait à Paris pouvait ne pas arriver jusqu'à nous.

M. le Président. — Voici une note qui a été retrouvée au ministère de la guerre.

Greffier, donnez lecture de la pièce.

M. le maréchal. — Pardon, monsieur le Président, j'aurais une pièce à lire, en ce qui concerne les mouvements de l'ennemi.

M. le Président. — Lisez-la, si vous jugez utile qu'elle soit communiquée au conseil.

M. le maréchal. — Je crois avoir reçu cette communication le 12 ou le 13 :

Au ministre des affaires étrangères.

« Constantinople, 10 août.

« Par une source sûre j'apprends qu'une dépêche de Mayence, reçue le 8 août au soir par le ministre de Prusse à Constantinople, contient l'information suivante :

« Si dans la grande bataille qui est imminente, la victoire « se déclare encore une fois en notre faveur, nous poursui- « vrons l'ennemi jusqu'à Châlons, notre intention n'étant « dans aucun cas de marcher sur Paris. »

« Cette information ayant été réellement transmise au comte Kaiserling, mon devoir est de vous la faire connaître en vous laissant le soin d'en apprécier la portée. »

Cette information m'a été transmise par une personne dont je dois taire le nom; mais je fais remettre la note à M. le Président. C'est l'empereur qui me l'avait fait parvenir en me disant : « Il faut tenir compte de cet avis et éviter tout insuccès qui pourrait compromettre les réunions de troupes que nous devons faire à Châlons. »

Me Lachaud. — Elle peut être jointe au dossier si vous voulez bien l'ordonner.

M. le Président. — Avec le nom?

M. le maréchal. — Comme c'était une pièce diplomatique, je ne croyais pas devoir donner le nom du signataire. M. le Président fera à cet égard ce qu'il jugera convenable.

Il y avait en outre un intérêt diplomatique à ne pas courir au-devant d'un insuccès, parce qu'il y avait encore deux puissances qui, sans promettre leur secours, attendaient de nouveaux événements pour se prononcer.

M. le Président. — La pièce peut être mise au dossier sous le nom de celui qui l'a adressée, s'il n'y a pas d'opposition.

Me Lachaud. — Parfaitement !

M. le Président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne que la pièce, après avoir passé sous les yeux de messieurs les juges, soit jointe aux pièces de la procédure.

M. le maréchal. — C'est par discrétion que je taisais le nom, comme je le ferai pour beaucoup d'autres pièces que je donnerai à la fin de mon interrogatoire.

M. le Président. — Voici une note qui a été retrouvée au ministère de la guerre.

Greffier, donnez-en lecture.

M. le Greffier :

« Le général Soleille, consulté sur ce que la place de Metz peut fournir à l'armée en munitions de 4 et d'infanterie et sur ce qui manque à la pyrotechnie pour la fabrication des cartouches d'infanterie, répond ce qui suit :

« Seront distribuées demain matin, 18 du courant, à huit heures :

« 836,766 cartouches d'infanterie (la place conserve pour elle 1,000,000 de cartouches).

« On ne peut compter, pour le moment, sur la fabrication locale; la place manque d'étoffe pour enveloppes et de pastilles fulminantes. (Ces éléments ont été demandés au ministre à la date du 17 août).

« On a demandé également avec instance au ministre d'envoyer demain sur Thionville un grand approvisionnement de cartouches à l'infanterie et de cartouches à canons de 4, de 12 et de mitrailleuses.

« Il y a de plus, en ce moment, sur le plateau de Plappeville, pour être distribués demain matin à huit heures :

« 794 coups de 12.

« 3,840 coups de 4.

« 4,356 coups de mitrailleuses.

« Quatre batteries de 12, appartenant à la réserve générale, avec leur approvisionnement complet, ont rejoint dans la journée la réserve générale sur le plateau de Plappeville.

« L'arsenal de la place de Metz, après l'envoi qu'il vient de faire, n'a plus aucune ressource pour l'armée.

« On ne peut compter, pour le réapprovisionnement, que sur les ressources venant de Paris, demandées au ministre et qui ne peuvent arriver que par Thionville,

« Les consommations de la journée d'hier ne peuvent être remplacées complètement dans les parcs de corps d'armée.

« Le général commandant l'artillerie est obligé de faire répartir entre les corps, *au prorata* de leurs besoins, la petite quantité de munitions qu'a pu fournir aujourd'hui la place de Metz.

« Le général fournira demain à 10 heures à S. Exc. l'état des munitions par corps en cartouches à infanterie et en cartouches à canon.

« Comme exemple de l'insuffisance relative des ressources, le 2e corps, à lui tout seul, demande, pour se compléter, 36 caissons de 4, et l'arsenal de Metz ne peut en donner que 32 pour toute l'armée.

« Comme conclusion, le maréchal ne saurait trop insister auprès du ministre, pour le prompt envoi de munitions, et surtout d'infanterie, par la voie de Thionville, sauf à laisser en dépôt, à Sedan et à Mézières, les approvisionnements qu'on pouvait appeler à soi par des convois de nuit.

« Plappeville, le 17 août 1870.

« Le maréchal commandant en chef l'armée du Rhin,

« *Signé :* BAZAINE.

M. le Président. — Cette note a-t-elle été faite à votre état-major, ou a-t-elle été simplement transcrite sur une note du général Soleille ?

M. le maréchal. — Je ne me rappelle pas.

M. le Président. — Elle a été revêtue de votre signature ?

M. le maréchal. — Sans doute ; on me l'aura présentée, mais je ne me le rappelle pas. Je ne crois pas qu'elle figure dans mon dossier.

M. le Président. — Elle se trouvait dans les pièces du ministère de la guerre.

M. le maréchal. — Mes souvenirs ne sont pas assez présents pour dire si elle m'a été remise, soit par le chef d'état-major général, soit par le général Soleille. Il est probable qu'elle m'a été présentée par le général Soleille.

M. le Président. — Vous ne pensez pas qu'elle fût de nature à exciter une certaine anxiété chez ceux qui la recevaient ?

M. le maréchal. — Non; nous avons pu confectionner des poudres et des cartouches. Mais à mon sens cette dépêche ne devait pas exciter une anxiété telle qu'on pût nous croire perdus.

M. le Président : — « *L'arsenal de la place de Metz, après l'envoi qu'il vient de faire, n'a plus aucune ressource pour l'armée.* »

Les consommations de la journée ne peuvent être remplacées par les parcs des corps d'armée... Le 2e corps demande 36 caissons de 4, et l'arsenal ne peut en donner que 32 pour toute l'armée ?

Voilà des passages qui sont bien de nature à jeter une certaine anxiété sur la situation de votre armée au point de vue des munitions.

M. le maréchal. — Cela pouvait donner une certaine inquiétude, mais cette inquiétude, nous pouvions y parer, puisque j'ai dit au général Soleille : « Il faut faire ramasser tous

les projectiles du polygone, et les faire refondre pour en confectionner d'un autre modèle. »

M. le Président. — La note qui vient d'être lue a-t-elle été emportée par le commandant Magnan ?

M. le maréchal. — Le commandant Magnan a emporté une note du général Soleille qui donnait l'état de ce que nous avions dans la place. Je ne sais pas si c'est bien celle-là.

M. le Président. — Elle a été trouvée au ministère de la guerre ; il est peu probable qu'elle ait pu y arriver par une autre voie.

M. le maréchal. — C'est probablement celle-là. Je l'ai fait chercher et réclamer en vain. C'est la première fois que j'entends la lecture de cette note.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — La note a été remise postérieurement à l'établissement du dossier.

M. le maréchal. — Cette note-là n'a d'autre but que d'établir ce que l'on savait déjà, qu'il y avait eu un manque de prévoyance, de précautions au commencement de la guerre. Pour moi, c'est indubitable.

M. le Président. — Ainsi cette note-là est vraisemblablement celle qui a été emportée par le commandant Magnan. Elle porte votre signature. Vous ne vous rappelez pas si elle vous a été fournie par le général Soleille ou si elle a été faite par l'état-major sur les renseignements fournis par le général Soleille ?

M. le maréchal. — C'est probable, puisque dans ma lettre à l'empereur je dis que le général Soleille m'a remis une note ; ce doit être celle-là. L'empereur avait encore auprès de lui le général Lebrun, qui avait été major général et qui devait être très au courant de ce qu'il y avait à Metz, et certes l'empereur devait être très-bien renseigné par lui.

M. le Président. — Cependant vous avez jugé à propos de l'informer de ces détails.

M. le maréchal. — Oui, parce que moi-même je n'étais pas au courant quand j'ai pris le commandement. Je n'ai su tout cela qu'au fur et à mesure que les événements se présentaient.

M. le Président. — Le commandant Magnan n'avait-il pas aussi reçu de vous la mission de faire entendre à l'empereur que vous entendiez prendre la direction du nord par Montmédy ? la dépêche suivante semble l'établir.

Greffier, lisez.

M. le Greffier :

Général commandant supérieur Verdun à S. M. l'empereur, camp de Châlons, et à M. le ministre de la guerre, Paris.

Verdun, le 22 août 1870, 8 h. 05 du m.

« Enfin, nous avons nouvelles du maréchal Bazaine par garde forestier qui apporte la dépêche suivante :

« Maréchal Bazaine à l'empereur.

« Metz, cinq heures du matin, 19.

« L'armée s'est battue toute la journée sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Roserieulles, et les a conservées. Les 4e et 6e corps ont fait, vers neuf heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière pour passer à un mouvement tournant par la droite, que les masses ennemies tentaient d'opérer à l'aide de l'obscurité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2e et 3e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longueville à Sautoncourt, formant une ligne courbe passant par derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappeville. Les troupes sont fatiguées de ces combats incessants qui ne leur permettaient pas les soins matériels, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le roi de Prusse était ce matin à Rezonville avec M. de Moltke, et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz. Je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite par Montmédy, sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée. Dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons. Il y a dans Metz 700 prisonniers qui deviendront un embarras en cas de siège. Je vais proposer un échange au général de Moltke pour pareil nombre d'officiers et soldats français. »

M. le Président. — Les mots « je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite sur Montmédy, » ne permettent-ils pas de croire que cette dépêche, au moment où nous sommes arrivés dans l'examen de vos communications, fît allusion à des communications, verbales ou écrites, antérieures ? C'est ce qui me fait vous demander si vous n'aviez pas, par le commandant Magnan, ou par quelque autre voie, fait connaître à l'empereur exactement et avec précision que vous comptiez prendre cette direction ?

M. le maréchal. — C'est par le commandant Magnan que j'ai fait indiquer à l'empereur cette direction que je comptais suivre. Seulement, comme les communications étaient encore libres, je croyais que l'empereur, s'il désapprouvait ce projet, m'enverrait de nouvelles instructions. C'est pour cela que je disais : « Je compte toujours, etc... » c'est-à-dire jusqu'à ce que je reçoive, non pas un contre-ordre, mais des instructions qui pourraient modifier ce projet. Mais bien évidemment, ainsi que j'avais l'honneur de le dire à M. le Président, on est toujours deux dans l'exécution. On a la pensée, mais l'exécution ne vous appartient pas à vous seul : il y a toujours l'ennemi, avec lequel il faut compter.

M. le Président. — Ainsi, le commandant Magnan était bien chargé de faire connaître verbalement vos intentions à l'empereur ?

M. le maréchal — Oui, mon intention était de prendre la route du nord, parce qu'il faut que toute ligne d'opérations ait un de ses flancs appuyé, et que, dans le cas de l'armée que je commandais, cet appui se trouvait dans les places du nord.

Ce n'était pas certainement ce qu'il y avait de mieux à faire, parce que nous longions de trop près la frontière de la Belgique et que dans une action très-sérieuse nous aurions pu être rejetés de l'autre côté de la frontière. Mais, pour moi, c'était le seul moyen de nous élever par le nord.

M. le Président. — Le 18, à midi 15 minutes, l'empereur vous annonçait qu'il vous renvoyait votre aide de camp. Je n'ai pas besoin de citer le télégramme, il ne mentionne aucun fait particulier.

A 5 heures 25 minutes, un télégramme qui portait la signature de l'empereur vous était expédié pour vous demander s'il fallait laisser à Verdun les grands approvisionnements qui y étaient.

Cette dépêche n'indiquait-elle pas aussi, comme la dépêche du 19 août, quelle était la nature des messages du commandant Magnan, et n'est-il pas permis d'en conclure, ou au moins d'en induire qu'il avait fait connaître à l'empereur que

vous ne marcheriez pas sur Verdun, mais que vous remonteriez par le nord?

M. le maréchal. — Parfaitement, j'étais bien dans cet ordre d'idées-là.

M. le Président. — Mais ce qui prouve qu'on attendait, avec quelque apparence de certitude, votre marche sur le nord, c'est qu'on vous consultait sur l'idée de retirer les grands approvisionnements de Verdun pour les concentrer sur la ligne où on vous attendait. C'est bien ainsi que vous l'entendiez?

M. le maréchal. — Pas d'une manière aussi complète. On ne devait pas m'y attendre, parce qu'à la guerre on ne peut pas dire : Je partirai tel jour, j'arriverait el jour. J'ai répondu que pour Verdun on ferait bien de n'y laisser que ce dont j'aurais besoin, si je parvenais à gagner la place.

M. le Président. — En même temps que le commandant Magnan était parti l'intendant de Préval. Ne lui aviez-vous pas dit que vous comptiez vous diriger sur le nord et indiqué Longuyon?

M. le maréchal. — La première instruction donnée à l'intendant de Préval était de faire affluer sur Metz tous les convois, de les diriger sur la ligne du nord, puis, si mes souvenirs sont fidèles, de faire un centre d'approvisionnement à Longuyon.

M. le Président. — L'intendant général Wolff, qui quittait l'armée le 16 au matin avec la mission de compléter les approvisionnements de Verdun et d'en former aussi à Montmédy, donnait le 20 août, à onze heures, l'ordre de faire diriger de Verdun sur Montmédy un grand convoi de vivres et de troupeaux. A ce moment, il était difficile qu'il eût reçu, soit de l'empereur, soit du maréchal de Mac-Mahon, des ordres motivés par votre dépêche du 17, qui n'était pas encore parvenue à sa destination.

Sur quelles indications l'intendant général Wolff a-t-il pu agir ainsi et dégarnir Verdun?

M. le maréchal. — Je l'ignore. Peut-être, à la suite de ses conversations avec l'intendant de Préval, a-t-il calculé qu'il valait mieux approvisionner la route du nord, mais je n'ai rien dit ni fait dire à l'intendant Wolff.

M. le Président. — Indépendamment des dépêches ou messages dont vous aviez chargé le commandant Magnan pour l'empereur, l'aviez-vous chargé aussi de porter des instructions verbales ou écrites à M. le maréchal de Mac-Mahon?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous ne pensiez pas qu'il y eût lieu pour vous de donner des instructions au maréchal de Mac-Mahon?

M. le maréchal. — Je ne connaissais pas bien la situation du maréchal de Mac-Mahon. Il m'a envoyé une dépêche le 16; c'était la première.

M. le Président. — Nous reparlerons de ces dépêches tout à l'heure.

M. le maréchal. — Le maréchal de Mac-Mahon était bien placé sous mes ordres, et c'était pour moi un grand honneur; mais je ne pouvais pas avoir d'action sur lui, et je lui avais fait dire qu'il était beaucoup trop loin de moi pour que je pusse le diriger.

Je m'expliquerai sur ce point quand il en sera question.

M. le Président. — Je vais vous interroger maintenant sur vos communications avec M. le maréchal de Mac-Mahon.

Je dois d'abord rectifier une confusion qui s'est produite dans l'interrogatoire d'hier.

La dépêche du 12 août, adressée au général de Failly, et dont il a été parlé, était bien du major général. On peut en donner lecture de nouveau.

Greffier, lisez cette dépêche.

M. le greffier.

Le major général au général de Failly, à Mirecourt.

« Metz, 12 août 1870.

« Par ordre de l'empereur, ne continuez pas votre marche pour vous jeter dans l'Argonne. Marchez droit sur Toul et aussi vite que possible, vous n'êtes pas menacé. Le chemin de fer avec Nancy n'est pas interrompu. De Toul, et suivant les circonstances, vous serez appelé à Metz ou dirigé sur Châlons.

« Accusez réception, etc. »

M. le Président. — Ce qui fait que je vous avais attribué, par erreur, cette dépêche, c'est que j'avais trouvé dans le dossier une dépêche du 12, à 2 heures, que M. le général de Failly vous adressait :

Le général de Failly à Son Excellence le maréchal Bazaine, Metz.

« Mirecourt, le 12 août 1870, à 2 h. soir.

« Je suis à Mirecourt, demain à Vezelise, après-demain à Toul, quelles nouvelles de l'ennemi? »

Qu'est-ce qui pouvait porter le général de Failly à s'adresser à vous, le 12 août, par cette dépêche?

M. le maréchal. — Je n'ai pas souvenance du tout de cette dépêche.

M. le Président, *au greffier.* — Présentez-la à M. le maréchal.

(Le greffier présente la dépêche au maréchal.)

M. le maréchal, *après avoir lu.* — Je ne sais pas si on me l'a remise; elle a pu rester à Metz. Je ne l'ai pas dans mon dossier.

M. le Président. — Mais en quelle qualité le général de Failly vous télégraphie-t-il le 12 août, à 2 heures?

M. le maréchal. — Je présume que c'était pour tâcher d'avoir des nouvelles. J'ai vu seulement depuis dans la déposition de M. le maréchal de Mac-Mahon que, le 9, il aurait reçu l'ordre de se mettre en relation avec moi, l'empereur lui ayant dit que j'avais l'ordre de diriger les mouvements généraux; mais je n'ai pas eu connaissance de cela.

M. le Président. — Dans cette suite de dépêches, en voici deux qui fixent assez exactement le moment où vous avez pris le commandement. Le greffier va en donner lecture.

Greffier, lisez les pièces nº 505 et nº 506.

M. le greffier :

A l'impératrice, Paris.

« Metz, le 12 août, à 1 h. 5, soir.

« J'ai accepté la démission du maréchal Lebœuf, le major-général.

« NAPOLÉON. »

Au maréchal Bazaine.

« Metz, le 12 août 1870, 3 h. 15.

« On dit que, le 14, 50,000 Bavarois font leur jonction avec les Prussiens.

« De Failly sera après-demain à Toul. Il vous demande des ordres.

« Je crois que ce n'est qu'après-demain qu'on pourra lui dire s'il peut venir nous rejoindre à Metz.

« NAPOLÉON. »

M. le Président. — C'est le 12 que l'empereur vous priait de donner des ordres au général de Failly qui lui en avait demandé.

M. le maréchal. — Je n'ai aucun souvenir de cette dépêche.

M. le Président, *au greffier.* — Présentez la dépêche à M. le maréchal.

(Le greffier présente la dépêche à M. le maréchal.)

M. le maréchal, *après avoir regardé la dépêche.* — Je ne me la rappelle pas; je ne l'ai pas dans mon dossier.

M. le Président. — Je ne la signale en passant que parce que l'empereur faisait savoir non-seulement au maréchal de Mac-Mahon, mais même directement au général de Failly, que c'était à vous qu'ils devaient s'adresser pour avoir des ordres, le 12 août dans l'après-midi.

Du reste, vous leur avez annoncé votre nomination le 13 par un télégramme de 8 h. 25, dont le greffier va donner lecture.

M. le greffier :

« Maréchal Bazaine, à maréchal Mac-Mahon, à Gondrecourt et à Ligny; au général de Failly, Mirecourt.

« Metz, le 13 août 1870, 8 h. 25 du soir.

« L'empereur me charge de vous informer qu'il m'a confié le commandement en chef de l'armée du Rhin. »

Reçu de Metz le 13 août, à 8 h. 35 du soir.

M. le Président. — Le 14, à deux heures, le général de Failly vous adressait ce télégramme.

M. le greffier :

Général de Failly au maréchal Bazaine, Metz.

. . . août 1870, 2 heures.

« Reçu l'avis de votre nomination au commandement de l'armée du Rhin, mes derniers ordres sont de marcher sur Paris; je suis aujourd'hui à La Marche, demain je serai à Montigny; le 16 seulement je serai à Chaumont; troupes fatiguées. Le maréchal Mac-Mahon étant à Neufchâteau et suivant une direction parallèle, je compte, à moins d'ordres contraires, me diriger sur Paris par Bar-sur-Aube et Troyes; puis-je profiter du chemin de fer? Emplacement de mes troupes aujourd'hui : division Lespart, à La Marche; Lespart, division Gerze, à Damblain, avec artillerie de réserve; division Labadie, composée d'une seule brigade, à Damblain, avec artillerie de réserve; division Labadie, composée d'une seule brigade, à Damblain, avec artillerie de réserve; division Labadie, composée d'une seule brigade, à Ddamblain, l'autre étant avec le général Frossard, cavalerie, trois régiments, à une étape en arrière de l'infanterie; le 4e régiment est avec le général Frossard. »

M. le Président. — Donnez aussi lecture de la pièce adressée à M. le maréchal par le maréchal de Mac-Mahon, à 8 heures 50 du soir le 14.

M. le greffier :

Maréchal Mac-Mahon à maréchal Bazaine, Metz.

« Metz, de Neufchâteau, le 14 août 1870, à 8 h. 56.

« Je suis avec toutes mes troupes à Neufchâteau; la cavalerie et l'artillerie de réserve sont en route pour le camp de Châlons, où elles arriveront le 18. Toute l'infanterie et l'artillerie divisionnaire seront transportées à Châlons par la voie de fer, partant de Neufchâteau ou de Joinville. »

M. le Président. — Ainsi, ces deux commandants de corps d'armée, considérés comme des unités tactiques, vous indiquaient le 14, dans la soirée, la situation exacte de leurs troupes, afin de recevoir vos instructions, en conséquence de votre dépêche du 13, et le 15 le ministre vous adressait un télégramme pour vous prier de donner vos ordres. Il semble cependant que malgré leur demande ni le maréchal de Mac-Mahon, ni le général de Failly, ni le général Douay, n'ont reçu d'instructions de vous, puisque le ministre de la guerre vous priait de leur en envoyer.

Relisez la pièce qui a été lue précédemment et qui trouve ici sa place dans l'ordre chronologique.

M. le greffier :

Le ministre de la guerre à Son Excellence le maréchal Bazaine, Metz.

« Paris, le 15 août 1870, à 10 h. 21 m. matin.

« Quels sont vos derniers ordres pour Douay, qui est toujours à Belfort, et pour de Failly qui arrive demain à Chaumont? »

M. le maréchal. — Je crains bien que ces dépêches n'aient été retenues au grand quartier général à Metz. Je ne m'en rappelle par les termes.

M. le Président. — Mais elles ont dû vous être présentées alors?

M. le maréchal. — Je ne me le rappelle nullement.

M. le Président. — Vous pensez que la situation politique et militaire, le 15 août, n'était pas assez tendue pour que des dépêches, arrivées au grand quartier général, ne fussent pas placées sous les yeux du commandant en chef?

M. le maréchal. — Tout ce que je puis vous dire, c'est que c'est la première fois que j'en entends parler.

M. le Président. — Elles étaient dans les dossiers du ministère de la guerre.

M. le maréchal. — Où ont-elles été expédiées? Est-ce au grand quartier général? Je n'en ai pas souvenance. Je n'ai souvenance que d'une dépêche du 18 et d'une autre dépêche du général de Failly, à peu près de la même date, et dont j'ai copie.

Dans tous les cas, je trouve dans la déposition du maréchal de Mac-Mahon ceci : Qu'il avait eu des ordres antérieurs, en date du 7 ou du 8, et qu'il n'avait pas cru devoir se mettre en communication avec moi.

M. le Président. — Oui, mais les pièces que je vous cite étaient dans les archives de l'état-major à Metz, et je m'étonne qu'on ne les ait pas placées sous les yeux du commandant en chef de l'armée, lorsque c'était les principaux lieutenants de l'armée qui lui indiquaient les positions de leurs troupes et qui lui demandaient des instructions.

M. le maréchal. — Le 14, j'étais à Borny, et je ne suis rentré que dans la nuit; le 15, on ne m'a rien remis, j'en suis sûr; ces dépêches sont-elles restées à l'état-major; a-t-on oublié de m'en donner connaissance? ce que je puis

affirmer, c'est que c'est la première fois que j'en entends parler. Dans tous les cas, cela n'aurait rien changé à la marche de ces officiers généraux, puisqu'ils recevaient leurs instructions de l'empereur.

M. le Président. — Cependant ils vous demandaient vos ordres, et le ministre de la guerre vous priait de les leur donner.

M. le maréchal. — Il n'y avait rien de changé. Quant au ministre, j'ai répondu par une autre dépêche.

M. le Président. — Oui, vous avez répondu par la dépêche du 17, qui a déjà été lue.

Continuons la série des dépêches de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Il vous en a adressé une à la suite de cette dépêche du 14, à 8 h. 50; elle était datée de Joinville, 16 août, à 3 h. 42 du matin.

M. le maréchal. — Celle-là, je l'ai reçue.

M. le greffier :

Le maréchal de Mac-Mahon à S. Exc. le ministre de la guerre et à M. le maréchal Bazaine, Metz.

« Joinville, le 16 août 1870, à 3 h. 42 du matin.

« Trois de mes divisions ont été dirigées par le chemin de fer sur Châlons, mais sans artillerie ni réserve divisionnaire; les deux autres divisions, toute l'artillerie et toute la cavalerie se dirigent également sur ce point, lorsqu'à Joinville le commandant du camp de Châlons m'a prévenu que Bar-le-Duc était occupé par l'ennemi, et qu'il avait des craintes pour Blesmes; dans cette situation, me voyant dans l'impossibilité de faire marcher mon artillerie assez vite pour lui faire gagner du terrain avant l'ennemi, je me suis rabattu, avec tout ce que j'ai en arrière sur Bar-sur-Aube, où sera demain toute la cavalerie. Je pense qu'il y aura lieu de diriger tout ce qu'il me reste d'infanterie par chemin de fer sur Paris, d'où elle pourrait revenir sur Châlons s'il y avait lieu.

« Artillerie et cavalerie prendraient la route de terre pour se porter sur Bar-sur-Aube, sur la direction de Mercy-sur-Seine, à moins que l'on ne mette à sa disposition les waggons nécessaires pour prendre les voies ferrées.

« J'attends vos ordres à Bar-sur-Aube. »

M. le Président. — Enfin, M. le maréchal de Mac-Mahon vous adressait, le 16 août, à quatre heures du soir, de Joinville, un télégramme dont le greffier va donner lecture.

M. le Greffier :

Maréchal Mac-Mahon à guerre, Paris; au maréchal Bazaine, Metz.

« Joinville, le 16 août 1870, 4 h. du soir.

« La ligne de Blesmes est rouverte, les trois divisions d'infanterie du 1er corps et l'infanterie du corps Failly continuent par trains sans interruption; elles arriveront ce soir à Châlons et Vitry. La cavalerie et l'artillerie du 1er corps arriveront au camp de Châlons le 19; celles du corps Failly arriveront le 18 à leur destination. »

M. le Président. — Puis enfin, de Châlons, le 18 août, à huit heures et demie du matin, il vous adressait une dépêche qui arriva à Metz à 10 h. 35 du matin.

M. le Greffier :

Le maréchal Mac-Mahon au maréchal Bazaine, Metz.

« Camp de Châlons, 18 août 1870, 8 h. 30 matin.

« Demain soir, toutes les troupes sous mes ordres seront réorganisées. Failly est à Vitry-le-Français, Margueritte avec une division de cavalerie à Sainte-Menehould. Si l'armée du prince royal arrive en force sur moi, je prendrai position entre Épernay et Reims, de manière à me rallier à vous ou à marcher sur Paris, si les circonstances me forcent à le faire. »

M. le Président. — Je trouve donc, monsieur le maréchal, entre le 13 et le 18, quatre dépêches qui vous sont adressées par M. le maréchal de Mac-Mahon, et qui sont toutes parvenues à Metz, avant l'heure de midi, le 18, toutes les quatre.

Je ne trouve, dans le dossier, aucune dépêche, par vous, adressée à M. le maréchal de Mac-Mahon, entre le 13 et le 18. C'est le 18, à midi, que vous lui expédiez le télégramme dont le greffier va donner lecture et que vous lui adressiez à Bar-sur-Aube.

M. le Greffier :

Maréchal Bazaine au maréchal Mac-Mahon, à Bar-sur-Aube.

Metz, 18 août, 12 heures soir.

« Je reçois votre dépêche ce matin seulement. Je présume que le ministre vous aura donné des ordres, vos opérations étant tout à fait en dehors de ma zone d'action pour le moment, et je craindrais de vous indiquer une fausse direction. »

M. le Président. — Vous rappelez-vous à laquelle des quatre dépêches de M. le maréchal de Mac-Mahon vous répondiez par ce télégramme?

M. le maréchal. — C'était à celle qu'il m'avait adressée de Bar-sur-Aube.

M. le Président — Il ne vous en a pas adressé de Bar-sur-Aube; il vous en a adressé une où il vous disait : Répondez-moi à Bar-sur-Aube.

M. le maréchal. — C'est qu'alors j'ai fait confusion.

M. le Président. — Cette dépêche était de Joinville.

Greffier, faites connaître les lieux d'expédition des dépêches nos 511 et 512.

M. le Greffier :

Dépêche 511 datée de Joinville : dépêche 512, de Joinville, le 16 août, 4 heures du soir.

M. le Président. — Enfin, la dernière vous était adressée de Châlons.

M. le maréchal. — J'ai reçu celle de Châlons après, mais je ne sais si j'y ai répondu le soir ou le lendemain.

M. le Président. — Voici la réponse que vous avez faite :

Le maréchal Bazaine au maréchal Mac-Mahon.

« Metz, 18 août, deux heures soir.

« Par suite des combats successifs que j'ai livrés le 14 et le 16, ma marche sur Verdun a été arrêtée, et je suis obligé de séjourner dans la partie nord de Metz pour me ravitailler en munitions surtout et en vivres.

« Depuis ce matin, l'ennemi montre de fortes masses qui paraissent se diriger sur Briey et peuvent avoir l'intention d'attaquer le maréchal Canrobert, qui occupe Saint-Privat-la-Montagne, se reliant par sa gauche avec Armanvillers, point d'appui de la droite du 4e corps.

« Nous sommes donc de nouveau sur la défensive jusqu'à ce que je sache la véritable direction des troupes qui sont devant nous, et surtout celle de l'armée de réserve, que l'on dit être à Pange, rive droite de la Moselle, sous les ordres du roi, dont le quartier général serait au château d'Aubigny.

« Transmettez cette dépêche à l'empereur et au ministre de la guerre. Je crains pour la voie ferrée des Ardennes. »

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 14 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Le même jour, à quatre heures, vous envoyez le télégramme suivant à l'empereur :

« *Maréchal Bazaine à l'empereur, au camp de Châlons.*

« Metz, le 18 août 1870, 4 h. 15 du soir.
(Dépêche chiffrée.)

« J'extrais du rapport du général Ladmirault que le général de division Legrand a été tué ; son chef d'état-major, le colonel Campenon, a été blessé, ainsi que tous les officiers de l'état-major. Le général de Montaigu a disparu dans la charge. Le colonel Bilhau, du 3e dragons, a été tué, ainsi que le général Brayer. Un bataillon du 73e de ligne a détruit un régiment de lanciers prussiens et lui a enlevé son étendard. Nous avons réuni déjà environ 600 prisonniers.

« En ce moment, 4 heures (chiffre nouveau), une attaque, conduite par le roi de Prusse en personne, avec des forces considérables, est dirigée sur tout le front des diverses lignes ; les troupes tiennent bon jusqu'à présent, mais des batteries ont été obligées de cesser leur feu. »

Transmise à P (34), le 18, à 1 h. 35, soir.

M. le Président. — Puis vient, à huit heures vingt minutes du soir, cet autre télégramme.

M. le greffier :

« *A Sa Majesté l'empereur, au camp de Châlons.*
(Nouveau chiffre.)

« Fort de Plappeville, 18 août 1870, 8 h. 20 du soir.

« J'ignore l'importance de l'approvisionnement de Verdun. Je crois qu'il est nécessaire de n'y laisser que ce dont j'aurais besoin, si je parviens à gagner la place.

« J'arrive du plateau, l'attaque a été très-vive. En ce moment, 7 heures, le feu cesse. Nos troupes sont constamment restées sur leurs positions. Un régiment, le 60e a beaucoup souffert en défendant la ferme de Saint-Hubert.

« Maréchal Bazaine. »

Reçue de Metz le 19, à 12 heures du matin. Transmise au camp de Châlons, le 19, à 12 heures 35 matin.

M. le Président. — Ne semble-t-il pas qu'au moment où vous avez expédié cette dépêche vous ignoriez que l'ennemi à votre droite s'emparait de la route de Briey ? Vous espériez donc reprendre la route de Verdun perdue les 16 et 17?

M. le maréchal. — C'était mon impression du moment.

M. le Président. — Le 19, vous écriviez à l'empereur pour lui faire connaître le résultat de la journée du 18 : « L'armée, disiez-vous, s'est battue toute la journée, et a conservé ses positions, » et vous terminiez votre dépêche en disant que « l'armée est groupée sur la rive gauche de la Moselle. » Il y a entre le commencement et la fin de cette dépêche une contradiction.

M. le greffier donne une nouvelle lecture de cette dépêche.

M. le Président. — Trouvez-vous, monsieur le maréchal, que les premières lignes donnent une idée exacte des résultats de la journée du 18 : « L'armée s'est battue toute la journée et a conservé ses positions ? »

M. le maréchal. — C'est évident, elle les a conservées, moins le changement de front en arrière que les deux corps ont fait. Dans les manœuvres militaires cela arrive souvent.

M. le Président. — Ne trouvez-vous pas qu'il y ait une certaine contradiction entre ces premières lignes : « L'armée a conservé ses positions... » et les lignes que je trouve un peu plus loin et qui indiquent que « l'armée se trouve groupée maintenant sur la rive gauche de la Moselle, par une ligne qui passe par le haut du ban Saint-Martin, derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappeville ? »

M. le maréchal. — J'ai écrit cela tout de suite. Pour moi, il n'y avait pas de contradiction. Quand je disais : « L'armée a conservé ses positions... », je voulais dire vis-à-vis de l'ennemi. Cela ne voulait pas dire que nous allions les conserver constamment. Elle les avait conservées au moment du combat, voilà quelle était ma pensée ; j'entendais que l'armée n'avait pas été chassée des positions qu'elle occupait, cela ne signifiait pas que nous ne les abandonnerions pas.

M. le Président. — Comment expliquez-vous ce que dit cette dépêche, des forts Saint-Quentin et de Plappeville, de l'attaque à laquelle vous paraissiez vous attendre dans ces positions, déjà très-rapprochées de Metz, et l'indication que vous donnez du projet de vous remettre en marche sous deux ou trois jours en reprenant toujours la direction du nord?

M. le maréchal. — C'était toujours la suite de la même idée.

Le commandant Magnan a exposé à l'empereur mes idées à cet égard ; je restais dans les mêmes intentions jusqu'à ce que l'on me dit : Ne continuez pas. J'exposai mes projets, seulement je ne sais pas si j'aurais pu les mettre à exécution. Cela ne devait entraîner personne, j'indiquais seulement

cette direction. Si on l'avait trouvée mauvaise, on m'aurait dit : Non, ne faites pas cela. C'était toujours le même ordre d'idées.

Il est deux heures un quart. L'audience est suspendue. En se retirant, le maréchal serre la main de madame Magnan, la femme du commandant, qui, assise dans la loge de gauche, assiste depuis le commencement de l'audience aux débats.

Après quelques instants l'audience est reprise.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, le 20 août, un garde forestier, au matin, a été appelé à votre quartier général. Vous vouliez le charger d'une dépêche. A dix heures trente-cinq minutes, le bureau télégraphique de Metz vous envoya l'expédition d'un télégramme chiffré à vous adressé par M. le maréchal de Mac-Mahon. Je fais passer cette expédition sous les yeux du conseil. Au bas est une note qui paraît de votre écriture et ressemble au brouillon d'une réponse. Le garde forestier reçoit à trois heures, de vos mains, une dépêche qu'il se charge d'emporter à Verdun. C'est celle dont je vous parlais dans mes dernières questions. Elle a été écrite le 19 et a dû partir un certain nombre d'heures après la réception de la dépêche du maréchal Mac-Mahon, venue de Châlons, et qui était ainsi conçue :

Le maréchal Mac-Mahon au maréchal Bazaine.

« Si, comme je le crois, vous êtes forcé à battre en retraite très-prochainement, je ne sais, à la distance où je me trouve, comment vous venir en aide, sans découvrir Paris. Si vous en jugiez autrement, faites-le-moi connaître. »

M. le maréchal, après avoir examiné cette expédition. — Ce qui est écrit au bas, au crayon rouge, est bien de ma main.

M. le Président. — Vous remarquez que l'expédition a été faite au bureau télégraphique à dix heures trente-cinq, et que le parcours au ban Saint-Martin n'a pas pu être bien long. A quelle heure pensez-vous qu'elle est parvenue à votre quartier général et déchiffrée ?

M. le maréchal. — Je ne saurais le dire. Dès que je l'ai reçue, j'ai écrit une réponse.

M. le Président. — Le garde forestier, qui était à midi au quartier général, reçut votre dépêche à trois heures, et comment la dépêche reçue par lui aurait-elle pu être celle dont nous avons parlé avant la suspension de la séance ? Le télégramme du maréchal Mac-Mahon ne nécessitait-il pas une addition à votre dépêche précédente, et ne l'auriez-vous pas remaniée à la suite de cet incident ? Vous ne pouvez pas, monsieur le maréchal, donner des explications sur ce fait que la dépêche du maréchal Mac-Mahon vous serait parvenue deux ou trois heures avant l'envoi de votre dépêche et que vous n'auriez fait aucune modification à votre dépêche après cette réception ?

M. le maréchal. — Il a fallu la traduire dans les bureaux. Quant aux mots tracés au crayon rouge, c'est le texte d'une dépêche du 20 août que j'ai expédiée plus tard à M. le maréchal de Mac-Mahon. Je ne sais pas si on n'a pas perdu une heure, si on n'a pas perdu deux heures, il y a pu avoir erreur ou retard de service.

M. le Président. — N'aviez-vous pas donné au commandant Magnan des ordres précis pour qu'immédiatement après avoir rempli sa mission il pût vous rejoindre pour vous rapporter les instructions de l'empereur et les nouvelles de Mac-Mahon ?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président, il avait l'ordre de revenir.

M. le Président. — Pas d'ordre précis ?

M. le maréchal. — Je n'avais pas dit : « Vous reviendrez tel jour, à telle ou telle heure, » mais je lui avais dit de revenir au plus tôt. D'ailleurs, puisqu'on revient là-dessus, je dois dire que j'ai été étonné que l'empereur ou le maréchal Mac-Mahon ne m'ait pas envoyé un officier de Châlons. On aurait dû, soit par un officier du quartier général, soit par un aide de camp, m'envoyer des nouvelles dès que le commandant Magnan aurait eu son entrevue. Cette remarque m'amène à penser qu'on ne voyait pas d'urgence aux mouvements que j'avais indiqués sans les décider.

M. le Président. — Avez-vous reçu cette dépêche :

Au maréchal Bazaine, à Metz.

« Camp de Châlons, 18 août.

« Le commandant Magnan part pour Reims et Thionville. Il arrivera ce soir. »

Elle est datée du 18 août, 12 h. 15 soir.

M. le maréchal. — J'ai reçu cette dépêche.

M. le Président. — N'avez-vous pas remis au directeur du bureau télégraphique de Metz cette note :

Note du maréchal Bazaine.

« Demander à Thionville ce qui se passe dans les environs. Prendre des renseignements exacts. »

Le maréchal. — Oui, j'avais fait remettre une note.

M. le Président. — Avez-vous reçu les renseignements demandés ?

M. le maréchal. — Non; c'était surtout pour demander des nouvelles du commandant Magnan que je l'avais fait rédiger.

M. le Président. — Le commandant Magnan était parti de Châlons, le 18, par un train spécial. Un train passait encore entre Metz et Thionville le 19 août. Le télégraphe, entre Metz et Thionville, détruit le 18, avait été rétabli le 19. Plusieurs personnes ont circulé en voiture le 19 et le 20 sur la route qui sépare Metz de Thionville. Comment expliquez-vous que le commandant Magnan n'ait pas pu rentrer ?

M. le maréchal. — Il déposera devant le conseil. J'ai entendu dire que l'empereur l'avait fait attendre pour prendre un convoi et qu'ensuite il n'avait pu arriver à temps et passer à travers l'ennemi.

M. le Président. — Le conseil entendra sa déposition. Le 18 août, le commandant Magnan écrivait au ministre de la guerre une lettre de laquelle il semble résulter qu'il vous rapportait les instructions de l'empereur. J'ai dit que dans les journées du 19 et du 20, plusieurs personnes sont venues de Thionville à Metz ; il est venu, entre autres, l'agent Flahaut. Aucun d'eux ne vous a remis de communication du commandant Magnan, soit directement adressées, soit indirectement, par le colonel Turnier, commandant de Thionville ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président, je n'ai rien reçu de M. Magnan.

M. le Président. — Avez vous connu le paquet de dépêches envoyées le 19 par le colonel Turnier ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance de cette lettre écrite par le colonel Turnier au général Coffinières dans laquelle il l'avertit que le commandant Magnan apporte

des nouvelles et parle des nouvelles qu'il a lui-même données au maréchal Mac-Mahon et au ministre?

M. le maréchal. — Non, monsieur.

M. le Président. — Ainsi, le colonel Turnier avait communication avec le commandant Magnan, et il n'a pas pu par cette occasion vous faire passer les renseignements dont était muni votre officier. Avez-vous connu cette lettre?

M. le maréchal. — Jamais. On ne me l'a jamais mise sous les yeux.

M. le Président. — Avez-vous su ce que contenaient les paquets de dépêches envoyés le 19 par le colonel Turnier?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance de cette lettre, adressée par le colonel Turnier au général Coffinières?

Greffier, donnez-en lecture.

M. le greffier :

« Thionville, le 20 août 1870.

« Mon général,

« J'ai l'honneur de vous envoyer un agent porteur de nombreuses dépêches que je vous prie de vouloir bien transmettre.

« Le ministre et le maréchal Mac-Mahon me demandent à chaque instant des nouvelles du maréchal Bazaine.

« Le commandant Magnan, arrivé hier ici, et qui est retourné à Montmédy, sachant sa voie coupée, m'en demande aussi. Il m'annonce que les convois de munitions sont à Montmédy ou en arrière, et que, jusqu'à nouvel ordre, les trains ne dépasseront pas cette dernière ville.

« J'ai déjà dit au ministre et au maréchal Mac-Mahon que l'on prétendait que la maréchal Bazaine était sous Metz, sans pouvoir l'affirmer.

« Il serait nécessaire de nous envoyer des agents qui rapporteraient des nouvelles de Metz.

« Les communications entre Metz sont coupées à Hagondange et à Mézières; il serait bien utile de les rétablir. Celles entre Paris par les Ardennes sont libres; mais nous craignons bien de les voir coupées.

« Le ministre recommande de ne pas épargner l'argent; je vous prie de vouloir bien faire payer 50 francs au porteur de cette lettre, prix convenu avec lui, et de m'indiquer quel jour je pourrai prendre l'argent nécessaire à ces sortes de dépenses. Plusieurs hommes qui ont été employés n'ayant pas été payés, nous trouvons difficilement les agents nécessaires.

« Les ordres relatifs aux mines sont exécutés dans notre commandement.

« Je suis, avec respect, mon général,

Votre très-obéissant serviteur,

« *Le colonel commandant la place de Thionville,*

« TURNIER.

« Le porteur attendra les dépêches et les renseignements qui vous sont nécessaires. »

M. le Président. — Ainsi, le colonel Turnier avait communiqué avec le commandant Magnan, lorsqu'il écrivait cette dépêche au général Coffinières, et il n'a pu, par cette occasion, vous faire parvenir aucun des renseignements dont le commandant Magnan pouvait être pourvu?

M. le maréchal. — Je n'en ai rien su du tout.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance de cette lettre?

M. le maréchal. — Non, je ne le crois pas : pendant que j'étais à Plappeville, le général Coffinières ne venait pas tous les jours me voir.

M. le Président. — Il n'avait donc pas pensé que ce fût assez important pour qu'il vous en donnât connaissance?

M. le maréchal. — Je ne me rappelle pas du tout si le général Coffinières m'avait donné copie de cette lettre; en raison de son importance, je l'aurais certainement retrouvée dans mes papiers. Je ne me souviens pas de cela.

M. le Président. — Avez-vous reçu les dépêches que le colonel Turnier annonçait dans ses lettres au général Coffinières, ou tout au moins la dépêche que le général Coffinières vous annonçait dans cette lettre?

Le greffier va en donner lecture.

M. le greffier :

A Son Excellence M. le maréchal Bazaine, commandant en chef de l'armée.

« Metz, le 20 août 1870.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence une dépêche qui arrive de Paris en passant par Thionville.

« C'est un homme de Thionville qui a porté cette lettre. Il n'a du reste rencontré personne sur son chemin, il a suivi la rive droite de la Moselle.

« Le convoi de poudre et de biscuit annoncé par le ministre me semble avoir peu de chances d'arriver à Metz.

« Les signaux télégraphiques annoncent des mouvements de troupes sur la droite et sur votre gauche. Toute la surface du cercle que vous occupez est bien encombrée; des obus arrivant sur ces masses compactes d'impedimenta produiraient un effet terrible. Excusez-moi, monsieur le maréchal, de vous soumettre mes impressions.

« Je suis avec respect, monsieur le maréchal, votre, etc.

« Général COFFINIÈRES. »

M. le Président. — Ainsi, monsieur le maréchal, le général Coffinières vous donnait en communication une dépêche qui arrivait de Paris en passant par Thionville. Vous souvenez-vous de ce que contenait cette dépêche?

M. le maréchal. — Non, je me souviens de la lettre du général Coffinières à propos des encombrements des routes; mais, quant à la dépêche dont vous me parlez, je ne me la rappelle pas.

M. le Président. — C'était une dépêche arrivant de Paris.

M. le maréchal. — Si on me la lisait, peut-être m'en souviendrais-je.

M. le Président. — Avez-vous reçu le 20 août une dépêche dans laquelle le ministre vous prévenait des mesures qui avaient été prises pour empêcher la destruction de la voie ferrée entre Thionville et Charleville? Greffier, donnez lecture de cette dépêche.

M. le greffier :

Le ministre de la guerre à M. le maréchal à Metz, aux commandants supérieurs de Verdun, Mézières, Thionville et Longwy.

« Paris, le 20 août 1870, 12 h. 30 m. du matin.

« Les commandants supérieurs des places de Mézières, Sedan, Montmédy, Longwy, ont l'ordre de veiller à ce qu'on

ne charge point sans ordre formel les fourneaux de mines sur la ligne du chemin de fer de Mézières à Thionville, les poudres doivent être déposées en lieu sûr à portée de chaque fourneau. Les commandants supérieurs doivent donner des instructions aux autorités civiles.

« Faire parvenir cette dépêche par tous les moyens possibles au maréchal Bazaine, obtenir aussi à tout prix des nouvelles du maréchal Bazaine et me les faire connaître constamment, ne pas épargner l'argent. »

M. le Président. — Ne serait-ce pas là la dépêche dont vous parlait le général Coffinières ?

M. le maréchal. — C'est très-possible, monsieur le Président ; mais je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Ne devait-elle pas vous rassurer sur l'état du chemin de fer de Thionville à Charleville ?

M. le maréchal. — C'est probable, si c'est à ce moment-là que je l'ai reçue ; je le présume : mais je ne saurais l'affirmer.

M. le Président. — Cette lettre du commandant supérieur de Thionville, le colonel Turnier, à M. le général Coffinières, avait été apportée par l'agent Flahaut et remise vers deux heures à votre quartier général. Entre 6 et 7 heures, Flahaut était à votre quartier général. N'est-ce pas alors qu'il a dû recevoir d'un de vos officiers les trois dépêches suivantes, dont l'une était en minute, et écrite au crayon rouge sur la dépêche qui a passé sous vos yeux tout à l'heure ?

Greffier, donnez lecture de ces trois dépêches.

M. le greffier :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le maréchal Bazaine à l'empereur.

« Givet, le 22 août 1870, 1 h. 5 du soir.
Ban Saint-Martin, le 22 août 1870.

« Mes troupes occupent toujours les mêmes positions. L'ennemi paraît établir des batteries, qui doivent lui servir à appuyer son investissement; il reçoit constamment des renforts. Le général Margueritte a été tué le 16, on le croyait disparu.

« Nous avons dans la place de Metz au delà de 16,000 blessés.

« Le 21 août 1870.

Commandant de la place de Thionville.

« Reçue de Mézières, le 22, à 1 h. 49 soir; transmise au quartier général, le 22, à 2 h. 12 soir. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Maréchal Bazaine à guerre, Paris.

« Givet, le 22 août 1870, à 1 h. 7 du soir.

« Nous sommes sous Metz, nous ravitaillant en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours et paraît commencer à nous investir.

« J'écris à l'empereur qui vous donnera communication de ma lettre. J'ai reçu dépêche du maréchal de Mac-Mahon, auquel j'ai répondu ce que je compte faire dans quelques jours. »

Pour copie conforme :

Colonel commandant place Thionville.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Les inspecteurs délégués de l'état-major au colonel d'état-major Stoffel, attaché près de Son Excellence le maréchal de Mac-Mahon, Reims.

« Longwy, le 22 août 1870, 4 h. 50 m. du soir.
(Ampliation.)

« Inspecteurs délégués font connaître que le maréchal Bazaine adresse à Son Excellence le maréchal de Mac-Mahon :

« J'ai dû prendre position près de Metz, pour donner du repos aux soldats, et les ravitailler en vivres et en munitions.

« L'ennemi grossit toujours autour de moi et je suivrai très-probablement pour vous rejoindre la ligne des places du nord, et vous préviendrai de ma marche si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée.

« *Le colonel commandant la place de Thionville,*

« *Signé :* TURNIER.

« Nous sommes possesseurs de l'original. Dépêches envoyées en même temps à Sa Majesté l'empereur par le colonel Massaroly, commandant la place à Longwy, qui fait connaître les positions qu'occupe le maréchal Bazaine.

« Faut-il rentrer ? Réponse de suite.

« *Signé :* RABASSE et MIÈS.

« Reçue de Longwy, le 22 (heure non indiquée), Reims, fait. »

M. le Président. — Sans attacher trop d'importance à certains changements de forme, qui cependant ne doivent pas passer inaperçus, je remarque dans les trois télégrammes des variantes sur lesquelles je vous prie de vous expliquer :

A l'empereur, vous ne parlez que de l'accroissement des forces ennemies et de l'investissement ;

Au ministre, vous vous référez à une dépêche du 19, adressée à l'empereur, celle qui parlait de la marche sur le nord et Montmédy ;

A Mac-Mahon, vous dites que vous le préviendrez de votre marche.

Comment, monsieur le maréchal, expliquez-vous ces variations ? Je dois insister sur ce point. Il a d'autant plus d'importance que, par suite d'un concours de circonstances que le débat éclaircira peut-être, le maréchal Mac-Mahon n'a jamais eu connaissance de cette troisième dépêche, qui contenait pourtant une restriction si essentielle. Comment avez-vous pu omettre d'insérer cette restriction dans les autres dépêches par vous envoyées ?

M. le maréchal. — Je n'avais pas d'ordre à donner à l'empereur et au ministre, tandis que le maréchal de Mac-Mahon était sous mes ordres. A eux, je leur donnais un avis et des nouvelles. Avec lui, je me concertais.

M. le Président. — Vous ne croyez pas qu'il eût été utile de prévenir, par un mot, l'empereur et le ministre de la guerre?

M. le maréchal. — Je donnais des renseignements au maréchal de Mac-Mahon, je lui parlais comme à mon lieutenant.

M. le Président. — Les dépêches pouvaient s'égarer et vous ne pensez pas que vous ayez dû regarder comme plus prudent, dans les circonstances critiques dans lesquelles se trouvèrent les deux armées, de répéter votre instruction dans plusieurs dépêches ?

En même temps que vous envoyiez cette dépêche, n'avez-

vous pas adressé à l'*Indépendant de la Moselle* un communiqué? Je crois qu'il est inutile de le lire tout entier, mais j'y remarque cette phrase :

« En tenant autour de Metz, l'armée du maréchal Bazaine fait face à des nécessités stratégiques et politiques dont le bon sens public sera le meilleur juge. Nous complétons notre défense en quelque sorte sous le feu de l'ennemi. »

Cette phrase n'a-t-elle pas pour objet de préparer l'opinion publique à vous voir maintenir votre armée sous Metz?

M. le maréchal. — Du tout. Voici comment les choses se sont passées : Il y avait au quartier général un attaché d'ambassade, M. Debains, qu'on m'avait laissé quand l'empereur était parti et qui était chargé de la correspondance avec le *Journal officiel*. Il m'a demandé de faire des articles ; je lui ai répondu : Faites-en; il a fait des articles comme il l'entendait ; cela m'était parfaitement égal, et je n'y ai pas vu d'inconvénient. La présence d'une armée bien organisée à Metz était un gage de la conservation de Metz et de la Lorraine... Il pouvait y avoir là un intérêt au point de vue politique, mais cela n'indiquait nullement la prévision d'un séjour prolongé à Metz.

M. le Président. — Voici les dépêches que vous adressiez le 21 au ministre et le 22 à l'empereur. Le greffier va en donner lecture.

Maréchal Bazaine au ministre de la guerre, par Verdun.

« Metz, 21 aout, 10 h. 30 matin.

« J'ai reçu toutes vos dépêches jusqu'au 19 inclus. Je ne puis communiquer que difficilement et par piétons isolés avec Thionville et Verdun. Vous avez dû recevoir une dépêche; j'en ai adressé une à l'empereur, je l'ai faite ou fait faire. Je n'avais alors aucune prévision d'un séjour prolongé sous Metz. »

M. le Président. — Le 21 août, vous adressiez la dépêche suivante à l'empereur :

Le maréchal Bazaine au ministre de la guerre.

« Metz, 21 août, 11 h. 30 matin.

« J'ai reçu toutes vos dépêches jusqu'au 19 inclusivement. Je ne puis communiquer que difficilement, et par piétons isolés, avec Thionville et Verdun. Vous avez dû recevoir une dépêche. J'en ai adressé une à l'empereur, une autre au maréchal de Mac-Mahon.

« L'état sanitaire de l'armée est satisfaisant, l'état moral laisse moins à désirer.

« En ce moment, onze heures, de grosses masses prussiennes tiennent la crête des bois de Saulny et de Lorry, à petites distances de nos positions ; d'autres masses occupent les hauteurs boisées au nord et au nord-est de Saulny, de l'autre côté de la route de Briey à Metz. Il y a également du monde devant les 4e et 6e corps, de l'autre côté de Woippy. »

M. le Président. — Vous envoyez une autre dépêche à l'empereur, le 22 août, dont il a été donné lecture. Rien dans ces deux dépêches qui indique que vous ayez l'intention de vous éloigner de Metz.

Le 22, vous receviez du général Soleil une lettre dont le greffier va vous donner lecture.

M. le greffier :

A Son Excellence M. le maréchal commandant en chef.

« Au camp sous Metz, le 22 août 1870.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai l'honneur et je suis heureux de porter à la connaissance de Votre Excellence les faits suivants :

« En ce qui concerne l'artillerie :

« 1° Toutes les batteries de combat sont complètement réapprovisionnées ;

« 2° Tous les parcs, moins celui du 6e corps, qui n'a jamais rejoint l'armée, sont complets;

« 3° Les batteries (batteries divisionnaires ou de réserve) ont réparé leurs pertes en hommes et en chevaux, et sont prêtes à marcher.

« En ce qui concerne l'infanterie :

« 4° L'infanterie doit posséder, d'après les rapports qui m'ont été fournis, les 90 cartouches ;

« 5° Les réserves divisionnaires et les parcs de corps d'armée portent 59 cartouches par homme environ ;

« 6° Un parc d'artillerie formé à la suite de la réserve général contient, à l'heure qu'il est, 3,800,000 cartouches.

« Après ce dernier et suprême effort, l'arsenal de Metz est complètement épuisé.

« A la suite des journées du 16 et du 18, les troupes ont pu croire un moment que les munitions leur feraient défaut; pour relever leur moral, je pense, monsieur le maréchal, qu'il ne serait pas inutile que l'armée sût qu'elle est aujourd'hui, 22 août, complètement réapprovisionnée et prête à marcher.

« En ce qui concerne la défense de Metz, la place possède aujourd'hui, 22 août :

« Bouches à feu, 540.

« Projectiles, l'approvisionnement est plus que suffisant.

« Poudre, 400,000 kilogrammes.

« Fusils, 61,145.

« Cartouches, 6,995,340.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur le maréchal,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« *Le général de division, commandant l'artillerie de l'armée,*

« Signé : Soleille. »

M. le Président. — Comment pensez-vous, monsieur le maréchal, qu'il soit possible de concilier ces renseignements rassurants avec ceux que vous auriez fait parvenir à l'empereur?

M. le maréchal. — J'ai fait des observations au général sur ce sujet.

M. le Président. — N'avez-vous pas regretté ces nouvelles prématurées?

M. le maréchal. — Sans doute, mais j'avais dû ajouter foi à mon général de service, qui était un très-bon serviteur.

M. le Président. — Le 23, vous envoyiez à l'empereur la dépêche suivante :

« Ban Saint-Martin, 23 août 1870.

« Sa Majesté l'empereur,

« Les derniers renseignements indiquent un mouvement du gros des forces ennemies, et il ne resterait à cheval sur les deux rives de la Moselle que les armées du prince Frédéric-Charles et Steinmetz.

« Des témoins oculaires affirment avoir vu des équipages de pont entre Ars et Gravelotte. Les Prussiens feraient construire, à l'aide d'ouvriers venus de Fronard, un chemin de fer de Faulquemont à Pont-à-Mousson. Si les nouvelles ci-dessus se confirment, je pourrai entreprendre la marche que j'avais indiquée précédemment, par la ligne des forteresses

du nord, afin de ne rien compromettre. Nos batteries ont été réorganisées et réapprovisionnées, ainsi que l'infanterie; l'armement de la place de Metz est presque au complet; j'y laisserai deux divisions, car les travaux de Saint-Julien et de Queuleu sont loin d'être terminés.

« L'état moral et sanitaire des troupes laisse moins à désirer. Nos pertes ont été si considérables dans ces derniers combats que les cadres sont très-affaiblis.

« J'y pourvoirai autant que possible.

Je n'écris pas au ministre de la guerre.

« Maréchal BAZAINE. »

Reçue de Sedan, le 31 août, à 2 h. 40 minutes matin. Expédiée au ministre de la guerre, à 4 h. 30 matin, 31 août.

M. le Président. — Cette dépêche ne semble-t-elle pas indiquer, monsieur le maréchal, que vous vous prépariez de nouveau à marcher? car elle coïncide avec les ordres que vous aviez donnés pour l'allégement des bagages?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — C'est donc ainsi qu'il faut l'interpréter. Ce sont, d'une part, les renseignements donnés par le général Soleille et, de l'autre, les nouvelles qui pouvaient vous faire croire que l'armée d'investissement avait diminué de nombre, qui vous ont décidé à faire vos préparatifs de marche et à donner à l'empereur les renseignements qui pouvaient le disposer à croire que vous alliez commencer ce mouvement?.....

M. le maréchal. — Ou au moins que j'allais le tenter.

M. le Président. — Vous n'aviez donc pas reçu à ce moment-là une communication, de quelque genre qu'elle fût, qui vous fit supposer que le maréchal de Mac-Mahon pouvait être en marche?

M. le maréchal. — Aucune, de personne.

M. le Président. — Je trouve dans les notes journalières communiquées par le général Coffinières, et qui figurent au dossier, les quelques lignes que le greffier va lire.

M. le greffier :

« Les commandants des corps d'armée et les commandants d'armes sont convoqués au grand quartier général du maréchal Bazaine au ban Saint-Martin. Il y est dit que le commandant Magnan a été envoyé à Paris pour savoir des nouvelles, que les forces du maréchal de Mac-Mahon doivent venir au secours de Metz. »

M. le Président. — Vos souvenirs sont-ils d'accord avec cette note?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — N'avez-vous pas reçu, le 23, une dépêche en clair qui vous faisait connaître la marche du maréchal de Mac-Mahon?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — N'avez-vous pas reçu, le 23, un avis officieux, une communication quelconque écrite sur un papier roulé en forme de cigarette qui vous informait de la marche du maréchal de Mac-Mahon?

M. le maréchal. — Pas davantage.

M. le President. — Le conseil entendra les dépositions des témoins qui ont été entendus sur ce point dans l'instruction.

Ce même jour, 23 août, arrivait à Thionville une dépêche chiffrée du maréchal de Mac-Mahon, ainsi conçue.

Greffier, donnez-en lecture.

M. le greffier :

Maréchal Mac-Mahon au général commandant à Verdun, au commandant supérieur de Montmédy, au maire de Longuyon.

« Courcelles-lès-Reims, le 22 août 1870, 10 h. 55 matin.
(Dépêche chiffrée.)

« Envoyez au maréchal Bazaine la dépêche ci-après, très-importante, faites-la-lui parvenir par cinq ou six émissaires différents auxquels vous remettrez les sommes, quelles qu'elles soient, qui leur seraient nécessaires pour accomplir leur mission.

De Mac-Mahon à Bazaine.

« Reçu votre dépêche du 19. Suis à Reims, me porte dans la direction de Montmédy, serai après-demain sur l'Aisne, d'où j'agirai selon les circonstances, pour vous venir en aide.

« Envoyez-moi de vos nouvelles.

« Reçu du quartier impérial le 22, à onze heures vingt-cinq minutes, transmise à Verdun et à Montmédy à onze heures cinquante minutes. Interruption sur Longuyon. Montmédy se charge de faire parvenir la présente urgence à Longuyon par exprès et en accuser le départ et l'arrivée, n'ayant pas de communication avec ce poste. »

M. le Président. — Cette dépêche est assez importante pour que vous ayez conservé le souvenir exact du moment auquel vous l'avez reçue, ainsi que de la voie par laquelle elle vous est parvenue. Pouvez-vous faire connaître au conseil à quelle date et par quelle voie vous est parvenue cette dépêche du maréchal de Mac-Mahon?

M. le maréchal. — Je l'ai reçue le 30, par la voie de Verdun, ou, dans tous les cas, l'émissaire qui en était porteur a contourné Verdun.

M. le Président. — Si cette dépêche vous est arrivée le 30 par Verdun, comment expliquez-vous qu'elle ne vous ait pas été expédiée plutôt de Thionville? Nous verrons plus loin que vos dépêches au colonel Turnier lui parvenaient encore le 27 au matin; comment expliquez-vous alors que le colonel Turnier, ayant eu dans les mains cette dépêche importante, n'ait pas essayé de vous la faire parvenir?

M. le maréchal. — Il a essayé, mais l'émissaire n'aura pas pu passer.

M. le Président. — D'autres émissaires ont passé encore ce jour-là.

M. le maréchal. — Je n'en sais rien; ce qui est certain, c'est que je n'ai pas reçu cette dépêche.

M. le Président. — Le 28, le colonel Turnier vous envoyait une dépêche importante par l'agent Flahaut, qui était un émissaire de confiance, ayant déjà fait plusieurs voyages. C'est lui qui, entre autres, avait emporté vos dépêches du 20; il arriva à Metz le 29.

Ne trouvez-vous pas étrange que le colonel Turnier n'ait pas profité de cette occasion pour vous envoyer un duplicata de la dépêche du 23, s'il ne vous l'avait pas encore expédiée?

M. le maréchal. — Je ne savais pas que le colonel Turnier avait reçu la dépêche du 23, et je n'ai jamais eu de relations avec lui. La dépêche arrivée le 29 était sans date, et ce qui nous a fait penser qu'elle était du 27 et non pas du 28, c'est qu'elle contient ces mots : « aujourd'hui 27. » Elle a dû être écrite le 27.

M. le Président. — Le conseil entendra les dépositions qui seront faites sur ce point.

La veille du jour où le colonel Turnier vous expédiait Fla-

haut, c'est-à-dire le 27, il confiait à M. Lallement, procureur impérial à Sarreguemines, un message que celui-ci devait remettre soit au maréchal de Mac-Mahon, soit au premier général français qu'il rencontrerait. Ce message donnait des nouvelles de Metz ; vous ne savez pas comment et par qui il aurait été expédié à Thionville ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le président. Je n'ai connu cette dépêche qu'à la fin de l'instruction, par M le général de brigade rapporteur, qui m'a dit qu'il la suivait pas à pas. On ne correspond pas ainsi avec l'armée française. Je n'ai pas l'ombre de souvenir de ce fait. D'ailleurs, comment une dépêche aurait-elle été ainsi rédigée : « Dépêche pour l'armée française ! »

M. le Président. — La dépêche devait être remise par le porteur, soit au maréchal de Mac-Mahon, soit au premier général français qu'il rencontrerait. Voilà la phrase.

Le conseil entendra, sur ce point, les témoignages de MM. Lallement et Hulme.

Je n'ai plus de questions à vous adresser sur cette partie de l'interrogatoire. Je pense qu'il est préférable de remettre à demain les autres questions sur les divisions suivantes, pour ne pas commencer inutilement cette partie aujourd'hui.

Monsieur le maréchal, vous pouvez vous retirer.

La séance est suspendue, et sera reprise demain à une heure.

(L'audience est levée à trois heures trente-cinq minutes.)

AUDIENCE DU 15 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Greffier, procédez à l'appel des témoins qui se sont présentés.

Deux témoins répondent à l'appel de leur nom et se retirent.

SUITE DE L'INTERROGATOIRE

M. le Président. — Je dois faire d'abord une rectification. D'après quelques notes que j'ai consultées sur la séance d'hier, il me serait échappé dans cette séance un *lapsus linguæ*. Parlant de la dépêche expédiée par le maréchal de Mac-Mahon, j'ai dit qu'elle avait été expédiée au quartier général du maréchal Bazaine à 10 h. 35; c'est à 11 h. 35 que j'aurais dû dire.

Je rappelle en même temps au parquet et à la défense, qu'il a toujours existé des pièces relatives à la capitulation qu'elles ont toujours été et qu'elles sont encore à la disposition du parquet, de la défense et du président. Je me réserve toujours, quant à moi, d'en faire donner lecture à l'audience en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, si j'en vois l'utilité. Ceci pour mémoire.

Je reprends mon interrogatoire. Du 19 au 25 août, vos troupes sont restées massées sous les forts de Metz. Vous y exécutiez des travaux de défense. Qu'avez-vous fait du 19 au 25 août, pour empêcher qu'on ne coupât, ou pour rétablir les communications avec Thionville ?

M. le maréchal. — Je n'ai rien pu faire.

M. le Président. — Le 25 août, vous avez réuni un corps de cavalerie pour l'envoyer en reconnaissance sous les ordres du général Desvaux. Auriez-vous pu faire exécuter plus tôt ce mouvement ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président, je ne pouvais guère faire usage de ma cavalerie dans ce but avant le 25.

M. le Président. — Avez-vous pu en faire quelque usage ?

M. le maréchal. — Pas avant le 26. Les événements ne nous l'ont pas permis.

M. le Président. — Avez-vous fait quelque tentative pour empêcher la construction du chemin de fer entre Rémilly et Pont-à-Mousson, entreprise par l'ennemi ?

M. le maréchal. — Je ne me rappelle pas à quelle époque j'ai reçu la nouvelle de cette construction. C'était beaucoup trop loin d'ailleurs, pour engager mes reconnaissances.

M. le Président. — Le 23 août, vous informiez l'empereur de la construction de ce chemin de fer.

M. le maréchal. — (Cherchant dans ses notes) : Oui, le 23, c'est vrai, mais les travaux commençaient seulement à cette date ; je crois même que l'ennemi, à cette date, ne les avait pas encore entrepris. Du reste, m'opposer à ces travaux eût été bien inutile. Détruit un jour par nous, le tronçon eût été rétabli le lendemain. Je ne pouvais pas, à une distance aussi grande, empêcher ces opérations de l'ennemi.

M. le Président. — Vous disiez dans ce télégramme, que je mentionne uniquement pour l'exactitude du compte rendu :

« Les Prussiens feraient construire un chemin de fer de Faulquemont à Pont-à-Mousson. »

Le 25 août au soir, vous avez donné un ordre de marche qui devait être exécuté le 26 au matin.

M. le maréchal. — C'est ce que j'avais entendu dire.

Greffier, donnez-en lecture.

M. le greffier :

Ordre de mouvement à exécuter le 26 au matin.

« Le 3e corps laissera une division à Metz; M. le maréchal Le Bœuf la désignera. Elle prendra position en avant du fort Queuleu, près du village de Grigy, poussant ses compagnies de partisans vers Mercy, Ars-Laquenexy et même Aubigny, si on le peut. Elle fera également éclairer la route de Strasbourg. Les trois autres divisions du 3e corps, sa cavalerie et son artillerie, s'établiront en arrière de Noisseville, la droite sur la route de Sarrelouis, la gauche sur la hauteur entre Mey et Nouilly, vers la côte 241.

« La division Montaudon, qui est à Queuleu, commencera son mouvement de très-bonne heure, pour arriver en position en même temps que les autres. Elle évitera de se rapprocher de la ville pour ne pas gêner les débouchés des autres corps. Les bagages se réuniront à ceux de la division de cavalerie de Clérambault, sur les glacis du fort Gisors, en dégageant les routes.

« Les bagages des divisions Aymard et Metmann et les services administratifs resteront massés près du moulin de Saint-Julien, en laissant les routes absolument libres.

« Le 4e corps se placera en avant de la ferme de Grimont, à environ 1,800 mètres perpendiculairement à la route de Sainte-Barbe : la droite un peu en avant du village de Mey près la côte 245, en se reliant au 3e corps; la gauche à environ 1,200 mètres en arrière de Villers-l'Orme.

« Le 1e corps s'entendra avec le 6e, de manière à ne pas suivre les mêmes routes, à prendre le pont d'amont de Chambière et à monter à la ferme de Grimont par le chemin de traverse qui part du moulin de Saint-Julien, de façon à ne pas gêner le mouvement du 6e corps. — La cavalerie du 4e corps se placera en avant, et les bagages du corps se réuniront à Chambière où ils attendront des ordres. — Le 6e corps s'établira en avant du bois à Grimont, en arrière de Villers-l'Orme, sa droite à hauteur de la gauche du 4e corps, mais refusant sa gauche jusqu'à la côte 216, à gauche de la route de Bouzonville; sa cavalerie se placera en avant, et les bagages du corps se réuniront à Chambière.

« Le 6e corps s'entendra avec le 1e pour la route à suivre jusqu'à la Moselle, et prendra au-dessous de la ville le pont d'aval, à travers Chambière, le pont d'amont étant réservé au 4e corps. Le 2e corps s'établira en seconde ligne derrière le 3e, sa droite à la ferme de Bellecroix, la gauche sur les hauteurs de la rive droite du ravin de Vantoux. Il entrera en ville par la porte de France, sortira par la porte des Allemands et suivra la route de Sarrelouis pour se rendre à sa position. Les bagages se rendront à Chambière quand le passage des 4e et 6e corps et de la garde sera terminé.

« Les divisions de cavalerie du 3e et du 2e corps se tiendront sur le flanc droit de leurs corps, éclairant bien toute la droite.

« Les réserves d'artillerie et les compagnies du génie suivront leurs corps et prendront position derrière la seconde ligne de chacun de ces corps. La garde, le corps de réserve de cavalerie, la réserve de l'artillerie de l'armée prendront position entre le fort Saint-Julien et le bois de Grimont, à cheval sur la route de Bouzonville, la gauche en arrière de Châtillon, la droite vers la gauche du 2e corps. Les réserves de cavalerie et d'artillerie se placeront à la droite du fort Saint-Julien, en laissant la route complétement libre. La garde, le corps de réserve de cavalerie et la réserve d'artillerie de l'armée passeront par les ponts de Chambière, à la suite du 4e et du 6e corps. Ils surveilleront la marche de ces corps, pour savoir à quel moment ils devront eux-mêmes se mettre en route, ce qui ne pourra guère avoir lieu avant sept heures et demie du matin.

« En attendant son départ, le corps de réserve de cavalerie campé à Chambière se rangera de manière à ne pas gêner la circulation entre les ponts.

« Le grand quartier général de l'armée sera au village de Saint-Julien; tous les services qui en dépendent et tous les bagages se rendront à Chambière, où ils attendront des ordres.

« En quittant ses lignes, le 6e corps y laissera pour les garder un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie légère.

« Le 2e corps agira de même; le 4e ne laissera qu'un régiment d'infanterie, et la division du 3e corps qui est à Montigny y laissera un bataillon.

« Les troupes laissées à la garde des lignes devront se faire voir, et la cavalerie opérera de très-nombreuses reconnaissances, de manière à laisser croire à l'ennemi que ces lignes sont toujours occupées.

« M. le général commandant supérieur de Metz donnera avis de ces dispositions aux commandants des forts détachés.

« Ces mouvements devront s'exécuter sans sonneries ni batteries. »

M. le Président. — J'ai fait donner lecture de cet ordre parce qu'on voit dans cette pièce que vous donniez des instructions très-complètes, par exemple vos dispositions relatives aux bagages, paraissant régler tout pour mettre l'armée en route et la porter sur la rive droite entre la Moselle et la route de Sarrelouis, en avant de Grimont et en face de Sainte-Barbe, qui semblait devoir être votre premier objectif.

N'aviez-vous pas, en même temps, ordonné de compléter la garnison de Metz, en y ajoutant une division ?

M. le maréchal. — Oui, la division Castagny.

M. le Président. — Ce qui complétait l'ensemble des dispositions prises pour mettre l'armée en marche et, si cela était possible, l'éloigner de la place de Metz. Pour exécuter ce plan, vous disposiez d'environ 130,000 combattants ?

M. le maréchal. — Pardon, monsieur le Président, notre effectif n'a jamais dépassé 90,000 à 100,000 combattants. Les situations ont toujours été fort inexactes; même, je crois qu'en prévision d'un départ on n'a jamais pu arriver à l'établir régulièrement, mais je ne pense pas qu'à aucun moment nous ayons atteint le chiffre qui vient d'être indiqué.

M. le Président. — Vous pensez que l'effectif des combattants n'atteignait pas même 100,000 hommes ?

M. le maréchal. — Ce serait le chiffre *maximum*, tout compris.

M. le Président. — Le nombre des rationnaires était cependant de cent cinquante mille ?

M. le maréchal. — Oui, mais il faut toujours compter un quart de non-valeurs.

M. le Président. — Oui, mais ici ce serait le tiers.

M. le maréchal. — Le tiers, c'est beaucoup; mais il y avait des régiments qui restaient dans les lignes de la rive gauche; ces troupes auraient rejoint par la vallée si les mouvements s'étaient effectués; mais je ne compte pas les hommes du train au nombre des combattants, ni les infirmiers.

M. le Président. — Ni les servants des pièces ?

M. le maréchal. — Pardon, je les considère comme des combattants.

M. le Président. — Ce même jour, 25 août, l'armée du prince Frédéric-Charles était portée à deux cent mille hommes, elle avait six cent trente bouches à feu. Vous deviez connaître cet effectif et cet armement et savoir que la plus grande partie de cette armée était sur la rive gauche. Sur la rive droite, elle n'avait que quelques corps détachés vers Malroy et Ars et un léger cordon facile à percer, disposé en cercle.

En présence de ces dispositions de l'ennemi et d'après les renseignements que vous pouviez avoir sur la situation générale, et votre propre appréciation de vos forces et de celles de l'ennemi, quel est le plan que vous aviez formé et que les mouvements prescrits par vous devaient tendre à réaliser ?

M. le maréchal. — Je voulais tâcher d'arriver jusqu'à Sainte-Barbe, et puis, la nuit, faire une marche de flanc pour arriver vers Thionville et reprendre ma ligne vers le nord.

M. le Président. — Si vous étiez décidé à marcher sur Thionville, pourquoi n'emmeniez-vous pas des équipages de ponts pour passer ensuite la Moselle ?

Car enfin à Thionville, la carte l'indique, il n'y a qu'un seul pont, ce qui exige un long défilé et vous veniez de faire l'expérience des ponts de Metz et des défilés de Gravelotte.

M. le maréchal. — Les Allemands avaient des ponts sur la Moselle, notamment à Malroy. Je m'en serais servi, si mon mouvement eût réussi; je n'avais pas besoin de m'embarrasser d'équipages. J'aurais trouvé les ponts de l'ennemi à ma disposition.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 15 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — En sorte que vous croyiez ne pas avoir besoin d'équipages de ponts, puisqu'il n'en est pas fait mention dans votre ordre de mouvement?

M. le maréchal. — Je n'avais pas ordonné de ne pas emmener d'équipages de ponts.

Cela regardait la réserve d'artillerie. En tout cas, je le répète, si mon mouvement avait réussi, j'aurais profité de tous les ponts que j'aurais rencontrés.

M. le Président. — Je mentionne seulement qu'il n'a pas été donné d'ordres concernant les équipages de ponts.

D'ailleurs, les témoins seront entendus sur ce point.

En vous rendant à Grimont, dans la matinée du 26, n'avez-vous pas fait dire à la garde et à la réserve d'artillerie de rester sur la rive gaude de la Moselle?

M. le maréchal. — Oui, pour éviter l'encombrement, et si j'avais réussi je comptais les faire tiler par la rive gauche, sous la protection des troupes marchant par la rive droite. Comme nous n'avions qu'une très-bonne route sur la rive droite, je me serais servi de la route sur la rive gauche, de façon à pouvoir jeter même du monde sur les hauteurs de ce côté, si cela avait été nécessaire.

M. le Président. — Vous pensez qu'elles auraient pu marcher par la rive gauche parallèlement aux autres corps de la rive droite?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Et vous pensiez que la réserve et la garde auraient pu marcher sous la protection de votre droite quand vous aviez le gros de l'armée prussienne sur votre flanc gauche?

M. le maréchal. — Mais le gros de l'ennemi, nous ne savions pas où il était. Je crois qu'il était en position du côté de Longuyon et qu'il lui aurait fallu du temps pour arriver sur nous; les ordres, dans les mouvements de ce genre, doivent se donner le plus tard possible.

Nous aurions pu profiter de la nuit pour faire cette marche le long de la Moselle si le mauvais temps qui est survenu ne nous en avait empêchés.

M. le Président. — Ainsi, c'était dans l'intention de faire marcher la garde et la réserve d'artillerie par la rive gauche que vous les aviez fait arrêter le matin?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous ne vous souvenez pas, monsieur le maréchal, d'avoir indiqué à des officiers, ce jour-là, votre intention de ne pas mettre réellement l'armée en marche?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Le mouvement que vous aviez prescrit par votre ordre du 25, s'achevait le 26, à trois heures de l'après-midi seulement. Les avant-postes du 3e corps avaient occupé Neuilly, Noisseville et Colombey sans coup férir. L'ennemi montrait peu de forces, lorsque vos troupes ont reçu l'ordre de reprendre leurs bivouacs du matin. La pluie qui tombait à torrents, d'après les récits des témoins oculaires, et l'état des chemins auraient pu vous décider à arrêter vos troupes dans les positions que vous leur aviez assignées la veille. Mais quelle est la raison qui a pu vous décider à ramener l'armée sous Metz ou du moins à réunir le conseil à la suite duquel vous avez pris cette résolution?

M. le maréchal. — C'est précisément parce que j'ai vu que sur la rive droite il y avait très-peu de monde; j'en ai conclu que toute l'armée allemande se trouvait massée sur la rive gauche, et que nos lignes allaient être attaquées de ce côté; j'ai fait alors reporter l'armée de l'autre côté, afin de pouvoir faire face aux éventualités qui se présenteraient. Puisque les reconnaissances offensives que nous avions faites sur la rive droite me prouvaient qu'il n'y avait pas grand monde, j'ai dû supposer que la plus grande partie de l'armée ennemie était massée de l'autre côté et que peut-être elle ferait une tentative contre notre gauche.

M. le Président. — Vous ne pensiez pas que les lignes fussent assez fortement occupées pour repousser une tentative de l'ennemi?

M. le maréchal. — Non.

M. le Président. — Lorsque le matin vous avez mis l'armée en mouvement avec le projet de marcher sur Thionville, vous ne croyiez pas que la place fût en état de résister à une attaque de l'ennemi?

M. le maréchal. — La place aurait peut-être pu résister par elle-même; mais, si l'ennemi était parvenu à s'emparer de nos lignes de ce côté, il se serait trouvé avoir fait, en quelque sorte, des travaux d'approche sur les forts de Saint Quentin et des Carrières.

M. le Président. — Dans la matinée, n'aviez-vous pas cependant reçu une communication du général Soleille et du général Coffinières qui aurait pu influer sur votre nouvelle détermination? Le général Soleille ne vous avait-il pas déclaré qu'on n'avait de munitions que pour un jour de bataille?

M. le maréchal. — Non, ce n'est pas le matin qu'il m'a déclaré cela.

M. le Président. — Le général Coffinières ne s'était-il pas plaint également de la pénurie de la place en fait de munitions et de l'état insuffisant de la défense des forts?

M. le maréchal. — Je ne crois pas qu'il se soit exprimé aussi nettement. Du reste, j'ai la note dans mon dossier.

M. le Président. — Nous entendrons les dépositions sur ce point. Je ne parle du reste que d'après le procès-verbal qui a été dressé, je crois, par l'un de vos aides de camp et qui indique que ce serait à peu près ce qu'il aurait déclaré à Grimont.

M. le maréchal. — Le général Coffinières m'a témoigné le désir de voir l'armée rester le plus longtemps possible, mais cela n'aurait eu aucune influence sur mes déterminations, si nous avions eu la chance de passer dans de bonnes conditions.

M. le Président. — Comment faisiez-vous pour faire concorder le nouveau renseignement qui vous était fourni par le général Soleille, avec les renseignements beaucoup plus rassurants qu'il vous avait donnés le 22? Je parle toujours d'après le procès-verbal.

M. le maréchal. — Je crois qu'alors le général Soleille avait seulement en vue les batteries de combat. Dans sa déposition, il développe ce qu'il entend par la consommation d'une bataille. Il était beaucoup plus à même que moi de donner des renseignements à cet égard.

M. le Président. — Si les anxiétés du général Coffinières étaient fondées relativement à la place de Metz, ne pensiez-vous pas qu'il aurait dû les manifester plus tôt, par exemple le 15 et le 16, et ne pas attendre l'opération du 26?

M. le maréchal. —Je répète, monsieur le Président, que ce ne sont pas les avis qui ont changé rien à mes idées. Si nous n'avions pas eu le mauvais temps, j'aurais pris d'autres mesures. Pour moi, il n'y avait pas urgence à ce moment-là; nous attendions des nouvelles de l'intérieur, et je ne voulais pas entreprendre un mouvement qui pouvait amener une mauvaise opération.

M. le Président. — Je parle toujours d'après le procès-verbal, qui sert de base à toutes les questions que je vous adresse en ce moment.

M. le maréchal. — Si j'avais eu des nouvelles de l'intérieur, si j'avais su ce qui se faisait entre la Meuse et nous, c'eût été tout différent, rien ne nous aurait arrêtés; mais ne sachant rien, je voulais toujours rester dans la même série d'opérations, non pas d'attente, mais de prudence.

M. le Président. — Ainsi, ce n'étaient pas les renseignements fournis par les généraux Soleille et Coffinières, mais seulement des considérations relatives à l'importance stratégique de Metz, et la nécessité reconnue par vous d'attendre encore sous la place qui ont motivé votre nouvelle décision?

M. le maréchal. — Parfaitement, monsieur le Président, étant toujours donné que le mauvais temps nous interdisait une action sérieuse le 26 août. La preuve que j'étais prêt à profiter des occasions, c'est que j'ai tenté de nouveaux mouvements le 30 août et le 1er septembre.

M. le Président. — Le rôle de ce conseil n'est pas d'examiner des questions de cet ordre; il ne lui appartient pas de les discuter. Nous n'avons pas à juger de questions de tactique et de stratégie; nous devons seulement les effleurer, lorsqu'elles touchent aux questions soulevées par l'ordre de mise en jugement qui nous a convoqués.

M. le maréchal. — Du reste, monsieur le Président voudra bien me permettre de le dire, je n'ai pas provoqué cette conférence; je n'ai réuni ces messieurs qu'à la suite des rapports qu'ils m'avaient envoyés le 20 et le 21, pour causer avec eux; ce n'est pas seulement à cause des communications qui m'avaient été faites par le général Soleille et le général Coffinières, mais pour me mettre un peu au courant de la situation de leurs corps et prendre leur avis. Cette réunion du 26 n'était que la conséquence de ce qui avait été fait le 31 juillet, en vue de l'opération du 2 août. L'empereur avait donné ordre de réunir le chef du génie, le commandant de l'artillerie, les commandants de corps pour conférer avec eux avant d'entreprendre quelque chose. J'ai continué d'agir dans ce sens. Il me paraissait très-rationnel, alors que j'avais autour de moi des hommes spéciaux, chefs de leur arme, de les consulter, surtout quand il est question de quitter une place aussi importante que Metz.

M. le Président. — Oui, les chefs d'armes spéciales. Je reviens à ce que j'indiquais tout à l'heure sur l'opinion que vous aviez de l'importance stratégique de la place de Metz, et du rôle que l'armée pourrait jouer en restant sous ses murs. Si vous étiez convaincu que l'armée était plus utile au pays en restant ainsi sous Metz, n'auriez-vous pas pu l'exprimer plus positivement à l'empereur avant son départ?

M. le maréchal. — L'empereur le savait parfaitement bien; il en parle lui-même dans une dépêche du 8 ou du 9.

M. le Président. — Cependant il paraissait s'attendre à ce que vous marchiez si vous ne rencontriez pas de grands obstacles. Ce n'était donc que le cas de grandes difficultés qui pouvait vous retenir sous Metz, et non pas une sorte de parti pris résultant d'une combinaison générale.

M. le maréchal. — La ville de Metz, avec ses forts, forme un camp retranché qui peut servir d'abri à une armée trop faible comme effectif et qui lui permet d'opérer dans l'ensemble des mouvements stratégiques des autres armées.

La dépêche de l'empereur, du 8 ou du 9, disait que la présence à Metz d'une armée de 100,000 hommes bien organisés était très-utile. Il est vrai qu'il changeait d'avis vingt-quatre heures après; mais, en somme, il revenait toujours à cette idée.

M. le Président. — Il semble cependant qu'au début cette résolution de rester sous Metz ne devait être, en quelque sorte, qu'une espèce de pis-aller, si vous ne pouviez pas réussir à éloigner l'armée et à vous porter dans une autre direction. Il se peut que, de jour en jour, les obstacles croissant et vous donnant à réfléchir, cette opinion que vous aviez d'abord soit devenue une conviction plus arrêtée, une résolution plus ferme, résolution, je le répète, que je ne discute pas et que je n'ai pas à discuter; mais il me semble cependant que, si cette idée s'arrêtait de plus en plus dans votre esprit, il eût été nécessaire d'en informer l'empereur, le maréchal de Mac-Mahon plus clairement, plus positivement peut-être que vous ne l'avez fait. Je me borne à vous faire cette demande.

M. le maréchal. — L'empereur savait parfaitement bien que, si je ne passais pas, je me retirerais dans le camp retranché de Metz; je le lui avais dit le 15, dans une conférence d'environ une demi-heure que j'avais eue avec lui. Nous ne savions pas à ce moment-là dans quelle position était l'armée allemande, sur notre flanc gauche ou devant nous. Nous avions seulement quelques renseignements assez vagues sur la proximité de ses forces. Il avait été convenu que je ne risquerais rien et que je me retirerais dans le camp retranché de Metz, dans le cas où des forces trop nombreuses se trouveraient vis-à-vis de moi. Une autre combinaison était celle-ci: si j'avais pu passer, j'aurais dû prendre une nouvelle base d'opérations sur la Meuse et établir une nouvelle ligne de communications entre Verdun et nous. Mais

je n'avais pas à aller de l'autre côté de la Meuse ; jamais je n'ai eu l'idée d'aller jusqu'à Châlons.

M. le Président. — Vous ne pensez pas, monsieur le maréchal, que l'empereur, quand il est passé à Verdun, s'attendait à vous voir arriver et passer la Meuse ? Il en a parlé cependant.

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Il résulte des dépositions de témoins qui seront entendus, que, lorsque l'empereur est arrivé à Verdun, il s'est entretenu avec le maire, avec les autorités, et qu'il a donné des ordres pour disposer des ponts, des rampes, faire les préparatifs nécessaires à l'arrivée de l'armée.

M. le maréchal. — Oui, mais alors il ne connaissait pas les événements du 16 ; il ne s'attendait pas à la bataille du 16 ; il m'a télégraphié qu'il regrettait de n'y avoir pas assisté, et le 17 il m'a envoyé une dépêche pour complimenter les troupes, mais il ne m'a pas dit : Continuez votre mouvement.

M. le Président. — Ce que je tenais à distinguer, et je désirais savoir si cette distinction était faite dans votre esprit, c'était si le séjour de l'armée sous Metz était considéré comme une espèce de pis-aller, résultant des obstacles qu'elle aurait rencontrés, et, dans ce cas, il y avait nécessité pour vous d'éclairer plus complétement l'empereur et le maréchal de Mac-Mahon sur vos intentions, ou du moins sur cette opinion se formant de plus en plus dans votre esprit, que l'armée avait un grand rôle stratégique à jouer en restant sous Metz ; et alors, ce séjour sous Metz prenant un autre caractère, je vous demande si vous ne croyez pas que vos opérations dussent avoir un caractère différent de celui qu'elles avaient eu dans la journée du 18 et dans les jours suivants ?

M. le maréchal. — Rien n'était arrêté d'une manière absolue. Il est évident que si j'avais pu, le 16 ou le 18, être réellement victorieux, c'est-à-dire faire disparaître les forces que j'avais devant moi, j'aurais continué ma marche sur Verdun ou en avant de Verdun, puisque je ne devais pas passer la Meuse.

Du moment où je n'avais pas réussi à disperser les forces que j'avais devant moi, je devais en revenir à ma seconde combinaison.

M. le Président. — Si vous ne deviez pas passer la Meuse, comment expliquez-vous les dispositions prises par l'empereur à Verdun pour faciliter le passage de l'armée ?

M. le maréchal. — Je ne sais. L'empereur avait peut-être comme arrière-pensée, dans le cas où nous n'aurions pas pu rester sur la rive droite de la Meuse, de nous rallier plus loin ; mais il ne me l'avait pas dit.

M. le Président. — D'après le procès-verbal rédigé, je crois, par le général, alors colonel, Boyer, la plupart des officiers généraux réunis le 26 auraient émis, avec des nuances, une opinion assez conforme aux conclusions du général Soleille, qui, d'après le même procès-verbal, aurait été le premier orateur entendu.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que les avis émis par des subordonnés dans une réunion qui n'est ni prescrite, ni prévue par les règlements, ne diminuent en rien la responsabilité du commandant en chef. Mais s'il était utile de vous éclairer des lumières d'officiers généraux aussi expérimentés que ceux qui étaient sous vos ordres, ne pensez-vous pas qu'il eût été préférable de les consulter ou de les réunir plus tôt, sans attendre le moment critique d'une opération commencée et qui déjà devait avoir éveillé l'attention de l'ennemi ?

M. le maréchal. — Je n'avais pas du tout le matin l'intention de réunir ces messieurs. Mais il s'est trouvé que, la pluie tombant à torrents, avant de faire rentrer les troupes, je me suis dit : Je vais profiter de la présence de ces messieurs pour les consulter. La réunion tient uniquement, je le répète, à cette circonstance que je viens d'indiquer.

M. le Président. — Pour que leurs avis eussent toute leur valeur, pour qu'ils pussent opiner en connaissance de cause, croyez-vous qu'il fût suffisant de leur faire connaître les renseignements fournis par le général Soleille et l'opinion qu'il avait déduite de ces renseignements ? Je vous pose cette question, parce que je ne trouve, dans le procès-verbal, aucune mention de l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon. Il est possible que vous n'eussiez pas connaissance de la direction suivie par cette armée ; mais enfin, ne pouviez-vous pas supposer qu'elle opérait, et n'auriez-vous pas pu soumettre cette hypothèse à vos lieutenants et les consulter sur le meilleur mode de prêter main-forte à cette armée, si elle se trouvait en marche, comme elle l'était en effet à ce moment même ?

M. le maréchal. — Je crois avoir lu à ces messieurs la dépêche que j'avais reçue du maréchal de Mac-Mahon le 18 ; je crois leur avoir dit qu'il réorganisait son armée à Châlons ; je ne le leur ai pas caché ; je ne pouvais dire que ce que je savais.

M. le Président. — Il n'est fait mention, au procès-verbal, d'aucune dépêche qui aurait eu quelque importance.

M. le maréchal. — Ce n'est pas, à proprement parler, un procès-verbal : ce sont des notes que le général Boyer a rédigées à mon insu, et je n'en ai eu connaissance que plus tard. On n'aurait pas tiré parti de ces notes si les événements ne s'étaient pas déroulés comme ils se sont déroulés.

M. le Président. — Ce procès-verbal n'a-t-il pas été publié dans le livre qui porte votre nom ?

M. le maréchal. — Oui. L'opinion publique paraissant s'égarer et vouloir rejeter sur nous la responsabilité de tout ce qui était arrivé, on a tiré parti de ces notes ; mais, sans cela, il n'en aurait jamais été question. On a utilisé ces notes comme on aurait utilisé des notes prises au rapport ; mais on n'avait pas eu l'intention d'établir un procès-verbal ; ce n'était pas une conférence aussi sérieuse que cela.

M. le Président. — Il semblait, cependant, que les résolutions prises dans ce conseil, celles que vous aviez exprimées, avaient été celles auxquelles vous vous êtes plus ou moins tenu ?

M. le maréchal. — Le 31 et le 1er, nous sommes sortis. Si nous avions reçu le 26 ou le 27 des dépêches pressantes, nous serions partis le 27.

M. le Président. — Le 29 août, n'avez-vous pas reçu par le colonel Turnier une dépêche ainsi conçue :

« Thionville, 27 août 1870

« Général Ducrot commande corps Mac-Mahon ; il doit se trouver aujourd'hui, 27, à Stenay, à gauche de l'armée ; général Douay, à droite, sur la Meuse. Se tenir prêt à marcher au premier coup de canon.

« *Signé* : TURNIER. »

Cette dépêche vous a-t-elle décidé à revenir sur la détermination prise par vous le 26, de rester dans vos lignes ?

M. le maréchal. — Oui monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez préparé des ordres pour un mouvement le 30 août ?

M. le maréchal. — Oui.

M. le Président. — N'avez-vous pas changé encore une fois d'avis le 30 et contremandé ces ordres ?

M. le maréchal. — Non, c'était pour donner le change à l'ennemi.

M. le Président. — Ne songiez-vous pas aux diverses directions que votre armée pouvait prendre éventuellement si vous pouviez la mettre en route, lorsque, le 29, vous demandiez au général Soleille des renseignements sur la situation des munitions existant à Thionville et à Toul, principalement en cartouches modèle 1866 et en coups de canon de 4 et de 12 ?

Greffier, donnez lecture des pièces.

M. le greffier :

« 29 août 1870.

« Je vous prie de m'envoyer la situation des munitions qui existent à Thionville; si vous ne possédez pas déjà ce renseignement, je suppose que le général Lafaille, qui commandait l'artillerie à Metz, doit être en mesure de le donner.

« Cette situation devra surtout faire connaître ce qui s'y trouve en cartouches modèle 1866 en en coups de canon pour les pièces de 4 et de 12. »

« 29 août.

« Je vous prie de m'envoyer la situation des munitions qui existent à Toul. Si vous ne possédez déjà ce renseignement, je suppose que le général Lafaille, qui commandait l'artillerie à Metz, doit être en mesure de le donner.

« Cette situation devra surtout faire connaître ce qui s'y trouve en cartouches modèle 1866 et en coups de canon pour les pièces de 4 et de 12. »

M. le Président. — Vous aviez donc quelque pensée du mouvement qui vous inspirait cet ordre au général Soleille, pour vous renseigner sur les ressources en munitions que pourraient présenter au besoin soit Thionville, soit Toul ?

M. le maréchal. — Une fois sur le plateau, les conséquences d'une bataille pouvaient me jeter vers le sud plutôt que vers le nord, et je voulais être sûr de ce que je pourrais y trouver, d'autant plus que, pour me rencontrer avec l'armée qui serait venue, par exemple, de la Meuse, il n'aurait pas fallu suivre la même ligne d'opérations. Si j'avais bien connu la direction de l'armée de la Meuse, très-certainement j'aurais appuyé un peu plus au sud.

M. le Président. — Ne pensez-vous pas que ces changements fréquents du jour auquel vous vous prépariez à marcher, lorsque vous jugiez ensuite que les circonstances ne ne vous permettaient pas de le faire ; ne pensez-vous pas que ces ordres divers et fréquemment répétés avaient pour conséquence des distributions qui épuisaient les réserves de vivres de marche des corps d'armée ?

M. le maréchal. — Non. Si, dans les corps, on avait bien exécuté les instructions que j'avais données de conserver avec soin les vivres de réserve et de passer des revues de vivres, cela ne se serait pas produit. Je retrouve dans mes papiers des ordres très-sévères, donnés pour conserver ces vivres de réserve; j'ai toujours recommandé qu'il y eût au moins deux jours de vivres dans le sac. Si on les mettait en distribution ou si on les laissait consommer par les hommes, il est évident qu'il en résultait une perte ; mais on ne l'a pas fait exprès.

M. le Président. — Seulement, les distributions trop fréquentes font que les hommes consomment presque toujours des vivres en excédant, et cela réduit d'autant les approvisionnements généraux.

M. le maréchal. — Si j'avais eu l'intention de rester à Metz, j'aurais passé mon temps à faire comme la fourmi, à constituer d'immenses magasins à Metz, et je serais resté parfaitement tranquille, en livrant tous les jours de petits combats. Mais cela n'a jamais été dans mes idées.

M. le Président. — Ce même jour, 30 août, vous reconnaissez avoir reçu un duplicata de la dépêche du maréchal Mac-Mahon, dont nous avons déjà parlé :

« Reçu votre dépêche du 19 dernier, à Reims. Me porte dans la direction de Montmédy ; serai après-demain sur l'Aisne, d'où j'agirai selon les circonstances pour vous venir en aide. »

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — D'après vous, elle ne vous est arrivée que ce jour-là. Le porteur ne vous a-t-il pas dû donner des renseignements, non corrects sans doute dans tous leurs détails, mais dont l'ensemble devait vous éditier sur l'activité des opérations entreprises par l'armée de Châlons, et les périls de sa situation ?

M. le maréchal. — Je ne me rappelle pas les détails qu'il a pu me donner. Je ne pouvais pas y attacher une grande importance ni régler mes décisions sur les renseignements fournis par cet homme.

M. le Président. — Enfin, il pouvait toujours indiquer la marche de l'ennemi, les colonnes qu'il avait rencontrées, etc.?

M. le maréchal. — Sans doute.

M. le Président. — Seulement, il vous indiquait l'état de marche de l'armée, les colonnes ennemies qu'il avait rencontrées dans différentes directions. Sa déposition, du reste, sera entendue.

Ayant réuni vos lieutenants le 26, les ayant consultés, leur ayant exposé la situation, non pas dans un conseil, — vous venez de le dire, — mais enfin avec une certaine solennité, ayant provoqué une réunion qui n'avait pas encore eu lieu, les ayant mis au courant de la situation, et, jusqu'à un certain point, de vos plans et de vos résolutions, n'avez-vous pas jugé utile de leur faire part des dépêches que vous veniez de recevoir du général Ducrot et du maréchal de Mac-Mahon ? Vous leur aviez exposé, le 26, plus ou moins complétement, le motif de la résolution que vous alliez prendre; vous aviez provoqué leur avis; ne pensiez-vous pas utile de leur faire connaître cette situation nouvelle, de les éclairer, dans une certaine mesure, sur vos plans et les motifs de ces ordres et contre-ordres qui, par suite des transformations de la situation, s'étaient succédé depuis plusieurs jours ?

M. le maréchal. — Je leur ai donné connaissance de ces dépêches. Je les ai réunis le 31 sur le plateau, et chacun d'eux a eu les deux dépêches entre les mains; ils les ont lues. Je leur ai dit : C'est très-sérieux; il faut faire tous nos efforts pour réussir.

M. le Président. — Ce n'était pas là une réunion comme le 26.

M. le maréchal. — C'était une réunion sur le terrain. J'ai envoyé chercher ces messieurs, on a formé le cercle, j'ai lu les dépêches, et ces messieurs les ont eues entre les mains. C'était le 31; je ne croyais pas devoir leur en donner connaissance le 29, pas plus que le 30; cela ce serait ébruité, et on ne pouvait pas faire courir des dépêches comme celles-là.

M. le Président. — C'est alors que vous avez mis l'armée en mouvement?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Pourquoi, monsieur le maréchal, ce mouvement du 31 août n'a-t-il été que la répétition du mouvement du 26?

M. le maréchal. — J'avais repris le même mouvement parce que les troupes connaissaient déjà le terrain d'opérations. Et puis, en portant l'effort sur la rive droite, je permettais à l'armée de Mac-Mahon, si elle survenait, de marcher sur nous; je dégarnissais la rive gauche, elle restait ainsi libre pour le maréchal Mac-Mahon.

M. le Président. — Vous ne pensiez pas que l'ennemi avait cependant, sur la rive gauche, pris de grandes précautions, élevé des travaux, fait des tranchées, établi des points de défense?

M. le maréchal. — C'eût été, en tout cas, la même chose si l'opération avait été portée sur la gauche, car l'ennemi se fortifiait également sur la rive droite.

M. le Président. — Vous pouviez être renseigné sur les travaux qui avaient été exécutés?

M. le maréchal. — Oui, j'étais renseigné par les officiers qui étaient en observation dans les forts.

M. le Président. — Et dans la cathédrale de Metz.

M. le maréchal. — Le général de Ladmirault avait fortifié Sainte-Barbe; lorsque nous l'avons évacué, le 10 ou le 11, je crois qu'on n'avait rien détruit, les tranchées-abris y étaient encore.

M. le Président. — Le mouvement offensif n'a commencé qu'entre quatre et cinq heures de l'après-midi. Si vous comptiez vous élever réellement vers le nord, ne pensez-vous pas que c'était un peu tard?

M. le maréchal. — Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, monsieur le Président, mon projet était d'attirer l'attention de l'ennemi et de dégager autant que possible la rive gauche. On m'a dit au conseil d'enquête que c'était le seul moyen de me faire battre; je crois le contraire; chacun a son opinion à cet égard. Je crois qu'en attirant beaucoup de monde sur la rive droite, je facilitais la marche de l'armée qui venait de la Meuse, et j'étais, entre les deux forts, en bonne position pour supporter un choc. Du reste, le règlement du service en campagne prescrit de commencer tard ces sortes de mouvements.

M. le Président. — Les mouvements de marche, mais non les mouvements de combat.

M. le maréchal. — Pardon, les mouvements d'attaque. Voici ce que dit le règlement :

« Dans toutes les dispositions, notamment dans celles de l'attaque, il faut avoir pour principe de ne dévoiler ses desseins que le plus tard possible, et de les porter à exécution avec la plus grande promptitude. Aussi il convient généralement de préférer la nuit pour porter des troupes sur le flanc ou sur les derrières de l'ennemi. Autrement, il serait nécessaire de masquer leur marche par un grand mouvement. »

M. le Président. — Le règlement parle là, non pas d'un mouvement d'attaque, mais d'un mouvement de marche.

M. le maréchal. — Je devais donc prendre les positions de Sainte-Barbe, couvrir par un grand rideau la marche que je voulais faire le long de la Moselle; j'étais obligé d'aller vers Thionville. C'est pour cela que je n'ai pas trop poussé l'attaque le matin.

M. le Président. — Avez-vous laissé, sur le champ de bataille, des ordres aux commandants de corps sur ce qu'ils avaient à faire?

M. le maréchal. — Ils devaient bivouaquer sur le terrain. Je suis allé vers neuf heures ou neuf heures et demie à Saint-Julien, pour avoir des communications avec la rive gauche, pour savoir ce qui s'y passait.

M. le Président. — Le 1er septembre, à quatre heures du matin, vous adressez aux commandants de corps d'armée l'ordre confidentiel dont le greffier va donner lecture.

M. le greffier :

Cabinet du maréchal commandant en chef.

« Saint-Julien, le 1er septembre 1870.
(Confidentiel.)

« Selon les dispositions que l'ennemi aura pu faire devant vous, nous devons continuer l'opération entreprise hier qui doit nous conduire : 1° à occuper Sainte-Barbe; 2° faciliter notre marche sur Bettlainville. Dans le cas contraire, il faut tenir dans nos positions, s'y fortifier, et, ce soir, nous reviendrons alors sous Saint-Julien et Queuleu.

« Faites-moi dire par le retour de l'officier qui vous remettra cette note ce qui se passe devant vous.

« Aux maréchaux Canrobert et Le Bœuf et au général Ladmirault. »

M. le Président. — Quelle portée attribuiez-vous à cet ordre?

M. le maréchal. — Je voulais prendre l'offensive d'abord et, si nous réussissions, marcher sur Thionville. La dépêche du 29 me faisait penser que la marche de la Meuse se faisait facilement.

M. le Président. — Pensez-vous qu'on aurait pu, après avoir enlevé Servigny, empêcher l'ennemi de le reprendre?

M. le maréchal. — Oui, avec un peu plus d'ordre et de surveillance.

M. le Président. — N'entendant pas le canon du général Ducrot, ne voyant rien arriver, quelle raison vous a décidé à ramener l'armée dans ses bivouacs, le 31, au matin?

M. le maréchal. — C'est parce que je pensais que le mouvement sur la Meuse n'avait pu se faire aussi facilement qu'on le croyait, et je ne voulais pas exposer l'armée.

M. le Président. — Ne croyant pas pouvoir vous éloigner, n'auriez-vous pas au moins pu profiter des mouvements que vous aviez ordonnés, des dispositions que vous aviez prises, des moyens d'action que vous aviez réunis, pour agrandir le cercle dans lequel l'ennemi tâchait de vous enfermer et pour vous assurer les ressources que vous auriez ainsi enlevées à l'ennemi?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président. On l'avait essayé pour la ferme de Bellecroix, mais on n'avait pas pu s'y tenir; cela tient à ce que, pour la ferme de Bellecroix, comme pour d'autres points qui avaient été occupés, il y a presque toujours des hauteurs qui les dominent; à chaque instant, on en aurait été délogé; il aurait fallu les reprendre; c'eût été une série de combats journaliers qui nous auraient coûté beaucoup de monde, et nous avions déjà nos hôpitaux pleins de blessés.

M. le Président. — Mais ne pensez-vous pas que vous auriez pu profiter des déploiements que vous aviez déjà faits?

M. le maréchal. — Non, je ne suis pas du tout de cet avis-là.

M. le Président. — Mais, dans ces journées du 31 août et

du 1er septembre, aviez-vous engagé toutes les divisions d'infanterie dont vous pouviez disposer?

M. le maréchal. — Non, pas toutes. La garde n'a pas été engagée.

M. le Président. — Et ne pensez-vous pas que si vous aviez engagé plus de monde, vous auriez pu obtenir de bons résultats, en vous emparant de positions que vous auriez pu conserver et qui auraient agrandi le cercle dans lequel l'ennemi vous enserrait?

M. le maréchal. — Nous allions le faire, quand la retraite de l'aile droite a commencé. J'ai été obligé alors de prendre une des divisions de la garde pour appuyer la retraite du 3e corps. Cela a jeté un peu de perturbation dans ce que je voulais faire. En effet, vers dix heures, nous devions faire une attaque offensive avec toute la cavalerie, appuyée par l'infanterie de la garde.

M. le Président. — Ne vous était-il pas possible de faire usage de votre nombreuse cavalerie?

M. le maréchal. — Nous allions le faire dans ce moment-là, mais il fallu arrêter le mouvement, car la cavalerie aurait été prise en écharpe par 60 ou 70 pièces d'artillerie, et il n'en serait pas revenu beaucoup. Ce qui m'arrêtait surtout, c'est que j'attendais ce qui devait se passer sur la rive gauche.

M. le Président. — Je vais maintenant vous adresser quelques questions sur la place de Metz. La place avait été, par décret du 17 août, mise en état de siége. Le général Coffinières avait été nommé commandant supérieur. Depuis le 12 août, jour de votre entrée en commandement, cette place en état de siége n'a pas cessé d'être dans l'arrondissement de votre armée.

Vous êtes-vous conformé aux prescriptions contenues dans les différents articles du règlement sur le service dans les places de guerre? Avez-vous, du moins, veillé à ce qu'ils fussent tous exécutés et avez-vous rempli toutes les obligations que vous imposaient ces articles? C'est ce que je vous demanderai dans la série de questions que je vais vous adresser.

Ainsi, au moment où vous avez pris le commandement en chef, et pendant les premiers jours où vous avez été en exercice, vous avez dû remplir ces obligations, d'une façon très-sommaire sans doute, mais cependant assez effective, car vous y étiez obligé; ayant l'espoir de pouvoir vous éloigner de Metz, ou du moins alors que vous vous prépariez à le faire, vous ne pouviez donner suite à ce projet sans avoir d'abord pourvu à la défense d'une place de cette importance. Vous n'aviez cependant alors qu'à donner des ordres généraux et à prendre les premières mesures pour en assurer la rapide exécution. D'une façon générale et sans entrer encore dans le détail où je vais entrer tout à l'heure, avez-vous pu le faire?

M. le maréchal. — Je ne m'en suis occupé ni le 13, ni le 14, ni le 15, ni le 16, ni le 17, ni le 18. Nous étions en marche pour nous éloigner de Metz. Les ordres avaient été laissés par le major général; j'en ai retrouvé la trace un peu partout. On avait écrit au ministre de la guerre d'envoyer des vivres; en outre, aux termes du règlement, le général Coffinières devait prendre toutes les dispositions nécessaires. Je ne reconnais pas ce que dit le rapport; le règlement ne porte pas d'une manière absolue que je dusse alors prendre le commandement de la place. Le général Coffinières a parlé dans ce sens-là, mais les articles du règlement sur le service des places ne le disent pas.

M. le Président. — Cependant la place était dans l'arrondissement de votre armée. Ce n'est que postérieurement que vous avez pu vous occuper des détails et surveiller l'exécution des prescriptions du règlement.

M. le maréchal. — A partir du 20.

M. le Président. — A mesure que vous trouviez des difficultés à vous éloigner de Metz, et qu'à tort ou à raison vous songiez davantage qu'il était utile de conserver une armée au pays, le devoir d'assurer l'exécution des prescriptions réglementaires devenait plus impérieux pour vous. Avez-vous assuré la défense et organisé la garde nationale?

M. le maréchal. — Elle a été organisée par décret. J'avais donné à ce sujet les ordres au préfet de la Moselle.

M. le Président. — Et la garnison?

M. le maréchal. — Elle était constituée.

M. le Président. — Avez-vous donné des ordres pour compléter les travaux de la place?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président; il y a des ordres du 23 de compléter les travaux des forts et l'armement de la place.

M. le Président. — Avez-vous veillé à ce qu'il fût constitué un conseil de défense conformément à l'article 256?

M. le maréchal. — Non, je n'ai pas parlé de cela.

M. le Président. — Ainsi il n'en a pas été formé?

M. le maréchal. — Le général Coffinières devait le former. A un général de division qui a l'expérience du général Coffinières, je ne pouvais pas dire mot à mot ce qu'il avait à faire, d'autant plus que le règlement sur le service lui en faisait un devoir. En effet, voici les prescriptions du règlement :

« Art. 213. Lorsqu'un officier général ou supérieur commandant un corps de troupe se trouve à la tête de ces troupes dans l'intérieur ou dans le rayon d'investissement d'une place de guerre, sans lettres de service qui lui donnent droit de commandement sur cette place, il doit, sur la demande de l'officier qui commande, faire publier les ordres et fournir les gardes nécessaires à la conservation et à la police de la place... etc. »

Maintenant, l'article 212 dit bien :

« A l'armée, les commandants de place sont sous les ordres des généraux commandant l'arrondissement dans lequel la place est comprise, mais non sous ceux des officiers généraux qui, seuls avec des troupes, se trouvent occasionnellement dans le rayon de cette place. »

Et, comme je me suis toujours trouvé comme étant occasionnellement dans le rayon de la place, jusqu'au 1er septembre.....

M. le Président. — Oui, mais à partir du 1er septembre vous deviez le faire.

M. le maréchal. — Parfaitement, et c'est à partir du 1er septembre, sur mon initiative renouvelée à plusieurs reprises, que le général Coffinières a fini par instituer son comité de surveillance pour les vivres.

M. le Président. — Il semble que le conseil de défense n'ait été convoqué, pour la première fois, que le 18 octobre?

M. le maréchal. — Je n'en avais pas encore parlé, c'est vrai.

M. le Président. — Aviez-vous pris des mesures pour que l'autorité civile fît sortir de la place les étrangers et les hommes dangereux?

M. le maréchal. — Des ordres ont été donnés régulièrement, mais ils n'ont pas été exécutés assez sévèrement. On a eu des tolérances pour les étrangers.

M. le Président. — Oui, et pour les étrangers de la nationalité ennemie. Avez-vous veillé à ce que l'on fît les approvisionnements de siége?

M. le maréchal. — On avait écrit à Paris pour ça. Les ordres ont tous été donnés, mais ça n'a pas été fait.

M. le Président. — Vous êtes-vous fait rendre compte des approvisionnements existant dans la place de Metz, lorsque vous preniez la résolution, temporaire ou définitive, de maintenir pour longtemps l'armée autour de Metz? Avez-vous examiné, en raison de la résolution que vous alliez prendre, quel accroissement d'approvisionnements le départ de l'armée pouvait assurer à la place, ou, d'autre part, quelle réduction d'approvisionnements pourrait lui causer la présence prolongée de l'armée?

Il était bien évident que 150,000 rationnaires de plus réduisaient considérablement l'approvisionnement de la place. Par le fait de cette présence de l'armée, la question des vivres seule pouvait devenir une question de résistance plus ou moins prolongée.

M. le maréchal. — Oui, je me suis entretenu de ces questions avec les intendants et avec le général Coffinières. Des ordres ont été donnés en ce sens; mais je crois qu'il n'y a rien eu d'écrit.

M. le Président. — Je vous demande seulement si vous avez fait ce calcul, si vous vous étiez rendu compte des inconvénients qui pouvaient résulter de la résolution que vous preniez de maintenir l'armée sous Metz au point de vue strict de la défense de la place; si, en un mot, vous aviez calculé que chaque jour de présence de 150,000 rationnaires diminuait d'autant les approvisionnements de la place et devait hâter le moment où elle tomberait au pouvoir de l'ennemi, faute de vivres.

M. le maréchal. — Les corps s'administraient séparément; ce n'est qu'à la fin qu'on a pris des mesures générales. Dans les premiers temps, chaque corps faisait ses achats; ils ne retiraient pas leur nourriture de la ville.

M. le Président. — Oui, mais, à partir du moment où la place a été complétement investie, alors qu'on ne tirait plus rien de l'extérieur, l'armée a vécu sur les approvisionnements de la place?

M. le maréchal. — Les intendants achetaient en ville pour leurs corps d'armée. Je suis toujours resté dans cet ordre d'idées qu'il ne fallait pas appauvrir la ville.

M. le Président. — Oui, mais ce n'en étaient pas moins des approvisionnements enlevés à la ville, parce qu'ils auraient pu être consacrés à ses besoins si, au moyen des marchés dont vous parlez, ils n'avaient pas été absorbés par l'armée.

M. le maréchal. — On achetait dans les villages.

M. le Président. — Mais les villages étaient renfermés dans les lignes de l'armée. C'étaient des ressources qui étaient assurées à la place, et dont l'armée disposait.

M. le maréchal. — On ne connaissait pas au juste les ressources de la ville. Il y a eu bien des négociants qui ont caché une partie de leurs grains et qui ensuite les ont vendus à l'intendance. Mais, je le répète, ma ligne de conduite a été de laisser les corps s'administrer isolément, et ce sont les intendants qui s'approvisionnaient dans le rayon où ils se trouvaient. Pour moi, j'ai toujours recommandé de séparer les intérêts de la ville de ceux de l'armée.

M. le Président. — Oui, mais je vous demandais si vous aviez considéré les conséquences de la présence de cent cinquante mille rationnaires, servis sans doute par des marchés, par des marchés passés par les intendants de chaque corps, marchés que, d'ailleurs, vous pouviez contrôler ou faire contrôler d'une façon générale, ainsi que le prescrit, du reste, le règlement du service en campagne; je vous demandais, enfin, si vous aviez calculé combien la présence de ces cent cinquante mille rationnaires, réunis dans cet espace où vous étiez enfermés par l'ennemi, réduisait l'approvisionnement de la place, même dans le rayon occupé par votre armée. C'est un simple renseignement que je vous demandais, une simple considération sur laquelle j'appelais votre attention.

M. le maréchal. — Non, je n'ai pas calculé cela.

M. le Président. — Avez-vous veillé à ce qu'on fît sortir de la place les bouches inutiles et surtout à ce qu'on n'en laissât pas entrer?

M. le maréchal. — Oui, mais il nous est arrivé vingt à vingt-cinq mille paysans, qu'il n'a pas été possible de ne pas recevoir. Ils arrivaient munis de grandes provisions.

M. le Président. — Avez-vous organisé le rationnement?

M. le maréchal. — Pour l'armée, oui; mais pour ce qui concerne la place, c'était au général Coffinières à prendre les mesures voulues. Moi, j'avais à manœuvrer et je ne pouvais pas rester attaché à la place. J'ai donné des ordres généraux à Coffinières, mais c'était à lui de les faire exécuter. Je n'avais pas à détruire son autorité sur ce point et à affaiblir son commandement.

M. le Président. — Mais sans affaiblir son autorité, vous pouviez veiller à ce qu'il exécutât des prescriptions aussi importantes. Dans le cas où vous vous seriez éloigné de Metz, il eût été nécessaire de pourvoir à la sécurité de cette place.

M. le maréchal. — Il aurait dû le faire certainement pour moi; dès la fin d'août j'ai retranché 50 grammes pour l'armée : au lieu de 750 grammes, on n'avait plus que 700 grammes.

M. le Président. — Vous vous êtes borné à lui donner des ordres, sans veiller à leur exécution.

En employant activement, le 19 et les jours suivants, tout ou partie de votre armée, et surtout la cavalerie, qui n'avait été que peu employée dans la journée du 18, n'auriez-vous pas pu combler une partie du déficit que je vous signalais tout à l'heure, et que chaque jour de la présence de votre armée infligeait aux approvisionnements de la place; en un mot, si cette cavalerie avait été employée d'une façon plus active, si des instructions avaient été données au corps de cavalerie placé sous le commandement du général Desvaux, ou aux commandants des autres divisions de cavalerie, ne pensez-vous pas qu'on aurait pu combler le déficit causé aux approvisionnements de la place?

M. le maréchal. — Il lui aurait fallu entrer dans la vallée; c'était excessivement difficile; les deux berges en étaient occupées par l'ennemi; elle n'aurait pu rien faire dans ces conditions.

M. le Président. — Vous ne croyez pas que, dans les premiers jours, sur les pentes à l'est de Metz, alors qu'il n'y avait encore qu'un petit nombre de Prussiens, on aurait pu faire des coups de main?

M. le maréchal. — L'ordre en avait été donné à partir du 23.

M. le Président. — Ne pensez-vous pas que, du 19 au 23, on aurait pu augmenter l'approvisionnement de Metz, au moins à l'aide des ressources dont l'ennemi s'est immédiatement emparé? Du côté de Thionville, je parle plutôt au point de vue de l'approvisionnement qu'au point de vue purement militaire, — car Thionville était devenu un grand centre où

affluaient les convois de vivres qui venaient de l'intérieur, — ne pensez-vous pas que de ce côté on aurait pu employer votre cavalerie?

M. le maréchal. — Elle aurait pu peut-être aller jusqu'à l'Orne, mais certainement elle n'aurait pas pu passer. A cet endroit la vallée est étroite ; si la cavalerie avait essayé d'y pénétrer, elle aurait essuyé des pertes considérables de la part de l'artillerie ennemie, qui se promenait sur les deux rives.

Du reste, j'avais donné un ordre pour cela au commandant du 6e corps, comme aux autres. Si vous le permettez, je vais en donner lecture...

M. le Président. — Vous pouvez le lire si vous le croyez utile dans l'intérêt de votre défense.

M. le maréchal :

« Au grand quartier général au ban Saint-Martin, le 28 août 1870.

« Monsieur le maréchal,

« Les renseignements qui m'arrivent de tous côtés me donnent la certitude qu'il existe dans les villages situés autour de nos positions d'importantes ressources en denrées alimentaires. Il faut absolument empêcher qu'elles ne passent aux mains des Prussiens, ou ne soient détruites par eux, dans un moment où elles nous seraient très-utiles.

« J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires pour les faire enlever; il faudra employer surtout la cavalerie dans ce genre d'opérations, tant pour y participer que pour les couvrir. Toutes les denrées alimentaires seront enlevées par voie de réquisition, mais avec remboursement; on devra surtout se préoccuper de recueillir les bestiaux et les fourrages, dont l'utilité vous est bien connue.

« Ces opérations devront être faites le plus tôt possible.

« *Le maréchal commandant en chef,*

« *Signé :* BAZAINE. »

Cet ordre avait été renouvelé à plusieurs reprises.

En outre, comme le règlement sur le service en campagne autorise les commandants de corps à faire la même chose que les commandants d'arme, je m'en suis rapporté à eux parce qu'ils avaient leurs instructions. Chaque commandant de corps d'armée avait une division de cavalerie à ses ordres.

Il est deux heures vingt minutes, la séance est suspendue.

Elle est reprise à deux heures cinquante minutes.

M. le Président. — Avant de continuer, monsieur le maréchal, j'ai une remarque à vous faire à propos de la défense et de l'article 244 sur le service des places. L'article 244 indique assez que le commandant d'armée dans le commandement duquel une place se trouve comprise doit prendre toutes les mesures nécessaires à la sûreté de cette place :

« Le général commandant une armée dans l'arrondissement duquel une place en état de guerre se trouve comprise veille à ce qu'il y reste en tout temps une garnison suffisante pour en assurer la garde, conjointement avec la garde nationale. Il ne touche aux munitions de guerre et de bouche formant l'approvisionnement de la place que dans le cas d'absolue nécessité et d'extrême urgence ; il le fait remplacer le plus tôt possible.

« Si la place est menacée d'un siége, il complète la garnison et les approvisionnements par tous les moyens qui sont en son pouvoir. »

Et plus loin :

« Lorsque le ministre de la guerre, le général commandant l'armée juge que la place, déjà en état de guerre, est menacée d'un siége, il ordonne au commandant de place :

« De faire sortir les bouches inutiles, les étrangers, les gens jugés dangereux ;

« D'inviter l'autorité civile à activer les mesures nécessaires pour assurer la subsistance des habitants et la réunion des ressources que le pays peut fournir pour les besoins de la garnison et pour les travaux, etc. »

Suivent toutes les prescriptions sur l'exécution desquelles je vous ai questionné.

Il me semble bien résulter de la rédaction de ces articles que le commandant de l'armée est tenu, non-seulement de donner des ordres, mais de veiller à leur exécution. C'est là, je le répète, une simple observation générale que j'ai cru devoir ajouter aux questions que je vous ai adressées tout à l'heure.

Encore une observation au sujet du nombre des combattants, dont vous fixiez tout à l'heure l'effectif pour le matin du 26 août. Je me suis fait représenter une situation faite postérieurement, sur votre ordre. Elle ne comprend pas, à cette date postérieure, la division Laveaucoupet, qui était déjà affectée à la garnison de Metz, mais comprend la division Castagny qui, si je ne me trompe, ne devait entrer à Metz que si vous aviez exécuté votre mouvement. Eh bien, au 14 octobre 1870, l'effectif en combattants était de 121,981, soit environ 125,000 hommes. Il me semble donc que le chiffre de 80 à 90,000 combattants, que vous fixiez comme représentant l'effectif en combattants au matin du 26 août, est un peu faible.

M. le maréchal. — Dans ce chiffre de combattants, sont compris les ordonnances des officiers et ce que nous appelons les *non-valeurs*, qu'il faut déduire. Je diminue toujours un cinquième pour ces non-valeurs. C'est ce chiffre qu'il faut déduire du nombre de 125,000 combattants.

Ainsi, dans cet état du 11 octobre, on avait mis les malades, les hommes dans les hôpitaux.

M. le Président. — Les malades, les hommes aux hôpitaux sont déjà déduits dans la situation que j'indique. L'effectif présent qu'elle porte, non compris, je le répète, les hommes dans les hôpitaux, est de 139,000 hommes, et, en combattants, de 125,000 hommes.

M. le maréchal. — Ce chiffre me parait trop élevé, il est beaucoup trop fort.

M. le Président. — C'est une situation que vous avez fait dresser qui me fournit ces chiffres. En un mot, j'ai donné à ces chiffres la valeur de ceux qui figuraient dans les situations qui étaient dressées dans le temps où nous servions ensemble: ces situations se faisaient en baïonnettes et en sabres; je pensais que les chiffres que vous aviez fait relever représentaient le nombre total de ce que nous appelions les baïonnettes et les sabres.

Je continue les questions qui sont relatives à la défense de Metz, et c'est au point de vue de la défense de cette place que je vous adresserai cette première question.

Comment et quel jour avez-vous connu la capitulation de Sedan ? Comment et quel jour avez-vous connu toute l'étendue du désastre ? Je ne parle que de la capitulation de Sedan et non des événements politiques qui ont pu en être la conséquence à Paris ; je parle du fait même, militaire et national, de la capitulation de Sedan.

M. le maréchal. — Le 2 septembre, M. Lefort, médecin de l'Internationale, est venu me parler de la bataille de Beaumont et, incidemment, des bruits qui couraient quant à Sedan. Je n'ai eu de détails que le 8 ou le 10, je crois.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 15 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

M. le Président. — Nul mieux que vous, monsieur le maréchal, ne connaissait l'organisation de l'armée française. Vous saviez que votre armée se composait de soixante-trois régiments d'infanterie, treize bataillons de chasseurs, vingt-sept régiments de cavalerie. Vous saviez que les 1er, 5e et 7e corps, plus la fraction du 6e corps qui faisait partie de l'armée de Châlons, se composaient de quarante et un régiments d'infanterie, onze bataillons de chasseurs, vingt-huit régiments de cavalerie. Vous saviez que cette dernière armée avait succombé à Sedan. En additionnant tous ces chiffres, vous pouviez calculer qu'en dehors de l'armée de Metz, la France n'avait plus à opposer à l'ennemi que quinze régiments d'infanterie, huit de cavalerie, en y comprenant quatre autres régiments d'infanterie de marine et deux régiments de cavalerie que vous ne pouviez pas savoir avoir fait partie de l'armée de Châlons. En dehors de ces forces régulières, elle ne possédait que des recrues dans les dépôts et une jeune garde mobile à peine ébauchée. A ce moment, monsieur le maréchal, n'avez-vous pas pensé que vous ne deviez plus compter sur une armée de secours ou tout au moins que vous ne pouviez prévoir son apparition que dans un temps très-éloigné? Vous avez émis à diverses reprises une théorie que je trouve exposée dans votre livre, *l'Armée du Rhin*, et qui consiste à dire que toute armée dans la situation de la vôtre ne peut, quel que soit son effectif, réussir à percer les lignes d'investissement si une diversion n'est pas faite en sa faveur. Il ne m'appartient pas, monsieur le maréchal, de discuter cette théorie, de rechercher si elle doit recevoir une application absolue ou relative. Je n'ai pas non plus à discuter le rôle que, dès le 26 août, vous avez assigné à votre armée : rester sous Metz, assurer la défense de la place, faciliter l'organisation de la défense à l'intérieur en paralysant les forces de l'ennemi. Ce sera au conseil à examiner si vous aviez le droit et le devoir d'immobiliser ainsi l'armée du Rhin. Mais si telle était votre opinion, ne deviez-vous pas, plus que jamais, redoubler d'efforts pour repousser les feux concentriques de l'ennemi autour de la place, détruire ses travaux, élargir son cercle d'investissement, chercher enfin les approvisionnements. Quelles mesures avez-vous prises à cet effet au mois de septembre?

M. le maréchal. — Toute la première quinzaine de septembre a été mauvaise ; il était impossible aux troupes d'opérer. Dans la deuxième quinzaine, nous avons fait sept ou huit opérations pour augmenter nos ressources. Nous avons fait entrer pas mal de choses. Mais je ne pouvais agir comme je l'aurais voulu. Il ne faut pas oublier que dans nos hôpitaux nous avions toujours seize ou dix-sept mille malades. J'étais forcé à des ménagements. Les grands combats, dans les conditions où nous nous trouvions, n'auraient pas été faits pour assurer le moral de l'armée.

M. le Président. — Mais je crois devoir vous demander pourquoi vous avez entrepris ces combats de détail dont vous avez parlé. Suivant une règle que vous avez posée, vous aviez adopté, si je ne me trompe, la résolution de ne plus entreprendre que de petites opérations confiées aux commandants des corps d'armée. Eh bien! je vous demande pourquoi, après avoir groupé vos corps d'armée dans un espace, après tout, aussi restreint, vous avez jugé préférable de les faire agir comme des unités séparées et, dans une certaine mesure, indépendantes les unes des autres ; en un mot, si vous ne pensiez pas qu'il valait mieux donner un plan d'ensemble à ces opérations plutôt que de les laisser à l'initiative des commandants de corps d'armée.

M. le maréchal. — Chaque commandant de corps d'armée avait devant lui une face, comme un carré, en quelque sorte, et il devait opérer devant lui et profiter des ressources qui s'y trouvaient.

M. le Président. —Vous n'avez pas cru préférable de conserver l'unité en vue de ces opérations ?

M. le maréchal.—Non, j'ai cru préférable d'agir ainsi que nous l'avons fait.

M. le Président. — Et il vous a été impossible d'adopter, pour l'exécution des lignes auxquelles vous avez donné le nom de « camp retranché de Metz, » un tracé moins restreint? Vous vous êtes cru forcé, en quelque sorte, à vous borner, au moins sur la rive droite, à réunir les forts ou la ligne des forts par des tranchées-abris et divers autres ouvrages? N'auriez-vous pu élargir ces lignes en profitant du terrain conquis ?

M. le maréchal. — Il aurait fallu pousser jusqu'à Sainte-Barbe, ce qui eût été aller trop loin et ce qui nous eût rendus faibles sur tous les points. Si, au début, nous avions été établis à Sainte-Barbe, peut-être eût-il été possible d'étendre notre ligne, mais ce n'était plus possible dans la situation où nous nous trouvions. Quant à la vallée, c'eût été encore plus difficile de l'occuper. Ainsi, Ladonchamps n'a pu être gardé et une panique nous avait fait perdre la ferme de Bellecroix, qu'il nous fallut reprendre le lendemain.

M. le Président. — J'ai encore une question à vous adresser en ce qui touche les approvisionnements.

Le 3 septembre vous aviez ordonné la mise en distribution de la viande de cheval et cependant vous avez laissé continuer, au moins pendant quelque temps, la distribution du seigle et du blé comme rations de fourrages. Ainsi, d'une part vous renonciez à employer une partie de votre cavalerie et vous laissiez entrer la viande de cheval dans l'alimentation et, d'autre part, vous laissiez faire un sacrifice ou une perte sur les vivres-pain en autorisant la distribution du seigle et du blé comme rations de fourrages?

M. le maréchal. — Quand l'intendant est venu m'en parler, il a été convenu qu'il s'agissait de la distribution du petit blé comme fourrages; quand j'ai su qu'on faisait des distributions de blé, je les ai fait cesser. Il était nécessaire de maintenir les chevaux en état. Nous avons essayé de saler les chevaux, mais le sel nous a manqué; nous n'en avons salé qu'un très-petit nombre.

M. le Président. — Je passe à une autre série de questions, si vous n'avez plus d'observations à présenter sur celles que je viens de vous adresser.

M. le maréchal. — Je désire revenir très-brièvement sur la question relative aux vivres et fourrages qui existaient dans les villages des environs. Vous me faisiez observer tout à l'heure, monsieur le Président, que nous aurions vécu sur ces villages et que c'était là une perte pour l'approvisionnement de la place de Metz; mais si nous avions quitté ces villages, je le répète, l'ennemi les aurait occupés.

M. le Président. — Ce n'est pas cela que je voulais dire. Voici le sens de mon observation : Dans les différents points de vue auxquels vous avez dû vous placer, lorsque vous vous êtes décidé à prolonger, d'abord pour un temps, ensuite indéfiniment, le séjour de votre armée sous Metz, vous avez dû considérer avant tout que la présence de l'armée sous Metz réduisait l'approvisionnement de la place. Mais, lorsque je vous ai parlé de l'approvisionnement contenu dans les villages, je vous demandais si vous n'auriez pas pu en occuper davantage et pousser plus loin vos expéditions, pour vous emparer d'approvisionnements qui sont devenus la proie de l'ennemi. C'était dans un ordre d'idées tout différent que j'avais considéré les deux questions.

M. le Président. — Quel jour et comment, monsieur le maréchal, avez-vous connu avec certitude les événements survenus à Paris à la nouvelle du désastre de Sedan, la proclamation de la République et la constitution du gouvernement de la Défense nationale?

M. le maréchal. — M. le commandant d'état-major Samuel avait été envoyé en parlementaire pour traiter de l'échange des blessés; un officier de l'état-major du général de Manteuffel lui avait donné un journal allemand, la *Gazette de la Croix*. Il me l'apporta et je le fis traduire. C'était le 12 septembre.

M. le Président. — Mais auparavant, n'est-ce pas par le capitaine Lejoindre, revenu de captivité la veille, que vous aviez appris ces nouvelles?

M. le maréchal. — C'est possible. M. Lejoindre m'en a parlé. Je ne sais si c'est le 11 ou le 12, mais je n'avais pu me fier complètement à son récit, M. Lejoindre m'ayant paru dans un certain état d'exaltation.

M. le Président. — N'avez-vous pas réuni les commandants de corps le 12 septembre, en leur apprenant la nouvelle sans commentaires et en vous contentant de leur dire que vous attendiez les ordres du gouvernement?

M. le maréchal. — Oui, monsieur. A ce moment, je comptais donner ma démission.

M. le Président. — Voici l'ordre du jour que vous adressiez le 16 septembre à l'armée du Rhin :

ARMÉE DU RHIN.

Ordre général, n° 9.

« D'après deux journaux français des 7 et 10 septembre apportés au grand quartier général par un prisonnier français qui a pu franchir les lignes ennemies, l'empereur Napoléon aurait été interné en Allemagne après la bataille de Sedan, et, l'impératrice ainsi que le prince impérial ayant quitté Paris le 4 septembre, un pouvoir exécutif, sous le titre de gouvernement de la Défense nationale, s'est constitué à Paris.

« Les membres qui le composent sont :

« Le général de division Trochu, gouverneur de Paris, président; Jules Favre, député; Garnier-Pagès, député; Gambetta, député; Crémieux, député; E. Arago, député; Pelletan, député; Jules Simon, député; E. Picard, député; de Kératry, député; Rochefort, député; Glais-Bizoin, député.

« Généraux, officiers et soldats de l'armée du Rhin,

« Nos obligations militaires envers la patrie en danger restent les mêmes. Continuons donc à la servir avec dévouement et la même énergie, en défendant son territoire contre les mauvaises passions. Je suis convaincu que votre moral, ainsi que vous en avez déjà donné tant de preuves, restera à la hauteur de toutes les circonstances, et que vous ajouterez de nouveaux titres à la reconnaissance et à l'admiration de la France.

« Au grand quartier général du ban Saint-Martin, le 16 septembre 1870.

« *Le maréchal de France, commandant en chef,*

« Signé : BAZAINE.

Pour ampliation :

« *Le général de division, chef d'état-major général,*

« Signé : JARRAS. »

M. le Président. — N'avez-vous pas pensé, monsieur le maréchal, que cette allusion à l'ordre social menacé était peut-être inopportune, tout au moins prématurée, qu'elle pouvait affaiblir l'effet des nobles paroles qui la précèdent, et, dans des circonstances aussi critiques que celles où on se trouvait, jeter quelque trouble dans l'esprit des généraux, officiers et soldats placés sous vos ordres? N'avez-vous pas pensé qu'il eût été mieux de ne parler que de l'étranger seulement?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président, je n'ai pas pensé ça du tout. Notre armée était bien destinée à maintenir l'ordre en même temps qu'à combattre l'ennemi.

M. le Président. — Mais vous ne saviez pas si l'ordre social était menacé, tandis que vous ne saviez que trop que quatre cent mille étrangers étaient en France?

M. le maréchal. — L'insurrection de Paris était déjà une menace.

M. le Président. — Cette phrase ne vous aurait-elle pas été inspirée par les renseignements recueillis par l'intermédiaire de M. Debains, attaché à votre état-major, et qui avait fait un séjour de neuf heures chez les Prussiens?

M. le maréchal. — Oui, ça a pu en effet m'inspirer; mais, en dehors de cela, je croyais connaître la situation.

M. le Président. — Voulez-vous qu'il soit donné lecture de cette note ?

M. le maréchal. — C'est inutile, je crois.

M. le Président. — Les renseignements qui vous ont été fournis par M. Debains et ceux que vous avez trouvés dans les journaux français étaient contradictoires.

N'est-ce pas à cause de cette contradiction que vous vous êtes adressé par lettre au prince Frédéric-Charles, afin de contrôler ces renseignements et d'avoir des nouvelles ?

M. le maréchal. — Oui, c'est pour être renseigné et je me suis très-loyalement adressé à lui, comme cela doit se faire entre chefs d'armée.

M. le Président. — Vous n'avez pas conservé la minute de cette lettre ?

M. le maréchal. — Non. Cette communication a été faite sous forme de note.

M. le Président. — C'était la première communication que vous aviez avec l'armée ennemie ?

M. le maréchal. — Oui, c'était la première.

M. le Président. — Pensez-vous que cette infraction aux règles ordinaires, notamment aux prescriptions des articles 255 et 256 du règlement sur le service des places, fût opportune ?

M. le maréchal. — Oui, d'autant plus que je ne me considérais pas comme un simple commandant de place, qui est enfermé entre des murailles. Par suite du changement de gouvernement, toutes les conditions ordinaires étaient changées.

M. le Président. — Ne pouviez-vous pas supposer que, sans altérer les choses en rien, le commandant des forces ennemies pouvait donner de préférence à d'autres certaines nouvelles, et même vous les présenter sous les couleurs les plus conformes aux desseins de son gouvernement et aux intérêts de sa propre armée ?

M. le maréchal. — Dans ces sortes de communications on en prend et on en laisse, je n'étais pas tenu de croire, d'une manière absolue, les nouvelles qu'on me donnait. Du reste, le prince Frédéric-Charles a été très-loyal dans cette lettre. Il m'a envoyé des fractions de journaux dont j'ai donné connaissance aux différents chefs de l'armée.

Je n'ai pas reçu autre chose.

M. le Président. — Vous n'avez reçu la réponse du prince que le 17. N'avez-vous pas remarqué le délai qui s'est écoulé entre la date de votre lettre et celle de la réponse, — délai dont le prince s'est excusé fort courtoisement, — et n'avez-vous pas pensé qu'avant de vous répondre le prince avait pu et même dû demander des instructions à son gouvernement ?

M. le maréchal. — L'idée ne m'en est pas venue le moins du monde.

M. le Président. — Pourquoi avez-vous dit, dans votre mémoire, que vous avez communiqué cette lettre, le 17, aux commandants des corps d'armée ?

M. le maréchal. — Il paraît que je me suis trompé. Je croyais que c'était d'après la lettre du prince que la communication avait été faite, mais elle a eu lieu d'après les renseignements du commandant Samuel. Il y a eu là, de ma part, un manque de mémoire.

M. le Président. — Avez-vous échangé d'autres communications avec le prince Frédéric-Charles ?

M. le maréchal. — Je ne me souviens pas d'en avoir eu d'autres. Je me rappelle, cependant, avoir demandé au chef d'état-major de l'armée allemande un laissez-passer pour la veuve d'un officier qui manquait de ressources et désirait rejoindre sa famille. Ce laissez-passer a été accordé. Je ne me rappelle pas autre chose.

M. le Président. — Le 11 septembre, a paru dans un journal de Reims, l'*Indépendant rémois*, un communiqué qui, par la façon dont il a été reproduit dans les journaux allemands, avait un caractère quasi-officiel.

Greffier, lisez la traduction de ce document, pris dans un journal allemand.

M. le greffier :

« Les journaux qui paraissent à Reims ont reproduit la proclamation de la République et les décrets promulgués par le nouveau pouvoir qui s'est établi à Paris. Comme la ville est occupée par les troupes allemandes, l'attitude des feuilles publiques pourrait donner lieu de supposer qu'elles expriment une opinion inspirée ou autorisée par les gouvernements allemands. Il n'en est rien. En permettant à ces feuilles de publier leurs opinions, les gouvernements allemands n'ont fait que respecter la liberté de la presse, ainsi qu'ils la respectent chez eux. Mais ils n'ont jusqu'à présent reconnu en France aucun autre gouvernement que celui de l'empereur Napoléon, et, à leurs yeux, le gouvernement impérial est, jusqu'à la constitution d'un nouvel ordre de choses, le seul qui soit en droit d'entamer des négociations ayant un caractère national. C'est ici le cas d'ajouter que le bruit mis en circulation à Paris, et d'après lequel presque toutes les puissances étrangères auraient fait des tentatives d'intervention pacifique, n'a rien de fondé. Aucune puissance jusqu'à aujourd'hui n'a tenté d'intervenir, et il est peu vraisemblable qu'une intervention se produise, car elle n'aurait aucune chance de succès tant que les bases d'un arrangement ne seront pas acceptables par l'Allemagne, tant qu'il n'y aura pas en France un gouvernement reconnu par le pays et que l'on puisse considérer comme son représentant. Les gouvernements allemands, dont le but n'est pas la guerre, ne refuseraient pas de conclure la paix avec la France si elle était sérieusement demandée par le pays.

« Dans ce cas, il s'agirait seulement de savoir avec qui on peut la conclure.

« Les gouvernements allemands pourraient entrer en négociations avec l'empereur Napoléon, dont le gouvernement est jusqu'à présent reconnu, ou avec la régence instituée par lui. Ils pourraient également traiter avec le maréchal Bazaine, qui tient son commandement de l'empereur. Mais il est impossible de comprendre de quel droit les gouvernements allemands pourraient négocier avec un pouvoir qui ne représente jusqu'ici qu'une partie de la gauche de l'ancien Corps législatif. »

Je vous demanderai, monsieur le maréchal, comment vous avez connu ce document, et si vous y avez attaché quelque importance ?

M. le maréchal. — J'ai eu connaissance de cet article par un officier d'état-major, qui est arrivé, je crois, le 21 ou le 22 septembre, que je l'ai reçu. Cet officier m'a apporté le journal le *Figaro*, qui en donnait un extrait, et je n'ai connu le communiqué en entier que beaucoup plus tard par la traduction du journal allemand.

M. le Président. — Et vous n'y avez attaché aucun sens particulier ?

M. le maréchal. — Aucun.

M. le Président. — Greffier, donnez lecture de la pièce n° 297.

M. le greffier :

2e armée, commandement en chef.

« Devant Metz, le 28 septembre 1870.

« Le conseiller Munchen et M. Dutreux, propriétaires, membres du comité central des secours du Luxembourg, viennent d'arriver ici. Ils ont sollicité l'intervention de S. A. R. le prince Frédéric-Charles dans le but d'obtenir la remise de neuf médecins. Ces médecins se seraient rendus à Metz appelés par les autorités pour donner des soins aux blessés, devoirs qu'ils avaient remplis sur le champ de bataille de Vionville le 16 août et après la bataille devant Metz le 18 août. On aurait, paraît-il, refusé à ces médecins la faculté de sortir de Metz.

« Son Altesse Royale a cru pouvoir appuyer la demande des pétitionnaires et ne pas faire une démarche indiscrète auprès du commandant des troupes impériales à Metz en le priant de vouloir bien ordonner que ces neuf médecins du Luxembourg soient mis en liberté et dirigés hors de Metz par la route de Moulins-les-Metz.

« Ci-joint la demande adressée à Son Excellence M. le maréchal Bazaine par le comité. Le conseiller Munchen attend la réponse de Son Excellence à notre quartier général.

« Ci-joint quelques lettres particulières que nous prions de vouloir bien faire parvenir à destination.

« *Le chef d'état-major général,*

« *Signé :* STIEHLE,

« Général-major et général à la suite de S. M. le roi. »

M. le Président. — Lisez maintenant la lettre du gouvernement luxembourgeois, annexée à cette pièce.

M. le greffier :

« Luxembourg, le 20 septembre 1870.

« Monsieur le maréchal,

« Le 16 août dernier, à la nouvelle des sanglants combats livrés autour de Metz, notre comité a offert ses services à M. le préfet de la Moselle. Ces offres ayant été acceptées avec empressement, neuf médecins de notre pays, accompagnés de leurs aides et de quelques prêtres, munis d'une grande quantité d'objets de pansement, se sont rendus le jour même à Metz et y ont été immédiatement installés dans les ambulances.

« Reçus de la manière la plus cordiale, ces messieurs ont cependant refusé les offres d'engagement, parce que notre comité et ses membres ne rendent que des services gratuits ; de plus, à raison de l'exiguïté de notre territoire et du nombre restreint de médecins, ces services ne peuvent être que temporaires.

« Aussi, le 26 août, une partie de nos compatriotes sont revenus dans le grand-duché.

« Mais sept membres de notre expédition, retenus par le zèle qu'ils ont mis à l'accomplissement de leur œuvre humanitaire, ont perdu de vue le moment où la forteresse a été fermée. Ils s'y trouvent encore actuellement (logés probablement à l'hôtel de Paris). Ce sont MM. :

1° Glaesner (J.-B.), médecin à Wiltz.
2° Heidereheid, médecin à Wiltz.
3° Buffet, médecin à Wilwerwiltz.
4° Meyres, médecin à Battemberg.
5° Buffet (Ch.), vétérinaire à Wiltz.
6° Klein, candidat en médecine, à Warken.
7° Roshermel, candidat pharmacien à Luxembourg.

« Cependant les familles de ces médecins attendent leur retour avec anxiété. L'état sanitaire du grand-duché réclame également leur présence.

« En conséquence, nous prenons la liberté de supplier Votre Excellence de vouloir bien accorder à nos compatriotes susnommés l'autorisation de quitter la forteresse de Metz.

« A Son Excellence M. le maréchal Bazaine, général en chef de l'armée de Metz. »

M. le Président. — Je vous demanderai à quel moment vous avez eu connaissance de la lettre du général de Stiehle dont il vient de vous être donné lecture et quel jour elle vous est parvenue ?

M. le maréchal. — Je crois que c'est le 25 au matin.

M. le Président. — La dépêche de Luxembourg portait le chiffre de sept ambulanciers, et la lettre du général de Stiehle donnait l'autorisation pour neuf. Avez-vous été prévenu d'avance de cette différence qui existe entre le chiffre 9 de la lettre et le chiffre 7 de la dépêche du comité ?

M. le maréchal. — Je n'avais pas été du tout averti de cette différence du nombre de permis demandés pour les médecins luxembourgeois.

M. le Président. — Ainsi, ce n'est que postérieurement que vous avez su que le chiffre était modifié dans la lettre du général de Stiehle ?

M. le maréchal. — Je ne crois pas que ce soit avec intention que le général de Stiehle ait mis le chiffre 9.

M. le Président. — Vous pensez donc, malgré la connaissance que vous avez des habitudes de précision et de régularité des armées allemandes, que le général de Stiehle, ayant entre les mains une lettre contenant un état nominatif de sept personnes, a, sans intention, indiqué le chiffre de neuf personnes ? N'y a-t-il pas là une singulière coïncidence avec les événements qui se sont produits ultérieurement, notamment avec cet incident de deux personnes qu'il s'agissait de faire sortir de Metz ?

M. le maréchal. — Je crois que cette erreur de chiffre a passé inaperçue, et je suis convaincu qu'il n'y a pas eu de calcul de la part du général de Stiehle.

M. le Président. — Je n'insiste pas, je me borne à constater la coïncidence.

M. le maréchal. — Comme la lettre était écrite en français et qu'elle contenait le mot *neuf* en toutes lettres, le général de Stiehle probablement a indiqué le chiffre 9 sans le vérifier. Mon attention même n'avait pas été attirée sur la différence de ce chiffre 9 avec l'état nominatif. L'état-major allemand s'est peut-être trompé également.

M. le Président. — Il pourrait certainement y avoir une erreur fort explicable ; mais le 23, deux jours auparavant, se présentait aux avant-postes de la place une personne qui entrait dans Metz et en sortait précisément le 25 avec une autre personne, et ces deux personnes-là venaient compléter, avec les sept médecins luxembourgeois, le nombre de neuf porté dans la lettre prussienne.

M. le maréchal. — Cela peut très-bien être, mais je fais observer que la lettre du président du comité du Luxembourg portait bien neuf dans les premières lignes. Je n'ai vu que ce chiffre.

M. le Président. — C'est le même jour, le 23 au soir, qu'un

homme à pied, porteur d'un mouchoir blanc au bout d'un bâton, se présenta aux avant-postes et demanda à vous parler. Cet homme fut amené chez vous par le capitaine Garcin ?

M. le maréchal. — Alors, ce serait le 24, dans la journée, que j'ai reçu la lettre dont nous venons de parler, et non le 25.

M. le Président. — C'est le 23 que cet individu dont je viens de parler s'est présenté aux avant-postes, et c'est le 23 au soir qu'il a été amené auprès de vous par le capitaine Garcin et qu'il s'y est fait annoncer comme envoyé d'Hastings.

M. le maréchal. — Je vous demande pardon, comme envoyé de l'empereur. Garcin soutient le contraire, mais il fait erreur. Nous étions plusieurs à entendre cela. Ce monsieur a été conduit d'abord chez le général de Cissey, qui a donné l'ordre au capitaine Garcin de le mener au quartier général. Ils y sont arrivés vers six heures et demie, et le capitaine Garcin l'a introduit en disant : « Voilà un courrier de l'empereur. » Nous nous sommes tous écrié : « Nous allons donc avoir des nouvelles ! »

M. le Président. — Vous l'avez reçu immédiatement, vous avez eu avec lui deux entretiens, un le 23, un autre le 24. Lui avez-vous parlé sans témoin ?

M. le maréchal. — Je ne me rappelle pas bien.

M. le Président. — Régnier, la personne en question, dit que le colonel Boyer était présent. Lui avez-vous demandé au nom de qui il se présentait, et de quels pouvoirs il était porteur ?

M. le maréchal. — Il me dit : « Je m'appelle Régnier. — Qu'avez-vous à me dire ? » lui demandai-je. Il me répondit : « Je viens de la part de l'impératrice. — Quels pouvoirs avez-vous ? — Aucuns. » Il me dit qu'il n'avait pas pris de pouvoirs par prudence, et il me montra une photographie d'Hastings avec des mots tracés et signés par le prince impérial.

M. le Président. — Je parlerai plus tard de ce que pouvait être ce négociateur. Aujourd'hui je vous demande, monsieur le maréchal, si vous lui avez parlé de votre correspondance avec le prince Frédéric-Charles ?

M. le maréchal. — Je ne crois pas. J'ai pu lui dire que j'avais écrit le 16.

M. le Président. — Vous ne lui avez pas parlé de deux lettres que vous auriez envoyées au prince Frédéric-Charles, notamment de l'une d'elles dans laquelle vous auriez demandé au prince si, dans la situation actuelle, le gouvernement allemand reconnaissait encore l'Empire ?

M. le maréchal. — Non, monsieur.

M. le Président. — Alors, vous ne pensez pas avoir pu répondre à Régnier que l'impression que vous avait produite la réponse du prince Frédéric-Charles était que le gouvernement allemand ne traiterait qu'avec l'Empire ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous a-t-il montré le laissez-passer qu'il avait obtenu de M. de Bismarck ?

M. le maréchal. — Oui.

M. le Président. — Vous a-t-il demandé d'apposer, sur la photographie d'Hasting, votre signature ?

M. le maréchal. — Oui.

M. le Président. — Il vous a donc montré, d'abord, une signature du prince impérial, ensuite une signature de M. de Bismarck. En mettant entre ses mains votre signature, monsieur le maréchal, ne deviez-vous pas craindre de donner une portée bien grave à ce fait ?

M. le maréchal. — L'idée ne m'en est pas venue.

M. le Président. — Ainsi, il ne vous est pas venu à l'idée qu'à l'aide de ces deux signatures il pourrait donner aux renseignements qu'il aurait pu surprendre dans ses entretiens avec vous une authenticité de nature à servir à l'ennemi dans certaines circonstances.

M. le maréchal. — Je n'ai pas eu un moment cette pensée.

M. le Président. — Greffier, présentez à M. le maréchal la pièce qui donne la situation des vivres au 21 septembre.

Le greffier met cette pièce sous les yeux de M. le maréchal.

M. le Président. — Reconnaissez-vous cette situation, monsieur le maréchal, ou du moins reconnaissez-vous son authenticité ? C'est la situation des vivres au 21 septembre, établie par le sous-intendant Gaffiot.

M. le maréchal. — Je sais que M. Régnier dit que je lui ai donné connaissance de cette situation. J'affirme que je ne l'ai pas fait.

M. le Président. — Je veux seulement vous demander quelques explications. Cette situation, qui date du 21 septembre, est la dernière qui vous ait été remise avant votre revue avec Régnier. Je vous ferai remarquer qu'elle fixe les approvisionnements en pain à 1 jour, en biscuit à 2 jours, en blé à 10 jours, en farine à 14 jours, soit, en tout, à 27 jours de ce que nous appelons les vivres-pain.

Or, du 21 septembre au 18 octobre, il y a 27 jours. Des témoins qui seront entendus ont rapporté que Regnier avait dit, et lui-même a écrit que vous auriez une grande difficulté à atteindre le 18 octobre.

Pouvez-vous expliquer cette coïncidence ?

M. le maréchal. — Je ne lui ai rien dit du tout à cet égard. Quand on m'a envoyé cette situation, elle a dû être remise le matin même au chef d'état-major, comme toutes les autres pièces que je recevais; je ne vois pas pourquoi j'aurais conservé cet état.

M. le Président. — Vous pourriez avoir retenu les chiffres et les avoir laissé échapper dans votre conversation avec Régnier, car la situation des vivres avait, à ce moment, une grande importance. Je crois que les situations ne se donnaient que tous les cinq jours, et celle-là était du 21.

M. le maréchal. — Dans tous les cas, on aurait pu diminuer encore les rations.

M. le Président. — J'insiste seulement sur la coïncidence entre le chiffre des vivres-pain qui vous menait au 18 octobre, et les propos tenus par Régnier et rapportés par certains témoins, que vous auriez une grande difficulté à atteindre cette date. C'est pour cela que je vous ai demandé si vous n'aviez pas craint que votre signature, placée à côté de celle du prince impérial, ne donnât une authenticité particulière à des renseignements qui auraient été surpris dans la conversation entre vous et Régnier.

M. le maréchal. — Je n'ai pas songé un instant qu'on pût en tirer parti. Je ne lui ai pas d'ailleurs parlé des vivres le moins du monde.

M. le Président. — Régnier ne vous a-t-il pas demandé d'autoriser Canrobert ou Bourbaki à se rendre auprès de l'impératrice ?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Et vous y avez consenti?

M. le maréchal. — J'ai dit que je consentirais et qu'ils seraient libres d'accepter ou de ne pas accepter.

M. le Président. — Pourriez-vous nous dire, monsieur le maréchal, quels résultats, au point de vue de la défense de Metz, de l'honneur de l'armée que vous commandiez et du salut de la patrie, vous attendiez de la mission que vous alliez confier au maréchal Canrobert ou au général Bourbaki? Car je dois vous faire observer qu'un maréchal de France, un commandant de corps d'armée ne pouvait quitter une armée placée dans la situation où était l'armée de Metz, sans que l'autorisation du général en chef de cette armée ne devînt l'équivalent d'un ordre et ne fît peser par conséquent sur lui la responsabilité de ce voyage et de ses résultats.

M. le maréchal. — J'ai cru, dans l'intérêt de l'armée, qu'il m'était utile de nous mettre en relations avec l'impératrice, que nous considérions toujours comme la régente. Mes idées n'ont pas été plus loin : c'était de rendre compte à l'impératrice de la situation de l'armée et de lui demander si elle avait encore autorité pour traiter de la paix ou pour conclure un armistice.

M. le Président. — Et vous pensiez que sur une communication aussi vague que celle qui vous avait été faite par Régnier, dépourvu de tout caractère sérieux, vous aviez le droit, dans des circonstances aussi graves, de donner soit une mission, soit une autorisation de départ à un maréchal de France ou à un commandant de corps d'armée?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président; j'ai cru que, dans l'intérêt du pays même, je pouvais le faire.

M. le Président. — Vous avez fait appel au maréchal Canrobert d'abord, puis au général Bourbaki : le maréchal ayant refusé de sortir avec Régnier, le général y a consenti.

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président. Ces messieurs ont causé avec Régnier, et le général Bourbaki m'a dit très-loyalement : « J'accepte, j'irai. »

M. le Président. — Cependant il vous a demandé un ordre?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président, il m'a demandé un ordre pour le mettre à couvert, et je le lui ai immédiatement remis.

M. le Président. — Greffier, donnez lecture de cet ordre.

M. le greffier :

ORDRE.

« Sa Majesté l'impératrice régente ayant mandé auprès de sa personne M. le général de division Bourbaki, commandant la garde impériale, cet officier général est autorisé à s'y rendre.

« *Le maréchal de France, commandant en chef l'armée du Rhin,*

« Signé : Maréchal Bazaine.

« Metz, 15 septembre 1870. »

M. le maréchal. — C'est le 25 que j'ai signé cet ordre.

M. le Président. — Je voulais vous faire remarquer qu'il était daté du 15.

M. le maréchal. — Oui, mais cela est inexact.

M. le Président. — C'est la date qui se trouve sur une copie qui, je crois, a été remise par le général Bourbaki.

M. le maréchal. — Oui, seulement j'ai reçu une balle dans le poignet, et, depuis ce temps, j'ai dans la main un tremblement qui peut m'empêcher de bien former mes chiffres.

M. le Président. — C'est vous qui avez daté l'ordre.

M. le maréchal. — Le général Bourbaki a eu toute la nuit cet ordre entre les mains ; il aurait pu le lire, constater que la date était inexacte et me demander de la rectifier.

Dans mon idée, l'ordre est du 25, et la mise à l'ordre du jour du général Desvaux est aussi du 25.

Je suis sûr de l'avoir daté de ce jour-là. D'ailleurs, pourquoi aurais-je mis le 15? Je ne vois pas l'importance que cela aurait pu avoir.

M. le Président. — Il y a encore une légère différence de rédaction ou de libellé entre le texte de l'ordre et celui que vous avez donné dans le livre que vous avez publié. Ainsi, l'ordre dit :

« L'impératrice régente ayant mandé auprès de sa personne »

Et le livre dit :

« Ayant désiré avoir auprès d'elle », ce qui est une légère atténuation.

Avez-vous quelque explication à donner à cet égard?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président, ce livre a été fait à une époque très-postérieure, et d'après quelques notes que nous avions, moi et mes officiers d'ordonnance; il ne peut faire foi en quoi que ce soit; ce sont des appréciations.

M. le Président. — Avez-vous pensé que si un général français sortait de la ville assiégée, il devait y rentrer?

M. le maréchal. — Oui, et le général devait rentrer : je croyais qu'il rentrerait.

M. le Président. — Aviez-vous pris des garanties avant d'autoriser un de vos commandants d'armée à sortir de la place?

M. le maréchal. — Il devait m'écrire à Verneville. Dans ma conscience j'ai cru qu'il reviendrait, qu'il y aurait eu entente entre le gouvernement allemand et la régente pour arriver à un armistice.

M. le Président. — Nous nous arrêtons là aujourd'hui. L'audience est suspendue.

Elle sera reprise vendredi à une heure.

AUDIENCE DU 17 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

A une heure précise, la séance est ouverte.

M. le Président. — La séance est reprise. Greffier, appelez les témoins qui se sont présentés.

M. le greffier. — M. le capitaine de Chasseloup-Laubat; M. Guillemin, garde forestier.

Les deux témoins répondent à l'appel et se retirent.

M. le Président. — Je vous demanderai maintenant, monsieur le maréchal, quelles tentatives vous avez faites pour vous mettre en communication avec le gouvernement de la Défense nationale.

Le 15 septembre, vous avez adressé au ministre de la guerre une pièce dont M. le greffier va donner lecture.

M. le greffier :

Le maréchal Bazaine au ministre de la guerre.

« Metz, 15 septembre 1870.

« Il est urgent pour l'armée de savoir ce qui se passe à Paris et en France. Nous n'avons aucune communication avec l'extérieur, et les bruits les plus étranges sont répandus par les prisonniers que nous a rendus l'ennemi, qui en propage également la nature alarmante. Il est important pour nous de recevoir des instructions et des nouvelles. Nous sommes entourés par des forces considérables, que nous avons vainement essayé de percer après deux combats infructueux, le 31 août et le 1er septembre. »

M. le Président. — Vous connaissiez alors l'existence du gouvernement de la Défense nationale, puisque le 12 vous aviez communiqué la composition de ce nouveau gouvernement aux commandants de vos corps d'armée ?

M. le maréchal. — Je la connaissais par les journaux. J'ai fait ce que j'ai pu. J'ai envoyé M. Leprince, qui a essayé de percer. Des témoins pourront établir devant le conseil les tentatives que j'ai faites. Dès le 15, j'ai envoyé des dépêches au ministère de la guerre.

M. le Président. — Vous avez adressé une autre dépêche le 21 octobre, elle est parvenue à son adresse le 25. Nous n'avons pas trouvé trace d'autres dépêches adressées, pendant ce temps, au gouvernement de la Défense nationale.

Ainsi, vous avez essayé de faire parvenir d'autres émissaires, d'autres dépêches et de donner au gouvernement des nouvelles plus positives et plus multipliées que les sommaires de nouvelles qui se trouvent dans la dépêche du 15 septembre, dont il a été déjà donné lecture, et dans celle du 21 octobre, dont on peut donner lecture aussi, pour compléter la connaissance des renseignements que, — d'après les traces laissées dans le dossier, — vous avez fait parvenir ou essayé de faire parvenir au gouvernement de la Défense nationale.

Greffier, lisez cette dernière dépêche :

M. le greffier :

M. Gambetta à M. Jules Favre, à Paris.

(Très-important.)

« Tours, 26 octobre 1870.

« J'ai reçu de Bazaine une dépêche écrite avec un chiffre inconnu. C'est peut-être celui de l'empereur. Cherchez-le aussi aux Tuileries. »

« Traduisez et envoyez-moi traduction par un ballon au plus vite. »

Voici la dépêche :

« Metz, 21 octobre 1870.

« A plusieurs reprises, j'ai envoyé des hommes de bonne volonté pour donner à Paris (et à Tours) des nouvelles de l'armée de Metz. Depuis, notre situation n'a fait qu'empirer et je n'ai jamais reçu la moindre communication ni de Paris, ni de Tours. Il serait cependant très-urgent de savoir ce qui se passe dans la capitale, car sous peu la famine me forcera à prendre un parti dans l'intérêt de la France et de cette armée. »

M. le Président. — Ce sont donc, monsieur le maréchal, les deux seules dépêches que nous ayons trouvées dans le dossier et que vous ayez fait parvenir ou essayé de faire parvenir au gouvernement de la Défense nationale. Vous dites que vous en avez envoyé d'autres : le conseil entendra les dépositions qui seront faites devant lui sur les moyens de correspondance avec l'intérieur qui ont pu être mis à votre disposition. Mais, le 21 septembre, un moyen de communication s'offrait à vous, et je ne vois pas qu'aucune stipulation de l'ennemi ait empêché votre loyauté d'en faire usage.

Avez-vous prescrit au général Bourbaki, dès qu'il serait en territoire neutre, de faire parvenir ou d'essayer de faire parvenir de vos nouvelles au gouvernement de la Défense nationale ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président ; du moment qu'il se rendait auprès de l'impératrice, il devait savoir ce qu'il aurait à faire et se décider d'après les instructions que l'impératrice lui aurait données. Je n'avais pas à ce moment-là de relations à avoir avec le gouvernement de la Défense nationale au point de vue politique, je n'avais de rapports à avoir avec lui qu'au point de vue de la défense du pays. C'est à cela que je me suis borné. Au point de vue politique, le général Bourbaki allait trouver l'impératrice, qui était toujours pour nous la représentation du gouvernement légal; elle lui a donné comme instructions, quand il serait de retour en France, de prévenir le gouvernement de la Défense nationale de la situation dans laquelle nous nous trouvions; il l'a fait : je n'avais pas besoin de lui donner des instructions à cet égard; le général Bourbaki est assez intelligent pour savoir ce qu'il devait faire. Je tiens à bien préciser ces deux situations : d'une part, évidemment, dévoués à notre pays pour la défense du territoire ; de l'autre, ne nous considérant pas moins comme toujours liés au gouvernement légal, celui de la régente.

M. le Président. — Il ne s'agit pas des relations politiques à entretenir avec le gouvernement de la Défense nationale; je vous demandais seulement si vous aviez prescrit au général Bourbaki, dès qu'il serait en territoire neutre, de faire parvenir au gouvernement de la Défense nationale ces ren-

seignements d'ordre militaire que vous venez d'indiquer, sur la situation de la place de Metz, sur la situation de votre armée et sur vos projets, renseignements qu'il paraissait nécessaire de lui faire connaître, d'après les indications mêmes que vous venez de donner.

M. le maréchal. — Je ne lui avais rien prescrit, mais il l'a fait, ce qui revient au même.

M. le Président. — Il l'a fait le 8 octobre et il était sorti de Metz le 21 septembre. S'il avait pu, le 25 ou le 26 septembre, donner des renseignements sur la place de Metz et sur l'armée, ces renseignements fussent peut-être arrivés dans un moment plus opportun, et alors que les souvenirs du général Bourbaki s'appliquaient à une époque plus récente, plus rapprochée du moment où il les faisait connaître. Il est évident que lorsqu'un homme quitte une place dans l'état où était la place de Metz le 21 septembre, s'il peut faire parvenir des renseignements le 25 ou le 26, ces renseignements auront beaucoup plus d'importance et de valeur que s'ils sont transmis le 8 ou le 10 octobre. C'est une simple question que je vous posais.

M. le maréchal. — Je ne l'ai pas fait.

M. le Président. — Voilà donc pour les renseignements qu'il pouvait transmettre.

Mais, lorsque vous avez, non pas assuré, mais acquiescé, au moins par votre silence, à la demande que le général Bourbaki vous avait faite, que la garde ne serait pas engagée en son absence, vous deviez évidemment penser qu'il reviendrait bientôt, car vous n'auriez pas laissé passer sans observation une demande qui pouvait vous gêner dans l'emploi d'un corps aussi précieux et aussi utile à employer que la garde.

Et, puisque vous comptiez sur son prompt retour, lui aviez-vous prescrit de se mettre en communication avec le gouvernement de la Défense nationale, non-seulement, comme je le disais tout à l'heure, pour lui donner des renseignements, non pas au point de vue politique, puisque vous ne désiriez pas le faire, mais pour vous rapporter des nouvelles exactes, afin que vous pussiez coordonner, de votre côté, les opérations que vous pourriez tenter d'entreprendre avec celles qui pourraient se préparer à l'intérieur?

M. le maréchal. — Je ne connaissais pas la route qu'il allait suivre, je ne savais pas par où il reviendrait. Il m'était difficile de lui dire : « Vous ferez ceci et cela. » J'ignorais ce qu'il ferait à son retour d'Angleterre. Je n'avais pas d'instructions à lui donner, je l'ai laissé complètement libre dans ses actes et dans son action.

M. le Président. — Je vous demanderai, maintenant, quelles communications vous avez reçues du gouvernement de la Défense nationale.

M. le maréchal. — Aucune.

M. le Président. — Ainsi, d'après vous, monsieur le maréchal, vous n'avez pas reçu la dépêche que le colonel Turnier a reçu du gouvernement, le 18, et qu'il dit vous avoir expédiée?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Dans votre ordre général du 6 septembre, vous avez défini le gouvernement de la Défense nationale un pouvoir exécutif. Vous avez su après qu'il avait le 16 septembre convoqué ses colléges électoraux pour le 10 octobre, afin de faire nommer une Assemblée nationale?

M. le maréchal. — Non, monsieur, je ne l'ai pas su.

M. le Président. — Mais le 7, le *Courrier de la Moselle* a annoncé et inséré le décret?

M. le maréchal. — Oui, mais on ne peut pas s'en rapporter aux journaux. Je n'ai jamais eu une communication officielle de ce décret de convocation des électeurs. La preuve c'est que, quelques jours après, le gouvernement changeait d'avis.

M. le Président. — Je ne vous demande pas ce qu'il a fait quelques jours après; je vous demande si vous n'avez pas eu, — je ne dirai pas une communication officielle, puisque vous n'en avez pas reçu, — mais une connaissance suffisante du décret du 8 septembre qui convoquait les colléges électoraux, lequel décret se trouve rapporté dans le *Courrier de la Moselle* du 17.

M. le maréchal. — Je ne lisais pas ce journal; je ne me souviens pas de cela du tout.

M. le Président. — N'est-ce pas seulement par le retour du général Boyer, c'est-à-dire le 17 octobre, que vous avez connu les divers décrets qui ont successivement ajourné les élections?

M. le maréchal. — Je ne crois pas qu'il m'ait apporté tous les décrets; il m'a apporté des journaux, mais je n'ai pas souvenance que tous les décrets y fussent. Il m'a seulement rapporté que la délégation de Tours n'avait pas accepté la convocation d'une Assemblée. Voilà ce qu'on lui a dit à Versailles.

M. le Président. — En rapprochant la nouvelle positive, et que je croyais connue de tout le monde à Metz, nouvelle qui avait été insérée dans le *Courrier de la Moselle*, et qui annonçait la convocation des colléges électoraux pour le 8 septembre; en rapprochant, dis-je, cette nouvelle, qui était connue de tous, du fait de l'ajournement des élections, et en remarquant que c'était seulement par le retour du général Boyer, c'est-à-dire le 17 octobre, que vous auriez connu un ou plusieurs des décrets qui avaient ajourné les élections, j'avais toujours pensé que vous pouviez croire, et je voulais vous demander si vous aviez cru vous-même qu'il y avait pendant toute cette période une Assemblée nationale convoquée, peut-être réunie.

M. le maréchal. — Si une Assemblée s'était réunie, je me serais mis immédiatement à sa disposition. Je n'avais pas d'autre idée que celle-là.

M. le Président. — Mais vous l'ignoriez?

M. le maréchal. — Je l'ignorais; ce que je veux dire, c'est qu'avant tout, nous appartenions à l'Assemblée qui aurait été nommée par le pays.

M. le Président. — Je précise ma question. Le fait de la convocation d'une Assemblée paraissant connu de tous et le fait de l'ajournement des élections n'étant connu que le 17 octobre, il semblait que pendant toute cette période, du 17 septembre au 17 octobre, vous aviez dû faire cette réflexion que, tandis que vous étiez renfermés dans Metz sans nouvelles, sans communications, une Assemblée nationale était peut-être réunie en France?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président; presque tous les jours, nous prenions, aux avant-postes, des journaux allemands, et nous savions ainsi tout ce qui se passait, mais nous ne pouvions y ajouter foi d'une manière absolue. J'avais entre les mains la traduction de plusieurs articles de journaux, entre autres un journal ayant un caractère à peu près officiel qui a été traduit par M. Mayer, qui nous tenaient au courant des événements.

M. le Président. — Alors vous aviez plus de nouvelles que nous ne le supposions même, sur les efforts qui pouvaient se faire pour la défense.

M. le maréchal. — Pardon, les journaux allemands ne nous donnaient pas ces renseignements; ce n'était pas leur manière de voir.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 17 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Vous aviez alors plus de nouvelles de l'extérieur que nous ne pensions. Si vous n'y ajoutiez pas foi, si vous vous en méfiiez, vous aviez raison, vous observiez en cette circonstance très-strictement nos vieilles prescriptions militaires si sages, si utiles et même si éloquentes dans leur langage, sur le service des places de guerre.

M. le maréchal. — Je pensais d'ailleurs qu'on ne nous laisserait pas dans l'ignorance comme le gouvernement du 4 septembre l'a fait. Si une Assemblée nationale avait été convoquée, nous aurions été certainement instruits autrement que nous l'avons été.

M. le Président. — Vous n'avez pas eu connaissance des efforts faits par le gouvernement de la Défense nationale ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — L'instruction a constaté l'activité qu'il a mise à constituer de vastes approvisionnements qui vous étaient destinés, à les diriger sur les places à votre portée, et à vous envoyer des émissaires pour vous en avertir. Aucun de ces agents n'a pu parvenir jusqu'à vous?

M. le maréchal. — Non.

M. le Président. — Vous n'avez pas souvenir d'avoir reçu, vers la fin de septembre, un message apporté par le sieur Risse ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président; l'instruction le dit, mais je ne le crois pas.

M. le Président. — L'arrivée de Risse à Metz est constatée par un acte d'engagement contracté par lui à la mairie de Metz. Il était garde mobile à Thionville; à son arrivée à Metz, il s'est engagé le 8 octobre au 11e de ligne.

M. le maréchal. — J'ai trouvé cela dans l'instruction, mais je ne me rappelle pas avoir vu cet homme-là.

M. le Président. — N'aviez-vous pas parlé, le 2 octobre, à un colonel d'état-major des grands approvisionnements que vous croyiez devoir exister à Thionville, et n'avez-vous pas indiqué l'intention d'aller les chercher ?

M. le maréchal. — Je me rappelle avoir fait demander au général Jarras la situation de ce qu'il y avait à Thionville. Cette situation que le général Jarras m'a donnée, — je ne sais pas si c'est le 2 ou avant, — indiquait pour une journée ou deux de vivres. Voilà ce que je me rappelle. Je ne me souviens ni de la date, ni des détails, ni du nom du colonel d'état-major.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas avoir répondu à un officier supérieur [illegible] vous faisait quelques observations sur la façon dont [illegible] l'occupation de Ladonchamps, vous ne vous rappelez pas lui avoir répondu en expliquant ce mouvement par l'intention que vous aviez de marcher sur Thionville pour vous y ravitailler?

M. le maréchal. — Je puis avoir dit que mon intention était de marcher sur Thionville, mais je n'ai pas ajouté que ce fût pour nous y ravitailler. J'avais pris des dispositions pour tenter cette opération, j'avais fait réparer le chemin de fer dans notre camp retranché, j'en avais causé avec l'ingénieur de ce chemin de fer, et j'avais parlé de mon intention d'essayer quelque chose, c'est ce qui s'est fait le 7.

M. le Président. — Un officier d'état-major, le colonel Fay, dans ses notes journalières, raconte une conversation qu'il a eue avec vous, et dans laquelle vous lui annonciez l'intention de vous rapprocher de Thionville pour vous y ravitailler. C'est dans le même sens que vous avez répondu à quelques observations de théorie militaire sur la façon dont s'était faite l'occupation de Ladonchamps.

M. le maréchal. — C'est très-possible ; mais je ne me le rappelle pas. Si ces messieurs prenaient des notes dès que je disais un mot, il leur était plus facile de s'en souvenir qu'à moi.

M. le Président. — Le 2 octobre, vous n'avez pas chargé l'agent Flahaut de prévenir le colonel Turnier que l'armée marcherait probablement dans quelques jours sur Thionville pour s'y ravitailler ?

M. le maréchal. — Non, monsieur, il n'est pas possible que j'aie dit cela à Flahaut, je ne me le rappelle pas. En tout cas, je n'ai pas parlé de ravitaillement.

M. le Président. — Le 8 septembre, vous ne vous rappelez pas non plus avoir donné des instructions à l'intendant Gaffiot ?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président, je me le rappelle. Je savais qu'il y avait des approvisionnements échelonnés à toutes les places du nord, le long de la frontière : je le savais depuis le mois d'août ; quand je donnais ces instructions à l'intendant Gaffiot, elles se rapportaient à une marche possible sur Thionville, mais non au dessein spécial de nous ravitailler.

M. le Président. — Comment conciliez-vous ces plans de marche avec la théorie émise par vous précédemment sur les difficultés qu'éprouverait l'armée en marche, exposée

aux feux concentriques de l'ennemi? Comment les conciliez-vous, en outre, avec cette autre assertion émise également par vous qu'après Sedan toute tentative pour tenir la campagne était devenue impossible et que l'armée se débandait après 2 jours de marche?

M. le maréchal. — D'abord, la faim chasse le loup du bois, et si j'avais pu partir je n'y aurais pas manqué. Ensuite, quant à la théorie générale à laquelle vous faites allusion, c'est une simple idée que j'ai émise après coup, mais qui, en tout cas, ne m'a jamais lié les mains et ne m'aurait jamais empêché, bien entendu, de faire ce qui eût été possible.

M. le Président. — Ainsi, lorsque vous parliez particulièrement, les derniers jours de septembre, et dans les tout premiers jours d'octobre, lorsque vous parliez — assez vaguement, du reste — de votre intention de mettre l'armée en route; lorsque vous paraissiez vous préparer à mettre à exécution cette idée, il n'entrait dans votre esprit aucune supposition que peut-être ce mouvement ne rencontrerait pas d'opposition de la part de l'ennemi?

M. le maréchal. — J'ai toujours pensé que l'ennemi restait aussi fort autour de nous: son effectif n'a jamais diminué: il est toujours resté avec sept corps ou sept corps et demi.

M. le Président. — Je ne me suis pas bien expliqué. Je voulais vous demander si vous n'aviez pas, au contraire, une vague supposition, une donnée quelconque, incertaine peut-être, qui vous fit croire que l'ennemi n'opposerait pas de résistance à une tentative que vous auriez faite pour sortir?

M. le maréchal. — Du tout; je ne pouvais pas supposer une chose pareille.

M. le Président. — Ce mouvement n'aurait-il pas pu être la conséquence d'une convention dont j'aurai à vous parler tout à l'heure?

M. le maréchal. — Nullement, monsieur le Président.

M. le Président. — Je vous adresse cette question, parce qu'il semble que vous n'avez plus reparlé de ce projet de mouvement quand vous avez vu passer l'époque où vous comptiez voir revenir Regnier, avoir de ses nouvelles ou des nouvelles du général Bourbaki. Il n'y avait alors dans votre pensée aucun trait d'union entre le projet de mettre l'armée en mouvement, et l'intention d'accomplir la convention qui résultait du voyage du général Bourbaki et des négociations de Régnier?

M. le maréchal. — Du tout. Ainsi, nous avons fait des opérations le 23, le 27 septembre, le 1er octobre, le 7; tous les jours, nous avions des combats sur nos différents fronts; il n'est jamais entré dans ma pensée que les hostilités dussent cesser malgré le départ du général Bourbaki.

M. le Président. — Je vous ferai plus tard des questions générales sur ces combats. La question que je vous pose se présente dans l'ordre de celles dont je m'occupe en ce moment. N'avez-vous jamais rien su des négociations engagées à Ferrières?

M. le maréchal. — Jamais.

M. le Président. — Il n'en a jamais été question dans les journaux allemands qui ont passé sous vos yeux?

M. le maréchal. — Je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Vous n'avez pas su qu'elles avaient été engagées et rompues définitivement?

M. le maréchal. — J'ai connu le voyage de M. Jules Favre; j'ai lu dans un journal, dont je ne me rappelle plus le titre, mais que je retrouverai dans mes papiers, les conditions qui auraient été imposées à cette époque: trois milliards et Strasbourg, si mes souvenirs sont exacts.

Les journaux allemands, en effet, parlaient des démarches de M. Jules Favre.

M. le Président. — Ainsi, vous aviez connaissance des tentatives qui pouvaient être faites d'autre façon pour provoquer l'intervention des puissances neutres? Il pouvait en être question, vaguement, dans les journaux allemands.

M. le maréchal. — Il en a été en effet question, et M. Debains, qui était très-au courant de la diplomatie, m'a fait à l'égard des puissances neutres, après avoir lu tous les journaux allemands, un rapport où il exposait ses idées.

M. le Président. — Dès lors, si vous ne saviez pas d'une façon officielle que des négociations étaient entamées, soit pour conclure la paix avec la Prusse, soit pour former des alliances, vous pouviez avoir l'espoir de les voir prochainement entamer. Vous avez dû vous rappeler alors les prescriptions du décret de 1863 sur le service des places. Vous n'avez certainement pas dû oublier que le plus sûr, et l'on peut dire le seul moyen de faire réussir une négociation dans les conditions que vous savez, c'est de prolonger le plus longtemps possible la résistance des places. Vous deviez donc vouloir prolonger jusqu'à la dernière limite la résistance de Metz?

M. le maréchal. — J'ai donné constamment des instructions pour ménager les approvisionnements et prolonger la défense jusqu'à la dernière extrémité.

M. le Président. — Vous ne pensez pas qu'à ce moment, sachant que des négociations étaient ouvertes ou allaient s'ouvrir, il eût été bon de donner à vos opérations un caractère plus général, un caractère plus décisif, plus sérieux peut-être et plus soutenu que celui que vous leur avez imprimé? Que vous ayez livré des combats de détail, je n'ignore pas que dans ces différentes affaires, à Thiaulles, à Peltre, à Ladonchamps, à Bellevue les troupes engagées et leur chef ont déployé une grande valeur et montré ce dont l'armée du Rhin était capable; mais ce n'étaient que des fourrages, des coups de main, des opérations de détail ne remplissant pas le but que je signalais.

M. le maréchal. — Mais...

M. le Président. — Oh! je ne parle pas du détail de ces actions; je sais que les troupes engagées, ainsi que leurs chefs, je sais que la brigade Lapasset, à Peltre, que le 6e corps et la division Deligny, à Ladonchamps, ont déployé une grande vigueur, et qu'elles ont montré ce dont l'armée du Rhin était encore capable.

Mais je ne fais allusion qu'au caractère général des ordres, qui ressemblent plutôt à des ordres de fourrages, à des opérations de petite guerre, qu'à des opérations destinées à produire une certaine impression sur l'ennemi, destinées, en un mot, à faciliter, par la crainte qu'inspiraient l'armée de Metz et les résolutions de son chef, la tâche des négociateurs, en leur procurant un appui que, dans l'histoire de toutes les guerres, des opérations de ce genre ont toujours donné aux négociations entamées.

M. le maréchal. — Nous avions un nombre considérable de blessés et de malades; nous n'avions plus de locaux et presque plus de médicaments. L'armée allemande, elle, recevait toujours des renforts. Je n'ai pas cru possible de risquer, d'une manière générale, le sort de mon armée dans des conditions pareilles. Mon idée, je l'ai dit, était toujours de maintenir cette armée dans un tel état qu'elle pût servir immédiatement au pays. Si la paix eût été faite, la France au-

rait retrouvé cette armée. Je devais la maintenir, et sa situation était déjà assez pénible. Il fallait reconstituer les cadres. Les hommes étaient sous de petites tentes, souffrant le froid, la boue et la pluie, mal nourris. Avec cela, presque plus d'attelages pour l'artillerie. Le décret sur le service en campagne recommande aux chefs de ménager leurs troupes pour la fin. Je devais aussi songer à cela. Si, par exemple, à la fin d'octobre, l'armée allemande avait voulu faire un grand effort sur nos lignes, j'aurais eu besoin de tout l'effectif et de toute l'énergie de mes troupes pour lui résister efficacement.

M. le Président. — Et vous ne croyiez pas qu'il était utile, pour faciliter les négociations engagées, de tenter, fût-ce au prix de quelques risques, des opérations plus concertées, plus soutenues que les opérations de détail qui vous faisaient subir quelques pertes, pertes dont le total arrivait à l'équivalent de celles qu'on aurait pu éprouver dans une action générale, mais dont l'effet eût été plus décisif?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président, ce n'était pas mon idée. Les hommes campaient sous leurs petites tentes; ils étaient mal nourris; nous n'avions plus les attelages nécessaires pour conduire l'artillerie; enfin, nos pertes nous auraient rendus impuissants au bout de peu de jours. Et, puisqu'on invoque souvent le règlement sur le service en campagne, ce règlement contient un article 251 qui recommande de ménager les troupes, de façon à les conserver dans un bon état pour les dernières attaques. Si l'armée allemande, dans les premiers jours d'octobre, avait fait quelque tentative sérieuse sur nos lignes, je ne sais si nous aurions pu supporter ce dernier choc.

M. le Président. — Vous vous prépariez, ainsi que vous l'avez dit tout à l'heure, à une marche sur Thionville, et vous aviez pris des dispositions dans ce sens. Vous n'ignoriez pas que des négociations étaient entamées; vous étiez prêt à en entamer vous-même. Je vous demande si, en préparant un mouvement général, en prenant toutes les mesures nécessaires à ce mouvement général, il n'aurait pas pu être fait plutôt pour faciliter, par une action énergique, l'issue des négociations ou pour toute autre combinaison que j'ignore; ou si, en maintenant votre armée dans l'inaction, vous n'entraviez pas l'œuvre des négociateurs et vous ne compromettiez pas l'issue des négociations que vous pouviez entamer vous-même et qui cependant ne vous amenaient pas à dégager votre armée de l'étreinte qui l'enserrait?

M. le maréchal. — Je n'ai pas cru pouvoir le faire auparavant; je n'étais pas assez renseigné. Si j'avais été tenu au courant par le gouvernement de la Défense, il est probable que nous aurions fait d'autres efforts; mais nous ne savions rien, absolument rien...

M. le Président. — Vous-même, vous vous prépariez à négocier. Je répète que le plus ferme appui d'une négociation ce n'est pas l'inaction, mais une action énergique.

M. le maréchal. — Sans doute. Mais que serait-il arrivé si, au moment des négociations, on n'avait plus trouvé d'armée, si seulement elle avait été réduite du tiers ou du quart, si tous les cadres avaient été détruits?

Les cadres — on parle toujours des cadres — mais ce sont eux qui, dans les premiers combats, avaient supporté toutes les pertes, aussi avait-on beaucoup de peine à remplacer les vides qui s'y étaient faits.

M. le Président. — En somme, monsieur le maréchal, quand on considère, d'une part, ce qui a été tenté, ce qui a été accompli autour de Metz, comme opérations militaires, depuis le jour où votre armée était rentrée dans le camp retranché, jusqu'au jour du fatal dénoûment, depuis le 19 août jusqu'au 23 octobre; — quand on considère, d'autre part, le nombre des combattants de cette armée, son organisation, la valeur dont elle avait fait preuve toutes les fois qu'elle s'est mesurée avec l'ennemi, on se demande, — et c'est là l'objet de la question générale, de la question résumée que je vous pose, à laquelle vous avez déjà en partie répondu, mais à laquelle vous pourrez répondre encore, d'une façon plus complète et plus topique, — on se demande si ces simples opérations militaires, si les petites actions dont nous venons de parler, si l'action esquissée du 31 août et du 1er septembre représentent bien tout ce qui pouvait être accompli, tout ce qui devait être tenté pendant plus de deux mois par une pareille armée, et dans des circonstances que vous vous ne pouviez ignorer.

M. le maréchal. — C'était ma manière de voir. Nous devions donner le temps d'organiser à l'intérieur de la France d'autres armées, ce qui était fort possible à mon avis, sans l'insurrection du 4 septembre; d'autres armées auraient pu arriver du nord, soit par les Vosges, soit par toute autre direction. Si on n'avait pas perdu un mois avant d'organiser les forces nationales, il eût été possible de faire beaucoup mieux. Pour ma part, j'ai tenté tous les efforts et j'ai fait ce que je croyais devoir faire.

M. le Président. — Vous n'avez pas d'autres explications à donner sur cette question de vos dernières opérations et sur celle de vos relations avec le gouvernement de la Défense nationale?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Le 29 septembre 1870, n'avez-vous pas reçu un télégramme daté de Ferrières et ainsi conçu:

« Le maréchal Bazaine acceptera-t-il, pour la reddition de l'armée qui se trouve devant Metz, les conventions que stipulera M. Régnier, restant dans les instructions qu'il tiendra de M. le maréchal? »

Vous avez reçu ce télégramme?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez répondu le même jour à M. le général de Stiehle. Vous avez, depuis, obtenu expédition de cette lettre dont vous n'aviez pas gardé copie et qui a été insérée dans votre mémoire.

M. le maréchal. — Je lui ai répondu que la seule chose que je pouvais faire serait d'accepter une capitulation avec les honneurs de la guerre et sans la remise de la place. Voici cette réponse:

« Metz, 19 septembre 1870.

« Monsieur le général,

« Je m'empresse de vous faire savoir, en réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ce matin, que je ne saurais répondre d'une manière absolument affirmative à la question qui est posée par S. Exc. M. le comte de Bismarck. Je ne connais nullement M. Régnier, qui s'est présenté à moi comme muni d'un laissez-passer de M. de Bismarck, et qui s'est dit l'envoyé de S. M. l'impératrice, sans pouvoirs écrits. M. Régnier m'a fait savoir que j'étais autorisé à envoyer auprès de l'impératrice, soit S. Exc. le maréchal Canrobert, soit le général Bourbaki. Il me demandait en même temps s'il pouvait exposer des conditions dans lesquelles il me serait possible d'entrer en négociations avec le commandant en chef de l'armée allemande devant Metz, pour capituler. Je lui ai répondu que la seule chose que je pusse faire serait d'accepter une capitulation avec

les honneurs de la guerre; mais que je ne pouvais comprendre la place de Metz dans la convention à intervenir. Ce sont en effet les seules conditions que l'honneur militaire permette d'accepter, et ce sont les seules que M. Régnier ait pu exposer.

« Dans le cas où S. A. R. le prince Frédéric-Charles désirerait de plus complets renseignements sur ce qui s'est passé, à ce propos, entre moi et M. Régnier, M. le général Boyer, mon premier aide de camp, aura l'honneur de se rendre à son quartier général au jour et à l'heure qu'il lui plaira d'indiquer. »

M. le Président. — Qu'entendiez-vous, monsieur le maréchal, par ces mots : « capitulation avec les honneurs de la guerre ? »

M. le maréchal. — J'entendais que l'armée pourrait sortir avec armes et bagages et toute constituée.

M. le Président. — Sortir..... Mais après?

M. le maréchal. — Après, nous nous serions mis à la disposition du pays, bien évidemment.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, les honneurs de la guerre, — je sais que cela n'est exactement défini nulle part, — mais enfin, les honneurs de la guerre, ce sont certains honneurs, — vous avez discuté vous-même cette question au moment fatal, — ce sont certaines cérémonies qui accompagnent la sortie d'une troupe lorsqu'elle quitte une place de guerre, mais qui n'impliquent pas du tout qu'elle conservera ses armes après que les honneurs lui auront été rendus.

M. le maréchal. — Je ne me suis pas placé dans cet ordre d'idées.

L'idée que j'y attachais, c'était de répondre par une fin de non-recevoir. La preuve, c'est qu'il n'y a pas été donné suite. Mon but était d'avoir des nouvelles de Bourbaki et de connaître le fond de la pensée du gouvernement allemand. C'était plutôt, de ma part, une tactique.

Quant aux expressions dont je me suis servi dans la lettre, ce n'est pas : « que je puisse faire, » mais : « que je pusse faire. » Ce n'est pas tout à fait la même chose: c'est un peu différent. D'ailleurs, je n'avais eu avec Régnier qu'une conversation qui n'avait rien d'officiel.

Dans ma lettre à M. le général de Stiehle, du reste, j'ai dit que je ne connaissais pas M. Régnier et que je n'avais eu avec lui qu'une simple conversation. Quand j'ai proposé de lui envoyer M. le général Boyer, c'était dans l'intention d'être éclairé sur ce qu'était devenu le général Bourbaki et de savoir d'une manière précise s'il y avait une apparence de traité entre la régence et le gouvernement allemand. Je voulais, en un mot, avoir des nouvelles de l'extérieur.

M. le Président. — Cependant, vous n'avez pas été frappé, en recevant ce télégramme, de tout ce qu'il contenait en peu de mots ? Car, enfin, il précisait le caractère de la négociation de Régnier, surtout le but que se proposait l'ennemi, dans ces quelques mots terribles : « la reddition de l'armée qui se trouve devant Metz. »

Ce sont les propres mots dont se servait M. le comte de Bismarck, et, alors même qu'il aurait pu y avoir quelque incertitude sur le sens de ces mots : « capitulation avec les honneurs de la guerre, » l'expression « reddition, » contenue dans le télégramme auquel vous répondiez, devait, ce me semble, lever tous vos doutes.

Je vous prie de remarquer qu'il ne s'agit plus d'instructions verbales dont le souvenir est plus ou moins vague, de messages plus ou moins fidèlement transmis. C'est, permettez-moi de vous le faire remarquer, une dépêche officielle, datée de Ferrières, conservée dans les archives de la secrétairerie d'État de Berlin, que vous receviez d'un gouvernement en guerre avec votre pays; et c'est à cette dépêche que vous répondiez par une dépêche écrite, dont vous avez vous-même réclamé à Berlin et produit l'expédition. Eh bien, je vous demande si vous n'avez pas été frappé de ce qu'il pouvait y avoir de périlleux dans cet échange de communications, venant après ces révélations si graves que Régnier avait emportées. J'ajoute que vous ne pouviez oublier que Régnier vous avait montré une passe de M. de Bismarck.

M. le maréchal. — Je n'ai rien vu de grave là-dedans, en ce sens que ma réponse était très-nette et qu'elle constituait, je le répète, une fin de non-recevoir aux ouvertures de M. de Bismarck. Celui-ci l'a si bien compris que Régnier a été mis par lui à la porte lorsqu'il a apporté ma réponse.

M. le Président. — Vous n'aviez pas moins indiqué à M. de Bismarck ces mots : *capitulation avec les honneurs de la guerre* comme un terme possible de négociations.

M. le maréchal. — C'était un piége que je lui tendais, tout aussi bien qu'il avait chargé Régnier de m'en tendre un. Une fois dehors, il est évident que nous aurions pu rendre de grands services à la défense du pays.

M. le Président. — Comment! si vous aviez été dehors ?

M. le maréchal. — Oui, l'armée étant constituée, si nous avions été dehors, nous aurions arrêté cette guerre désastreuse.

M. le Président. — Je vais passer maintenant à l'examen des conditions possibles d'une convention. Je dois d'abord vous faire observer que les termes de votre lettre s'appliquaient à une capitulation avec les honneurs de la guerre, et que ces mots étaient dans une dépêche officielle en réponse à une autre dépêche officielle où se trouvaient ces mots : « *reddition de l'armée qui est devant Metz.* » Je crois que vous ne pouviez songer, le 29 septembre, à stipuler les honneurs de la guerre, tels qu'ils sont généralement compris, comme la seule et unique condition de la capitulation d'une armée comprenant encore 120,000 combattants et disposant d'un nombre considérable de chevaux, de munitions et de vivres. Je ne puis croire, ainsi que vous le dites vous-même, que les honneurs de la guerre fussent les seules conditions à indiquer comme prix d'une capitulation.

M. le maréchal. — Certainement non, monsieur le Président.

M. le Président. — C'était, dites-vous, un piége que vous tendiez à vos ennemis. Je vous signale ce danger, le péril qu'il y avait à indiquer en réponse à ces mots : *reddition de l'armée*, cette seule stipulation : *capitulation avec les honneurs de la guerre*... Mais j'admets que ce à quoi vous songiez alors était, malgré les expressions dont vous vous êtes servi, une convention militaire.

M. le maréchal. — C'était, en effet, une convention militaire.

M. le Président. — Croyez-vous que la situation, au 29 septembre, fût telle que vous pussiez vous conférer à vous-même le droit de traiter avec l'ennemi?

M. le maréchal. — Je crois que j'avais ce droit, du moment où je n'avais plus aucune relation avec le gouvernement légal, pas plus, du reste, qu'avec le gouvernement de la Défense. Je me suis cru libre, je ne me suis jamais assimilé à un simple commandant de place, et, comme chef d'armée, j'étais, en agissant ainsi, utile à mon pays.

M. le Président. — Vous croyez que ce droit peut appar-

tenir à un chef d'armée, — je ne parle pas à un commandant de place, — bien que l'honneur de commander et de défendre la place de Metz n'eût pas été au-dessous d'un maréchal de France. (Nous en trouverions de nombreux et glorieux exemples dans notre histoire.)

Je veus demande si, comme chef d'armée, au 29 septembre, vous jugiez que la situation fût telle que vous pussiez vous conférer à vous-même le droit de conclure une convention militaire, puisque, — selon vous, — il fallait lire « convention militaire » sous ces mots : « capitulation avec les honneurs de la guerre. »

M. le maréchal. — Ma situation était en quelque sorte sans exemple. Je n'avais plus de gouvernement; j'étais, pour ainsi dire, mon propre gouvernement à moi, je n'étais plus dirigé par personne, je n'étais plus dirigé que par ma conscience.

M. le Président. — Ces préoccupations de négociations, alors, étaient donc plus puissantes sur votre esprit que la stricte exécution de vos devoirs militaires?

M. le maréchal. — Oui ; j'admets parfaitement que ces devoirs soient stricts quand il y a un gouvernement légal, quand on relève d'un pouvoir reconnu par le pays, mais non pas quand on est en face d'un gouvernement insurrectionnel. Je n'admets pas cela.

M. le Président. — La France existait toujours. Ne pensiez-vous pas, monsieur le maréchal, pouvoir faire retirer l'armée sur un territoire neutre?

M. le maréchal. — Non.

M. le Président. — Dans votre pensée, la convention militaire que vous proposiez n'aurait-elle pas stipulé qu'un nombre d'ennemis proportionnel au nombre de soldats de l'armée du Rhin serait neutralisé jusqu'à la paix?

M. le maréchal. — Ce qui me préoccupait ainsi, c'était d'empêcher l'ennemi de porter toutes ses forces au siège de Paris.

M. le Président. — La question que je vous pose est précise et roule sur cet ordre d'idées : à savoir quel genre de convention vous étiez prêt à conclure, d'abord si vous vouliez exiger que votre armée pût se retirer au delà d'une ligne donnée, ensuite si, dans ce cas, vous pensiez obtenir la neutralisation d'un nombre égal d'ennemis?

M. le maréchal. — Il n'y a rien eu en ce sens. Il est évident que nous aurions agi dans le meilleur intérêt du pays.

M. le Président. — Même en admettant l'adhésion de l'ennemi à de pareilles conditions, la convention n'avait pas pour l'armée allemande et pour l'armée française un résultat identique. L'ennemi conservait des armées bien organisées et nous perdions, nous, la seule armée qui nous restât et qui put former nos cadres?

M. le maréchal. — Voici plusieurs fois qu'on parle de ces cadres, il faut remarquer qu'ils étaient nouveaux. On sait quelles pertes considérables nous avons faites, beaucoup d'officiers étaient morts. J'avais dû faire beaucoup de promotions, la valeur des cadres n'était plus la même alors dans l'armée du Rhin qu'au début de la guerre.

M. le Président. — Des promotions très-nombreuses, en effet, ont eu lieu, mais beaucoup d'officiers supérieurs et de commandants de compagnie avaient déjà servi comme officiers et, en tout cas, c'étaient des cadres bien supérieurs cependant à ceux qu'on était obligé d'improviser dans les dépôts. Il y avait là une organisation excellente.

Enfin, je suis obligé de plus en plus de vous demander de préciser le caractère et les termes de cette convention à laquelle vous pensiez; et, pour cela, je dois me rapporter à vos entretiens avec Régnier.

N'aviez-vous pas dit à Régnier, en présence du général Bourbaki, qui en a déposé dans l'instruction, que ce que vous demandiez c'était que l'armée sortît avec les honneurs de la guerre sans traiter pour la place de Metz, et n'avez-vous pas ajouté que votre armée se retirerait et prendrait des positions neutres jusqu'à la paix?

M. le maréchal. — Je ne me rappelle pas mes expressions; elles étaient conçues dans ce sens, mais il ne s'agissait pas de neutralité d'une manière absolue, puisque nous aurions reçu très-certainement des instructions de la régente ou de l'Assemblée nationale, s'il y en avait eu une.

M. le Président. — A propos de cette version de vos entretiens avec Régnier, tels que les rapporte le général Bourbaki, tels que vous les reconnaissez exacts, ou à peu près exacts, avez-vous réfléchi que toute convention qui neutralisait votre armée dans l'état où elle était au mois de septembre, en laissant à l'ennemi sa liberté d'action, allait directement contre le but que vous aviez défini dans la conférence du 26 août, ou, au moins, que vous vous proposiez depuis le 1er septembre, et qu'une telle convention permettait à l'ennemi de porter 200,000 hommes de plus dans le cœur de votre patrie?

M. le maréchal. — Ce n'était pas du tout dans mes idées. Je ne comprends même pas que cela vînt à l'idée de quelqu'un.

M. le Président. — Vous venez de parler de positions neutres. Qu'entendez-vous par là?

M. le maréchal. — Cela n'a jamais été dit nulle part; je ne sais même pas si ce sont bien les termes que j'ai employés dans mes conversations. Je pensais qu'un armistice général aurait lieu et que, dans la partie du territoire qui aurait été neutralisée, on aurait fait appel au pays. Mais, bien évidemment, nous n'aurions jamais été neutralisés, de manière à laisser les forces réunies de l'ennemi tomber sur le dos de nos camarades.

M. le Président. — Je ne m'attache qu'à cette expression: que votre armée prendrait des positions neutres jusqu'à la paix.

M. le maréchal. — Cela n'a jamais été dans mes idées.

M. le Président. — Je rappelle seulement ce que le général Bourbaki rapporte vous avoir entendu dire et ce que je rencontre dans votre réponse qui est signée et approuvée par vous. J'y trouve une forme d'engagement que je vais vous rapporter, et je vous demanderai ensuite si vous avez bien examiné cet engagement sous toutes ses faces et si vous avez vu, je suis forcé de vous faire cette question, si vous avez examiné où cet engagement pouvait vous conduire.

Voici, d'après votre déposition, les propres paroles que vous auriez adressées à Régnier :

« Je répondis au sieur Régnier que bien certainement, si nous pouvions sortir de l'impasse où nous étions avec armes et bagages, en un mot, complétement constitués, nous maintiendrions l'ordre à l'intérieur et ferions respecter les clauses de la convention. »

Eh bien, ne vous a-t-il pas paru qu'en laissant transmettre au gouvernement avec lequel votre pays était en guerre ces paroles : « Nous maintiendrons l'ordre à l'intérieur et ferons respecter les clauses de la convention, » vous pouviez vous trouver engagé, en apparence au moins, — à concourir avec l'ennemi pour réduire à l'obéissance une armée française qui, au moment où vous écriviez, était peut-être aux prises avec l'ennemi?

M. le maréchal. — Jamais de la vie nous n'aurions fait une chose pareille!

M. le Président. — Je prends les termes de l'engagement, et je vous demande si vous avez calculé quelle était sa portée et à quoi il pouvait vous engager.

M. le maréchal. — Ce qui était toujours sous-entendu, c'était un armistice général avant de rien faire.

M. le Président. — Un sous-entendu! pardon ; mais quand on négocie, c'est difficile. Je reproduis les propres paroles dont vous vous êtes servi, et — tout en pensant que vous n'avez pas envisagé la question ainsi — je dois vous demander si vous avez considéré jusqu'à quel point cet engagement pouvait vous conduire ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président, d'autant plus que je ne prenais pas le moins du monde M. Régnier au sérieux.

M. le Président. — Il vous a montré une passe de M. de Bismarck et une signature du prince impérial, à côté de laquelle vous avez placé la vôtre. Puis Régnier est retourné auprès de M. de Bismarck, lequel, après l'avoir vu, vous a télégraphié. Vous lui avez répondu, en lui faisant parvenir des explications consignées dans une lettre que vous avez signée de votre nom. Il est impossible de ne pas attacher un sens sérieux aux paroles que vous lui avez dites. Remarquez que je ne me reporte à ces paroles que pour rechercher, non pas le sens de la convention que vous étiez prêt à conclure, — je ne puis le croire, — mais l'extrême limite à laquelle cet engagement pouvait vous conduire.

M. le maréchal. — Je n'ai point vu les choses à un point de vue aussi sérieux que cela ; j'ai simplement cherché, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, à me mettre en relations avec l'extérieur et à savoir si la régence pouvait traiter avec le gouvernement allemand.

Pour éviter de jeter quelque perturbation dans les démarches qui étaient probablement tentées et que nous ne connaissions pas, j'ai suivi la voie que vous venez d'indiquer ; mais je n'avais l'intention ni de traiter, ni de faire une convention ; je tenais seulement à savoir ce qui se passait à Paris et où en étaient, depuis le départ du général Bourbaki, les relations de la régence avec M. de Bismarck.

M. le Président. — Vous m'indiquez la voie que vous vouliez suivre. C'est dans les pièces que j'ai trouvé les matériaux des questions par moi posées. Je pense bien que vous auriez repoussé avec horreur les conséquences terribles de ces engagements qu'on vous surprenait, si vous les aviez vues à nu ; mais ne deviez-vous pas les entrevoir quand vous donniez au général Boyer vos instructions en l'envoyant à Versailles? Greffier, lisez cette pièce.

M. le **greffier** :

« Au moment où la société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent, et dont les tendances ne sauraient aboutir à une solution que cherchent les bons esprits, le maréchal commandant l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a de sauver son pays, et de le sauver de ses propres excès, interroge sa conscience et se demande si l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le palladium de la société.

« La question militaire est jugée ; les armées allemandes sont victorieuses, et S. M. le roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait en dissolvant la seule force qui puisse aujourd'hui maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays, et assurer à la France et à l'Europe un calme devenu si nécessaire après les violentes commotions qui viennent de les agiter.

« L'intervention d'une armée étrangère, même victorieuse, dans les affaires d'un pays aussi impressionnable que la France, dans une capitale aussi nerveuse que Paris, pourrait manquer le but, surexciter outre mesure les esprits et amener des malheurs incalculables.

« L'action d'une armée française encore toute constituée, ayant bon moral, et qui, après avoir loyalement combattu l'armée allemande, a la conscience d'avoir su conquérir l'estime de ses adversaires, pèserait d'un poids immense dans les circonstances actuelles. Elle rétablirait l'ordre et prétégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe. Elle donnerait à la Prusse, par l'effet de cette même action, une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et enfin elle contribuerait à l'avénement d'un pouvoir régulier et légal, avec lequel les relations de toute nature pourraient être reprises sans secousses et naturellement.

« Ban-Saint-Martin, 10 octobre 1870. »

M. le Président. — Je me demande, monsieur le maréchal, si, en recevant ces instructions, vous n'avez pas dû songer que cette éventualité dont je parlais tout à l'heure pourrait se produire?

M. le maréchal. — Je n'avais d'autre pensée que celle du point de vue militaire. Si je n'avais pas été si loyal dans ces affaires, je n'aurais pas réclamé à Berlin la copie de la lettre adressée par moi au général de Stiehle. Il se peut que ma pensée n'ait pas été bien rendue dans ma lettre du 25 mai; elle était celle que j'exprime. Ma pensée était d'arrêter la guerre avant tout.

Il est 2 heures 10, la séance est suspendue.

Elle est reprise à 2 heures trois quarts.

M. le Président. — Vous n'avez reçu, monsieur le maréchal, aucune réponse à votre dépêche du 15 septembre, vous n'aviez pas vu revenir le général Bourbaki, vous n'aviez reçu aucune nouvelle de Régnier. N'avez-vous pas cru alors qu'il fallait renoncer à l'espoir de conclure une convention militaire sur les bases que vous aviez espérées ?

M. le maréchal. — Certainement, monsieur le Président.

M. le Président. — Le 7 octobre, vous avez reçu une lettre du général Coffinières, commandant de la place de Metz ; greffier, lisez-la.

Le greffier :

Le général Coffinières au maréchal Bazaine.

« Metz, 7 octobre.

« Je dois informer Votre Excellence de la situation des ressources, en vivres, de la ville de Metz et des magasins de la place.

« Les autorités civiles me déclarent qu'elles n'ont du blé que pour *dix* jours.

« Les magasins de la place ne renferment plus, depuis ce matin, que huit cent trente-deux mille quatre cent soixante-dix-neuf rations de pain ; or, le nombre des rationnaires étant de soixante mille, nous n'avons plus de pain que pour *cinq* jours.

« Si Votre Excellence jugeait à propos de réduire la ration de pain à trois cents grammes, nous pourrions vivre encore huit jours, en portant d'ailleurs la ration de viande à mille

grammes. Je suis forcé, à mon grand regret, de mettre en consommation la réserve des forts.

« Il faut ajouter que la ville consomme environ trois cent cinquante quintaux par jour. La fusion de ses ressources avec les nôtres pourrait, tout au plus, faire gagner un jour. Le troisième corps possède environ deux cents quintaux de farine. »

M. le Président. — Le même jour, monsieur le maréchal, vous avez adressé aux commandants des corps d'armée la lettre confidentielle suivante :

M. le greffier :

« Ban-Saint-Martin, 7 octobre.

« Le moment approche où l'armée du Rhin se trouvera dans la situation la plus difficile peut-être qu'ait jamais dû subir une armée française.

« Les graves événements militaires et politiques qui se sont accomplis loin de nous, et dont nous ressentons le douloureux contre-coup, n'ont ébranlé ni notre force morale, ni notre valeur comme armée; mais vous n'ignorez pas que des complications d'un autre ordre s'ajoutent journellement à celles que créent pour nous les faits extérieurs. Les vivres commencent à manquer, et, dans un délai qui ne sera que trop court, ils nous feront absolument défaut.

« L'alimentation de nos chevaux de cavalerie et de trait est devenue un problème, dont chaque jour qui s'écoule rend la solution de plus en plus improbable. Nos ressources sont épuisées, les chevaux vont dépérir et disparaître. Dans ces graves circonstances, je vous ai appelés pour vous exposer la situation et vous faire part de mon sentiment.

« Le devoir d'un général en chef est de ne laisser rien ignorer, en pareille occurrence, aux commandants des corps sous ses ordres, et de s'éclairer de leur avis et de leurs conseils. Placé plus immédiatement en contact avec les troupes, vous savez certainement, monsieur, ce que l'on peut attendre d'elles, ce que l'on doit en espérer. Aussi, avant de prendre un parti décisif, ai-je voulu vous adresser cette dépêche, pour vous demander de me faire connaître par écrit, après un examen mûri et très-approfondi de la situation, et après en avoir conféré avec vos généraux de division, votre opinion personnelle et votre appréciation motivée.

« Dès que j'aurai pris connaissance de ce document, dont l'importance ne vous échappera pas, je vous appellerai de nouveau dans un conseil suprême, d'où sortira la solution définitive de la situation de l'armée dont S. M. l'empereur m'a confié le commandement.

« Je vous prie de me faire connaître par écrit, dans les quarante-huit heures, l'opinion que j'ai l'honneur de vous demander, et de m'accuser réception de la présente dépêche. »

M. le Président. — Les commandants des corps d'armée et les commandants d'armes vous ont répondu; ils vous ont chacun adressé leur rapport.

Greffier, donnez lecture de ces rapports, mais d'après l'ordre hiérarchique des signatures. Commencez par lire le rapport de M. le maréchal Canrobert, commandant du 6e corps.

M. le greffier :

Le maréchal Canrobert au maréchal Bazaine.

« 8 octobre.

« Par sa dépêche confidentielle d'hier, Votre Excellence, après avoir bien voulu m'exposer la situation des ressources à la disposition de l'armée, lesquelles ne permettent plus de subvenir à l'alimentation des chevaux, ni pour les hommes d'assurer la distribution du pain au delà de huit jours, en réduisant cependant la ration à 300 grammes, m'invite, après en avoir conféré avec mes généraux de division, à lui faire connaître, par écrit, mon opinion personnelle sur la situation, et mon appréciation motivée sur le parti définitif qu'il y a lieu de prendre en présence de cette situation.

« J'ai réuni mes généraux de division, et, après en avoir conféré avec eux, ils m'ont remis une déclaration écrite et unanime, dont les conclusions portent ce qui suit :

« Vu les forces infiniment supérieures qui nous entourent et les tentatives infructueuses qui ont été faites pour franchir les lignes ennemies; vu la destruction presque totale de nos chevaux d'artillerie et de cavalerie, et l'épuisement complet de nos vivres, les généraux soussignés pensent qu'il y aurait lieu de traiter avec l'ennemi pour obtenir une convention honorable, c'est-à-dire de partir avec armes et bagages, et sous la condition de ne pas servir contre la Prusse pendant un temps qui n'excédera pas un an. Dans le cas où les conditions imposées par l'ennemi ne sauraient être acceptées par des gens d'honneur, les généraux de division sont résolus à traverser les lignes prussiennes coûte que coûte.

« En ce qui me concerne, après un examen approfondi des conditions matérielles et morales dans lesquelles se trouve l'armée du Rhin, et en tenant compte des graves événements politiques et militaires qui se sont accomplis loin de nous, je pense qu'il n'est pas possible de renouveler les tentatives infructueuses qui ont été faites pour percer les lignes ennemies et gagner un point de la France dans des conditions qui permettent de rendre des services utiles au pays.

« Cette opinion est basée sur les considérations suivantes :

« 1° L'armée ennemie, dont la force numérique est double de la nôtre, occupe des positions successives dont elle a considérablement augmenté la force naturelle par des retranchements et l'établissement de nombreuses batteries de position, que le chiffre de ses bouches à feu beaucoup plus élevé que le nôtre lui permet de garnir, tout en conservant les batteries mobiles nécessaires.

« 2° L'épuisement chaque jour plus complet de nos chevaux de selle et de trait, qui n'ont plus de rations, ne permet plus de pouvoir compter sur un effet utile de la cavalerie, ni sur la possibilité de faire suivre une artillerie même fort restreinte.

« 3° En admettant cependant qu'on parvienne à percer les lignes, les ressources en munitions et en vivres feraient complétement défaut après deux ou trois marches ou combats; de plus, et avec les chances les plus favorables, on ne peut estimer à moins de la moitié de notre effectif les pertes qu'entraînerait une trouée, en hommes pris ou hors de combat. Si l'on songe alors à ce que serait la situation morale et matérielle du reste de l'armée, on est en droit de se demander si elle serait en état de soutenir une poursuite obstinée, et si elle n'entrerait pas promptement dans un état de désorganisation qui serait un triste spectacle, sinon même un danger, pour le pays et porterait une atteinte grave à l'honneur du drapeau.

« 4° Enfin notre éloignement de Metz, où depuis plus d'un mois nous retenons une armée de 200,000 hommes, rendrait cette armée disponible et lui permettrait immédiatement de porter un secours considérable et peut-être décisif à l'armée qui assiége Paris.

« Ces considérations étant posées et par suite l'impossi-

bilité de tenir la campagne reconnue, il est raisonnable et nécessaire, étant donné l'épuisement absolu des vivres, de tenter auprès de l'ennemi une démarche ayant pour but d'amener une convention honorable.

« Toutefois, l'honneur militaire et les intérêts de notre pays, qu'une prolongation de résistance peut si utilement servir, commandent que cette démarche ne soit faite qu'après que, par tous les moyens possibles que permet l'humanité, nous aurons pu faire vivre l'armée sous Metz.

« Si cette convention n'est pas acceptée et que l'ennemi, abusant de ses avantages contre une armée que trois grandes batailles et des combats journaliers lui ont appris à respecter, veuille lui imposer des conditions inacceptables, nous lui ferons savoir que des soldats français de notre trempe ne sauraient s'humilier, et qu'ils préfèrent mourir les armes à la main, en vendant chèrement leur vie.

« Le monde et l'histoire jugeront alors laquelle des deux armées a porté plus haut l'honneur de son drapeau.

« *Le maréchal de France, commandant le 6e corps,*

« CANROBERT. »

M. le Président. — Lisez le rapport de M. le maréchal Le Bœuf, commandant du 3e corps.

M. le greffier :

Le maréchal Le Bœuf au maréchal Bazaine.

« Saint-Julien, 9 octobre.

« Conformément à vos ordres, en date du 7 courant, j'ai réuni hier en conférence MM. les généraux de division du 3e corps.

« Étaient présents : MM. de Clérembault, de Castagny, de Rochebouet, Vialla, Montaudon, Metman, Aymar.

« J'ai donné connaissance à ces officiers généraux de votre dépêche et de la copie de la lettre de M. le général Coffinières, faisant savoir à Votre Excellence que les autorités civiles déclarent ne plus avoir de blé que pour dix jours, et, d'autre part, que l'administration militaire de la place ne peut assurer à l'armée que cinq jours de pain, qu'il serait possible de porter à huit par la réduction à 300 grammes.

« Cette situation a surpris les généraux, qui, d'après plusieurs faits à leur connaissance, se montrent convaincus qu'au moyen de recherches rigoureuses, pour lesquelles le commandant de l'armée serait représenté, l'on pourrait trouver encore dans la ville et dans la banlieue des approvisionnements notables en blé, retenus par des particuliers ou par des spéculateurs.

« Les généraux de division du 3e corps sont unanimes à penser que l'armée retirée sous Metz a sauvé la ville du bombardement et rendu d'autre part un service considérable au pays, en lui conservant jusqu'à ce jour la Lorraine et en paralysant deux cent mille hommes de l'armée prussienne, par sa ferme attitude et par de nombreux combats très-honorables pour nos armes. Ils sont malheureusement convaincus aussi qu'après le départ de l'armée, Metz ne tardera pas à succomber. Il y aurait donc intérêt à prolonger la situation actuelle, surtout dans les conjonctures politiques et militaires où se trouve la France.

« Mais, quel que soit le temps que l'on puisse gagner, en recherchant activement et moyennant une rémunération les approvisionnements qui se cachent, en réduisant encore la ration du soldat et en rationnant même la population, la gravité de la situation ne peut échapper à personne.

« Jusqu'à présent, le soldat ne souffre d'aucune privation ; il a même été mieux nourri qu'en garnison. Grâce à cette alimentation, à la sollicitude de ses chefs et à la prévoyance de l'administration militaire, les forces et la santé du soldat se sont maintenues en parfait état ; mais les privations qui commencent pourront changer bientôt cet état de choses.

« Les chevaux ont notablement souffert. Il y a eu nécessité de les employer à l'alimentation ; notre cavalerie, si belle au commencement de la guerre, tend à disparaître. Notre artillerie ne peut plus atteler ses pares, et bientôt peut-être la partie active que nous entretenons encore sera elle-même insuffisamment attelée.

« Telle est la vérité sur la situation présente de l'armée. Quoi qu'il en soit, sommes-nous réduits à ne plus engager d'action sérieuse ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons qu'en concentrant nos efforts sur une même partie des lignes ennemies, nous avons des chances d'un succès qui pourrait sauvegarder l'honneur du drapeau, s'il ne peut l'être autrement, d'une manière honorable et hautement avantageuse au pays. L'on ne dissimule pas cependant les difficultés de cette entreprise, en présence d'un ennemi fort de sa supériorité numérique et plus vigilant que jamais.

« Les généraux du 3e corps et moi, nous sommes d'avis que l'on doit cependant tenter encore la fortune des armes. Le moral des officiers et celui des soldats sont à la hauteur des circonstances, et l'on peut demander à l'armée un nouvel et grand effort, en lui présentant un objectif bien défini pour cette lutte décisive. Quel serait cet objectif? Vers quelle direction devraient converger nos efforts? Ici, nous avons été unanimes à penser qu'au général en chef seul appartenait de le décider. Il peut être convaincu que nous mettrons tout notre dévouement à réaliser sa pensée.

« Toutefois, dans l'intérêt même du succès, nous réclamons une action commune pour les divers corps d'armée, qui, dans notre pensée, doivent rester tous liés militairement dans la main du commandant en chef, de manière à pouvoir se soutenir mutuellement et concourir à un seul et même but, celui de percer en un même point les lignes prussiennes. Des actions partielles ou isolées ne parleraient pas assez haut à l'esprit du soldat et ne nous paraîtraient pas devoir amener de résultats définitifs, si même elles n'avaient pour effet à peu près certain de faire écraser les corps les uns après les autres.

« Telles sont, monsieur le maréchal, les considérations que les généraux de division du 3e corps, avec lesquels je me trouve en communauté d'idées, m'ont prié de soumettre à la haute expérience de Votre Excellence.

« Je termine en vous exposant encore quelques mesures de détail, que les généraux désireraient voir prescrire pour toute l'armée, en cas de mouvement.

« Les hommes emporteraient le sac, mais allégé des tentes-abri, qui resteraient déployées pour tromper l'ennemi. Votre Excellence n'ignore pas d'ailleurs que les bâtons de tentes-abri gênent beaucoup le soldat dans la guerre de bois.

« Les bagages seraient réduits à quatre voitures par régiment, si même ces voitures n'étaient pas remplacées par des mulets ou des chevaux de division.

« Les officiers montés de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des états-majors emporteraient leurs bagages sur leurs chevaux de main. L'artillerie et le génie réduiraient leurs voitures au strict nécessaire. L'artillerie sacrifierait une partie des canons de 4 divisionnaires pour y substituer des caissons chargés de munitions d'infanterie. Le service des ambulances serait pourvu aussi largement que possible.

« *Le maréchal de France commandant le 3e corps,*

Signé : LEBŒUF. »

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 17 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Lisez le rapport de M. le général Ladmirault, commandant du 4e corps.

M. le greffier :

Le général de Ladmirault au maréchal Bazaine.

« Plappeville, 9 octobre.

« Par sa dépêche confidentielle du 7 octobre, Votre Excellence me fait part des complications qui viennent s'ajouter aux embarras dans lesquels se trouve l'armée du Rhin concentrée sous les murs de Metz. Elle me fait l'honneur de me demander, dans cette grave circonstance, mon opinion personnelle sur l'état physique et moral des troupes de mon corps d'armée, sur ce qu'on peut attendre d'elles, sur ce qu'on peut en espérer.

« La discipline est bonne, la voix des officiers est écoutée, et leur exemple peut exciter le courage et le dévouement chez le plus grand nombre des soldats. Les corps d'infanterie pourraient encore répondre à un grand effort qui leur serait demandé; mais à côté de l'infanterie, bien des éléments disparaissent chaque jour et vont bientôt nous manquer.

« Les chevaux de cavalerie ne reçoivent plus de fourrage, si ce n'est une quantité insuffisante pour leur nourriture; ils sont sans force ni vigueur, et les pluies froides qui arrivent ne peuvent que hâter leur fin.

« Les chevaux de l'artillerie, soumis aux mêmes privations, ne sont pas en meilleur état; ils disparaissent aussi; aujourd'hui ils auraient de la peine à traîner leurs pièces en dehors des routes.

« Les mulets et les chevaux de l'ambulance sont dans le même cas que les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie.

« Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour aider à la subsistance de ces animaux, en utilisant par une foule de moyens les ressources de l'alimentation; mais aujourd'hui tout est épuisé autour de nous, l'on ne trouve plus rien.

« Il ne reste donc d'assez solide que l'infanterie. Les pertes qu'elle éprouve, dans les petites opérations qui sont faites n'ont pas abattu son courage; mais elle est seule et privée des appuis qui lui sont indispensables dans les combats. Sans parcs à sa suite, elle ne pourrait renouveler ses munitions, qu'elle épuise si rapidement. Les hommes, soumis à une nourriture réduite, ne pourraient plus fournir de ces marches rapides qui mettent de grandes distances entre soi et l'ennemi. Le mauvais temps, joint aux privations de toute nature et aux fatigues du bivouac, augmente chaque jour le nombre des malades dans une proportion considérable. Mais quoi qu'il en soit de ce triste état de choses, Votre Excellence peut être assurée de trouver parmi les troupes du 4e corps d'armée le plus énergique dévouement pour tenter d'accomplir les résolutions suprêmes qu'elle jugera convenable de prendre.

« J'ai conféré longuement avec les généraux de division du 4e corps; tous ont approuvé l'exposé que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

M. le Président. — Lisez le rapport de M. le général Frossard, commandant du 2e corps.

M. le greffier :

« Camp de Montigny, 9 octobre.

« Par sa dépêche en date d'hier, votre Excellence, en présentant un exposé de la situation difficile et grave dans laquelle va se trouver l'armée du Rhin, m'a invité à lui faire connaître, par écrit, après un examen approfondi des choses et après en avoir conféré avec les généraux de division du corps que je commande, mon appréciation motivée de cette situation et mon opinion personnelle.

« Votre Excellence ajoute que, placés plus immédiatement en contact avec les troupes, les commandants de corps d'armée savent ce que l'on peut attendre d'elles, ce que l'on doit en espérer.

« En réponse à la lite dépêche, j'ai l'honneur, monsieur le maréchal, de vous adresser les observations suivantes :

« Je pense, comme vous, que les circonstances sont rendues très-graves par le manque de vivres, qui va être absolu dans quelques jours, et qu'une solution est urgente.

« J'ai réuni confidentiellement les généraux de division de mon corps d'armée; j'ai trouvé chez eux un sentiment unanime, et tous m'ont dit que ce sentiment était aussi celui des chefs de corps sous leurs ordres. Leur opinion est aussi la mienne.

« Votre dépêche, monsieur le maréchal, ne me posait pas de questions précises, mais ces questions se présentaient d'elles-mêmes.

« Pour faire sortir votre armée de la situation dans laquelle elle se trouve, il n'y a que deux partis à prendre : chercher à s'ouvrir, les armes à la main, un passage à travers les lignes ennemies, ou conclure avec les chefs de l'armée prussienne une convention qui nous permette de

sortir constitués et en armes pour nous reporter dans l'intérieur du pays, sous condition de ne pas prendre part, pendant un certain temps, à la guerre.

« Nos troupes sont braves, disciplinées et confiantes dans leurs chefs; comme le dit Votre Excellence dans sa dépêche, les événements militaires et politiques qui se sont accomplis loin de nous n'ont ébranlé ni notre force morale, ni notre valeur comme armée. En agissant avec la totalité de nos forces dans une tentative pour déboucher, nous pouvons certainement avoir du succès dans une première journée, et le résultat de toutes nos luttes partielles l'a prouvé. Nous ne devons pas nous dissimuler que dans cette première marche l'armée ne ferait pas beaucoup de chemin; mais c'est à la seconde journée, lorsque l'ennemi aurait eu le temps de se concentrer, que les difficultés deviendraient grandes, peut-être insurmontables.

« Personne ne saurait répondre du succès dans cette seconde phase de la lutte. Vous seriez peut-être exposé, soit à une dispersion de votre armée sans combats nouveaux, soit à sa destruction, et vous verriez se disloquer ainsi dans votre main la seule force organisée qui puisse rester au pays aujourd'hui. Si la seconde journée était à votre avantage, ce serait à la troisième, avec des attelages qui, faute de nourriture, ne pourraient traîner votre artillerie.

« Quant à la place de Metz, que deviendrait-elle? L'insuffisance de ses défenses du côté de Montigny est telle, que cette place, au dire des officiers compétents, ne pourrait tenir au delà de huit jours, après qu'elle aurait perdu l'appui de l'armée.

« Dans la première hypothèse, perte sensible de l'armée, et chute de Metz huit jours après.

« Dans la seconde, consistant à conclure avec l'ennemi une convention qui permette à l'armée de sortir du blocus, la durée de Metz n'est pas prolongée; mais, par l'effet de cette convention, qui serait une capitulation honorable, l'armée a la faculté de partir avec armes et bagages. Elle demeure debout, entière, organisée, prête à être portée sur les points où la nécessité de sauvegarder l'ordre social nécessiterait son intervention.

« Une telle convention est-elle possible? oui. Il y en a des exemples assez nombreux quand il s'agit d'une armée comme la vôtre, qui n'a pas été vaincue, qui a toujours soutenu l'honneur des armes et est encore en état de faire éprouver à l'ennemi des pertes bien cruelles, dans le cas où il voudrait lui imposer des conditions trop rigoureuses ou inacceptables.

« Ce second parti, monsieur le maréchal, est celui que, d'accord avec les généraux de division de mon corps d'armée, je conseillerai de suivre. Notre opinion est aussi qu'il importe de le prendre le plus tôt possible, pour trois motifs :

« 1° Pour que les soldats ne soient pas encore découragés par la famine;

« 2° Pour que nous puissions laisser quelques vivres à la place de Metz;

« 3° Pour qu'il nous reste encore quelques chevaux à atteler à l'artillerie que nous emmènerons.

« Cela suppose, bien entendu, que vous n'avez pas quelques raisons d'attendre de nouvelles négociations de paix.

« *Le général commandant le 2e corps,*

« *Signé :* FROSSARD. »

M. le Président. — Lisez le rapport de M. le général Desvaux, commandant du corps de la garde impériale.

M. le greffier :

Le général Desvaux au maréchal Bazaine.

« 8 octobre.

« La dépêche confidentielle de Votre Excellence (7 octobre) a été communiquée à MM. les généraux Deligny, Picard et du Frétay. Après avoir conféré avec eux, j'ai l'honneur de vous faire part des avis qui ont prévalu.

« La pensée de s'ouvrir un chemin à travers l'armée ennemie s'offrait la première à l'esprit. Cette tentative a déjà été essayée sans succès; elle serait encore moins réalisable dans l'état où se trouvent les chevaux, privés de nourriture, et les chemins, détrempés par la pluie. On combattrait avec une cavalerie et une artillerie presque impuissantes, malgré le courage qui anime ces deux armes.

« Dans tous les cas, la place de Metz, dépourvue de vivres, serait obligée de se rendre.

« L'armée du Rhin n'a plus de secours à espérer d'aucune autre armée française. Si nous ne pouvons sortir de Metz, au moins l'ennemi n'aurait-il pas la force de nous en arracher, tant que l'épuisement des vivres ne marquera pas le terme fatal de la lutte.

» Je pense qu'il faut prolonger la défense de Metz jusqu'aux dernières limites possibles, le gouvernement pouvant, par suite, traiter plus avantageusement.

« Quand les vivres approcheront de leur fin, l'obligation commencera de connaître les conditions que l'ennemi voudra imposer à l'armée du Rhin, pour qui la continuation de la défense sera devenue impossible.

« Si ces conditions sont honorables, conformes aux droits et aux usages de la guerre, les généraux précités pensent unanimement que l'armée du Rhin est réduite à accepter ces conditions.

« Si, au contraire, l'honneur de l'armée devait être atteint par les stipulations proposées par l'ennemi, les mêmes généraux pensent unanimement qu'il faut repousser ces stipulations, et qu'alors l'honneur et le devoir militaire commandent de sortir en combattant.

« *Le général commandant la garde impériale,*

« *Signé :* DESVAUX. »

M. le Président. — Lisez le rapport de M. le général Coffinières, commandant de la place de Metz.

M. le greffier :

Le général Coffinières au maréchal Bazaine.

« Metz, 8 octobre.

« Votre Excellence m'a fait l'honneur de me demander, par sa dépêche confidentielle du 7 octobre, de lui faire connaître par écrit mon opinion personnelle et mon appréciation motivée sur l'ensemble de la situation. Mes réflexions sur cette grave question peuvent se résumer comme il suit :

« Je commence par rappeler, en quelques mots, les événements antérieurs.

« A la fin de juillet, l'armée du Rhin complétait son organisation et s'établissait sur la frontière de l'est, depuis Sierck jusqu'à Lauterbourg, sur une longueur de 36 lieues. Les combats de Wissembourg et de Spickeren firent voir que notre ligne était trop étendue; un mouvement de concentration sur Metz fut décidé. Notre armée commençait même à passer sur la rive gauche de la Moselle, lorsque

s'engagea la bataille de Borny, le 14 août. En ce moment, le projet était de rejoindre les forces qui se réunissaient à Châlons. Cependant, après les batailles, glorieuses pour nos armes, des 16 et 18 août, l'armée rentra dans le camp retranché de Metz. La place fut immédiatement bloquée.

« Il fut décidé, dans un conseil de guerre tenu, le 6 août, dans le château de Grimont, que jusqu'à nouvel ordre on resterait dans l'expectative, en manœuvrant le plus énergiquement possible autour de la place. Cependant, la certitude de trouver une armée dans les Ardennes décida le général en chef à se mettre en mouvement pour rejoindre cette armée. Le 31 août, les plateaux de la rive droite furent occupés dans le but de repousser l'ennemi et de marcher vers Stenay. La bataille de Sainte-Barbe n'eut pas de résultat décisif, et, par une fatalité sans exemple dans l'histoire, l'armée du maréchal de Mac-Mahon était détruite le même jour à Sedan.

« Cet événement eut des conséquences très-graves. L'ennemi resserra le blocus de Metz et marcha sur Paris, où se produisaient de grandes complications politiques.

« Huit ou dix jours de pluies continues rendirent toute opération impossible pendant la première quinzaine de septembre ; mais bientôt le général en chef entreprit des sorties vigoureuses et journalières, notamment vers Peltre, Ladonchamps, etc. L'armée fournissait en outre de nombreux travailleurs pour terminer les défenses de la place, et pour construire des lignes aujourd'hui inexpugnables.

« La place, de son côté, a exécuté des travaux considérables : le corps de place a été mis en état de défense, les zones de servitude ont été dégagées, des ponts ont été construits, de nombreuses ambulances ont été créées, l'armement de la place et des forts a été mis sur les remparts, on a fabriqué des quantités considérables de poudre et de cartouches. L'ordre a été maintenu dans la ville, et un recensement a prouvé que la population civile et la garnison normale de Metz avaient des vivres pour cinq mois.

« La situation du service des vivres, à la date du 8 octobre au soir, fait ressortir les chiffres suivants, en admettant la ration à 300 grammes :

« En blé	260,000 rations.
« En farine	410,000 —
« En pain	84,000 —
« En biscuit	68,000 —
« Total des rations à 300 gr.	852,000 rations.

« Le nombre des rationnaires étant de 160,000 environ, on voit que nous avons encore du pain pour cinq jours, savoir : les 9, 10, 11, 12 et 13 octobre. Nous devons ajouter que la viande de cheval est en grande abondance, que nous avons plus de trois millions de rations de vin, et que l'armée proprement dite a dans le sac des vivres pour quatre jours ; mais cette réserve ne peut guère compter que pour *deux jours*, à cause des avaries. Si nous comptons, d'autre part, que la garnison et les ambulances arrivent à rattraper deux jours de vivres, nous pourrions atteindre le 15 ou le 16 octobre.

« La ville possède en ce moment 5,000 quintaux de blé. En prélevant 3,000 quintaux, nous gagnerions encore cinq jours, soit les 16, 17, 18, 19 et 20 octobre.

« Telle est la limite extrême à laquelle nous pourrions atteindre, en épuisant toutes les ressources possibles. Mais comme on ne saurait attendre jusqu'au dernier moment à cause de l'impossibilité de nourrir instantanément 230,000 âmes, nous concluons que l'on doit poser en fait qu'il y a nécessité absolue de prendre un parti avant le dimanche 19 octobre.

« La première inspiration de la bravoure et du patriotisme est de forcer les lignes ennemies, de couper leurs communications, de braver tous les dangers, pour aller se joindre à la nation armée, et de laisser la place de Metz se défendre elle-même.

« La froide raison fait voir que ce généreux et héroïque projet ne peut amener que des catastrophes. Une armée de 80 à 100,000 hommes lancée au milieu des forces ennemies qui l'environnent de toute part à grande distance, sans vivres, sans artillerie, sans cavalerie, sans objectif déterminé, et surtout sans lignes d'opérations, serait une armée perdue.

« D'un autre côté, nous avons dit que les magasins de la place sont vides, et que la ville ne possède plus que cinq mille sacs de blé. La population civile, la population militaire et les vingt mille malades ou blessés formeraient un total de cent trente mille âmes environ, qui vivraient très-péniblement avec les cinq mille sacs de blé pendant huit ou dix jours, et la place serait obligée de se rendre.

« Nous concluons donc : que le départ de l'armée serait funeste, et qu'il doit être écarté comme ayant pour conséquence la perte certaine de la place et la perte très-probable de l'armée.

« Quelques personnes pensent qu'il serait possible de se procurer des vivres en exécutant quelques opérations importantes.

« Il nous semble évident que ce but ne saurait être atteint, parce que les environs de la place sont épuisés, et parce qu'une sortie trop lointaine équivaudrait à un départ de l'armée, ce que nous avons reconnu inadmissible.

« Il se produit une autre opinion plus sérieuse et qui prend sa source dans des sentiments respectables. Il semble impossible à quelques hommes de cœur d'entrer en arrangement avant d'avoir tenté un suprême effort, d'avoir livré un grand combat. Une bataille peut être livrée, et qu'elle qu'en soit l'issue, on succomberait avec honneur.

« S. Exc. M. le maréchal commandant en chef de l'armée peut seul apprécier si cet avis mérite d'être pris en considération. Ce que je me borne à constater, en ma qualité de commandant supérieur de la place de Metz, c'est qu'avec ou sans combat, si quelque événement imprévu ne vient se produire, l'armée et la place de Metz, ne peuvent résister au delà du dimanche 19 octobre, parce que les vivres seront alors complétement épuisés.

« *Le général commandant supérieur de Metz,*

« *Signé :* COFFINIÈRES. »

M. le Président. — J'ai cru, monsieur le maréchal, devoir faire lire ces rapports, parce qu'il me semblait utile qu'ils fussent connus des membres du conseil.

Je vous demanderai maintenant pourquoi, quand vous avez réuni vos commandants de corps d'armée, vous ne les leur avez pas fait lire tous, pourquoi on ne leur en a lu qu'un certain nombre.

M. le maréchal. — Je croyais qu'ils avaient été tous lus. Si on en a laissé quelques-uns de côté, c'est que probablement ces messieurs ont trouvé qu'il leur était inutile de les entendre.

M. le Président. — Vous avez donc réuni les commandants de corps d'armée et les commandants d'armes le 10 octobre; le procès-verbal de cette réunion, qui a déjà été lu devant le conseil, a été signé de tous les commandants de corps d'armée et commandants d'armes qui y avaient assisté. Je dois

vous faire remarquer ici que, pas plus dans cette réunion que dans la lettre du 7, qui en était en quelque sorte le préambule, il n'est question ni de vos conférences avec Régnier, ni du voyage du général Bourbaki, ni de vos communications avec les généraux ennemis et avec les membres du gouvernement prussien.

Ne pensez-vous pas que, si vos lieutenants avaient eu une connaissance exacte de ces incidents, de leurs détails et de leurs résultats, les avis qu'ils ont émis auraient pu être modifiés et que peut-être ils n'auraient pas conclu à l'opportunité de négociations en vue d'arriver à une convention militaire, s'ils avaient su que les termes de cette convention avaient déjà été proposés en vain ?

M. le maréchal. — Mais, monsieur le Président, ils étaient au courant de l'arrivée de Régnier et du voyage du général Bourbaki.

Quant à la lettre du 29, comme j'avais pris complètement sur moi de l'écrire, je n'avais pas besoin de rendre ces messieurs responsables à aucun degré d'une démarche qui m'était toute personnelle.

M. le Président. — Vous ne pensez pas qu'il eût été utile de faire connaître à vos lieutenants, au moins d'une manière générale, que vous aviez eu des pourparlers avec Régnier et que vous n'en aviez plus de nouvelles; que le général Bourbaki était parti avec l'espoir de conclure une négociation et qu'il n'était pas revenu; que les termes d'une négociation militaire avaient été suffisamment indiqués dans ces entretiens, qu'il n'avait été fait aucune réponse et que, par conséquent, il n'y avait aucune apparence sérieuse qu'une convention militaire pût être conclue sur les bases que les commandants de corps indiquaient, puisque ces bases étaient précisément celles que l'ennemi n'avait pas voulu accepter ?

M. le maréchal. — Il n'y avait eu rien de sérieux à cet égard; il n'y avait pas eu de pourparlers proprement dits; ma lettre n'était qu'une sorte de résumé de mes conversations avec Régnier, et je n'avais pas à consulter les commandants de corps sur cette démarche, dont j'avais l'entière responsabilité, puisque je l'avais faite sans les consulter.

J'ai réuni ces messieurs le 10, à la suite des lettres qu'ils m'avaient écrites le 8 et le 9. Voilà où leur responsabilité pourrait commencer, si le règlement ne portait formellement que le commandant en chef peut réunir un conseil, lui demander avis, mais qu'il reste toujours seul responsable. Par conséquent, je restais juge de la mesure des communications que j'avais à leur faire. Mais ils étaient si bien au courant que le général Frossard termine son rapport par ces mots: « Cela suppose, bien entendu, que vous n'avez pas quelque raison d'attendre des nouvelles de négociations de paix. »

Les maréchaux Canrobert et Le Bœuf étaient également au courant du départ du général Bourbaki et de mon entrevue avec Régnier.

Je leur avais même demandé s'ils avaient des renseignements à me donner sur Régnier, s'ils avaient entendu parler de lui à Paris ou ailleurs.

M. le Président. — Je ne dis pas qu'ils ne fussent pas au courant de l'arrivée de Régnier et du départ du général Bourbaki; mais tout à l'heure vous m'aviez dit que, ne voyant pas venir Régnier et ne recevant pas de ses nouvelles, que ne voyant pas revenir le général Bourbaki et ne recevant pas de réponse à votre lettre du 29, vous en aviez conclu qu'il n'y avait plus de chances de conclure une convention militaire. N'auriez-vous pas dû faire part à vos lieutenants de votre opinion sur ce point ?

M. le maréchal. — Leur avis était basé sur les rapports que je leur avais demandés. Je ne pouvais pas leur dire : Mes démarches ont échoué, » alors que je n'avais encore fait aucune démarche sérieuse.

M. le Président. — Le jour de la réunion du conseil, les journaux de Metz inséraient dans leurs colonnes le communiqué suivant :

« Pour répondre aux nouvelles mensongères répandues dans la ville, le maréchal commandant en chefs, n'ayant reçu aucune nouvelle affirmant les heureux faits de guerre qui se seraient passés à Paris, se borne à en souhaiter la réalisation et à assurer les habitants de Metz que rien ne leur est caché.

« Qu'ils aient donc confiance dans sa loyauté. Du reste, jusqu'à ce jour, le maréchal a toujours communiqué à l'autorité militaire de Metz les journaux français ou allemands tombés entre ses mains.

« Il profite de l'occasion pour assurer que, depuis le blocus, il n'a jamais reçu la moindre communication du gouvernement, malgré toutes les tentatives faites pour établir des relations. Quoi qu'il advienne, une seule pensée doit en ce moment absorber tous les esprits, c'est la défense du pays, un seul cri sortir de toutes les poitrines: « Vive la France! »

Je suis obligé de vous demander, monsieur le maréchal, si toutes vos démarches ont été uniquement inspirées par le sentiment qui vous a dicté ces nobles paroles, si d'autres considérations ne se sont pas mêlées à vos pensées, si tous vos actes ont eu pour but unique, exclusif, l'honneur de votre armée et la défense de la patrie.

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président, tous mes actes, toutes mes démarches ont été exclusivement pour la défense de la patrie et l'honneur de l'armée.

M. le Président. — A la suite de ce conseil du 10, vous avez expédié votre aide de camp, le général Boyer, à Versailles ; vous lui avez donné des instructions, dont quelques lignes ont été citées déjà, mais que je crois devoir faire lire maintenant, en entier, pour que la situation soit nettement établie aux yeux du conseil.

M. le greffier :

« Ban Saint-Martin, 11 octobre.

Instructions sommaires données à M. le général Boyer.

« Au moment où la société est menacée par l'attitude qu'a prise à Paris un parti violent et dont les tendances ne sauraient aboutir à une solution que cherchent les bons esprits, le maréchal commandant en chef l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a d'être utile à son pays et de le sauvegarder de ses propres excès, interroge sa conscience et se demande si l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le palladium de la société.

« La question militaire paraît jugée ; les armées allemandes sont victorieuses, et Sa Majesté le roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait dans la dissolution de la seule force qui puisse aujourd'hui maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays et assurer à la France, à l'Europe, un calme devenu si nécessaire après les violentes commotions qui viennent de les agiter.

« L'intervention d'une armée étrangère, même victorieuse, dans les affaires d'un pays aussi impressionnable que la France, dans une capitale aussi nerveuse que Paris, pourrait manquer le but, surexciter outre mesure les esprits et amener des malheurs incalculables.

« L'action d'une armée française encore toute constituée,

ayant bon moral, et qui, après avoir combattu l'armée allemande, a la conscience d'avoir su conquérir l'estime de ses adversaires, pèserait d'un poids immense dans les circonstances actuelles; elle rétablirait l'ordre, protégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe; elle donnerait à la Prusse, par l'effet même de cette action, une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et enfin elle contribuerait à l'avénement d'un pouvoir régulier et légal, avec lequel les relations de toute nature pourraient être reprises.

« Signé : BAZAINE. »

M. le Président. — Ne trouvez-vous pas que la convention qui aurait pu être conclue en suite de ces instructions, d'après leur teneur, aurait eu un caractère politique plutôt que militaire?

M. le maréchal. — Je n'aurais pas accepté une convention si elle avait été politique, je l'aurais fait soumettre à la régente, en Angleterre, ou à l'Assemblée nationale, si elle avait été réunie.

M. le Président. — Trouvez-vous que ces instructions soient bien d'accord avec les points suivants qui résument les résolutions prises dans le conseil du 10 octobre?

« Il est donc convenu et arrêté :

« 1° Que l'on tiendra sous Metz le plus longtemps possible;

« 2° Que l'on ne fera pas d'opérations autour de la place, le but à atteindre étant plus qu'improbable;

« 3° Que des pourparlers seront engagés avec l'ennemi dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable pour tous. »

Je le répète, trouvez-vous, monsieur le maréchal, que la nature des instructions données au général Boyer répondit à l'idée d'une négociation entamée pour conclure une convention militaire telle que l'avait indiquée le conseil, et que celle qui aurait pu être signée en conséquence de ces instructions n'aurait pas eu un caractère très-différent de celui qui ressort de la résolution du conseil?

M. le maréchal. — Non, ces instructions n'étaient que des idées jetées sur le papier pour mettre le général Boyer en garde contre les demandes qui pourraient lui être faites; mais, s'il avait rapporté un projet de traité ou quelque chose qui y ressemblât, je l'aurais immédiatement soumis soit à la régente, soit aux mandataires du pays, s'il avait existé une véritable représentation nationale; je n'aurais rien conclu de moi-même.

M. le Président. — Ainsi, vous croyiez avoir sur la situation militaire générale, comme sur la situation politique de la France, des renseignements assez dignes de foi et assez précis pour justifier la teneur et la tendance de ces instructions sur lesquelles je viens d'appeler votre attention?

M. le maréchal. — Nous avions les nouvelles qui se trouvaient dans les journaux pris aux avant-postes.

M. le Président. — Vous aviez bien mesuré la responsabilité qui pouvait vous incomber, si l'ennemi avait accepté ces bases d'arrangement?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président; je croyais être, en agissant ainsi, utile à mon pays: je croyais, en toute loyauté et conscience, que tel pouvait être le rôle d'un commandant en chef, dans une situation pareille, situation sans précédent, sans exemple dans l'histoire; bien entendu, je n'aurais jamais songé à tenter une démarche pareille, sous un gouvernement régulier et légal.

M. le Président. — Le général Boyer est revenu de Versailles le 17. Il vous a donné des détails sur les résultats de sa mission. Avez-vous quelques renseignements à donner au conseil?

M. le maréchal. — M. le général Boyer sera appelé comme témoin. Je préfère qu'il donne lui-même ces renseignements dans sa déposition. Mes souvenirs pourraient mal me servir.

M. le Président. — Je voulais vous demander seulement si vous aviez quelque remarque particulière à présenter sur ce sujet.

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Après le retour du général Boyer, si jusque-là il vous était resté le moindre espoir de conclure une convention militaire quelconque, après le retour du général Boyer de Versailles, vous sembliez l'avoir abandonné, d'après ce que vous nous avez dit tout à l'heure. Conserviez-vous l'espoir, une lueur d'espoir, d'obtenir du gouvernement allemand un arrangement qui permît à l'armée de Metz de conserver ses armes et de remplir tous ses devoirs envers la France?

M. le maréchal. — Oui, le général Boyer est revenu avec la ferme conviction qu'on pouvait arriver à traiter de la paix; du reste, il s'expliquera à cet égard devant le conseil.

M. le Président. — Ce n'est pas ce qui semble ressortir de sa déposition dans l'instruction. Vous avait-il informé de l'une des premières déclarations recueillies par lui de la bouche de M. Bismarck, qui se serait exprimé ainsi :

« Je dois vous dire à l'avance que le conseil du roi ne vous accordera pas d'autres conditions que celles de la capitulation de Sedan. »

Sans doute la négociation fut ensuite portée sur un autre terrain, mais cette parole ne révélait pas les intentions des autorités prussiennes; en tout cas n'avait-elle pas assez de gravité pour que vous en fissiez part à vos lieutenants quand ils étaient réunis?

M. le maréchal. — C'est le général Boyer qui a raconté sa mission au conseil; je ne me rappelle pas s'il s'est expliqué sur ce point.

M. le Président. — Il n'a rien dit alors d'un fait de cette importance, mais il a déclaré positivement dans l'instruction que M. de Bismarck lui avait dit que le conseil du roi était résolu à n'accorder d'autres conditions que celles de la capitulation de Sedan.

M. le maréchal. — Cela m'étonnerait qu'il n'en eût pas parlé au conseil.

M. le Président. — Il n'y en a pas trace dans le compte rendu de la séance du conseil du 18.

M. le maréchal. — Le 18, il n'y avait plus que des conférences, des rapports. Ce n'était plus un conseil.

Dans cette conférence, le général Boyer a dû raconter mot à mot ce qu'on lui avait dit; je ne pense pas qu'il ait rien caché.

M. le Président. — Je parle d'après sa déposition dans l'instruction. Il me semblait que cette parole de M. de Bismarck était un indice des intentions de l'ennemi, indice assez grave pour que vous en ayez pris bonne note et pour que vous en ayez informé vos lieutenants, qui avaient besoin de savoir quels résultats pouvaient avoir des négociations avec l'ennemi.

M. le maréchal. — J'ai dit à ces messieurs : « Écoutez le

général Boyer, qui revient de remplir une mission. » Et le général Boyer a rendu compte de son voyage.

M. le Président. — Vous êtes sûr qu'il n'a fait aucune allusion à ce propos de M. de Bismarck que j'ai cité, et qui cependant, d'après sa déposition, paraissait l'avoir vivement frappé : « Le conseil du roi n'accordera pas d'autres conditions que celles de la capitulation de Sedan. »

M. le maréchal. — Je ne me rappelle pas cela. Il est fort possible qu'il l'ait dit à la réunion ; mais ce qui a surtout attiré notre attention, c'est la seconde combinaison.

M. le Président. — Le compte rendu de cette réunion du 18 octobre a été déjà lu. Il est inséré dans le rapport, mais j'invite le greffier à lire la fin.

(Au greffier). Prenez au mot : « on revient. »

Le greffier :

«... On revient alors à l'examen de la possibilité de continuer les négociations, dans le but d'arriver à une convention militaire honorable, et permettant de concourir à l'établissement d'un gouvernement avec lequel les gouvernements allemands pourraient traiter.

« Le général Soleille, le général Desvaux, le général de Ladmirault, le général Frossard, le maréchal Canrobert et le général Changarnier se prononcent pour l'affirmative.

« Le général Coffinières et le maréchal Lebœuf se prononcent pour la négative.

« En conséquence, le général Boyer se rendra à Hastings, pour voir s'il est possible d'obtenir une convention dans le sens sous-indiqué plus haut, mais à la condition que nul traité ne devra être signé ni convenu par le commandant en chef de l'armée.

ra également exposer la situation de l'armée à l'impératrice, et s'il n'est point possible d'arriver à la solution désirable, il sollicitera de Sa Majesté une lettre par laquelle elle délie l'armée de son serment à l'empereur et lui rend sa liberté d'action.

« Ban-Saint-Martin, 18 octobre 1870. »

M. le Président. — Le général Boyer est parti le 19 octobre pour l'Angleterre, après avoir reçu cette mission. Qu'espériez-vous de cette démarche ?

M. le maréchal. — Que l'impératrice pourrait intervenir et que son intervention nous serait utile. J'avais d'ailleurs presque renoncé à cette idée ; c'est M. le général Changarnier qui a, pour ainsi dire, remonté tout le monde en disant : « Mais non ! mais non ! il faut faire cela. » Le général pourra en déposer.

M. le Président. — Nous l'entendrons. Le général Boyer résumait son opinion sur les exigences de M. de Bismark. Il fallait :

1° Affirmer la fidélité de l'armée du Rhin au gouvernement de la régence ;

2° Provoquer de l'armée une manifestation témoignant qu'elle était décidée à suivre l'impératrice ;

3° Obtenir de l'impératrice la signature des préliminaires de paix.

Dans votre mémoire justificatif, monsieur le maréchal, vous ajoutez que M. de Bismarck exigeait, en outre, la remise de la place de Metz. La simple condition qu'il demandait avant tout, l'affirmation de l'armée, sa manifestation en faveur de l'impératrice, vous paraissait-elle avoir une relation avec les principales dispositions déjà arrêtées par le conseil? Je ne trouve pas de relations très-directes entre la déclaration de M. de Bismarck et la mission confiée au général Boyer.

M. le maréchal. — Non. Nous n'avions pas de déclarations à faire.

M. le Président. — Je constate seulement qu'après cette demande de M. de Bismarck, vous envoyez le général Boyer vers l'impératrice. Après la demande de M. de Bismarck et après l'attitude de vos officiers, étiez-vous amené à penser que l'impératrice obtiendrait pour vous une convention militaire?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Ce voyage fut-il précédé d'une certaine manifestation de l'armée ?

M. le maréchal. — Non, monsieur, ce n'était pas utile.

M. le Président. — Je ne dis pas que ce fût utile, mais je dis que M. de Bismarck l'avait demandée comme condition première, et ne deviez-vous pas penser que si cette manifestation ne se produisait pas, votre demande auprès de M. de Bismarck deviendrait complétement inutile ?

M. le maréchal. — Je n'avais pas à rechercher cela. Si l'impératrice eût pu intervenir, les difficultés eussent été aplanies. Je pensais que l'arrivée de l'impératrice à Metz pourrait aplanir toutes les difficultés.

M. le Président. — En envoyant le général Boyer à Hastings, ne le chargiez-vous pas de demander pour vous que l'impératrice vous relevât, vous et l'armée, de votre serment? N'était-ce pas là un des principaux motifs de la mission du général ?

M. le maréchal. — Oui, c'était un sentiment d'honneur de notre part.

M. le Président. A propos du serment, j'ai une observation à faire. Le serment militaire est d'ancienne tradition ; il nous vient des armées romaines. Le serment oral prêté devant le drapeau par tous ceux qui appartiennent à l'armée a cessé d'être prêté en 1848. D'après la constitution de 1852, les officiers signaient seulement une formule écrite plus concise que la formule du serment oral ; l'obéissance aux lois n'était plus expressément spécifiée dans cette formule ; mais ne pensez-vous pas, monsieur le maréchal, qu'elle était implicitement contenue dans ces autres mots : « Je jure obéissance à la constitution ? »

Le maréchal fait un signe de tête affirmatif.

M. le Président. — Eh bien ! monsieur le maréchal, avant de vous voir relever de votre serment de fidélité à l'empereur, et jusqu'au moment où vous en auriez été relevé, ne deviez-vous pas penser que vous étiez tenu d'observer et de faire observer les lois de l'Etat ? Lorsque je vois que, dès le mois de septembre, vous prononciez le mot de capitulation, je suis obligé de vous rappeler que nos lois et nos ordonnances françaises n'admettent qu'une seule espèce de capitulation, celle des places et dans des conditions parfaitement définies.

M. le maréchal. — Comme j'avais l'honneur de vous le dire, monsieur le Président, ma lettre n'avait aucune signification ; elle n'avait rien d'officiel.

M. le Président. — Puisque nous avons parlé de l'observation des lois, je suis obligé de vous rappeler encore une fois quelles précautions, quelles réserves notre règlement impose à tous les chefs ou commandants de places dans leurs communications avec l'ennemi.

M. le maréchal. — En temps ordinaire, oui ; mais notre situation était exceptionnelle. Nous étions dans des condi-

tions particulières. Aucune communication ni du gouvernement impérial, ni de la régence, ni du gouvernement de la Défense nationale! Les règles à appliquer ne sont pas les mêmes pour tous les cas. Elles s'appliquent dans les temps réguliers, mais les nôtres ne l'étaient pas.

M. le Président. — Ne croyez-vous pas, monsieur le maréchal, que l'observation stricte des règlements militaires soit, dans tous les cas possibles, la meilleure sauvegarde qu'on puisse avoir et la meilleure ligne du devoir à suivre? Observer les prescriptions de l'ordonnance sur le service de l'armée en campagne et sur le service des places, n'est-ce pas accomplir strictement et sûrement le devoir militaire?

M. le maréchal. — Oui, monsieur.

M. le Président. — C'est aussi mon avis, et l'article 257 dit qu'un commandant a rempli son devoir militaire quand il a défendu une place en homme d'honneur et en sujet fidèle.

Je vous demandais si le serment prêté à la constitution n'impliquait pas aussi la fidélité et l'obéissance aux lois et si vous aviez observé toutes les prescriptions qui sont nos règles militaires. Si vous me le permettez, je vous demanderai encore, puisque vous considériez que la constitution de l'Empire était encore en vigueur, je vous demanderai encore si vous connaissiez un article de cette constitution qui donnât à un chef d'armée, quelle que fût l'importance de son commandement ou la grandeur de ses services, le droit d'engager une négociation pareille à celle que vous avez confiée à Régnier, et qui lui conférât de semblables pouvoirs?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président. Encore une fois, je ne l'aurais pas faite si j'avais été dans des conditions régulières. Ma lettre ne signifiait rien. Nous avons fait ce que nous avons pu. Nous sommes restés à Metz jusqu'à notre dernier morceau de pain.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, vous pouvez vous retirer. La séance est suspendue et remise à demain une heure.

Il est quatre heures moins dix.

AUDIENCE DU 18 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

A 1 heure 5 minutes l'audience est ouverte.

M. le Président. — La séance est reprise. Greffier, appelez les témoins qui se sont présentés.

M. le greffier. — M. le général de Saint-Sauveur.

Le témoin. — Présent. Je n'avais pu me présenter plus tôt. Je ne suis rentré qu'hier à Paris.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, je reprends mon interrogatoire. Le 24 octobre, n'avez-vous pas reçu du prince Frédéric-Charles la lettre dont le greffier va donner lecture? Greffier, lisez.

M. le greffier :

« Grand quartier général devant Metz, 24 octobre 1870.

« J'ai l'honneur d'envoyer copie à Votre Excellence d'un télégramme arrivé à minuit et dont voici la teneur :

« A Son Altesse le prince Frédéric-Charles pour le maréchal Bazaine.

« Le général Boyer désire que je vous communique le télégramme suivant :

« L'impératrice, que j'ai vue, fera les plus grands efforts en faveur de l'armée de Metz, qui est l'objet de sa profonde sollicitude et de ses préoccupations constantes. »

« Je dois cependant vous faire observer, monsieur le maréchal, que depuis mon entrevue avec le général Boyer, aucune des garanties que je lui avais désignées comme indispensables avant d'entrer en négociations avec la régence impériale n'a été réalisée, et que l'avenir de la cause de l'empereur n'étant nullement assuré par l'attitude de la nation et de l'armée française, il est impossible au roi de se prêter à des négociations dont Sa Majesté seule aurait à faire accepter les résultats de la nation française. Les propositions qui nous arrivent de Londres sont, dans la situation actuelle, absolument inacceptables, et je constate, à mon regret, que je n'entrevois plus aucune chance d'arriver à un résultat par des négociations politiques.

« BISMARCK.

« J'ai l'honneur, etc.

« Signé : FRÉDÉRIC-CHARLES. »

M. le Président. — N'avez-vous pas, monsieur le maréchal, fait connaître à vos lieutenants le contenu de cette lettre de M. de Bismarck?

M. le maréchal. — Je vous demande pardon. Je les ai réunis immédiatement, et le jour même, c'est-à-dire le 24 octobre.

M. le Président. — Vous avez alors proposé d'envoyer M. le général Changarnier porter à l'ennemi des conditions qui n'ont pas été acceptées par lui?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Puis, vous avez, après le retour du général Changarnier, chargé le général de Cissey de se rendre au quartier général allemand pour connaître les conditions que l'ennemi imposait.

M. le maréchal. — Oui.

M. le Président. — Vous n'avez pas gardé ni fait garder le protocole sommaire remis par le général de Stiehle au général de Cissey?

M. le maréchal. — Ce protocole a été probablement déposé sur une table de mon cabinet par le général de Cissey. Je ne sais si c'est le général Jarras ou un autre qui l'a pris, toujours est-il qu'il a disparu.

Je me rappelle seulement que pendant la réunion on l'a demandé et que nous ne l'avons pas retrouvé. Mais, autant qu'il m'en souvient, c'étaient les mêmes conditions que celles qui avaient été faites à l'armée de Sedan.

M. le Président. — J'allais précisément vous demander si le chef d'état-major de l'armée allemande n'avait pas répondu au général de Cissey que les conditions qui seraient

faites à votre armée seraient celles qu'avait déjà subies l'armée de Sedan.

M. le maréchal. — Je crois que oui.

M. le Président. — C'était déjà, du moins je le crois, ce que M. de Bismarck avait fait pressentir au général Boyer, à Versailles. Étiez-vous préparé à recevoir cette réponse?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président. Du reste, les conditions n'ont pas été tout à fait les mêmes. Je crois que certaines stipulations ont été plus avantageuses, moins dures. Je n'ai pas bien présente la teneur des deux protocoles; mais, si je ne me trompe, il y avait quelque différence.

M. le Président. — En sorte que vous n'étiez pas préparé à voir considérer les termes de la capitulation de Sedan comme une sorte de règle qui pourrait s'appliquer à une armée telle que la vôtre et à une place telle que celle de Metz?

M. le maréchal. — Non; la preuve, c'est qu'il y a eu ensuite des propositions échangées entre les chefs d'état-major des deux armées.

M. le Président. — Et quand pour la première fois vous avez connu les véritables intentions de l'ennemi, vous êtes-vous demandé si une tentative de sortie générale, quelles qu'en dussent être les conséquences et les pertes à essuyer, pourrait être plus funeste qu'une semblable capitulation?

M. le maréchal. — Oui. J'avais même étudié un projet de sortie. J'en ai parlé au général Lapasset et au maréchal Canrobert, qui étaient dans mon cabinet au moment où je l'étudiais. Puis, plus tard, quand la question a été examinée dans la conférence, nous avons trouvé que cette sortie était impraticable. Nous avions un temps épouvantable depuis une douzaine de jours; la vallée était infranchissable. Il n'y avait pas à y songer.

M. le Président. — Avez-vous dans ces derniers jours laissé circuler des nouvelles, des renseignements qui pouvaient troubler, affaiblir le moral de vos troupes?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président. Cela n'a jamais été dans ma manière de faire.

M. le Président. — Pensez-vous que la note sur l'état des forces de l'armée d'investissement, qui a été communiquée aux journaux de Metz, fût utile à publier dans un pareil moment?

M. le maréchal. — J'ai fait rédiger cette note pour que chacun fût bien renseigné et que, le jour où nous sortirions de vive force, l'on sût bien ce qu'on avait devant soi. Loin que ce fût pour affaiblir le moral des troupes, c'était au contraire pour que chacun sentît bien le nombre d'ennemis qu'il pourrait avoir à vaincre.

J'ajoute que cette note n'était nullement destinée à être publiée; c'était une affaire de service militaire qui devait être tout simplement communiquée aux commandants des corps. Avant d'entreprendre une opération, il faut bien savoir ce qu'on a devant soi. Ce travail avait été suivi avec soin; il avait été reporté sur les cartes par les officiers d'artillerie et du génie; je le répète, il avait été fait en vue d'édifier chaque commandant de corps sur ce qu'il aurait à faire.

M. le Président. — Cette note n'a-t-elle pas été communiquée aux journaux de Metz?

M. le maréchal. — Ce n'est pas moi qui l'ai communiquée.

M. le Président. — N'avez-vous pas, monsieur le maréchal, reçu, le 26 octobre, un avis de l'intendant de Metz qui annonçait qu'on avait encore trois ou quatre jours de vivres? N'avez-vous pas cru devoir tenir compte de cet avis et profiter du délai?

M. le maréchal. — Nous étions au 26; ça nous menait jusqu'au 29. Nous avions le service des hôpitaux à assurer; ça ne pouvait pas nous mener plus loin.

M. le Président. — Je dois maintenant, monsieur le maréchal, faire donner lecture du protocole de la convention du 27 octobre 1870.

M. le greffier :

PROTOCOLE DE LA CAPITULATION.

« Entre les soussignés, le chef d'état-major général de l'armée française sous Metz et le chef d'état-major de l'armée prussienne devant Metz, tous deux munis des pleins pouvoirs de S. Ex. le maréchal Bazaine, commandant en chef, et du général en chef S. A. R. le prince Frédéric-Charles de Prusse :

« Art. 1er. L'armée française placée sous les ordres du maréchal Bazaine est prisonnière de guerre.

« Art. 2. La forteresse et la ville de Metz, avec tous les forts, le matériel de guerre, les approvisionnements de toute sorte, et tout ce qui est propriété de l'État, seront rendus à l'armée prussienne dans l'état où tout cela se trouve au moment de la signature de cette convention.

« Samedi 29 octobre, à midi, les forts Saint-Quentin, Plappeville, Saint-Julien, Queuleu et Saint-Privat, ainsi que la porte Mazelle (route de Strasbourg), seront remis aux troupes prussiennes.

« A dix heures du matin de ce même jour, des officiers d'artillerie et du génie, avec quelques sous-officiers, seront admis dans lesdits forts, pour occuper les magasins à poudre et pour éventer les mines.

« Art. 3. Les armes, ainsi que tout le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, aigles, canons, mitrailleuses, chevaux, caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., seront laissés à Metz et dans les forts à des commissions militaires instituées par le maréchal Bazaine, pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens. Les troupes sans armes seront conduites, rangées d'après leurs régiments ou corps, et en ordre militaire, aux lieux indiqués pour chaque corps. Les officiers rentreront alors librement dans l'intérieur du camp retranché, ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place sans l'ordre du commandant prussien.

« Les troupes seront alors conduites par leurs sous-officiers aux emplacements de bivouacs. Les soldats conserveront leurs sacs, leurs effets et les objets de campement (tentes, couvertures, marmites, etc.).

« Art. 4. Tous les généraux et officiers, ainsi que les employés militaires ayant rang d'officier, qui engageront leur parole d'honneur, par écrit, de ne pas porter les armes contre l'Allemagne et de n'agir d'aucune autre manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle, ne seront pas faits prisonniers de guerre; les officiers et employés de guerre qui accepteront cette condition conserveront leurs armes et les objets qui leur appartiennent personnellement.

« Pour reconnaître le courage dont ont fait preuve pendant la durée de la campagne les troupes de l'armée et de la garnison, il est en outre permis aux officiers qui opteront pour la captivité d'emporter avec eux leur épée ou sabre, ainsi que tout ce qui leur appartient personnellement.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 18 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

« Art. 5. Les médecins militaires, sans exception, resteront en arrière pour prendre soin des blessés; ils seront traités d'après la convention de Genève; il en sera de même du personnel des hôpitaux.

« Art. 6. Des questions de détail, concernant principalement les intérêts de la ville, sont traitées dans un appendice ci-annexé, qui aura la même valeur que le présent protocole.

« Art. 7. Tout article qui pourra présenter des doutes sera toujours interprété en faveur de l'armée française.

« Fait au château de Frescaty, le 27 octobre 1870.

« *Signé :* L. Jarras. — Von Stiehle. »

M. le Président. — Monsieur le greffier, lisez l'appendice.

M. le greffier :

APPENDICE.

« Art. 1er. Les employés et les fonctionnaires civils attachés à l'armée et à la place, qui se trouvent à Metz, pourront se retirer ou ils voudront, en emportant avec eux tout ce qui leur appartient.

« Art. 2. Personne, soit de la garde nationale, soit parmi les habitants de la ville ou réfugiés dans la ville, ne sera inquiété à raison de ses opinions politiques ou religieuses, pour la part qu'il aura prise à la défense ou les secours qu'il aura fournis à l'armée ou à la garnison.

« Art. 3. Les malades et les blessés laissés dans la place recevront tous les soins que leur état comporte.

« Art. 4. Les familles que les membres de la garnison laissent à Metz ne seront pas inquiétées et pourront également se retirer avec tout ce qui leur appartient, comme les employés civils.

« Les meubles et les effets que les membres de la garnison sont obligés de laisser à Metz ne seront ni pillés ni confisqués, mais resteront leur propriété. Ils pourront les faire enlever dans le délai de six mois à partir du rétablissement de la paix ou de leur mise en liberté.

« Art. 5. Le commandant de l'armée prussien reprend l'engagement d'empêcher que les habitants soient maltraités dans leurs personnes ou dans leurs biens.

« On respectera également les biens de toute nature du département, des communes, des sociétés de commerce ou autres, des corporations civiles ou religieuses, des hospices et des établissements de charité.

« Il ne sera apporté aucun changement aux droits que les corporations ou sociétés, ainsi que les particuliers ont à exercer les uns contre les autres, en vertu des lois françaises, au jour de la capitulation.

« Art. 6. A cet effet, il est spécifié en particulier que toutes les administrations locales et les sociétés ou corporations mentionnées ci-dessus conserveront les archives, livres, papiers, collections et documents quelconques qui sont en leur possession.

« Les notaires, avoués ou autres agents ministériels conserveront aussi leurs archives et leurs minutes ou dépôts.

« Art. 7. Les archives, livres et papiers appartenant à l'État resteront, en général, dans la place, et, au rétablissement de la paix, tous ceux de ces documents concernant les portions de territoire restituées à la France feront aussi retour à la France.

« Les comptes en cours de règlement, nécessaires à la justification des comptables, ou pouvant donner lieu à des litiges, à des revendications de la part de tiers, resteront entre les mains des fonctionnaires ou agents qui en ont actuellement la garde, par exception aux dispositions du paragraphe précédent.

« Art. 8. Pour la sortie des troupes françaises hors de leurs bivouacs, ainsi qu'il est stipulé dans l'article 3 du protocole, il sera procédé de la manière suivante : Les officiers conduiront leurs troupes aux points et par les directions qui seront indiqués ci-après. En arrivant à destination, ils remettront au commandant de la troupe prussienne la situation d'effectif des troupes qu'ils conduisent; après quoi, ils remettront le commandement aux sous-officiers et se retireront.

« Le 6e corps et la division de cavalerie Forton suivront la route de Thionville jusqu'à Ladonchamps.

« Le 4e corps, sortant entre les forts de Saint-Quentin et de Plappeville, par la route d'Amanvillers, sera conduit jusqu'aux lignes prussiennes.

« La garde, la réserve général ed'artillerie, la compagnie du génie et le train des équipages du grand quartier général, passant par le chemin de fer, prendront la route de Nancy jusqu'à Tournebride.

« Le 2e corps, avec la division Laveaucoupet et la brigade Lapasset, qui en font partie, sortira par la route qui conduit à Magny-sur-Seille et s'arrêtera à la ferme de Saint-Thiébaut.

« La garde nationale mobile de Metz et toutes les autres

troupes de la garnison, autres que la division Laveaucoupet, sortiront par la route de Strasbourg jusqu'à Grigy.

« Enfin, le 3e corps sortira par la route de Sarrebruck jusqu'à la ferme de Belle-Croix.

Fait au château de Frescaty, le 27 octobre 1871. »

« *Signé :* L. Jarras. Von Stiehle. »

M. le Président. — Ce protocole et son appendice, préparés par le général de Stiehle, furent remis au général de Cissey qui vous les apporta, monsieur le maréchal. Pensez-vous que les mots de protocole et de convention indiquassent nettement le caractère de l'acte dont il vient d'être donné lecture ? Enfin la négociation a été conduite le 26 octobre par M. le général Jarras, votre chef d'état-major, en vertu d'une autorisation qui lui fut donnée le même jour par le conseil que vous aviez réuni. Il a été remis au conseil d'enquête sur les capitulations deux expéditions du procès-verbal de cette réunion du 26 octobre. Il y a quelques légères variantes entre elles. Ces dissemblances s'éclairciront lors de l'audition des témoins. Je vais faire lire celle de ces expéditions qui semble avoir le caractère le plus officiel.

M. le greffier :

CONFÉRENCE DU 26 OCTOBRE 1870.

« Le 26 octobre 1870, sont réunis en conférence au quartier général MM. les commandants des corps d'armée et les chefs d'armes spéciales, sous la présidence de S. Exc. le maréchal Bazaine, commandant en chef de l'armée du Rhin, savoir :

« MM.

« Le maréchal Canrobert, commandant le 6e corps ;

« Le maréchal Le Bœuf, commandant le 3e corps ;

« Le général de Ladmirault, commandant le 4e corps ;

« Le général Frossard, commandant le 2e corps ;

« Le général Desvaux, commandant provisoire de la garde impériale ;

« Le général Soleille, commandant l'artillerie de l'armée ;

« Le général Coffinières, commandant supérieur à Metz ;

« L'intendant Lebrun, intendant en chef de l'armée ;

« Le général Jarras, chef d'état-major général de l'armée ;

« Le général de Cissey, commandant la 1re division du 4e corps ;

« Le général Changarnier ;

« Le maréchal Bazaine, commandant en chef de l'armée.

« La séance est ouverte par le compte rendu de la double démarche confiée aux généraux Changarnier et de Cissey.

« M. l'intendant Lebrun déclare ne plus avoir de vivres.

« Le général Desvaux n'en a plus que pour la journée du 27.

« Le général de Ladmirault n'a plus de chevaux que pour un jour.

« Le général Frossard n'en aura plus dans deux jours.

« Le maréchal Le Bœuf peut encore faire vivre son corps d'armée environ quatre jours, mais ne possède plus ni riz, ni sel, ni sucre, ni café.

« Le maréchal Canrobert fait connaître qu'une de ses divisions a encore pour trois jours de vivres, une autre pour deux jours, et que la troisième n'en a plus.

« Le général Coffinières déclare qu'à 300 grammes par ration, la ville a encore des vivres jusqu'au 1er novembre.

« Le maréchal Bazaine propose, en raison du mauvais temps, de mettre les hommes à l'abri, tant dans les maisons des villages occupés que dans la ville de Metz.

« Le maréchal Le Bœuf préfère conserver son corps d'armée dans les positions où il se trouve. Une partie des hommes sont déjà à couvert. Faire rentrer les troupes dans Metz serait occasionner des désordres.

« Le général Coffinières observe que tous les bâtiments publics sont déjà occupés. On ne pourrait donc loger une partie de l'armée que dans les maisons particulières, et les blessés en occupent un grand nombre. Le commandant supérieur de Metz déclare également que la place livrée à elle-même peut tenir jusqu'au 5 novembre, et qu'en raison de son serment il ne peut la remettre sans avoir été réduit à la dernière extrémité. Il propose que, vu les circonstances, le maréchal Bazaine use des pouvoirs que lui confère l'article 4 du règlement sur le service des places.

« Le maréchal commandant en chef insiste de nouveau pour que, dans les négociations, le sort de la ville soit distinct de celui de l'armée.

« Les membres de la conférence déclarent que la ville doit suivre la fortune de l'armée qui l'a protégée jusqu'à ce jour.

« Le commandant en chef se range alors à cette opinion de la grande majorité.

« Le général Frossard soutient qu'il ne peut y avoir deux catégories d'armée. Si, le 16 août, on eût opéré la retraite, la place aurait été bloquée, et, vu l'état de ses forts, n'aurait pas tenu au delà du 15 septembre, après avoir souffert des destructions extérieures. L'armée l'a couverte, pendant deux mois, l'a sauvée jusqu'ici ; la ville ne peut donc vouloir continuer la lutte par cela seul qu'elle a encore des vivres. Les ressources de la ville doivent être mises en commun.

« Le général Coffinières déclare ne pouvoir rendre la place sans un ordre du maréchal commandant en chef.

« Le général Desvaux demande le partage des vivres de la place avec l'armée, qui a fait sa position défensive. La place et l'armée, ayant combattu ensemble, doivent également succomber ensemble.

« Le général Changarnier reconnaît que les soldats de l'armée du Rhin sont plus malheureux que ceux de Gênes.

« Le maréchal Lebœuf et le général de Cissey déclarent que tous les officiers demandent, comme justice, le partage des vivres avec la ville.

« Le général Desvaux réclame l'égale répartition des vivres.

« L'intendant Lebrun demande que la place donne 90.000 rations pour la journée du 27.

« Le général Coffinières s'y oppose, à moins d'un ordre formel.

« Le conseil décide qu'il sera fait droit à la demande de l'intendant, qui prendra la direction générale des services des subsistances dans la ville de Metz.

« Le général de Ladmirault demande la rentrée en ville des cavaliers démontés.

« Le général Coffinières s'oppose à cette mesure, qui encombrerait la ville et rendrait la police impossible.

« Le général Frossard désire que l'on demande qu'un régiment et une batterie puissent se rendre en Algérie, avec armes et bagages, sur l'engagement de ne pas combattre la Prusse, et que les officiers conservent leur épée. Le général insiste pour le partage des vivres entre la ville et l'armée. Il craint qu'une fois la vérité connue, les hommes soient moins faciles à contenir.

« Le général Soleille pense que l'on doit saisir le côté pratique et ne pas oublier que le soldat souffre ; que, d'autre part, tel que l'on connaît le caractère prussien, on n'obtien-

dra pas de grandes modifications à la négociation. La prolonger serait donc exercer une fâcheuse influence sur le soldat. A quoi servira d'avoir fait durer les souffrances du soldat pour arriver à une solution fatale ? Le général demande donc qu'au nom du soldat on se décide à une prompte solution.

« Le maréchal Lebœuf demande que les officiers gardent leur épée. Dans le cas où l'ennemi n'accorderait cet honneur qu'aux officiers généraux, il serait refusé, attendu qu'il ne peut y avoir de différence entre les maréchaux, les généraux et les autres officiers.

« Le conseil décide enfin que M. le général Jarras, comme chef d'état-major de l'armée, se rendra auprès du chef d'état-major de l'armée allemande pour y régler avec lui les conditions définitives qui devront être acceptées par tous les membres présents.

« *Le lieutenant-colonel d'état-major, aide de camp de S. Exc. le maréchal Bazaine, secrétaire de la conférence,*

« H. WILLETTE.

« Ban-Saint-Martin, 26 octobre 1870. »

M. le Président. — Pour ce qui concerne la place de Metz, pensez-vous, monsieur le maréchal, que cette réunion que vous appelez « rapport et conférence militaire » pût tenir lieu de l'intervention du conseil de défense ?

M. le maréchal. — Je l'ai pensé. Nous avions toujours agi ainsi jusque-là; il était trop tard pour constituer un conseil de défense de la place de Metz, puisque nous l'entraînions dans notre perte.

M. le Président. — A quelque point de vue que vous vous soyez placé, et si vous ne vous êtes pas cru tenu de suivre à la lettre les prescriptions du règlement sur le service des places, ne pensez-vous pas que, pour vous rapprocher de l'esprit de ce règlement, vous eussiez dû faire rédiger un procès-verbal dans les formes si minutieusement décrites par l'article 259 ?

M. le maréchal. — Je considérais la pièce dont il a été donné lecture comme une espèce de procès-verbal qui, selon moi, serait certainement accepté, et qui l'a été par ces messieurs. Tous en ont pu prendre connaissance; pendant qu'on parlait, l'officier d'état-major qui était à cette réunion prenait des notes. Je ne me figurais pas que, plus tard, on rechercherait cette pièce; nous n'avions aucune arrière-pensée, autrement on aurait donné à cette pièce une forme plus régulière.

M. le Président. — J'insiste sur cette question. Si vous ne croyiez pas devoir réunir un conseil de défense, et si, dans votre opinion, cette conférence devait en tenir lieu, n'eût-il pas été préférable, à votre avis, de faire rédiger un procès-verbal, conformément aux prescriptions très-minutieuses du règlement, prescriptions qui ne sont évidemment pas sans objet, puisqu'il importe de bien éclaircir toutes les circonstances que présentent des événements de cette gravité ?

M. le maréchal. — Je n'ai pas cru que ce fût nécessaire, vu les grades élevés des chefs de l'armée qui faisaient partie de la réunion.

C'est le général Boyer qui, ordinairement, rédigeait ces procès-verbaux; en son absence, c'est mon second aide de camp qui a été chargé de le remplacer; si le général Boyer était revenu à temps, le procès-verbal eût été rédigé, mis au net et signé.

M. le Président. — La convention militaire signée le 27 octobre au soir a été notifiée, dans une conférence tenue le lendemain 28, à votre quartier général ?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le président, à dix ou onze heures.

M. le Président. — Je dois faire lire le procès-verbal de cette conférence.

Le greffier :

CONSEIL DE GUERRE DU 28 OCTOBRE 1870.

« Le 28 octobre, à huit heures et demie du matin, étaient réunis en conseil, sous la présidence de S. Exc. le maréchal Bazaine, à son quartier général, MM. les commandants des corps d'armée, le chef supérieur de l'artillerie et celui du génie, ce dernier commandant supérieur de la place de Metz :

« Le maréchal Canrobert, 6e corps;
« Le maréchal Le Bœuf, 3e corps;
« Le général de Ladmirault, 4e corps ;
« Le général Frossard, 2e corps ;
« Le général Desvaux, garde impériale ;
« Le général Soleille, chef de l'artillerie ;
« Le général Coffinières, commandant supérieur de la place;
« Le général de Forton;
« Le général Changarnier;

« A l'effet d'entendre la lecture de la convention signée, le 27 octobre 1870, à dix heures du soir, au château de Frescaty, près de Metz, par M. le général chef d'état-major de l'armée, muni à cet effet des pleins pouvoirs de M. le maréchal Bazaine et de tous les membres du conseil, lesquels lui ont été conférés dans la séance du 26 octobre, au matin.

« Le général Jarras a fait la lecture dudit document, ainsi que de l'appendice qui y est joint, et après des explications qui ont été demandées et données sur la portée de l'interprétation de quelques articles, le conseil a reconnu que son mandataire avait usé des larges instructions qu'il avait reçues d'une manière aussi satisfaisante que le comportait la situation de l'armée, et il a donné son approbation au protocole et à son annexe.

« Ban-Saint-Martin, 28 octobre 1870. »

M. le Président. — Vous avez signé seul le procès-verbal de cette conférence et vous en avez ainsi accepté seul la responsabilité ?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président. Je croyais que M. le général Jarras l'aurait ensuite envoyé signer par les officiers généraux présents. Cela n'a pas été fait.

M. le Président. — Il était certainement fort naturel que vous signassiez seul une pareille pièce, et j'allais même vous demander pourquoi elle mentionnait que le général Jarras était muni non-seulement des pleins pouvoirs du maréchal commandant en chef de l'armée, mais encore des pleins pouvoirs de tous les membres du conseil ?

M. le maréchal. — J'étais le seul responsable.

M. le President. — Vous acceptez donc la responsabilité de cette pièce ?

M. le maréchal. — Parfaitement.

M. le Président. — Je n'ai aucune question à vous poser au sujet de l'article 1er et des premiers paragraphes de l'article 3. Leur texte ne réclame aucune explication.

C'est de la place de Metz qu'il est question dans l'article 2,

et c'est aussi à la place de Metz que s'appliquent les articles additionnels dont il a été donné lecture. Bien que vous eussiez, en ce qui regarde cette place, la responsabilité, au sujet de laquelle j'ai déjà dû vous interroger, vous aviez toujours dit que le sort de la place et le sort de l'armée devaient rester séparés, et vous l'aviez rappelé dans différentes circonstances auxquelles il est inutile de faire allusion en ce moment. C'est dans la conférence du 26 que vous avez changé d'opinion à cet égard ?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président, quand j'ai vu qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement.

M. le Président. — Le second paragraphe de l'article 3 et surtout l'article 4 contiennent des stipulations qui semblent contraires à ce paragraphe de l'article 256 du décret sur le service des places qui dit :

« Dans la capitulation, il ne se sépare jamais de ses officiers ni de ses troupes, et il partage leur sort après comme pendant le siège. »

Pourquoi avez-vous laissé introduire, dans l'acte que vous avez approuvé, des dispositions dont le résultat était de séparer le sort des officiers de celui des soldats ?

M. le maréchal. — Presque tous les officiers ont suivi le sort de leurs soldats. Ils ont été séparés momentanément, par mesure d'ordre, au moment où les soldats sont venus dans le camp, mais les officiers ont été emmenés prisonniers en Allemagne comme leurs soldats.

M. le Président. — Vous ne pensez pas que la disposition relative aux facultés d'engagements divers que les officiers pouvaient prendre constituât une différence entre le sort des officiers et celui des soldats ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président. Une preuve, c'est que nous avons tous été nous constituer prisonniers. Seulement, comme mesure d'ordre, l'autorité allemande décida que les soldats se rendraient à tel endroit et les officiers à tel autre. Mais, en fait, les officiers ont été internés avec leurs troupes.

M. le Président. — Ceci s'applique au second paragraphe de l'article 3 :

« Les officiers rentreront alors librement dans l'intérieur du camp retranché ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place, etc... »

Je vous demandais si vous n'aviez pas vu là une première dérogation à l'article du règlement dont je parlais tout à l'heure. Mais ce qui semblait une dérogation bien plus sérieuse, c'était l'article 4, aux termes duquel « les officiers ou les employés militaires ayant rang d'officier, qui engageront leur parole d'honneur par écrit de ne pas porter les armes contre..., » etc., ne seront pas faits prisonniers de guerre.

M. le maréchal. — On n'y a pas pris garde, cela avait été fait avant, et nous avons cru qu'on pouvait laisser les choses comme elles étaient. On a du reste laissé toute latitude à chaque officier d'agir comme il l'entendrait, et très-peu ont profité de la faculté qui leur était accordée. Quelques-uns seulement, par raison de santé ou de famille, ont cru pouvoir en user.

M. le Président. — Je vous signalais cette dérogation au règlement, afin d'entendre les explications que vous pourriez donner à cette occasion.

N'ayant pu forcer l'ennemi à passer par les travaux longs et successifs d'un siége, — je me sers des expressions consacrées, — n'ayant pu par conséquent remplir les conditions prescrites par les règlements et conformes à nos plus antiques traditions, pour la défense de ce boulevard de la France, n'avez-vous pas songé à démanteler et à détruire ses remparts, dans une certaine mesure au moins, ces remparts qui n'avaient pas eu à essuyer le feu de l'ennemi ?

M. le maréchal. — J'y ai bien songé. J'en ai causé une fois avec le général Coffinières, qui m'a répondu que cela demandait énormément de temps. D'un autre côté, je crois que loyalement cela ne pouvait pas se faire ; il est bien évident, d'ailleurs, que c'est le reste de la France qui aurait eu à en supporter les conséquences, car l'ennemi s'en serait vengé d'une façon ou d'une autre. Cela ne s'est fait dans aucune des capitulations précédentes ; j'ai consulté à cet égard les ouvrages militaires, et je n'en ai pas trouvé d'exemple. Quand on abandonne un poste, comme à Vitry-le-François, cela peut se faire, mais pas quand on capitule.

M. le Président. — Vous ne vous croyiez pas le droit, avant la capitulation, de démanteler les forts ? Mais à quelle rigueur nouvelle auriez-vous pu vous attendre de la part de l'ennemi ?

M. le maréchal. — Mais une fois les forts et remparts démantelés, si les conditions ne convenaient pas, on se trouvait désarmé. A quel moment doit-on procéder à cette destruction ?

M. le Président. — Quelles rigueurs pouviez-vous attendre plus grandes que celles qui vous étaient imposées ?

M. le maréchal. — Je ne sais. En tout cas, cela eût exigé beaucoup de travail, et je ne pense pas que cela soit prescrit par les règlements ni par les instructions sur la guerre. Quand on doit évacuer un poste retranché, oui, le règlement sur le service en campagne ordonne de le détruire ; mais je ne crois pas qu'il y ait aucune disposition pareille en cas de capitulation.

M. le Président. — Et vous pensez que, avant de signer une capitulation qui n'est pas autorisée par le règlement, vous aviez besoin d'une disposition réglementaire formelle pour vous décider à détruire des remparts que vous alliez rendre, alors que l'ennemi vous faisait les conditions les plus rigoureuses qu'il pût imposer ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président. Mais il y avait plusieurs considérations dont il fallait tenir compte. Nous ne savions pas que la place de Metz serait séparée du territoire de la France ; rien ne nous le faisait présager. Pour moi, j'étais convaincu, au contraire, que la place de Metz resterait à la France. C'est ce qui fait que nous nous sommes dit : « Ne détruisons pas les remparts, ce serait plutôt nuisible qu'utile à notre pays. »

M. le Président. — Permettez-moi d'insister. Si, après le moment où vous avez connu les conditions de l'ennemi, vous ne pensiez pas avoir le pouvoir ou le temps de détruire les remparts, n'avez-vous pas pensé, avant que ces terribles conditions vous fussent connues, que vous deviez prendre cette mesure extrême ?

M. le maréchal. — Je n'ai pas pensé avoir le droit d'agir ainsi.

M. le Président. — Même avant les négociations ?

M. le maréchal. — Avant les négociations, si j'avais agi ainsi, je me serais trouvé désarmé. Et puis dès l'instant que vous entrez en négociations avec l'ennemi votre conscience est liée, votre bonne foi est prise.

M. le Président. — Vous le croyez, monsieur le maréchal ? avant la fin des négociations ? avant l'ouverture des négociations ?

Le maréchal fait un signe de tête affirmatif.

M. le Président. — Si vous aviez détruit les ouvrages et le matériel, si, à la suite de ce fait, l'ennemi, comme vous

paraissez l'avoir craint, eût rompu les négociations, quelles eussent été, à votre point de vue, les conséquences? quelles conséquences eussiez-vous pu encourir?

M. le maréchal. — C'est la ville qui aurait supporté cela. Elle eût été traitée comme une place prise d'assaut.

M. le Président. — Vous pensez que, avec nos usages modernes, si les portes s'étaient trouvées ouvertes, la ville aurait été mise à sac et livrée au pillage?

M. le maréchal. — Je regardais la chose comme fort probable.

M. le Président. — Cela ne s'est pas passé ainsi pour certaines places...

M. le maréchal. — Il n'y a eu que Phalsbourg qui ait ainsi ouvert ses portes; mais le chiffre de la population est si faible qu'il n'y avait pas grand'chose à craindre.

En tout cas, j'insiste sur ce point que cette destruction n'est pas prescrite par nos règlements; aussi, quand le conseil d'enquête m'a parlé de cela, j'ai dit : « Qu'on fasse un nouveau code militaire, mais jusqu'ici cette loi n'existe pas. »

M. le Président. — Je vous ferai remarquer, monsieur le maréchal, que toutes les conditions de capitulation que vous avez signées sont en dehors des prescriptions réglementaires.

Ma question était celle-ci : Avez-vous pu prendre des mesures promptes, énergiques, régulières, en vue de la destruction de votre matériel? Le conseil a entendu votre réponse.

M. le maréchal. — Je répète que cela ne s'est jamais fait dans la guerre précédente; j'ai eu beau chercher dans tous les livres militaires du temps de l'Empire, je ne vois pas que cela se soit jamais fait. Il n'y a pas eu de place qui ait détruit ses remparts et son matériel au moment d'entrer en négociations pour capituler.

M. le Président. — Mais, parmi ce matériel, l'article 4 classait des objets, — si l'on peut s'exprimer ainsi, — au sujet desquels j'ai quelques questions à vous adresser.

Je n'ai pas besoin de rappeler à un soldat tel que vous ce qu'est le drapeau pour l'armée française. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que nulle armée n'a jamais plus vaillamment défendu ses drapeaux; que celle que vous aviez l'honneur de commander a livré des batailles sanglantes, et qu'elle n'en avait pas perdu un seul.

Les quelques questions que je vais vous poser ont pour unique but de savoir ce que vous avez fait, ce que vous avez pu faire pour empêcher ces glorieux emblèmes d'être livrés à l'ennemi.

Avez-vous, dans le conseil du 26, donné verbalement l'ordre de porter les drapeaux à l'arsenal, pour y être brûlés?

M. le maréchal. — Oui, monsieur le Président, j'ai donné cet ordre au général Soleille, devant tous les commandants de corps.

M. le Président. — Ainsi, vous croyez vous rappeler que vous avez donné cet ordre clairement et formellement?

M. le maréchal. — Oui, d'une manière très-intelligible.

M. le Président. — Le conseil entendra les dépositions qui seront faites sur ce point, et, s'il y a lieu, comme je l'ai déjà dit, sur la rédaction du procès-verbal. Mais, si cet ordre a été ainsi donné clairement, formellement, comment expliquez-vous qu'il n'ait pas été immédiatement exécuté?

M. le maréchal. — Le général Soleille a dû donner des ordres à cet égard; car je sais qu'il y a eu commencement d'exécution.

Quand j'ai appris, le 27, par le général Picard, qu'on mettait de la lenteur dans l'exécution de ces ordres, j'ai fait écrire par l'état-major aux chefs de corps de ne pas perdre de temps. J'ai cru que cela suffisait. Il y a eu négligence si cela n'a pas été fait; les débats le prouveront.

M. le Président. — Cet ordre, que vous auriez donné au général Soleille, n'étant qu'un ordre verbal, n'avez-vous pas pensé qu'il était utile de le confirmer promptement par un ordre écrit adressé aux commandants de corps d'armée? N'avez-vous pas pensé que la question était assez grave et assez urgente pour exiger un ordre écrit et qu'il était important que l'exécution de cet ordre précédât la signature de la capitulation?

M. le maréchal. — J'ai prescrit, je le répète, de ne pas perdre de temps. Sur l'observation qui m'a été faite par un officier d'état-major, qu'il était utile d'envoyer des instructions par écrit, j'en ai fait rédiger la minute qui a été copiée ensuite. Tout cela nous a menés jusqu'à quatre heures, et les lettres ont été expédiées le soir. Du reste, je ne jugeais pas qu'il fût nécessaire d'envoyer un ordre écrit, car tous, commandants de corps ou commandants de régiments, étaient intéressés autant que moi à la prompte exécution de la mesure. Du moment que l'ordre était donné, tout le monde aurait dû s'identifier à ma situation, à celle de l'armée. Aussi, ai-je été très-étonné que les chefs de corps n'eussent pas pris cela sur eux. Plusieurs l'ont fait; d'autres ont attendu des ordres; mais on n'a pas à attendre des ordres dans un cas semblable.

M. le Président. — Vous ne pensez pas qu'il eût été possible de rendre plus rapide l'exécution de cet ordre, afin d'éviter d'avoir à donner aux autorités allemandes cette explication, qu'il a paru assez difficile de leur faire admettre, à savoir : qu'en vertu d'un usage suivi à la suite d'événements analogues à ceux qui s'étaient passés au commencement de septembre, les drapeaux avaient été brûlés?

M. le maréchal. — Oui, d'autant plus qu'il y a une circulaire du 20 juin 1848, sur laquelle je m'appuyais quand je parlais au général Soleille, et qui prescrit de verser, en pareil cas, les drapeaux à l'artillerie; celle-ci doit en brûler la partie flottante, et les autres parties doivent être versées au domaine.

Quant à moi, j'avais donné l'ordre de jeter le tout dans les fours.

M. le Président. — Pardon, monsieur le maréchal, vous ne répondez pas à ma question. Je vous demandais si vous aviez compté sérieusement faire accepter à l'ennemi cette excuse?

M. le maréchal. — Je l'espérais. Nous étions de bonne foi.

M. le Président. — Est-ce d'après vos instructions que, le lendemain de la conférence du 26, c'est-à-dire le 27 octobre, le général Soleille a rédigé l'ordre suivant :

Aux généraux commandant l'artillerie des corps d'armée.

« Ban-Saint-Martin, 27 octobre 1870.

« Par ordre du maréchal commandant en chef, les drapeaux et étendards devront être remis dans la journée à l'arsenal de Metz. Les drapeaux seront enveloppés de leurs étuis et transportés dans un chariot de batterie fermé, conduit par un lieutenant et accompagné par une escorte de quatre sous-officiers, à cheval s'il est possible. Vous voudrez bien vous entendre avec le commandant de votre corps d'armée pour que des ordres soient donnés aux différents régiments dans ce but.

« Je vous prie de vous rendre à mon quartier général aujourd'hui à deux heures de l'après-midi. »

M. le Président. — Si j'ai bien compris, monsieur le maréchal, l'observation que vous faisiez tout à l'heure sur ce qui s'était déjà fait à une autre époque, en ce qui concerne le mode de destruction des drapeaux, ne pensez-vous pas que, dans les circonstances que l'armée traversait, ce mode de transmission d'un ordre par le service spécial de l'artillerie, sans l'intervention des commandants de corps d'armée et des commandants de troupes, avait quelque chose de singulier? Cet ordre, tel qu'il était conçu, ne semblait-il pas considérer le drapeau comme un article de matériel hors de service?

M. le maréchal. — Non, j'agissais ainsi pour éviter précisément certaines manifestations dans les régiments, pour empêcher qu'on n'enterrât ou qu'on ne cachât les drapeaux. Je ne voulais pas que ces aigles tombassent plus tard dans les mains de l'ennemi; je préférais qu'elles fussent brûlées.

M. le Président. — Et vous ne croyiez pas qu'il fût nécessaire de communiquer cet ordre aux commandants des corps d'armée et aux commandants des régiments?

M. le maréchal. — Non, je pensais que tout le monde s'intéressait à cela autant que moi-même.

M. le Président. — Est-ce encore d'après votre ordre que, le même jour 27, le général Soleille a adressé au colonel de Girels l'ordre suivant :

Au colonel de Girels.

« 27 octobre. N° 1083.

« Par ordre du maréchal commandant en chef, tous les corps d'armée doivent envoyer à l'arsenal leurs drapeaux et étendards. Je vous prie de les recevoir et de les conserver; ils feront partie de l'inventaire du matériel de la place qui sera établi par une commission d'officiers français et prussiens. »

M. le maréchal. — Ce n'est pas par mon ordre que ces instructions ont été données au colonel.

M. le Président. — Cependant, je dois vous faire remarquer que la lettre commence par ces mots : « Par ordre du maréchal »

M. le maréchal. — D'autres pièces prouveront que je n'ai pas donné cet ordre. Je n'ai rien pu signer de semblable. Le fait aurait certainement attiré mon attention.

M. le Président. — Mais alors, est-ce par votre ordre ou par vos instructions que cet ordre, adressé au colonel de Girels le 27 au matin, n'a été remis que le 28 seulement?

M. le maréchal. — Je ne m'explique pas du tout cette différence entre les ordres écrits et les ordres reçus. Les débats éclairciront cette obscurité.

M. le Président. — Quand vous avez appris qu'il se manifestait parmi les officiers et les soldats une émotion bien naturelle, à la nouvelle que les drapeaux seraient portés à l'arsenal sans qu'on parlât de leur sort ultérieur, n'avez-vous pas ordonné de prévenir les troupes que c'était par erreur qu'en donnant l'ordre de faire apporter les drapeaux à l'arsenal on avait omis de dire que c'était pour y être brûlés?

M. le maréchal. — Le 27, j'ai reçu une lettre de M. le général Picard qui me demandait des renseignements. C'est bien par erreur qu'on avait omis la mention que les drapeaux seraient brûlés. Quand on m'a eu écrit pour attirer mon attention sur cette erreur, je l'ai immédiatement réparée. Si je me suis servi d'un simple post-scriptum à une circulaire de service, c'était pour ne pas perdre de temps.

M. le Président. — N'avez-vous pas aussi envoyé, le 27, aux commandants de corps d'armée un ordre adressé au maréchal Canrobert, et dont le greffier va donner lecture?

M. le greffier :

« Ban-Saint-Martin, le 27 octobre 1870.

« Monsieur le maréchal,

« Veuillez donner des ordres pour que les aigles des régiments d'infanterie de votre corps d'armée soient recueillies demain matin, de bonne heure, par les soins du commandant de votre artillerie et transportées à l'arsenal de Metz, où la cavalerie a déjà déposé les siennes; vous préviendrez les chefs de corps *qu'elles y seront brûlées.*

« Ces aigles, enveloppées de leurs étuis, seront emportées dans un fourgon fermé; le directeur de l'arsenal les recevra et en délivrera des récépissés au corps.

« *Le maréchal commandant en chef,*

« *Signé :* BAZAINE. »

M. le Président. — Cet ordre qui a été transmis aux commandants de corps d'armée, à la date du 27 octobre, leur ordonnait de prévenir les chefs de corps que les aigles, déposées à l'arsenal, y seraient brûlées.

M. le maréchal. — On devait expédier cet ordre le 27 au soir; mais, la place étant fermée et les communications paraissant difficiles, l'ordre n'a été transmis que le lendemain. Nous saurons, par les débats, comment ce retard s'est produit. Il me serait difficile, avant les débats, de fournir des éclaircissements, puisque depuis cette époque je n'ai vu personne qui pût me renseigner à cet égard. Si l'on avait mis dans l'exécution de l'ordre l'activité qu'on aurait dû déployer, il est certain que tous les drapeaux auraient été brûlés. Il était prescrit, dans l'ordre, d'envoyer les drapeaux de bonne heure, et il y en a qui ne sont arrivés à l'arsenal qu'à onze heures du matin, au lieu d'y avoir été envoyés dès l'heure de l'ouverture des portes. C'est la preuve qu'il y a eu une grande négligence dans l'exécution de l'ordre.

M. le Président. — J'ai à vous poser maintenant une question sur la lettre que vous avez adressée le 27 au général Coffinières; mais, avant, je vais vous en faire donner lecture.

M. le greffier :

« Saint-Martin, le 27 octobre 1870.

« Mon cher général,

« Veuillez donner des ordres pour que l'arsenal de Metz reçoive demain les aigles des régiments d'infanterie de tous les corps d'armée.

« Ces aigles seront apportées, enveloppées de leurs étuis et dans des fourgons fermés, par les soins de l'artillerie.

« Les généraux commandant les corps d'armée reçoivent des instructions à cet égard.

« *Le maréchal commandant en chef,*

« *Signé :* BAZAINE. »

M. le Président. — Comment se fait-il que, dans cette lettre, il ne soit pas mentionné que les drapeaux déposés à l'arsenal doivent y être brûlés?

M. le maréchal. — Parce qu'en ville tout se sait et que les commandants avaient reçu des instructions qu'ils devaient faire exécuter, tandis que, dans la ville, dès qu'on aurait su que les drapeaux étaient brûlés, cette nouvelle aurait causé une grande émotion, et il en serait peut-être résulté des complications avec les autorités allemandes.

M. le Président. — Vous pensiez donc que les commandants de corps pouvaient, de leur propre autorité, faire brûler leurs drapeaux, à l'arsenal, sans que le commandant supérieur de la place en fût informé?

M. le maréchal. — La lettre que j'adressais au général Coffinières était un simple avis et il n'avait rien à faire dans cette circonstance.

M. le Président. — Vous lui donnez l'ordre de faire recevoir à l'arsenal les drapeaux et les aigles, et vous ne lui dites pas qu'ils doivent y être brûlés! Ne trouvez-vous pas qu'il a là une omission sérieuse? Comment n'ajoutez-vous pas la mention que les drapeaux seront brûlés, alors surtout que la lettre que vous lui adressiez était confidentielle?

M. le maréchal. — Il n'avait pas à intervenir dans l'exécution; c'étaient les commandants de corps qui, avec le directeur de l'arsenal, devaient agir. De son côté, le général Coffinières avait seul le droit de faire ouvrir les portes de l'arsenal de bonne heure.

Je ne me rappelle pas, du reste, si cette lettre a été rédigée à l'état-major ou chez moi.

M. le Président. — Elle porte l'en-tête suivant : « Armée du Rhin, état-major général. »

Je vous demandais seulement comment il se faisait qu'un ordre adressé au commandant supérieur de la place de Metz, lui prescrivant de donner des ordres pour que l'arsenal reçût des drapeaux, ne lui prescrivait pas en même temps de donner des ordres pour qu'au moment de leur réception ils fussent brûlés. Il y a quelque chose d'anormal dans le fait de donner l'ordre de recevoir un dépôt aussi précieux et de ne pas prévenir le commandant de la place que ces drapeaux sont déposés pour être brûlés.

M. le maréchal. — M. le général Coffinières était présent au conseil du 26 et savait qu'ils devaient être brûlés.

M. le Président. — Je répète que la lettre que vous lui adressiez était confidentielle.

M. le maréchal. — Je ne pouvais rien dire, dans la crainte des indiscrétions qui pouvaient se produire. Il n'aurait pas été facile de tenir le fait secret dans une ville où il y avait 1,500 à 1,800 espions.

M. le Président. — Vous n'avez pas pensé que, fût-ce au prix de quelques indiscrétions, il eût mieux valu assurer l'exécution de l'ordre?

M. le maréchal. — C'est en vain que j'ai cherché à m'expliquer qui avait rédigé la lettre, le 27 au soir. Nous le saurons peut-être au cours des débats.

M. le Président. — Je dois vous faire remarquer que l'exécution de cet ordre donné le 27 est fixée au 28. Est-ce que, dans ces circonstances, cette exécution ne devant avoir lieu que le 28, la signature de la capitulation ne devait pas rendre cette exécution possible? Croyez-vous, en un mot, qu'il fût encore temps le 28, jour de cette capitulation, de procéder à l'incinération des drapeaux?

M. le maréchal. — Parfaitement, je le croyais; je n'ai connu cette signature que le 28 au matin, et je pensais que le général Jarras, voyant, par ses conversations avec les autorités allemandes, qu'il pouvait surgir des difficultés à ce propos, aurait peut-être sursis à la signature de la capitulation.

Il aurait dû dire qu'il allait en référer au commandant en chef et attendre.

M. le Président. — Je vous faisais remarquer que ces ordres, qui auraient été, si vos souvenirs sont exacts, donnés verbalement dans la conférence du 27, ne devaient recevoir leur exécution, d'après les mesures prises, que le 28 au matin, et que cette perte de temps, dans les circonstances où vous étiez, était de nature à rendre cette exécution de plus en plus difficile.

M. le maréchal. — Pardon, monsieur le Président. Si mes ordres avaient été exécutés comme je le comprenais, tous les drapeaux auraient été brûlés le 26 au soir; et, quand on m'est venu demander des ordres, le 27, je pensais qu'il ne restait plus qu'un petit nombre de drapeaux à faire brûler.

M. le Président. — Pouvez-vous expliquer comment deux lettres, expédiées le 28 du quartier général prussien et dont l'une, adressée par le général de Stiehle au général Jarras, était relative aux drapeaux, n'ont pas été conservées?

M. le maréchal. — Je n'ai aucun souvenir à ce sujet, c'est le général Jarras qui avait ces lettres : c'est lui qui aurait dû les conserver.

M. le Président. — Greffier, lisez l'ordre donné le 28, au matin, au colonel de Girels.

Le greffier :

« Metz, 28 octobre 1870.

« D'après la convention militaire signée hier au soir, 27 octobre, tout le matériel de guerre, étendards, etc., doit être déposé et conservé intact jusqu'à la paix ; les conditions définitives de la paix doivent seules en décider. En conséquence, le maréchal commandant en chef prescrit de la manière la plus formelle au colonel de Girels, directeur d'artillerie de Metz, de recevoir et de garder en lieu fermé les drapeaux qui ont été ou seront versés par les corps. Il ne devra, sous aucun prétexte, rendre les drapeaux déjà déposés, de quelque part que la demande en soit faite.

« Le maréchal commandant en chef rend le colonel de Girels responsable de l'exécution de cette disposition, qui intéresse au plus haut degré le maintien des clauses de la convention honorable qui a été signée et l'honneur de la parole donnée.

« *Le maréchal commandant en chef,*

« BAZAINE. »

M. le Président. — Il est au dossier une pièce que je mentionne ici, c'est le brouillon de la lettre que, sur votre ordre, votre chef d'état-major général, M. Jarras, écrivit en réponse à la réclamation du général de Stiehle.

M. le maréchal. — Je la connais. (Appuyant sa main sur ses papiers). Je l'ai là.

M. le Président. — Greffier, lisez-la.

Le greffier :

Le général Jarras au général de Stiehle.

« Metz, 28 octobre.

« Je me suis empressé de mettre sous les yeux de S. Exc. le maréchal Bazaine la lettre que je viens de recevoir de vous, datée de ce matin, onze heures et demie. Je suis chargé par le maréchal de vous dire de nouveau qu'il est

d'usage, en France, de livrer à l'artillerie, pour être détruits, les drapeaux après la disparition des gouvernements qui les ont remis aux troupes. Notre histoire présente à cet égard des exemples qui sont malheureusement trop nombreux.

« Pour satisfaire d'ailleurs au désir exprimé par Son Altesse Royale, S. Exc. le maréchal Bazaine m'ordonne de vous faire connaître qu'aucun drapeau n'a été brûlé après la signature de la convention et que ceux qui ont été déposés à l'arsenal, au nombre de quarante et un environ, seront versés à la commission spéciale.

« Je dois ajouter que la cavalerie légère et l'artillerie n'emportent jamais leurs étendards en campagne. Quant à la grosse cavalerie, elle les avait déposés par ordre, dans les premiers jours d'août, à l'arsenal. Tous ont été expédiés à Paris avant le blocus. »

M. le Président. — Le brouillon qui est au dossier porte des corrections. Sont-elles de votre main ?

M. le maréchal. — Je ne sais pas.

M. le Président. — En tous cas, vous reconnaissez que la lettre traduit bien votre pensée et reproduit vos instructions ?

M. le maréchal. — Oui, monsieur.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, qu'entendiez-vous par ce passage de votre ordre du 28 octobre adressé au colonel de Girels, dans lequel vous dites que, « d'après la convention militaire du 27 octobre, tout le matériel de guerre, étendards, etc., doit être déposé et conservé intact jusqu'à la paix; les conditions de la paix doivent seules en décider. »

M. le maréchal. — Je croyais, en effet, qu'à la paix on nous rendrait la place et nos armes. C'est ainsi que les choses s'étaient passées en 1814 et 1815. Je me suis trompé. J'avais cru que cela devait se passer ainsi.

M. le Président. — Désirez-vous, monsieur le maréchal, donner quelques éclaircissements sur des points particuliers ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président. Mais, puisque vous me donnez la parole, je vous soumettrai une observation que je tenais à faire. Le rapport d'accusation a été fait sur celui du conseil d'enquête. Or, je n'ai été entendu qu'une seule fois par le conseil d'enquête. On m'a bien admis une seconde fois à m'expliquer, quinze jours après, mais alors on m'a entendu seulement pour la forme. Je dois dire aussi que j'ai signalé au ministre de la guerre l'apparition d'un ouvrage fait sur la campagne de Metz, par un officier d'état-major, le colonel d'Andlau, qui formulait contre moi toutes sortes d'attaques. C'est dans ce livre que le conseil d'enquête a puisé ses renseignements. Voici ce que le ministre de la guerre m'a répondu :

« Versailles, le 2 novembre 1871.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour appeler mon attention sur un livre anonyme, intitulé : *Metz, campagne et négociations.*

« Je regrette certes très-vivement les diverses polémiques auxquelles ont donné lieu les événements qui se sont passés l'an dernier durant la guerre, et il n'a pas dépendu de moi qu'en ce qui concerne l'armée toute publication dans ce sens cessât immédiatement; seulement, quand les auteurs de livres ou de brochures sur ces questions se cachent derrière le voile de l'anonyme, il me devient tout à fait impossible de les atteindre, et je me trouve, à mon très-grand regret, désarmé vis-à-vis d'eux.

« Du reste, les faits auxquels nous avons les uns et les autres participé durant cette désastreuse période sont du domaine de l'histoire et nous pouvons espérer que, lorsque le temps aura calmé les esprits, il se rencontrera des plumes impartiales qui feront à chacun la part qui lui revient et la justice qui lui est due.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le ministre de la guerre,*

« *Signé :* Général de Cissey.

Outre cela, je dois dire enfin que le conseil d'enquête n'avait pas employé ces expressions de « *manque à l'honneur* » dont sert le ministre de la guerre.

M. le Président. — Je crois que le conseil de guerre n'a pas à entrer dans l'appréciation des actes de M. le ministre de la guerre. Lorsque je vous demandais si vous aviez des éclaircissements à fournir, c'était seulement sur les points de fait qui peuvent se rattacher à mon interrogatoire. Ainsi que je l'ai dit dès le début, beaucoup de points qui n'ont pas été traités pourront être abordés lors de l'audition des témoins. En outre, à la fin des débats, la bouche éloquente de votre défenseur saura trouver les arguments les plus utiles à votre défense ; vous y ajouterez vous-même les développements que vous jugerez convenables. Dans ce moment, c'est simplement sur ces points que je puis vous donner la parole.

M. le maréchal. — Si vous le permettez, je lirai une lettre que j'ai reçue de l'empereur, alors que nous étions prisonniers en Allemagne.

Le maréchal, d'une voix un peu émue, donne lecture de cette lettre, très-courte d'ailleurs, et dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

« Wilhelmshohe, le 31 octobre 1870.

« Mon cher maréchal, j'éprouve une véritable consolation dans mon malheur en apprenant que vous êtes près de moi. Je serai heureux de pouvoir vous exprimer de vive voix les sentiments que j'éprouve pour vous et l'héroïque armée qui, sous vos ordres, a livré tant de combats sanglants et a supporté avec persévérance des privations inouïes.

« Croyez, mon cher maréchal, à ma sincère amitié.

« Napoléon. »

M. le maréchal. — Cette lettre prouve suffisamment que l'empereur n'a jamais mis en doute ma fidélité. (Lorsqu'il prononce ces paroles, l'émotion du maréchal paraît plus vive.)

Quand, plus tard, en 1872, j'ai donné connaissance à l'empereur de l'accusation qui m'incombait, il m'a répondu la lettre suivante :

« Cowes, le 17 août 1872.

« Mon cher maréchal,

« Nous pensons souvent à vous, et nous ne comprenons pas sur quoi peut porter l'accusation dont vous être l'objet.

« J'espère que vos tribulations auront bientôt un terme et le procès prouvera que vous avez fait tout ce qu'il était en votre pouvoir de faire.

« Rappelez-moi au souvenir de la maréchale, et croyez à ma sincère amitié.

« Napoléon. »

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 18 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Monsieur le maréchal, vous n'avez plus rien à dire?

M. le maréchal. — Rien.

M. le général Pourcet, *commissaire spécial du gouvernement* — Je désirerais poser des questions à M. le maréchal.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. le commissaire spécial. — Un ouvrage écrit en Allemagne sur le siége de Metz dit que le 7 septembre 1870, un certain nombre de prisonniers ayant été échangés et étant entrés dans Metz, le prince Frédéric-Charles envoya une dépêche à ce sujet à M. le maréchal Bazaine. Cette dépêche est-elle parvenue?

M. le maréchal. — Je ne me le rappelle pas.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Je désire adresser à M. le maréchal quelques questions qui se rapportent à l'ordre général et qui pourraient ne pas trouver place dans les discussions qui auront lieu lors des débats.

Voici ma première question :

On trouve dans l'ouvrage : *Die Vertheidigung von Metz*, écrit par E. de Firck, officier de l'état-major allemand, le passage suivant :

« Le 7 septembre 600, prisonniers rendus arrivèrent à Metz. Parmi eux se trouvaient 153 soldats ayant appartenu aux différents corps de l'armée de Sedan. Les relations faites par ces témoins oculaires furent confirmées, le 12 septembre, par une dépêche adressée au maréchal Bazaine par le prince Frédéric-Charles. Il était proposé au maréchal d'envoyer, sous escorte, un officier supérieur sur le théâtre des événements qui s'étaient produits, afin de mettre hors de doute la vérité et l'importance de la victoire des armées allemandes. »

Nous prions M. le maréchal de vouloir bien recueillir ses souvenirs et de nous dire s'il reconnaît avoir reçu cette lettre.

M. le maréchal. — Non, du tout, je ne me rappelle pas cela le moins du monde.

M. le commissaire du gouvernement. — La pièce est publiée dans un ouvrage qui a été rédigé par un officier de l'état-major de l'armée ennemie devant Metz.

Je passe à une seconde question :

Le 25 septembre, M. le maréchal a adressé une lettre à madame la maréchale à Tours. Il a déclaré tenir d'un officier de l'état-major général la nouvelle adresse de madame la maréchale, qui était encore à Paris dans les premiers jours de septembre.

Nous prions M. le maréchal de vouloir bien nous faire connaître le nom de cet officier, que nous désirons faire entendre aux débats.

M. le maréchal. — Ce n'est pas par cet officier que j'ai eu l'adresse de la maréchale, mais par un journal allemand, la *Gazette de la Bourse*, qui disait que la maréchale était à Tours. Plus tard, le 16 ou le 17, un officier de l'état-major général dont j'ignore le nom, mais qu'il serait facile de retrouver, m'a, en effet, confirmé le fait que la maréchale était chez les *Dames blanches* à Tours, et il m'a dit qu'il l'avait appris par une lettre de sa mère qui demeurait dans cette ville et qui voyait la maréchale.

M. le commissaire du gouvernement. — On pourrait faire appeler cet officier, si on connaissait son nom.

M. le maréchal. — Je rechercherai son nom.

M. le commissaire du gouvernement. — Nous avons enfin une troisième question à vous poser :

M. le maréchal a déclaré, dans son mémoire justificatif, comme il l'a reconnu dans l'instruction, que, lors de son entrevue avec le général Boyer à Versailles, M. de Bismarck avait exigé, comme l'une des bases des négociations à engager au sujet de l'armée, la remise préalable de la place de Metz entre les mains des autorités allemandes.

« Le compte rendu de la conférence du 18 octobre restant muet à cet égard, nous demandons à M. le maréchal de vouloir bien faire connaître si MM. les commandants de corps ont été informés, dans la conférence du 18, de cette exigence de l'ennemi. »

M. le maréchal. — On me parle de mon mémoire justificatif. Il n'y a rien de justificatif dans cet ouvrage, en ce sens que je n'avais rien d'officiel, pas de pièces ni d'archives sous les yeux ; on me dit toujours : « Votre mémoire justificatif. » Il a été écrit simplement de mémoire. On n'a pas mis à ma disposition les archives de l'armée.

M. le commissaire spécial. — M. le maréchal ne répond à ma question ni dans un sens ni dans un autre.

M. le maréchal. — Si! pardon. Je réponds que je m'en rapporte au procès-verbal de la conférence et que mon mémoire justificatif n'a pour moi rien d'officiel.

M. le Président — Monsieur le maréchal, vous pouvez vous retirer. L'audience est suspendue et sera reprise lundi à une heure pour l'audition des témoins.

Il est près de trois heures.

AUDIENCE DU 20 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

A midi 30, le sous-officier appariteur crie : « Debout ! le conseil ! »

On entend comme de coutume retentir les commandements : Portez armes ! présentez armes !

Le conseil entre.

M. le Président. — L'audience est reprise. Introduisez M. le maréchal.

Le maréchal Bazaine vient prendre sa place habituelle. On remarque que la table verte qui lui sert de bureau a été remise dans sa position première. Le maréchal est maintenant replacé en face de M. le commissaire du gouvernement.

L'assistance paraît agitée et manifeste une curiosité extrême.

M. le Président. — Faites faire silence.

Le silence se rétablit instantanément.

M. le Président. — Greffier, appelez les témoins qui se sont présentés.

M. le greffier. — M. le colonel Melchior.

M. le capitaine Berthet.

Les deux témoins répondent à l'appel de leur nom et se retirent.

M. le Président. — Je vais procéder à l'audition des témoins. Greffier, appelez M. le maréchal Le Bœuf.

M. le maréchal Le Bœuf se présente. (Mouvement d'attention.)

DÉPOSITION DU MARÉCHAL LE BŒUF.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, vous jurez de parler sans haine et sans crainte et de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

M. le maréchal Le Bœuf, *levant la main.* — Je le jure.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

Le témoin. — Edmond Le Bœuf.

M. le Président. — Votre âge ?

Le témoin. — Soixante-quatre ans.

M. le Président. — Votre profession ?

Le témoin. — Maréchal de France.

M. le Président. — Votre domicile ?

Le témoin. — A Moncey, dans le département de l'Orne.

M. le Président. — Connaissez-vous M. le maréchal ici présent ?

Le témoin. — J'ai connu M. le maréchal avant la campagne de Crimée.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ? Vous n'êtes pas ou n'avez pas été à son service ; il n'a pas été au vôtre ?

Le témoin. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Je préviens le témoin qu'avec l'assentiment du conseil, du parquet et de la défense, il a été décidé que le débat serait divisé en sections correspondantes aux séries que j'ai indiquées dans mon interrogatoire. En conséquence de l'ordre adopté, la déposition du témoin devra porter aujourd'hui sur les circonstances se rattachant à la prise du commandement en chef de l'armée du Rhin par le maréchal Bazaine, à l'organisation de cette armée, et aux mouvements stratégiques qu'elle accomplissait en ce moment.

Veuillez faire votre déposition, monsieur le maréchal. Le conseil vous prie de vous asseoir.

Le maréchal Le Bœuf s'assied sur un fauteuil devant la barre et dépose en ces termes :

M. le maréchal Le Bœuf. — M. le maréchal Bazaine a reçu de l'empereur, le 5 août 1870, le commandement des 2e, 3e et 4e corps de l'armée. Le 9, l'empereur y a ajouté le commandement de la garde et des réserves. Néanmoins, jusqu'au 12 inclusivement, M. le maréchal Bazaine n'a été qu'un commandant subordonné. Pour moi, sa responsabilité ne commence que le 13 août au matin.

Bien que le décret impérial soit du 12 août, l'état-major général a dû envoyer encore des instructions jusqu'à l'entrée en fonctions du maréchal.

Quand M. le maréchal Bazaine est entré en fonctions, l'effectif de l'armée était, en hommes, de cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix, et en chevaux de trente-neuf mille cinq cents. Quant aux vivres (je ne sais si je dois entrer dans ce détail), il pouvait y avoir pour trente ou trente-deux jours de vivres-pain et huit jours de viande, indépendamment des réserves des corps d'armée.

Voici maintenant pour la situation de l'armée :

L'armée était alors, conformément aux ordres donnés le 9 au soir, placée en avant des forts de Queuleu et de Saint-Julien ; la droite à peu près à Mercy-le-Haut, la gauche en avant de Saint-Julien, la garde en réserve, et la réserve générale en arrière de la garde.

Telle était la position de l'armée ce jour-là.

Quant à l'ennemi, des reconnaissances avaient signalé sa présence, dans la nuit du 11 au 12, sur les bords de la Seille. Une reconnaissance de cavalerie du 2e corps, qui était à l'extrême droite, avait fait prisonniers trois uhlans, parmi lesquels se trouvait un sous-officier assez intelligent ; ce sous-officier interrogé avait donné des renseignements sur la marche des corps du prince Frédéric-Charles.

De plus, dans la matinée du 12, le grand état-major général reçut un rapport qui venait du maire de Nomény, rapport qui avait été envoyé de mairie en mairie et qui donnait l'avis que, dans la nuit du 11, l'avant-garde de l'ennemi s'était emparée du pont d'amont sur la Seille, sur la route de Pont-à-Mousson.

Dans la nuit du 13, l'empereur écrivit à M. le maréchal Bazaine que l'ennemi était à Pont-à-Mousson et aussi à Borny. En outre, M. le maréchal Bazaine, pendant sa concentration de Saint-Avold sur Metz, avait été constamment en contact avec la cavalerie ennemie appartenant au corps de Steinmetz. Voilà, je crois, tout ce que j'ai à dire sur ce point.

Dois-je parler, maintenant, de la remise de service à M. le maréchal Bazaine ?

M. le Président. — Cette remise de service fait partie de la déposition que le conseil désire entendre. Je vous rappelle que votre déposition doit être faite sans que vous soyez interrompu et que c'est seulement lorsqu'elle sera terminée

qu'il vous sera adressé des questions, s'il y a lieu, soit par le Président et MM. les juges, soit par le ministère public ou la défense.

M. le maréchal Le Bœuf. — Je vais continuer et, si j'étais trop long, vous auriez la bonté, monsieur le Président, de m'interrompre.

Lorsque la remise du commandement en chef de l'armée au maréchal Bazaine fut décidée, l'empereur le fit appeler dans la journée du 12 août et lui annonça qu'il lui donnait le commandement en chef de l'armée.

Je sais par l'empereur que M. le maréchal Bazaine a fait quelques difficultés pour accepter le commandement en chef. Il a fait observer qu'il y avait dans l'armée le maréchal Canrobert et le maréchal Mac-Mahon qui étaient plus anciens que lui, et qui, malgré cela, allaient se trouver ainsi placés sous ses ordres. Il a fait ces objections, mais l'empereur a passé outre. Le maréchal Canrobert a été le premier, du reste, à dire qu'il serait heureux de servir sous les ordres d'un pareil commandant.

Quant aux projets stratégiques, M. le maréchal Bazaine connaissait celui de l'empereur depuis le 9. La remise du service à M. le maréchal Bazaine n'a pas eu lieu, à proprement parler, en ce sens que l'empereur ne lui a pas donné directement les renseignements officiels, ni l'état de la situation, mais n'a fait que lui passer tous ses chefs de service. L'empereur pensait que ces chefs de service mettraient M. le maréchal Bazaine au courant.

En même temps que M. le maréchal était appelé au commandement, le général Jarras était nommé major général. Le général Jarras a fait quelques observations sur ce point, sans manifester d'ailleurs aucune espèce d'hostilité contre M. le maréchal Bazaine. Il déclarait trouver sa position bien lourde, mais il connaissait tous les services de l'armée; on tint à lui confier cette situation, et M. le maréchal Bazaine ne fit aucune objection à cela.

M. le maréchal Bazaine a donc pris le commandement en chef de l'armée le 13 août, au matin. J'avais donné ma démission de major général. Je suis resté sans emploi le 13, le 14 et je n'ai été placé à la tête d'un corps d'armée que le 15; je ne peux donc parler que par ouï-dire de ce qui s'est passé pendant ces deux jours. Je sais que M. le maréchal Bazaine, d'après ce que l'empereur m'a dit, avait encore, dans la journée du 13, une pensée d'offensive, et cette pensée ayant toujours été la mienne depuis le commencement du mois d'août, je ne pouvais que me féliciter de voir mon opinion partagée par un chef aussi expérimenté que M. le maréchal Bazaine.

Néanmoins, par suite de diverses considérations, et de la nécessité surtout de concentrer l'armée, qui se trouvait divisée en deux fractions, l'empereur se décida à ordonner la retraite sur Châlons. A ce sujet, je ne pourrais pas dire que les ordres de l'empereur aient été très-précis.

Il m'a parlé de son projet de retraite sur Châlons, projet, — je dois le dire peut-être, — que j'avais un peu combattu, car je trouvais que c'était aller un peu loin; mais enfin l'empereur m'en a parlé, non pas comme d'une idée parfaitement arrêtée, mais comme d'un projet.

J'étais chez l'empereur au moment de la bataille de Borny, le soir; l'empereur avait alors son quartier général à Longeville.

M. le Président. — Veuillez arrêter votre récit à cette date. Je crois qu'il est désirable d'en remettre la suite au moment où le conseil aura à s'occuper de la question qui y est relative. Nous n'avons à nous occuper, quant à présent, que des projets d'opérations militaires, et c'est sur cette question spéciale que vous pouvez, il me semble, continuer votre déposition.

M. le maréchal Le Bœuf. — Je ne peux rappeler que ce que me disait l'empereur. Il m'a parlé, je le répète, du projet de se retirer sur Châlons, mais ce projet me paraissait si peu arrêté que je ne sais s'il faut en parler; le 14, dans la soirée, l'empereur ne savait pas s'il devait quitter l'armée.

Pendant la bataille de Borny, comme je l'ai dit, l'empereur avait son quartier général à Longeville; de son jardin même, nous pouvions suivre les mouvements de la bataille et l'empereur, tout en jugeant la tournure heureuse de ce combat, regrettait vivement qu'il eût été engagé, parce qu'il retardait la marche de l'armée.

Voilà tout ce que je puis dire à ce sujet.

Dans la soirée, j'ai vu M. le maréchal Bazaine venir chez l'empereur pour lui rendre compte de ce qui s'était passé: l'empereur l'a félicité justement des résultats qui avaient été obtenus; et ici se place un fait personnel dont je dois parler: le général Decaen ayant été grièvement blessé, — depuis, nous avons eu à regretter sa perte, — l'empereur me donna l'ordre de prendre le commandement du 3e corps, commandement que je pris dès le lendemain matin, après avoir pris congé de lui.

M. le Président. — Vous avez achevé votre déposition?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je n'ai rien de plus à dire sur cette période.

M. le Président. — Les renseignements que vous aurez à donner sur les autres points seront entendus ultérieurement par le conseil. Je puis avoir quelques questions à vous adresser, et, ensuite, je demanderai aux juges, au ministère public et à la défense s'ils ont eux-mêmes des questions à vous faire.

Vous avez parfaitement indiqué et compris le moment où commence la responsabilité de M. le maréchal Bazaine; mais vous avez compris également que, pour pouvoir apprécier et juger cette responsabilité, le conseil avait besoin de connaître exactement quelle était la situation de l'armée au moment où M. le maréchal Bazaine avait pris le commandement et quels étaient les mouvements qui pouvaient être en cours d'exécution à ce même moment. Il importe également au conseil de connaître jusqu'à quel point M. le maréchal Bazaine pouvait avoir été mis au courant, soit de ces mouvements de troupes, soit des différents projets conçus ou en commencement d'exécution, lesquels pouvaient influer sur la situation de l'armée et sur les ordres qu'il avait à vous donner.

C'est pour éclairer cette situation que je vous poserai quelques questions très-courtes, lesquelles seront complétées par les questions qui vous seront nécessairement adressées par d'autres.

M. le maréchal Bazaine avait, depuis le 5 août, si je ne me trompe, le commandement de trois corps d'armée; ce commandement lui avait été donné avec cette restriction qu'il était limité aux opérations militaires. Quelle était, dans la pensée de l'empereur et dans la vôtre, la portée de ces mots: « limité aux opérations militaires? »

M. le maréchal Le Bœuf. — La pensée de l'empereur était, à ce moment, de faire deux armées et d'en donner les commandements effectifs, l'un au maréchal Bazaine, l'autre au maréchal de Mac-Mahon. Mais l'armée ayant été organisée d'abord et divisée en plusieurs corps isolés, toutes les affaires se centralisaient entre les mains d'un seul chef. Il aurait donc fallu, avec le système des deux armées, dédoubler chaque service, avoir un intendant et un autre intendant, un commandant en chef de l'artillerie et du génie d'un côté, un autre commandant en chef d'arme spéciale de l'autre. Tout

cela nécessitait un mouvement considérable. En présence de cette éventualité, l'empereur s'est décidé à restreindre le commandement aux seules opérations militaires, afin de ne pas avoir à subdiviser ainsi les services. Cela ne change rien à ce que j'ai dit tout à l'heure que M. le maréchal Bazaine était un commandant subordonné.

M. le Président. — N'a-t-il pas fallu cependant, plus tard, réorganiser et subdiviser les services?

M. le maréchal Le Bœuf. — Mon Dieu! les conditions du commandement ont tellement varié dans cette période, que je ne pourrais pas l'affirmer. L'action du quartier général et, par conséquent, celle des grands chefs de service est restée la même jusqu'au 12 août. A partir du 13 août, M. le maréchal Bazaine prit le commandement en chef de toute l'armée, et les chefs de service devinrent tous alors ses chefs de service à lui.

M. le Président. — La composition du commandement de M. le maréchal Bazaine a donc varié entre le 5 et le 12 août?

M. le maréchal Le Bœuf. — Parfaitement.

M. le Président. — Et dans cette période, le grand état-major général n'a-t-il pas fait parvenir quelquefois directement aux chefs d'armes des ordres directs pour les opérations militaires ?

M. le maréchal Le Bœuf.— Je connais deux faits semblables. L'un s'est passé le 7 août.

Dans la nuit du 6 au 7, à la nouvelle du désastre de Forbach, l'empereur avait voulu faire un mouvement offensif en ralliant ses troupes. Il était déjà embarqué sur le chemin de fer, lorsqu'il apprit que le général Frossard faisait une retraite excentrique, et qu'au lieu de se retirer sur Puttelange, il s'était retiré sur Sarreguemines; — il avait de bonnes raisons pour cela, et je ne le critique pas à ce sujet. — L'empereur m'envoya à M. le maréchal Bazaine, qui était à Saint-Avold, pour lui faire part des mouvements généraux qu'il ordonnait pour concentrer les troupes sous Metz. Pendant que j'étais chez M. le maréchal Bazaine, arriva le général Grenier pour le prévenir que le général de Ladmirault le rappelait, parce que l'empereur lui avait donné l'ordre de s'arrêter. Le maréchal Bazaine m'en parla, je donnai à la division Grenier l'ordre de rester à la disposition du maréchal Bazaine.

Quant à l'ordre envoyé au général de Ladmirault, c'est un ordre parfaitement compréhensible. Le général de Ladmirault allait se mettre en mouvement de Boulay; ses troupes allaient faire, par conséquent, une marche fort inutile, et l'empereur le fit prévenir que le mouvement offensif était contremandé et qu'on allait se rallier sous Metz. De mon côté, j'ai averti M. le maréchal Bazaine de ce mouvement.

Dans une autre circonstance, après la retraite du général Frossard sur Sarreguemines, c'est-à-dire le 7, je rentrai dans la soirée auprès de l'empereur, et je lui dis que je n'avais que très-peu de nouvelles du général Frossard; l'empereur, qui était très-préoccupé du sort du général Frossard, me donna l'ordre de lui écrire directement et de lui envoyer un officier, qui trouva le général à Puttelange. En même temps que le général Frossard recevait l'ordre de se retirer sous Metz, il recevait également des instructions du maréchal Bazaine dans le même sens.

Voilà les deux circonstances que je puis citer; il y en a peut-être d'autres qui se révéleront dans les débats; mais, dans ce premier cas, le maréchal Bazaine était prévenu par moi-même, et le second fait tenait à une inquiétude bien naturelle de l'empereur.

M. le Président. — Vous assistiez à l'entrevue qui eut lieu à Faulquemont, entre l'empereur et le maréchal Bazaine, entrevue dans laquelle le maréchal indiquait la ligne de Nancy comme étant l'une de celles qui convenaient le mieux à la retraite de l'armée ?

M. le maréchal Lebœuf. — Non, monsieur le Président, j'étais resté à Metz pendant que l'empereur était allé voir le maréchal Bazaine à Faulquemont. L'empereur, qui avait une grande confiance dans M. le maréchal Bazaine, avait voulu causer avec lui des opérations à venir, et il m'a dit à moi-même que le maréchal lui avait conseillé une opération sur Nancy.

M. le Président —Lorsque l'empereur, hésitant entre sa première résolution, celle de faire une retraite sur Châlons, et la résolution définitive qu'il a prise, parut un moment avoir l'intention de créer deux centres de résistance séparés, l'un à Paris, l'autre à Metz, et que les ordres de mouvement ont été donnés un instant en prévision de cette organisation, M. le maréchal Bazaine avait-il été informé de ce projet et a-t-il pu se rendre compte, par la connaissance qu'il avait de ce projet, des ordres qui avaient été donnés dans le but d'exécuter cette résolution ?

M. le maréchal Lebœuf. — Je ne pourrais vous le dire. Je crois qu'à partir de cette époque le maréchal Bazaine avait des relations directes avec l'empereur: Je serais très-désireux d'éclairer le conseil, et je lui demande la permission de dire un mot qui m'est personnel et qui lui fera comprendre comment certains faits ont pu m'échapper.

J'avais donné ma démission le 7: on n'a accepté que ma démission de ministre, mais j'insistai plusieurs fois auprès de l'empereur pour quitter mes fonctions de major général.

L'empereur s'y refusait; mais je dois dire que, bien que l'empereur eût confiance en moi, il traitait quelquefois les questions directement, et il a pu arriver que des ordres aient été donnés sans que je les connusse; cependant cela m'étonnerait.

M. le Président. — Ainsi, il a pu arriver que des ordres aient été donnés au maréchal Bazaine sans que vous en eussiez connaissance, et que, d'autre part, les autres chefs de corps d'armée placés sous les ordres du maréchal aient reçu également des ordres directs du grand état-major?

M. le maréchal Lebœuf. — Je ne crois pas qu'il y ait eu des ordres directs donnés aux corps d'armée, sauf dans les deux circonstances que j'ai signalées. Il a pu y en avoir en ce qui concerne l'administration, c'était chose convenue. Les chefs des services administratifs, de l'artillerie et du génie pouvaient donner des ordres directs; mais, naturellement, ces ordres n'étaient exécutoires, conformément aux règlements, qu'autant qu'ils étaient soumis à M. le maréchal Bazaine et approuvés par lui.

M. le Président. — Vous n'avez pas pu vérifier si M. le maréchal Bazaine avait été tenu exactement au courant des ordres successifs donnés soit aux divers corps, soit aux réserves d'artillerie et de cavalerie, tantôt pour les rapprocher de Metz, tantôt pour les retenir vers Châlons? A-t-il pu être mis au courant, pendant la période où il allait prendre un commandement plus important, des mouvements imposés et prescrits, soit aux états-majors, soit à la réserve de l'artillerie ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je ne crois pas qu'il ait été tenu au courant des mouvements du 6e corps. Quant aux réserves générales d'artillerie et de cavalerie, elles ne sont entrées sous les ordres de M. le maréchal Bazaine qu'à partir du 13 août, après avoir été rappelées sur Metz.

M. le Président. — M. le maréchal Bazaine a-t-il pu être mis au courant des ordres successivement donnés aux corps divers en ce qui concernait les corps spéciaux de cavalerie, les opérations de petite guerre qui pouvaient être faites par elle dans la direction de Nancy et de Frouard, la destruction des lignes de chemin de fer et des ponts situés sur la Moselle?

M. maréchal Le Bœuf. — Je ne crois pas qu'il ait été informé de ces détails; il les a connus par l'empereur. Quant aux ponts, tant que nos troupes étaient sur la droite de la Moselle, on ne pouvait pas les détruire; M. le maréchal de Mac-Mahon était encore de l'autre côté. Entre Pont-à-Mousson et Metz, il était impossible de détruire les ponts tant que l'armée n'avait pas passé sur la rive gauche. On ne devait les faire sauter qu'à ce moment. Ceci est élémentaire.

M. le Président. — Je demandais seulement, en ce qui regarde les ponts situés vers Pont-à-Mousson et celui de Pont-à-Mousson lui-même, si on avait donné des ordres soit pour les conserver, soit pour les détruire, et si quand l'ordre du quartier général est venu d'évacuer Pont-à-Mousson en même temps qu'on savait les progrès de l'ennemi, on a donné des ordres pour la destruction de ces ponts. Je demandais ensuite si c'était M. le maréchal Bazaine qui avait pu ou dû donner les ordres relatifs à cette destruction.

Je vous demande de vous expliquer sur la responsabilité éventuelle qui pourrait peser sur M. le maréchal Bazaine, si c'était lui qui avait donné ou pu donner les ordres relativement, soit à la conservation, soit à la destruction de ces ponts et sur la question de savoir s'il avait été mis au courant de ce qui avait été prescrit par le grand état-major.

M. le maréchal Le Bœuf. — Je crois que ces ordres sont du 13. Jusqu'au 12, et même jusque dans la matinée du 13, il y avait des projets d'offensive. Il y avait malheureusement deux courants d'idées, l'un insistant sur la retraite, afin d'organiser un grand centre de résistance à Châlons, l'autre poussant à ce qu'on reprit l'offensive, et qu'on créât un centre de résistance dans la Lorraine et un autre à Paris.

On n'a pas donné le 12 l'ordre de détruire les ponts, parce que les projets d'offensive dominaient.

Quant à ce qui s'est passé le 13, je l'ignore entièrement. Le maréchal en a-t-il été prévenu? Il devait l'être par le commandant du génie, mais je ne puis rien dire à cet égard.

M. le Président. — Je ne parle pas de ces ponts, sur lesquels pouvait s'étendre l'action du commandant en chef du génie, je fais allusion à ce fait que Pont-à-Mousson avait été occupé par le détachement qu'y avait laissé le général Margueritte, après avoir signalé l'apparition des coureurs ennemis sur ce point; j'ajoutais que ce détachement avait été rappelé sans avoir reçu l'ordre de détruire auparavant les ponts de Pont-à-Mousson et ceux établis sur l'Ars.

Je vous demande si, devant ce fait de l'abandon de la défense de ces ponts d'une part, et celui de la présence des coureurs ennemis d'autre part, on n'aurait pas pu donner un ordre pour leur destruction; si le moment où cette circonstance s'est produite est celui où M. le maréchal Bazaine était déjà investi du commandement; enfin, si les ordres qui ont été donnés à cet égard sont postérieurs à sa prise de possession du commandement, quoiqu'ils n'émanent pas du maréchal lui-même?

M. le maréchal Le Bœuf. — Le grand état-major général est parfaitement responsable de la non-destruction du pont de Pont-à-Mousson; quand il a rappelé le détachement du général Margueritte, il n'a pas donné l'ordre de détruire ce pont, parce que, comme j'ai eu l'honneur de le dire, il y avait des projets d'offensive et qu'il n'y avait pas un grand intérêt à empêcher les détachements ennemis de passer la rive gauche.

Il y avait peut-être même intérêt à ce que l'ennemi pénétrât plus avant au cœur du pays pour pouvoir se jeter plus facilement au milieu de ses communications.

Telle était la pensée de ceux, — et j'étais de ce nombre, — qui étaient pour l'offensive. M. le maréchal Bazaine n'a donc là-dessus aucune espèce de responsabilité. Pour ce qui s'est passé le 13, je n'étais plus alors qu'à la suite de l'armée.

M. le Président. — Pourriez-vous faire connaître au conseil si M. le maréchal Bazaine, lorsqu'il a reçu le commandement en chef de l'armée, — commandement qui s'étendait, non plus seulement et d'une manière complète, à la portion de l'armée qui n'avait pas encore franchi les Vosges, mais encore à celle qui allait se trouver sous Metz, ainsi qu'aux trois corps d'armée (le 1er, le 5e et le 7e) désignés sous le nom d'aile droite de l'armée du Rhin, — avez-vous su, dis-je, quels renseignements avaient été donnés au maréchal sur la situation de ces corps et quelles indications lui avaient été fournies, soit sur les ordres que ces corps avaient reçus de l'empereur, soit sur les intentions de l'empereur au sujet des mouvements qui devaient leur être prescrits?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je n'assistais pas aux conversations qui ont pu avoir lieu entre l'empereur et le maréchal Bazaine, mais il me semble impossible que l'empereur ne lui ait pas dit que ces trois corps avaient l'ordre de se retirer sur Châlons.

D'autre part, l'empereur a notifié le 12 aux trois commandants de ces corps, et notamment au maréchal Mac-Mahon et au général de Failly, que le maréchal Bazaine devenait commandant en chef.

Je crois aussi que le maréchal leur a écrit. Donc il savait ce que faisaient ces corps et les opérations auxquelles ils étaient destinés. Quant à savoir exactement le détail des opérations, évidemment c'était en entrant en fonctions que le maréchal Bazaine devait l'apprendre.

M. le Président. — Il n'y a donc pas eu, à votre connaissance, une remise, que nous puissions appeler régulière, du service à M. le maréchal Bazaine? Il n'a pu être informé d'une façon précise, non pas seulement des situations ou effectifs, en hommes, chevaux, munitions de guerre et subsistances, mais il n'a pu être informé d'avance, avec quelque précision, des détails de l'ensemble des opérations qui étaient en cours d'exécution au moment où il a pris le commandement? Du moins ces instructions ne lui ont pas été données par vous lorsque vous avez quitté vos fonctions de major général?

M. le maréchal Le Bœuf. — Ce n'est pas moi qui lui ai transmis ces instructions; l'empereur s'était réservé de le faire.

J'ignore l'entretien qui a eu lieu entre l'empereur et le maréchal; mais je répète que, tous les chefs de service passant avec le grand état-major général sous les ordres du maréchal Bazaine, c'était à ces chefs de le mettre au courant. Je crois qu'ils l'ont fait.

M. le Président. — Pouvez-vous renseigner le conseil — sans entrer dans des considérations personnelles — sur les motifs qui ont fait désigner le deuxième aide-major général pour les fonctions de chef d'état-major général, plutôt que le premier aide-major?

M. le maréchal Le Bœuf. — J'ignore si la mémoire de M. le général Lebrun sera d'accord avec la mienne. L'empereur commandait encore l'armée; il avait grande confiance dans le général Lebrun et je l'ai engagé à le prendre quand j'ai quitté définitivement les fonctions de major général. Mais M. le général Lebrun a demandé à l'empereur de le suivre et de prendre le commandement d'un corps d'armée. Il était aide de camp de l'empereur et il désirait un commandement dans l'armée qu'on allait reformer à Châlons. Naturellement, le général Jarras s'est trouvé rester seul du grand état-major. Il était au courant de tous les détails de l'état-major général, par cette raison que le général Lebrun et moi nous étions habituellement près de l'empereur, que j'étais obligé de faire de très-fréquentes absences, tandis que le général Lebrun restait en permanence auprès de l'empereur. Quant au général Jarras, il avait la direction continuelle des bureaux des différentes sections de l'état-major, et il était au courant de tous les détails du service.

M. le Président. — M. le commissaire spécial du gouvernement a-t-il une question à poser au témoin?

M. le commissaire spécial, *au témoin.* — Pourquoi le général Coffinières, commandant la place de Metz, a-t-il été laissé avec les fonctions de commandant supérieur du génie?

M. le maréchal Le Bœuf. — Il avait fait quelques observations au sujet de ces fonctions. Il désirait reprendre le commandement en chef de l'artillerie et du génie, mais il avait intérêt aussi à achever les travaux entrepris à Metz et dirigés par lui-même. Je lui offris de reprendre le commandement du génie, et, moi qui n'étais plus major général, j'aurais pris le commandement de la place de Metz. J'avais grande confiance dans sa résistance. Le général Coffinières me dit : Eh bien! Je préfère ne pas abandonner la ville, j'ai commencé les travaux de défense de Metz, je veux les achever.

En outre, le général Dejean était en route pour rejoindre l'armée et y remplacer le général Coffinières comme commandant du génie.

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais savoir si M. le général Jarras a été informé que la remise des services avait été faite sans qu'aucun détail ait été donné à M. le maréchal Bazaine?

M. le maréchal Le Bœuf. — J'avoue franchement que je ne puis répondre d'une manière nette à cette question; il était tout naturel que le M. maréchal Bazaine entrant en fonctions se fît rendre compte de la situation par le chef d'état-major général. En donnant l'ordre au général Jarras de se mettre à la disposition du maréchal, c'était lui dire de le mettre au courant du service.

M. le commissaire du gouvernement. — Pouvez-vous croire que cela avait été fait lors de l'entrevue de l'empereur avec le maréchal et au moment de la remise des services?

M. le maréchal Le Bœuf. — Cela a dû être fait alors.

M. le Président. — L'un de MM. les juges a-t-il quelque question à faire au témoin?

Sur la réponse négative de MM. les juges, M. le Président adresse la même demande au défenseur du maréchal.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, auriez-vous la bonté de demander à M. le maréchal Le Bœuf si, au commencement de la campagne, alors que M. le maréchal Bazaine avait un commandement qui n'vaait pas une très-grande importance, il a manifesté un mécontentement quelconque?

M. le Président. — M. le défenseur désire savoir si, au commencement de la campagne, alors que M. le maréchal Bazaine avait un commandement qui n'était pas d'une très-grande importance, il a manifesté du mécontentement.

M. le maréchal Le Bœuf. — Je n'ai vu de la part de M. le maréchal Bazaine aucune sorte de mécontentement. Puisqu'on me pose cette question, j'entrerai dans un petit détail. J'avais prévenu, le 10 juillet, le maréchal Bazaine qu'il aurait le commandement de l'armée de Lorraine. Les plans ayant changé, l'empereur lui confia, mais momentanément, le commandement. Toutes les troupes avaient dû quitter Metz. Je n'ai vu se manifester aucune mauvaise humeur chez le maréchal. Il a pris les choses en soldat.

Je suis arrivé à Metz le 26 juillet. Le maréchal Bazaine avait dû quitter la place et porter son corps d'armée à Boulay. On a trouvé singulier qu'il ne fût pas resté à Metz pour recevoir les ordres du chef d'état-major général de l'armée; je viens de dire pourquoi il était absent, et c'est à tort que la malignité publique a interprété fâcheusement cet incident.

Me Lachaud. — M. le maréchal Le Bœuf s'est expliqué sur la résistance du maréchal Bazaine à accepter le commandement en chef. A-t-il jamais entendu dire que par quelque démarche, directement ou indirectement, le maréchal Bazaine ait exprimé ou fait exprimer le désir d'obtenir ce commandement en chef de l'armée du Rhin?

M. le Président. — Avez-vous entendu dire que M. le maréchal Bazaine ait fait des démarches directes ou encouragé des démarches indirectes pour avoir le commandement en chef de l'armée du Rhin?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je l'ai entendu dire depuis les événements. Mais j'affirme que, quand j'étais major général de l'armée du Rhin, je n'ai jamais entendu dire que le maréchal eût fait une démarche quelconque pour avoir le commandement de l'armée. Le maréchal a dû certainement éprouver une déception intérieure quand, après avoir été commandant de l'armée de Lorraine, il s'est retrouvé simplement commandant du 3e corps; mais je répète qu'il n'a manifesté aucun mécontentement et qu'il a pris ce commandement d'une manière très-nette et très-franche.

M. le Président. — N'y a-t-il pas eu, à ce propos, un plan dont on peut parler aujourd'hui, — il est assez connu, — un plan adopté par le maréchal Niel, qui comportait la formation de trois armées, dont l'une devait être commandée par M. le maréchal Bazaine? Aviez-vous eu connaissance de ce plan, et, sans rien révéler de ce qu'il n'est pas nécessaire de dire ici pour les besoins de la cause, avez-vous eu connaissance des motifs qui avaient fait adopter cette subdivision de l'armée en plusieurs corps au lieu de la répartir en trois armées isolées sur la frontière? Cette question n'est qu'un corollaire de celles qui vous ont déjà été posées.

M. le maréchal Le Bœuf. — Monsieur le Président me parle-t-il d'un plan écrit par le maréchal Niel, d'un plan d'organisation de l'armée imprimé et qui a été distribué aux différents chefs de service?

M. le Président. — Non, je ne peux préciser ma question d'une façon aussi nette. Je vous parle seulement, à propos de ce qui vient d'être dit, d'une chose généralement admise, à savoir qu'il y avait eu un projet formé par le maréchal Niel, projet dont je ne connais pas les détails, mais qui formait trois groupes, trois armées, si vous voulez, dont l'une devait être commandée par le maréchal Bazaine; et je vous demande si, — sans rien révéler de ce que vous ne devez pas dire, si cela n'intéresse pas la cause qui s'agite en ce moment, — vous avez eu connaissance des motifs qui ont fait abandonner ce projet.

M. le maréchal Le Bœuf. — Je crois que ce sont des rai-

sons purement politiques, des raisons, non pas de politique intérieure, mais de politique; extérieure je dirai même que j'en suis sûr.

Le plan dont M. le Président parle est de trois auteurs, le général Lebrun, l'intendant Pagès et moi. Nous l'avions soumis à l'empereur, qui nous avait ordonné de le préparer, et, en le remettant, nous avons demandé qu'il fût soumis au maréchal Niel. Celui-ci l'a fait compléter dans ses bureaux; plus tard, lorsqu'on a repris ce plan, qui était un plan général, il y a eu des noms mis en avant pour les commandements, et, parmi ces noms, s'est trouvé celui du maréchal Bazaine pour commander la première armée — l'armée du Nord. — C'est ce plan que j'ai voulu, comme ministre, appliquer d'abord et que j'ai appliqué, en effet, jusqu'au 11. Tout le travail a été fait, des considérations de politique extérieure sont venues y apporter un changement considérable. Voilà tout ce que je puis dire au conseil.

M. le Président. — Monsieur le défenseur, vous n'avez pas d'autre question à adresser au témoin?

Me Lachaud. — Aucune, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, avez-vous quelque observation à présenter sur cette déposition?

M. le maréchal. — Quand j'ai quitté Metz, le 26, ce n'était pas pour fuir l'arrivée du major général, avec lequel j'ai été toujours dans les meilleurs termes, mais parce que j'avais reçu l'ordre de me rendre à Bouley et qu'un retard de douze heures pour l'installation des troupes était considérable. Je ne savais pas si le major général arriverait le matin ou le soir, — il n'est, en effet, arrivé que le soir, — et, comme il était aussi au courant que moi de ce qui se passait, je ne voyais pas d'inconvénient à remettre au lendemain notre entrevue. Je n'avais aucune raison de m'éloigner du major général, et les choses n'ont jamais eu lieu comme la médisance a voulu les expliquer.

M. le maréchal Le Bœuf. — J'ai dit que je n'y avais, pour ma part, attaché aucune importance.

M. le maréchal. — Il y avait, en outre, une petite question de détail, une question de logement: j'occupais à l'hôtel le seul logement convenable disponible, et nous avons fait le vide pour le laisser au maréchal Le Bœuf.

M. le Président. — Vous n'avez pas d'autres questions à adresser au témoin?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président, *au témoin.* — Monsieur le maréchal, veuillez rester dans la salle d'audience jusqu'à ce que je vous fasse prévenir que vous pourrez vous retirer.

Le maréchal Le Bœuf salue et va s'asseoir sur une banquette.

M. le Président: Greffier, appelez M. le général Lebrun, ancien aide-major général de l'armée du Rhin.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL LEBRUN.

M. le Président. — Monsieur le général, levez la main. Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité?

M. le général Lebrun. — Je le jure.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le général Lebrun. — Barthélemy-Louis-Joseph Lebrun.

M. le Président. — Votre âge?

M. le général Lebrun. — Soixante-quatre ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le général Lebrun. — Militaire.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le général Lebrun. — Paris.

M. le Président. Votre grade?

M. le général Lebrun. — Général de division.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le général Lebrun. — Je n'ai eu avec lui que très-peu de rapports, mais toujours des rapports excellents, je dois le dire.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le général Lebrun. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attaché au service l'un de l'autre?

M. le général Lebrun. — Jamais je n'ai eu l'honneur de servir sous ses ordres.

M. le Président. — Je préviens le témoin qu'avec l'assentiment du conseil, du parquet et de la défense, j'ai décidé que le débat serait divisé en sections correspondantes aux divisions que j'ai déjà introduites dans l'interrogatoire de M. le maréchal. Par conséquent, la déposition que le témoin a à faire devant le conseil devra porter sur les circonstances qui se rattachent à la prise de possession du commandement de M. le maréchal Bazaine, particulièrement sur ce qui concerne les mouvements de troupes, les situations stratégiques et les diverses branches du service que vous étiez spécialement chargé de surveiller et de diriger au grand état-major général. Veuillez faire votre déposition.

M. le général Lebrun. — Ce n'est pas sur une question précise que je suis interrogé en ce moment?

M. le Président. — La loi dit que vous devez faire votre déposition. Je vous ai indiqué sur quoi elle devait porter en ce moment; je vous ai expliqué que j'avais décidé que certaines divisions seraient introduites dans le débat, avec l'assentiment du ministère public et de la défense. La portion du débat qui s'agite actuellement devant le conseil est relative à la prise de possession du commandement par le maréchal Bazaine.

M. le général Lebrun. — Bien, monsieur le Président. C'est le 12 août que j'ai connu le projet de l'empereur de donner le commandement en chef au maréchal Bazaine. A ce moment, l'empereur avait arrêté le projet de retraite sur Verdun.

Je crois pouvoir dire que, quand M. le maréchal Bazaine a connu ce projet de l'empereur, il a accepté le commandement sans faire d'opposition à ce projet de mouvement de retraite. Ma conviction est qu'il n'y a pas eu sur ce point, de sa part, l'ombre d'une difficulté ou d'un dissentiment. Il s'est chargé du commandement en même temps que de l'exécution du mouvement de retraite.

Quant à l'exécution du projet...

M. le Président. — Est-ce de la conception, de l'étude des moyens de passage, ou de l'exécution que vous voulez parler?

M. le général Lebrun. — De l'exécution du passage de la Moselle.

M. le Président. — Ah! alors nous vous entendrons ultérieurement sur ce point. Nous n'en sommes encore qu'aux études et moyens de préparation de ce passage.

M. le général Lebrun. — Comme études, je crois pouvoir dire ici: Le projet arrêté, il y avait des mesures à prendre. Par

qui? Par l'état-major général. Eh bien! pour moi, il y a eu insuffisance des mesures d'exécution. La bataille de Borny a été amenée par cela, et elle a commencé la série de nos désastres. On savait, le 12 au soir, que le mouvement allait être exécuté le 14; on avait, par conséquent, devant soi trente-six heures, et, sans prendre même ce délai, je dis que, depuis cinq heures du matin, le 13, jusqu'au lendemain 14, cinq heures du matin, il restait encore vingt-quatre heures pendant lesquelles les mesures préparatoires du mouvement auraient dû être assurées à l'aide d'instructions données par les soins du maréchal commandant en chef. Quant à ces mesures préparatoires, je suis conduit à le dire, si l'état-major général avait été chargé, comme cela était indiqué, de les arrêter, elles auraient eu pour effet de faire passer d'abord de la rive droite sur la rive gauche tout ce qu'on appelle les *impedimenta* de l'armée, les gros bagages de l'artillerie, du moins une partie de la réserve de l'artillerie, et toute la cavalerie, moins peut-être une division qui serait restée sur la rive droite. Si ces mesures avaient été ordonnées à tous les corps d'armée par les soins de l'état-major général, d'après les instructions du général en chef, le mouvement des troupes proprement dites aurait pu commencer le lendemain dès cinq heures du matin; tandis qu'en raison des négligences qui ont été apportées dans l'exécution, ce mouvement n'a commencé qu'à dix heures du matin. C'est à ce moment seulement, en effet, que le général Frossard, commandant le 2e corps, a fait marcher ses troupes.

M. le Président. — N'entrons pas dans les détails de l'exécution.

M. le général Lebrun. — Il est difficile de séparer ces ordres d'idées l'un de l'autre.

M. le Président. — Le conseil vous entendra plus tard à ce sujet. Je vous ai prévenu au début que votre déposition, pour le moment, ne devait porter que sur les circonstances qui ont accompagné la prise de possession du commandement par le maréchal Bazaine. Je n'ai nullement l'intention de vous interrompre, — je n'en ai pas le droit, — je vous explique seulement que ce sur quoi le conseil désire vous entendre en ce moment, c'est la prise de possession du commandement par le maréchal. Par conséquent, si vous pouvez expliquer quelles ont été les mesures préparatoires présentées par l'état-major général à ce moment pour exécuter le passage de la Moselle, je vous demande de le faire.

Je ne parle pas seulement des ordres donnés aux troupes, mais aussi des mesures d'exécution arrêtées soit pour l'ouverture des voies de communication, quelles qu'elles fussent, soit pour la recherche de ces voies. Le conseil vous entendra sur ces points avec intérêt.

M. le général Lebrun. — Je laisse donc de côté tout ce qui est relatif à l'exécution.

Comme instrutions, je crois pouvoir dire que, le 13 août, l'état major général est resté en dehors des mesures à prendre. Il y avait quatre routes, on aurait dû les reconnaître. Deux seulement pouvaient d'ailleurs suffire à la marche. Eh bien! l'état-major général est resté complétement étranger à ce mouvement, et les ordres qui sont partis de l'état-major du maréchal se sont bornés absolument à ceci : faire prendre à toute l'armée, par les soldats, trois jours de vivres; se débarrasser de tous les hommes incapables de supporter la marche, c'est-à-dire des malades; constituer de petits dépôts pour tous les régiments dans l'intérieur de la place de Metz; enfin, prescrire à tous les officiers de réduire leur bagage au strict nécessaire. Voilà tout; je ne sache pas que d'autres dispositions que celles-là aient été ordonnées par l'état-major général. Y a-t-il eu d'autres ordres? Je l'ignore complétement; mais ceux-ci, j'en ai eu connaissance.

Je n'ai absolument rien à ajouter sur ce point, et, pour résumer ma pensée, je dirai que ce n'était pas ce qu'il fallait faire pour un grand mouvement comme celui qui allait s'exécuter le 14. Telles sont les mesures préliminaires qui ont été prises.

Si M. le Président veut m'interroger sur quelques points de ces mesures, je suis à ses ordres.

M. le Président. — Général, je crois que la déposition que le conseil désirerait entendre de votre bouche ne porte pas exactement sur les points sur lesquels vous l'avez fait porter.

Vous avez parlé des mesures préparatoires qui ont pu être prises à l'instant où M. le maréchal Bazaine a pris le commandement ou plutôt quelque temps après la prise de ce commandement; et, si je me rends bien compte de ce qui s'est passé, ces mesures dont vous parlez étaient postérieures au moment où vous avez cessé vos fonctions d'aide-major général, car vos fonctions ont dû cesser en même temps que celles du major général. Donc, à partir du 12 au soir, vous n'avez plus été qu'un témoin.

M. le général Lebrun. — Je n'ai plus été en effet qu'un témoin. J'ai eu connaissance des faits que je viens d'indiquer par les relations que j'avais conservées avec des officiers d'état-major, et particulièrement avec mon collègue le général Jarras, qui venait de prendre les fonctions de chef d'état-major général du maréchal Bazaine.

M. le Président. — C'est donc un simple renseignement que vous avez donné au conseil, ou plutôt une opinion que vous avez émise devant lui. Mais ce que le conseil tiendrait surtout à connaître, ce sont les ordres qui avaient été donnés et les mesures préparatoires qui avaient dû être prises avant que le maréchal Bazaine prît possession du commandement.

Ainsi, vous nous avez informés que l'empereur avait prévenu M. le maréchal Bazaine de son intention de replier l'armée sur Verdun. Est-ce devant vous que l'empereur en a parlé au maréchal?

M. le général Lebrun. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Mais vous avez eu connaissance au moins de l'intention où était l'empereur de reporter l'armée sur la rive gauche de la Moselle, et des ordres qu'il avait donnés à cet égard.

M. le général Lebrun. — Parfaitement.

M. le Président. — Eh bien, quelles étaient les mesures préparatoires et les études qui, dans cette portion du service de l'état-major général que vous dirigiez particulièrement, avaient été prescrites en vue, soit de reconnaître les diverses voies de communications, soit d'assurer le passage des rivières, l'étude des routes, l'établissement des ponts; en un mot, l'ensemble des mesures préparatoires pour un mouvement aussi compliqué et aussi difficile que celui de faire passer une armée de cent soixante-dix-huit mille hommes de la rive droite sur la rive gauche de la Moselle, en les faisant défiler, en quelque sorte, au pied du clocher de Metz?

M. le général Lebrun. — J'étais un collaborateur du major général, un aide, voilà tout. J'accepte d'ailleurs toute la responsabilité; mais je tenais à faire tout d'abord cette observation.

L'empereur avait arrêté et prescrit les premières mesures les plus importantes pour le passage de la Moselle. L'empereur avait compris que les chemins de fer et les ponts ne

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 20 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

suffiraient pas pour le passage en un jour de 178,000 hommes de la rive droite sur la rive gauche. Aussi prescrivit-il la construction du plus grand nombre de ponts possible, soit sur la Moselle, soit sur la Seille.

Je n'ai pas besoin de parler de cet incident malheureux, la crue des eaux de la Moselle, qui a mis les ponts dans l'impossibilité de servir.

M. le Président. — Avant le 12 août, y avait-il des ordres donnés pour la construction de ponts sur la Moselle?

M. le général Lebrun. — Parfaitement, monsieur le Président.

M. le Président. — Nous trouvons bien des traces d'ordres donnés pour la construction de ponts sur la Seille, mais nous n'en trouvons pas avant le 12 pour ce qui concerne la Moselle.

M. le général Lebrun. — En ce qui touche cette distinction entre les ponts de la Seille et de la Moselle, je ne peux pas préciser d'une manière absolue. L'ordre consistait à prescrire à celui qui avait en main la direction de ce service de jeter le plus de ponts possible aussi bien sur la Seille que sur la Moselle. Telle est l'impression qui m'est restée des ordres donnés. Je crois que c'est le général Coffinières qui a été chargé de la construction de ces ponts.

M. le Président. — L'état-major général n'avait pas indiqué où les ponts devaient être construits?

Il n'avait pas coordonné la disposition de ces ponts avec la disposition des routes qui auraient pu être reconnues sur la rive gauche de la Moselle, pour permettre à l'armée de gravir les berges qui dominent cette rivière sur la rive gauche?

M. le général Lebrun. — Je ne répondrais pas que l'état-major ait donné ou transmis ces ordres. Il est possible que le général Coffinières ait reçu directement, sur ce point, les ordres de l'empereur ou du maréchal.

M. le Président. — Ainsi, comme premier aide-major général, vous n'aviez pas reçu d'ordres pour faire étudier les passages de la Seille et de la Moselle, ni pour étudier l'accès de ces passages?

M. le général Lebrun. — Je pense que ces ordres ont été donnés par l'empereur au général Coffinières. Quant à moi, je n'ai reçu l'ordre ni d'étudier, ni de prendre les mesures spéciales, ni de m'immiscer dans ce mouvement. M. le général Coffinières pourra élucider cette question beaucoup mieux que moi.

M. le Président. — Si je vous ai interrogé, vous, c'est que l'étude de ce mouvement me paraissait être parfaitement de la compétence de l'état-major général. Avez-vous eu connaissance du projet de M. le maréchal Bazaine de faire, à un certain moment, diriger l'armée sur Nancy plutôt que sur Metz?

M. le général Lebrun.—Je n'ai pas eu connaissance des discussions qui auraient eu lieu à ce sujet entre l'empereur et M. le maréchal, mais je connaissais le projet de ce mouvement. L'empereur semblait comprendre quel effet retentissant et fâcheux aurait eu un premier mouvement de retraite immédiat sur Verdun; et, autour de lui, il y avait des officiers qui non-seulement partageaient ce sentiment-là, mais qui voulaient qu'à tout prix on combattît sur la Moselle avant de se retirer sur Verdun. J'étais de ceux-là, et j'ai fait tout ce que j'ai pu pour qu'on portât l'armée sur cette position, connue de tout le monde, qui barrait la route des opérations principales de l'ennemi, sur la position qui s'étend d'un côté vers Toul, et à gauche vers Frouard.

Je pourrais même citer un témoin qui a assisté aux discussions qui ont eu lieu à cet égard, non pas devant l'empereur, mais dans le cabinet de M. le major général, en présence de M. le général Changarnier. Celui-ci était aussi d'avis qu'il fallait combattre, et ne pas se retirer d'un seul coup sur Verdun. J'ai su qu'on avait renoncé à ce projet en objectant que ce mouvement de l'armée portée de Metz sur Nancy se faisait par un mouvement de flanc un peu trop près peut-être de l'ennemi qui était sur la rive droite. Tel a été, je crois, le motif déterminant qui a fait renoncer à ce mouvement.

M. le Président. — Je ne vous parle pas d'un mouvement de l'armée au moment où elle était déjà sous Metz, mais d'un mouvement alors que le maréchal avait son quartier général à Faulquemont. Vous n'avez pas eu connaissance que le maréchal Bazaine ait parlé de ce projet à l'empereur et des motifs qui l'ont fait abandonner?

M. le général Lebrun. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas entendu dire que, vers le 8 ou le 9, il y ait eu divers projets consistant à diviser l'armée en deux groupes, l'un concentré à Paris, l'autre à Metz?

M. le général Lebrun. — En aucune façon.

M. le Président. — Alors, dans les mouvements pour les

quels vous avez eu à donner des ordres de détail, c'était toujours la retraite sur Châlons et Verdun qui faisait la base de tous les ordres que vous avez eu à transmettre?

M. le général Lebrun. — Je n'ai eu à transmettre absolument aucun ordre. J'étais le collaborateur connu, je l'ai dit, du major général; je pouvais être un intermédiaire près de l'état-major général; mais quant à donner directement des ordres, jamais.

M. le Président. — J'avais pensé, et je vous demande s'il n'entrait pas dans vos fonctions de premier aide-major général de diriger spécialement ce que nous appelons les ordres de mouvement ?

M. le général Lebrun. — Non, monsieur le Président. J'étais simplement un lieutenant, ne prescrivant pas, n'ordonnant pas.

M. le Président. — Vous n'aviez pas d'attributions définies dans l'état major-général?

M. le général Lebrun. — En aucune façon j'étais un collaborateur, un aide, mais sans que mes attributions fussent déterminées d'une façon aussi nette que celles que vous venez d'indiquer.

J'étais constamment auprès du major général, pouvant, dans certains cas, le remplacer, tandis que les attributions du général étaient parfaitement définies, non pas qu'il y eût rien d'écrit à cet égard, mais il avait été chargé spécialement de la direction des services au quartier général. J'étais, moi, l'intermédiaire entre le major général et l'aide-major général chargé de ce service tout spécial des bureaux d'état-major, et je n'avais pas d'attributions plus définies.

M. le Président. — C'est ce que j'avais voulu savoir de vous. J'avais pensé que vous étiez spécialement chargé du service des mouvements, et c'est pourquoi je vous avais questionné au sujet de l'étude des voies et passages qui auraient permis de porter l'armée, avec méthode, de la rive droite sur la rive gauche de la Moselle.

Je croyais que vous étiez en mesure de fournir quelques explications sur les différents projets qui avaient été soumis à l'empereur ou que l'empereur avait formés lui-même, projets qui auraient eu pour effet d'amener un mouvement de va-et-vient.

M. le général Lebrun. — Ma place était dans l'état-major du maréchal; j'ai pris quelques mesures, quand nous étions à Metz; mais, ainsi que je l'ai dit, je n'avais pas d'attributions définies.

M. le Président. — En sorte que vous n'avez pas d'autres éclaircissements à fournir au conseil sur les ordres qui ont été donnés et sur les mesures prises par l'état-major général, en ce qui concerne le passage des rivières, avant la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine?

Monsieur le commissaire du gouvernement, avez-vous des questions à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Et messieurs les juges?...

Signe négatif de la part de MM. les membres du conseil.

M. le Président. — Monsieur le défenseur a-t-il quelque question à adresser au témoin?

Me Lachaud. — Je prie monsieur le Président de vouloir bien inviter le témoin à revenir sur un point de sa déposition.

M. le Président a voulu préciser très-nettement ceci : quels ont été les ordres donnés avant la prise du commandement en chef par M. le maréchal Bazaine et ceux qui ont été donnés postérieurement?

Je voudrais que le témoin s'expliquât sur le point de savoir s'il n'est pas vrai qu'en réalité M. le maréchal Bazaine n'a pris possession du commandement en chef que, le 13 au matin. M. le maréchal Le Bœuf a dit que, le 13 au matin, des ordres avaient encore été donnés par le grand état-major général.

M. le Président, *au témoin*. — M. le défenseur désire savoir si c'est précisément le 12 au soir ou le 13 au matin, qu'a commencé le commandement effectif de M. le maréchal Bazaine, et si le grand état-major général, tel qu'il était constitué lorsqu'il était dirigé par le major général maréchal Le Bœuf, ne donnait pas encore des ordres le 13 au matin. — Veuillez répondre.

M. le général Lebrun. — Le commandement en chef a été pris le 13 août au matin et non le 12. Je crois pouvoir dire que M. le maréchal Bazaine a visité l'empereur la nuit du 12 au 13, mais ce n'était pas une raison pour qu'il exerçât déjà ses fonctions. Il n'a pris en réalité ce commandement que le 13.

Me Lachaud. — Le général disait dans sa déposition que le 12 au soir on pouvait prendre des mesures pour le passage de la rive gauche de la Moselle. Le maréchal Bazaine ne pouvait donc pas prendre ces mesures, puisqu'il n'exerçait pas encore le commandement. Et le témoin ne sait-il pas qu'aucune prise de succession régulière, aucune décharge régulière de l'ancien commandement sur le nouveau n'a eu lieu? qu'on n'a pas donné au nouveau commandant en chef les renseignements en usage?

M. le général Lebrun. — Si j'avais dit que le 12 même on pouvait arrêter les mesures préparatoires pour l'exécution d'un mouvement qui devait avoir lieu le 14, j'aurais commis une grave erreur; ce serait en contradiction avec la vérité.

Le 12, M. le maréchal Bazaine ne pouvait donner aucun ordre, aucune instruction, il n'avait pas encore pris le commandement.

Le 12, sa visite à l'empereur n'a eu, je crois, absolument aucun résultat; il ne s'agissait que de l'avis que devait lui donner l'empereur de l'intention qu'il avait de lui remettre le commandement le lendemain. Évidemment, à ce moment-là, M. le maréchal Bazaine ne pouvait pas donner les ordres ou prescrire les mesures dont je parlais tout à l'heure.

Quand j'ai dit qu'il y avait vingt-quatre heures, — je ne parlais pas de la nuit du 12 au 13, — j'ai entendu indiquer que, dans l'intervalle écoulé du 13, cinq heures du matin, jusqu'au lendemin 14, cinq heures du matin, il restait vingt-quatre heures pendant lesquelles on pouvait mettre à exécution les mesures préliminaires au mouvement à exécuter par les troupes dans la journée du 14.

Me Lachaud. — Le témoin a-t-il connu les instructions que M. le maréchal Bazaine a données le 13?

M. le Président, *au témoin*. — Avez-vous eu connaissance des instructions données dans la journée du 13 par M. le maréchal Bazaine?

M. le général Lebrun. — Ce ne serait que comme témoin que je pourrais fournir les indications qui me sont demandées.

Me Lachaud. — Une explication donnera à ma question plus de lucidité encore. Je voulais demander au témoin quel était le moment où ses fonctions et celles du major général avaient cessé. Nous avons trouvé au dossier un télégramme de l'empereur, daté du 12 à une heure de l'après-midi, annonçant à l'impératrice qu'il avait accepté la démission du major général.

Il n'est pas impossible qu'après avoir accepté cette démission il lui ait prescrit de continuer ses fonctions pendant un certain temps. A-t-il été déterminé officiellement à quel moment les fonctions du grand état-major et celles du témoin, par conséquent, cesseraient et à quel moment entrerait en fonctions l'état-major dirigé par M. le général Jarras?

M. le général Lebrun. — Je n'ai été témoin en aucune façon des dispositions qui ont été arrêtées et d'après lesquelles le commandement allait passer, à une heure déterminée, des mains de l'empereur dans celles de M. le maréchal Bazaine. Tout ce que j'ai su le 12, je l'ai appris dans une entrevue que j'ai eue avec l'empereur. A ce sujet, je puis donner une explication.

Me Lachaud. — Avant l'explication que M. le général Lebrun pourrait donner, je voudrais, en réponse à ma question, lui demander s'il a connu d'une manière certaine les ordres qui ont été donnés par M. le maréchal Bazaine le 13, puisqu'il apprécie ces ordres.

M. le Président, *au témoin.* — Le défenseur désire savoir si vous avez connu d'une manière certaine les ordres qui ont été donnés le 13 par M. le maréchal Bazaine.

M. le général Lebrun. — En aucune façon.

Me Lachaud. — Eh bien, alors?

(M. le général Lebrun se tourne vers la défense pour continuer à répondre).

M. le Président, *au témoin.* — Adressez-vous au conseil.

M. le général Lebrun. — J'ai connu comme témoin, comme toute l'armée, comme tous les officiers de l'armée de Metz, les mesures préliminaires concernant les trois jours de vivres, les malades, les dépôts organisés ; mais je n'ai eu aucune connaissance des instructions qui avaient été données à M. le maréchal Bazaine au moment où il a pris possession de son commandement.

Dans la matinée du 13, M. le maréchal Bazaine est venu trouver l'empereur ; je ne sais si des instructions avaient été données alors par le maréchal. J'ai rencontré en ce même moment le chef d'état-major qui venait d'être nommé et qui prenait ses fonctions en même temps que le maréchal. J'ai su par lui qu'il y avait, pour ainsi dire, absence complète d'instructions. J'ai su qu'il s'était mis, — c'était son devoir, — à la disposition du maréchal Bazaine avec tous ses officiers.

M. le Président. — N'insistez pas sur ce point, le général Jarras viendra déposer tout à l'heure.

Ce qu'il est important de connaître, c'est de quelle façon exacte s'est faite cette transmission de commandement, car il y a un moment où la responsabilité de l'un cesse et où la responsabilité de l'autre commence ; ces responsabilités ne peuvent pas être confondues l'une dans l'autre. Vous étiez premier aide-major général ; c'est parce que vous aviez cette qualité que je vous ai demandé de fixer avec précision l'instant où a cessé la responsabilité de l'état-major dont vous faisiez partie et où a commencé la responsabilité du nouveau commandant en chef, M. le maréchal Bazaine. Et, en même temps, la question que je vous ai adressée portait uniquement sur les ordres qui avaient été donnés par l'état-major général, dans lequel vous remplissiez les fonctions si hautes de premier aide-major.

M. le général Lebrun. — Tout à l'heure je disais que si M. le Président voulait bien le permettre, je dirais comment s'était fait le passage du premier au second commandement, c'est-à-dire des mains de l'empereur dans celles de M. le maréchal Bazaine. Cela a eu lieu dans la journée du 12 et précisément dans le moment où l'on venait de recevoir de Paris des télégrammes qui ont conduit M. le maréchal Lebœuf à donner sa démission, laquelle a été acceptée par l'empereur. C'est alors que l'empereur m'a fait appeler et m'a dit : « Le major général donne sa démission ; comment le remplacer ? Faut-il appeler pour lui succéder, soit le maréchal de Mac-Mahon, soit le maréchal Bazaine ? » J'ai répondu : « Dans un moment comme celui-ci, cela me paraît impossible ; ces deux maréchaux sont trop nécessaires à la tête de l'armée ; et si l'empereur est décidé, comme je le vois, à quitter le commandement, il n'est pas nécessaire de nommer un major général ; c'est un chef d'état-major général qu'il faut choisir. » J'ai ajouté : « Celui qui est indiqué, c'est le deuxième aide-major général, parce qu'il a, dans ce moment, toute la direction du service. »

Comme il n'y avait plus de major général, j'ai prié l'empereur de me donner le commandement d'une division, mais de ne pas le faire immédiatement. Je désirais avoir un commandement actif.

A partir de ce moment, le commandement de l'armée passa dans les mains du maréchal Bazaine, mais il ne l'a effectivement pris que le lendemain.

Quant à moi, je suis resté dans la situation que je viens d'indiquer.

M. le Président. — Pardon, monsieur le général, précisons. A quelle heure commence pour vous la responsabilité du maréchal Bazaine ?

M. le général Lebrun. — Pour moi, c'est dans la matinée du 13 août.

M. le Président. — Donc, alors, les ordres ont été donnés jusqu'au matin du 13 août par le grand état-major général de l'empereur, et c'est à lui qu'en incombe la responsabilité ?

M. le général Lebrun. — Pour moi, le passage du commandement de l'un à l'autre a eu lieu dans la matinée du 13, quand l'armée l'a connu.

M. le Président. — Par conséquent, le commandement a été exercé jusqu'au 13 au matin, au nom de l'empereur, par le major général ?

M. le général Lebrun. — Je le crois.

M. le Président. — Les ordres concernant les divers services de l'armée, études, mouvements de troupes, reconnaissances, opérations de petite guerre ou autres plus importantes, tous ces détails sont restés réservés jusqu'au 13 au matin à l'ancien état-major général ?

M. le général Lebrun. — Je le pense, je n'ai pas eu connaissance que des instructions eussent été données au nom du premier commandement en chef de l'armée du Rhin dans la soirée du 12. M. le major général pourrait peut-être édifier le conseil à cet égard.

Me Lachaud. — Je ferai observer que non-seulement il a pu y en avoir, mais qu'il y en a eu. Des ordres ont été donnés le 13 au matin ; c'est incontestable, cela a été reconnu par M. le maréchal Le Bœuf.

M. le Président. — Quels seraient ces ordres ?

Me Lachaud. — Il y en a plusieurs ; nous les rechercherons et nous les produirons dans la discussion.

M. le général Lebrun. — Je ne le nie en aucune façon ; je dis que je n'ai pas connu ces ordres.

Me Lachaud. — Je n'ai pas d'autres questions à adresser au témoin.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, avez-vous quelque chose à dire à propos de la déposition du témoin ?

M. le maréchal. — C'est le 12 au soir que j'ai vu l'empereur. J'ai pris les mesures le 13, j'ai ordonné les mouvements, puis j'ai, le 13 au soir, rendu compte de ma tournée écrit à l'empereur la dépêche suivante :

Le maréchal Bazaine à l'empereur, à Metz.

« Borny, 13 août, 9 h. du soir.

« L'ennemi paraissant se rapprocher de nous et vouloir surveiller nos mouvements, de telle façon que le passage sur la rive gauche pourrait entraîner un combat défavorable pour nous, il est préférable, soit de l'attendre dans nos lignes, soit d'aller à lui par un mouvement général d'offensive. Je vais tâcher d'avoir des renseignements sur les positions qu'il occupe et sur l'étendue de son front. J'ordonnerai alors les mouvements que l'on devra exécuter, et j'en rendrai compte à Votre Majesté. Les fils télégraphiques sont constamment rompus, et je crains que ce ne soit pas un bon système de les laisser courir sur le sol, au milieu d'une agglomération aussi forte que la nôtre. »

Voilà à quoi mon rôle s'est borné le 13. Mais cela ne m'empêchait pas de donner des ordres pour reconnaître les routes et établir les ponts en arrière. Il y a à ce sujet des ordres et des instructions très-détaillés de l'état-major. Pendant quelque temps le général Manèque s'est trouvé major général des 2e, 3e et 4e corps. Le 13, je lui avais donné des ordres pour le passage et les mouvements à exécuter par ces trois corps ; j'ai envoyé copie de ces ordres au général Jarras avec un complément d'ordres pour le 6e corps et la garde. Il y a eu aussi des ordres détaillés, notamment en ce qui concerne les bagages, les vivres et les ponts. Ces instructions existent.

M. le Président. — Elles ont été lues devant le conseil ; c'est même à ces instructions que se rapporte une lettre qu'on avait crue écrite à M. le général Manèque, et qui contient la substance de ces ordres.

M. le maréchal. — Je ne voulais pas contrarier les vues de l'empereur ; mais au point de vue tactique, j'ai cru devoir lui faire des observations. L'ennemi était sur nos baïonnettes ; je ne pouvois pas effectuer un passage dans de bonnes conditions. C'est ce qui a amené la bataille de Borny.

M. le Président. — Je crois me rappeler que la dépêche par laquelle le maréchal Bazaine a annoncé à M. le maréchal de Mac-Mahon et à M. le général de Failly sa prise de possession du commandement en chef de l'armée a été expédiée sur un note du général Lebrun. (Au témoin.) Vous n'avez pas souvenir de ce fait ? Je ne retrouve pas la pièce en ce moment.

Avez-vous écrit, au crayon, une note, une indication du maréchal Bazaine faisant connaître au maréchal de Mac-Mahon et au général de Failly sa prise de possession du commandement ?

M. le général Lebrun. — Mes souvenirs me font défaut sur ce point.

M. le Président. — J'en parlais seulement comme d'un renseignement sur le moment où le maréchal Bazaine avait été en effet en possession du commandement.

M. le général Lebrun. — Je ne m'en souviens pas ; mais je ne crois pas m'être mis en opposition à cet égard avec ce que vient de dire M. le maréchal Bazaine.

M. le maréchal. — Non.

M. le général Lebrun. — C'est comme témoin que j'ai parlé de ce qui avait été dit dans la journée du 13. (En prononçant ces mots, le témoin se tourne vers le banc de la défense.) Je ne le crois pas.

M. le Président. — Parlez au conseil.

La défense a-t-elle d'autres questions à poser au témoin ?

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Et M. le maréchal Bazaine ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — M. le général Lebrun a cessé ses fonctions au moment où le maréchal Lebœuf a quitté les siennes et il s'est bientôt éloigné de l'armée de Metz.

Si M. le commissaire du gouvernement et la défense y donnent leur assentiment, j'autoriserai le témoin à se retirer, sauf à lui adresser une nouvelle convocation, s'il y a lieu.

M. le commissaire du gouvernement et Me Lachaud font un signe d'acquiescement.

M. le Président, *au témoin.* — Vous pouvez vous retirer.

M. le général Lebrun. — Avant de me retirer, je voudrais, monsieur le Président, vous adresser une question.

M. le Président. — C'est le monde renversé, mais enfin ! Et sur quoi porte votre question ?

M. le général Lebrun. — Sur le mouvement du 14 août.

M. le Président. — Vous désirez déposer sur ce fait ?

M. le général Lebrun. — Comme témoin.

M. le Président. — Remarquez, monsieur le général, que vos fonctions ont cessé avant le passage de la Moselle, le 14 août, et que nous avons beaucoup d'autres témoins à entendre sur ce point. Cependant, si la défense le désire...

Me Lachaud. — Je ne désire rien, monsieur le Président, mais la chose paraît plaire au général, je ne veux pas l'empêcher.

M. le Président, *au témoin.* — Vous serez appelé alors plus tard, sur l'ordre des faits signalés, mais vous n'aurez pas de déposition spontanée à faire et vous n'aurez qu'à répondre aux questions, si toutefois on vous en pose.

M. le général Lebrun. — Il s'agit d'un document que je désire produire.

M. le Président. — Vous le produirez plus tard.

M. le général Lebrun. — C'est un...

M. le Président. — Votre déposition est achevée. Si vous avez des documents à produire, vous les communiquerez au parquet et à la défense, et on vous posera des questions. Je ne puis conduire le débat autrement. Personne n'a à prendre la parole ici. Veuillez vous asseoir, monsieur le général.

L'audience est suspendue à deux heures vingt minutes. M. le capitaine de Beauredon, chargé du service intérieur, est obligé d'avertir le public que toutes manifestations, en quelques sens qu'elles se produisent, sont interdites.

A deux heures quarante minutes l'audience est reprise.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, je vous avais prié de rester à l'audience parce qu'il pouvait se faire qu'une confrontation avec M. le général Lebrun fût jugée nécessaire. M. le général Lebrun avait été votre premier aide-major général ; sa déposition et la vôtre n'en devaient faire en quelque sorte qu'une. Après avoir entendu ces deux dépositions il ne me paraît pas qu'une confrontation soit indispensable. Toutefois, avant de vous autoriser à vous retirer de la salle d'audience, je vous demanderai encore si vous avez quelque question à poser, ou, plutôt, quelque observa-

tion à soumettre sur la déposition de M. le général Lebrun que vous avez dû entendre?

M. le maréchal Lebœuf. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Je prie, en conséquence, les deux témoins de se retirer dans la salle voisine. Monsieur le capitaine de Beauredon, veuillez accompagner M. le maréchal dans la salle des témoins.

Greffier, appelez M. le général Jarras.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL JARRAS.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le général Jarras. — Jarras (Hugues-Louis).

M. le Président. — Votre âge?

M. le général Jarras. — Soixante-deux ans et demi.

M. le Président. — Votre profession?

M. le général Jarras. — Général de division.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le général Jarras. — Paris, rue du Cherche-Midi, n° 18.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le général Jarras. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni parents, ni alliés?

M. le général Jarras. — Non.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre?

M. le général Jarras. — Jamais.

M. le Président. — Avant que le témoin ne commence sa déposition, je dois le prévenir qu'avec l'assentiment du conseil, du parquet et de la défense, j'ai décidé que les débats seraient divisés en sections correspondantes aux divisions que j'ai déjà introduites dans l'interrogatoire de M. le maréchal; par conséquent la déposition que le témoin va faire devant le conseil, en ce moment, devra porter sur les circonstances qui se rattachent à la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine. Plus tard, s'il y a lieu, le conseil entendra les témoins sur les autres points de l'affaire.

Général, aux termes de la loi, vous avez à faire votre déposition sans être interrompu par le Président. Je vous ai indiqué seulement sur quels faits le conseil désire vous entendre, sauf à vous poser ensuite et subsidiairement les questions qui paraîtraient nécessaires. Ces faits sont d'ordres divers, ils comprennent une période considérable, et il serait impossible de vous étendre sur tous en ce moment.

Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, ainsi que je viens de vous le dire, vous avez à déposer en ce moment sur les circonstances qui se rattachent à la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine.

Vous étiez un des aides-majors généraux avant que M. le maréchal Bazaine prît le commandement, et vous vous êtes trouvé devenir son chef d'état-major général quand il l'a pris. Vous avez donc à éclairer complétement le conseil sur les circonstances qui ont accompagné la prise de possession du commandement. Cette déposition, je le répète, je ne dois pas l'interrompre, sauf à vous poser ensuite des questions sur les points qui n'auraient pas été suffisamment élucidés.

M. le général Jarras. — En ce qui concerne la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine, je n'ai guère à dire, quant à présent, que ce qui se rapporte à ma propre nomination au poste de chef d'état-major général de l'armée du Rhin.

Ainsi que M. le Président l'a dit tout à l'heure, j'étais deuxième aide-major général de l'ancien major général. Le 12 août, jour où M. le maréchal Bazaine a été nommé commandant en chef, le même jour, j'ai été nommé son chef d'état-major général. Quand j'ai été prévenu de cette désignation, j'ai protesté. J'ai demandé à ce qu'un autre remplît cet emploi important.

On insista. Je dus obéir.

Au moment où je cherchais très-sérieusement à me soustraire à cet honneur, on m'a demandé si mon refus provenait des relations peu agréables que j'avais eues avec M. le maréchal Bazaine. J'ai répondu, parce que c'était la vérité exacte, qu'au contraire nos relations n'avaient jamais cessé d'être bonnes. Ce que je n'ai pas dit alors et ce que je n'ai pas voulu dire, c'est ceci : que j'avais une répugnance réelle pour ces fonctions. Je craignais que M. le maréchal Bazaine ne vît dans son chef d'état-major, comme cela arrive souvent pour certains généraux, un critique incommode ou auquel le public attribue la responsabilité de certaines mesures.

Je prévoyais que s'il avait cette pensée, il rendrait ma position difficile et mon service presque impossible.

Autre raison : Comme deuxième aide-major général, j'étais chargé du service du bureau. J'ignorais donc beaucoup de choses que j'aurais dû savoir du moment où j'ai été nommé chef d'état-major général de l'armée. Cette ignorance me pesait et me rendait la tâche plus lourde.

Ces raisons me faisaient penser que je ne pourrais pas donner à M. le maréchal Bazaine, sur la situation, les renseignements qu'on croyait que j'étais en mesure de lui donner.

Je dois déclarer maintenant que j'ai compté beaucoup sur la bienveillance de M. le maréchal. J'ai compté qu'il me faciliterait l'accomplissement de mon devoir, j'ai été déçu.

Dès les premiers moments, M. le maréchal Bazaine m'a tenu tout à fait en réserve. Je ne savais les ordres qu'au moment de leur transmission. J'étais tenu systématiquement à l'écart. Ce n'était pas là, pour moi, remplir les fonctions de chef d'état-major. Un chef d'état-major est réduit à néant s'il n'a pas la confiance du commandant, et il ne peut rien dire ni rien faire par lui-même si on ne lui laisse pas une certaine initiative. Il résulte de là que l'entente entre le commandant et son chef d'état-major est indispensable; il faut qu'elle soit de tous les instants. Dès le commencement, j'ai fait ce que j'ai pu de mon côté pour arriver à cette entente, j'ai fait abnégation complète de ma personnalité, mais, je le répète, je n'ai pas réussi, et, dès les premiers jours de mon entrée en fonctions, j'ai pu me convaincre que je ne pouvais pas être utile. J'ai été un agent passif pour M. le maréchal.

M. le Président. — Je ne veux nullement, monsieur le général, interrompre votre déposition, mais veuillez vous référer plus spécialement à la prise de commandement, à moins que vous ne croyiez indispensables les développements que vous présentez au conseil.

M. le général Jarras. — Je viens d'avancer un fait. Il me semble que je puis bien ajouter, après l'avoir énoncé, les circonstances à l'appui.

Je disais donc que M. le maréchal Bazaine m'a tenu complétement à l'écart dès le premier jour. Ainsi, le 13 août, des ordres de mouvements ont été donnés à toute l'armée. M. le maréchal les a donnés directement lui-même aux 2e, 3e et 4e corps et à la garde. Il m'a envoyé en même temps ces or-

dres-là, afin que je les communique au 6e corps et aux chefs de service de l'artillerie, du génie et de l'intendance.

Le 16, au soir, après la bataille de Rezonville, le maréchal m'a simplement dicté un ordre qui devait être transmis aux troupes. Je n'ai fait que le transmettre avec une petite variante pour chacun des commandants auxquels il était adressé. Il en a été de même pour la prise d'armes du 26. Les ordres ont été donnés le 25 au soir. M. le maréchal les avait préparés tout à fait en dehors de moi, avec les officiers de mon état-major et sans que j'en susse rien.

Pour la sortie du 31, nous savions dès le matin qu'une sortie devait avoir lieu. Toute la journée, j'ai demandé avec instance et à plusieurs reprises au maréchal de vouloir bien me donner ses instructions afin que je pusse préparer un peu les ordres à donner. Le maréchal n'a pas voulu me les faire connaître, et ce n'est que le soir seulement, à huit heures, qu'il a dit que ses instructions étaient absolument les mêmes que celles du 26. Dans tout le courant de la campagne, tous les jours, ou à peu près tous les jours, le chef du service de l'artillerie, M. le général Soleille, le chef du service du génie, qui était en même temps commandant supérieur et gouverneur de la place de Metz, venaient au rapport chez M. le maréchal Bazaine. Jamais je n'ai assisté à ces conférences; je n'ai jamais su ce qui se passait là autrement que quand M. le maréchal me donnait des ordres en conséquence des discussions et des délibérations qui avaient eu lieu avec ces deux chefs de service.

Voilà comment j'établis que le maréchal m'a tenu complétement en dehors et à l'écart depuis le commencement jusqu'à la fin. J'en ai souffert bien certainement, mais j'ai servi loyalement, ne m'inspirant que du sentiment de mon devoir.

M. le Président. — Pouvez-vous faire connaître au conseil à quelle heure et de quelle façon a eu lieu ce que nous appellerons la transmission du service, en un mot à quel moment et de quelle façon vous avez pris les fonctions de chef d'état-major général et le maréchal Bazaine celles de commandant en chef? Y a-t-il eu là une transmission régulière du service?

M. le général Jarras. — Il n'y a pas eu transmission régulière du service; du moins, voici ce qui s'est passé; M. le Président et le conseil jugeront si c'est là ce qu'ils ont entendu par ces mots : « transmission régulière du service. »

Vers deux ou trois heures de l'après-midi...

M. le Président. — Le 12?

M. le général Jarras. — Oui, le 12, vers deux ou trois heures de l'après-midi, j'ai été prévenu de la désignation dont je venais d'être l'objet; c'était à la préfecture, dans le cabinet du major général, en présence de l'empereur, du major général, du général Changarnier et du général Lebrun, qui peuvent en déposer.

M. le Président. — C'est l'empereur qui vous a informé de sa décision?

M. le général Jarras. — Ce n'est pas l'empereur personnellement. Je ne me rappelle pas si c'est le maréchal Le Bœuf ou le général Lebrun, c'est l'un des deux. J'ai été appelé et j'ai été prévenu par l'un de ces messieurs de la désignation dont je venais d'être l'objet. J'ai opposé un refus, une discussion s'est engagée, on a levé la séance, et je suis rentré chez moi. Dans la journée, j'ai écrit à M. le maréchal Bazaine, pour lui dire : « Eh bien, puisque je suis votre chef d'état-major général, où puis-je vous voir? Vous êtes à Borny, je suis à Metz; comptez-vous venir à Metz, ou faut-il que j'aille vous trouver à Borny, avec tout mon état-major? »

J'ai demandé cela par écrit.

M. le Président. — Quel jour?

M. le général Jarras. — Le 12.

M. le Président. — Vous vous considériez dès lors comme entré en fonctions?

M. le général Jarras. — Dès le moment où j'ai été nommé, je n'ai plus reçu d'ordres du major général.

J'ai été désigné, à partir du 12, à trois ou quatre heures, et dès ce moment-là je me suis considéré comme étant en fonctions auprès de M. le maréchal Bazaine. J'ai pensé qu'il allait arriver à la préfecture pour voir l'empereur, et, comme je ne savais pas s'il s'arrêterait chez moi, je lui ai demandé par écrit si je devais aller le rejoindre à Borny ou si son intention était de venir à Metz. M. le maréchal Bazaine m'a fait répondre, verbalement, je crois, — je ne me rappelle pas avoir reçu de lettre de lui, — de rester à Metz, qu'il m'y verrait le lendemain à midi, son intention étant d'aller chez l'empereur. En effet, le lendemain le maréchal Bazaine est venu à Metz, vers midi ou une heure, je ne puis pas bien préciser l'heure. Comme on savait que je l'attendais, des officiers qui l'avaient vu en voiture, prêt à repartir pour Borny, sont venus me prévenir. Je me suis rendu auprès de lui et je lui ai demandé ses ordres. Il m'a répondu qu'il n'avait aucune instruction à me donner.

M. le Président. — Cela se passait le 13 août?

M. le général Jarras. — Oui, c'était le 13. Plus tard, j'ai reçu la note dont je parlais tout à l'heure, relative à la communication que je devais faire au 6e corps et aux chefs de service de l'ordre de mouvement. Dans cet ordre, il me disait ou plutôt il m'a fait dire verbalement, que je devais rester à Metz, et qu'en venant de Borny, pour se diriger du côté de Moulins et de Gravelotte, il me prendrait en passant à l'état-major. C'est ainsi que j'ai attendu à Metz M. le maréchal Bazaine, et c'est lorsque nous avons entendu le canon, le 14, que nous sommes montés à cheval pour aller le rejoindre.

Voilà comment s'est faite la transmission du service. Quant aux détails du service, je les avais naturellement dans les bureaux de l'état-major. La transmission ne s'est pas faite autrement.

M. le Président. — Ainsi, vous auriez été informé le 12, à midi, dans une réunion à laquelle assistait l'empereur, que M. le maréchal Bazaine prenait le commandement en chef de l'armée, que vous étiez son chef d'état-major général, et, à partir de ce moment, vous vous êtes considéré comme étant chargé de remplir auprès du maréchal Bazaine les fonctions de chef d'état-major général et de faire parvenir, dans la forme régulière et hiérarchique, les ordres qu'il aurait à donner, soit aux chefs de service, soit aux commandants de troupes.

M. le général Jarras. — Certainement. Seulement, ce n'est pas à midi, mais dans l'après-midi, vers trois ou quatre heures, je ne sais pas au juste. En fait d'heures, je ne pourrai jamais vous donner des renseignements bien précis.

M. le Président. — Mettons dans l'après-midi, à cinq ou six heures. En écrivant au maréchal Bazaine, vous lui avez demandé, — cela, du reste, concorderait avec certaines dépêches auxquelles il a été fait allusion précédemment, — s'il désirait que vous vous rendissiez auprès de lui ou s'il viendrait vous trouver à Metz. Le maréchal Bazaine vous a fait dire qu'il viendrait le lendemain vers midi.

En présence de ce rendez-vous tardif, avez-vous pu lui faire parvenir certains renseignements généraux, le mettre au courant, par exemple, des situations d'abord?

M. le général Jarras. — Je n'ai rien fait parvenir au maréchal Bazaine.

M. le Président. — Il ne vous a rien demandé ?

M. le général Jarras. — Non; je m'étais mis aux ordres de M. le maréchal, et le lendemain, lorsque je l'ai vu, vers midi, il ne m'a demandé aucun renseignement.

M. le Président. — Je parlais des renseignements que vous auriez pu lui faire parvenir dans cet intervalle. Grâce à la position que vous occupiez au grand état-major général et aux fonctions spéciales dont vous étiez chargé, vous deviez être au courant, soit des ordres de mouvements qui avaient été transmis aux troupes, soit des renseignements généraux qui étaient arrivés à l'état-major général. Avez-vous cru pouvoir ou devoir, sans y avoir été provoqué par le maréchal Bazaine, spontanément, en vertu des fonctions nouvelles dont vous étiez investi et que vous alliez avoir à remplir, et dans l'intérêt des relations étroites qui devaient s'établir ou que vous deviez espérer voir s'établir entre vous et votre nouveau chef; avez-vous eu, dis-je, occasion dans cette soirée du 12, puisque le maréchal se trouvait retenu par d'autres devoirs, de lui faire parvenir les renseignements les plus importants sur les ordres de mouvements qui avaient été donnés par le grand état-major général, ou sur les nouvelles qui arrivaient? Il y en avait de très-importantes ce jour-là, au sujet de l'occupation de Pont-à-Mousson et sur la rentrée du général Margueritte.

M. le général Jarras. — Sur l'occupation de Pont-à-Mousson et la rentrée du général Margueritte, rien n'était venu au bureau de l'état-major général. Pour que le conseil puisse bien se rendre compte de ce que je savais, il y a un moyen bien simple : c'est de prendre le registre de correspondance ; on verra là tout ce que je savais. Maintenant, pour les renseignements politiques apportés par les agents...

M. le Président. — Et les rapports des reconnaissances ? par exemple, les renseignements fournis par le général Margueritte ?

M. le général Jarras. — Je n'ai jamais vu ces rapports-là. Je ne sais pas s'ils ont été faits par écrit. De renseignements verbaux, je n'en ai jamais eu. Pour les renseignements écrits, si par hasard le général Margueritte en avait apporté, vous les trouveriez dans les archives. Rien de tout cela n'a été détruit.

M. le Président. — Tous les renseignements qui étaient envoyés au major général vous revenaient-ils immédiatement ? Était-ce dans les habitudes de l'état-major général ?

M. le général Jarras. — Je crois bien que le major général avait l'intention de me les envoyer, mais je ne suis pas bien sûr que tout ce qu'il a reçu me soit parvenu. Il a dû s'en perdre en route, puis il y avait beaucoup de renseignements qui restaient chez l'empereur.

M. le Président. — Enfin vous n'aviez pas de renseignements à faire parvenir au maréchal Bazaine sur les circonstances extérieures

M. le général Jarras. — Il y a un point sur lequel vous m'avez interrogé et sur lequel je tiens à répondre. Il est question de savoir si à ce moment-là j'avais à transmettre au maréchal des renseignements provenant des agents secrets qui ont été envoyés d'un côté ou de l'autre. Le maréchal les possédait par la raison que voici : Tous les jours, dans la soirée, on faisait un relevé des renseignements qui nous étaient apportés par les agents secrets. Ce relevé était mis sous les yeux de l'empereur, qui en gardait une copie, et puis on en envoyait une autre à MM. les commandants de corps d'armée pour qu'ils sussent très-exactement où en était la situation. Le maréchal était donc prévenu comme tous les autres commandants de corps d'armée Tout cela est encore dans le registre de correspondance.

D'ailleurs, je ne puis rien dire dans ma déposition devant le conseil, — surtout en ce qui touche cette première période — qui ne se trouve dans les registres; peut-être plus tard j'aurai à expliquer quelques ordres que M. le maréchal m'a chargé de transmettre et qui sont sur mon calepin, parce qu'ils ont été transmis verbalement par mes officiers. En dehors de cela, tout ce que je puis dire et tout ce que j'ai su, c'est écrit ; si je n'en ai pas écrit davantage, c'est que je n'en ai pas su davantage.

M. le Président. — Je ne parlais pas des renseignements fournis par les agents ; je parlais des renseignements d'un ordre plus élevé, intéressant davantage...

M. le général Jarras. — Pour ceux-là, je n'ai jamais rien su.

M. le Président. — Laissez-moi achever..... intéressant davantage les opérations de l'armée. Je vous parlais d'un événement qui avait une importance relative, considérable même à ce moment ; je parlais de la reconnaissance faite par le général Margueritte, des nouvelles qu'il avait recueillies à Pont-à-Mousson, de la présence des coureurs ennemis qu'il avait constatée, plus que cela, d'un détachement qu'il y avait laissé et que le major général a ordonné de faire retirer. Je demandais si ces ordres avaient passé par votre intermédiaire, et, dans ce cas, s'ils avaient été transmis par vous à M. le maréchal Bazaine; je les indiquais comme types, et je demandais si les renseignements de cette nature, en un mot, les rapports sur les reconnaissances ou les renseignements relatifs aux mouvements de troupes qui pouvaient être dans vos mains, avaient été immédiatement communiqués par vous à M. le maréchal Bazaine, et je vous demandais cela, — pour achever cette question déjà un peu longue, — parce que M. le maréchal Lebœuf disait tout à l'heure, si je l'ai bien compris, que nul mieux que vous n'était à même de rendre compte de tout à M. le maréchal Bazaine.

M. le général Jarras. — En effet, nul ne pouvait rendre compte mieux que moi à M. le maréchal Bazaine des choses que je savais, mais je ne pouvais pas lui rendre compte de choses que je ne savais pas, et M. le maréchal Le Bœuf ne peut pas ignorer qu'il y a une multitude de choses que je ne savais pas.

Président. — Ce que je vous demandais, c'était si, ne voyant pas M. le maréchal Bazaine, et un délai de dix-huit heures à peu près devant s'écouler entre le moment où l'empereur vous avait informé de vos nouvelles fonctions et le moment où M. le maréchal vous avait donné rendez-vous, délai très-long dans les circonstances où se trouvait l'armée, vous aviez dans les mains des renseignements, des informations assez importants à votre avis pour que vous pussiez les expédier à M. le maréchal Bazaine, puisqu'il vous avait donné l'ordre de rester à Metz ; et je vous demandais, dans le cas où vous en auriez eu, si vous les aviez fait parvenir.

M. le général Jarras. — Si j'avais eu des renseignements de cette importance, bien certainement je les aurais envoyés et même, probablement, je serais allé les porter moi-même, car enfin les renseignements dont M. le Président parle en ce moment sont des renseignements d'une haute portée et que l'on ne confie pas à tout le monde. Si donc je les avais eus, je crois très-fort que je serais allé moi-même les porter à M. le maréchal.

M. le Président. — Vous n'aviez pas eu à faire parvenir à M. le maréchal des renseignements sur les corps détachés de l'armée, notamment les 1er et 5e corps, les corps du maréchal de Mac-Mahon et du général de Failly ?

M. le général Jarras. — Je ne me rappelle pas avoir eu des renseignements sur ces corps, monsieur le Président ; s'il en est passé par les bureaux de l'état-major général, ce n'est qu'en petit nombre. Les plus importants avaient été adressés directement par l'empereur. Je ne puis pas, d'ailleurs, avoir tout cela présent à la mémoire. Je répète que je m'en réfère à mon registre, qui est exactement tenu et qu'on peut consulter.

M. le Président. — Il y a deux dépêches adressées le 14 au maréchal Bazaine par le général de Failly et par le commandant d'un autre corps. Ces deux dépêches n'ont pas passé sous vos yeux ?

M. le général Jarras. — Je ne crois pas, monsieur le Président, je les aurais communiquées immédiatement si je les avais reçues. Je n'ai jamais tardé d'une minute à transmettre les ordres. Je puis dire que du commencement jusqu'à la fin je les ai toujours transmises avec toute la promptitude désirable. Dès que j'en recevais, je n'attendais pas et ne renvoyais pas à une heure, à un quart d'heure ; la transmission était immédiate.

M. le Président. — Ainsi le maréchal Bazaine ne vous a rien demandé, et vous ne lui avez rien communiqué comme son chef d'état-major général.

M. le général Jarras. — Oui, monsieur la Président. Il ne m'a rien demandé, et c'est dès ce moment que M. le maréchal Bazaine a commencé à me tenir à l'écart.

M. le Président. — Il y a un ordre du 12 signé par vous relatif aux ponts à jeter sur la Moselle et annonçant à la fin que l'ennemi est à Nancy.

Il est ainsi conçu :

Au général Coffinières.

« Mon cher général, l'empereur me charge de vous inviter à faire établir sur la Moselle le plus grand nombre de ponts possible. Il est informé que l'ennemi est entré à Nancy.

« *Signé :* JARRAS. »

Cet ordre doit avoir été rédigé dans la matinée probablement, puisque vous le donnez au nom de l'empereur.

M. le général Jarras. — Cet ordre est antérieur au moment où le service m'a été transmis. Il émanait de l'empereur.

M. le Président. — N'auriez-vous pas cru utile de transmettre au maréchal Bazaine les renseignements relatifs à l'entrée de l'ennemi à Nancy ?

M. le général Jarras. — J'étais convaincu que le maréchal Bazaine connaissait par une autre source tous ces renseignements, j'ai transmis cet ordre tel qu'il m'a été donné. Cette occupation de Nancy par l'ennemi se rattachait à d'autres renseignements généraux très-importants dont je n'avais pas la suite ; par conséquent, je n'avais pas à donner ce renseignement au maréchal Bazaine.

M. le Président. — Je vois, dans cette lettre, que vous prescriviez au général Coffinières, de la part de l'empereur, de faire établir le plus grand nombre de ponts possible sur la Moselle. Vous aviez connaissance, au moins, de tous les ordres transmis par voie hiérarchique,— les seuls que vous pussiez connaître, — au général commandant le génie de l'armée, car c'est en tant que commandant le génie de l'armée que vous écriviez au général Coffinières. Vous aviez donc connaissance des ordres qui lui avaient été donnés pour faire établir des ponts sur la Seille, — car, si mes souvenirs sont précis, la construction des ponts sur la Seille a commencé le 6. — Était-ce en vertu d'ordres transmis par votre intermédiaire, ou du moins par l'intermédiaire de l'état-major général ?

M. le général Jarras. — Je ne puis que répéter ce que je crois avoir dit : Le commandant en chef du génie, comme le commandant en chef de l'artillerie, voyaient le major général ; ils avaient même des conférences avec l'empereur et le major général, conférences auxquelles je n'assistais pas. Dans ces conférences, bien certainement, il a été question du passage des rivières, tant de la Seille que de la Moselle, des ordres même ont dû être donnés, et c'est précisément pour cette raison-là que j'ai écrit dans des termes que je trouve un peu vagues la lettre dont M. le Président vient de donner lecture tout à l'heure. Je me suis demandé à moi-même comment elle n'était pas plus précise. Eh bien, c'est parce que je ne pouvais pas préciser, parce je ne pouvais pas dire au général Coffinières : Construisez des ponts à tels et tels endroits. Cette lettre, à mon avis, était en quelque sorte la suite d'une conversation, d'ordres même qui avaient probablement été donnés par l'empereur, ou par le major général, de telle façon qu'elle signifiait : Les ponts que vous avez à construire, vous en construirez le plus grand nombre possible, et d'après les conventions arrêtées dans la conférence que nous avons eue ensemble. Pour moi, je n'étais nullement au courant. Voilà comment cette lettre ne précise pas les ponts qui sont à construire ; je ne puis pas l'expliquer autrement.

M. le Président. — Ainsi, étant chargé de tout ce qui regardait l'expédition des ordres au grand quartier général, vous n'avez pas eu connaissance des ordres donnés antérieurement, pour la construction des ponts, par exemple ?

M. le général Jarras. — Je savais que des ordres avaient été donnés pour la construction des ponts, mais j'ignorais les détails.

M. le Président. — Ils n'avaient pas passé par votre intermédiaire ?

M. le général Jarras. — Je ne le crois pas. S'ils ont passé par mon intermédiaire, on en trouverait la trace dans les registres ; mais je ne crois pas qu'on l'y trouve : je n'en ai pas souvenir.

M. le Président. — Vous n'aviez pas reçu d'ordre du major général pour faire exécuter les reconnaissances nécessaires pour étudier le passage de la Moselle et la façon dont l'armée, devant traverser Metz, puisque c'était le plan adopté, et défiler dans l'intérieur de la ville, se développerait de nouveau pour traverser la Moselle et gravir les berges de la rive gauche ? Vous n'aviez pas reçu d'indications qui vous fissent connaître le projet de mouvement, de façon à ce que vous pussiez, par les études nécessaires, reconnaissance des ponts et passages, reconnaissance des rampes et routes, préparer l'exécution de ce mouvement ?

M. le général Jarras. — En ce qui concerne le passage de la rivière particulièrement, cela dépendait des ponts à construire, et c'est le génie qui en était chargé. Quant aux dépêches pour se diriger de l'autre côté de Metz, à travers les collines qui dominent Metz sur la rive gauche, j'ai eu occasion d'étudier ces passages un jour, vers le 7 ou le 8, — je ne me rappelle plus exactement la date. — Vers ce moment-là, l'empereur était décidé à reconduire l'armée dans la direction de Verdun ; alors, de concert avec le général Lebrun,

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 20 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

nous avons étudié le moyen d'effectuer ce passage, de manière à arriver sur les deux grandes routes qui conduisent par Conflans d'une part et par Mars-la-Tour de l'autre. A cet effet, nous avions fait venir de la préfecture le plan détaillé du département, de la ville et des environs, et nous avons reconnu très-facilement ces routes dont on a parlé et que tout le monde connaissait, par Plappeville, Lorry, etc. ; c'est par là que nous avions décidé de demander à faire passer l'armée pour la conduire sur le plateau.

M. le Président. — Vous aviez donc reçu antérieurement l'ordre de faire reconnaître ou de préparer le passage de la Moselle ?

M. le général Jarras. — Non, monsieur le Président. Mais, un jour, le général Lebrun vint me trouver. — A ce moment-là, les bureaux de l'état-major étaient tout à fait à côté de la préfecture, dans une baraque qui se trouve sur la promenade, sur la rive gauche de la Moselle. — Le général Lebrun me dit : « Il est question de partir, de retourner dans la direction de Verdun ; étudions tout de suite un moyen de se porter sur les plateaux. » C'est alors que nous avons fait venir le plan dont je parlais tout à l'heure et que nous avons étudié la chose. Comme ce plan était très-sûr, qu'il indiquait parfaitement, non-seulement la nature, mais la qualité de chaque route, il nous a paru superflu de faire faire la reconnaissance par les officiers eux-mêmes. Les routes étaient connues, et, en ce qui me concerne, c'était tout à fait préparé d'avance.

M. le Président. — Vous n'avez pas jugé nécessaire d'envoyer des officiers reconnaître s'il n'y avait pas de nouveaux chemins, comme il semble qu'on en a trouvé ensuite ?

M. le général Jarras. — Il n'y en avait pas. Nous avions le plan de la ville et du département, plan fourni par l'architecte en chef.

M. le Président. — En quelle année avait-il été dressé ?

M. le général Jarras. — Il était constamment tenu au courant ; il indiquait non-seulement toutes les routes, mais tous les chemins, avec des teintes différentes, suivant leur nature ; c'était un plan comme il y en a dans toutes les préfectures.

M. le Président. — Le conseil vous entendra, s'il y a lieu, plus tard, sur la manière dont ces chemins ont pu être employés. Je vous questionnais, en ce moment, sur les reconnaissances préalables qui avaient pu être faites avant que vous prissiez les nouvelles fonctions qui vous étaient confiées.

M. le commissaire du gouvernement a-t-il quelques questions à adresser au témoin ?

M. le commissaire spécial du gouvernement. *au témoin.* — Quel jour précis avez-vous connu les dispositions pour porter l'armée au delà de la Moselle ?

M. le général Jarras. — C'est le 13 août, que j'ai reçu l'ordre du maréchal qui m'a dit qu'il avait communiqué cet ordre directement aux 2e, 3e, 4e corps et à la garde et qu'il me chargeait de les communiquer au 6e corps et aux chefs de service.

M. le commissaire spécial. — Le maréchal est-il venu le soir du 13 au quartier général, à Metz.

M. le général Jarras.— Je ne me le rappelle pas. Je l'ai vu une fois le 13, dans la journée. Il montait en voiture pour retourner à Borny. Je lui ai demandé des ordres. Il m'a dit qu'il n'avait pas à m'en donner.

M. le commissaire spécial. — Un témoin a déposé que le maréchal Bazaine est venu, le 13 au soir, au quartier général donner des ordres pour le départ.

M. le général Jarras. — Je n'en ai aucun souvenir. Du reste, M. le maréchal a donné les ordres par écrit. Ils doivent figurer aux archives. Ils m'ont été envoyés par M. le maréchal sur une feuille. Ces ordres me sont arrivés le 13.

M. le Président. — Votre lettre par laquelle vous vous êtes mis à la disposition du maréchal est datée du 12?

Me Lachaud. — Du 12 au soir.

M. le commissaire spécial. — Quand vous avez été nommé major général, il était à votre connaissance que certains ordres de service n'avaient pas passé par votre intermédiaire. Avez-vous songé, monsieur le général, à demander, soit au major général, soit au premier aide-major, le général Lebrun, de vous transmettre les renseignements que vous pouviez ignorer, pour les donner à votre nouveau commandant en chef?

M. le général Jarras. — J'ai répondu à la question et M. le Président y a répondu lui-même. D'abord, on n'avait pas le temps de me les fournir. Ensuite, M. le maréchal devait être informé de ce que je connaissais. Il en devait être informé par l'empereur et par le maréchal Le Bœuf.

M. le commissaire du gouvernement. — M. le major général a déclaré qu'il n'avait donné aucun renseignement.

M. le général Jarras. — Pour moi, les renseignements autres que ceux qui étaient dans les bureaux de l'état-major devaient arriver au maréchal Bazaine par l'empereur ou par le major général; du reste, je ne sais pas s'ils ont été donnés, mais je crois bien que tout le monde l'a compris de cette manière-là.

M. le Président. — Je trouve dans le dossier cet ordre. Greffier, présentez-le à M. le général Jarras.

M. le général Jarras prend communication de cette pièce.

M. le Président. — Je vais prescrire la lecture de cet ordre, pour que la défense puisse l'entendre.

L'ordre en lui-même n'a pas une importance essentielle; mais, après qu'il en aura été donné lecture, le conseil verra que c'est une invitation de M. le général Lebrun à M. le général Jarras de transmettre cette pièce à M. le maréchal Bazaine.

M. le général Jarras. — Cette communication a dû être faite, mais je ne sais pas comment elle a été faite.

M. le Président. — Vous reconnaissez la pièce?

M. le général Jarras. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Greffier, donnez-en lecture.

M. le greffier :

Avis au général Jarras, qui le communiquera à M. le maréchal Bazaine.

« Metz, le 12 août, 5 h. 1/2.

« Hier, le général de Failly est arrivé le soir à Mirecourt. L'empereur lui a donné l'ordre de se diriger sur Toul, au lieu de continuer sa marche sur Châlons. Dans les circonstances présentes, Sa Majesté juge qu'il y a lieu d'envoyer au général de Failly un officier qui lui portera l'ordre de se diriger sur Paris. — En ce moment, le général de Failly est sur la route de Mirecourt à Toul. On peut essayer de faire passer un télégramme au général de Failly par le commandant de la place de Toul.

« *L'aide de camp de l'empereur,*

« *Signé :* LEBRUN. »

M. le Président. — Ne voyez-vous pas là la preuve que dans l'après-midi, à cinq heures et demie, le major général Le Bœuf considérait le maréchal Bazaine comme entré en fonctions et vous considérait vous-même comme entré également en fonctions, quoiqu'il vous adressât des renseignements avec prière de les transmettre au maréchal Bazaine?

Le général Jarras. — Je ne me le rappelle pas, mais j'ai dû certainement transmettre ces ordres si je les ai reçus. Je ne négligeais jamais rien dans mon service.

M. le Président. — Quelqu'un de MM. les juges a-t-il des questions à poser au témoin?

Le défenseur...

Me Lachaud. — Voulez-vous me permettre un mot, monsieur le Président?

Le témoin a dit qu'il avait regretté que la confiance du maréchal Bazaine n'eût pas répondu à la sienne, et s'est plaint avec qu'il aurait été — ce sont ces expressions — « tenu à l'écart. » Dans le cours de vos relations, monsieur le général, avez-vous témoigné au maréchal, d'une façon respectueuse, que vous souffriez de ce manque de confiance que vous lui reprochiez?

M. le Président. — La défense vous demande si jamais, dans le cours de vos relations avec le maréchal Bazaine, vous lui avez témoigné d'une façon quelconque, de la façon même la plus respectueuse, que vous souffriez de ce manque de confiance de la part de votre chef?

M. le général Jarras. — En effet, dans deux circonstances, j'ai eu l'occasion de manifester à M. le maréchal que je souffrais de son attitude. Lors du mouvement du 26, M. le maréchal a été lié les dispositions avec le colonel Lewal. Je ne l'ai su qu'ensuite, et, le jour où je l'ai su, j'ai prié M. le maréchal d'avoir plus de confiance en moi, et me suis étonné de ce manque d'égards. Sur quoi, M. le maréchal m'a répondu qu'il appelait auprès de lui les officiers qu'il lui convenait d'employer. J'ai alors fait remarquer à M. le maréchal que l'officier qu'il employait d'une manière aussi insolite était un officier sous mes ordres, que cet officier ne pouvait rien faire avec lui sans m'en rendre compte, et j'ai donné l'ordre au colonel Lewal, si par hasard M. le maréchal l'appelait encore pour travailler avec lui, d'avoir à me rendre compte immédiatement de tout ce qu'il ferait. Depuis lors, il n'y a plus rien eu.

Il y a une autre circonstance où j'ai témoigné à M. le maréchal, sous une autre forme, que je souffrais de la position qu'il me faisait :

Un jour que M. le maréchal avait donné de l'avancement à nos officiers (il s'était même montré très-large), je le remerciai, et il me parut que cette circonstance était bonne pour tâcher de ramener un peu M. le maréchal vers moi et le prier de me témoigner à l'avenir une certaine confiance. Je lui demandai de m'écouter. M. le maréchal me répondit que dans les circonstances présentes il ne prenait conseil de personne. Je n'avais rien à ajouter; je me suis retiré.

Voilà ce que j'avais à répondre à la question qui m'a été posée par M. le défenseur.

M. le Président. — M. le maréchal Bazaine a-t-il quelque observation à présenter?

M. le maréchal. — Je déclare que je n'ai jamais eu de prévention contre M. le général Jarras. Quand je lui ai dit de rester à Metz, c'est que j'avais pleine confiance en lui pour tout ce qui était de la mise au courant du service, parce qu'il avait été aide-major général et qu'il devait connaître le service mieux que moi; ce n'était donc pas le moins du monde pour le tenir à l'écart. Quant à la circonstance relative à M. le colonel Lewal, et à ce qu'a dit M. le général Jarras qu'il souffrait de n'avoir pas été consulté en sa qualité de chef d'état-major général, je réponds que ce que j'en ai fait, c'était afin de ne pas déranger M. le général Jarras pour de simples questions topographiques que je voulais étudier avec M. le colonel Lewal, et non pas par méfiance à l'égard de M. le général Jarras. Seulement, nos deux caractères ne sympathisaient pas toujours, et il y a bien eu de petits moments d'irascibilité de la part de M. le général Jarras.

Pour ce qui concerne la dépêche du 12, on en a déjà parlé à une des dernières séances. M. le major général avait envoyé au général de Failly, le 12, à 5 heures 25 du soir, l'ordre de rétrograder; le matin, il avait reçu l'ordre de s'en aller sur Toul. Le major général lui a donné l'ordre de reprendre son mouvement sur Paris. Je n'en ai rien su.

Le 13, j'ai donné mes instructions à M. le général Manèque, qui avait été nommé quelques jours auparavant chef d'état-major général des 2e, 3e et 4e corps. J'étais avec cette armée-là, et je trouvais que c'était une perte de temps d'envoyer à Metz pour faire établir des ordres. Comme les ordres con-

cernaient surtout cette armée, cela regardait le général Manèque. D'ailleurs, j'ai envoyé au général Jarras un supplément d'ordres, où étaient indiquées les routes que les troupes devaient suivre, et des ordres de détail pour placer les ponts j'avais parfaitement confiance dans le général Jarras; j'étais, moi, en face de l'ennemi, et c'était au chef d'état-major général à s'occuper de ces détails :

« Le général Jarras s'assurera avec le concours du général Coffinières, etc.

« Des ordres ont été expédiés ce matin de très-bonne heure aux 2e et 4e corps. Ils vont être adressés à la garde et au 3e corps.

« Le général Jarras devra prévenir le 6e corps.

« Le 2e et le 6e corps placeront leurs convois entre Longeville et Moulins-les-Metz ; le 4e placera le sien à gauche de ses ponts, vers la maison de planches.

« Le 3e corps, la garde et la réserve du général Canu placeront leurs convois au Ban-Saint-Martin.

« Le 2e et le 6e corps suivront la route de Verdun par Mars-la-Tour, Harville, Manheuillo ; le 4e et le 3e s'avanceront par Conflans, Etain ; la garde suivra le 3e corps, ou exécutera les ordres qui lui seront donnés par l'empereur, etc. »

Il est bien évident pour moi que ces messieurs devaient s'occuper des détails d'exécution. Je ne pouvais pas être au même moment sur la rive droite et sur la rive gauche, d'autant plus que ces messieurs avaient étudié toutes ces questions-là plusieurs jours à l'avance. Mais je répète qu'il n'était pas dans ma pensée de mettre M. le général Jarras à l'écart.

M. le Président. — Et vous ne pensiez pas qu'il y avait quelque chose de délicat dans la situation du chef d'état-major général, alors que la première partie de l'ordre, la partie essentielle, était donnée par un autre que lui alors qu'il était en fonctions et qu'il devait être chargé ensuite des détails d'exécution de ces ordres? Je vous pose seulement la question.

M. le maréchal. — Je comptais sur le souvenir de nos anciennes relations, qui avaient toujours été amicales. Avec le général Jarras j'ai agi comme s'il avait été mon égal. Quand je lui ai demandé de rester à Metz, je lui ai dit : « Mettez-moi au courant. » Je croyais que cela irait comme sur des roulettes.

M. le Président, *au général Jarras.* — Avez-vous d'autres observations à présenter?

Le colonel Lewal n'était pas sous-chef d'état-major: il n'y en avait pas; il était simplement chargé d'un service spécial; mais ce n'est pas en qualité de sous-chef d'état-major que M. le maréchal l'a appelé. C'était pour le motif qu'on voudra, mais ce n'était pas pour celui-là. La preuve que M. le colonel Lewal n'avait pas été appelé uniquement pour me soulager un peu, c'est qu'à partir du jour où j'ai fait l'observation qu'il ne devait pas être appelé de cette manière, la chose a cessé ; mais on ne s'en est pas adressé davantage à moi plus tard; on n'a pas été plus communicatif avec moi qu'auparavant.

M. le maréchal Bazaine a parlé de mon caractère. Mon Dieu, chacun a le sien; je ne prétends pas avoir meilleur caractère qu'un autre. Cependant il n'est pas le premier officier général avec lequel j'ai rempli les fonctions de chef-d'état-major; j'ai rempli, dans une carrière qui compte déjà quarante-quatre ans de service, les fonctions d'officier d'état-major.....

M. le Président. — Je vous rappellerai que vous n'avez à déposer que sur des faits intéressant la cause.

M. le général Jarras. — Cela me paraît pourtant intéresser la cause, parce que je ne puis laisser passer sans y répondre les insinuations qui ont été faites par M. le maréchal Bazaine. Le conseil ne peut trouver mauvais que je donne des explications qui me paraissent nécessaires.

M. le Président. — Veuillez alors limiter ces explications aux faits qui intéressent la cause.

M. le général Jarras. — Je voulais dire que si M. le maréchal Bazaine a cru devoir se plaindre de mon caractère, je ne me rappelle pas en quoi je puis lui en avoir donné le sujet, et, bien qu'il m'eût tenu à l'écart, il n'y a pas eu entre nous le moindre mot, tout s'est passé de la manière la plus convenable.

Si j'ai tenu à m'expliquer à propos de ce qu'avait dit de mon caractère M. le maréchal Bazaine, c'est qu'avant d'être sous ses ordres, j'ai été chef d'état-major de beaucoup de généraux, du général de Lamoricière, du général et, plus tard, du maréchal Pélissier, des maréchaux de Mac-Mahon et Canrobert, ainsi que du général Martimprey et du maréchal Vaillant...

M. le Président. — Je vous rappelle de nouveau que vous n'avez à parler que de faits intéressant la cause, sans entrer dans des détails qui ne portent pas sur les événements relatifs à la campagne de Metz et, principalement, sur les incidents se rapportant à la prise de possession du commandement de M. le maréchal Bazaine. Si je vous ai laissé donner des explications sur vos rapports avec M. le maréchal, c'est parce que lui-même y a fait allusion.

M. le général Jarras. — J'ai fini, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, vous n'avez plus de questions à adresser au témoin?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le général Jarras. — J'ai fini maintenant. Seulement il est possible qu'il me revienne en mémoire des observations présentées par M. le maréchal Bazaine. En ce cas je demanderai la permission d'y répondre.

M. le Président. — Je vous donnerai l'occasion d'y répondre, s'il y a lieu. J'autorise le témoin à se retirer provisoirement, en l'avertissant qu'il recevra une nouvelle convocation pour comparaître.

Greffier, appelez M. le général Coffinières de Nordeck.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL COFFINIÈRES.

M. le Président. — Vous jurez de parler sans haine et sans crainte et de dire toute la vérité, rien que la vérité?

M. le général Coffinières. — Je le jure.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le général Coffinières. — Coffinières de Nordeck (Grégoire-Gaspard-Félix).

M. le Président. — Votre âge?

M. le général Coffinières. — Soixante-deux ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le général Coffinières. — Militaire.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le général Coffinières. — Paris.

M. le Président. — Votre grade?

M. le général Coffinières. — Général de division.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal Bazaine ici présent avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le général Coffinières. — Je le connaissais sans avoir avec lui des relations très-intimes.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le général Coffinières. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été attachés au service de l'un ni de l'autre?

M. le général Coffinières. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Je préviens le témoin qu'avec l'assentiment du conseil, du ministère public et de la défense, j'ai décidé que les débats seraient divisés en sections correspondantes aux divisions que j'ai établies dans l'interrogatoire de M. le maréchal Bazaine.

Par conséquent, la déposition que le témoin doit faire devant le conseil devra porter sur les circonstances qui se rattachent à la prise de possession du commandement de M. le maréchal Bazaine, particulièrement en ce qui concerne la situation de la place de Metz, les ordres qu'il a reçus et les mesures en cours d'exécution au moment où M. le maréchal Bazaine a pris ce commandement.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Monsieur le Président veut-il me faire l'honneur de m'adresser des questions spéciales?

M. le Président. — Aux termes de la loi, vous devez faire d'abord votre déposition. Je vous ai indiqué sur quel ordre de questions, sur quelles parties de l'historique vous seriez appelé à donner successivement des renseignements au conseil; je vous ai dit qu'en ce moment votre déposition devait porter sur les circonstances qui ont accompagné la prise de possession du commandement de M. le maréchal Bazaine, sur les ordres qui ont été donnés à ce moment-là, soit pour le service du génie dont vous étiez spécialement chargé, soit pour la défense de la place de Metz; enfin, sur la situation de ces deux services, lorsque le maréchal a pris le commandement en chef de l'armée du Rhin.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il m'est assez difficile de répondre à ces questions. En ce qui touche l'état de la place de Metz, lorsque M. le maréchal Bazaine a pris le commandement en chef, je peux dire que cette place était en train de se compléter; le corps de place, par lui-même, était satisfaisant, mais les forts laissaient beaucoup à désirer, en ce sens qu'ils n'avaient pas la consistance que doivent avoir des ouvrages de fortification permanente; les travaux d'approche ainsi que les terrassements étaient incomplets.

M. le Président. — Pour ce qui regarde les services dont vous étiez chargé, — car vous étiez commandant en chef du génie, — vous aviez reçu des ordres; certaines mesures étaient alors en cours d'exécution. Quels étaient ces ordres? Quelles étaient ces mesures? Quelle intervention y a-t-il eu de la part de M. le maréchal Bazaine? Comment l'avez-vous mis au courant, et quels rapports se sont établis entre lui et vous à cette occasion? Tels sont les divers points sur lesquels le conseil désire entendre votre déposition. Ce ne sont pas des questions auxquelles vous devez répondre; c'est une déposition que vous avez à faire.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Lorsque M. le maréchal Bazaine a pris le commandement, je n'avais reçu d'autres ordres que celui de construire des ponts, — c'était un ordre que l'empereur m'avait envoyé à la date du 8, je crois, — construire des ponts en plus grand nombre possible en amont et en aval de la place. L'exécution de cet ordre était très-avancée lorsque M. le maréchal Bazaine est venu établir son quartier général à Borny. Je suis allé l'y trouver pour l'informer de la situation où était la construction de ces ponts.

M. le Président. — Quels étaient les ponts que vous aviez reçu l'ordre de construire, et depuis quel jour aviez-vous reçu cet ordre?

M. le général Coffinières de Nordeck. — C'était un ordre verbal dont il me serait difficile de préciser la date; autant que je puis me rappeler, c'était dans la journée du 8. J'avais aussitôt réuni tous les moyens d'action dont je pouvais disposer; j'avais fait appel aux ingénieurs civils, aux ingénieurs militaires, aux inspecteurs de la navigation; nous étions arrivés, dans l'espace de trois jours et demi à quatre jours, à construire environ un kilomètre de ponts de toute nature: ponts de bateaux, ponts de chevalets, ponts de radeaux; enfin, nous avions usé de toutes les ressources que nous avions sous la main.

M. le Président. — Je pensais que vous auriez pu nous faire une déposition plus étendue sans qu'il fût nécessaire de vous poser des questions au sujet de la situation de ces services à cette époque.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Tous les services marchaient régulièrement. Il n'y avait rien de particulier.

M. le Président. — C'était, par exemple, relativement à la construction des ponts sur la Seille, que vous avez reçu un ordre?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Et aussi sur la Moselle.

M. le Président. — Pour la Moselle, n'avez-vous pas reçu l'ordre plus tard?

M. le général Coffinières de Nordeck.—L'empereur m'avait dit de construire le plus de ponts possible sur l'une et l'autre rives; il avait parlé de façon générale. Je sais qu'on a critiqué ma façon de bateaux. On aurait pu faire mieux sans doute, mais on n'a pas observé qu'il s'était produit une crue exceptionnelle des eaux, et que si nous avions fait un autre genre de ponts plus élevés ils n'auraient pas pu servir aux troupes dans ces conditions-là.

Du reste, j'ai été très-étonné de cette discussion, qui n'aurait pas dû, à mon avis, trouver place dans le rapport.

M. le Président. — Avez-vous, dans la soirée du 13, informé M. le maréchal Bazaine de la crue de la Moselle et de ses conséquences?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je me suis rendu chez M. le maréchal aussitôt que j'ai appris sa nomination pour lui présenter mes devoirs et pour prendre ses ordres.

M. le Président. — Quel jour et à quelle heure?

M. le général Coffinières de Nordeck. — C'était le 13, mais je ne peux pas préciser l'heure.

M. le Président. — Vous n'assistiez pas à la réunion dont a parlé tout à l'heure M. le général Jarras, réunion qui s'est tenue à Metz et dans laquelle on a annoncé que M. le maréchal Bazaine était nommé commandant en chef?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Et le 13?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je suis allé voir M. le maréchal au château de Borny, où était son quartier général. Il m'a demandé dans quel état étaient les ponts. Je lui ai dit qu'ils étaient terminés, mais que, malheureusement, l'inondation en avait dérangé quelques-uns, et que je ne

pensais pas qu'il fût possible d'achever les réparations avant le 14 au matin. Nous avons du reste redoublé d'activité, et le 14 au matin les ponts étaient prêts.

M. le Président. — Vous n'aviez pas reçu d'instructions relativement aux mesures à prendre pour la destruction des ponts en amont de Metz?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Non; je n'ai reçu aucune espèce d'avis à ce sujet. On a même dit que j'aurais dû faire sauter ces ponts. C'est une erreur. Il n'entre pas du tout dans la manière de faire d'un commandant du génie de modifier le terrain sur lequel une armée se trouve placée. C'était au général en chef à juger s'il devait faire sauter ces ponts; la meilleure preuve, c'est que le maréchal Bazaine a fait sauter le pont de Longeville sans recourir à aucune intervention.

M. le Président. — Ceci est postérieur au moment dont je vous parle. Je cherche seulement à préciser les mesures qui pouvaient intéresser le service dont vous étiez chargé et la place de Metz elle-même au moment de la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine.

Quelle était alors la garnison de Metz?

M. le général Coffinières de Nordeck. — A proprement parler, il n'y avait pas de garnison. Elle se composait des troupes de la division de Laveaucoupet, qui avait été placée dans les forts.

M. le Président. — Quel jour y avait-elle été placée?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Vers le 7, je suppose, parce qu'elle s'était trouvée à Spickeren, où elle a eu à soutenir le choc le plus fort de l'ennemi. Aussi était-elle très-fatiguée, très-éprouvée, et à sa rentrée on l'avait mise dans les forts, non pas comme garnison, mais, comme le maréchal l'a dit, détachée du 2e corps jusqu'à ce que l'armée fût partie. Il y avait aussi des détachements de 80 ou 100 corps différents que j'ai cherché à incorporer et dont j'ai fait des bataillons qui étaient à peu près ce que j'avais de plus consistant en ce moment-là.

M. le Président. — Vous n'avez pas eu connaissance, par suite de vos relations avec l'empereur et avec le grand quartier général, des différents projets de mouvement qui avaient déjà été arrêtés ou qui avaient été successivement adoptés, puis abandonnés avant la prise du commandement par M. le maréchal Bazaine?

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'en ai entendu parler par l'empereur, dont l'idée a toujours été qu'il fallait absolument passer sur la rive gauche de la Moselle; mais je n'ai pas entendu dire qu'il y eût un projet de laisser un certain nombre de corps à Metz.

M. le Président. — N'avez-vous pas eu connaissance des derniers ordres donnés à l'époque de la prise de commandement de M. le maréchal Bazaine?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Non, monsieur le Président, j'étais tenu en dehors de ce qui se passait alors.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il des questions à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Non, monsieur le Président.

M. le général de Chabaud-Latour, *membre du conseil.* — Je demanderai au général Coffinières si les ponts étaient prêts le 14, au matin, et à quelle heure les travaux des ponts ont été terminés.

M. le général Coffinières. — Je ne puis pas préciser.

M. le général de Chabaud-Latour. — De bonne heure ou tard?

M. le général Coffinières. — Il y avait quinze ponts. Je crois pouvoir affirmer que c'est le matin qu'ils ont été terminés. C'est dans la nuit du 12 au 13 qu'a eu lieu l'inondation. Nous avons continué à travailler la nuit du 13. Dans la matinée du 14 tout a dû être prêt.

M. le Président. — J'autorise le témoin à se retirer; il se tiendra à la disposition du conseil.

Greffier, appelez M. de Kératry.

DÉPOSITION DE M. DE KÉRATRY.

M. le Président. — Levez la main droite.

Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité?

M. le comte de Kératry. — Je le jure.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le comte de Kératry. — Comte de Kératry (Émile).

M. le Président. — Votre âge?

M. le comte de Kératry. — Quarante et un ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le comte de Kératry. — Propriétaire.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le comte de Kératry. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le comte de Kératry. — J'ai eu l'honneur d'être attaché à M. le maréchal Bazaine comme officier d'ordonnance au Mexique.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le comte de Kératry. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre?

M. le comte de Kératry. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Je préviens le témoin qu'avec l'assentiment du conseil, du parquet et de la défense, j'ai décidé que les débats seraient divisés en sections correspondantes aux divisions que j'ai déjà introduites dans l'interrogatoire de M. le maréchal.

En conséquence, la déposition que le témoin a à faire devant le conseil devra porter sur les circonstances qui se rattachent à la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine. Le conseil l'entendra plus tard sur les autres parties du débat.

Veuillez faire votre déposition.

M. le comte de Kératry. — Est-ce sur la visite de madame la maréchale Bazaine que je dois m'expliquer?

M. le Président. — Dites ce que vous savez des circonstances qui ont précédé ou accompagné la prise de commandement de M. le maréchal Bazaine. C'est là ce que la loi me prescrit de vous dire. Parlez de la visite que vous a faite madame la maréchale et sur laquelle vous avez déposé dans l'instruction.

M. le comte de Kératry. — Après la chute de Metz, monsieur le Président, j'étais...

M. le Président. — Il s'agit en ce moment des faits qui ont accompagné la prise de commandement du maréchal; laissez de côté les faits postérieurs.

M. de Kératry. — J'ai été attaché, comme tout le monde, du

désastre national de Metz, mais je n'ai jamais partagé le sentiment hostile de l'opinion contre M. le maréchal. J'eus occasion de parler de lui devant la commission d'enquête du 4 septembre, et je dus dire la vérité.

Avant le 4 septembre, un jour, vers huit heures du matin, madame la maréchale nous fit l'honneur de venir nous voir, ma femme et moi. Elle demanda à me parler isolément. Elle me dit qu'elle venait de la part de son mari, que la présence de l'empereur à l'armée compromettait le sort de la campagne, qu'il désirait se retirer si l'empereur restait au commandement et qu'il me priait de porter ces faits à la connaissance de MM. les membres de la minorité.

Je parlai de ces faits à mes collègues, dans une séance de la gauche dont M. Magnin, mon ancien collègue, a assurément gardé les procès-verbaux.

On décida, dans cette séance, qu'à raison de ces tiraillements, on ferait une démarche auprès de M. le ministre de la guerre, comte de Palikao, pour obtenir que le maréchal Bazaine fût appelé au commandement suprême et l'empereur rappelé.

Plusieurs membres avaient conservé contre lui quelques griefs à propos du Mexique. On chargea cependant trois membres, MM. J. Favre, Picard et moi, d'aller au ministère. Nous étions entrés en séance à quatre heures et demie. Nous sortîmes pour nous rendre chez M. le ministre de la guerre. Notre visite, d'ailleurs, avait un double objet : nous devions, en même temps, demander l'envoi d'armes à la garde mobile du camp de Châlons.

M. le général Palikao nous annonce que le commandement allait en effet être remis à M. le maréchal Bazaine. Il traça avec les doigts un chemin sur la carte, montrant le maréchal Mac-Mahon marchant à la rencontre de l'armée de Metz.

Quand la commission d'enquête sur les actes de la Défense nationale m'appela pour déposer, je déposai de ceci pour montrer que M. le maréchal Bazaine n'avait pas pu sacrifier, comme on l'en accusait, l'intérêt général du pays à des considérations diplomatiques.

Après la publication de l'enquête, je reçus à Marseille la visite de madame la maréchale, accompagnée de M. le colonel Vilette. Elle me dit que jamais M. le maréchal Bazaine ne lui avait donné de mission auprès de moi; d'autre part, qu'elle ne m'avait jamais fait de déclaration semblable à celle dont il était parlé, mais simplement une visite de bonnes relations.

Je répondis que personne ne douterait du premier point puisque le maréchal l'affirmait, mais que je ne pouvais accéder au désir de madame la maréchale de supprimer la seconde partie de ma déposition. Ce n'était pas une visite de relations qu'elle m'avait faite. Depuis dix-huit mois ma situation avait été rompue avec M. le maréchal Bazaine et madame la maréchale, parce que j'étais de l'opposition. Huit jours avant cette visite, j'étais monté à la tribune et j'avais demandé la déchéance de Napoléon III. D'autre part, je ferai remarquer qu'introduite dans la chambre de madame de Kératry, madame la maréchale avait demandé à me parler isolément. J'affirme que ma déposition a été sincère. Je n'ai rien à en retrancher.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il des questions à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Non, monsieur le Président.

M. le Président fait la même demande à MM. les juges qui répondent négativement.

M. le Président. — Et monsieur le défenseur?

Me Lachaud. — Je voudrais vous prier, monsieur le Président, de poser à M. de Kératry la question suivante :

La visite de madame la maréchale, d'après ce que M. de Kératry dépose, l'avait vivement préoccupé. Je lis dans la déposition imprimée de M. de Kératry devant la commission d'enquête et dans la déclaration qu'il a faite devant M. le général rapporteur, qu'il avait fait part à M. Jules Favre et au ministre de la guerre des paroles de madame la maréchale; je vous prie, monsieur le Président, de demander à M. de Kératry s'il est bien sûr d'avoir fait cette double confidence.

M. le Président, *au témoin.* — Le défenseur désire savoir si vous avez fait part à M. Jules Favre et au ministre de la guerre d'alors, des paroles de madame la maréchale.

M. le comte de Kératry. — Il y a là une erreur. J'ai simplement fait connaître à tous les députés de l'opposition le but de la visite de madame la maréchale, mais je n'en ai pas parlé à M. le ministre de la guerre, à qui je n'avais pas à rendre compte des motifs qui avaient déterminé cette visite.

Me Lachaud. — Monsieur le Président veut-il me permettre de demander à M. de Kératry à quel moment a pu être commise l'erreur qu'il signale? a-t-elle été commise dans le procès-verbal de sa déclaration devant M. le général rapporteur? car il me paraît également résulter, d'une façon incontestable, de l'examen des pièces publiées, que cette confidence avait été faite à la fois à M. Jules Favre et au ministre de la guerre.

M. le Président, *au témoin.* — Le défenseur demande à quel moment vous fixez l'erreur à laquelle vous venez de faire allusion.

M. le comte de Kératry. — Il ne peut y avoir ici qu'une erreur de mots, car le bon sens indique que, lorsque trois personnes se rendent chez le ministre de la guerre dans un but déterminé, dans les conditions relatées par moi, il n'est pas question de donner les motifs de cette visite; nous avons simplement exprimé au ministre le désir manifesté par la minorité du Corps législatif relativement au commandement en chef à donner à M. le maréchal Bazaine.

Me Lachaud. — Je ne peux pas insister en ce moment. Quand nous discuterons, je lirai des pièces que j'ai entre les mains. Je dois dire à monsieur le Président qu'au moment où madame la maréchale a connu la déposition faite par M. de Kératry, elle a protesté d'une façon énergique et fait le voyage de Marseille, où M. de Kératry était préfet des Bouches-du-Rhône. Et, à ce moment, deux lettres ont été écrites, l'une à M. le comte de Palikao, l'autre à M. Jules Favre, pour demander à ces messieurs s'ils avaient souvenance de la confidence que M. de Kératry disait leur avoir faite. J'ai là ces deux lettres, qui déclarent que M. de Kératry ne leur a jamais tenu un semblable langage.

M. le comte de Kératry. — Je répète que je n'avais aucun intérêt à faire ou à ne pas faire cette déclaration; il m'importait peu de rapporter ou de ne pas rapporter la conversation de madame la maréchale, et, si j'avais été convié à le faire, il est bien simple que je n'aurais pas entretenu les membres de l'opposition de ce qui s'était passé le matin de la visite de madame la maréchale. Ne me préoccupant plus de ce fait, je n'ai pas cherché à raviver mes souvenirs, mais il y a des procès-verbaux qui étaient tenus, à cette époque déjà troublée, par M. Magnin, secrétaire de la réunion des membres de la gauche; or, c'est dans ces procès-verbaux qu'il est fait mention de la délégation donnée à MM. Jules Favre, Ernest Picard et à moi, d'aller trouver M. le ministre de la guerre.

D'autre part, M. le défenseur semble vouloir établir du premier coup que l'objet de la visite de Mme la maréchale n'a pas été celui que j'ai indiqué. J'ai fait observer à Mme la maréchale que, du moment où le maréchal affirmait avoir été étranger à sa première démarche, il était bien certain que c'était exact; mais je ne puis rien retrancher de la vérité et je demande ce que Mme la maréchale a pu venir me dire lors de sa première visite, dans un moment aussi difficile, c'est-à-dire vingt jours avant le 4 septembre, à huit heures du matin, ne voulant parler qu'à moi seul. J'ajoute que notre situation était encore plus délicate en ce moment que dix-huit mois auparavant, car, je le répète, je venais de faire à la tribune du Corps législatif une proposition qui, certainement, n'était pas de nature à resserrer nos relations.

J'avoue que, quand j'ai eu l'honneur de voir Mme la maréchale, le matin, la première sensation que j'ai éprouvée a été la crainte d'un malheur arrivé au maréchal, et que je suis resté très-étonné de cette communication qui m'était faite et qui a eu pour résultat une communication faite le même jour au ministre de la guerre, par deux de mes collègues et moi.

Eh bien, je demande quel intérêt je pourrais avoir à communiquer une déclaration que je n'étais pas autorisé à rendre publique et à m'appuyer du nom de Mme la maréchale vis-à-de mes collègues pour demander que le commandement fût remis à M. le maréchal Bazaine.

Me Lachaud. — La loi m'interdit de discuter, et je veux scrupuleusement l'observer. J'avais demandé à M. de Kératry s'il n'avait pas communiqué les paroles de Mme la maréchale à M. Jules Favre et à M. le ministre. Eh bien! je vois dans l'instruction qu'il déclare les avoir communiquées.

M. le Président. — Quelle pièce demandez-vous à lire?

Me Lachaud. — Il s'agit d'un extrait de la déposition de M. de Kératry devant le général rapporteur, à la date du 15 juillet 1872.

M. le Président. — Les dépositions faites dans l'instruction peuvent être lues, avec l'assentiment de M. le commissaire du gouvernement.

Me Lachaud. — Voici la phrase :

« Cette visite au général Trochu me remet en mémoire une autre visite faite au ministère de la guerre plusieurs jours auparavant par M. J. Favre, M. Picard et moi, délégués par la gauche; nous étions allés dire au ministre que le maréchal Bazaine nous avait fait savoir qu'il entendait ne plus obéir à l'empereur. »

Je fais remarquer qu'il ne s'agit pas de donner à M. le maréchal Bazaine un commandement; il avait déclaré qu'il ne voulait plus obéir à l'empereur.

Je continue ma lecture :

« *M. le rapporteur.* — Quelle est la date de cette visite?

« *M. le comte de Kératry.* — Dix-huit à vingt jours, à peu près, avant la révolution.

« Le maréchal m'avait fait déclarer par Mme la maréchale Bazaine, qui m'avait rendu visite le matin, que la présence de l'empereur compromettait les opérations militaires, qu'il n'en acceptait plus la responsabilité et qu'il désirait se retirer. Nous nous rendîmes auprès du ministre. Nous lui fîmes cette déclaration. »

Je n'ai pas à en lire plus long.

M. de Kératry. — Je demande à répondre.

M. le défenseur s'empare d'une différence de textes, pour faire naître une différence de sens. Mais il faut se reporter au point de départ, c'est-à-dire à ma déclaration devant la commission d'enquête du 4 septembre.

Que dit ma déposition? Simplement ceci : que la présence de l'empereur compromettait les opérations militaires, que le maréchal ne voulait plus en accepter la responsabilité et qu'il demandait à se retirer. Il n'est même pas question de commandement.

C'est simplement sur ces deux lignes que M. le général rapporteur m'a interrogé.

S'ensuit-il que je sois allé déclarer au ministre de la guerre que c'était par suite d'une visite de Mme la maréchale que je faisais ou que nous faisions cette démarche? Je le nie, je n'ai pas déposé cela devant la commission d'enquête.

Que M. le général rapporteur, dans l'interrogatoire qu'il m'a fait subir, m'ait posé une question dans ces termes, que j'y aie répondu dans ce sens, je n'y attache pas d'autre importance que celle de ma première déclaration.

M. le Président. — Il me semble que le texte que M. le défenseur a lu est celui qui se trouve dans l'enquête.

M. Lachaud. — Non, mais l'erreur est facile, car les deux textes se ressemblent absolument.

Voici la déclaration de M. de Kératry devant la commission d'enquête :

« *M. le comte de Kératry.* — Dix-huit à vingt jours à peu près avant la révolution, le maréchal m'avait fait déclarer par Mme la maréchale Bazaine, qui m'avait rendu visite le matin, que la présence de l'empereur compromettait les opérations militaires, qu'il n'en acceptait plus la responsabilité et qu'il désirait se retirer. »

M. de Kératry ajoute :

« Nous nous rendîmes auprès du ministre; *nous lui fîmes cette déclaration;* il nous répondit que, conformément au désir de la Chambre, le maréchal allait être investi du commandement suprême. Restait une seconde question, non moins grave, à traiter. Je mis le général de Palikao en demeure de se prononcer sur l'éventualité de conflit entre l'empereur et le maréchal. »

M. le Président. — Avez-vous quelque autre question à adresser à cet égard?

Me Lachaud. — Aucune, monsieur le Président.

M. de Kératry. — M. le défenseur, en lisant le texte de ma déclaration devant la commission d'enquête, vient de confirmer ces trois points, savoir :

Que la présence de l'empereur gênait les opérations militaires;

Que le maréchal Bazaine ne voulait pas accepter la responsabilité et qu'il désirait se retirer.

Voilà les éléments de ma déclaration devant la commission d'enquête.

Me Lachaud. — Il y a dans la déposition devant la commission d'enquête un passage que je demande la permission de lire, car il est évident que M. de Kératry a dû mettre dans la confidence M. Jules Favre et M. Picard; voici ce passage :

« Cette visite à M. le général Trochu me remit en mémoire une autre visite faite au ministère de la guerre plusieurs jours auparavant par M. Jules Favre, M. Picard et moi, délégués par la gauche; nous étions allés dire au ministre que le maréchal Bazaine nous avait fait savoir qu'il entendait ne plus obéir à l'empereur. »

Voilà la déclaration de M. de Kératry, et, s'il le faut, lorsque MM. Jules Favre et le comte de Palikao seront entendus comme témoins, je lirai deux lettres qui ont été écrites par

eux l'année dernière et qui prouvent que tel n'était pas le motif de la démarche qui était faite auprès du ministre de la guerre.

M. de Kératry. — M. le défenseur commet une erreur capitale quand il croit que j'ai fait des confidences à quelqu'un. Il semble dire que je n'ai fait cette confidence qu'à MM. Jules Favre et Picard, je l'ai faite à tout le monde dans la commission ; ces deux députés ont été nommés pour se rendre avec moi chez le ministre de la guerre, mais la vérité est que je l'ai dit à tous nos collègues de la réunion, qui étaient au nombre de vingt-sept ou vingt-huit.

Me Lachaud. — M. de Kératry veut-il dire que, devant vingt-sept députés, il a dit que M. le maréchal Bazaine ne voulait plus obéir à l'empereur ?

M. de Kératry. — J'ai fait part à ces vingt-sept députés, qui formaient l'opposition, que, le matin même, j'avais eu un entretien avec Mme la maréchale, et que j'avais été chargé par elle de leur faire savoir que la présence de l'empereur compromettait les opérations militaires, que le maréchal ne voulait plus accepter la responsabilité et qu'il préférait se retirer.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, avez-vous quelques observations à présenter ?

M. le maréchal. — Lorsque j'ai demandé à être entendu par la commission d'enquête parlementaire, j'ai été très-surpris de cette déposition, et j'ai déclaré devant M. le comte Daru, président, que je protestais ; j'ai dit que, si j'avais eu vent seulement d'une pareille démarche, je n'aurais pas accepté le commandement.

Du reste, j'en ai rendu compte à l'empereur aussitôt ma rentrée en France.

M. le Président. — Je pense qu'avant d'autoriser le témoin à se retirer, je dois annoncer que j'ai entre les mains une déclaration écrite, relative à la déposition que le conseil vient d'entendre. Cette déclaration m'a été adressée par une personne qui n'est pas et qui ne peut pas être entendue comme témoin, Mme la maréchale Bazaine. Elle ne pourrait paraître que pour être entendue à titre de renseignement ; mais je n'userais, à cet effet, de mon pouvoir discrétionnaire que si la demande m'en était faite par le ministère public ou par la défense.

(Me Lachaud fait un signe négatif.)

M. le commissaire du gouvernement. — Je crois que la présence de Mme la maréchale à la barre aurait des inconvénients.

M. le Président. — Je vais donner lecture de cette déclaration ; mais, auparavant, je désirais connaître les sentiments de M. le commissaire du gouvernement et ceux de la défense.

En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne qu'il soit donné lecture de cette pièce, et qu'elle soit jointe ensuite aux pièces de la procédure.

M. le greffier :

Déclaration de la maréchale Bazaine à M. le Président du 1er conseil de guerre, relative à l'incident Kératry.

« Paris, le 3 octobre 1873.

« La visite que j'ai faite à M. de Kératry dans la deuxième quinzaine d'août 1870 est la conséquence de la question ci-après, qui m'avait été adressée par l'impératrice à l'époque où Sa Majesté pensait à faire entrer dans la composition du conseil de défense plusieurs députés appartenant à l'opposition :

« Avez-vous conservé des relations avec M. de Kératry ? »

« Je répondis qu'elles avaient été interrompues dès que le maréchal avait pris le commandement de la garde impériale, mais qu'il était facile de les rétablir, puisque dans le passé elles avaient été cordiales. J'allai donc le voir pour lui demander son opinion sur la situation militaire en général et sur la position du maréchal, dont je n'avais pas de nouvelles depuis quelques jours.

« M. de Kératry me déclara que l'Empire était perdu et que le maréchal ferait bien de ne pas accepter la responsabilité de la désastreuse direction donnée aux opérations militaires, autrement dit *de se séparer de l'empereur sous ce rapport* ; cette idée vient donc de *lui*, et non pas de *moi*, j'ai donc été fort surprise de lire dans son livre sur le 4 septembre qu'il m'en donnait l'initiative, et c'est pour lui en demander la rétractation que j'ai fait le voyage de Marseille le 28 février 1872. Je joins à cette déclaration la copie de la lettre que j'ai reçue de M. le général comte de Palikao, alors ministre de la guerre, relative à cet incident. »

M. le Président. — En effet, madame la maréchale Bazaine a joint à cette déclaration qu'elle m'a envoyée, la copie d'une lettre à elle adressée par M. le général comte de Palikao. Il en sera donné lecture, s'il y a lieu, mais seulement après que le conseil aura entendu la déposition du comte de Palikao.

Me Lachaud. — C'est ce qui m'avait empêché tout à l'heure de demander l'autorisation de lire cette lettre.

M. de Kératry. — Après la lecture de ce document inconnu pour moi et qui porte sur deux points graves, je demande à présenter deux observations au conseil :

Je nie que jamais madame la maréchale m'ait fait une ouverture quelconque se rapportant à la dynastie impériale. J'ai lu dans un livre de M. le général de Palikao, qu'il avait été question un instant de m'appeler dans le conseil. Mais je déclare que jamais madame la maréchale n'a effleuré ce sujet avec moi. C'est la première nouvelle que j'en ai, et j'en suis assez indigné.

Quant au second point, je dois déclarer que je n'ai fait aucune suggestion de cette nature à madame la maréchale. M. le maréchal, qui est ici, peut dire que dans différentes circonstances, par exemple lorsqu'il a pris le commandement de la garde à Paris, je lui ai exprimé personnellement le regret où j'étais de le voir prendre ce commandement, qui pouvait lui créer une situation très-difficile vis-à-vis de la population de Paris. C'est alors que M. le maréchal me répondit par une phrase, — très-légale assurément, — mais menaçante pour mes amis de l'opposition. Depuis ce temps je ne l'ai jamais revu.

M. le Président. — Je crois qu'il y a lieu de limiter ce débat. Les questions sont épuisées. J'autorise le témoin à se retirer, mais il est entendu qu'il devra se rendre à la nouvelle convocation qui lui sera faite.

Greffier, veuillez appeler M. Jules Favre.

DÉPOSITION DE M. JULES FAVRE.

M. le Président. — Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, et de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

M. Jules Favre. — Je le jure.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. Jules Favre. — Jules Favre.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 20 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Votre âge?

M. Jules Favre. — Soixante-quatre ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. Jules Favre. — Avocat.

M. le Président. — Votre domicile?

M. Jules Favre. — Rue d'Amsterdam, 91, Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés?

M. Jules Favre. — Non, je n'avais pas l'honneur de le connaître personnellement.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié?

M. Jules Favre. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre?

M. Jules Favre. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avant de commencer votre déposition, je dois vous prévenir qu'avec l'assentiment du parquet et de la défense, il a été décidé que les débats seraient divisés en sections correspondantes aux divisions introduites dans l'interrogatoire du maréchal. Par conséquent, la déposition que vous allez faire devra se limiter aux circonstances qui se rattachent à la prise de possession par le maréchal Bazaine du commandement en chef de l'armée. Quant au reste de votre déposition, le conseil l'entendra plus tard.

M. Jules Favre. — J'attendrai les questions que M. le Président me fera l'honneur de m'adresser,

M. le Président. — Je n'ai point de questions à vous poser. Il a été question tout à l'heure d'une démarche faite par les députés de l'opposition auprès du ministre de la guerre au mois d'août 1870. C'est sur ce que vous savez de cette démarche que le conseil désirerait vous entendre, et c'est à ce propos que vous avez été convoqué.

M. Jules Favre. — Comme j'ai eu l'honneur de le dire, je n'avais pas l'honneur de connaître M. le maréchal; mais, au moment de la déclaration de guerre, — et cette impression ne m'était pas personnelle, assurément, — je fus frappé du danger que faisait courir à la France l'insuffisance du commandement. Je m'en expliquai très-vivement, non pas dans une séance publique, — je ne l'aurais pas voulu, — mais dans le sein de mon bureau, et je dis positivement que nous ne pouvions manquer d'être battus à cause de cette insuffisance. Je n'ai pas besoin de m'expliquer davantage à cet égard, surtout après la constatation faite par l'instruction elle-même. Il est donc tout simple que, dans ce moment même, mes amis et moi, nous ayons pensé qu'à la première occasion le salut de la France exigeait que le commandement ne restât pas dans les mains qui l'exerçaient.

Lorsque nous eûmes la douleur d'apprendre la première victoire de l'armée ennemie, ce sentiment prit une nouvelle intensité. Je fis personnellement, le 8 août si je ne me trompe, une démarche auprès de M. le président Schneider. J'allai le trouver, accompagné de quelques-uns de mes collègues, pour lui demander de convoquer le Corps législatif immédiatement, et surtout de porter à l'impératrice et au conseil des ministres ces vues, que nous leur adressions comme des patriotes absolument dégagés de toute espèce de préoccupation personnelle : de rappeler l'empereur et de mettre à sa place un de ses lieutenants qui avait fait la guerre, avait de l'expérience, et ne risquerait pas de compromettre notre armée comme celui qui la dirigeait le faisait.

M. le président Schneider reçut cette communication avec bienveillance; il me promit de la porter aux ministres, et en m'accompagnant, lorsque je me retirai, il ajouta même : « Vous croyez que la dynastie est un obstacle au succès de nos armées; moi j'ai l'opinion contraire. »

C'est ainsi que nous nous séparâmes, et si je prends la liberté de dire ces choses au conseil bien qu'elles paraissent étrangères au procès, c'est afin qu'on ne puisse pas dire qu'il y ait jamais eu, ni de près ni de loin, la moindre entente entre le maréchal Bazaine et l'opposition pour arriver à l'investir du commandement.

C'est une fois le Corps législatif convoqué que nous éprouvâmes, — M. le Président et le conseil le comprendront, puisqu'ils ont éprouvé le même sentiment, — une profonde anxiété et que nous nous consultâmes pour savoir, indépendamment de toute idée politique, quel était l'homme de guerre le plus capable de conduire nos armées.

Et, sans entrer dans des comparaisons personnelles qui ne sont nullement de ma compétence et qui seraient même très-téméraires dans ma bouche, je ne peux que rendre compte du résultat de cette conversation. Ce résultat fut que M. le maréchal Bazaine paraissait être, par son talent militaire, par son caractère, le plus propre à nous garantir des dangers qui nous menaçaient et à nous faire profiter des bonnes chances qui pourraient se présenter.

C'est pourquoi, d'accord avec mes amis, j'en ai parlé à M. le ministre de la guerre. J'ai mieux fait, j'en ai parlé en comité secret. Je me suis expliqué sur le compte du commandant en chef comme mon devoir m'y poussait, d'autant mieux que

je n'étais plus tenu à des ménagements. Je croyais que M. le maréchal Bazaine pouvait être investi de ce commandement. Je l'ai dit et j'ai ajouté, — ce qui n'a pas été exécuté, — que l'empereur devait être absolument écarté et revenir à Paris.

Je vous demande pardon de ces détails; c'est pour vous faire comprendre quelle avait été la position respective de l'opposition et de M. le maréchal Bazaine. Le maréchal n'a été pour rien dans nos démarches, puisque la mienne, — j'ai eu l'honneur de le dire tout à l'heure, — a commencé le 15 juillet, jour de la déclaration de guerre, qu'elle s'est continuée plus énergiquement au 8 août, lorsque j'ai vu M. le président Schneider, qu'enfin elle a pris un corps lorsque j'ai consulté mes amis et que je me suis enquis de la personne qui pouvait commander nos armées.

M. le Président. — En avez-vous parlé alors au ministre de la guerre ?

M. Jules Favre. — Oui, j'ai eu l'honneur de le voir personnellement à la Chambre. Ensuite, j'ai accompagné M. de Kératry et M. Ernest Picard chez lui, non-seulement pour cet objet, mais encore pour d'autres, dont il est inutile d'entretenir le conseil. C'est alors que nous lui avons demandé que le commandement en chef fût confié à M. le maréchal Bazaine. Nous comprenions que, pour un homme de guerre, la première condition de responsabilité, c'est l'indépendance dans l'action, et que si, par un sentiment très-honorable pour M. le maréchal Bazaine, tout en étant commandant en chef, il se croyait tenu à des égards vis-à-vis de l'empereur, qui était dans une position plus élevée, ceci pouvait être compromettant pour lui et pour les armées.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il des questions à adresser au témoin ?

M. le commissaire du gouvernement. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Et le défenseur?...

Me Lachaud. — Je voudrais demander à M. Jules Favre s'il se souvient que M. de Kératry lui aurait dit que M. le maréchal Bazaine lui avait fait déclarer qu'il ne voulait plus obéir à l'empereur, et si cette phrase aurait été reproduite devant le ministre de la guerre ?

M. le Président, *au témoin.* — Vous avez entendu la question?

M. Jules Favre. — Oui, monsieur le Président.

Lorsque j'ai déposé devant M. le général de Rivière, je me rappelle avoir dit que M. de Kératry avait parlé d'une visite que lui avait faite madame la maréchale Bazaine un matin; mais il était resté dans mon souvenir que cette visite avait eu surtout pour but de faire connaître au ministre que le maréchal Bazaine accepterait : car l'acceptation était, dans ces conditions, un acte très-grave.

Me Lachaud. — M. Favre ne se souvient-il pas qu'il y a plus d'un an, en 1872, à l'époque où la déclaration de M. de Kératry fut publiée, on eut l'honneur de le voir ou de lui écrire en le priant de rappeler ses souvenirs; et si, à cette époque, il ne déclara pas la même chose qu'aujourd'hui ?

M. Jules Favre. — Je ne crois pas qu'il m'en ait été parlé.

M. le Président. — Vous n'avez pas souvenir qu'il ait été fait des démarches auprès de vous ou qu'il vous ait été envoyé une lettre pour obtenir des éclaircissements lorsque la déposition faite devant la commission d'enquête a paru?

M. Jules Favre. — Je ne crois pas que dans la commission d'enquête où j'ai paru il ait été question de ces détails.

Me Lachaud. — Ce n'est pas M. Favre qui a parlé de ces détails. C'est M. de Kératry qui a rapporté le propos devant la commission d'enquête.

M. le Président. — La question de M. le défenseur est la suivante :

A propos de la déposition de M. de Kératry devant la commission d'enquête, n'a-t-il pas été adressé à M. Jules Favre une lettre et n'a-t-il pas été fait près de lui une démarche ayant pour objet d'obtenir une explication sur le fait en question?

M. Jules Favre. — Il ne m'a pas été écrit de lettre; quant à une démarche, je n'en ai pas souvenir.

Me Lachaud. — J'ai là une lettre de M. Jules Favre du 31 mars 1872 qui n'est que la reproduction de ce que je viens de dire au conseil.

M. Jules Favre. — Je ne me rappelle pas cette lettre.

Me Lachaud. — Monsieur le Président voudrait-il bien autoriser la lecture de cette lettre ?

M. le Président. — Lisez.

Me Lachaud. — « Madame la maréchale, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire de vive voix au maréchal, je n'ai aucun souvenir du langage tenu par M. de Kératry à M. le ministre de la guerre lors de la visite que nous avons faite à ce dernier au mois d'août 1870. M. votre beau-frère ne m'avait rien fait connaître de semblable : en ce qui me concerne, je n'allais trouver M. le comte de Palikao que pour obtenir de lui le rappel de l'empereur.

« Je l'avais demandé à M. Schneider le lendemain de la bataille de Reichshoffen. Depuis, je n'avais pas cessé de signaler le péril que faisait courir à la France l'inertie du commandant en chef.

« Parmi tous les hommes de guerre qui l'entouraient, le maréchal Bazaine me paraissait le plus capable de relever nos affaires militaires, et c'est pourquoi je pressais vivement le ministre de le placer à la tête de l'armée.

« Veuillez agréer, madame, l'expression de mes sentiments de respectueuse considération.

« *Signé :* JULES FAVRE. »

C'était conforme à la déposition faite tout à l'heure.

M. Jules Favre. — Cette lettre est absolument conforme à ce que j'ai déclaré tout à l'heure. Quant à l'avoir écrite, je ne me le rappelle pas.

Me Lachaud. — J'ai lu cette lettre uniquement pour établir que, dans le premier moment, Mme la maréchale Bazaine s'était fort inquiétée du propos qu'on lui attribuait, et qu'à un moment où les souvenirs de M. Jules Favre pouvaient être meilleurs, parce qu'ils étaient plus récents, il avait déjà confirmé la déclaration qu'il a faite.

M. le Président. — La déposition de M. le député est conforme à ce qu'il a écrit à cette époque.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL COMTE DE PALIKAO.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le général comte de Palikao. — Cousin de Montauban, comte de Palikao (Charles-Guillaume-Marie-Antonin).

M. le Président. — Votre âge?

M. le général comte de Palikao. — Soixante-dix-sept ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général comte de Palikao. — Militaire.

M. le President. — Votre domicile?

M. le général comte de Palikao. — Paris.

M. le Président. — Votre grade?

M. le général comte de Palikao. — Général de division.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le général comte de Palikao. — J'ai connu M. le maréchal en 1832, en Afrique. Depuis cette époque sa carrière a été presque parrallèle à la mienne, et je l'ai toujours connu, ainsi que tous ses chefs, comme un homme d'honneur, loyal et très-intelligent.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le général comte de Palikao. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre?

M le général comte de Palikao. — Nullement.

M. le Président. — Je dois vous prévenir qu'avec l'assentiment du ministère public et de la défense, j'ai introduit dans le débat différentes divisions qui sont la reproduction de celles que j'ai déja introduites dans l'interrogatoire du maréchal. Le conseil aura à vous entendre plus tard pour d'autres parties de votre déposition. En ce moment, il désire vous entendre sur quelques circonstances qui ont accompagné la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine et spécialement sur une visite qui aurait été faite auprès de vous par des députés de l'opposition. C'est sur ce qui s'est passé dans cette circonstance que je vous interroge.

M. le général comte de Palikao.—J'ai vu madame la maréchale Bazaine vers la fin du mois de mars 1872. Elle m'écrivit une lettre et m'envoya une déposition que M. de Kératry venait de faire devant la commission d'enquête du 4 septembre. Dans cette déposition, M. de Kératry prétendait être venu chez moi dans la première quinzaine du mois d'août, accompagné de MM. Jules Favre et Ernest Picard, pour me parler de différentes questions d'armement. Dans le courant de la conversation, toujours d'après la déposition de M. de Kératry, il m'aurait mis en demeure de me prononcer sur une question qu'il voulait m'adresser. Je proteste d'abord contre cette expression de *mise en demeure*. Je n'avais jamais connu ni vu M. de Kératry, et il n'avait aucune qualité pour venir sonder mes sentiments personnels. C'est déjà une présomption qu'il ne m'a jamais adressé cette question. Qu'il m'ait parlé en ce moment de l'empereur et du maréchal Bazaine, c'est possible, tout le monde en causait. Mais qu'il m'ait posé la question de savoir, dans le cas où le maréchal Bazaine et l'empereur se sépareraient, quel parti je suivrais, mon devoir me traçait la direction que j'avais à suivre. Quant à M. de Kératry, je ne le connaissais pas, comme je l'ai dit, et je n'avais pas à lui faire part de mes sentiments personnels.

D'un autre côté, M. de Kératry devait savoir mieux que personne qu'un honnête homme qui a prêté un serment ne le trahit pas. Il a été député, il a prêté un serment, il est gentilhomme : en cette double qualité il devrait savoir cela. D'un autre côté comment se fait-il, si M. de Kératry m'avait posé cette question, que M. Jules Favre, dans un ouvrage qu'il a fait paraître, intitulé : *Gouvernement de la Défense nationale* (page 51), que j'ai lu très-attentivement et dans lequel il rappelle toute notre conversation et ce qui s'est passé dans notre entrevue, ne dise pas un mot qui rappelle ce fait, dont cependant l'importance est très-grande, puisqu'il laisserait supposer un ministre manquant à ses engagements vis-à-vis de son souverain?

M. Jules Favre, du reste, dans sa déposition devant la commission d'enquête du 4 septembre, n'en dit pas un mot, ni M. Ernest Picard non plus. Je ne sais pas si ce dernier, dans une autre séance, n'a pas cru se rappeler quelque chose de semblable. Mais il n'affirmait rien.

Donc, je nie complétement avoir tenu le propos que me prête M. de Kératry.

J'ai répondu immédiatement à madame la maréchale—il y a de cela dix-huit mois, mais ma mémoire est bien fraîche, — que je ne n'avais jamais tenu un pareil propos, que c'était un mensonge!

M. le Président. — Y a-t-il lieu de donner lecture de la lettre de M. le comte de Palikao, qui a été annexée à la déclaration de madame la maréchale?

Me Lachaud. — Je le veux bien, monsieur le Président. La lettre ayant été annoncée, il est bon qu'elle soit lue.

M. le Président. — Greffier, donnez lecture de cette lettre.

M. le greffier :

« Paris, le 30 mars 1872.

« Madame la maréchale,

« J'ai l'honneur de répondre immédiatement à votre lettre de ce jour.

« MM. Jules Favre, Picard et de Kératry sont venus chez moi le 21 août, ainsi que le constate l'ouvrage de M. Jules Favre sur le gouvernement de la Défense nationale, page 51.

« Ces messieurs, M. Jules Favre le dit, n'étaient venus que pour me demander de presser l'armement de la troupe et surtout des gardes nationaux. M. Jules Favre ajoute que je leur montrai sur le plan devant ma croisée la ville de Châlons et celle de Mézières; la conversation s'est terminée sur ces objets, et s'il eût été question d'une affaire aussi grave que celle dont parle votre lettre, M. Jules Favre n'aurait pas manqué de le dire dans son livre.

« Quant à moi, j'atteste que le fait est complétement inexact, et j'ajoute qu'il est impossible qu'il ait eu lieu. S. M. l'empereur était ce même jour au camp de Châlons, et il ne pouvait être question en ce moment du commandement de l'empereur, qui avait déjà nommé M. le maréchal Bazaine au commandement en chef de l'armée du Rhin, et le maréchal de Mac-Mahon à celui de l'armée de Châlons.

« Quant à la question de savoir à qui j'aurais obéi s'il eût existé un antagonisme quelconque entre l'empereur et l'un des chefs d'armée, ma vie tout entière répond à cette accusation de trahison. Je crois que personne n'aurait osé me poser une telle question.

« Veuillez agréer, madame la maréchale, l'expression de l'hommage le plus dévoué.

« *Signé :* Général comte DE PALIKAO. »

M. le Président. — J'ordonne, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, que cette lettre soit jointe aux pièces de la procédure.

Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Aucune.

M. le Président. — Et monsieur le défenseur?

Me Lachaud. — Je n'en ai aucune.

M. le Président. — Monsieur le maréchal n'a aucune observation à faire?

M. le maréchal Bazaine. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Le témoin peut se retirer, si le ministère public et la défense y consentent.

Il sera prévenu par une lettre de convocation du jour où le conseil entendra le reste de sa déposition.

AUDIENCE DU 21 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

A midi et demie le conseil de guerre entre et prend séance.

M. le Président. — La séance est reprise.

Nous allons entendre les témoins assignés par la défense qui appartiennent au premier groupe de faits traité dans l'audience d'hier.

Greffier, appelez.

M. le greffier. — M. Schneider !

DÉPOSITION DE M. SCHNEIDER.

M. le Président. — Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, et de dire toute la vérité, rien que la vérité.

M. Schneider, *levant la main.* — Je le jure !

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. Schneider. — Joseph-Eugène Schneider.

M. le Président. — Votre âge ?

M. Schneider. — Soixante-huit ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. Schneider. — Propriétaire.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. Schneider. — Au Creuzot.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. Schneider. — Je le connaissais.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. Schneider. — A aucun degré.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre ?

M. Schneider. — Jamais.

M. le Président. — Avant que vous commenciez votre déposition, je crois devoir vous informer que le conseil désire vous entendre sur les faits qui sont à votre connaissance et qui peuvent se rattacher à la prise de possession du commandement en chef par M. le maréchal Bazaine.

M. Schneider. — Je ne pense pas qu'on désire que je m'explique sur les circonstances en général qui ont motivé la prise de possession du commandement de l'armée du Rhin par M. le maréchal Bazaine. Mais s'il s'agissait de savoir si M. le maréchal a demandé et sollicité lui-même le commandement ou a fomenté quelque intrigue en vue de l'obtenir, je dirais que rien n'a jamais pu motiver une pensée pareille de ma part. J'ajouterais que ma prétention est contraire. J'ai été à même de voir, au moment de la guerre, un grand nombre d'hommes considérables ; je n'en ai jamais vu un seul qui m'ait parlé avec plus de modestie et de sagesse des périls de l'entreprise.

Je ne comprendrais pas que le même homme eût sollicité plus tard l'honneur du commandement quand la situation était devenue si compromise.

Il est vrai qu'après nos premiers revers, M. Jules Favre et quelques-uns de ses amis, mais réunis aussi à des députés faisant partie d'autres groupes de la Chambre, m'ont témoigné le désir que le commandement en chef changeât de mains.

Rien ne m'a paru venir de l'initiative du maréchal et, dans ce mouvement de l'opinion, il me semble que ses glorieux services le désignaient suffisamment pour une situation semblable. Je ne dirai rien sur la situation faite au maréchal. J'attendrai sur ce point les questions qui pourraient m'être adressées.

M. le Président. — Je n'ai pas de questions à vous adresser. M. les juges, le parquet, la défense en ont-ils ?

Signes négatifs.

M. le Président, *au témoin.* — Vous pouvez vous retirer. Greffier, appelez un autre témoin.

DÉPOSITION DE M. ROUHER.

M. le Président. — Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité?

M. Rouher, *levant la main.* — Je le jure.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. Rouher. — Eugène Rouher.

M. le Président. — Votre âge?

M. Rouher. — Cinquante-huit ans et demi.

M. le Président. — Votre profession?

M. Rouher. — Membre de l'Assemblée nationale.

M. le Président. — Votre domicile?

M. Rouher. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. Rouher. — Je le connaissais depuis longtemps.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. Rouher. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas au service l'un de l'autre?

M. Rouher. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avant de vous donner la parole, je crois devoir vous prévenir, monsieur le député, que le conseil entendra plus tard la partie de votre déposition qui pourrait se rattacher à d'autres points du débat.

En ce moment le conseil désire savoir ce que vous savez des circonstances qui se rattachent à la prise de possession par le maréchal du commandement de l'armée du Rhin.

M. Rouher. — Je n'ai absolument aucun renseignement personnel à donner au conseil sur les circonstances dans lesquelles la prise de possession du commandement de l'armée du Rhin a pu s'opérer. Je ne sais, à moins qu'on m'adresse des questions, pour quelle raison je suis appelé en ce moment.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, avez-vous quelque question à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le défenseur, c'est vous qui avez fait assigner le témoin ?

Me Lachaud. — Sur cette partie, je n'ai qu'une question à adresser à M. Rouher :

Ainsi que M. le Président le disait, dans d'autres parties du débat, je le prierai d'adresser certaines questions à M. Rouher, mais je voudrais maintenant savoir s'il a entendu dire que, par des démarches quelconques, soit directes, soit indirectes, M. le maréchal Bazaine a paru désirer le commandement en chef de l'armée du Rhin. La haute situation qu'occupait alors M. Rouher lui aurait permis assurément, s'il y avait eu quelques démarches, de les connaître.

M. Rouher. — Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que M. le maréchal Bazaine a obéi à un ordre et n'a pas recherché le commandement en chef de l'armée du Rhin. Voilà la conviction que j'ai acquise au milieu des renseignements que j'ai eus à cette époque.

Me Lachaud. — Je n'ai pas d'autre question à adresser à M. Rouher.

M. le Président. — Monsieur le député, vous pouvez vous retirer. Vous serez informé de l'époque à laquelle le conseil pourra entendre le reste de votre déposition.

M. Rouher se retire.

M. le Président. — Nous allons procéder maintenant à l'audition des témoins qui doivent déposer sur le deuxième groupe de faits que j'ai précédemment indiqué.

Greffier, appelez le maréchal Canrobert.

M. le maréchal Canrobert est introduit et s'approche de la barre.

DÉPOSITION DU MARÉCHAL CANROBERT.

M. le Président. — Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

M. le maréchal Canrobert, *levant la main.* — Je le jure.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le maréchal Canrobert. — Certain Canrobert (François-Marcellin).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le maréchal Canrobert. — Soixante-quatre ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le maréchal Canrobert. — Maréchal de France.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le maréchal Canrobert. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le maréchal Canrobert. — Je l'ai beaucoup connu.

M. le Président. — Vous n'êtes si son parent, ni son allié ?

M. le maréchal Canrobert. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été attachés au service l'un de l'autre ?

M. le maréchal Canrobert. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, je crois devoir vous informer que le conseil vous entendra plus tard sur d'autres parties de votre déposition. Dans ce moment il doit entendre ce que vous avez à lui faire connaître sur les opérations militaires et sur tout ce qui s'y rattache, depuis le jour de la nomination de M. le maréchal Bazaine au commandement en chef, c'est-à-dire depuis le 12 août, jusqu'au jour où l'armée est rentrée dans le camp retranché de Metz, c'est-à-dire jusqu'au 19 août.

C'est donc sur les opérations militaires comprises entre le 12 et le 19 août que votre déposition doit porter.

M. le maréchal Canrobert. — Monsieur le Président veut-il que je parle sur ce qui s'est passé en dehors du corps d'armée que je commandais ?

M. le Président. — Faites votre déposition de la façon que vous jugerez la plus propre à éclairer le conseil.

M. le maréchal Canrobert. — Quand je suis arrivé à Metz, j'avais été précédé par quelques troupes seulement de mon corps d'armée qui étaient venues le 11. C'est le lendemain que j'ai appris la nomination du maréchal Bazaine au commandement en chef de l'armée du Rhin. Mon corps d'armée se trouvait dans une situation spéciale. Il était incomplet. Je n'avais eu que mes têtes de colonne. Ainsi, en fait d'artillerie et de réserves, mon 6e corps n'avait que sept batteries, pas une réserve du génie, enfin pas de services administratifs. Tout cela était resté en arrière avec les divisions qui avaient été coupées par la marche de l'ennemi. Je tâchai de suppléer à cette situation. Je m'adressai à l'état-major général. Il m'envoya le 13 août deux batteries de la réserve, ce qui me fit cinquante-quatre pièces en tout. C'est avec ces cinquante-quatre pièces que j'ai eu à lutter à Rezonville et à Saint-Privat contre l'armée allemande.

Les ordres prescrivaient à mon corps de se tenir prêt dans la nuit du 14 au 15, pour le passage de la Moselle. Deux de mes divisions étaient en effet le plus rapprochées. Pour moi le passage de la Moselle a été une opération excessivement facile. J'entends qu'elle a été très-facile à exécuter pour mon corps. On recommandait de bien marcher en ordre, parce que le passage devait forcément amener une certaine division dans les troupes.

Nous avions passé, nos têtes de colonne étaient déjà à Longeville lorsque les batteries prussiennes jetèrent quelques obus sur nous. Nous apprîmes alors que l'ennemi avait attaqué notre arrière-garde. Mon corps est resté sur la rive gauche. Je n'ai donc pris aucune part à la bataille de Borny, qui a eu lieu sur la rive droite. J'ai entendu seulement la mitraillade, c'est le vrai mot à employer. Borny a d'ailleurs été pour les armes françaises une journée on ne peut plus glorieuse.

Quand on reprit la marche le 15, je conduisis mon corps vers Gravelotte. Il avait été dit que les cinq corps d'armée prendraient, à l'aube, la direction de Gravelotte; mais le 2e corps et le 6e, que j'avais l'honneur de commander, devaient y arriver par Rezonville et Mars-la-Tour ; le 3e corps et le 4e par Conflans et Étain. La garde restait en arrière de Gravelotte.

Le 15 au soir, l'emplacement des divers corps d'armée devait être celui-ci : le 2e et le 3e corps à Verneville, le 4e à Mouveaux, le 6e à Rezonville, enfin la garde à Gravelotte.

Mais le soir du 15 août que s'est-il passé? Je ne sais. Toujours est-il que mon corps était bien à Rezonville, mais que le 2e corps était à côté de moi ; d'après l'ordre reçu, il aurait dû se trouver sur la droite.

Je n'avais pas d'observations pourtant à faire. J'ai fait ce qu'on doit faire en présence de l'ennemi : j'ai songé à nous protéger contre une surprise ; j'ai examiné les lieux. Nous étions couverts par la division de cavalerie du général marquis de Forton.

Vers le soir, je reçois un ordre de me tenir prêt à partir le lendemain 16 août, à quatre heures et demie du matin. A quatre heures et quart le 6e corps était prêt, les hommes avaient mangé, nous n'attendions plus que l'ordre de marche. Cinq heures, six heures, sept heures se passent : rien ; enfin nous commencions à nous impatienter. J'étais inquiet. J'envoyai deux officiers au quartier général. Tandis que les officiers allaient chevaucher (car en campagne on ne galope pas directement comme en ville, et on trouve des obstacles), je reçus d'un officier de l'état-major du grand quartier général un ordre qui me prescrivait de reprendre mes positions de campement et de faire faire le café à la troupe si je le jugeais convenable et si je pensais qu'il n'y avait pas danger, devant l'ennemi.

Cet ordre m'est parvenu à huit heures du matin. Il avait été écrit à cinq heures au quartier général. Je me disposai à exécuter les ordres de mon chef. Pour ce faire, j'envoyai chercher mes généraux de division et mes chefs de service. Soit dit en passant, mon chef de service d'artillerie était tout simplement, à raison des circonstances dont j'ai parlé, un colonel, et mon chef de service du génie un simple chef de bataillon. Pendant qu'on va les chercher, je vois au loin des chevaux ; voici les cavaliers de notre avant-garde qui battent en retraite sur le 2e et le 6e corps.

A peine avions-nous constaté le fait et marché en avant, que nous sommes accueillis par un feu violent de tirailleurs d'artillerie. Je souligne le mot tirailleurs d'artillerie à dessein. Les boulets nous arrivaient de 3,000 et 3,500 mètres.

Nous avons fait ce que le règlement prescrit en pareil cas. Je fais ranger mon artillerie et mon infanterie, et nous voilà échangeant les coups avec l'ennemi. J'avais cinquante-quatre pièces en tout. L'ennemi en avait cent vingt. C'était là pour nous un jeu assez désagréable. Mon 6e corps s'est vaillamment tenu. Il y a eu ce jour-là cinq mille cinq cents hommes tués, blessés ou disparus. Je ne rappelle pas cela pour faire ressortir le mérite du 6e corps. Il a, comme les autres, fait simplement son devoir et rien de plus. Mais je tenais à constater en même temps que nous avons maintenu toutes nos positions.

En ce moment, M. le maréchal Bazaine était arrivé. Il avait rétabli l'ordre sur notre gauche. Il était venu au feu. Il est resté au plus fort du combat, et y a montré comme toujours un incomparable courage. Je disais même que la place d'un général en chef ne devrait pas être dans une pareille bagarre.

Nous nous sommes battus jusqu'à huit heures du soir. A huit heures l'ennemi s'est retiré. Nous avait-il vaincus? Non. Le général Mentschikoff dit que la victoire appartient à celui qui peut enterrer ses morts. Nous étions sur le champ de bataille, nous avons enterré nos morts. Nous avons bivouaqué sur le terrain. Nous étions donc victorieux.

A huit heures je reçus l'ordre de tenir nos positions jusqu'à dix heures du soir. Vers deux heures ou trois heures du matin, nouvel ordre du quartier général daté, je crois, de minuit, dans lequel on nous disait qu'il fallait, le lendemain, à quatre heures, aller prendre position à Verneville et que l'armée, par suite de ses pertes et du défaut actuel de munitions, devait se rapprocher de Metz pour se ravitailler. Le 2e corps devait aller à Rozerieulles ; le 3e vers la ferme Saint-Hubert; le 4e à Amanvilliers. J'arrive à Verneville sans avoir eu l'honneur de voir le général en chef.

J'y arrive à neuf heures. Je regarde de tous côtés; je suis frappé de la défectuosité de cette position. J'étais entouré de trois bois. Comme mon 6e corps était le plus faible et encore affaibli par les affaires récentes, j'avoue que je me sentais peu disposé à rester dans cette position. Je lis signaler ces inconvénients à M. le maréchal Bazaine. Je n'insiste pas sur ce point, mais je dois rappeler un incident :

Lorsque je comparus comme témoin devant la commission d'enquête, M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers me dit : « Vous avez, paraît-il, demandé à changer cette position de Verneville, qui était très-bonne? » Je souris à ce mot, et dis à M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers que, si elle eût été bonne, je me serais empressé de la garder. « Mais, ajouta-t-il, elle paraissait bonne à votre commandant en chef? — Pas tant que cela, lui répondis-je, puisqu'il n'a pas persisté à m'ordonner de la conserver. » Il laissa entendre qu'à raison de ma situation particulière vis-à-vis du commandant en chef, ce dernier n'avait pas voulu insister. Mais c'est là une considération non admissible. Le maréchal Bazaine ne fit aucune difficulté de se rendre à ma raison. Il m'envoya, vers trois heures et demie, un officier porteur d'une lettre dans laquelle, sans la moindre observation, il accédait à ma demande et m'autorisait à aller sur la position de Saint-Privat-la-Montagne, à condition de me rallier au 4e corps à ma gauche. Il m'écrivait dans un post-scriptum : « En vous désignant la position de Verneville, mon but était de favoriser la retraite du corps Ladmirault. »

Le 4e corps venait en effet de Doncourt prendre ses positions en arrière. Il était en marche. Vous savez comme moi, monsieur le Président, que les règlements militaires interdisent de traverser des troupes en marche. Je dus donc attendre.

Je me suis arrêté, et si longtemps, qu'en arrivant à Saint-Privat il commençait à faire sombre. J'ai pu poser une brigade en arrivant, mais le reste n'est arrivé qu'à la nuit tombée. Ma prise de position a été donc faite forcément dans des conditions quelque peu défectueuses. J'allai cependant à mes avant-postes, je les rectifiai de mon mieux. En rentrant à mon quartier général, je fis venir le maire de Saint-Privat et lui demandai cinq hommes sûrs et connaissant le pays pour les envoyer au delà de l'Orne. Ils revinrent une heure après ; ils n'avaient rien vu.

Le lendemain matin, le chef d'état-major du maréchal Bazaine m'envoya le capitaine Campionnet pour me demander si j'avais des observations à lui présenter. Je répondis que pour le moment je n'avais rien à dire.

Je restais là tranquillement, faisant gratter un peu la terre avec les quelques pioches et pelles que possédait notre 6e corps, quand vers les onze heures, onze heures et demie, je vois s'ouvrir un engagement de loin. Les obus commençaient à être lancés.

Il faut dire qu'on m'avait envoyé deux batteries le matin même : j'avais donc onze batteries à ce moment.

La bataille prend bientôt des proportions considérables, les Prussiens accentuent leur mouvement sur la gauche et sur la droite. Je n'avais pas pu reconstruire mon approvisionnement de munitions, qui avait été fortement épuisé le 16, à Rezonville. C'est avec des caissons à moitié pleins que j'ai dû soutenir la bataille de Saint-Privat.

J'ai eu ici encore de fortes pertes. Le 6e corps a eu plus de 5,200 hommes hors de combat.

L'armée allemande, après avoir canonné très-vigoureusement, a jeté la barre entre le 3e corps et le mien. Je n'avais pas une mitrailleuse. Ces mitrailleuses, sur lesquelles nous avions tant compté, nous faisaient complètement défaut, et c'était dommage, car jamais elles n'auraient été plus utiles que dans cette position. Malgré cela, nous avons tenu tête à l'ennemi, et lui avons fait bien du mal. Nous avons notam-

ment presque littéralement massacré une partie de sa garde.

Le roi de Prusse, écrivant le soir à la reine Augusta, disait que « la garde de Prusse avait trouvé son tombeau à Saint-Privat, » et quand il s'est agi de la délimitation des nouvelles frontières, il a personnellement insisté pour que le territoire annexé comprît le champ de bataille qui recouvrait les corps de ses soldats. Je dis ceci pour bien établir la situation de mon corps d'armée, attaqué par trois corps d'armée ennemis et par 272 pièces de canon.

Dès les premiers moments, je m'empressai de prévenir le général en chef. Vers deux heures, j'avais écrit au maréchal de me faire envoyer des munitions. Il eut la bonté de me renvoyer mon officier en me disant qu'il donnait l'ordre qu'on les envoyât et que je recevrais également le secours de Bourbaki et de la garde impériale.

Nous étions à ce moment en plein combat. Je me hâtai de faire circuler ces bonnes nouvelles dans les rangs. Nos hommes étaient très-contents, sûrs qu'ils étaient d'être ainsi secourus.

Cependant rien ne venait. J'envoyai un officier qui alla chercher les munitions et revint avec quelques pièces.

Pendant la bataille, je reçus plusieurs dépêches. Une première dépêche m'annonçait que M. le maréchal Le Bœuf (il était midi et demi environ) voyait des masses énormes d'ennemis s'avançant sur notre droite, et il m'engageait à tenir ferme dans ma position. Je répondis à M. le maréchal que nous tiendrions le plus que nous pourrions, mais que nos munitions étaient bien entamées et allaient s'épuiser.

A quatre heures et demie environ, l'attaque ennemie reprit avec une intensité plus grande. Déjà nous ne pouvions plus tirer que par intervalle de quelques minutes nos coups de canon. J'envoyai demander des caissons à un officier général, mon bon camarade, qui s'empressa de me les envoyer, ce dont je lui sus depuis d'autant plus de gré que j'appris qu'on lui conseillait alors de ne pas me les envoyer.

Je fis alors adresser une note pressante et donnant la situation à M. le maréchal Bazaine. L'a-t-il reçue ou non ? Tout ce que je puis dire c'est que vers cinq heures et demie ou six heures, l'artillerie prussienne prit un tel ascendant, que je vis que je ne pouvais plus tenir. Cependant j'avais de si bons soldats, des officiers si dévoués, que j'ai pu tenir encore jusqu'à sept heures. Le roi de Prusse a même dit sept heures un quart, dans son rapport.

Saint-Privat était en feu; ce point était le point de mire de toutes les batteries qui convergeaient de la gauche, du front et de la droite : l'armée saxonne avait fait son mouvement vers Roncourt, que je n'avais pu fortifier, ce qui nous aurait permis de tenir plus longtemps.

A ce moment arriva un vaillant officier qui a été tué depuis devant Paris et qu'on appelait le général Péchot, et je suis heureux de profiter de cette circonstance pour rendre hommage à son courage et à son dévouement. Il arriva à Saint-Privat avec le 9e bataillon de chasseurs, le 6e et le 12e de ligne. Ils se précipitèrent pour arrêter l'ennemi ; mais, comme l'ennemi envoyait des masses de fer et ne venait pas lui-même, que c'étaient les obus qui arrivaient, ils ne purent tenir.

Péchot m'en avertit. Nous dûmes alors nous retirer; nous effectuâmes notre retraite par échelon au centre, et nous gagnâmes en bon ordre — je souligne ce mot — les hauteurs qui se trouvent du côté du bois de Saulny, où une batterie de mon corps d'armée commença un feu soutenu, en s'alimentant de ce qui nous restait, c'est-à-dire quatre ou cinq coups environ par pièce. C'est sous la protection de cette batterie que nous avons pu nous retirer sans être attaqués.

J'étais étonné de voir cette batterie tirer si longtemps sans être inquiétée ; et ce n'est que plus tard que j'appris qu'on nous avait envoyé quelques caissons du quartier général.

J'ai su aussi depuis, qu'un peu plus tard l'artillerie de la garde était arrivée par la route de Plappeville et qu'elle avait arrêté l'ennemi, mais qu'elle n'avait pu s'établir à Saint-Privat.

Je marchais tout doucement, en m'arrêtant toutes les dix minutes; j'espérais toujours recevoir des renforts. Enfin, voyant que je ne recevais rien, j'envoyai un officier de mon état-major rendre compte à M. le maréchal commandant en chef de l'obligation où j'avais été de battre en retraite et lui demander de vouloir bien me donner ses ordres.

Cet officier n'arriva que fort tard, à raison de l'encombrement des routes.

Mais, comme j'avais dans ma poche l'ordre de prendre, le lendemain 19, les positions que le colonel Lewal de l'état-major général avait été reconnaître sous les canons de Metz, la gauche au fort Queuleu, la droite à couvert sous le fort Moselle et appuyée à la rivière, je me dirigeai de ce côté. Nous avions à traîner avec nous beaucoup de malades et d'estropiés.

Il en résulta que nous n'arrivâmes là que vers les trois ou quatre heures du matin. Le lendemain, nous avions rétabli nos lignes et nous étions dans une très-bonne position pour être représentés encore à l'ennemi.

Le maréchal nous fit demander, à moi et aux autres commandants de corps d'armée, notre avis sur l'état moral de nos troupes. Ce fut, je crois, le 19. En ce qui me concerne (je pense que mes collègues les commandants de corps d'armée firent comme moi), je ne pouvais que lui rendre un compte favorable de cet état, car j'étais content de mes soldats et de mes officiers. Nous avions cédé à la force majeure, mais nous avions cédé en rechignant, passez-moi cette expression un peu triviale, et nous nous étions retirés en bon ordre.

M. le Président. — Je ne crois pas, monsieur le maréchal, qu'il y ait quelque chose à ajouter à la déposition si émouvante que nous venons d'entendre. J'ai cependant quelques questions à vous adresser.

Vous avez informé, le 13, l'état-major général de la situation dans laquelle arrivait votre corps d'armée. Quel était le chef de l'état-major le 13 ?

M. le maréchal Canrobert. — Ce doit être le général Jarras, puisque le maréchal avait pris le commandement le 13. Il avait été nommé le 12, et il est probable qu'il avait donné des instructions pour qu'en son absence on agît en son nom. Ma grande affaire était de recevoir des instructions, et je les ai reçues.

M. le Président. — Puisque nous parlons des mouvements de votre corps d'armée qui ont précédé vos opérations, pensez-vous que si les ponts sur la Moselle avaient été coupés, que les coureurs ennemis n'eussent pu la franchir, votre corps d'armée serait arrivé tout entier à Metz, au lieu d'être retardé par les mouvements de va-et-vient exécutés dans les premiers jours ?

M. le maréchal Canrobert. — Lorsque mon chef d'état-major est arrivé à Metz le 13, avec le dernier convoi de troupes, il m'a annoncé que derrière lui on ne passait plus, et j'ai su depuis qu'on avait arrêté tous les trains venant de Toul. Mais le maréchal ne pouvait rien savoir de cela, très-probablement.

M. le Président — Vous avez reçu l'ordre de marcher donné le 13 août par le maréchal Bazaine?

M. le maréchal Canrobert. — Je viens d'avoir l'honneur de vous en parler.

M. le Président. — Vous aviez des nouvelles de votre convoi qui était arrivé à Étain. Avez-vous fait part au maréchal Bazaine des nouvelles que vous aviez de ce convoi?

M. le maréchal Canrobert. — Je ne sais pas si mon convoi est arrivé à Étain; mais j'ai reçu de l'intendant de mon corps d'armée Vigo-Roussillon, qui avait été envoyé sur Verdun, une dépêche qui me faisait savoir qu'il avait ramené des vivres et qu'il me les enverrait. Seulement, il me prévenait déjà que des uhlans avaient paru et qu'il faudrait faire escorter ces vivres-là.

M. le Président. — Vous avez pu exécuter sans difficulté le passage de la Moselle?

M. le maréchal Canrobert. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Pendant que vous étiez à Longeville, l'insulte — c'est, je crois, le mot consacré — l'insulte, l'attaque que Longeville a reçue d'une batterie prussienne, était-elle de nature à vous faire croire que l'ennemi préparerait une attaque sérieuse de ce côté?

M. le maréchal Canrobert. — Non, mais cela a causé une certaine émotion, car le premier boulet a coupé en deux un colonel, enlevé la jambe à un chef de bataillon et blessé deux officiers qui étaient près d'un tambour.

M. le Président. — Pensiez-vous que ce fût un motif suffisant pour faire détruire le pont du chemin de fer, dans la situation où était ce pont, protégé par le canon de la place?

M. le maréchal Canrobert. — Je crois que l'on aurait pu se dispenser de détruire ce pont, parce qu'il était très-près des fortifications; pourtant je ferai remarquer que, au delà du chemin de fer, il n'y avait plus rien que les batteries prussiennes.

M. le Président. — Vous avez déployé votre corps d'armée perpendiculairement à la route de Gravelotte le 15 au soir?

M. le maréchal Canrobert. — Oui, le 15 au soir, ma gauche en avant de Rezonville, appuyée à la route qui va à Mars-la-Tour, et ma droite un peu en arrière, s'appuyant vers Saint-Marcel.

M. le Président. — Vous avez pris cette position parce que vous pensiez avoir l'ennemi devant vous?

M. le maréchal Canrobert. — On nous avait fait dire que nous devions nous y attendre, et, bien que nous fussions couverts par la division de cavalerie du général de Fortou, nous devions prendre nos précautions, et nous les avons prises.

M. le Président. — Est-ce sur votre front ou sur votre flanc que vous avez été attaqué par ce feu d'artillerie dont vous avez parlé?

M. le maréchal Canrobert. — Ce feu a été dirigé d'abord sur le 2e corps, qui était à ma gauche, puis sur ma gauche, et enfin, il s'est étendu sur tout notre front.

M. le Président. — Avant de vous poser quelques questions sur la marche qu'aurait pu faire l'armée, je dois vous demander si vous aviez connu, soit dans un tête-à-tête avec l'empereur, soit dans un entretien où vous auriez été en tiers, soit autrement, quelles étaient les intentions positives de l'empereur à cet égard. Avez-vous recueilli de sa bouche ou entendu dire indirectement, soit dans une conversation, soit par des propos rapportés, qu'il avait donné l'ordre au maréchal Bazaine de diriger sa retraite sur Verdun et Châlons?

M. le maréchal Canrobert. — Je ne l'ai pas su; on le disait, mais personne ne me l'a affirmé d'une manière positive.

M. le Président. — Pensez-vous qu'il eût été possible de reprendre les positions de Mars-la-Tour et de Vionville, dans la journée du 17, alors que les divisions qui étaient en arrière ont rejoint les 3e et 4e corps?

M. le maréchal Canrobert. — Je crois qu'on aurait pu ne pas les quitter, puisque nous les tenions.

M. le Président. — Vous ne croyez pas qu'elles aient été occupées par l'ennemi?

M. le maréchal Canrobert. — Pour Mars-la-Tour, je ne sais pas; mais devant nous il n'y avait pas d'ennemis. Nous tenions les positions que le maréchal avait donné l'ordre de conserver. Je suis parti à quatre heures du matin pour aller à Verneville; je ne sais plus ce qui s'est passé ensuite. Seulement j'ai entendu dire qu'on avait beaucoup critiqué le mouvement du maréchal. En fait de guerre, c'est le cas de le dire :

La critique est aisée et l'art est difficile.

En tous cas il nous a donné l'ordre formel de revenir sous Metz, et nous n'avions qu'à nous incliner.

M. le Président. — Un de MM. les juges me prie de vous poser cette question : Pensez-vous qu'après le 16, après la bataille de Rezonville, on avait chance de battre l'ennemi en l'attaquant le 16?

M. le maréchal Canrobert. — C'est délicat. (Après une pause.) Je le crois, mais je n'en suis pas sûr. La garde avait été magnifique, mon corps s'était vaillamment conduit; celui de Ladmirault avait obtenu un succès réel. Je crois qu'il eût été possible de marcher, mais je suis loin de l'affirmer d'une façon catégorique. Il y avait des motifs d'être prudents. Ainsi, le 18, je passai sur mon front de bandière, et, en inspectant mes régiments, je remarquai bien vite qu'il y avait là quelque chose et qu'ils n'avaient pas l'air qu'ils ont ordinairement sur les champs de bataille. Je m'informa auprès d'eux : « Nous avons faim, nous n'avons pas de quoi manger, » me dirent-ils, et c'était la vérité. Voici comment le soldat avait fait. On lui avait distribué pour les 14, 15, 16, 17, 18. Il était muni en vivres jusqu'au 18 août, le 18 compris. Mais vous savez ce qu'est le soldat en campagne. Il avait mangé un jour d'avance. Vous savez comment cela se passe. En outre, nos hommes avaient souffert de la soif : il n'y avait pas d'eau à Saint-Privat. Ils se sont battus toute la journée du 18 sans avoir ni bu ni mangé. Je répète que la continuation de la marche, en rejetant l'ennemi de notre chemin, était difficile; je crois, sans l'affirmer, qu'elle était possible.

M. le Président. — Un de MM. les juges me prie de vous demander, monsieur le maréchal, si dans le cas où on aurait pu, le 17, refouler l'ennemi, vous pensez qu'on eût été assailli, le 18, par lui dans une marche de flanc?

M. le maréchal Canrobert. — Cela aurait dépendu de la manière dont on aurait opéré. Il est évident que si, le 17 au matin, on avait pu, par un changement de front du corps de Ladmirault à droite et de Frossard à gauche, et de la garde qui était en réserve, jeter les Prussiens dans la Moselle, ils n'auraient pas eu envie, le 18, de venir nous attaquer. Mais, si on ne les avait pas complètement défaits, ils se seraient certainement jetés sur notre flanc. Au reste ce sont là des choses

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 21 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

trop délicates pour qu'on puisse affirmer que les choses se seraient passées de telle ou telle façon. Si l'on avait donné l'ordre de faire un grand mouvement de conversion sur la gauche, qu'avec le 4e corps Ladmirault on fût tombé sur la gauche de l'ennemi avec les corps Le Bœuf, Canrobert, Frossard et Bourbaki, et qu'on eût jeté les Prussiens dans la Moselle, ils ne nous auraient pas inquiétés le 18. Il est vrai que la Moselle n'est pas une rivière où l'on puisse noyer beaucoup de monde, surtout des Prussiens, qui étaient si bien munis d'équipages de pont et qui en auraient eu bientôt jeté sept ou huit; mais si on les avait battus, ils auraient probablement été forcés de battre en retraite et nous auraient laissé le passage libre.

M. le Président. — Vous avez dit au conseil ce qui s'était passé au moment de l'occupation de Verneville. M. le maréchal Bazaine, dans un *post-scriptum* autographe, vous avait donné des explications, dont j'ai retrouvé copie sur une dépêche qui a passé sous mes yeux, sur la façon dont vous aviez occupé Saint-Privat. A ce moment où vous avez occupé Saint-Privat ou dans un autre moment de la journée, M. le maréchal Bazaine vous a-t-il indiqué la position de Vemont comme étant celle sur laquelle votre corps d'armée devait se replier?

M. le maréchal Canrobert. — Vemont? Je ne sais pas où cela se trouve.

M. le Président. — Vous nous avez dit que M. le maréchal Bazaine avait eu, un moment, le projet de placer votre aile droite en potence en arrière. Je demanderai à M. le maréchal Bazaine si cette position de Vemont indiquait bien ce mouvement de retraite ou ce changement de front qu'il voulait faire opérer vers la droite.

M. le maréchal Bazaine. — Oui, monsieur le Président, Vemont était compris dans les reconnaissances qu'avait faites le colonel Lewal et qui ont été signifiées au chef d'état-major du maréchal Canrobert.

M. le maréchal Canrobert. — J'ignore où est Vemont; je n'ai pu le trouver sur la carte.

M. le Président. — C'est indiqué en très-petits caractères, au milieu de hachures.

M. le maréchal Canrobert. — Je n'ai garde de contredire la déclaration de M. le maréchal Bazaine, mais je ne me rappelle pas avoir reçu d'autre ordre que celui-ci : « Tenez le plus possible à Saint-Privat, de manière à faciliter votre changement de front en arrière de gauche à droite. »

M. le Président. — J'ai noté, dans votre déposition, que vous aviez reçu une dépêche du maréchal Bazaine, vous disant de tenir le plus possible pour faire un changement de front en arrière, de gauche à droite.

Il avait pensé que ce changement de front avait pour objet de vous rapprocher de ce que j'avais cru entendre désigner, soit dans une déposition antérieure soit dans l'interrogatoire de M. le maréchal Bazaine, sous le nom de position de Vemont.

M. le maréchal Bazaine a dit que cette position était comprise dans les reconnaissances faites par le colonel Lewal avec les sous-chefs d'état-major; mais, si j'ai bien saisi ce que vous avez dit et ce qui d'ailleurs paraît conforme avec l'ordre dont la minute existe dans le dossier de l'affaire, les positions reconnues par le colonel Lewal et les sous-chefs d'état-major étaient sensiblement celles que vous avez occupées le 19 au matin.

M. le maréchal Canrobert. — Oui, la droite au fort Moselle et la gauche au Sansonnel. J'ai reçu, malheureusement, au milieu de la bataille, vers deux heures, — et cela prouve combien en guerre il est difficile de faire parvenir les ordres, — j'ai reçu, au milieu de la bataille, vers deux heures, du grand quartier général, l'ordre d'aller le 17 à quatre heures du matin prendre les mêmes positions qui avaient été reconnues par le colonel Lewal et qui étaient celles que je viens de dire.

Ce n'était plus évidemment le moment d'en tenir compte; je l'ai mis dans ma poche. Lorsqu'il avait été rédigé au grand quartier général, on ne savait pas que nous serions attaqués ou que nous l'étions déjà. Je crois qu'il avait été rédigé à dix heures et demie; il me prescrivait de prendre la position que j'ai indiquée : ma droite au fort Moselle et ma gauche au Sansonnet.

M. le Président. — Ainsi cet ordre aurait été rédigé avant que le sort de la journée de Saint-Privat fût décidé?

M. le maréchal Canrobert. — Oui.

M. le Président. — C'était un ordre de vous replier sur des positions en quelque sorte en arrière de la crête des plateaux?

M. le maréchal Canrobert. — Je viens de le dire : la gauche au Sansonnet et la droite en avant du fort Moselle. Je sentais instinctivement que, si le maréchal Bazaine avait compris notre position, avec sa grande expérience de la guerre, il aurait été le premier à nous défendre d'exécuter cet ordre-

là, et il nous aurait arrêtés sur les hauteurs situées entre Metz et Saint-Privat. C'est pour cela que je lui avais envoyé le commandant Caffarel, qui n'a malheureusement pu arriver près de lui qu'assez tard. Comme nous suivions une route étranglée entre deux bois et que la nuit nous avait surpris, on ne pouvait s'arrêter là; d'autant plus qu'il n'y avait pas d'eau : le soldat n'avait pas bu depuis le matin; le faire demeurer dans les bois n'était pas possible.

M. le Président. — Ainsi, l'ordre aurait été rédigé dans la journée du 18, pendant que durait la bataille?

M. le maréchal Canrobert. — Pardon, je l'ai reçu pendant la bataille, à deux heures et demie, mais j'étais à deux lieues de Plappeville, où se trouvait le quartier général. Il a été écrit au grand quartier général vers dix heures et demie du matin, je l'ai reçu vers deux heures ou deux heures et demie, je ne puis dire au juste, car naturellement je n'avais pas ma montre à la main, lorsque déjà la bataille était engagée. J'ai compris qu'il fallait mettre cet ordre dans ma poche et n'en parler à personne; mais le soir, quand j'ai été obligé de m'en aller, comme je n'avais pas d'autre ordre, je l'ai exécuté; et, la preuve que nous n'avons pas mal fait de l'exécuter alors, c'est que, quand on rendit compte au maréchal de notre mouvement, il dit au commandant Caffarel, qui paraissait très-malheureux : « Ne vous désolez pas tant, la position que vous prenez maintenant, vous l'auriez prise demain matin. »

Je suis convaincu que, si le maréchal Bazaine avait connu notre position, il serait venu lui-même, et, avec son coup d'œil et son habitude du terrain, il nous aurait trouvé une position où nous aurions pu nous cramponner. On ne l'a pas pu à cause de l'embarras que nous causait la route étroite sur laquelle nous nous sommes trouvés.

M. le Président. — Ainsi, cet ordre rédigé dans la matinée du 18 impliquait l'intention de quitter la position générale que le maréchal Bazaine avait désignée sous le nom de ligne d'Amanvillers et de ramener l'armée sous le canon des forts de Metz?

M. le maréchal Canrobert. — J'ai pensé, bien que M. le maréchal ne me l'eût pas dit, qu'il n'avait jamais considéré l'affaire de Saint-Privat comme une bataille. Il a toujours appelé ce combat *défense* des lignes d'Amanvillers. C'étaient, en effet, des lignes pour le 2e et le 3e corps, un peu aussi pour le 4e qui avait des outils, mais pas pour le mien qui n'en avait pas.

M. le Président. — J'ai bien compris la nature de l'ordre, dont il pourra d'ailleurs être donné lecture. Cette défense des lignes d'Amanvillers se faisait ce jour-là avec l'idée que cette position serait quitte le lendemain pour en prendre d'autres plus en arrière.

Dans l'avis que le maréchal Bazaine vous a fait parvenir, où il vous annonçait l'envoi de la division de grenadiers, y avait-il une indication de nature à vous faire croire que vous étiez chargé vous-même de faire appeler cette division?

M. le maréchal Canrobert. — Non! Le conseil me permettra de dire, à ce propos, qu'une réserve ne peut pas être mise à la disposition d'un commandant de corps d'armée; car, naturellement, ce commandant l'attirerait à lui, et si, son voisin en a besoin, il ne la trouvera plus. La réserve est aux mains du général en chef qui, selon les circonstances, l'emploie à droite ou à gauche. Si j'avais su où était Bourbaki, je l'aurais appelé, et il serait venu, j'en suis sûr, avec rapidité et dévouement; mais je l'ignorais. Plus tard, j'ai même failli avoir à ce sujet une discussion avec mon ami Bourbaki. Il y a deux routes : l'une qui passe par Saulny et Saint-Privat, c'est celle que je suivais; l'autre qui, de Plappeville, va au Gros-Chêne, à Amanvillers. Bourbaki avait pris la route d'Amanvillers; moi, j'avais pris la route de Saulny.

J'avais entendu dire que Bourbaki était derrière moi, tandis que, en réalité, il était derrière le corps de Ladmirault. Il est facile de se rendre compte de la situation en jetant un coup d'œil sur la carte.

M. le Président. — Quelqu'un de messieurs les juges a-t-il des questions à adresser à M. le maréchal Canrobert?

Monsieur le commissaire du gouvernement?...

M. le commissaire du gouvernement. — Aucune.

M. le Président. — Le défenseur?...

Me Lachaud. — Non, la déposition de M. le maréchal Canrobert a été trop complète pour que j'aie quelque chose à dire.

M. le Président. — Monsieur le maréchal ?

M. le maréchal Bazaine. — Je demanderai à dire deux mots seulement pour rafraîchir la mémoire de M. le maréchal Canrobert.

M. le maréchal Canrobert disait tout à l'heure qu'il n'avait pas d'ennemis devant lui. Or, le 17 août, il m'écrivait :

« D'un autre côté, des renseignements me disent que l'armée ennemie est restée en position à Vionville, compacte et résolue. On ajoute que ce sont les Bavarois qui occupent cette localité. »

Pour moi, cela expliquait que les têtes de colonnes de l'ennemi étaient proches et qu'elles nous auraient attaqués si nous nous étions mis en route.

M. le maréchal Canrobert. — A ce moment j'étais à Verneville. J'ai déjà dit que j'avais pris mes précautions. Je reçus de gens du pays des renseignements que mon devoir m'obligeait de transmettre à mon supérieur. Ils étaient d'ailleurs contraires. Les uns disaient que l'ennemi était en grand désordre; les autres que les Bavarois tenaient au contraire très-vigoureusement, et avaient l'air de troupes compactes et résolues. Je n'avais pas de cavalerie. Je n'avais qu'un escadron, avec lequel je formais mon escorte et celle de mes généraux. On ne peut pas aller bien loin avec un escadron. Je n'avais pas pu pousser plus loin ma reconnaissance. Il est vrai qu'on m'a envoyé ensuite trois régiments. Ah! alors je me suis organisé.

M. le Président. — La réorganisation de votre artillerie, à quelle date a-t-elle été faite?

M. le maréchal Canrobert. — J'ai lu dans les journaux que le général de Berckheim avait réorganisé mon artillerie, si l'on peut appeler cela réorganiser; mais c'est le 19, le 20 et le 21, c'est-à-dire après la bataille, que cela a eu lieu.

M. le maréchal Bazaine. — M. le maréchal Canrobert a dit tout à l'heure, si je me souviens bien, qu'il avait reçu le 18, vers dix heures du matin, l'ordre pour le mouvement du 19.

M. le Président. — Il a dit qu'il pensait que l'ordre qu'il a reçu dans l'après-midi avait été rédigé le 18 au matin.

M. le maréchal Bazaine. — Il a dû le recevoir le soir.

M. le maréchal Canrobert. — Je l'ai reçu vers deux heures et demie, en pleine bataille.

M. le maréchal Bazaine. — C'est une erreur de mémoire, car voici l'ordre donné pour les sous-chefs d'état-major :

« Plappeville, 18 août 1870

« Mon cher général,

« J'ai l'honneur de vous inviter à envoyer aujourd'hui votre sous chef d'état-major général à Châtel-Saint-Germain,

de façon à ce qu'il se trouve devant l'église à dix heures du matin. Il y rencontrera le colonel Lewal de mon état-major général, avec lequel il fera la reconnaissance des positions à occuper par les divers corps quand j'en donnerai l'ordre.

« Recevez, etc. »

Ainsi, c'était de Châtel-Saint-Germain que le colonel Lewal partait, à dix heures, pour faire les reconnaissances; il a pris toute la journée pour les faire; il n'est rentré que vers cinq heures et demie, pour rendre compte de sa mission. C'est alors que j'ai fait rédiger les ordres de mouvement, de façon à ne laisser autant que possible rien au hasard, ainsi que le prescrit le règlement :

« Comme il est important de ne jamais hasarder une attaque sans avoir ses communications et sa retraite assurées, le commandant en chef prescrit à l'avance les dispositions à suivre en cas de non-réussite; il indique aux officiers généraux et aux chefs de corps les mouvements qu'ils auraient à faire dans les différentes chances qu'on peut prévoir, et les positions qu'ils devraient successivement occuper. »

Je crois que M. le maréchal Canrobert confond avec l'ordre que j'ai envoyé le 18 août. J'ai eu l'honneur de lui écrire ce jour-là, à dix heures du matin, pour lui dire :

« Quoi qu'il en soit, installez-vous aussi fortement que possible sur vos positions; reliez-vous bien avec la droite du 4e corps, que les troupes soient bien campées sur deux lignes et sur un front aussi restreint que possible. Vous ferez également bien de faire reconnaître les routes qui de Moranges viennent déboucher sur votre extrême droite, et je prescris à M. le général de Ladmirault d'en faire autant par rapport au village de Noroy-le-Veneur. Si, par cas, l'ennemi, se prolongeant sur notre front, semblait vouloir attaquer sérieusement Saint-Privat-la-Montagne, prenez toutes les dispositions de défense nécessaires pour y tenir et permettre à toute l'aile droite de faire un changement de front pour occuper les positions en arrière, etc. »

Cette lettre n'a dû arriver qu'à midi ou une heure ; je crains que M. le maréchal Canrobert ait confondu.

M. le maréchal Canrobert. — J'ai reçu cet ordre, qui est très-clair, alors que la bataille était déjà engagée, et, une heure après, j'ai reçu l'ordre dont je vous parlais.

Le colonel Lewal avait avec lui nos sous-chefs d'état-major généraux, qui avaient été mis à sa disposition, conformément à l'ordre que nous en avions reçu la veille. Quand il a entendu cette canonnade terrible sur le front, il a arrêté sa reconnaissance et renvoyé les sous-chefs d'état-major généraux à leurs corps d'armée. Le sous-chef d'état-major de mon corps d'armée était chez moi, à deux heures et quart ou deux heures et demie. J'ai su plus tard, car tout se sait à la longue, que le colonel Lewal n'est arrivé à Plappeville, au grand quartier général, que vers cinq heures du soir, à moins que ma mémoire ne me trompe. Du reste, la lettre doit être au dossier. Seulement, je demanderai à présenter ici une simple observation :

Lorsqu'on donne des ordres de cette importance, sur un champ de bataille aussi considérable, on ne se contente pas de mettre : « Plappeville, 18 août; » on écrit : « Plappeville, 18 août, deux, quatre, ou six heures. » Alors, on sait à quoi s'en tenir, car enfin il y a vingt-quatre heures dans une journée.

M. le Président. — Je n'ai pas trouvé au dossier de copie d'ordre envoyé au maréchal Canrobert ni aux autres commandants de corps d'armée. Ce point pourra être éclairci par le général Jarras ; et on pourra se reporter au registre AB n° 4, qui renferme un ordre daté du 18 août sous le titre d'ordre de mouvement pour le 19 août au matin. Cet ordre indique pour le 6e corps les positions suivantes :

« Le 6e corps prendra la route de Briey, pour venir occuper sa nouvelle position... Il aura à sa gauche le 4e corps, etc. »

Voilà quel était l'ordre général de mouvement.

M. le maréchal Canrobert. — C'est cela que j'ai reçu.

M. le maréchal Bazaine. — Seulement je crois qu'à la fin de l'ordre il y a, autant que je puis me le rappeler : « Le maréchal en donnera l'ordre. »

(Sur l'ordre de M. le Président, le greffier apporte le registre AB sur la table du conseil).

M. le Président. — J'en ai la copie certifiée par le greffe. C'est la pièce marquée 166, extraite du registre AB n° 4. Elle est intitulée sur la copie que j'ai sous les yeux : « Ordre de mouvement pour le 19 août au matin. » On la recherchera plus tard.

M. le maréchal. — Mon observation ne portait que sur la date. Du reste, je m'en rapporte complètement à M. le maréchal Canrobert.

M. le Président, *à M. le maréchal Bazaine.* — Avez-vous encore quelque explication à demander à M. le maréchal Canrobert ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le maréchal Canrobert, le conseil a entendu votre déposition et vous en remercie. Il aura encore à vous entendre plus tard sur d'autres points au sujet desquels vous serez appelé à déposer.

En ce moment, avec le consentement du ministère public et de la défense, je vous autorise à vous retirer ; mais je vous prie de rester aujourd'hui dans la salle voisine, pour le cas où il serait nécessaire de vous appeler de nouveau, afin de donner quelques éclaircissements au conseil.

Greffier, appelez le témoin suivant.

Le greffier. — M. le maréchal Le Bœuf ?

DEUXIÈME DÉPOSITION DU MARÉCHAL LE BŒUF.

M. le Président, *au témoin.* — Le conseil désire entendre aujourd'hui votre déposition en ce qui concerne les opérations militaires du 12 août au 19.

M. le maréchal Le Bœuf. — J'étais sans fonctions dans l'armée les 12, 13 et 14. Il me serait donc impossible de déposer sur les faits de guerre qui se sont produits ce jour-là.

M. le Président. — A un titre quelconque, vous pouvez donner des renseignements et éclairer la religion du conseil.

M. le maréchal Le Bœuf. — Je demande la permission de ne prendre les faits qu'à partir du 15 au matin. Je n'ai pas assisté à Borny.

M. le Président. — Parlez comme vous l'entendrez.

M. le maréchal Le Bœuf. — C'est dans la soirée du 14 que M. le maréchal Bazaine apprit à l'empereur la blessure grave du général Decaen. L'empereur me nomma commandant du 3e corps, en remplacement du général. Le lendemain, je me rendis à Moulins, qui était alors le quartier général de M. le maréchal Bazaine, pour y prendre ses instructions. Je lui dis que je désirais que, si M. le général Decaen se rétablissait de ses blessures, il reprît son commandement, et que, quant à moi, je ne l'acceptais qu'à titre provisoire. M. le maréchal m'accueillit avec sympathie et j'allai me placer immédiatement à la tête du 3e corps.

Il était neuf heures et demie du matin ; le 3e corps était disposé comme suit : à la porte de Thionville, le quartier général, la réserve d'artillerie, la cavalerie et tous les services administratifs ; sur la pente du coteau de Plappeville, à droite et à gauche du défilé de Lessy, quatre divisions d'infanterie.

Le 3e corps avait l'ordre de prendre par le défilé ou le col de Lessy, Châtel-Saint-Germain, pour déboucher sur le plateau du côté de Verneville, et de suivre le mouvement du 1er corps qui devait s'engager dans les mêmes défilés. Le 3e corps avait terminé son réapprovisionnement en munitions vers midi. Je fus informé que le 4e corps, qui était à ma droite, au Sansonnet, ne serait probablement pas prêt avant la soirée, et je pris sur moi d'engager mes troupes dans le défilé. Le mouvement se fit avec assez d'ordre, bien que le défilé soit étroit. J'arrivai à mon quartier général de Verneville à six heures et demie du soir.

Je n'avais avec moi qu'une division ; j'avais précédé mon corps d'armée parce que, pensant que nous combattrions le lendemain, je voulais reconnaître le terrain. Quelque temps après m'arriva ma 2e division, vers sept heures. J'en rendis compte à M. le maréchal Bazaine, lui exprimant l'espoir que, dans la soirée, toutes mes troupes m'auraient rejoint. Vers onze heures, je reçus une dépêche du maréchal Bazaine me parlant des troupes ennemies qui se trouvaient déjà devant le front des 2e et 6e corps, qui, dans la journée, s'étaient portés sur Rozérieulles et Rézonville. Dès que je sus qu'on pouvait combattre le lendemain, je crus de mon devoir d'informer le commandant en chef que je n'avais près de moi que deux divisions d'infanterie et une réserve d'artillerie, qu'il me manquait deux divisions et ma réserve de cavalerie ; j'étais d'ailleurs informé par mes officiers d'état-major que le 4e corps, qui devait être devant moi à Doncourt, n'était pas arrivé, qu'il était encore dans la vallée de la Moselle et ne pourrait probablement pas se mettre en mouvement avant la matinée du lendemain, ce qui, en effet, eut lieu. Le maréchal Bazaine me répondit que, dans ces conditions, sur ma demande, il arrêtait le mouvement de l'armée. Il y a là une petite nuance. M. le maréchal Bazaine me permettra de dire que je n'avais rien demandé ; j'avais rendu compte de l'état de mes troupes, comme c'était mon devoir.

J'établis donc mon bivouac ; dans la nuit m'arriva ma cavalerie et j'attendis. Vers neuf heures et demie, le canon se fit entendre sur ma gauche. Sans attendre d'ordre, — c'est encore une petite nuance que je suis bien aise d'indiquer au conseil, — je fis prendre les armes et je me portai vers ma gauche, pivotant et faisant un changement de front, l'aile droite en avant, de manière à faire face à Vionville, que le maréchal Bazaine m'avait indiqué dans ses instructions, me disant que je serais d'ailleurs en deuxième ligne des 2e et 6e corps.

L'affaire s'engagea pour mon corps vers midi. Au premier coup de canon, la 4e division, qui était en queue de toute la colonne dans le défilé, conduite par le général Aymard, avait fait demi-tour et était venue me rejoindre par la route de Moulins. Elle arrivait au moment où l'affaire s'engageait.

Je déployais mes divisions, lorsque j'appris que le maréchal Bazaine avait arrêté au passage la division Montaudon pour la placer vers le ravin d'Ars, par lequel débouchait l'ennemi. Première division qui me fut enlevée. Je ne récrimine pas, j'expose. Je crois que le maréchal Bazaine a très-bien fait de disposer de mes troupes, puisque j'étais en réserve.

Peu de temps après le maréchal Bazaine me donna l'ordre d'envoyer ma division pour appuyer le 6e corps qui se trouvait fortement engagé. Je restai donc avec une seule division d'infanterie et toute mon artillerie de réserve que je déployai face à Vionville parallèlement à la voie romaine, et j'engageai le feu avec l'ennemi.

Une heure après, j'aperçus le général de Ladmirault qui débouchait vers ma droite par Jouaville et qui avait pris par la route de Briey pour arriver sur les plateaux. Je me suis mis en relation avec lui et je sus qu'il allait faire un mouvement tournant sur Mars-la-Tour. Alors je crus de mon devoir d'appuyer son mouvement. Je lui donnai toute ma cavalerie, sept régiments, et je restai, pour relier la droite du 6e corps à la gauche du 4e, avec une réserve d'artillerie et mon infanterie.

J'allais faire un mouvement offensif, lorsque le maréchal Bazaine m'envoya l'ordre de lui expédier encore du renfort vers la gauche. Je n'avais plus qu'une division : je mis une brigade en mouvement ; mais je prévins en même temps le maréchal Bazaine que j'occupais un terrain très-étendu et que, si je quittais ce terrain, le 4e corps pourrait être coupé. Le maréchal me renvoya ma brigade.

Je maintins donc mes positions. Vers la fin du jour je fis un mouvement offensif et je gagnai un millier de mètres de terrain. J'avais d'ailleurs attaqué le bois de Vionville, qui était fortement garni de troupes ennemies, avec mon artillerie et mes tirailleurs. J'avais causé à l'ennemi des pertes telles qu'il avait dû se retirer. De plus, dans la journée, il y eut plusieurs retours offensifs contre le 6e corps, et je l'aidai à les repousser.

Je m'établis au bivouac sur le terrain même où nos troupes avaient combattu, et là, au pied d'un arbre, j'écrivis immédiatement un rapport au maréchal Bazaine. Je lui disais que je prenais mes dispositions pour recommencer la lutte le lendemain et je terminais par un éloge très-mérité sur le succès sérieux, éclatant que le maréchal venait de remporter.

J'étais là depuis une heure, lorsqu'un officier d'état-major, qui me cherchait partout, me rencontre et me dit : « Il y a ordre de vous replier. » Je me repliai, conformément à l'ordre que je recevais, et j'établis mon quartier général à Saint-Marcel, à peu près à 2 kilomètres en arrière du terrain que j'occupais.

Étant à Saint-Marcel, entre une heure et deux du matin, je reçus de nouveaux ordres du maréchal Bazaine. Ces ordres étaient à peu près ainsi conçus :

« Vu la grande consommation de munitions et la pénurie en vivres, j'ai décidé que l'armée se concentrerait et occuperait demain une ligne partant de Rozérieulles et aboutissant à Saint-Privat. » Et il ajoutait : « Le 3e corps occupera la portion qui s'étend du Point-du-Jour à Montigny-la-Grange. »

Le lendemain j'exécutai ce mouvement, j'occupai le terrain qui m'était indiqué, et, par mes reconnaissances, je tâchai de savoir ce que faisait l'ennemi. Les reconnaissances, qui m'arrivèrent à onze heures du soir, indiquaient un mouvement de l'ennemi, — je suis bien aise de signaler cela, parce qu'il est possible qu'un malentendu ait eu lieu à l'état-major général, — ces reconnaissances, dis-je, m'indiquaient un mouvement de l'ennemi de notre droite vers notre gauche, mouvement qui s'expliquait très-facilement, puisque nous nous étions concentrés sur notre gauche ; l'ennemi, suivant notre mouvement, se concentrait sur sa droite.

Dès le grand matin nous commençâmes à nous ravitailler, et je crois devoir, à ce sujet-là, dire que, dans la soirée du 17, j'écrivis au maréchal Bazaine que le 3e corps allait manquer de vivres et je fis porter la lettre par mon intendant

général Friant. Le 3e corps allait manquer de vivres, parce que ses convois étaient restés au Ban Saint-Martin. J'avais encore dans mes voitures du train à peu près un jour de vivres. La matinée se passa à se ravitailler en vivres et en munitions. J'avais été, je ne le cache pas, un peu étonné d'apprendre qu'on manquait de munitions, car mon corps d'armée avait brûlé, je crois, quelque chose comme 11,000 coups de canon à la bataille du 16, et j'en avais 36,000. Mon artillerie avait été fortement engagée; je croyais donc que mon corps d'armée avait fait une consommation qui, proportionnellement, devait être considérable. Néanmoins, ne sachant pas ce qui s'était passé à la gauche, je ne m'étonnais pas trop de cette pénurie de munitions, quoique je susse que nous en avions considérablement.

Je dis donc que, dans la nuit du 17 au 18, je me ravitaillais. Le matin du 18, j'aperçus un grand mouvement de l'ennemi, des colonnes qui passaient assez loin du terrain que j'occupais et qui marchaient cette fois-ci de notre gauche à notre droite et qui paraissaient se diriger sur Saint-Marcelle et Verneville.

J'en conclus que probablement nous serions attaqués à notre droite. J'en envoyai l'avis au maréchal par un de mes officiers. Il me fit répondre, par cet officier, que j'occupais une position très-forte, — ce qui était vrai, — et que j'eusse à m'y fortifier et à tenir bon. Vers huit heures et demie, une reconnaissance de cavalerie rentrait et confirmait ce que j'avais vu, c'est-à-dire un mouvement considérable de l'ennemi de notre gauche à notre droite. J'en donnai encore avis au maréchal Bazaine, puis je pris mes dispositions pour tenir bon, ainsi que j'en avais l'ordre. Je ne sais si je dois entrer dans les détails.

M. le Président. — Le conseil vous entendra avec intérêt.

M. le maréchal Le Bœuf. — Je fis faire à mes bataillons de gauche une demi-conversion à gauche, à mes bataillons de droite une demi-conversion à droite. On se mit immédiatement au travail et on creusa des tranchées-abris, qui se trouvaient ainsi disposées en échelon, le centre en arrière, de manière à pouvoir se soutenir mutuellement. J'avais devant moi le ravin de la Mance, des bois étendus. J'y jetai beaucoup de monde.

Le ravin se relevait vers l'ennemi, qui commençait à se présenter à 15 ou 1,800 mètres au delà des bois. J'établis du canon de 12 en avant de la ferme de Moscou, qui était un des points d'appui de la gauche, et j'attendis. Vers midi et demi, le feu commença. Mon artillerie tint d'abord très-bien, mais l'ennemi déploya sur la route une artillerie considérable qui concentra tous ses feux sur celle que j'avais en avant de la ferme de Moscou, et la mienne fut obligée de rétrograder.

Néanmoins, la ligne fut maintenue, le feu continua, et, sans que je fisse des pertes considérables, l'ennemi, à plusieurs reprises, attaqua les bois, qui furent pris et repris cinq ou six fois; enfin j'en restai le maître. A ma gauche, entre la ferme de Moscou et la ferme du Point-du-Jour, se trouvait placée ma 4e division, commandée par le général Aymard; à 600 mètres à peu près en contre-bas, se trouvait la ferme de Saint-Hubert, ferme qui était dominée de tous côtés par des bois, que j'ordonnai d'occuper, ne voulant pas que l'ennemi en fît un point de départ pour attaquer nos lignes.

Mais néanmoins, en les faisant occuper, je dis au général Aymard : « Je sais très-bien que je vous mets un bataillon dans une position très-difficile; il tiendra le plus longtemps possible, et, quand il ne le pourra plus, vous le rappellerez. » C'est ce qui eut lieu. J'avais confié ce poste à un bataillon du 80e.

Je dis 80e tout haut, parce que dans le rapport on a dit 60e et cette erreur a paru regrettable. Ce bataillon tint là jusque vers trois heures. Il avait perdu son chef et la moitié de son effectif.

On me fit prévenir qu'il n'y avait plus moyen de tenir. Le bataillon était tellement serré de près que le génie fut obligé de faire une brèche au mur du jardin pour faire sortir ce qui restait du bataillon.

A ce moment-là, l'ennemi devint excessivement entreprenant. Le général Aymard me fit demander du renfort : il avait engagé toutes ses réserves. Or, m'attendant à ce que l'armée serait surtout attaquée sur sa droite, j'avais porté mes réserves de ce côté, en arrière de la 1re et de la 2e division.

Je regrettais d'avoir à les retirer, lorsqu'un officier me dit : « Mais il y a des voltigeurs de la garde dans ce bois, à 5 ou 600 mètres en arrière de la 4e division. » Je fis appeler le chef de ces voltigeurs. C'était le général Brincourt.

Je lui demandai : « Quels sont vos ordres? » Il me répondit : « Je suis ici par ordre du général en chef pour assurer la position du ravin de Châtel par lequel l'armée devra s'écouler, si elle ne le peut par les bois. Par conséquent je ne puis obtempérer à votre réquisition. » J'envoyai un télégramme au maréchal, lui demandant à disposer de ses voltigeurs.

Le maréchal me répondit : « Disposez d'un régiment. » J'en disposai. Voilà comment les voltigeurs de la garde sont venus à l'appui du 3e corps.

La lutte continuait : elle était très-vive, surtout au Point-du-Jour, qui était le point de jonction de ma 4e division avec la droite du général Frossard, Trois corps ennemis vinrent successivement se briser contre la résistance de ma 4e division et de la 1re division du 2e corps. La lutte continuait ainsi, lorsque, vers six heures et demie ou sept heures, j'appris que le maréchal Canrobert, qui était à la droite, était obligé de se retirer. J'avais, afin de savoir ce qui se passait, pris des officiers d'état-major, qui se relevaient. J'en avais toujours en arrière du maréchal Canrobert et du général de Ladmirault pour savoir ce qui se passait à la droite. L'officier qui était en arrière du maréchal Canrobert arrive à fond de train me dire : « Le maréchal est attaqué par des forces tellement supérieures qu'il est obligé de se retirer. » Un quart d'heure après, je vis le général de Ladmirault, qui me prévint également que son corps était fortement attaqué et allait être obligé de se replier. Immédiatement, je pris une de mes brigades de réserve, avec de l'artillerie, et je l'envoyai à ma droite.

J'étais sûr que ma droite ne serait pas forcée. Je réunis mes généraux et je leur dis : « Les deux corps qui sont à notre droite, écrasés par des forces supérieures, vont être obligés de se retirer. Nous avons derrière nous un des défilés par lesquels cette troupe pourra se retirer. Si nous reculons d'un pas, l'armée est perdue. La position est difficile, c'est vrai, mais nous y resterons. »

L'attaque de l'ennemi continua jusque vers minuit ou une heure du matin. L'attaque sur la 4e division, à la droite, fut excessivement vive jusqu'à minuit et demi. L'ennemi venait se faire tuer jusque sur nos tranchées. Pas un de mes hommes, Dieu merci, ne rompit d'une semelle.

Je rendis compte au maréchal Bazaine, et le maréchal me donna l'ordre, — je crois que c'est vers une heure du matin, — de me replier dans la nuit. Le feu de l'ennemi avait complètement cessé vers minuit et demi, et je commençai mon mouvement de retraite à trois heures du matin. Ce mouvement fut terminé à huit heures et demie du matin par mes derniers petits postes qui, étant face à face avec l'ennemi,

se retirerent sans qu'on leur tirât un coup de fusil. Voilà pour l'affaire du 18.

J'avais reçu l'ordre d'aller m'établir avec mon corps d'armée sur le plateau qui s'étend du fort Saint-Quentin au fort de Plappeville. Je m'y établis. Mes troupes étaient placées sur le plateau, face à l'ennemi, qui nous avait serrés d'un peu près et qui commençait à établir des batteries. Ce fait ne me paraissait pas important, mais je le dis au conseil parce que je crois qu'on a attribué dans cette circonstance au maréchal Bazaine la pensée de se retirer complétement sous Metz. Eh bien, je dois dire que c'est moi qui ai fait l'observation au maréchal Bazaine que mes troupes placées en amphithéâtre devant les batteries ennemies pourraient beaucoup souffrir, et en somme, si, quand on est au feu avec ses soldats, il faut savoir les sacrifier quand cela est nécessaire, quand ce n'est pas indispensable il faut les mettre à l'abri. Le maréchal m'autorisa à me retirer en arrière des crêtes, en laissant, bien entendu, des grand' gardes sur le plateau, et en le fortifiant. C'est là que se termine mon récit pour le 19, et je suis arrivé à la limite que M. le Président m'a fixée.

M. le Président. — Vous avez nettement indiqué les conditions dans lesquelles se sont trouvées vos troupes et votre commandement. Vous avez vu l'empereur le 14 au soir et le 15 au matin, monsieur le maréchal : quelle impression avez-vous emportée de sa conversation ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Il est resté pour moi l'impression qu'il ordonnait la marche sur Verdun; mais d'ordres précis, je n'en ai pas connu.

M. le Président. — Le 14, vous vous êtes engagé dans la route sans attendre le passage du 4e corps ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Pourquoi n'avez-vous emmené que deux divisions ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je me suis engagé d'abord avec deux divisions d'infanterie. J'avais eu l'intention de lancer ma cavalerie; mais, ne sachant pas ce qui se passait sur le plateau, j'ai préféré mettre mon infanterie en avant. J'avais engagé deux divisions, elles sont arrivées. Mon artillerie de réserve, commandée par le général de Berckheim, voyant que le défilé était encombré, fit reconnaître la route de Moulins et constata qu'elle était libre. Il la prit et il arriva dans la nuit. Ma cavalerie en fit autant. Mais entre ma 1re et ma 2e division d'infanterie, engagées dans le défilé, s'étaient également engagés des équipages appartenant au 4e corps. Le général de Ladmirault, autant que je peux juger de la chose, car je ne lui en ai pas parlé, avait voulu naturellement envoyer ses bagages avant lui. Ils se placèrent entre ma 2e et ma 3e division.

D'autre part le général de Lorencez, du 4e corps, s'engagea également dans le défilé. Voilà comment deux de nos divisions se trouvèrent arrêtées. La 4e division, qui était en queue, put prendre également par la route de Moulins. Quant à la troisième, au sujet de laquelle je dois dire que j'ai fait une enquête, étonné qu'elle ne fût pas arrivée à temps pour le canon, cette division avait devant elle trois cents et quelques voitures d'équipages, plus un équipage de ponts : tout cela ne marchait pas.

M. le Président. — A quel corps appartenait cet équipage de ponts ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Au grand quartier général. Voyant qu'elle n'arrivait pas, j'envoyai un officier porteur d'une lettre assez sévère pour le général. Un officier la ramena en arrière, et, au lieu de la faire passer par la route de Moulins, qui était encombrée, il la fit passer par la route de Lorry. C'est comme cela qu'elle est arrivée sur le champ de bataille, entre six et sept heures du soir, après le dernier coup de canon. Le maréchal Bazaine, l'ayant rencontrée, la garda à Rézonville pour faire l'arrière-garde de l'armée.

M. le Président. — C'était la division Metmann ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Puisque vous avez parlé de l'arrivée, cette division sur le champ de bataille, je vous demanderai si vous pensez que, le 16 au soir ou le 17, lorsque votre corps d'armée a été rallié par la division Metmann, et le 4e par la division de Lorencez, il était possible de reprendre Mars-la-Tour et Vionville ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Les campagnes sur le terrain ne sont pas aussi faciles à faire que dans le cabinet et avec les cartes seulement.

Je pensais donc que nous pourrions compléter ce mouvement tournant, que, peut-être, nous aurions pu faire plus sérieusement si les troupes obligées d'appuyer la gauche avaient pu rester à l'aile droite.

Mon impression était donc qu'on se battrait très-probablement le lendemain, avant de se remettre en mouvement. Se remettre en mouvement dans ces conditions-là, avec l'ennemi sur le flanc gauche, n'eût peut-être pas été très-sage.

Quand le premier mouvement rétrograde s'est fait, j'ai eu une autre pensée : c'était que M. le maréchal Bazaine voulait prendre par Briey et Longuyon ; néanmoins, j'avoue que si j'avais été consulté, j'aurais été plutôt d'avis de recommencer la lutte le lendemain ; mais, quand on n'est pas général en chef, il est très-commode de raisonner ainsi. Le maréchal Bazaine n'a pu être arrêté par le manque de munitions, quoique, cependant, les rapports de l'artillerie aient dû lui donner à ce sujet de grandes inquiétudes. Il n'était pas arrêté non plus par la question des vivres, car nous en avions assez pour arriver jusqu'à Verdun. Mais le maréchal Bazaine savait peut-être, — ce que nous ignorions, — que l'ennemi était sur la Meuse; il nous avait déjà débordés et avait gagné sur nous beaucoup de terrain.

Dans ces conditions, je répéterai ce que j'ai dit au conseil d'enquête, et cela résume mon opinion : il n'y avait pas impossibilité, mais il fallait beaucoup d'audace; et, mon Dieu, quand on est général en chef, quelquefois on ne doit pas être audacieux.

Voilà tout ce que j'ai à dire.

M. le Président. — MM. les juges m'avaient prié de vous poser une question, mais je pense que vous y avez déjà suffisamment répondu par les explications que vous venez de donner. C'était une appréciation, plutôt qu'une déposition de faits, que je devais vous demander; vous venez de faire, par avance, la réponse.

M. le maréchal Le Bœuf. — J'ai répondu à la question que monsieur le Président a bien voulu me poser, et j'ai dit que c'était sous toutes réserves. Ce n'est qu'une appréciation.

M. le Président. — C'est entendu.

En parlant de la journée du 18, vous avez dit que vous vous attendiez à être attaqué, le matin, vers la droite ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — C'est donc, selon vous, vers la droite de l'armée que s'est toujours montré le plus gros des forces ennemies ? La pression a toujours été sur la droite, soit de l'armée, soit des différents corps d'armée ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez parlé de l'ordre que vous aviez reçu pour occuper certaines positions, le 19 au matin?

M. le maréchal Le Bœuf. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous rappelez-vous, à peu près, à quelle heure vous avez reçu ce ordre?

M. le maréchal Le Bœuf. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Est-ce dans la journée, dans la soirée ou dans la nuit?

M. le maréchal Le Bœuf. — Ça doit être dans la nuit du 18 au 19, vers une heure du matin ou minuit.

M. le Président. — MM. les juges ont-ils quelques questions à poser?

MM. les juges font signe que non.

M. le Président. — M. le commissaire du gouvernement?

M. le commissaire spécial. — Qui a apporté au maréchal Le Bœuf les instructions en vertu desquelles il a fait replier son corps le 19 au matin? et est-ce sur sa demande que cet ordre lui a été donné?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je l'ai expliqué au conseil. J'ai reçu l'ordre de me replier sur Saint-Quentin et Plappeville, et c'est sur mon observation, que j'étais exposé au feu de l'ennemi dans cette position, que j'ai été autorisé à me reporter en dehors des crêtes, tout en laissant naturellement sur les plateaux mes grand' gardes et mes postes.

M. le commissaire spécial. — Le maréchal Le Bœuf a-t-il envoyé au maréchal Bazaine un officier supérieur pour demander quelles positions il aurait à occuper?

M. le maréchal Le Bœuf. — Ah! on m'a demandé un officier d'état-major.

M. le commissaire spécial. — Non, ce n'est pas ce que je veux dire. Dans la soirée du 18, n'avez-vous pas envoyé M. l'officier Mongeron au maréchal?

M. le maréchal Le Bœuf. — Oui.

M. le commissaire spécial. — Vous a-t-il rendu compte de l'entretien qu'il avait eu avec le maréchal Bazaine?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je ne pourrais pas le dire exactement. Je crois qu'il me rapportait que je recevrais bientôt l'ordre de me replier.

M. le commissaire spécial. — Le commandant Mongeron sera entendu.

M. le maréchal Le Bœuf. — J'ai envoyé beaucoup d'officiers dans cette journée.

Me Lachaud. — Le 17, à quatre heures du soir, le maréchal Le Bœuf n'a-t-il pas écrit au maréchal Bazaine que le 3e corps manquant complétement de vivres et qu'il était obligé de se ravitailler?

M. le maréchal Le Bœuf. — Permettez. J'ai eu l'honneur de dire au conseil que j'ai en effet à ce moment écrit que le 3e corps allait manquer de vivres, mais non pas qu'il n'en avait plus à lui. Mon convoi était au Ban-Saint-Martin et il avait encore quatre ou cinq jours de vivres. Je demandais seulement de lever l'interdit sur lui. Je ne manquais donc pas de vivres, mais je ne les avais pas sous la main.

L'audience est suspendue.

Elle est reprise au bout de vingt minutes.

M. le Président. — Greffier, appelez un témoin.

M. le greffier. — M. le général Ladmirault.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL LADMIRAULT.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le général de Ladmirault. — De Ladmirault Louis-René-Paul.

M. le Président. — Votre âge?

M. le général de Ladmirault. — Soixante-cinq ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le général de Ladmirault. — Militaire.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le général de Ladmirault. — Paris.

M. le Président. — Votre grade?

M. le général de Ladmirault. — Général de division.

M. Le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le général de Ladmirault. — Oui.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié?

M. le général Ladmirault. — Non.

M. le président. — Vous n'avez jamais été au service l'un de l'autre?

M. le général de Ladmirault. — Non.

M. Le Président. — Avant d'entendre votre déposition, je dois vous prévenir que vous serez appelé ultérieurement pour déposer sur un autre groupe de faits, appartenant à la cause qui s'agite en ce moment devant le conseil. Aujourd'hui le conseil désire vous entendre sur les opérations militaires et sur tout ce qui s'y rattache depuis le 12 août, jour de la nomination de M. le maréchal Bazaine au commandement en chef de l'armée, jusqu'à la rentrée de l'armée sous Metz, le 19 août.

Veuillez vous asseoir et faire votre déposition.

M. le général Ladmirault. — Le 12 août, un ordre général à l'armée nous apprit que M. le maréchal Bazaine était investi du commandement en chef. Le 13, nous reçûmes l'ordre de faire nos préparatifs pour passer la Moselle le 14, à midi. Le 14, j'avais fait un rapport pour prévenir que vers Sainte-Barbe et Servigny se trouvait une armée prussienne entière. Je savais que c'était l'armée du général Steinmetz et que j'avais devant moi le général de Manteuffel.

A midi, je commençai mon mouvement et fis passer les ponts à mon corps.

A quatre heures, j'ai pris que ma troisième division, qui était encore sur la rive droite, était engagée avec des divisions du 3e corps contre l'ennemi. Mes blessés arrivaient déjà; je fis immédiatement faire demi-tour à mon artillerie et à ma cavalerie.

A peine arrivé, je mis l'artillerie de réserve en batterie, et je crois avoir rendu ainsi grand service à la 3e division. Un combat très-vif s'engagea et dura jusqu'à six heures. Les avantages étaient partagés; la division de Cissey, qui venait après, arriva fort à propos; elle s'engagea aussi profondément vers le bois de Mey, et un peu vers la gauche de la division Grenier. L'affaire devint belle pour nous.

Cela nous conduisit ainsi jusqu'à huit heures du soir. Ce n'est que vers dix heures que l'armée ennemie prononça sa retraite. Je la suivis assez loin, pendant deux kilomètres, et je m'arrêtai court, car je reçus l'ordre de passer sur la rive gauche pour prendre un campement que l'on appelait Bozéricuilles. A minuit, je demandai des nouvelles du champ de bataille: je n'avais pas reçu d'ordres, je pensais que l'ordre donné le 13 existait toujours. Je me mis à l'exécuter, et j'employai toute la nuit à passer sur la rive gauche. Le matin, à huit heures, tout mon corps d'armée était sur cette rive.

Je voulais poursuivre ma route, mais les chemins étaient tellement encombrés par les troupes, les équipages et les bagages de tous les corps, qu'il était impossible de pénétrer. Je me portai alors du côté de Woippy, voulant éviter les

hauteurs de la rive droite de la Moselle et me mettre à l'abri du canon dans le cas où l'ennemi serait venu. J'envoyai demander des ordres à M. le maréchal Bazaine pour savoir si je pourrais passer la journée du 15 à Woippy ou dans les environs, ayant besoin de me ravitailler en cartouches. Je reçus l'ordre de poursuivre ma route et de passer par Lessy et Longeau pour gagner Doncourt, point qui m'était assigné. Cet ordre fut exécuté immédiatement. Je mis en route la 3e division, général de Lorencez, à deux heures; à huit heures du soir, sa gauche n'avait pas quitté son bivouac. Toutes les voitures étaient là, tout le monde en l'air; l'encombrement était général. J'envoyai aide de camp sur aide de camp pour savoir s'il ne s'était pas trompé de route et quels étaient les obstacles; on me rendit compte que la route était encombrée par des équipages de ponts, des troupes de toute nature, de la cavalerie; c'était le ravin de Châtel.

Vers sept heures, j'envoyai un de mes aides de camp, M. de La Tour du Pin, pour prendre les ordres du maréchal et savoir si je ne m'étais pas trompé de route. Le maréchal indiqua que c'était bien par Lessy et Longeau qu'il fallait passer, et, sur la demande que je lui fis faire pour savoir si Doncourt était bien le point que je devais occuper, je reçus de lui une réponse affirmative.

Dans la journée du 16, je pris mes dispositions pour me rendre à Doncourt, et j'y suis arrivé, mais je n'ai pas suivi la route qui avait été indiquée. J'ai pris la route de Woippy par Briey, je suis arrivé à Sainte-Marie-aux-Chênes, et j'ai marché droit vers Doncourt, où je suis arrivé, de ma personne, à midi. Le combat était engagé. La cavalerie arriva à une heure, et enfin ma tête de colonne d'infanterie.

A ce moment, le 6e corps, qui était à ma gauche et que je joignis, était fortement engagé. L'inspection du champ de bataille m'avait fait voir que Mars-la-Tour était occupé par une force considérable de cavalerie ennemie. Enfin Tronville, qui était la position dominante à huit kilomètres environ du point où je me trouvais, était occupé par une masse d'infanterie considérable.

Je marchai dans cette direction jusqu'à la ferme de Greyère, sur la berge d'un ravin escarpé et droit, qui m'offrait une bonne défense. Je fis créneler la ferme, j'installai là la division Réguier. Je donnai l'ordre à ma cavalerie de marcher sur la cavalerie prussienne, qui occupait Mars-la-Tour.

A ce moment, le général de France arrivait avec de la cavalerie de la garde, dragons de l'Impératrice, lanciers et autres régiments. J'allais passer moi-même le ravin, lorsque j'aperçus une armée entière qui descendait sur Mars-la-Tour. Je fis charger alors ma cavalerie; elle chargea avec un entrain extraordinaire. L'ennemi fut un peu repoussé, mais pas mis en désordre cependant, car je le vis bientôt se reformer.

J'attaquai alors avec de l'artillerie; cela ne lui fit pas grand mal. J'avais le projet de recommencer l'attaque, lorsque je vis une colonne d'infanterie en mouvement, qui allait me prendre par le flanc. J'eus le temps de rejeter mes troupes d'infanterie, ainsi que toute l'artillerie dans le ravin, pour remonter du côté de la ferme de Greyère. A ce moment, débusqua de Vionville une brigade d'infanterie, accompagnée de cavalerie; elle fut taillée en pièces; le général Wedel fut tué; malheureusement le général Brayer, qui lui était opposé, fut tué aussi. La brigade de cavalerie des dragons de la garde fut massacrée; il en réchappa fort peu.

Il était alors sept heures du soir; je voulais poursuivre cet avantage; j'avais eu à peu près 2,000 hommes mis hors de combat; je n'avais que deux divisions en ligne: la division de Cissey, qui avait pris part à cette attaque, et la division Grenier, qui avait toujours été engagée. Ma 3e division, général Lorencez, partie le 15, n'arrivait pas; j'envoyai aide de camp sur aide de camp pour presser sa marche; elle n'arriva qu'à dix heures du soir. Je soutins le choc de la droite avec ce que j'avais, mais je ne pus poursuivre ce succès, parce que je découvris qu'entre Tronville et Vionville se trouvait un corps d'armée tout entier.

Pour l'attaquer, il aurait fallu avoir des forces plus fraîches: mes troupes avaient fait 32 kilomètres dans la journée; et la 3e division manquait; aussi, j'ai pris mon bivouac à Greyère. Dans cette position, j'avais pour moi la route de Briey, la route d'Etain par Conflans, et mes grands'gardes étaient appuyées sur la route de Mars-la-Tour. Si les intentions eussent été de continuer sur Verdun, la position n'était pas mauvaise, mais je n'avais pas d'instructions; je restai en place, attendant des ordres. Ils m'arrivèrent le matin du 17, vers huit heures; ce n'était pas pour se porter dans la direction de Mars-la-Tour, mais pour prendre position à Amanvillers et à Saint-Privat, ce qui fut exécuté sans tirer un coup de fusil. J'arrivai avec toutes facilités; mon bivouac fut établi, depuis un point nommé le château de Montigny-la-Grange, Amanvillers, la ferme Champenois et Saint-Privat, qui était mon point extrême. J'avais environ 6 kilomètres de front. Devant moi se trouvait, à Verneville, le 6e corps, qui y passa la journée. Je me bornai à bien fortifier Saint-Privat, qui était en l'air, et les points adjacents.

Pendant la nuit, le 6e corps changea de place et vint occuper Saint-Privat. En l'apprenant le matin, je modifiai un peu mes dispositions; mais je dois déclarer que j'en fus très-soulagé, car ma ligne était affaiblie, elle était mince, et, par cette position du 6e corps, je devenais très-fort.

Les reconnaissances furent envoyées de très-bonne heure; avant le jour, nos forces étaient en route; nous ne vîmes pas l'ennemi. Les reconnaissances rentrèrent à six heures, ne signalant rien.

A neuf heures, je reçus du 3e corps, qui était à ma gauche, l'avis que des masses de troupes étaient aperçues dans le lointain, vers Saint-Ail, marchant sur la route de Briey, celle que j'avais suivie, précisément, deux jours avant.

Je fis prendre aussitôt les armes à mon corps d'armée tout entier, je portai les troupes en avant pour prendre certaines positions, et, dès que les premières arrivèrent, le combat s'engagea immédiatement; il était onze heures.

De onze heures à six heures et demie, la lutte fut parfaitement soutenue, et je dois dire même qu'elle le fut par nous avec succès. Les Prussiens durent quitter les bois. Ils nous laissèrent même huit canons, dont deux furent par nous emmenés. Ils se retirèrent.

Mais du côté de Saint-Privat le combat avait été bien plus rude. La résistance du 6e corps fut admirable. Saint-Privat étant en feu, il dut se retirer le soir. Cette retraite exposait mon centre.

J'avais fait descendre déjà ma 3e division, général de Lorencez, et je l'avais portée à Amanvillers; je donnai ordre au général de Cissey d'appuyer à droite pour soutenir l'attaque de Saint-Privat. Toutes mes troupes se trouvèrent prises à revers, excepté celles qui étaient à Amanvillers, protégées par un pli de terrain et par la ferme de Montigny-la-Grange, que j'occupais. Vers sept heures et demie, la nuit étant presque venue, je fus obligé de me rejeter en arrière. J'avais trop de blessés, la mitraille se mêlait aux obus, le champ de bataille en était couvert. La nuit arriva.

La garde se présenta à ce moment-là et perça la ligne sur le bord des bois. Je ne dirai pas qu'elle a soutenu la retraite, nous ne fûmes pas poursuivis. Cependant, une batterie d'artillerie de la garde vint prendre part à notre feu et

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 21 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

renforcer la réserve d'artillerie, qui seule soutenait tout l'effort vers Saint-Privat.

Vers six heures, le 6e corps manquait de cartouches ; le maréchal Canrobert m'en fit demander, je partageai avec lui ; de plus, voyant son embarras et comme l'attaque était dirigée plus spécialement contre lui, je lui envoyai spontanément une brigade de dragons, lui faisant l'offre d'une brigade légère, s'il en avait besoin.

La nuit nous surprit dans cette situation, ayant gagné le combat, mais n'ayant pu maintenir nos positions. D'après ce que j'ai vu, elles n'ont pas été occupées, ce jour-là, par l'ennemi et elles sont restées vides; les pertes avaient été aussi grandes d'un côté que de l'autre.

Voilà tout ce que j'ai à dire.

M. le Président. — Le conseil vous remercie, général. Ainsi, quand le combat de Borny a commencé, vos deux premières divisions et vos batteries étaient déjà sur la rive gauche de la Moselle ?

M. le général de Ladmirault. — Oui, monsieur le Président, mes autres divisions, mon artillerie et ma cavalerie étaient encore sur la rive droite.

M. le Président. — Quand vous avez ramené vos deux premières divisions et votre artillerie pour soutenir la division du général Grenier, n'avez-vous rencontré aucune troupe sur la route que vous avez suivie ?

M. le général de Ladmirault. — Non, il n'y avait que mes troupes et moi sur cette route.

M. le Président. — Et lorsque, après le combat, vous avez ramené vos troupes sur la rive gauche, en avez-vous rencontré d'autres ?

M. le général de Ladmirault. — J'ai fait ce mouvement avec une rapidité extrême, sans que rien me gênât ; il n'y avait que moi sur la route.

M. le Président. — Ainsi routes et ponts étaient complètement dégagés ?

M. le général de Ladmirault. — Pour moi, ils l'ont été.

M. le Président. — Le mouvement offensif d'abord, puis le mouvement de retraite de vos deux divisions, de votre artillerie et de vos bagages n'ont produit de l'encombrement nulle part, pour le passage d'autres troupes ?

M. le général de Ladmirault. — Non ; je répète que j'étais seul, et que j'ai pu effectuer le passage sur la rive gauche dans la nuit du 14 au 15, de minuit à quatre heures du matin.

M. le Président. — Vous avez passé la journée du 15 au pied des défilés ?

M. le général de Ladmirault. — De l'autre côté, à Woippy et au Sansonnet. C'est là qu'étaient mes troupes.

M. le Président. — Mais vous avez acheminé vos bagages?

M. le général de Ladmirault. — Non ; je les ai gardés.

M. le Président. — Vos bagages et votre convoi n'ont pas été engagés sur les routes désignés pour votre mouvement ?

M. le général de Ladmirault. — Excepté quelques bagages de la division Lorencez, toute mon administration, tous les gros bagages étaient restés avec moi.

M. le Président. — Mais quels étaient donc les bagages qui ont retardé la marche du 3e corps ?

M. le général de Ladmirault. — Il y avait surtout des équipages de ponts, qui prenaient une place considérable sur une route comme celle-là, qui n'était que d'intérêt commun. Il y avait encore d'autres *impedimenta*.

M. le Président. — Ce n'est qu'après avoir constaté que la division Lorencez ne pouvait plus avancer et après avoir demandé deux fois des ordres au grand état-major général, que vous vous êtes décidé spontanément à prendre la route de Woippy-Briey avec deux divisions de votre corps d'armée ?

M. le général de Ladmirault. — Oui, monsieur le Président. C'est après avoir demandé si Doncourt était bien ma destination ; je savais que l'ennemi était sur notre gauche, et je ne voulais pas créer de difficultés à mon commandant en chef.

M. le Président. — Et vous n'avez eu aucune inquiétude pour votre droite ?

M. le général de Ladmirault.—Non, monsieur le Président. J'étais renseigné. Des cantonniers m'avaient dit qu'on n'avait pas vu un cavalier, pas un ennemi dans la nuit du 15. Effectivement, quand je me suis présenté de ce côté-là, je n'ai rencontré personne.

M. le President. — Lorsque vous vous êtes trouvé rapproché du terrain du combat, le 16, n'avez-vous pas fait poser les sacs aux troupes de votre corps d'armée ?

M. le général de Ladmirault.—Oui, j'ai fait retirer les cartouches et poser les sacs. Mes troupes avaient déjà fait à peu près vingt-huit kilomètres ; il leur en restait encore quatre à faire pour arriver sur le champ de bataille : elles étaient exténuées, et je devais les alléger pour pouvoir arriver assez

vite ; le temps pressait ; il fallait gagner l'ennemi de vitesse. Je me doutais qu'il voulait tourner notre droite, sans quoi il n'aurait pas employé sept régiments d'infanterie. Je savais aussi que le prince Frédéric-Charles était là en personne et avec lui trois corps d'armée qui sont arrivés successivement, plus une masse de cavalerie qui avait pris position de très-bonne heure, vers les trois heures.

M. le Président. — Ne pensez-vous pas que le fait d'avoir fait poser les sacs à vos troupes aurait pu être d'un certain inconvénient si vous aviez remporté un avantage plus soutenu ? En un mot, la nécessité de revenir chercher les sacs ne vous a-t-elle pas empêché de faire un mouvement offensif ?

M. le général de Ladmirault. — Je n'ai fait poser les sacs qu'à la 1re division, celle du général Grenier, qui devait donner la première. Il fallait arriver le plus vite possible, avant l'ennemi, sur les positions qui m'avaient été indiquées; il fallait même courir pour arriver à temps.

M. le Président. — Vous avez fait retirer les cartouches, les biscuits des sacs ?

M. le général de Ladmirault. — Oui, monsieur le Président, et les hommes avaient gardé ces petits sacs en toile dans lesquels ils mettent tout ce qui leur est nécessaire pour le combat.

La division du général de Cissey est arrivée la seconde, avec ses sacs.

M. le Président. — Un de MM. les juges désire que je vous demande si, après Borny et malgré ce combat, l'armée pouvait prendre la route de Verdun le 15?

M. le général de Ladmirault. — Oui, monsieur le Président. Quant à moi, lorsque, le 14, j'ai quitté Saint-Julien, j'avais ordonné à mes têtes de colonnes d'attendre à Rozerieulles. Si la route n'avait pas été encombrée, j'aurais touché le soir à Rozerieulles.

M. le Président. — Lorsque vous avez été rejoint par la division Lorencez, dans la nuit du 16 au 17, et lorsque le 3e corps, qui était à votre gauche, a été rejoint par la division Metmann, pensez-vous qu'ainsi renforcés vos deux corps d'armée auraient pu, le 17, faire un effort avec quelque chance de succès pour reprendre Mars-la-Tour et Vionville, en un mot, pour maîtriser de nouveau la route de Metz à Verdun par Mars-la-Tour ?

M. le général de Ladmirault. — Avec ces renforts, je n'aurais pas hésité à le faire. Voilà mon opinion. Je ne dis pas que j'aurais réussi, mais je l'aurais tenté.

M. le Président. — L'un de MM. les juges me prie de vous demander si, dans le cas où l'armée prussienne eût été ainsi refoulée le 17, au moins dans les ravins, sans qu'on poussât plus loin cet avantage, de manière à se tenir rapproché de la route, si, dans le cas, dis-je, où l'on eût remporté ce succès de déloger l'ennemi des villages qu'il occupait et de le refouler dans les ravins, vous pensez que l'armée eût pu continuer sa marche sur Verdun sans être exposée à une attaque de flanc?

M. le général de Ladmirault. — Oh ! je crois que, si le succès avait couronné nos efforts, nous aurions remporté un immense avantage. Peut-être même n'y aurait-il pas eu besoin de marcher sur Verdun. Le 17, il y avait deux cent vingt mille hommes dans les bois de Gorze et de Corny et le roi de Prusse lui-même s'y trouvait en personne.

Une attaque profonde et rapide eût été décisive : nous aurions pu être battus, c'est vrai; mais, si le succès s'était déclaré pour nous, le résultat eût été immense. Toutefois, il était impossible de préjuger ce qui se serait passé. Ce que je puis dire, c'est que l'affaire était bien préparée, mais qu'on ne pouvait évidemment répondre du succès.

M. le Président. — Avez-vous eu des communications avec le général en chef pendant la journée du 18? L'avez-vous informé de ce qui se passait sur votre front et à votre droite?

M. le général de Ladmirault. — Je n'ai pas eu à informer le général en chef, et en voici la raison : c'est que j'ai toujours tenu mes positions; jusqu'à sept heures j'ai eu l'avantage. Vers six heures, croyant cet avantage encore plus marqué, j'avais demandé à la garde si elle pouvait appuyer mon mouvement. Elle est arrivée, mais très-tard.

M. le Président. — Le mouvement de retraite du 6e corps était alors commencé ?

M. le général de Ladmirault. — Il était fait.

M. le Président. — Pensez-vous qu'il eût été possible, le 19, de réoccuper Saint-Privat, ou une partie du moins des positions qui avaient été abandonnées dans la nuit?

M. le général de Ladmirault. — Je crois que la nuit même du 18 au 19, on aurait pu les occuper. L'ennemi ne s'était pas présenté en force de ce côté, surtout à Amanvilliers ; j'avais quelques troupes dans la ferme de Montigny-la-Grange, et précisément aussi une ambulance très-nombreuse. Nous avons pu enlever un grand nombre de nos blessés et nous n'avons laissé que ceux qui avaient les jambes cassées ou autres accidents de même nature, à cause de la quantité considérable de bras indispensables pour déménager cette catégorie de blessés.

M. le Président. — Le sous-chef d'état-major de votre corps d'armée avait reçu l'ordre, dans la matinée du 18, d'accompagner le colonel Lewal dans une reconnaissance générale qui avait pour but d'étudier les positions sur lesquelles l'armée se replierait ?

M. le général de Ladmirault. — Dans la journée du 18, précisément, les positions que nous devions occuper le 19 avaient été indiquées; mon sous-chef d'état-major, M. le lieutenant colonel Saget, aujourd'hui colonel, les avait reconnues.

M. le Président. — A quelle heure est-il revenu ?

M. le général Ladmirault. — Il est revenu vers les cinq heures sur le champ de bataille pour prendre part à l'attaque.

M. le Président. — Ainsi, vous avez connu, le 18, vers cinq heures, les positions qui devaient être occupées le 19 au matin, conformément à un ordre donné le 18?

M. le général de Ladmirault. — Il n'a point été donné d'ordre pour cela; mais je savais pour quelle raison on avait appelé mon officier d'état-major.

M. le Président. — Cet officier ne vous a-t-il pas rendu compte de la position que vous deviez occuper?

M. le général de Ladmirault. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Quand avez-vous connu l'ordre général du mouvement inscrit à la date du 18 sur le registre des ordres de l'état-major?

M. le général de Ladmirault. — Cet ordre est arrivé pendant la nuit, non pas à moi, mais à mes divisions. Comme nous nous étions retirés avec un peu de désordre, j'avais rallié mes hommes dans les bois, à droite et à gauche ; moi-même, je m'étais mis avec mon artillerie dans un bois tout près du champ de bataille; mais, de là, il m'était impossible de savoir ce qui se passait. Sur ces entrefaites, sont arrivés des officiers d'état-major qui ont commandé aux divisions de descendre en plaine. Alors, agissant en vertu des ordres

écrits qu'avaient ces officiers d'état-major, les troupes sont descendues; mais, le matin, quand le jour a commencé à paraître (je ne dirai pas qu'il nous a réveillés, car nous n'avons pas dormi et nous sommes restés toute la nuit à côté de nos chevaux, la bride dans la main, bien que nous n'ayons point été attaqués), le matin, dis-je, quand nous avons reconnu le champ de bataille, nous avions beaucoup de blessés, beaucoup d'isolés. J'ai rallié ce qui m'appartenait; puis, lorsqu'on est venu me dire la direction que nous devions prendre, nous sommes partis et je suis allé installer mon bivouac du Goupillon jusqu'au Sansonnet.

M. le Président. — Pensez-vous que cet ordre indiquait l'abandon du debouché du plateau et de la route de Briey?

M. le général de Ladmirault. — Certainement, on ne pouvait pas s'y tromper.

M. le Président. — Appelez un témoin.

M. le greffier. — M. le général Bourbaki?

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL BOURBAKI.

M. le général Bourbaki s'avance à la barre et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le général Bourbaki. — Charles Bourbaki.

M. le Président. — Votre âge?

M. le général Bourbaki. — Cinquante-sept ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le général Bourbaki. — Militaire.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le général Bourbaki. — Lyon.

M. le Président. — Votre grade?

M. le général Bourbaki. — Général de division.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le général Bourbaki. — Je m'étais rencontré avec lui comme militaire, mais je n'ai pas eu avec lui des relations intimes.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le général Bourbaki. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre?

M. le général Bourbaki. — Nullement.

M. le Président. — Général, le conseil entendra plus tard les autres parties de la déposition que vous êtes appelé à faire devant lui. En ce moment, veuillez dire tout ce que vous savez sur les opérations militaires et sur tout ce qui s'y rattache depuis le 12 août, jour où M. le maréchal Bazaine a été mis à l'ordre comme commandant en chef de l'armée du Rhin, jusqu'au 19 août, jour de la rentrée de l'armée dans le camp retranché de Metz.

M. le général Bourbaki. — Le 14 août j'ai reçu dès le matin l'ordre de passer sur la rive gauche de la Moselle. Sur les trois heures, voyant un peu d'encombrement à la porte des Allemands, qui était l'itinéraire indiqué, j'y fus de ma personne pour tâcher de mettre de l'ordre. Pendant que j'étais là, je fus avisé qu'il y avait une attaque et que l'affaire était chaude. Je revins très vite, je fis remonter les grenadiers à peu près à la hauteur du fort des Bottes, et je fis marcher les voltigeurs, sous les ordres du général Deligny, du côté du fort Queuleu. Nous restâmes dans cette position, nos troupes étant en offensive.

M. le maréchal vint à passer à sept heures. La journée était bonne pour nos armes, nous restâmes dans cette position; mais vers onze heures, ne sachant si nous devions toujours passer sur la rive gauche de la Moselle, ou si le maréchal commandant en chef avait changé d'idée, je lui envoyai un de mes aides de camp. Il me fit répondre que le mouvement ordonné le matin devait toujours être exécuté.

En conséquence, je passai sur la rive gauche de la Moselle, en sorte que toutes mes troupes avaient passé de l'autre côté vers quatre ou cinq heures du matin. Voilà pour la bataille de Borny.

Le 15, M. le maréchal Bazaine partit et me prit, en passant, la division des voltigeurs, la guida lui-même et la plaça à la ferme de Moscou. Je partis un peu plus tard avec mes grenadiers et je revins, comme on me l'avait ordonné, prendre mon convoi à Gravelotte.

Le lendemain, comme je voyais qu'il y avait un peu d'agitation du côté de l'ennemi, je trouvai prudent de rapprocher les voltigeurs, et je leur envoyai l'ordre de revenir à côté des grenadiers; puis je restai là. A onze heures, j'entendis des coups de canon; je fis prendre les armes aux grenadiers et aux voltigeurs et, voyant que le 2e corps avait été obligé de céder sous les efforts vigoureux de l'ennemi qui débouchait par les ravins de Gorze et de Thiaucourt en attaquant de face, je marchai en avant.

Un officier d'ordonnance, neveu du maréchal, m'avertit même à un certain moment que le maréchal venait d'être enveloppé et enlevé par la cavalerie ennemie. Il me dit de vite assurer la retraite. Je n'attachai pas une très-grande importance à ces propos d'un jeune homme qui se trouvait un peu ému par la disparition de son oncle. Cependant je pris mes dispositions; je déployai mes grenadiers, j'envoyai les voltigeurs sauvegarder les communications entre les deux ravins; puis je m'avançai rapidement pour remplacer le corps du général Frossard, qui avait quitté sa position.

Dans la soirée, je m'assurai que les voltigeurs avaient gagné plus de deux mille mètres, qu'ils étaient solidement établis et que nous avions du temps devant nous pour nous préparer. J'attendis des ordres.

Un peu plus tard, ne voyant pas de mouvement complet se prononcer sur notre droite, qui était notre côté tactique et entendant en arrière de moi des mitrailleuses qui faisaient grand tapage et qui paraissaient occupées à arrêter l'ennemi, je voulus savoir si je pouvais m'élever encore, en laissant un intervalle entre la face de gauche, tenue par une partie des voltigeurs, et j'envoyai un de mes aides de camp donner à ces mitrailleuses l'ordre de se taire.

Cet officier revint me dire que M. le maréchal commandant en chef était sur les lieux et qu'il trouvait les mitrailleuses très-utiles, parce qu'elles servaient à arrêter des têtes de colonnes ennemies qui tâchaient de percer notre flanc gauche.

J'arrêtai alors tout mouvement offensif, pour ne pas faire de solutions de continuité dans la ligne de bataille.

La soirée se passa ainsi. A deux heures du matin environ, nous avions gagné sur l'ennemi de ce côté, lorsque je reçus un billet, — je ne me rappelle pas s'il était signé du maréchal ou de son chef d'état-major, — dans lequel il était dit que, par ordre de M. le maréchal, nous devions revenir sous Metz. A six heures du matin je commençai mon mouvement pour revenir.

J'arrive à l'affaire de Saint-Privat.

Je demanderai, à ce propos, à monsieur le Président si c'est au point de vue militaire que je dois déposer ?

M. le Président. — Faites votre déposition complète sur ces événements. Vous pouvez les considérer à tous les points de vue, au point de vue stratégique comme au point de vue tactique. Donnez connaissance au conseil de tout ce que vous savez à cet égard. Tous les renseignements que vous lui donnerez ne peuvent que l'intéresser.

M. le général Bourbaki. — J'ai eu l'honneur de voir M. le maréchal Bazaine le 14 et le 16, à Borny et à Saint-Privat. Il est impossible de voir la figure d'un général plus brave et plus calme au feu. C'était même gênant pour nous, car le maréchal est tellement courageux que nous, ses généraux, nous ne savions jamais où le prendre.

C'est là la seule observation que je puisse faire. Quant à ce qui s'est passé le 18, il était bien neuf ou dix heures lorsque M. de Mornay, capitaine aux guides et aide de camp de M. le maréchal Bazaine, vint me trouver et me communiqua de sa part un petit billet de M. le maréchal Le Bœuf dans lequel celui-ci disait qu'il avait pas mal de monde devant lui et qu'il croyait avoir à soutenir un engagement sérieux et vigoureux. Je demandai au capitaine de Mornay quelle était l'opinion du maréchal Bazaine à cet égard. — Oh ! me répondit-il, le maréchal ne croit pas que ce soit aussi sérieux que cela ; dans tous les cas, nos positions sont excellentes. — Quels sont les ordres du maréchal ? ajoutai-je. — M. le maréchal vous laisse libre, dit alors M. de Mornay.

Je ne comprenais cette liberté que dans un sens très-relatif, car, — je parle à des militaires, — ce n'est pas la coutume qu'il en soit ainsi. Dans mon esprit, cela voulait dire que si le maréchal s'éloignait, s'il se mettait en première ligne, comme c'était son habitude, en ma qualité de commandant de la réserve, si je voyais quelque chose d'utile à faire pendant la bataille, il me laissait libre de faire de mon mieux. Telle était ma pensée, et elle s'est trouvée corroborée par ce fait que, quelques moments après, sur l'infanterie de la garde, qu'on croyait par erreur fort nombreuse, puisqu'elle ne comptait que 13,000 hommes, il me fit prendre trois régiments, pour les envoyer à Châtel-Saint-Germain, derrière le maréchal Le Bœuf.

En ce qui touche la 1re et la 2e division, je m'informai peu de ce qui se passait. Mon attention fut surtout attirée du côté où l'on avait envoyé, ou du moins commencé à envoyer le tiers de mes 13,000 hommes d'infanterie.

Du côté d'Amanvillers, à Sainte-Marie-aux-Chênes, à Saint-Privat et du côté du plateau, je n'entendais rien, mais je voyais beaucoup de fumée. Cela s'explique : de ce côté-là, le terrain est d'abord élevé ; puis ensuite il subit une forte dépression ; aussi, malgré une furieuse canonnade à une distance qui n'était certainement pas de plus d'une lieue et demie ou deux lieues, je ne pouvais rien entendre ; mais, comprenant que l'action était vivement engagée, je laissai le général Deligny avec son régiment de voltigeurs et ses chasseurs qui étaient engagés sur la gauche, et je pris avec moi les grenadiers.

Arrivé au Gros-Chêne et au ravin de Saulny, je vis que notre correspondance avec la route de Saulny à Saint-Privat menaçait d'être coupée par un mouvement tournant de l'ennemi, et je crus même un moment que je me trouvais obligé d'y faire face avec mes 3 ou 4,000 grenadiers seulement.

Je fis écrire au crayon par un de mes aides de camp un petit mot que je signai et l'envoyai au maréchal pour l'informer de ma situation, puis j'attendis.

Point de réponse. Néanmoins, je restai là.

Un peu après, je m'avançai après avoir envoyé en reconnaissance un aide de camp qui revint en me disant que nos troupes tenaient bon dans leurs positions, mais bientôt après je commençai à apercevoir au loin quelque désordre.

Je pensai qu'il s'était passé quelque chose, et j'envoyai en reconnaissance. Enfin, à six heures un quart, le capitaine de la Tour du Pin, aide de camp du général de Ladmirault, vint me dire que son général me priait d'appuyer une de ses divisions, qui était devant moi, de manière à assurer un succès. Je pensai — et j'avais raison — que, par prudence, il fallait rester dans la position que j'occupais, parce qu'au cas où il y aurait quelque chose sur la droite, peut-être me reprocherais-je de ne pas avoir conservé cette position, qui était excellente.

Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées, lorsque arriva près de moi le commandant Pesmes, qui me dit la même chose que M. de la Tour du Pin. Je lui fis la même réponse.

Toutefois, je me mis immédiatement en marche et je continuai à suivre la route directe qui établissait notre correspondance entre Amanvillers, Saulny et Saint-Privat. J'arrivai ainsi au milieu d'un bois, près d'un soubresaut formé par un plateau qui finit par une pente assez rapide.

Pour déboucher, j'avais engagé toute ma division de grenadiers sans artillerie. Croyant être couvert par un succès sur la gauche, je descendais en tête de colonne. Mais, quand je fus arrivé et que je vis au premier coup d'œil ce qu'il en était, je ne pus m'empêcher d'éclater en reproches. « Au lieu de me parler d'un succès, m'écriai-je, il fallait me dire la vérité. Vous avez votre gauche dans le bois à droite, qui est déjà en pleine retraite sur Saulny, et je n'ai pas une pièce d'artillerie pour appuyer le déploiement de ma colonne. Si je continue, je ferai assassiner mes grenadiers. »

Et, dans un premier mouvement de mauvaise humeur, je commandai demi-tour ; mais, la réflexion venue, je cherchai les positions où je pouvais déployer ma colonne, et je fis charger les zouaves et le 1er et le 2e grenadiers.

Il y eut une charge des zouaves excessivement brillante, et quatre batteries de mon artillerie de réserve, qui venaient d'arriver, commencèrent un feu très-nourri, qui ne se termina qu'à huit heures quarante.

Je voulus m'assurer alors si Saint-Privat était occupé par l'ennemi et j'envoyai en reconnaissance des zouaves, qui revinrent me dire que non. Néanmoins, je suis resté là jusqu'à onze heures et demie, heure à laquelle j'appris qu'Amanvillers était évacué et que le 6e corps avait opéré sa retraite.

C'est à ce moment-là que je reçus de M. le maréchal l'ordre de reprendre mes cantonnements.

M. le Président. — Pour nous occuper de suite de cette dernière journée, n'avez-vous jamais reçu l'ordre formel de conduire les grenadiers au secours du maréchal Canrobert ?

M. le général Bourbaki. — Je n'ai reçu ni invitation ni ordre de M. le maréchal Canrobert. J'ai reçu une invitation de M. le général de Ladmirault et je m'y suis rendu.

M. le Président. — Et pour l'envoi des voltigeurs destinés à soutenir le 3e corps, avez-vous reçu un ordre ?

M. le général Bourbaki. — J'ai reçu un ordre d'envoyer une brigade d'infanterie à Châtel-Saint-Germain.

M. le Président. — Le 18, vous n'avez pas reçu l'ordre de faire soutenir le 3e corps par la division des voltigeurs ?

M. le général Bourbaki. — Non. Les voltigeurs étaient à la disposition de M. le maréchal Le Bœuf. Comme c'était lui qui avait envoyé les premiers renseignements au maréchal Bazaine, celui-ci a voulu assurer son corps d'armée en plaçant derrière lui une brigade de voltigeurs. L'attention du

maréchal a été, je crois, portée de ce côté, pendant toute la journée.

M. le Président. — Alors, une brigade de voltigeurs et même la division entière des voltigeurs a été détachée en fait de votre commandement?

M. le général Bourbaki. — Trois régiments en avaient été détachés et, par ce fait, je ne pouvais pas prendre le divisionnaire qui avait pour mission de soutenir les troupes déjà engagées. Je crus devoir laisser le général Deligny avec le 1e voltigeurs et les chasseurs à pied pour secourir au besoin les trois quarts de sa division, dans le cas où ces troupes eussent été engagées.

M. le Président. — Vous aviez des brigades de la garde qui avaient été détachées de votre commandement?

M. le général Bourbaki. — Oui, monsieur le Président. Je ne disposais ce jour-là, comme je l'ai dit, que de ma division de grenadiers, et c'est de cette division que le maréchal m'avait dit que j'étais libre.

Je ne me suis pas d'ailleurs considéré comme libre. Sans cela, j'aurais pris des renseignements. J'ai compris seulement par ce propos que le maréchal avait confiance en moi et qu'il m'avertirait au moment voulu.

M. le Président. — Si vous aviez été requis par plusieurs commandants de corps d'armée à la fois, c'était vous qui auriez apprécié la réquisition et déterminé le corps d'armée auprès duquel vous vous seriez rendu?

M. le général Bourbaki. — Comme je n'avais pas reçu de réponse du commandant en chef, si le maréchal Canrobert et le général de Ladmirault m'avaient demandé, j'aurais écouté les renseignements de leurs aides de camp et j'aurais été au plus pressé. Le maréchal m'avait dit le matin : « Voyez ce que vous avez à faire ; » j'étais libre, mais cette liberté même a été un peu gênée quand j'ai vu qu'on détachait trois régiments de mes troupes.

M. le Président. — L'un de MM. les juges désire que je vous demande si vous pensez qu'après la bataille de Borny l'armée pouvait prendre la route de Verdun. Etant donnée la bataille de Borny dans les conditions où elle a été livrée, votre opinion, votre appréciation est-elle qu'il était possible d'acheminer vers Verdun une partie de l'armée?

M. le général Bourbaki. — Oui, c'était possible pour la partie qui était sur la rive gauche, et la partie qui aurait passé à minuit aurait trouvé la route libre pour passer; tandis que, le départ général ayant eu lieu le 15, il en est résulté un très-grand encombrement, lequel a empêché les troupes de se trouver au point que le commandant en chef désirait voir occupé.

M. le Président. — Vous avez très-suffisamment expliqué les ordres donnés par M. le maréchal Bazaine dans les journées du 15 et du 16, et la part que vos troupes ont prise à ces deux actions du 15 et du 16, ainsi qu'à celle du 18. Je n'ai pas d'autres questions à vous adresser, MM. les juges non plus.

Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il une question à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Une déposition reçue dans l'instruction tendrait à faire croire que, dans la matinée du 18, le général d'Auvergne, chef d'état-major des divisions de la garde, aurait été envoyé à l'état-major général, et de là, par le général Jarras, au maréchal Bazaine, pour recevoir des instructions.

Le témoin a-t-il connaissance des instructions qu'aurait rapportées le général d'Auvergne?

M. le général Bourbaki. — Il est vrai qu'au moment où je suis parti pour Plappeville j'ai envoyé le général d'Auvergne à l'état-major général pour savoir s'il y avait quelques renseignements nouveaux et si le maréchal Bazaine était à son quartier général. Il m'a répondu que le général Jarras n'avait pu le renseigner sur rien, et que le maréchal était à Saint-Quentin, observant la bataille.

M. le Président. — Vous aviez reçu, dans la nuit du 16 au 17, un premier ordre de vous replier sous Metz, c'est-à-dire l'ordre de vous replier sur Plappeville?

M. le général Bourbaki. — C'est, en effet, dans la nuit, à une heure ou une heure et demie, que j'ai reçu cet ordre.

M. le Président. — A quelle heure avez-vous reçu, dans la soirée du 18, ou dans la nuit du 18 au 19, l'indication des positions que vous deviez venir occuper le 19? N'avez-vous pas reçu un ordre ainsi conçu : « La garde restera dans ses campements; elle aura en avant d'elle et sur sa gauche le 3e corps. » Or, ce 3e corps était déployé sur Plappeville.

M. le général Bourbaki. — C'est là que se trouvaient nos cantonnements.

M. le Président. — Vous avez donc reçu l'ordre de reprendre le 19 le campement que vous aviez le 18 et que vous occupiez dès le 17?

M. le général Bourbaki. — Oui, nous sommes restés les 17, 18 et 19 dans les campements; il me semble que ce n'est que le 20, par suite d'un changement général, que le maréchal commandant en chef nous a envoyés dans une autre position.

M. le Président. — Le 16, vos troupes étaient restées sur le champ de bataille; le 17 elles rentraient à Plappeville; le 18 elles se trouvaient entre Plappeville et Saint-Quentin, le 19 également, et ce n'est que le 20 qu'un changement s'est produit. Je ne crois pas me tromper?

M. le général Bourbaki. — C'est parfaitement cela.

M. le Président. — Le défenseur a-t-il des questions à adresser au témoin?

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Et vous, monsieur le maréchal?

M. le maréchal Bazaine. — Non, monsieur le Président.

M. le Président, *au général Bourbaki.* — Monsieur le général, avec l'assentiment du ministère public et de la défense, vous pouvez vous retirer. Vous serez convoqué ultérieurement pour répondre sur d'autres questions lorsque le moment sera venu.

M. le Président. — Greffier, appelez.

M. le greffier. — M. le général Frossard!

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL FROSSARD.

M. le Président. — Vos nom et prénoms?

M. le général Frossard. — Frossard (Charles-Auguste).

M. le Président. — Votre âge?

M. le général Frossard. — Soixante-six ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le général Frossard. — Militaire.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le général Frossard. — Paris.

M. le Président. — Votre grade?

M. le général Frossard. — Général de division.

M. le Président. — Connaissiez-vous le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le général Frossard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié?

M. le général Frossard. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre?

M. le général Frossard. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avant de commencer votre déposition, je dois vous prévenir que le conseil vous entendra ultérieurement sur d'autres groupes de faits qui se rattachent à l'affaire dont le conseil est saisi. Aujourd'hui le conseil désire entendre la partie de votre déposition qui comprendra seulement ce que vous avez à dire sur les opérations militaires et ce qui s'y rattache depuis la date du 12, jour où fut donné à M. le maréchal Bazaine le commandement en chef de l'armée du Rhin, jusqu'à la rentrée de cette armée, le 19 août, sous les forts de Metz.

M. le général Frossard. — Vous ne pensez pas, monsieur le Président, que je doive parler de la journée de Forbach?

M. le Président. — Non, monsieur le général.

M. le général Frossard. — Je tenais cependant à faire une rectification relative à une assertion du rapport dressé contre M. le maréchal Bazaine. Je n'ai jamais, pour ma part, adressé de reproche à M. le maréchal pour cette journée de Forbach, et je tenais à le dire publiquement au conseil.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition.

M. le général Frossard. — En ce qui touche les événements militaires qui ont eu lieu du 12 au 19 août, j'ai reçu le 13 août, au soir, l'ordre de passer de la rive droite sur la rive gauche de la Moselle. Cet ordre m'avait été donné par une dépêche paraissant exprimer le désir très-grand que le passage eût lieu le plus vite possible, mais ajoutant que l'état de la crue de la Moselle, ainsi que l'état des ponts et leur insuffisance, ne permettraient guère de passer que dans la journée du 14. Et, en effet, le 14 au matin, je reçus un nouvel ordre, sous forme de note, daté de sept ou huit heures du matin, m'informant que l'état des ponts ne permettait pas le passage avant midi, et que tout ce qui était bagages, voitures et artillerie devait effectuer le passage par les ponts de la ville. Vers les dix heures du matin, je mis en mouvement mes troupes d'infanterie et mes bagages. Tout s'est acheminé par la ville et a passé par deux ponts en pierre.

Aussi le passage s'est-il fait avec beaucoup de lenteur, parce que les prairies étaient couvertes d'eau en grande quantité et qu'il ne suffisait pas de gagner un pont, il fallait aller d'un pont à l'autre. Nous sommes arrivés sur l'autre rive, et nous avons trouvé, dans les villages que nous traversions, et formant un long défilé, un encombrement immense, inouï; de telle sorte que les troupes que j'avais mises en mouvement à dix heures du matin ne sont arrivées sur leurs lieux de campement que de neuf à onze heures du soir. C'était là un fait indépendant des ordres qui avaient été donnés; mais, si ces ordres avaient réparti les colonnes dans les divers passages qui pouvaient être employés, il n'y aurait eu ni encombrement, ni confusion.

Le soir du 14, après avoir établi les troupes du 2e corps au bas de Rozérieulles, en avant de Moulins, j'ai reçu un ordre me prescrivant de me porter le lendemain jusqu'à Mars-la-Tour; puis, dans la nuit du 14, je reçus l'ordre de ne pas aller au delà de Rézonville, lieu où le 2e corps devait s'arrêter. Ce même ordre était donné au 6e corps; j'en étais surpris, parce que c'est toujours un très-grand embarras pour deux corps d'armée d'avoir à se réunir sur le même point. Aussi, quand mon chef d'état-major vint, à dix heures, me demander comment mes troupes devaient être établies, je lui prescrivis de laisser la droite au maréchal Canrobert, commandant du 6e corps, et nous nous établîmes sur la gauche. Nous étions ainsi, de part et d'autre, sur la route, comme s'il s'était agi d'un gîte d'étape ordinaire.

Dans l'instruction écrite, j'ai eu à répondre à la question de savoir si les ponts de la Moselle, en amont de notre passage, étaient coupés. J'ai répondu que je ne mettais pas en doute que, du moment que nous étions en retraite pour nous diriger sur Verdun, les moyens de passage de l'ennemi pour sa marche parallèle à la nôtre devaient être rompus. Je n'avais pas à me demander si cela était fait, je n'avais pas qualité pour me prononcer à cet égard. Je suis arrivé à Rézonville avec une partie du 2e corps le 15 vers dix heures du matin.

Le reste de mes troupes arriva de onze heures à midi. Nous avions donc grandement le temps d'aller jusqu'à Mars-la-Tour dans la journée, parce que les troupes n'étaient pas fatiguées et que nous n'en étions séparés que par huit kilomètres environ. J'ai éprouvé le regret de ne pouvoir aller plus loin.

J'attendis dans mon campement. Vers midi, j'entendis le canon en avant de moi et je m'y portai avec un peloton d'escorte. Je savais que la division de cavalerie de Forton, qui éclairait cette partie de la colonne, était en avant dans cette région et que, si on entendait le canon, c'est que cette division devait avoir un engagement avec l'ennemi. Je m'y portai de ma personne, et je sus, en approchant de Mars-la-Tour, que ma division de cavalerie avait déjà envoyé en reconnaissance une brigade de dragons.

A mon arrivée à Mars-la-Tour, le général de Forton me fit dire qu'il avait eu affaire, dans son mouvement d'éclaireurs, à une troupe de cavalerie et même d'infanterie avec du canon. Le général de Forton ajoutait : « L'ennemi est déjà devant moi; s'il a du canon et de l'infanterie, peut-être ma division de cavalerie sera-t-elle insuffisante. Je me trouve un peu en l'air, et il faudrait que je fusse appuyé dans une certaine mesure. Qu'en pensez-vous? »

Je lui répondis que je n'avais pas d'ordre à lui donner. « Si vous vous trouvez en l'air, ajoutai-je, et que vous jugiez utile de vous appuyer en arrière sur nous, vous trouverez cet appui. Prenez les ordres directs du maréchal et agissez suivant ses instructions et suivant les circonstances. »

En effet, dans la soirée, je crois, le général de Forton fit un petit mouvement en arrière et vint, jusque devant Vionville, s'appuyer à ma division de cavalerie, laquelle était placée en avant des troupes d'infanterie du 2e corps. Telle était la situation le 15 au soir.

Dans le rapport et dans l'instruction, on a parlé du ravin de Gorze et on a dit qu'il n'avait pas été éclairé à fond. C'est une erreur. Ce ravin avait été éclairé aussi à fond qu'il importait, et nous savions parfaitement que l'ennemi était déjà dans les environs et que ses têtes de colonnes avaient passé la Moselle. J'en avais été averti par le maire de Gorze, qui dans cette circonstance a agi avec beaucoup de patriotisme. Il me dit qu'il avait vu quelques têtes de colonnes de l'ennemi en nombre peu considérable; ces renseignements me furent confirmés par les indications d'autres habitants du village. J'avais pu apprécier qu'il y avait peut-être là 20 à 25,000 hommes; j'eus l'honneur d'informer M. le maréchal commandant en chef de cette situation pendant la nuit.

Quant au ravin de Gorze, j'avais la brigade Lapasset, dont je connaissais la solidité, qui était là, et je savais que l'ennemi ne pouvait passer de ce côté. En effet, quand, le lendemain, la bataille fut engagée, ce n'est pas par notre flanc gauche que l'attaque a eu lieu, c'est en avant de nous, par la

division de Forton. Ce ravin de Gorze était si peu accessible, que le soir de la bataille de Rézonville, quand les renforts prussiens voulurent prendre le chemin le plus court pour arriver à nous, ils essayèrent en vain de passer en très-grand nombre par ce ravin. C'est tellement vrai, que M. le maréchal Bazaine y fit diriger et y dirigea lui-même deux batteries de mitrailleuses qui causèrent des pertes immenses à l'ennemi.

Le 16, la bataille était engagée de cette façon : la division de Forton fut d'abord attaquée ; puis, l'attaque se propagea vers la gauche ; le 2e corps allemand entra en jeu, et les troupes de notre 2e corps se trouvèrent engagées.

Les positions de combat furent prises : j'avais deux divisions et la brigade Lapasset. Pendant quatre heures, nous avons soutenu, nous, 2e corps, tout l'effort de l'ennemi et, pendant ces quatre heures, ce corps qui n'avait pas un effectif considérable, puisqu'il ne se composait que de 25,000 hommes, subit une perte dont le total s'éleva au chiffre de 5,300.

Le 2e corps avait été déjà éprouvé, — comme M. le Président le sait, — dans la journée du 6 ; enfin il avait soutenu très-vigoureusement la lutte dans cette matinée. Le maréchal a dit que, dès qu'il avait entendu le premier coup de canon, il était venu dans mes lignes ; qu'il avait rectifié quelques-unes de mes positions et qu'il nous avait été utile et nous avait donné du répit.

L'insistance de l'ennemi était très-grande ; l'infanterie s'était mise en mouvement. L'ennemi nous canonnait vigoureusement ; j'avais fait entrer en ligne non-seulement toutes mes batteries divisionnaires, mais encore mes batteries de 12 pour lui répondre : c'était une grande lutte d'artillerie. Je demandai alors au maréchal s'il ne pensait pas qu'une charge de cavalerie fût utile pour arrêter les mouvements de l'infanterie ennemie. Le maréchal dit : « Oui, je crois que vous avez raison ; qu'avez-vous comme cavalerie ? — Le 3e régiment de lanciers, mais c'est un peu léger, » lis-je observer au maréchal ; puis j'ajoutai : « Il nous faut quelque chose de plus ; le régiment de cuirassiers de la garde pourrait nous appuyer. — Oui, répondit le maréchal, donnez des ordres au général du Preuil, qui vous appuiera avec un régiment de cavalerie de la garde. »

Je transmis les ordres nécessaires au général du Preuil et la charge eut lieu. Elle ne fut pas heureuse. Les ordres donnés étaient de charger, en prenant par le flanc, l'infanterie de l'ennemi et d'atteindre même ses batteries. Cette charge eut pour résultat de ralentir un peu la marche de l'ennemi ; mais, après des pertes immenses éprouvées par les cuirassiers de la garde, notre cavalerie fut ramenée très-vivement, il faut le dire, par des hussards prussiens qui pénétrèrent dans nos lignes et vinrent jusqu'à nous. Le maréchal fut enveloppé par cette même charge ; je le fus moi-même et nous dûmes mettre l'épée à la main. Il y avait là un bataillon de chasseurs qui avait été tenu en réserve derrière une haie et qui agit assez bien : les hussards furent obligés de se retirer. Dans cette échauffourée, le maréchal fut séparé des officiers de son état-major, et je lui donnai deux des miens.

La lutte se continuait partout très-vigoureusement et nos pertes étaient considérables. Le maréchal jugea que les deux divisions du 2e corps avaient besoin d'être soutenues et même relevées par des troupes plus fraîches, n'ayant pas encore donné. Mes deux divisions, qui par suite des efforts de l'ennemi avaient fait un mouvement en arrière, le continuèrent et la division des grenadiers de la garde vint prendre leur place sur la ligne de bataille. Ma division de cavalerie, qui s'était tenue sur la droite, auprès de la division de Forton, eut à agir dans le courant de la journée et, en effet, elle exécuta une charge brillante.

Voilà la part qu'a prise le 2e corps à cette bataille de Rézonville. Je dois dire que, quelques heures après, M. le maréchal m'avait donné ordre de faire rapprocher une de mes deux divisions, momentanément retirée de la lutte, de l'extrême gauche de notre ligne, point sur lequel le maréchal avait toujours des préoccupations. Il était certain que l'ennemi marchait rapidement au canon, qu'il gagnait au plus court et qu'il cherchait à nous prendre par notre gauche afin de nous rompre.

Lorsque la bataille fut terminée, nous restâmes sur les positions que nous avions et nous reçûmes, dans la nuit, l'ordre de nous reporter en arrière, sur les positions que nous prîmes alors pour la bataille du 18.

Le 18, le 2e corps eut l'ordre de prendre la gauche de la ligne de bataille, occupant le mamelon de Rozérieulles, ayant devant lui un ravin très-grand, sa division de cavalerie se tenant dans le bas prête à se porter vers Moulins, si les forces de l'ennemi se portaient de ce côté.

La position que nous occupions dans cette grande bataille du 18 était fort belle ; elle était extrêmement solide par elle-même. J'avais pu, dans la journée du 17, faire quelques travaux ; des tranchées-abris, des épaulements de batteries ; nous étions favorisés aussi par l'état des localités, où il y avait quelques carrières pouvant abriter des lignes de tirailleurs. La position, je le répète, était fort belle.

Dans la lutte engagée vers les onze heures du matin, le 2e corps, qui était placé à la gauche du maréchal Le Bœuf, eut à soutenir le combat, je dois le dire, contre le même corps allemand qu'il avait combattu dans la journée du 6 ; nous le savions et je dois dire encore qu'il y avait là, pour tous les officiers, un motif d'animation, par cette [illegible] dération que nous nous retrouvions devant les 7e [illegible] ps allemands contre lesquels nous avions déjà lutté le [illegible]

Le soir, un nouvel effort fut tenté par l'ennemi, qui dirigea contre nous un autre de ses corps, le 2e corps prussien. Notre droite était appuyée au point nommé le Point-du-Jour, qui est assez connu, je crois, parce qu'il en a été parlé dans toutes les relations qu'on a faites de cette journée. Nous avons tenu, et je crois que si les 2e et 3e corps sont restés très-solidement dans leurs positions, pendant toute la durée de cette lutte, cela tient un peu à l'excellence de la position.

Nous n'étions pas en l'air comme à la droite : devant nous se dressaient des obstacles matériels, et, puis nous avions fait quelques travaux de remuements de terre. C'est à cela que nous avons dû de tenir ferme pendant cette journée et de subir des pertes moindres que dans la journée précédente.

Pendant la nuit, M. le maréchal m'envoya, ainsi qu'au commandant du 3e corps, l'ordre de nous replier de nos positions, attendu que la droite de sa grande ligne de bataille avait été obligée de se porter en arrière, n'ayant pas pu tenir parce qu'elle avait été tournée. Une partie des troupes du 4e corps, qui faisait la suite de cette grande ligne, avait été entraînée dans ce mouvement en arrière, et le maréchal commandant en chef, ne jugeant pas que ces deux corps pussent rester seuls dans ces positions, nous donna l'ordre de revenir et d'occuper certaines positions vers ce camp retranché.

Le 19, j'occupai les positions qui m'avaient été indiquées.

Voilà la participation du 2e corps dans ces deux journées des 16 et 18.

M. le Président. — Le conseil vous remercie, monsieur le général, de votre déposition.

Je désire maintenant vous adresser quelques questions.

Vous rappelez-vous la position sur laquelle le 2e corps a été appelé dans la matinée du 19?

M. le général Frossard. — Dans la matinée du 19 j'allai occuper la position qui m'avait été indiquée par un ordre écrit du maréchal commandant en chef.

Cette position était celle-ci : ma gauche en avant du village de Longeville; ma ligne montant à partir de Longeville sur les coteaux de Saint-Quentin ; et ma droite, sur ce mont Saint-Quentin, s'appuyant au fort de ce nom, qui était en construction. J'occupais toute cette ligne depuis la Moselle, sur le flanc du coteau occupé par deux villages qui s'appellent Sey et Chazelles.

Voilà la position qui m'a été indiquée, que j'ai occupée et que j'ai fortifiée.

M. le Président. — La position qui vous a été indiquée dans la nuit du 18 au 19 impliquait-elle l'abandon de la route de Briey ?

M. le général Frossard. — Oui, monsieur le Président. Je me suis, sur les ordres du maréchal, établi un peu en avant de la ligne des forts.

M. le Président. — Vous vous trouviez en dehors de la ligne des forts, vous n'occupiez plus la crête des plateaux ?

M. le général Frossard. — J'étais un peu en avant de la ligne des forts sur le plateau même. En un mot, j'avais une avancée avec des tranchées à quatre ou cinq cents mètres de l'ennemi, en avant du Saint-Quentin.

M. le Président. — Combien de temps êtes-vous resté dans cette position ?

M. le général Frossard. — Jusqu'à la nuit du 25 au 26, époque à laquelle, vers les trois heures du matin, nous sommes partis pour la concentration de l'armée sur l'autre rive.

M. le Président. — Je voulais savoir s'il y avait eu une rectification de position. C'est la position qui avait été étudiée le 18 par un sous-chef d'état-major de votre corps d'armée dans une reconnaissance générale ?

M. le général Frossard. — Voici ce qui a eu lieu : Le maréchal avait donné au colonel Lewal l'ordre de reconnaître, avec les sous-chefs d'état-major de chaque corps d'armée, une position en arrière de celle que nous occupions le 17 et sur laquelle nous avons combattu le 18.

Cette reconnaissance s'est faite le 18 au matin, et je crois qu'elle avait pour but de rectifier les positions dans le cas où un engagement malheureux forcerait à faire un mouvement en arrière.

C'était comme une sorte de seconde ligne pouvant faire réduit, relativement à la première, si on était obligé de se retirer après avoir reconnu l'impossibilité de lutter sur la première ligne.

M. le Président. — Un de MM. les juges me prie de vous faire cette question : Pensez-vous que dans la journée du 18 l'armée fût menacée sur sa gauche ?

M. le général Frossard. — Je ne le crois pas. Notre position était magnifique. Nous pouvions être tranquilles sur la gauche.

De plus, je dois dire qu'il y avait dans le bas, vers Longeau, la division de Forton, qui comptait une brigade de dragons, lesquels, armés de fusils, pouvaient agir au besoin comme fantassins.

Dans ma division de cavalerie, j'avais aussi une brigade de dragons, susceptibles de remplir le même rôle.

Nous avons eu également une lutte très-vive du côté de Sainte-Ruffine et de Jussy; mais, comme je le disais, cette partie avancée de nos lignes était tenue par la brigade Lapasset, qui était très-solide.

A ce propos, que le conseil me permette de le dire, le général Lapasset a montré dans cette lutte les qualités les plus remarquables; c'est un officier hors ligne : aussi étions-nous parfaitement tranquilles de ce côté.

C'est tellement vrai que, pour ce qui me concernait, je n'avais pas d'inquiétude pendant toute cette journée, que je n'ai pas eu besoin d'envoyer une seule fois au maréchal un de mes officiers pour lui dire où en étaient les choses, et que je n'ai eu ni à lui demander une aide ou un secours, ni même à lui exprimer quelque appréhension.

M. le Président. — Vous avez dit, si j'ai bien compris votre déposition, du reste parfaitement claire, que vous aviez reçu le 15 l'ordre de ne pas dépasser Rézonville ?

M. le général Frossard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'aviez pas l'ordre d'aller jusqu'à Mars-la-Tour ?

M. le général Frossard. — J'avais eu cet ordre le 14 ; mais, dans la nuit du 14 au 15, je reçus l'ordre de m'arrêter à Rézonville. J'ai supposé que c'était par suite du retard occasionné par la bataille de Borny, à laquelle j'étais resté étranger.

Je ne pouvais, en ma qualité de commandant d'un corps d'armée, qu'exprimer le regret qu'on ne me laissât pas aller jusqu'à Mars-la-Tour, et j'ai exécuté l'ordre de m'arrêter à Rézonville, malgré les difficultés matérielles que son exécution présentait en raison de la présence simultanée de deux corps d'armée sur le même point.

M. le Président. — Avez-vous donné au général de Forton une ordre quelconque de rétrograder?

M. le général Frossard. — Je n'avais pas qualité pour lui donner des ordres. S'il avait été sous mes ordres, j'aurais peut-être agi autrement, j'aurais peut-être pris sur moi de détacher de la position où j'étais une brigade d'infanterie pour l'envoyer jusqu'à Mars-la-Tour, mais je ne savais pas quels étaient les ordres directs qu'il avait reçus du maréchal et je m'abstins.

M. le Président. — Vous n'aviez pas rencontré d'encombrement particulier lorsque vous avez passé la Moselle et gravi le plateau de la rive gauche ?

M. le général Frossard. — Pour traverser, nous avons eu des difficultés, à cause de cette prairie couverte d'eau, dont j'ai déjà parlé; l'encombrement qui existait dans le défilé de Gravelotte a également retardé notre marche.

Tous les villages que nous traversions étaient remplis de bagages, d'hommes isolés, même de pièces d'artillerie, et la confusion était telle qu'une partie de mes troupes n'est arrivée qu'à près de onze heures du soir sur l'emplacement de son bivouac.

M. le Président. — La première partie de votre déposition est terminée; avec le consentement du ministère public et de la défense, je vous autorise à vous retirer. Vous recevrez une convocation ultérieure lorsque le moment sera venu de compléter votre déposition.

M. le général Frossard se retire.

M. le Président. — Greffier, faites appeler M. le général Jarras.

M. le général Jarras est introduit.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 21 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Général, vous avez déjà été entendu par le conseil, je vous rappelle que vous allez continuer votre déposition sous la foi du serment que vous avez déjà prêté hier.

Le conseil désire connaître ce que vous savez sur tout ce qui se rattache aux opérations militaires depuis le jour de la nomination de M. le maréchal Bazaine au poste de commandant en chef de l'armée du Rhin, c'est-à-dire depuis le 12 août, jusqu'au jour où il a ramené l'armée dans ce qui allait devenir le camp retranché de Metz, c'est-à-dire jusqu'au 19 août.

C'est donc sur les opérations militaires, sur la part que vous y avez prise, sur les ordres que vous avez donnés, en un mot sur tout ce que vous savez, se rapportant à cette période, que vous allez déposer en ce moment, pour éclairer la conscience du conseil.

M. le général Jarras. — Le 14, l'armée s'était mise en mouvement, lorsque le mouvement a été interrompu par la bataille de Borny. Les ordres qui m'avaient été envoyés par M. le maréchal pour l'exécution du mouvement avaient été transmis, ainsi que je l'ai dit hier, au 6e corps et aux chefs de service.

Pendant qu'ils s'exécutaient, la bataille de Borny s'est engagée. Quand nous avons entendu le canon, nous avons été avec l'état-major général au-devant de M. le maréchal sur le champ de bataille, et nous sommes restés là avec lui jusqu'au soir bien tard, jusqu'à la nuit. La nuit arrivée et la bataille finie, M. le maréchal a donné l'ordre d'envoyer des officiers aux différents corps d'armée qui avaient pris part à la bataille, pour donner l'ordre de reprendre les mouvements qu'elle avait interrompus. Ces officiers sont partis, M. le maréchal s'est dirigé sur Longeville, où était l'empereur, et nous sommes revenus à Moulins, où nous avons passé la nuit.

Le lendemain, dans la matinée, M. le maréchal m'a chargé d'envoyer des ordres à tous les corps pour savoir quelles étaient les positions qu'ils occupaient et leur donner des instructions pour la journée. Des officiers ont été porter les ordres.

Le mouvement n'a pas marché aussi vite que M. le maréchal l'espérait, et les officiers ont eu pour mission de l'accélérer autant que possible.

Bref, le soir, il était résulté des accidents de la journée que le général Frossard, par exemple, commandant du 2e corps, n'avait pu arriver à Mars-la-Tour, comme il devait le faire; que le général de Ladmirault n'avait pas pu arriver à Doncourt. Le maréchal Le Bœuf lui-même n'avait pu arriver qu'avec deux divisions à peu près à la position qui lui avait été assignée; et enfin, le lendemain matin, M. le maréchal a envoyé encore de nouveaux ordres pour faire savoir aux troupes que le mouvement ne pourrait commencer qu'au milieu de la journée, parce qu'on attendait l'arrivée des troupes qui étaient en retard, qui n'avaient pas pu venir.

Puis a eu lieu la bataille de Rézonville, qui s'est terminée fort tard. A la suite de cette bataille, le soir, vers dix heures au plus tôt, M. le maréchal m'a fait appeler et m'a dicté les ordres pour le mouvement qui devait être exécuté le lendemain 17, de très-bonne heure.

Ce mouvement s'est exécuté ainsi que M. le maréchal l'avait ordonné, et dans la journée tout le monde avait pris ses positions sur la ligne indiquée de Rozérieulles à Saint-Privat.

Le 18, vers midi, autant que je puis me le rappeler, on a commencé à entendre le canon. C'était l'heure à laquelle je me rendais auprès de M. le maréchal pour le service courant.

M. le maréchal m'a dit qu'il me ferait prévenir au moment où il monterait à cheval. Au moment où le maréchal est monté à cheval, dans l'après-midi, — je crois qu'il était près de deux heures, sans pouvoir préciser, — M. le maréchal m'a fait dire de mettre à sa disposition quelques officiers. Je les lui ai envoyés, disant que si M. le maréchal avait besoin de moi, il n'avait qu'à me faire prévenir.

Pendant le combat, M. le maréchal était à Saint-Quentin et au fort de Plappeville; j'ai envoyé deux ou trois officiers chargés de le rejoindre et de savoir de lui s'il n'avait pas pris des dispositions pour aller plus loin. J'ai su que M. le maréchal ne quittait pas le plateau, et de plus que les officiers qui étaient près de lui n'étaient pas utilisés. Enfin, le soir, à la nuit tombante, le maréchal est rentré satisfait de ce qu'il avait vu, considérant que la journée avait été heureuse. Ce n'est que vers neuf heures du soir à peu près que sont arrivés deux aides de camp, l'un du maréchal Canrobert, l'autre du général de Ladmirault, qui ont dit qu'ils n'avaient pas pu pénétrer chez le maréchal et prendre ses ordres à raison des circonstances qui venaient de se produire. J'ai appris alors ce qui s'était réellement passé. Immédiatement, j'ai conduit ces messieurs auprès du maréchal, qui avait fermé sa porte pour travailler plus tranquillement avec les officiers qui l'entouraient. Le maréchal des logis qui était de planton nous a laissés pénétrer; j'ai présenté ces messieurs au maréchal, qui leur a donné des instructions pour le mouvement de la nuit et du lendemain matin.

Voilà ce que j'avais à dire sur les événements militaires.

M. le Président. — A quelle heure a été rédigé l'ordre du 18 pour le mouvement du 19?

Le greffier va vous présenter le registre d'ordres; en attendant, je vous demanderai si vous avez conservé le carnet où vous inscriviez les ordres verbaux que le maréchal vous donnait.

M. le général Jarras. — J'ai conservé ce carnet.

M. le Président. — Ne pouriez-vous, lorsque vous aurez à reparaître devant le conseil, apporter ce carnet pour vous y référer au besoin, avec le consentement de M. le commissaire du gouvernement et de la défense?

M. le général Jarras. — J'ai apporté ce carnet; je l'ai sur moi.

M. le Président. — Alors vous pourrez le consulter, s'il y a lieu, tout à l'heure.

M. le général Jarras. — Je dois prévenir monsieur le Président que, les instructions étant écrites sur mon carnet au crayon, il ne me sera peut-être pas très-facile de les lire; et je réclamerai l'indulgence du conseil.

M. le Président. — Je vous reparlerai de l'ordre du 18. En ce moment, il s'agit des ordres verbaux que le maréchal avait donnés pour le 15.

En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je vous autorise à vous reporter aux notes de votre carnet.

N'est-ce pas par un ordre verbal qu'avaient été fixés les emplacements que les corps d'armée devaient occuper?

M. le général Jarras. — Avant de répondre, j'ai besoin de consulter mes notes.

(Le général ouvre son carnet.)

Le 15, des ordres ont été donnés le matin de bonne heure pour faire reconnaître les positions de tous les corps.

En raison de ce que les mouvements n'avaient pas été effectués complétement ou avec la rapidité qu'on pouvait espérer, M. le maréchal m'a donné l'ordre d'envoyer, le 15 au matin, reconnaître les positions de tous les corps.

M. le Président. — Je ne sais si vous avez bien compris à quels ordres je faisais allusion. Il s'agit de la position du 2e corps.

M. le général Jarras. — Je vois ici une note pour le 2e corps : « Dire au général Frossard... dire au 6e corps de se mettre en marche le plutôt possible, de faire une distribution suivant les besoins pour s'aligner jusqu'au 17 inclus, etc. »

C'est un ordre du 15 au matin, je ne pourrais pas préciser l'heure, mais ce n'est pas plus tôt que neuf heures; autant que je puis m'en souvenir, c'est entre neuf et dix heures du matin que cette mission a été accomplie.

Je vois encore sur mon carnet : « Les 2e et 6e corps attendront des ordres à Rézonville, et, tant que la route le permettra, ils voyageront en colonnes, par sections, avec le moins d'intervalle possible. Ils n'emmèneront que les bagages strictement réglementaires et les convois d'administration.

M. le Président. — Ce ne sont pas les détails de l'ordre que le conseil tient à vérifier.

M. le général Jarras. — Je vais y arriver, monsieur le Président, je suis forcé de suivre sur mon carnet.

M. le Président. — Continuez.

M. le général Jarras. — Voici ce qui peut se rapporter au 2e corps, parce qu'il est question de la division Forton : « La division Forton se portera vers Mars-la-Tour, et la division du Barail vers Jarny, où elles attendront des ordres en faisant battre le pays au loin.

« Ces deux divisions se procureront le fourrage et l'avoine sur place au moyen de bons, si elles n'ont pas leur administration. »

Au général Frossard, si le 6e corps le rejoint : « Dès qu'il verra la tête de ce corps, qu'il continue sa marche jusqu'à Mars-la-Tour, et il sera remplacé par le 6e corps à Rézonville et Vionville; il s'établira à Mars-la-Tour pour y passer la nuit; il aura devant lui la division de cavalerie de Forton, qui a reçu pour mission d'éclairer à gauche et en avant dans la direction de la route Saint-Mihiel. »

M. le Président. — Ainsi il résulte des ordres tels que vous les avez consignés pour le 15, et dont on peut inférer ceux qui avaient été donnés pour le 14, que le 14 le 2e corps devait s'arrêter à Rézonville et que le 15 il devait s'avancer de Rézonville sur Mars-la-Tour?

M. le général Jarras. — Pour répondre d'une manière positive à cette question, j'aurais besoin de revoir un peu tous les ordres. Tout cela remonte à trois ans et quelques mois; bien des détails ont échappé à ma mémoire; en ce moment je ne suis pas en mesure de faire une réponse bien précise.

M. le Président. — Mais, le 15, le 2e corps était à Rézonville, et vous lui transmettiez l'ordre de quitter Rézonville aussitôt que le 6e corps serait à hauteur, et de se porter lui-même à Mars-la-Tour, toujours protégé sur son front par la division de Forton.

J'en ai conclu que le 2e corps était le 14 au soir à Rézonville.

M. le maréchal. — Le 2e corps a passé la Moselle le 14.

M. le Président. — Seulement, j'avais cru comprendre que le général Frossard avait dit qu'il avait reçu l'ordre de s'arrêter à Rézonville. Est-ce pour le 14 ou pour le 15?

Me Lachaud. — M. le général Frossard a dit que c'était pour le 15.

M. le Président. — Eh bien, des explications du général Jarras, on pourrait inférer que le général Frossard a eu l'ordre de quitter Rézonville aussitôt que le maréchal Canrobert serait en ligne et de se porter sur Mars-la-Tour, ce qui n'a pu être fait. Enfin, pour résumer cette discussion un peu vague, le carnet de M. le général Jarras porte que, le 15, le 2e corps a reçu l'ordre de quitter Rézonville aussitôt que le 6e corps serait en ligne et de se porter sur Mars-la-Tour.

M. le général Jarras. — Cet ordre a été donné. Indiqué d'abord par M. le maréchal, il a été transmis à un officier qui a dû, non pas le retenir de mémoire, mais l'écrire lui-même sur son calepin et en donner lecture au général Frossard.

M. le Président. — Ainsi, le 2e corps couchait le 14 à Rozérieulles, faisait sa halte le 15...

M. le commissaire du gouvernement. — Seulement, le général Frossard a ajouté qu'il avait reçu l'ordre de s'arrêter, de ne pas aller à Mars-la-Tour; il y aurait donc un troisième ordre?

M. le Président. — L'ordre se trouve-t-il sur votre carnet?

M. le général Jarras. — Je n'en trouve pas la trace sur mon carnet.

M. le Président. — Mais votre carnet contient tous les ordres qui ont passé par votre intermédiaire?

M. le général Jarras. — Non, pas tous. Il y a une multitude d'ordres qui ne s'y trouvent pas.

M. le Président. — Ce n'était pas un ordre du champ de bataille.

M. le général Jarras. — Si l'ordre a été envoyé isolément au général Frossard, j'ai pu le retenir de mémoire et le transmettre à l'officier qui devait le porter. J'ai écrit tous les ordres qui sont là, parce que j'avais à les transmettre, non-seulement au général Frossard, mais à tous les commandants de corps d'armée. Alors, pour ne rien oublier, j'en prenais note.

M. le Président. — Il résulte de votre carnet que vous avez transmis l'ordre au 2e corps de s'avancer de Rézonville sur Mars-la-Tour aussitôt que le 6e corps serait en ligne; s'il ne l'a pas fait, c'est en vertu d'un ordre ultérieur donné au général Frossard, ou par suite de l'action qui s'est engagée sur son front, par suite de l'attaque dirigée contre la division de Forton ?

Je reviens à cet ordre du 18, qui est sur le registre qui règle les emplacements que devaient occuper les corps dans la journée du 19. Cet ordre a-t-il été rédigé — vous devez en avoir souvenir, car il est important, — à la suite de la reconnaissance faite par le colonel Lewal et par le sous-chef d'état-major des corps d'armée ?

M. le général Jarras. — Je cherche l'ordre ; je ne le vois pas.

M. le Président. — Voulez-vous remettre au greffier votre carnet pour que, conformément aux formalités prescrites par la loi, il le présente à M. le maréchal, à la défense et au ministère public ?

M. le général Jarras. — Je voudrais indiquer d'abord les endroits où se trouve ce que je viens de lire.

(M. le général Jarras remet son carnet au greffier, qui le présente successivement à M. le commissaire du gouvernement, à M. le maréchal et aux défenseurs.)

M. le Président. — Cet ordre a-t-il été rédigé sur les reconnaissances de tous les sous-chefs d'état-major que conduisait le colonel Lewal ?

M. le général Jarras. — Je n'ai pas bien présent à la mémoire le moment précis où cet ordre a été fait après le retour du colonel Lewal. Par conséquent, je ne puis rien dire de précis à cet égard, mais mes présomptions sont que cet ordre a été fait après le retour du colonel Lewal et sur le compte qu'il a rendu.

M. le Président. — Cet ordre a été rédigé dans la journée ?

M. le général Jarras. — Il a été rédigé non-seulement dans la journée, mais le soir. Le colonel Lewal est revenu de sa mission vers cinq heures, et, — sans pouvoir l'affirmer, — je crois qu'il avait vu, avant de rentrer, M. le maréchal Bazaine à Saint-Quentin ou à Plappeville.

Ces ordres n'ont pu avoir été donnés qu'après sa rentrée. Ils ont été écrits avant que le résultat de la journée fût connu, et on a dû les donner aux officiers qui ont été envoyés par le maréchal Canrobert et le général de Ladmirault.

M. le Président. — C'est le point que je désirais éclaircir.

Vous nous avez dit, dans votre dernière déposition, que vous aviez entre les mains une carte qui indiquait tous les chemins permettant de gravir sur plusieurs colonnes la pente du plateau que domine la rive gauche de la Moselle. S'est-on servi de tous ces chemins et a-t-on indiqué les ordres qui ont été donnés aux différents corps, les chemins que chacun d'eux devait suivre pour exécuter le passage de la Moselle et s'élever sur le plateau ?

M. le général Jarras. — J'ai indiqué ces chemins aux officiers d'état-major.

M. le Président. — Est-ce vous qui avez donné les ordres de détail des mouvements pour le passage de la Moselle et pour aller jusqu'à Gravelotte et à Doncourt ?

M. le général Jarras. — Non, monsieur le Président. Lorsque M. le maréchal Bazaine a envoyé ses ordres aux 2e, 3e et 4e corps, je n'y ai rien changé, et je n'avais rien à y changer. Seulement, le 15 au matin, M. le maréchal s'est aperçu que le mouvement était retardé par suite d'un encombrement bien naturel, car il n'y avait qu'une route par laquelle tout le monde passait. C'est alors que M. le maréchal a envoyé des officiers d'état-major aux 3e et 4e corps pour leur indiquer la route qu'ils devaient suivre; j'ai montré à ces messieurs, sur la carte, les routes de Plappeville, Lessy, Amanvillers et Lorry, dont il a été question dans le rapport de M. le général instructeur.

M. le Président. — Ce n'est que le 15 que vous avez pris part aux ordres de mouvement des troupes et aux indications de chemins qui ont été donnés aux corps d'armée, convois, réserves et parcs. Pour les ordres antérieurs, on n'a donc pas eu recours à votre intervention ?

M. le général Jarras. — Les ordres que j'ai transmis sont ceux relatifs aux chefs de service de l'artillerie, du génie, de l'administration ; ils n'étaient que la reproduction de ceux qui avaient été donnés aux corps qui se trouvaient sur la rive droite de la Moselle.

Quant aux autres ordres, ils ont été donnés directement par M. le maréchal Bazaine, qui s'est servi de l'intermédiaire du général Manèque. Et, comme M. le général Manèque était en même temps le chef d'état-major du 3e corps et que le mouvement de ce 3e corps devait nécessairement être combiné avec celui du 4e, puisqu'ils étaient tout à fait côte à côte, il était évident que je n'avais pas à intervenir, d'autant plus que je n'avais pas été chargé par M. le maréchal de compléter ces ordres.

M. le Président. — Vous n'avez pas cru devoir signaler à M. le maréchal Bazaine les routes ou chemins divers qui existaient et dont plusieurs, je crois, ne figurent pas sur la carte du dépôt de la guerre ? En un mot, vous n'avez pas cru devoir appeler l'attention de M. le maréchal Bazaine sur des chemins autres que ceux dont il était question dans les ordres du général Manèque, afin qu'il pût en prescrire l'emploi ?

M. le général Jarras. — Je n'avais aucune connaissance des instructions qui avaient été données au général Manèque.

Pour moi, il était constant que le général Manèque, soit par son propre mouvement, soit d'après les ordres du maréchal, avait donné aux corps toutes les indications nécessaires.

M. le Président. — Avez-vous connu les motifs pour lesquels l'ordre de licenciement du convoi auxiliaire a été donné ? Avez-vous pris part à cette mesure ? Auriez-vous substitué à la façon dont elle a été exécutée telle autre disposition qui eût été plus profitable ?

M. le général Jarras. — Je n'ai pris aucune part à cette mesure. M. le maréchal Bazaine avait remarqué qu'il y avait énormément de voitures auxiliaires qui encombraient les routes et qu'il était fort difficile de mettre à leur tête de bons conducteurs, de façon à éviter toute espèce d'embarras. Du reste, beaucoup de ces voitures suivaient le mouvement de l'armée à vide, et l'intention bien évidente de leurs conducteurs était de rentrer chacun chez soi dès qu'il l'aurait pu.

M. le maréchal Bazaine a donné l'ordre de supprimer ces voitures afin de simplifier son convoi et de rendre le mouvement de l'armée plus facile. Cet ordre de supprimer les

voitures civiles concordait d'ailleurs avec celui qui était donné de faire une distribution de vivres aux 2e et 6e corps; le même ordre a été répété à tous les corps. Or, les vivres sont toujours pris d'abord sur les voitures civiles, et ce n'est qu'après qu'on décharge les voitures de l'administration.

Pour moi, il n'est pas douteux que c'est dans cette intention que l'ordre de compléter les vivres jusqu'au 17 a été donné.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à poser au général?

M. le commissaire du gouvernement. — Le colonel Lewal est rentré le 18, à cinq heures, je crois, à l'état-major général. Il apportait des nouvelles de la bataille, puisqu'il y avait assisté en personne. Il serait peut-être bon de savoir quels sont les renseignements qu'il a pu donner.

M. le général Jarras. — Le colonel Lewal est rentré, autant que je puis me le rappeler, vers quatre heures et demie ou cinq heures; je lui ai demandé des nouvelles de ce qui se passait et, de la réponse qu'il m'a faite, j'ai conclu qu'il ne se passait rien d'excessivement grave; j'étais bien loin de supposer que l'action qui était engagée était une bataille aussi considérable. Je ne m'étonne pas, d'ailleurs, que M. le colonel Lewal ne m'ait pas donné des renseignements plus complets, parce que cet officier, qui avait l'ordre de faire la reconnaissance d'un terrain très-étendu, a pu se trouver, à la fin de la journée, à l'autre extrémité de l'endroit où se livrait la bataille.

M. le commissaire du gouvernement. — Il était bon de constater que les impressions que le colonel Lewal avait reçues sur le champ de bataille n'avaient pas pu le déterminer dans le choix des positions qu'il indiquait comme devant être prises le lendemain.

M. le général Jarras. — Je ne crois pas que le colonel Lewal ait été déterminé par la vue de la bataille. Les positions qu'il a proposé d'adopter étaient tout à fait indépendantes de ce qui s'est passé sur le terrain.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est ce que je désirais connaître.

Me Lachaud. — Je voudrais savoir, à propos des ordres qui ont été donnés le 13 à M. le général Jarras, relativement aux passages, s'il n'a pas reçu à cette date un ordre assez long dans lequel on lui indiquait les mesures qui devaient être prises pour certains corps, pour ceux-là même à qui on avait envoyé des ordres directs.

M. le général Jarras. — Je ne me le rappelle pas. Si on veut me donner connaissance de cet ordre...

Me Lachaud. — Cet ordre, qui est au dossier, commence ainsi :

« M. le général Jarras assurera, avec le concours du général Coffinières, les artères de la place de Metz..., etc. »

Il a deux pages et je ne veux pas fatiguer le conseil de cette lecture. Je prie seulement monsieur le Président de demander à M. le général Jarras s'il se rappelle avoir reçu des ordres aussi détaillés.

M. le Président. — Avez-vous veillé à faire déblayer les artères de la ville de Metz?

M. le général Jarras. — Oui, monsieur le Président. Des officiers ont été envoyés dans ce but; le vaguemestre général avait pour mission spéciale de s'occuper de ce service, attendu que c'était le sien. Il avait avec lui un grand nombre de gendarmes, et j'ai envoyé, en outre, des officiers pour veiller à ce que les choses se passassent conformément aux ordres de M. le maréchal.

Quant à l'ordre détaillé auquel il est fait allusion par M. le défenseur, j'aurai besoin de le voir. Tout ce que je peux dire, c'est que les ordres du maréchal ont été exécutés exactement.

M. le Président. — Votre déposition est terminée. Vous serez prévenu lorsque le conseil aura de nouveau à vous entendre.

A cinq heures trente minutes, la séance est suspendue et renvoyée au lendemain midi et demi.

AUDIENCE DU 22 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

A midi quarante, le conseil a pris séance.

M. le Président. — D'après l'ordre que j'ai adopté, le témoin qui devrait être entendu maintenant serait M. le général Soleille. Il a subi les formalités de visite et de contre-visite prescrites par les règlements. Il résulte de ces visites que le général est hors d'état de se rendre à l'audience et qu'il sera probablement dans l'impossibilité de paraître ultérieurement aux débats. En conséquence, dès l'instant que ce témoin ne peut pas se présenter devant le conseil, je vais, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, faire donner lecture de sa déposition écrite, mais seulement dans la partie qui s'applique à la série de faits qui nous occupe.

Monsieur le greffier, veuillez lire cette partie des procès-verbaux de l'information de M. le général de Rivière.

Lisez d'abord ce qui concerne l'organisation de l'artillerie.

DÉPOSITION ÉCRITE DU GÉNÉRAL SOLEILLE.

M. le Greffier :

« Soleille (Marie-Justin-Lin), général de division en disponibilité, à Gragnague (Haute-Garonne).

« *Question.* — Veuillez me dire quelles étaient les ressources de la place de Metz et de l'armée, des munitions de guerre de toutes espèces au commencement d'août 1870; comment cette situation s'est trouvée successivement modifiée par suite des débuts malheureux de la guerre; à quel moment l'inquiétude a commencé à vous gagner à ce sujet et quels sont les incidents qui ont plus particulièrement éveillé votre sollicitude sur le danger du manque de cartouches, de projectiles? Confirmez-vous notamment les déclarations conte-

nues dans votre lettre du 5 août 1872 dont la copie est ci-jointe ?

« *Réponse.* — Je n'avais pas à connaître ni à disposer des ressources propres à la place de Metz, mais j'ai pu juger par l'inspection que j'ai faite de ces magasins à mon arrivée et par les secours que l'armée a reçus de l'arsenal pendant tout le temps du blocus, que la place devait posséder un matériel d'artillerie considérable. Quant aux ressources propres à l'armée, j'ai trouvé en arrivant à Metz, le 24 juillet 1870, outre une partie des batteries et parcs des corps d'armée, la portion constituée du grand parc de campagne que devait fournir l'arsenal de Metz.

« Cette portion fut dirigée dès le 8 août sur le corps d'armée du maréchal de Mac-Mahon, épuisé et en pleine retraite après la bataille de Reischoffen. Ces munitions furent perdues pour l'armée de Metz. Le reste du grand parc, qui devait être concentré à Toul, n'a jamais été réuni, malgré les efforts faits au commencement de la guerre. L'interruption de la voie ferrée par Frouard, qui eut lieu le 11 et le 13 août, a privé l'armée de ressources qu'elle devait encore recevoir. Ainsi, la presque totalité de l'artillerie divisionnaire du 6e corps, sa réserve d'artillerie tout entière, son parc de corps d'armée n'ont pu rejoindre.

« On a dû prélever sur les autres corps d'armée et particulièrement sur la réserve générale d'artillerie, la plus grande partie des batteries qui ont combattu avec le 6e corps pendant toute la campagne.

« La réserve générale d'artillerie et la réserve de cavalerie n'ont jamais eu leur second approvisionnement, qui doit marcher avec le grand parc. Par suite de ces circonstances, l'armée du Rhin n'a jamais possédé son approvisionnement normal en munitions. De là les embarras et les difficultés qui se sont manifestées dès le commencement de la guerre.

« Mon opinion est, au moins en ce qui concerne le service de l'artillerie, que cet état de choses doit être attribué moins au défaut de prévoyance dans la préparation de la guerre et au manque réel de ressources qu'à la rapidité foudroyante avec laquelle ont été opérés l'invasion prussienne et l'investissement de Metz, rapidité telle qu'elle a prévenu et rendu impossible la concentration sur la frontière des ressources existantes, mais dispersées à l'intérieur.

« L'inquiétude a commencé à me gagner dès le 12 août, lorsque j'ai vu la principale artère de nos communications coupée à Frouard, et la voie de Thionville tellement menacée qu'on ne pouvait plus compter sur son concours ; il est même surprenant que quelques convois aient pu s'y hasarder irrégulièrement jusqu'au 18 août. C'est dans la nuit du 18 au 19 août que les coureurs de l'ennemi ont intercepté la voie. Les relevés des approvisionnements et des consommations que ma lettre du 5 août 1872 renferme n'ont pu être contrôlés par moi, qui n'ai ici entre les mains aucune pièce de mes archives; mais comme ces relevés ont été établis à Paris, à l'aide de pièces officielles, par un officier intelligent et consciencieux, je les tiens pour exactes et je confirme mes déclarations du 5 août 1872. »

M. le Président, *au greffier.* — Lisez ce qui concerne la journée du 16 août.

M. le greffier :

« *Question.* — Le colonel Vasse Saint-Ouen a déposé que, le soir du 16 août, vous l'aviez envoyé au maréchal pour rendre compte de la situation de l'armée au point de vue des approvisionnements après les consommations de la journée, et il s'est exprimé ainsi : « Je fus chargé de dire que les « consommations avaient été considérables ; qu'on pouvait « les apprécier au tiers ou au quart de l'approvisionnement « en munitions d'artillerie, et qu'il serait utile d'envoyer à « Metz, dans la nuit même, chercher de nouveaux caissons « à munitions. » Vos souvenirs sur ce point sont-ils d'accord avec ceux du colonel Vasse ?

« *Réponse.* — La déposition du colonel Vasse est exacte. Je la confirme. « Il serait utile, dit cette communication, d'envoyer à Metz dans la nuit même chercher de nouveaux caissons à munitions; » on ne saurait en effet contester l'utilité qu'il y avait à tenir au complet, au moment de s'éloigner de sa base de ravitaillement, un approvisionnement déjà restreint au départ et sensiblement amoindri par les consommations des 13 et 16 août. Le réapprovisionnement s'opérant dans la nuit même du 16, le convoi venu de Metz pouvait rejoindre l'armée dans la journée et même dans la matinée du 17 sans que la marche sur Verdun, si l'on y persévérait le 17, en fût retardée et encore moins empêchée.

« La pénurie de munitions d'artillerie est sans doute une cause d'infériorité pour une armée, mais non un obstacle absolu à certaines opérations militaires. L'obstacle absolu est toujours et partout le manque de vivres.

« *Question.* — Cette communication était-elle spontanée de votre part et répondait-elle à un désir ou à un ordre antérieurement manifesté par le maréchal ?

« *Réponse.* — Cette communication ne pouvait qu'être entièrement spontanée de ma part.

« *Question.* — Quel était le véritable caractère de cette communication? Était-elle basée sur des renseignements particuliers arrivés dès le soir jusqu'à vous, sur des indices positifs recueillis par vous-même ou votre état-major, ou bien traduisait-elle simplement une impression personnelle du moment ?

« *Réponse.* — Cette communication était naturellement basée sur l'ensemble des renseignements recueillis par mes officiers et sur les impressions personnelles que j'emportai du champ de bataille.

« Les renseignements précis ne pouvaient m'être fournis à dix heures du soir par les corps qui avaient combattu jusqu'à la tombée de la nuit (neuf heures du soir). Ils leur ont été demandés et m'ont été apportés dans la nuit par les officiers de mon état-major.

« *Question.* — En confiant cette mission verbale à M. le colonel Vasse, mission d'une grande portée, êtes-vous bien sûr que le colonel fût avec vous sur ce point en communauté parfaite de vues et d'appréciations, c'est-à-dire en disposition d'esprit favorable pour interpréter rigoureusement votre pensée et vos instructions?

« *Réponse.* — J'ignore quelles pouvaient être les vues et les appréciations personnelles du colonel Vasse, mais je sais que le colonel est un homme d'honneur et un officier d'esprit trop hiérarchique pour n'avoir pas rapporté ou interprété avec fidélité les communications verbales dont je l'avais chargé.

« *Question.* — Vous avez rédigé après le combat du 16 une note qui devait être remise à l'empereur par l'envoyé porteur des dépêches que le maréchal Bazaine expédiait le soir même. Il est nécessaire que cette note figure au dossier de l'information, où elle manque encore. A défaut du texte original, il suffira que vous déposiez une copie aussi fidèle que vos souvenirs le permettront. Avez-vous spontanément composé cette note avant d'en entretenir le maréchal et de la lui montrer,

ou bien l'idée de cette démarche vous a-t-elle été suggérée par le maréchal lui-même et a-t-elle été concertée avec lui? Qui fut chargé de la rédiger?

« *Réponse.* — Je n'ai rédigé, après le combat du 16 août, aucune note pour l'empereur. Je déclare expressément que depuis le 12 août, jour où le maréchal Bazaine prit le commandement de l'armée, je n'ai adressé aucune note, aucune communication quelconque à l'empereur. Depuis ce jour, je n'ai eu de relations de service qu'avec mon chef hiérarchique, le maréchal Bazaine, comme c'était mon devoir. D'ailleurs, ayant été renversé avec mon cheval par une des charges de la cavalerie prussienne dans l'après-midi du 16 août et ayant été rapporté fortement contusionné à Gravelotte, j'étais, ce soir du 16, étendu sur un matelas, fort peu en disposition et encore moins en état de rédiger des notes. C'est même pour cette dernière raison que le colonel Vasse, mon chef d'état-major, a dû se rendre à ma place auprès du maréchal pour lui rendre compte des événements du jour et prendre des ordres pour le lendemain matin.

« L'histoire de cette note, qui ne figure pas au dossier (et pour cause), doit être éclaircie, et je prie tout particulièrement M. le rapporteur de poursuivre de ses actives investigations le secret de cette mystification d'autant plus complète, que l'auteur ne doute pas, il affirme; de là les termes du libellé de la question qui m'est posée : « Vous avez rédigé après le combat.... il est nécessaire que « cette note figure au dossier..., avez-vous spontanément « composé cette note ?... qui fut chargé de la rédiger? »

« Je le répète : je nie de la manière la plus expresse avoir adressé, le 16 août au soir, aucune note à l'empereur ou à qui que soit.

« *Question.* — La note dont il a été fait mention dans la huitième question de la commission rogatoire, en date du 23 octobre dernier, a été expédiée le 17 au soir par M. le maréchal Bazaine, ainsi que le constate son rapport à l'empereur, en date du 17 août, cité dans son ouvrage *l'Armée du Rhin*, pages 65, 66, 67, comme le constate, en outre, la déposition du commandant Magnan, qui a porté cette note à l'empereur.

« L'envoi de cette note a été indiqué dans la huitième question comme étant du 16, tandis qu'il est du 17. Il y a là une erreur matérielle, je le reconnais. Quant au terme de mystification que vous employez à cette occasion, je ne saurais l'accepter et je vous prie de le retirer. Quoi qu'il en soit, vous avez rédigé une note qui, d'après le maréchal, indiquait le peu de ressources qu'offrait la place de Metz pour le ravitaillement en munitions d'artillerie.

« Cette note n'est pas au dossier. Le maréchal demande instamment qu'elle y figure. A défaut de minute, je vous demande une copie, si vous l'avez. A défaut de copie, je vous demande vos souvenirs. Veuillez me répondre. »

« *Réponse.* — En présence des explications qui me sont données sur la note objet de la huitième question de la commission rogatoire en date du 23 octobre, explications qui mettent à néant l'insinuation que j'ai cru apercevoir d'une entente particulière avec le maréchal pour la rédaction d'un rapport adressé à l'empereur le 16 août au soir, je retire l'expression de mystification qui s'adressait à l'assertion contenue dans cette huitième question, à savoir : « que, le 16 août au soir, j'avais rédigé et adressé directement une note à l'empereur. »

« Quant à la note qui, d'après le maréchal, indiquait le peu de ressources qu'offrait la place de Metz pour le ravitaillement en munitions d'artillerie et d'infanterie, je reconnais positivement avoir rendu compte au général en chef des approvisionnements de la place dans le sens indiqué par le maréchal. Ce rapport a dû être une note écrite, du moment que le maréchal l'affirme. Elle doit alors se trouver, soit dans mon registre de correspondance, soit dans les pièces officielles, soit dans mes archives, à Paris. Quant à en donner en ce moment la copie, mes souvenirs ne sont pas assez présents pour que je puisse m'en rappeler les termes exacts. »

M. le Président, *au greffier.* — Lisez ce qui concerne la journée du 18.

M. le greffier :

« *Question.* — Pendant la bataille du 18 août, avez-vous reçu du maréchal des instructions ou des questions relatives à l'emploi fait ou à faire de l'artillerie de réserve générale demeurée inactive à la gauche de l'armée? Avez-vous reçu pendant ce même combat des ordres pour faire ravitailler les batteries du 4e et du 6e corps, qui s'épuisaient à la droite dans une lutte inégale?

« *Réponse.* — Pendant la bataille du 18 août, je me suis constamment trouvé près du maréchal sur le plateau du Saint-Quentin, où étaient réunies dès le matin quatre batteries de 12 de la réserve générale, six batteries de 4 de la réserve générale, six batteries de 4 de la garde.

« Le maréchal ne m'a donné aucune instruction particulière. L'emploi fait ou à faire de l'artillerie de la réserve générale a été réglé par lui. Je n'ai eu qu'à faire exécuter les ordres courants et particulièrement ceux relatifs à la disposition de deux batteries de 12 avec lesquelles le maréchal voulait contrebattre du haut du Saint-Quentin les attaques dirigées contre le village de Sainte-Ruffine et ouvrir la route de Metz qui était la ligne de retraite du 3e corps.

« Dans l'après-midi, le maréchal disposa des six batteries de la garde et de deux batteries de 12, et les envoya soutenir les positions de la droite. Les batteries de la droite ont été ravitaillées pendant le combat, par suite des dispositions que j'avais prises dès le 17. Les commandants de l'artillerie des corps avaient été prévenus le 17 qu'un fort convoi de munitions, composé de caissons chargés, tenus en réserve à l'arsenal (et ce sont ceux qui pouvaient être amenés pendant la nuit à Gravelotte), serait conduit sur le plateau en avant du fort de Plappeville, afin de leur fournir sur place les munitions dont leur artillerie pouvait avoir besoin.

Après le remplacement des munitions consommées, il restait encore des caissons chargés. Ces caissons furent amenés dans l'après-midi du 18 août par deux officiers de l'état-major aux batteries des 4e et 6e corps, fortement engagés sur la droite, et qui furent ainsi réapprovisionnés sur le champ de bataille. »

M. le Président. — Avant que des questions soient posées, j'ordonne, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, et comme complément de la lecture qui vient d'être faite, que le greffier lise également la lettre adressée le 5 août 1872 par M. le général Soleille à M. le général rapporteur, lettre dans laquelle il se réfère aux questions et réponses qui viennent d'être mentionnées.

M. le greffier :

Lettre du général Soleille au général rapporteur.

« Granague par Verteil (Haute-Garonne), 5 août 1872.

« Mon cher général,

« Le maréchal Baraguay-d'Hilliers, dans le cours de l'enquête sur la capitulation, m'avait demandé si je pouvais lui fournir le chiffre de consommation des munitions pen-

dant la journée de Rézonville, 16 août, et le restant en coffre à la date du 17 août.

« Je ne pus répondre alors d'une manière précise à ces questions, ne possédant en ce moment aucun document officiel ou autre : les archives de l'artillerie étaient demeurées longtemps en dépôt à Metz et avaient été envoyées à Paris.

« J'ai voulu néanmoins me rendre compte de ce qu'avaient pu ou dû être les approvisionnements de l'artillerie :

« 1° Au début de la campagne ;

« 2° Au départ de l'armée pour Gravelotte ;

« 3° A son retour sous Metz, le 19 août ;

« 4° Au moment de la seconde tentative de sortie du maréchal Bazaine du côté de Thionville (26 au 31 août).

« J'en établis synthétiquement en quelque sorte les données que j'ai consignées à l'encre rouge sur le premier volume de ma correspondance, à la date du 26 septembre, si je ne me trompe.

« Les évaluations en question ont été calculées, à défaut de situations, sur le nombre de pièces emmenées par les corps, en supposant qu'aucun caisson, aucun attelage ne faisaient défaut, en supposant aussi que dans l'extrême confusion qui régnait au moment de la mise en marche les réserves divisionnaires et les parcs de corps d'armée avaient été portés au complet réglementaire et étaient en totalité arrivés à destination. Or, quelques-uns de ces parcs avaient dû rejoindre Metz précipitamment devant les coureurs de l'ennemi, quelquefois par des marches de nuit. L'un de ces parcs n'a jamais rejoint.

« Les évaluations que j'ai établies représentant donc le compte réglementaire tel qu'il aurait dû exister et les limites *maxima*, qui n'ont point été atteintes.

« Je m'en aperçois aujourd'hui, et je désire rectifier ce que ces évaluations avaient de trop élevé.

« Je viens de retrouver le calepin de poche sur lequel, pendant la campagne, j'écrivais jour à jour tous les renseignements relatifs au service. Sur ce calepin, à la date du 12 août, je trouve la note suivante :

« Le 10, il y a dans les parcs de corps d'armée, les batteries divisionnaires et de réserve :

« Coups de 12.....	12,807
« — de 4.....	83,374
Sur roues.....	96,181 coups de canon.
« Cartouches à balles	3,240 dans 90 caisses.
« — d'infanterie,	5,400,000

« Cette note était la situation sommaire que j'apportai le 19 août au rapport journalier de l'empereur. Elle résulte des chiffres existant à la date même du 10 août et, à ce titre, elle doit inspirer plus de confiance que les évaluations résultant de calculs rétrospectifs tels que ceux dont je vais parler.

« J'ai invité dernièrement le colonel Vasse à faire établir par l'officier spécialement chargé du service des approvisionnements à mon état-major, le commandant Abraham, la situation de ces approvisionnements aux époques précitées. Voici cette situation qui m'a été envoyée :

« L'armée avait au début : 93,241 coups de 4 ; elle en a consommé jusqu'au 18 : 64,086 ; il en restait, le 18 août : 29,158.

« Elle avait au début : 14,678 coups de 12 ; elle en consommé, jusqu'au 18 : 8,296 ; il en restait, le 18 août : 6,382.

« Elle avait au début : 5,100,000 cartouches ; elle en a consommé jusqu'au 18 : 3,226,656 ; il en restait, le 18 août : 1,773,344.

« Ainsi, après le 18 août, l'armée possédait 29,158 coups de 4, soit, pour 378 pièces, 71 coups par pièce ;

« 6,374 coups de 12, soit, pour 96 pièces, 66 coups par pièce ;

« Enfin, 1,773,344 cartouches d'infanterie.

« Les situations fournies par les corps ne permettent pas de distinguer les consommations du 26 de celles du 18.

« En d'autres termes, l'armée avait au début : 107,922 coups de canon.

« Elle en a consommé jusqu'au 18 : 72,382 ; il lui en restait, le 18 août : 35,532.

« Elle avait au début : 5,100,000 cartouches ; elle en a consommé jusqu'au 18 : 3,326,656 ; il lui restait, le 18 : 1,773,344, soit 71 coups par pièce de 4, et 66 coups par pièce de 12.

« Les différences présentées par ces diverses situations résultent des inexactitudes presque inévitables dans un service aussi compliqué et aussi étendu que celui de l'artillerie des grandes armées.

« La difficulté avec laquelle s'exerce le contrôle dans les corps détachés et dispersés, quelquefois l'inexpérience ou l'insuffisance des agents chargés de la comptabilité matérielle des batteries et des parcs, expliquent les écarts que je signale.

« J'ai cherché à les rectifier en vous envoyant ces dernières observations.

« Agréez, mon cher général, etc.

« *Signé :* Général SOLEILLE. »

M. le Président. — Il y aura lieu de faire transcrire exactement les chiffres de cette lettre.

Me Lachaud. — Je n'en ai pas la copie.

M. le Président. — Copie vous en sera donnée. La pièce est au dossier. Je demande à M. le commissaire spécial du gouvernement s'il a une observation à faire sur la déposition du général Soleille ?

M. le commissaire spécial — Je m'en rapporte à cet égard à ce qui est dit dans le rapport, M. le général Soleille n'étant pas là. Les chiffres du général Soleille seront examinés.

Me Lachaud. — Il serait impossible d'engager en ce moment un débat contradictoire sur tous ces chiffres. Dans la discussion, nous en parlerons.

M. le Président. — Appelez le témoin suivant, M. le colonel Vasse Saint-Ouen, chef d'état-major du général Soleille.

DÉPOSITION DU COLONEL VASSE SAINT-OUEN.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Vasse Saint-Ouen (Henri-Charles-Ferdinand).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Cinquante-trois ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Colonel d'artillerie.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal Bazaine, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — J'ai eu l'honneur de

connaître M. le maréchal au Mexique, où j'étais sous ses ordres.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été attachés au service l'un de l'autre ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Votre déposition doit porter sur ce qui se rattache aux opérations militaires depuis le 12 août jusqu'au 19.

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — En ce qui touche le 13 août, je ne vois rien à rapporter au conseil.

Le 14, le général Soleille reçut l'ordre de partir pour traverser la Moselle et se rendre à Moulins. Ce départ, retardé le 14 par une attaque de l'armée allemande contre les 3e et 4e corps, ne put avoir lieu que le 15 au matin. Le général Soleille s'arrêta d'abord à Moulins et se porta ensuite à Gravelotte, où il passa la nuit. Je n'ai à signaler à ce sujet que le retard causé par l'encombrement des routes, soit par des troupes, soit par des bagages et des voitures de toute espèce.

Le 16, au matin, au premier coup de canon, le général donna l'ordre de préparer ses chevaux ; il se rendit sur le champ de bataille. Il entendait la canonnade augmenter à mesure qu'il avançait, et, en arrivant près de la réserve générale, il donna l'ordre de porter en avant deux batteries de 12, en outre des batteries qui étaient déjà employées et qui tiraient en avant du village de Rézonville. Deux autres batteries à cheval de la réserve avaient été mises à la disposition du 6e corps et soutenaient sa droite. Vers deux heures et demie, voyant approcher une charge de cavalerie allemande, le général voulut se retirer un peu en arrière pour n'être pas cerné par les cavaliers ; en se dirigeant vers un petit bois, il fut renversé de cheval et gravement contusionné. Il rentra à son quartier général provisoire et ne put, de toute la journée, reparaître sur le champ de bataille.

Le 17, il partit avec l'armée pour se porter à Plappeville ; là, il resta sans pouvoir sortir de chez lui jusqu'au 18. Le 18, il accompagna le maréchal Bazaine sur le plateau de Saint-Quentin ; je crois même qu'il l'y précéda un peu, et il y resta jusqu'au soir.

Dans la journée du 18, on vint nous prévenir que le 6e corps manquait de munitions, c'était avant le départ du général pour le plateau de Saint-Quentin. Le général donna l'ordre à un officier de son état-major, M. Abraham, de faire porter au secours du 6e corps deux batteries de 12 de la réserve générale, et, en outre, d'aller chercher en avant du fort de Plappeville des caisons de munitions pour réapprovisionner ce même corps. Voilà pour ce qui concerne le service général.

En ce qui me touche personnellement, le 16 au soir, à dix heures, le général Soleille, qui était dans son lit, me fit appeler et me chargea d'aller trouver M. le maréchal Bazaine pour lui dire que, d'après son estimation, la consommation de munitions avait été très-considérable, qu'elle devait s'élever au quart ou au tiers de l'approvisionnement des batteries. Il me chargea, en outre, de proposer au maréchal d'envoyer chercher à Metz des convois de munitions pour remplacer une partie de celles qui avaient été consommées. Je me rendis auprès de M. le maréchal. Il écouta la première partie de ma communication, relative à la consommation des munitions ; et, quant à la seconde partie, il me répondit qu'il avait déjà donné au commandant Sers, aide de camp du général Soleille, des ordres pour qu'on envoyât chercher à Metz des munitions.

Le 17, l'ordre fut donné au colonel de Girels, directeur de l'artillerie à Metz, d'envoyer le lendemain matin, en avant du fort de Plappeville, les caissons, munitions d'artillerie et de cartouches pour infanterie dont il pouvait disposer. Ces caissons furent réunis en avant du fort, et les commandants d'artillerie des divers corps reçurent l'avis d'envoyer des voitures pour s'y réapprovisionner. Un seul corps, — je ne me rappelle plus lequel, — envoya chercher quelques munitions. Le reste demeura disponible au fort de Plappeville dans la journée du 18, et le commandant Abraham put emmener 20 caissons qui furent distribués aux batteries du 6e corps.

M. le Président. — Vous avez terminé votre déposition. Je vais vous adresser quelques questions.

Dans cette mission que vous avez remplie par ordre du général Soleille, est-ce vous qui avez éclairé M. le maréchal Bazaine sur la pénurie de munitions existant dans plusieurs corps d'armée ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je me suis borné à communiquer au maréchal ce que le général Soleille m'avait chargé de lui dire, qu'il estimait la consommation des munitions du quart ou du tiers de l'approvisionnement de l'armée.

M. le Président. — Ce renseignement provenait-il de l'estimation personnelle du général Soleille ou d'informations transmises par les commandants de corps d'armée ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Le renseignement ne pouvait provenir que de son estimation personnelle ; j'avais envoyé des officiers de l'état-major à tous les corps d'armée pour leur demander quelle avait été la consommation des munitions et ce qu'il en restait : dans le désordre résultant de la bataille, qui ne s'était terminée qu'à la nuit, toutes les batteries étaient séparées ; il fut impossible de trouver la plupart des commandants d'artillerie ; les officiers revinrent vers minuit ou une heure du matin : le lendemain je les fis repartir pour avoir les renseignements nécessaires, de sorte que les renseignements que j'avais transmis au maréchal Bazaine ne pouvaient être qu'une appréciation personnelle du général Soleille.

M. le Président. — Était-ce spontanément que le général Soleille vous avait envoyé auprès de M. le maréchal Bazaine ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je crois que c'était spontanément, car je n'avais vu venir aucun officier du quartier général.

M. le Président. — Avez-vous pu éclairer le maréchal sur le chiffre de la consommation de munitions par les corps d'armée ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Le maréchal ne m'a fait aucune question ; et, comme ce n'était qu'une affaire d'estimation de la part du général Soleille, je n'aurais pas pu donner de chiffres.

M. le Président. — Où était le grand parc de l'armée ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Ce parc n'existait pas : il n'avait jamais rejoint.

M. le Président. — Qu'entendait-on à l'armée du Rhin par le grand parc ? Ce grand parc était-il destiné à suivre l'armée ou était-ce le parc qu'on devait d'abord préparer en prévision du siége possible de places allemandes ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — C'était un parc qu'on avait dû former pour l'armée en campagne.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 22 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — La réserve générale, quand a-t-elle été constituée ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Le 16 ou le 17, devant Metz. La réserve n'était qu'une réserve de batteries et n'avait pas d'approvisionnements de réserve.

M. le Président. — Avez-vous connu la lettre écrite le 16 au soir au général Coffinières par le général Soleille ?

M. le colonel. — Je ne m'en souviens pas.

M. le greffier :

A monsieur le général Coffinières, commandant supérieur de Metz.

« Gravelotte, 16 août 1870.

« Mon cher général,

« Le maréchal Bazaine expédie cette nuit sur Metz la division Mettmann, pour conduire ses blessés et ramener des vivres, j'en profite pour me faire expédier tout ce qu'il y a de disponible en fait de munitions à l'arsenal de Metz.

« Je vous demande de me renvoyer par le retour du convoi les quatre batteries montées de campagne de 12. La réserve générale a énormément souffert, et nous avons fait aujourd'hui l'affaire de la place de Metz.

« Ces batteries, vous le savez, avaient été mises par moi à votre disposition à titre temporaire et pour subvenir aux besoins urgents de la place de Metz dans ces jours de détresse. Par réciprocité, je les réclame aujourd'hui au nom des besoins urgents de l'armée, j'y compte et je l'ai dit au maréchal Bazaine; songez que la compagnie de pontonniers et la batterie de montagne suppléent largement aux quatre batteries que je vous enlève.

« Je compte donc, je vous le répète, sur leur renvoi d'une manière absolue. C'est aujourd'hui, à Gravelotte, que nous avons secouru et peut-être débloqué votre place.

« Le maréchal, sans doute, vous aura fait connaître de quelle importance il serait que les ponts de la Moselle qui ont servi de passage à l'armée prussienne fussent détruits.

« Le général,

« *Signé :* SOLEILLE. »

M. le Président. — Je reviendrai plus tard, s'il est besoin, sur le passage de cette lettre concernant les ponts de la Moselle qui ont servi au passage de l'ennemi; en ce moment, je demande au témoin s'il a eu connaissance de cette lettre, de l'heure à laquelle elle a été expédiée, de l'objet auquel elle se rapportait et s'il sait si les batteries et munitions demandées par cette missive n'ont pas été de suite envoyées de la place de Metz.

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je ne me rappelais pas cette lettre; il est facile de reconnaître si elle a été expédiée par l'état-major ou écrite par un des aides de camp du général Soleille.

M. le Président. — Greffier, vous avez l'original de cette lettre?

M. le greffier. — Non, monsieur le Président; je viens d'en lire la copie.

M. le Président. — On le trouvera au registre des correspondances et on pourra le représenter au témoin.

Le greffier lit sur des copies, parce que la lecture sur les originaux est souvent très-difficile.

On pourra vérifier sur l'original, qui sera recherché. Je crois, du reste, que la défense n'a pas d'objection à faire sur ce point?

Me Lachaud. — Aucune, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le colonel n'a pas souvenir de cette lettre?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je n'en ai pas souvenir.

M. le Président. — Avez-vous des explications à donner au conseil sur ces ordres donnés soit le 16 au soir, soit le 17, au colonel de Girels à Metz? Donnaient-ils des indications précises sur le chiffre des caissons et des munitions?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je ne puis donner des explications précises sur ce point au conseil.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance d'une dépêche que le général Soleille a dû recevoir de Verdun le 16 août?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je ne crois pas en avoir eu connaissance.

M. le Président. — Et vous ne savez pas si le général Soleille l'a communiquée au maréchal Bazaine?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je l'ignore.

M. le Président. — Elle annonçait l'approvisionnement fait à Verdun. Vous ne connaissez pas non plus la dépêche du 17 août sur le même objet?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je l'ignore de même.

M. le Président. — N'avez-vous pas été consulté, dans la nuit du 16 au 17, sur les mesures à prendre pour procéder à une répartition des munitions existantes entre les différents corps ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Il n'y a eu aucune proposition de répartition, à ma connaissance, de la part des chefs d'armée. Le général Soleille n'avait reçu sur ce point aucune communication des commandants d'artillerie des corps.

M. le Président. — Et il n'en avait réellement pas pu parler ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Il avait envoyé des officiers d'état-major, dans la nuit, aux chefs des différents corps, et le 18, au matin, le réapprovisionnement a pu se faire.

M. le Président. — Le réapprovisionnement a-t-il pu se faire le 17 ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Il n'a pu se faire que le 18 au matin, en très-minime partie. La journée du 17 a été employée presque entièrement aux mouvements de l'armée; il était assez difficile de détacher les caissons et les voitures nécessaires, cela ne s'est pas fait le 17; c'est seulement le 18 au matin, de très-bonne heure, que les munitions restant disponibles à Metz ont été amenées et mises à la disposition de l'armée.

M. le Président. — Dans la journée du 18 ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Le 18, de bon matin.

M. le Président. — Les corps d'armée ont-ils pu être réapprovisionnés à temps pour le combat ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Ils n'ont pas envoyé chercher de munitions, malgré l'avis qui leur avait été donné, de sorte que ces munitions sont restées presque toutes disponibles pour le réapprovisionnement du 6e corps, qui était le plus engagé.

M. le Président. — Avez-vous fourni quelque indication pour la note que le maréchal a fait rédiger, ou qui du moins portait sa signature et qui avait été transmise à l'empereur ? Vous rappelez-vous avoir fourni au général Soleille des états, des chiffres exacts, tels que ceux que le général a reproduits dans plusieurs documents, des moyennes, des chiffres qui pussent donner une idée de la situation générale des munitions de l'armée? Vous rappelez-vous avoir été consulté par le général Soleille ou avoir reçu de lui des prescriptions en vue d'établir des notes ou des états de ce genre ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je ne crois pas que nous ayons pu donner au général Soleille, avant le moment où les communications ont été interrompues avec l'intérieur, aucune situation précise des munitions.

M. le Président. — Vous n'avez pas été chargé, dans la nuit du 16 au 17, en qualité de chef d'état-major de l'artillerie, de réunir, de préparer et de soumettre au général Soleille des renseignements précis, des notes, des chiffres ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez aucune connaissance précise d'une note qu'il aurait pu fournir à cet égard ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Non.

M. le Président. — Vous avez parlé de la journée du 18 et de l'envoi de deux batteries de 12 au 6e corps, qui avait également envoyé chercher des caissons d'artillerie ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Oui, c'est sur l'ordre du général Soleille que le commandant Abraham a été communiquer à la réserve générale l'ordre d'envoyer deux batteries au secours du 6e corps.

Le commandant Abraham a ordonné, en outre, de conduire des caissons sur les glacis du fort de Plappeville.

M. le Président. — Cet ordre provenait-il du grand état-major général ou du général Soleille ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Il est probable qu'il avait été donné sur un avis de l'état-major général.

M. le Président. — Vous rappelez-vous à quelle heure il a été donné ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Vers trois heures. Le commandant Abraham avait fait une longue course vers la droite; il était revenu lentement, à deux heures environ, il avait pris un peu de repos; puis nous l'avons fait repartir parce qu'il connaissait le terrain et pouvait mieux que personne diriger les batteries et les caissons.

M. le Président. — Combien de caissons et de batteries de la réserve d'artillerie ont été engagés dans la journée du 18?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Deux batteries ont été envoyées au 6e corps, deux autres ont été détachées, ce qui faisait quatre; il en est resté quatre de 12 et six batteries à cheval qui n'ont pas été engagées. Il y avait deux batteries à cheval détachées au 6e corps.

M. le Président. — Les batteries à cheval de la réserve générale n'ont pas été engagées?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Il restait donc quatre batteries de 12 et six batteries à cheval, c'est-à-dire dix batteries de la réserve générale.

L'un de messieurs les juges a-t-il des questions à faire au témoin ?

M. le général de Chabaud-Latour, *juge.* — Le général Soleille n'a pu réunir que le 17 les éléments de sa note ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Le 17 au matin, et encore...

M. le général de Chabaud-Latour. — Les renseignements précis recueillis le 17 auprès des chefs de corps par le témoin concordaient-ils avec la note du général Soleille ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Les renseignements reçus dans la nuit du 16 au 17 et le 17 faisaient apprécier que le 14 on avait dû user le quart de l'approvisionnement.

M. le Président. — De l'approvisionnement total ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Oui, monsieur, c'était une moyenne générale.

M. le général de Chabaud-Latour. — A quelle heure les caissons, le 18, sont-ils partis de Plappeville et à quelle heure sont-ils arrivés sur le lieu du combat?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Le commandant Abraham a reçu l'ordre assez tard; à trois heures, il est monté sur le plateau de Saint-Quentin, où il a dû attendre quelque temps les chevaux nécessaires pour les caissons; enfin il lui a fallu franchir la distance de Plappeville à Saint-Privat; il n'a pas dû arriver avant quatre heures et demie ou cinq heures.

Du reste, le commandant Abraham est cité comme témoin; il viendra déposer.

M. le général de Chabaud-Latour. — Vous ne savez pas à quelle heure il a rejoint le 6e corps?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je ne puis l'indiquer d'une manière précise.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, avez-vous des questions à adresser au témoin ?

M. le commissaire du gouvernement. — Il y a un point que je voudrais éclaircir.

Dans sa déposition devant M. le général rapporteur, M. le colonel Vasse Saint-Ouen a dit qu'il avait été chargé par M. le général Soleille de faire connaître au maréchal Bazaine que, dans l'appréciation du général, la consommation totale des munitions, par corps d'armée, était, par rapport à l'approvisionnement de l'ensemble de l'armée, du tiers à la moitié. Et, tout à l'heure, le colonel vient de dire devant le conseil que cette consommation avait été du quart au tiers. Je désirerais savoir quel est le chiffre exact.

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je crois qu'il faudrait s'en rapporter à ma déposition antérieure : car, lorsque je l'ai faite, ma mémoire était plus fraîche.

Me Lachaud. — Dans sa précédente déposition, le colonel a dit du tiers à la moitié.

M. le Président. — Les chiffres pourront être vérifiés au moyen des situations. En ce moment il s'agit de connaître l'appréciation du général Soleille, et non pas les chiffres exacts des consommations.

Me Lachaud. — Parfaitement, et de l'impression que cette appréciation à dû produire sur le moment dans l'esprit du général en chef.

M. le Président. — C'est là ce qu'il s'agissait de bien distinguer.

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Lorsque M. le général Soleille a eu connaissance de ma déposition devant M. le commissaire spécial du conseil de guerre, il m'a écrit qu'il confirmait absolument ma déclaration à cet égard.

M. le commissaire du gouvernement. — Alors, c'est du tiers à la moitié.

M. le Président. — La défense a-t-elle quelques questions à adresser au témoin ?

Me Lachaud. — Je n'en ai qu'une seule, car le colonel a répondu à MM. les juges et à M. le commissaire du gouvernement sur les autres points sur lesquels je désirais qu'il fût interrogé.

Après avoir été blessé, le général Soleille s'est retiré sur le plateau de Gravelotte?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Oui, à Gravelotte, dans la maison qui avait été assignée comme quartier général.

Me Lachaud. — Dans l'instruction, on a demandé au témoin si, de l'emplacement où il se trouvait, le général Soleille pouvait apprécier la vivacité du feu.

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Oui, je crois que de cette maison il pouvait apprécier la vivacité de la canonnade. S'il n'avait pas pu le faire, il n'aurait pas donné une appréciation à la fin de la journée.

Me Lachaud. — C'est bien ce qu'avait déclaré le témoin dans sa déposition écrite.

Je n'ai pas d'autre question à lui adresser.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, avez-vous des questions à faire au colonel ?

M. le maréchal Bazaine. — Non, monsieur le Président.

M. le Président, *au témoin.* — Colonel, vous pouvez vous retirer. S'il y a lieu, à la demande soit du conseil, soit du parquet, soit de la défense, vous serez rappelé devant le conseil.

M. le Président. — Greffier, faites rappeler M. le général Lebrun.

DEUXIÈME DÉPOSITION DU GÉNÉRAL LEBRUN.

M. le général Lebrun. — J'ai été très-affecté de la façon dont s'est exécutée la marche des troupes après le passage de la Moselle. Le maréchal Canrobert partageait mon sentiment, car il m'aborda et me dit : « Vous voyez, mon cher général : est-il donc possible que l'état-major général ait indiqué une semblable route pour le passage! Voyez l'encombrement qui en résulte. « Eh bien, dans quelques minutes, vous allez voir arriver les obus! »

Il ne s'était pas trompé; les obus arrivèrent presque immédiatement après.

J'avoue que ce reproche adressé à l'état-major général, dont je ne faisais plus partie depuis quarante-huit heures, m'émut beaucoup. Il m'était bien difficile de me désintéresser, quand il s'agissait de cet état-major dont j'étais encore l'un des chefs deux jours auparavant. J'avais choisi moi-même les officiers qui le composaient, ou du moins j'en avais pour une grande part demandé la désignation, après les avoir choisis avec le plus grand soin parmi les officiers les plus capables d'un corps distingué. Je n'étais donc pas désintéressé.

Eh bien, je me demande cependant s'il était bien possible qu'à ce moment-là l'état-major général eût été chargé de la préparation du mouvement qui s'exécutait, si notamment i avait été chargé par le général en chef de rédiger les ordres de mouvement à attribuer à chacun des corps d'armée. Je pris des renseignements, notamment à Gravelotte, quand j'y fus dans cette même journée du 15, et ce que j'appris alors, ce qui me fut affirmé, c'est que la préparation complète, que je croyais, moi, devoir être du ressort de l'état-major général, les ordres de mouvement surtout donnés à l'armée, que tout cela n'avait pas été laissé complètement aux soins de cet état-major par les ordres du général en chef. Sans doute il a dû y avoir un motif qui a empêché le général en chef de confier à l'état-major général la mission d'arrêter les ordres de mouvement. Je n'ai pas à le rechercher, et voilà absolument tout ce que j'avais à dire au conseil.

M. le Président. — Pensez-vous que la responsabilité incombait au nouvel état-major général ou que les ordres eussent déjà été donnés par l'ancien? Pour donner les ordres, il fallait déterminer le choix des routes ; pour connaître les routes, il fallait déterminer le point de passage des ponts. Pensez-vous que ce service dût incomber au nouvel état-major?

M. le général Lebrun. — Dans ma pensée, la première partie de ces études incombait, je crois, au premier état-major général, et il a été fait quelque chose, c'est-à-dire que dès le 7, jour où on a pu croire qu'un mouvement pouvait s'exécuter sur Verdun, l'empereur a donné cet ordre de jeter des ponts. Quant aux routes, aux débouchés, dont vient de parler M. le Président, le général Jarras et moi, sans y être invités, nous nous étions préoccupés précisément de ces débouchés, je me le rappelle très-bien; nous fîmes ces premières études, non pas en vue d'un projet arrêté, mais en prévision du projet qui pouvait être arrêté à un des plus prochains jours. Nous nous sommes servis d'une carte qui nous avait été donnée, comme préférable à celle de l'état-major. C'était la carte du département qui était à la préfecture. Sur cette carte, les objets se trouvaient indiqués d'une manière beaucoup plus certaine que dans la carte de l'état-major, parce

que la confection de cette dernière remontait à une époque déjà éloignée.

Nous avions donc reconnu ces routes. Mais, je le répète, à ce moment-là il ne s'agissait pas encore d'un mouvement arrêté; le mouvement n'a été arrêté pour moi d'une manière certaine que dans la journée du 12. Quant aux ponts et à ce qui concernait leur établissement, ce soin avait été donné entièrement au général Coffinières, qui avait des officiers à sa disposition, en raison des attributions nouvelles qui venaient de lui être conférées les jours précédents.

Le général Coffinières aurait pu certainement demander l'aide d'un certain nombre d'officiers pris dans l'état-major général. Mais je crois que cela n'a pas été jugé indispensable. Il connaissait parfaitement bien le plan de Metz, où il avait résidé et fait de longues études; en raison de sa spécialité, il connaissait très-bien les points favorables pour jeter les ponts. Il s'est donc exclusivement chargé de ce service. Moi, particulièrement, je n'ai jamais reçu le moindre ordre de surveiller ou de contrôler ce qui se faisait à l'égard de ces ponts.

M. le Président. — Vous ne pensez pas en somme que, si la construction même des ponts devait appartenir, — je n'ai pas besoin de rappeler une controverse qui est étrangère au débat actuel, — soit à l'artillerie, soit au génie, suivant la nature des matériaux à employer, le choix de l'emplacement des ponts se rattachant en somme à l'ensemble des opérations militaires, vous ne pensez pas qu'il appartînt essentiellement à l'état-major général?

M. le général Lebrun. — Je pense que oui. L'état-major général, à mon point de vue, devait peut-être intervenir. Mais enfin l'ordre avait été donné directement et, je crois, par l'empereur, au général Coffinières, qui s'était chargé de toute l'opération.

M. le Président. — Enfin, l'emplacement des ponts, les directions à suivre par les colonnes, après la traversée de la rivière, tout cela n'a pas été coordonné pendant que vous appartenicz à l'état-major général?

M. le général Lebrun. — Cela n'a pas été fait avant la prise de possession du commandement par le maréchal Bazaine. Cela ne pouvait être fait, je crois, que le 13.

M. le Président. — Puisque nous sommes indirectement revenus à cette période délicate de la prise de possession du commandement, je vous adresserai quelques questions :

De quelle façon ont été communiquées les dépêches qui ont été échangées à ce moment, et dont plusieurs sont de votre écriture, général? Ainsi, je trouve le 12 une dépêche expédiée par le général de Failly à M. le maréchal Bazaine, pour l'informer qu'il est à Mircecourt. Je trouve une autre dépêche du 12, dans laquelle l'empereur charge le maréchal Bazaine de donner des ordres au général de Failly. Cette dernière est datée du 12, à trois heures quarante-cinq du soir.

M. le général Lebrun fait un signe de tête négatif.

M. le Président. — Greffier, donnez-en lecture.

M. le greffier :

CABINET DE L'EMPEREUR

Au maréchal Bazaine.

« Metz, le 12 août 1870, 3 h. 45. »

« On dit que, le 14, 50,000 Bavarois font leur jonction avec les Prussiens. De Failly sera après-demain à Toul. Il vous demande des ordres.

« Je crois que ce n'est qu'après-demain qu'on pourra lui dire s'il peut venir nous rejoindre à Metz.

« *Signé :* NAPOLÉON. »

M. le Président. — Vous n'avez pas connu cette dépêche?

M. le général Lebrun. — En aucune façon. Ce télégramme m'est complétement étranger.

Me Lachaud. — Qui a répondu à cette dépêche? Nous savons qu'on a répondu. Nous avons la réponse entre les mains; elle n'est pas du maréchal Bazaine. Qui a répondu à cette dépêche? Je pose la question au général.

M. le général Lebrun. — Mes souvenirs ne me permettent pas de répondre d'une manière précise à la question qui m'est adressée.

Me Lachaud. — Eh bien, c'est le major général qui a répondu, ce qui indique bien qu'à ce moment il n'y avait pas eu encore, de la part du grand quartier général, la remise de tous les pouvoirs à l'état-major général du maréchal Bazaine, suivant toujours l'ordre d'idées que M. le Président a si parfaitement précisé et montrant qu'en définitive il y a là des ordres qui ne peuvent pas être à la charge du maréchal Bazaine, parce qu'en réalité, à ce moment-là, c'est-à-dire le 12, et même le 13 au matin, le maréchal n'avait pas le commandement en chef.

M. le Président. — Quelle est la réponse? Voulez-vous nous la donner?

Me Lachaud. — La voici :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Major général à général de Failly, commandant le 5e corps, à Mircecourt.

« Metz, le 12 août 1870, 5 h. 55 soir.

« Vous avez reçu ce matin l'ordre de vous diriger sur Toul.

« L'empereur annule cet ordre et vous prescrit de vous diriger sur Paris en suivant la route qui vous paraîtra la plus convenable.

« Accusez réception. »

M. le Président. — Je poursuis toujours cette même enquête. Le 12 août, à cinq heures et demie, le général Jarras reçoit, je crois, de vous, général, la pièce que le greffier va mettre sous vos yeux.

M. le général Lebrun, *après en avoir pris connaissance.* — Je reconnais parfaitement cette dépêche.

M. le Président. — Donc, le 12 août, à cinq heures et demie, le général Jarras recevait de vous l'invitation d'informer le maréchal que le général de Failly avait l'ordre de se diriger sur Paris.

Ainsi, le 12 août, à cinq heures et demie, d'après cette note, vous considériez le général Jarras comme étant en fonctions de chef d'état-major général de l'armée du Rhin et le maréchal Bazaine comme commandant en chef de cette armée, et vous lui transmettiez un ordre qui avait été donné avant qu'il ne prît possession du commandement ou au moment où il en prenait possession.

Greffier, lisez cette dépêche :

M. le greffier :

Avis au général Jarras, qui le communiquera à M. le maréchal Bazaine.

« Metz, le 12 août, 5 h. 1/2.

« Hier le général de Failly est arrivé le soir à Mirecourt. L'empereur lui a donné l'ordre de se diriger sur Toul, au lieu de continuer sa marche sur Châlons. Dans les circonstances présentes, Sa Majesté juge qu'il y a lieu d'envoyer au général de Failly un officier qui lui portera l'ordre de se diriger sur Paris. En ce moment, le général de Failly est sur la route de Mirecourt à Toul. On peut essayer de faire passer un télégramme au général de Failly par le commandant de la place de Toul.

« *L'aide de camp de l'empereur,*

« *Signé :* LEBRUN. »

M. le Président. — Ainsi, si je suis bien ces trois dépêches, l'empereur avait invité le maréchal Bazaine à donner des ordres au général de Failly. le maréchal Le Bœuf avait envoyé des ordres au général de Failly, et vous informiez le général Jarras des ordres qui venaient d'être donnés au général de Failly.

Ai-je bien résumé l'ensemble de ces dépêches ? Est-ce votre impression ?

M. le général Lebrun. — Parfaitement.

M. le Président. — Je l'indique seulement.

Monsieur le maréchal Bazaine a-t-il quelque observation à présenter ?

M. le maréchal Bazaine. — Je demanderai au général Lebrun quel est l'officier qui a été envoyé. C'est le commandant Vanson ou le capitaine de France. Mais il a été envoyé par l'état-major général, et non pas par moi.

M. le Président. — Vous demandez quel est l'officier qui a été envoyé de Metz au général de Failly ?

M. le maréchal Bazaine. — Pour porter l'ordre.

M. le Président. — Général, vous souvenez-vous si c'est par un officier ou par télégramme que l'ordre a été transmis ?

M. le général Lebrun. — Mes souvenirs sont un peu vagues sur cet envoi par l'état-major général. Ce n'est pas moi qui l'ai fait.

Le télégramme m'a été dicté en l'absence du major général. Par qui ? Je l'ignore ; par l'empereur, peut-être. Mais je n'avais pas, pour cela, connaissance de la dépêche dont il m'a été donné lecture tout à l'heure. Je suis intervenu, quand on m'a appelé pour envoyer ce télégramme, précisément en raison des mouvements que le général de Failly devait faire. Mes souvenirs me rappellent bien qu'il y a eu un officier envoyé, mais lequel ? je ne saurais le dire.

M. le maréchal Bazaine. — Je crois que c'est le capitaine de France ou le capitaine Vanson, qui, d'ailleurs, sont cités comme témoins.

M. le général Lebrun. — Il a été question de l'un et de l'autre.

M. le Président. — Le nom ne fait rien à l'affaire. Je faisais cette enquête pour préciser le moment où commence la responsabilité de M. le maréchal. C'est là l'objet de mes questions.

M. le général Lebrun. — Je crois que c'est le général Jarras qui, sur ce télégramme, a désigné lui-même l'officier et l'a fait partir.

M. le Président. — Je suis cette série de dépêches.

C'est au major général que le général de Failly répond par deux télégrammes, l'un de huit heures du soir et l'autre de huit heures dix-huit minutes.

Ainsi, c'est bien du major général qu'il avait reçu l'ordre, malgré les indications qui avaient été faites. Mais le 12 août, à onze heures et demie du soir, c'est vous, si je ne me trompe, qui écriviez au maréchal Bazaine, commandant en chef, pour l'informer d'une reconnaissance de cavalerie à Remilly.

Greffier, mettez la pièce sous les yeux du général.

(Le greffier présente la pièce au général Lebrun.)

M. le général Lebrun. — Je me le rappelle parfaitement.

M. le Président. — C'était au maréchal Bazaine, commandant en chef, que vous adressiez cette pièce ?

M. le général Lebrun. — Oui, le 12 août, à onze heures et demie du soir.

M. le Président. — Donc à ce moment vous aviez l'ordre de transmettre au maréchal Bazaine tous les ordres qui arrivaient et vous vous considériez comme déchargé de toute responsabilité d'exécution ? Vous ne faisiez plus que renvoyer au maréchal Bazaine les renseignements que vous receviez ?

M. Le général Lebrun. — Je cherche à me rappeler qui m'a donné l'ordre d'expédier cet avis. Je ne pourrais pas dire si c'est l'empereur ou le maréchal Le Bœuf. Je vois que c'est daté de onze heures et demie. Nous pouvions penser à ce moment-là que le maréchal Bazaine devait prendre cette qualification de commandant en chef. Mais il est pour moi bien certain que le commandement en chef n'était pas pris à ce moment-là encore par le maréchal Bazaine.

M. le Président. — Je ne fais en ce moment qu'un examen de pièces ; nous apprécierons ensuite.

Le 13 au soir (je suis toujours la série des dépêches qui sont au dossier, dont la plupart ont été lues et sur lesquelles je ne reviens pas), l'empereur informait le maréchal Bazaine de l'arrivée des Prussiens à Pont-à-Mousson. Il en eût également informé le maréchal commandant de trois corps d'armée, et cela ne prouve rien. Mais le 13, au soir, le maréchal Bazaine notifiait sa nomination aux commandants des 1er et 5e corps. La pièce a été lue. Le général de Failly lui répondait par une pièce qui a été lue également devant le conseil. Le 13, une autre dépêche indiquant l'occupation de Nancy arrivait au quartier général.

Greffier, avant de donner lecture des deux pièces, montrez-les à M. le maréchal pour qu'il nous dise si les annotations qui sont en marge de la première sont de son écriture.

(M. le greffier présente les deux pièces au maréchal.)

M. le maréchal. — Les annotations sont de ma main et signées par moi.

M. le Président. — Greffier, donnez lecture de ces pièces avec les annotations. Je l'ordonne en vertu de mon pouvoir discrétionnaire.

M. le greffier :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Capitaine Vasseur au major général, à Metz.

« Toul, le 13 août 1870, à 11 h. 15 du soir.

« Six trains de chemin de fer, portant les 14e, 20e et 31e de

ligne, à destination de Metz, ont été arrêtés près de Morbacho; ligne coupée sur grande longueur, attaques par des cavaliers et de l'artillerie, ils ont rebroussé sur Toul et ont été dirigés par le général Mitreeé sur Bar-le-Duc; leur donner des ordres; général Mitréeé part demain.

« Général de la Charrière toujours à Commercy.

« Nancy occupé par la cavalerie prussienne ce soir. »

En marge :

« Doivent être dirigés sur Verdun.

« Maréchal Bazaine. »

« C'est fait le 14 août par dépêche adressée au sous-préfet de Commercy. »

Le ministre de la guerre au maréchal Bazaine, Metz.

« Paris, le 14 août 1870, 5 h. 50 du soir.

« Le préfet de la Meuse m'annonce à quatre heures que l'ennemi est à Vigneules en grande force, sera ce soir à Saint-Mihiel et que les troupes de Saint-Mihiel évacuent.

« Le colonel du 4e chasseurs d'Afrique télégraphiait à une heure vingt-deux au général du Barrail à Metz qu'il serait mardi à Metz avec tout son régiment et les deux batteries d'artillerie qu'il protége.

« Je présume que vous êtes informé, cependant je vous télégraphie pour plus de sûreté. »

M. le Président. — J'ai fait lire ces deux pièces pour montrer qu'une partie des dépêches au moins arrivait au cabinet de l'état-major général du maréchal. Elles étaient connues soit de lui, soit de son chef d'état-major. Les dates s'enchevêtrent un peu les unes dans les autres, mais je tenais à mentionner ces deux dépêches, parce que, dans les audiences précédentes, lorsque j'interrogeais le maréchal, il a été lu une série de dépêches sur lesquelles je n'ai pas à interroger M. le général Lebrun; mais, cependant, je puis parler d'une manière générale des dépêches du 14, qui fixent d'une façon très-précise les positions des différentes divisions du maréchal de Mac-Mahon et du général de Failly, ainsi que l'arrivée de ces dépêches au bureau télégraphique de Metz. Tout le monde était exactement fixé sur ces dépêches, dont les expéditions se sont retrouvées avec les archives de l'armée dans les caisses du dépôt de la guerre.

Comme ni M. le maréchal, ni M. le général Jarras n'ont conservé le souvenir de ces dépêches, je me suis demandé si cette période d'incertitude, alors que l'état-major du major général existait encore dans une certaine mesure, que l'empereur était présent avec son état-major particulier et que le maréchal avait conservé auprès de lui son état-major spécial du 3e corps, en même temps que l'état-major général nouveau de M. le maréchal fonctionnait à Metz avec le général Jarras; je me suis demandé, dis-je, si, en présence de ces quatre états-majors généraux, les dépêches n'avaient pas pu quelquefois rester dans l'un ou dans l'autre de ces différents états-majors, sans être directement transmises et communiquées à l'état-major qui avait véritablement la responsabilité de l'exécution.

Voilà pourquoi je désirais savoir si vous n'avez pas eu connaissance de ces dépêches d'une façon générale. Il est certain, vu la très-grande habitude que vous avez des grandes opérations de la guerre, que des dépêches de ce genre vous auraient assez frappé pour que vous en eussiez conservé le souvenir; aussi, je pose la question dans ces termes :

Aviez-vous eu connaissance que, dans la journée du 14, des dépêches, fixant exactement la position du maréchal de Mac-Mahon et celle du général de Failly, étaient arrivées à ce qu'on appelait le grand état-major général, et savez-vous si elles étaient adressées au maréchal Bazaine?

M. le général Lebrun. — J'ai eu connaissance de ces dépêches. Elles étaient adressées au maréchal Lebœuf, major général.

M. le Président. — Mais non! au maréchal Bazaine, commandant en chef. Le maréchal Bazaine et le général Jarras ne se sont pas rappelé les avoir reçues. Elles sont certainement arrivées à Metz. C'est pour cela que je vous demande si elles vous sont connues.

M. le général Lebrun. — Pour celles adressées au maréchal Bazaine, elles ne me sont pas parvenues directement. Je ne les ai pas eu sous les yeux, mais j'en ai eu connaissance.

M. le Président. — Un de MM. les juges demande si l'état-major avait indiqué dès l'origine la route de Briey, qu'on a dû prendre plus tard, la route indiquée de Verdun étant devenue impraticable?

M. le général Lebrun. — J'ai parlé, tout à l'heure, des études qui avaient été faites primitivement, le 7 et le 8, par le général Jarras et moi, en vue d'un mouvement sur Verdun. Les deux routes auxquelles nous nous étions attachés particulièrement étaient d'abord la grande route qui va directement par Gravelotte à Verdun, se bifurque à Gravelotte et donne naissance à la route qui passe par Mars-la-Tour et Étain; secondement, une autre route qui, en cas de passage de la Moselle par l'armée, fait aboutir celle-ci à la route qui débouche de la porte Moselle et qui va passer entre les forts Saint-Quentin et de Plappeville, pour descendre sur les villages de Lessy et de Châtel, conduisant, en définitive, à la grande position qui s'étend de Rozérieulles à Amanvillers et Saint-Privat.

Quant à la route de Briey, certainement nous l'avions prise en grande considération, mais ce n'était pas pour une marche directe, qu'on aurait pu exécuter sans avoir à craindre une attaque de l'ennemi qui aurait arrêté la marche de l'armée; c'était seulement pour le cas où on aurait dû se rejeter vers le nord. Il ne s'agissait donc pas du tout de prendre cette route-là pour se rabattre sur Amanvillers, mais on s'en serait servi dans le cas où il eût fallu que l'armée gagnât les places du nord.

Telles étaient les études qui avaient été faites par le général Jarras et moi; mais, le 12, quand il a été décidé que l'empereur remettait le commandement à M. le maréchal Bazaine, ces études n'ont pas été reprises et je n'ai reçu aucun ordre pour les reprendre.

M. le Président. — Et personne n'avait signalé la magnifique route de Voippy?

M. le général Lebrun. — Je ne puis pas répondre qu'elle ait été indiquée particulièrement. Il nous semblait parfaitement suffisant d'avoir ces trois routes à notre disposition : l'une, la route principale, qui passe par Rézonville, Moulins, Gravelotte; l'autre, qui se raccorde avec la première et passe entre Plappeville et Saint-Quentin par Lessy; enfin la route de Briey. Nous n'en avons pas cherché d'autres.

M. le Président. — On n'a pas songé à la route de Voippy pour gagner la route de Briey?

M. le général Lebrun. — Je ne dis pas qu'on n'y ait pas songé. Le général Jarras et moi, nous avons étudié la banlieue de Metz et les débouchés qui pouvaient être utilisés par l'armée. Nous nous sommes attachés particulièrement aux grandes routes que j'ai indiquées.

M. le général de Chabaud-Latour. — Je demanderai à monsieur le Président la permission d'adresser à M. le général Lebrun une question tout à fait connexe à la déposition qu'il vient de faire.

Le travail de reconnaissance pour les débouchés des ponts qui avait été fait par l'ordre de l'état-major général avant le 12, — le 7 ou le 8, je crois, — a-t-il été mis sous les yeux de l'empereur, et, après la prise de possession du commandement par le maréchal Bazaine, a-t-il été communiqué à M. le maréchal Bazaine? L'attention du maréchal a-t-elle été appelée sur ce document si important? Avez-vous signalé à M. le maréchal Bazaine les études que vous aviez faites et qui pouvaient faciliter les ordres que le maréchal aurait à donner pour le mouvement des troupes sur la rive gauche de la Moselle?

M. le général Lebrun. — Les études dont j'ai parlé se rapportent au 7 et au 8; elles n'ont donné lieu à aucun travail écrit. C'était en quelque sorte une mesure de prévoyance prise par le général Jarras et moi, mesure qui devait nous permettre, au moment où il y aurait un projet arrêté, d'étudier plus facilement les dispositions dernières à prendre. Je le répète, cela n'avait pas donné lieu à un travail écrit; le général Jarras et moi, nous avions étudié dans le cabinet, et nous nous tenions prêts à poursuivre ces études dès le moment où on nous dirait: Le projet de mouvement de retraite est parfaitement certain, ou bien, est définitivement arrêté.

M. le Président. — Alors, c'était un travail préparatoire que vous aviez entrepris spontanément; ce n'étaient pas des études qui avaient été prescrites par l'empereur?

M. le général Lebrun. — Le général Coffinières, dès ce moment-là, a commencé ses études relativement aux ponts qu'on l'avait incité à faire jeter. Il a fait lui-même, comme je le disais tout à l'heure, des reconnaissances avec les officiers auxiliaires. Il a probablement fait un travail écrit qui est resté; ce travail a sans doute été mis sous les yeux de l'empereur, car je crois qu'en ce qui concerne ces ponts, tout s'est passé entre le général Coffinières et l'empereur. Peut-être M. le major général est-il intervenu, peut-être même a-t-il assisté à la discussion sur cette étude; quant à moi, j'y suis resté complètement étranger.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à adresser au général?

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Je n'ai rien à dire; je constate seulement qu'aucune instruction n'a été donnée lors de la remise du commandement.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, je voudrais vous prier d'adresser à M. le général Lebrun la question suivante:

Le général a demandé à être entendu pour s'expliquer au sujet des routes; auriez-vous la bonté de lui demander s'il connaît et s'il a lu l'ordre donné le 13 août par M. le maréchal Bazaine à M. le général Jarras, et qui indique d'une façon très-nette la direction de chacun des corps?

M. le général Lebrun a-t-il lu cet ordre?

M. le Président. — Vous avez entendu la question, général; pouvez-vous répondre?

M. le général Lebrun. — Je n'ai pas lu cet ordre. J'ai cité tout à l'heure les propres paroles de M. le maréchal Canrobert, qui me disait un jour:

« Comment est-il possible, mon cher général, que l'état-major général ait dirigé toute l'armée par une seule route. ? »

Je n'ai pas su autre chose, je n'ai pas vu les ordres positifs dont on parle, et qui donnaient à chaque chef de corps une direction particulière.

Me Lachaud. — Voici une pièce qui sera lue, monsieur le Président, si vous le permettez, ou que je réserverai, suivant votre désir, pour la discussion générale. C'est un ordre du 13 août, qui indique la direction générale pour tous les corps.

M. le Président. — Est-ce que cette pièce n'a pas été lue?

Me Lachaud. — Non monsieur le Président. Il y a un rapport du général Manèque qui a été lu, mais ceci est un ordre donné directement au général Jarras et dans lequel on lui indique les directions pour tous les corps d'armée. Je crois, quant à moi, qu'un général en chef, lorsqu'il a donné les directions, doit s'en tenir là et que c'est à l'état-major à entrer dans les détails.

M. le Président. — Cette pièce?...

Me Lachaud. — Elle est au dossier.

M. le greffier:

ARMÉE DU RHIN.

État-major général de l'armée.

« Au grand quartier général, 13 août.

« Le général Jarras s'assurera, avec le concours du général Coffinières, que les artères principales de Metz conduisant aux deux portes de la ville seront libres dans l'après-midi, pour le passage des bagages de la garde et du 3e corps, ainsi que la réserve du général Canu.

« Ces bagages et convois devront se garer au Ban-Saint-Martin.

« A cet effet, le général Jarras donnera l'ordre aux divisions de Forton et du Barrail de quitter leur camp vers une heure de l'après-midi; leurs bagages resteront au Ban-Saint-Martin pour prendre place dans le convoi, de sorte que les divisions soient aussi légères que possible.

« La division de Forton suivra la route de Verdun par Mars-la-Tour, la division du Barrail celle de Verdun par Doncourt-les-Conflans (ou en Jarnisy), elles s'éclaireront en avant et sur leur flanc découvert, se relieront entre elles et s'établiront toutes les deux à Gravelotte, s'il y a assez d'eau; dans le cas contraire, l'une des deux serait à Gravelotte, l'autre à Rézonville. Elles échelonneront deux ou trois escadrons en avant, sur la droite et sur la gauche, de manière à bien couvrir le terrain et à permettre aux troupes de déboucher plus tard.

« Le général Jarras préviendra également les parcs de tous les corps de se mettre en mouvement, quand on saura que les convois des 2e et 4e corps commencent le leur.

« Ces parcs se placeront sur le même emplacement que les convois de leurs corps d'armée, mais en tête de ces convois. On devra, à cet effet, faire reconnaître les emplacements à l'avance pour voir s'ils sont suffisants; dans le cas contraire, les parcs devraient suivre les mouvements des troupes.

« Des ordres ont été expédiés ce matin de très-bonne heure aux 2e et 4e corps; ils vont être adressés à la garde et au 3e corps. Le général Jarras devra prévenir le 6e corps.

« Le 2e et le 6e corps placeront leurs convois entre Longeville et Moulins-les-Metz; le 4e placera le sien à gauche de ses ponts, vers la maison de planches.

« Le 3e corps, la garde et la réserve du général Canu placeront leurs convois au Ban-Saint-Martin.

« Le 2e et le 6e corps suivront la route de Verdun par

Mars-la-Tour, Harville, Manheulle, le 4e et le 3e s'avanceront par Conflans et Étain, la garde suivra le 3e corps, exécutera les ordres qui lui seront donnés par l'empereur.

« Le mouvement des troupes ne commencera vraisemblablement que dans la soirée, au clair de lune; si cela est possible il commencera dans l'après-midi.

« Le général Jarras est prié d'envoyer un officier à Borny pour faire dire à M. le maréchal si le Ban-Saint-Martin sera libre vers deux heures et si les artères de la ville seront dégagées pour laisser passer les bagages du 3e corps et de la garde.

« Dès que M. le maréchal aura reçu les rapports de ses reconnaissances, s'il n'y a rien de nouveau, il ira prendre les ordres de l'empereur à Metz; mais il ne peut savoir à quelle heure cela lui sera possible. »

M. le Président. — Si cet ordre n'a pas été lu, il me semble qu'il a été discuté déjà ici, car c'est à ce sujet que j'avais fait observer à monsieur le maréchal qu'il avait bien indiqué deux routes, mais qu'il n'en avait pas indiqué d'autres, et que ces deux routes se réduisaient en réalité à une seule, celle de Verdun.

M. le maréchal Bazaine. — J'avais indiqué ces deux-là sans prétendre qu'on ne pouvait pas en chercher et en prendre d'autres. J'avais indiqué la direction générale pour arriver aux plateaux.

M. le Président. — Seulement, quant aux deux routes de Verdun, qui sont, je crois, nationales ou départementales, on considère généralement qu'elles ne se bifurquent qu'à Gravelotte, et c'était là une des observations que j'ai dû vous faire, lorsque, dans l'examen de vos opérations, nous étions arrivés à cette question de l'ordre dont il vient d'être donné lecture. Je vous disais qu'il n'y avait qu'une seule route et que les routes auxiliaires n'étaient pas indiquées dans l'ordre qui peut-être aurait dû en faire mention.

M. le maréchal Bazaine. — Permettez-moi, monsieur le Président, de rappeler la phrase : « Le 2e et le 6e corps suivront la route de Verdun par Mars-la-Tour, Harville, Manheulle; le 4e et le 3e s'avanceront par Conflans. »

Rien n'empêchait l'état-major de diriger par Voippy pour aller à gauche ou de faire prendre la route de Lorry. Je donnais les indications générales; j'étais très-affairé et je ne pouvais pas entrer dans les détails. Ma pensée était de faire monter l'armée de la rive gauche sur le plateau; après cela, on aurait vu les directions qu'on devait prendre.

M. le Président. — A-t-on des questions à poser au témoin? Non? (Au témoin.) Vous pouvez vous retirer.

M. le général Lebrun. — J'ai eu, paraît-il, un mot malheureux dans une précédente audience. J'ai parlé de question à vous poser, monsieur le Président, tandis que je devais parler de prière à vous adresser. Je...

M. le Président. — Oh! vous n'avez pas d'excuse à faire pour cela, monsieur le général.

Le général Lebrun salue et se retire.

Il est deux heures trente-cinq.

M. le Président. — La séance est suspendue et renvoyée à vendredi, midi et demi.

AUDIENCE DU 24 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

A midi et demi le conseil est entré.

M. le Président. — La séance est reprise. Greffier, faites l'appel des témoins défaillants qui se sont présentés.

Quatre témoins répondent à l'appel et, sur l'invitation de M. le Président, se retirent immédiatement.

M. le Président. — Nous reprenons la liste. Greffier, appelez.

DÉPOSITION DE M. JAUNEZ.

(Ce témoin est introduit et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. Jaunez. — Jaunez (Auguste).

M. le Président. — Votre âge?

M. Jaunez. — Soixante-quatorze ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. Jaunez. — Ingénieur civil.

M. le Président. — Votre domicile?

M. Jaunez. — Metz.

M. le Président. — Connaissiez-vous le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. Jaunez. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. Jaunez. — Non.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre?

M. Jaunez. — Non.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition.

M. Jaunez. — Voyant arriver l'ennemi, je demandai l'autorisation de procéder à la destruction des ponts de la Moselle. On nous répondit par une dépêche ainsi conçue : « Restez tranquilles. » Cette réponse nous parut singulière. Nous envoyâmes d'autres avertissements. On nous adressa alors une autre dépêche très-laconique : « Compris. »

M. le Président. — A qui aviez-vous adressé cette demande de procéder à la destruction du pont?

M. Jaunez. — La dépêche a été envoyée au quartier général, mais je ne me rappelle pas à qui elle était spécialement adressée.

M. le Président. — De qui la réponse était-elle signée?

M. Jaunez. — Nous n'avons pas pu le savoir.

M. le Président. — Mais qui vous a transmis cette réponse? qui vous a dit de ne pas vous occuper de la destruction du pont?

M. Jaunez. — Les employés du télégraphe.

M. le Président. — Sans vous montrer la réponse?

M. Jaunez. — Ils n'ont pas montré la dépêche; ils paraissaient très-occupés à ce moment-là.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 24 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

M. le Président. — Quel jour les coureurs prussiens sont-ils arrivés à Novéant ?

M. Jaunez. — Le 13 août.

M. le Président. — Quel jour ont-ils fait usage du pont de Novéant ?

M. Jaunez. — Le 15, les troupes ennemies ont commencé à passer sur le pont vers neuf ou dix heures du matin; le passage a continué toute la journée et toute la nuit. Puis il y a eu un repos assez long, lorsque les blessés revenaient de Gravelotte. Le 17, une nouvelle armée, celle du général Steinmetz, je crois, a passé aussi sur le pont, mais elle n'a pas pris la direction de Gorze; elle a suivi la Moselle, et elle s'est dirigée vers Metz par la vallée d'Ars, où étaient nos troupes. Cette armée aurait pu se trouver dans une position bien difficile si on avait occupé les crêtes.

M. le Président. — Et l'usage par l'ennemi des autres ponts, du pont d'Ars, par exemple ?

M. Jaunez. — On ne s'en est pas servi. L'ennemi n'est pas passé sur ce pont ce jour-là. On pouvait parfaitement suivre ses mouvements du haut de l'observatoire qui avait été établi sur la cathédrale de Metz. Du Saint-Quentin, on a vu l'ennemi entrer dans la vallée d'Ars le 17.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, avez-vous des questions à adresser au témoin?

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Dans l'instruction, le témoin a déclaré qu'il avait entretenu plusieurs officiers des circonstances qui se présentaient et les avait priés de les faire connaître au maréchal. Pourrait-il se rappeler les noms de quelques-uns de ces officiers et a-t-il su d'eux s'ils avaient fait cette communication au maréchal?

M. Jaunez. — Je n'ai pas pu parler à des officiers, car il n'y en avait pas.

M. le commissaire du gouvernement. — Cependant je lis dans la déposition que vous avez faite devant M. le général rapporteur : « Moi-même j'en ai parlé à plusieurs officiers en les priant d'informer le maréchal; seulement je ne saurais dire s'il en a été instruit. » C'est pour éclaircir ce doute que j'adressais ma question au témoin; je le prie de s'expliquer.

Me Lachaud. — Je ne trouve pas ce passage dans la déposition du témoin.

M. le commissaire du gouvernement. — La déposition de M. Jaunez porte le n° 16.

M. le Président, *au témoin.* — Vous ne vous rappelez pas avoir parlé à aucun officier; vous n'avez transmis qu'un message, télégraphié au quartier général, et vous ne savez pas exactement à qui il a été adressé.

Vous ignorez également de qui émanait la réponse que vous avez reçue. C'est bien là le résumé de vos réponses?

M. Jaunez. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Quel jour avez-vous envoyé ce télégramme?

M. Jaunez. — Le 13 août.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez M. Renault.

DÉPOSITION DE M. RENAULT.

M. Renault est introduit et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. Renault. — Renault (Charles-Alexandre).

M. le Président. — Votre âge?

M. Renault. — Cinquante-sept ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. Renault. — Employé au chemin de fer du Nord.

M. le Président. — Votre domicile?

M. Renault. — Paris, faubourg Saint-Denis, 182.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. Renault. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. Renault. — Non.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été attachés au service l'un de l'autre?

M. Renault. — Non.

M. le Président. — Faites votre déposition sur les faits dont vous avez déjà parlé dans l'instruction et sur tous ceux qui pourraient vous être revenus depuis à la mémoire. Dites ce que vous savez relativement aux ponts de la Moselle et à l'arrivée des éclaireurs prussiens.

M. Renault. — Le 12, les coureurs prussiens sont arrivés à Novéant.

Le 13, l'ennemi s'est contenté de surveiller notre gare du haut des sommets qui dominent Novéant.

J'ai reçu alors une dépêche de Pont-à-Mousson annonçant l'entrée des Allemands dans cette ville. Je transmis cette dépêche vers les six heures; le général Margueritte arriva à Novéant avec sa cavalerie. — « Où sont les Prussiens? me dit-il. — A Pont-à-Mousson, répondis-je. » — Il fut aussitôt à Pont-à-Mousson.

Peu après, je reçois une dépêche de Metz, ainsi conçue : « Faites rentrer le général Margueritte à Metz, par ordre de l'empereur. » Je transmis cette dépêche à Pont-à-Mousson. Le général Margueritte revient le soir même.

M. le Président. — Quel jour était-il?

M. Renault. — C'était le 12.

M. le Président. — Continuez.

M. Renault. — Le 13, comme je le disais tout à l'heure, les Prussiens ont observé et surveillé la gare toute la journée.

Le 14, vers huit ou neuf heures du soir, nous avons vu trois Prussiens qui ont traversé le pont et coupé le télégraphe. A la dernière dépêche que nous avons eu le temps d'adresser à Metz, on nous avait répondu : « Bien compris. » Un peu plus tard, vers les onze heures du soir, sont arrivés une cinquantaine de Prussiens, qui sont entrés dans le bureau de la gare et se sont dirigés vers le télégraphe et l'ont cassé. Ils m'ont demandé si j'avais des vivres sur la voie, je leur ai répondu que je n'en avais pas. Après avoir cherché partout, ils ont fini par en trouver, et sont revenus en me disant : « Vous êtes le chef de gare... En prison! » J'ai pris la fuite pendant qu'ils étaient en train de détruire la voie, et je suis rentré dans le village.

M. le Président. — Vous avez fait passer une dépêche pour informer de l'arrivée des Prussiens?

M. Renault. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Avez-vous demandé que le pont fût coupé?

M. Renault. — Je n'ai rien demandé; mais, le 14, lorsque j'ai voulu mettre le feu à ce pont, après le départ des trois Prussiens, les habitants de la localité m'en ont empêché, en me disant : « Vous allez faire brûler le village. » Alors j'ai dû abandonner mon projet.

M. le Président. — Le 12, vous vous êtes borné à transmettre la dépêche au général Margueritte et, le 14, à prévenir de l'arrivée des Prussiens. A qui étaient adressées ces dépêches?

M. Renault. — Elles étaient adressées de gare en gare. On m'a répondu : « Bien compris. »

M. le Président. — A la suite de cela on ne vous a donné aucune instruction?

M. Renault. — Aucune.

M. le Président. — Quel jour les Prussiens ont-ils passé le pont de Novéant?

M. Renault. — Le 15.

M. le Président. — En forces?

M. Renault. — Oh! je pense bien. Ce passage a duré le jour et la nuit.

M. le commissaire spécial. — A qui votre dépêche était-elle adressée?

M. Renault. — Probablement à la place.

M. le Président. — C'est le 14 seulement que les Prussiens se sont servis du pont de Novéant pour le passage de la Moselle?

M. Renault. — Oui, monsieur, ils étaient déjà, le 13, sur les hauteurs, mais il n'ont commencé à passer que le 14.

M. le général de Chabaud-Latour. — Vous faisiez passer toutes les dépêches directement à Metz?

M. Renault. — Non, je les faisais passer par l'intermédiaire de l'employé du télégraphe.

M. le général de Chabaud-Latour. — Avez-vous eu connaissance de la dépêche adressée par M. l'ingénieur Jaunez?

M. Renault. — Je n'en ai pas eu connaissance. J'étais toujours sur le quai de la gare, et, comme vous pensez, fort occupé.

M. le Président. — Il n'y avait pas à Novéant une station télégraphique ordinaire?

M. Renault. — Non, c'est par le bureau du télégraphe de la gare que s'expédiaient les dépêches.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez M. Mathieu.

DÉPOSITION DE M. MATHIEU.

(M. Mathieu est introduit et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. Mathieu. — Mathieu (Eugène).

M. le Président. — Votre âge?

M. Mathieu. — Trente-cinq ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. Mathieu. — Propriétaire.

M. le Président. — Votre domicile?

M. Mathieu. — Nancy.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. Mathieu. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié?

M. Mathieu. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre?

M. Mathieu. — Non.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition.

M. Mathieu. — Le 12 août, au soir, le général Margueritte revenait de Pont-à-Mousson, avec les régiments de cavalerie qu'il commandait, après le combat qui avait eu lieu à Pont-à-Mousson. En passant par Novéant, il s'arrêta quelques instants pour recueillir des renseignements sur la marche de l'armée ennemie; on lui répondit qu'on n'avait pas encore vu les Prussiens à Corny.

Le général Margueritte demanda par le télégraphe des ordres à Metz. Les habitants des localités environnantes avaient pu lui donner des renseignements; ils lui avaient annoncé que l'armée allemande s'approchait, qu'on voyait déjà des coureurs ennemis. Le général reçut de Metz l'ordre immédiat de rentrer. Je crois même me rappeler qu'en présence des informations qui lui étaient transmises par les habitants, il demanda qu'on lui réitérât de nouveau l'ordre de rentrer. Il jugeait, paraît-il, la situation assez grave, surtout en raison de la position de Novéant qui établissait une communication entre les deux rives. Toujours est-il que le général Margueritte, ayant reçu d'une manière plus impérative l'ordre de rentrer, reprit de suite la route de Metz.

Le lendemain 13, les vedettes allemandes étaient à Corny dès les dix heures du matin. C'est alors que les habitants de la localité télégraphièrent à Metz pour prévenir le quartier

général de la marche de l'ennemi. Pour ma part, j'ai envoyé plusieurs dépêches au quartier général, et je crois même me rappeler en avoir adressé au maréchal Bazaine et à l'empereur personnellement.

Quelques-unes de ces dépêches, autant qu'il m'en souvient, restèrent sans réponse.

Pour les autres, on nous répondait très-succinctement, en me disant, par exemple : «Merci, etc.» Le 11, nous avons pu communiquer avec Metz jusque vers dix heures du matin, et ce n'est que vers dix ou onze heures que les cavaliers allemands ont coupé le chemin de fer, ainsi que les fils télégraphiques. Je me rappelle aussi que c'est moi qui ai fait passer la dernière dépêche pour prévenir que les cavaliers allemands devenaient plus nombreux. Ce n'était plus quelques cavaliers, mais des escadrons qui passaient, et même il y avait un ou deux régiments qui sont venus sur la rive droite de la Moselle. A partir de ce moment, toute communication avec Metz a cessé. Le 15 au soir, l'armée allemande occupait tout le pays : elle était à Corny, Arnaville et dans tous les villages que je pouvais voir de chez moi. Ce n'est que dans la nuit du 15 au 16, vers trois heures du matin, que ce corps d'armée s'est ébranlé. Je ne saurais évaluer son importance ; toujours est-il que, de chez moi, je pouvais découvrir une assez vaste étendue de terrain et que je voyais toute la campagne couverte de troupes.

Ce n'est donc que le 15 au matin que ces troupes se sont ébranlées pour gagner, par le défilé de Gorze, les plateaux de Vionville et de Rezonville ; et, pendant tout le reste de la journée du 16, il n'est plus passé aucune troupe allemande ; les routes étaient entièrement libres. Il est descendu ensuite des blessés, quelques-uns à pied, d'autres en voiture ; c'étaient des voitures que les Allemands avaient réquisitionnées dans les environs, pour le transport de leurs blessés.

En même temps ils construisaient des ponts. C'est alors que nous avons cru remarquer qu'il y avait probablement un mouvement d'hésitation dans la marche des troupes allemandes.

Dans l'après-midi, d'après le bruit du canon que nous entendions, car de chez nous la distance est très-courte, nous remarquions que la bataille semblait s'éloigner vers la gauche, c'est-à-dire du côté de Vionville, Tronville et Mars-la-Tour. Nous en concluions que, probablement, la bataille avait été gagnée par l'armée française. Toujours est-il que, dans l'après-midi du 16, il n'est plus passé aucune troupe allemande. Ce n'est que le 17, de très-grand matin et pendant toute la journée, que de nouveaux corps d'armée sont arrivés et ont pénétré dans le défilé de Gorze pour gagner les plateaux.

M. le Président. — Vous avez donc adressé plusieurs télégrammes à Metz, le 13 août ?

M. Mathieu. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Au quartier général, à l'empereur et au maréchal Bazaine ?

M. Mathieu. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — N'annonciez-vous que la présence des coureurs ennemis ou demandiez-vous déjà ce jour-là qu'on détruisît le pont de Novéant ?

M. Mathieu. — J'écrivais pour les deux choses.

M. le Président — Vous avez demandé explicitement qu'on détruisît le pont ?

M. Mathieu. — Nous demandions avec beaucoup d'insistance l'ordre de couper le pont. Nous n'osions pas le couper nous-mêmes, ne voyant aucun soldat français paraître dans la vallée. Car, je le répète, de la position où je me trouvais, je pouvais découvrir le terrain à plusieurs kilomètres dans la vallée de la Moselle, et naturellement je regardais toujours de côté pour voir s'il y avait des troupes françaises. Je ne pouvais me figurer que, sur des avertissements aussi pressants, on ne nous donnerait pas l'ordre d'interrompre les communications et qu'on nous laisserait à l'abandon, car les Prussiens établissaient des vedettes dans tous les sens. Donc, je le répète, je croyais qu'il allait arriver des troupes françaises.

M. le Président. — Y a-t-il eu des réponses précises à ces télégrammes ?

M. Mathieu. — Il y a eu des réponses très-succinctes, comme : « Merci ! » ou : « Soyez tranquille ! » L'une même,— c'était la dernière, — avait un caractère de plaisanterie que je ne veux pas répéter devant le conseil, mais qui nous avait fait désespérer immédiatement du succès de nos démarches.

M. le Président. — Quelle était cette réponse ?

M. Mathieu. — On nous disait : « N'ayez pas peur des Prussiens ! » C'était la dernière dépêche.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas par qui elle était adressée ?

M. Mathieu. — Nous ne l'avons jamais su. Les réponses n'étaient jamais signées.

M. le Président. — La dernière dépêche que vous avez adressée était du 14 à dix heures du matin. Vous signaliez l'augmentation des troupes ennemies ?

M. Mathieu. — Nous demandions encore l'ordre de couper le pont. C'eût été très-facile ; c'était un pont suspendu ; il suffisait de couper les fils de fer et ce travail n'aurait duré que quelques minutes.

M. le Président. — Ainsi, le 14, itérativement et pour la dernière fois, vous avez demandé à détruire le pont de Novéant ? Vous rappelez-vous à qui était adressée cette dépêche.

M. Mathieu. — Je ne puis pas le dire d'une manière précise ; toutes nos dépêches étaient adressées au quartier général. J'insistais, moi, personnellement, pour que mes dépêches fussent remises au général en chef ou à l'empereur. Je me rappelle en avoir envoyé deux, je crois, à l'empereur lui-même.

M. le Président. — Vous nous avez dit que les routes étaient libres pendant la journée du 16. Vous avez voulu dire que les troupes prussiennes avaient passé dans la nuit du 15 au 16 et que, dans la journée du 16, la marche en avant de l'ennemi avait été arrêtée et qu'il n'était plus passé de corps ennemis dans la journée du 16 ?

M. Mathieu. — Il n'y avait plus aucune troupe allemande, et les routes étaient libres dans l'après-midi du 16.

M. le Président. — Le village de Novéant n'était plus occupé par l'ennemi ?

M. Mathieu. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Ainsi, Novéant n'a pas été occupé par de nouvelles troupes et les routes étaient libres ?

M. Mathieu. — Entièrement libres.

M. le Président. — Et vous n'avez plus eu de communications avec Metz ?

M. Mathieu. — Aucune ; les routes étaient coupées ainsi que les fils télégraphiques.

M. le Président. — Le 17 au matin, la marche de l'ennemi a recommencée ?

M. Mathieu. — Oui, les troupes allemandes ont été dès lors beaucoup plus nombreuses.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, avez-vous des questions à adresser au témoin ?

M. le commissaire spécial. — Connaissez-vous les noms des employés du télégraphe de Metz qui recevaient les dépêches adressées de Novéant et pouvaient les transmettre à qui de droit ?

M. Mathieu. — Elles n'étaient pas signées du tout.

M. le Président. — Mais celles que vous adressiez à Metz ? Ne connaissez-vous pas le nom de l'employé de la gare de Metz qui recevait vos dépêches ?

M. Mathieu. — Du tout. Nous adressions nos dépêches au quartier général.

M. le Président. — Le témoin, ici présent, est propriétaire : c'est le témoin précédent, M. Renault, employé du chemin de fer, qui pourrait connaître le nom de cet employé.

M. Mathieu. — Je pourrais indiquer les noms des employés de Novéant chargés de faire passer les dépêches.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est le nom de l'employé de la gare de Metz avec lequel celui de la gare de Novéant correspondait qu'il serait utile de connaître.

Me Lachaud. — C'est bien difficile.

M. le Président, *au témoin.*— Veuillez nommer les employés qui étaient à Novéant. Ils pourraient peut-être fournir cette indication.

M. Mathieu. J'en connais un ou deux au moins.

M. le Président. — Ce n'est pas au témoin Renault, qui vous a précédé, que vous remettiez vos dépêches ?

M. Mathieu. — A ce moment, l'anxiété était très-grande et je ne me rappelle plus à qui je les remettais. Tout le monde, tous les employés faisaient passer des dépêches. Je ne crois pas cependant que le chef de gare les envoyât lui-même; c'est un autre employé qui, ordinairement, tenait le télégraphe.

M. le Président. — Et comment s'appelle-t-il ?

M. Mathieu. — Gérard.

M. le Président. — Savez-vous où il réside maintenant ?

M. Mathieu. — A Pagny-sur-Moselle, où il est employé au chemin de fer.

Tout ce que je puis dire, c'est que les dépêches que nous envoyions arrivaient au bureau central à Metz. Elles étaient expédiées à leur destination, ou du moins nous le supposons.

M. le Président. — Un de MM. les juges me demande de vous poser cette question :

A quel moment l'ennemi a-t-il commencé à jeter le pont en amont ou en aval de Novéant ?

M. Mathieu. — Il y a eu deux ponts jetés à Novéant même : l'un en amont, un pont de bateaux ; l'autre en aval, un pont de chevalets, construit par des soldats allemands. Nous avons su depuis que les Prussiens, craignant une déroute, assuraient leur retraite.

Je dois ajouter aussi que, personnellement, j'ai reçu chez moi des officiers allemands blessés qui revenaient du champ de bataille, et l'un même m'a dit d'une manière positive : «Nous sommes perdus si l'armée française pousse en avant.» Je ne puis rien préciser à l'égard des ponts jetés sur la Moselle à Novéant; je crois cependant que c'est le 16 dans l'après-midi. Alors cela coïnciderait avec cette réflexion de l'officier prussien que je viens de rapporter.

M. le Président. — Cependant, vous nous avez dit que, dans la journée du 16, l'ennemi n'avait aucun détachement à Novéant et que les routes étaient libres. Ce serait alors dans la nuit du 16 au 17 ou dans la journée du 17 que cette construction des ponts aurait commencé ?

M. Mathieu.—Je ne pourrais pas dire d'une manière précise quel jour il y a eu des ponts jetés sur la Moselle; ce que j'affirme, c'est que les troupes ennemies ne passaient plus le 16 à partir de 10 heures du matin. Elles s'étaient toutes engagées dans le défilé de Gorze.

M. le Président. — Le pont de chevalets était-il en aval ou en amont de Novéant ?

M. Mathieu. — Il était en aval, et le pont de bateaux en amont.

Me Lachaud. — M. Mathieu a fixé tout à l'heure le moment où il a envoyé, le 14, une dépêche à Metz. C'était à dix heures du matin. Peut-t-il dire exactement quelles sont les heures des dépêches qui ont été envoyées le 13, et celles auxquelles les réponses sont revenues de Metz à Novéant ?

M. Mathieu. — J'ai envoyé des dépêches, le 13, au moment où on nous a signalé les premiers coureurs allemands à Corny. Ce ne peut être que dans l'après-midi de ce jour que nous avons commencé à envoyer des dépêches.

M. le Président. — M. le défenseur désire savoir également à quelle heure vous avez reçu les réponses.

M. Mathieu. — Quelques-unes sont arrivées immédiatement, c'est-à-dire au bout de quelques minutes. Elles disaient simplement : « Merci, » ou « compris. » D'autres ont mis plus de temps à nous parvenir. Elles étaient ainsi conçues : « Ayez confiance, tenez-vous tranquilles. »

C'étaient les réponses aux dépêches par lesquelles nous demandions l'ordre de couper le pont.

Me Lachaud. — Le maréchal Bazaine était le 13 à Borny. Il n'y a pas de télégraphe à Borny. Il lui était donc impossible de répondre aux dépêches de Novéant.

M. le maréchal. — M. Mathieu savait-il que j'avais pris le commandement en chef de l'armée du Rhin, le 13, quand il m'adressait ces dépêches ?

M. Mathieu. — Je m'étais rendu à Metz le 11 et on en parlait beaucoup déjà, mais il est probable que je n'ai connu sûrement la nomination de M. le maréchal que le 13. En tous cas je la connaissais, puisque c'est à lui que j'adressais les dépêches, en sa qualité de commandant en chef de l'armée.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez M. Scal.

DÉPOSITION DE M. SCAL.

M. Scal est introduit et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. Scal. — Scal (Denis).

M. le Président. — Votre âge ?

M. Scal. — Cinquante-deux ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. Scal. — Inspecteur des chemins de fer de l'Est.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. Scal. — Paris.

M. Le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. Scal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. Scal. — Non.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre ?

M. Scal. — Non.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition.

M. Scal. — Sur quel fait, monsieur le Président?

Je ne puis pas renseigner le conseil sur les ponts qui n'ont pas été détruits ; je ne puis le renseigner que sur le pont de Longeville-lès-Metz, dont deux arches ont été détruites le 15 août.

Le 3 septembre, M. Le maréchal Bazaine me fit demander. J'allai à son quartier général du Ban-Saint-Martin. Il s'informa de quels ponts il pourrait disposer pour marcher sur Thionville. Je répondis que le pont de Longeville aurait pu servir, mais qu'il avait deux arches détruites.

Le maréchal m'exprima le regret de cette destruction. « Mais, lui dis-je, il faudrait rétablir ce pont au plus vite. » M. le maréchal Bazaine s'en était déjà occupé et il me montra une lettre de M. le général Coffinières dans laquelle il établissait qu'il fallait au moins trois semaines — nous étions au 3 septembre, — pour rétablir la circulation. Trois semaines! cela pouvait conduire très-loin.

Le maréchal me chargea alors de voir le général Coffinières à ce sujet. Je voulus me rendre compte auparavant de la situation et de ce qui restait de ce pont. Je m'y fis conduire, et là, contrairement à ce que je croyais trouver, je constatai qu'il n'existait plus de piles intermédiaires, tout était détruit à ras de terre. Il existait un intervalle d'environ 62 mètres complétement détruit, et je ne voyais pas d'autre moyen que de combler cet intervalle avec du sable, c'est-à-dire du ballast. Or, il y avait, à 50 ou 60 mètres de ce pont, du côté de Longeville, 75 wagonnets de terrassement, ayant servi à la construction de la ligne de Metz à Reims, et il était très-facile d'employer le sable qu'on avait amené pour le remblai du pont à combler sur ce point la Moselle et à rétablir la circulation.

De l'autre côté de Metz se trouvait également une carrière de sable à proximité du pont, et, avec les ressources qu'on possédait en machines et en wagons, on pouvait amener là très-vite une quantité considérable de sable. De cet examen il m'avait paru que la circulation pouvait être rétablie, non pas en trois semaines, mais en trois jours. Je consultai un ingénieur de mes amis qui, en 1853, avait construit ce pont. Il me dit que j'avais cent fois raison, qu'il avait déjà examiné cette question et que je pouvais parfaitement prendre l'engagement, en mon nom et au sien, de faire ce travail en trois jours.

Je fis cette proposition au général Coffinières, qui commença tout d'abord par se récrier et qui finit par me dire qu'il avait déjà pensé à ce moyen, mais qu'il était inexécutable.

— Mais, lui dis-je, nous prenons l'engagement formel de faire ce travail dans ce délai.

— C'est possible, répondit-il, mais n'en parlez pas au maréchal.

Ne voulant pas être la cause d'un conflit entre ces deux autorités, je me suis retiré.

M. le Président. — Je n'ai pas voulu interrompre le témoin, bien que sa déposition ait porté sur d'autres points que celui qui était indiqué. Je désirerais qu'il déposât sur la destruction des ponts entre le 12, le 15 et le 16 août. Vous n'avez aucun souvenir de ce qui s'est passé à ce moment ?

M. Scal. — Non, monsieur le Président ; pendant cette période, j'étais malade. Ma déposition n'a pu porter que sur le projet de reconstruction du pont de Longeville-lès-Metz, qui avait été détruit.

M. le Président. — Puisque vous êtes sur ce point, je vous demanderai si vous n'avez pas communiqué avec le maréchal Bazaine relativement à un coup de main qui aurait pu être tenté vers Courcelles et à la destruction des communications de l'ennemi ?

M. Scal. — C'était au 22 août. J'allai voir le maréchal Bazaine à son quartier général, parce que j'avais vu bon nombre d'habitants des localités de la rive droite de la Moselle venant se promener jusqu'à Metz.

La présence à Metz de ces gens, que je connaissais à peu près tous, m'étonna. Je les questionnai et leur demandai comment ils se trouvaient en ville en ce moment ; tous m'ayant répondu qu'ils étaient arrivés sans difficulté, qu'ils n'avaient rencontré aucun ennemi sur la route et qu'ils avaient pu venir soit à pied, soit en voiture, je crus qu'il fallait profiter de cette situation pour détruire les approvisionnements de l'ennemi, car ces gens-là m'avaient raconté qu'à Rémilly l'ennemi avait amené une quantité considérable de wagons chargés de grosses pièces de siége. Ils avaient ajouté qu'il était en train d'établir un chemin de fer américain destiné à relier Rémilly à Pont-à-Mousson. Il me paraissait nécessaire d'entraver ce mouvement de transport des Prussiens, et je proposai au maréchal Bazaine de faire détruire tous les ouvrages d'art, ponts inférieurs, ponts supérieurs, tranchées et viaducs, qui se trouvent entre Rémilly et la frontière. Le maréchal Bazaine repoussa ma proposition, en objectant que l'ennemi faisait courir le bruit dans le camp, depuis deux jours, qu'il allait attaquer. Il ajouta qu'il valait mieux ne rien faire et qu'il était enchanté de cette circonstance, parce qu'il ne désirait qu'une chose, c'était que l'ennemi vînt faire son attaque.

J'observai au maréchal qu'en tout état de cause on pouvait toujours détruire ces ouvrages, afin d'empêcher l'ennemi, dans le cas où il nous attaquerait et serait écrasé, de faire sa retraite et d'emporter avec lui cet immense matériel. Plusieurs officiers qui se trouvaient là étaient d'avis qu'il y avait quelque chose à faire ; mais le maréchal Bazaine s'y opposa énergiquement.

Cependant, en me reconduisant, le maréchal me dit : « Nous allons examiner cette question avec ces messieurs et nous déciderons ce qu'il conviendra de faire. »

Voilà ce qui s'est passé à l'égard de la destruction des ponts et des travaux d'art existant entre Rémilly et la frontière.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à adresser au témoin ?

M. le commisssaire du gouvernement. — Le témoin, dans sa déposition écrite, a parlé de grands approvisionnements concentrés à Rémilly par l'ennemi. N'a-t-il pas proposé au maréchal Bazaine d'aller chercher ces vivres ?

M. Scal. — Je n'en avais pas parlé parce que ce fait ne se rapportait pas à la série de circonstances sur lesquelles on m'a interrogé.

M. le Président. — Comme vous n'aviez pas une longue déposition à faire sur ce groupe de faits, j'ai consulté le parquet et la défense pour savoir si vous pouviez compléter tout de suite votre déposition, afin de vous éviter de revenir plus tard.

Dites-nous donc tout ce que vous savez sur les approvisionnements qui existaient entre Courcelles et Rémilly.

M. Scal. — Il existait deux voies sur le chemin de fer,

entre Herny et Courcelles; la deuxième voie était presque complètement occupée par des wagons de l'ennemi, contenant pour la plupart, des approvisionnements.

Or, il était excessivement facile, à ce moment-là, — aucune force ennemie ne se trouvant sur la rive droite, — de s'emparer de tous ces wagons. La gare de Metz était libre, Montigny également, ainsi que les quais et les halles. On pouvait, avec les machines dont on disposait, commencer par Herny, enlever en quelques heures, en se faisant protéger à droite et à gauche de la voie par de la cavalerie, — et il n'en manquait pas à Metz, — on aurait, pu dis-je, en une douzaine d'heures au plus, ramener 1,500 wagons qui se trouvaient là chargés de vivres et de munitions de toute espèce.

On n'aurait été tout au plus inquiété que dans la dernière partie de l'opération, c'est-à-dire alors que le cercle d'action se serait étendu vers Courcelles. Si nous avions ramené à Metz quinze cents wagons de vivres, c'eût été, à raison de dix tonnes par wagon, quinze mille tonnes de vivres, lesquelles, réparties entre les deux cent quarante mille personnes environ qu'on avait à entretenir tous les jours, eussent été une ressource suffisante pour assurer une prolongation d'existence de trente et un jours. Cette situation était très-grave. Au besoin même, on aurait livré bataille, en faisant occuper la droite et la gauche du chemin de fer par des forces considérables. On se serait ainsi rendu maître, non-seulement des ravitaillements amenés par les Prussiens et des dépôts qu'ils avaient déjà faits à Herny, à Rémilly, à Courcelles, mais encore des fourrages, des grains, des blés, de tout ce qui se trouvait dans les greniers des villages situés dans cette région, où la culture produit énormément.

Il aurait fallu, assurément, livrer bataille pour pouvoir faire ce travail, mais c'était de la plus grande urgence, et, à ce moment-là, on pouvait le faire; plus tard, cela n'était possible qu'en perdant énormément de monde. Le 22, je n'ai donné à M. le maréchal Bazaine qu'une simple indication; mais lorsqu'à la fin de notre entrevue le maréchal vint me reconduire, je lui dis : « Monsieur le maréchal, je viens de terminer un chemin de fer allant de l'extérieur dans la place de Metz; et on pourrait disposer des machines et du matériel qui est actuellement libre. »

M. le maréchal Bazaine me répondit que c'était inutile.

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais savoir si M. Seal se souvient d'une conversation qu'il aurait eue postérieurement avec l'ancien chef de la gare de Forbach, et des sentiments que celui-ci avait exprimés sur le danger que ces approvisionnements auraient couru, au cas où l'armée française aurait fait un mouvement pour s'en emparer.

M. Seal. — M. Trommer, cet ancien chef de la gare de Forbach, était devenu inspecteur et était chargé à Rémilly du service prussien.

M. le commissaire du gouvernement. — Précisément.

M. Seal. — Cet homme était devenu inspecteur et fut chargé à Remilly du nouveau service. Il m'aborda et nous causâmes. Il me dit : « Je ne pensais pas que les choses se passeraient ainsi; pendant huit jours je vous attendais à Remilly et je croyais toujours que vous veniez pour nous prendre. » Il s'était donc attendu à ce que l'expédition dont je parlais fût faite. Je lui répondis : « Si je ne vous ai pas pris, ne me brûlez pas un cierge, brûlez-le au maréchal Bazaine. »

M. le général de Chabaud-Latour. — Je voudrais demander à M. Seal comment il espérait pouvoir rétablir les communications par un remblai dans le lit de la Moselle, comment eut il pouvait espérer que ce remblai ne serait pas tout de suite enlevé par l'action de l'eau.

M. Seal. — A cette époque-là, la partie des arches qui avait été détruite n'était pas baignée par les eaux. On pouvait exécuter le travail en remblayant vivement, quitte à garantir plus tard, au moyen d'un perré; ce remblai de sable était infiniment préférable à une reconstruction, attendu qu'il consolidait l'arche qui restait du côté de Montiguy et qui avait été singulièrement ébranlée.

M. le général de Chabaud-Latour. — Vous pensez que les eaux n'auraient pas détruit ce remblai?

M. Seal. — Les eaux ne pouvaient rien à ce moment; il aurait fallu, peut-être, pour plus tard, prendre des mesures; mais l'important était de faire vite pour qu'on pût passer.

M. le maréchal Bazaine. — M. Seal est venu effectivement me voir le 22; mais, à cette époque, l'armée, après les combats que nous venions de livrer, n'était pas en état d'en engager d'aussi incertains que ceux qu'il proposait. D'un autre côté, les renseignements qui nous étaient fournis par M. Seal n'étaient pas confirmés par ceux que nous recevions. Enfin, on m'affirmait que des locomotives étaient toutes prêtes à enlever cette immense quantité de wagons qui se trouvaient sur la voie, au moment où une tête de colonne française se serait présentée, de sorte que nous aurions été nous casser le nez inutilement et que nous aurions eu quelques milliers de blessés de plus sans résultat aucun.

Quant au chemin de fer de Rémilly, je crois qu'on avait amené du matériel, mais qu'il n'était pas encore commencé à ce moment, et, pour détruire tous les ouvrages d'art depuis cette localité jusqu'à la frontière, il aurait fallu recommencer toutes les opérations qu'on avait faites depuis les premiers jours d'août. Je n'ai pas cru, dans notre situation, que ce mouvement fût opportun. Je n'ai, du reste, que des éloges à donner à M. Seal, qui a toujours été très-actif et disposé à nous rendre service dans ces circonstances.

M. Seal. — La prise de ce que les Prussiens avaient amoncelé n'aurait pas, comme première opération, exigé de lutte, ou elle eût été de peu d'importance.

M. le Président. — Était-il à votre connaissance, ainsi que l'a dit M. le maréchal, que les Prussiens tinssent des locomotives toujours prêtes à emmener les approvisionnements qui se trouvaient à cette espèce de tête de ligne provisoire, au cas d'une tentative de l'armée française?

M. Seal. — Non, monsieur le Président; il est seulement à ma connaissance que, sur la route longeant le chemin de fer, se trouvaient un millier de voitures ordinaires, appartenant aux cultivateurs de la campagne; elles étaient chargées et prêtes à partir au premier signal, pour enlever autant que possible les approvisionnements, qui auraient fait défaut à l'armée allemande sur la rive gauche de la Moselle; quant à la présence des machines dont il vient d'être question, je ne puis rien en dire.

M. le commissaire du gouvernement. — Il me semble que ce que l'ancien chef de gare de Forbach a dit à M. Seal suffit à éloigner l'idée qu'il y eût, comme on l'a dit, des machines à la disposition des Allemands. Autrement il n'aurait pas éprouvé le sentiment de crainte qu'il a dit avoir conservé pendant huit jours.

M. Seal. — Il faut du temps pour enlever une quantité considérable de wagons. Les machines ne pouvaient venir que successivement sur la voie unique, qui était occupée par le matériel. Elles auraient pu, certainement, enlever quel-

ques trains, mais nous serions arrivés en faisant très-vivement notre opération pendant la nuit; en effet, pas un rail n'était enlevé, et, comme je l'ai dit, la cavalerie, en se portant à droite et à gauche, par les deux routes qui longent le chemin de fer, nous aurait protégés tout en mettant les locomotives allemandes dans l'impossibilité d'enlever une quantité considérable de wagons.

M. le Président. — Je crois que le témoin a exposé maintenant tout ce qu'il peut avoir à dire dans le cours du débat.

S'il n'y a pas d'opposition de la part du ministère public et de la défense, je l'autorise à se retirer.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez M. le capitaine Boyenval.

DÉPOSITION DU CAPITAINE BOYENVAL.

M. le capitaine Boyenval est introduit et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le capitaine Boyenval. — Boyenval (Jules-Albert-Maximilien).

M. le Président. — Votre âge.

M. le capitaine Boyenval. — Trente-trois ans.

M. le Président. — Votre profession.

M. le capitaine Boyenval. — Capitaine du génie.

M. le President. — Votre domicile?

M. le capitaine Boyenval. — Alger.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le capitaine Boyenval. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le capitaine Boyenval. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été au service l'un de l'autre?

M. le capitaine Boyenval. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition sur les points dont vous avez déjà déposé dans l'instruction, au sujet de la question des ponts.

M. le capitaine Boyenval. — Le 13, à l'approche de l'ennemi, j'ai reçu l'ordre de faire des charges pour faire sauter le pont-barrage d'Ars. Je préparai la mine. Je fis demander ensuite, l'ennemi avançant, l'autorisation d'y mettre le feu et de le faire sauter. On me la refusa. Je dus revenir à Metz.

M. le Président. — Il ne s'agit pas du pont du chemin de fer.

M. le capitaine Boyenval. — Non, monsieur le Président, c'est le pont-barrage.

M. le Président. — Ceci se passait dans la journée du 13. Continuez votre déposition.

M. le capitaine Boyenval. — J'arrive à la question du pont de Longeville.

Je reçus, toujours par le chef du génie de la place de Metz, l'avis de faire sauter le pont de Longeville; c'était dans la matinée du 15. On me remit une lettre pour le directeur de l'arsenal, afin de pouvoir prendre moi-même la poudre et le matériel nécessaires à cette démolition.

A cause de l'encombrement extraordinaire qui existait dans Metz ce jour-là, j'eus beaucoup de peine à faire diriger les voitures, et il était plus de midi lorsque j'arrivai à Longeville. Un autre officier du génie avait déjà fait sauter une arche du pont.

Quand je me présentai, ne sachant pas ce qu'il y avait à faire, je me rendis auprès de M. le maréchal Bazaine, pour savoir s'il fallait augmenter la rupture ou si le travail était terminé. M. le maréchal Bazaine me dit qu'il fallait augmenter la rupture, si cela était possible. Je fis sauter une seconde arche.

M. le Président. — C'est le 13 que vous avez demandé l'autorisation de faire sauter le pont-barrage?

M. le capitaine Boyenval. — C'est le jour où se tenait un conseil de guerre chez M. le général Coffinières; le soir j'ai attendu dans l'antichambre près de deux heures avant de pouvoir lui parler.

M. le Président. — Alors, c'est du général Coffinières directement que vous avez reçu l'ordre itératif de ne pas faire sauter le pont d'Ars?

M. le capitaine Boyenval. — Oui, c'est à moi personnellement que cet ordre a été donné, mais je m'étais présenté au nom du colonel directeur des fortifications.

M. le Président. — Oui, vous aviez suivi la voie hiérarchique; mais l'ordre vous a été donné directement par le général Coffinières.

Et l'ordre de faire sauter le pont de Longeville, le 15, de qui l'avez-vous reçu?

M. le capitaine Boyenval. — J'ai reçu cet ordre de M. le maréchal Bazaine; seulement la rupture était déjà faite, et je n'ai eu qu'à faire sauter une deuxième arche.

M. le Président. — Lorsque vous avez trouvé la rupture faite, vous veniez pour exécuter un ordre, de qui l'aviez-vous reçu?

M. le capitaine Boyenval. — Du colonel Petit, directeur des fortifications, qui avait reçu des instructions, d'après ce qu'il m'a dit, du commandant en chef du génie de l'armée.

M. le Président. — Vous avez trouvé le pont sauté, et vous avez reçu verbalement de M. le maréchal Bazaine l'ordre d'augmenter la rupture autant que possible?

M. le capitaine Boyenval. — C'est cela, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à adresser au témoin?

M. le commissaire spécial. — Lorsque le général Coffinières vous refusa l'autorisation de faire sauter le pont d'Ars, vous fit-il une observation?

M. le capitaine Boyenval. — Non, monsieur.

M. le Président. — Comment, en préparant la destruction du pont-barrage d'Ars, n'avait-on pas préparé aussi la destruction du pont du chemin de fer?

M. le capitaine Boyenval. — Les fourneaux de mine du pont d'Ars étaient préparés pour être chargés. Je n'étais pas renseigné moi-même; mais, d'après ce que j'ai entendu dire par le chef du génie, il avait demandé l'autorisation de charger les fourneaux de mine de ce pont, et il ne l'avait pas obtenue, parce qu'on craignait que le chemin de fer qui passait encore sur le pont à ce moment-là pût causer des accidents en mettant le feu aux poudres.

M. le Président. — Vous n'aviez aucune mesure à prendre pour le pont du chemin de fer? Vous n'aviez d'ordres que pour le pont-barrage?

M. le capitaine Boyenval. — Comme chargement, oui.

M. le President. — Quand vous avez demandé à détruire

le pont-barrage, avez-vous demandé en même temps à détruire le pont du chemin de fer?

M. le capitaine Boyenval. — Je n'en ai pas parlé.

M. le Président. — Vous auriez pris sur vous de les détruire tous les deux si on en avait détruit un?

M. le capitaine Boyenval. — Je le crois, monsieur le Président, mais je ne sais pas ce que j'aurais fait.

M. le commissaire du gouvernement. — M. le général Coffinières ne vous a pas fait connaître les motifs pour lesquels il refusait de faire sauter le pont d'Ars?

M. le capitaine Boyenval. — Non, pas à moi.

M. le Président. — Il vous a donné l'ordre sans motif?

M. le capitaine Boyenval. — Il m'a refusé l'autorisation, que je lui demandais, de faire sauter le pont.

M. le Président. — Et il n'a pas donné à cet ordre le caractère d'un ajournement?

M. le capitaine Boyenval. — Il ne m'en a pas parlé.

M. le Président. — Quelqu'un de messieurs les juges a-t-il des questions à adresser au témoin?...

Monsieur le maréchal?

Monsieur le défenseur?

Me Lachaud. — Je crois qu'il serait utile que M. le capitaine Boyenval ne se retirât pas définitivement. N'est-il pas le capitaine ou le lieutenant du génie que M. le maréchal Bazaine a envoyé un jour au fort de Plappeville?

M. le capitaine Boyenval. — Oui, monsieur.

Me Lachaud. — Je prierai monsieur le Président de ne pas congédier M. le capitaine Boyenval; nous aurons besoin de lui pour éclaircir un incident qui se présentera plus tard.

J'aurai l'honneur de faire connaître à monsieur le Président dans quel chapitre se classe l'incident auquel je fais allusion, pour que M. le capitaine Boyenval puisse être convoqué lorsqu'il y aura lieu.

M. le Président. — Le témoin se retirera provisoirement et sera rappelé de nouveau dans le cours des débats.

Sous cette réserve, vous pouvez vous retirer.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez M. le capitaine Compagnon.

DÉPOSITION DU CAPITAINE COMPAGNON.

M. le capitaine Compagnon est introduit et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le capitaine Compagnon. — Compagnon (Charles-Eugène-François).

M. le Président. — Votre âge?

M. le capitaine Compagnon. — Vingt-six ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le capitaine Compagnon. — Capitaine du génie.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le capitaine Compagnon. — La Fère.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le capitaine Compagnon. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le capitaine Compagnon. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre?

M. le capitaine Compagnon. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition.

M. le capitaine Compagnon. — Le commandant Sers s'est présenté à nous et a demandé à la compagnie du génie de la poudre pour détruire le pont de Longeville.

J'allai répondre au commandant. Le commandant Sers m'ordonna alors de détruire immédiatement ce pont. Je jugeai la chose grave. Je m'informai s'il y avait un ordre écrit. On me répondit : « Non, il y a un ordre verbal du maréchal. »

Je dus obéir. J'allai faire provision de poudre. Je pris la voie de Longeville. En arrivant au pont, je trouvai deux ouvriers, qui nous dirent avoir vu des hulans. J'envoyai en avant deux sapeurs de ma compagnie. Un capitaine, qui était avec moi, surveilla l'opération du chargement et le bourrage, car un dispositif de mine était préparé dans la première pile du pont. Pendant ce temps-là, je me tenais debout sur le pont et j'étais occupé à préparer la communication du feu. Au moment où l'opération du bourrage était terminée, un bataillon de grenadiers de la garde se présentait près de nous et demandait ce qu'il fallait faire pour surveiller l'opération. Je répondis au commandant du bataillon que s'il voulait attendre un instant, il serait témoin de l'explosion. On mit le feu et l'explosion se produisit. Le capitaine Richard et moi, nous allâmes nous rendre compte du résultat : l'une des arches qui aboutit au chemin de halage était sautée, il ne restait que quelques rails de chemin de fer qui ne s'étaient pas complètement détachés.

Le capitaine Richard reconduisit les voitures au campement par la porte de France, en suivant la voie, où il eut beaucoup de mal à passer : le ballast était excessivement tendre et on enfonçait; pendant ce temps-là, je reconduisis les sapeurs par la route de Longeville. Je rencontrai M. le maréchal Bazaine, accompagné du commandant Sers et suivi de quelques cavaliers. M. le maréchal Bazaine me demanda compte de l'opération; je lui répondis que la première pile était sautée, que la culée de la rive gauche était ébranlée et que la première grande arche du pont était démolie. M. le maréchal Bazaine me demanda la dimension de la brèche ; je lui répondis que le pont était sauté sur une longueur de trente à trente-cinq mètres, et que la hauteur du tablier au-dessus du niveau de la Moselle était de huit à dix mètres.

M. le maréchal me demanda le temps qui serait nécessaire pour le rétablissement des ponts et si, dans l'état actuel, la circulation était complètement interrompue pour l'artillerie; je répondis que le rétablissement demanderait au moins de trente-six heures à deux jours et que je ne pensais pas qu'on y pût faire passer de l'artillerie; j'ajoutai que je croyais que la Moselle était à peu près guéable en cet endroit, car les eaux étaient basses, et il y avait sur certains points de 1 mètre à 1 mètre 20, sur d'autres de 10 à 15 centimètres d'eau seulement. J'entendis alors que M. le maréchal fit au commandant Sers cette réflexion qu'il faudrait laisser là un bataillon pour garder le pont.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à adresser au témoin?

Et messieurs les juges?

Monsieur le défenseur?

Me Lachaud. — La déposition que vient de faire le témoin est conforme à sa déposition écrite.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, avez-vous quelque observation à présenter?

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 24 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Le ministère public et la défense ne font pas d'objection à ce que j'autorise le capitaine Compagnon à se retirer?

Nous allons entendre M. le général Coffinières.

DEUXIÈME DÉPOSITION DU GÉNÉRAL COFFINIÈRES.

M. le Président. — La partie de votre déposition que le conseil désire entendre, monsieur le général, doit se rapporter à ce qui se rattache aux opérations militaires du 12 août au 17.

M. le général Coffinières de Nordeck. — A partir du 12, nous étions encore occupés à construire des ponts. Monsieur le Président désire-t-il que je continue à parler de cette opération?

M. le Président. — Oui.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Eh bien, lorsque j'ai reçu l'ordre de construire les ponts, j'ai dû naturellement aller examiner les points les plus favorables en amont de Metz. Je trouvai là une série de petits chemins qui conduisaient de la gorge de Queuleu sur la Seille.

En face de ces petits chemins, j'ai placé trois ponts. Ensuite, sur le terrain qui existe entre la Seille et la Moselle, et qui est légèrement ondulé, j'ai choisi un petit passage, et à l'endroit qui m'a paru le plus favorable, j'ai établi trois autres ponts sur ce qu'on appelle le *bras mort* de la Moselle.

Pour traverser plus loin, il aurait fallu passer à travers l'île Saint-Symphorien; là il n'y avait rien à faire.

Sur le bras navigable j'ai fait placer trois autres ponts. Enfin, pour traverser l'île Saulcy, j'ai fait jeter trois derniers ponts, ce qui en faisait douze en tout, en face du ban Saint-Martin. Cette position était la plus avantageuse; c'était celle dont l'accès était le plus facile. Du reste, dans toute cette série d'opérations, on m'a laissé toute l'initiative, personne ne s'en est inquiété.

Voilà pour les ponts en amont.

En aval c'était un peu plus difficile, parce que de ce côté il y a peu de débouchés qui descendent sur la rivière. Je plaçai les ponts en face de la route départementale qui borde la rive droite de la Moselle.

Pour traverser l'île Chambière, de l'autre côté, je fis déboucher trois autres ponts en face de la route nationale.

Voilà comment les ponts ont été construits.

Du reste, je n'ai reçu aucune observation de qui que soit, et, sans l'accident du 12 au 13, les ponts étaient certainement dans des conditions excellentes. Il y avait par conséquent sept lignes pour la traversée de la Moselle, ce qui est énorme.

Pour ce qui était du passage dans l'intérieur de la ville, j'ai reçu l'ordre de faire dégager les rues qui établissaient la communication entre les deux portes principales de l'est et les deux portes de l'ouest. C'était assez difficile, parce que les rues étaient encombrées par les convoyeurs; je dus aller moi-même sur les lieux pour leur faire prendre une autre direction. Enfin, ces deux voies ont été parfaitement dégagées, et l'armée a pu passer sans encombrement et sans difficulté.

Voilà pour les ponts en aval.

Maintenant, monsieur le Président veut-il que je parle de la destruction des ponts?

M. le Président. — De la destruction ou de la conservation des ponts en avant de Metz, soit qu'ils fussent sous le canon de la place, soit qu'ils fussent hors de portée.

M. le général Coffinières. — Il y a en amont le pont de Longeville, celui d'Ars, celui de Novéant et celui de Pont-à-Mousson. Je dois rappeler au conseil que lorsque l'armée est revenue à Metz, il régnait une grande indécision dans les projets du commandement : d'un côté, on voulait prononcer immédiatement la retraite; de l'autre, l'empereur, avant de se décider pour ce dernier parti, manifestait souvent la pensée d'un retour offensif.

Le 7, l'empereur était déjà allé en avant pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'engager une affaire. Le 9, il est encore revenu; l'armée était presque tout entière concentrée sur la rive gauche de la Moselle. L'empereur renonça à son idée parce qu'il craignait de voir l'aile droite débordée. Alors, toute l'armée se retira sur la ligne qui domine la vallée du chemin de fer de Saint-Avold, dans une position qui va de Saint-Julien à la Haute-Bévoye.

Là il fut question de faire un retour offensif; moi-même j'eus l'honneur de m'en entretenir avec l'empereur en faisant ressortir les avantages de cette position, dont les deux ailes étaient couvertes à droite et à gauche.

L'empereur hésitait un peu, cependant son idée fixe était de faire passer l'armée sur la rive gauche. Cette indécision s'est même prolongée le 13, puisque le maréchal Bazaine

lui-même, dans une dépêche, a dit à l'empereur qu'il verrait s'il n'y aurait pas quelque chose à faire de ce côté-là.

Donc, jusqu'au 13, il y a eu indécision sur le point de savoir si nous ferions, oui, ou non, un retour offensif. Pendant ce temps, j'avais envoyé des soldats du génie disposer tout pour faire sauter les ponts de la Moselle, si l'ordre m'en était donné; mais, moi, je me serais bien garde de les faire sauter sans un ordre formel, puisque, si l'on s'était décidé à faire un retour offensif, leur disparition eût été des plus regrettables; il faut que la position soit désespérée pour qu'on se décide à couper ou à faire sauter des ponts.

Le 13, les coureurs ennemis sont venus en grand nombre; ils se sont emparés de Pont-à-Mousson.

Des employés du chemin de fer sont revenus à Metz, et j'ai appris moi-même par un chef de bataillon du génie, du 6e corps, que l'envahissement de cette région était complet, à tel point, qu'en arrivant il avait été obligé de descendre de wagon et de faire le coup de fusil pour se dégager.

J'allai trouver l'empereur; je lui dis ce qui se passait. L'empereur décida alors que le général Margueritte irait avec quelques troupes tâcher de chasser les hulans.

De mon côté j'envoyai des francs-tireurs que j'avais à ma disposition; les francs-tireurs ne purent rentrer à Metz que le lendemain matin à travers les bois qui dominent les coteaux.

Voilà pour ce qui concerne les ponts.

Dans le commencement nous avions fait les ponts de passage avec toute l'ardeur et toute la bonne volonté possibles; quant à les faire sauter, je ne me le serais pas permis sans un ordre exprès du commandant en chef; cependant j'avais tout préparé pour cela : il suffisait de me donner un signal, et les ponts auraient été détruits.

Quant aux affaires militaires, je ne puis guère en parler que comme témoin, puisque je n'étais pas acteur. Seulement je dois dire qu'à la suite de ces trois jours de bataille il m'est revenu dans la ville environ douze à quinze mille blessés; il a fallu que je fisse évacuer les casernes pour les installer.

Je m'occupais des ambulances, de toute une série d'opérations fort absorbantes, fort difficiles; j'ai fait moi-même partir par le chemin de fer de Thionville des convois emportant 2,000 blessés environ; le dernier convoi est parti le 19.

M. le Président. — Vous avez achevé votre déposition?

M. le général Coffinières. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Le 12 août, monsieur le général, vous donnez au major général différentes informations, notamment sur la question de l'abandon du chemin de fer de Pont-à-Mousson à Frouard.

M. le greffier :

« Metz, 12 août 1870.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que la compagnie de francs-tireurs de la Moselle, à laquelle j'avais tout d'abord pensé pour garantir la ligne du chemin de fer entre Pont-à-Mousson et Frouard, et particulièrement ce dernier point, a déclaré ne pas se sentir assez forte et assez convenablement armée pour une semblable mission. Mais j'ai trouvé pour la remplacer cent volontaires armés du corps franc des chemins de fer, qui se tiennent dès à présent prêts à partir.

« Je suis avec respect, monsieur le maréchal, de Votre Excellence le très-obéissant serviteur.

« *Le général commandant supérieur de Metz,*

« *Signé* : Coffinières. »

« Les cent hommes du corps franc des chemins de fer sont commandés par M. Kaufmann, chef de bataillon; cet officier est originaire des environs de Pont-à-Mousson, il connaît parfaitement le pays, tous ses hommes sont de bonne volonté.

« Il s'établira à Pont-à-Mousson et surveillera toute la ligne, avec ordre de se replier sur Metz si des forces imposantes venaient l'attaquer. J'ai mis M. Kaufmann en rapport avec le général du Barrail.

« *Signé* : Coffinières. »

M. le Président. — Je voulais vous demander, général, quelles mesures avaient pu être prises d'accord avec le général du Barrail, en conséquence de cette intention que vous aviez de faire garder provisoirement Pont-à-Mousson par cette compagnie de volontaires du corps franc des chemins de fer. Quelles instructions, en suite de cette lettre, vous avait données le major général? En un mot, cette occupation de Pont-à-Mousson que vous proposiez a-t-elle été faite, ou pour quels motifs y avez-vous renoncé?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Mais je ne me souviens pas que le major général m'ait donné aucune instruction à ce sujet. Je me rappelle que ces francs-tireurs que j'avais envoyés sont revenus le lendemain et m'ont dit qu'ils n'avaient pu tenir et qu'ils avaient été obligés de se sauver à travers les bois.

M. le Président. — Est-ce après que le général Margueritte eut mis un détachement à Pont-à-Mousson?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Peut-être sont-ils partis avant. Il ne m'est pas possible de préciser davantage.

M. le Président. — Quels motifs vous ont décidé à ne pas faire détruire les ponts et à refuser au capitaine Boyenval l'autorisation de faire sauter le pont de Longeville, lorsqu'il vous l'a demandée le 13? Je parle du pont-barrage d'Ars.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne me souviens pas que le capitaine Boyenval m'ait dit cela. D'ailleurs, il me l'aurait dit que, je l'avoue, je n'aurais probablement pas tenu grand compte de son avis. Je l'ai déjà dit, l'indécision qui a duré jusqu'au 13, sur la question de savoir si nous ferions, oui ou non, un retour offensif, m'empêchait de détruire des ponts qui auraient pu nous être à nous-mêmes très-utiles.

J'avais fait tout préparer pour les faire sauter; mais je devais, avant d'en ordonner la destruction, attendre un ordre du général en chef; or, il n'a pas cru devoir me le donner.

Il avait sans doute d'excellentes raisons pour cela; mais il ne m'appartenait en aucune façon, à moi, commandant du génie, de détruire des ponts qui étaient pour ainsi dire sur le champ de bataille.

D'ailleurs, je ferai observer au conseil que l'armée avait avec elle tout le personnel et tout le matériel nécessaires pour faire sauter les ponts, et la meilleure preuve, c'est qu'on a fait sauter celui de Longeville sans qu'il y ait eu la moindre intervention de ma part.

M. le Président. — En ce moment, il est question des ponts en amont; nous avons parlé de Pont-à-Mousson et de ce que vous aviez pu faire pour conserver cette position. Je n'ai pas besoin de vous redemander si vous aviez fait quelque prescription, si vous aviez donné à ces volontaires, que vous aviez envoyés à Pont-à-Mousson, quelque instruction pour le cas où ils seraient trop vivement pressés par l'ennemi. Évidemment c'était le cas, puisqu'ils ont été obligés de se retirer par les bois. Vous ne leur aviez pas dit éventuellement de détruire le pont de Pont-à-Mousson, si l'ennemi les poussait trop vigoureusement?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne crois pas qu'il appartienne à un commandant du génie de faire sauter des ponts sans l'ordre du général en chef. Si j'avais agi autrement, si, sans attendre d'ordre, j'avais détruit ces ponts et qu'ils eussent fait défaut à notre armée, j'aurais été gravement répréhensible.

M. le Président. — Ce n'est pas la question. Vous avez envoyé un détachement à Pont-à-Mousson, et vous en aviez donné avis au major général. Je vous demandais si, spontanément ou par votre ordre, vous aviez donné à ce détachement quelques instructions pour le cas où il ne pourrait pas défendre le pont de Pont-à-Mousson.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Les instructions étaient d'occuper Pont-à-Mousson et d'empêcher les coureurs ennemis de s'en emparer.

M. le Président. — Je suis le cours de la Moselle et j'arrive au pont de Novéant qui est entre celui de Pont-à-Mousson et le pont d'Ars, dont j'ai déjà parlé tout à l'heure.

Avez-vous eu connaissance, soit par l'état-major général, soit par la place, en votre qualité de commandant en chef du génie de l'armée, ou de gouverneur de la place de Metz, des messages qui ont été envoyés de Novéant pour appeler l'attention des autorités militaires supérieures sur la situation de ce pont, sur la première apparition de l'ennemi d'abord, puis sur l'arrivée de forces considérables le 13, le 14 et dans la matinée du 15?

Avez-vous eu connaissance des messages qui ont été envoyés alors de Novéant et des demandes qui étaient faites par les habitants de Novéant et par les employés du chemin de fer, pour obtenir l'autorisation de détruire ce pont?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne puis rien préciser à ce sujet; je ne m'en souviens pas, mais je ne le crois pas, parce que, dès le 14, l'armée étant déjà sur son terrain de manœuvre, je ne vois pas pourquoi on serait venu s'adresser à moi et de quel droit j'aurais pu intervenir dans cette affaire.

M. le Président. — Et pour le pont d'Ars, vous ne vous rappelez pas que le capitaine Boyenval vous ait fait demander des ordres et vous en ait demandé personnellement à vous-même?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je vous demande pardon, monsieur le Président. J'avais répondu qu'il fallait attendre l'ordre du général en chef. Tout ce que je pouvais faire, c'était de tout tenir prêt pour faire sauter le pont. C'est ce que j'ai fait. Quant à faire davantage, je ne le pouvais pas. Ce n'était pas à moi à prendre les mesures. C'était au général en chef à l'ordonner.

M. le Président. — Et le pont de Longeville?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je n'ai été informé de sa destruction que quand elle a eu lieu. C'est même le bruit de l'explosion qui m'a averti.

M. le Président. — Pensez-vous que la destruction de celui-là fut utile? Il était sous le canon de la place.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Oh! à sept ou huit kilomètres.

Puisque vous me demandez mon opinion, je dirai que j'aurais mieux aimé que ce pont n'eût pas été détruit. Mais enfin, puisqu'on l'a fait sauter, il est probable que l'on avait de bonnes raisons pour cela. Sans doute on a voulu protéger les troupes et les convois qui étaient amoncelés sur la route; mais je n'ai pas été consulté à ce sujet, et je ne puis dire au juste quelle a été la pensée de M. le maréchal.

M. le Président. — Lorsque le convoi auxiliaire fut licencié, le 15, avez-vous reçu l'ordre de fournir avec les vivres qui en ont été déchargés l'approvisionnement de la place?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Non, pas le moins du monde.

M. le Président. — Vous n'avez pas cherché, comme c'était dans l'intention de M. le maréchal, à utiliser les voitures pour faire rentrer en ville les vivres qui pouvaient être recueillis dans les villages voisins? Vous n'avez reçu aucune instruction sur la manière d'utiliser les voitures du convoi auxiliaire? Vous n'avez pas demandé d'ordres, vous n'avez pas cru devoir prendre de mesures dans ce but?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Si l'intention de monsieur le Président est d'aborder la question des approvisionnements.....

M. le Président. — Il n'est pas question des approvisionnements : je veux parler du licenciement du convoi auxiliaire. Je vous demande simplement si, lors du licenciement du convoi auxiliaire, — et cela se rattache essentiellement aux opérations militaires de cette période, — je vous demande si vous avez reçu des instructions pour utiliser les voitures de ce convoi auxiliaire.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Non, je n'en ai point reçu.

M. le Président. — Dans la nuit du 16 au 17, avez-vous reçu de M. le général Soleille une lettre par laquelle il vous redemandait les quatre batteries qui avaient été laissées à Metz?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Oui, monsieur le Président, j'ai reçu cette demande.

M. le Président. — Et quelle suite y avez-vous donnée?

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'ai ordonné de rendre ces batteries. On a pris en même temps des cartouches et de la poudre.

Par le fait, dans ces cinq ou six jours, j'ai été encombré de blessés. La place a perdu ces quatre batteries et 1,400,000 cartouches, plus 25,000 à 30,000 kilogrammes de poudre.

M. le Président. — Monsieur le commissaire spécial du gouvernement a-t-il quelque question à adresser au témoin?

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Je voudrais demander au témoin si, lorsque le maréchal Bazaine a été investi du commandement, il a cru devoir lui faire connaître la situation relativement aux ponts et aux mesures préparatoires qui avaient été prises.

M. le Président. — Vous avez entendu la question? Veuillez y répondre.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Dès que j'ai su que M. le maréchal avait pris le commandement en chef, je me suis rendu à son quartier général; mais je ne crois pas que nous ayons parlé des ponts extérieurs. Je lui ai parlé seulement de l'état des ponts qui étaient nécessaires pour la traversée de la Moselle.

M. le commissaire du gouvernement. — Je voudrais demander encore au témoin si, au moment où il a su que la retraite de l'armée sur Verdun était décidée, il a appelé l'attention du commandant en chef sur la nécessité de rompre les ponts en amont de la place, et surtout s'il a cru devoir particulièrement appeler son attention sur ce point au moment où le capitaine Boyenval est venu près de lui faire des démarches en vue de faire sauter le pont d'Ars.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Le sentiment du respect et de l'obéissance ne me permettait pas d'aller dire :

Il faut faire ceci ou ne pas faire cela. On devait certainement connaître la position mieux que moi, car je n'ai su le mouvement, je crois, que dans la nuit du 15. Je n'avais donc pas à indiquer dans quelle direction on allait partir, et je n'ai pas cru devoir avertir le commandant en chef.

Il y avait des ponts tout le monde le savait; si on voulait les faire sauter, rien n'était plus facile : j'étais en mesure de le faire aussitôt qu'on m'en aurait donné l'ordre.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin sait-il qui a donné l'ordre de replier les ponts, lorsque l'armée a effectué son passage sur la rive gauche, et si, lorsque l'armée est entrée dans le camp retranché, les ponts ont été rétablis pour faciliter les communications d'une rive à l'autre?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Les ponts ont été repliés pour plusieurs raisons : d'abord parce que la plus grande partie du matériel que nous avions employé ne nous appartenait pas. Nous avions pris, pour les établir, toutes les ressources que nous avions trouvées et tout ce qui nous était tombé sous la main. Il y avait aussi le matériel des pontonniers, qui ne nous appartenait pas non plus, et naturellement les pontonniers tenaient beaucoup à leur matériel, et, après le passage de l'armée, ils ont replié leurs ponts; je n'y ai pas vu d'inconvénient, puisque l'armée s'en allait.

Plus tard, quand l'armée est revenue, nous avons rétabli des ponts partout où cela était nécessaire; nous en avons construit un nouveau pour mettre en communication le 6e et le 3e corps à la hauteur du fort Saint-Julien, à la droite du 6e corps qui se tenait sur la rive gauche, et à la gauche du 3e qui était revenu sur la rive droite. Je les ai mis en relation à l'aide d'un pont nouveau. D'autres n'ont pas été rétablis parce qu'ils ne paraissaient pas indispensables. Tantôt on repliait les ponts, tantôt on les remettait en place, suivant les besoins et les circonstances.

M. le commissaire spécial. — Pourriez-vous nous renseigner relativement à un armistice accordé par vous le 15 août à l'armée allemande? Cet armistice était de trois heures.

M. le général Coffinières de Nordeck. — De deux heures.

M. le commissaire spécial. — Il a été prolongé ensuite de vingt-quatre heures sur la demande de l'ennemi. Avez-vous rendu compte de cet armistice à votre supérieur, le général en chef?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Voici ce qui s'est passé. Le général de Manteuffel me demanda le 15 une suspension d'armes pour enterrer les morts. Je ne crus pas pouvoir la refuser. On les a enterrés. On me parle maintenant d'une prolongation de vingt-quatre heures. Je n'en ai pas eu connaissance.

M. le commissaire spécial. — Le fait est constaté dans l'instruction.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Il y avait beaucoup de morts.

M. le commissaire spécial. — Cet armistice était dans l'intérêt de l'ennemi plus que dans le nôtre.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — C'était une question d'humanité.

M. le commissaire spécial. — Oui; mais profitant de cet armistice, l'ennemi continuait son mouvement.

M. le Président. — Un de MM. les juges demande si avec plusieurs ponts l'encombrement qu'on a signalé pour le passage n'eût pas pu être évité?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Répondre, ce serait presque critiquer ce qui a été fait, et je ne voudrais pas me lancer dans cette voie-là.

M. le Président. — C'est une question qu'on vous pose.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Il est évident que quand, après avoir marché sur sept lignes, on n'en suit plus qu'une seule, le mouvement en est ralenti.

M. Président. — Comme commandant en chef du génie de l'armée et comme gouverneur de Metz, vous avez un double caractère qui vous permet d'avoir une opinion sur la question que j'ai été prié de vous poser.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Permettez-moi, monsieur le Président, de vous faire observer que, du moment où l'armée partait de Metz, je cessais mes fonctions de commandant du génie; je ne pouvais pas tout à la fois être à Metz et au milieu de l'armée.

M. le Président. — Mais l'encombrement a commencé en dedans du périmètre des forts.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — L'armée étant alors sous le canon de Saint-Quentin, entre Metz, Longeville et Moulin-les-Metz, je ne pouvais pas être partout.

M. le Président. — Cela rentre dans votre capacité de commandant.

M. le général de Chabaud-Latour. — Je demande la permission d'adresser au témoin une question qui tient à celle-ci.

M. le général Coffinières avait eu soin, comme de raison, d'établir des ponts en face des routes qui aboutissaient à la rive droite et en face aussi des débouchés qui pouvaient permettre à l'armée de monter sur les plateaux. Il avait assuré par là ses communications.

M. le général Coffinières, en faisant connaître au maréchal commandant en chef que les ponts étaient établis, lui avait aussi fait connaître qu'il y avait sept voies principales de communication, parfaitement accessibles au moyen de ces ponts, accessibles de la rive droite à la rive gauche de la Moselle, et de la rive gauche pour remonter sur les plateaux.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Ce sont là des questions assez délicates; car, si j'avais procédé ainsi, j'aurais pris pour ainsi dire la direction complète du mouvement. Ce n'étaient pas du tout mes fonctions. Il y avait pour cela un état-major général plus ou moins nombreux, très-capable, très-intelligent. J'étais, moi, chargé de placer les ponts; je les ai établis dans les conditions les plus favorables; j'y ai employé tous les moyens dont je pouvais disposer, je n'avais pas à faire davantage; c'était à l'état-major à indiquer aux colonnes les directions qu'elles avaient à prendre. D'ailleurs, tout le monde les connaissait.

M. le général de Chabaud-Latour. — Je ne vous demandais pas si vous aviez donné des conseils pour la direction des colonnes, mais seulement si vous aviez fait connaître à M. le maréchal qu'il y avait sept débouchés ménagés par l'établissement de ponts qui permettaient aux troupes de monter sur les plateaux.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je ne crois pas avoir parlé de cela à M. le maréchal.

Ce service, du reste, semblait avoir été divisé en deux parties, et je crois me rappeler que j'avais été chargé uniquement de faire les ponts. Les officiers d'état-major devaient reconnaître les routes; mais je n'avais pas à m'en occuper, ce n'était ni dans mes attributions ni de ma compétence.

M. le Président. — Ainsi vous n'avez reçu, de l'état-major

général, soit avant la prise de possession du commandement par M. le maréchal, soit après cette prise de possession, aucune instruction générale sur les emplacements à donner à ces ponts ; je ne parle pas d'emplacements à cent mètres près, mais d'indication des points principaux où devaient être placés ces ponts, correspondant aux routes, aux directions que devaient suivre les colonnes de l'armée ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je répète que c'était l'empereur lui-même qui m'avait dit de disposer des ponts, et il allait de soi qu'il fallait chercher les débouchés les plus favorables.

M. le Président. — Tous ces ponts ont été faits partie par les pontonniers et partie par le génie ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Tous les individus qui pouvaient tailler du bois ou être utilisés d'autre façon ont été mis en réquisition ; il y avait des pontonniers, des hommes de l'arsenal, des troupes du génie, y compris une compagnie auxiliaire qui avait créée exprès et que nous appelions compagnie des chemins de fer : nous l'avions mise à l'œuvre, parce qu'elle avait quelques approvisionnements de bois ; tous les ouvriers civils et militaires avaient été mis en activité pour la construction de ces ponts. Mais on restait toujours dans l'indécision sur la question de savoir si on ferait un retour offensif ; cette indécision, je l'ai déjà dit, a duré jusqu'au 13.

M. le Président. — Et, quant aux ponts d'amont, il n'a été donné d'autres instructions que celles que vous avez fait connaître, instructions soit pour la conservation de ces ponts, soit pour leur destruction, de façon à ce que l'ennemi ne pût pas en tirer le parti que nous ne pouvions pas en tirer nous-mêmes ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je n'ai reçu, à ce sujet, aucune espèce d'instructions ; ce que j'ai fait l'a été sous mon initiative. J'avais préparé les moyens de rupture des ponts, et j'attendais des ordres.

M. le Président. — Seulement, comme vous aviez pris spontanément et judicieusement des mesures pour envoyer garder le pont de Pont-à-Mousson et que, sur ces entrefaites, il était arrivé une dépêche télégraphique prescrivant, d'une manière générale, la destruction des ponts qui pouvaient servir à l'ennemi, c'est alors que je vous ai adressé une question dans le but de savoir si vous n'aviez pas demandé d'instructions spéciales pour la destruction de ce pont. C'était ce point que je voulais éclaircir en résumant les renseignements que vous avez donnés au conseil et ceux qu'il a pu avoir d'autre part.

Messieurs les juges ont-ils quelque question à poser à M. le général ?...

Et monsieur le défenseur ?

Me Lachaud. — M. le commissaire du gouvernement parlait tout à l'heure d'un armistice qui a duré plusieurs heures. Je désirerais que M. le Président voulût bien demander à M. le général Coffinières si M. le maréchal Bazaine avait été consulté au sujet de cet armistice et s'il l'avait autorisé.

M. Le Président, *au témoin.* — Vous avez entendu la question, veuillez y répondre.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — M. le maréchal Bazaine n'a pas eu connaissance de cette circonstance ; il était alors en mouvement et on s'est adressé à moi pour cet armistice, parce que j'étais la première autorité dans Metz.

M. le Président. — C'était au moment où M. le maréchal n'était plus dans Metz, et où, par conséquent, vous exerciez, dans toute leur plénitude, les attributions de gouverneur de la place.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Dans toute leur plénitude, pas tout à fait, monsieur le Président. Le commandant en chef était dans le rayon d'action de la place.

M. le maréchal Bazaine n'a pas été informé de cela ; il était occupé à faire effectuer des mouvements de troupes lorsqu'il a été question de l'armistice. Nous voyions le combat, qui se passait sous nos yeux, et comme il y avait une grande quantité de morts et de blessés, j'ai cru, par un sentiment d'humanité bien naturel du reste, qu'il n'y avait aucun inconvénient à enterrer les morts de part et d'autre. La demande du général de Manteuffel doit être d'ailleurs au dossier. Elle était adressée à M. le maréchal Bazaine.

M. le Président. — Quand j'ai employé, tout à l'heure, le mot plénitude, il va sans dire que vos pouvoirs étaient soumis aux droits du commandant en chef de l'armée dans le rayon de laquelle était située votre place.

Vous n'avez donc pas cru devoir informer M. le maréchal de cet armistice ? Je crois que c'était là le but de la question de M. le défenseur.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Non, je l'ai déjà dit.

M. le Président. — Monsieur le défenseur n'a pas d'autres questions à poser ?

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Et vous, monsieur le maréchal ?

M. le maréchal. — Je n'ai qu'une chose à dire, c'est que j'ai toujours eu la plus grande confiance dans le général. Ce n'est pas de 1870 que je le connaissais. Nous avions été compagnons d'armes longtemps. Nous avions, en 1835, à la Macta, été blessés tous les deux sur le même champ de bataille.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez M. Sers.

DÉPOSITION DU CHEF D'ESCADRON SERS.

(M. le commandant Sers se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le commandant Sers.—Sers (Jean-Pierre-Noel-Eugène).

M. le Président. — Quel est votre âge ?

M. le commandant Sers. — Cinquante ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le commandant Sers. — Militaire.

M. le Président. — Votre grade ?

M. le commandant Sers. — Chef d'escadron.

M. le Président. — A quel corps appartenez-vous ?

M. le commandant Sers. — Au 12e régiment d'artillerie.

M. le Président. — Quel est votre domicile ?

M. le commandant Sers. — Vincennes.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le commandant Sers. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le commandant Sers. — Non, monsieur le Président.

M. le Président.— Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre ?

M. le commandant Sers. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. Vous savez qu'en ce moment cette déposition doit porter sur les opérations militaires, et sur tout ce qui s'y rattache, pendant la période qui s'est écoulée entre le jour où la nomination de M. le maréchal Bazaine, comme commandant en chef de l'armée du Rhin, a été mise à l'ordre, c'est-à-dire depuis le 12 août jusqu'au 19 août, jour où l'armée est rentrée sous Metz.

M. le commandant Sers. — J'ai eu l'honneur de voir M. le maréchal à trois reprises.

Le 15 août au matin, j'entendis des coups de canon vers Longeville. Je signalai le fait au maréchal; il fut inquiet de cette démonstration. Il craignait ce que pouvaient faire les Prussiens, surtout à cause de la présence de l'empereur, qui était encore à Longeville. C'est sous cette impression qu'il m'ordonna de faire sauter une arche du pont de Longeville.

Je partis pour transmettre cet ordre à une compagnie du génie, et je revins rendre compte à M. le maréchal, qui me dit de l'accompagner dans la tournée qu'il allait faire pour visiter les positions de l'armée. Pendant cette tournée, M. le maréchal me parla des embarras que causait l'indécision de l'empereur, des ordres et des contre-ordres qui en étaient la conséquence, et il m'en donna pour preuve l'ordre de faire partir un équipage de pont de bateaux pour passer la Meuse. Il blâmait vivement cette opération, ajoutant que, s'il était libre, il ne passerait pas la Meuse.

Je ne revis M. le maréchal que le 16 août. J'avais été envoyé par M. le maréchal Le Bœuf pour voir ce qui se passait à droite et lui en rendre compte; je rencontrai M. le maréchal Bazaine; il était, avec son porte-fanion, occupé à placer des troupes. Je lui appris l'arrivée des troupes du maréchal Le Bœuf. Je rentrai ensuite pour chercher le général Soleille qui avait dû quitter le champ de bataille dans la journée à la suite d'une chute de cheval.

Le soir de ce même jour, M. le maréchal envoya son second aide de camp dire au général Soleille qu'il allait faire transporter à Metz un certain nombre de blessés dans des voitures de l'intendance et qu'on profiterait de ces voitures pour lui renvoyer des munitions.

Comme il fallait un ordre écrit du maréchal, j'allai le lui demander à son quartier général.

Voilà les circonstances dans lesquelles j'ai eu l'honneur de voir M. le maréchal pendant cette période.

M. le Président. — Le 15 août, à quelle heure le maréchal vous a-t-il prescrit la destruction du pont de Longeville ?

M. le commandant Sers. — De bonne heure, vers neuf heures, je crois.

M. le Président. — Et quand il vous disait qu'il ne passerait pas la Meuse s'il était libre, vous a-t-il dit pourquoi ? A-t-il ajouté autre chose ? A-t-il manifesté l'intention qu'il avait de ne pas passer la Meuse ?

M. le commandant Sers. — Non, monsieur; il n'a fait que me dire son opinion sans développer des motifs.

M. le Président. — Quelle est votre appréciation sur les renseignements fournis par le général Soleille dans sa note du 17 ? Avez-vous su d'après quelles données il l'avait rédigée ?

M. le commandant Sers. — Non.

M. le Président. — Vous ne savez pas si M. le général Soleille avait demandé des renseignements aux commandants d'artillerie de chaque corps d'armée avant d'envoyer le colonel Vasse Saint-Ouen auprès du maréchal commandant en chef ?

M. le commandant Sers. — Je n'ai jamais connu cette démarche.

M. le Président. — C'est de M. le maréchal Bazaine — si j'ai bien compris votre déposition — que vous avez reçu, vers la fin de la bataille, l'ordre d'envoyer chercher des munitions à Metz ?

M. le commandant Sers. — C'est à M. de La Bégassière, second aide de camp de M. le général Soleille, qui avait accompagné le maréchal, que celui-ci a donné l'ordre, en le chargeant de le communiquer à M. le général Soleille.

M. le Président. — Quelle suite a-t-il été donné à cet ordre ?

M. le commandant Sers. — Il a été envoyé de suite à l'intendance.

M. le Président. — L'intendance n'avait à s'occuper que des approvisionnements. Mais, pour les munitions, qu'avait-elle à faire ?

M. le commandant Sers. — C'étaient bien des munitions d'artillerie que l'intendant recevait l'ordre de ramener dans les voitures d'ambulance qui transportaient des blessés à Metz.

M. le Président. — Qu'est devenu cet ordre ?

M. le commandant Sers. — Cet ordre a été donné verbalement par M. le maréchal Bazaine au second aide de camp du général Soleille.

M. le Président. — C'est alors que le général Soleille n'a pas cru devoir transmettre cet ordre verbal à l'intendance et qu'il a demandé un ordre écrit ?

M. le commandant Sers. — Oui, monsieur le Président, M. le maréchal l'a signé le soir même et je l'ai porté, une fois signé, à l'état-major général.

M. le Président. — A qui l'avez-vous remis ?

M. le commandant Sers. — Je crois me rappeler que c'est à M. le général Jarras, ou peut-être à l'un de ses officiers que je l'ai remis. Ces messieurs étaient à dîner.

M. le Président. — Ainsi l'ordre verbal envoyé au général Soleille a été transformé par celui-ci en ordre écrit; présenté ensuite à la signature du maréchal, il est revenu à l'état-major général. Une fois là, la marche de cet ordre vous échappe ?

M. le commandant Sers. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas, dans la soirée du 16 au 17, avoir contribué à la rédaction de la note du général Soleille donnant des indications générales sur la situation des munitions ?

M. le commandant Sers. — Non, monsieur le Président. D'ailleurs les aides de camp n'écrivaient que sous la dictée du général.

M. le Président. — Dans la journée du 18 août avez-vous souvenir des ordres qui ont pu être donnés aux commandants d'artillerie, soit par le maréchal, soit spontanément par le commandant en chef de l'artillerie lui-même, relativement aux batteries de la réserve, et principalement au réapprovisionnement en munitions du 6e corps ?

M. le commandant Sers. — Le général Soleille n'a pas quitté le maréchal ce jour-là; ils sont restés ensemble à partir du moment où le maréchal est arrivé sur le plateau de Plappeville.

M. le Président. — Les ordres qu'il a transmis émanaient-ils du maréchal ou de son initiative personnelle ?

M. le commandant Sers. — Je ne pourrais le dire. M. le

maréchal était préoccupé d'une attaque sur notre gauche; après avoir disposé quelques batteries sur le Saint-Quentin, en avant du fort, il s'éloigna avec les troupes de la garde, en se dirigeant vers la droite. A ce moment, on a placé des batteries d'artillerie à droite du fort des Carrières, et le général Soleille est entré dans le fort. La bataille était très-avancée et l'on apercevait de là une partie du 6e corps, qui suivait en désordre la route au milieu des convois.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, avez-vous quelques questions à poser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Il serait peut-être intéressant de savoir quelle exécution a reçue l'ordre donné à des voitures du train d'aller prendre à Metz une certaine quantité de munitions pour les transporter sur les plateaux?

M. le Président. — Cette question se rattache à celle que j'ai posée sommairement au témoin au sujet d'un ordre en date du 15, dont nous avons suivi les pérégrinations et dont l'objet était de faire charger des munitions d'artillerie sur des voitures d'ambulance qui avaient transporté des blessés à Metz. Le témoin a-t-il eu connaissance de l'exécution de cet ordre?

M. le commandant Sers. — En aucune façon. Nous pensions marcher en avant le lendemain matin, mais nous avons reçu l'ordre de nous retirer en arrière. Je ne sais pas ce qui a eu lieu et je n'ai pas entendu parler de l'arrivée ni de la distribution de ces munitions. Je ne crois pas du reste que ces munitions aient eu le temps d'arriver.

M. le Président. — Votre déposition, en ce qui concerne la période dont nous nous occupons, est terminée.

Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, je vous autorise à vous retirer, mais vous aurez à vous tenir prêt à vous représenter lorsqu'une prochaine convocation vous sera adressée.

M. le commandant Sers se retire.

M. le Président. — Appelez M. l'intendant général Wolff.

DÉPOSITION DE L'INTENDANT GÉNÉRAL WOLFF.

M. l'intendant général Wolff se présente à la barre et prête serment.

M. le Président. — Vos nom et prénoms?

M. l'intendant général Wolff. — Wolff (Charles-Théodore-François).

M. le Président. — Votre âge?

M. l'intendant général Wolff. — Soixante-deux ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. l'intendant général Wolff. — Intendant général inspecteur.

M. le Président. — Votre domicile?

M. l'intendant général Wolff. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. l'intendant général Wolff. — J'ai servi sous ses ordres au Mexique.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié?

M. l'intendant général Wolff. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre?

M. l'intendant général Wolff. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. Vous savez, monsieur l'intendant général, quelle est la partie de votre déposition que le conseil désire entendre en ce moment; c'est celle qui se rattache aux opérations militaires et, spécialement, au service dont vous étiez chargé et à la mission que vous avait confiée M. le maréchal pendant la période du 12 au 19 août. Ultérieurement, vous aurez à déposer sur les autres périodes.

M. l'intendant général Wolf. — Le 12 août, j'étais à Verdun, où j'avais été envoyé pour ravitailler la place de Metz, c'est le premier ordre que j'ai reçu; il fallait remplacer les approvisionnements qui ne pouvaient plus venir par Nancy. J'avais l'intention d'organiser des convois par voitures pour porter à Metz successivement la consommation de la journée. Mais cet ordre fut changé le lendemain et je reçus avis qu'il ne s'agissait plus d'approvisionner Metz parce qu'on allait marcher sur Châlons. Cet avis ne modifiait pas ma mission qui consistait à approvisionner l'armée, aussi je continuai mes opérations. Quand je vis que le résultat que je cherchais à obtenir allait être atteint, quand j'eus réuni 5 à 600,000 rations, je donnai des ordres pour les augmenter encore et je partis pour Montmédy, où je passai une partie de la soirée du 14 à recueillir des informations; le lendemain, je retournai à Metz pour prendre les ordres de l'empereur, croyant que c'était Sa Majesté qui commandait encore.

J'arrivai à Metz dans la soirée du 15 et j'appris que M. le maréchal Bazaine était nommé au commandement en chef; je me rendis chez lui, avant le jour, vers les quatre heures du matin, je crois, car je pensais que ma journée ne serait pas assez longue pour la besogne que j'aurais à faire. Je réveillai le maréchal et lui rendis compte de ma mission et du voyage que j'avais fait la veille. Il me parut heureux d'apprendre que les routes étaient libres, — en effet, j'avais voyagé en uniforme et seul sans accident. — Je lui demandai ses ordres. Il me dit de retourner à Verdun et de tout disposer pour que l'armée, en y arrivant, reçût ses distributions sans perte de temps. Sa pensée était qu'il serait à Verdun sous quelques jours, et il me dit de l'attendre là, au lieu de perdre mon temps à revenir à Metz.

D'après ce qu'il ajouta, il ne pensait pas avoir de démonstration à faire contre l'ennemi. Je retournai à Verdun où je fis le nécessaire, et lorsque le 18 je reçus, ou du moins lorsque le commandant supérieur de Verdun reçut l'ordre de faire verser à Reims les approvisionnements qui avaient été faits dans la première de ces villes, j'envoyai à M. le maréchal de Mac-Mahon une dépêche dans laquelle je lui expliquai le but de ces approvisionnements de Verdun, et la crainte que j'avais de laisser Metz sans ravitaillement. A cette dépêche il fut répondu que, nonobstant, il fallait passer outre et ne laisser à Verdun que des approvisionnements pour les faibles corps qui pourraient passer par cette ville.

N'ayant plus rien à faire à Verdun, je me rendis à Montmédy où je repris ma tâche. Je trouvai là mon *alter ego*, M. l'intendant de Préval, qui avait été envoyé à Montmédy pour remplir la même mission. Nous avons travaillé ensemble et réuni un million de rations. Nous avons fait notre métier et nous nous attendions à ravitailler, à Montmédy, les armées de Metz et du maréchal de Mac-Mahon. J'attendais M. le maréchal de Mac-Mahon le 26; j'avais reçu, en effet, le 23, une lettre de M. l'intendant Vigo-Roussillon qui m'annonçait l'arrivée du maréchal pour cette date; quant à l'armée de Metz, je n'en ai reçu aucune indication, depuis le 15 jusqu'à la fin. J'ai essayé plusieurs fois de faire parvenir des

nouvelles au maréchal Bazaine, mais je n'ai jamais revu les émissaires que j'avais envoyés.

M. le Président. — Vous avez achevé votre déposition?

M. l'intendant général Wolf. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas, monsieur l'intendant, dans vos voyages entre Verdun et le quartier général du maréchal Bazaine, eu l'occasion de voir l'empereur et de connaître ses dispositions?

M. l'intendant Wolff. — Non, monsieur le Président; je le demandai à Gravelotte. On me dit : « Mais ce n'est plus lui qui commande, c'est le maréchal Bazaine. »

M. le Président. — Avez-vous su quels commandements l'empereur avait laissés à Verdun pour l'approvisionnement?

M. l'intendant Wolff. — Je crois qu'il n'en avait laissé aucun. Je suis arrivé une heure après son départ.

M. le Président. — D'après ce que vous avez dit de votre entretien, le 16, avec le maréchal Bazaine, il vous aurait engagé à retourner à Verdun, et aurait ajouté qu'il y serait lui-même dans quelques jours?

M. l'intendant Wolff. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Lorsque vous avez reçu l'ordre de diriger sur Reims les approvisionnements réunis à Montmédy, obéissiez-vous, en allant à Verdun, à une inspiration personnelle?

M. l'intendant Wolff. — C'était pour moi l'exécution générale des ordres du maréchal.

M. le commissaire spécial. — Le 16, le témoin n'a-t-il pas entendu le maréchal dire qu'il faisait une démonstration sur Pont-à-Mousson?

M. l'intendant Wolff. — Oui, il a dit qu'il ferait probablement cette démonstration.

M. le commissaire spécial. — Le 26, le témoin attendait l'armée; c'était celle de Châlons?

M. l'intendant Wolff. — Oui, je l'ai dit; je n'avais pas de nouvelles de celle de Metz.

M. le maréchal. — Le 16 août, j'ai vu l'intendant Wolff, c'était vers quatre heures du matin; j'étais à moitié endormi.

J'ai parlé de la démonstration sur Pont-à-Mousson, parce qu'à ce moment l'ennemi paraissait menacer notre gauche.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez M. le colonel de Villenoisy.

DÉPOSITION DU COLONEL DE VILLENOISY.

(M. le lieutenant-colonel de Villenoisy se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — Louis-Pierre-Jean-Mamès Cosseron de Villenoisy.

M. le Président. — Votre âge?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — Cinquante-deux ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — Militaire.

M. le Président. — Quel est votre grade?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — Lieutenant-colonel du génie.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — Grenoble.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — J'ai eu l'occasion de le voir au blocus de Gallipoli, pendant la campagne de Crimée.

M. le Président. — Vous n'êtes pas son parent ou son allié?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été au service l'un de l'autre?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition sur les points au sujet desquels vous avez déjà été entendu dans l'instruction, et qui sont relatifs aux opérations comprises entre le 12 et le 19 août.

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — J'ai été employé à la construction des ponts sur la Moselle.

La Moselle était alors extrêmement basse, ce qui ne permettait en aucune façon de prévoir les grandes crues qui sont survenues, et ce qui nous a empêchés d'adopter un relief plus élevé.

Des ponts trop bas auraient couru le risque d'être détruits à la moindre élévation de la rivière. D'un autre côté, si nous avions fait des ponts trop élevés, nous aurions été obligés d'établir des remblais et des rampes en terres rapportées, ce qui aurait rendu très-difficile le passage des voitures. Nous avons choisi un moyen terme, et rien de ce qui s'est produit ne serait arrivé, si, par une incurie extraordinaire, le quartier impérial n'avait pas négligé de nous informer qu'il avait été prévenu par l'ingénieur en chef du département que des crues subites et très-grosses étaient possibles; les ponts ont été submergés une première fois, et nous avons pu les sauver; mais, la seconde fois, ils ont été emportés par suite de la rupture du bief du canal de la Marne au Rhin.

Ils n'ont pu supporter cette nouvelle accumulation d'eau venant s'ajouter à une crue déjà très-forte. On a eu alors recours aux pontonniers, — ce qu'on aurait dû faire du reste dès le commencement; on a établi en aval de la Moselle un pont de bateaux, et on a réparé les ponts de radeaux et de chevalets assez rapidement pour qu'on eût pu s'en servir dès le 13 si on avait voulu. A cette date, en effet, des officiers d'état-major sont venus reconnaître les débouchés des ponts, ils ont jalonné dans l'île de Chambière la route à suivre. Tout était donc préparé en ce qui concerne les mesures de détail; seuls, les ordres supérieurs ont fait complètement défaut.

Le 14, le passage des troupes sur les ponts de la Moselle a commencé dans l'après-midi. J'étais à travailler chez moi lorsqu'en sortant pour voir quelle était la cause du grand bruit que j'entendais, j'ai vu un encombrement inouï provenant de la rencontre aux débouchés de ces différents ponts de convois, de bagages et de troupes dans la direction de Metz.

Bien que je n'eusse aucune mission pour cela, j'ai cru devoir prévenir M. le maréchal Bazaine de ce qui se passait, car je connaissais parfaitement les environs de Metz pour y avoir séjourné un long temps, et je jugeai de mon devoir de le renseigner sur l'impossibilité de faire défiler l'armée uniquement par les routes qu'on prenait.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 24 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M'étant rendu au quartier général, je le trouvai désert; tout le monde était parti. On me dit qu'il y avait encore des officiers d'état-major dans un bâtiment voisin qui avait servi autrefois à une exposition d'horticulture. J'y allai et y rencontrai M. le général Jarras, lequel me reçut en quelque sorte comme un chien dans un jeu de quilles, comme un officier supérieur ennuyé d'être dérangé par un officier d'un grade aussi subalterne que le mien.

Je ne me rebutai pas de ces difficultés; j'exposai mes idées à M. le général Jarras, qui me dit d'aller chercher des cartes; je lui fis toucher du doigt les difficultés du passage et l'encombrement excessif qui devait en résulter et qui se produisait déjà.

M. le général Jarras me parut très-frappé de mes indications et me demanda s'il y avait moyen de tourner la difficulté de franchir, le contre-fort en passant devant le Saint-Quentin, par le chemin de Plappeville. Je lui dis qu'il n'y avait pas de route pour franchir ce double contre-fort et que si on voulait rejoindre la route de Gravelotte, il fallait le faire par la grande et belle route de Saulny. J'ajoutai qu'il était bien pénible pour un officier de cœur de voir ce qui se passait et ce qui ne pouvait qu'aboutir à la ruine du pays et à la destruction de l'armée. Je vis une larme briller dans ses yeux et il me dit : « croyez bien que vous n'êtes pas le seul à souffrir d'une situation pareille. »

Je m'aperçus alors que le général Jarras était encore plus convaincu du résultat fatal au-devant duquel on courait, et qu'il souffrait de son impuissance.

M. le Président. — Le 15 août, n'avez-vous pas eu connaissance d'un armistice consenti par M. le général Coffinières à l'ennemi?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — Je le tiens du capitaine de Rochas, qui sert actuellement sous mes ordres, à Grenoble.

Il est certain que les Prussiens ont fait autour de Metz la marche la plus dangereuse que jamais armée ait exécutée : ayant en face d'eux nos troupes qui convergeaient sous Metz, tandis qu'il leur fallait faire un grand circuit. Les mouvements circulaires sont toujours excessivement difficiles et il aurait été possible à l'armée française de tomber sur les corps isolés et de les détruire. Après Borny, les Prussiens devaient craindre qu'on dirigeât contre eux quelque attaque, qu'ils auraient eu bien de la peine à soutenir dans la position qu'ils occupaient alors; mais on ne l'a pas voulu, et je crois qu'ils n'ont eu de sécurité que lorsqu'a été conclu cet armistice, qui leur a donné la certitude de pouvoir opérer leur mouvement sans être attaqués.

M. le Président. — Comment le capitaine de Rochas a-t-il pu avoir des renseignements sur la manière dont cet armistice a été conclu?

M. le lieutenant-colonel de Villenoisy. — Il était attaché à l'état-major du général Coffinières; c'est lui qui a accompagné l'officier prussien qui s'est rendu à Metz pour la prolongation de cet armistice.

M. le commissaire spécial. — Il a été entendu dans l'instruction.

M. le Président. — Il sera assigné. Nous entendrons les témoins.

(Au greffier.) Appelez M. le colonel Fay.

DÉPOSITION DU COLONEL FAY.

(M. le lieutenant-colonel Fay se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Fay (Charles-Alexandre).

M. le Président. — Votre âge?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Quarante-six ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Lieutenant-colonel d'état-major.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes pas son parent ni son allié?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été au service l'un de l'autre?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition.

Je vous préviens qu'elle doit porter sur ce que vous avez

pu connaître de ce qui se rattache aux opérations militaires qui se sont passées entre le 12 et le 19 août, et aux faits qui sont de nature à éclairer la conscience des juges.

M. le lieutenant-colonel Fay. — Je crois que tout a été dit à ce sujet par mes chefs, qui sont beaucoup plus aptes que moi à éclairer le conseil.

M. le Président. — Oui, sur les opérations en général, mais non sur certains faits particuliers dont vous avez déjà déposé dans l'instruction.

M. le lieutenant-colonel Fay. — Je crois n'avoir à déposer que sur les dernières opérations.

M. le Président. — Je peux vous indiquer d'une manière générale que vous pourriez dire au conseil ce que vous savez sur le choix des itinéraires pour la marche de l'armée sur Verdun, sur les ordres verbaux que M. le maréchal Bazaine aurait donnés, le 15 ou le 16, et sur la destruction des vivres à Gravelotte le 17.

M. le lieutenant-colonel Fay. — J'étais à l'état-major général de l'armée du Rhin, où je faisais partie d'une section spéciale, la section des renseignements. J'étais chargé de recueillir tous les renseignements qui pouvaient intéresser l'armée, et qui provenaient soit des agents qui étaient envoyés au dehors, soit des reconnaissances que le commandement ordonnait.

Le 12, je reçus de M. le général Lebrun la mission spéciale et sur un ordre écrit de sa main d'aller relever les campements de l'armée qui s'était retirée sous Metz. Toute ma journée fut employée à ce relevé, que je fis avec le capitaine Lemoine. Quand je revins le soir, j'appris que M. le maréchal Bazaine avait pris le commandement de l'armée du Rhin.

Je pris connaissance des renseignements qui pouvaient m'intéresser au point de vue spécial de mon service, entre autres d'une dépêche annonçant l'arrivée de l'empereur à Nancy, d'une autre indiquant qu'on avait rencontré l'ennemi à Faulquemont, près de Remilly, et d'une troisième qui ordonnait au général Margueritte d'aller du côté de Nomény et de se diriger sur Pont-à-Mousson. Le lendemain matin, n'ayant pas reçu d'ordre contraire, je repartis pour continuer ce travail.

Nous étions arrivés à la hauteur de Colombey, quand nous vîmes qu'un engagement avait lieu aux avant-postes, sur la route de Sarrelouis. J'allai voir ce qui se passait, puis je rentrai au quartier général, où je rendis compte. Mais, à ce moment, les choses étaient changées, et nous nous disposions à battre en retraite. L'ordre général avait été donné de nous tenir prêts à partir le lendemain avec des vivres pour trois jours. La soirée se passa sans qu'aucune reconnaissance fût prescrite, et nous restâmes tous au quartier général sur la place de la Préfecture, à Metz, pendant toute la nuit.

Le lendemain 14, l'ordre fut donné de se mettre en route de bonne heure et de transporter le quartier général à Gravelotte. Nous devions atteindre Gravelotte et marcher par les routes de Mars-la-Tour et de Doncourt.

Dans la journée, vers quatre heures, nous allâmes du côté de Borny, où l'on entendait le canon, et le soir nous revînmes du côté de Longeville; nous prîmes notre quartier général à Moulins, car nous ne pouvions aller plus loin par suite des bagages et des convois qui encombraient les routes.

Il n'y avait aucun ordre pour reconnaître ces routes; le seul ordre qui avait été donné d'une manière précise disait que la colonne de gauche, éclairée par le général de Forton et qui se composait des 2e et 3e corps, ainsi que la garde impériale qui était à Gravelotte, devaient prendre la route de Gravelotte à Mars-la-Latour. La colonne de droite, conduite par le général du Barail, devait prendre la même route; on aurait pu prendre les chemins vicinaux carrossables entre lesquels se trouve Plappeville, ainsi que la route de Brioy également à la hauteur d'Amanvilliers.

Mais l'ordre était simplement de partir de Gravelotte, et de prendre la route impériale allant à Mars-la-Tour et la route départementale aboutissant à Doncourt.

Ces deux routes n'ayant pas été reconnues, il en résulta un encombrement du côté de Gravelotte par suite du temps que mit le convoi à défiler.

Le lendemain, nous reçûmes l'ordre de marcher en avant, mais nous fûmes arrêtés, le soir, par la division Forton qui avait rencontré l'ennemi.

Les deux corps arrivèrent à Rezonville; mais, vers quatre heures du soir, avec le quartier général, nous prîmes position à Gravelotte. Des ordres furent donnés pour mettre en dehors de la route toutes les voitures qui n'étaient pas réglementaires, c'est-à-dire ces espèces de voitures à quatre roues du pays que l'intendance avait requises dans les départements environnants pour compléter nos approvisionnements.

Ces voitures, dont un grand nombre était vide, ont repris la route et sont arrivées le lendemain à Gravelotte, après avoir défilé toute la nuit.

Le 15 au soir, nous reçûmes un nouvel ordre, en vertu duquel nous devions partir le lendemain, vers quatre heures et demie du matin. Pendant la nuit, le 4e corps étant arrivé très en retard et incomplet à sa position de Verneville et le 3e corps ayant été arrêté par suite de la bataille de la veille du côté de Woippy, force nous fut de suspendre notre marche le 16 et de ne repartir que dans la journée. La bataille a commencé vers neuf heures et demie; les officiers d'état-major ont fait ce qu'ils ont à faire dans ces circonstances en leur qualité d'agents du commandement : ils ont transmis les ordres.

En rentrant le soir vers onze heures, nous reçûmes l'ordre de battre en retraite du côté de Plappeville, par suite de l'insuffisance des munitions et des vivres.

J'ai transmis ces ordres entre une heure et deux heures du matin à tous les commandants et la retraite a commencé dès le lendemain matin. J'ai été chargé de la marche des convois. Le défilé a eu lieu pêle-mêle et avec les plus grosses difficultés, par suite de l'unique route dont on pouvait se servir. Heureusement que la division Metmann nous protégeait du côté de Gravelotte; nous n'avons pas été attaqués et nous sommes arrivés très-tard dans nos positions le 16.

Le 17 s'est passé sans incidents. Le colonel Lewal, mon chef direct, fut chargé avec quelques officiers d'aller reconnaître une position en arrière qu'on devait, disait-on, occuper le lendemain.

Dans la journée, M. le maréchal ayant reçu avis de ce qui se passait sur les lignes, car le vent empêchait d'entendre le canon dans le fond de Plappeville, monta à cheval et donna l'ordre à des officiers de l'accompagner. J'étais resté à causer avec deux ecclésiastiques allemands, qui accompagnaient le corps d'un général, lorsque je reçus l'ordre de m'informer de l'état des choses. Je trouvai M. le maréchal Bazaine au bas du Saint-Quentin, en train de diriger des batteries de réserve sur Jussy.

Nous croyions que tout était terminé le soir, lorsque des officiers d'état-major vinrent nous annoncer que la droite avait été écrasée. Des ordres furent donnés immédiatement

pour se replier, et, le lendemain, nous étions dans nos positions sous Metz.

M. le Président. — N'avez-vous pas donné quelques renseignements particuliers sur ces chemins vicinaux dont vous nous avez parlé, lorsque l'armée s'est trouvée engagée sur la route de Longeville à Gravelotte?

M. le lieutenant-colonel Fay. — On ne nous a rien demandé; l'ordre était de se transporter par les routes de Mars la-Tour et Doncourt.

M. le Président. — Mais ces chemins vicinaux auraient permis à l'armée d'arriver à Doncourt.

Vous n'avez pas connaissance qu'il ait été donné aucun ordre relativement à ces deux chemins et à d'autres situés plus au nord?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance de l'incendie du convoi de vivres resté à Gravelotte?

M. le lieutenant colonel Fay. — Je ne l'ai connu qu'après.

M. le Président. — Le 18, l'état-major est-il resté sans aucune nouvelle de ce qui se passait sur les plateaux?

M. le lieutenant colonel Fay. — Absolument. Je ferai remarquer d'ailleurs que nous n'étions pas dans les conditions ordinaires d'une bataille : on n'entendait pas le canon. Ce n'est qu'ensuite, quand M. le maréchal envoya de côté et d'autre les officiers d'état-major prendre des nouvelles, que j'appris l'engagement.

M. le commissaire spécial. — Le maréchal Canrobert avait dû informer le matin le maréchal. Vous n'avez rien su?

M. le lieutenant colonel Fay. — Non, absolument rien, monsieur le Président, et je crois pouvoir dire que mes camarades n'ont pas su plus que moi.

M. le commissaire du gouvernement. — Dans la journée du 13, le maréchal est-il venu à Metz prévenir l'état-major et le général Jarras de ce qui se préparait le 14?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Je suis très-sûr d'avoir vu le maréchal à Metz, le 14. Toute la journée du 12 j'avais été en route pour relever les positions occupées par les 2e et 3e corps; le lendemain, 13, j'étais en route pour chercher des renseignements sur la marche du corps de Steinmetz. Je suis rentré à Metz le 14 seulement, à trois heures, et je suis d'autant plus certain d'avoir vu le maréchal assis à la table du général Jarras, que c'était la première fois que je le rencontrais. Je ne me rappelle pas si le général Jarras se trouvait là.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous l'avez déclaré cependant dans l'instruction.

M. le lieutenant-colonel Fay. — Mon Dieu, il y a trois ans que ces événements se sont passés, et il est bien certain qu'aux souvenirs qu'on a conservés se mêlent des conversations qu'on a pu entendre.

D'autre part, j'ai entendu affirmer il y a peu de temps par le général Jarras qu'il n'y était pas. — Je croyais l'avoir vu, et si je me rapportais à mes souvenirs seuls, je dirais encore qu'il y était, mais il doit le savoir mieux que moi.

M. le commissaire du gouvernement. — Quoi qu'il en soit, vous avez reconnu qu'aucune reconnaissance n'avait eu lieu à la suite des renseignements que vous aviez donnés relativement aux mouvements qui devaient s'exécuter?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Aucune, que je sache.

M. le Président. — Greffier, appelez M. l'intendant Séguineau de Préval.

DÉPOSITION DE M. L'INTENDANT DE PRÉVAL.

M. l'intendant Séguineau de Préval se présente à la barre et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. de Préval. — Séguineau de Préval (Henry-Eugène).

M. le Président. — Votre âge?

M. de Préval. — Quarante-neuf ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. de Préval. — Intendant militaire de la 2e division.

M. le Président. — Votre domicile?

M. de Préval. — Rouen.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal Bazaine, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. de Préval. — J'ai eu l'honneur d'être sous les ordres de M. le maréchal pendant la campagne de Crimée, lors de l'expédition de Kinburn.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. de Préval. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été au service l'un de l'autre?

M. de Préval. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. Mais, auparavant, je vous préviens qu'elle doit se limiter uniquement aux opérations militaires exécutées entre le 12 et le 19 août, et surtout à la part que vous y avez prise pendant cette période en raison de la nature de vos fonctions.

M. de Préval. — J'ai été appelé à l'armée du Rhin par le ministre de la guerre, comme chargé de la direction du service des ambulances de l'armée, lequel est essentiellement distinct de celui des approvisionnements. Je n'étais pas à proprement parler titulaire des fonctions d'intendant en chef; mais M. l'intendant en chef de l'armée ayant quitté Metz pour se rendre à Verdun, je fus chargé, à la date du 13 août, de l'expédition des affaires au quartier général comme étant le plus élevé en grade après lui.

Le 13, pendant qu'on chargeait les approvisionnements et qu'on faisait la distribution pour le service de l'armée qui allait faire un mouvement, je fus prévenu que les magasins de la ville avaient été fermés. Sur ma demande, et avec l'adhésion du général Coffinières, les magasins furent rouverts et les distributions continuèrent même la nuit. Le 14, pour parer à toutes les éventualités, je fis ajouter au convoi du grand quartier général un convoi de 100,000 rations de biscuit et je m'entendis en même temps avec le chemin de fer pour faire placer sur la voie de Verdun, qui était encore inachevée, un train de 80,000 rations de pain qui devait être maintenu à proximité de la route que suivrait l'armée.

Le 15, à Moulins, le maréchal commandant en chef me fit donner l'ordre de licencier et de faire rétrograder le convoi auxiliaire qui portait les vivres de l'armée. Je trouvai cette mesure tellement grave, que je me rendis auprès du maréchal. Il maintint l'ordre qu'il m'avait donné. Alors, pour dégager ma responsabilité des conséquences que l'exécution de cet ordre pouvait entraîner, — bien que cette demande de ma part fût un peu insolite, — je priai le maréchal de me donner un ordre écrit. Cet ordre fut rédigé et signé par le maréchal.

Le soir, à Gravelotte, l'intendant général de l'armée nous

rejoignit, et je lui rendis compte de la situation. Il vit le maréchal le lendemain matin et repartit ensuite. Peu de temps après son départ, j'envoyai en avant un certain nombre de sous-intendants militaires et d'officiers d'administration, avec mission de fouiller les villages aux environs, et de ramener tout ce qu'on pourrait trouver à Mars-La-Tour. Ce personnel fut arrêté par l'ennemi et dut rétrograder.

Un moment avant l'attaque, le maréchal m'envoya un officier d'état-major, pour se plaindre très-vivement à moi du manque de vivres. Je me rendis de suite auprès du maréchal, mais l'attaque était commencée, et je ne le trouvai plus.

J'avais l'honneur d'être chargé du service des ambulances, qui prit, ce jour-là, une importance considérable, et je ne rejoignis le maréchal qu'à la fin de la journée, au moment où il rentrait à Gravelotte. Je pensais que le mieux à faire, pour parer à la pénurie de vivres qui m'était signalée, c'était de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant l'ordre de licenciement du convoi auxiliaire, c'est-à-dire d'aller chercher à Metz les vivres que ce convoi y avait laissés. J'en fis la proposition au maréchal, qui accepta. Il ne me dit rien au sujet d'un mouvement possible de retraite pour le lendemain.

Je partis à neuf heures du soir pour Metz, où j'arrivai vers minuit; je me rendis auprès du général Coffinières, tandis que deux des sous-intendants qui m'accompagnaient allaient aux renseignements sur nos convois. Ils revinrent avec des nouvelles favorables.

Les convois qui n'avaient pas suivi l'armée se trouvaient, soit au Ban-Saint-Martin, soit dans l'enceinte de la ville, sur la place d'Armes. Je jugeai qu'il n'était pas possible de faire sortir le convoi qui était sur la place d'Armes; quant à ceux qui étaient au Ban-Saint-Martin, je les fis partir au petit jour; je fis sortir en même temps quelques voitures qui se trouvaient à proximité du Ban-Saint-Martin. La tête de ce convoi, qui se composait d'environ cinq cents voitures, était à peu près à Moulins lorsque je rencontrai un officier d'état-major, le capitaine Fix, qui apportait des instructions au général Coffinières et qui me dit que l'armée battait en retraite. Je laissai filer le convoi et je retournai auprès du général Coffinières pour prendre ses instructions.

Il me dit que la seule chose à faire, c'était d'arrêter le convoi et de l'utiliser pour la nouvelle position qu'allait occuper l'armée. Je rejoignis le convoi. Il y avait deux routes qu'on pouvait suivre : l'une au-dessous de Moulins, qui s'engageait à droite dans la vallée de Longeau; l'autre passait par Plappeville et le col de Lessy.

Malheureusement le convoi avait été arrêté, sans que j'aie su qui en avait donné l'ordre. C'était un accident d'autant plus impossible à réparer, qu'on avait fait faire demi-tour aux voitures et que la route, encombrée de blessés et de toute sorte de matériel, ne permettait plus de retourner. Je fis prendre la route de Plappeville au convoi qui portait 100,000 rations de biscuit, et je me rendis moi-même au quartier général, à Plappeville, où je rejoignis le maréchal.

M. le Président. — Qu'est devenu alors ce convoi?

M. l'intendant de Préval. — Il a servi à faire des distributions dans l'armée. Il a gravi par Plappeville, et plusieurs voitures sont allées rejoindre les corps auxquels elles étaient destinées : les autres sont revenues au Ban-Saint-Martin et ont servi à la distribution du lendemain.

M. le Président. — Lorsque l'armée a quitté Metz, le 14 août, vous exerciez déjà les fonctions d'intendant général?

M. l'intendant de Préval. — J'étais chargé des affaires courantes, mais je n'étais pas titulaire des fonctions d'intendant en chef.

M. le Président. — Les corps avaient reçu des vivres en ville jusqu'au 27?

M. l'intendant de Préval. — Tous les ordres donnés à cet égard avaient été exécutés.

M. le Président. — Cependant aucun compte ne vous avait été rendu à cet égard par les intendants des corps d'armée?

M. l'intendant de Préval. — Non, monsieur le Président; je n'avais reçu d'eux aucun compte. La seule perturbation qui se soit produite a été causée par la fermeture des magasins de Metz, mais je les ai fait rouvrir immédiatement.

M. le Président. — Les voitures attelées avaient-elles leur chargement réglementaire de quatre jours de vivres?

M. l'intendant de Préval. — Elles avaient toutes leur chargement réglementaire. Je ne l'ai pas constaté par moi-même; mais enfin le convoi était chargé complètement.

M. le Président. — Il résulte des instructions générales données par M. le maréchal Bazaine que les convois auxiliaires devaient rester massés au Ban-Saint-Martin et suivre ensuite leurs corps à une demi-journée de marche. Cependant toutes les voitures du convoi se trouvaient engagées dans le défilé à la date du 15 et du 16.

En vertu de quels ordres étaient-elles dans cette situation? Est-ce en vertu d'ordres donnés par l'état-major général ou par des chefs des services administratifs?

M. l'intendant de Préval. — Je ne saurais répondre à cet égard d'une manière précise.

M. le Président. — Mais vous aviez connaissance des ordres généraux donnés par le maréchal, soit pour le licenciement des voitures auxiliaires, soit pour l'endroit où le convoi devait être massé, soit enfin pour l'indication des voitures qui devaient suivre leurs corps d'armée à la distance d'une demi-journée de marche?

M. l'intendant de Préval. — Je n'ai pas ces ordres présents à l'esprit, mais il est probable que je les ai connus.

M. le Président. — Avez-vous prévenu le maréchal, lorsqu'il vous a donné l'ordre de licencier le train auxiliaire, de ce qu'il y avait d'imparfait dans l'exécution de cette mesure?

M. l'intendant de Préval. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Saviez-vous qu'une partie du convoi du 2e corps était déjà arrêtée et n'avait pas été licenciée?

M. l'intendant de Préval. — Je ne l'ai su que par l'instruction.

M. le Président. — Vous n'en avez pas été informé par les chefs de service des corps d'armée?

M. l'intendant de Preval. — En aucune façon; un intendant d'un corps d'armée, que j'ai rencontré pendant que je m'occupais de mon service des ambulances, m'a dit, je crois, que son convoi n'était pas passé. Du reste, le grand nombre de voitures que j'ai retrouvées dans la nuit, à Metz, prouvait bien que les convois n'avaient pas pu passer.

M. le Président. — Comment expliquez-vous qu'il existe au dossier une expédition de l'ordre écrit donné le 16 par le maréchal pour compléter l'ordre verbal qui vous avait été donné, le 15, au sujet du licenciement du convoi auxiliaire, laquelle expédition est signée de M. l'intendant général Wolf avec cette note : « Notifié le 16 août à MM. les intendants de la 5e division militaire et des 2e, 3e et 4e corps d'armée. »

M. l'intendant de Preval. — J'ai fait notifier l'ordre que le maréchal a signé le 15, aux intendants des corps d'armée.

Quant à cette pièce, je ne puis me l'expliquer, à moins que ce ne soit une copie conforme qu'on ait fait signer à M. l'intendant général.

M. le Président. — Cependant il est fait mention de la notification faite le 15.

M. le maréchal Bazaine. — L'ordre a été donné à l'intendant le 15 à quatre ou cinq heures du matin.

M. le Président. — Je demandais seulement à M. l'intendant de Préval s'il pouvait donner quelque explication sur la signature figurant au bas de cette pièce.

(S'adressant au témoin.) Vous avez dû voir M. l'intendant Wolf le 15 au matin, avant ou après sa visite au maréchal?

M. l'intendant de Préval. — Je l'ai vu certainement, soit avant, soit après cette visite : sa tente était auprès de la mienne, toutefois il ne m'a donné aucune instruction, sauf peut-être celle de faire aller en avant les sous intendants. Mais je ne puis dire si cet ordre émane de mon initiative ou si c'est M. Wolf qui l'a donné.

M. le Président. — Vous n'avez pas eu connaissance d'une dépêche expédiée de Verdun le 16 août, dépêche adressée au major général et qui signalait les approvisionnements existant à Verdun?

M. l'intendant de Préval. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Elle ne vous a pas été communiquée de l'état-major général?

M. l'intendant de Préval. — Non, monsieur la Président.

M. le Président. — Vous n'en avez reçu aucun avis?

M. l'intendant de Préval. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Cette dépêche a, je crois, déjà été lue, je la mentionnais seulement pour savoir ce que M. l'intendant pouvait avoir à nous dire à ce sujet.

Quels renseignements avez-vous pu donner au maréchal, dans la soirée du 16 août, sur la situation des vivres? N'avez-pas été appelé par lui?

M. l'intendant. — C'est moi qui ai rejoint M. le maréchal, parce que j'étais préoccupé des reproches qu'il m'avait fait faire le matin au sujet du manque de vivres.

Le maréchal ne m'a pas demandé de situation des vivres.

D'un autre côté, j'ai cru que le mieux était de faire revenir mon convoi. Je fis cette proposition au maréchal. J'étais alors dans l'ignorance absolue d'un mouvement de retraite; par conséquent, je ne voyais aucun inconvénient à replacer les choses dans la même situation que précédemment.

M. le Président. — C'est cet ordre donné le 15 qui porte au dossier la mention qu'il avait été transmis le 16. Pouviez-vous, vous qui aviez été jusqu'alors chargé exclusivement du service des ambulances, renseigner M. le maréchal Bazaine sur le service des vivres, s'il vous avait questionné?

M. l'intendant. — Si le maréchal m'avait demandé des indications précises, j'aurais fait immédiatement demander des renseignements à tous les intendants de corps d'armée qui, seuls, pouvaient dire ce qu'ils avaient, et j'aurais pu fournir ainsi une situation exacte.

M. le Président. — Vous n'avez pas parlé avec MM. les sous-intendants Gaffiot et Mony qui, je crois, vous ont accompagné à Metz lorsque vous vous y êtes rendu, de la conversation que vous veniez d'avoir avec M. le maréchal Bazaine et de la mission dont il vous avait chargé? Ces deux sous-intendants n'ont fait aucune allusion au parti qu'on pouvait tirer des vivres déjà transportés sur le plateau?

M. l'intendant. — C'est une chose que je ne me rappelle pas. J'ai appris dans l'instruction que le sous-intendant Mony, chargé du service des vivres, a dit qu'il m'avait fait une allusion à cet égard. Mais je ne crois pas qu'il puisse affirmer d'une manière absolue qu'il m'avait prévenu des vivres qui se trouvaient sur le plateau, sans quoi je n'aurais pas manqué d'en parler à M. le maréchal.

M. le Président. — Avez-vous mis le général Coffinières de Nordeck au courant de ce que vous veniez faire à Metz?

M. l'intendant de Préval. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Et il ne vous a pas fait d'observation? Il ne vous a pas donné quelques indications?

M. l'intendant. — Non; seulement le lendemain matin, si j'ai bonne mémoire, il m'a donné quelques indications au sujet de la route que je devais faire suivre aux convois, en me signalant deux routes que je pouvais leur faire prendre.

M. le Président. — M. le maréchal, si j'ai bien noté ce que vous nous avez dit, dans la conversation que vous avez eue avec lui le 16 et qui a dû se terminer vers neuf heures, ne vous a rien dit de son intention d'exécuter un mouvement de retraite?

M. l'intendant de Préval. — Il ne m'a rien dit à ce sujet.

M. le Président. — Alors vous avez mis votre convoi en route avec la conviction que ce mouvement ne s'exécuterait pas?

M. l'intendant de Préval. — Oui, monsieur le Président, et aussi avec la conviction que j'arriverais à Gravelotte en temps utile.

M. le Président. — Ce n'est que lorsque vous avez rencontré le capitaine Fix que vous avez été informé de ce mouvement de l'armée.

Dès que vous avez reçu cette information, avez-vous prévenu le maréchal du point où était arrivé votre convoi, et de la nouvelle direction que vous lui donniez?

M. l'intendant. — Je crois avoir écrit à ce sujet une lettre à Plappeville, parce que M. le général Coffinières de Nordeck m'avait dit que le quartier général serait à Plappeville et m'avait indiqué la position qu'allait prendre l'armée.

DÉPOSITION DU SOUS-INTENDANT MONY.

M. le sous-intendant Mony se présente à la barre et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le sous-intendant Mony. — Mony (Alexandre-Ferdinand).

M. le Président. — Votre âge?

M. le sous-intendant Mony. — Quarante sept ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le sous-intendant Mony. — Sous-intendant militaire de 1re classe.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le sous-intendant Mony. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le sous-intendant Mony. — Oui, monsieur le Président. Je l'ai connu pendant la guerre de 1870.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le sous-intendant Mony. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre?

M. le sous-intendant Mony. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. Vous savez qu'elle doit porter sur les renseignements que vous pouvez donner au conseil en ce qui touche les opérations militaires, et plus spécialement celles que votre situation vous mettait à même de connaître, c'est-à-dire sur les services administratifs pendant la période du 12 au 19 août.

M. le sous-intendant Mony.—J'étais attaché à l'armée comme directeur du service des subsistances, lorsque M. le maréchal Bazaine fut nommé au commandement en chef de l'armée du Rhin. Je crus devoir dresser un rapport établissant la situation des ressources dont l'armée pouvait disposer pour les opérations ultérieures. Ce rapport faisait ressortir l'existence de sept jours d'approvisionnement en blé, de quinze à vingt jours en farine, de dix à quinze jours en avoine et de dix à douze jours de vivres de campagne entrés dans les magasins ou réunis dans les gares, considérées comme annexes des magasins. Le surplus se trouvait sur les wagons qui n'avaient pu pénétrer dans les gares et qui avaient été déchargés des deux côtés le long de la voie du chemin de fer. Cette partie des approvisionnements représentait une quantité qui n'était pas complétement connue, mais qu'on pouvait estimer à peu près égale à celle qui se trouvait dans les magasins.

Je crois qu'il serait peut-être utile pour le conseil de savoir ce qui se trouvait dans les corps d'armée à la même époque.

D'après les ordres du 28 juillet, chaque intendant de corps d'armée avait reçu l'ordre de former et d'entretenir d'une façon permanente huit jours de vivres, avec ordre, à mesure que les distributions seraient faites, de chercher à remplacer ce qui manquerait au moyen d'achats faits sur le terrain et, à défaut, de s'adresser à la place de Metz pour prélever ce dont ils auraient besoin sur les approvisionnements généraux de façon à maintenir d'une manière permanente ces huit jours d'approvisionnements.

A la date du 13, je crois pouvoir affirmer que la garde, le 4e et le 3e corps avaient leurs huit jours de vivres, et qu'un certain nombre de ces corps avaient même jusqu'à douze jours de vivres. Quant au 2e corps, qui s'était trouvé compromis dans les événements de Forbach, il avait perdu une partie de son convoi et, par conséquent, sa situation devait se trouver moins bonne.

Aussi, — à la date du 9, je crois, — le général Frossard avait envoyé son aide de camp au maréchal Le Bœuf, pour appeler son attention sur la situation de ce 2e corps, notamment pour les vivres de campagne. La lettre fut adressée par le maréchal Le Bœuf à l'intendant général de l'armée, en même temps que je recevais un sous-intendant attaché à M. l'intendant Pages, qui l'avait chargé de me parler de cette situation du 2e corps. Immédiatement, toutes les mesures furent prises pour reconstituer ses approvisionnements, de sorte que je puis dire qu'à la date du 13 août le 2e corps avait de nouveau ses vivres de campagne pour huit jours.

Ainsi donc, à cette date, tous les corps d'armée, en dehors des corps de la place, se trouvaient approvisionnés au moins pour huit jours.

Le 6e corps avait reçu l'ordre d'exécuter son mouvement le 11 ou le 12, — je ne me rappelle pas exactement la date. — Aussitôt que nous avons reçu avis de ce mouvement, j'envoyai une dépêche à l'intendant à Châlons, pour le prier d'approvisionner les hommes dans la plus large mesure possible et de faire suivre, à l'arrivée des troupes, toutes les denrées dont elles pouvaient se passer, de manière à constituer un convoi pour le 6e corps.

Malheureusement, ce mouvement ne put s'exécuter d'une façon convenable, et, lorsque l'ordre de retraite fut donné, le 6e corps n'avait que ce qui pouvait lui rester, d'après les observations qui m'avaient été données par l'intendant, c'est-à-dire que chaque homme avait dû recevoir quatre jours de vivres.

A l'arrivée des divisions, j'étais tenu au courant de la situation de chacune d'elles; des distributions spéciales ont été faites d'une façon toute particulière pour le 6e corps.

Dans la soirée du 14, le sous-intendant qui avait été envoyé à Châlons pour activer le mouvement des denrées pour le 6e corps se trouva sur mon passage. Je me fis rendre compte de la situation des troupes qui étaient arrivées là. Comme il témoignait de grandes inquiétudes, — il occupait Montigny, — je le prévins qu'il y avait le long du chemin de fer des approvisionnements considérables, et qu'il était autorisé à faire prélever par ses comptables les quantités de vivres nécessaires pour approvisionner les troupes, sauf à en tenir compte à la ville de Metz, qui devait les faire rentrer dans ses magasins. Comme je savais que le 6e corps était dans une situation mauvaise, je le prévins en outre que le quartier général pourvoirait à toutes les demandes qui lui seraient adressées.

A la date du 11, le ministre de la guerre avait été informé des difficultés qu'avait la place de Metz à fabriquer la quantité de pain suffisante pour alimenter toutes les troupes qui étaient venues se grouper autour de cette ville. Il avait fait connaître que 100,000 rations seraient envoyées journellement et qu'elles seraient suivies d'une certaine quantité de pain. Le mouvement du 6e corps a empêché cette décision d'être exécutée complétement.

A la date du 13, lorsque nous avons eu connaissance qu'on ne pouvait plus passer par la ligne de Frouard, avis fut donné de cette difficulté. Dès le 12 l'intendant général de l'armée était parti pour Verdun avec plusieurs intendants afin de recevoir des approvisionnements et organiser des convois pour faire arriver sous Metz ce qui pouvait manquer aux troupes. A la date du 14, j'ai eu connaissance du mouvement de retraite qui allait s'exécuter sur Verdun. M. le ministre de la guerre avait fait connaître par dépêche qu'il n'était plus nécessaire d'envoyer des approvisionnements de biscuit et de pain sur Metz et qu'il y avait intérêt à les diriger sur Châlons.

Une dépêche expédiée à la date du 16, mais qui ne m'était parvenue que le 21 par l'intermédiaire du sous-préfet de Briey, portait que le 16 il se trouvait dans la place de Verdun 600,000 rations de biscuit, 48,000 rations de pain, et à Longuyon 300,000 rations de biscuit et un certain nombre de rations de pain, ainsi que des vivres de campagne.

Cette dépêche du ministre, adressée à M. l'intendant général qui se trouvait entre Verdun et Montmédy, ne m'est arrivé, je l'ai dit, que le 21, au moment où je rentrais chez moi. Elle venait par conséquent confirmer les renseignements qui avaient pu être donnés au maréchal dans la matinée du 16 sur les ressources qu'on pourrait trouver en avant de la place de Metz si on continuait le mouvement sur Verdun.

Pendant les journées du 13 et du 14, la place de Metz continua les distributions, mais non sans difficulté, parce qu'elle ne pouvait guère fabriquer dans des proportions suffisantes.

Le 15 au matin, nous nous mîmes en route et nous arrivâmes à Longeville vers dix ou onze heures. Là, l'ordre fut donné de licencier les convois des différents corps d'armée. Lorsque l'intendant de Préval porta cet ordre à ma connais-

sance, il me demanda ce que je comptais faire. Je n'avais pas de baguette de fée pour remplacer les convois qui allaient me faire défaut, et je ne savais pas si les intendants qui avaient reçu pour mission de se porter en avant avaient réussi à réunir des approvisionnements. Je n'avais pas connaissance de la dépêche du 16; en un mot, j'étais dans un très-grand embarras, tout disposé à m'inspirer des circonstances et à faire de mon mieux.

Dans la soirée du 15, M. l'intendant général Wolf, auquel nous avions envoyé une dépêche télégraphique la veille, pour lui dire que la situation devenait plus grave et que nous avions besoin de son expérience, arriva au milieu de nous. Sa présence nous rassura d'autant plus qu'il nous dit qu'à Mars-la-Tour, à Briey et dans tous les villages sur la route de Verdun, des approvisionnements étaient réunis et que par conséquent le service était assuré. Nous lui fîmes part de l'ordre qui avait été donné de licencier les convois; mais les conséquences de cet ordre allaient se trouver en partie amoindries par suite de la mesure qui allait être bientôt portée à notre connaissance.

M. l'intendant de Préval avait obtenu du maréchal pendant la journée du 15, pour parer autant que possible aux conséquences que je viens d'indiquer, que le convoi du quartier général pourrait continuer à exécuter son mouvement. Ce convoi du grand quartier général comprenait trois jours de vivres de campagne, un jour de biscuit, un jour de pain, en tout cinq jours et un grand jour de farine. C'était donc deux jours de pain ou de farine sur le convoi du grand quartier général et quatre jours de vivres de campagne. Il y avait aussi un demi-jour d'avoine. — Ce convoi arriva dans la nuit du 16 au 17.

Le 16, au matin, je fis diriger une partie de ces vivres en arrière du 6e corps, dont la situation me préoccupait toujours, et une distribution put être faite; il fut donné un jour de pain et de biscuit. On ne donna pas de vivres de campagne, c'est-à-dire ni sucre ni café, mais il fut distribué du vin en remplacement. Le 6e corps se trouva donc avoir ses vivres le jour de la bataille.

Le soir vers six heures, je fis diriger du parc du grand quartier général les bestiaux nécessaires pour faire la distribution générale. Malheureusement, une partie de ces bestiaux fut dispersée. Il y a, à la liquidation, un procès-verbal qui porte qu'il y a lieu de supposer que le soir la distribution de viande n'a pu être complète.

Dans la matinée du 16, d'après les indications données par M. l'intendant général Wolf, voulant nous assurer que, si l'armée effectuait son passage, on trouverait réellement réunis les approvisionnements annoncés, une mission fut chargée de reconnaître tous les villages jusqu'à Verdun, de s'assurer de l'existence des denrées qui avaient été approvisionnées de nouveau et de provoquer de nouveaux achats. Cette mission alla jusqu'à Vionville; là, elle fut arrêtée par le général de Forton, qui l'engagea à attendre, à raison des renseignements qu'il avait reçus sur la position de l'ennemi. Et, en effet, une demi-heure après, l'affaire fut engagée et la mission se trouva obligée de rétrograder. Le combat durait depuis une heure, lorsque je fus chargé de faire dégager les routes en arrière de Gravelotte, de façon à ce que le mouvement des troupes, qui nécessitait un passage sur la rampe descendante du côté de Metz, fût complètement libre. Cela n'était pas dans mes attributions et je ne sais par qui l'ordre m'était arrivé.

Quand je revins, j'aidai mes collègues à l'installation de l'ambulance. Le soir, à six heures, je retournai avec l'intendant de Préval, qui avait remplacé l'intendant Wolf à l'ambulance du grand quartier général, et là, je procurai à nos malheureux blessés une grande satisfaction quand je leur dis que l'affaire avait été des plus brillantes pour nous, que par conséquent il y avait dans le résultat de la journée comme une compensation à leur infortune.

M. l'intendant de Préval me quitta pour aller trouver le maréchal. A son retour, vers sept heures et demie, il nous fit appeler et nous dit : « L'affaire n'est pas aussi brillante que nous le supposions ; le maréchal se plaint du manque de munitions. »

Ici, monsieur le Président, je dois faire une rectification à ma déclaration devant le général instructeur. J'ai dit que je croyais me rappeler que l'intendant de Préval, en revenant, avait dit que le maréchal se plaignait de ne pas avoir de vivres ni de munitions, et qu'à cette parole j'avais répondu : « Néanmoins, pour les vivres, vous avez pu le rassurer. » En me reportant aux notes que j'ai prises pendant les premiers jours de ma captivité, je ne vois pas figurer les vivres, je ne parle que des munitions. Par conséquent, il est présumable que ce n'est pas à ce moment-là que j'ai tenu le propos que j'applique au 16 au soir.

En effet, M. l'intendant de Préval me dit : « Nous allons nous rendre à Metz pour réunir des vivres et les faire arriver à l'armée, afin de pouvoir les distribuer. » Pour moi, la chose ne devait pas être difficile, car l'ordre de licenciement, donné dans la journée et qui n'avait été transmis que dans la soirée, ne devait pas avoir reçu une exécution suffisante. Nous n'avions autre chose à faire que pousser les convois pour les faire arriver jusqu'à l'armée.

Nous arrivâmes à Metz à onze heures et demie du soir. J'allai trouver de suite M. Gaffiot, l'intendant de division, pour tâcher de savoir si la portion du convoi restée sous les murs de Metz, au Ban-Saint-Martin, en dedans des murs ou sur les différentes places et boulevards de la ville, si tout cela avait été déchargé. J'acquis la certitude que mon espérance avait été réalisée, et je vis qu'il n'y aurait qu'à faire ébranler les convois. Toutefois, je demandai à M. l'intendant de la cinquième division de vouloir bien faire reprendre la fabrication sur une plus large échelle, de façon à ce que le lendemain on eût des voitures à charger. Je pensais réunir tous ces vivres, en former un nouveau convoi et le diriger sur les derrières de l'armée.

Le matin, à la pointe du jour, nous étions au Ban-Saint-Martin. L'intendant de Préval donna l'ordre au convoi de se diriger sur Gravelotte. A peine le mouvement était-il commencé qu'on vint me prévenir que le général Coffinières faisait dire que d'après les ordres du maréchal les convois devaient aller par Plappeville. C'était un changement de direction imprévu. Les convois qui se trouvaient déjà sur la route de Gravelotte allaient donc être forcés de changer de direction. Je fus très-surpris de cet ordre. J'envoyai M. Martini, qui était avec moi, à l'état-major du général Coffinières pour m'assurer d'une façon certaine que l'ordre avait bien été donné par le commandant en chef. Le général Coffinières me fit répondre que l'armée allait battre en retraite, que les convois n'étaient plus nécessaires à Gravelotte et de les diriger sur le plateau de Pappeville. Je fis communiquer à l'intendant de Préval ces nouveaux ordres, et le mouvement s'exécuta, mais non sans difficulté.

L'intendant de Préval ayant conservé la direction du convoi, je rentrai dans Metz pour m'occuper de ce que j'avais indiqué. Dans la nuit je fis chercher encore des voitures; je pus en trouver soixante, qui étaient déchargées et disponibles. Ces voitures furent amenées au magasin qui se trouve à proximité de la caserne du génie à Metz. Je les fis charger

d'avoine, de biscuit, etc., et elles furent dirigées sur le plateau de Plappeville. Cette mission remplie, je m'y dirigeai immédiatement moi-même. C'est là que j'appris que le mouvement de retraite avait pour cause le manque de munitions et de vivres. Je confirmai à l'intendant au quartier général les instructions qui lui avaient été données la veille pour reprendre la fabrication sur une plus large échelle, de façon à assurer la distribution dans les proportions les plus étendues possible.

Vers les dix heures, l'intendant Préval, qui avait été appelé par le maréchal, vint nous trouver et, me croyant le plus ancien, m'annonça qu'il allait se charger d'une mission dont il ne pouvait pas me dire le but, et que j'aurais à m'occuper des détails du service. Je fis remarquer que M. Gaffiot était plus ancien que moi et que par conséquent c'était à lui qu'il fallait confier ces fonctions.

A ce moment deux dépêches télégraphiques furent envoyées à la date du 17 août, l'une aux commandants de place de Longuyon et de Montmédy, l'autre au maire de Longuyon.

La dépêche aux commandants de place de Longuyon et de Montmédy portait :

« Préparez le plus de vivres possible; faites-les diriger sur Longuyon, où ils devront être arrivés demain soir, 18. »

La dépêche au maire de Longuyon disait :

« Prenez toutes dispositions pour recevoir les vivres qui vont arriver de Longuyon et de Montmédy, et tenez-les prêts à la disposition de l'armée demain soir. »

Voilà le résumé de ces dépêches.

Ce ne sont pas les mots que je cite, mais c'est bien le sens.

Dans la même journée, l'état-major général fut informé par M. l'intendant de Préval, qui était arrivé avec les convois dans la journée à Plappeville, que les distributions pouvaient être faites à toute l'armée. En effet, l'ordre fut donné à tous les corps d'armée d'aller chercher à Plappeville les approvisionnements nécessaires pour le lendemain et les jours suivants.

Dans la journée du 18, je m'occupai de préparer, d'étendre le plus possible les moyens de fabrication. Je me mis en rapport avec le maire de Plappeville, pour arriver à faire fabriquer du pain, non-seulement à Plappeville, mais dans tous les villages environnants. Malheureusement, il n'y avait plus d'ouvriers militaires, et dans les départements de l'est, comme dans beaucoup d'autres parties de la France aujourd'hui, on achète le pain chez le boulanger. On ne trouve guère plus dans les villages de femmes habituées à faire le pain, la plupart des fours ont été détruits ou ont changé d'usage.

L'opération n'était donc pas sans difficultés. Je me mis en rapport avec M. Bouchotte, et comme c'était lui qui à Metz fournissait la farine au plus grand nombre des boulangers, je lui demandai s'il pouvait me prêter son appui. Mais cette combinaison n'eut pas de suite et, dans les jours suivants, — je n'oublie pas que je ne dois parler que de ce qui a eu lieu jusqu'au 19, — des mesures furent prises pour aménager à bref délai 70 fours, qui vinrent parer à l'insuffisance des moyens de fabrication existant sous Metz.

Le 18, je fus signalé à M. l'intendant de Préval comme pouvant donner des renseignements à M. le maréchal Bazaine sur le service des subsistances, et ce jour-là même je fus appelé à deux reprises par M. le maréchal, la première fois dans la matinée, et la seconde fois vers une heure et demie.

Dans cette seconde entrevue j'appelai l'attention du maréchal sur la situation des ressources et, bien que les dépêches qui lui avaient été envoyées le 13, au moment où il prenait possession de son commandement, eussent pu l'édifier à cet égard, je tenais à ne laisser aucun doute dans son esprit. Je tenais à ce qu'il sût bien que, si la dernière ligne de communications avec la France venait à être fermée, nous allions nous trouver dans une situation qui nous obligerait à compter les jours.

Voilà tout ce que j'ai à dire sur cette période.

M. le Président. — M. le maréchal ne répondit rien à cette dernière observation?

M. le sous-intendant.—M. le maréchal m'a dit : « Monsieur l'intendant, la responsabilité de l'administration serait bien engagée si la situation était aussi mauvaise. » A cela, je répondis : « Ce n'est pas la faute de l'administration, si la guerre a été engagée sans préparation suffisante, si on a, comme toujours, fait marcher les troupes sans les faire suivre des convois nécessaires pour les approvisionner, les mettant dans la nécessité d'enlever à une place les approvisionnements indispensables à ses propres besoins; ce n'est pas la faute de l'administration si, en moins de quinze jours, deux de nos lignes de communication lui ont été enlevées, si la troisième est à la veille de l'être. »

M. le Président. — M. le maréchal n'ajouta rien sur ses intentions ultérieures ? »

M. le sous-intendant. — Je fis remarquer aussi que le mouvement du 6e corps avait été des plus défavorables pour les subsistances de l'armée; que le 6e corps, qui avait été dirigé de Châlons sur Nancy, puis de Nancy sur Châlons, et enfin qu'on avait fait revenir de Châlons sur Metz, avait employé un nombre de jours qui aurait permis de faire arriver sous les murs de Metz des approvisionnements qui n'y étaient pas parvenus. M. le général Jarras appuya l'observation que je venais de faire, et je fus invité à me retirer.

M. le Président. — Est-ce le 14 qu'arriva l'ordre du ministre qui prescrivait de diriger l'armée sur Verdun et non plus sur la place de Metz?

M. le sous-intendant. — Le 14, une dépêche télégraphique fut envoyée à M. le ministre de la guerre pour prévenir que, l'armée exécutant son mouvement de retraite sur la place de Verdun, il n'était plus nécessaire de faire diriger sur Metz les 100,000 rations de biscuit qui devaient y arriver journellement, mais qu'il fallait les reporter sur Verdun; que nos biscuits n'étaient pas nécessaires à la défense de la place, où on pourrait toujours fabriquer du pain, le biscuit étant plutôt une denrée de troupe en mouvement que de troupe en station.

M. le Président. — J'avais cru comprendre qu'il était arrivé une recommandation du ministre à cet égard.

M. le sous-intendant. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — L'ordre verbal du licenciement du convoi auxiliaire, qui a été donné le 15, a été régularisé par un ordre écrit; cet ordre a-t-il été signé le 15 ou le 16?

M. le sous-intendant. — Je n'étais pas présent au moment de la signature.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas si la transmission de cet ordre est du 15 ou du 16 ?

M. le sous-intendant. — La transmission a dû être faite immédiatement. Je me rappelle parfaitement que nous étions à l'intendance du grand quartier général, et qu'au moyen d'un crayon et d'une feuille de papier arrachée de nos calepins, nous avons envoyé des instructions à MM. les

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 24 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

intendants des différents corps d'armée. Quand ces instructions sont-elles parvenues, c'est ce que je ne puis dire.

M. le Président. — C'est sans doute par inadvertance que vous avez dit tout à l'heure que la tête du convoi était à Gravelotte dans la nuit du 16 au 17; c'est dans la nuit du 15 au 16 que vous avez voulu dire?

M. le sous-intendant. — Parfaitement. Le 16 au matin, on a pu faire la distribution au 6e corps.

M. le Président. — Vous avez dit que le 6e corps a reçu le pain et qu'au lieu de vivres de campagne, il lui a été fait une distribution de vin.

M. le sous-intendant. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il est bien positif que cela s'est fait d'une manière régulière, le 16 au matin?

M. le sous-intendant. — La remise a été faite aux corps d'armée. Lorsque l'intendant Gaffiot est parti pour la reconnaissance qu'il devait faire des villages qui se trouvaient entre Verdun et nous, et qu'il est passé à la hauteur du 6e corps, il a vu faire à ce corps la distribution de biscuit.

M. le Président. — C'était jour de biscuit?

M. le sous-intendant. — C'était jour de biscuit ou pain avec la ration réglementaire de vin.

M. le Président. — Quant aux vivres viande, vous pensez qu'il y a eu un certain désordre dans la distribution?

M. le sous-intendant. — Oui; une partie a dû être dispersée, soit par suite des mouvements de troupes, soit parce que les troupeaux ont été effrayés par les obus et par le canon.

M. le Président. — Vous n'avez pas indiqué qu'avant de recourir aux vivres déjà rentrés à Metz on pouvait essayer de tirer parti des vivres déjà portés sur les plateaux, par suite de ce qu'il y avait eu d'incomplet dans l'exécution de la mesure prescrite à l'égard du convoi auxiliaire?

M. le sous-intendant. — La mesure a été prise dans la journée du 15; le mouvement du convoi a été autorisé à la suite des observations présentées par M. l'intendant de Préval; celui-ci, privé du convoi général, voulait au moins avoir le convoi du grand quartier général, qui contenait des approvisionnements dans une proportion suffisante. Quant à moi, je n'assistais pas à la réunion, il ne m'était donc pas possible d'émettre une opinion à cet égard.

M. le Président. — Quand avez-vous connu la destruction des approvisionnements laissés sur le plateau?

M. le sous-intendant. — A ma rentrée le 17, lorsque j'entrai en rapport avec mes collègues du quartier général. J'appris que dans la matinée du 17, vers onze heures et demie, lorsqu'on avait eu connaissance du mouvement de retraite, mon collègue M. Chapplain avait pris les ordres du maréchal au sujet des denrées qui avaient été mises à terre, afin qu'on pût disposer des voitures pour transporter les blessés dans la place de Metz; l'ordre fut donné de distribuer ces denrées aux corps qui passeraient sur la route. La distribution, commencée, avait été faite dans une large proportion, et lorsque le dernier des corps qui devaient passer sur cette route eut exécuté son mouvement, mes collègues MM. Capplain et Boisbrunet, craignant que ce qui restait tombât aux mains de l'ennemi, prirent le parti d'y mettre le feu.

D'après les renseignements qui m'ont été donnés, les denrées ainsi incendiées étaient de peu d'importance comme quantité, mais elles se trouvaient d'une importance relativement assez considérable à raison de leur nature. Ainsi, par exemple, trois jours de sel ont été répandus; il est certain que si nous les avions eus plus tard, en divisant par trois, cela nous aurait fourni neuf jours; c'était donc une perte regrettable. Il faut dire que M. Chapplain, n'étant pas chargé du service des subsistances, ignorait complétement qu'il y avait à Metz pénurie de sel; il n'y avait donc pas attaché d'importance. D'ailleurs, il n'y aurait pas eu moyen de le faire enlever: il y en avait là environ cent quintaux, qui auraient chargé dix voitures. Avec cela il y avait du sucre et du café.

Quant au sucre et au café, la plus grande partie en a été évidemment distribuée; comme on ne recevait pas de bons des corps qui passaient et qui enlevaient ces denrées, il serait difficile d'établir une proportion entre ce qui a été détruit et ce qui a été pris Tout ce que je puis dire, c'est que le convoi du grand quartier général est revenu à Plappeville avec la plus grande partie de ses approvisionnements, sauf la distribution qui avait été faite au 6e corps le 16 au matin, et le sel, le sucre et le café qui avaient été perdus.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais demander au témoin si M. de Préval, lorsqu'il s'est rendu le 16 au soir à Metz par ordre du maréchal, a fait connaître les motifs qui l'y amenaient, s'il a fait connaître les craintes

qu'inspirait la situation des vivres; si le témoin, qui connaissait cette situation, en a informé lui-même M. de Préval.

M. le sous-intendant. — Je crois avoir répondu tout à l'heure à cette question en rectifiant sur ce point la déposition que j'avais faite devant M. le général instructeur.

J'ai dit qu'en consultant des notes que j'ai prises pendant les premiers jours de ma captivité, j'avais vu qu'elles relataient seulement qu'au moment où M. de Préval était revenu vers nous il m'avait dit que l'affaire n'était pas aussi bonne que nous l'avions supposé, que le maréchal se plaignait du manque de munitions; qu'il n'avait pas été question des vivres à ce moment; qu'il m'avait dit seulement : « Nous allons à Metz former un convoi pour des vivres. » Cet ordre était naturel, puisque la veille on avait prescrit le licenciement du convoi auxiliaire; les vivres ne pouvaient pas tomber du ciel.

M. le commissaire du gouvernement. — Il y avait un certain nombre de voitures sur le plateau ?

M. le sous-intendant — C'étaient des voitures du grand quartier général, une partie du convoi du 2e corps et de la division Forton.

M. le commissaire du gouvernement. — Il y avait donc de quoi pourvoir aux nécessités premières.

M. le sous-intendant. — Sans doute; mais ne connaissant pas la pensée supérieure et croyant qu'il s'agissait tout simplement de rectifier l'ordre qui avait été donné la veille, je trouvais tout naturel qu'on nous envoyât à Metz, afin de faire remonter le convoi. C'est le lendemain seulement, à mon retour au grand quartier général, que j'appris que les troupes avaient été prévenues que c'était par suite du manque de vivres et de munitions qu'on allait se retirer. Je fus surpris de cette décision.

M. le Président. — Vous étiez assuré, d'après les renseignements que vous avez donnés, que les corps avaient bien, sur les voitures du train, l'approvisionnement qui avait été fixé ?

M. le sous-intendant. — Je crois pouvoir affirmer que, si tous les intendants des corps d'armée étaient appelés ici, ils fourniraient des renseignements conformes à ceux que je viens de donner.

M. le commissaire du gouvernement. — Il y avait quatre journées de vivres sur les voitures régulières du train. Comment des appréhensions pouvaient-elles se produire, puisque l'ordre du maréchal dans la journée du 13 était de faire suivre les troupes de quatre jours de vivres ?

M. le sous-intendant. — Pour que cet ordre fût exécuté, il aurait fallu opérer le transbordement des vivres de certaines voitures sur certaines autres. C'était une opération matériellement impossible. Dans la plupart des corps d'armée on y avait bien pensé, — c'était du moins ce qui s'était produit au grand quartier général, — on avait dû se borner à mettre sur les voitures du train le plus de vivres facilement utilisables.

M. le commissaire du gouvernement. — Il y avait cinq cents voitures du train qui suivaient l'armée; ces voitures étaient-elles chargées uniquement de vivres ? Il y en avait là une grande quantité, pourquoi ne les a-t-on pas utilisés ?

M. le sous-intendant. — Je ne puis répondre que pour ce qui concerne le grand quartier général. Les intendants des différents corps d'armée avaient donné leurs ordres comme ils l'avaient jugé bon. Mais en ce qui concerne le grand quartier général, toutes les voitures du train étaient bien pourvues de vivres.

M. le commissaire du gouvernement. — Il est fâcheux que ce service n'ait pas été centralisé de manière à pouvoir répondre d'une manière précise aux appréhensions que la situation pouvait faire naître, surtout si ces appréhensions n'étaient pas fondées.

M. le sous-intendant. — Je répondrai que l'affaire de Borny nous avait obligés à décharger un certain nombre de voitures du train qu'on avait envoyées pour ramasser les blessés. Il est bien possible qu'il en soit résulté une certaine perturbation dans les convois des corps qui, se trouvant le plus à proximité de la Moselle, avaient dû naturellement apporter leur appoint. Quant au convoi du grand quartier général, il se trouvait dans la journée du 14 à la hauteur de Longeville, et il n'avait pu rejoindre à temps pour être appelé à concourir à l'enlèvement des blessés. Sans cette circonstance, ses voitures auraient été déchargées comme les autres.

M. le commissaire du gouvernement. — Au moment où l'armée s'est remise en route le 13, les ordres donnés par le commandement en chef étaient que les convois ne suivissent qu'à une demi-journée de distance. Cependant ces convois ont été engagés en même temps que l'armée. Y a-t-il eu de nouveaux ordres qui aient modifié les premiers ?

M. le sous-intendant. — En ce qui concerne les convois du grand quartier général, il n'y a eu d'autres ordres que ceux qui ont été donnés le 15.

M. le commissaire du gouvernement. — Le convoi auxiliaire a été remis en marche ?

M. le sous-intendant. — Je ne puis parler que des convois du grand quartier général. Les autres étaient placés sous les ordres des commandants des corps d'armée. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait.

M. le commissaire du gouvernement. — Qui centralisait le service de l'intendance ?

M. le sous-intendant. — Le service était centralisé pour ce qui concernait le grand quartier général. Quant aux corps d'armée, les commandants avaient qualité pour prescrire les mesures que les circonstances semblaient exiger. Si chacun était contenu dans des limites trop étroites, il en résulterait bien souvent dans l'exécution des combinaisons extrêmement fâcheuses.

M. le commissaire du gouvernement. — Ainsi on ne peut pas savoir pourquoi les convois ont suivi une autre direction que celle qui leur avait été donnée, pourquoi ils ont été mis en mouvement avec des troupes, alors qu'ils ne devaient les suivre qu'à une demi-journée de distance ?

M. le sous-intendant. — Le service du train du grand quartier général se trouvait sous les ordres d'un colonel. Il a pu y avoir des ordres donnés par lui, dont je n'ai pas eu connaissance. Mais il ne s'est pas trouvé en marche en même temps que le reste des convois, et dans tous les cas, le mouvement du grand quartier général n'a eu lieu que le 15, alors qu'après l'ordre de licenciement des voitures auxiliaires, M. le maréchal avait bien voulu autoriser ce mouvement.

Quant au convoi du 2e corps, il est à craindre que ses voitures, qui se trouvaient sans éléments militaires pour les diriger, aient suivi tout simplement le mouvement du convoi du grand quartier général; et ce qui donne tout naturellement lieu de le supposer, c'est qu'elles se trouvaient sur le plateau à peu près à la même hauteur.

Maintenant, je dois dire au conseil que dans la lettre du

13 dont j'ai parlé tout à l'heure, et surtout dans le dernier paragraphe, qui à mon sens avait son importance, nous demandions d'une façon toute spéciale que des mesures fussent prises pour que les convois fussent toujours escortés. Sans escorte, pas de direction possible. Quels que soient les ordres donnés, il y aura toujours du désordre s'il n'y a pas là quelqu'un qui ait l'autorité nécessaire pour faire exécuter et faire respecter les ordres qui auront été donnés. Eh bien, je ne sache pas que, dans cette journée, pas plus du reste que dans les autres, les convois aient été escortés.

M. le Président. — Mais, est-ce que les convois n'étaient pas placés sous les ordres de la gendarmerie, du vaguemestre général ?

M. le sous-intendant. — Je ne considère pas cette escorte de convoi comme suffisante, et c'est pour cela que j'avais cru devoir appeler l'attention du commandement supérieur sur la nécessité de faire escorter les quatre mille voitures qu'on allait mettre en mouvement. Il n'y avait pas d'ordres, pas d'autorité pour les conduire. Ce n'étaient pas quelques gendarmes qui pouvaient suffire à les diriger et à maintenir l'ordre.

M. le Président. — Quelles étaient exactement vos fonctions et vos attributions ?

M. le sous-intendant. — J'étais directeur du service des subsistances, chargé de faire exécuter les ordres donnés par l'intendant général de l'armée.

M. le Président. — Par conséquent, vous centralisiez tout le service des subsistances?

M. le sous-intendant. — Oui, monsieur le Président ; mais pour établir la division du travail, nous avions, dans les instructions données dès le début des opérations, laissé une latitude très-grande aux intendants des corps d'armée, pendant que les troupes seraient en mouvement. C'était à chaque intendant de corps à apprécier, d'après les ressources qu'il pouvait trouver dans le pays à parcourir, ce qu'il pouvait avoir à faire.

M. le Président. — Mais tout en leur laissant cette latitude, il était cependant essentiel que vous fussiez constamment tenu au courant de la situation de leurs services. Cela a-t-il eu lieu?

M. le sous-intendant. — Nous étions constamment en relations avec eux et tenus au courant de leur situation. Il le fallait bien, puisqu'ils devaient, s'ils ne pouvaient arriver à compléter leurs approvisionnements sur le territoire occupé par leur corps d'armée, nous demander au grand quartier général ce qui leur manquait, en justifiant leurs demandes, bien entendu. Je crois que nous nous étions placés ainsi dans les meilleures conditions.

M. le Président. — Quelqu'un de messieurs les juges a-t-il des questions à adresser au témoin ?...

Monsieur le défenseur ?

Me Lachaud. — Je voudrais adresser une question au témoin, sur un point qui a besoin d'être établi d'une façon très-précise et très-nette.

Voici la question que je prie monsieur le Président de poser au témoin :

M. le maréchal a donné, le 13, l'ordre de faire mettre sur les voitures quatre jours de vivres.

Cet ordre a-t-il été exécuté ?

M. le Président. — Cette question a déjà été posée à M. le sous-intendant. Veuillez cependant y répondre.

M. le sous-intendant. — Je n'ai pas en ce moment-ci souvenir de l'ordre en question. Je me demande s'il n'y a pas confusion avec l'ordre de distribution de quatre jours de vivres dans les sacs des hommes, le seul que je me rappelle en ce moment.

M. le Président. — Cet ordre est compris dans l'ordre général signé par le général Manèque.

M. le maréchal. — C'était en dehors des quatre jours de vivres à porter dans les sacs. Il n'y pas de confusion possible.

M. le sous-intendant. — L'ordre qui nous est parvenu n'était pas signé par le général Manèque, mais par le général Jarras, chef d'état-major général.

Me Lachaud. — Il est incontestable que l'ordre dont je parle a été donné. Il a déjà été lu devant le conseil, et nous le retrouverons au besoin. Je crois que M. le Président l'a sous les yeux.

C'est un ordre dans lequel le maréchal avait prescrit que les voitures militaires fussent chargées de quatre jours de vivres.

C'est à propos de cet ordre que je demande s'il a été exécuté.

M. le Président. — Le témoin a répondu qu'il n'avait pas souvenir de cet ordre ni de son exécution.

M. le sous-intendant. — J'aurais à cet égard une observation à faire :

Il était, ce me semble, difficile de prescrire que les voitures militaires eussent quatre jours de vivres. Le train avait été réparti dans une certaine proportion entre les différents corps d'armée par mes collègues chargés du service des transports. Or, le nombre des voitures dont on pouvait disposer ne permettait pas d'y mettre quatre jours de vivres.

Quelle était l'intention du maréchal ? C'était que les troupes eussent quatre jours de vivres. On se trouvait donc dans l'obligation absolue d'avoir à pourvoir, au moyen de voitures auxiliaires, à l'exécution de l'ordre.

M. le Président. — Je n'ai pas vu la trace de la communication de cet ordre à M. le général Jarras.

Me Lachaud. — Vous ne la trouverez pas ; mais il fallait, pour que le général Jarras pût donner ses ordres, qu'il connût les ordres du général Manèque ; du reste, on pourra questionner le général Jarras sur ce point.

M. le Président. — Voici le passage, je crois, auquel le défenseur fait allusion :

« Des ordres ont été expédiées ce matin de très-bonne heure au Ban-Saint-Martin... etc. »

Est-ce bien ce passage ?

Me Lachaud. — Je crois que le passage en question est un peu plus bas.

M. le Président. — Enfin, M. le sous-intendant ne se rappelle pas en avoir eu connaissance. En tous cas, c'était une mesure dont il lui était difficile d'assurer l'exécution ; il pouvait seulement se faire rendre compte de la situation en vivres des corps. Quant à la répartition de ces vivres sur les voitures du train ou sur les voitures auxiliaires, ce n'était pas à M. le sous-intendant, qui était chargé spécialement de centraliser le service des subsistances, à en assurer l'exécution ; il pouvait être renseigné sur l'existence en vivres, mais la répartition appartenait plutôt aux vaguemestres des corps d'armée.

C'est ainsi, du moins, que je m'explique l'ignorance dans laquelle le témoin pouvait être de ces ordres.

Monsieur le défenseur n'a plus d'autres questions à adresser?

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Appelez M. le sous-intendant Gaffiot.

DÉPOSITION DU SOUS-INTENDANT GAFFIOT.

(M. le sous-intendant Gaffiot se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Gaffiot (Émile-René).

M. le Président. — Votre âge?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Cinquante et un ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Militaire.

M. le Président. — Votre grade?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Sous-intendant militaire de 1re classe.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Nullement, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Non.

M. le Président. — Vous n'étiez pas au service l'un de l'autre?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Non.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition; le conseil doit entendre, en ce moment, la partie de votre déposition qui est relative aux opérations militaires pendant la période du 12 au 19 août, spécialement en ce qui concerne la marche des services administratifs dont vous étiez chargé.

M. le sous-intendant Gaffiot. — J'étais directeur du service des transports de l'armée du Rhin. L'organisation du service avait été déterminée avant le 13 août. Chaque corps d'armée était pourvu du nombre de voitures réglementaire qui avait été fixé par l'intendant général, d'après les ordres de l'état-major général. Chaque corps d'armée devait avoir, indépendamment du train régulier, un service auxiliaire de 500 600 voitures pour suivre les mouvements. De plus, il y avait au quartier général des corps d'armée une réserve qui devait être employée dans le cas où le service viendrait à manquer dans une marche en avant. Le service ainsi organisé, la direction générale des transports n'avait plus à intervenir que pour les éventualités. Chaque intendant de corps d'armée avait donc toute initiative pour assurer son service.

Les ordres ont été donnés pour le changement de ces voitures, dans le commencement d'août, pour constituer toujours une réserve de huit à dix jours de vivres sur ces voitures avec obligation de les remplacer au fur et à mesure de leur consommation. Je ne connais aucun des détails qui ont réglé la marche des convois.

Je sais seulement qu'ils ont été massés en dehors de Metz, partie au Ban-Saint-Martin, partie sur d'autres points de la vallée. Les uns se sont engagés sur la route de Plappeville et les autres sur la route de Longeville, dans la matinée du 15. Il s'est produit alors un très-grand encombrement résultant du passage simultané des voitures auxiliaires, de celles du train et des équipages d'artillerie et enfin de certains équipages des corps d'armée et notamment du 2e corps, qui avait été engagé.

Arrivé à Moulins vers midi ou onze heures, M. l'intendant militaire de Préval, qui remplaçait provisoirement M. l'intendant Wolf en mission, vint me prévenir que par l'ordre du général en chef les voitures auxiliaires devaient être licenciées.

Il me dit qu'en présence de cette situation, qui était très-grave puisqu'il pouvait en résulter la privation d'une partie des approvisionnements sur lesquels on comptait pour gagner Verdun, il avait dû, sa responsabilité étant engagée, demander au maréchal un ordre écrit. Je fus chargé de rédiger l'ordre moi-même et de le porter à la signature. Je présentai cet ordre au général Jarras, en insistant de nouveau, par ordre de M. l'intendant de Préval, sur la gravité de la mesure qui allait nous priver d'une partie de nos ressources. L'ordre fut signé; mais il était bien difficile d'en assurer l'exécution, puisque la plus grande partie du convoi était engagée dans le défilé, et qu'il n'y avait pas possibilité de la faire retourner ni de la faire ranger à droite ou à gauche.

L'ordre ayant été donné au colonel Ducros de couper le convoi, une partie s'arrêta au Ban-Saint-Martin, l'autre continua sa route vers Rozérieulles. C'est pour cela que la totalité du convoi du 2e corps, une partie du convoi du 4e corps et tout le convoi du grand quartier général arrivèrent sur le plateau. Cependant je dois dire que le train régulier du grand quartier général suivit la route de Moulins à Rozérieulles, tandis que le convoi auxiliaire, qui n'arriva que dans la nuit du 16, passa par Plappeville et le col de Lessy.

Le 16, au matin, nous avions donc sur le plateau une partie du convoi du 4e corps, le convoi du 2e corps et celui du grand quartier général (train régulier et train auxiliaire); et enfin, vers huit heures du matin, le convoi de la division de cavalerie de Forton arrivait à son campement.

L'intendant général Wolf, avant de partir pour la mission que lui avait confiée M. le maréchal commandant en chef, me fit dire de me porter en avant sur la route de Mars-la-Tour et de faire préparer des fourages et des vivres sur les points de Mars-la-Tour, Dioncourt, Tronville, etc.

Je me mis en route vers huit heures du matin, avec un officier d'administration, et j'arrivai à huit heures et demie à Vionville, où je demandai au général commandant la division de cavalerie si je pouvais passer. Il me répondit que l'ennemi était à Mars-la-Tour; je demandai alors si je pouvais me diriger du côté de Tronville, et sa réponse fut que l'ennemi s'y était présenté et qu'il valait mieux attendre, d'autant plus qu'on allait faire un mouvement.

J'étais depuis une demi-heure à Vionville, lorsque les paysans affolés vinrent annoncer les Prussiens; en effet, les obus commencèrent à tomber sur le convoi et dans le campement.

Mon opération était terminée; je dus rejoindre le quartier général, où je m'occupai de l'organisation des transports et de l'enlèvement des blessés sur le champ de bataille, ainsi que de leur évacuation.

J'ai passé toute la journée du 16 jusqu'à quatre heures du soir à faire enlever les blessés et, en arrivant à quatre heures à l'ambulance, j'ai donné des ordres au sous-intendant militaire chargé de ce service pour qu'il réunit le plus de wagons possible afin de procéder à l'évacuation.

A huit heures du soir, M. l'intendant militaire de Préval me disait que nous devions descendre à Metz pour faire remonter le convoi qui était resté au Ban-Saint-Martin, de

manière à être rendu au point du jour sur le plateau pour assurer les distributions.

Nous sommes arrivés à minuit à Metz, et, le lendemain, nous nous sommes transportés chez le général Coffinières, pour assurer l'évacuation des blessés, qui avait déjà commencé.

Au point du jour, j'avais mis en mouvement toutes les voitures qui se trouvaient au Ban-Saint-Martin et sur les bords de la Moselle ; le convoi était déjà fortement engagé : il atteignait même les pentes de Rozérieulles, lorsque nous reçûmes du général Coffinières l'ordre de rétrograder, attendu que l'armée battait en retraite. Comme il fallait faire tourner les voitures sur place, cela occasionna d'abord un peu de désordre, puis l'ordre finit par se rétablir et on dirigea le convoi sur la route de Plappeville, en passant par la porte de France, pour monter sur le plateau. L'encombrement, qui était déjà très-grand, força la queue du convoi à entrer dans le Ban-Saint-Martin.

L'armée battit en retraite le 17. Le soir, au moment où je revenais d'installer le convoi dans le Ban-Saint-Martin et sur la route de Plappeville, M. l'intendant de Préval, rappelé par M. le maréchal, vint me prévenir qu'il partait en mission secrète et que, en ma qualité de plus ancien, je prendrais la signature.

Le 18 s'est passé en réorganisations: les convois ont été mis en ordre, les distributions ont été faites et préparées. La bataille commença, mais nous n'en eûmes connaissance, au grand quartier général, que vers huit heures du soir. Nous étions masqués par le mont Saint-Quentin, lorsqu'un officier d'administration arriva me rendre compte qu'une bataille avait eu lieu et qu'un convoi de quarante-cinq voitures du 6e corps avait été arrêté par des hommes débandés à Sautny.

Voilà l'ensemble des opérations.

M. le Président. — Vous étiez chargé spécialement du service des transports auprès de l'intendant en chef de l'armée?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Est-il à votre connaissance que, le 16 au soir, un ordre signé de M. le maréchal Bazaine ait prescrit de rapporter de Metz des munitions d'artillerie sur les voitures d'administration qui avaient conduit des blessés en ville?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais eu aucune connaissance d'un ordre pareil, et vous ne savez pas qu'il ait été transmis au chef de service du train des équipages ?

M. le sous-intendant Gaffiot. — C'est la première fois que j'en entends parler.

M. le Président. — Je viens de questionner M. le sous-intendant sur l'ordre dont a parlé le commandant Sers, ordre que nous avons suivi dans la première phase de ses pérégrinations, c'est-à-dire jusque chez M. le maréchal. Nous ne savons plus après ce qu'il est devenu. Je constate en ce moment que le sous-intendant chargé du service général des transports n'a pas eu connaissance d'un ordre intéressant essentiellement ce service général.

(*S'adressant au témoin.*)

Aviez-vous connaissance, étant chargé du service des transports, d'un ordre du maréchal Bazaine, ordre qu'il avait donné dans la matinée du 13, après sa nomination au commandement en chef de l'armée du Rhin, mais alors qu'il avait encore conservé auprès de lui l'état-major et les services spéciaux du 3e corps, ordre qui paraît avoir été ensuite mentionné dans un ordre général du général Jarras ; avez-vous eu connaissance, dis-je, de cet ordre, et de certaines particularités qu'il renfermait, entre autres de ce fait que le maréchal prescrivait que les réserves divisionnaires ou des corps d'armées auraient toujours des vivres sur les voitures de l'administration?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Non, mais il y a eu un ordre général en date du 6 ou du 8 août, prescrivant d'avoir toujours des vivres sur les voitures.

M. le Président. — Sur quelles voitures?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Sur toutes les voitures, régulières ou autres.

M. le Président. — Mais il ne vous a jamais été fait de communication de cet ordre, particulier aux corps d'armée que le maréchal commandait avant le 12, et dont il avait conservé auprès de lui l'organisation générale, ou du moins les chefs de service, pendant l'interrègne qui a succédé à sa nomination de commandant en chef?

M. le sous-intendant. — C'étaient probablement des ordres spéciaux donnés à chaque corps d'armée.

M. le Président. — Non, c'est un ordre général adressé le 23 aux 2e, 3e et 4e corps par M. le maréchal, alors qu'il était déjà commandant en chef, et que le maréchal croit avoir été communiqué au général Jarras, pour être notifié aux commandants des divers corps d'armée et aux fonctionnaires du grand quartier général.

Vous n'avez rien su concernant cet ordre?

M. le sous-intendant. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Pensez-vous que l'ordre de licenciement du convoi auxiliaire a pu plutôt augmenter que diminuer l'encombrement dans le défilé ?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Non, monsieur le Président, car cet ordre n'a pas été exécuté.

M. le Président. — Le convoi a été coupé ; tout ce qui était dans le défilé a continué à cheminer et vous avez arrêté le reste ?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — La plupart des voitures auxiliaires appartenaient-elles à l'arrondissement de Metz ?

M. le sous-intendant. — Non, monsieur le Président. Si vous voulez me le permettre, je remonterai un peu plus haut. Lorsque je suis arrivé à Metz, le 21 juillet, il n'y avait pas de train régulier ; il n'y avait ni voitures ni aucuns moyens de transport. M. l'intendant général, après avoir essayé, soit à Nancy, soit à Metz, de traiter avec des entrepreneurs pour la formation d'un convoi, vit qu'il fallait absolument avoir recours à la réquisition ; il envoya alors des fonctionnaires de l'intendance dans les départements de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe, des Vosges et des Ardennes.

M. le Président. — Enfin, d'une manière générale, les voitures appartenaient à cinq ou six départements?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Oui, seulement l'ordre avait été donné, et j'y avais tenu la main, pour que les corps d'armée eussent le contingent d'un même département, et autant que possible pour que, dans chaque contingent, les communes fussent réunies de manière à assurer un service régulier.

M. le Président. — Savez-vous si le service des ambulances du quartier général a pu être employé pendant la journée du 18.

M. le sous-intendant Gaffiot. — Non, je n'ai reçu aucun ordre à cet égard. L'ambulance du quartier général est restée à Plappeville, et c'est à huit heures du soir seulement que nous avons su qu'il y avait eu une bataille.

M. le Président. — A ce moment cette ambulance n'aurait-elle pas pu être employée utilement?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Oui, c'était une ambulance très-considérable ; elle aurait été d'un puissant secours, surtout si on l'avait maintenue en arrière, parce que nos ambulances ont été engagées, et celle du 6e corps a même été enlevée.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin peut-il donner quelque renseignement sur le nombre des voitures vides, mises en mouvement pour monter sur les plateaux, et nous dire pourquoi, en présence d'un si grand encombrement, on a permis qu'elles y montassent?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Un certain contingent de voitures était affecté à chaque corps d'armée et chaque division avait les siennes. S'il s'est trouvé des voitures vides, c'est qu'on avait fait une distribution, et, du moment qu'elles étaient engagées dans le convoi, elles étaient forcées de suivre. Le nombre des voitures vides était d'ailleurs fort restreint. J'estime que le convoi qui est monté sur le plateau pouvait comprendre deux à trois mille voitures auxiliaires et cinq cents voitures régulières.

M. le commissaire du gouvernement. — Combien y avait-il de voitures non chargées?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Je ne pourrais en fixer le nombre, mais il était insignifiant.

M. le commissaire du gouvernement. — Il pouvait s'élever à quelques centaines de voitures?

M. le sous-intendant Gaffiot. — Il m'est impossible de le dire. J'ai vu en effet défiler un certain nombre de voitures qui avaient un chargement incomplet; mais cela s'explique, je le répète, par les distributions qui avaient eu lieu.

Dans tous les cas, il eût été difficile, sans désorganiser le service du convoi, de distraire telle ou telle voiture parce qu'elle était momentanément vide.

M. le Président. — Aucune voiture n'a pu être affectée à porter, près des emplacements occupés par des corps d'armée, les vivres abandonnés sur un coin du plateau?

M. le sous-intendant Gaffiot. — On n'en a pas abandonné du tout.

M. le Président. — Il y a cependant des vivres qui ont été l'objet d'une destruction partielle.

M. le sous-intendant Gaffiot. — Certaines voitures ont été déchargées avec l'intention de reprendre le matériel déposé dans le cas d'une marche en avant.

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais revenir sur la pièce qui a été produite par M. le défenseur relativement aux ordres donnés pendant que le maréchal commandait le 3e et le 4e corps. Quand il a pris possession de son commandement, le maréchal a envoyé au général Jarras de nouvelles instructions qui se trouvent au dossier. Je désirerais qu'on donnât lecture de ces pièces, qui ne reproduisent pas d'une manière complète les instructions données par le général Manèque.

Me Lachaud. — Elles ont été lues.

M. le Président. — Je crois que l'une de ces pièces a été lue par M. le maréchal. Quant à l'ordre donné par le général Jarras, il a été lu aussi. Il renferme des instructions de détail données par le maréchal.

M. le commissaire du gouvernement. — Je voulais faire observer seulement que cette pièce ne parle ni d'un mouvement sur la rive gauche, ni des quatre jours de vivres placés sur les voitures du train régulier.

Me Lachaud. — Dans l'ordre signé par le général Manèque, l'indication sur laquelle j'ai eu l'honneur d'appeler l'attention du conseil existe. Dans l'ordre envoyé au général Jarras et que nous appellerons si vous voulez, l'ordre complémentaire, j'ai toujours reconnu que cette mention ne se trouvait pas, mais j'ai dit qu'on avait certainement envoyé en même temps au général Jarras la copie de l'ordre général signé par le général Manèque.

M. le Président. — Sans contester en rien ce que vient de dire M. le défenseur, je dois constater qu'il n'y a pas trace de cet ordre.

M. le maréchal Bazaine. — Dans ma pensée, l'ordre au général Jarras n'était qu'un supplément d'ordre.

M. le sous-intendant Gaffiot. — La garde avait son train particulier; le 6e corps, lui, n'avait pas de train, il a fallu lui constituer un train de 120 voitures.

M. le Président. — M. le commissaire du gouvernement n'a plus de questions à faire au témoin.

M. le commissaire du gouvernement. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — L'audience est suspendue et remise à demain midi.

Il est cinq heures et demie.

AUDIENCE DU 25 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Greffier, rappelez le témoin Mathieu.

M. Mathieu vient à la barre.

M. le Président. — Vous m'avez adressé par écrit un supplément à votre déposition d'hier. Il me semble plus conforme au vœu de la loi que cette lettre ne soit point lue et que vous complétiez vous-même oralement votre déposition. Vous avez la parole.

M. Mathieu. — J'avais oublié de dire qu'il est arrivé de Metz, le 12 août, à Novéant, un officier du génie. Il disait qu'il devait brûler le pont.

Il a attendu toute la journée l'ordre de Metz; mais l'ordre n'est pas venu, et l'officier est reparti.

Le témoin discute ensuite certains détails se rapportant à la séance d'hier.

M. le Président. — Vous n'avez pas à discuter les dépositions des autres témoins. Greffier, rappelez le colonel Vasse-Saint-Ouen.

Le colonel Vasse-Saint-Ouen paraît à la barre.

M. le Président. — Colonel, j'ai à vous poser quelques questions.

M. le commandant Sers a déposé hier devant le conseil et s'est rappelé que le maréchal Bazaine, dans la soirée du 16, lui avait donné l'ordre verbal à transmettre au général Soleille que toutes les voitures venues du champ de bataille fussent, une fois déchargées de leur précieux fardeau, remplies de munitions et dirigées sur le quartier général. Il a ajouté que cet ordre fut rédigé par le général Soleille, porté ensuite au maréchal pour être revêtu de sa signature. Or, aucun des intendants entendus hier n'a eu connaissance de cet ordre écrit. Comme membre de l'état-major de l'artillerie, avez-vous été appelé à rédiger cet ordre ou en avez-vous eu au moins connaissance?

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen. — Monsieur le Président, je n'ai su que ce matin qu'il y avait eu un ordre à ce sujet.

M. le Président. — L'absence de M. le général Soleille nous oblige d'insister sur ce point. Vous avez eu connaissance de la lettre du général Soleille au général Coffinières de Nordeck pour réclamer les quatre batteries de réserve?

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen. — J'ai déjà dit hier que je n'avais pas connu cette lettre.

M. le Président. — Vous n'avez pas contribué à la rédaction de la note du général Soleille sur l'état des munitions de l'armée? Cette note a déjà été lue. Vous voudrez bien en prendre connaissance pour voir si vous n'avez pas été appelé à fournir les renseignements contenus dans cette note, et à quelle époque vous auriez pu les fournir.

M. le greffier Alla cherche cette pièce dans le dossier. Il la remet entre les mains du colonel.

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen. — Je crois me rappeler cette note. Les chiffres qu'elle contient existent aux registres. Ils ne sont pas complétement exacts en ce qui concerne Plappeville, les munitions étaient un peu plus considérables.

M. le Président. — Et alors, vous rappelez-vous les états sur lesquels on a pu donner des renseignements?

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen. — La note n'a pas dû être rédigée sur les états des corps d'armée, car ce n'est que le 18 qu'on a pu les connaître, ou tout au plus dans la soirée du 17.

M. le Président. — La note est du 17.

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen. — Je pense alors que le général Soleille a dû se servir de renseignements approximatifs à lui fournis par les officiers qu'il avait envoyés de côté et d'autre le soir de la bataille. Dans la nuit du 16 au 17, en effet, il y avait trop de confusion dans les corps d'armée pour qu'on ait pu avoir, cette nuit-là ou le lendemain matin, des états véritables.

M. le Président. — Il y avait deux registres de correspondance, l'un à l'état-major du général Soleille, l'autre dans son cabinet?

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen. — Il n'y en avait qu'un à ma connaissance, celui qui se tenait à l'état-major.

M. le Président. — Le voici; veuillez le consulter.

Le colonel Vasse-Saint-Ouen parcourt le registre. Il lit les divers ordres envoyés le soir du 16 par le général Soleille aux chefs de corps pour avoir des renseignements sur la situation des munitions et les ordres du 17.

M. le Président. — Je vous demandais si vous trouvez trace soit de la communication faite par le général Soleille au général Coffinières, soit de l'ordre dont a parlé hier le commandant Sers, qui aurait été revêtu de la signature du maréchal.

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen. — Il n'y a pas trace de ces lettres dans le registre.

M. le Président. — Et cependant vous affirmez bien qu'il n'existait à votre connaissance que le registre de l'état-major?

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Greffier, rappelez M. le commandant Sers.

Le commandant Sers se présente.

M. le Président. — Le registre de correspondance de l'état-major a été présenté au colonel Vasse-Saint-Ouen. Vous n'avez pas eu connaissance qu'il y ait eu un registre particulier tenu dans le cabinet du général Soleille?

M. le commandant Sers. — Non, monsieur, je n'ai jamais connu d'autre registre que celui de l'état-major.

M. le Président. — Et il était tenu régulièrement?

M. le commandant Sers. — Oui.

M. le Président. — On n'y trouve pas trace de l'ordre présenté à la signature du maréchal, l'ordre de décharger les voitures de blessés et de les recharger en munitions.

M. le commandant Sers. — S'il ne s'y trouve pas, il faut l'attribuer à un incident que je ne connais pas, à une irrégularité, je pense. Je suis sûr de l'existence de cet ordre: j'ai porté un ordre. Il y a d'ailleurs un autre témoin.

M. le Président. — Vous ne confondez pas avec l'ordre du général Soleille au général Coffinières, lui demandant des munitions et notamment quatre batteries?

M. le commandant Sers. — Non, monsieur le Président; la confusion n'est pas possible pour moi.

M. le Président. — Je décide, avec l'assentiment du parquet et de la défense, que vous prendrez connaissance de la note du général Soleille, contenant la situation de l'artillerie au 17.

Le commandant Sers consulte la note indiquée et déclare ne l'avoir pas connue.

M. le Président. — Greffier, présentez au colonel Vasse la lettre du général Soleille qui contenait cette note.

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen (rappelé). — Cette lettre n'a jamais été expédiée par l'état-major.

M. le Président. — Ainsi, cette lettre n'a pu figurer sur le registre de l'état-major. Il y avait donc pièce?

M. le commandant Sers (après avoir regardé la lettre). — Cette lettre est de mon écriture.

M. le Président. — Vous n'en aviez gardé aucun souvenir?

M. le commandant Sers. — C'est vrai.

M. le Président. — Pour l'écrit dont nous parlions, il ne peut pas, je le répète, y avoir de confusion dans votre esprit.

M. le commandant Sers. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Si j'insiste, c'est que dans son interrogatoire, M. le maréchal n'avait fait aucune observation sur ces points et s'était contenté de dire qu'il avait ordonné d'amener des munitions.

Appelez M. le général Jarras.

TROISIÈME DÉPOSITION DU GÉNÉRAL JARRAS.

M. le Président. — Monsieur le général, il appert d'une dépo-

sition que le maréchal aurait signé, dans la nuit du 16 au 17, un ordre présenté à sa signature par le général Soleille, et qui enjoignait de charger de munitions les voitures vides des blessés?

M. le général Jarras. — Je ne puis me rappeler les détails exacts, mais je puis certifier ceci :

Le soir, au moment où M. le maréchal m'a appelé pour me dicter des ordres, je lui ai amené un officier, le capitaine (aujourd'hui commandant) Fix, qui a apporté une lettre au maréchal, est reparti et a porté ensuite la lettre à Metz au général Coffinières. Je puis dire que cette lettre était relative aux munitions à faire venir par les voitures dont vous parliez.

M. le Président. — Puisque vous êtes devant le conseil, je vous questionne sur un fait qu'il serait bon d'éclaircir. Il s'agit de mesures générales prescrites par le maréchal; non d'un ordre régulier, mais d'un rapport du 13 août. Les instructions qu'il contient ont la valeur d'un ordre, mais, suivant l'habitude ordinaire, sont réservées aux officiers généraux et commandants de corps d'armée. Ce rapport a déjà été lu, il était suivi d'une note en forme de résumé. M. le maréchal vous a adressé le même jour un ordre général qui ne contenait pas toutes les instructions données au rapport ; ainsi il ne contenait pas la mention que les corps d'armée devraient toujours être accompagnés de quatre jours de vivres portés dans les voitures du train, et que les convois seraient tenus une demi-journée de marche en arrière des troupes. Je vous demande, général, si ces instructions données au rapport et signées par M. le général Manet ont été connues à l'état-major général quand M. le maréchal Bazaine a pris le commandement, si elles ont été transmises par lui aux personnes compétentes et si elles ont figuré à un titre quelconque sur les registres de l'état-major ?

M. le général Jarras, *après avoir examiné la pièce.* — Ce rapport est de mon écriture. Il est un relevé de l'ordre envoyé à M. le maréchal, et a été fait pour attirer plus spécialement l'attention de MM. les officiers sur certains points.

M. le Président. — Ces instructions ne paraissent pas avoir été scrupuleusement exécutées. Croyez-vous qu'elles l'aient été suffisamment, notamment en ce qui concerne la sortie des ponts ?

M. le général Jarras. — Je crois pouvoir dire que oui.

M. le Président. — Dans la note, on parle de trois jours de vivres. C'est de vivres dans les sacs qu'on entend parler ?

M. le général Jarras. — Oui, pour les 14, 15 et 16.

M. le Président. — C'étaient, je le répète, des vivres dans les sacs pour alimenter les soldats jusqu'au 16, mais la note ne parle pas de quatre jours de vivres à porter dans le convoi ?

M. le général Jarras. — Pardon, la note dit : « L'intendance portera le plus de vivres possible. » Ainsi, la note ne dit pas seulement quatre jours, elle dit : « Le plus de vivres possible. »

(*Interpellé.*) Il est certain pour moi que l'intendance avait l'ordre d'emporter tout ce qu'on pouvait, et qu'elle s'est efforcée de remplir sa mission, mais qu'elle a été entravée par certaines difficultés. Elle n'avait pas de moyens suffisants de surveillance à l'égard des voitures civiles. Il aurait fallu, pour cela, un homme par voiture.

M. le Président. — Je n'ai pas parlé des voitures civiles, mais je constate que la note ne se trouve pas en conformité parfaite avec les instructions générales du 13 août, notamment en ce qui concerne les prescriptions relatives au convoi. Maintenant, une autre question, monsieur le général.

Avez-vous souvenir que, le 13 août, il existât un télégraphe militaire reliant les quartiers généraux des divers corps d'armée, et par exemple celui du corps d'armée établi à Borny, avec la station télégraphique de l'état-major général de Metz ?

M. le général Jarras. — Mes souvenirs ne sont pas précis sur ce point.

M. le Président. — Voici un ordre signé du maréchal Bazaine, et qui se rapporte à cette idée :

Ordre général.

« J'ai donné l'ordre que les communications télégraphiques entre le quartier général et les divers corps d'armée sous Metz soient rétablies. Il arrive que les fils sont coupés par les hommes. Il faut veiller à ce que les soldats n'aillent pas ainsi, par ignorance, empêcher une communication dont il n'est pas besoin de rappeler l'importance.

« Quartier général de Borny, 13 août.

« *Le maréchal commandant en chef*
« *de l'armée du Rhin,*
« *Signé :* BAZAINE. »

M. le Président, *au témoin.* — Cet ordre, vous le voyez, est du 13. Vous n'aviez pas connu l'existence de ces communications télégraphiques, et vous n'avez pas eu à en faire usage?

M. le général Jarras. — Cette lecture réveille mes souvenirs, mais je ne saurais dire au conseil à quelle époque précise les communications télégraphiques ont existé.

M. le Président. — Il semble qu'elles existaient le 13 août, puisque M. le maréchal prenait ce jour-là des mesures contre le renouvellement de certains faits de destruction qui s'étaient déjà produits.

M. le général Jarras. — Voulez-vous me permettre une observation? Cette note indique qu'il y avait une organisation télégraphique, mais elle ne me semble pas démontrer suffisamment que les prescriptions qu'elle contenait aient été suivies d'effet. Il a pu très-bien arriver que les fils aient été coupés. Il faut savoir comment ils étaient placés. Le conseil sait qu'on les plaçait par série. On les coupait facilement, même sans le vouloir.

M. le Président. — Mais je ferai remarquer à mon tour que, pour que la communication fût arrêtée et le fil coupé par accident, il fallait de toute nécessité, ce me semble, que la communication et le fil existassent auparavant.

M. le commissaire spécial. — Le général se souvient-il de s'être servi de ce télégraphe le 13 août et dans la matinée du 14?

M. le général Jarras. — Je ne me rappelle pas. Cela se peut; je ne saurais le dire.

M. le commissaire spécial. — L'intendance a dit que le nombre des voitures civiles à la suite de l'armée était d'une centaine.

M. le général Jarras. — Je pense qu'il n'arrivait pas à la centaine, mais je ne pourrais fixer le chiffre. Il y avait certainement des voitures, mais parmi elles non-seulement des voitures vides, mais encore d'autres chargées d'une façon dérisoire.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 25 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le commissaire spécial du gouvernement. — L'ordre prescrivait des reconnaissances pour les ponts et les débouchés. Ces reconnaissances ont-elles été faites et le général Jarras en a-t-il rendu compte au maréchal?

M. le général Jarras. — L'affaire de Borny est arrivée et j'ai dû remplir mon service. Je n'ai pu m'en occuper davantage à ce moment.

M. le Président. — A-t-on une question à poser ou une observation à faire?

M. le maréchal. — Je n'ai qu'à confirmer ce que disait M. le général Jarras pour le télégraphe militaire. Les fils étaient posés à terre, et à chaque instant les communications se trouvaient interceptées entre le quartier général de Metz et les corps d'armée.

M. le Président. — Appelez M. l'intendant Lebrun.

DÉPOSITION DE L'INTENDANT LEBRUN.

M. Charles Lebrun (soixante-trois ans, intendant militaire de la réserve). — J'étais intendant de la garde La garde s'est toujours approvisionnée très-facilement, car elle ne s'est jamais bien éloignée de Metz. Jusqu'au 13 août, elle était largement munie des vivres nécessaires.

Le 14 au soir, nous avons laissé les voitures civiles à Metz, et nous n'avons emmené avec nous que le train des équipages. On avait deux ou trois jours de biscuit. La garde était approvisionnée jusqu'au 18. La garde a été à Gravelotte, puis elle est revenue à Lessy et à Plappeville.

M. le Président. — Vous dites que la garde était approvisionnée jusqu'au 18, mais vous entendez y compris les vivres dans le sac?

M. l'intendant Lebrun. — Oui, monsieur, et on en avait ainsi même pour le 19.

M. le Président. — Alors, la consommation des vivres a été anticipée, si les soldats en ont manqué. Le 16, au soir, avez-vous eu une communication avec le maréchal Bazaine?

M. l'intendant Lebrun. — Non, je n'ai eu avec lui aucune communication.

DÉPOSITION DE L'INTENDANT GAYARD.

M. Gayard, *intendant militaire :*

(Le témoin parle du convoi de blessés qu'il conduisit à Metz. Le sous-intendant Chasle avait conduit un convoi vers Briey et avait aperçu l'ennemi vers Mars-la-Tour.)

Le 17, j'essayai également de faire pousser ce convoi sur la route d'Etain; mais il me fut bientôt impossible d'avancer. Les paysans nous avertissaient que les pelotons ennemis se tenaient cachés dans des bois ou le long de la route. J'ai quitté, de ma personne, Doncourt, après que le 4e corps l'eut abandonné.

Le 18, les premières voitures de notre convoi arrivaient à Amanvillers lorsque les obus prussiens commencèrent à tomber sur nous. Les paysans qui conduisaient les voitures étaient effrayés. Je dus prendre immédiatement des dispositions et faire concentrer mes transports sur un plateau en arrière.

M. le Président. — Il y a un point que je n'ai pas bien compris. En parlant du sous-intendant Chasle, vous avez dit que c'est le 17 que son convoi a été dirigé sur Briey?

M. Gayard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Et à partir de quel endroit a-t il commencé à voir l'ennemi?

M. Gayard. — C'est seulement en arrivant sur les hauteurs de Jarny. On lui montra alors un point vers Mars-la-Tour. C'était là que se tenait l'ennemi.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez un témoin.

DÉPOSITION DE L'INTENDANT BIROUSTE.

M. Fernand-César-Birouste, *intendant militaire.* — Le 13 août nous étions campés à Montigny. On nous enjoignit de nous tenir prêts pour un mouvement le 14.

Nous devions masser les bagages au Ban-Saint-Martin, et les diriger ensuite sur la route, en les tenant à une demi-journée en arrière de l'armée. On devait diviser les convois en deux parties: l'une allait en avant, l'autre restait au Ban-Saint-Martin. J'accomplis les ordres reçus, mais on sait à la suite de quelles circonstances un encombrement malheureux se produisit.

Je dirigeai mon convoi sur Gravelotte et sur Vionville, sans pouvoir rejoindre mon corps. Nous avons dû subir des pertes.

La partie du convoi laissée au Ban-Saint-Martin n'est ar-

rivée que plus tard. Nous avions assuré les vivres pour les 17 et 18.

M. le Président. — Votre convoi n'a pas fait de pertes sérieuses ?

M. Birouste. — Non. J'ai gardé environ trente-cinq voitures.

M. le Président. — Chargées ?

M. Birouste. — Chargées. Il y a eu le 17 et le 18 différentes pertes de voitures. Les unes furent abandonnées par suite de panique, les autres brûlées pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi.

M. le Président. *au greffier.* — Appelez le commandant Fix.

DÉPOSITION DU COMMANDANT FIX.

M. Pierre Fix (cinquante-quatre ans, commandant d'état-major). — Le soir de la bataille de Rezonville, le maréchal donna les ordres pour se retirer sous Metz. Nous étions attristés de ce mouvement. J'étais auprès du maréchal avec d'autres officiers d'état-major. « Du reste, messieurs, nous dit-il, si quelqu'un d'entre vous voit quelque chose de mieux à faire, je suis prêt à l'exécuter. Il faut sauver l'armée française, et pour cela retourner sous Metz. »

M. le Président. — N'avez-vous pas été, monsieur le commandant, chargé d'un message au général Coffinières?

M. le commandant Fix. — Oui, monsieur.

M. le Président. — Ce message était-il verbal?

M. le commandant Fix. — Non, il y avait une lettre du maréchal dans laquelle il disait qu'une bataille avait été livrée, que beaucoup de munitions avaient été usées et qu'il faudrait immédiatement prendre des mesures à Metz pour pousser un convoi sur l'armée.

M. le Président fait lire cette pièce.

La lettre du maréchal n'a que quelques lignes :

Armée du Rhin.

« Camp de Gravelotte, 16.

« Mon cher général,

« Le capitaine Fix, que j'envoie à Metz, vous donnera les détails.

« *Signé :* BAZAINE.

« *Post-scriptum.* — J'établirai demain mon quartier général à Plappeville. »

M. le Président. — C'est bien cette lettre que vous avez portée ?

M. le commandant Fix. — Oui, monsieur le Président. J'en connaissais le texte, et je devais transmettre oralement les renseignements donnés par le maréchal.

M. le Président. — Le soir de Rezonville, quand le maréchal Bazaine a tenu le propos que vous avez rapporté, a-t-il parlé des principaux points de la ligne sur laquelle il comptait replier l'armée le lendemain? A-t-il précisé à ce moment s'il allait prendre la ligne de Vigneulles-Lessy ou celle de Rozerieulles-Saint-Privat?

M. le commandant Fix. — Je sais qu'il indiquait un mouvement de retraite à exécuter, mais je ne saurais dire aujourd'hui lequel au juste il nous indiquait.

M. le Président. — Vous ne vous souvenez pas si vous n'auriez pas été chargé par M. le maréchal de porter en même temps que la lettre au général Coffinières une autre lettre au général Soleille?

M. le commandant Fix. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Le maréchal vous avait-il dit d'annoncer qu'il allait replier son quartier général à Plappeville?

M. le commandant Fix. — Je ne me le rappelle pas.

M. le commissaire du gouvernement. — Quand, le soir du 16, le maréchal a tenu le propos en question, quelqu'un de ces messieurs qui étaient présents a-t-il fait une observation et répondu à la demande?

M. le commandant Fix. — Non, mon général; je dois avouer, quant à moi, que j'avais le mot sur les lèvres. Nous avions été si peu vaincus que j'étais prêt à dire : « Monsieur le maréchal, faites venir des cartouches de Metz et nous recommençons demain la bataille. » Mais je n'ai rien dit. Dans ces moments-là, on ne parle pas.

DÉPOSITION DU COMMANDANT BECKER.

M. Becker (quarante-six ans, commandant d'état-major) : Je suis parti de Metz le 16 août. J'ai assisté au départ de l'empereur. Il eut une conférence dans la salle de la gare avec le général Dejean. Le général sortit en disant que Bazaine allait nous suivre.

J'arrivai à Verdun. C'est par les récits d'un commis voyageur que nous apprîmes la bataille du 16 ; il l'avait racontée avec beaucoup d'exagération et comme une grande victoire. La population était enthousiasmée.

On s'attendait à voir arriver l'armée de Metz. Je fus chargé d'étudier et de préparer les campements autour de la place.

Le lendemain, le général vint me prendre sur les travaux ; on était presque unanime à croire à un grand succès. Mais, dans cette journée du 18, une soixantaine de gendarmes, étant sortis, ont trouvé des uhlans dans la campagne. Ils les ont bravement attaqués ; ils ont ramené des uniformes et des chevaux d'ennemis tués. Mais cette rencontre n'en était pas moins significative. Nous dûmes penser alors que les récits avaient été tout au moins singulièrement exagérés. On commença à prendre ses précautions et à veiller sur les remparts.

Le 19, le général Jourdan me donna le commandement de deux cents hommes du génie, avec la mission de faire regagner Montmédy à nos approvisionnements.

Nous partîmes à sept heures du soir avec M. l'intendant général Wolf. Nous avons réussi à passer, non sans avoir vu les uhlans.

En arrivant à Montmédy, j'appris que les approvisionnements devaient être dirigés sur Longuyon.

Enfin, par suite des derniers ordres reçus, nous sommes arrivés à Reims.

M. le Président.—Combien de temps l'empereur est-il resté à Verdun ?

M. le commandant Becker. — Une heure, une heure et demie, je crois.

M. le Président. — L'empereur n'a-t-il rien dit qui fît supposer que dans sa pensée l'armée devait rester sur la droite de la Meuse ?

M. le commandant Becker. — Non, monsieur le Président. Il avait donné des ordres pour franchir la Meuse.

M. le maréchal. — Le témoin a dit qu'il avait, à Verdun, reçu l'ordre de faire des campements autour de la place ?

M. le commandant Becker. — Oui.

M. le maréchal. — On croyait donc alors que l'armée venant de Metz y resterait. Le 16, quand le témoin partait, l'empereur ne s'attendait point à la bataille. La marche de Verdun était décidée, mais il fallait trois jours pour la faire. Nous ne devions nous porter sur Verdun que dans de bonnes conditions tactiques. Nous devions avoir un pied sur la Meuse et l'autre sur la Moselle.

DÉPOSITION DE M. BENOIST.

M. Charles Benoist (soixante-quinze ans, propriétaire et maire de Verdun) :

Le 16 août, je fus prévenu que l'empereur devait passer à Verdun, à midi, et attendre un instant. Je m'empressai, avec mes deux adjoints, d'aller le recevoir à la gare. A midi, il arriva. Il était avec son état-major; il était triste et inquiet, et paraissait assiégé par des soucis graves. Nous causâmes un instant. Il me dit : « Le maréchal Bazaine me suit; il viendra coucher à Conflans ce soir et sera ici demain avec son armée. »

Je lui parlai des immenses approvisionnements réunis à Verdun. « Nous avons ici, sire, lui dis-je, des approvisionnements considérables en munitions et en vivres. Est-ce que nous pourrions être investis? Est-ce que notre ville de Verdun pourrait devenir la base d'opération? — Non, non, rassurez-vous, me répondit l'empereur; le maréchal quittera Verdun et emmènera avec lui tout ce qui s'y trouve. » L'empereur était avec le général Dejean. Il fit venir et on déploya des cartes devant moi. Il me dit encore : « Je vais partir pour Paris; je formerai là une nouvelle armée, et nous reprendrons l'offensive. »

M. le Président. — Ainsi, l'empereur attendait le maréchal?

M. Benoist. — Oui, monsieur.

M. le Président. — Il examinait sur la carte les emplacements?

M. Benoist. — Oui. Nous connaissions le pays, mes adjoints et moi, mieux que MM. les officiers de l'état-major. Nous indiquâmes les points favorables, notamment pour le passage des ponts.

DÉPOSITION DE M. DUVIGNIER.

M. Nicolas Duvignier (soixante-cinq ans, propriétaire à Verdun).—Lorsque l'empereur est passé à Verdun, j'allai le recevoir avec M. le maire. L'empereur nous a dit que l'armée du Rhin était en marche sur Verdun.

Il s'est enquis de l'existence des ponts, puis il a parlé des approvisionnements. Je lui ai dit que ces derniers étaient considérables.

M. le Président. — Vous n'avez pas eu connaissance qu'il ait été donné aucune instruction pour ces approvisionnements?

M. Duvignier. — Non, monsieur le Président; ils sont restés très-longtemps ainsi. Nous avions notamment une grande quantité de pains; on a dû s'en servir plus tard pour nourrir les chevaux des convoyeurs.

L'audience est suspendue; elle est reprise au bout de vingt minutes.

DÉPOSITION DU COLONEL LEWAL.

M. Jules-Louis Lewal. (quarante-neuf ans, colonel d'état-major. — Ce témoin s'exprime nettement et ne laisse pas tomber sa voix).

M. le Président. — Ne parlez, dans cette première déposition, que des faits se rattachant à la période du 12 au 19 août. Vous avez déjà déposé dans l'instruction?

M. le colonel Lewal. — Je n'ai pas déposé dans l'instruction sur ces premiers faits.

M. le Président. — Eh bien! parlez de la reconnaissance dont vous avez été chargé au 18 août.

M. le colonel Lewal. — Je reçus le 17 au soir l'ordre de faire une reconnaissance pour reconnaître des positions. Le rendez-vous indiqué par moi aux officiers qui en devaient faire partie était à Châtel-Saint-Germain. Des officiers, prévenus trop tard, arrivèrent après l'heure fixée : notre reconnaissance ne put, en conséquence, commencer qu'à onze heures et demie.

Quand nous arrivâmes vers les positions du 3e corps, à la ferme de Moscou, nous vîmes tout à coup se produire un grand mouvement. On prenait les armes. Presque aussitôt le canon a commencé à tonner. Nous avons été vers Montigny-la-Grange, puis à Amanvilliers. D'Amanvilliers nous voyions parfaitement l'ensemble du champ de bataille et l'ennemi était assez près de nous pour que ses obus passassent derrière nous.

Les officiers d'état-major qui étaient avec moi demandèrent à retourner au quartier général. Je les laissai partir en les priant de rendre compte au maréchal de ce que nous avions vu.

Je continuai seul, avec le capitaine Lemoyne, notre reconnaissance. J'ai été jusqu'à Voippy et suis revenu à Plappeville, où je devais changer de cheval. J'ai dû arriver à Plappeville à quatre heures et demie environ.

Pendant qu'on me sellait un autre cheval, j'ai été faire un tour à l'état-major. J'ai demandé des nouvelles. Le général Jarras était là, il ne voulut pas m'entendre. « Non, non, me dit-il, vous direz tout cela au maréchal. Allez le rejoindre. Partez le plus vite possible; il vient de quitter Plappeville à l'instant même. »

Je repars donc aussitôt; je gagne Lessy. Là, je m'informe de l'endroit où a été le maréchal. On me répond qu'il est à Saint-Quentin. Je continue ma route et je retrouve en effet le maréchal Bazaine au fort de Saint-Quentin. Je lui ai rendu compte de la mission que j'avais remplie.

Le soir, nous sommes rentrés au quartier général de Plappeville et c'est de là que nous avons expédié les ordres pour les positions à prendre le lendemain.

M. le Président. — De qui aviez-vous reçu cette mission de faire une reconnaissance?

M. le colonel Lewal. — De M. le maréchal. C'est le 18 que je l'ai faite. C'est le 17 au soir qu'il me l'avait commandée.

M. le Président. — Quel était le caractère de cette reconnaissance? Les positions près de Metz étaient-elles examinées et choisies comme devant être celles de l'armée en cas d'insuccès, en cas d'une bataille malheureuse, ou bien avaient-elles l'air de positions qu'on cherchait pour les occuper régulièrement et en dehors de tout incident de bataille?

M. le colonel Lewal. — Je pense que c'était à tout hasard; que c'était pour parer d'avance à des éventualités malheureusement possibles; que c'était, en un mot, par mesure de prudence que le maréchal s'occupa de ces positions.

M. le Président. — Il ne vous indiqua pas son intention de faire replier les troupes?

M. le colonel Lewal. — Non.

M. le Président. — Vous êtes rentré à Plappeville, vous y avez vu le maréchal et rédigé les ordres pour le lendemain 19?

M. le colonel Lewal. — Permettez. Je suis rentré à Plappeville à quatre heures et demie. A ce moment-là, le maréchal n'y était pas. Il était au Saint-Quentin. J'y allai. C'est donc le soir seulement que je suis revenu à Plappeville, et c'est alors seulement, le soir, que j'ai rédigé les ordres.

M. le Président. — Le maréchal vous a-t-il désigné la position de Bémont?

M. le colonel Lewal. — Oui.

M. le Président. — Et celle de Voippy?

M. le colonel Lewal. — Oui, je crois; c'était une ligne générale sous les forts de Metz.

M. le Président. — Alors, le choix de ces positions indiquait l'intention de se replier sous Metz plutôt que celle de commander et tenir ouverts les débouchés des plateaux conduisant à la route de Briey?

M. le colonel Lewal. — Parfaitement.

M. le Président. — Et elle indiquait qu'on renonçait en ce moment à la marche sur Briey?

M. le colonel Lewal. — Parfaitement.

M. le Président fait donner lecture de l'ordre général du 19. Voici sommairement les dispositions qui sont prises :

« Le 2e corps se portera en arrière de Longeville.

« Le 3e corps occupera le plateau de Plappeville, sa gauche à Lessy, le reste à Plappeville, la droite à Lorry.

« Le 1e corps prendra la route de Saint-Privat pour arriver à Plappeville par Lorry.

« Le 6e corps aura sa droite au fort Moselle et sa gauche au Sansonnet.

« La division Forton se tiendra derrière le 2e corps.

« Le Ban Saint-Martin est destiné à l'artillerie de réserve de l'armée.

«.... Une distribution sera faite le plus tôt possible, des voitures.

« On écoulera les convois et on dégagera les routes. On se mettra en marche à quatre heures du matin, sans batteries et sans sonneries. »

M. le Président. — C'est bien là l'ordre qui a été rédigé après votre reconnaissance?

M. le colonel Lewal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Quand il a été rédigé, les événements de la bataille étaient-ils connus? savait-on que la droite de l'armée avait dû battre en retraite?

M. le colonel Lewal. — Non, on ne savait pas cela complètement.

M. le Président. — D'ailleurs, les lignes de cet ordre relatives aux convois indiquent un mouvement délibéré et arrêté régulièrement. Monsieur le colonel, est-ce qu'il n'avait été ajouté à cet ordre aucune restriction?

M. le colonel Lewal. — Je le crois, monsieur le Président.

M. le Président. — Voyez, je vous prie, le registre d'ordres. Il y a une annotation à la marge; elle ne figure pas dans l'ordre qu'on vient de lire.

M. le colonel Lewal. — Je ne vois que cette mention en marge : « Toutes les dépêches comprises dans cette accolade sont du 18 août et ont été exécutées le 19 au matin. Elles passent avant les autres dépêches, qui ont été exécutées le 19 au soir. »

M. le Président. — Cette mention est dans l'original seulement. A-t-on des questions à poser au témoin?

M. le commissaire spécial. — Quand le témoin, au cours de sa reconnaissance, a dû renvoyer des officiers au maréchal, comment l'ont-ils trouvé, et quelle impression ont produite sur lui les renseignements apportés?

M. le colonel Lewal. — Je ne l'ai pas su. Je ne me suis plus inquiété de l'officier une fois parti. Je ne sais même pas qui a été envoyé. Je croyais que c'était le commandant de France. Il m'a dit tout à l'heure que ce n'était pas lui qui m'avait quitté pour aller retrouver le maréchal.

M. le commissaire spécial. — Quand vous êtes revenu à l'état-major, vous avez dit que vous n'y aviez trouvé que le général Jarras. Vous a-t-il questionné?

M. le colonel Lewal. — On n'avait pas le temps. C'est moi qui ai demandé des nouvelles; il y avait déjà deux heures que j'avais quitté le plateau. Je suis resté trois ou quatre minutes à peine à Plappeville. Le général Jarras m'a dit de vite remonter à cheval pour rejoindre le général en chef.

M. le commissaire spécial. — Vous n'avez pas demandé au maréchal, après avoir rendu compte de votre reconnaissance, s'il avait parlé à l'officier qui vous avait quittés sur le plateau, et quels renseignements ce dernier lui avait fournis?

M. le colonel Lewal. — Non, mon général. On avait des renseignements plus récents.

M. le Président, *au maréchal.* — Vous voulez présenter une observation?

(Le maréchal lit l'ordre qu'il a donné le 17 au soir pour la reconnaissance à faire par le colonel Lewal.)

M. le maréchal. — Quant aux lignes que j'ai indiquées sur la carte au colonel Lewal, ces deux lignes successives que nous devions occuper, je me suis borné à lui tracer une direction générale à suivre pour la reconnaissance, mais le laissant parfaitement libre pour le terrain et les emplacements.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez M. le capitaine Yung.

DÉPOSITION DU CAPITAINE YUNG.

M. Guillaume Yung (quarante ans, capitaine d'état-major). — Sur quoi suis-je appelé à déposer?

M. le Président. — Vous auriez recueilli certaines paroles...

M. le capitaine Yung. — Le 15, j'ai accompagné M. le maréchal au fort Saint-Quentin. Quand nous descendions de cheval, une batterie prussienne se mettait à tirer sur Longeville.

M. le commissaire spécial. — Ne pouvez-vous pas déposer d'un fait qui s'est passé sous vos yeux le 18? Vous étiez avec le maréchal quand la route se trouva à un certain moment encombrée par des paysans, des soldats et des voitures. Il y avait parmi ces gens une certaine panique ou un désordre. Que dit le maréchal à cette vue?

M. le capitaine Yung. — En voyant à ce moment que les hommes passaient à la débandade, le maréchal se tourna vers moi, me les montra au loin et me dit : « Que faire avec de pareilles troupes? »

DÉPOSITION DU CAPITAINE DE BELLEGARDE.

M. César de Bellegarde, *capitaine.* — Le 18, le maréchal Bazaine me chargea d'avertir le maréchal Canrobert qu'il

lui enverrait une division de la garde, mais il ne m'a pas envoyé donner en même temps l'ordre à M. le général Bourbaki, commandant en chef de la garde, de faire marcher cette division.

DÉPOSITION DU CAPITAINE DE CHALUS.

M. Adhémar de Chalus (trente-cinq ans, capitaine d'artillerie). — Le 18, je fus envoyé de Saint-Privat par le maréchal Canrobert pour demander des munitions et une division d'infanterie au maréchal Bazaine.

Je trouvai le maréchal Bazaine à Plappeville. Il me dit : « Venez avec moi. Je vais faire partir une division de la garde. » Mais, en ce moment, un général faisant partie du 6e corps survint, et le maréchal ne donna pas l'ordre dont il parlait. Cela en resta là. Je me contentai donc de remplir ma mission. Je fis atteler un convoi de munitions pour les conduire au maréchal Canrobert.

(*Interpellé.*) Je ne pourrais préciser les heures. Il m'est impossible de le faire. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai mis une heure pour aller à Plappeville; puis j'ai pris mon convoi de munitions, et je l'ai mené au combat.

M. le général de Chabaud-Latour. — A qui avez-vous remis ces munitions ?

M. le capitaine de Chalus. — Je les ai remises aux batteries de division du 6e corps.

DÉPOSITION DU COMMANDANT DE BEAUMONT.

M. Louis-Robert de Beaumont (quarante ans, chef d'escadron, en résidence à Compiègne). — J'allais porter un ordre au Saint-Quentin, de la part du général Bourbaki, quand je rencontrai le maréchal. Il me fit l'honneur de me reconnaître, et m'appela : « Capitaine, où allez-vous ? » me dit-il. Je lui rendis compte de ma mission. « Puisque vous retournez vers le général Bourbaki, ajouta-t-il, dites-lui de rentrer avec toute la garde, de reprendre ses cantonnements et de ne plus appuyer Canrobert. » Je trouvai cet ordre tellement grave, j'en comprenais si bien l'importance et il me surprenait tellement, que je craignis de ne pas avoir bien compris, et je priai le maréchal de vouloir bien le répéter. Il le répéta et il ajouta : « Eh ! oui, la journée est terminée, les Prussiens ont voulu nous tâter, et c'est fini maintenant. »

M. le Président : Monsieur le commandant, votre déposition a sa gravité. Quelle mission remplissiez-vous quand vous avez rencontré le maréchal ?

M. le commandant de Beaumont. — J'avais été envoyé par le général Bourbaki pour voir si l'ennemi avançait du côté de la Moselle. J'avais constaté que non, et c'est en revenant de là-bas pour porter au général le résultat de ma reconnaissance, que j'ai rencontré le maréchal.

M. le Président. A quelle heure êtes-vous remonté ?

M. le commandant de Beaumont. — Vers quatre heures et demie, cinq heures.

M. le Président. — Et vous avez rejoint le général Bourbaki ?...

M. le commandant de Beaumont. — Vers six heures ou un peu avant.

M. le Président. — Et qui a transmis au maréchal Canrobert la partie du message qui le concernait, c'est-à-dire qui lui a dit de ne pas compter sur la garde ?

M. le commandant de Beaumont. — Il ne l'a pas reçue. Quand j'arrivai, je vis combien l'affaire était sérieuse. A ce moment, le général Bourbaki se portait en avant. Les choses avaient forcément changé et la transmission de ces avis n'avait plus de raison d'être.

M. le commissaire spécial. — M. le général Deligny a dit dans sa brochure qu'il avait vu le commandant de Beaumont qui avait une mission à remplir auprès de lui. Vous rappelez-vous l'avoir vu ce jour-là ?

M. le commandant de Beaumont. — Mon général, je ne me le rappelle pas du tout. Je l'aurai probablement rencontré sur la route, mais accidentellement. Je n'avais pas de mission auprès du général Deligny. Il a dû commettre une erreur.

M. le général de Chabaud-Latour. — Le témoin a revu le général Bourbaki. Lui a-t-il fait connaître les paroles du maréchal, ou s'est-il tu en présence du mouvement déjà commencé ?

M. le commandant de Beaumont. J'ai parlé au chef d'état-major du général. Comme vous le dites, mon général, le mouvement était commencé ; on allait en avant.

M. le Président, *au maréchal.* — Avez-vous quelque chose à dire sur la déposition du témoin ?

M. le maréchal. — Ses souvenirs ne sont pas conformes aux miens. C'est moi-même qui l'avais fait citer au conseil d'enquête ; mais, je le répète, ses souvenirs ne sont pas conformes à mes souvenirs. Je faisais dire au général Bourbaki de « rester, » et à ce moment il était au Gros-Chêne. Je n'ai pas dit « rentrer, » j'ai dit « rester. » D'autres témoins, du reste, m'ont entendu. Pour moi « rester, » c'était « rester » sur le champ de bataille.

M. le commandant de Beaumont. — Je persiste dans ce que j'ai déclaré. Le maréchal m'a dit : « Dites au général de rentrer et de reprendre ses cantonnements.

DÉPOSITION DU CAPITAINE MORNAY.

M. de Mornay-Soult de Dalmatie (trente-six ans, capitaine aux chasseurs à cheval). — J'ai eu l'honneur d'être officier d'ordonnance de M. le maréchal Bazaine. Le 18, je l'accompagnai sur le plateau du Saint-Quentin. Il y avait établi des batteries pour veiller sur les routes du côté d'Ars, car on avait vu au loin, vers Ars, un grand nombre de colonnes ennemies.

Nous allâmes de là à Plappeville. Nous y assistâmes à l'arrivée d'hommes isolés et de voitures qui rentraient un peu en désordre.

Nous revînmes vers le col de Lessy et fûmes alors croisés par le capitaine de Beaumont. Il se dirigeait vers l'action. Le maréchal lui dit : « Eh ! capitaine, où allez-vous ? — Je retourne vers le général Bourbaki, lui répondit M. de Beaumont. — Eh bien, reprit le maréchal, dites-lui se mettre en communication avec Canrobert, qu'il le prévienne qu'il reste là et surtout qu'il ne s'engage pas à la légère. »

En ce moment, on ne s'entendait pas très-clairement. Il se faisait un peu de bruit sur la route, à cause du passage des voitures ou des batteries. Le capitaine de Beaumont fit observer qu'il n'avait pas bien entendu. Alors, j'avais commencé à lui répéter l'ordre du maréchal, lorsque ce dernier m'interrompit et répéta lui-même les mêmes paroles. Je serrai la main au capitaine de Beaumont, et, ayant peur qu'il n'eût pas encore bien entendu, je lui redis de nouveau la teneur des ordres à transmettre à son général, c'est-à-dire de rester sur le lieu de l'action, de se mettre en communication avec le maréchal Canrobert, et surtout de ne pas s'engager

légèrement. J'appuyai sur le mot « surtout, » parce que précisément le général Bourbaki avait dit le matin que la réserve ne pouvait pas toujours être employée. M. de Beaumont nous quitta alors. Je lui dis « Bonne chance! » Cette parole même que je lui adressai quand il nous quitta me prouve qu'à ce moment, pour moi, M. de Beaumont allait au feu et que le maréchal avait parlé de rester et non de rentrer.

M. le Président. — Appelez M. le capitaine de Beaumont.

Le capitaine de Beaumont revient à la barre.

M. le capitaine de Beaumont. — Je persiste dans ce que j'ai dit. J'ai eu, il est vrai, une conversation avec M. de Mornay, mais j'avais parfaitement entendu les paroles du maréchal. En présence d'un ordre aussi formel et qui avait à si juste titre attiré mon attention, il m'était impossible de commettre une erreur à la suite d'une conversation avec un camarade. J'aurais cru manquer gravement à mon devoir.

M. le Président, *au capitaine de Mornay.* — N'avez-vous pas été envoyé par le maréchal Bazaine pour porter au général Bourbaki un billet de la part de M. le maréchal Le Bœuf ?

M. le capitaine de Mornay. — Oui, monsieur le Président.

Me Lachaud. — Puis-je interroger M. de Mornay sur la bataille du 16 ? N'y a-t-il pas quelque circonstance personnelle sur laquelle il pourrait s'expliquer ?

M. le capitaine de Mornay. — Au moment où la charge des hussards de Brunswick a séparé M. le maréchal de son état-major, j'avais été chargé d'arrêter un escadron d'escorte qui dépassait sa ligne. Je suis resté longtemps sans pouvoir retrouver M. le maréchal, qui avait été enveloppé. En revenant, je rencontrai un officier des chasseurs de l'escorte, qui m'annonça que M. le maréchal venait de lui donner un ordre à l'instant même. J'entrai à Rezonville, où je rencontrai M. le général Jarras. J'étais tout ému de la bonne nouvelle que je venais d'apprendre. Après avoir tremblé pour la vie du maréchal, j'avais été heureux d'apprendre qu'il était vivant, et, après avoir causé avec les autres officiers de l'état-major, M. Samuel, M. d'Andlau, je demandai au général Jarras s'il allait rejoindre le commandant en chef. Le général Jarras me tint alors un propos qui me frappa vivement : « C'est affaire à vous, monsieur l'officier d'ordonnance. » Voilà quelle fut sa réponse. Assez surpris, je me tournai alors vers les officiers de l'état-major général : « Ne venez-vous pas avec moi, messieurs ? leur demandai-je. — Non, me répondirent-ils, puisque M. le chef d'état-major reste ici. »

M. le Président. — Avez-vous été chargé de ramener les officiers de l'état-major général à M. le maréchal ?

M. le capitaine de Mornay. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — M. le maréchal n'était pas accompagné des officiers de l'état-major général au moment où il a dû mettre l'épée à la main ?

M. le capitaine de Mornay. — Je vous demande pardon, monsieur le Président. Mais il avait laissé ces officiers en arrière, à 100 ou 200 mètres. Le maréchal avait, d'ailleurs, envoyé en mission ses officiers d'état-major particulier; de sorte qu'il a été pour ainsi dire seul pendant la charge de cavalerie allemande. Je dois dire aussi que le soir de la bataille, quand M. le maréchal revenait à Gravelotte (je le rejoignis sur la route), nous fûmes bientôt entourés d'une certaine quantité d'hommes de toutes armes, de paysans, de conducteurs. A certain moment (il commençait à faire nuit), ces gens se mirent à courir. M. le maréchal trouva extraordinaire ce mouvement précipité. Également étonné de cette panique, j'allai au-devant d'eux avec un bâton et je leur dis : « Mais qu'avez-vous donc ? Pourquoi courez-vous ainsi ? C'est vraiment bien la peine d'être victorieux ! » Quand, après cette admonestation, je revins vers M. le maréchal, il me fit observer que je n'aurais pas dû employer cette expression de victorieux, et que nous ne l'étions pas complétement, puisque nous n'avions pu dégager notre route.

M. le Président. — Y a-t-il lieu de lire les dépositions écrites de M. de Beaumont et de M. de Mornay ?

Me Lachaud. — C'est inutile, monsieur le Président. Il y a deux versions différentes sur l'expression dont se serait servi le maréchal. Ces deux versions restent en présence; le conseil les a retenues. Nous en reparlerons lors de la discussion.

DÉPOSITION DU CAPITAINE DE LACALE.

M. Jorna de Lacale (capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance du général Bourbaki, à Lyon.) — Le 18 août, jour de Saint-Privat, le général Bourbaki, vers deux heures et demie, monta à cheval pour aller voir ce qui se passait. Il laissait à Plappeville ses officiers d'ordonnance. Vers trois heures et demie, nous recevions l'ordre d'aller le rejoindre sur le plateau. Nous rencontrâmes à ce moment le maréchal. Nous reconnaissant comme étant de l'état-major du général Bourbaki, le maréchal nous dit : « Vous allez rejoindre le général ? » Et sur notre réponse affirmative : « C'est inutile, ajouta-t-il, la garde va rentrer dans ses campements. » Nous continuâmes notre route. La division des grenadiers de la garde avait pris les armes et se dirigeait vers le Gros-Chêne. A cinq heures et demie elle y arriva. Elle prit position là et attendit.

M. le Président. — A quelle heure avez-vous rencontré le maréchal ?

M. le capitaine de Lacale. — Il pouvait être quatre heures et demie.

M. le Président. — A quelle heure avez-vous rejoint le général Bourbaki ?

M. le capitaine de Lacale. — A cinq heures et un quart environ.

DÉPOSITION DU CAPITAINE DE SANCY.

M. Lefèbure de Sancy (capitaine, domicilié à Paris). — Le 18, j'étais à Plappeville, comme officier d'ordonnance. Le général Bourbaki nous fit prévenir à trois heures d'aller le rejoindre. Nous rencontrâmes en route le maréchal. Nous échangeâmes quelques mots avec lui. Je l'entendis dire : « Tout va bien. Nous avons été attaqués dans nos positions avec une grande violence, mais nous les avons conservées. La journée peut être considérée comme terminée. »

M. le Président. — A quelle heure avez-vous rencontré le maréchal ?

M. le capitaine de Sancy. — A quatre heures environ ; je ne puis dire au juste, mais je sais que j'ai rejoint le général Bourbaki vers quatre heures et demie, et il me fallait à peu près une demi-heure pour me rendre près de lui.

M. le Président. — Avez-vous rendu compte au général Bourbaki de ces paroles du maréchal ?

M. le capitaine de Sancy. — Je ne pourrais pas l'affirmer.

M. le capitaine de Lacale (rappelé). — Ni moi non plus ; mais je suis certain d'avoir parlé plus tard au général Bourbaki de notre rencontre avec M. le maréchal Bazaine.

M. le commissaire spécial. *au capitaine de Lacale.* — Vous avez dit tout à l'heure que les paroles du maréchal étaient celles-ci : « C'est inutile, la garde va rentrer. » Dans votre déposition écrite je lis : « Ce n'est par nécessaire, la garde va rentrer. » Il y a là une différence de mots.

M. le capitaine de Lacale. — C'est toujours le même sens. Je ne pourrais pas préciser toutes les expressions dont s'est servi le maréchal.

Me Lachaud. — C'était une conversation qui n'avait rien d'officiel.

M. le maréchal Bazaine. — Certainement. J'avais rencontré ces messieurs. Nous avons échangé quelques mots. Ça été une simple conversation d'un moment, n'ayant rien d'officiel.

DÉPOSITION DU COMMANDANT ABRAHAM.

M. Abraham (trente-neuf ans chef d'escadron d'artillerie). — Le 18, je reçus l'ordre de faire partir deux batteries de réserve pour Saint-Privat et d'atteler un convoi de munitions au fort de Plappeville.

Je me rendis au bois de Lorry, sur la droite d'Amanvillers, laissai mon convoi sur la gauche et allai à Saint-Privat. La je vis des batteries qui revenaient après avoir épuisé leurs munitions. Nos munitions du convoi furent distribuées aussitôt aux batteries et servirent à alimenter un feu qui, avec celui de la batterie du colonel Moutluisant, arrêta la marche de l'ennemi.

M. le commissaire spécial. — Dans la déposition écrite du témoin je lis qu'en allant porter ces munitions à Saint-Privat, il croisa un officier d'état-major qui lui dit : « Je vais à Saulny chercher la garde. « Est-ce exact?

M. le commandant Abraham. — Oui, mon général.

M. le commissaire spécial. — Quelle heure était-il ?

M. le commandant Abraham. — Environ six heures.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DESVAUX.

M. Nicolas-Gilles-Toussaint Desvaux (soixante-deux ans, général de division en retraite) :

Le 16 août, le soir de Rezonville, j'appris que de nouvelles forces considérables de l'ennemi avaient traversé la Moselle et marchaient sur Mars-la-Tour. Je me rendis à Gravelotte, et communiquai au maréchal ces renseignements si importants.

Le 18, la cavalerie était en position entre Châtel-Saint-Germain et Longeau. Nous ne pouvions voir la bataille, mais les lignes prussiennes se dessinèrent vers midi et furent arrêtées par le feu de Saint-Quentin. Si elles avaient pu arriver dans la vallée où était notre cavalerie, un grand malheur s'en fût certainement suivi, car nous étions resserrés dans un espace où nous n'aurions pas pu nous développer.

Je trouve la preuve de ce danger dans le désordre qui se produisit sur la route quand les Prussiens parurent à Sainte-Ruffine. Les paysans et quelques isolés semaient la panique. Les troupes virent passer tout cela; mais, grâce à Dieu, mes hommes firent preuve, dans cette circonstance, d'une fermeté remarquable, fermeté bien plus recommandable à ces moments-là que le courage qu'on peut déployer dans l'ardeur du combat.

M. le Président. — Dans la position où vous étiez, vous n'auriez pas pu charger l'ennemi ?

M. le général Desvaux. — Oh ! c'était impossible.

M. le Président. — N'aurait-on pas pu choisir un autre endroit ?

M. le général Desvaux. — La cavalerie aurait pu être employée plus loin.

DÉPOSITION DU CAPITAINE DE LATOUR-DU-PIN.

M. Charles de Latour-du-Pin (trente-neuf ans, capitaine d'état-major, aide de camp du général Ladmirault) :

Le 18 août, à Amanvilliers, je reçus un billet au crayon du général Bourbaki. Il annonçait sa présence au Gros-Chêne. Je me rendis au Gros-Chêne sur l'ordre de mon chef; il était entre quatre et cinq heures. Je lui rapportai l'avis de mon chef : que toutes les réserves du 4e corps étaient engagées, que nous avions pris des canons et obtenu un succès, que les deux armées paraissaient également fatiguées, que le 4e corps ne pouvait prendre l'offensive, mais que des troupes fraîches accentueraient le résultat obtenu.

Le général Bourbaki me répondit qu'il était en réserve, qu'il serait imprudent de quitter les derrières de l'armée, et me montra dans le lointain des troupes ennemies qui faisaient un mouvement tournant. Je ne les voyais pas, mais le général les voyait avec sa lunette.

J'insistai. Un aide de camp de mon chef arriva sur ces entrefaites avec une demande de concours et de la part du général Ladmirault et de la part du général Canrobert.

Cette fois, le général Bourbaki se mit en mouvement. Nous allâmes au canon. Les blessés commençaient à revenir. En arrivant vers l'action, je vis le général Bourbaki s'arrêter : « Ce n'est pas bien, capitaine, me dit-il, vous nous aviez promis une victoire et vous venez nous faire assister à une défaite. » Il n'y avait pas de défaite. Le général me dit : « Vous m'avez fait perdre mes positions. » J'eus le tort de lui répondre un peu vivement : « Vous pouvez les reprendre, mon général. » Il répliqua : « C'est ce que je vais faire » Il fit alors faire halte. Je cours avertir mon chef. Un aide de camp du maréchal Canrobert arrive et annonce qu'il est en pleine retraite. Le général Ladmirault me pria de retourner immédiatement apprendre la situation au général Bourbaki, et me chargea de lui dire que lui, Ladmirault, allait être obligé d'en faire autant. Le général Bourbaki vint au feu.

J'allai le soir, à neuf heures, au grand quartier général. Le maréchal me questionna : j'étais le premier apportant des nouvelles. Je crus pouvoir dire que nous tenions nos positions, que la bataille n'était pas perdue et que nous n'avions qu'à la reprendre le lendemain; mais le maréchal me répliqua : « Il s'agit bien de cela ! Nous devions nous en aller demain matin, nous nous en irons demain soir, voilà tout. » Le maréchal, par « nous en aller, » entendait revenir sous Metz.

Le lendemain matin, 19, nous avons dû prendre les lignes indiquées par son ordre général.

Je fais remarquer que notre 4e corps avait eu cinq mille hommes hors de combat; mais je dois, comme hommage légitime rendu à mes camarades morts, rappeler qu'il n'avait pas un seul moment perdu ses positions.

M. le maréchal. — Quand j'ai tenu le propos que vient de rapporter le témoin, je ne formulais pas un plan. Je parlais sous le coup des nouvelles et des renseignements que je recevais. J'étais impressionné par le nombre et la marche des troupes ennemies.

M. le Président. — La séance est suspendue. Elle sera reprise lundi à midi et demie.

L'audience est levée à cinq heures vingt-cinq minutes.

AUDIENCE DU 27 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

La séance est ouverte à midi trois quarts.

M. le Président. — Appelez le témoin Régnier.

M. le greffier. — Régnier !

(Le témoin ne répond pas.)

M. le Président. — Greffier, faites l'appel des témoins défaillants qui se sont présentés.

(M. le greffier appelle le général de France, et MM. Serot, Mayer, Paquit, Scheck, Mercier, Venson, Moulin.

M. le Président. — Le témoin Régnier n'a pas répondu à l'appel de son nom ?

M. le greffier. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Nous allons alors continuer l'audition des témoins. Faites venir M. le commandant Caffarel.

DÉPOSITION DU COMMANDANT CAFFAREL.

(M. le chef d'escadron Caffarel se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le commandant Caffarel. — Caffarel (Louis-Charles).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le commandant Caffarel. — Quarante-quatre ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le commandant Caffarel. — Militaire.

M. le Président. — Votre grade ?

M. le commandant Caffarel. — Chef d'escadron d'état-major.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le commandant Caffarel. — Lyon.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le commandant Caffarel. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. le commandant Caffarel. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre ?

M. le commandant Caffarel. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. Le conseil vous entendra sur les faits dont vous avez déjà eu à parler dans l'instruction, et notamment sur différents incidents relatifs à la journée du 18 août.

M. le commandant Caffarel. — Ce fut vers la fin de la journée du 18 que S. Exc. le maréchal Canrobert m'envoya auprès de M. le maréchal Bazaine pour lui annoncer que le 6e corps avait été obligé d'évacuer Saint-Privat. Depuis midi un quart, le 6e corps luttait contre des forces très-supérieures.

Ce sont des renseignements qui m'ont été donnés plus tard; le 29 octobre, après la capitulation, j'ai eu la triste mission de rendre aux Prussiens les troupes du 6e corps, et le colonel Caprivi, chef d'état-major du 10e corps prussien, m'a donné ce renseignement que, le jour de la bataille du 18, Saint-Privat avait été attaqué par trois corps d'armée : la garde royale, le 10e corps prussien et le corps saxon, qui comptaient 80,000 hommes avec deux cent soixante pièces de canon. Pour répondre à cette artillerie formidable, nous n'avions que soixante-six bouches à feu.

Le soir à sept heures, M. le maréchal Canrobert donna l'ordre d'évacuer Saint-Privat; il me dit : « Tâchez de trouver M. le maréchal Bazaine et faites-lui part du mouvement rétrograde que je suis obligé de faire. » Il était sept heures vingt lorsque je partis de Saint-Privat. Je pris la route de Saulny, qui était alors encombrée par les bagages du 6e et du 4e corps et par les fuyards de la 3e et de la 4e division du 6e corps ; je ne pus arriver à Saulny qu'un peu tard. De Saulny, je passai par Vigneulles et Lorry, et je n'arrivai au quartier général, à Plappeville, qu'à neuf heures moins un quart environ.

Je fus aussitôt introduit auprès de S. Exc. le maréchal Bazaine et je fis part de la mission dont M. le maréchal Canrobert m'avait chargé. M. le maréchal Bazaine ne parut pas affecté de l'échec que ses armes venaient d'éprouver, et après m'avoir demandé quelques détails sur les phases de la bataille, lorsque je lui exprimai ma tristesse d'avoir été obligé de rétrograder devant les Prussiens, il me répondit : « Commandant, ne vous désolez pas; ce mouvement rétrograde que vous faites maintenant, vous deviez l'opérer demain matin ; vous le faites donc douze heures plus tôt; les Prussiens ne pourront pas se vanter de nous avoir fait reculer. »

A ce moment, arriva M. le capitaine de la Tour-du-Pin, aide de camp de M. le général de Ladmirault, qui venait annoncer à M. le maréchal Bazaine la retraite du 4e corps. Je demandai à M. le maréchal Bazaine s'il avait des ordres particuliers à donner à S. Exc. le maréchal Canrobert; il me répondit : « Dites au maréchal de prendre demain matin les positions qui ont été désignées par le colonel sous-chef d'état-major général aux sous-chefs d'état-major généraux des corps d'armée. »

Je me retirai et je me rendis à l'état-major général, où je vis le colonel Lewal ; je rencontrai là le colonel Lonela, aide de camp de M. le maréchal Canrobert, qui était arrivé quelque temps après moi auprès de S. Exc. M. le maréchal Bazaine. Une demi-heure après, nous sortîmes de l'état-major général ; nous allâmes prendre congé de M. le maréchal Bazaine, qui ne nous donna pas d'ordres particuliers, et

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 27 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

nous rejoignîmes M. le maréchal Canrobert à Woippy, à minuit moins un quart. Le lendemain matin, M. le maréchal Canrobert fit placer les divisions de son corps d'armée suivant l'ordre que M. le maréchal Bazaine avait donné la veille.

M. le Président. — Qui était sous-chef d'état-major du 6e corps ?

M. le commandant Caffarel. — Le colonel Berson.

M. le Président. — N'avait-il pas accompagné le colonel Lewal dans la reconnaissance faite par ce dernier des positions de retraite à prendre sous Metz ?

M. le commandant Caffarel. — Oui.

M. le Président. — Avait-il pu donner au maréchal Canrobert des renseignements qui lui permissent de pressentir les positions qui lui seraient données sous Metz ?

M. le commandant Caffarel. — Je ne sais pas.

M. le Président. — Vous rappelez-vous s'il avait pu donner à M. le maréchal Canrobert quelques instructions, un ordre écrit, une note quelconque, qui lui fissent connaître les positions qui devaient être vraisemblablement assignées au 6e corps en suite de la reconnaissance faite par le colonel Lewal?

M. le commandant Caffarel. — Je ne me le rappelle pas, monsieur le Président. Du reste, nous avons occupé les positions dès le lendemain matin; nous n'avions donc pas besoin de nouveaux ordres, puisque M. le maréchal Bazaine devait connaître les instructions qui avaient été données au sous-chef d'état-major par M. le maréchal Canrobert à neuf heures un quart.

Le lendemain matin, le 6e corps prit ses positions, la gauche appuyée au Goupillon, la droite appuyée à la Moselle, à la Grange-aux-Dames.

M. le Président. — Vous ne savez pas si c'est en vertu des instructions qui avaient été rapportées par le sous-chef d'état-major, que ces positions ont été occupées, ou si c'est en vertu d'un ordre envoyé plus tard, dans la soirée?

M. le commandant Caffarel. — Il n'y a pas eu d'autre ordre envoyé dans la soirée que celui que j'ai rapporté.

M. le Président. — Ainsi, ce serait le sous-chef d'état-major qui, rentré de sa reconnaissance avec le colonel Lewal, aurait rejoint M. le maréchal Canrobert dans le cours de la journée, lui aurait indiqué les positions à occuper par le 6e corps, positions que ce corps a, en effet, occupées le lendemain matin en vertu de l'ordre verbal que vous avez rapporté.

M. le commandant Caffarel. — Oui, monsieur le Président. Je crois que, vers deux ou trois heures de l'après-midi, M. le maréchal Canrobert a reçu un ordre de M. le maréchal Bazaine au sujet du mouvement de retraite qu'il aurait à faire dans le cas où nous serions tournés par notre droite.

M. le Président. — Par qui aurait été porté cet ordre ? Serait-ce par le sous-chef d'état-major?

M. le commandant Caffarel. — Non, ce n'est pas celui-là qu'a apporté le chef d'état-major, du moins je ne le crois pas.

M. le maréchal. — Je crains qu'il n'y ait erreur, en ce sens que M. le maréchal Canrobert avait reçu à dix heures du matin, le 18, des instructions assez détaillées pour le cas où sa droite serait forcée de se reporter en arrière.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire au conseil avant-hier, l'ordre portait « *quand je donnerai l'ordre,* » et il n'a été expédié que le soir à sept ou huit heures. Aussi, tous les commandants des autres corps ne l'ont reçu que dans le courant de la nuit. Dans tous les cas, M. le maréchal Canrobert était parfaitement autorisé, s'il avait affaire à un ennemi beaucoup trop supérieur sur son extrême droite, à replier son aile droite. C'est la conséquence des instructions écrites qui lui ont été envoyées à dix heures du matin, le 18.

M. le Président. — Vous n'avez pas d'autres observations à présenter?

Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, j'autorise le témoin à se retirer, sauf à se représenter sur une nouvelle convocation, au cas où le conseil jugerait à propos de l'entendre une autre fois.

(M. le commandant Caffarel quitte la salle d'audience.)

DÉPOSITION DU COMMANDANT MOJON.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le commandant Mojon. — Mojon (Benoît-Joseph-Charles).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le commandant Mojon. — Quarante-cinq ans.

M. le Président — Votre profession ?

M. le commandant Mojon. — Chef d'escadron d'état-major.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le commandant Mojon. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le commandant Mojon. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le commandant Mojon. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas au service l'un de l'autre ?

M. le commandant Mojon. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. Le conseil vous entendra sur les faits qui sont à votre connaissance, sur les incidents relatifs à la journée du 18 août, ou à toute autre partie des opérations militaires.

M. le commandant Mojon. — Sur la fin de la journée du 18, vers neuf heures du soir, après la retraite du 6e et du 4e corps, M. le maréchal Lebœuf envoya un de ses officiers au maréchal Bazaine. Il l'envoya à huit heures du soir. L'officier n'était pas revenu à dix heures. Le maréchal me fit partir à mon tour; d'arrivai à onze heures au quartier-général de Plappeville, et je demandai des ordres.

M. le maréchal Bazaine me dit qu'il avait fait partir, depuis deux heures environ, pour le plateau de Leipsig, un officier chargé de porter un ordre de retraite à M. le maréchal Le Bœuf.

J'insistai en disant que M. le maréchal Le Bœuf pensait pouvoir tenir et qu'il se considérait comme parfaitement sûr de ses positions. M. le maréchal Bazaine me répondit que, dans son esprit, l'ordre de retraite avait été donné pour toute l'armée et que nous allions nous replier sur Metz ; il ajouta même qu'en prenant une position intermédiaire entre Rezonville et Metz, il avait déterminé toute l'armée prussienne à passer sur la rive gauche de la Moselle et à ne nous attaquer qu'en subissant de très-grandes pertes ; qu'elle en avait, en effet, subi de très-grandes pendant cette journée et qu'elle nous laisserait tranquilles certainement pendant quelques jours.

Je fis remarquer à M. le maréchal Bazaine que si l'ordre de retraite était définitif, il serait impossible de se retirer au point du jour, puisque nous avions un corps d'armée tout entier sur le plateau, ainsi que toute la réserve d'artillerie, et qu'il faudrait plusieurs heures pour opérer la retraite, attendu qu'on ne pouvait disposer que d'une seule ligne, la route qui passe par le ravin de Chatel.

M. le maréchal m'autorisa alors à dire à M. le maréchal Le Bœuf qu'il pourrait commencer son mouvement de retraite quand il voudrait. Je repartis pour le plateau de Leipsig, où j'arrivai vers une heure du matin. M. le maréchal Le Bœuf avait reçu l'ordre de retraite et était très-préoccupé de la commencer. J'en apportai l'autorisation ; il commença sur-le-champ ; mais elle ne se termina, en fait, que vers neuf heures du matin. Les Prussiens ne l'inquiétèrent pas.

M. le Président. — C'est tout ce que vous avez su de particulier ?

M. le commandant Mojon. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Je n'ai aucune question supplémentaire à vous adresser. Ainsi, c'est le 19, à une heure du matin, que vous avez rejoint le quartier général du maréchal Le Bœuf ?

M. le commandant Mojon. — Oui, monsieur le Président, à une heure. Le mouvement de retraite commença immédiatement et ne fut terminé qu'à neuf heures, tandis que, si on ne l'avait commencé qu'au point du jour, il se fût prolongé vraisemblablement jusqu'après midi.

Me Lachaud. — Le témoin pourrait-il dire un mot de ce qui s'est passé le 17, le lendemain de Rezonville ? Quel était l'état de l'armée ? était-il possible de reprendre la marche vers Verdun ?

M. le Président. — Commandant, vous avez entendu la question de la défense, veuillez y répondre.

M. le commandant Mojon — Dans la bataille du 16, le 3e corps est, je crois, celui qui a été le moins éprouvé; nous avons couché sur nos positions, et nous avons reçu l'ordre de retraite vers minuit. Je sais que nous n'avions pas le sentiment du succès, attendu que cet ordre de retraite ne nous a pas surpris. Nous avons vu, sur notre droite, la retraite du corps de M. le général de Ladmirault, et nous étions persuadés que des forces considérables se trouvaient à notre droite, — nous les supposions même plus considérables qu'elles n'étaient en réalité, — de sorte que cet ordre de retraite, qui nous est arrivé le 16 à minuit, ne nous a pas étonnés, tandis que celui du 18 nous a surpris beaucoup plus.

M. le Président. — Vous parlez à votre point de vue particulier. La division Metman vous avait-elle rejoint lorsque vous avez reçu ces instructions à minuit, après la journée du 16?

M. le commandant Mojon. — Nous n'avions pas de nouvelles de la division Metman à minuit ; elle est arrivée à Gravelotte vers onze heures du soir, et il me semble que nous ne l'avons su que le lendemain.

M. le Président. — Ainsi, quand l'ordre de retraite est arrivé, le corps de M. le maréchal Le Bœuf n'était composé que de deux divisions ?

M. le commandant Mojon. — Oui, monsieur le Président, la division Montaudon avait été détachée.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, vous n'avez pas d'observations à présenter ?

M. le maréchal. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Je crois que le témoin aura plus tard à faire une autre partie de sa déposition devant le conseil. Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, je l'autorise provisoirement à se retirer, jusqu'à ce qu'il reçoive une nouvelle convocation.

Nous allons procéder à l'audition des témoins, appartenant à la même catégorie de faits, qui ont été cités à la requête de la défense.

DÉPOSITION DU COLONEL GRANGEZ DU ROUET.

M. le colonel Grangez du Rouet se présente à la barre et prête serment.

M. le Président. — Quel sont vos nom et prénoms ?

M. le colonel Grangez du Ronet. — Grangez du Rouet (Edouard-Louis).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le colonel Grangez du Rouet. — Cinquante ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le colonel Grangez du Rouet. — Colonel-d'état major.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le colonel Grangez du Rouet. — Nantes.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le colonel Grangez du Rouet.—Je l'avais vu en Crimée; je ne le connaissais que de vue avant la campagne de 1870.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. le colonel Grangez du Rouet. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre?

M. le colonel Grangez du Rouet. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avant de donner le parole à ce témoin, je dois demander à M. le défenseur sur quel point doit porter son témoignage ?

Me Lachaud. — Il doit porter sur des faits qui se seraient passés le 6 août, jour de la bataille de Forbach. Le colonel ne sait-il pas, qu'à mesure que les dépêches de M. le général Frossard arrivaient au maréchal, elles lui étaient immédiatement transmises et qu'il y répondait?

M. le commissaire spécial. — Je demande la parole pour une observation.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, vous avez la parole.

M. le commissaire spécial. — Je dois faire remarquer que l'ordre d'informer et l'ordre de mise en jugement dressés contre M. le maréchal Bazaine ont limité l'examen de sa conduite aux faits postérieurs à son investissement du commandement en chef de l'armée du Rhin. Remonter au delà serait manquer aux prescriptions de la loi. En effet, l'article 99 du Code de justice militaire détermine la limite dans laquelle est circonscrite l'action du parquet. D'après les dispositions de cet article, cette limite ne peut être, dans la poursuite des crimes et délits, que celle précisée par l'ordre d'informer et l'ordre de mise en jugement. Or, l'ordre d'informer est ainsi conçu :

« Le ministre de la guerre,

« Vu les articles 99 et 100 du Code de justice militaire ;

« Attendu qu'il résulte de l'avis émis par le conseil d'enquête convoqué à cet effet que M. le maréchal Bazaine a causé la perte d'une armée de 150,000 hommes et de la place de Metz ; que la responsabilité lui en incombe tout entière, et que, comme commandant en chef, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ;

« Que, par suite, la capitulation signée par lui constitue les crimes prévus par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire ;

« Ordonne qu'il soit informé contre lui par le rapporteur du 1er conseil de guerre permanent de la 1re division militaire, spécialement nommé suivant les prescriptions de l'article 12 du Code de justice militaire ;

« Charge le commissaire du gouvernement spécial d'assurer l'exécution du présent ordre d'informer.

« Fait à Versailles, le 7 mai 1872.

« *Signé :* Général DE CISSEY. »

Il résulte soit de l'ordre d'informer, soit de l'ordre de mise en jugement, que le maréchal Bazaine n'est appelé à rendre compte devant la justice militaire que des actes accomplis par lui alors qu'il était chargé d'une responsabilité.

En conséquence, et en vertu des articles 99, 100, 108, 109 du Code de justice militaire, nous déclarons que nous ne nous occuperons que de la partie de ses actes qui ont été accomplis depuis sa prise de possession du commandement en chef de l'armée du Rhin.

M. le Président. — Ce ne sont pas des réquisitions que vous déposez devant le conseil?

M. le commissaire spécial. — Non, monsieur le Président, c'est une simple déclaration que je tiens à faire.

M. le Président. — Monsieur le défenseur veut-il répondre?

Me Lachaud. — J'ai quelque peine à m'expliquer les observations présentées par M. le commissaire du gouvernement. Il fait, je crois, une confusion qu'il est facile de rectifier.

L'accusation sera limitée par lui comme il croira devoir le faire; il en est le maître, en ce sens que sa conscience décidera des points sur lesquels il croira devoir retenir les charges qu'il portera contre M. le maréchal Bazaine. Mais, au nombre des articles qui ont été visés tout à l'heure par M. le commissaire spécial du gouvernement, il en est un que je lui demande la permission de relire, c'est l'article 321 du Code d'instruction criminelle, qui dit formellement que l'accusé a le droit de faire entendre des témoins sur tous les faits qui ont été relevés par l'acte d'accusation, aussi bien que sur les points qui peuvent intéresser son honneur et sa considération.

J'entends à merveille que la bataille de Forbach ne sera pas comprise dans l'accusation; mais, puisque M. le rapporteur s'en est occupé d'une façon si sévère, est-ce que l'on pourrait admettre équitablement qu'après une accusation de cette nature il ne fût pas possible à M. le maréchal Bazaine de faire entendre des témoins? Et, que M. le commissaire spécial du gouvernement me permettre de l'ajouter, je n'entends pas le moins du monde discuter la bataille de Forbach; je suis persuadé que M. le général Frossard a fait, avec son intelligence ordinaire, tout ce qu'il a pu et tout ce qu'il devait faire; ce n'est donc pas un débat sur la bataille de Forbach. Seulement, le rapport dit que le maréchal Bazaine n'a pas répondu aux appels qui lui étaient adressés; le rapport dit qu'il n'a pas donné les secours qui lui étaient demandés.

Tous les témoins qui déposeront devant le conseil sur ce point n'auront absolument qu'une réponse à faire, et, si monsieur le Président le permet, je limiterai les demandes à leur adresse à ceci : A quelle heure l'ordre est-il arrivé ? A quelle heure M. le maréchal Bazaine a-t-il ordonné de l'exécuter?

Ainsi que le conseil le voit, il s'agit donc, non pas d'un débat sur la bataille de Forbach, mais uniquement des indications qui sont nécessaires pour justifier à ce point de vue M. le maréchal Bazaine.

Voilà, messieurs, les très-courtes explications que je devais avoir l'honneur de vous donner; j'ajoute qu'à cet égard je n'ai qu'à lire l'article 321 du Code d'instruction criminelle ordinaire, qui est parfaitement retenu par le Code pénal militaire :

« Après l'audition des témoins produits par le procureur général et par la partie civile, l'accusé fera entendre ceux dont il aura notifié la liste, soit sur les faits mentionnés dans l'acte d'accusation, soit pour attester qu'il est homme d'honneur, de probité et d'une conduite irréprochable. »

L'erreur de M. le commissaire spécial du gouvernement est celle-ci. Il suppose qu'on ne peut faire entendre les témoins que sur les faits qualifiés et constituant des crimes.

La loi dit le contraire : « Tout ce qui intéresse la considération et l'honneur d'un accusé, tout ce qui, de près ou de loin, a été visé dans l'acte d'accusation... » ici c'est le rapport. Sur tous ces points, j'ai donc le droit de m'expliquer.

Vous voyez, monsieur le Président, que les témoins que j'aurai à faire entendre n'auront pas longtemps à répondre.

Je supplie donc le conseil, et surtout monsieur le Président, qui, en cette matière, use de son pouvoir discrétionnaire, de vouloir bien ordonner que ces témoins continueront à être entendus.

M. le commissaire du gouvernement. — Je crains que M. le défenseur n'ait pas compris les observations que j'ai eu l'honneur de présenter. Je ne m'oppose en aucune manière à l'audition des témoins : je respecte parfaitement les sentiments qui les ont fait convoquer, et je suis prêt à les entendre ; j'ai voulu dire que, limité par la loi dans l'action que j'ai à soutenir comme ministère public, je devais rester complètement étranger à la discussion que ces témoins pourraient engager.

M. le Président. — Est-il nécessaire de prolonger ce débat?

Me Lachaud. — Cela est inutile, monsieur le Président. Dans cette audition de témoins, il n'y aura pas de discussion ; il y aura seulement des faits à préciser ; voilà tout.

M. le Président. — Le conseil a entendu les observations de M. le commissaire du gouvernement et celles du défenseur.

Il est évident que s'il s'engage ici un débat portant sur des faits étrangers à la cause, M. le commissaire du gouvernement n'a pas à les discuter.

Dans l'espèce, la série des faits visés dans l'accusation ne commence implicitement qu'à la date du 12 août 1870, date de la nomination de M. le maréchal Bazaine au commandement en chef de l'armée du Rhin, et se termine à la date explicitement indiquée du 29 octobre suivant. Je suis d'accord avec M. le commissaire spécial du gouvernement.

D'un autre côté, il est non moins évident que les articles 319, 320 et 321 du Code d'instruction criminelle prescrivent de laisser à la défense certaines facilités que je n'ai, quant à moi, ni le pouvoir ni l'intention de lui retirer. La défense aura donc toute latitude pour faire entendre ses témoins, à condition, d'ailleurs, que chacun se renferme dans les prescriptions de la loi.

Cela dit, j'invite le défenseur à nous dire sur quel point il désire que j'interroge le témoin présent.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, auriez-vous la bonté de demander à M. le colonel Grangez du Rouet, qui était à cette époque sous-chef d'état-major de M. le général Manèque, si, à mesure que les dépêches de M. le général Frossard arrivaient à Saint-Avold, on ne s'empressait pas de donner des ordres.

M. le Président, *au témoin.* — Vous avez entendu la question. Veuillez y répondre.

M. le colonel Grangez du Rouet. — Ce n'est que tout dernièrement que j'ai appris que le jour de la bataille de Forbach le 2e corps avait été sous les ordres de M. le maréchal Bazaine. Je dois cependant dire que je ne peux donner aucun détail sur l'exécution des ordres, parce que moi-même j'ai été envoyé le 15, la veille de la bataille, par M. le général Manèque auprès de M. le général Frossard que j'ai trouvé à Forbach. Mes instructions étaient de prendre des nouvelles, de rapporter celles que M. le général croirait devoir me donner et les demandes qu'il aurait à faire à M. le maréchal.

Je trouvai M. le général Frossard installé à Forbach. Je lui fis part du but de ma mission, qui était assez vague. De son côté, il m'indiqua, d'une manière générale, l'ensemble de ses dispositions, et je suis revenu de Forbach sans rapporter une réponse catégorique dans aucun sens. D'après ce que j'ai compris, la pensée de M. le général Frossard était qu'il pourrait faire face, avec les dispositions qu'il avait prises, à la situation telle qu'elle lui semblait devoir se présenter.

Je suis parti de Forbach sur une locomotive, et je suis revenu dire à mon chef ce que j'avais vu.

M. le Président. — Lequel était chef d'état-major du 3e corps, placé sous le commandement en chef M. le maréchal Bazaine.

Vous ignoriez à ce moment que le maréchal, déjà commandant en chef du 3e corps, venait de recevoir également celui des 2e et 4e corps ?

M. le colonel Grangez du Rouet. — En effet, je croyais que M. le maréchal n'avait eu le commandement des 2e et 4e corps qu'à partir de Faulquemont, lorsque l'état-major général a été constitué, état-major qui ne s'est réuni qu'à Borny où se trouvait le quartier général.

M. le président.— Permettez ; il est inutile, je crois, d'entrer dans ces développements.

Me Lachaud. — Voici ma question bien précise. Le témoin sait-il si, le 6, quand arrivaient de la part du général Frossard des demandes, des dépêches, on donnait immédiatement des ordres ?

M. le colonel Grangez du Rouet. — Je ne puis répondre sur ce point ni dans un sens ni dans l'autre, ignorant complètement qu'à cette époque le 2e corps fût placé sous les ordres de M. le maréchal Bazaine.

M. le Président. — Vous n'avez aucun souvenir de ce qui s'est passé à la réception des dépêches ?

M. le colonel Grangez du Rouet. — Non, monsieur le Président.

M. Lachaud. — Voici ma seconde question :

Le télégraphe fonctionnait-il entre Saint-Avold, Marienthal et Puttelange ?

M. le colonel Grangez du Rouet. — Je répondrai, — sans pouvoir l'affirmer, parce que, s'il a été transmis des dépêches, c'est avant que je fusse arrivé à l'état-major, — qu'il y avait une télégraphe qui communiquait avec Saint-Avold. Quant à Puttelange et à Marienthal, je l'ignore complètement.

M. le President, *au maréchal Bazaine.* — Avez-vous encore quelque question à adresser au témoin ?

M. le maréchal. — J'ai fait appeler M. le colonel Grangez du Rouet, parce que le général Manèque ne pouvait être appelé — il a été tué. — Le général Manèque demeurait à côté de moi à Saint-Avold ; le télégraphe était assez loin du quartier général, et, toutes les fois qu'il y avait une dépêche à envoyer, c'était à lui que je la communiquais. Je devais donc penser que le colonel Grangez du Rouet pourrait donner des renseignements sur ce point, qu'on peut considérer comme détail de service.

Quant à ce que disait tout à l'heure M. le colonel à propos du commandement, il est fort possible, comme la dépêche du 5 disait : « au point de vue *des opérations militaires seulement,* » il est fort possible, dis-je, que ce changement ne soit pas resté dans sa mémoire.

M. le Président. — Cela a peu d'importance.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE MONTAUDON.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le général de Montaudon se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général de Montaudon. — De Montaudon (Jean-Baptiste-Alexandre).

M. le President. — Votre âge ?

M. le général de Montaudon. — Cinquante-cinq ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général de Montaudon. — Général de division.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général de Montaudon. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général de Montaudon. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. le général de Montaudon. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre ?

M. le général de Montaudon. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous allez avoir à répondre aux questions qui vous seront posées par M. le défenseur et que je vous transmettrai.

Me Lachaud. Dans quelle situation étaient les troupes du général de Montaudon lorsque, le 6 août, il a reçu l'ordre de se porter sur Grossbliederstroff et à quelle heure a-t-il exécuté cet ordre ?

M. le général de Montaudon. — Le 5 au soir, ma division reçut l'ordre de se réunir à Sarreguemines, pour remplacer le 5e corps.

J'y arrivai à six heures du soir. A peine arrivé, je fus averti par les habitants, les gendarmes et le sous-préfet que j'allais être attaqué. Nous nous mîmes sous les armes et passâmes la nuit ainsi. Le matin, je fis faire des reconnaissances et restai au milieu de mes troupes, mais j'envoyai mon chef d'état-major (c'était le 6 août au matin) informer par le télégraphe le maréchal Bazaine, qui était mon commandant en chef.

Je l'avertissais que l'ennemi était dans le voisinage, que le chemin de fer et les fils étaient déjà coupés. Enfin je poussai une reconnaissance. Les uhlans que nous rencontrâmes s'enfuirent à notre approche.

Je télégraphiai encore. J'ai télégraphié tout ce qui se passait, heure par heure. Le général Lapasset ayant voulu partir avec un convoi, les uhlans assaillirent sa tête de colonne, et il dut se replier sur nous.

En ce moment, je reçus une dépêche m'annonçant que le général Frossard était fortement attaqué. La dépêche, datée de trois heures du soir, me disait de laisser la garde de Sarreguemines au général Lapasset, de prendre mes troupes et d'aller occuper la position de Grossbliederstroff. Ce télégramme est parvenu à Sarreguemines vers trois heures et demie. Je réunis tous mes avant-postes, qui étaient très-disséminés. Je traversai la ville à la tête de ma division à cinq heures et arrivai à Grossbliederstroff à sept heures et demie du soir, sans avoir fait prendre de repos. J'occupai immédiatement la position qui m'était assignée.

Mais entendant le canon, je continuai ma marche en avant. A ce moment, un officier du général Frossard arrive en toute hâte et très-impressionné : « Courez, me dit-il, mon général, courez, pressez la marche, le 2e corps est fortement engagé. » Nous avions fait quatre heures de marche, il était nuit close. Je marchai. J'arrivai vers le plateau de Bousbach.

J'étais tout seul, vers une heure et demie, et j'appris alors que le 2e corps battait en retraite sur Sarreguemines. Je me rendis à Erneswiller, entre Sarreguemines et Puttelange. Là, je reçus l'ordre du maréchal Bazaine de ne pas attendre le 2e corps et de me porter à Marienthal. Malgré cette dépêche, je crus devoir rester encore à côté du 2e corps.

Me Lachaud. — Le 16 août, le général n'a-t-il pas été envoyé vers la gauche du champ de bataille, dans la direction d'Ars, et quelle a été son impression à ce moment ?

M. le général de Montaudon. — Entre onze heures et midi, ma division prit les armes; j'étais sous les ordres du maréchal Le Bœuf. Il me dit : « La bataille est fortement engagée. Déposez les sacs ; allez sur Saint-Marcel. »

Je dirigeai mes troupes sur Saint-Marcel, précisément au moment où la cavalerie venait de faire une charge très-brillante sur l'ennemi et l'avait repoussé. Alors, au lieu de me diriger sur Saint-Marcel, je reçus l'ordre du maréchal de changer ma direction et de me transporter sur Gravelotte. M. le maréchal Bazaine m'enjoignit de me diriger sur le ravin d'Ars pour y couper la retraite à l'ennemi.

Je descendis vers le ravin. Comme je m'y rendais, je rencontrai en descendant une masse d'habitants qui le remontaient tout effarés et qui m'annoncèrent qu'à cet endroit il n'y avait plus un chat, et que les Prussiens passaient par le ravin de Gorze. J'envoyai immédiatement un officier à M. le maréchal pour le prévenir de ce qu'on venait de me dire; en même temps, M. le maréchal, qui avait réuni probablement les mêmes informations de son côté, m'expédiait l'ordre de revenir pour prendre ses ordres. J'obéis, et, en arrivant vers Gravelotte, M. le maréchal m'indiqua mes positions. Sur ses indications je me dirigeai avec ma 1re brigade vers le plateau qui était en avant de moi, d'où je repoussai l'ennemi.

Je restai jusqu'à une heure du matin dans cette position, n'ayant plus personne devant moi à deux ou trois kilomètres en avant. Nous ramassâmes les armes qui étaient restées sur le champ de bataille et nous enlevâmes nos morts; le terrain était complètement dégagé en avant de nous.

M. le Président, *à Me Lachaud.* — Vous n'avez plus d'autres questions à adresser au témoin ?

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE CASTAGNY.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le général de Castagny se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général de Castagny. — De Castagny (Arnaud-Alexandre).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général de Castagny. — Soixante-cinq ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général de Castagny. — Général de division.

M. le Président. En activité ?

M. le général de Castagny. — Non, dans le cadre de réserve depuis quelques mois.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général de Castagny. — La Sauvagerie (Loire-Inférieure).

Le témoin porte l'habit civil. Il a la plaque de la Légion d'honneur sur la poitrine. On remarque le salut accentué qu'il adresse au maréchal.

M. le Président. — Connaissiez-vous le maréchal avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général de Castagny. — Je le connais depuis l'époque où on a formé les chasseurs d'Orléans, qui sont devenus les chasseurs à pied.

M. le Président. — Vous n'êtes si son parent ni son allié ?

M. le général de Castagny. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre?

M. le général de Castagny. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Général, vous avez été assigné par la défense. M. le défenseur va vous faire connaître les questions auxquelles vous aurez à répondre et que je vous transmettrai.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, auriez-vous la bonté de demander à M. le général de Castagny si, le 5 août, à Saint-Avold, il n'a pas reçu de M. le maréchal Bazaine l'ordre de se mettre en rapport avec M. le général Frossard, en cas d'attaque ?

M. le Président. — Vous avez entendu la question. Veuillez y répondre.

M. le général de Castagny. — J'avais déjà reçu un ordre écrit de me rendre à Puttelingen. En passant devant la maison de S. Exc. le maréchal, je mis pied à terre. Son Excellence me dit : « Vous avez devant vous tout le corps Frossard, et la division Montaudon pour être en deuxième ligne. Si l'un d'eux vous fait appel, je vous autorise à lui porter secours. »

Arrivé à Puttelingen, j'envoyai un officier au général de Montaudon, pour me mettre en rapport avec lui. Cet officier est revenu après avoir accompli sa mission. Je ne me rappelle pas la réponse qu'il a rapportée; mais mon aide de camp, qui déposera après moi, pourra l'indiquer.

J'envoyai ensuite un autre officier, — je me trompe, c'était un gendarme, — au général Frossard. Je n'ai pas dans les mains le reçu qu'il a signé ; tout ce que je puis dire, c'est, autant qu'il m'est possible de m'en souvenir, qu'il était signé : « Crény. »

M. le Président. — L'heure était-elle indiquée?

M. le général de Castagny. — Je ne me le rappelle pas.

M. le Président, *à Me Lachaud.* — M. le général a-t-il suffisamment répondu à votre question ?

Me Lachaud. — Parfaitement, monsieur le Président, à moins qu'il n'ait quelque chose à ajouter à sa déposition.

Cependant j'aurai l'honneur de prier monsieur le Président de vouloir bien lui demander quelles dispositions il a prises le 6 au matin en conformité de l'ordre du 5?

M. le général de Castagny. — En arrivant à Puttelingen, je pris position sur la hauteur entre ce village et l'ennemi. Cette position n'était pas très-bonne; mais enfin je n'en trouvai pas de meilleure et j'y passai la nuit.

Nous entendîmes tout à coup une forte canonnade et une fusillade devant nous. Nous ne fûmes pas d'accord ; je croyais, quant à moi, que c'était le tonnerre qui grondait. Je dis à un officier d'aller voir. Cinq minutes après il revint en disant qu'il était impossible de s'y tromper, et que c'était bien le canon.

Je fis prendre les armes à ma division. Je connaissais très-bien le pays, car, lorsque j'étais jeune homme, quand j'étais sous-lieutenant, j'avais chassé par là. Je me rappelais qu'il y avait deux routes qui conduisaient à Forbach : l'une, la grande, qui était très-bonne; l'autre qui était plus petite, où se trouvait même un passage fort étroit qui m'inquiétait beaucoup, mais elle était plus courte. Je me décidai à prendre cette dernière, et j'allai droit au canon, en faisant à peu près 6 kilomètres.

Ayant rencontré une belle position, je mis mes troupes en bataille; je plaçai mon artillerie comme je le devais, et je l'appuyai d'une réserve. Puis, quand cela fut fait, et même avant que cela fût terminé, je fis partir ma cavalerie, — je crois que j'avais deux escadrons avec moi, — avec un de mes aides de camp, en lui recommandant de pousser le plus loin possible devant lui et de venir ensuite me rendre compte. Je me disais : « Si c'est le canon, c'est bien, je marche; mais si c'est autre chose, il ne faut pas que j'éreinte mes hommes pour rien, » d'autant plus que j'avais commis la faute de faire partir mes hommes sans sacs, comme si je faisais une reconnaissance.

Là j'attendis mon aide de camp, qui était allé jusqu'à Spickeren, où il avait rencontré beaucoup de paysans qui lui avaient dit que tout allait bien, que le général Frossard était vainqueur et que tout était fini.

Effectivement le canon s'était tu comme par enchantement. Pour moi, les Prussiens battaient en retraite. Je restai encore à attendre l'arrivée de mon aide de camp, qui me confirma la chose ; je fis prendre les armes, que, du reste on n'avait pas quittées, car on était resté toute la nuit pied à terre, je fis sonner *debout*, et nous reprîmes le chemin de Puttelingen.

A peine étais-je arrivé que j'entendis une canonnade abominable qui recommençait. Je fis prendre les armes de nouveau, et, comme j'avais reconnu que cette route de traverse ne remplissait pas mon but et que, de nuit surtout, il me serait très-difficile de la suivre, — à ce moment il était cinq heures, — je choisis la grande route.

C'est là, après avoir marché pendant trois lieues à peu près, que je vis les voitures..., les hommes..., les convois... *enfin c'était ça;* j'ai même alors rencontré les équipages de Sa Majesté, ou plutôt deux voitures aux armes de Sa Majesté. Comme elles me gênaient, je les fis jeter de côté et je continuai ma route. La nuit me surprit alors que j'étais à prendre mes positions de combat. Je jetai mon monde à droite et à gauche de la route et j'envoyai en avant plusieurs officiers au général Frossard, avec ordre de me rapporter ce qu'il aurait dit.

Comme j'étais impatient, je renvoyai encore deux officiers d'état-major, puis deux officiers de cavalerie. Enfin, l'un des officiers de cavalerie revint le premier, après avoir cherché partout le général Frossard sans avoir pu le trouver. Mais il avait rencontré la division Metman, qui était à Forbach même.

Un autre officier de cavalerie m'arriva et me dit que le général Frossard était en retraite sur Sarreguemines.

Cela ne concordait pas avec les instructions que j'avais reçues du maréchal Bazaine. Le maréchal voulait qu'on se retirât sur Spickeren et qu'on prît cette grande et belle ligne où on aurait pu livrer une si grande bataille. Mais alors il n'était plus temps, tout était perdu.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, auriez-vous la bonté de prier le général de se souvenir si, le 6, deux officiers ne lui ont pas été envoyés : l'un, le capitaine de Lemaria; l'autre, le commandant Castex. Je vous prierai ensuite, monsieur le Président, de demander au général quelles étaient les deux missions dont ces officiers étaient chargés auprès de lui.

M. le Président, *au témoin.* — Général, vous avez entendu la question, veuillez y répondre.

M. le général de Castagny. — Toute ma division était engagée sur la route de traverse, lorsque le maréchal Bazaine me donna l'ordre de me porter un peu plus à gauche et de

prendre les hauteurs. Ce n'était pas facile. L'officier d'état-major porteur de l'ordre était certainement un brave officier, mais il croyait, à tort, qu'on remue une division plus facilement qu'on ne peut le faire. Quand une division est engagée dans une direction, il n'est pas facile de lui en faire prendre une autre.

Je dis alors au capitaine de Locmaria que j'allais prendre position à l'endroit dont je viens de parler et qui me paraissait convenable, et que, plus tard, je verrais si je devais aller occuper la position qui m'était indiquée par le maréchal Bazaine, ou bien, dans le cas où le général Frossard me ferait appeler, si je n'irais pas tout droit au canon; car, M. le maréchal Bazaine m'ayant mis à peu près à la disposition de M. le général Frossard, je me trouvais un peu entre les deux : je pouvais recevoir des ordres de M. le maréchal Bazaine et aussi du général Frossard ; la situation était un peu difficile.

Quant au commandant Castex, il est venu le soir; il faisait nuit noire; je crois avoir déja dit que le temps était orageux; j'avais pris la précaution de me mettre sur un tas de pierres pour que personne ne pût venir sans que je le visse. Quand le commandant Castex a passé, on lui a demandé : « Qui est là ? — De la part du maréchal, » a-t-il répondu.

Le commandant me remit, en effet, un ordre du maréchal, qui me donnait des instructions ; mais il était impossible de les mettre à exécution en ce moment : il faisait orage, et la nuit était tellement noire qu'on ne pouvait marcher dans de pareilles conditions.

Je ne me rappelle pas bien ce que m'a dit le commandant Castex ; mais quand j'ai vu des voitures qui s'en retournaient, j'ai fait partir un aide de camp, pour aller chez le maréchal à Saint-Avold. Mon aide de camp revint à la nuit et me rendit compte de ce que voulait le maréchal; il avait vu S. Exc. le maréchal qui travaillait dans sa chambre et qui me donnait pour instruction de me placer sur un point qu'il m'était impossible d'occuper, parce que le général Metman m'avait prévenu qu'il avait reçu l'ordre de s'en aller le soir, et que, si je restais sur ce point, je m'y trouverais tout seul. Je suis donc parti sur-le-champ : je suis rentré à Puttelingen, un peu avant le jour, et de là je me suis rendu à Saint-Avold.

M. le Président. — Par quel phénomène y a-t-il eu pour vous intermittence du bruit du canon dans cette journée du 6 ?

M. le général de Castagny. — Le bruit du canon a cessé de trois à cinq heures pour nous. Je ne dis pas qu'on n'ait pas tiré le canon ; mais, à ce moment, l'ennemi cessait son feu et attendait des renforts. C'est ensuite qu'il y a eu un redoublement de feu qui nous parvint très-nettement.

M. le Président. — Aviez-vous reçu des ordres du général Frossard ?

M. le général de Castagny. — Je n'avais pas reçu d'ordres du général Frossard.

M. le Président. — Vous lui aviez écrit une lettre pour lui annoncer que vous étiez placé sous ses ordres ?

M. le général de Castagny. — Je n'ai jamais été placé sous ses ordres; mais, en cas d'attaque, je devais me mettre à sa disposition. Je suis parti de Saint-Avold à onze heures et je suis arrivé à Puttelingen vers cinq heures. J'ai conduit mes hommes sagement, doucement, parce que je sentais que j'en aurais besoin, aussi je les ménageais. L'officier et le gendarme qui sont partis, l'un vers le général de Montaudon, l'autre vers le général Frossard, n'ont pas pu partir avant six heures et demie. Je ne me rappelle pas si le reçu du général Frossard m'a été remis; mais mon aide de camp, qui va être interrogé, en aura souvenir. Ce reçu était signé : Crény.

M. le général de Chabaud-Latour. — M. le général de Castagny vient de dire qu'il avait envoyé un de ses officiers au général Frossard, vers six heures et demie. Était-ce le soir ou le matin ?

M. le général de Castagny. — C'était le soir.

Me Lachaud. — Après avoir reçu l'ordre de se mettre en rapport avec M. le général Frossard ?

M. le général de Castagny. — Oui.

M. le général de Chabaud-Latour. — Et le reçu vous a été rendu dans la soirée ?

M. le général de Castagny. — C'était bien difficile, dans le trouble qui existait alors. Il a été rendu probablement à mon aide de camp.

M. le Président. — C'est un gendarme que vous aviez envoyé ?

M. le général de Castagny. — Oui, un gendarme.

M. le Président. — Vous n'aviez pas d'officier à votre disposition ?

M. le général de Castagny. — Non. Et puis, un général de division n'a pas d'officiers à sa disposition comme MM. les commandants en chef; souvent il est obligé de faire porter des ordres ou d'en demander par des gendarmes.

M. le Président, *au défenseur.* — Vous n'avez plus de questions à adresser au témoin ?

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Je crois qu'il n'y aura plus d'occasion de rappeler M. le général de Castagny; en conséquence, je l'autorise à se retirer.

M. le général de Castagny. — Pardon, monsieur le Président, j'ai encore quelque chose à dire.

J'ai parlé avec M. le maréchal Bazaine de la bataille de Borny, et si le conseil voulait m'entendre je pourrais.....

M. le Président. — Si vous avez une déposition à faire, vous le pouvez, mais je ferai remarquer que vous n'avez pas été assigné par le ministère public. Toutefois, si vous avez d'autres renseignements à donner, le conseil les entendra.

Me Lachaud. — Le général pourrait peut-être fournir quelques renseignements avec l'assentiment du conseil.

M. le Président. Parlez, général.

M. le général de Castagny. — Je me souviens que j'ai entendu à Borny le maréchal dire : « C'est insensé de brûler tant de cartouches que ça. Nous allons consommer toutes nos cartouches. »

Depuis, je craignis le manque de cartouches.

Cette idée ne m'a pas quitté tout le temps de la bataille ; elle m'est revenue le soir quand je me trouvai seul dans ma chambre et même quand je fus couché. Je ne sais si c'était l'effet de la fièvre, mais ces paroles : « Nous n'avons plus de cartouches, qu'allons-nous devenir ? » ne me quittaient pas depuis ma conversation avec S. Exc. le maréchal sur le champ de bataille.

M. le Président. — Avez-vous d'autres renseignements à donner en ce qui concerne les opérations militaires ?

M. le général de Castagny — Je n'ai rien à ajouter.

M. le Président. — Vous pouvez vous retirer.

DÉPOSITION DU CAPITAINE BÉCAT.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le capitaine Bécat se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le capitaine Bécat. — Bécat (Étienne-Toussaint-Napoléon).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le capitaine Bécat. — Trente-cinq ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le capitaine Bécat. — Militaire.

M. le Président. — Votre grade ?

M. le capitaine Bécat. — Capitaine d'état-major.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le capitaine Bécat. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le capitaine Bécat. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le capitaine Bécat. — Non.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre ?

M. le capitaine Bécat. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes assigné par la défense; vous allez avoir à répondre aux questions que vous posera M. le défenseur, questions que je le prie de limiter aux faits qui peuvent intéresser le conseil et la défense.

Me Lachaud. — Monsieur le Président voudra bien remarquer que je suis aussi sobre que possible dans cet ordre de questions.

M. le capitaine Bécat a eu deux missions à remplir, l'une dans la journée du 6 et l'autre dans la nuit du 6 au 7. Je voudrais que M. le Président voulût bien prier M. le capitaine Bécat de s'expliquer sur ces missions, d'indiquer en quoi elles consistaient.

M. le Président, *au témoin.* — Vous avez reçu deux missions aux dates qui viennent d'être citées; veuillez dire quelles étaient ces missions et de quelle façon elles ont pu être remplies.

M. le capitaine Bécat. — Lorsque le canon se fit entendre, le général de Castagny fit partir ses troupes dans la direction du canon. Le canon venait du nord-nord-ouest, c'est-à-dire de Puttelange à Sarrebruck. Nous passâmes derrière cette grande position militaire de Cadenbronn, dont Puttelange forme le derrière, et, une fois là, le canon ne diminuant pas d'intensité, le général de Castagny nous fit prendre nos positions de combat. Devant nous s'étendait, à cinq kilomètres cette magnifique position de Cadenbronn. Le général me dit : « Partez avec un escadron de cavalerie et reconnaissez les positions. » Il était à peu près deux heures à trois heures moins un quart.

Au moment où nous arrivâmes sur les positions de Cadenbronn, environ cent cinquante paysans venus de tous les points environnants de la vallée venaient de monter sur ces hauteurs.

Ils me dirent : « Nous n'entendons plus le canon depuis une demi-heure. Devant vous, ajoutèrent-ils, il y a une troisième ligne de hauteurs qui vous empêche de voir l'ennemi; mais à travers les découpures, du côté de Sarrebruck, on peut encore apercevoir la fumée de la bataille. »

Ces paysans me dirent aussi : « Vous êtes les premiers arrivés sur la position de Cadenbronn. » Après être resté environ trois quarts d'heure, je dis à la reconnaissance de rentrer pour rejoindre le général de Castagny et l'informer que, de la position de Cadenbronn, on n'entendait rien. « Prévenez, en outre, le général, ajoutai-je, que je ne rentrerai que dans une demi-heure, parce que je veux attendre un peu pour savoir s'il ne se produit rien de nouveau. » Je restai sur ce point jusqu'à trois heures et demie; j'en repartis au galop et je franchis en une demi-heure les derrières de la position de Cadenbronn.

Lorsque la reconnaissance fut arrivée auprès du général de Castagny, celui-ci n'avait reçu aucun ordre du général Frossard. Je dois dire que, la veille, le général de Castagny avait écrit aux généraux Frossard et de Montaudon, d'après les ordres du maréchal Bazaine, une lettre qui était ainsi conçue : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après les ordres du maréchal Bazaine, la division de Castagny s'est rendue de Saint-Avold à Puttelange, derrière la position de Cadenbronn. Je vous avertis de ma position afin que, dans le cas où vous seriez attaqué, vous me fassiez prévenir, et en ce cas je me porterai immédiatement à votre aide. »

Cette lettre fut portée à M. le général de Montaudon, à Sarreguemines, et à M. le général Frossard.

M. le Président. — C'est le 5, au soir, qu'il avait envoyé cette lettre ?

M. le capitaine Bécat. — Oui, monsieur le Président. Le soir du 6, nous entendîmes de nouveau le canon, mais cette fois dans la direction du nord-nord-est. Nous étions revenus à Puttelange; le général nous fait repartir. Nous prenons le chemin de grande communication entre Puttelange et Forbach.

Nous étions arrivés à Forschwiller, à sept kilomètres et demi de Puttelange; la marche avait été rapide; le canon était de plus en plus violent, lorsqu'un bruit de voitures se fit entendre.

Nous étions en tête de colonne avec le général, et nous vîmes quantité de voitures auxiliaires courant à la débandade; il y avait un conducteur du train, qui ne cherchait nullement à arrêter cette course effrénée. Le général le rudoya et fit jetter les voitures dans les fossés parce qu'elles gênaient la marche de notre colonne. Nous continuâmes notre route et arrivâmes, à six heures et demie, sur la position de Théding. On n'avait vu, jusque-là, que du train auxiliaire et quelques soldats débandés. Là, nous rencontrâmes le capitaine Thomas, attaché à l'état-major général du général Frossard. Le général de Castagny lui demanda ce qui se passait. « Mon général, tout est perdu, » répondit le capitaine Thomas. Il était sept heures moins un quart, la nuit n'était pas encore arrivée et je reconnus parfaitement le capitaine Thomas. Il ajouta : « Je suis chargé de conduire les bagages et les voitures du général Frossard à Puttelange, et comme elles contiennent des papiers importants, je vous prie de laisser la route libre pour leur passage. » Le général lui dit : « Vous ferez ce que vous pourrez, mais ma division doit marcher. » Nous arrivâmes à Tenteling. Il était sept heures et demie, la nuit arrivait; le général de Castagny plaça ses troupes en position de combat, à droite et à gauche de la route de manière à faire face à l'ennemi qui, d'après ce qu'on disait, était tout près de là, ce qui n'était pas exact.

A ce moment, le général de Castagny me dit : « Capitaine, allez trouver le maréchal Bazaine pour lui rendre compte de ce qui s'est passé et lui dire où nous sommes. »

Je partis par un chemin de petite communication pour re-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 27 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

joindre la grande route, je rencontrai le commandant Castex qui apportait des ordres du maréchal au général de Castagny et au général Frossard. Le commandant me demanda ce qui se passait, je lui répondis par ce seul mot : « Mal, » encore le lui dis-je à l'oreille, pour n'être pas entendu des soldats.

Je continuai ma route et j'arrivai chez M. le maréchal Bazaine que je trouvai à onze heures et demie, dans son cabinet de travail, occupé à consulter une carte de la frontière placée devant lui. Je lui dis que j'étais l'aide de camp de M. le général de Castagny, et je lui rendis compte de ce qui s'était passé dans la journée.

Le maréchal Bazaine me dit alors : « Vous êtes donc à Cadenbronn ? — Oui, lui répondis-je, au point culminant de la position. — Je le connais fort bien, fit le maréchal. Eh bien, demain le général de Montaudon sera à droite de la position, et le général Frossard, sans aucun doute, se sera retiré également sur Cadenbronn. Quant au général Metman, il est à Bening, c'est dans cette grande position militaire défensive que nous attendrons les Prussiens pour opérer ensuite un grand mouvement offensif quand il en sera temps. »

Je compris parfaitement ce que disait M. le maréchal, puisque je connaissais le terrain. Le maréchal ajouta, en s'adressant à moi : « Je vais faire deux lettres, vous allez assister à leur dictée. » Et il pria le capitaine de Mornay-Soult d'écrire ces deux lettres, adressées, l'une au général Frossard, et l'autre au général de Castagny.

La lettre qui était adressée au général Frossard lui faisait comprendre qu'il devait se retirer sur Cadenbronn, lui indiquait toute la grande ligne de bataille que je viens de décrire au conseil, et lui disait qu'il avait derrière lui, à sa portée, toute l'artillerie et la cavalerie de réserve.

Avant de dicter la lettre pour le général de Castagny, le maréchal me dit : « Comme vous appartenez à l'état-major du général, la lettre que je vais vous donner pour lui ne sera pas longue, puisque vous pourrez lui raconter ce qui se passe. » Je m'inclinai devant Son Excellence. Au moment où je sortais, M. le maréchal me demanda encore : « Le général a-t-il emporté les sacs de la division ? — Non, répondis-je. — C'est bien dommage, continua le maréchal, parce que vous êtes obligés de repartir pour Puttelange. »

Il était minuit. En sortant, je vis un officier d'ordonnance de l'empereur à qui je racontai tout ce que j'avais vu. Cet officier partit immédiatement pour Metz, afin de rendre compte des événements à l'empereur.

Je fis donner à manger à mon cheval, qui n'avait rien pris depuis onze heures, et je partis. Je parcourus les vingt-quatre kilomètres qui me séparaient de Puttelange, où j'arrivai à trois heures du matin. Je communiquai les ordres du maréchal à toutes les troupes qui étaient dans le camp ; je fis mettre tous les sacs sur les voitures qui devaient les transporter à Theding et j'allai trouver mon général. C'est sur la route de Puttelange à Forbach, que nous avions déjà parcourue la veille, que je rencontrai la division de Castagny qui rentrait. Il était quatre heures et demie du matin. Je dis à mon général que je lui apportais l'ordre de rester ; qu'il devait avoir à sa droite le général Frossard et à sa gauche le général Metman.

Mon général me répondit : « Je ne vous ai pas vu depuis hier ; mais le général Frossard, dont j'ai fait prendre des nouvelles, n'a pas été sur les positions de Cadenbronn ; quant au général Metman, il n'est pas à Bening ; je me trouverais donc seul, ajouta le général de Castagny, et voilà pourquoi je me retire sur Puttelange. »

Il était quatre heures et demie à cinq heures ; nous arrivâmes à Puttelange à six heures et demie du matin. Le maréchal nous fit faire un mouvement latéral sur Marienthal et Bening. C'était le commencement de la retraite qui avait été decidée à la suite des batailles de Forbach et de Frœschviller.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL METMAN.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le général Metman se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général Metman. — Metman (Jean-Louis).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général Metman. — Cinquante-neuf ans.

M. le Président. — Votre profession.

M. le général Metman. — Général de division.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général Metman. — Sedan, actuellement.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général Metman. — Je le connais comme ayant été sous ses ordres au 3e corps d'armée.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. le général Metman. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Nous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre ?

M. le général Metman. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes assigné par la défense ; vous allez entendre les questions qui vont vous être posées par elle et vous adresserez vos réponses au conseil.

Me Lachaud. — Je vous prie, monsieur le Président, d'avoir la bonté de demander au général Metman à quelle heure il est arrivé à Bening et à Macheren par suite des ordres apportés le 6 août par le capitaine de Locmaria.

M. le général Metman. — Conformément aux ordres que j'avais reçus à midi et demie, je quittai ma position de Marienthal pour aller en reconnaissance à Bening. Le rapport n'en a pas parlé. J'arrivai à Bening à deux heures et demie. Je devais surveiller le débouché de Merlebach. A ce moment le rapport dit que...

M. le Président. — Ne discutez pas le rapport, monsieur le général.

M. le général Metman — C'est qu'il semblerait m'accuser de n'être pas arrivé en temps voulu sur le champ de bataille.

M. le Président. — Votre déposition ne peut que se rattacher aux questions posées par la défense. Vous avez toute latitude à cet égard, mais en évitant de prendre à partie le rapport.

Me Lachaud. — A quatre heures, le général Metman a-t-il reçu la dépêche du général Frosssard qui l'appelait à son secours?

M. le général Metman. — Je ne l'ai reçue qu'à sept heures et demie. On me disait : « Metman est-il là? » Je répondis : « Oui. » On me dit : « Qu'il vienne. »

Convaincu que le général Frossard était d'accord avec le maréchal pour me donner un ordre si important, je ralliai mes troupes et me dirigeai immédiatement sur Forbach, où j'arrivai à neuf heures.

M. le Président. — Avez-vous reçu un ordre du maréchal qui vous a été apporté par le capitaine de Locmaria?

M. le général Metman. — Oui, mais il disait simplement dans cette lettre d'occuper la position de Bening.

DÉPOSITION DU CAPITAINE DE LOCMARIA.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le capitaine de Locmaria est introduit et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le capitaine de Locmaria. — Étienne-Marie-Alfred du Parc de Locmaria.

M. le Président. — Votre âge ?

M. le capitaine de Locmaria. — Quarante ans,

M. le Président. — Votre profession ?

M. le capitaine de Locmacia. — Militaire, capitaine d'état-major

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le capitaine de Locmaria. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le capitaine de Locmaria — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le capitaine de Locmaria. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été au service de l'un de l'autre ?

M. le capitaine de Locmaria. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez été assigné par la défense. M. le défenseur va vous faire les questions qu'il désire vous adresser.

Me Lachaud.— Monsieur le Président, auriez-vous la bonté de demander au capitaine de Locmaria quelles ont été les missions dont il a été chargé dans la journée du 6 août et comment il les a accomplies ?

M. le capitaine de Locmaria. — Le 6, j'ai été chargé de porter des ordres au général Metman. Ces ordres étaient de faire prendre les armes à sa division, de quitter Marienthal en y laissant ses bagages, de se porter sur Bening pour surveiller les positions et les défilés de Merlebach, où la présence de l'ennemi avait été signalée. Il devait établir une partie de ses troupes à Macheren, à droite de Saint-Avold. J'ai été également chargé de porter des ordres au général de Castagny. Ces ordres lui enjoignaient de prendre les armes, de laisser ses bagages à Puttelange et de se porter sur Cadenbronn, à droite des positions du général Metman.

Je suis parti de Saint-Avold vers onze heures un quart ; je suis arrivé à Marienthal un peu avant midi, et j'ai communiqué au général Metman les ordres dont j'étais porteur. Le général ne m'a fait aucune observation.

Puis, je me rendis à Puttelange, où je parvins un peu avant une heure. M. le général de Castagny avait fait prendre les armes à ses troupes et les avait engagés dans le chemin qui conduit à Gebenhausen. Ayant rejoint le général, je lui fis part des ordres du maréchal. « Vous voyez, me répondit-il, que je ne les ai pas attendus pour marcher au canon. » Je lui fis observer que la direction qu'il suivait n'était pas celle qu'avait indiquée M. le maréchal. « Peu importe, répliqua le général, vous le voyez, je marche au canon, je ne puis faire rebrousser chemin à ma division. » Et il ne crut pas devoir se conformer aux ordres du maréchal.

Je revins à Saint-Avold, où je rendis compte de ma mission à M. le maréchal Bazaine.

Me Lachaud. — Une dépêche du général Frossard a été reçue, vers cinq heures et demie, au quartier général du maréchal, à Saint-Avold. Qu'annonçait-elle, et qu'a-t-on fait après sa réception ?

M. le capitaine de Locmaria. — Cette dépêche est arrivée, en effet. Elle disait : « La lutte a été très-vive ; elle s'apaise ; elle recommencera sans doute demain. Ma droite, sur les hauteurs, a été obligée de se replier. Envoyez-moi des régiments. »

Aussitôt la dépêche reçue, on a organisé deux trains. On a fait partir le 60e régiment de ligne avec ces deux trains ; mais il n'y a eu qu'un bataillon qui a pu arriver à Forbach. Le train qui portait l'autre a dû rebrousser chemin.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, voudriez-vous demander au témoin si, le 13 août, il n'a pas été chargé de porter des ordres de détail au 4e corps au sujet du passage de la Moselle, et s'il peut se souvenir de ce que disaient ces ordres.

M. le capitaine de Locmaria. — Entre neuf et dix heures du matin, j'ai été été chargé de porter à M. le général de

Ladmirault et à M. le maréchal Canrobert des ordres relatifs au passage de la Moselle, qui devait avoir lieu le lendemain. Il était prescrit au général de Ladmirault d'envoyer immédiatement à Metz, au général Coffinières, un capitaine du génie pour se faire indiquer les points de passage assignés aux corps qui étaient sur la rive droite. Cet officier devait reconnaître ces points et aussi examiner l'état des chemins afin de voir s'il était possible de passer en dehors de la ville, ce qui aurait permis d'accélérer le mouvement.

Le 14, aussitôt que possible dans la matinée, le 4e corps devait faire partir ses bagages, sa réserve d'artillerie et sa réserve du génie. Les bagages devaient être envoyés au Ban-Saint-Martin et les réserves placées dans le polygone. Pour le départ des troupes, on devait attendre des ordres ultérieurs.

M. le Président. — Le capitaine du génie qui devait envoyer le 4e corps avait à reconnaître les points de passage et à examiner l'état des chemins seulement sur la rive droite?

M. le capitaine de Locmaria. — Je ne me rappelle plus si cela était précisé dans l'ordre.

Me Lachaud. — Monsieur le Président voudrait-il demander au témoin si, le 15, il n'a pas été chargé de transmettre au maréchal Bazaine une demande de la part d'un commandant de corps d'armée, et si alors M. le maréchal n'a pas insisté pour qu'on continuât vivement la marche en avant sur la rive gauche?

M. le capitaine de Locmaria. — En effet, le 15, le général Manèque, chef d'état-major général du 3e corps, m'envoya auprès du maréchal pour lui dire que le 3e corps était arrivé sur la rive gauche de la Moselle à quatre heures et demie du matin, et que ce corps, qui avait supporté le principal effort de l'ennemi dans la journée du 14, était très-fatigué. Par ce motif, le général Manèque exprimait le désir que ces troupes ne fissent pas de mouvement le soir même.

Je suis arrivé à Moulins-les-Metz, auprès du maréchal, à sept heures. Le maréchal me dit : « Il est impossible que le 3e corps reste à Metz; je le regrette beaucoup, mais il faut absolument que nous gagnions Verdun dans quatre jours. Nous laisserons à la ville de Metz tous les vivres qui sont dans les voitures du train auxiliaire. Le 3e corps prendra la route de Plappeville, par Lessy, Châtel-Saint-Germain, et se portera dans la direction de Doncourt, aussi loin que possible. »

Je retournai porter cet ordre au général Manèque. Il fut exécuté dans la journée. A ce moment, du reste, M. le maréchal Le Bœuf vint présenter à la signature du maréchal Bazaine l'ordre qui le désignait pour remplacer le général Decaen, et ce fut lui qui se chargea de donner les ordres de détail au 3e corps.

(La séance est suspendue à deux heures et demie. Elle est reprise à trois heures.)

M. le Président. — Appelez un témoin.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL ARNAUDEAU.

(M. le général Arnaudeau se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le général Arnaudeau. — Arnaudeau (Eugène-Jean-Marie).

M. le Président. — Votre âge?

M. le général Arnaudeau. — Cinquante-deux ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le général Arnaudeau. — Général de brigade.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le général Arnaudeau. — Poitiers.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le général Arnaudeau. — Je le connaissais.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le général Arnaudeau. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été au service l'un de l'autre?

M. le général Arnaudeau. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Général, vous êtes assigné par la défense; vous répondrez aux questions que je vous poserai, après qu'elles m'auront été indiquées par la défense.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, voudriez-vous avoir l'obligeance de demander à M. le général Arnaudeau à quelle heure il est arrivé à Macheren?

M. le Président, *au témoin.* — Vous avez entendu la question; veuillez y répondre.

M. le général Arnaudeau. — Il m'est assez difficile de répondre d'une façon absolument précise, mais je crois qu'en suivant les événements de la journée on pourrait déterminer à peu près quelle heure il pouvait être.

M. le Président. — Ces événements ont déjà été exposés plusieurs fois devant le conseil, et vous n'avez à répondre que sur les points précis que la défense tient à faire constater.

M. le général Arnaudeau. — Je n'ai pas l'intention de raconter les événements de la journée; il me suffira de les résumer en quelques mots.

Je suis parti assez tard de mon camp, où j'étais avec le général de division; je suis d'abord arrivé à Macheren, qui est assez loin; de là je suis monté au Mittenberg où je me suis placé; j'avais l'ordre de M. le maréchal Bazaine d'occuper cette position avec mes deux régiments et une section d'artillerie. J'ai dû arriver au Mittenberg vers dix heures au plus tôt; ce qu'il y a de certain, c'est que quand nous arrivions, quelques officiers de ma brigade ont cru entendre des coups de canon du côté de Forbach.

A quelle heure ont éclaté ces coups de canon? je n'en sais rien.

Arrivé au Mittenberg, j'avais pris position. Il m'avait fallu du temps pour m'installer; des paysans, à qui j'avais demandé des renseignements, m'avaient indiqué le voisinage de Merlebach comme occupé par les Prussiens. Il y eut une seconde série de coups de canon assez violents vers deux heures, je crois; il me serait impossible de préciser d'une façon absolue.

Cela se prolongea très-longtemps. Nous étions inquiets d'entendre tant de bruit, quand je vis arriver un officier de l'état-major du général Frossard, qui se promenait dans les groupes. Je lui demandai : « Qu'est-ce qui se passe là-bas? » Il me dit : « Pour aujourd'hui, ce n'est pas sérieux, le général Frossard n'est pas inquiet; mais demain ce sera autre chose. »

Puis il s'en alla du côté de Saint-Avold, autant que je me le rappelle. Il devait être alors à peu près trois heures.

Il nous arriva ensuite un officier du général Metman qui m'ordonna de le rejoindre à Bening.

Je n'avais pas encore reçu du maréchal Bazaine l'ordre de partir et je dis à cet officier : « Puisque vous allez à Saint-Avold, dites au maréchal que s'il faut aller à Forbach, j'irai. »

M. le maréchal me répondit par ce mot écrit au crayon par son chef d'état-major général, dont le nom m'échappe en ce moment : « Rejoignez votre général de division. » C'était après la grosse canonnade, il pouvait être quatre heures.

A cet instant, j'ai reçu un détachement de quatre cents jeunes soldats de la deuxième portion du contingent ; j'ai dû les faire entrer immédiatement dans les cadres, puis je suis parti pour Forbach. Je me suis arrêté à Béning pour prendre des nouvelles de mon général ; il était parti pour Forbach ; alors j'ai continué mon chemin dans cette direction et je suis arrivé vers minuit, peut-être vers une heure.

J'ai traversé les rues de Forbach, dont les Prussiens occupaient l'un des faubourgs. Le maire me dit : « Dépêchez-vous de filer, vous me compromettez, allez rejoindre votre général de division qui est au delà de Forbach. »

J'ai trouvé, en effet, le général Metman sur les hauteurs ; je me suis mis à ses ordres.

M. le Président. — A quelle heure ?

M. le général Arnaudeau. — Pour préciser l'heure, je me rappelle que, très-peu de temps avant de partir, je disais à un officier de ma brigade : « Il est déjà tard, voilà de gros nuages bleus entourés de rouge. » Ainsi, au moment de mon départ, le soleil devait être près de se coucher. Comme j'ai eu l'honneur de le dire, c'est entre minuit et une heure que je suis arrivé à Forbach ; j'ai retrouvé mon général de division, le jour commençait à poindre ; nous avons repris notre chemin sur Puttelange.

J'ai rencontré en route le général de Juniac avec sa brigade de dragons. Il me dit : « Forbach est abandonné par l'armée française ; par conséquent, je crois que vous ferez mieux de venir avec moi. » Je lui répondis alors : « Je vous suivrai. » Mais il y a eu un malentendu, et j'arrivai à rejoindre mon général de division, après avoir traversé Forbach sans accident.

Me Lachaud. — Je n'ai pas d'autre question à adresser au témoin, le général s'est expliqué sur les heures de départ et d'arrivée pour la journée de Forbach.

M. le général Arnaudeau. — Ce sont des heures que je ne puis indiquer avec une précision absolue.

Me Lachaud. — Mais, général, je les prends avec des indications un peu vagues, telles que vous pouvez les donner.

M. le Président. — Personne n'a plus de plus de question à adresser au témoin ?... Avec le consentement du ministère public et de défense, j'autorise le témoin à se retirer après la fin de la séance.

Maître Lachaud, vous avez demandé que M. le général de Montaudon fût rappelé ?

Me Lachaud. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Greffier, rappelez M. le général Montaudon.

(M. le général de Montaudon se présente à la barre.)

M. Le Président. — Général, je vous ai fait rappeler parce que M. le défenseur m'a dit qu'il avait encore une question à vous adresser.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, tout à l'heure M. le général a répondu à une question que vous lui adressiez relativement à la soirée du 16. Mais j'ai oublié un point important : je voulais vous prier de demander à M. le général s'il croit que, dans la nuit du 16 au 17, il fût possible de marcher en avant.

M. le général de Montaudon. — C'est une opinion personnelle que j'ai à émettre ; dois-je répondre, monsieur le Président ?

M. le Président. — Ce qu'on vous demande, ce n'est pas un témoignage sur un fait, c'est une impression, une appréciation personnelle, que vous pouvez donner avec toutes les réserves que vous jugerez nécessaires.

M. le général de Montaudon. — Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'étais dans le ravin d'Ars, lorsque j'ai vu une nombreuse population accourir vers moi pour m'informer qu'il y avait une grande quantité de troupes qui traversaient le ravin de Gorze et qui montaient sur le plateau ; je remontai moi-même au-devant des Prussiens et je les repoussai, mais je ne pus les détruire ; de sorte que mon impression sur le moment a été — et elle est resté telle — qu'il était imprudent, pour ne pas dire impossible, de marcher en avant dès le lendemain, avant d'avoir détruit l'armée qui se trouvait sur notre gauche et sur nos derrières ; car il est impossible qu'une armée sans base d'opération se lance dans la campagne ayant l'ennemi à ses trousses ; une avant-garde peut bien arriver à destination, mais le reste ne peut pas y arriver. Cela a toujours été, je le répète, ma manière de voir. Dans la situation où nous étions, il n'était pas prudent, avant d'avoir livré une nouvelle bataille et rejeté les Prussiens dans la Moselle, d'aller de l'avant.

Me Lachaud. — C'est tout ce que j'avais à demander à M. le général.

M. le commissaire spécial. — Mais cette bataille, n'était-elle pas possible ?

M. le général de Montaudon. — Ah ! ceci est une autre question. Il n'y a que le général en chef qui, avec tous les renseignements qu'il concentrait autour de lui, pouvait savoir si on devait livrer à l'ennemi cette bataille.

Me Lachaud. — C'est évident.

M. le général de Montaudon. — J'étais général de division, et un divisionnaire ne peut pas connaître la situation comme le général en chef.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE JUNIAC.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le général de Juniac est introduit et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général de Juniac. — Jacques-Louis-Ange-Eugène, baron de Bégougne de Juniac.

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général de Juniac. — Soixante-deux ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général de Juniac. — Soldat.

M. le Président. — Votre grade ?

M. le général de Juniac. — Général de brigade du cadre de réserve.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général de Juniac. — Choisy-le-Grand.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général de Juniac. — Je ne l'ai connu qu'à Metz.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le général de Juniac. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre ?

M. le général de Juniac. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes assigné par la défense; veuillez répondre, en vous adressant au conseil, aux questions qui vous seront posées.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, auriez-vous la bonté de demander à M. le général de Juniac à quelle heure, le 6, il est parti de Haut-Hombourg, d'après les ordres de M. le maréchal, pour rejoindre M. le général Frossard.

M. le général de Juniac. — J'étais en reconnaissance à Haut-Hombourg, lorsque j'ai reçu par une estafette à cheval une dépêche de M. le maréchal; il pouvait être dix heures et demie ou onze heures.

Je me transportai le plus rapidement possible d'un temps de trot à Forbach, où j'arrivai vers une heure et demie ou deux heures, pour me mettre à la disposition du général Frossard.

N'ayant trouvé personne, je traversai Forbach et j'allai me former en arrière des lignes pour attendre des ordres.

Un colonel me demanda ce que je faisais; je lui répondis que j'étais venu pour me mettre à la disposition du général Frossard, que j'avais passé par Merlebach, Rosbruck, Morsbach et que je ne l'avais pas rencontré. Vers cinq heures et demie, n'entendant plus le canon, j'avais fait faire une reconnaissance sur Forbach pour savoir ce qui se passait. J'ai appris alors que la bataille était finie et que M. le général Frossard était parti.

N'ayant pas l'ordre de quitter la position, j'y restai jusqu'à deux heures du matin. J'avais rencontré la division Metman vers neuf heures, et je lui avais fait part de ce que m'avaient dit mes reconnaissances, que Forbach n'était pas occupé. Comme je viens de le dire, je suis resté jusqu'à deux heures du matin sur ma position. Puis, voyant que j'étais seul, ayant l'ennemi devant moi, je me suis replié sur Puttelange et je suis arrivé le lendemain à Saint-Avold, où j'ai rejoint le 3e corps.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL BATAILLE.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le général Bataille est introduit et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général Bataille. — Bataille (Henri-Jules).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général Bataille. — Cinquante-sept ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général Bataille. — Général de division.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général Bataille. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général Bataille. — Je le connaissais.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. le général Bataille. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été au service l'un de l'autre ?

M. le général Bataille. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Général, vous êtes assigné par la défense. M. le défenseur, va me faire savoir quelles sont les questions auxquelles il désire que vous répondiez.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, je voudrais vous prier de demander à M. le général Bataille à quelle heure, dans la nuit du 6 au 7, les derniers échelons de sa division ont quitté les hauteurs de Œtingen.

M. le général Bataille. — Les derniers échelons de ma division ont quitté les hauteurs de Œtingen vers trois heures et demie du matin, ou au point du jour.

M. le Président. — Dans la matinée du 7 ?

M. le général Bataille. — Dans la matinée du 7.

Me Lachaud. — Je voudrais savoir si le mouvement de retraite de la division Bataille a été inquiété.

M. le général Bataille. — Non, il n'a pas été inquiété.

Me Lachaud. — Je n'ai pas autre chose à demander au général.

M. le Président. — Personne n'a plus de question à poser au témoin ?

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL VERGÉ.

Sur l'ordre de M. le Président, M. le général Vergé est introduit et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général Vergé. — Vergé (Charles-Nicolas).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général Vergé. — Soixante-trois ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général Vergé. — Général de division.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général Vergé. — Mon domicile officiel est à Reims.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général Vergé. — Je connais le maréchal depuis longtemps.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le général Vergé. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été au service l'un de l'autre ?

M. le général Vergé. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Général, vous avez été assigné par la défense. M. le défenseur va me faire savoir quelles sont les questions auxquelles il désire que vous répondiez.

Me Lachaud. — J'ai l'honneur, monsieur le Président, de vous prier de demander au général Vergé à quelle heure il a commencé son mouvement de retraite, le 6, et s'il a été inquiété par l'ennemi.

M. le Président. — Vous avez entendu la question. Le défenseur désire savoir à quelle heure vous avez commencé votre mouvement de retraite dans la soirée du 6.

M. le général Vergé. — Mon mouvement de retraite s'est prononcé vers sept heures et demie ou huit heures du soir.

M. le Président. — A-t-il été inquiété par l'ennemi ?

M. le général Vergé. — J'ai été inquiété jusqu'au moment où j'ai reçu l'ordre de battre en retraite; mais, une fois entré dans Forbach, je ne l'ai plus été.

M. le Président. — Vous aviez reçu des instructions précises pour effectuer votre retraite ?

M. le général Vergé. — M. le général Frossard était venu vers cinq ou six heures du soir; il m'avait dit qu'il allait être obligé de battre en retraite, et m'avait donné l'ordre d'effectuer la mienne par les crêtes.

M. le Président. — Vous a-t-il indiqué la direction de votre retraite ?

M. le général Vergé. — La direction était bien indiquée. J'avais l'ennemi à droite et à gauche, et les crêtes devant moi.

M. le Président. — Vous avait-on désigné le point que vous deviez atteindre ?

M. le général Vergé. — On ne m'avait pas indiqué un point précis.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autre question à poser au témoin ?

DÉPOSITION DU COLONEL GABRIELLI.

Sur l'ordre de M. le Président, M. le colonel Gabrielli est introduit et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le colonel Gabrielli. — Gabrielli (Antoine).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le colonel Gabrielli. — Cinquante-deux ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le colonel Gabrielli. — Colonel en retraite.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le colonel Gabrielli. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le colonel Gabrielli — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le colonel Gabrielli. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été au service l'un de l'autre ?

M. le colonel Gabrielli. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes assigné par la défense. M. le défenseur va m'indiquer les questions auxquelles il désire que vous répondiez.

Me Lachaud. — Je voudrais vous prier, monsieur le Président, de demander au colonel Gabrielli si le maire de Forbach ne lui a pas donné connaissance de l'arrivée de secours, et à quelle heure ?

M. le colonel Gabrielli. — Oui. Il m'a dit que deux colonnes étaient arrivées, l'une de neuf à dix heures, et l'autre de dix à onze heures

M. le Président. — De cavalerie ?

M. le colonel Gabrielli. — D'infanterie.

Me Lachaud. — A quelle heure le colonel a-t-il quitté sa position ?

M. le colonel Gabrielli. — A sept heures et demie. J'étais blessé.

M. le Président. — Où étiez-vous ?

M. le colonel Gabrielli. — Sur le plateau de Spickeren.

M. le Président — Quel était votre régiment ?

M. le colonel Gabrielli. — Je commandais le 8e régiment, dont j'étais lieutenant-colonel.

M. le Président. — Appelez le général Frossard. Le conseil l'entendra de nouveau.

DEUXIÈME DÉPOSITION DU GÉNÉRAL FROSSARD.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le général Frossard se présente à la barre.)

M. le Président. — Plusieurs témoins ont été entendus sur les faits de Forbach. Je dois vous poser une ou deux questions relatives à ces événements. Vous n'avez, d'ailleurs, à en parler qu'en ce qui concerne la cause.

Quels ordres ont été reçus du maréchal Bazaine le 5 et le 6 ? quels messages transmis le 6 et le 7 au matin ? Quels ordres avez-vous pu faire parvenir à des chefs de division ou de brigade qui n'étaient pas sous vos ordres ?

M. le général Frossard. — Lorsque, le 5 août, j'ai dû quitter Sarrebruck, j'ai été en arrière me placer sur la position de Spickeren, qui couvrait Forbach et les approvisionnements qui y avaient été rassemblés. Le 5, je reçus avis que le 2e corps était désormais sous les ordres du maréchal Bazaine pour toutes les opérations militaires. Le même jour, notification m'en fut faite par le maréchal lui-même ; il me demanda à ce propos où étaient mes divisions et quel était leur effectif.

Je répondis à cette demande et je fis connaître en même temps au maréchal que j'avais l'ordre d'exécuter le mouvement en arrière dont je parlais tout à l'heure.

Ce mouvement s'est opéré dans la nuit du 5 au 6. Je l'ai précipité un peu, car mon ordre portait de le faire seulement le 6 au matin. Mais, comme je sentais que j'étais entouré et comme enveloppé par les têtes de colonne de ces deux armées, et que la position en l'air que j'occupais sur les hauteurs de Sarrebrück m'était peu favorable, j'avais devancé de quelques heures le moment indiqué : je m'étais mis en marche le 5 au soir ; et je savais bien en me retirant ainsi et en n'allant pas plus loin, parce qu'il fallait bien couvrir Forbach, qui était la tête de ligne du chemin de fer et où nous avions de grands approvisionnements, je savais bien, dis-je, que je serais attaqué dans cette position-là. Je m'y attendais parfaitement. En effet, le 6, vers neuf heures du matin, le canon se fit entendre et nous fûmes attaqués par les têtes de colonne de la première armée, qui avait passé les ponts de la Sarre. Je fus informé immédiatement de cette attaque et je fis à l'instant même parvenir une première dépêche à M. le maréchal pour l'en prévenir comme c'était mon devoir.

Cette attaque se dessina davantage, et le 2e corps, qui avait trois divisions : une sur les hauteurs, une dans le bas, et la 3e en arrière, en réserve, le 2e corps, dis-je, fut bientôt complètement engagé.

Je dus envoyer ma division de réserve par parties, soit à la droite, soit à la gauche, et, par des dépêches successives, aux diverses heures de la journée, je rendis compte au maréchal, qui était à Saint-Avold, en lui demandant de me faire appuyer s'il le pouvait. M. le maréchal a donné des ordres aux généraux de division du 3e corps. Ces ordres n'ont pas pu, à ce qu'il paraît, être exécutés en temps utile, et le fait le voici :

Le 2e corps a dû lutter seul pendant toute cette journée, et, le soir, j'ai dû ordonner la retraite, lorsque j'ai vu que nous étions tournés sur notre gauche par la 13e division allemande, qui venait par la route de Sarrelouis.

Ma retraite, je l'ai faite par les hauteurs ; mais, avant d'en parler, je dois dire ce qui avait eu lieu en fait de communications de ma part aux généraux de division du 3e corps auxquels M. le maréchal avait donné des ordres.

Le général Montaudon, qui était à Sarreguemines, avait

été prévenu par un ordre du maréchal de se porter vers moi à un point nommé Grossbliedersdorf.

Je supposai qu'arrivé là il serait à ma disposition et que je pourrais parfaitement le faire venir jusqu'à moi. Lorsque j'eus reçu de M. le maréchal l'avis qu'il avait donné un ordre dans ce sens au général Montaudon, je télégraphiai au général pour lui dire : « Si vous avez reçu ordre du maréchal de venir à moi, activez la marche. » Et, en même temps, j'envoyai un officier d'état-major. Voilà l'unique communication que j'ai eue avec cette division.

Avec la division du général Metman, qui était à Béning, à sept kilomètres à peu près en arrière de moi, j'eus aussi une communication que voici : vers quatre heures ou quatre heures un quart, prévenu que cette division devait aussi, par ordre du maréchal, s'approcher de moi, je télégraphiai au général dans les termes suivants : « Si le général Metman est encore à Béning, qu'il vienne immédiatement à Forbach. »

Il était quatre heures et demie à peu près. Je ne sais pas à quelle heure est arrivée cette dépêche, je n'en ai pas eu de nouvelles, et, lorsque, la nuit venue, je dus me mettre en retraite, je n'avais encore reçu de communications ni de l'une ni de l'autre de ces divisions.

Quant à la troisième, celle qui était à Puttelange, sous les ordres du général de Castagny, je n'ai eu aucune relation avec elle. J'ai su seulement, par une communication du maréchal, que le général de Castagny avait ordre de marcher vers moi et de me joindre. Mais cette communication arriva assez tard, et, lorsque la retraite s'effectua, je n'avais encore eu de relations avec aucune de ces trois divisions.

Cette retraite, je la fis par les hauteurs et je dirigeai le 2e corps sur Sarreguemines. On s'est beaucoup étonné de cette direction. Elle était cependant parfaitement rationnelle et conforme aux ordres que j'avais reçus du maréchal dans le courant de la journée, ordres qui m'indiquaient la position de Cadenbronn comme le point sur lequel la concentration pouvait se faire. Si monsieur le Président veut bien jeter les yeux sur la carte, il verra que cette position de Cadenbronn est le centre même de la ligne de bataille indiquée dans un mémoire antérieur; la droite était à Sarreguemines, la gauche à Tonteling. En me dirigeant sur Sarreguemines, j'étais donc persuadé que la concentration des 2e et 4e corps se ferait sur cette ligne, et je me plaçai au point où le numéro du corps que j'avais l'honneur de commander devait être placé.

D'ailleurs, derrière moi se trouvait cette position de Cadenbronn qui était toute désignée pour recevoir les divisions du 3e corps. C'était leur place de bataille. Je n'avais pas à indiquer une direction, mais Sarreguemines était une direction beaucoup plus naturelle et plus logique, et certainement plus commandée par l'état des lieux que toute autre position.

M. le Président. — En abandonnant Forbach, aviez-vous pu informer de votre mouvement de retraite les divisions et brigades du 3e corps ?

M. le général Frossard. — Est-ce que je savais où elles étaient ? Il était nuit. Je savais qu'elles pouvaient me protéger, mais où les prendre ? Il fallait envoyer au hasard. Mes officiers étaient exténués par ce combat. Je ne pouvais avertir personne. Quand on sort de chez soi, on peut bien laisser sa carte; mais quand on est obligé d'évacuer une ville devant l'ennemi, on ne peut pas y laisser son adresse.

J'ai à cœur ce qui a été dit dans le rapport.

M. le Président. — Général, vous n'avez pas à discuter le rapport.

M. le général de Chabaud-Latour. — A quelle heure avez-vous envoyé une dépêche au général de Montaudon ?

M. le général Frossard. — Il était à peu près trois heures. Après avoir reçu l'avis du maréchal qui donnait l'ordre au général de Montaudon de venir vers moi, je télégraphiai à celui-ci en lui disant : « Si vous avez reçu l'ordre que vous a adressé le maréchal, hâtez votre marche. »

M. le général de Chabaud-Latour. — C'était vers trois heures ?

M. le général Frossard. — Oui, il était environ trois heures, lorsque j'ai envoyé cette dépêche au général de Montaudon. J'ai su depuis qu'il avait reçu directement de l'état-major de Metz une dépêche où on lui disait : « Le général Frossard est attaqué à Spickeren, attendez-vous à l'être. » Je suppose que cela a pu le faire hésiter.

J'ai encore à dire ceci : que nous avons eu des renseignements, transmis par l'état-major général la veille ou le matin même, renseignements assez nombreux et qui nous indiquaient des rassemblements de troupes ennemies sur divers points de la Sarre, de sorte que, par suite de ces renseignements, M. le maréchal Bazaine a dû se croire dans la nécessité de porter son attention sur tous les points de la Sarre et pas seulement sur le grand défilé de Sarrebrück, quoiqu'il fût bien démontré par avance que c'était sur ce point qu'allaient converger les deux armées allemandes. Pour ma part, j'en étais convaincu, parce que depuis trois jours que j'étais là je me sentais enveloppé par les têtes de colonne de ces deux armées.

Mais enfin nous avions peut-être été insuffisamment ou inexactement renseignés par les indications venues des deux états-majors, et on pouvait croire à deux attaques possibles : l'une par Sarrebrück, l'autre par Saint-Avold. C'est ainsi que je me suis expliqué qu'il y ait eu peut-être un peu d'indécision, un peu d'hésitation dans les ordres donnés par le maréchal pour qu'on vînt à moi.

M. le général de Chabaud-Latour. — N'avez-vous pas reçu, le 5 au soir, une dépêche envoyée par le général de Castagny, portée par un gendarme, et dans laquelle il vous disait qu'il était en arrière de vous et vous demandait si vous aviez quelque instruction à lui donner ?

M. le général Frossard. — Oh ! du tout, je sais que cela a été dit, mais c'est l'erreur la plus complète.

M. le Président. — Ce message ne vous est pas parvenu ?

M. le général Frossard. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Pas même postérieurement, le 7 au matin, par exemple ?

M. le général Frossard. — Il a été dit, je crois, que c'est par le général de Castagny lui-même qu'il m'avait envoyé un officier d'état-major pour m'annoncer qu'il était mis par M. le maréchal Bazaine à ma disposition et, le cas échéant, à mes ordres.

Le général de Castagny a fait évidemment une erreur, et je crois même que l'officier qui était indiqué comme m'ayant apporté cet ordre a déclaré plus tard que ce n'était pas à moi qu'il avait été envoyé, mais au général de Montaudon à Sarreguemines, et pas du tout au général Frossard.

Oh ! si j'avais su, le 5 au soir ou le 6 au matin, que le général de Castagny était en arrière de moi et qu'il devait, le cas échéant, se mettre à ma disposition, je n'aurais pas eu besoin de dire à M. le maréchal Bazaine de donner des ordres pour qu'on vînt à moi; je me serais adressé directement au général de Castagny, pour lui prescrire de venir. C'était élémentaire et très-simple.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, avez-vous quelque question à poser à M. le général Frossard ?

M. le maréchal. — Je voudrais seulement rapporter la dépêche que j'ai envoyée au général de Montaudon, et qui cadre tout à fait avec ce que vient de dire le général Frossard.

Elle était ainsi conçue :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Au général de Montaudon, à Sarreguemines.

« Saint-Avold, le 6 août 1870, 2 h. 20 soir.

« Laissez la garde de Sarreguemines aux troupes du général Lapasset, dirigez-vous avec toute votre division, sans vos *impedimenta*, sur Grossbliederstroff et tenez-vous à la disposition du général Frossard qui est fortement engagé du côté de Spickeren. Suivez, bien entendu, la rive gauche de la Sarre et voyez s'il ne serait pas bon, pour vous servir de point d'appui, de diriger une colonne sur Rouhling.

« *Signé :* Maréchal BAZAINE. »

M. le général Frossard. — En même temps, M. le maréchal me donnait communication de cette dépêche par le télégraphe; et c'est après l'avoir reçue qu'à mon tour j'ai télégraphié au général de Montaudon. Et, lorsque je disais que c'était vers trois heures, cela est en harmonie avec l'heure indiquée sur la dépêche qui vient d'être lue par M. le maréchal.

M. le maréchal Bazaine. — Les conséquences n'auraient pas été aussi graves qu'elles l'ont été si on nous avait laissé concentrer le 7 août.

Mais il est arrivé des ordres du grand quartier général dans la nuit du 6 au 7 qui ont fait replier le 4e corps et la garde. Le général Frossard avait très-bien mené l'affaire du 2 août; tout ce qu'il a fait, il a cru devoir le faire.

DÉPOSITION DU COMMANDANT VANSON.

M. le commandant Vanson se présente à la barre et prête serment.

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le commandant Vanson. — Vanson (Joseph-Émile).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le commandant Vanson. — Quarante-huit ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le commandant Vanson. — Militaire.

M. le Président. — Votre grade?

M. le commandant Vanson. — Chef d'escadron d'état-major.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le commandant Vanson. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal Bazaine, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le commandant Vanson. — Quand M. le maréchal Bazaine, commandait au Mexique, j'ai eu l'honneur de faire partie de son état-major général.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le commandant Vanson. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été attachés au service l'un de l'autre?

M. le commandant Vanson. — Non.

M. le Président. — Vous avez été assigné par la défense; vous allez savoir sur quel point elle désire que vous soyez questionné.

Me Lachaud. — Je prierai monsieur le Président de vouloir bien demander à M. le commandant Vanson si, le 8 août, il n'a pas été chargé de communications pour les 1er et 5e corps, si ces instructions émanaient de l'empereur ou du major général et quelles étaient ces instructions?

M. le Président, *au témoin.* — Vous avez entendu la question. Si vous avez reçu une mission le 8 août, dites quelle a été la nature de cette mission.

M. le commandant Vanson. — Le 7 août, j'ai reçu l'ordre du major général de partir de Metz et de me rendre à Phalsbourg pour faire diriger de là, sur le camp de Châlons, tous les isolés et démontés qui pouvaient s'y trouver; on croyait qu'il y avait là plusieurs milliers d'hommes qu'on pouvait évacuer. On m'a fait partir avec deux sous-intendants militaires, en me donnant un ordre écrit me prescrivant de former des détachements avec tous les isolés et de les diriger, par le chemin de fer, sur le camp de Châlons. Je suis parti de Metz le 7; je me suis arrêté à Nancy pour prendre quelques mesures préparatoires et j'ai continué ma route jusqu'à Sarrebourg où je devais prendre une voiture pour aller à Phalsbourg. En arrivant à Sarrebourg, où se trouvait M. le maréchal de Mac-Mahon, je me suis rendu auprès de lui pour prendre ses ordres. Il me dit qu'il n'y avait pas lieu d'aller à Phalsbourg, attendu que tous les isolés étaient revenus à Sarrebourg.

Je vis aussi le général de Failly et il fut convenu que je débarrasserais les 1er et 5e corps de tous les hommes démontés ou blessés qui n'étaient pas en état de suivre le mouvement.

Je suis resté toute la journée du 8 à Sarrebourg pour préparer cette évacuation, pendant que l'intendant militaire qui m'accompagnait s'occupait de toutes les mesures administratives à prendre.

Les voitures que j'avais demandées en passant à Nancy n'arrivant pas et aucune réponse n'étant faite aux dépêches que j'adressais à l'administration du chemin de fer, je partis dans la nuit pour les aller chercher. A mon arrivée à Nancy, je constatai qu'au milieu de la confusion la dépêche que j'avais envoyée était restée sur le bureau du télégraphe. Je passai la nuit à éclaircir cette erreur et à presser l'envoi de plusieurs trains à Sarrebourg; certains sont revenus dans la matinée du 9, ramenant des isolés que je dirigeai immédiatement sur Châlons.

Je dois dire que je n'avais été chargé d'aucun ordre pour le maréchal de Mac-Mahon ni pour le général de Failly, parce qu'on ne supposait pas que je les verrais.

M. le Président. — Vous aviez une direction indiquée pour les isolés?

M. le commandant Vanson. — Oui, monsieur le Président. J'avais ordre d'en former des détachements et de les diriger sur le camp de Châlons, en donnant le commandement de chacun d'eux au plus ancien officier. Les pouvoirs les plus étendus m'avaient été donnés à cette occasion.

Me Lachaud. — Les instructions de M. le commandant Vanson ne disaient-elles pas qu'on ne devrait pas dépasser Nancy sans de nouveaux ordres?

M. le commandant Vanson. — Non, elles ne parlaient pas de cela. Du reste, j'ai ces instructions, et je puis les représenter.

Me Lachaud. — Le 15, le témoin n'a-t-il pas été envoyé

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 27 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

au général Ladmirault par le maréchal pour lui dire de marcher de suite ?

M. le commandant Vanson. — Oui, le 4e corps devait se diriger sur Domcourt.

M. le Président. — Vous n'avez pas d'autres indications particulières à donner ?

M. le commandant Vanson. — Non. M. le général Ladmirault me fit observer que ses troupes étaient fatiguées par la marche et qu'elles s'étaient beaucoup battues la veille. « Je ne crois pas pouvoir partir de suite, » me dit-il. J'insistai. Il me dit alors : « Répondez au maréchal que je ne crois pas ce départ possible aujourd'hui. Il connaît le général Ladmirault. Il sait si je sais conduire l'infanterie. Dites-lui que je ne crois pas le départ possible et il vous croira.

Me Lachaud. — Tout à l'heure, M. le commandant Vanson disait qu'il ne connaissait pas les instructions aux termes desquelles le 5e corps ne devait pas dépasser Nancy sans de nouveaux ordres. Il n'a donc pas reçu une dépêche adressée au maréchal de Mac-Mahon, au général de Failly et au commandant Vanson, dépêche qui porte textuellement les instructions auxquelles je fais allusion ?

Monsieur le Président veut-il me permettre de lire cette dépêche ?

M. le Président. — Vous pouvez en donner lecture.

Me Lachaud:

Extrait du registre des dépêches télégraphiques

« 8 août.

« Oui, prenez les mesures nécessaires pour diriger sur Toul tous les éclopés qui sont à Sarrebourg. Pendant qu'ils reposeront, on les réarmera.

« Que la retraite soit continuée par le maréchal de Mac-Mahon et par le général de Failly dans la direction qui est suivie en ce moment.

« Mais les troupes des deux corps Mac-Mahon et de Failly ne devront pas dépasser Nancy sans ordre de l'empereur. »

Je le répète, cette dépêche, datée du 8 août, est adressée au maréchal de Mac-Mahon, au général de Failly et au commandant Vanson.

M. le Président. — Seulement, la partie concernant le commandant Vanson ne s'appliquait qu'aux éclopés et aux isolés; l'autre partie concernait les deux commandants de corps d'armée. M. le défenseur désire savoir si le témoin a eu connaissance de cette dépêche.

M. le commandant Vanson. — J'ai été en relations avec les deux commandants des corps d'armée pendant toute la journée que j'ai passée à Sarrebourg, et je ne suis parti que le soir. Mais je ne me rappelle pas qu'on m'ait communiqué cette dépêche.

M. le maréchal Bazaine. — Je tenais à ce que ce point fût éclairci, parce que c'est ce qui m'a fait séjourner à Faulquemont. Je voulais couvrir notre droite ; mais, si j'avais été informé de ce qui se passait, nous aurions au contraire pressé notre marche.

M. le Président. — Vous parlez de la journée du 9 ?

M. le maréchal Bazaine. — Oui ; nous étions alors à Faulquemont. Le commandant Vanson avait reçu l'ordre de se rendre à Phalsbourg. A-t-il su, dans cette ville, que les corps allemands étaient tout proches ?

M. le commandant Vanson. — Je ne suis pas allé à Phalsbourg, mais seulement à Sarrebourg, où l'on annonçait, en effet, que l'armée allemande s'avançait. Au moment où je revenais à Nancy, on a même fait partir un régiment de cavalerie dans la direction de Phalsbourg pour protéger les trains contre une attaque de l'ennemi.

M. le maréchal Bazaine. — Il y a une dépêche du major général en date du 6, dans laquelle il me dit : « De Failly est à Phalsbourg, il n'est pas inquiété. » Je n'avais pas eu de renseignements depuis; voilà pourquoi je posais tout à l'heure cette question au témoin.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres questions à adresser au témoin ? Je l'autorise à se retirer.

DÉPOSITION DU COMMANDANT DE FRANCE.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le commandant de France se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le commandant de France. — De France (Camille-Louis-Arthur.)

M. le Président. — Votre âge ?

M. le commandant de France. — Quarante ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le commandant de France. — Militaire.

M. le Président. — Votre grade?

M. le commandant de France. — Chef d'escadron d'état-major.

M. le President — Votre domicile?

M. le commandant de France. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal Bazaine, ici présent, avant les faits qui lui sont reproches?

M. le commandant de France. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le commandant de France. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été attachés au service l'un de l'autre?

M. le commandant de France. — Non.

M. le Président. — Vous avez été assigné par la défense. Vous répondrez aux questions qui vont vous être transmises.

Me Lachaud. — Ma question porte sur deux points : Monsieur le commandant a-t-il rempli deux missions, l'une le 9 et l'autre le 11 août, près du général de Failly?

M. le commandant de France. — J'ai été envoyé deux fois en mission auprès du général de Failly. La première fois, le 9 août, je fus chargé de lui porter une dépêche, qui se trouve au registre de la correspondance et qui ordonnait au général de se diriger vers Nancy. Je lui ai remis cette dépêche à Rechicourt-le-Château, où était établi son bivouac. Je suis rentré à Metz et j'ai fait mon rapport au major général.

Dans la matinée du lendemain, l'empereur me fit appeler, et, après avoir entendu mes explications, il me dit qu'il venait de donner ordre, par dépêche télégraphique, au général de Failly, de venir à Metz, et il me chargea d'aller lui porter les explications verbales suivantes : « L'empereur autorise le général de Failly à se diriger sur Metz, en prenant la route de Toul, au lieu de suivre la route directe par Nancy et Pont-à-Mousson. » Je rencontrai le général de Failly à Lunéville, le soir à dix heures. A ce moment, il venait de donner à son corps d'armée l'ordre de se diriger sur Nancy où il devait être rendu à onze heures du matin. Sur les explications que je lui apportai, il modifia son itinéraire et me dit qu'il allait prendre par Mirecourt et Neufchâteau, afin de se diriger sur Metz, ainsi que le prescrivait la dépêche télégraphique de l'empereur.

La seconde mission que j'ai eu à remplir a consisté à me rendre à Lunéville pour rassembler les isolés et les diriger sur Châlons. Je suis reparti dans la nuit du 11 au 12, et je suis arrivé à Metz le 12 vers cinq heures du matin.

Me Lachaud. — Le 16 août, M. le commandant de France n'a-t-il pas été envoyé par M. le maréchal Bazaine vers les 2e et 6e corps? Quelles réponses a-t-il reçues au sujet des vivres?

M. le Président. — Parlez-vous du 16 août avant la bataille ou du 16 août au soir?

Me Lachaud. — Le témoin va fixer l'heure.

M. le Président, *au témoin.* — Le 16 août, vous avez été chargé d'une mission par M. le maréchal Bazaine. Rendez-en compte.

M. le commandant de France. — Le 16 août, je reçus l'ordre de me rendre auprès des commandants des 2e et 6e corps pour avoir des renseignements sur les positions de l'ennemi et savoir quel était leur situation en vivres. Je me rendis auprès du maréchal Canrobert et du général Frossard, qui tous deux avaient bivouaqué à Rézonville; ils me donnèrent les renseignements suivants que je reportai à M. le maréchal Bazaine : Le 2e corps n'a pas de vivres pour la journée du 16, il a très-peu de biscuit, pas de riz, pas de sucre, pas de café. Pour le 6e corps, les renseignements étaient à peu près identiques; il n'y avait que du riz pour la journée du 17 et à peine de quoi faire une distribution de biscuit. En apprenant cela, le maréchal, qui était à la maison de poste, témoigna un vif mécontentement et il me chargea de porter ces informations à l'intendant de Préval, qui était à Gravelotte. J'y allai.

M. le Président. — Vous parlez de la situation des vivres dans les sacs?

M. le commandant de France. — Tant dans les sacs que sur les voitures.

M. le commissaire spécial. — Cependant le convoi du 2e corps était arrivé sur les plateaux de Plappeville avec un jour et demi de vivres. Les troupes avaient pris des vivres jusqu'à la journée du 16 inclusivement. Les intendants qui ont déposé dans les séances précédentes ont déclaré que les voitures contenaient un jour et demi de vivres.

M. le commandant de France. — Les renseignements que je viens de relater m'ont été donnés par le maréchal Canrobert et par le général Frossard; je les ai écrits sous leur dictée. Les convois étaient effectivement sur le plateau, mais ils n'étaient pas à Rézonville.

M. le Président. — Les convois avaient été séparés de leurs corps d'armée.

M. le commandant de France. — Le 6e corps avait ses convois à Gravelotte, il n'en avait pas à Rézonville. Je suis rentré à Rézonville à huit heures du matin; à ce moment, la distribution n'était pas faite. Le général Frossard m'a dit qu'il attendait les vivres que M. l'intendant de Préval devait lui envoyer de Metz. Cela se passait le 16 août, à huit heures du matin.

M. le Président. — Il est certain qu'une partie du convoi du 2e corps et celui du grand quartier général, qui contenaient un jour et demi de vivres, étaient déjà arrivés sur le plateau (c'était la portion du convoi qui n'avait pas rétrogradé). Mais, si j'ai bien compris les dépositions, les convois se trouvaient séparés de leurs corps d'armée et les commandants de ces corps d'armée ne connaissaient que la situation des vivres tant dans les sacs que dans les voitures qui accompagnaient les troupes.

M. le commandant de France. — A l'heure où j'ai vu le maréchal Canrobert et le général Frossard, c'est-à-dire entre six et neuf heures du matin, ils ne connaissaient pas l'endroit où se trouvaient les convois et ils n'étaient approvisionnés que pour la journée du 16 tout au plus.

M. le maréchal. — Je donnai des ordres pour faire immédiatement une distribution de vivres, mais l'attaque survint et l'empêcha. Les ordres que j'avais donnés le 13 avaient été mal exécutés.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DUPLESSIS

(M. le général Duplessis se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le général Duplessis. — Duplessis (Louis-Médéric-Georges-Frédéric-Henri-Eloi-Eugène).

M. le Président. — Votre âge?

M. le général Duplessis. — Cinquante-huit ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général Duplessis. — Militaire, général de division.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général Duplessis. — Courbevoie.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal Bazaine, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général Duplessis. — Je connaissais M. le maréchal.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. le général Duplessis. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été attachés au service l'un de l'autre ?

M. le général Duplessis. — Non.

M. le Président. — Vous êtes assigné par la défense

Le défenseur va indiquer les questions auxquelles vous aurez à répondre.

Me Lachaud. — Le 12 août, le général n'a-t-il pas rencontré le maréchal Bazaine pendant qu'il rectifiait la position des troupes et le maréchal ne lui a-t-il pas parlé ?

M. le général Duplessis. — Le 12, ma brigade était établie sur la route de Metz à Sarrebruck, près du village de Montoy, lorsque, vers quatre heures, M. le maréchal Bazaine s'est présenté et a reconnu que les positions que j'avais prises, d'après les ordres que j'avais reçus la veille, n'étaient pas bonnes ; il m'a ordonné de faire plier les tentes et de me porter à deux kilomètres environ en arrière, près du ravin de Lauvallier, ce que j'ai fait immédiatement.

A cette occasion, M. le maréchal Bazaine m'a dit que ce ce mouvement était d'autant plus urgent qu'une armée ennemie très-forte se présentait sur notre droite.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE FORTON

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le général marquis de Forton est appelé, se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général de Forton. — De Forton (Henri).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général de Forton. — Soixante-quatre ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général de Forton. — Général de division en retraite.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général de Forton. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal Bazaine, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général de Forton. — J'ai eu l'honneur de marcher souvent et longtemps sous les ordres de M. le maréchal Bazaine.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié ?

M. le général de Forton. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez jamais été attachés au service l'un de l'autre ?

M. le général de Forton. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez été assigné par la défense. M. le défenseur va faire connaître les questions auxquelles vous aurez à répondre.

Me Lachaud. — M. le général de Forton a livré un combat le 15 à Puxieux. Quelles causes lui ont fait abandonner Mars-la-Tour ?

M. le général de Forton. — Parti de Gravelotte le 15 au matin, j'avais entendu, dans la soirée du 14, le bruit du canon du côté de Borny. J'étais donc sûr qu'en arrière de moi il y avait eu au moins une bataille et que les troupes qui se suivaient sur la route de Gravelotte à Mars-la-Tour devaient être arrivées pour cette bataille. Le 14, à la pointe du jour, est arrivé à Gravelotte le 3e régiment de lanciers qui précédait le 2e corps, j'ai pu causer avec quelques officiers de l'avant-garde de ce régiment, et, avant de partir pour Mars-la-Tour, j'ai su par eux qu'il y avait eu un combat et que le mouvement des corps se trouvait retardé. J'ai continué ma route. Pendant la nuit du 14 au 15 j'avais appris, par des gendarmes qui évacuaient Mars-la-Tour et par des habitants de différents villages, qu'une assez grande quantité d'artillerie avait passé à Chamblay, qui est en avant, vers le sud-est de Mars-la-Tour. Cette artillerie, évidemment, n'avait pas passé seule ; il devait y avoir d'autres troupes avec elle. J'allais donc très-prudemment. Lorsque je fus arrivé à un point d'où l'on pouvait découvrir le terrain au loin, je vis ce terrain tout couvert de Prussiens. J'avais envoyé plusieurs escadrons pour éclairer les bois à gauche de la route qui va de Metz à Verdun. Tous ces escadrons me faisaient prévenir qu'il y avait beaucoup de monde devant eux. J'envoyai alors un escadron en avant et deux autres à gauche, le tout sous la direction du prince Murat, qui commandait la brigade. Ces détachements battirent tout le terrain entre Puxieux et Mars-la-Tour, puis ils se portèrent au delà de Puxieux en passant en arrière de Chamblay ; ils rencontrèrent partout des ennemis qui se retiraient ; il ne restait que les gros bois d'où on continuait à envoyer des balles à la cavalerie lorsqu'elle s'approchait de trop près.

Le prince Murat réunit sa brigade pour nous rejoindre, vers midi, après avoir battu tout le terrain. Il m'envoya deux officiers par deux routes différentes pour me prévenir de son retour ; l'un d'eux tomba dans une patrouille de hussards, fut blessé et tiré de là par un détachement de dragons qui arriva à propos. Au moment où le prince Murat faisait sa retraite vers Mars-la-Tour avec ses escadrons, il fut suivi par deux batteries prussiennes et par deux escadrons de hussards et de uhlans. J'avais déployé ma seconde brigade et l'artillerie de ma division au sud-est de Mars-la-Tour pour protéger le prince Murat dans le cas où il aurait été attaqué. Les cavaliers prussiens s'arrêtèrent lorsqu'ils virent cette seconde brigade, et le prince Murat vint nous rejoindre à Mars-la-Tour sans avoir été poursuivi. Une fois sa brigade ralliée, j'envoyai le commandant Lambert prévenir le général Frossard, commandant du 2e corps, qui arrivait à Gravelotte quand je commençais à en partir. Le commandant Lambert le rencontra arrivant de sa personne à Mars-la-Tour, à la tête d'un détachement de cavalerie, pour voir par lui-même ce qui se passait.

Aussitôt que je fus prévenu que le général était là, j'allai lui parler ; je lui montrai le pays, — de l'endroit où nous étions, on pouvait voir assez au loin, — je lui fis remarquer les bois et je lui dis que la reconnaissance de dragons avait rencontré des ennemis de tous les côtés. Il me répondit qu'il avait ordre de ne pas pousser jusqu'à Mars-la-Tour, qu'il croyait, comme moi, que ma division, à Mars-la-Tour, était très-exposée à être coupée, qu'il avait l'ordre de se tenir à Rézonville et de placer sa cavalerie à Vionville. Je passai le reste de la journée à Mars-la-Tour ; mais, vers le soir, je me rabattis pour me rapprocher du général Frossard à Vionville. Je crois que, si j'étais resté à Mars-la-Tour avec ma

seule division, — le reste de l'armée ayant été retenu en arrière par la bataille de Borny le 14, — j'aurais été coupé et que le lendemain matin, à neuf heures et demie, je n'aurais pas pu rejoindre le 2e corps.

M. le Président. — Le général Frossard vous a donné cette indication sous forme d'avis?

M. le général de Forton. — Oui, monsieur le Président. Le général Frossard n'avait pas d'ordres à me donner.

M. le Président. — Il vous a dit que lui-même n'avait pas l'ordre d'aller jusqu'à Mars-la-Tour?

M. le général de Forton. — Oui.

M. le Président. — Vos instructions vous laissaient une entière latitude?

M. le général de Forton. — Elles me disaient de me porter à Mars-la-Tour et de voir. Je fis prévenir M. le maréchal de mon mouvement; il me fit répondre qu'il savait, d'après les rapports des 2e et 6e corps, qu'il y avait dans les bois une trentaine de mille hommes de troupes prussiennes, sur le flanc gauche des 2e et 6e corps.

Me Lachaud. — M. le général de Forton pourrait-il s'expliquer sur le rôle que sa division a joué vers le milieu de la journée du 16?

M. le général de Forton. — Vers le milieu de la journée, M. le maréchal en personne plaça la division de manière à l'adosser au bois de Villers, faisant face à la route qui va de Metz à Verdun; puis il me fit donner l'ordre, par le prince Murat, de me tenir prêt à l'occasion et de choisir le moment que je croirais opportun.

Vers deux heures et demie à peu près, je vis une masse de cavaliers ennemis, dont il était impossible d'évaluer le nombre, parce qu'elle était dans un désordre complet; c'était un mélange de cavaliers du 16e dragons, du 7e uhlans, du 7e cuirassiers de Magdebourg et de hussards de divers régiments.

Cette masse informe d'hommes de toutes armes arrivait au grand galop, après avoir traversé les batteries du 6e corps qui étaient sur une crête allant perpendiculairement du bois de Villers à la route de Verdun. J'avais alors ma droite appuyée au pied de cette crête au moment où elle passait à travers les batteries de réserve du 6e corps, auquel je venais précisément — sur le renseignement que m'avait donné un officier supérieur que ces batteries ne tenaient plus, — d'envoyer comme renfort les deux batteries de ma division.

Cette masse de cavalerie ennemie, qui n'emmenait dans sa course furieuse ni une pièce de canon ni un cheval, allait de la droite vers la gauche, dans la direction de Metz, à peu près à égale distance des bois de Villers et de la route de Verdun. Au moment où elle défila devant ma division, je lançai la brigade Murat, laquelle, arrivant au galop, pénétra dedans et se mit à pointer, ce qui augmenta encore le désordre. Cette masse confuse, poursuivant sa direction vers Metz et toujours mêlée avec la brigade Murat, vint tomber sur des escadrons de dragons du 2e corps, qui se tenaient un peu plus loin. Il y eut un temps d'arrêt assez long, pendant lequel tous ces cavaliers tourbillonnèrent les uns sur les autres; puis ils reprirent en sens inverse la direction qu'ils venaient de suivre pendant que je lançais sur leur flanc le 7e cuirassiers, appuyé par un escadron du 8e; presque tous furent détruits. Il n'en resta presque pas.

(M. le général de Forton, ayant terminé sa déposition, est autorisé à se retirer.)

DÉPOSITION DE M. LE CAPITAINE LEPLUS.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le capitaine Leplus se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quel sont vos nom et prénoms?

M. le capitaine Leplus. — Leplus (François-Ernest).

M. le Président. — Votre âge?

M. le capitaine Leplus. — trente-neuf ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le capitaine Leplus. — Capitaine d'état-major.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le capitaine Leplus. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le capitaine Leplus. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le capitaine Leplus. — Non.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre?

M. le capitaine Leplus. — Non.

M. le Président. — Capitaine, vous avez été assigné par la défense, M. le défenseur va indiquer les questions auxquelles je vous prierai de répondre.

Me Lachaud. — M. le capitaine Leplus a été chargé, dans la journée du 15, d'une mission. Je demanderai à M. le Président de le prier de la raconter.

M. le Président. — Vous avez entendu la question de M. le défenseur? Veuillez y répondre.

M. le capitaine Leplus. — Le 15 août, la brigade de dragons de la division de Forton avait été chargée d'une reconnaissance en avant de Mars-la-Tour. Cette brigade ayant été arrêtée aux environs de Chamblay par une colonne composée de cavalerie, d'infanterie et même d'un peu d'artillerie, le prince Murat, qui la commandait, me fit partir avec un autre officier, avec ordre de prévenir le général de Forton de la situation et de lui dire qu'il se repliait en laissant le village de Vionville à sa droite et en se dirigeant sur Mars-la-Tour par un à gauche. L'officier d'ordonnance qui avait été envoyé en même temps que moi fut pris en route; j'arrivai seul et je rendis compte de ma mission au général de Forton. Le mouvement eut lieu comme le général Murat l'avait indiqué; il effectua sa retraite au pas, suivi par les forces ennemies, qui vinrent s'établir à Tronville et engagèrent un combat d'artillerie qui dura une heure.

A la suite de ce combat, je fus chargé par M. le général de Forton de communiquer l'ordre à la brigade de conserver la position qu'elle occupait, et je restai là avec le 2e escadron du 9e dragons jusqu'à quatre heures du soir. Ce n'est qu'à cinq heures que nous sommes rentrés à Vionville.

Le général de Forton, qui avait l'ordre ce jour-là d'occuper Mars-la-Tour, insista vivement pour être soutenu dans cette position.

Mais comme on constatait la présence de forces ennemies considérables du côté de Puxieux et de Chamblay, le général demanda à ce que les troupes du 2e corps vinssent le soutenir pendant la nuit, et c'est seulement avec l'approbation du général commandant le 2e corps qu'il se décida à se retirer sur Vionville.

(Le témoin, après avoir terminé sa déposition, est autorisé à se retirer.)

M. le Président. — Greffier, appelez M. le général de France.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE FRANCE.

(M. le général de France se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général de France. — Defrance (Jean-Alexandre-Ernest).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général de France. — Cinquante-huit ans.

Me Lachaud. — Votre profession ?

M. le général de France. — Général de division.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général de France. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général de France. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le général de France. — Non.

M. le Président. — Général, vous êtes assigné par la défense. M. le défenseur va vous indiquer quelles sont les questions auxquelles vous aurez à répondre.

Me Lachaud. — C'est la brigade de France qui a accompagné l'empereur jusqu'à Etain. Je voudrais prier monsieur le Président de demander au général quels sont les motifs qui ne lui ont pas permis de rejoindre sa division.

M. le général de France. — J'ai accompagné l'empereur avec ma brigade le 16, lorsqu'il partait pour Verdun. Nous étions à Conflans. J'avais éclairé la route. L'empereur, en prenant avec lui sa brigade de chasseurs d'Afrique, me dit : « Adieu, général, je vous remercie. Le maréchal Bazaine sait où vous êtes. Vous allez recevoir des ordres de lui. »

Je suis resté là.

Quand la bataille fut engagée, j'ai marché au canon.

Tout le jour nous avons occupé la droite du général Ladmirault.

A cinq heures nous avons chargé contre la cavalerie allemande, qui faisait un mouvement de flanc pour tourner le 4e corps.

Ma brigade a été fort éprouvée.

M. le maréchal. — J'ai fait citer le témoin pour constater que ma droite était complètement engagée dans la journée du 16.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DU PREUIL.

(Sur l'ordre de M. le Président, le général du Preuil se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général du Preuil. — Du Preuil (Marguerite-Jacques-Vincent-Octave).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général du Preuil. — Cinquante-trois ans et demi.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général du Preuil. — Général de division.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général du Preuil. — Lyon.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général du Preuil. — J'ai eu l'honneur de servir sous les ordres de M. le maréchal pendant la campagne du Mexique.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié?

M. le général du Preuil. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service de l'un de l'autre ?

M. le général du Preuil. — Non, monsieur le Président

M. le Président. — Général, vous êtes assigné par la défense. M. le défenseur va m'indiquer les questions auxquelles je vous prierai de répondre.

Me Lachaud. — Le général peut s'expliquer sur l'utilité de la charge de cavalerie faite par lui le 16 en suite des ordres du maréchal.

M. le général du Preuil. — J'étais le 16, à midi, à Rezonville avec ma brigade. Le maréchal me fit demander d'arriver avec un régiment des cuirassiers de la garde.

Je cherchai le maréchal ; je le vis. Il était impassible, comme toujours, au milieu des obus.

L'infanterie et l'artillerie ennemies se déployaient en avant du village de Flavigny et dessinaient un mouvement sur le village de Rézonville. M. le maréchal me donna l'ordre de charger immédiatement pour retarder au moins ce mouvement. Je lançai le régiment de lanciers, que le maréchal venait de mettre sous mes ordres, sur des tirailleurs qui se déployaient devant nous, pendant que les cuirassiers de la garde chargeaient, de leur côté, sur l'artillerie et l'infanterie ennemies. L'artillerie ennemie s'éloigna rapidement sans attendre cette charge, mais les cuirassiers vinrent se briser sur l'infanterie ennemie, qui les accueillit par un feu meurtrier. A la suite de cette charge, les débris du régiment vinrent se rallier à Rézonville, après avoir laissé sur le champ de bataille 22 officiers, 24 sous-officiers, environ 220 hommes et plus de 250 chevaux. Ce régiment, qui avant l'action était composé de cinq escadrons, comptant environ 115 hommes montés par escadron, fut réorganisé, à la suite de cette affaire, à quatre escadrons n'ayant plus chacun que 62 hommes montés !

Au moment où nous revenions de cette charge, nous vîmes le maréchal entouré par les hussards de Brunswick. Un escadron du 5e hussards ne tarda pas à le dégager.

Je me souviens que, plus tard, vers les quatre heures du soir, nous accompagnâmes le maréchal dans une reconnaissance de la vallée de la Mance et que nous vînmes reprendre position derrière l'infanterie, qui occupait le bois des Ognons.

Le soir, environ vers les dix heures, deux hommes venant d'Ars-sur-Moselle tombèrent dans mes bivouacs et me demandèrent où était le maréchal. Je les fis diriger sur Gravelotte. Ces hommes venaient annoncer que des forces ennemies considérables traversaient le pont de Novéant et se dirigeaient sur Gorze. Je fis transmettre ces renseignements au général Desvaux, sous le commandement duquel je me trouvais.

Le lendemain, nous sommes retournés dans les environs de Plappeville.

M. le Président. — Monsieur le défenseur a-t-il d'autres questions à adresser au général ?

M. le maréchal. — J'ai fait citer le témoin, surtout pour constater la brillante conduite de nos cuirassiers, qui se sont dévoués pour retarder la marche de l'infanterie ennemie.

M. le Président. — Le conseil a entendu avec intérêt le récit du général.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE MONTARBY.

(M. le général de Montarby se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général de Montarby. — De Montarby (Antoine-Louis-Claude).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général de Montarby — Cinquante-trois ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général de Montarby. — Général de brigade.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général de Montarby. — Versailles.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le Président. — J'avais eu l'honneur de voir M. le maréchal un quart d'heure, à deux reprises différentes.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le général de Montarby. — Non, monsieur le Président

M. le Président. — Vous n'avez pas été attachés au service l'un de l'autre ?

M. le général de Montarby. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Général, vous êtes assigné par la défense, le conseil vous prie de répondre aux questions que je vous transmettrai de la part de M. le défenseur.

Me Lachaud. — Le général de Montarby a dirigé des reconnaissances le 16. Peut-il dire un mot des mouvements de l'armée vers Gorze ?

M. le général de Montarby. — Le 12, au matin, j'avais exprimé au général Deligny la conviction que l'ennemi profitait de notre séjour prolongé sur les plateaux pour faire filer ses troupes par notre droite et venir couper notre ligne de retraite. J'avais même indiqué au général comme très-probables quelques points de passage de la Moselle, par exemple Novéant, où il existait un pont en pierre. En effet, si on suppose l'ennemi sur une ligne, allant de Courcelle jusqu'à Novéant, cette ligne se prolonge dans le ravin de Gorze, et, en continuant cette direction, on coupe précisément les deux routes qui conduisent à Verdun. Dans cette conviction, le 16 au matin, pendant que les voltigeurs passaient par le ravin de Gravelotte, nous avons fait une reconnaissance du bois.

J'étais persuadé que, ce jour-là, nous devions rencontrer l'ennemi. Nous avons reconnu, en effet, que le bois était extrêmement fourré et par conséquent très-avantageux pour l'ennemi, qui a l'habitude des cheminements sous bois. Nous avons franchi le ravin. Quand nous avons été sur le ravin, au bout d'une heure environ, nous avons entendu le canon. Je suis monté à cheval et je suis arrivé au village de Gravelotte. De là, on voyait très-distinctement l'ennemi, en face de nous, en possession du plateau de Tronville.

Ce plateau est très-peu étendu et il se termine très-près de la route de Vionville. L'ennemi avait donc intérêt à ne pas allonger sa gauche, et, au contraire, à se prolonger sur sa droite, par les bois, afin de couper notre ligne de retraite. Un régiment s'est avancé et est arrivé près d'une des branches qui forment le ravin de Gorze. Nous étions tellement certains que l'ennemi se servirait des bois, que nous avons envoyé deux escadrons derrière nous pour surveiller ces bois, avec ordre de nous prévenir si on apercevait des Prussiens venant pour couper notre ligne de retraite. Plus tard, dans la journée, les bois ont été occupés par l'infanterie, et enfin, vers quatre ou cinq heures, des batteries de mitrailleuses ont été placées à l'entrée du premier des deux ravins, pour arrêter l'ennemi, qui s'avançait par grandes masses.

Si on regarde la carte, on voit qu'en suivant la route il y a deux ruisseaux, l'un qui se trouve entre Gravelotte et Rézonville, l'autre qui passe par Rézonville même. Tous deux descendent vers la Moselle. Le ravin de Gorze ne prend son nom qu'à partir de Gorze, c'est-à-dire à la réunion des deux ruisseaux. Or ce n'était point par ce ravin que l'ennemi pouvait songer à venir, mais bien par la grand'route qui se trouve en face de Novéant et dans la fourche que forment ces deux ruisseaux. Il y a là l'extrémité d'un contre-fort qui s'abaisse et qui forme un plateau, qui aurait été une excellente position militaire, attendu qu'elle domine toute la ville. Voilà une des routes que l'ennemi a prises. Si on remonte le cours de la Moselle, à deux kilomètres plus bas, on trouve encore une petite rivière qui est longée parallèlement par une autre route, laquelle conduit à Mars-la-Tour et à Conflans. Les deux routes mènent sur le plateau.

Le soir nous étions en bataille contre le village de Rézonville, lorsqu'à sept heures et demie nous vîmes sortir une masse de troupes considérable, pêle-mêle, sans ordre, et comptant pour ainsi dire autant de numéros qu'il y avait d'hommes. Ce défilé a continué pendant fort longtemps, jusqu'à minuit. Quand cette tête de colonne est arrivée à Gravelotte, on a commencé des sonneries d'infanterie pour appeler les hommes. Puis, peu à peu, ces sonneries se sont répandues sur une ligne fort étendue, qui pouvait aller depuis l'extrémité du bois jusqu'à une lieue environ plus loin; elles ont duré au moins jusqu'à minuit.

Voilà ce que j'avais à dire.

Me Lachaud. — Dans la soirée du 16, le maréchal Canrobert n'a-t-il pas pris des mesures pour éviter certains désordres qui s'étaient produits ?

M. le général de Montarby. — Il s'est adressé à moi, me priant d'envoyer deux escadrons pour arrêter cette tête de colonne. Je fis observer que je ne pouvais pas distraire deux escadrons; il insista. Au bout d'un quart d'heure j'envoyai l'escadron; à ce moment le soleil baissait, la bataille allait finir et il n'y avait plus de chance pour nous de donner. Mes cavaliers sont bientôt revenus en disant qu'il n'y avait rien eu à faire.

M. le Président. — Où étiez-vous ?

M. le général de Montarby. — A Rézonville.

M. le Président. — C'était le 6e corps qui passait devant vous ?

M. le général de Montarby — Je ne puis l'affirmer. Ce que je puis dire, c'est que le mouvement de retraite a duré jusque vers minuit.

M. le Président. — Dans quelle direction ce mouvement se fait-il ?

M. le général de Montarby. — Dans la direction de Gravelotte.

M. le Président. — Le conseil entendra, s'il y a lieu, d'autres dépositions sur ce point.

M. le Président, *au greffier.* — Appelez un témoin.

M. le greffier. — M. le général de Gressot.

Me Lachaud. — C'est par erreur que ce témoin a été cité; nous renonçons à son audition.

DÉPOSITION DU DOCTEUR LEFORT.

(M. le docteur Lefort se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le docteur Lefort. — Lefort (Léon).

M. le Président. — Votre âge?

M. le docteur Lefort. — Quarante-trois ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le docteur Lefort. — Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le docteur Lefort. — Rue de l'Université, 96, à Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent avant, les faits qui lui sont reprochés?

M. le docteur Lefort. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes pas son parent ou son allié?

M. le docteur Lefort. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été au service l'un de l'autre?

M. le docteur Lefort. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. M. le défenseur va indiquer les questions auxquelles le conseil vous prie de répondre.

Me Lachaud. — Le 17 au matin, le docteur était placé à la ferme de Saint-Hubert. N'a-t-il par aperçu des masses très-nombreuses d'ennemis qui passaient la Moselle et se portaient sur Gorze?

M. le docteur Lefort. — C'est le matin que j'étais à la ferme de Saint-Hubert; dans l'après-midi, je me trouvais à Rozérieulles; à l'approche des Prussiens, j'avais abandonné la ferme de Saint-Hubert, après avoir évacué les malades qui s'y trouvaient. De Rozérieulles, on dominait le passage, mais on ne voyait pas la Moselle; à une assez grande distance, j'apercevais des troupes qui se dirigeaient vers la Moselle; nous en avons causé longuement avec un colonel qui se trouvait sur le plateau; ces troupes nous préoccupaient beaucoup. Les deux journées précédentes, j'avais visité le champ de bataille de Borny, et je savais que les troupes qui s'y étaient battues ne se trouvaient plus à Borny; ce que nous voyions devait donc être des troupes venant de beaucoup plus loin. On ne distinguait pas si c'était de la cavalerie ou de l'infanterie; seulement, avec une bonne lunette, on apercevait une masse noire qui circulait par échelons sur la route, et qui s'étendait à une grande distance. Ces troupes étaient donc assez considérables.

M. le Président. — Quelle heure était-il?

M. le docteur Lefort. — Il était trois heures et demie ou quatre heures de l'après-midi.

M. le Président. — C'était le 17?

M. le docteur Lefort. — Oui, monsieur le Président.

Me Lachaud. — Le même jour, 17, le témoin ne sait-il pas que la ferme de Mogador fut occupée par les Prussiens?

M. le docteur Lefort. — Oui, et voici dans quelles circonstances :

Après être resté sur le plateau jusqu'au soir, je suis rentré à Metz pour donner des soins aux malades. Je reçus à minuit la visite d'un médecin attaché à l'ambulance de la ferme de Mogador, qui me dit que cette ferme avait été prise par les Prussiens dans l'après-midi.

Il avait reçu l'ordre d'évacuer l'ambulance et de la transporter à Rezonville, la ferme de Mogador devant être vraisemblablement, le lendemain, le théâtre d'un combat. Mon collègue n'avait pas de voitures à sa disposition, les Prussiens s'étant emparés des siennes et il était fort embarrassé pour accomplir cet ordre.

L'aide-major, s'étant échappé, était arrivé à Metz, où il avait frappé à toutes les portes, et il en était reparti à une heure du matin, aussitôt qu'on avait pu rassembler des médecins et des voitures pour aller prendre les blessés; en sorte qu'on arriva sur les lieux au moment même où commençait la bataille du 18. Je n'étais pas de ma personne à la ferme de Mogador, je prévoyais qu'il y aurait une bataille le lendemain; mais j'ai été informé de la manière dont les choses s'étaient passées par le rapport de M. Rondet, propriétaire de la ferme, et par celui d'un médecin que j'avais envoyé pour me rendre compte de cette opération. Un fait certain, c'est que, le 18, dans l'après-midi, la ferme de Mogador, sur la route de Conflans, était aux mains des Prussiens.

M. Président. — Ainsi l'armée prussienne avait marché dans la journée du 18?

M. le docteur Lefort. — Oui, monsieur le Président.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL CLAPPIER.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le général Clappier se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le général Clappier. — Clappier (Félix-François-Louis).

M. le Président. — Votre âge.

M. le général Clappier. — Soixante et un ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le général Clappier. — Général de brigade.

M. le President. — Votre domicile?

M. le général Clappier. — Vincennes.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le général Clappier. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le général Clappier. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Général, vous êtes assigné par la défense; M. le défenseur va indiquer les questions auxquelles je vous prierai de répondre.

Me Lachaud. — Je n'ai qu'une question à vous prier d'adresser au témoin, monsieur le Président.

Je désirerais savoir à quelle heure, le 18, M. le général Clappier est venu du château de Saint-Quentin pour rallier M. le général Bourbaki, qui se portait vers la droite?

M. le Président. — Vous avez entendu la question, général; répondez au conseil.

M. le général Clappier. — C'est vers cinq heures et demie, le 18, que nous avons reçu l'ordre de monter à cheval...

M. le Président. — Il conviendrait d'indiquer d'abord au conseil quelle était votre position à l'armée du Rhin.

M. le général Clappier. — Je commandais la réserve de l'artillerie de la garde, quatre batteries à cheval.

A cinq heures et demie environ nous avons reçu l'ordre de monter à cheval. Nous nous y attendions ; nos chevaux étaient garnis et nous descendîmes très-rapidement. Au col de Lessy je rencontrai M. le maréchal, qui parut satisfait ; il nous a dit : « C'est bien, continuez! » Nous avons continué et nous sommes arrivés à Amanvillers, où nous nous sommes mis en batterie à gauche de l'artillerie du 6e corps. Notre feu, qui était très-vif, eut un bon succès, et les troupes ont pu effectuer leur mouvement de retraite.

M. le Président. — Vous accompagniez la division de grenadiers?

M. le général Clappier. — Non, monsieur le Président, nous étions là tout seuls, et même, un moment, dans la position avancée que nous occupions, nous avons été très-exposés.

M. le Président. — Étaient-ce des batteries de 4 ou de 12 que vous aviez?

M. le général Clappier. — C'étaient des batteries de 4 à cheval.

DEUXIÈME DÉPOSITION DU MARÉCHAL CANROBERT.

M. le Président. — Avant de faire venir le général de Gondrecourt, rappelez M. le maréchal Canrobert.

(Au maréchal Canrobert.) Je désirerais, monsieur le maréchal, que vous voulussiez bien faire connaître au conseil, en peu de mots, quelles positions le 16 août le 6e corps a occupées et comment s'est effectuée sa retraite?

M. le maréchal Canrobert. — Le 16 août ?

M. le Président. — Oui.

M. le maréchal Canrobert. — Mais nous n'avons pas effectué de retraite du tout. Voici quelles étaient mes positions:

Ma gauche tenait Rézonville et faisait face à Vionville. Les maisons et les murs étaient crénelés. L'ennemi était entre le bois des Ognons et la route de Mars-la-Tour.

Maintenant j'avais là le 100e de ligne, un autre régiment; la brigade du général Marguenat, qui a été tué, se trouvait à droite de la route de Rézonville, sa direction s'en allait vers le bois de Saint-Marcel. La division Levassor-Sorval m'avait donné une brigade pour appuyer la droite de Rézonville. L'autre brigade, qui avait beaucoup souffert se tenait en arrière et faisait face, du côté du bois des Ognons, parallèlement à la route qui passe entre Rézonville et Gravelotte.

Quant à la droite, elle était dans le bois de Saint-Marcel et s'étendait vers le village de Saint-Marcel.

Je ne pense pas qu'elle l'occupait, parce que nous avions reçu l'ordre de nous resserrer un peu.

Voilà où nous en étions le soir.

M. le Président. — Depuis quelle heure à peu prés occupiez-vous ces positions?

M. le maréchal Canrobert. — Mais, depuis la veille.

M. le Président. — Vous y étiez encore le soir?

M. le maréchal Canrobert. — Parbleu !

M. le Président. — Et vous n'avez remarqué aucun symptôme de désordre ou d'ébranlement parmi vos troupes?

M. le maréchal Canrobert. — Oh ! monsieur le Président, un champ de bataille a une certaine étendue; celui-là avait peut-être trois quarts de lieue. Dans l'endroit où je me tenais, les troupes étaient parfaitement solides. Que, sur certains points, il y a eu quelques moments de faiblesse, c'est possible, je ne le garantis pas, mais je n'en ai pas trouvé trace dans les rapport de mes subordonnés.

M. le Président. — En somme, le 6e corps a occupé ces positions jusqu'au coucher du soleil?

M. le maréchal Canrobert — Il les a occupées, monsieur le Président, jusqu'à dix heures du soir.

Nous sommes partis le lendemain matin à quatre heures, dans l'ordre le plus parfait, pour aller à Vernevi le.

Cela ne veut pas dire que, dans quelques compagnies, dans quelques sections, il n'y ait pas eu peu de trouble, mais je n'en ai rien su.

M. le Président. — Les explications que M. le maréchal vient de donner complètent les dépositions que le conseil avait entendues précédemment.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE GONDRECOURT.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le général de Gondrecourt se présente à la barre et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms ?

M. le général de Gondrecourt. — De Gondrecourt (Henri-Ange-Aristide).

M. le Président. — Votre âge ?

M. le général de Gondrecourt. — Cinquante-sept ans.

M. le Président. — Votre profession ?

M. le général de Gondrecourt. — Général de division.

M. le Président. — Votre domicile ?

M. le général de Gondrecourt. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal ici présent avant les faits qui lui sont reprochés ?

M. le général de Gondrecourt. — J'ai eu l'honneur de me rencontrer dans le monde avec M. le maréchal.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié ?

M. le général de Gondrecourt. — Non, monsieur le Président.

M. le Président — Vous n'étiez pas attachés au service l'un de l'autre ?

M. le général de Gondrecourt. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le défenseur, veuillez faire connaître les questions sur lesquelles vous désirez que M. le général de Gondrecourt s'explique devant le conseil.

Me Lachaud. — Le 16 au soir était-il possible d'occuper Mars-la-Tour?

M. le général de Gondrecourt. — Je ne puis répondre que ceci : La division Legrand, du 4e corps, auquel j'appartenais, occupait la droite ; elle est arrivée, la première, à onze heures du matin. Elle a été suivie de très-près par la division Grenier. Nous nous sommes portés au canon.

Jusqu'à deux heures, l'ennemi paraissait en pleine retraite ; nous avions fait quelques prisonniers.

A ce moment, l'ennemi, ayant reçu des renforts, attaqua l'aile droite de l'armée, qui battit en retraite, mais sans précipitation. Cependant le feu de l'artillerie devenait de plus en plus vif; il y eut, vers quatre heures, un moment de trouble, du reste bientôt réprimé lorsque la division du général de Cissey arriva et reprit l'offensive. Nous marchâmes de nouveau en avant.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 27 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

Le village de Mars-la-Tour, qui était à l'extrémité gauche de l'armée allemande, et par conséquent à notre extrémité droite, avait été visité par des éclaireurs ; de mon côté, j'avais cru y apercevoir des casques et j'y avais envoyé des hussards. Ce village fouillé, on vint me rendre compte qu'il n'était pas occupé. A ce moment, nous avons battu en retraite, et quand nous nous approchâmes de nouveau de Mars-la-Tour, le général de Ladmirault, qui était placé dans une position excellente pour voir ce qui se passait, découvrit une masse de cavalerie se dirigeant en contre-bas du chemin de Mars-la-Tour à Conflans.

Il envoya son aide de camp, M. de la Tour-du-Pin, avertir le général Legrand qu'une masse de cavalerie se présentait sur son extrême droite, qu'il eût à la surveiller et à la charger au besoin.

Le général Legrand n'avait alors que trois régiments, dont l'un servait de soutien à son artillerie. Il n'hésita pas cependant à se porter en avant, et, dès qu'il aperçut cette masse de cavalerie, il la chargea. Le choc fut violent : en dix minutes notre cavalerie a perdu le quart de son effectif et, sur trois généraux, deux ont tués. Il se produisit là un moment de confusion, parce que les lanciers de la garde avaient à peu près le même uniforme que les uhlans, de sorte que malheureusement nos hommes se sabrèrent mutuellement. Il y eut également une sonnerie fâcheuse de ralliement qui eut pour effet d'entraîner notre troupe.

Enfin, il faut bien le dire, nous fûmes ramenés pendant environ deux cents mètres, jusqu'à un petit ruisseau où je parvins à rallier tout mon monde. Nous reprîmes plus tard possession du terrain, d'où l'ennemi avait disparu complètement, en laissant même une partie de ses morts et beaucoup de ses blessés.

Je dois répondre maintenant à la question qui m'a été posée ; mais j'avais besoin de ces explications pour conclure. On m'a demandé si je croyais qu'on pût occuper Mars-la-Tour le soir.

Pour moi, c'était impossible. J'avais reconnu, par les cavaliers que j'avais envoyés de ce côté-là vers deux heures, qu'à ce moment la gauche de l'ennemi était relativement faible ; je ne savais pas alors ce qui s'était passé du côté de l'ennemi.

Mais entre deux heures et six heures, au moment où eut lieu notre charge, je dus croire que Mars-la-Tour était fortement occupé, puisque nous avions été obligés de reculer devant un retour offensif de l'ennemi.

Je dois ajouter qu'aucun de nos chevaux n'avait ni bu, ni mangé, depuis trois heures du matin ; nos hommes avaient à neuf heures mangé un petit morceau sur le pouce ; ils étaient épuisés de fatigue ; ils avaient perdu le quart de leur effectif. Je ne puis donc réellement dire ce qu'on aurait pu faire à sept heures du soir, au milieu d'une obscurité profonde, dans une opération contre Mars-la-Tour.

Maintenant, le général de Ladmirault avait-il de l'infanterie sous la main, et pouvait-il tenter avec elle ce que la cavalerie ne pouvait pas faire ? Je n'en sais rien. Quant à faire, vers Mars-la-Tour, un retour offensif avec de la cavalerie, c'était impossible parce qu'elle était épuisée par les attaques précédentes.

Me Lachaud. — Le 17, la marche en avant était-elle possible ?

M. le Président. — C'est une opinion qu'on vous demande.

M. le général de Gondrecourt. — Mon opinion est personnelle. Je dirai que croire que le 17 nous pouvions marcher sur Verdun sans admettre qu'au préalable nous fussions débarrassés de l'armée du prince Frédéric-Charles, c'est renverser tous les principes que j'ai sur la stratégie, principes que j'ai puisés dans des études assez sérieuses : car, enfin, pour marcher en avant, il ne fallait pas laisser sur ses derrières le prince Frédéric-Charles, et sur son flanc gauche une autre armée de 240 à 250,000 hommes, avec la perspective, en outre, de rencontrer en tête l'armée du prince royal, et de plus, sur son flanc droit, l'armée du prince de Saxe. Eh bien, marcher en avant sans avoir d'abord détruit l'armée du prince Frédéric-Charles, c'était courir un grand hasard. Peut-être que l'école de Condé l'eût fait, mais je ne crois pas que le sage Turenne eût agi ainsi.

Me Lachaud. — Je désirerais que M. le Président demandât au général quel a été le rôle de la cavalerie dans la soirée du 18.

M. le Président. — Veuillez répondre à la question.

M. le général de Gondrecourt. — Dans l'après-midi de la journée du 18, la cavalerie a servi de trait d'union entre le 4e et le 6e corps. Le 4e corps était appuyé à Amanvillers, et la cavalerie, dont j'avais alors le commandement, parce que mon général divisionnaire avait été tué l'avant-veille, était bivouaquée sous Amanvillers. Elle prit les armes à onze heures, très-brusquement, dès le premier obus qui arriva dans le bivouac ; nos chevaux étaient tout sellés, et le bivouac fut bientôt couvert de projectiles.

Nous partîmes et nous étendîmes une ligne très-mince, de quatre escadrons, entre Amanvillers et Saint-Privat. Pendant toute la journée nous n'avons pas vu l'ennemi, mais nous avons reçu ses projectiles depuis onze heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Le maréchal Canrobert, qui commandait à Saint-Privat, était très-vivement engagé et recevait la majeure partie des feux de l'ennemi; il m'envoya demander de le soutenir avec une partie de ma division.

Le général de Ladmirault n'était pas de mon côté dans ce moment; je crus qu'il était utile de répondre de suite à la demande du maréchal Canrobert, plutôt que de perdre du temps à chercher le général de Ladmirault; j'envoyai donc une brigade de dragons, comme soutien, au maréchal Canrobert. Toutes nos opérations se sont bornées à nous porter tantôt sur le feu de l'ennemi pour laisser les projectiles passer sur notre tête, tantôt à faire d'autres mouvements continuels, afin de ne pas rester en cible sous le feu de l'ennemi; nous n'apercevions pas son feu, mais nous le sentions.

Je ne demandai pas, ainsi que je l'ai dit, l'autorisation à M. le général de Ladmirault d'envoyer une brigade de soutien au maréchal Canrobert. Le général de Ladmirault arriva vers les deux heures et je lui appris ce que j'avais fait. Je ne doutais pas de la réponse du général parce que je savais d'avance qu'il était un excellent camarade de bataille; en effet, le général de Ladmirault me dit que j'avais bien agi; il ajouta qu'il avait même fait davantage en vidant le quart de ses caissons dans ceux du maréchal Canrobert. Puis le général me quitta. Nous passions notre temps à avancer, à reculer, à nous mouvoir, enfin, pour ne pas servir de cible, je le répète, au feu de l'ennemi.

On attendait la garde et l'on disait à chaque instant qu'elle allait arriver. Je ne sais même pas quel est l'officier intelligent qui eut l'idée de faire ce que je vais dire. Il avait placé un clairon au débouché des bois, entre Amanvillers et Saint-Privat et il lui fit sonner la marche pendant une heure. Les troupes crurent que c'était la garde; elles le désiraient et, certainement, cette sonnerie a donné du cœur et du jarret à beaucoup de gens. Je regrette de ne pas connaître le nom de cet officier.

A sept heures du soir la garde arriva. Je suis parfaitement sûr de cette heure, parce qu'à son arrivée je tirai ma montre. Je vis le général Bourbaki qui débouchait sur Amanvillers et qui disait à ses grenadiers : «Portez-vous en avant. » Il faisait nuit. Les grenadiers se portèrent bien en avant, mais on ne voyait pas l'ennemi : on ne faisait que recevoir ses coups. Alors le général Bourbaki me fit demander l'un de mes deux derniers régiments pour boucher un trou. Je lui donnai un régiment de hussards. La nuit était tellement noire, que je ne l'ai plus retrouvé.

En même temps que les grenadiers, étaient arrivées deux ou trois batteries de la garde, qui ouvrirent un feu violent. Ce feu a-t-il fait du mal aux Prussiens? Je n'en sais rien, mais il nous a fait beaucoup de bien : en effet, après les cinq ou six premiers coups de nos pièces, le feu de l'ennemi cessait.

Je ne sais pas ce qui se passait à Saint-Privat; mais quant à Amanvillers, il n'était pas occupé par les Prussiens. On entendait, d'Amanvillers, les propos que tenaient les Prussiens qui pouvaient être à 150 ou 200 mètres de là. J'envoyai des officiers à pied, pour savoir si je pouvais ramasser des objets que j'y avais déposés; je les avais envoyés à pied afin qu'ils pussent pénétrer sans bruit; ils revinrent me dire qu'Amanvillers n'était pas occupé, qu'une ambulance française y était installée, mais qu'il serait très-dangereux de se porter sur ce point, attendu que les Allemands n'en étaient qu'à 150 ou 200 mètres.

M. le Président. — M. le défenseur n'a pas d'autre question à adresser au général?

Me Lachaud. — Non monsieur le Président.

DÉPOSITION DU CAPITAINE BERTET.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. le capitaine Bertet est introduit et prête serment.)

M. le Président. — Capitaine, quels sont vos nom et prénoms?

M. le capitaine Bertet. — Pierre-François Bartet.

M. le Président. — Quel est votre âge?

M. le capitaine Bertet. — Quarante-quatre ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le capitaine Bertet. — Capitaine au 64e de ligne.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le capitaine Bertet. — Paris.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le capitaine Bertet. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent ni son allié?

M. le capitaine Bertet. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes pas attachés au service l'un de l'autre?

M. le capitaine Bertet. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — M. le défenseur va indiquer quelles sont les questions auxquelles je vous prie de répondre.

Me Lachaud. — Le témoin n'était-il pas, le 18, de garde à Vionville?

M. le capitaine Bertet. — Non, à Verneville, en avant de Montigny-la-Grange, aux grands'gardes.

Me Lachaud. — A quelle heure a-t-il signalé l'ennemi?

M. le capitaine Bertet. — Vers neuf heures et demie. Ils étaient isolés d'abord, puis vers dix heures, ils ont paru en nombre.

M. le maréchal. — A quelle heure l'artillerie prussienne est-elle venue prendre position?

M. le capitaine Bertet. — A onze heures.

M. le maréchal. — C'était précisément pour combattre les lignes du 4e corps.

DÉPOSITION DU CAPITAINE GUDIN.

(M. le capitaine Gudin est introduit et prête serment.)

M. le Président. — Quels sont vos nom et prénoms?

M. le capitaine Gudin. — Gudin (Jules).

M. le Président. — Votre âge?

M. le capitaine Gudin. — Trente-trois ans.

M. le Président. — Votre profession?

M. le capitaine Gudin. — Militaire.

M. le Président. — Votre grade?

M. le capitaine Gudin. — Capitaine.

M. le Président. — Votre domicile?

M. le capitaine Gudin. — Tours.

M. le Président. — Connaissiez-vous M. le maréchal, ici présent, avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le capitaine Gudin. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'êtes ni son parent, ni son allié?

M. le capitaine Gudin. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'étiez pas au service l'un de l'autre?

M. le capitaine Gudin. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Capitaine, vous avez été assigné par la défense, veuillez répondre aux questions que M. le défenseur va vous adresser.

Me Lachaud. — Le conseil se rappelle la divergence qui existe entre la déposition du commandant de Beaumont et celle du capitaine de Mornay-Soult. Le témoin n'en a-t-il pas causé à Metz, quelques jours après le 18, et que lui a dit M. de Mornay-Soult?

M. le capitaine Gudin. — M. de Mornay-Soult m'a raconté que, le 18, le maréchal Bazaine avait ordonné devant lui à un officier du général Bourbaki de dire au général de rester dans ses positions et de ne pas engager la garde à la légère.

DÉPOSITION DU COMMANDANT GUIOTH.

M. le Président. — Commandant, vous avez été assigné par la défense. Veuillez répondre aux questions que M. le défenseur va vous adresser.

Me Lachaud. — Monsieur le commandant Guioth se souvient-il des ordres donnés le 18 par le maréchal Bazaine?

M. le commandant Guioth. — Le 18, au matin, j'ai été envoyé pour voir si les approvisionnements des corps étaient terminés.

Je suis parti du quartier général à neuf heures et je suis monté sur le plateau avec M. de Coupray, officier d'ordonnance de M. le maréchal Le Bœuf, qui venait de prévenir de sa part M. le commandant en chef qu'il s'attendait à être attaqué.

J'ai trouvé M. le maréchal Le Bœuf à cheval et donnant des ordres pour le placement de ses troupes; il m'a fait connaître, au point de vue des munitions et des vivres, que son ravitaillement en munitions était à peu près complet. M. le maréchal Le Bœuf m'a chargé de dire à M. le maréchal Bazaine qu'il faisait avancer son corps d'armée par échelons de façon à occuper le bois des Génivaux, qui s'étendait devant son front, et que l'ennemi se déployait devant lui, en s'étendant vers notre droite.

Je parcourus les lignes du 3e et du 2e corps; sur le front de ces lignes, je constatai qu'on s'occupait de creuser des tranchées-abris, et de construire des masques pour les batteries.

Je trouvai M. le général Frossard à son quartier général de Châtel-Saint-Germain. Après avoir fait une critique très-juste de la position occupée par l'armée, critique qui, malheureusement, a été confirmée le soir, le général Frossard me chargea de dire à M. le maréchal Bazaine que son corps avait beaucoup souffert, que tous les chefs avaient été tués ou blessés, qu'un grand nombre d'officiers manquaient, et que, dans le cas où une affaire sérieuse aurait lieu ce jour-là, les officiers du 2e corps, — particulièrement dans la 2e division, qui avait le plus souffert, — n'étaient pas certains de la solidité de leurs hommes.

Au point de vue des munitions et des vivres, le chef d'état-major m'annonça que les munitions de l'infanterie étaient à peu près suffisantes, que les munitions d'artillerie étaient loin d'être complètes, qu'on avait, pour la journée, les vivres de campagne, qu'on attendait encore le pain et le biscuit, enfin qu'on ne manquait pas de viande, mais que, comme le 2e corps avait perdu ses ustensiles de campement, on était dans l'impossibilité de la faire cuire.

La situation de ce corps était donc assez fâcheuse. Je retournai au quartier général, où j'arrivai vers onze heures moins un quart; j'eus l'honneur de rendre compte au maréchal des différentes observations qui m'avaient été faites au point de vue des positions. M. le maréchal Bazaine me fit observer que ces positions étaient très-bonnes, et que le commandant du 2e corps n'avait pas à se plaindre de la sienne. En effet, la position de Rozérieulles était très-forte par elle-même.

J'oubliais de dire que le général Frossard s'était plaint d'avoir la vallée de Châtel, qui se trouvait derrière lui, encombrée par la cavalerie de réserve et avait demandé que cette cavalerie fût reportée à Moulins. Je soumis cette demande au maréchal, qui m'envoya au chef d'état-major pour m'expliquer avec lui au sujet de ce changement de campement et du nouvel emplacement qu'on pouvait assigner à cette cavalerie.

Voilà les renseignements que j'ai apportés le matin.

Me Lachaud. — Le témoin a répondu implicitement à la deuxième question que j'avais à lui poser, je n'en ai pas d'autre à lui faire.

M. le commandant Guioth. — Cependant, monsieur le Président, je crois, si le conseil veut bien me le permettre, avoir encore quelque chose à dire.

M. le Président. — Si vous avez une observation à faire, vous êtes aussi régulièrement assigné comme témoin.

M. le commandant Guioth. — Lorsque je soumis le changement de campement de la division de Forton au général Jarras, celui-ci me demanda si j'avais demandé au général Frossard s'il désirait aussi renvoyer la division de cavalerie de son corps d'armée.

M. le Président. — Quel jour?

M. le commandant Guioth. — Le 18; je dis que je ne le pensais pas. Le général Jarras me renvoya pour poser cette question au général Frossard. J'arrivai près de celui-ci vers deux heures de l'après-midi. Le général était sur son terrain, ses troupes placées. Il me dit que l'ennemi ne faisait devant lui qu'une démonstration, que vers sa gauche il dessinait un mouvement tournant, mais que la brigade Lapasset était à Sainte-Ruffine, qu'il comptait sur elle, et qu'il n'avait pas d'inquiétude.

Comme j'étais personnellement connu du maréchal Le Bœuf et que j'entendais le canon de son côté, j'allai me mettre à sa disposition pour le cas où il aurait des communications à transmettre au maréchal Bazaine. Il me chargea de dire au maréchal qu'il venait de repousser une attaque très-vive sur son front et qu'il s'attendait à être attaqué de nouveau vers cinq heures, suivant l'usage des Prussiens. Il me chargea, s'il y avait encore des réserves, de demander au maréchal commandant en chef de lui en envoyer. Je lui répondis qu'il devait y avoir une division de la garde, celle des grenadiers, que je croyais encore au col de Lessy.

Le maréchal Le Bœuf me dit que le maréchal lui avait envoyé déjà une brigade de voltigeurs, que s'il pouvait lui envoyer la division de grenadiers, il lui ferait plaisir, mais qu'il ne la lui demandait pas d'une manière formelle et qu'il tiendrait.

Lorsque j'arrivai à Plappeville, j'appris que le maréchal était monté sur le plateau de Saint-Quentin, et j'allai l'y rejoindre. De cette position on voyait le terrain occupé par le 2e corps, dont l'artillerie avait ouvert son feu, et je me sou-

vieus que le maréchal me fit observer que le 2e corps faisait là une dépense de munitions bien inutile, puisqu'on ne voyait pas d'attaque effective sur son front. Voyant que M. le maréchal ne répondait pas à la demande d'appui formée par le maréchal Le Bœuf, je pensai qu'il avait déjà disposé de la division de grenadiers ou qu'il lui réservait une autre destination. Je fis cette observation que j'avais rencontré un régiment de voltigeurs sur la pente entre Lessy et Châtel, et que ce régiment pourrait être porté plus en avant. M. le maréchal envoya aussitôt un de ses officiers porter l'ordre à ce régiment de monter dans les bois jusqu'auprès du plateau. Enfin il me chargea de donner l'ordre à la division Forton de quitter sa position et de se retirer au Ban-Saint-Martin, mais après avoir envoyé un ou plusieurs escadrons faire une reconnaissance dans la vallée de la Moselle, vers Ars.

Je dois faire observer que lorsque je descendis les pentes du plateau de Saint-Quentin, vers cinq heures, on n'entendait plus le canon, et qu'à ce propos le maréchal Bazaine m'avait demandé si je savais ce qui se passait à la droite de l'armée. Sur ma réponse négative, M. le maréchal me demanda si j'avais entendu le canon de ce côté. Je lui répondis que la canonnade était tellement violente devant le 3e corps, qu'il était impossible d'entendre ce qui se passait à cinquante pas de là. A quatre heures et demie, M. le maréchal paraissait donc parfaitement ignorant de ce qui se passait à sa droite, et on n'entendait pas le canon dans cette direction, de la position où il se trouvait.

M. le Président. — C'est là ce dont vous vouliez déposer?

M. le commandant Guioth. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Avec l'assentissement du ministère public et de la défense, je vous autorise à vous retirer; vous recevrez plus tard une nouvelle convocation.

La séance est suspendue, elle sera reprise demain à une heure.

AUDIENCE DU 28 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

La séance est ouverte à une heure cinq.

M. le Président. — Greffier, appelez M. le colonel de Girels.

DÉPOSITION DU COLONEL DE GIRELS.

M. le colonel de Girels. — Cinquante-huit ans, colonel d'artillerie.

M. le Président. — Vous avez été cité devant le conseil pour paraître dans une autre catégorie de témoins; mais vous m'avez adressé une lettre qui se rapporte à des incidents sur lesquels le conseil a entendu déjà des témoignages, et il m'a paru convenable dès lors que vous vinssiez dès maintenant présenter votre observation. Vous avez la parole.

M. le colonel de Girels. — Dans la nuit du 16 au 17, à une heure très-avancée de la nuit, vers trois heures environ, j'ai reçu par un planton une dépêche de M. le général Soleille.

M. le Président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne la lecture de cette dépêche.

M. le greffier :

« Gravelotte, 16 août 1870.

« Mon cher colonel,

« Envoyez-moi de suite, et par le retour du convoi que le maréchal Bazaine fait partir ce soir pour Metz, tout ce que vous avez de disponible en munitions de 4 et de 12, surtout de mitrailleuses, et en cartouches d'infanterie modèle 1866; pour les cartouches d'infanterie, vous pourrez activer la confection de nouvelles cartouches dans la place; il faut aller au plus pressé; les consommations de la journée ont été des plus considérables; faites charger vos munitions sur des voitures de réquisition.

« *Le général commandant l'artillerie,*

« *Signé* : Soleille.

« *P. S.* Vous rendrez compte au général Coffinières et au général de Mecquenem.

« Dans le cas où un convoi de blessés ne serait pas arrivé, envoyez vos voitures par la route de Plappeville. »

M. le Président. — Cette dépêche doit être une de celles auxquelles il a été fait allusion dans une précédente déposition.

Veuillez achever votre déposition, colonel.

M. le colonel de Girels. — J'ai dit que cette dépêche était arrivée très-tard dans la nuit. L'heure m'était indifférente, parce que, pour ce que j'avais à faire, tout était prêt. J'avais plus de quatre-vingts caissons chargés de munitions, et je n'avais qu'à attendre le convoi. Dans le cas où il ne serait pas arrivé, j'avais des chevaux à ma disposition, — j'en avais toujours, j'avais pris mes mesures pour cela, — et j'aurais fait partir mes caissons.

Mais, dans la matinée, M. le commandant Mégnien, officier attaché à l'état-major de l'artillerie de l'armée, vint avec la mission d'amener les attelages à l'arsenal, et dès lors ma tâche se réduisait à fournir au commandant Mégnien tout ce qu'il me demanderait. Comme j'étais en mesure de le lui donner, mon attention ne resta pas longtemps attachée sur ce fait, parce que j'avais à m'occuper de beaucoup d'autres choses qui n'étaient pas aussi bien en ordre.

Du reste, le commandant Mégnien est, je crois, cité comme témoin, et il pourra donner sur l'exécution de cet ordre des détails plus précis que les miens.

M. le Président. — Y a-t-il d'autres questions à poser au témoin?

Il m'avait semblé utile de faire compléter ainsi les renseignements qui ont déjà été fournis sur tous les faits qui concernent les munitions dans la nuit du 16 au 17 août, et qui auraient pu n'être plus présents à la mémoire de MM. les membres du conseil lorsque M. le colonel de Girels serait venu plus tard dans une autre catégorie de témoins.

Nous abordons maintenant la série des communications. (*Au greffier.*) Appelez un témoin.

DÉPOSITION DE M. PETITPAS DE LA VASSELAIS.

M. Petitpas de la Vasselais (quarante ans, directeur des constructions télégraphiques, domicilié à Nancy).

M. le Président. — Le conseil vous entendra sur tout ce qui se rapporte aux communications qu'a pu avoir le maréchal Bazaine avec l'empereur, le maréchal de Mac-Mahon, le ministre de la guerre et divers.

Je crois particulièrement utile que vous fassiez connaître d'abord l'organisation du service télégraphique au moment de la campagne, et le fonctionnement des services.

M. Petitpas de la Vasselais. — Au commencement de la campagne, Metz était relié avec Paris par trois communications, dont l'une directe passant par Briey, Etain, Verdun, et Châlons.

Nous avions une autre communication par Nancy, qui nous permettait de communiquer aussi avec Strasbourg, avec le midi par Épinal et avec Paris par la ligne de Châlons et de Bar-le-Duc.

La troisième communication existait par Thionville, Mézières et la ligne des Ardennes.

Dans le département nous étions reliés avec toutes les sous-préfectures, Thionville, Briey et Sarreguemines par des fils spéciaux.

Par la ligne de Sarreguemines nous avions une communication directe aussi avec Strasbourg. Ces communications ont été coupées de très-bonne heure. La communication sur Nancy, qui a été la première interrompue, a été coupée le 12, à 4 heures du soir. La communication sur Briey, notre ligne directe, a été coupée le 18, à quatre heures quinze du soir. Dans cette même journée du 18, la communication par Thionville a été coupée entre six et sept heures du soir; je ne peux pas préciser exactement la minute.

Maintenant, les fils ont été rétablis sur la ligne de Thionville et de Maizières-les-Metz; cette ligne avait été coupée par les Prussiens le 19 à midi. Nous avons eu communication pendant une heure un quart, de midi à une heure un quart. Alors les Prussiens sont revenus, ont obligé nos surveillants à défaire ce qu'ils avaient fait, et ils les ont conservés comme otages pendant trois ou quatre heures : ensuite ils les ont tout simplement renvoyés, en gardant leurs outils. A partir de ce moment, nous n'avons plus eu de communication directe avec l'extérieur.

Le 19 au soir, à huit heures, je suis allé trouver le général Coffinières pour le prévenir, de nouveau, — je l'en avais déjà averti dans la journée, ainsi que le quartier général — que je n'avais plus aucune communication. Il me restait encore à transmettre deux ou trois dépêches, dont aucune n'était de M. le maréchal; il y en avait une du préfet, une du général Soleille, une ou deux de l'intendance, mais sans importance : il s'agissait de l'évacuation des blessés sur le nord.

J'allai donc trouver le général Coffinières et je lui dis : « Général, nous n'avons plus aucune communication. Je viens vous faire une proposition. Vous avez ici, au génie, plus de 3,000 kilomètres de câbles; ce ne sont peut-être pas des câbles pour être placés sous l'eau : toutefois je crois qu'on pourrait essayer d'établir dans la Moselle une communication entre Metz et Thionville, en coulant les câbles que vous avez. Cette opération est plutôt l'affaire du génie que la mienne; cependant, si vous ne trouvez personne de bonne volonté, je me mets tout à votre disposition et j'essayerai pendant la nuit. Je ne sais pas bien dans quel état est la basse Moselle mais enfin c'est une chose à tenter. » On m'a répondu que la chose n'était pas nécessaire. Je n'ai pas insisté.

Quant à l'organisation du service, il y avait d'abord le service territorial dirigé dans le département par un inspecteur, puis mon service de directeur chargé simplement du bureau de Metz. On avait aussi organisé un service de campagne, qui était placé sous la direction d'un inspecteur des lignes télégraphiques, qui malheureusement a très-peu servi, puisqu'il ne devait fonctionner qu'à partir du jour où l'on entrerait complètement en campagne.

Une fois l'armée bloquée sous Metz, on a établi un service de télégraphie reliant la division avec tous les forts de Metz, et de plus avec le quartier général du Ban Saint-Martin. C'est le génie qui a construit ces lignes; seulement, vers le 22 ou le 23, il a réuni ce service au service départemental. J'étais chargé de l'organisation au point de vue du personnel et de la direction dans tous ces divers bureaux.

Le génie s'était conservé, à l'aide de ses voitures, un service télégraphique reliant le quartier général avec les différents corps d'armée, avec Montigny, avec le quartier général du général de Ladmirault et celui du général Bourbaki. Le maréchal Le Bœuf était aussi relié par des voitures et des câbles au fort Saint-Julien; et même, en dernier lieu, on avait établi une ligne en communication avec le fort des Bottes. De plus, le haut du clocher de la cathédrale était relié avec la division; de là on faisait toutes les observations nécessaires, et on les communiquait en même temps à M. le général Coffinières et à M. le maréchal Bazaine.

Le 20, il m'est venu deux émissaires. Quand le premier est arrivé, vers onze heures du matin, j'étais malheureusement absent. Mon suppléant l'a reçu, a pris ses dépêches, mais il a eu le tort de ne pas lui demander son nom. Je ne peux préciser quelles étaient les dépêches qui avaient été apportées, parce que je ne les ai pas vues. Mais d'après ce que m'a dit mon commis principal, il devait y en avoir une du maréchal de Mac-Mahon.

A trois heures est arrivé le nommé Flahaut, qui m'a apporté un second paquet de dépêches. Je les ai toutes expédiées à destination, après avoir dit à Flahaut: « Vous allez attendre; j'ai un paquet de dépêches à vous faire remporter. » Cet agent m'avait, en effet, déclaré qu'il avait l'intention de rentrer à Thionville le soir même. De plus, je l'ai envoyé au maréchal Bazaine, comptant que le maréchal devait avoir besoin de lui.

Effectivement, à six heures du soir, alors même que cet agent était au quartier général, je reçus un ordre du maréchal qui me faisait demander si j'avais à ma disposition les hommes qui étaient venus dans la journée, et j'ai répondu que j'avais l'agent Flahaut. A partir de ce moment, je n'ai plus eu aucune communication avec l'extérieur; aucun agent n'est plus revenu chez moi, et je n'ai plus rien reçu.

M. le Président. — La ligne de Thionville avait été coupée le 15, elle a été rétablie le 19 à midi, et à une heure 15 elle a été détruite de nouveau. Pourquoi le général Coffinières n'a-t-il pas écouté vos propositions de la rétablir?

M. Petitpas de la Vasselais. — Il m'a donné très-peu de raisons, et je n'ai pas cru devoir insister.

M. le Président. — Vous avez fait une distinction entre le service territorial et le service de campagne. Ce dernier était-il le service du quartier général?

M. Petitpas de la Vasselais. — C'était un service différent. Il y avait eu un service de l'empereur, qui était dirigé par un inspecteur des lignes télégraphiques, mais qui n'a subsisté

que jusqu'au 14. Du reste, il se faisait tout simplement par lignes existantes.

M. le Président. — Ces lignes expédiaient et transmettaient les dépêches?

M. Petitpas de la Vasselais. — Excepté sur Paris où nous lui avions donné un fil spécial, toutes les dépêches de l'empereur passaient par l'intermédiaire de la direction pour être expédiées soit à Strasbourg, au maréchal de Mac-Mahon, soit au maréchal Bazaine et aux différents corps d'armée.

M. le Président. — Les dépêches reçues à Metz, pendant la période où l'empereur était encore à l'armée, et celles qui sont arrivées à Metz pendant les journées du 12 au 16, passaient toutes par le service que vous dirigiez, quelles qu'en fussent la destination et l'origine?

M. Petitpas de la Vasselais — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Et les dépêches adressées à qui que ce fût et quelle qu'en fût l'origine?

M. Petitpas de la Vasselais. — Excepté jusqu'au 14, toutes les dépêches venant directement de Paris passaient par le bureau télégraphique qui avait été installé à la préfecture de Metz, où se trouvait le quartier général et qui les recevait directement; elles ne passaient pas par mon bureau.

M. le Président. — Ainsi, jusqu'au 14 les dépêches venant directement de Paris arrivaient à un bureau spécial qui était indépendant de votre service?

M. Petitpas de la Vasselais. — Les dépêches venant de Paris et destinées à l'empereur.

M. le Président. — C'étaient seulement les dépêches échangées entre les généraux et les maréchaux de France, quel que fût le point de départ, qui passaient par votre service?

M. Petitpas de la Vasselais. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Qu'ont pu devenir alors des dépêches arrivées dans les journées du 13 et du 14, et qui étaient adressées au maréchal Bazaine ou à d'autres maréchaux ou à des généraux? Leur étaient-elles portées directement ou étaient-elles remises à leur état-major? En un mot, comment se faisait l'expédition?

M. Petitpas de la Vasselais. — Je ne peux pas préciser sur ce point.

M. le Président. — Je crois m'être servi des expressions professionnelles. La transmission, c'est l'envoi de la dépêche par le fil; l'expédition, c'est l'envoi de la dépêche au destinataire.

M. Petitpas de la Vasselais. — C'est parfaitement cela, monsieur le Président.

M. le Président. — Comment se faisait l'expédition? Voilà ma question.

M. Petitpas de la Vasselais. — Nous faisions porter directement les dépêches à l'état-major général, qui était sous ma main, à la préfecture; c'est de là qu'elles étaient transmises au maréchal, parce que, généralement, je ne savais pas où se trouvait le maréchal.

M. le Président. — Ainsi, c'est à l'état-major général que vous faisiez porter toutes les dépêches destinées aux commandants d'armée?

M. Petitpas de la Vasselais. — Oui, à moins que je ne connusse exactement leur adresse. Dans ce cas, on allait porter les dépêches directement aux destinataires; si on ne les trouvait pas, on les remettait à leurs officiers-d'état major, ou à l'état-major général.

M. le Président. — Dans ces journées du 12 au 14, n'y avait-il pas des communications télégraphiques établies en re Metz, Borny et les différents commandements des corps d'armée? Je trouve dans le dossier, à la date du 13, une recommandation faite par M. le maréchal Bazaine pour qu'on veillât à ne pas couper ces fils télégraphiques et à les rétablir sans retard en cas d'accident. C'était le service dit de campagne qui avait organisé ces communications?

M. Petitpas de la Vasselais. — Oui, monsieur le Président, mais ces fils étaient reliés avec mon bureau.

Il y a eu une communication établie avec Borny depuis le jour où M. le maréchal Bazaine est arrivé, jusqu'au 14, vers quatre heures ou quatre heures et demie du soir. A ce moment l'employé, qui était précisément installé à l'état-major, auprès du maréchal, crut devoir quitter son poste, sur l'injonction, du reste, qui lui en avait été faite par l'état-major, parce que les obus et les balles arrivaient dans ce local.

M. le Président. — Borny?...

M. Petitpas de la Vasselais. — Oui à partir de ce moment, nous n'avons plus eu de communications télégraphiques avec Borny.

M. le Président. — Mais des dépêches pour le maréchal Bazaine arrivant au bureau de Metz, dans les journées du 13 et du 14, les auriez-vous transmises par le fil télégraphique à Borny, ou bien les auriez-vous expédiées à l'état-major, à Metz?

M. Petitpas de la Vasselais. — Je les aurais transmises par le télégraphe à Borny directement.

M. le Président. — Pouvez-vous reconnaître d'après la nature du papier qui a servi à une expédition si une dépêche est venue de Metz ou de Borny?

M. Petitpas de la Vasselais. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Greffier, recherchez dans le dossier des dépêches télégraphiques sur papier jaune qui sont adressées à Metz.

Je reviendrai tout à l'heure sur cette question, qui est du reste incidente et sur laquelle je ne voudrais pas retenir longtemps le conseil.

Maintenant, pour les dépêches envoyées de Novéant ou de Pont-à-Mousson, et d'abord, pour aller de Novéant, où il n'y avait pas de bureau télégraphique, mais seulement les fils de la compagnie, à quel bureau de Metz ces dépêches arrivaient-elles?

M. Petitpas de la Vasselais. — A Metz, le bureau de la gare était devenu extrêmement important, et on a dû le scinder en deux; on a laissé dans le bureau géré par les employés de l'Etat les grands fils directs, et on a mis dans un bureau à côté les fils omnibus de Thionville, de Novéant, d'Ars. C'est à ce bureau, géré par des employés de la compagnie, qu'ont dû arriver les dépêches venant de Novéant, d'Ars et de Pont-à-Mousson, s'il y en a eu.

M. le Président. — Ces dépêches ont dû rester au bureau des agents de la compagnie?

M. Petitpas de la Vasselais. — Qui les ont expédiées je ne sais comment.

M. le Président. — C'était indépendant de votre service? Cela ne vous concernait ni au point de vue de la transmission, ni au point de vue de l'expédition?

M. Petitpas de la Vasselais. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez dit que vous aviez reçu le 20 deux émissaires qui vous apportaient des dépêches, et que vous n'en aviez plus reçu ensuite? En avez-vous reçu avant?

M. Petitpas de la Vasselais. — Non, je n'en ai pas reçu d'autres ni avant ni après.

M. le Président. — Après l'interruption du service télégraphique, vous avez donc reçu, le 20, deux dépêches. Vous avez dit que vous ne vous rappelez pas ce que contenait la première, que vous ne connaissiez pas le nom de l'agent qui l'avait apportée, mais que vous reconnaîtriez cette dépêche si on vous la montrait.

(Au greffier.) Représentez au témoin la dépêche n° 215.

M. Petitpas de la Vasselais, *après l'avoir examinée.* — Parfaitement, je la reconnais. C'est la dépêche du maréchal Mac-Mahon du 19 août.

M. le Président. — Elle vous a été remise vers onze heures du matin ?

M. Petitpas de la Vasselais. — A onze heures trente-cinq. Elle est partie de Châlons à trois heures trente-cinq; elle est arrivée à Metz à onze heures; elle a été expédiée de mon bureau au maréchal à onze heures trente-cinq.

M. le Président. — Combien a-t-il fallu de temps pour la porter au maréchal Bazaine ?

M. Petitpas de la Vasselais. — Mon Dieu! une demi-heure.

M. le Président. — Ainsi, vous la reconnaissez bien, mais vous ne vous rappelez pas le nom de l'agent qui l'a apportée?

M. Petitpas de la Vasselais. — Non, malheureusement. Le seul renseignement qui m'a été donné à ce sujet, c'est que c'était un ancien gendarme.

M. le Président. — Vous avez, à trois heures, le même jour 20 août, reçu une autre dépêche apportée par l'agent Flahaut ?

M. Petitpas de la Vasselais. — Oui, monsieur le Président, deux dépêches: il y en avait une pour le maréchal et une autre pour le général Soleille.

M. le Président. — Vous n'avez pas conservé souvenir de ces dépêches? Vous n'en aviez pas pris note?

M. Petitpas de la Vasselais. — Nous ne gardions pas minute des dépêches arrivées; nous ne gardions minute que de celles des dépêches que nous envoyions.

M. le commissaire spécial. — Le témoin peut-il faire connaître si, le 19, lorsque la ligne télégraphique de Thionville a été rétablie, M. le maréchal Bazaine en a été informé ?

M. Petitpas de la Vasselais. — Je ne saurais l'affirmer. Je crois cependant que j'ai envoyé immédiatement une dépêche pour l'avertir. Je sais que je me suis empressé de vite envoyer les dépêches que j'avais accumulées dans le bureau; mais je ne saurais rien affirmer d'une façon catégorique.

M. le Président. — Et avez-vous prévenu le gouverneur de Metz?

M. Petitpas de la Vasselais. — Oui; quant au maréchal Bazaine, je crois bien l'avoir prévenu, mais nous avions reçu à ce moment une dépêche très-longue à traduire. Ce que je puis dire, je le répète, c'est que j'ai fait immédiatement toutes les transmissions possibles. J'ai donc dû avertir le maréchal.

M. le Président. — Vous avez dit que vous n'avez pas reçu d'autres émissaires que les deux dont nous avons parlé. On ne vous a jamais entretenu des moyens à prendre pour rétablir les communications télégraphiques ou pour y substituer, si on ne pouvait pas les rétablir, l'envoi d'émissaires?

M. Petitpas de la Vasselais. — Jamais.

M. le Président. — Voilà des dépêches expédiées le 13 août au maréchal Bazaine. Veuillez les regarder.

M. Petitpas de la Vasselais, *après les avoir considérées.* — Ce ne sont que des copies, monsieur le Président. Je reconnais l'écriture de l'agent. Elles ont été écrites à l'inspection de Nancy.

M. le Président. — A quelle époque?

M. Petitpas de la Vasselais. — Oh! probablement l'année dernière, quand on a demandé les pièces dans l'instruction.

M. le Président. — A-t-on une observation à faire ?

Me Lachaud. — Aucune.

M. le Président. — Appelez le témoin Braidy.

DÉPOSITION DU GARDE FORESTIER BRAIDY.

Braidy (quarante-trois ans, garde forestier).

M. le Président. — Vous allez faire votre déposition devant le conseil comme vous le jugerez convenable; mais, pour vous indiquer sur quoi elle doit porter d'une manière générale, je vous rappelle que vous avez été chargé de diverses missions entre Metz et d'autres villes, pendant la campagne de 1870. Vous devez faire connaître au conseil la nature de ces missions, la manière dont vous vous en êtes acquitté et tous les incidents qui s'y rattachent.

M. Braidy. — L'inspecteur des forêts m'avait donné l'ordre de surveiller le côté de la plaine de Charleville, près de Fresnes-en-Woëvre.

Le 17, l'armée prussienne était à Fresnes; j'avais été rendre compte à l'inspecteur de son approche à sept lieues de Verdun; l'inspecteur m'a prié d'aller avec lui chez le général commandant, pour lui rendre compte de ce que j'avais vu. Je rendis compte au général, qui me dit : « Je voudrais trouver un homme sérieux capable de porter une dépêche à Metz. » Je répondis : « Général, si vous voulez me la confier, je la porterai — Êtes-vous disponible en ce moment? — Oui. — Eh bien, vous allez partir de suite. » Le général me remit une dépêche, je déjeunai et je partis pour Metz. Arrivé à Saint-Hilaire, vers les dix ou onze heures du matin, les premiers coups de canon de Saint-Privat se firent entendre; je vis défiler devant moi une réserve de 250 caissons de l'armée prussienne qui se portaient sur le champ de bataille. Je ne pus pas pénétrer jusqu'à Mars-la-Tour; je dus rétrograder pour aller sur Briey par la forêt. Arrivé à Porcher vers les neuf heures du soir, j'y ai couché. Le maire a reçu l'ordre de requérir tous les hommes valides pour l'enterrement des morts du 16. J'ai profité de l'occasion pour partir avec ces hommes et je suis arrivé à Briey, où trois à quatre cents uhlans faisaient des réquisitions à la mairie. J'ai cherché le sous-préfet : il était là; je l'ai prié de me donner un guide pour me diriger sur Metz à travers la forêt.

Nous avons été arrêtés à plusieurs endroits avant d'arriver. J'ai rencontré des chasseurs du 5e à cheval en reconnaissance; ils étaient commandés par un capitaine. Je remis ma dépêche au capitaine, il la porta au maréchal Bazaine de suite, et il me donna un sous-officier pour me conduire au Ban Saint-Martin. Je suis arrivé à cinq heures du soir. Le maréchal m'a fait expliquer comment j'étais venu et ce que j'avais vu. Après lui avoir rendu compte, le maréchal m'a fait donner un laissez-passer pour entrer à Metz, en me disant : « Vous êtes un homme intelligent; venez demain, à midi, à mon quartier général, on vous remettra une dépêche importante. » Le lendemain, à midi, j'ai été au quartier général. j'ai trouvé un officier de service qui m'a dit d'attendre.

Après avoir attendu deux heures, trois heures, quatre heures, ne voyant arriver personne, je priai un officier de service de dire à M. le maréchal que je l'attendais, et que, s'il n'avait pas besoin de moi, je m'en irais rejoindre ma famille. Le maréchal me fit entrer; il me demanda comment je comptais porter ma dépêche; je lui dis. « Je la placerai entre les deux semelles de mon soulier. » Le maréchal trouva l'idée bonne, et il envoya chercher un cordonnier. Le cordonnier trouva que c'était mieux de cacher la dépêche entre l'empeigne et le contre-fort.

Je suis parti de Metz à cinq heures. A neuf heures, nous avons été pris par les Prussiens, qui nous ont trimbalés jusqu'à deux heures du matin à peu près.

M. le Président. — Vous êtes parti du quartier général à cinq heures, et à neuf heures vous étiez prisonnier?

M. Braidy. — Oui. Les Prussiens nous ont conduits dans une ferme. Le commandant n'était pas là. Quand il est revenu, il a dit au fermier : « Allumez la chandelle ; » il nous a fait passer devant lui et nous a demandé : « D'où sortez-vous? — De Metz. — Pourquoi avez-vous quitté Metz? Nous sommes des ouvriers sans ouvrage, avons-nous répondu, et nous regagnons notre famille; on nous a chassés de Metz comme bouches inutiles. — L'empereur est-il encore à Metz? me dit le commandant. — Je l'ignore. — Quel est le moral des troupes, après les affaires des 16 et 18? » Enfin il nous fit beaucoup de questions; puis il commanda quatre hommes et un caporal pour nous emmener.

On parlait de nous fusiller. L'homme qui était avec moi comprenait l'allemand; il entendait ce qu'on disait et il me dit: « Nous allons être fusillés. » Ils nous ont fait aller comme cela jusqu'à deux heures du matin. C'étaient des Hanovriens. Nous avons passé comme cela jusqu'au lendemain matin. Alors on a commandé deux hommes pour nous faire conduire dans un village plus loin. Là ils nous ont quittés et nous sommes revenus sur Verdun. A mon arrivée j'ai remis la dépêche au général; c'était le 21, à cinq heures et demie ou six heures du matin.

M. le Président. — Ainsi, vous êtes parti le 20 à cinq heures du soir de Metz et vous êtes arrivé le 22 à cinq heures et demie du matin à Verdun où vous avez remis votre dépêche au général commandant la place?

M. Braidy. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes bien sûr que vous avez vu le maréchal, le 18 au soir, quand vous avez apporté votre dépêche?

M. Braidy. — Oui, et je suis resté dix minutes près de lui.

M. le Président. — Quand vous êtes revenu le lendemain, à midi, avez-vous revu le maréchal?

M. Braidy. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous ne l'avez pas vu entrer ni sortir?

M. Braidy. — Non.

M. le Président. — Vous êtes resté dans l'antichambre du quartier général à l'attendre?

M. Braidy. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — C'est après avoir attendu jusque vers les trois ou quatre heures que vous avez demandé si M. le maréchal vous avait oublié et que vous avez été introduit près de lui.

M. Braidy. — Oui.

M. le Président. — A quelle heure avez-vous été introduit?

M. Braidy. — A quatre heures environ.

M. le Président. — Le maréchal vous a parlé lui-même et il vous a remis une dépêche?

M. Braidy. — Oui.

M. le Président. — Vous n'avez pas fait d'autre voyage? C'est la seule mission que vous ayez remplie?

M. Braidy. — Non, je n'ai pas fait d'autre voyage. Je me suis engagé dans l'artillerie, et, après la reddition de Verdun, je suis parti par la Belgique pour aller dans le nord.

M. le Président. — Vous étiez déjà garde forestier avant la guerre?

M. Braidy. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres questions à adresser au témoin?

Me Lachaud. — C'est le 19, et non le 18, que le témoin a vu le maréchal?

M. Braidy. — Oui, le 19.

M. le Président. — Oui, c'est le 19 au soir qu'il est arrivé; le 20, à midi, il était au Ban-Saint-Martin; le 20, à cinq heures du soir, il est parti et, le 22, il est arrivé à Verdun. Voilà bien les dates.

Me Lachaud. — Nous sommes parfaitement d'accord, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le maréchal n'a pas de question à faire au témoin?

M. le maréchal Bazaine. — Non, monsieur le Président.

DÉPOSITION DU GARDE FISSABRE.

M. Fissabre (soixante-trois ans, garde forestier).

M. le Président. — Avant que vous commenciez votre déposition, je dois vous rappeler sur quels points elle porte. Avez-vous ou n'avez-vous pas rempli l'office d'émissaire ou facilité la marche d'émissaires envoyés à Metz pendant la campagne de 1870? Quelles sont les circonstances qui se rattachent à cet ordre de faits?

M. Fissabre. — Le 19 août 1870, le garde Braidy est venu me requérir chez moi pour l'accompagner au quartier général de Metz. Je l'ai escorté et nous avons été jusqu'à la tuilerie de Romanville; là, nous avons été arrêtés par un poste prussien; on nous a demandé où nous allions.

Nous avons répondu que nous allions à Metz. J'ai dit que j'y avais des parents que je voulais voir. Braidy a dit : « Je vais chercher de l'ouvrage à Metz, parce qu'il n'y en a plus ici. »

Les Prussiens nous dirent de passer par la vallée pour ne pas être inquiétés. Nous avons pris par la vallée en passant dans les forêts; nous les connaissions très-bien, Braidy et moi, mais toutes les forêts étaient gardées par des sentinelles allemandes. Enfin, nous avons pu en sortir, mais voilà que nous retombons dans une patrouille prussienne; nous voilà encore arrêtés. Nous recommençons à dire notre affaire. Ils nous disent : « Vous pouvez aller à Metz, mais une fois entrés, vous n'en reviendrez plus. »

Nous sommes allés à Maizières, où nous nous sommes rendus chez le maire, parce que Braidy avait un mot d'écrit pour lui; le maire devait nous procurer une voiture pour aller au quartier général. Le maire répondit qu'il ne pouvait pas nous en donner, parce qu'il s'exposerait trop; que quatre uhlans venaient de prélever 1,000 francs dans la caisse de la commune. Alors, nous avons dit : « Puisque nous ne pouvons pas avoir de voiture, nous irons à pied »

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 28 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

A Bellevue, nous avons rencontré un détachement de chasseurs, et nous avons demandé au capitaine qui les commandait s'il ne pouvait nous indiquer où était le quartier général du maréchal Bazaine; il nous a demandé, à son tour, si nous avions quelque chose à porter au maréchal : « Oui, nous avons une dépêche à lui remettre. — Si vous voulez me la donner, dit le capitaine, je vais la porter au galop et je vous ferai conduire par un sous-officier au quartier général. » Nous avons remis la dépêche au capitaine qui est parti au galop; un sous-officier nous a menés, et, quand nous avons été arrivés au quartier général, Braidy est entré dans le palais du maréchal. Il est entré; moi, je suis resté à la porte. Il était entre sept et huit heures du soir quand nous sommes arrivés. Quand Braidy est sorti de chez le maréchal, je lui ai demandé ce qu'il lui avait dit. Il paraît, — c'est Braidy qui me l'a dit, — que le maréchal lui a demandé d'abord si c'était lui qui avait apporté la dépêche, et comment il avait fait pour passer, puis, s'il avait vu beaucoup de troupes. Il a renseigné le maréchal, qui lui a demandé s'il avait besoin d'argent. Braidy doit avoir répondu qu'il avait reçu 25 francs à Verdun du général Margueritte; qu'il n'était pas seul, qu'il y avait un autre homme avec lui, et que, comme on était deux, ça commençait à s'user.

Le maréchal alors doit avoir donné cinquante francs à Braidy, et lui a dit de revenir le lendemain à midi prendre la réponse au quartier général; puis il nous a fait donner un laissez-passer pour entrer dans Metz; le lendemain nous avons été pour prendre la réponse; je suis resté, comme la veille, devant la porte. Vers les quatre heures, Braidy est revenu, et il m'a dit : « J'ai la réponse, nous allons partir. » Je lui ai demandé où était sa dépêche, il m'a répondu qu'elle était placée dans le contre-fort de son soulier. Alors nous sommes repartis de Metz. A deux lieues de là, à la ferme de Hayange, nous avons été arrêtés par une patrouille prussienne et conduits dans un poste. Le capitaine qui commandait ce poste était alors à faire sa ronde ou à voir ses factionnaires. Quand il est arrivé au poste, il nous a demandé d'où nous venions, et, à ceux qui nous avaient arrêtés, il a demandé ce que nous avions fait. Ils ont répondu que nous venions de Metz, que nous n'avions rien fait. Alors nous avons dit : « Nous voulons nous en aller chez nous, parce que nous n'avons rien à faire à Metz, où il n'y a pas d'ouvrage. » Il nous a demandé où était l'empereur et s'il y avait beaucoup de troupes à l'entour de Metz. Nous avons dit que nous ne savions pas où était l'empereur et qu'il y avait beaucoup de troupes, mais que nous n'en savions pas le nombre. Il nous a donné alors quatre hommes et un sous-officier, qui nous ont conduits jusqu'au bout de la ligne.

A Rombach, nous avons encore été arrêtés; on nous a menés au camp, où on nous a demandé ce que nous voulions faire, et d'où nous venions, si nous n'étions pas porteurs de quelque chose. Nous avons dit que nous revenions de Metz et que nous voulions nous retirer du siége et rentrer chez nous. Nous avons couché au camp et, le lendemain, on nous a conduits hors de la ville. Nous sommes arrivés ensemble jusque chez moi, à la maison forestière, où Braidy m'a quitté pour retourner à Verdun.

M. le Président. — Vous êtes sûr que Braidy vous a dit qu'il avait vu le maréchal le 19 au soir?

M. Fissabre. — Oui, monsieur, et qu'il lui avait donné 50 francs.

M. le Président. — N'avez-vous pas vu, à la maison forestière, des émissaires français qui cherchaient à pénétrer dans Metz?

M. Fissabre. — Oui, monsieur le Président. A Metz, nous avions vu déjà Scalabrino. Scalabrino est reparti et il a été arrêté par les Prussiens avec nous.

M. le Président. — Quel jour avez-vous rencontré ces deux émissaires qui voulaient pénétrer dans Metz?

M. Fissabre. — C'est le 21, à 11 heures.

M. le Président. — Pendant que vous voyagiez entre Metz et Verdun. Quand vous êtes-vous arrêté chez vous?

M. Fissabre. — Le 21. Ces deux émissaires savaient que j'étais rentré; ils étaient déjà à Moyeuvre, et ils sont retournés pour venir chez moi me demander comment j'avais passé; je leur dis que je ne croyais pas qu'ils pourraient passer, à moins de prendre par Hayange et Thionville. Je ne savais pas que c'était encore investi de ce côté. Ils me dirent qu'ils avaient une dépêche à porter, mais que, comme ils voyaient qu'ils ne pourraient pas passer, il leur était inutile d'aller plus loin. Je ne sais pas s'ils ont pu arriver ou non.

M. le Président. — Y a-t-il des questions à poser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Je demanderai au témoin s'il a vu le nommé Scalabrino à Metz, le 20.

M. Fissabre. — Je viens de le dire.

M. le commissaire du gouvernement. — Scalabrino est-il parti seul avec Braidy dans la journée du 20, et à quelle heure précise ?

M. Fissabre. — Scalabrino est parti avec nous et à la même heure.

M. le Président. — Où avez-vous rencontré Scalabrino avant de partir ensemble ?

M. Fissabre. — Le 19 au soir, quand nous sommes rentrés à Metz, nous avons rencontré Scalabrino dans la maison où nous allions chercher un gîte ; c'était le brigadier du garde Braidy ; en l'apercevant, Braidy dit : « Voilà Scalabrino, » et il lui dit que nous venions d'apporter une dépêche. Scalabrino nous demanda : « Vous en retournez-vous ? — Nous devons aller demain chez le maréchal à midi. » Scalabrino avait déjà remis sa dépêche ; il nous a dit : « Nous nous en irons ensemble. » Nous avons fait le trajet ensemble, lui, Braidy et moi, jusqu'à la maison forestière.

DÉPOSITION DU GARDE SCALABRINO.

M. Ambroise Scalabrino (cinquante-six ans, garde forestier).

M. le Président. — Appelez le témoin Scalabrino.

M. Scalabrino est introduit et prête serment.

En réponse aux questions d'usage qui lui sont posées par M. le Président, le témoin déclare se nommer Scalabrino (Georges-Alphonse) ; être âgé de cinquante-six ans, brigadier forestier en retraite, domicilié à Haudouville (Meuse) ; ne connaître M. le maréchal que pour l'avoir vu passer à Verdun ; n'être ni son parent ni son allié ; n'avoir jamais été à son service ni ne l'avoir eu au sien.

M. le Président. — Avant que vous commenciez votre déposition, je vous rappelle que vous avez été chargé de diverses missions entre Verdun et Metz, durant la campagne de 1870. Faites connaître au conseil la nature de ces missions, la façon dont vous les avez remplies et les divers incidents qui s'y rattachent.

M. Scalabrino. — Le 17 août 1870, deux gendarmes sont venus chez moi m'apporter une dépêche adressée à la première armée que je rencontrerais.

Je ne savais pas où était l'armée ; je suis allé à Verdun trouver mon inspecteur, il ne savait pas non plus où était l'armée. Il me dit : « Le plus sûr est d'aller voir le général qui commande à Verdun. » Nous y avons été ensemble. Le général nous dit que l'armée se trouvait du côté de Conflans. Je suis parti vers une heure de Verdun pour me rendre à Conflans.

En passant à Étain, j'ai trouvé trois éclaireurs prussiens. Il y avait beaucoup de monde sur la route. Je suis passé par Rouvres pour gagner Saint-Privat.

J'arrivai à Saint-Privat vers quatre heures du matin, et vers quatre heures j'ai trouvé M. le maréchal Canrobert à qui j'ai remis ma dépêche. Le maréchal m'a dit que cette dépêche était chiffrée, qu'il fallait la faire traduire, que ma mission n'était pas terminée, que je devrais porter la dépêche à Plappeville au maréchal Bazaine.

Aussitôt que la dépêche a été déchiffrée, je suis parti pour Plappeville où je suis arrivé vers huit heures du matin. Un factionnaire, auquel je demandai si je pouvais voir le maréchal, me fit monter au premier à droite. Un officier d'état-major qui était là prit ma dépêche et me dit de m'asseoir. Au bout d'un instant, il me fit entrer. Je trouvai M. le maréchal. Il me fit mettre à côté de lui et me demanda par où j'étais passé. Il avait une carte ouverte devant lui. Je lui répondis que j'étais passé par Étain et Conflans. Il m'a fait une foule de questions sur les troupes allemandes ; puis il m'a dit que je devais être fatigué, que j'aille me reposer et que je repasse à cinq heures pour prendre ma dépêche.

M. le Président. — Quelle heure était-il ?

M. Scalabrino. — Je suis arrivé le 18, et c'est à huit heures du matin que j'ai vu le maréchal.

Je suis allé à Metz en attendant cinq heures. Vers dix heures, la bataille de Saint-Privat a commencé. J'ai pensé qu'il fallait quitter Metz et retourner un peu plus tôt au quartier général : j'y suis arrivé vers quatre heures du soir. Le maréchal est rentré à sept heures ou sept heures et demie, je ne puis pas préciser l'heure au juste ; je me suis alors adressé à un aide de camp et je lui ai dit que je désirais avoir la réponse que M. le maréchal m'avait promise. Il me répondit : « Le maréchal est avec ses généraux ; il ne peut vous donner audience. » J'ai attendu jusqu'à neuf heures du soir.

A neuf heures, je ne savais pas où aller me loger, j'insistai pour avoir ma dépêche et je dis à un aide de camp de prier M. le maréchal de me la donner. J'ajoutai que je ne savais pas où loger, et le priai de me laisser coucher dans son écurie ; il faisait une nuit affreuse. Il me répondit qu'il n'avait pas de place. Je suis allé chez un aubergiste des environs qui n'avait pas non plus de place ; je lui ai demandé de coucher n'importe où, sur une table, par terre, il m'a refusé. Une demoiselle qui servait dans l'auberge m'a fait entrer dans une écurie et m'a dit : « Nous avons chez nous un pressoir sur lequel il y a un peu de paille, vous pourrez y coucher. » J'y suis allé ; c'était plein de monde ; pas moyen de m'y caser. Je suis revenu à l'écurie où j'ai couché derrière un cheval en ramassant quelques débris de paille, ou plutôt du fumier. Cette demoiselle, dont je viens de parler, m'apporta un drap ; je lui avais promis de la récompenser, je lui ai donné vingt sous le matin.

Je suis revenu le 19 à Metz et je suis allé trouver l'inspecteur des forêts : je l'ai prié de me donner une indication sur la manière d'avoir une dépêche. Il m'a donné un sous-inspecteur, que j'ai accompagné jusqu'au quartier général. M. le maréchal n'était plus à Plappeville, mais au Ban-Saint-Martin. Nous sommes allés le trouver le soir ; le sous-inspecteur m'a dit de l'attendre devant la porte et il est monté chez le maréchal qui lui a répondu qu'il n'avait pas de dépêche à me donner.

Comme j'étais très-fatigué à cause de la marche forcée que j'avais faite, je suis allé me reposer, bien décidé à partir le lendemain.

Le soir, j'ai rencontré le garde Braidy qui était également porteur d'une dépêche.

Il m'a dit : « Ecoutez, brigadier, attendez-moi, demain, j'ai rendez-vous au quartier général ; j'ai une dépêche à rapporter. » Je lui ai répondu : « Je vous attendrai, nous partirons ensemble. »

Le lendemain je l'ai accompagné au quartier général : il a eu sa dépêche vers quatre ou cinq heures. Nous nous sommes dirigés sur la route de Moyeuvre pour aller à Verdun. A peine avions-nous fait huit ou neuf kilomètres que nous étions arrêtés par les Prussiens, dans une ferme où on nous a gardés prisonniers pendant une heure, puis on nous a conduits dans un autre camp un peu plus loin. C'était probablement un capitaine qui n'osait pas prendre sur lui de nous relâcher, et il nous menait à un général. On nous a conduits à travers champs et vignes. Une fois sur la route, on nous a lâchés ; mais, vingt minutes après, nous étions arrêtés de nouveau

par une avant-garde et on nous a menés dans un camp d'artillerie.

Il se trouvait là un capitaine (car je comprends l'allemand et je l'ai entendu appeler : *hauptmann*), qui nous a dit : « Restez là jusqu'à demain matin. » Il voulait sans doute nous interroger et savoir d'où nous venions. Nous avons répondu que nous étions ouvriers employés dans les forges de Moyeuvre. Le lendemain, on nous a relâchés.

En arrivant à Briey, nous avons trouvé l'artillerie qui levait le camp. Des gens que nous avons rencontrés nous ont conseillé de ne pas nous présenter, parce qu'on nous prendrait pour convoyeurs. J'ai dit à Braidy : « Il vaut mieux aller à travers champs. »

J'ai quitté Braidy le 21 au soir, il me restait deux lieues à faire pour arriver à Verdun.

A Hendicumont, on me dit : « Scalabrino, vous ne pouvez pas aller plus loin ; il y a des troupes en masse sur la route d'ici à Verdun. »

J'ai été obligé de coucher à Hendicumont, et, le lendemain, j'ai pris une pioche et je me suis fait conduire dans les bois ; un fois là, j'ai marché à travers bois et je suis rentré le 22 au matin, et dans l'après-midi j'ai rendu compte de mon voyage à mon inspecteur et au général de Verdun.

Le 22, à midi, l'inspecteur vient me voir et me dit : « Il est arrivé une dépêche du maréchal Mac-Mahon pour le maréchal Bazaine. Braidy doit la porter. Prenez-en un double et tâchez de la faire parvenir au maréchal Bazaine, à Metz. » Je me chargeai de la commission et me mis aussitôt en route.

Je suis parti d'Ars le 25. Je me suis dit : « La première fois j'ai passé du côté de Saint-Privat, cette fois il faut chercher à passer par un autre chemin. » Cela m'a été impossible. Je suis allé au village d'Auboué, où j'ai rencontré des bonnes femmes qui m'ont dit que je ne passerais pas, que j'allais être arrêté. J'avais avec moi un guide qui connaissait le chemin. En effet, nous n'avions pas fait cent pas quand une balle vint frapper devant moi sur un petit mur de cinquante centimètres de hauteur. Je dis à mon guide : « Il n'y a pas moyen d'avancer, il faut retourner. » Nous sommes rentrés à Verdun le 26, après avoir couché à Audun-le-Roman.

Le 27, j'ai rendu compte de ma mission à l'inspecteur et ensuite au général gouverneur, auquel j'ai remis la dépêche dont j'étais porteur.

M. le Président. — N'avez-vous pas rencontré deux porteurs de dépêches vers la fin de votre seconde mission ?

M. Scalabrino. — Le 24 ou le 25, après midi, j'ai trouvé à Ars deux individus qui m'ont dit qu'ils venaient de Pont-à-Mousson. Ils ont tenté de passer sur la sixième ligne ; on les a arrêtés à six postes différents, on les a déshabillés chaque fois et on les a retenus prisonniers pendant plusieurs heures ; mais je ne peux pas dire qui ils sont ; je ne les connais pas.

M. le Président. — Vous étiez resté à Metz du 18 au 20 et vous avez fait plusieurs fois des efforts pour emporter une dépêche ?

M. Scalabrino. — Oui, monsieur le Président, je ne voulais pas rentrer à Verdun sans dépêche.

M. le Président. — Le 20, vous avez été au quartier général avec Braidy, et vous l'avez attendu en bas ?

M. Scalabrino. — Oui, monsieur le Président, j'étais là avec un garde nommé Fissabre.

M. le Président. — Braidy est monté seul ?

M. Scalabrino. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Ainsi, vous n'avez vu le maréchal qu'une seule fois, le 18 au soir ?

M. Scalabrino. — Oui ; et, le 19, lorsque le sous-inspecteur de Metz est allé demander une dépêche, on lui a dit qu'il n'y en avait pas.

DÉPOSITION DU GARDE GUILLEMIN.

M. Ferdinand Guillemin (quarante-deux ans, garde-forestier).

M. le Président. — Vous avez été chargé de diverses missions entre Verdun et Metz ?

M. Guillemin. — Oui. J'étais à Verdun. M. l'inspecteur me dit qu'on avait besoin de moi pour porter une dépêche au maréchal Bazaine. J'acceptai cette mission, et l'inspecteur me conduisit à M. l'intendant militaire. M. l'intendant me remit la dépêche ; c'était le 19 août. Je partis le même jour, à deux heures de l'après-midi. D'après ce que m'avait dit M. l'intendant, je devais trouver l'armée française à Conflans. Mais arrivé à Conflans, je ne l'ai pas trouvée. J'ai continué ma route pour Metz. Je suis arrivé le 20. J'ai été voir le maréchal Bazaine ; il était au Ban-Saint-Martin. Je lui ai remis ma dépêche.

M. le Président. — C'est l'intendant général qui vous avait remis cette dépêche ou qui vous l'avait fait remettre ?

M. Guillemin. — C'est lui-même qui me l'avait remise.

M. le Président. — M. l'intendant Wolff ?

M. Guillemin. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il ne vous a rien dit en vous la remettant ?

M. Guillemin — Il m'a dit que je trouverais l'armée française du côté de Conflans.

M. le Président. — Il ne vous a donné aucune autre explication ?

M. Guillemin. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez remis la dépêche au maréchal lui-même ?

M. Guillemin. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il ne vous a fait aucune observation en la recevant ?

M. Guillemin. — Il m'a dit : « Il est trop tard ! »

M. le Président. — Qu'est-ce que cela voulait dire ?

M. Guillemin. — C'était une dépêche pour les vivres.

M. le Président. — Comment le savez-vous ?

M. Guillemin. — Je connaissais la dépêche.

M. le Président. — Elle vous avait donc été remise ouverte ?

M. Guillemin. — Oui, monsieur le Président, je l'avais lue.

M. le Président. — Est-ce que l'on vous avait dit de la lire pour le cas où vous seriez obligé de la détruire ?

M. Guillemin. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Quel en était le contenu ?

M. Guillemin. — Voici son contenu : « Faut-il transporter les vivres sur Metz ou sur Reims ? Verdun est bien approvisionné de tout. »

M. le Président. — Vous l'aviez apprise par cœur de manière à la répéter de vive voix dans le cas où il aurait fallu la détruire ?

M. Guillemin. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Après l'avoir lue, le maréchal ne vous

a fait aucune question? Vous l'avez seulement entendu dire : « Il est trop tard. »

M. Guillemin. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Qu'avez-vous fait en quittant le maréchal?

M. Guillemin. — Je suis parti déjeuner.

Un officier d'état-major me dit : « Venez demain à sept heures au Ban-Saint-Martin. » Je m'y rendis à l'heure indiquée. M. le maréchal me remit une dépêche pour le commandant de place de Thionville. J'ai alors essayé de traverser les lignes, mais je n'ai pas pu.

M. le Président. — Vous êtes resté dans Metz jusqu'à la capitulation?

M. Guillemin. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — N'avez-vous pas dit dans l'instruction que vous aviez connu à Metz un jeune homme qui avait apporté une dépêche venant de Thionville?

M. Guillemin. — Je ne l'ai pas connu. Je pensais que c'était un jeune homme auquel j'en ai parlé plus tard, mais il m'a dit que ce n'était pas lui.

M. le Président. — Vous n'avez sur ce point aucun souvenir? Vous n'avez pas de déclaration à faire à cet égard?

M. Guillemin. — Non, monsieur le Président.

DEUXIÈME DÉPOSITION DE L'INTENDANT DE PRÉVAL.

M. le Président. — Le 17 août, vous avez été chargé d'une mission par le maréchal Bazaine?

M. l'intendant de Préval. — Le 17 août, à huit heures du soir, au bivouac de Plappeville, je fus appelé par M. le maréchal Bazaine. Il me parla de son projet de s'élever par le nord et me prescrivit de prendre le chemin de fer de Thionville, d'aller à Châlons, de faire des approvisionnements et de pousser sur Metz tout ce que je pourrais réunir en fait de vivres et de biscuit. Il me désignait Longuyon comme centre d'approvisionnements. En conséquence de ces ordres, je partis avec le M. commandant Magnan, chargé, lui aussi, d'une mission particulière. A onze heures du soir, nous étions à Thionville. Je me mis immédiatement en campagne. Je trouvai à Charleville de grandes masses de biscuit; à Reims, de même. Je fis diriger le tout sur Metz.

Nous arrivâmes à Châlons vers sept ou huit heures du matin. Je me rendis chez M. l'intendant militaire Uhrich, qui fit mettre à ma disposition 100,000 rations de pain que je fis partir de suite pour Metz, également par la grande vitesse.

J'avais accompli la première partie de ma mission; vers midi, je revins à la gare et j'y trouvai le commandant Magnan, M. le médecin inspecteur Larrey, M. l'aumônier en chef Métairie, qui rejoignaient Metz, et enfin M. le général de Béville, qui partait pour Paris.

Arrivé à Charleville, je descendis seul pour voir d'abord si les ordres concernant le biscuit de Givet avaient été exécutés, ensuite pour donner l'ordre de pousser la fabrication du pain dans toutes les localités environnantes et de faire venir à Longuyon de l'avoine de Belgique.

J'adressai au ministre de la guerre une dépêche qui lui rendait compte des résultats de ma mission. J'en envoyai une en même temps à M. l'intendant général de l'armée de Verdun.

Ayant ainsi préparé la seconde partie de ma mission, je me disposai à retourner à Metz, lorsque je retrouvai à la gare de Charleville le commandant Magnan, le docteur Larrey et M. l'aumônier Métairie, qui avaient trouvé la voie de Metz coupée par l'ennemi. Comme il pouvait se faire que la rupture de la ligne fût de peu d'importance et que tout eût été réparé dans la nuit ou dans les premières heures de la matinée, nous reprîmes le train le lendemain par Metz; mais, arrivés à Thionville, nous apprîmes que la voie ferrée était occupée sérieusement par l'ennemi; le train de 55,000 rations de pain venant de Reims avait pu passer et était entré à Metz; celui de 100,000 rations, venant de Châlons, avait été refoulé et se trouvait dans la gare de Thionville. Quant aux biscuits, ils étaient en arrière.

Je pensai qu'il n'était pas possible de rester à Thionville; la voie pouvait être coupée le lendemain, — c'est je crois, ce qui arriva, — et je me serais trouvé bloqué dans cette place sans pouvoir rendre aucun service. Je jugeai plus prudent d'aller à Montmédy pour diriger le mouvement de concentration de vivres sur Longuyon. Je rentrai à Montmédy vers six heures du soir. Dans la nuit, je fus rejoint par M. l'intendant général de l'armée, qui venait de Verdun; je lui rendis compte de ma mission, et, le lendemain, je repris sous ses ordres la direction du ravitaillement par les voies ferrées. Ce ravitaillement marcha bien; car, après huit jours, nous avions sur rails 1,500,000 rations.

Après le bombardement de Montmédy, le 15 octobre, je reçus l'ordre de me rendre à Paris; je le fis en allant en Belgique par Virton et en entrant en France par Valenciennes.

M. le Président. — Ainsi, M. le maréchal vous avait indiqué son projet de retraite par les places du nord?

M. l'intendant de Préval. — Il m'avait parlé de son projet de s'élever vers le nord, et m'avait indiqué Longuyon comme point de concentration et de ravitaillement. Si nous n'avons pas fait venir nos trains à Longuyon, c'est que cette gare était menacée et sans défense, tandis que Montmédy se trouvait dans des condition bien meilleures; d'ailleurs cette gare était très-rapprochée de Longuyon.

M. le Président. — C'est le 17 au soir que vous avez vu le maréchal Bazaine à Plappeville?

M. l'intendant de Préval. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il vous a dit qu'il allait s'élever par le nord?

M. l'intendant de Préval. — Oui, monsieur.

M. le Président. — Vous a-t-il recommandé le secret?

M. l'intendant de Préval. — Pas d'une manière absolue.

M. le Président. Vous avez fait connaître cette confidence à l'intendant général Wolff?

M. l'intendant de Préval. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Quand?

M. l'intendant de Préval. — A mon retour à Montmédy.

M. le Président. — Et vous avez télégraphié au ministre de la guerre?

M. l'intendant de Préval. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — En lui donnant tous les renseignements que vous avait confiés le maréchal Bazaine?

M. l'intendant de Préval. — Tous mes papiers ont été brûlés. Je ne saurais donc le dire exactement. Je pense que j'ai fait connaître l'intention du maréchal de s'élever par les places du nord et de choisir Longuyon comme centre de ravitaillement. Il est plus que probable que je lui en ai parlé, mais je ne l'affirmerais pas.

DEUXIÈME DÉPOSITION DE L'INTENDANT GÉNÉRAL WOLFF.

M. le Président. — Monsieur l'intendant général, vous avez déjà prêté serment devant le conseil. Je vous rappelle que vous continuez votre déposition sur la foi du serment que vous avez déjà prêté.

Quelles étaient vos instructions et quelles ont été les mesures prises par vous du 16 au 25 août pour approvisionner l'armée ?

M. l'intendant général Wolf. — Le 16 août, j'ai achevé à Verdun un travail que j'avais commencé et dont j'avais rendu compte à M. le maréchal Bazaine.

Ce travail avait eu pour résultat d'augmenter nos ressources dans une proportion sensible, dont je ne me rappelle pas exactement le chiffre. J'avais réuni au moins six à sept cent mille rations, vers le 18 ou le 19, à Verdun.

J'étais dans cette ville, continuant ce même travail, toujours dans la pensée qu'on viendrait se ravitailler à Verdun, lorsque le commandant supérieur de Verdun reçut l'ordre de M. le maréchal de Mac-Mahon d'envoyer tous les approvisionnements de Verdun à Reims. J'ai compris alors que ma mission était terminée à Verdun, et, conformément aux instructions de M. le maréchal Bazaine, je me suis rendu à Montmédy, où, à ma grande surprise, je trouvai mon second, M. l'intendant de Préval, déjà chargé du travail que je comptais faire sur cette ligne. Il me rendit compte que, le 17, M. le maréchal Bazaine l'avait envoyé à Montmédy. J'ai compris que, pour envoyer le second de l'intendant général à Montmédy, et décapiter ainsi le service de l'administration de son armée, M. le maréchal devait avoir des raisons très-sérieuses.

Aussi, je me suis appliqué avec la même énergie à ravitailler toute cette ligne de Montmédy à Mézières, et l'opération a marché très-rapidement, parce que nous avions encore le libre emploi des chemins de fer. Je ne crois pas exagérer en disant que, le 26, on avait trouvé 800,000 rations à Mézières et dans toutes les gares intermédiaires. J'avais été forcé d'agir ainsi et de disperser mes approvisionnements, parce qu'il fallait laisser la voie libre. Le 23, je reçus une lettre de M. l'intendant du 6e corps, M. Vigo-Roussillon, qui me prévenait d'avoir à me préparer à recevoir le corps de M. le maréchal Mac-Mahon, à la date du 26. Tous mes efforts ont tendu à assurer la facilité des distributions en présence de l'arrivée, à coup sûr, d'une armée et peut-être de deux. Pendant quelques jours, je suis resté dans l'attente, ne voyant rien venir, jusqu'au jour où j'appris le désastre !....

M. le Président. — Ce n'est pas par M. l'intendant de Préval que vous avez su que la ligne de retraite ou d'opération de l'armée du Rhin serait vraisemblablement sur les places du nord et non plus sur Verdun?

M. l'intendant général Wolf. — J'en avais eu tout d'abord l'idée; j'avais parlé à M. le maréchal Bazaine dans la matinée du 17, de mon intention de m'occuper de Montmédy après Verdun. Cette idée, M. le maréchal l'avait admise, et il semble qu'elle a pris chez lui un bien plus grand caractère d'urgence qu'elle ne l'avait dans mon esprit, puisqu'elle l'a amené à se séparer de M. de Préval pour l'envoyer à Montmédy.

M. le Président. — Le 20 août, vous avez télégraphié à Verdun pour faire venir à Montmédy les approvisionnements qui se trouveraient dans la première de ces villes?

M. l'intendant général Wolf. — Je pensais que l'ordre de marche de M. le maréchal Mac-Mahon était susceptible de modifications, d'autant plus que je lui avait fait quelques observations par le télégraphe. J'avais donc intérêt à avoir à Montmédy les voitures de réquisition, pour me servir à ravitailler chacune des deux armées, au moment de leur arrivée.

Ces voitures m'eussent été d'un grand secours, car je n'avais guère qu'une centaine de voitures régulières, et, pour ne pas les faire marcher à vide, j'avais dit qu'on les chargeât.

M. le Président. — Vous saviez donc que la direction probable de l'armée du maréchal Bazaine serait sur les places du nord et Montmédy, et vous avez su, le 25, d'après les ordres que vous avez donnés, que l'armée du maréchal Mac-Mahon arriverait vraisemblablement le 26 à Montmédy ?

M. l'intendant général Wolf. — Je l'ai su le 23.

M. le Président. — Avez-vous été au courant des tentatives qui ont été faites pour informer le maréchal Bazaine d'une résolution aussi importante ?

M. l'intendant général Wolf. — Je n'ai eu là-dessus que des renseignements très-vagues, et je suis resté sans aucune nouvelle des mouvements probables de l'armée de Metz.

M. le Président. — Je vais préciser ma question. Je désirais savoir si, même dans la haute situation que vous occupiez, vous aviez contrôlé toutes les tentatives qu'on faisait pour mettre le maréchal Bazaine au courant de la marche de l'armée du maréchal de Mac-Mahon et de son arrivée probable à Montmédy; en un mot, si vous avez été au courant que, dans les places où vous étiez, on fit certaines tentatives afin de faire parvenir au maréchal Bazaine ces informations.

M. l'intendant général Wolf. — Oui, à une certaine date, j'ai vu un monsieur dont je ne sais pas le nom et qui se disait chargé d'une mission de M. le maréchal de Mac-Mahon pour M. le maréchal Bazaine. Ce monsieur s'informait des chemins par où il fallait passer et demandait des renseignements à tout le monde, disant qu'il s'agissait d'une communication d'une extrême importance, qu'il avait tout pouvoir et qu'il disposerait de 200,000 francs, s'il le fallait, pour passer. Je ne sais ce qu'il est devenu; je n'en ai plus entendu parler; mais ce que je puis dire, c'est qu'il a passé à Verdun, venant du camp de M. le maréchal de Mac-Mahon pour se rendre à Metz.

M. le Président. — Je vous demande si, ayant reçu l'avis de l'arrivée prochaine du maréchal de Mac-Mahon et faisant les préparatifs que vous dirigiez avec tant d'efficacité, vous n'avez pas essayé de contribuer à faire parvenir des informations au maréchal Bazaine?

M. l'intendant général Wolf. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez reçu aucun renseignement des autorités sur le sort de l'armée de Metz, aucune communication d'un commandant de place, par exemple, ou d'un sous-préfet ?

M. l'intendant général Wolf. — Je me rappelle vaguement, car c'est déjà bien loin dans mes souvenirs, avoir reçu, à la date du 25, une communication du commandant supérieur de Verdun qui disait que des avant-postes français s'étaient montrés du côté d'Audun-le-Roman. J'ai pris à cet égard autant de renseignements qu'on pouvait en prendre et je me suis dit que c'était une erreur.

J'ai essayé tous les moyens pour informer M. le maréchal

Bazaine de la situation administrative; j'ai même pensé un instant qu'on pourrait avoir des communications avec lui en se servant du clergé, qui jouit toujours de quelque immunité devant l'ennemi; je me souviens que M. l'abbé Métairie a bien voulu se charger de traiter cette question, mais qu'elle n'a pas abouti.

M. le Président. — M. le sous-préfet de Montmédy ne vous a donné aucun renseignement à cet égard ?

M. l'intendant général Wolf. — Non, monsieur le Président.

DÉPOSITION DE L'INTENDANT GÉNÉRAL UHRICH.

M. Jean-Baptiste-Louis-Gustave Uhrich (cinquante-cinq ans, intendant général).

M. le Président. — Monsieur l'intendant général, voulez-vous faire connaître au conseil ce que vous avez su des motifs qui avaient nécessité les approvisionnements considérables que M. l'intendant général Wolf réunissait à Montmédy, et ce qui l'avait engagé à faire venir à Montmédy les approvisionnements qui étaient à Verdun, la cause de ces mesures, la part que vous y avez prise, ainsi que toutes les circonstances que vous jugerez à propos d'ajouter pour éclairer le conseil.

M. l'intendant général Uhrich. — Je suis arrivé au camp de Châlons en vertu d'un ordre du ministre de la guerre à la date du 16 août, c'est-à-dire la veille de l'arrivée de M. le maréchal de Mac-Mahon. Je n'étais pas l'intendant en chef de son armée, j'étais seulement chargé de commander tout ce qui était nécessaire aux troupes, de réorganiser tous les services administratifs un peu décomposés par suite des combinaisons nouvelles qui créaient un douzième corps. Lorsque le maréchal est arrivé le 17, nous étions dans des conditions de pénurie très-grande; il n'y avait rien au camp. Tout avait été conservé dans les gares de Reims et de Châlons. Pendant huit jours, les chemins de fer n'ont admis que des hommes. Après avoir pris connaissance de la situation, je m'empressai d'écrire dès le 17 à M. le directeur de la compagnie des chemins de fer un télégramme ainsi conçu :

« Depuis huit jours nous ne recevons que des hommes, pas un seul convoi, pas un wagon d'approvisionnement. Pour peu que cela continue, la famine sera bientôt dans le camp. Le ministre de la guerre a été prévenu par mes soins. »

Le directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Est me répondit : « En agissant comme nous le faisons, nous obéissons d'une façon formelle aux ordres du ministre de la guerre. N'avez-vous pas de voitures pour faire venir de Châlons au camp les approvisionnements qui s'y trouvent ? »

Ces télégrammes existent, je les possède et pourrais les présenter.

Voilà quelle était la situation. Il n'y avait qu'un seul rail de Châlons au camp et jusqu'à Reims. Les convois qui amenaient des troupes n'avaient pas le temps de s'arrêter; ils passaient avec une rapidité vertigineuse, et il n'était pas possible d'y intercaler le moindre approvisionnement, de sorte que les gares de Châlons et de Reims étaient encombrées d'une manière extraordinaire et que le camp était affamé.

Lorsque le maréchal a quitté le camp de Châlons pour se diriger sur Reims, la situation s'était un peu améliorée, on avait reçu de Paris quelques approvisionnements et nous avons pu subvenir à la subsistance des troupes.

M. l'intendant de Préval vint me trouver le 18 ; il me dit qu'on craignait que l'armée de Metz ne fût coupée, et me demanda si je ne pouvais pas venir à son secours. Malgré notre pénurie, je mis à sa disposition un train de cent mille rations; nous n'étions pas coupés de Paris, et je crus pouvoir faire ce sacrifice, dont j'ai, du reste, rendu compte au maréchal, qui m'a donné son approbation.

Quand nous sommes partis de Châlons pour Reims, l'armée n'avait que quatre jours d'approvisionnements. C'était l'ordre du maréchal.

M. le Président. — Quel jour êtes-vous parti du camp de Châlons ?

M. l'intendant général Uhrich. — L'ordre a été donné le 19. M. le maréchal de Mac-Mahon me dit de préparer des approvisionnements pour les journées des 20, 21, 22 et 23. Je pus exécuter cet ordre; c'était, du reste, tout ce que je pouvais réunir au moment du départ.

J'avais fait préparer à Reims, conformément aux ordres de M. le maréchal de Mac-Mahon, 50,000 rations à peu près, de sorte que, dans les instructions que j'avais envoyées aux intendants, je leur annonçais que les subsistances étaient assurées jusqu'au 24 inclus. Je leur donnai alors pour mission, sachant que les chemins de fer étaient encombrés, d'avoir à pourvoir, à dater de ce jour, à leur subsistance. Cela ne m'a pas empêché, bien entendu, afin d'avoir une corde de plus à mon arc, d'écrire au ministre de la guerre : « Nous marchons sur Paris, » — car c'était l'objectif que m'avait indiqué le maréchal en partant le 21, — « nous aurons besoin de votre concours, j'espère trouver sur la route quelques approvisionnements. »

Les troupes, d'après les ordres que j'avais reçus, devaient prendre deux directions, celle de Laon et celle de Soissons. Je dis donc au ministre : « J'ai besoin de votre concours et de celui de l'administration supérieure. Il me faudra au moins 10,000 rations à Laon et autant à Soissons. » Seulement j'ajoutais que les ordres de départ n'étaient pas encore donnés, et je demandais, par conséquent, au ministre de tenir les approvisionnements prêts dans les gares, de manière à pouvoir nous les laisser quand nous en aurions besoin....

Ces dispositions ont été prises ; mais nous n'avons pas eu l'occasion de nous servir de ces approvisionnements, puisque nous avons reçu, le 23, l'ordre de nous jeter dans la direction de Montmédy.

M. le Président. — M. l'intendant général Wolf a modifié depuis sa déposition.

M. l'intendant général Uhrich. — Précisément, c'est ce que j'allais dire. « C'est une erreur matérielle, ai-je répondu à M. le juge instructeur. M. l'intendant général Wolf avait naturellement tant d'affaires en tête en ce moment-là qu'il ne lui était pas possible d'avoir conservé le souvenir de toutes les dates de l'énorme correspondance qu'il recevait, ni des communications qui lui ont été faites. »

Et, en effet, M. l'intendant général Wolff a reconnu plus tard que c'était une erreur et que la lettre dont il avait voulu parler lui avait été envoyée le 23 par M. Vigo-Roussillon.

En résumé, mes rapports avec l'armée de Metz n'ont jamais été autres que ceux-là ; j'ai donné cent mille rations à M. l'intendant de Préval ; j'ai écrit ensuite à M. l'intendant général Wolf pour lui faire connaître le mouvement qui allait s'effectuer, lorsque je l'ai connu, c'est-à-dire le 23 au matin ; je suis venu au secours de l'armée de Metz, en dirigeant sur Mézières tous les approvisionnements dont nous n'avions pas besoin et qui représentaient une immense quantité. Là se sont bornés mes rapports avec l'armée de Metz.

M. le Président. — Vous avez fait connaître au conseil que l'objectif de l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon,

les 19, 20 et 21, était Paris par Laon et Soissons, que c'est le 22 au soir que vous avez eu connaissance du changement d'objectif, et que c'est le 23 que vous avez su que l'on se dirigeait vers le nord et qu'il fallait approvisionner Montmédy...

M. l'intendant général Uhrich. — Je vous demande pardon. A Montmédy, les approvisionnements étaient déjà poussés à une très-grande hauteur. Nous-mêmes nous avons envoyé dans cette direction tout ce que nous avons pu, et, de Rethel, où ont été faites des distributions considérables, j'ai fait diriger un million ou 1,200,000 rations, qui venaient précisément de Paris, et que le ministère de la guerre avait tenues en réserve pour nous les envoyer au premier signal.

M. le Président. — Alors, la dépêche que vous avez envoyée à M. l'intendant général Wolf était une réponse. Il vous avait envoyé une dépêche, pour savoir par quelle voie vous pourriez arriver à Montmédy.

M. l'intendant général Uhrich. — Parfaitement. C'est la lettre ou dépêche qu'il avait reçue de M. l'intendant Vigo-Roussillon qui l'avait engagé à m'écrire. Il me demandait si nous partions par la voie de terre ou par la voie de fer. Je lui ai répondu que c'était par la voie de terre.

M. le Président. — Quel était l'objectif qui vous avait été indiqué par l'état-major? N'était-ce pas Montmédy?

M. l'intendant général Uhrich. — Jamais l'état-major ne m'a indiqué cet objectif. Tous les jours j'allais à l'ordre, où l'on me donnait connaissance des mouvements. Jusqu'au 22 au soir, il n'a jamais été question que de la direction de Paris.

M. le Président. — Quelle direction vous a-t-on indiquée ensuite? Est-ce la direction sur les places du nord?

M. l'intendant général Uhrich. — Évidemment, et c'est le 22, au soir, que je l'ai connue par le quartier général.

M. le Président. — Comment M. l'intendant Vigo-Roussillon a-t-il pu donner cet avis à l'intendant général Wolf, de constituer des approvisionnements à Montmédy, dans la pensée de l'arrivée de l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon?

Il connaissait donc la pensée du maréchal?

M. l'intendant général Uhrich. — Pour cela, je l'ignore absolument.

M. le Président. — Ce que vous savez, c'est ce que vous nous avez dit.

En somme, c'est à une dépêche de M. l'intendant Wolf, qui s'informait de la façon dont l'armée se mettait en marche, que vous avez répondu?

M. l'intendant général Uhrich. — Oui, monsieur le Président. Du reste, j'ai déposé entre les mains de M. le juge d'instruction toutes les pièces et toutes les dépêches échangées à ce sujet entre mon collègue et moi.

L'audience est suspendue à deux heures trois quarts.

Elle est reprise à trois heures un quart.

M. le Président. — Appelez un témoin.

DÉPOSITION DU COLONEL TISSIER.

M. Henri-Édouard Tissier (cinquante-huit ans, colonel) :

Nous étions en marche en trois colonnes sur Paris, lorsque mon général me dit qu'il venait de recevoir une dépêche qui lui annonçait que le maréchal Bazaine sortirait dans trois jours de Metz. C'était un jour après notre arrivée à Reims.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas quelle était la date de la dépêche que vous a montrée le général Faure?

M. le colonel Tissier. — Je n'ai pas conservé de cette date un souvenir précis.

M. le Président. — Était-ce une dépêche originale ou une expédition?

M. le colonel Tissier. — Je crois que c'était une expédition.

M. le Président. — Savez-vous quel jour M. le colonel Faure vous l'a montrée?

M. le colonel Tissier. — Je ne me rappelle pas quel jour, mais je sais que c'était après notre arrivée à Reims avec l'empereur, probablement la veille du jour où nous avons quitté cette ville pour marcher sur Rethel, cependant je n'oserais pas l'affirmer.

M. le Président. — N'est-ce pas le 21 que vous avez rédigé ces nouveaux ordres de route pour diriger l'armée sur Rethel?

M. le colonel Tissier. — C'est possible, je ne m'en souviens pas.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est le 22.

Me Lachaud. — Oui, cela doit être le 22.

M. le Président. — Du reste on pourra le vérifier facilement en consultant le tableau de l'emplacement des troupes. (*S'adressant au témoin.*) Ainsi, le 22 août, suivant votre souvenir, vous auriez eu cette communication de M. le général Faure?

M. le colonel Tissier. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Y a-t-il d'autres observations au sujet de cette déposition?

Me Lachaud. — Je vous prierai, monsieur le Président, de vouloir bien demander au témoin si ce n'est pas lui qui a rédigé la dépêche du 22 du maréchal de Mac-Mahon au maréchal Bazaine.

M. le colonel Tissier. — Non, les dépêches se rédigeaient chez le maréchal, et tout ce qui était confidentiel n'arrivait pas dans les bureaux, qui sont généralement ouverts à tout venant.

M. le Président. — Ainsi, vous n'avez rédigé des dépêches ni le 19 ni le 22?

M. le colonel Tissier. — Non, monsieur le Président. Je répète que nous ne rédigions pas de dépêches, sauf dans les cas bien rares où nous avions à envoyer des ordres de mouvement aux commandants de corps d'armée et pour les faire arriver plus vite.

DEUXIÈME DÉPOSITION DU COMMANDANT BECKER.

M. le Président. — Commandant, vous avez déjà été entendu par le conseil; vous êtes rappelé pour continuer votre déposition sous la foi du serment que vous avez déjà prêté.

Le conseil vous prie de lui faire connaître quelles dispositions vous avez prises ou vu prendre, quels renseignements vous avez recueillis, ou quels faits nouveaux vous avez pu connaître pendant les jours que vous avez passés, si je ne me trompe, à Verdun d'abord, puis dans quelques places du nord, entre le 16 et le 30 août 1870. Veuillez indiquer toutes les circonstances qui peuvent se rattacher à votre séjour dans ces différentes places.

M. le commandant Becker. — Ma déposition doit porter, je crois, sur un fait qui s'est passé à Mouzon.

M. le Président. — Elle doit porter sur tout ce que vous pouvez avoir appris à Verdun et à Montmédy.

M. le commandant Becker. — Je n'ai rien su de particulier, mais j'ai été à Mouzon. J'étais aide de camp du général Dejean. A cette date, le général venait d'être nommé commandant du génie de l'armée de Châlons. M. le maréchal de Mac-Mahon lui avait donné l'ordre de se rendre à Mouzon pour préparer le passage de la Meuse. Le général Dejean s'est entendu avec le général Lebrun, commandant du 12e corps. Nous sommes arrivés à Mouzon le 29 entre neuf et dix heures du matin.

Le général Dejean s'est occupé de prendre des renseignements sur le passage de la Meuse et de donner des instructions à ses officiers pour ce qu'il y avait à faire. J'ai été chargé moi-même par le général de faire établir un pont à Villers-devant-Mouzon, et c'est en venant lui rendre compte de ma mission que le général Dejean me dit avoir réquisitionné un cheval qui appartenait à un officier supérieur à Mouzon; ce cheval était destiné à un courrier qui revenait du quartier général du maréchal de Mac-Mahon à Raucourt et qui portait une dépêche au maréchal Bazaine. Le général m'a confié ce fait avec plus de détails; il m'a dit que le maire de Mouzon s'était adressé à lui pour avoir un cheval, qu'il ne pouvait pas disposer de l'un des chevaux de trait du génie, qui aurait été une très-mauvaise monture pour un courrier, et qu'il s'était adressé, de vive voix, à un officier supérieur de cavalerie, pour réquisitionner son cheval.

M. le Président. — Vous avez dit au conseil tout ce que vous saviez de ce qui a pu être préparé à Montmédy pendant votre séjour avec le général Dejean, ainsi que sur les communications qu'on avait pu établir pendant ce séjour avec la place de Metz?

M. le commandant Becker. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez eu connaissance ni de communication ni de nouvelles de la place de Metz pendant votre séjour à Montmédy?

M. le commandant Becker. — D'aucune, absolument.

M. le Président. — Le fait dont vous venez de parler ne se rattache pas directement à l'objet de votre déposition. Vous avez donné des renseignements sur ce qui s'est passé pendant votre séjour à Montmédy et à Carignan auprès du général Dejean. Vous avez dit tout ce qu'il vous était possible de dire sur les communications échangées entre la place de Metz et les autres places du nord, dans l'intervalle du 16 au 31 août?

M. le commandant Becker. — Le général Dejean s'occupait de ces questions; je n'étais initié à rien de ce qui était relatif aux communications.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres questions à adresser au témoin?

Me Lachaud. — Je crois que le témoin n'a pas fixé la date du fait dont il a parlé tout à l'heure, celui du cheval réquisitionné par le général Dejean.

M. le commandant Becker. — C'était le 29, entre une heure et deux heures de l'après-midi.

DÉPOSITION DE M. ROUCHER D'AUBANEL.

M. le Président. — Veuillez rendre compte au conseil de ce que vous avez su des communications qui se sont établies ou qui ont été possibles entre la place de Metz et les places du nord, particulièrement avec Montmédy où, je crois, vous avez résidé pendant le mois d'août 1870.

M. Roucher d'Aubanel. — Comme sous-préfet de Montmédy, mon rôle s'est borné à fournir, au commandant Magnan particulièrement et aux officiers qui me l'ont demandé ensuite, tout ce qui était de nature à leur faciliter des communications avec la place de Metz. Les inspecteurs des forêts et des douanes ont choisi parmi leurs hommes ceux qui leur inspiraient le plus de confiance pour servir d'émissaires à ces officiers. Je n'ai jamais transmis moi-même de dépêches, je n'en ai pas eu à transmettre; je n'ai pas su non plus ce que contenaient les dépêches de ces messieurs.

La seule dépêche que j'aie envoyée au ministère de l'intérieur a été expédiée sur la demande du commandant Magnan, qui n'avait pas de chiffre à sa disposition; il m'a demandé si j'en avais un, et, sur ma réponse affirmative, il a pu annoncer, à la date du 19, qu'il lui était impossible de rejoindre le maréchal Bazaine. Quelque temps plus tard, les émissaires qui avaient été envoyés le 10 ou le 20 par le commandant Magnan étant revenus pendant qu'il était absent, j'ai cru devoir envoyer à M. le ministre de l'intérieur une dépêche le prévenant que les émissaires revenaient sans avoir pu passer, et qu'ils avaient rencontré sur la route d'autres émissaires envoyés de Verdun avec la même dépêche.

Je ne me rappelle pas comment ce renseignement m'est parvenu. Je crois que c'est l'inspecteur des forêts qui est venu me le donner le 23, — vers onze heures ou minuit. — Il faut que les choses se soient ainsi passées, sans quoi je n'aurais pas télégraphié au ministère de l'intérieur que la communication du commandant Magnan était parvenue par une autre voie.

Après cette dépêche transmise, sachant que les communications étaient coupées à peu près partout, je suis resté en rapports avec le ministère de l'intérieur jusqu'au 28 ou au 30 par le télégraphe, et j'ai cru devoir lui donner des nouvelles qui me paraissaient intéressantes; je l'ai fait de moi-même, sans y attacher grande importance, pensant que cela pouvait au besoin être utile.

Là s'est borné mon rôle. Le bombardement de Montmédy est arrivé; je me suis alors retiré.

M. le Président. — Votre première dépêche a été envoyée à minuit quarante minutes dans la nuit du 19 au 20?

M. Roucher d'Aubanel. — Oui, monsieur le Président. C'est celle que j'ai envoyée sur la demande du commandant Magnan, quand il m'a dit qu'il manquait de chiffre. Apprenant que j'en avais un, il me pria de prévenir le ministère de la guerre qu'il ne pouvait rejoindre le maréchal Bazaine. Trois jours après, j'ai envoyé une seconde dépêche, annonçant que la communication du commandant était arrivée, non pas par ses émissaires, mais par des gens de Verdun, qui portaient une dépêche semblable. Comment ai-je su que les deux dépêches étaient semblables? Je ne me le rappelle pas. Mais il est évident que ce sont les mêmes personnes qui m'ont informé que les émissaires de Verdun étaient revenus, qui m'ont dit que leur dépêche était la même que celle de nos émissaires.

M. le Président. — Dans l'intervalle de ces deux dépêches, vous en avez adressé une autre par laquelle vous informiez le ministère de l'intérieur que le commandant Magnan était revenu le 2 à cinq heures et demie à Montmédy, et qu'il était reparti pour Carignan à neuf heures et demie du soir?

M. Roucher d'Aubanel. — Je ne me rappelle pas si c'est sur la demande du commandant Magnan que j'ai averti le ministère de l'intérieur. C'est probable.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 28 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

M. le Président. — Vous souvenez-vous si le commandant Magnan avait une mission à remplir à Montmédy ?

Il ne vous a fait part de rien à ce sujet ?

M. Roucher d'Aubanel. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — C'était le 21 août que vous télégraphiez au ministère de l'intérieur que le commandant Magnan, venu à Montmédy à cinq heures, était reparti à neuf heures du soir pour Carignan.

Voici maintenant votre télégramme du 28 :

Sous-préfet de Montmédy à intérieur.

« Montmédy, 23 août, 12 h. 20, matin.

« Deux des hommes envoyés au maréchal Bazaine viennent de rentrer.

« Ils ont rencontré deux collègues à eux, qui, partis de Verdun, avaient pu arriver à Metz auprès du maréchal et lui remettre la communication du commandant Magnan.

« Entre Metz et Verdun, il y avait une ligne continue de troupes prussiennes et pas de troupes françaises. »

(Transmise à Paris à 12 h. 34 m.)

M. le Président. — Cette dépêche est partie de Montmédy à dix heures dix du matin et est arrivée à Paris à douze heures vingt.

Vous ne vous rappelez pas exactement sur quels renseignements vous avez envoyé cette dépêche ?

M. Roucher d'Aubanel. — Je ne me souviens pas quelle personne est venue me prévenir; je ne crois pas que ce puisse être un autre que l'inspecteur des douanes, qui avait fourni ces hommes au commandant Magnan et qui, en son absence, m'a dit : « Voilà nos hommes revenus sans avoir pu passer, mais ils ont rencontré d'autres émissaires de Verdun. » Il a fallu qu'on indiquât que les hommes de Verdun étaient porteurs d'une dépêche semblable pour que je transmisse celle-là.

M. le Président. — Avez-vous informé le commandant Magnan de cette communication ?

M. Roucher d'Aubanel. — Je ne me rappelle pas; mais les émissaires étaient partis de Montmédy immédiatement pour le retrouver.

M. le Président. — Ces dépêches chiffrées partaient toutes de votre cabinet ?

M. Roucher d'Aubanel. — Oui, et elles étaient faites par moi-même; je n'ai confié à personne le soin de les rédiger.

M. le Président. — Sur quels renseignements informiez-vous les maires de Saint-Jean et de Longuyon qu'ils devaient s'attendre à un engagement très-prochain ?

M. Roucher d'Aubanel. — C'était la nouvelle et le dire de toutes les personnes passant à Montmédy; c'était du reste le sentiment de tous les officiers qui étaient là. Il y avait de grands approvisionnements en vivres et surtout en munitions. Nous savions que le mouvement de l'armée du maréchal Mac-Mahon était commencé, nous espérions toujours que, de l'autre côté, l'armée de Metz viendrait. J'avais cru devoir prendre quelques précautions pour le cas où une affaire aurait lieu dans les environs de Montmédy.

M. le Président. — Dans une autre dépêche que vous adressiez au ministère de l'intérieur, de Montmédy, le 23 août, vous l'informiez des mouvements de l'armée prussienne. Vous lui disiez que vous ne préveniez pas directement le maréchal de Mac-Mahon au camp de Châlons, que vous le priiez d'aviser. Aviez-vous un motif quelconque pour ne pas informer le maréchal ? car le renseignement était assez important.

M. Roucher d'Aubanel. — Je ne savais pas quand arriverait ma dépêche; je pensais qu'en passant par le ministère de l'intérieur elle parviendrait plus facilement. Je ne savais pas où était le maréchal. J'ai cru qu'en envoyant la dépêche à Paris elle arriverait plus sûrement, c'est pourquoi je l'ai transmise au ministère de l'intérieur.

M. le commissaire du gouvernement. — Dans la dépêche du 21 août (minuit quarante), M. le sous-préfet s'exprimait ainsi : « Le commandant Magnan est chargé par l'empereur d'une mission pour le maréchal Bazaine. » Comment le témoin savait il que le commandant était chargé d'une mission et connaissait-il l'objet de cette mission ?

M. Roucher d'Aubanel. — M. le commandant Magnan était aide de camp de M. le maréchal Bazaine, et je devais penser qu'il était envoyé par lui. Je savais que le commandant était allé en mission, qu'il retournait chargé d'une réponse et qu'il cherchait à la faire parvenir au maréchal Bazaine, soit par lui-même, soit par des émissaires. C'était à la connaissance de tout le monde.

M. le commissaire du gouvernement. — Connaissiez-vous l'objet de la mission ?

M. Boucher d'Aubanel. — Non, et je n'ai rien indiqué dans ma dépêche.

Me Lachaud. — Je prierai monsieur le Président de vouloir bien demander à M. le sous-préfet s'il n'a pas cru devoir s'informer des noms des émissaires de Verdun qui auraient pu arriver jusqu'au maréchal, et si les agents envoyés de Montmédy et qui n'avaient pas pu passer connaissaient ceux de Verdun qui, eux, auraient pu parvenir jusqu'au maréchal.

M. le Président. — Vous demandez si M. le sous-préfet n'a pas pu savoir le nom des émissaires de Verdun qui auraient pu arriver jusqu'au maréchal Bazaine ?

Me Lachaud. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le sous-préfet, vous avez entendu la question? Veuillez y répondre.

M. Boucher d'Aubanel. — Non: je ne savais même pas les noms des gens qui avaient été envoyés de Montmédy. J'avais donné ordre à l'inspecteur des forêts et à l'inspecteur des douanes de mettre à la disposition du commandant Magnan leurs hommes les plus sûrs. Mais, ni avant ni après, je n'ai su les noms des émissaires.

Me Lachaud. — M. le sous-préfet n'a-t-il pas pensé à demander ces noms, soit à l'inspecteur des forêts, soit à l'inspecteur des douanes, qui auraient pu les lui donner?

M. Boucher d'Aubanel. — Je n'ai pensé à demander ces noms ni au chef du service forestier, ni au chef du service des douanes de Montmédy ; je n'ai même pas vu les hommes qui ont été envoyés comme émissaires.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, avez-vous des questions à faire au témoin ?

M. le maréchal Bazaine. — Non, monsieur le Président.

DÉPOSITION DU COMMANDANT REBOUL.

M. Reboul (cinquante-quatre ans, chef-d'escadron d'état-major, à Marseille).

M. le Président. — Vous allez faire votre déposition.

Le conseil vous prie de lui faire connaître ce que vous avez fait ou pu faire pour vous mettre en communication avec Metz, Thionville et l'armée de Châlons, pour faire parvenir des dépêches, des renseignements, des nouvelles, depuis le 18 jusqu'au 31 août, ainsi que les informations qui auraient pu parvenir jusqu'à vous pendant cet intervalle.

M. le commandant Reboul. — Mes rapports avec l'armée de Metz se sont bornés à expédier le 22 une dépêche chiffrée, adressée de Courcelles-les-Reims par le maréchal de Mac-Mahon.

J'ai adressé cette dépêche au maréchal Bazaine par quatre émissaires dont deux sont arrivés à Thionville le 23 et ont remis la dépêche au commandant de place de cette ville. Les deux autres n'ont pas pu arriver : l'un d'eux est venu jusqu'à Longwy, l'autre a été deux ou trois fois arrêté par les Prussiens ; il a dû se débarrasser de sa dépêche.

Voilà les seuls rapports que j'ai eus avec l'armée de Metz.

J'ai reçu, en outre, le 12 octobre, une dépêche apportée par deux cuirassiers du maréchal Bazaine et que j'ai expédiée au général Bourbaki, par la voie de la Belgique. Cette dépêche a été portée au général par un officier de la garnison de Montmédy.

M. le Président. — Il n'y a pas d'inconvénient à entendre le témoin sur ce fait, pour le dispenser de revenir?

Me Lachaud. — Nullement.

M. le Président. — Ainsi la dépêche du maréchal de Mac-Mahon a été expédiée le 22 août?

M. le commandant Reboul. — Oui, le 22 au matin.

M. le Président. — Vous l'avez confiée à quatre émissaires, dont deux sont arrivés ?...

M. le commandant Reboul. — Oui : l'un deux s'appelait Simon, préposé des douanes, et l'autre Syndic, garde mobile de la Meuse.

M. le Président. — Est-ce que la communication ferrée était interrompue ?

M. le commandant Reboul. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Ils ont dû aller à pied, par conséquent ?

M. le commandant Reboul. — Oui.

M. le Président. — Vous n'avez jamais eu connaissance d'une dépêche envoyée de Montmédy à l'armée de Châlons ?

M. le commandant Reboul. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, avez-vous quelques questions à adresser au témoin ?

M. le commissaire du gouvernement — Deux émissaires sont arrivés à Thionville. Dans votre déposition écrite vous avez dit trois.

M. le commandant Reboul. — Non; l'autre, le troisième, n'est parvenu qu'à Longwy, et le quatrième n'était pas parti. Les deux premiers sont parvenus à Thionville et ont remis la dépêche au colonel Turnier pour qu'il la fît passer au maréchal Bazaine.

Me Lachaud. — Le témoin ne peut indiquer l'heure ?

M. le commandant Reboul. — Ils sont partis de Montmédy entre trois et cinq heures de l'après-midi. Aussitôt la réception de la dépêche, je me suis enquis d'hommes de bonne volonté. J'en ai eu quatre que j'ai fait partir de suite. Peut-être était-il cinq heures, mais il me serait impossible de préciser exactement.

M. le commissaire du gouvernement. — Le 27 août, vous avez télégraphié au maréchal de Mac-Mahon que sa dépêche avait dû arriver ?

M. le commandant Reboul. — Je lui ai télégraphié qu'elle était arrivée à Thionville et qu'elle avait dû parvenir à destination par l'intermédiaire du commandant de place de Thionville.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous aviez un reçu ?

M. le commandant Reboul. — Oui, j'avais un reçu du colonel Turnier seulement.

M. le Président. — Vous n'avez pas reçu avis de transmettre cette dépêche à Longuyon ?

M. le commandant Reboul. — La dépêche était adressée aux commandants supérieurs de Verdun et de Montmédy, et aussi au maire de Longuyon. Sachant que le maire de Longuyon l'avait reçue, je ne lui ai pas envoyé cette dépêche, en raison de l'adresse qu'elle portait.

M. le Président. — Les communications télégraphiques avec Longuyon n'étaient pas interrompues ?

M. le commandant Reboul. — Non, monsieur le Président.

DÉPOSITION DE M. THOMAS.

M. Léon-Gustave Thomas (quarante ans, chef de gare à Montmédy).

J'étais à Montmédy le 22, à dix heures du soir. Mademoiselle Léonard, du bureau télégraphique, m'a apporté une dépêche chiffrée du maréchal Mac-Mahon, avec cet en-tête : « Dépêche importante à faire passer à Metz par cinq ou six émissaires, auxquels on payera les sommes nécessaires. » Suivait ensuite le texte de la dépêche chiffrée, de quarante mots. Je passai cette dépêche à Longuyon, où on m'en accusa réception. M. Deschange, député à l'Assemblée nationale, m'a dit avoir pris lui-même copie de la dépêche à Longuyon et que le chef de gare avait dû envoyer des émissaires.

M. le Président. — Voilà ce que vous savez ?

A quelle heure cette dépêche vous a-t-elle été remise ?

M. Thomas. — Le 22, à dix heures du soir.

M. le Président. — Par le fil télégraphique de la Compagnie ?

M. Thomas. — Non, par mademoiselle Léonard, directrice du bureau de l'Etat, dont les communications étaient interrompues. Elle est venue me prier de me charger de la transmettre.

M. le Président. — Vous saviez le motif qui faisait envoyer des émissaires? De qui teniez-vous ce bruit ?

M. Thomas. — De M. Deschange, qui m'a dit que des émissaires avaient dû être envoyés par le chef de gare de Longuyon.

M. Deschange copiait la dépêche, et le chef de gare voulait l'en empêcher, parce que, disait-il, les Prussiens étaient tout près.

M. le Président. — Vous ne savez pas quels étaient ces émissaires?

M. Thomas. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Etait-il à votre connaissance, pendant cette période, que des émissaires avaient été envoyés de Montmédy à Metz ?

M. Thomas. — Oui, j'ai vu Longeau, garde forestier, André, douanier, Lagneaux, militaire au 57e de ligne, que j'ai fait déguiser en employés de chemin de fer, et un nommé Fays, garde-frein.

M. le Président. — Qui a expédié ces émissaires ?

M. Thomas. — Le commandant Magnan.

M. le President. — Avez-vous indiqué vous-même quelques-uns de ces émissaires? Aviez-vous contribué à leur choix ?

M. Thomas. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Mais vous les avez vus et fait partir?

M. Thomas. — Je les ai vus et fait partir.

M. le Président. — Vous n'avez jamais vu les dépêches que ces émissaires emportaient ?

M. Thomas. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Ni la forme de ces dépêches ?

M. Thomas. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il des questions à adresser au témoin ?

M. le commissaire du gouvernement. — Je voudrais demander quel est le jour de l'arrivée de la dépêche dont le témoin a parlé et qui lui a été apportée par mademoiselle Leonard.

M. Thomas. — Le 22 août à dix heures du soir.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous avez indiqué une autre date dans votre déposition devant le commissaire instructeur.

M. Thomas. — J'ai dû confondre cette dépêche avec une autre dépêche qui est du 19.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous avez dit que c'était le 20 que vous avez reçu cette dépêche chiffrée.

M. Thomas. — J'ai fait erreur si j'ai dit le 20. C'est le 22 à dix heures du soir que j'ai reçu cette dépêche.

M. le commissaire du gouvernement. — Alors, si c'est le 22 que vous avez reçu cette dépêche chiffrée, qu'est-elle devenue ?

M. Thomas. — Elle a été transmise à Longuyon. Puis M. le commandant Magnan est arrivé et en a pris connaissance.

M. le Président. — Et cette dépêche, dont vous aviez parlé dans l'instruction, qui est arrivée du 19 au 20, et qui aurait été remise devant vous par mademoiselle Léonard, vous n'en avez pas gardé le souvenir ?

M. Thomas. — Non, monsieur le Président.

M. le commissaire du gouvernement. — Sur quels souvenirs avez-vous pu dire cela dans l'instruction ?

M. Thomas. — Il y a eu tant de dépêches à ce moment-là !...

M. le commissaire du gouvernement. — Vous avez parlé d'une dépêche arrivée le 19 ou le 20 et d'une autre dépêche arrivée le 22.

M. Thomas. — J'ai dû confondre les deux dépêches, parce que mon registre télégraphique a été brûlé d'après les ordres du chef de service, et il ne m'a pas été possible de me rendre un compte exact de ces dépêches. J'ai eu beau chercher, je n'ai trouvé aucune trace de la dépêche du 19 dont j'ai parlé.

M. le commissaire du gouvernement. — En dehors de la dépêche chiffrée, vous en avez reçu une autre non chiffrée ?

M. Thomas. — Non, mon général. J'ai commis probablement une erreur.

M. le commissaire du gouvernement. — Comment, une erreur! On vous dit : « Vous ne confondez pas cette dépêche avec la dépêche chiffrée adressée le 22 août par le maréchal de Mac-Mahon au maréchal Bazaine ? » Et vous répondez : « Non, je suis parfaitement certain que c'est une dépêche chiffrée du ministre de la guerre au maréchal Bazaine, dépêche qui est arrivée au moins deux jours avant celle du maréchal de Mac-Mahon. D'ailleurs, cette dépêche du maréchal de Mac-Mahon m'est parvenue non chiffrée. »

M. Thomas. — C'est une erreur, mon général.

M. le Président. — Comment faites-vous une erreur aussi développée que celle-là ? on peut faire une confusion, mais ce n'est pas là une confusion !

M. le commissaire du gouvernement. — Vous précisez même le texte de la dépêche !

M. Thomas. — J'ai dû voir cette dépêche reproduite par les journaux et j'aurai confondu avec la dépêche du 22.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous l'indiquez comme non chiffrée, comme une dépêche en clair, provenant de votre service.

M. Thomas. — C'est une erreur, parce que je ne me rappelle pas l'avoir reçue.

M. le Président. — Ainsi, toutes ces circonstances que vous racontez ne permettent pas de croire à une confusion. On peut hésiter sur une date et confondre le 19 avec le 20 ou le 22. Mais il y a là un ensemble de circonstances vraiment étrange.

M. Thomas. — Il y a eu une dépêche du ministère de la guerre, adressée au sous-préfet de Montmédy. Il est probable que j'aurai confondu cette dépêche avec celle du 19.

M. le commissaire du gouvernement. — Elles ne pouvaient pas être confondues puisque l'une était chiffrée et que l'autre ne l'était pas. Vous avez pu donner le contenu de la seconde, mais pas celui de la première.

M. Thomas. — J'ai dû voir dans les journaux la traduction de la dépêche chiffrée. C'est ce qui m'aura fait commettre une erreur.

M. le Président. — Mais sur quoi pouvait reposer cette erreur ? Il faut que vous ayez trouvé quelque chose dans votre imagination. On ne peut pas confondre deux souvenirs, quand ces deux souvenirs sont aussi distincts ; cela s'appelle une invention.

Sur quelles données pouviez-vous établir le récit dont M. le commissaire du gouvernement vient de donner lecture ?

M. Thomas. — Nous avons passé beaucoup de dépêches concernant le service de l'État et des vivres. Lorsque j'ai vu cette dépêche reproduite dans les journaux, j'ai cru l'avoir reçue.

M. le commissaire du gouvernement. — Il y a quelque chose qui reste inexplicable !

M. le Président. — Le témoin pourra être entendu de nouveau. Vous n'avez plus de question à lui adresser pour le moment ?

M. le commissaire du gouvernement. — Puisque le témoin ne se souvient pas...

DÉPOSITION DE M. FAYS.

Fays (Joseph), trente-cinq ans, garde-frein au chemin de fer de l'Est, domicilié à Charleville.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. Donnez au conseil les renseignements nécessaires sur la marche d'un train spécial que vous avez accompagné le 19, de Charleville à Thionville, puis à Montmédy, ainsi que sur les divers incidents du voyage, notamment sur un arrêt que vous avez fait à Thionville.

M. Fays. — Je ne me rappelle pas au juste l'heure du départ de Charleville. Nous sommes allés de Charleville à Thionville. Arrivés là, nous avons appris que la voie était coupée. Je crois que c'était à Hagondange. Alors, il a été question de rétrograder sur Montmédy. Nous avons ramené le commandant Magnan avec un autre officier qu'on nous a dit être un intendant général et nous sommes revenus coucher à Montmédy ce jour-là. Voilà tout ce que je puis dire.

M. le Président. — C'est tout ce que vous savez ?

M. Fays. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas été chargé d'une mission ?

M. Fays. — J'ai été désigné pour accompagner le soldat Lagneaux, par le commandant Magnan et M. l'inspecteur Baignières.

M. le Président. — En partant de Montmédy, où êtes-vous allé ?

M. Fays. — Nous sommes allés d'abord jusqu'à Spincourt. On nous avait dit de prendre des renseignements en route. Comme je connaissais M. Siterley, maire de la commune, j'allai le trouver pour avoir des renseignements. Il m'a dit : « Il est inutile que vous cherchiez à continuer votre chemin, vous ne pourrez pas aller plus loin, les Prussiens sont à quelques kilomètres d'ici. Si j'ai un conseil à vous donner, c'est de faire le tour par Thionville. Du reste, je vous ferai donner une voiture. » Il nous a fait donner une voiture pour nous conduire à Étain. Arrivés à Landres, petit village qui se trouve à quelques kilomètres de Spincourt, des paysans nous arrêtent en disant : « Il y a des Prussiens dans le village. Si vous allez plus loin, ils vous prendront votre voiture et votre cheval. » Le conducteur ne tenait pas à faire prendre sa voiture ; il est resté là. Alors nous nous sommes dirigés à travers champs sur la gare de Joppecourt. Arrivés dans la plaine de Merey-le-Haut, nous avons trouvé un berger, auquel nous avons demandé des renseignements et qui avait commencé par se sauver en nous voyant. Nous avons voulu savoir le motif de sa peur : il nous a répondu qu'il nous prenait pour des Prussiens.

Alors, nous l'avons interrogé : « Où sont les Prussiens ? — Je les ai vus dans les bois, à environ quatre ou cinq cents mètres d'ici. » J'ai demandé à ce berger quel était le chemin le plus court pour aller à la gare de Joppecourt ; il me l'a indiqué. Nous sommes allés coucher à Joppecourt.

Le lendemain, le train n° 11 avait lieu pour Thionville. Nous l'avons pris, et nous sommes allés à Thionville. Mais, peu après le départ de la gare, des cavaliers ennemis sont arrivés et ont coupé les fils télégraphiques et démonté complétement la voie à la gare d'Audun. Le train n'a pas pu continuer, et le chef de train a dû rentrer en France par le Luxembourg. Je crois que la machine a dû repasser également par le Luxembourg.

M. le Président. — Quel jour était-ce, quand vous êtes arrivés à Thionville ?

M. Fays. — Voyons. J'ai dit que nous étions partis le 20. Nous avons couché à Joppecourt. Nous avons dû arriver à Thionville le 21. Comme je ne connaissais pas la route (bien que je sois du pays, je n'étais jamais allé à Metz à pied), j'ai dû prendre des renseignements. Arrivés à Thionville, Lagneaux et moi, nous sommes allés trouver le commandant de place, qui nous a dit : « Il est inutile que vous cherchiez à aller à Metz. Je communique parfaitement avec le maréchal. Tout ce que vous pouvez lui dire, il le sait. » Il a même insisté pour que nous n'allions pas à Metz. Il m'a donné alors une dépêche....

M. le Président. — Achevez bien votre récit.

Le colonel Turnier vous a dit qu'il communiquait avec le maréchal ?

M. Fays. — Il nous a dit : « Je communique parfaitemen avec le maréchal. Il est inutile que vous cherchiez à aller jusqu'à Metz. »

M. le Président. — Et la lettre dont vous étiez chargés ?

M. Fays. — Il n'y en avait pas.

M. le Président. — Vous n'aviez qu'un message verbal ?

M. Fays. — Il y avait un petit billet, gros comme un morceau de ruban du télégraphe Morse.

M. le Président. — Et comment ce billet était-il arrangé ?

M. Fays. — Je n'ai pas fait attention. Il n'y avait pas de dépêche du tout ; il y avait, je crois, dessus ce billet : Leopold.

M. le Président. — Alors c'était un message verbal qu'avait Lagneaux?

M. Fays. — Probablement. Il ne m'a pas rapporté ce qu'il avait à dire

M. le Président. — Enfin vous n'aviez ni lettre, ni message. Vous accompagniez seulement Lagneaux?

M. Fays. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Et le colonel Turnier vous a dit qu'il était inutile de pousser plus loin. Après?...

M. Fays. — Il m'a remis une dépêche, un gros pli cacheté de trois cachets de cire rouge. Je me le rappelle parfaitement; je vois encore ce pli. Je l'ai mis dans la manche de ma tunique. Il voulut nous faire passer par le Luxembourg; je lui ai dit que je préférais poursuivre par la ligne que nous avions déjà suivie. Il aurait fallu faire un grand détour pour retourner à Montmédy. J'ai donc insisté pour suivre la même ligne, disant que je n'avais pas vu de Prussiens et que j'arriverais par là.

Je mis la dépêche dans la manche de ma tunique et nous allâmes coucher ce jour-là à la gare de Fontoy.

M. le Président. — Le 21?

M. Fays. — Oui, monsieur le Président.

Le lendemain nous partions de la gare de Fontoy, Lagneaux et moi. A environ 1 kilomètre, je ne me rappelle pas au juste, vers un passage à niveau, j'aperçus des cavaliers sur la route. Le garde, qui était là, me dit : « Ne passez pas par là, ce sont des Prussiens. » Je lui répondis : « Que faire? Nous ne pouvons pas retourner. — Prenez à travers champs et sauvez-vous! — Comment, nous sauver! Si nous nous sauvons, ils nous auront bien vite rattrapés avec leurs chevaux! » Je voulus continuer mon chemin. Nous étions encore près de ces cavaliers, dans une petite tranchée, — il me semble encore les voir, — lorsque celui qui me paraissait être le chef me dit : « Halte; vous, retournez. » J'avais bien compris, mais je fis semblant de n'avoir pas compris et je lui dis : « Vous, le village demandez? Oui, le village? — Eh bien, c'est Fontoy. Puis-je continuer mon chemin? » Ils ne nous ont rien dit de plus.

Arrivé près de la gare d'Audun, au passage à niveau, je vis des hommes qui étaient en train de couper les poteaux télégraphiques. C'étaient des Prussiens, qui nous dirent de les aider à les couper. A Audun, le chef de gare, qui me reconnaissait, me dit : « Si vous continuez à suivre cette voie, vous ne tarderez pas à rencontrer les Prussiens. Je ne dis pas qu'ils vous arrêteront, mais ils vous feront travailler avec eux. Cela pourrait vous gêner. » Je dis : « Je n'y tiens pas. »

Nous remontons alors le village d'Audun et nous nous dirigeons sur Filleres. J'avais la dépêche dans la manche de ma tunique; mais elle n'était pas arrangée. Une petite chère sœur, qui sort du couvent, m'a aidé à arranger la dépêche dans ma manche. De Fillères nous avons poursuivi notre route jusqu'à Longuyon, ou nous avons couché. Le lendemain, dès le matin, nous sommes repartis de Longuyon et nous nous sommes dirigés sur Montmédy.

Nous sommes revenus à Longwy, puis à Montmédy. A Montmédy nous avons demandé le commandant Magnan, mais il était à Carignan. Alors j'ai laissé à Lagneaux la dépêche que le colonel Turnier m'avait remise.

M. le Président. — Et quand vous êtes parti de Montmédy, vous n'étiez chargé ni d'une dépêche, ni d'un message? Vous accompagniez seulement Lagneaux?

M. Fays. — Je comptais n'aller qu'à Longuyon avec la machine. Ce n'est qu'à Longuyon que j'ai su de quoi il s'agissait. Alors je me suis dit : « Mâtin, c'est assez grave; si j'avais su cela, je ne serais peut-être pas venu. »

DÉPOSITION DE M. LAGNEAUX.

M. Évariste Lagneaux (vingt-six ans, employé de chemin de fer à Charleville).

M. le Président. — Vous allez faire votre déposition et rendre compte au conseil d'une mission que vous avez reçue pour Metz dans le courant du mois d'août 1870, et de la façon dont vous avez pu l'exécuter.

M. Lagneaux. — Le 20 août 1870, j'étais à la gare de Montmédy, lorsque M. Bangnères, inspecteur principal du chemin de fer, me connaissant, me demanda si je voulais lui rendre un service; je lui dis que c'était avec plaisir. Il m'emmena auprès de M. le commandant Magnan, qui me dit qu'il fallait que je fisse en sorte de parvenir auprès de M. le maréchal Bazaine pour lui dire qu'il y avait des vivres à Montmédy et qu'il était impossible de les lui faire parvenir.

Le garde-frein Fays se trouvait là, il vint avec moi; nous sommes montés sur une machine avec le mécanicien et le chauffeur, et nous sommes allés à Longuyon. Arrivés là, nous nous sommes dirigés sur Spincourt, et, comme M. le commandant Magnan nous avait dit que M. le maréchal Bazaine devait se trouver du côté d'Étain, nous nous sommes dirigés sur Étain. En arrivant à Spincourt, nous sommes allés chez M. Siterley, ancien notaire, et nous lui avons demandé s'il savait au juste où se trouvait M. le maréchal Bazaine.

Il nous dit qu'il était inutile d'aller sur Étain, qu'il fallait aller sur Metz, qu'il était certain que M. le maréchal s'y trouvait. M. Siterley nous ayant procuré une voiture, nous partîmes de Spincourt, et arrivés à quelques kilomètres de là, à un petit hameau, les habitants vinrent au-devant de la voiture et dirent au conducteur, qu'ils connaissaient, de ne pas aller plus loin, que les Prussiens étaient entrés dans le hameau. Nous sommes descendus de voiture, le conducteur repartit, et nous continuâmes à travers champs. Nous avons rencontré un berger qui gardait son troupeau, et qui nous a dit que les Prussiens étaient un peu plus loin; il nous les a même montrés.

Nous avons continué notre route, nous sommes arrivés à Joppecourt, je ne puis dire au juste à quelle heure, et nous y avons couché. Le lendemain matin, nous sommes partis par le train n° 11. C'est le dernier train qui a passé, car les Prussiens sont arrivés derrière nous et ils ont coupé la voie. Arrivés à Thionville, nous allâmes chez le commandant de place, à qui nous rendîmes compte de notre mission. M. le commandant de place nous dit qu'il était inutile d'aller plus loin, qu'il correspondait parfaitement bien avec le maréchal. Il me donna une dépêche avec trois cachets rouges que je remis moi-même à M. le commandant Magnan à mon retour.

Nous sommes partis de Thionville et nous sommes venus coucher à Fontoy, d'où nous sommes repartis le lendemain matin. Cinq minutes après notre départ, nous avons rencontré des uhlans; l'un d'eux nous a demandé s'il n'y avait pas de troupes autour de Joppecourt; nous avons dit que non. Voyant que la ligne était trop occupée, nous nous sommes dirigés sur Filleres en prenant un détour. En arrivant à Fillères, mon camarade, qui portait la dépêche dans sa manche et qui ne pouvait pas la conserver comme il l'avait mise, la fit arranger par une de ses parentes. De là, nous sommes descendus par Audun-le-Roman et nous avons

couché à Longuyon; le lendemain matin, nous sommes partis pour Montmédy. A notre arrivée, nous avons demandé le commandant Magnan, qu'on nous a dit être à Carignan. Nous sommes partis par un train d'ouvriers qui était venu pour réparer la voie.

Le 23 août, j'ai revu le commandant Magnan à Carignan, je lui ai remis la dépêche du colonel. Il ne voulait pas la prendre à la gare, parce qu'il y avait là quelqu'un, mais nous avons été dans son bureau, et là il l'a ouverte devant moi. Dans le pli cacheté, il devait y avoir deux dépêches.

M. le Président. — Il n'a pas fait d'observation?

M. Lagneaux. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Il a ouvert devant vous le pli cacheté qu'il n'avait pas voulu ouvrir dans la gare, à cause d'une personne qui se trouvait là?

M. Lagneaux. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Y avait-il plusieurs dépêches dans ce pli?

M. Lagneaux. — Il devait y avoir deux dépêches.

M. le Président. — Vous n'avez vu que deux dépêches?

M. Lagneaux. — Je n'en ai vu que deux.

M. le Président. — Je n'ai pas entendu si vous avez dit, en commençant, que M. le commandant Magnan ne vous avait remis aucun message écrit.

M. Lagneaux. — Il m'a remis un petit papier sur lequel il y avait écrit « Léopold. » C'est tout.

M. le Président. — De quoi vous avait-il chargé?

M. Lagneaux. — Il m'avait chargé de dire à M. le maréchal Bazaine qu'il y avait des vivres à Montmédy, et qu'il était impossible de les faire parvenir. C'est la seule mission que M. le commandant Magnan m'ait donnée.

M. le Président. — Il ne vous avait pas donné d'autres indications?

M. Lagneaux. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Il n'y avait absolument rien d'écrit sur le papier qu'il vous avait remis?

M. Lagneaux. — Il y avait ce seul mot : « Léopold. »

M. le Président. — C'était un papier roulé?

M. Lagneaux. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Le colonel Turnier vous a-t-il dit s'il avait des nouvelles récentes du maréchal?

M. Lagneaux. — Il a dit qu'il correspondait parfaitement bien avec lui. Il ajouta qu'il était inutile d'aller plus loin.

DÉPOSITION DE M. GUILLAUME.

M. François Guillaume (vingt-cinq ans).

M. le Président. — Faites votre déposition, et rendez compte au conseil des missions dont vous avez pu être chargé par un officier supérieur ou par d'autres dans le cours du mois d'août 1870, et de la façon dont vous vous en êtes acquitté.

M. Guillaume. — Je n'ai pas reçu de mission; seulement, le 14 septembre, j'ai trouvé un ballon avec des dépêches dans le bois d'Hayange.

Me Lachaud. — Il y a là une erreur. C'est Guillaume (Alexis) qui devait déposer parmi cette catégorie de témoins.

M. le Président. — Puisqu'il est à la barre, nous l'entendrons.

Témoin, sur quoi avez-vous à déposer?

M. le commissaire du gouvernement. — Il a à déposer sur le fait d'avoir trouvé dans le mois de septembre un ballon qui contenait un certain nombre de lettres.

M. le Président. — M. le commissaire du gouvernement et M. le défenseur ne voient aucun inconvénient à ce que le témoin fasse sa déposition tout de suite?

M. le commissaire du gouvernement. — Il n'a à déposer que sur un seul fait.

Me Lachaud. — Je n'y vois aucun inconvénient.

M. le Président, *au témoin.* — Faites votre déposition.

M. Guillaume. — En me promenant dans le bois d'Hayange, canton de Thionville (Moselle), le 14 septembre, j'ai trouvé un ballon portant l'image de la sainte Vierge, qui tenait l'épée en main; au-dessous de la gravure se trouvaient ces mots : « Armée du Rhin. » Les correspondances que contenait le ballon avaient été mouillées par la pluie qui était tombée depuis plusieurs jours. Je remarquai, en bas du ballon, une inscription qui indiquait qu'il était parti le 7 septembre 1870, à sept heures cinquante minutes du soir, du Ban-Saint-Martin sous Metz. J'avais mis les lettres dans mes bottes, et placé le ballon autour de mon corps; je remis le tout à M. le colonel Turnier, commandant de la place de Thionville.

M. le Président. — Vous avez porté le tout à M. le colonel Turnier?

M. Guillaume. — Oui, monsieur le Président; seulement, j'ai pris les adresses de quelques correspondances, et j'ai remis au greffe la liste que j'ai certifiée. (Le témoin tient à la main un carnet.)

M. le Président. — Vous avez déposé la liste de ces adresses.

Y a-t-il lieu d'en faire donner lecture?

M. le commissaire du gouvernement. — Si le témoin a cette liste, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. le Président. — Vous avez déposé cette pièce?

M. Guillaume. — Oui, monsieur le Président; je l'ai remise à M. le greffier du premier conseil de guerre.

M. le Président. — Le témoin sera rappelé plus tard, s'il y a lieu, pour compléter sa déposition.

Témoin, qu'est-ce que ce papier que vous avez à la main?

M. Guillaume. — C'est la liste des adresses des correspondances qui se trouvaient dans le ballon; je l'ai donnée à M. le greffier.

M. le Président. — La liste qui est au greffe est conforme à celle que vous avez là?

M. Guillaume. — Oui, monsieur le Président.

M. le President. — Monsieur le commissaire du gouvernement, tenez-vous à ce qu'il en soit donné lecture?

M. le commissaire du gouvernement. — Si le témoin doit reparaître, je crois que cette lecture viendra plus à propos lorsqu'il complétera sa déposition.

M. le Président. — Témoin, c'est par erreur que vous avez été appelé, vous pouvez vous retirer; vous recevrez plus tard une nouvelle convocation.

DÉPOSITION DE M. ANDRÉ.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et rendre compte au conseil des missions que vous avez reçues pendant le mois d'août 1870, de l'objet de ces missions, et de la façon dont vous les avez remplies.

M. André. — J'ai été appelé à la sous-préfecture le 19, dans la soirée, par M. le sous-préfet. Je suis redescendu dans la ville basse et le lieutenant de gendarmerie m'a remis une dépêche, me disant de me diriger sur Metz et de la remettre au maréchal Bazaine. De Montmédy, je me rendis à Audun-le-Roman, avec Lougeaux ; nous sommes descendus à Audun-le-Roman, et nous avons pris une voiture pour aller à Briey ; nous avons laissé notre voiture à Avril, les Prussiens n'en laissant pas entrer à Briey. Nous sommes revenus sur Moyeuvre, où nous avons couché, et le lendemain matin nous sommes partis, et, arrivés au pont de Rombas, les Prussiens nous ont fait retourner.

Nous sommes revenus voir le maire de Moyeuvre, qui nous a dit que le garde forestier Fissabre venait de Metz. Nous sommes allés le voir, et il est venu même nous conduire dans la forêt en nous disant : « Vous n'avez pas besoin d'essayer de passer, c'est impossible. » Nous sommes revenus coucher à Audun-le-Roman ; les Prussiens en sortaient quand nous arrivions. Nous sommes retournés à Montmédy dans la soirée. Nous avons pris une voiture, et nous sommes allés à Carignan rendre compte au commandant Magnan.

J'ai rempli une mission d'un autre genre. J'ai été envoyé par le commandant Magnan pour porter une dépêche au colonel commandant la place de Thionville, et j'ai rapporté la réponse.

M. le Président. — Quel jour ?

M. André. — Je suis parti le 27 de Montmédy et je suis arrivé à Thionville le 28, à neuf heures du soir. Le commandant de Thionville m'a dit : « Vous viendrez demain à huit heures du matin, je vous donnerai la réponse. » J'ai rapporté la réponse au commandant Magnan le 29, à onze heures du soir.

M. le Président. — Êtes-vous bien sûr que c'est le 27 que vous êtes allé à Thionville porter la dépêche ?... Dans l'instruction, vous avez dit que c'était le 25.

M. André. — Oui, monsieur le Président, c'est en effet le 25.

M. le Président. — Vous pouvez commettre une erreur de mémoire. Enfin, une réponse vous a été remise le 27 à sept heures du matin. Le colonel Turnier ne vous a rien dit en vous remettant cette lettre ?

M. André. — Il a dit qu'il ne savait rien, qu'il n'en savait pas plus que le commandant Magnan.

M. le Président. — Il vous a remis cette lettre le 27, à sept heures du matin ?

M. André. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes alors parti immédiatement pour Thionville ?

M. André. — Immédiatement.

M. le Président. — Étiez-vous seul ?

M. André. — J'ai rencontré, à Thionville, Syndic qui est revenu avec moi ; il avait été chargé d'une dépêche dont je n'ai pas eu connaissance.

M. le Président. — Il ne vous a pas dit comment il était venu à Thionville, et pourquoi ?

M. André. — Il était envoyé par le commandant de Thionville.

M. le Président. — Était-ce un homme de Thionville ?

M. André. — Non, monsieur le Président ; Syndic était étranger à Thionville.

M. le Président. — Pourquoi était-il à Thionville ?

M. André. — Il était allé pour porter une dépêche, mais cette dépêche n'était pas pour Thionville.

M. le Président. — Il avait une dépêche ?

M. André. — Il avait une dépêche adressée je ne sais à qui. Je l'ai rencontré à Thionville.

M. le Président. — Vous l'avez rencontré arrivant à Thionville ?

M. André. — Je l'ai rencontré dans Thionville, mais il revenait d'autre part ; il était parti de Montmédy.

Il est revenu avec moi, et nous avons été ensemble à onze heures du soir à l'hôtel Saint-Nicolas, où j'ai remis la dépêche au commandant Magnan.

M. le Président. — Syndic ne vous a pas dit ce qu'il avait fait à Thionville ?

M. André. — Non, monsieur le Président.

M. le commissaire du gouvernement. — Ce Syndic est un des deux hommes qui avaient été chargés de porter la dépêche de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Me Lachaud. — Oui, et qui n'avaient pas pu passer.

M. le Président. — La première fois, vous avez été envoyé de Montmédy par le commandant de la place ?

M. André. — Le lieutenant de gendarmerie nous a remis, à moi et à Lougeaux, la dépêche du commandant Magnan.

M. le Président. — Vous êtes revenus à Montmédy quand vous n'avez pas pu achever votre voyage. Où êtes-vous allés ensuite, quand vous avez su que le commandant Magnan n'y était pas ?

M. André. — Le chef de gare nous a dit que le commandant Magnan était à Carignan, et nous sommes allés lui rendre compte de notre mission.

M. le Président. — Vous ne vous souvenez pas d'avoir rien dit à Montmédy ?

M. André. — Nous avons dit que nous n'avions pas pu passer, que c'était impossible.

M. le Président. — Vous n'avez pas raconté quelques incidents de votre voyage en rentrant à Montmédy ?

M. André. — Pardon, monsieur le Président, nous avons parlé des incidents de notre voyage.

M. le Président. — Vous n'avez pas montré la dépêche que vous portiez ?

M. André. — Je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Vous n'avez rien dit là-dessus dans l'instruction ?

M. André. — Je sais ce que contenait la dépêche ; c'était un petit bout de papier carré où se trouvaient ces questions :

« Où faut-il envoyer les vivres qui sont à Montmédy ? Que faut-il en faire ? »

M. le Président. — Vous êtes retournés à Carignan ?

M. André. — Oui, monsieur le Président, dans la soirée.

M. le Président. — Vous avez vu le commandant Magnan ; lui avez-vous fait part de ce que Fissabre vous avait raconté de son voyage à Metz ?

M. André. — Je crois avoir dit que Fissabre avait été fait prisonnier et qu'il nous avait dit qu'il était inutile de poursuivre notre voyage, que nous ne passerions pas.

M. le Président. — Fissabre vous avait raconté ce qu'il avait vu à Metz, il vous avait dit qu'il avait été pris dans son voyage ?

M. André. — Il nous a dit qu'il avait vu le maréchal

Bazaine et qu'il avait été fait prisonnier au pont de Rombas.

DÉPOSITION DU GARDE LONGEAUX.

M. Jean-Baptiste Longeaux, garde forestier.

M. le Président. — Faites votre déposition. Rendez compte au conseil des missions dont vous avez pu être chargé pendant le mois d'août 1870, et de la façon dont vous vous en êtes acquitté.

M. Longeaux. — Le 19, vers dix ou onze heures du soir, je reçus de l'inspecteur des forêts, qui était chez le lieutenant commandant la gendarmerie de Montmédy, une dépêche provenant de M. le commandant Magnan. Il me dit de me diriger sur Briey de manière à pouvoir découvrir M. le maréchal Bazaine et de tâcher de le rejoindre pour lui remettre cette dépêche. Je me dirigeai sur Briey, et, au lieu d'y trouver les troupes françaises, j'y rencontrai les Prussiens. Je suis allé chez M. le sous-préfet et je lui demandai de m'indiquer où était l'armée française. Il me répondit :

« Je ne peux pas vous dire où elle est ; on dit qu'elle est du côté de Metz. » Ne pouvant pas traverser sur ce point, je suis revenu sur un village appelé Avril, et je me dirigeai sur Moyeuvre. Arrivé là, les habitants voulaient nous arrêter comme espions prussiens. La nuit s'approchant, nous avons été obligés de coucher en cet endroit. Le lendemain matin, nous nous sommes dirigés sur Metz; à quelques kilomètres de Metz, nous avons rencontré le camp prussien et les Prussiens nous ont fait retourner.

Nous sommes revenus à l'auberge où nous avions logé dans la nuit. Nous avons appris que deux forestiers venaient de porter une dépêche à M. le maréchal Bazaine et qu'ils avaient reçu de l'argent ; je ne me rappelle plus la somme ; j'ai déclaré, je crois, dans l'instruction, qu'ils avaient reçu 50 ou 100 francs ; je ne saurais préciser ; seulement, je suis certain qu'ils m'ont dit avoir reçu de l'argent. Nous avons demandé aux gardes forestiers si nous ne pourrions pas pénétrer jusqu'à Metz ; ils nous ont dit : « C'est presque inutile d'essayer, Metz est cerné. » J'ai répondu, qu'en effet, nous nous en apercevions, mais que nous allions faire une tentative sur un autre point.

Nous nous sommes dirigés sur Hayange, et là, nous avons rencontré plusieurs habitants des environs qui s'en retournaient, et qui nous ont dit : « Il est inutile d'aller plus loin, Metz est bloqué. » Nous sommes revenus à Audun-le-Roman, le 21 au soir, et, à un bout de la gare, nous avons trouvé les Prussiens qui démontaient les rails et coupaient les fils télégraphiques. Une estafette prussienne, à cheval, nous a dépassés, et a prononcé, en allemand, le nom de Mac-Mahon ; les Prussiens montèrent alors à cheval et quittèrent la gare. Nous sommes restés là, et nous y avons couché.

Le lendemain, nous avons suivi la ligne du chemin de fer depuis Audun-le-Roman jusqu'à Longuyon, en descendant sur Montmédy. Tout le long du chemin, nous avons vu des Prussiens qui démontaient le chemin de fer et qui coupaient les fils télégraphiques. A Longuyon, un employé du chemin de fer nous demanda s'il n'y aurait pas moyen de réparer la voie ; nous lui avons répondu : « Il n'y a pas moyen, les Prussiens l'ont coupée, et vous les aurez peut-être avant ce soir ; c'est plus que probable, car ils nous ont quittés à Pierrepont. »

Nous sommes arrivés à Montmédy vers sept ou huit heures du soir ; on nous a dit qu'il fallait aller trouver le commandant Magnan, qui était à Carignan ; nous avons pris une voiture, et nous sommes arrivés à Carignan vers deux ou trois heures du matin. Nous avons attendu le jour, et nous nous sommes rendus à l'hôtel du commandant Magnan ; il était déjà descendu et se trouvait à la gare. Nous nous y sommes rendus, nous lui avons raconté notre voyage, et remis nos dépêches, qui étaient intactes.

M. le commandant Magnan n'avait pas l'air content lorsque nous lui avons dit que Metz était bloqué. Nous lui avons raconté que nos camarades, un jour avant nous, étaient entrés dans Metz et avaient été pris par les Prussiens en sortant. Ils ont été délivrés à Moyeuvre par le maire, qui a déclaré que c'étaient des gens du pays ; l'un d'eux en était, en effet. Les Prussiens les ont relâchés. Le lendemain, nous sommes revenus à Montmédy.

M. le Président. — Avez-vous parlé au commandant Magnan de votre rencontre avec le garde forestier Fissabre ?

M. Longeaux. — Oui, monsieur ; je lui ai dit que deux autres camarades avaient pu arriver jusqu'au maréchal.

DÉPOSITION DE M. HELLOUIN.

M. Hellouin (Alphonse-Armand), vingt-huit ans, courtier en librairie, domicilié à Paris.

M. le Président. — Veuillez rendre compte au conseil de la mission dont vous avez été chargé pendant le mois d'août 1870, et de la façon dont vous vous en êtes acquitté.

M. Hellouin. — Le 23 août, au matin, j'ai été chargé de porter une dépêche à M. le maréchal Bazaine, qu'on me dit se trouver à Montmédy.

Je n'ai pu la lui transmettre, parce que après être arrivé à Auboué, aux environs de Saint-Privat, je fus arrêté par les avant-postes prussiens, qui me firent signe de rétrograder. Je revins sur mes pas pour prendre la route de Châtel-Saint-Germain, et, en vue de cette dernière localité, je fus fait prisonnier. On me fouilla, sans trouver ma dépêche, qui était cachée dans la doublure de la poche de mon gilet. Je fus emmené à Auboué, où j'eus à subir un interrogatoire pendant lequel je trouvai moyen d'anéantir ma dépêche.

M. le Président. — Quelle forme avait cette dépêche ?

M. Hellouin. — Elle avait la forme d'une cigarette. On avait écrit dessus au crayon, de peur que je ne l'oubliasse, le nom de Léopold : c'était le mot de reconnaissance.

M. le Président. — Était-elle cachetée ?

M. Hellouin. — Elle était cachetée, mais je ne pourrais certifier si c'était avec de la cire ou de la colle. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle était cachetée.

M. le Président. — Vous n'avez pas su ce qu'elle contenait ?

M. Hellouin. — Non, monsieur le Président.

DÉPOSITION DE M. RENOU.

M. Henri Renou (trente-six ans, homme de lettres, à Paris).

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et faire connaître au conseil les divers incidents d'un voyage que vous avez fait à Metz pendant la journée du 20 août 1870.

M. Renou. — Le conseil central de la Société de secours aux blessés, dont je faisais partie, à Paris, m'avait chargé d'aller à Metz remettre des instructions au docteur Lefort et de prendre des nouvelles de nos trois ambulances.

Je partis.

Arrivé à Reims, je trouvai M. le marquis de Lamothe-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 28 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

Fénelon. Nous fîmes route ensemble. A Charleville, le chef de gare me permit de monter dans une voiture de munitions, et je pus ainsi continuer ma route.

Je me trouvai dans le même compartiment que mon compagnon de route, M. de Lamothe-Fénelon, avec le capitaine d'artillerie qui commandait le convoi et deux officiers de la garde impériale qui rejoignaient leur corps. Nous arrivâmes à Montmédy à neuf heures; le capitaine resta à la station ; j'entrai en ville avec les deux officiers et le marquis de Lamothe — le service de la place était fait par des mobiles; j'allai à l'hôtel où je trouvai un certain nombre d'officiers et le baron Larrey, médecin en chef de l'armée. J'y passai la nuit.

Le lendemain, je me rendis de très-bonne heure à la gare, dans l'intention de continuer ma route sur Thionville. J'y restai à peu près une heure et demie. Je vis là un certain nombre d'officiers, mais je n'en connaissais aucun. Je remarquai, avec un commandant d'état-major, le baron Larrey, qui vint à moi en apercevant les insignes dont j'étais revêtu. Il me parla de choses techniques, ayant uniquement trait au service des blessés, et en même temps il me demanda si je pensais arriver sans encombre au terme de mon voyage ; je répondis que tout au moins je l'essayerais.

Nous partîmes vers trois heures à peu près, et nous arrivâmes entre une heure et deux heures du matin à Thionville. Les ponts-levis étaient levés ; nous ne pûmes donc entrer en ville à ce moment, et nous restâmes pendant la nuit dans le voisinage de la gare.

Deux ou trois fois le chef de gare essaya de faire partir un train qui revint presque aussitôt à la station ; il n'avait pu avancer très-loin, la voie étant coupée. Le chef de gare nous déclara alors qu'il n'était plus possible de continuer le service des trains sur Metz.

Je résolus de poursuivre ma route à pied, si je ne pouvais trouver une voiture de paysan pour me conduire. Je finis par m'en procurer une, vers sept heures ou sept heures et demie. Je proposai alors à M. de Lamothe et à deux autres personnes qui désiraient rentrer à Metz, de se joindre à moi. Ces messieurs acceptèrent, et nous fîmes le trajet sur la grande route sans aucun incident, sans mauvaise rencontre, sans avoir vu un soldat ennemi.

Nous arrivâmes aux avant-postes français vers dix heures du soir. L'officier qui nous reçut nous annonça qu'il était impossible d'entrer en ville le même soir. Nous passâmes la nuit sous les murs de la ville, et à six heures du matin, aussitôt que les portes furent ouvertes, j'entrai dans Metz.

Je me rendis immédiatement au jardin Fabert, où était la première ambulance; j'y trouvai le docteur Lefort. Je passai une partie de la journée avec lui ; après dîner, je fus appelé à l'état-major de M. le général Coffinières de Nordeck par un de ses officiers d'ordonnance, qui vint me chercher de sa part.

Je me rendis aussitôt près du général, qui me demanda des nouvelles, s'informa de ce qu'on disait à Paris. Je lui répondis qu'on était sous le coup d'émotions très-vives; que cependant les dernières dépêches avaient un peu rassuré les esprits, surtout celle qui avait annoncé la bataille de Gravelotte; qu'il y avait eu quelques fausses nouvelles. En effet, on avait répandu à la Bourse le bruit d'une grande victoire; on avait même pavoisé les maisons pendant quelques heures. J'ajoutai que s'il y avait beaucoup de fermentation dans les esprits, il y avait aussi beaucoup d'enthousiasme; que les francs-tireurs s'organisaient un peu partout ; qu'à Paris on attendait beaucoup de l'armée, enfin qu'on était plein d'espérance.

Le général Coffinières me demanda si je comptais bientôt repartir. Je répondis affirmativement.

Quelques officiers me chargèrent alors de commissions, cartes de visite ou lettres, et le lendemain j'essayai de quitter Metz ; mais je n'allai que jusqu'aux avant-postes. Je fus renvoyé à Metz, parce que je n'étais pas muni d'un laissez-passer du général Coffinières. Trois jours plus tard, je fis une nouvelle tentative; j'arrivai jusqu'aux avant-postes prussiens ; mais je fus renvoyé sur les avant-gardes françaises. Depuis ce moment, je suis resté à Metz jusqu'à la fin.

M. le Président. — Ainsi, vous n'avez éprouvé aucune difficulté pour vous rendre de Thionville à Metz, après que la voie ferrée a été coupée ?

M. Renou. — Aucune.

M. le Président. — Vos insignes d'ambulancier ne vous ont pas servi spécialement ?

M. Renou. — Je n'avais que mon brassard. On ne m'a rien demandé. D'autres personnes étaient avec moi et n'étaient pas de l'ambulance.

M. le Président. — Vous êtes arrivé à Metz le 20 août au

soir. Vous êtes le dernier voyageur qui soit parvenu à entrer dans Metz ?

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais rappeler au témoin un souvenir qui est relatif à la déposition écrite qu'il a faite devant M. le général rapporteur.

Il a parlé d'une visite qu'il avait faite au général Coffinières, et de certains renseignements qu'il lui aurait donnés relativement à la formation et à l'organisation rapide qui se faisait en France, et particulièrement à Châlons, d'une armée destinée à venir au secours de l'armée de Metz.

M. Renou. — Ah ! oui, en effet ! à Reims nous avons rencontré un bataillon de mobiles parisiens qui se dirigeaient sur Metz, et qui avaient été rappelés à Paris en toute hâte.

Quelques-uns nous dirent que le camp de Châlons allait recevoir de nouvelles troupes qui étaient destinées à former une seconde armée. Les officiers qui étaient dans le train nous ont tenu le même langage.

J'ai rapporté cette conversation au général Coffinières, et je lui ai parlé en même temps des corps de francs-tireurs qu'on formait à l'Élysée, à Paris.

M. le commissaire du gouvernement. — Avez-vous fait cette communication à d'autres officiers au moment où vous étiez à Metz ?

M. Renou. — C'est possible.

M. le commissaire du gouvernement. — Au général Jarras, par exemple ?

M. Renou. — Je n'ai jamais eu l'occasion de parler au général Jarras.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est pourtant consigné dans votre déposition écrite.

M. Renou. — J'ai pu parler de tout cela devant lui à d'autres officiers, mais je ne m'adressai pas personnellement à lui. Lorsque M. le rapporteur m'a questionné, il est très-possible que je n'aie pas compris ce qu'il me demandait, ou qu'il se soit mépris sur mes réponses.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est alors une erreur de l'instruction.

M. Renou. — Je le crois.

M. le commissaire du gouvernement. — Mais d'autres officiers de Metz avaient été instruits de ces faits ?

M. Renou. — Oh ! parfaitement.

M. le Président autorise le témoin à se retirer provisoirement.

Le témoin se retire.

M. le Président. — L'audience est suspendue ; elle sera reprise demain mercredi, à une heure.

(L'audience est levée à cinq heures un quart.)

AUDIENCE DU 29 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

A une heure un quart, l'audience est ouverte.

M. le Président. — Greffier, appelez un témoin.

DÉPOSITION DE M. PATTÉE.

M. Louis Pattée (trente et un ans, préposé aux douanes à Châlons).

M. le Président. — Vous allez faire votre déposition et rendre compte des missions dont vous avez pu être chargé pendant le mois d'août.

M. Pattée. — Le 27 août j'ai été chargé par le commandant Magnan de porter une dépêche à l'armée de Châlons qui s'avançait dans les environs de Beaumont. Partis vers les trois heures après-midi, nous sommes arrivés le 28 à Beaumont où nous avons remis la dépêche que nous avions au général Martin des Pallières qui l'a communiquée au général Lebrun.

M. le Président. — Vous étiez deux ?

M. Pattée. — Oui, moi et Weber. (*Sur interpellation.*) La dépêche était cachetée à trois endroits. Elle était roulée en forme de cigarette.

DÉPOSITION DE M. WEBER.

M. Dominique Weber (vingt-huit ans, préposé aux douanes).

M. le Président. — Faites votre déposition et rendez compte des missions dont vous avez pu être chargé pendant le mois d'août 1870.

M. Weber. — Le 27 août 1870 j'ai été chargé, ainsi que mon camarade Pattée, par le commandant Magnan de porter un dépêche. Nous sommes partis et l'avons remise à M. le général Martin des Pallières qui l'a communiquée à M. le général Lebrun, à Beaumont.

M. le Président. — Quelle était la forme de cette dépêche ?

M. Weber. — Elle était roulée en forme de cigarette et cachetée à trois endroits.

M. le Président. — Vous n'aviez qu'une seule dépêche ?

M. Weber. — Oui.

M. le Président. — Vous n'avez pas reçu de personne aucune autre mission ?

M. Weber. — Nous avons fait plusieurs voyages. Nous avons été voir les dégâts que les Prussiens avaient faits sur la ligne.

M. le Président. — Vous n'avez pas été chargé de porter d'autres dépêches ?

M. Weber. Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avant de continuer l'audition des témoins, je désire savoir si, le témoin Guillaume Alexis n'ayant pas été cité régulièrement, il suffira de lire sa déposition écrite à l'audience ? Que pensent le parquet et la défense sur ce point ? A-t-on quelque observation à faire ?

M. le commissaire spécial du gouvernement et le défenseur déclarent qu'ils n'ont pas d'objection à formuler, et que la lecture de la déposition écrite suffira.

M. le Président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne la lecture de cette déposition à titre de simple renseignement.

M. le greffier :

Alexis Guillaume, âgé de soixante ans, marchand de porcs, demeurant à Audun-le-Roman.

« *Demande.* — Il résulte des renseignements parvenus à la connaissance du rapporteur que, dans la soirée du 19 août 1870, vous avez été chargé par le commandant Magnan de porter des dépêches au maréchal Bazaine.

« Faites connaître en détail la manière dont vous vous êtes acquitté de cette mission, en insistant particulièrement sur la date de la dépêche ?

« Était-elle verbale ? écrite à la main ? chiffrée ?

« Était-elle sous enveloppe ?

« Dans le cas contraire, était-elle écrite en clair ou chiffrée ?

Si elle n'était pas sous enveloppe, sous quelle forme était-elle cachée ?

« Présentait-elle quelques particularités qui pouvaient la faire remarquer ?

« *Réponse.* — Le 19 août 1870, vers cinq heures du soir, me trouvant à la gare d'Audun-le-Roman, M. Raulin, propriétaire, se présente à moi, et me dit : « Il y a ici l'aide de camp du maréchal Bazaine, qui vient de me demander si je connaissais un homme sûr pour aller à Briey, et je vous a indiqué, vous pouvez aller de suite le trouver dans un wagon à la gare. » Je m'y rendis aussitôt, et voici l'entretien que j'eus avec cet officier : « Vous irez à Briey trouver le sous-préfet, et lui demanderez de ma part s'il sait où se trouve notre armée. » Il ne me remit aucune dépêche écrite à la main, ni chiffrée. Je partis aussitôt et arrivai à Briey près du sous-préfet vers huit heures du soir. Lui ayant fait part de ma mission, il me remit une réponse écrite sur un bout de papier, ayant environ dix centimètres de longueur sur quatre ou cinq de largeur, et je repartis aussitôt pour prendre un wagon à Audun-le-Roman, qui me transporta à Montmédy, où l'aide de camp m'attendait ; je lui remis la dépêche le 20, vers quatre heures du matin. Cet aide de camp, que depuis j'ai sû être le commandant Magnan, me remit une dépêche écrite sur du papier, ayant à peu près les mêmes dimensions que celle que je venais de lui apporter, et me dit : « Vous tâcherez de parvenir jusqu'au maréchal Bazaine, et vous ne remettrez cette dépêche qu'à lui-même. Pour savoir où il est, vous vous adresserez à n'importe quel militaire français. » On me fit ramener avec la machine jusqu'à Audun-le-Roman, et je repartis le même jour, 20 août, à trois heures de l'après-midi, pour me diriger vers Saint-Privat. Le lendemain 21, vers dix heures du matin, arrivé à cent mètres au delà de cette localité, je fus arrêté par un poste prussien qui refusa de me laisser passer. Je cherchai à passer du côté d'Amanvillers ; mais là aussi je fus empêché par des soldats prussiens qui croisèrent la baïonnette devant moi. Après avoir fait encore de vaines tentatives, je fus obligé de rétrograder ; parvenu à Moutiers, je déchirai en beaucoup de morceaux la dépêche dont j'étais encore porteur, de peur qu'elle ne tombât entre les mains des Prussiens, et je revins à Audun-le-Roman le même jour, 21 août, vers six heures du soir. J'ai déchiré la dépêche vers une heure de l'après-midi, le dernier jour. Elle était écrite à la main, mais je ne sais ce qu'elle contenait, ne l'ayant point lue et m'étant bien gardé de la faire lire par qui que ce soit. »

DÉPOSITION DE M. SÉROT, PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

Maurice Sérot (trente-six ans, procureur de la République à Louviers).

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. Faites connaître au conseil tous les renseignements qu'au mois d'août 1870 vous avez pu recueillir en votre qualité de chef du parquet de Rethel.

M. Sérot. — Je n'ai pas été entendu dans l'instruction et je ne sais pas trop quels sont les faits sur lesquels le conseil désire être renseigné. Cependant je crois que ma déposition doit se rattacher à trois faits principaux ; le premier de ces faits est relatif aux communications entre Metz et Rethel le 18 août 1870, car j'ai reçu un ordre de service portant la date du 18 et émanant de M. le procureur général de la cour de Metz.

Voici maintenant ce que je sais relativement à certain émissaire. Le 22 août, je fus prévenu de l'arrivée à Rethel d'un émissaire envoyé au général Bourbaki par S. M. l'impératrice. Cet émissaire était M. le lieutenant Nogués. Il est arrivé à Rethel, le 22 août, porteur d'une lettre manuscrite de S. M. l'impératrice et d'un laissez-passer signé du ministre de la guerre, M. le comte de Palikao.

Je désirais parvenir à Metz, et comme on savait que je suis originaire de Metz, on me l'avait adressé. Je donnai à M. Nogués trois lettres pour des personnes de Metz. J'éprouvai cependant quelque scrupule après avoir entendu ses explications, et je crus devoir en référer au ministre de la guerre. Je télégraphiai à M. le comte de Palikao, et lui demandai s'il connaissait M. Nogués, émissaire, disant avoir reçu une mission pour le maréchal Bazaine à Metz. Le ministre me répondit que non, et qu'il fallait immédiatement arrêter cet homme-là. M. le lieutenant était parti, et je ne pus exécuter l'ordre.

Le 25 août, je le retrouvai à Rethel, et fis procéder à son arrestation. Je le fis conduire au parquet, et l'interrogeai.

Outre les deux pièces, la lettre de Sa Majesté et le laissez-passer du ministre, on trouva sur lui un laissez-passer émanant du colonel Stoffel qui paraissait lui avoir été délivré quelques instants seulement auparavant. J'allai vers M. le colonel Stoffel, je lui demandai s'il le connaissait, il me répondit que non. Je le gardai, mais je le fis confronter avec deux autres officiers qui avaient fait la campagne qu'il disait avoir faite au Japon. Son identité fut établie ; je le fis mettre en liberté.

On avait retrouvé sur lui les lettres que je lui avais confiées le 22. Je lui demandai pourquoi il les avait encore et ce qu'il avait fait du 22 au 25 août.

M. Nogués me dit alors qu'il avait été à Carignan vers le commandant Magnan et que cet officier supérieur lui avait dit qu'il était inutile de tenter le passage à Metz.

Je lui demandai pourquoi il n'avait pas tenté personnellement d'exécuter sa mission. Sa conduite avait lieu de m'étonner. M. Nogués, en effet, m'avait paru, le 22, animé d'une façon particulière, je dirai presque exagérée, et, après avoir manifesté une telle ardeur, sa conduite me semblait difficile à expliquer. M. Nogues se borna à répéter qu'on lui avait représenté toute tentative comme impossible. Il avait été chargé, à Carignan, d'une lettre par le commandant Magnan pour le colonel Stoffel. Cette lettre a-t-elle été remise ? Je ne saurais le dire.

M. le Président. — Quel jour vous a-t-il fait voir cette lettre ?

M. Sérot. — Je ne l'ai pas vue. C'est dans nos explications que M. Nogués en a parlé.

M. le Président. — Il avait un laissez-passer du colonel Stoffel ?

M. Sérot — Oui, monsieur, la seconde fois. Ce fait m'avait intrigué, car pourquoi le lieutenant avait-il besoin d'un nouveau laissez-passer, alors qu'il était muni déjà de celui du ministre pour accomplir sa mission ?

M. le Président. — La lettre de l'impératrice était adressée à madame Bourbaki ?

M. Sérot. — Non, je ne crois pas; je crois qu'elle était adressée au général. Ce qui est certain pour moi, c'est qu'elle l'était à l'un ou à l'autre. Je l'ai vue. C'était une simple lettre, une lettre affectueuse.

M. le Président. — Comment vous expliquez-vous qu'après avoir reçu votre dépêche relative à M. Nogués, le ministre vous ait télégraphié de le faire arrêter, alors qu'il était réellement muni d'un laissez-passer?

M. Sérot. — J'ai su, après coup, comment les choses s'étaient passées.

S. M. l'impératrice désirait communiquer avec M. le maréchal Bazaine et, pour en trouver le moyen, elle s'était adressée à des personnes de son entourage ; M. Conneau s'était chargé de lui procurer un émissaire de confiance ; il n'a pas trouvé celui qu'il comptait charger de la mission de se rendre auprès du maréchal . c'était un marin qui devait être caserné au fort de Bicêtre; mais, dans ce même fort, M. Conneau avait rencontré M. Nogués qu'il connaissait un peu, et celui-ci a été amené chez S. M. l'impératrice; on a alors délivré à M. Nogués un laissez-passer, lequel avait été remis en blanc par M. le comte de Palikao. Ce fait explique comment M. le ministre de la guerre a pu dire qu'il n'avait pas chargé M. Nogués d'une mission véritable, puisque c'était à son insu que le laissez-passer avait été délivré à celui-ci.

M. le Président. — M. Nogués ne vous a rien dit du caractère de sa mission à Metz ?

M. Sérot. — Il m'a seulement dit qu'il était chargé de donner *de visu* des renseignements à S. M. l'impératrice. Je n'ai pas insisté sur ce point auprès de lui, parce qu'il ne m'appartenait pas de le faire.

M. le Président. — La lettre qu'il portait était écrite au général Bourbaki et non pas au maréchal Bazaine ?

M. Sérot. — Oui, monsieur le Président. On a constaté l'identité de cette lettre ; c'est le prince Murat qui en a reconnu l'écriture de S. M. l'impératrice et qui a demandé à la conserver ; on ne l'a pas montrée à l'empereur.

M. le Président. — C'est le 25 août que vous avez fait arrêter M. Nogués ?

M. Sérot. — Le laisser-passer — que j'ai sur moi — est du 21 ; M. Nogués a passé une première fois à Rethel le 22, et c'est le 25 que je l'ai fait arrêter.

M. le Président. — Et c'est à son retour que M. Nogués a rapporté la lettre dont il était chargé pour le colonel Stoffel ?

M. Sérot. — Oui, monsieur le Président, après s'être trouvé à Carignan.

M. le Président. — Cette lettre n'était pas encore remise quand vous avez vu M. Nogues ?

M. Sérot. — Pardon, monsieur le Président, quand je l'ai vu il n'en était plus détenteur; sans cela je l'aurais trouvée dans sa sacoche. Il ne m'a pas dit à qui il l'avait remise : si c'était à l'état-major général, au colonel Stoffel ou à un officier d'ordonnance.

M. le Président. — Il ne vous a pas dit de quelle date était cette lettre ?

M. Sérot. — Non, mais elle était évidemment postérieure au 22.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à adresser au témoin ?

M. le commissaire du gouvernement. — Oui, monsieur le Président ; voici la question :

Dans la conversation qui a eu lieu entre M. le procureur impérial et M. Nogués, celui-ci lui a-t-il fait connaître s'il avait la mission de rester à Metz ou d'en revenir?

M. le Président, *au témoin.* — Veuillez répondre à la question.

M. Sérot. — M. Nogués était censé aller à Metz pour en revenir.

M. le commissaire du gouvernement. — N'était-il pas porteur d'un chiffre particulier pour correspondre avec l'impératrice ?

M. Sérot. — Au moment où je l'ai fouillé je l'ai trouvé porteur d'un vocabulaire spécial pour correspondre en chiffres ou en termes déguisés et conventionnels; il y en avait même de différentes sortes. Tout cela m'a paru mal combiné et ne pas présenter un caractère suffisamment sérieux.

M. le Président. — Vous avait-il dit pour quelle correspondance devait servir ce chiffre?

M. Sérot. — Je croyais que c'était pour correspondre avec la maison de l'empereur.

M. le commissaire du gouvernement. — Ou avec l'impératrice elle-même ?

M. Sérot. — Peut-être, mais je ne sais pas. Je n'ai pas attaché une grande importance à ce chiffre, parce que ce que j'avais trouvé ne me semblait pas avoir une grande valeur.

M. le Président. — L'un de messieurs les juges n'a pas de question à adresser au témoin ?

Ni monsieur le défenseur?

Ni monsieur le maréchal ?

DÉPOSITION DU LIEUTENANT NOGUÈS.

M. Albert Nogués (trente-quatre ans, lieutenant de vaisseau).

M. le Président. — Veuillez rendre compte au conseil de la mission dont vous avez été chargé vers la fin du mois d'août 1870, de la façon dont vous l'avez remplie, ou des causes pour lesquelles vous n'avez pas pu la remplir.

M. Nogués. — Le 21 août au soir, je fus appelé aux Tuileries par un de mes amis, officier d'ordonnance de l'empereur, M. le lieutenant de vaisseau Conneau.

Il me dit que M. le maréchal Bazaine était bloqué dans Metz et que, dans une quinzaine de jours, il serait obligé de rendre les armes faute de vivres et de munitions. Il ajouta qu'il avait été chargé par l'impératrice de lui procurer une personne de confiance pour faire parvenir au maréchal l'avis que des vivres et des munitions étaient à Carignan.

J'acceptai cette mission. Je ne pus partir le jour même parce que le train du soir était supprimé, et je ne me mis en route que le lendemain matin 22. J'arrivai le 22 à onze heures du soir à

Carignan, où je trouvai le commandant Magnan qui me fit observer qu'il n'y avait plus rien dans cette ville ; que, les uhlans courant la campagne, il avait fait diriger les munitions et les vivres vers les places du nord. Il ajouta que, le train qui m'avait amené étant reparti de suite, ce que j'avais de mieux à faire c'était d'aller me coucher et que nous reparlerions le lendemain de ce que j'aurais à faire.

Le lendemain matin, 23, je lui demandai des renseignements sur ce qui se passait à Metz; il me rassura sur les munitions en me disant que la place pouvait fabriquer des cartouches Chassepot, — ce dont je doutais, — que, de ce côté, il n'y avait rien à craindre. Quant aux approvisionnements, il me dit que les troupes avaient de la viande, puisqu'elles avaient des chevaux, mais qu'elles manquaient de pain; qu'il y avait en abondance des pommes de terre et des choux dans les champs, mais que cette ressource ne durerait pas toujours.

La journée se passa à envoyer des émissaires qui revinrent sans avoir pu passer. Le commandant Magnan me fit observer que, n'ayant rien à dire au maréchal Bazaine, puisqu'il n'y avait plus rien à Carignan, ne connaissant pas le pays et ne parlant pas l'allemand, je ferais mieux de revenir sur mes pas. Le soir, il écrivit à M. le maréchal Mac-Mahon une lettre que je me chargeai de faire parvenir. Je partis de Carignan vers neuf heures du soir, emportant cette lettre et un mot d'introduction que M. le capitaine Vosseur voulut bien me donner pour remettre à M. le colonel d'Abzac. Le train que j'avais pris me conduisit à Reims, où j'arrivai le 24 à deux heures du matin. J'avais dépassé M. le maréchal de Mac-Mahon, qui était alors à Vouziers.

En arrivant à Reims, je fus arrêté dans la gare comme espion prussien par un capitaine de gendarmerie. Pendant que je me débattais au milieu des gendarmes qui m'avaient saisi, survint un capitaine d'état-major auquel je montrai la lettre du capitaine Vosseur au colonel d'Abzac. Cet officier, après avoir examiné cette lettre, me dit qu'il considérait ma position comme très-nette, ajouta qu'il allait partir dans une heure pour rejoindre M. le maréchal Mac-Mahon et m'offrit de l'accompagner. J'acceptai et je lui remis mes lettres, qu'il emporta en me disant de l'attendre. J'attendais son retour, lorsqu'au bout de dix minutes le capitaine de gendarmerie qui m'avait arrêté une première fois donna l'ordre aux deux gendarmes qui me gardaient de me conduire en prison. Je ne parvins à sortir de prison qu'à trois heures de l'après-midi; je trouvai un train qui allait partir et qui se dirigeait vers Rethel; je le pris et, en arrivant le soir à Rethel, mon premier soin fut de me rendre au quartier général où je rencontrai M. le colonel d'Abzac qui me dit qu'on avait reçu les renseignements que j'avais fait parvenir. Je me mis à la disposition du général Faure, chef d'état-major de l'armée, en lui disant que j'avais quelques lettres pour des fermiers des environs de Briey, que je pourrais peut-être percer les lignes et que je m'offrais pour être l'un des émissaires qu'on envoyait au maréchal Bazaine. Mais on n'eut pas besoin de mes services et on me renvoya à Paris.

M. le Président. — Vous étiez porteur, en quittant Paris, d'une lettre de l'impératrice. A qui était-elle adressée?

M. Nogués. — Il y avait une lettre d'introduction pour le maréchal Bazaine.

M. le Président. — Vous en êtes bien sûr ?

M. Nogués. — Oui ; cette lettre m'a été prise à Rhetel.

M. le Président. — Vous n'avez pas fait de tentative pour rejoindre le maréchal Bazaine ?

M. Nogués. — On m'assura que ce n'était plus possible.

M. le Président. — A Carignan, quand vous y étiez, le bruit ne courait-il pas que l'armée de Metz était en marche et est-ce ce bruit qui vous a fait revenir ?

M. Nogués. — Non, monsieur, je suis revenu sur mes pas uniquement parce qu'on m'a dit que les émissaires envoyés étaient revenus sans avoir pu pénétrer, et que je ne pourrais pas percer les lignes prussiennes.

M. le Président. — On n'avait pas de renseignements sur Metz et on ne vous les donnait pas ?

M. Nogués. — Non.

M. le Président. — Mais le commandant Magnan ?

M. Nogués. — Il m'avait bien parlé de Gravelotte et donné des détails sur cette bataille, mais il m'avait surtout parlé de la difficulté des communications.

M. le Président. — Il ne vous a parlé que de la difficulté des communications, et c'est sur ce simple renseignement que vous êtes revenu sans rien tenter ?

Le témoin ne répond pas.

M. le Président. — Le changement de direction du maréchal Mac-Mahon n'a eu lieu que le 22 ou le 23 août. Avant le 23, il était en marche sur Paris ; le 23, il a changé et s'est dirigé sur les places du nord. Savait-on à Carignan ce changement d'objectif?

M. Nogués. — Oui, monsieur ; le 23, on parlait à Carignan de la marche sur les places du nord.

M. le Président. — Ainsi, le 23 déjà ?...

M. Nogués. — Je l'avais pensé auparavant.

M. le Président. — Et sur quoi vous fondiez-vous ?

M. Nogués. — C'était une opinion personnelle que j'avais conçue à la suite de la situation de l'armée de Metz, telle qu'on l'indiquait.

M. le commissaire du gouvernement. — Je voudrais poser une question au témoin, au sujet de la lettre de l'impératrice.

Le témoin se rappelle-t-il d'une manière exacte à qui était adressée cette lettre?

M. Nogués. — C'était au maréchal Bazaine.

M. le commissaire du gouvernement. — Cette lettre est-elle restée en votre possession jusqu'au moment de votre arrestation à Rethel?

M. Nogués. — Oui, jusqu'à ce moment-là.

M. le commissaire du gouvernement. — Entre les mains de qui a-t-elle passé alors?

M. Nogués. — Je ne saurais le dire.

M. le commissaire du gouvernement. — Qui a saisi les papiers dont vous étiez porteur? Est-ce M. le procureur impérial de Rethel ?

Me Lachaud. — M. le procureur impérial vient de le dire dans sa déposition.

M. le commissaire du gouvernement. — Nous pourrons savoir par lui à qui la lettre était adressée.

M. le Président. — On peut faire revenir M. Sérot.

M. le commissaire du gouvernement. — Oui, monsieur le Président ; si j'insiste sur ce point c'est qu'il y a une contradiction entre les dires des deux témoins.

M. Nogués a eu avec M. le commandant Magnan une longue conversation. Lui a-t-il parlé de l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon? Que lui a-t-il dit à ce propos ?

M. Nogués. — Je me rappelle qu'à la suite de cette indiscrétion qui avait été commise dans la gare, ainsi que je le

disais il n'y a qu'un instant, nous avons causé de l'armée de Châlons et que le commandant Magnan cherchait à calculer, en suivant sur la carte, l'époque à laquelle cette armée pouvait arriver à Stenay.

M. le Président. — Dans votre déposition écrite, vous avez indiqué le jour où l'armée de Châlons était attendue à Stenay.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin a indiqué la date du 27.

M. Nogués. — Je n'ai pas pu dire qu'elle était attendue à Stenay le 27, mais que le commandant Magnan supposait qu'elle arriverait ce jour-là.

M. le commissaire du gouvernement. — Dans cette conversation, le commandant Magnan exprimait-il l'idée que l'armée de Metz pourrait se porter à sa rencontre? Le commandant Magnan vous a-t-il dit qu'elle pourrait le faire?

M. Nogués. — Il ne m'en a rien dit, cela ne me regardait pas.

M. le commissaire du gouvernement. — D'après votre déposition écrite, le commandant Magnan vous aurait dit que l'armée de Metz était bloquée et qu'elle ne pouvait être débloquée que par des forces extérieures. Cela n'indiquait pas qu'elle pût venir au-devant de l'armée de Châlons.

M. Nogués. — Je ne me rappelle pas bien maintenant ma conversation avec le commandant Magnan. Au moment où j'ai été interrogé, mes souvenirs étaient plus précis qu'aujourd'hui, et ce que j'ai dit alors devait être exact.

M. le commissaire du gouvernement. — Alors le commandant Magnan vous a dépeint l'armée de Metz comme étant dans une situation à ne pas pouvoir se débloquer elle-même, comme étant obligée d'attendre un secours extérieur et enfin comme n'ayant plus de biscuit et manquant de vivres?

M. Nogués. — Je ne saurais dire si ce sont exactement les termes dont il s'est servi; mais l'impression qui m'est restée de cette conversation est à peu près celle-là.

M. le Président. — Votre impression était que le commandant Magnan savait que l'armée du maréchal de Mac-Mahon devait être à Stenay le 27?

M. Nogués. — Pardon, lorsque cette indiscrétion a été commise dans la gare, le commandant Magnan se mit à regarder une carte, et, en causant avec moi, en parlant du mouvement que pouvait faire cette armée, il disait que peut-être elle arriverait à Stenay le 27 ou le 28.

M. le Président. — Cette indiscrétion commise le 23 sur le quai de la gare de Carignan circulait déjà comme un bruit public?

M. Nogués. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Ce n'est donc pas par le commandant Magnan que vous avez su ce mouvement de l'armée?

M. Nogués. — Non, monsieur le Président, c'est par le propos de l'agent des vivres.

M. le Président. — La lettre que vous apportiez au quartier général du maréchal de Mac-Mahon était-elle adressée au maréchal lui-même?

M. Nogués. — Oui, monsieur le Président.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous en êtes parfaitement sûr?

Je demande à lire la partie de la déposition qui a trait aux circonstances que j'ai rappelées tout à l'heure:

« D'après les conversations que j'ai eues avec le commandant Magnan, il m'est resté l'impression que l'armée était bloquée autour de Metz et avait absolument besoin d'un effort désespéré venant de l'extérieur pour se dégager.

« Le commandant Magnan faisait des vœux pour la rapide exécution du mouvement du maréchal de Mac-Mahon, qu'il supposait devoir être à Stenay le 27. »

Me Lachaud. — C'est une impression.

M. le Président. — Les souvenirs actuels du témoin ne concordent pas avec ceux qu'il avait au moment où il a répondu dans l'instruction.

M. Nogués. — Il y a des choses dont je ne me souviens plus avec autant de certitude que lorsque j'ai déposé dans l'instruction, mais je n'ai rien dit qui soit en contradiction avec ce que M. le commissaire du gouvernement vient de lire.

M. le général de Chabaud-Latour. — Je demanderai au témoin s'il connaissait à peu près les termes de la lettre de l'impératrice qu'il avait reçu la mission de porter

M. Nogués. — Ce n'était qu'une simple lettre d'introduction; ma mission était verbale.

M. le général de Chabaud-Latour. — En quoi consistait-elle?

M. Nogués. — Elle consistait à dire au maréchal Bazaine que des vivres et des munitions étaient à Carignan.

M. le général de Chabaud-Latour. — On ne vous avait pas demandé de vous assurer s'il y avait des vivres à Montmédy et sur d'autres points de la ligne?

M. Nogues. — On ne m'avait parlé uniquement que de Carignan, et, à Carignan, il n'y avait rien quand je suis arrivé.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin était porteur d'un chiffre, probablement pour pouvoir donner des renseignements particuliers?

M. Nogues. — Oui.

M. le Président. — Rappelez M. Sérot.

M. le procureur de la République Sérot et M. le lieutenant de vaisseau Nogués sont tous deux à la barre.

CONFRONTATION.

M. le Président, *à M. Sérot.* — Monsieur le procureur de la République, vous vous rappelez parfaitement à qui était adressée la lettre que vous avez saisie le 25 sur M. Nogués?

M. Sérot. — Oui, monsieur le Président, au général Bourbaki ou à madame Bourbaki; à l'un des deux sûrement.

M. Nogues. — Mais j'avais aussi une autre lettre de l'impératrice adressée au maréchal Bazaine. La lettre au général Bourbaki n'était qu'un mot d'introduction.

M. Sérot. — M. Nogués avait commencé par me montrer une lettre de l'impératrice au général ou à la générale Bourbaki. J'ai dit que je ne connaissais pas l'écriture de l'impératrice, et je lui demandai de me montrer d'autres pièces. C'est alors qu'il m'a montré le laissez-passer du ministre de la guerre, qui, chose singulière pour moi et qui devait éveiller mon attention, ne portait pas son nom. C'était un laissez-passer en blanc. Ce sont les deux seules pièces qu'il m'ait montrées le 22.

M. Nogués. — J'avais sur moi le laissez-passer du ministre, la lettre au général Bourbaki et aussi un petit mot d'introduction auprès du maréchal Bazaine. Lorsque j'ai été mis en relations avec M. le procureur impérial, je lui ai montré mes papiers.

M. le Président. — Monsieur Sérot, vous avez saisi les papiers de M. Noguès. Avez-vous conservé le laissez-passer ?

M. Sérot. — Oui, monsieur le Président, le voilà. (Le témoin le fait voir.)

M. le Président. — Et la lettre au général Bourbaki ?

M. Serot. — Ah! cette lettre a été remise par le colonel Stoffel au prince Murat, pour faire vérifier l'écriture de Sa Majesté.

M. le commissaire spécial, *à M. Sérot.* — Avez-vous vu la lettre au maréchal Bazaine, dont a parlé le témoin ?

M. Sérot. — Jamais.

Me Lachaud présente une observation.

M. le Président. — Non, ce n'est pas là ce qui a été dit. Voici, ce me semble, le résumé de la présente discussion : M. le procureur de la République a dit qu'il avait saisi sur M. le lieutenant Noguès une seule lettre; elle était adressée au général Bourbaki ou à madame la générale, et était signée Eugénie. Le lieutenant a dit que la lettre était adressée au maréchal Bazaine. M. le procureur de la République, interpellé de nouveau sur ce point, a persisté dans son affirmation et a rappelé les circonstances. Alors, le lieutenant a déclaré qu'il avait en effet un mot pour le général Bourbaki, mais que ce n'était qu'un mot d'introduction.

M. Sérot. — Je puis affirmer que le 25 août il n'y avait pas de lettre au maréchal Bazaine parmi les papiers de M. Noguès. C'est moi qui l'ai arrêté; c'est moi qui ai pris sa sacoche et examiné une à une les pièces qu'elle contenait. Mon examen a été minutieux et complet. Maintenant, lorsque M. Noguès a passé la première fois à Rethel, c'est-à-dire le 22 août, avait-il sur lui une lettre au maréchal Bazaine ? c'est ce que je ne pourrais dire.

M. le commissaire spécial. — Mais M. Noguès a dit que cette lettre au maréchal Bazaine, il l'avait conservée et l'avait encore le 25 en sa possession quand il a été arrêté.

M. Noguès. — Il m'est revenu, par des officiers revenant de captivité, que M. de Beaumont, qui a été chargé de traduire une lettre en espagnol que j'avais sur mon carnet, avait gardé ce petit mot comme autographe.

M. le Président. — Quel petit mot ?

M. Noguès. — Le petit mot adressé par l'impératrice au maréchal Bazaine.

M. le Président. — Je vous ferai observer, monsieur le lieutenant de vaisseau, que vos souvenirs vous reviennent successivement.

Vous avez fait une déposition qui n'était pas exactement conforme à ce que vous avez dit dans l'instruction; quand on vous a lu ce que vous aviez dit alors, vous avez répondu que c'était probablement là la version la plus correcte.

Vous nous parlez d'une lettre adressée au maréchal et vous ne parlez pas d'une lettre adressée au général Bourbaki. Vous dites que c'est la lettre adressée au maréchal Bazaine qui a été saisie sur vous.

M. le procureur de la République revient et déclare qu'il n'a pas saisi sur vous de lettre pour M. le maréchal Bazaine, mais une lettre adressée au général Bourbaki. Vous vous rappelez alors qu'à la lettre adressée à M. le maréchal Bazaine en était jointe une autre adressée au général Bourbaki; mais vous dites que c'est celle qui était adressée au maréchal Bazaine qui a été saisie sur vous. Enfin, sur l'insistance de M. le procureur de la République, vous vous rappelez que vous n'aviez plus dans les mains la lettre adressée au maréchal Bazaine.

Permettez-moi de vous faire remarquer qu'il y a là quelques variations, et, si vous les expliquez, j'en serai enchanté.

M. Noguès. — Je ne vois pas de variations : j'avais une sacoche, dans laquelle étaient mes papiers. Quant à ces différentes lettres, je n'y attachais aucune importance, et, dans mon interrogatoire, il n'en a pas été question.

Cette lettre pour le général Bourbaki, j'avoue l'avoir oubliée et m'en souvenir à présent. Ce n'est pas à trois ans de distance qu'on peut se rappeler des détails de ce genre avec une grande précision. Mais je maintiens ce que j'ai dit, à savoir que ce petit mot de l'impératrice pour le maréchal Bazaine se trouvait dans cette sacoche, qu'il a pu passer inaperçu sous les yeux de M. le procureur impérial, parce qu'il était peut-être dans mon carnet.

M. le Président. — Je croyais que vous l'aviez donné comme autographe.

M. Noguès. — Je répète qu'un officier revenant de captivité et qui m'a parlé d'une lettre en espagnol que M. de Beaumont avait été chargé de traduire, avait été gardée par lui comme autographe ; j'ai dû croire qu'il s'agissait de ce petit mot de l'impératrice qui était dans ma sacoche.

M. le Président, *à M. Sérot.* — Vous êtes certain d'avoir visité tous les papiers dont M. Noguès était porteur ?

M. Sérot. — Parfaitement, monsieur le Président. Je croyais avoir affaire à une personne qui n'était pas chargée d'un mandat réel ; aussi j'ai pris toutes les précautions ; je lui ai même fait enlever le moindre de ses vêtements. Les papiers dont il était porteur devaient être ma préoccupation principale, et j'avais pris toutes mes précautions pour ne rien laisser échapper. M. de Beaumont, qui se trouvait avec mon substitut dans une chambre à côté, n'a eu entre les mains qu'un calepin que je lui ai montré, en le priant de me traduire en espagnol une lettre qui me paraissait ne pas avoir de sens et constituer une sorte de clef. Mais, avant de lui confier ce calepin, j'en avais vérifié les feuilles une par une.

A ce moment, peut-être a-t-on donné à M. de Beaumont un papier avant l'arrestation de M. Noguès ; mais ce que je certifie, c'est que, depuis son arrestation, rien ne m'a échappé de ce qu'il avait entre les mains.

M. le commissaire du gouvernement. — Je demanderai au témoin pourquoi il a cru devoir prendre un laissez-passer du colonel Stoffel, du moment qu'il en avait un du ministère de la guerre et qu'il était au milieu de l'armée ?

M. Noguès. — Parce que ce laissez-passer ne m'avait pas empêché d'être arrêté.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous ne l'avez donc pas montré ?

M. Noguès. — Pardon, en arrivant à Rethel, je me suis rendu au quartier général, où j'ai raconté les ennuis dont j'avais été l'objet, et il me fut donné alors un permis de séjour ou un laissez-passer du colonel Stoffel.

M. le commissaire du gouvernement. — Les laissez-passer sont signés habituellement de l'état-major général. Celui qui vous a été délivré aurait dû être signé, par conséquent, du général Faure, et non du colonel Stoffel.

M. le Président. — Je dois adresser encore une question à M. le lieutenant Noguès. Êtes-vous bien sûr que la lettre du commandant Magnan, que vous rapportiez, était adressée à M. le maréchal de Mac-Mahon ?

M. le lieutenant de vaisseau Noguès. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président, *à M. Sérot.* — Monsieur le procureur de la République, ne nous avez-vous pas dit qu'elle était adressée au colonel Stoffel?

M. Sérot. — J'ai dit que je ne savais pas à qui cette lettre avait été remise. M. Nogués m'avait dit l'avoir remise au quartier général et, comme le colonel Stoffel demeurait dans la maison occupée par le quartier général et que c'était lui qui avait signé le laisser-passer, j'en ai conclu que c'était à M. Stoffel que la lettre avait été remise.

DÉPOSITION DE M. GUIOTH.

M. le Président. — Veuillez faire connaître au conseil toutes les circonstances qui se rattachent aux missions dont vous avez pu être chargé pendant votre séjour à Thionville dans le mois d'août 1870.

M. Guioth. — En 1870, j'étais juge de paix à Thionville. Le colonel Turnier me fit entrer à l'état-major de la place pour y rendre les services qui étaient en mon pouvoir. Le 19 août, le colonel Turnier me dit qu'il venait de recevoir une dépêche du maréchal de Mac-Mahon, à faire parvenir le plus vite possible au maréchal Bazaine.

Le colonel ajouta que le maréchal de Mac-Mahon lui disait de confier cette mission à un officier dont il fût sûr et de se servir au besoin d'une locomotive, pour aller trouver le maréchal. Nous ne savions pas encore d'une manière bien certaine où le maréchal tenait la campagne; mais, d'après les derniers renseignements que nous avions reçus, et la canonnade que nous avions entendue, il devait se trouver sous Metz.

Le colonel Turnier me dit d'aller faire chauffer une locomotive à la gare et ajouta : « J'irai moi-même vous porter vos dépêches, parce que j'ai besoin de rendre compte au maréchal Bazaine de la situation de Thionville. »

Je me rendis à la gare. Le colonel vint à peu près un quart d'heure après et me remit un paquet de dépêches. Au moment de sortir de Thionville, on nous annonça qu'un train venant de Metz refluait sur Thionville. Ce train arriva, et les personnes qui s'y trouvaient nous dirent que les Prussiens avaient coupé la voie entre Mézières et Hagondange et qu'il n'y avait plus moyen de se servir de la voie.

J'allais aviser aux moyens d'accomplir ma mission d'une autre manière, lorsque le convoi du chemin de fer venant des Ardennes entra dans la gare de Thionville. J'en vis descendre le commandant Magnan, que j'avais connu autrefois à l'école d'état-major; je le désignai au colonel Turnier en lui disant : « Voilà le commandant Magnan, aide de camp de M. le maréchal Bazaine. » Nous nous approchâmes et je les mis en rapport. Le colonel me redemanda mes dépêches et monta dans le compartiment où se trouvaient M. Magnan, ainsi que plusieurs officiers généraux et trois personnes qui, à ce que j'ai su depuis, étaient le médecin en chef, l'aumônier en chef de l'armée et l'intendant de Préval, et quelques instants après le colonel descendit avec le commandant Magnan. Ce dernier, me retrouvant sur le quai, me demanda des nouvelles de mon frère, qui se trouvait à l'état-major de l'armée de Metz, et je lui indiquai, avec sa carte, les moyens que je croyais praticables de se rendre à Metz.

Je l'engageai à prendre la direction d'Audun-le-Roman; comme son intention était de retourner en arrière, je lui dis d'aller jusqu'à la station d'Audun-le-Roman; je lui donnai même le nom de deux de mes amis, M. Rolland et M. Mangin, qui avait été mon greffier, en lui disant : « Bien certainement vous pouvez compter sur leur dévouement, ils vous conduiront en voiture jusqu'aux lignes, où vous pourrez accomplir votre mission. » Le convoi des Ardennes reprit son chemin.

M. le Président. — Le 19 août, quand le colonel Turnier vous confia la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, connaissiez-vous la situation de l'armée sous Metz?

M. Guioth. — Non; mais nous pensions qu'elle devait être là, soit tout entière, soit en partie, sous la protection des forts.

M. le Président. — Vous avez exercé à Thionville, pendant la campagne, des fonctions doubles. Avez-vous, en raison de la situation qu'elles vous créaient, pu connaître le système organisé pour les communications entre Metz et Thionville?

M. Guioth. — C'était un service que le colonel Turnier dirigeait personnellement. Je ne l'ai connu que d'une façon générale et d'une manière vague. Il m'est arrivé de copier des dépêches, mais je n'ai jamais été en relation directe avec des émissaires. Le colonel me disait parfois : « Il m'est arrivé un émissaire cette nuit, soit du maréchal de Mac-Mahon, soit du maréchal Bazaine, et je l'ai fait partir. »

Je dois ajouter une chose, c'est qu'après le départ du commandant Magnan pour les Ardennes, en rentrant dans la place de Thionville, le colonel Turnier me dit : « Je vais envoyer un ou deux émissaires à Metz. »

M. le Président. — Quel jour?

M. Guioth. — C'était le 19, au moment où nous revenions de la gare. Je me rappelle cette circonstance, parce que j'ai été étonné d'entendre parler de l'envoi d'émissaires, après qu'on venait de me reprendre mes dépêches.

M. le Président. — Etiez-vous encore avec le colonel Turnier, lorsque vous avez causé avec le commandant Magnan?

M. Guioth. — Non, monsieur le Président; le colonel causait avec le sous-préfet de Thionville, qui était là.

M. le Président. — Ils étaient dans la gare?

M. Guioth. — Ces messieurs ne sont pas descendus. Le train est arrivé. M. Magnan est descendu sur le quai. Ce n'était pas dans l'intérieur de la gare, nous en étions à peu près à vingt mètres, à cause des changements de rails. Le commandant Magnan est descendu un instant sur le quai; je le reconnus, j'allai à lui, je me fis reconnaître et je le désignai au colonel Turnier qui était à quelques pas de moi. Alors M. Magnan invita M. Turnier à monter dans le compartiment. Quelques instants après le colonel en descendit. M. Magnan m'engagea à monter et déplia sa carte. Je lui donnai quelques renseignements pour lui faciliter la route.

M. le Président. — Vous n'avez pas vu si le commandant Magnan avait remis une dépêche au colonel Turnier?

M. Guioth. — Je n'en sais rien; mais il est probable qu'il lui a remis quelque chose, parce qu'en rentrant dans la gare à Thionville, le colonel Turnier me dit : « Je me suis entretenu avec le commandant Magnan, et nous allons envoyer deux émissaires à Metz. »

M. le Président. — Après cet entretien qui avait eu lieu dans la voiture entre ces deux messieurs?...

M. Guioth. — Oui, monsieur le Président. M. Magnan était retourné du côté d'où il venait, sur le chemin de fer des Ardennes, du côté de Mézières (Ardennes); dans son compartiment se trouvaient M. de Préval, le médecin en chef de l'armée, M. Larrey, et l'aumônier en chef de l'armée.

M. le Président. — Par conséquent ces messieurs ont dû entendre et voir ce qui s'est passé entre le colonel Turnier et le commandant Magnan.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 29 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

Quant aux émissaires, le colonel Turnier vous en a parlé d'une manière générale, et vous ne pourriez préciser quand et à qui ils étaient envoyés ?

M. Guioth. — Je ne pourrais pas donner de date précise. On en envoyait continuellement ; j'ai moi-même copié plusieurs dépêches. Vers le 15, est parti l'émissaire de Bazelaire.

M le Président. — Y a-t-il des questions à adresser au témoin ?

M. le commissaire du gouvernement. — M. le colonel Turnier vous a fait connaître son intention d'envoyer, dans la soirée du 19, des émissaires du côté de Metz ? Ce n'était pas, évidemment, pour porter les dépêches qui vous avaient d'abord été remises.

M. Guioth. — Non, mon général,

M. le commissaire du gouvernement. — Ces dépêches n'ont donc pas été remises au commandant Magnan ?

M. Guioth. — Si elles lui ont été remises, ce n'est pas en ma présence.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous ne savez pas si ces dépêches ont été remises à l'un de ces deux émissaires ?

M. Guioth. — Non. Vous comprenez que ma position était assez délicate, je ne savais que ce qu'on voulait bien me dire.

M. le commissaire du gouvernement. — Pourriez-vous préciser d'une manière exacte l'heure à laquelle le convoi est arrivé.

M. Guioth. — Il était environ deux heures.

M. le commissaire du gouvernement. — N'était-il pas un peu plus de deux heures ?

M. Guioth. — Peut-être deux heures un quart ; c'était entre deux et trois heures, mais beaucoup plus près de deux heures que de trois heures.

DÉPOSITION DU LIEUTENANT-COLONEL VOSSEUR.

En réponse aux questions d'usage qui lui sont posées par M. le Président, le témoin déclare se nommer Vosseur (Victor-Paul), être âgé de quarante-deux ans, lieutenant-colonel d'état-major, actuellement domicilié au camp de Villeneuve-l'Étang ; connaître M. le maréchal ; n'être ni son parent ni son allié ; n'avoir jamais été au service du maréchal ni ne l'avoir eu au sien.

M. le Président. — Colonel, veuillez faire votre déposition et rendre compte au conseil de tous les faits dont vous avez eu connaissance qui se rapportent aux communications établies ou à établir entre l'armée de Metz et l'armée de Châlons, les nouvelles que vous avez reçues ou envoyées, et les mesures que vous avez connues ou prises au mois d'août 1870.

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — J'ai été envoyé de Metz, le 11 août, par ordre du maréchal Le Bœuf, major général, pour des renseignements sur la marche de l'armée ennemie.

M. le Président. — Votre déposition, colonel, doit porter sur des faits postérieurs au 16 août D'ailleurs, dites tout ce que vous croirez utile.

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Cette mission m'a tenu éloigné de Metz. Le 15 août j'étais à Commercy ; le 16, à Châlons ; je suis resté là le 16, le 17, le 18, jusqu'au 19.

Le 19, regardant, d'après les renseignements qui m'arrivaient, ma mission comme remplie, je crus devoir reprendre mon poste à Metz.

J'avais appris que les communications avec la ville étaient ouvertes par la voie des Ardennes, et on m'avait fait connaître, en outre, que le passage était impossible par Verdun. Je pris donc la ligne des Ardennes. J'arrivai à Mézières le 20, à cinq heures du soir. Je montai là dans un train de vivres pour aller à Thionville. Ce train a été retenu à Carignan et n'est arrivé à Montmédy qu'à dix heures et demie du soir.

A Montmédy, je trouvai M. le général Dejean, M. l'intendant général Wolff et M. le commandant Magnan. Le 21, j'accompagnai ces messieurs à Carignan.

Le 23, je suis reparti avec un détachement de troupes et des ouvriers du chemin de fer, vers quatre heures du soir, dans la direction de Longuyon et d'Audun-le-Roman, où, disait-on, la voie était coupée. D'après les renseignements qu'on put obtenir, les employés du chemin de fer ont compris qu'on ne pouvait pas aller plus loin et que la réparation de la voie serait inutile. Je suis resté une demi-heure ou une heure à Longuyon avec le matériel du chemin de fer, puis j'ai rétrogradé sur Montmédy, où je suis arrivé dans cette même nuit du 23 au 24 août.

M. le Président. — Je regrette de vous avoir arrêté quand vous commenciez votre déposition, car je suis obligé de vous demander maintenant quelle était votre mission ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — C'était d'avoir des

renseignements sur l'armée ennemie qui était au sud de Metz.

M. le Président. — C'est avec cette mission que vous êtes parti ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Oui. J'ai pu envoyer des renseignements de Toul à Metz, le 12. Ces renseignements adressés au colonel Lewal, sont arrivés: j'ai reçu une réponse qui me disait de continuer ma mission; que les renseignements que j'avais donnés étaient corroborés par d'autres renseignements. A Toul, j'ai encore correspondu au moment du passage des trains militaires qui marchaient sur Metz et qui ont été arrêtés à Dieulouard où ils ont dû rétrograder. J'ai alors adressé une dépêche au général Lebrun qui m'a recommandé de faire reculer ces trains dans la direction du camp de Châlons.

Voilà les seules relations directes que j'ai pu avoir avec Metz.

J'ai envoyé à plusieurs reprises, dans toute la période de la fin d'août, tous les renseignements que je pouvais avoir sur les mouvements, sur la marche de l'ennemi, reculant toujours devant le premier cavalier allemand qui se montrait. Je n'ai jamais revu un seul des hommes que j'avais envoyés à Metz.

M. le Président. — Vous avez essayé d'établir des relations soit avec Metz, soit avec les places voisines, avec Thionville, par exemple ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Non, je n'ai jamais essayé d'établir des relations avec Thionville. Mon but unique était d'envoyer des renseignements dans le sens de la mission qui m'avait été donnée.

M. le Président. — Mais vous avez été à Thionville ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Et vous n'y avez envoyé aucun message ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Aucun, monsieur le Président.

M. le Président. — Avez-vous rencontré M. le commandant Magnan ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Je l'ai rencontré le 20, à dix heures du soir, à Montmédy.

M. le Président. — Vous a-t-il parlé de communications qu'il avait eues à Thionville ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Non, monsieur le Président; quand je suis arrivé à Montmédy, ma position s'est trouvée très-modifiée, parce que j'étais d'un grade inférieur à celui de M. le commandant Magnan.

J'étais parti de Metz le 11, avec une mission de M. le maréchal Le Bœuf, qui était alors major général; depuis, le commandement avait changé de main, et M. le commandant Magnan était envoyé par le nouveau général en chef; dès lors, ce n'était plus moi qui étais accrédité auprès des autorités, c'était lui; sa situation effaçait la mienne, c'est à lui que les renseignements étaient transmis et non à moi.

M. le Président. — Et M. le commandant Magnan ne vous a pas mis au courant de ce qui se passait ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Naturellement non.

M. le Président. — A-t-il du moins utilisé vos services, puisque vous vous étiez mis à sa disposition ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Je me suis mis à sa disposition dans la mesure où cela peut se faire entre officiers de la même arme, ayant une mission à peu près identique.

M. le Président. — En fait, le commandant Magnan n'a pas utilisé vos services ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Il n'a pas eu à les utiliser d'une manière directe.

M. le Président. — Et il ne vous a rien dit des communications qu'il avait cherché à établir avec M. le maréchal Bazaine ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Non.

M. le Président. — Rien des difficultés qu'il avait rencontrées quand il avait voulu rejoindre le maréchal ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Il m'a dit qu'il n'avait pas pu le rejoindre.

M. le Président. — Il ne vous a pas expliqué pourquoi il ne l'avait pas pu ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Il m'a dit que la voie avait été coupée, qu'il n'y avait plus de communications possibles entre Metz et Thionville. Je m'en étais informé naturellement pour voir si je pourrais passer moi-même ou du moins avoir des communications avec Metz.

M. le Président. — Vous n'avez eu de rapport avec aucun émissaire allant à Metz ou en revenant ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez eu aucun rapport avec l'émissaire Lagneaux ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — A Montmédy, n'avez-vous pu faire passer aucun télégramme ? ne vous êtes-vous pas entendu avec le sous-préfet pour envoyer des nouvelles ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — J'ai expédié un télégramme, le 25, au maréchal Mac-Mahon, pour lui donner les renseignements que j'avais pu avoir au sud de Montmédy sur les mouvements de l'armée prussienne vers la Meuse. J'ai envoyé une dépêche chiffrée avec le concours du sous-préfet, qui m'a donné son chiffre. C'était le 25. Cette dépêche a dû être envoyée au maréchal de Mac-Mahon.

M. le Président. — Le sous-préfet a mis son chiffre à votre disposition ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Oui, monsieur le Président Je lui avais naturellement donné connaissance de la dépêche que j'avais l'intention de faire parvenir au maréchal.

M. le Président. — Et alors il vous a donné l'assistance de son chiffre ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Oui, monsieur le Président. Il n'a pas douté de la véracité de mon assertion. D'ailleurs, je lui avais fait voir une lettre qui était pour lui une garantie.

M. le Président. — Vous a-t-il dit qu'il eût mis quelquefois son chiffre à la disposition d'autres personnes ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Il ne m'en a pas parlé.

M. le Président. — Quel était votre grade, alors ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — J'étais capitaine.

M. le Président. — N'avez-vous pas rencontré un officier de marine, à Carignan ?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — A Carignan ? Oui, le 22, je crois.

M. le Président. — Vous connaissez son nom?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Je ne le connaissais pas; je ne l'ai vu que cette fois-là.

M. le Président. — Vous n'avez rien su de sa mission, il ne s'en est pas entretenu avec vous?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — J'étais présent lorsqu'il a dit qu'il avait une mission, qu'il cherchait par tous les moyens possibles à communiquer avec Metz. J'étais présent au commencement de l'entretien qu'il a eu avec le commandant Magnan, lorsque le commandant Magnan lui a fait entrevoir les difficultés matérielles de son entreprise.

M. le Président. — Enfin quel jour avez-vous quitté le commandant Magnan?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Le 12 septembre, à Longwy.

M. le général de Chabaud-Latour. — Je demanderai au colonel quels étaient les termes de la dépêche chiffrée qu'il nous a dit avoir envoyée au maréchal Mac-Mahon avec l'aide du sous-préfet qui lui avait prêté son chiffre?

M. le lieutenant colonel Vosseur. — Il m'est impossible de vous redire les termes de cette dépêche.

M. le général de Chabaud-Latour. — Je demande seulement quel en était le sens?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Cette dépêche avait pour objet de le renseigner sur les mouvements de l'ennemi au sud de Montmédy; j'y parlais d'un matériel de ponts de bateaux qu'il établirait sur la Meuse, des dispositions que l'ennemi comptait prendre pour passer cette rivière pour fortifier le défilé de Balan. Voilà quel était l'objet de la dépêche.

M. le commissaire du gouvernement. — Je voudrais demander au témoin à quelle époque il a entendu parler du mouvement de l'armée de Châlons?

M. le Président. — Du mouvement vers les places du Nord?

M. le commissaire du gouvernement. — Du mouvement vers les places du Nord.

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — J'ai reçu une lettre du capitaine Clapeyron, qui cherchait à rejoindre le maréchal Bazaine.

M. le commissaire du gouvernement. — Je vais préciser davantage ma question.

Connaissiez-vous, le 23, le nouveau mouvement de l'armée de Châlons vers les places du Nord?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Non, mon général, je ne l'ai connu qu'un peu plus tard.

M. le commissaire du gouvernement. — On nous a dit tout à l'heure, cependant, que c'était en quelque sorte de notoriété publique dès le 23.

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Je le soupçonnais.

M. le commissaire du gouvernement. — Rappelez vos souvenirs. Quand l'avez-vous apprise d'une façon sûre?

M. le lieutenant-colonel Vosseur, tire un carnet de sa poche, l'ouvre et le feuillette.

M. le Président. — Vous devez déposer spontanément; mais avec l'assentiment du parquet et de la défense, je vous autorise à consulter ce papier.

M. le lieutenant-colonel Vosseur (*après avoir lu*). — C'est le 26 seulement que j'ai appris la nouvelle marche de l'armée de Châlons vers les places du Nord. J'en recevais ce jour-là la nouvelle par un capitaine de mes amis. Il m'écrivait que le maréchal de Mac-Mahon marchait sur Montmédy.

M. le commissaire du gouvernement. — Avez-vous alors cherché à prévenir le maréchal Bazaine de ce mouvement?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Mes souvenirs ne sont pas assez précis pour répondre catégoriquement.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est que je vois que dans votre déposition écrite vous avez dit que le 27 août vous avez envoyé des émissaires au maréchal?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Si je l'ai dit, c'est que c'était exact. A ce moment j'avais mon carnet et, sur le carnet, le nom des émissaires avec la date des envois. Ce que je puis dire, en outre, c'est que je m'efforçai d'envoyer tous les renseignements qui parvenaient à ma connaissance.

M. le Président. — Vous venez de dire qu'avec votre carnet vous retrouviez les noms des émissaires et la date des envois. Aujourd'hui vous ne vous êtes pas rappelé le nom de Lagneau. Mais je vois que dans l'instruction vous avez retrouvé ce nom-là sur vos papiers et constaté, après les avoir consultés, que vous aviez donné une somme de 50 francs à cet homme.

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Je ne me le rappelle pas, en effet, monsieur le Président; mais, dans mon carnet, j'avais inscrit les noms des émissaires, et s'il y figure, c'est évidemment que j'ai dû l'employer.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous avez dit dans l'instruction que vous aviez fait diverses tentatives avec le commandant Magnan pour pénétrer dans Metz.

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — J'en ai fait sans doute, mais je n'ai pas réussi. J'ai été traqué plusieurs fois à Commercy, à Charleville, vers Châlons, par une population très-excitée, parce que j'avais mon uniforme de capitaine d'état-major. Après le désastre de Sedan, je me rapprochai de Thionville et tâchai de rejoindre l'armée de Metz pour y prendre ma place de bataille, mais je ne pus réussir.

M. le Président. — Vous n'avez pas consulté aujourd'hui votre carnet avant de venir à l'audience. Sur votre carnet, vous aviez noté les sommes données aux émissaires?

M. le lieutenant-colonel Vosseur. — Oui, monsieur le Président, je l'ai dit.

L'audience est suspendue à deux heures quarante.

Elle est reprise à trois heures dix.

INCIDENT.

M. le Président, *au greffier.* — Rappelez les gardes forestiers Braidy, Scalabrino, Fissabre et Guillemin.

Le dernier témoin ne répond pas. Braidy, Scalabrino et Fissabre arrivent seuls à la barre. Ils se tiennent tous trois fixes et immobiles.

M. le Président. — Je vous avais invités hier, comme d'autres témoins, à rester encore à la disposition du conseil, parce que je pensais qu'une nouvelle comparution serait peut-être nécessaire. Maintenant, je vois qu'on peut vous rendre votre liberté. Vous pouvez donc partir; mais, avant que vous quittiez cette salle, je suis chargé, par les officiers généraux qui m'entourent, de vous exprimer la satisfaction qu'ils ont ressentie en entendant hier votre simple et mâle langage. Je vous félicite de leur part et de la mienne pour votre belle conduite. Vous avez fait preuve, dans de douloureuses circonstances, d'un dévouement d'autant plus admirable qu'il semble que vous seuls n'en ayez pas conscience.

Je suis heureux de vous offrir publiquement ici les félicitations du conseil.

Cette allocution de M. le Président cause une vive émotion dans l'auditoire. Des murmures approbateurs se font entendre de tous côtés. Les gardes forestiers l'ont écoutée en soldats : ils sont restés impassibles; mais aussitôt après ils s'inclinent devant le conseil; ils descendent de l'estrade avec le visage épanoui et manifestent par leur attitude qu'ils sont fiers de l'hommage légitime qui leur est rendu.

M. le Président. — Le colonel Thomas a demandé de comparaître de nouveau devant le conseil. Est-il ici?

Aucune voix ne répond.

le Président. *au greffier.* — Appelez le colonel Magnan. (Mouvement prolongé d'attention).

DÉPOSITION DU LIEUTENANT-COLONEL MAGNAN.

M. Leopold-Louis-Marie Magnan (trente-neuf ans, lieutenant-colonel d'état-major).

M. le President. — Avez-vous connu M. le maréchal avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le lieutenant-colonel magnan. — J'ai eu l'honneur de servir sous les ordres de M. le maréchal au Mexique.

M. le Président. — Vous voudrez bien exposer au conseil la mission dont vous avez été chargé et les circonstances qui s'y rattachent?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Dans la soirée du 17 août, M. le maréchal Bazaine me donna ordre de me rendre au camp de Châlons avec une mission pour l'empereur. Je suis parti à dix heures du soir, par un train spécial devant suivre la ligne des Ardennes, qui était libre encore. J'étais accompagné de M. l'intendant de Préval, qui était chargé d'une mission relative aux vivres. J'arrivai au camp de Châlons le 18 à dix heures du matin à peu près.

Je fus reçu immédiatement par l'empereur, à qui je remis un pli cacheté contenant une dépêche de M. le maréchal Bazaine, un ordre de combat trouvé sur un colonel allemand tué le 16, et une note du général Soleille, relative aux approvisionnements, munitions d'infanterie et d'artillerie se trouvant dans la place de Metz. Cette note était le résultat d'une visite que le général Soleille avait faite, dans la journée du 17, à l'arsenal de Metz; elle constatait qu'il y avait à ce moment, dans la place, 1,800,000 cartouches d'infanterie, dont on ne pouvait donner que 800,000 à l'armée, et une quantité insuffisante de munitions d'artillerie. Quant à l'atelier de pyrotechnie, il avait disparu depuis dix-huit mois, il n'avait pas été reconstitué; il ne fallait donc pas compter sur une fabrication immédiate de cartouches.

Je donnai à l'empereur, sur la journée du 16, tous les renseignements que M. le maréchal Bazaine n'avait pas eu le temps d'écrire. Je lui exposai la situation de l'armée, depuis le moment où il l'avait quittée, c'est-à-dire depuis le 16 au matin. Je lui dis que la bataille de Rézonville, quelque honorable qu'elle eût été pour nos armes, n'avait pas eu pour résultat définitif de nous rendre maîtres des plateaux. Je lui indiquai que l'armée, absolument débordée par son flanc gauche, ne pourrait plus gagner la ligne de la Meuse qu'au prix de nouveaux combats qui retarderaient sa marche.

Je dis encore à l'empereur que la route directe de Verdun par le sud était fermée, puisque l'ennemi restait maître de Mars-la-Tour qui en est la clef; que, pour tourner la position de Fresnes et Hendiemont, le maréchal devrait s'élever vers le nord; qu'il indiquait bien dans sa dépêche la route de Briey, mais au delà de ce point se réservait d'agir selon que les circonstances lui paraîtraient plus ou moins favorables. Cette pensée était du reste conforme à la dernière résolution arrêtée entre le maréchal et l'empereur le 16 au matin, résolution qui était d'effectuer le mouvement sur la Meuse le plus tôt possible, mais sans compromettre l'armée.

J'ajoutai que, pour entreprendre cette opération dans les conditions tactiques qui lui avaient paru seules acceptables, le maréchal Bazaine avait été obligé de remettre un peu en ordre son armée, fortement désagrégée par le choc du 16; qu'il s'occupait de mettre dans les sacs de ses hommes trois à quatre jours de vivres, de reconstituer son corps de combat, d'envoyer dans Metz les blessés et de licencier une partie des voitures qui alourdissaient sa marche, sans lui être nécessaires. J'expliquai ainsi le mouvement de l'armée vers Metz dans la journée du 17.

Je ne pouvais pas donner des indications précises et formelles à l'empereur. Je n'avais pas mission de lui dire : « Nous irons par Montmédy. » Car à ce moment la route de Briey était encore libre, et ce n'est qu'après le 18 que le maréchal eut l'idée de la marche sur Montmédy.

Pour accomplir toute ma mission, je priai l'empereur, de la part du maréchal, de l'autoriser à faire toutes les promotions et mutations qu'il jugerait nécessaires. J'ai dit que je lui avais parlé de munitions. Je n'ai pas jeté le cri d'alarme à l'empereur; je lui ai dit simplement qu'à Metz nous n'étions pas riches en munitions, et c'était la vérité.

L'empereur me répondit qu'il s'était dessaisi du commandement entre les mains du maréchal; que ce dernier était libre, par conséquent, de faire toutes mutations jugées par lui nécessaires, et que précisément, à cause de cette nouvelle situation, il allait donner l'autorisation de se rendre à Metz à l'aumônier et au chirurgien-major de son ancien état-major général.

Il me dit de rapporter au maréchal Bazaine une approbation complète de ses projets, mais avec cette recommandation expresse de ne se mettre en mouvement qu'après avoir pris les précautions les plus sérieuses, en évitant tout ce qui pourrait devenir un accident et exposer à un danger de ruine l'armée qui résumait à ce moment en elle l'avenir militaire du pays et le salut de la France.

En sortant du cabinet de l'empereur, qui m'avait invité à déjeuner, j'allai voir le maréchal de Mac-Mahon. Le maréchal me dit qu'il espérait voir bientôt les deux armées réunies, que le maréchal Bazaine serait alors commandant en chef de toutes les forces militaires, et que, quant à lui, il se montrerait son lieutenant dévoué. Il me parla ensuite de son armée; elle n'était pas encore bien solide. Il me fit remarquer, en passant, un régiment qui allait à la cible pour la première fois. En outre, il trouvait mauvaise la position de Châlons; elle était très-dangereuse, et il voulait se transporter dans une autre.

Toutes les instructions de l'empereur avaient été verbales. Nous déjeunâmes; après déjeuner, je demandai à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon s'ils n'avaient pas d'autres instructions à me donner. Ils me répondirent que non.

Voilà, messieurs, toute ma mission; il n'y en a pas eu d'autre. Si l'un des deux témoins que j'ai cités a disparu, il y en a un qui reste, et quand j'affirme au conseil que je ne suis pas venu annoncer la marche du maréchal Bazaine sur Montmédy, je ne crains pas de dire, avec une confiance respectueuse, que M. le maréchal de Mac-Mahon ne démentira jamais mes paroles.

Quand je quittai le camp de Châlons, on télégraphia :

« Le commandant Magnan part. Il arrivera à Metz ce soir. »

Ce télégramme n'avait pas l'importance qu'on a voulu lui attribuer. Il a semblé qu'il se rattachait à une mission spéciale. C'était un simple acte de camaraderie de la part d'un ami. J'avais dit à M. Piétri, secrétaire de l'empereur, de vouloir bien télégraphier mon retour. M. Piétri a consenti à me rendre ce petit service. C'est à ma prière qu'on a télégraphié. M. Pietri pourrait le dire.

Je partis du camp de Châlons vers deux heures de l'après-midi, avec le général Béville. Nous arrivâmes à Reims, que je trouvai très-encombré par les mobiles se dirigeant sur Paris. Je laissai là le général et je filai seul sur Charleville, où je retrouvai M. l'intendant Preval. Nous restâmes vingt minutes à Charleville; nous n'y dînâmes même pas. Si je rappelle ce détail, c'est pour rappeler en même temps que nous ne dînâmes pas là parce que nous avions, à ce moment, la conviction que nous dînerions à Metz. Nous arrivâmes à Hayange à neuf heures du soir.

Ici, j'ai une observation à faire.

Dans l'instruction, mes souvenirs ont été assez confus, quant aux heures. Aujourd'hui, pour éviter toute confusion, je prendrai les heures du rapport pour expliquer ma mission devant le conseil.

Nous fûmes arrêtés. On nous annonce que la voie avait été coupée par l'ennemi. On avait l'ordre de ne pas laisser aller les trains plus loin.

Nous descendîmes. Que faire? Notre situation n'était pas agréable. Aujourd'hui, il est aisé de l'apprécier; mais ce qui est facile à dire aujourd'hui n'était pas facile à faire à ce moment. On nous apprenait que vingt mille ennemis occupaient la voie (je sais bien que ces propos étaient exagérés, mais enfin il y avait certainement des coureurs), qu'on s'était battu, que le télégraphe enfin était coupé entre Metz et Thionville.

Si j'avais été un colis, comme dit le rapport, je serais resté en gare, comme une masse inconsciente, à Hayange, et aurais attendu le lendemain. Mais, malheureusement, je fus obligé de réfléchir. Je réfléchis. J'étais en bourgeois, sans armes, entouré d'ennemis, ayant charge d'âmes, puisque j'avais trois chefs de service avec moi, préoccupé enfin des convois que j'avais en arrière.

Dans cette situation très-difficile, je consultai mes compagnons de voyage et, leur avis pris, j'ordonnai de faire rétrograder mon train sur Charleville. Si j'avais connu exactement les événements, si j'avais pu prévoir ou deviner l'avenir, je n'aurais pas pris cette détermination. Je n'en décline pas, en tout cas, la responsabilité; bonne ou mauvaise, elle m'appartient tout entière et elle est complétement étrangère au maréchal.

Notre désir était assurément de revenir près de Metz pour y remplir, auprès du commandant en chef, les fonctions fort enviées d'aide de camp. Je pensais que, le lendemain, je pourrais reprendre le chemin de fer. Enfin, si je n'ai pas continué la route sur Thionville, c'est que je n'ai pas pu.

De Hayange, je n'ai pas envoyé de dépêches, certainement. D'abord on disait le télégraphe coupé; et ensuite, est-ce que j'avais une dépêche à envoyer au maréchal? Pourquoi? pour lui dire qu'il avait le droit de faire des mutations? Enfin, était-il prudent de se servir du télégraphe en pays occupé par les coureurs ennemis?

Je revins à Charleville à quatre heures du matin. J'écrivis alors au ministre de la guerre pour rendre compte de ma mission et des difficultés que je rencontrais. Le lendemain, je repartis de Charleville dès que la voie fut rétablie, et, cette fois, nous arrivâmes à Thionville.

A Thionville, je trouvai le sous-préfet et le colonel Turnier. Je leur demandai des détails sur la bataille du 18.

Leurs renseignements furent assez incertains, mais ils m'annoncèrent que la voie ferrée était décidément coupée entre Thionville et Metz. Un train de vivres avait dû revenir à Thionville. Je n'eus pas d'hésitation. J'étais parti avec la pensée que l'armée de Metz s'élèverait par les places du Nord. Je revins à Montmédy.

De Thionville, non plus, je n'avais pas envoyé de dépêche. J'ai donné déjà les motifs : ce sont les mêmes. Je n'en ai pas remis non plus au colonel Turnier ou à d'autres, et pour une bonne raison, c'est que je n'en avais pas. On a eu l'air de me reprocher de ne m'être pas servi du colonel pour correspondre. Mais je me crois, pardon du mot, aussi grand garçon que le colonel Turnier pour communiquer avec le maréchal Bazaine.

Le lendemain, je trouvai M. l'intendant général Wolff et le général Dejean. Je reçus des officiers envoyés en mission de Sedan et de Charleville. Je n'étais pas chef de service. Je n'eus donc rien à faire avec eux.

Dans la soirée, je fus rejoint par le capitaine Vasseur. Dans cette soirée du 20 août, une panique se produisit à Montmédy. On croyait que l'ennemi approchait. Le général Dejean partit à Carignan avec les sapeurs; j'y fus aussi et j'y restai le 21, le 22 et le 23. J'avais écrit au maréchal de Mac-Mahon. A Carignan, je m'occupai du moyen de faire parvenir des dépêches, et je cherchai des émissaires. Ce n'était pas facile. Ainsi, le 20, nous étions, sur la route même, assaillis par des paysans affolés.

Je tentai d'arriver à Metz; je ne fus pas favorisé. Que pouvais-je faire? On a beaucoup parlé de M. Renou qui, lui, est arrivé à Metz ce jour-là. Il y est arrivé en voiture et sans détacher les grelots de ses chevaux, à ce qu'il a dit dans l'instruction; soit! mais aussi sans détacher de son bras sa croix d'ambulance.

Je cherchai et je trouvai des émissaires. Mais ce n'est pas le tout d'en trouver, il faut en trouver de capables. Ils avaient tous les plus belles intentions du monde, mais leur intelligence n'était souvent pas à la hauteur de leur courage. L'un me disait : « Soyez tranquille, je me mettrai en hulan. — Vous savez donc parler l'allemand? lui demandai-je. — Non, pas un mot, mais je me couperai plutôt la langue. » C'était insensé. Que vouliez-vous que je fisse? J'étais obligé de choisir. Empêcher le départ d'émissaires semblable à celui-là, ce n'est pas, ce me semble, décourager et empêcher, comme on a cru devoir le dire, toutes les initiatives. Un autre émissaire me demandait 100,000 francs. J'étais obligé de lui répondre que je n'avais que 200 francs à donner. Enfin, on en avait de toutes les espèces.

A Carignan, nous n'avions qu'une pensée, le conseil peut me croire, trouver de bons émissaires. Eh bien! nous avons trouvé des agents adroits, des douaniers, des gardes forestiers, tous gens du pays, connaissant les routes, les usages et la langue. Ils n'ont pas réussi à passer. S'ils n'ont pas pu passer, eux, comment un officier comme moi aurait-il pu se faire passage?

C'est à Carignan que j'ai vu M. Noguès. Je conversai avec lui. Cette conversation a eu, je ne sais trop pourquoi, un certain retentissement. Nous parlâmes de ce dont on pouvait parler à ce moment. Nous parlâmes du blocus. Je disais : « Si! ils ont encore des chevaux et des pommes de terre. » Pourquoi a-t-on interprété si mal ces paroles. Je ne prétendais pas qu'on n'avait que cela à Metz. Je disais seulement que cela serait toujours une ressource si la situation se prolongeait.

Le 25, j'allai à Montmédy. On a dit que le 26 il y avait eu d'immenses préparatifs dans cette ville pour la réception d'une armée. Je n'ai pas souvenir de cela, je l'avoue. Il y avait là d'ailleurs le chef du service administratif, et comment une simple personnalité comme la mienne aurait-elle pu donner des ordres ou des conseils à une personne comme M. l'intendant général de l'armée du Rhin?

Cependant nous recevions toujours de mauvaises nouvelles des mouvements de l'armée prussienne.

Après le désastre, nous nous rabattîmes sur Longwy. Nous priâmes le commandant de cette place de nous employer utilement comme soldats. J'étais heureux de ne pas trop m'éloigner ainsi de l'armée de Metz et surtout de M. le maréchal Bazaine, pour lequel je professe le dévouement le plus absolu.

Jusqu'au 14 septembre j'ai envoyé ou tâché d'envoyer des émissaires à Metz. Ils sont revenus sans avoir atteint la place et en faisant des récits difficiles à contrôler.

Le 14 je fus autorisé par M le colonel Mazzaroli, commandant de place, à retourner à Pau. J'y arrivai, par la Belgique, le 16 septembre. J'en revins bien vite, et le 20 j'étais de retour à Longwy, d'où je ne bougeai plus. Quoi qu'on dise, cela ne peut pas s'appeler un voyage de quinze jours en Belgique.

Vers le 28, 29, je me crus sauvé en apprenant que le général Bourbaki était sorti de Metz; car, pour moi, s'il en était sorti, c'est qu'il devait alors y rentrer. Je courus le rejoindre en Belgique, et c'est alors, messieurs, que pour la première fois je reçus des communications du maréchal et de notre armée. Après ces communications, j'ai compris qu'il n'y avait plus rien pour moi à faire à Metz. Je me suis résolu aussitôt à offrir mon épée au gouvernement de la Défense nationale. J'ai montré que je n'étais pas homme a oublier mes devoirs de Français et de soldat. J'ai servi dans l'armée de la Loire, j'ai servi dans l'armée du Nord, et je puis dire, sans être taxé d'orgueil, que ces épaulettes que je porte, je les ai gagnés en combattant. Je proteste, à ce propos, contre certaines insinuations dirigées contre moi par le rapport.

Le colonel a prononcé ces mots d'une voix vibrante, mais émue. Il paraît vivement impressionné.

M. le Président. — L'exactitude et la précision de votre déposition, monsieur le colonel, sont la meilleure réponse que vous pouviez faire. Je dois maintenant vous adresser quelques questions. Vous avez porté à l'empereur une note du général Soleille. Elle était signée du maréchal?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Oui, mais fournie par le général Soleille.

M. le Président. — Vous avez dit aussi que l'objectif du maréchal Bazaine était Montmédy après le 18 août?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Mais vous ne vous en rendiez pas compte, car à cette date...

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Je ne connaissais pas bien les événements.

M. le Président. — M. le maréchal Bazaine vous avait chargé d'indiquer la direction de Montmédy?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Il ne m'avait pas dit positivement cela. Il m'avait dit de faire réunir à l'abri des places de cette ligne les vivres et les munitions, de manière que cette ligne devint pour lui une ligne d'appui seulement.

M. le Président. — Vous connaissiez la note du général Soleille?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Oui, monsieur, on me l'avait lue à mon départ.

M. le Président. — Et vous n'aviez pas d'autres renseignements à transmettre verbalement?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Cette note renfermait ce passage : « L'arsenal de la place de Metz, après l'envoi qu'il vient de faire, n'a plus aucune ressource pour l'armée. On ne peut compter, pour le réapprovisionnement, que sur les ressources venant de Paris, demandées au ministre de la guerre et qui ne peuvent arriver que par Thionville. »

M. le maréchal, lorsqu'il a répondu à la question que je lui posais, a ajouté que vous n'aviez pas de « cri d'alarme à pousser. » — Ce sont là ses propres expressions. Vous avait-il chargé de donner quelques développements qui fussent de nature à atténuer l'effet de pareilles nouvelles?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Le maréchal m'a dit qu'il chercherait à compléter comme il le pourrait (car l'armée n'avait pas de grand parc de réserve) à compléter, dis-je, ses coffres de combat. Il ne voulait pas effectuer son mouvement sans les compléter, et il se croyait en état de le faire avec ce qu'il avait à sa disposition. Seulement il aurait été préférable de réapprovisionner en même temps les parcs des corps d'armée. Mais le maréchal voulait avoir surtout ses coffres de combat tout prêts à suivre l'armée.

M. le Président. — Je vous fais cette question à cause de cette déclaration du maréchal : que vous n'aviez pas de cri d'alarme à pousser.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — C'est parfaitement vrai.

M. le Président. — Je vous demande si vous aviez des instructions pour atténuer l'effet de cette note qui pouvait donner à penser que la situation de l'armée, au point de vue des munitions, était plus grave qu'elle n'était en réalité. C'est un simple renseignement, et nullement un jugement que je vous demande de porter sur les instructions dont vous avez pu être chargé par votre chef.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — M. le maréchal m'avait bien recommandé de ne pas effrayer l'empereur, et il m'avait chargé de lui expliquer comment il ferait pour parer à l'insuffisance des approvisionnements.

M. le Président. — Dans une lettre que vous avez écrite au ministre de la guerre, vous avez bien dit que le maréchal comptait marcher rapidement sur Verdun par la route de Briey, en tournant la position d'Hendiemont?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — C'était sa pensée.

M. le Président. — En tournant cette position, il voulait éviter le combat inutile qui serait résulté d'une marche dans cette direction. Mais vous ajoutiez, — il sera donné, s'il y a lieu, lecture de cette lettre, — que l'objectif de l'armée du Rhin, d'après les indications de l'empereur, devait être encore actuellement la ligne de Thionville à Charleville plutôt que la zone de Verdun. Il semble donc résulter de ce passage que l'empereur vous avait donné des instructions ou des indications un peu plus développées que celles que vous vous rappelez avoir reçues.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Je venais de dire à l'empereur, de la part du maréchal, que celui-ci était obligé de s'élever par le nord; qu'il comptait prendre la voie de Briey le 18, et qu'au delà de Briey il prendrait du large entre

Briey et la ligne des Ardennes, suivant les circonstances. Mais le maréchal ne m'avait pas dit qu'il irait encore jusqu'à Montmédy ; et l'empereur me répondit : « Dites au maréchal Bazaine que j'approuve cette marche par le nord, mais qu'il agisse avec prudence, de manière à éviter tout accident pour l'armée et qu'il prenne comme ligne d'appui et de ravitaillement cette ligne des Ardennes, de Thionville à Charleville. » C'est ce que j'écrivis au ministre de la guerre dans la chaleur de mes souvenirs, sans que l'empereur m'ait chargé de dire au maréchal Bazaine qu'il ait à passer par Montmedy.

M. le Président. — Je ne parle pas de Montmédy. Je remarque deux phrases de votre lettre. Vous dites: « L'intention du maréchal était, lorsque je l'ai quitté, de se diriger sur Verdun par Montmédy, en tournant la forte position d'Hendiemmont. » Et vous ajoutez ensuite que, d'après les indications de l'empereur, l'objectif de l'armée du Rhin devait être plutôt actuellement la ligne de Thionville à Charleville que la zone de Verdun.

Il y a donc là un changement d'idées.

Vous annoncez à l'empereur que l'intention du maréchal est de marcher sur Verdun, par Briey; et d'un autre côté vous écrivez au ministre de la guerre que, d'après les indications de l'empereur, l'objectif aurait changé, que cet objectif ne serait plus Verdun, ni même la place de Montmédy, mais la ligne de Thionville à Charleville, sur laquelle se trouve la place de Montmédy.

Je vous fais bien remarquer cette phrase : « L'objectif de l'armée du Rhin, d'après les indications de l'empereur, doit être plutôt actuellement la ligne de Thionville à Charleville que la zone de Verdun. » Il semble résulter de cette phrase, pour qui l'a lue, que l'objectif de l'armée du Rhin a été changé, qu'il l'a été par un ordre de l'empereur, et que le commandant en chef de l'armée du Rhin doit en être informé.

Voilà l'apparence de cette phrase. C'est pour cela que je vous demande une explication.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — J'ai eu tort de mettre dans ma lettre au ministre de la guerre que la pensée du maréchal était d'aller sur Verdun. Sa pensée était de gagner la ligne de la Meuse. Verdun est une place dont la route lui était fermée par l'occupation par l'ennemi de Mars-la-Tours et de Gravelotte. J'aurais dû m'exprimer, comme je l'ai fait auprès de l'empereur, en lui disant : « Le maréchal compte passer par Briey et se rabattre sur la ligne de la Meuse. » Voilà l'objectif général ; Verdun n'est qu'un point. Le véritable objectif c'est la Meuse.

Ma lettre au ministre de la guerre a été écrite dans le bureau du chef de gare de Charleville et très-rapidement. Cette expression de Verdun, dont je me suis servi, est impropre. Je le répète, j'aurais dû dire : « La ligne de la Meuse, » comme je le disais dans ma conversation avec l'empereur, car Verdun n'était plus possible à atteindre pour nous.

M. le Président. — La dépêche du maréchal du 7 août est cependant d'accord avec la dépêche que vous avez envoyée au ministre, telle que vous l'avez envoyée, c'est-à-dire sans la correction dont vous parlez aujourd'hui. Est-ce qu'il n'y a pas conformité complète ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — C'est vrai. Je ne puis que regretter, je le répète, de ne m'être pas expliqué exactement dans ma dépêche au ministre de la guerre. Le mot « Verdun » n'avait pas même été prononcé avec l'empereur.

M. le Président. — Oui, mais ce mot se retrouve d'abord dans la lettre du maréchal Bazaine et ensuite dans votre dépêche au ministre.

Vous avez dit, monsieur le colonel, que vous n'aviez pas bien remarqué les préparatifs du 26 à Montmédy, n'étaient-ils pas de nature à attirer votre attention ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — MM. Wolf et de Préval ne vous mettaient-ils pas au courant de ces préparatifs ? M. Wolf nous a dit que tout le pays était en émoi, et, au milieu des loisirs forcés d'une situation aussi ennuyeuse, cet émoi n'a pas laissé de trace dans votre esprit ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Pas beaucoup de traces, monsieur le Président. C'est resté dans mon souvenir comme une impression, mais non comme l'idée d'une arrivée prochaine de l'armée et de préparatifs spéciaux. Je me rappelle qu'on préparait des voitures, des lits pour les blessés, des amas de vivres. Mais mon rôle à moi était de regarder vers Metz et de chercher mes émissaires.

M. le Président. — Quand vous avez quitté le camp de Châlons, vous avez dit que vous ne connaissiez pas le secret de la marche du maréchal Mac-Mahon.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — C'est vrai.

M. le Président. — Il était assez difficile, à ce moment de la marche sur Paris, de connaître la marche sur l'est qui n'a commencé que le 22 ; mais vous deviez avoir quelque idée, avec les connaissances de votre profession, que vous avez fort bien exercée. Vous compreniez les dangers qu'allait courir l'armée de Châlons. Vous deviez juger que le maréchal Bazaine devait être informé au plus tôt de l'existence de cette armée. Si vous n'aviez pas des instructions spéciales de l'empereur au maréchal Bazaine, n'aviez-vous pas songé personnellement à lui faire parvenir un renseignement d'une si grande importance ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Oui.

M. le Président. — Eh bien, quand vous êtes arrivé à Hayange, la voie était coupée entre Thionville et Metz, mais non entre Montmedy et Thionville. Ne pouviez-vous pas ne point perdre de temps et continuer jusqu'à Thionville ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Permettez, on nous avait dit qu'elle était coupée avant Thionville même.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin a-t-il reçu un pli apporté par un émissaire nommé Lagneau ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Un émissaire nommé Logneau ? C'est, en effet, un de mes hommes. Si Lagneau dit qu'il m'a apporté un pli, j'ai dû le recevoir. On m'en apportait beaucoup, car j'ai envoyé quelque chose comme trente ou trente-deux émissaires. Je ne puis guère avoir un souvenir précis et dire ce que contenait ce pli. A quel endroit Lagneau m'a-t-il remis ce pli ?

M. le commissaire du gouvernement. — A Carignan.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — J'ai dû le recevoir.

M. le commissaire du gouvernement. — Il y a une circonstance particulière qui rappellera peut-être vos souvenirs.

Lagneau a déposé qu'au moment où il retirait ce pli, qui était sous sa veste, vous l'avez repoussé dans l'embrasure d'une croisée en lui disant : « Soyez plus attentif une autre fois. »

M. le lieutenant-colonel Magnan. — J'étais, je crois, sur le quai de la gare lorsque cet homme m'a apporté la dépêche. Il y avait beaucoup de monde qui circulait ; naturellement, je me suis mis à l'écart. Voilà ce que je crois me rappeler. Quant à préciser ce qu'il y avait dans cette dépêche,

je ne saurais le faire. Lagneau arrivait de Thionville, ce devait être un avis du colonel Turnier.

Les émissaires ont souvent rapporté des nouvelles du colonel Turnier, c'étaient les avis signés : « Turnier », ou signés des maires des environs; mais ce n'était certainement pas un mot signé du maréchal Bazaine, ou du général Coffinières, ou de quelqu'un appartenant à l'armée de Metz; jamais nous n'avons reçu de nouvelles de Metz. Le colonel Turnier nous donnait des renseignements, et, autant que je me le rappelle, à ce moment-là, je les ai communiqués tout de suite au maréchal de Mac-Mahon. Actuellement je ne puis pas me rappeler quels étaient ces renseignements.

M. le commissaire du gouvernemont. — Vous n'avez pas reçu, le 20, du colonel Turnier, un avis, par lequel il vous faisait connaître qu'il pouvait communiquer parfaitement avec le maréchal Bazaine ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Non, mon général; quand je me suis mis en rel tion avec le colonel Turnier, je lui ai dit : « Faites-moi savoir si vous communiquez avec Metz, et comment vous le faites; j'irai à Thionville pour m'entendre avec vous. » Il m'a répondu : « Je communique, mais je n'ai pas besoin de vous dire comment; j'ai quelqu'un qui passe; envoyez-moi vos dépêches et je les ferai parvenir. »

J'en ai envoyé, mais j'ignore si elles ont pu passer. Quant à ce que vous venez de rapporter, mon général, jamais le colonel Turnier ne m'a dit cela.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est cependant ce qu'il dit.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Qu'il communiquait avec avec Metz?

M. le commissaire du gouvernement. — Qu'il communiquait parfaitement.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Je crois qu'il a dit : « J'ai des hommes qui ont passé à Metz, et voici des renseignements que je vous envoie. » Mais je n'ai jamais eu de renseignements m'arrivant directement de Metz; c'étaient toujours des renseignements qui m'étaient envoyés par le colonel Turnier.

M. le commissaire du gouvernement. — Dans la journée du 19, vous n'avez pas reçu du colonel Turnier un télégramme qui disait : « On assure que Bazaine était hier sous Metz avec l'armée? »

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Oui.

M. le commissaire du gouvernement. — L'avez-vous communiqué à quelqu'un ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Non. Je connaissais cela. Il n'y avait rien de nouveau pour nous.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous ne l'avez pas communiqué au maréchal de Mac-Mahon ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — J'ai dû le faire, mon général.

M. le Président. — Vous avez dit, en parlant de M. Renou, qu'il avait pu passer grâce à son brassard d'ambulance; mais M. Renou était avec d'autres personnes, et celles-là sont passées sans avoir cette croix au bras. Vous auriez pu peut-être passer de même ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Je regrette bien aujourd'hui, mon général, de n'avoir pas connu cette situation; mais, dès l'instant que, dans ma conscience, j'avais cru devoir retourner à Charleville, je ne pouvais pas profiter à Thionville des occasions qu'on dit avoir existé. Il y avait des coureurs sur les routes. Les coureurs, pour un homme seul, c'est une armée. Certainement que j'ai regretté ma résolution, mais enfin je l'ai prise, et j'avais de justes raisons.

M. le commissaire du gouvernement. — Avez-vous fait des tentatives personnelles pour joindre Metz?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Oui. J'en ai déjà parlé. Cela m'a été impossible. Les populations étaient affolées. Nous ne pouvions trouver de voitures. J'avais une carte d'inspecteur de chemin de fer, je fus arrêté par quatre cavaliers allemands; j'étais même assez embarrassé. Moi, un officier! Enfin ils m'ont laissé passer. Pour moi, il était, à partir du 21, impossible à un officier de traverser les lignes prussiennes.

M. le commissaire du gouvernement. — Quand avez-vous rejoint le général Bourbaki?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Le 10 octobre.

M. le Président. — Vous êtes resté à Longwy ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Tout le temps. J'avais des émissaires. Je faisais des sorties.

M. le général de Chabaud-Latour. — Quel jour le témoin a-t-il connu le changement de direction de l'armée de Châlons?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Mon général, je crois que c'est le 23, à Carignan.

M. le général de Chabaud-Latour. — Après cette date, vous avez envoyé plusieurs émissaires à Thionville. Avez-vous chargé l'un d'eux d'une dépêche dans laquelle vous faisiez connaître ce changement de direction ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Oui, mon général, j'ai envoyé beaucoup de ces émissaires. Les uns sont revenus, et je n'ai plus eu de nouvelles des autres.

M. le maréchal Bazaine. — Le rapport dit que j'ai demandé le 13 ou le 14 août M. Magnan pour aide de camp au ministre. C'est le 24 juillet que je l'avais demandé.

M. le Président. — Il n'y a plus d'observation? Monsieur le colonel, vous pouvez vous retirer.

Greffier, appelez le témoin Thomas.

(M. Thomas se présente à la barre.)

M. le Président. — Témoin, M. le commissaire du gouvernement m'a informé que vous disiriez donner quelques explications complémentaires à la suite de votre déposition d'hier. Avant tout, je vous rappelle que vous continuez votre déposition sous la foi du serment que vous avez prêté.

M. Thomas. — Dans ma déposition d'hier, à propos de la dépêche du 20, j'ai dit que j'avais commis une erreur; voici comment l'erreur s'est produite : c'est le 22 au soir que j'ai reçu la dépêche chiffrée de M. le maréchal de Mac-Mahon. Le lendemain matin, je suis parti en éclaireur pour Carignan, où je trouvai le commandant Magnan, et le commandant Magnan, à qui je donnai connaissance de cette dépêche, m'a informé de la marche de M. le maréchal de Mac-Mahon sur Montmédy; c'est ainsi que l'erreur s'est produite. J'avais cru avoir reçu cette dépêche, tandis que, d'après les recherches que j'ai faites et les souvenirs que j'ai recueillis, les choses se sont passées de la façon que je viens de dire.

M. le Président. — Vos explications n'expliquent pas grand'-chose.

Me Lachaud. — Oui, monsieur le Président. Le témoin, hier, modifiant la déposition qu'il a faite dans l'instruction, a déclaré que c'était une dépêche chiffrée. Il y a un rapport, qui est aux pièces, qui a été signé par l'inspecteur des télégraphes et qui s'applique, précisément, à cette dépêche, qui aurait été reçue par Mlle Léonard et qui aurait été portée à

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 29 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

la station du chemin de fer. Si monsieur le Président veut bien le permettre, on donnerait lecture de cette partie du procès-verbal qui, je crois, peut trouver ici utilement sa place.

M. le Président. — J'ordonne, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, la lecture de cette pièce.

M. le greffier :

« Bureau de Montmédy.

« Le bureau télégraphique de Montmédy était géré par Mlle Léonard, qui a repris son service après la paix.

La communication avec Paris et Mézières fonctionna jusqu'au 31 août à deux heures du matin. Avec Verdun, elle avait été interrompue le 23.

« Mlle Léonard envoya ses appareils en Belgique et laissa les copies des dépêches officielles dans une caisse qu'elle confia aux soins d'un habitant de Montmédy, mais cette caisse tomba entre les mains des Prussiens après la prise de la ville.

« Cette demoiselle se souvient parfaitement avoir reçu, le 22 août, la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, dont il a été question plus haut, adressée au commandant de Montmédy, avec invitation de la faire parvenir au maréchal Bazaine. J'ai eu, du reste, la preuve de l'arrivée de cette dépêche par le registre d'inscription des dépêches officielles sur lequel est notée, le 22 à midi, une dépêche adressée par le maréchal de Mac-Mahon au commandant de Montmédy. Cette dépêche a dû être remise au destinataire, le commandant Reboul, le 22, vers une heure du soir.

« Beaucoup d'autres dépêches sont inscrites sur ce registre, qui ne porte pas le texte, mais seulement les noms de l'expéditeur et du destinataire.

« A partir du 22, je n'en ai trouvé qu'une seule, adressée au maréchal Bazaine le 24 août par le ministre de la guerre. Je n'ai pu savoir ce que contenait cette dépêche ni ce qu'elle est devenue.

« La gare de Montmédy communiqua télégraphiquement avec la gare de Longuyon jusqu'au 26 août, et les employés du chemin de fer de Montmédy m'ont affirmé avoir transmis le 22 la dépêche chiffrée adressée par Mac-Mahon au maire de Longuyon, en même temps qu'aux commandants de Verdun et de Montmédy; j'ai acquis de plus à Longuyon la certitude que la même dépêche a été reçue à ce poste par un sieur Kalbach, employé de la Compagnie, vers trois heures du soir. Cette dépêche devait frapper par le paragraphe préliminaire qui en indiquait l'extrême urgence. Elle a été, m'a t-on dit, remise à M. Deschange, député à l'Assemblée nationale, maire de Longuyon, qui, croit-on, a pu la faire parvenir par exprès au commandant de place de Thionville.

« Ainsi la dépêche chiffrée adressée le 22 de Courcelles à dix heures cinquante-cinq minutes du matin par le maréchal de Mac-Mahon aux commandants de Verdun et de Montmédy et au maire de Longuyon, avec invitation de la faire parvenir au maréchal Bazaine par cinq ou six émissaires, a été remise à midi vingt minutes au commandant de Verdun, à une heure du soir au commandant de Montmédy, et vers quatre heures du soir au maire de Longuyon. »

M. le commissaire du gouvernement. — Il n'en est pas moins étrange que le témoin, déposant dans l'instruction, ait dit que cette dépêche était en clair et qu'il en ait énoncé le contenu d'une manière aussi exacte. C'est là une circonstance que je signale.

Me Lachaud. — Je puis reconnaître qu'il y a là quelque chose d'étrange. Assurément, je n'entends pas discuter; mais, lors même que le témoin ne serait pas revenu à l'exactitude de ses souvenirs, il n'en est pas moins vrai qu'il y a là un document certain, officiel : il est incontestable que la dépêche qui, le 22, a été apportée par Mlle Léonard et qui a été remise à un homme fort honorable, député, je crois, à l'Assemblée nationale, était chiffrée, et plus tard j'espère démontrer qu'il n'est pas possible qu'elle n'ait pas été chiffrée. Mais je ne veux pas empiéter sur la discussion.

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais savoir si le témoin se souvient des conversations qu'il a pu avoir avec le commandant Magnan au moment où il était chargé de transmettre cette dépêche. Que lui a dit le commandant Magnan relativement aux opérations qui pouvaient se préparer?

M. Thomas. — M. le commandant Magnan m'a prévenu que l'armée du maréchal Mac-Mahon devait arriver à Montmédy.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous a-t-il dit quel jour?

M. Thomas. — D'après le commandant Magnan et les intendants qui étaient avec lui, l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon devait arriver à Montmédy vers le 26 ou le 27.

M. le commissaire du gouvernement. — Quand le commandant Magnan vous a-t-il dit cela?

M. Thomas. — Vers le 22 ou le 23.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous ne pouvez pas préciser ?

M. Thomas. — Je ne puis pas préciser. Il y avait à Montmédy M. l'intendant Wolf, M. l'intendant de Préval, M. le baron Larrey, médecin en chef, M. Métairie, aumônier de l'empereur, M. Schmidt, intendant, et d'autres officiers.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous ne pouvez pas préciser le jour où le commandant Magnan vous a donné ces renseignements relatifs à l'arrivée probable de l'armée de Châlons ?

M. Thomas. — Non, mon général. Nous avons reçu, le 26 ou le 27, une dépêche annonçant qu'une avant-garde de 200 chasseurs d'Afrique était à Oulzy, et nous pensions tous que M. le maréchal de Mac-Mahon serait à Montmédy le lendemain.

M. le commissaire du gouvernement. — Avez-vous eu en main quelques-unes des dépêches expédiées par le commandant Magnan ?

M. Thomas. — Non, mon général.

M. le commissaire du gouvernement. — Savez-vous quelle forme elles affectaient ?

M. Thomas. — Elles étaient roulées en cigarettes.

M. le commissaire du gouvernement. — En avez-vous vu ?

M. Thomas. — J'en ai vu rouler et remettre aux émissaires qui s'en chargeaient. M. le commandant Magnan m'a même dit un jour, en me montrant une de ces dépêches : « Si vous pouvez trouver quelqu'un de sûr qui se charge de remettre cette dépêche, on lui donnera n'importe quelle somme ; » mais je n'ai pu décider personne à traverser les lignes.

M. le Président. — Je vous ai fait hier des observations, je n'ai rien à y ajouter. Vous pouvez vous retirer.

Appelez un témoin.

DÉPOSITION DU SOUS-LIEUTENANT THIRIOT.

M. Thiriot (Nicolas-Constant), sous-lieutenant au 85e de ligne, domicilié à Paris, déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition et faites connaître au conseil tout ce que vous savez sur ce qui se rapporte au temps où vous étiez secrétaire de M. le colonel Turnier pendant votre captivité à Bayreuth.

M. le sous-lieutenant. — Pendant ma captivité à Bayreuth, j'ai fait seulement quelques copies d'après un registre que possédait M. le colonel Turnier et qui était le registre des fonds secrets. J'ai fait notamment plusieurs copies de tout ce qui était relatif aux dépenses faites pendant le siège de Thionville. M. le colonel Turnier a gardé ces copies par devers lui.

M. le Président, *au greffier.* — Prenez deux carnets qui sont au dossier sous les numéros 428 et 429, ainsi que le document 427, et présentez-les au témoin.

(Le témoin reconnaît le registre des fonds secrets (427), ainsi que les deux copies qu'il en a faites (428 et 429).

M. le Président. — M. le défenseur veut-il prendre connaissance de ces pièces ?

Me Lachaud. — C'est inutile, monsieur le Président, je les connais.

M. le sous-lieutenant. — C'est bien le registre que j'ai eu entre les mains à Bayreuth et d'après lequel j'ai fait les copies.

M. le Président. — Tout est-il écrit de votre main dans ce registre ?

M. le sous-lieutenant. — Non, il n'y a que l'arrêté de caisse qui soit de ma main. Le reste est de l'écriture d'un ancien secrétaire nommé Coquelin.

M. le Président. — Il a été lu, dans le rapport, une lettre du colonel Turnier qui se rapporte à ce registre.

Je crois inutile d'en faire donner une nouvelle lecture, à moins qu'elle ne soit réclamée ?...

(M. le commissaire du gouvernement et Me Lachaud font un geste de dénégation.)

M. le Président. — C'est tout ce que j'avais à demander au témoin.

M. le commissaire du gouvernement. — Je voudrais savoir si le témoin se souvient d'une espèce de recommandation que lui aurait faite M. le colonel Turnier d'avoir à se présenter auprès de lui lorsqu'il aurait fait sa déposition devant M. le général rapporteur.

M. le sous-lieutenant. — Oui, mon général, M. le colonel Turnier m'a fait cette demande sous forme d'invitation ; il m'a dit : « Monsieur Thiriot, si vous en avez le temps, repassez chez moi après que vous aurez vu ces messieurs, nous causerons un peu de cette affaire, et vous me direz ce qu'on vous aura demandé. »

DÉPOSITION DU SERGENT COQUELIN.

M. Coquelin (ancien sergent-major), dit qu'il est sans profession, et demeure, 28, rue des Acacias, aux Ternes. Le témoin déclare en outre qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire connaître au conseil ce dont vous avez déjà déposé dans l'instruction au sujet de certains renseignements qui ont pu venir à votre connaissance pendant que vous étiez secrétaire du colonel Turnier, commandant supérieur de Thionville.

M. Coquelin. — J'étais à Thionville. J'ai écrit des dépêches pour le colonel Turnier, entre autres celle adressée au commandant Magnan.

Sur cette lettre, que le conseil a sans doute entre les mains, tout n'est pas de mon écriture; M. le colonel Turnier s'est chargé de remplir plusieurs blancs qu'il m'avait fait laisser; c'est lui, par exemple, qui a mis en mon absence le nom de M. le commandant Magnan qui avait été laissé en blanc.

M. le Président. — Vous avez dit tout ce que vous savez?

M. Coquelin. — Oui, monsieur le Président. Je répondrai aux questions que vous voudrez bien m'adresser.

M. le Président, *au greffier.* — Présentez au témoin la lettre du colonel Turnier au général Coffinières qui porte au dossier le numéro 135 *bis*. (*S'adressant au témoin.*) Est-ce vous qui avez écrit cette lettre ?

M. Coquelin, *après avoir rapidement examiné la lettre.* — Oui, monsieur le Président, à l'exception du mot « Magnan, » qui se trouve à la cinquième ou sixième ligne.

M. le Président. — Ainsi, vous avez écrit toute la lettre, sauf le nom qui avait été laissé en blanc.

M. Coquelin. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne qu'il soit donné lecture de cette lettre au conseil.

M. le greffier :

« Thionville, le 20 août 1870.

« Mon général,

« J'ai l'honneur de vous envoyer un agent porteur de nombreuses dépêches que je vous prie de vouloir bien transmettre.

« Le ministre et le maréchal Mac-Mahon me demandent à chaque instant des nouvelles du maréchal Bazaine.

« Le commandant Magnan, arrivé hier ici et qui est retourné à Montmédy, sachant la voie coupée, m'en demande aussi. Il m'annonce que les convois de munitions sont à Montmédy ou en arrière et que, jusqu'à nouvel ordre, les trains ne dépasseront pas cette dernière ville.

« J'ai *déjà dit* au ministre et au maréchal Mac-Mahon que l'on prétendait que le maréchal Bazaine était *sous* Metz sans pouvoir l'affirmer.

« Il serait nécessaire de nous envoyer des agents qui rapporteraient des nouvelles de Metz.

« Les communications entre Metz sont coupées à Hayondange et à Maizières; il serait bien utile de les rétablir. Celles entre Paris par les Ardennes sont libres; mais nous craignons bien de les voir coupées.

« Le ministre recommande de ne pas épargner l'argent. Je vous prie de vouloir bien faire payer 50 francs au porteur de cette lettre, prix convenu avec lui, et de m'indiquer sur quels fonds je pourrai prendre l'argent nécessaire à ces sortes de dépenses. Plusieurs hommes qui ont été employés n'ayant pas été payés, nous trouvons difficilement les agents nécessaires.

« Les ordres relatifs aux mines sont exécutés dans notre commandement.

« Je suis avec respect, mon général,

« Votre très-obéissant serviteur,

« *Le colonel commandant la place de Thionville.*

« TURNIER.

« Le porteur attendra les dépêches et les renseignements qui nous sont nécessaires. »

M. le Président, *au greffier.* — Présentez-moi la lettre, vous la ferez voir ensuite au témoin.

(La lettre est successivement mise sous les yeux de M. le Président, du témoin et de M. le défenseur.)

M. le Président, *au témoin.* — Toutes les corrections ne sont pas de votre écriture ?

M. Coquelin. — Le mot « Magnan » n'a pas été écrit par moi; ni ces mots : « J'ai déjà dit... »

M. le Président. — Il y avait : « près Metz, » on a mis : « sous Metz. »

M. Coquelin. — Cette correction a été faite probablement par M. le colonel Turnier, c'est lui aussi sans doute qui a rayé ces mots : « une dépêche d'hier. »

M. le Président. — Ce registre, qui vient d'être mis sous vos yeux, est-il bien celui que vous teniez au jour le jour pendant le siége ?

M. Coquelin. — Non, c'est celui que j'ai recopié le matin même de la reddition de la place.

M. le Président. — Le colonel Turnier ne vous a-t-il pas dit pour quelle raison il vous faisait faire cette copie ?

M. Coquelin. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Il n'y a pas de questions à adresser au témoin ?...

DÉPOSITION DE M. LAUX.

M. Jules-Pierre Laux, vingt-six ans, employé de commerce, demeurant à Paris, déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés; qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites connaître au conseil si vous avez quelques renseignements sur les communications qui ont pu être échangées entre Metz et Thionville pendant la durée du blocus de Metz.

M. Laux. — Je ne sais que très-peu de chose. J'étais attaché à la place de Thionville comme secrétaire, mais nous étions très-peu au courant de ce qui se passait entre le commandant et les émissaires qu'il envoyait. M. le colonel Turnier ne nous communiquait absolument rien. En ce qui me concerne, je n'ai jamais copié qu'une dépêche dont je ne puis me rappeler la date. J'ai connu quelques émissaires, mais je n'ai jamais pu savoir de qui venaient les dépêches et à qui on les envoyait.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres questions à adresser au témoin ?...

Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, je l'autorise à se retirer.

DÉPOSITION DE M. MERCIER.

M. Mercier (quarante-deux ans, peintre en bâtiments, à Thionville). — Le 19, le colonel Turnier m'a envoyé porter des dépêches à Metz. J'avais plusieurs paquets pour le préfet et le directeur du télégraphe. Je suis revenu à cinq heures à Thionville avec un reçu de M. le préfet constatant que j'avais remis les dépêches.

M. le Président. — Vous aviez circulé librement ?

M. Mercier. — Oui, mais en revenant les Prussiens étaient derrière moi.

M. le Président — Avez-vous fait un autre voyage ?

M. Mercier. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — A quelle époque ?

M. Mercier. — C'était le lendemain du départ de Flahaut, qui, lui, était parti le lendemain de mon arrivée.

M. le Président. — Est-ce le 23 ou le 24 ?

M. Mercier. — Je ne sais pas au juste. Je suis parti le surlendemain de mon arrivée.

M. le commissaire du gouvernement. — C'était le 23.

M. Mercier. — Je suis alors parti par la route que m'avait indiquée M. le colonel Turnier.

M. le colonel Turnier, m'ayant fait appeler, me dit qu'il avait deux dépêches à me faire porter à Metz. Je voulais partir par la route que j'avais suivie les premières fois et que j'avais moi-même tracée la veille à celui-ci. Le colonel me dit : « Non, n'allez pas par là, la route est encombrée de Prussiens. Passez par Rombas, vous ne rencontrerez pas d'ennemis. » Mais je n'étais pas à trois kilomètres de Thionville que je rencontrai des Prussiens en très-grand nombre à Florange, où était le gros de l'armée prussienne; en sorte

qu'il m'a été impossible d'aller plus loin et qu'il m'a fallu revenir sur mes pas. J'avais sur le dos ma hotte de vitrier et ma dépêche dans le mastic. Je l'en retirai et je déposai ma hotte à Beauregard, puis je revins à Thionville.

J'allai voir le colonel Turnier qui me dit : « Il faut repartir tout de suite. » Je lui répondis : « Tout de suite, c'est impossible ; je suis trop fatigué ; je ne partirai que demain matin. »

Le lendemain matin, il me remit une autre dépêche et me traça un nouvel itinéraire par Yast-Basse, Inglange, Saint-Hubert, Sainte-Barbe, Gondreville. Je suivis cette route, bien qu'elle me fît faire un immense détour, en rencontrant partout des Prussiens et des postes avancés ; j'arrivai jusqu'à Gondrecourt, où je reconnus l'impossibilité d'aller plus loin. Je rebroussai chemin, bien heureux encore de pouvoir revenir.

J'ai été fait prisonnier deux jours à Metzerwisse. J'étais allé chez le maire, qui avait chez lui des officiers prussiens. Pour me garantir, et lui aussi, il me fit mettre dans une salle de la mairie où l'on enferme les détenus, et me fit donner à boire et à manger. Pendant la nuit, je me suis échappé sans le prévenir et je me suis fait reprendre à Basse-Ham, où l'on me retint encore pendant une journée. Enfin j'ai pu partir ; j'ai traversé la Moselle dans l'eau jusqu'au cou, en passant par ce qu'on appelle un courant de chenal, et je suis rentré à Thionville par la porte de Luxembourg sans autre inconvénient. Je suis allé de suite remettre les deux dépêches au colonel Turnier.

M. le Président. — Vous avez pu lui donner quelques renseignements ?

M. Mercier. Je l'ai informé des endroits où j'avais vu les Prussiens ; il y en avait du reste de tous les côtés. Le colonel Turnier a fait de cet avis ce qu'il a voulu.

M. le Président. — A quelle distance de Metz étiez-vous arrivé dans votre voyage du 23 ?

M. Mercier. — A peu près à un kilomètre ou quinze cents mètres de Rombas.

M. le Président. — Quelle distance y a-t-il de Rombas à Metz ?

M. Mercier. — Je ne pourrais pas le dire ; j'allais de village en village, et tous ceux par lesquels je passais étaient fort éloignés les uns des autres. J'ai fait beaucoup de détours, et j'étais obligé partout de demander mon chemin.

M. le commissaire du gouvernement. — A Metz, le 19, vous avez connu la bataille de Saint-Privat, et avez-vous fourni des renseignements au colonel Turnier sur ce point, à votre retour ?

M. Mercier. — Oui, monsieur, Metz était rempli de blessés. Des hommes disaient : « Nous aurions eu des cartouches et des vivres, nous aurions marché en avant et on ne nous aurait pas fait rentrer. »

DÉPOSITION DE M. FLAHAUT.

M. Flahaut (Nicolas), trente-cinq ans, marchand mercier, demeurant à Longuyon, déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et faire connaître au conseil les missions dont vous avez été chargé pendant le blocus de Metz, ainsi que la façon dont vous les avez remplies.

M. Flahaut. — Le 20 août, M. le colonel Turnier me fit appeler à la sous-préfecture par un agent de police, pour m demander si je voulais porter deux dépêches à Metz. Je lui répondis que je ne demandais pas mieux. A huit heures du matin, il me remit sous un pli deux dépêches, l'une pour M. le général Coffinières, l'autre pour M. le directeur des lignes télégraphiques.

J'arrivai à Metz et je me rendis de suite chez M. le général Coffinières, qui me fit attendre chez lui environ une heure. Quand il arriva, je lui remis le pli et il me remit une autre dépêche que je devais rapporter à Thionville.

Je me suis rendu ensuite chez M. le directeur des lignes télégraphiques, qui me remit aussi un paquet assez volumineux à rapporter à M. le colonel Turnier ; mais il me pria d'aller avant mon départ chez M. le maréchal Bazaine, me disant qu'il avait peut-être des dépêches à faire porter à Thionville. J'allai au Ban-Saint-Martin sur les sept heures du soir. M. le maréchal Bazaine me remit trois dépêches, une pour S. M. l'empereur, une autre pour S. Exc. M. le ministre de la guerre de Palikao, et une troisième pour S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon au camp de Châlons.

Je partis de Metz le 21, à six heures du matin, par la porte des Allemands, qui donne sur la rive droite de la Moselle. J'allai à pied jusqu'à Malroy ; arrivé là, je pris une voiture par l'intermédiaire du maire ; j'allai jusqu'à Arganey. Mais, en quittant ce village, je fus poursuivi pendant quatre ou cinq kilomètres par cinq uhlans ; je fus obligé d'abandonner cheval et voiture et de me jeter dans le lit de la Moselle jusqu'à la hauteur de Broune. Arrivé à Guénange, le maire me prêta sa voiture jusqu'à Illange. Je repris là mes outils de cordonnier, et, me faisant passer pour un ouvrier qui cherchait de l'ouvrage, je continuai ma route à pied jusqu'à Thionville. J'arrivai vers midi et quart. Je remis à M. le colonel Turnier mes cinq dépêches, les trois de M. le maréchal Bazaine, celle de M. le général Coffinières et le paquet de M. le directeur du télégraphe.

Je suis parti le 28 à neuf heures du matin. Le colonel Turnier m'avait remis une dépêche chiffrée. Je l'ai mise dans une solution de caoutchouc et je l'ai avalée. C'était pour moi le meilleur moyen de la soustraire à l'ennemi si je tombais entre ses mains. J'ai traversé l'armée du prince Frédéric-Charles. A Saint-Privat, les Prussiens m'ont arrêté et fouillé. Ils n'ont naturellement rien trouvé. Je leur ai donné du tabac et ils m'ont laissé passer.

J'ai pu arriver à Plappeville ; de là j'ai été conduit au Ban-Saint-Martin. Je fus annoncé par un petit capitaine de chasseurs ; je dis : « J'apporte une réponse du maréchal de Mac-Mahon. » Je vis là plusieurs généraux. Ils me disaient de la donner tout de suite, mais je leur fis observer que je ne le pouvais pas encore parce que je l'avais à l'intérieur.

J'ai ensuite évacué ma dépêche dans sa solution de caoutchouc ; je suis retourné le lendemain au quartier général, le capitaine n'a pas voulu la recevoir. Il m'a dit qu'on l'avait reçue déjà par un autre émissaire, le nommé Marchal, et il l'a brûlée devant moi, à la cuisine, sans vouloir la regarder. Il n'y avait que moi et le cuisinier du maréchal.

Le 1er septembre, on me fit demander au fort Saint-Julien. J'y allai. Le commandant Samuel m'invita à retourner au Ban Saint-Martin pour me charger d'une dépêche. J'étais blessé par deux jours de marche. Je priai d'attendre un peut. Le 4 septembre, un lieutenant vint me chercher encore à Metz, de la part du maréchal. Je me chargeai d'une dépêche, mais à deux reprises j'essayai de passer les lignes sans pouvoir y réussir.

(*Interpellé.*) Ma femme a brûlé mes papiers après le 3 octobre. M. le colonel Turnier lui avait monté la tête, disant

qu'ils me feraient fusiller par les Prussiens. Ma femme était même en ce moment dans une situation intéressante. Enfin, elle a eu peur et les a brûlés.

M. le Président. — Du 21 au 28, le colonel Turnier a-t-il songer à vous utiliser ?

M. Flahaut. — Non, monsieur.

M. le Président. — Et revenu à Metz, à votre premier voyage quelle gratification, avez-vous reçue ?

M. Flahaut. — Le général Coffinières m'a donné 50 francs à Metz. A Thionville, je n'ai rien reçu.

Me Lachaud. — Nous aurons encore besoin d'entendre le témoin.

(Il est cinq heures vingt. La séance est suspendue et renvoyée à demain une heure.)

AUDIENCE DU 30 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

A une heure vingt, l'audience est ouverte.

On appelle deux témoins défaillants qui répondent aujourd'hui à l'appel de leur nom.

M. le Président. — Appelez le lieutenant de vaisseau Noguès.

DÉPOSITION DU LIEUTENANT DE VAISSEAU NOGUÈS.

M. le Président. — Monsieur le lieutenant de vaisseau, vous avez désiré donner quelques explications au conseil. Vous avez la parole.

M. le lieutenant Noguès. — Je voulais faire observer que ma mission était de dire ou de faire dire au maréchal Bazaine que les approvisionnements en vivres et en munitions étaient à Carignan.

Après avoir vu le commandant Magnan, et avoir été à Carignan, ma mission se trouvait accomplie. Si j'avais cherché à pénétrer dans Metz, ma tentative n'aurait plus eu aucune espèce d'objet. J'aurais été une bouche inutile de plus dans la place. Voilà tout.

Ce sont ces raisons et non certains obstacles qui m'ont arrêté ; j'aurais pu revenir immédiatement à Paris. Je ne l'ai pas fait. J'ai été précisément me mettre à la disposition du maréchal de Mac-Mahon pour percer les lignes ennemies, j'aurais tenté de les percer avec une mission réelle, et si on m'avait fait cet honneur, je crois que je les aurais percées en effet. Mais, je le répète, je n'avais pas de mission nouvelle et j'avais rempli l'autre. Au surplus, je n'ai guère eu à me féliciter de ma situation ; elle était loin d'être agréable. Je ne pouvais pas me promener à Reims sans être pris pour un espion prussien. J'étais toujours obligé de me rendre à l'état-major pour faire constater mon identité. Quand je suis revenu à Paris, j'avais fait tout ce qu'il m'était possible de faire.

Je veux aussi dire un mot de la lettre qui a été l'objet d'un incident à la séance d'hier. Je déclare que c'était une simple lettre de recommandation, une de ces lettres que l'on se rappelle quand on s'en sert, mais que l'on oublie facilement quand on ne s'en sert pas. Il faut, du reste, qu'elle ait eu bien peu d'importance pour que M. Sérot, qui a si minutieusement fouillé et examiné mes papiers, ne se rappelle pas seulement si elle était adressée à M. le général ou à madame la générale Bourbaki.

Je crois donc pouvoir affirmer nettement l'insignifiance de cette lettre, et comme jamais ma pensée, à cause de cette insignifiance même, ne s'était reportée sur elle, il n'y a rien d'étonnant à ce que mes souvenirs aient pu se réveiller lentement et successivement sur ce point. Il y a plus : je ne crois même pas, aujourd'hui, que cette lettre ait été écrite par l'impératrice.

Quant à la lettre au maréchal Bazaine, elle commençait ainsi : « Mon cher maréchal, » et elle était signée : Eugénie. Qu'est-elle devenue ? Je n'en sais rien. Il est certain que je ne l'ai pas expédiée ; mais j'ai dû la montrer à bien des personnes, au général Lefort, chef-d'état major, par exemple, et à M. le procureur impérial de Reims, car M. Sérot n'est pas le seul qui ait cru devoir me faire arrêter à Réthel. J'ai été dépouillé de tout. M. Sérot prétend que je n'avais pas à ce moment cette lettre au maréchal Bazaine. Il a pu confondre et se tromper ici comme il s'est trompé quand il m'a fait transporter des lettres du commandant Magnan au colonel Stoffel, alors que j'ignorais en ce moment qu'il existât dans l'armée française un officier de ce nom.

Voilà, monsieur le Président, ce que je tenais à ajouter à ma déposition. Elle a été l'objet de commentaires indignes et calomnieux dans une partie de la presse. Je proteste contre ces insinuations.

M. le Président. — Vous n'avez pas à vous occuper ici de la presse, monsieur le lieutenant. Le conseil n'a jamais eu un doute sur vos sentiments d'honneur et de courage. Vous pouvez vous retirer.

M. Noguès se retire.

M. le Président. — Greffier, appelez un témoin.

DÉPOSITION DE MADAME IMBERT.

Mme Louise May, femme Imbert, vingt-neuf ans, sans profession, à Blois :

(Mme Imbert dépose d'un ton ferme et résolu devant le conseil.)

Le 10 août, j'avais été envoyée de Metz à Sierck pour voir à quelle distance était l'ennemi. Je suis partie à dix heures du matin. J'ai été voir M. le maire de Sierck. Je suis revenue à Metz avec la réponse. L'ennemi était arrivé le 9 août à Sierck.

Le 20, le commissaire me fit appeler, un officier supérieur me demanda si je voulais porter des dépêches du maréchal

Bazaine à Thionville, au colonel Turnier. J'ai répondu que ce serait avec plaisir.

A sept heures du soir, le 20, un officier me remit les dépêches, en me priant de partir le lendemain, le plus tôt possible ; ce que j'ai fait. Je suis arrivée à midi un quart chez le colonel Turnier, à qui j'ai remis mes dépêches en le priant de me donner la réponse le plus tôt possible. Le colonel me répondit : « Pour le moment, les fils sont cassés. Où êtes-vous pour le moment ? »

Je ne connaissais pas Thionville, je ne connaissais pas la maison où j'allais, et je l'ai prié de me faire accompagner par son domestique.

La réponse devait m'être apportée une heure après.

J'ai attendu jusqu'à trois heures et demie ; alors, ne voyant rien venir, j'ai fait atteler un cheval et je me suis rendue chez le colonel. Là on me dit qu'il était au *Café français*. J'y allai. En me voyant, il a été tellement saisi qu'il m'a dit : « Sapristi, je vous avais oubliée ; allez vite à Metz, et dites que mes réponses sont parties. »

J'ai dit que cela ne faisait pas mes affaires, parce que j'étais en retard, et que je ne pourrais peut-être plus rentrer à Metz. En effet, j'ai été arrêtée au village de d'Olgy par l'ennemi, et pour prouver au colonel que j'avais été arrêtée, je demandai au commandant prussien, à qui j'avais dit que je venais de Dillanges et qui m'avait dit de rebrousser chemin, un laissez-passer pour éviter d'être arrêtée de nouveau par les troupes prussiennes qui se trouvaient derrière moi.

Je suis rentrée à Thionville à neuf heures du soir ; on a dû faire baisser les ponts-levis pour me permettre d'entrer ; les officiers de service sont venus m'accompagner jusqu'aux fenêtres du colonel Turnier, qui était couché. Il était alors neuf heures et demie.

Il est venu en chemise et a demandé : « Qu'est-ce qu'il y a ? » On lui a répondu : « C'est madame Imbert qui a été arrêtée ! » Il m'a dit alors : « Rentrez à l'auberge ; si demain je connais un chemin, je vous le ferai dire. »

Le lendemain, j'ai été lui montrer mon laissez-passer et il m'a dit : « Que voulez-vous ? je ne peux rien faire pour vous, je ne connais pas de chemin qui puisse vous permettre de gagner Metz. » Je lui ai dit que mon intention était de partir pour Metz à pied s'il le fallait. Mais j'ai été obligée de rester cinq semaines à Thionville. J'ai écrit trois lettres au colonel Turnier pour lui demander de me charger de quelque chose pour Metz. Si j'avais eu quelque mission, j'aurais en plus de courage. Je n'ai pas eu de réponse. Au bout de cinq semaines, fatiguée d'attendre, j'ai laissé mon cheval et j'ai essayé de repasser par Briey ; voyant que je ne pouvais pas passer, je me suis rendue à Ars, et, dans l'impossibilité de traverser les lignes ennemies, n'ayant d'ailleurs rien à porter à Metz, je suis restée à Ars jusqu'à la capitulation.

J'ai sur moi la preuve de tout ce que j'avance.

M. le Président. — C'est donc le 21 août que vous avez fait le voyage de Metz à Thionville ?

Mme Imbert. — Oui monsieur.

M. le Président. — Et avez-vous éprouvé quelque difficulté ?

Mme Imbert. — Absolument rien.

M. le Président. — Vous étiez en voiture ?

Mme Imbert. — Oui monsieur.

M. le Président. — Vous aviez reçu à Metz un pli cacheté ?

Mme Imbert. — Oui, qui contenait trois lettres, à ce que j'ai pu voir quand le colonel Turnier l'a ouvert devant moi, et puis parce qu'il m'a dit au café : « Les trois dépêches sont parties. »

DÉPOSITION DE M. HIEGEL.

M. Hiegel (quarante-cinq ans, douanier à Montmédy).

M. le Président. — Rendez compte au conseil de la mission dont vous avez été chargé pendant le mois d'août 1870.

M. Hiegel. — Le 22 août, j'ai reçu une mission. M. Reboul m'a remis une dépêche pour le maréchal Bazaine. Il fallait la porter à Metz. Nous sommes arrivés le 23 à Thionville. Nous l'avons remise au colonel Turnier. Nous sommes revenus le 24 à Montmédy.

M. le Président. — Le commandant Reboul vous avait-il prévenu de l'importance de la dépêche ?

M. Hiegel. — Oui, et il nous avait recommandé de l'avaler si nous tombions entre les mains de l'ennemi.

M. le Président. — Il vous avait promis une récompense ?

M. Hiegel. — Oui, une forte : 1,000 francs si nous arrivions.

M. le Président. — Vous avez parlé de cela au colonel Turnier ?

M. Hiegel. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Alors il a dû en comprendre immédiatement l'importance ?

M. Hiegel. — Certainement.

DÉPOSITION DE M. SIMON.

M. Dominique Simon (vingt-cinq ans, surnuméraire des douanes à Thionville).

M. le Président. — Faites votre déposition, rendez compte au conseil de la mission ou des missions dont vous avez pu être chargé dans les mois d'août et de septembre 1870.

M. Simon. — J'étais préposé des douanes à Montmédy. Le 22 août 1870, j'ai été appelé au bureau du commandant de place qui m'a chargé d'une mission pour le maréchal Bazaine. Je suis parti accompagné de Niegel et d'un officier de zouaves que nous avons perdu de vue à Longwy. Nous sommes arrivés, le 23, à Thionville, nous avons été chez le commandant de place lui demander des renseignements sur la route à suivre pour aller à Metz.

Le commandant Turnier nous dit qu'il était assez difficile de pénétrer à Metz ; mais, que si nous connaissions le pays et la langue allemande, nous avions des chances de réussir. Comme nous ne connaissions ni la langue allemande ni le pays, il nous dit qu'alors il valait mieux confier la dépêche à des individus connaissant bien la langue et le pays ; nous la lui avons remise. Cela s'est passé en présence de l'inspecteur des douanes et d'un garde général des forêts.

Nous avons quitté le commandant de place avec l'idée que ce serait un garde forestier qui serait chargé de porter la dépêche.

Nous sommes revenus à Montmédy le surlendemain ; l'inspecteur m'a fait appeler dans son cabinet. J'y ai trouvé un émissaire envoyé par le maréchal Mac-Mahon au maréchal Bazaine, cet émissaire demandait un guide pour le conduire à Longwy et Luxembourg. Je l'ai conduit immédiatement, du 26 au 27, à Longwy. Arrivé à Longwy, je l'ai remis entre les mains du préposé Évrard qui a dû le conduire jusqu'à Bettembourg, dans les environs de Thionville. Je ne sais pas ce que cet émissaire est devenu.

En dernier lieu, le 7 septembre, deux jours après le bombardement de Montmedy, j'ai été chargé par M. l'intendant

Wolf de porter une dépêche au commandant de place de Thionville.

Parti le 7, je suis arrivé le 8 à Thionville, j'ai remis ma dépêche à M. le commandant Turnier qui m'a donné un reçu. Je suis revenu et j'ai remis ce reçu au commandant de place de Montmédy ; voilà tout ce que je sais.

M. le Président. — Avez-vous fait connaître au colonel Turnier l'importance de la somme attachée comme récompense à l'accomplissement de la mission relative à votre première dépêche ?

M. Simon. — Oui, monsieur, je lui ai dit qu'on nous avait promis 1,000 francs.

Me Lachaud. — Cette dépêche, portée le 23 à Thionville par Hiegel et Simon, elle était chiffrée ?

M. Simon. — Oui, il y avait au moins une cinquantaine de nombres.

DÉPOSITION DE M. SYNDIC.

M. Édouard Syndic (vingt-sept ans, employé de commerce à Reims).

M. le Président. — Faites votre déposition, rendez compte au conseil de la mission ou des missions dont vous avez été chargé dans le mois d'août 1870.

M. Syndic. — J'étais garde mobile. Le 22 août, j'ai été envoyé par le commandant de Montmédy, M. Reboul, pour porter une dépêche au maréchal Bazaine.

Je suis arrivé près de Metz le 24. Je n'ai pas pu y entrer. Je suis allé alors à Thionville. Le colonel Turnier m'a dit qu'il fallait retourner à Montmédy.

M. le Président. — Vous êtes revenu le 27 ?

M. Syndic. — Oui.

M. le Président. — Vous étiez avec Simon et Hiegel ?

M. Syndic. — Je n'ai connu leurs noms que depuis.

M. le Président. — Vous êtes reparti seul de Thionville ?

M. Syndic. — Non, monsieur, avec un nommé André.

M. le général Pourcet, *commissaire spécial du gouvernement.* — La direction à prendre pour aller à Metz a-t-elle été indiquée au témoin par le commandant de Montmédy?

M. Syndic. — Oui, monsieur, on m'avait dit de passer par Verdun.

Me Lachaud. — La dépêche était-elle chiffrée ?

M. Syndic. — Oui.

M. le Président. — Comment l'avez-vous su ?

M. Syndic. — Je m'en suis aperçu quand M. Reboul me l'a remise.

DÉPOSITION DE M. LE MAIRE LAGOSSE.

M. Armand Lagosse (trente-neuf ans, négociant, maire de Longuyon).

M. le Président. — Faites votre déposition, monsieur le maire, et rendez compte au conseil de la mission dont vous avez été chargé pendant le mois d'août 1870.

M. Lagosse. — Le 24 août 1870, sachant que l'armée française était dans l'arrondissement de Vouziers, j'ai été trouver M. Calixti, sous-préfet de l'arrondissement, et je lui ai dit que je me mettais à la disposition du gouvernement pour le cas où on aurait besoin de moi. Il me dit : « Je comptais du reste sur vous, et, si on a besoin de vous, je vous ferai appeler. »

Le 25 août, on m'écrivit : « Arrivez de suite, affaire pressante. » J'allai aussitôt à Vouziers. Le sous-préfet me dit que le général Ducrot demandait un homme résolu pour remplir une mission périlleuse : « Voulez-vous la remplir? » me demanda-t-il. Je répondis : « Je ne demande pas mieux. » Le sous-préfet m'adressa alors au général. Je le vis, et, après s'être assuré de mon identité, il me dit : « Vous avez une mission délicate à remplir ; elle a ses dangers, mais il faut à tout prix qu'elle se fasse. Il s'agit de parvenir jusqu'au maréchal Bazaine et de donner des instructions. Nous n'avons pas de ses nouvelles, nous sommes inquiets ; le maréchal de Mac-Mahon a intérêt à connaître au plus tôt sa situation. Il faut à toute force que cette communication lui parvienne. Pour arriver à ce but, la question de dépenses et d'argent n'est rien. Acceptez-vous? » J'acceptai. Le général Ducrot m'écrivit alors un mot de recommandation pour le maréchal. Il était ainsi conçu :

« Confiance. Mille amitiés.

« *Signé :* Général Ducrot. »

« Que dirai-je au maréchal? demandai-je. — Voici ce que vous lui direz, me répondit le général : « M. le maréchal de « Mac-Mahon arrive avec 120,000 hommes. Le général Ducrot « commande son corps. L'armée sera le 27 à Stenay. Ducrot « tient la droite, Douai la gauche. Apprêtez-vous à venir de ce « côté au premier coup de canon. »

Un général, qui était là, fit observer que nous ne savions pas si Bazaine pouvait venir et s'il le jugeait convenable.

Après avoir pris mes instructions, je m'apprêtai à me mettre en route. Le lendemain, je rencontrai, en partant, le brave général Margueritte, qui me pria de lui envoyer une dépêche de Beaumont pour lui donner l'état du pays.

Arrivé à Beaumont, j'envoyai cette dépêche au général Margueritte : « Les Prussiens sont arrivés à Stenay, prenez bien garde à vous. » Et je lui citais le nom de la personne qui les avait vus, c'était un brigadier forestier. Cette dépêche, le général Margueritte l'a reçue. L'empereur l'a reçue. Je le sais, parce qu'un de mes amis, à qui je l'avais également envoyée, m'a dit après la guerre : « Nous avons reçu cette dépêche. »

Arrivé à Stenay, j'envoyai une dépêche au général Margueritte ; celle-là, je ne sais s'il l'a reçue. Je passai à Stenay, qui était déjà occupé par les Allemands, et j'arrivai à Montmédy. Là, j'allai trouver le commandant de place et le sous-préfet, qui me laissèrent passer et me facilitèrent même le passage, surtout le sous-préfet.

De là, j'allai à Longwy, après avoir dû plusieurs fois entrer en Belgique, parce que nous avons été arrêtés par les Allemands. On s'y prenait comme on pouvait dans ces moments-là. A Longwy, j'avertis aussi le commandant de place. De Longwy, je fus obligé d'entrer deux fois dans le Luxembourg, ne pouvant passer. Enfin, perdant patience, je parvins à passer et j'arrivai du côté du chemin de fer de Thionville.

Une locomotive avait dû rétrograder la veille, parce qu'il y avait eu des blessés. J'étais avec deux hommes de Verdun, deux messagers ; nous nous suivions à peu près à cent

mètres de distance, le long de la voie ferrée. Tout à coup, des Allemands, qui étaient cachés à trois cents mètres environ, nous ont envoyé une grêle de balles, et nous n'avons eu que le temps de nous cacher dans les remblais.

Les hommes de Verdun sont retournés, au lieu de me suivre.

Je suis arrivé à Thionville, où j'ai été trouver le colonel Turnier, commandant de la place. Je lui ai expliqué ma position et lui parlai de la dépêche que j'étais chargé de transmettre. Je lui dis que je voulais à toute force aller trouver le maréchal Bazaine. Il n'a jamais voulu que j'y allasse; il m'a dit : « Non, vous n'irez pas, vous allez rester ici; j'enverrai des hommes sûrs qui arriveront, je vous en réponds. Dictez-moi votre dépêche. » Après avoir essayé à plusieurs reprises de vaincre sa résistance, je lui dictai la dépêche que j'avais reçue du général Ducrot : « Maréchal Mac-Mahon arrive avec 120,000 hommes. Ducrot commande son corps d'armée, etc. » Voici pourquoi le général Ducrot m'avait fait insister sur ces derniers mots : c'est qu'il pensait que le maréchal Bazaine ne devait pas savoir qu'il avait un commandement dans l'armée de Mac-Mahon et qu'il craignait que le maréchal ne sût pas ce que voulait dire cette dépêche.

Je dictai donc cette dépêche au colonel Turnier, et je lui dis : « Avez-vous des nouvelles du maréchal Bazaine ? » Il me répondit : « Non, je suis inquiet, depuis le 22 je n'en ai pas de nouvelles. »

Il fit trois expéditions de ma dépêche et me dit : « Trois hommes vont partir, je vous garantis qu'il y en a un qui arrivera, si c'est encore possible. Celui-là a déjà passé, et je vous garantis qu'il passera encore ou personne ne passera. Vous allez retrouver demain le maréchal de Mac-Mahon. J'ai déjà une douzaine d'hommes partis et d'un moment à l'autre il peut en revenir; si j'ai des nouvelles, je vous chargerai de les lui transmettre. » M. le colonel Turnier me fit dîner avec lui. J'allai me coucher ensuite. Vers quatre heures un quart du matin, il vint me réveiller. Je lui demandai : « Avez-vous des nouvelles du maréchal ? » Il me répondit : « Je n'en ai pas. Il faut que vous retourniez tout de suite retrouver le maréchal de Mac-Mahon. »

Je repartis, je franchis les lignes prussiennes, j'arrivai à Luxembourg à temps pour prendre le train passant par la Belgique. J'arrivai à Givet le 28 août à onze heures du soir. Sitôt arrivé, j'allai réveiller le commandant de place, et, comme je ne savais pas où était l'armée française et que le préfet des Ardennes me connaissait très-bien, je lui adressai une dépêche télégraphique où je lui disais : « Envoyez immédiatement au maréchal Mac-Mahon la nouvelle que Bazaine recevra la dépêche suivante : « Mac-Mahon arrive avec 120,000 hommes. Ducrot le remplace pour commander son corps, etc... »

Le maréchal de Mac-Mahon a reçu cette dépêche à minuit, le 28 ou le 29, et il a télégraphié immédiatement : « Envoyez-moi Lagosse à la gare de Charleville. »

Quand je suis arrivé à la gare, le sous-préfet des Ardennes m'attendait. Je partis de suite avec M. d'Harcourt, officier d'ordonnance du maréchal Mac-Mahon, qui m'attendait aussi. Nous sommes partis pour Raucourt, où était le quartier général du maréchal, et là, vers une heure de l'après-midi, je trouvai le maréchal Mac-Mahon. Le colonel Stoffel a commencé par m'interroger. Je lui dis ce qui s'était passé. Ce sur quoi il insistait surtout, c'était sur le point de savoir si ma dépêche était parvenue au maréchal Bazaine. Je ne pouvais que lui répéter ce que le colonel Turnier m'avait dit : « Elle arrivera presque certainement. »

Un moment après le maréchal me fit appeler dans son cabinet, il me questionna sur le mouvement des troupes et des corps que j'avais rencontrés. Dans ce moment-là, ne connaissant nullement les uniformes de l'armée prussienne, je ne pouvais trop le renseigner.

M. le maréchal Mac-Mahon me demanda à son tour : « Croyez-vous que le maréchal Bazaine soit averti ? » J'étais très-embarrassé. Je lui répondis : « Si j'en crois les affirmations du colonel Turnier, le maréchal Bazaine aura sa dépêche parce qu'il a fait partir trois hommes, parmi lesquels il y en a un qui, d'après lui, doit arriver quand même. »

M. le Président. — Le colonel Turnier paraissait-il avoir reçu des nouvelles récentes du maréchal Bazaine quand il a causé avec vous?

M. Lagosse. — Non, monsieur le Président; il n'en avait pas reçu depuis le 22. Il disait qu'il était inquiet.

M. le Président. — A-t-il précisé ces nouvelles du 22 pour que vous pussiez les communiquer au maréchal de Mac-Mahon?

M. Lagosse. — Devant moi, le colonel a écrit trois dépêches : une première qui était la copie de celle que j'ai expédiée moi-même de Givet au maréchal de Mac-Mahon; les deux autres, qui étaient moins longues. Sur mon observation qu'il abrégeait un peu celles-là, il me répliqua : « C'est mon affaire. »

M. le Président. — Il les a fait partir?

M. Lagosse. — Par trois personnes.

M. le Président. — Vous n'avez pas vu partir ces trois personnes?

M. Lagosse. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — A votre retour à Beaumont, vous ne vous êtes pas rencontré avec un émissaire apportant des dépêches ?

M. Lagosse. — Non.

M. le Président. — Et avec d'autres personnes?

M. Lagosse. — Oui.

M. le Président. — Connaissiez-vous leurs noms?

M. Lagosse. — Oui, M. Hulme et M. Gilet.

M. le commissaire spécial. — En vous parlant de ses émissaires, le colonel Turnier ne vous avait pas cité de noms?

M. Lagosse. — Non, mais il m'avait parlé de l'un d'entre eux qui était agent de police et qui avait déjà passé deux fois à travers les lignes prussiennes.

Me Lachaud. — A quelle heure le témoin a-t-il quitté le colonel Turnier pour revenir vers le maréchal de Mac-Mahon ?

M. Lagosse. — Le 28, à quatre heures et demie du matin

Me Lachaud. — Et, à ce moment, M. le colonel Turnier lui avait déclaré que depuis le 22 il n'avait pas de nouvelles du maréchal Bazaine?

M. Lagosse. — Oui.

Me Lachaud. — Le témoin a-t-il vu M. Hulme remettre ou lire une dépêche au maréchal de Mac-Mahon ?

M. Lagosse. — Non.

Me Lachaud. — Je n'ai pas d'autres observations à faire pour le moment.

M. le commissaire du gouvernement, *au témoin.* — A quelle heure êtes-vous arrivé chez le maréchal de Mac-Mahon ?

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 30 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

M. Lagosse. — Vers une heure, le 28; j'en suis reparti à deux heures.

M. le commissaire du gouvernement. — M. Hulme était-il déjà chez le maréchal de Mac-Mahon?

M. Lagosse. — Je ne pourrais pas le dire.

DÉPOSITION DE M. LALLEMENT, PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

M. Lallement (quarante-trois ans, ancien procureur de la République à Sarreguemines).

M. le Président. — Faites votre déposition et veuillez faire connaître au conseil les détails de la mission dont vous avez été chargé pendant les derniers jours du mois d'août 1870.

M. Lallement. — Le 27 août, j'étais de passage à Thionville. Le colonel Turnier me témoigna le désir de me voir me charger d'une dépêche très-importante destinée à l'armée de Châlons. Je consentis à la prendre. Je partis dans l'après-midi, chargé de cette dépêche pliée en quatre, dans le format d'une feuille de papier à lettre ordinaire. Je pris par Luxembourg et Bouillon. J'arrivai le 29 à Sedan. Je me présentai aussitôt à la place, le colonel m'ayant dit de remettre la dépêche au premier officier supérieur de l'armée française que je rencontrerais.

Je fus conduit à la citadelle, et un de mes collègues qui se trouvait là, faisant partie de la garde nationale, me dit qu'il allait avertir M. le général Beurmann, entre les mains duquel M. le colonel Meleion d'Arc, commandant de la place, venait, le matin même, de résigner ses pouvoirs. Je fus conduit au général et lui remis le pli cacheté. Il l'ouvrit et, en lisant la lettre, en comprit immédiatement l'importance. Il revint me voir dans la cour, où j'étais resté. Il revint avec le colonel et me dit : « Vous êtes bien le procureur de Sarreguemines? Vous le dites, mais comment établiriez-vous votre identité? » Je fis alors appeler mon collègue et d'autres personnes que je connaissais à Sedan. Mon identité fut constatée, et, ma mission se trouvant désormais remplie, je pris congé de ces messieurs.

M. le Président. — Le colonel Turnier ne vous avait rien dit sur cette dépêche?

M. Lallement. — Non, monsieur. Il m'avait dit seulement qu'elle était très-importante. Je ne crus pas devoir la lire, et la donnai telle qu'elle m'avait été remise.

M. le Président. — Vous offriez toutes les garanties désirables; votre situation de magistrat inspirait la confiance. Le colonel aurait pu vous donner plus d'explications.

M. Lallement. — Je dois dire d'ailleurs que je ne lui en ai pas demandé.

M. le Président. — Il ne lui vint pas à l'idée de vous communiquer le contenu de cette dépêche? Personne ne pouvait lui inspirer plus de confiance que vous. Il n'a pas cru prudent de vous donner des instructions verbales?

M. Lallement. — Il ne m'a rien dit.

M. le Président. — Il ne vous a pas dit depuis combien de temps il avait les nouvelles qu'il transmettait à l'armée de Châlons?

M. Lallement. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Était-il à ce moment en quête d'un messager? Attendait-il depuis longtemps pour envoyer à l'armée de Châlons ces nouvelles du maréchal Bazaine?

M. Lallement. — Je crois qu'il avait déjà parlé de cette dépêche à envoyer. Il avait parlé d'une autre personne qui devait lui servir d'émissaire; mais comme on lui annonça que j'étais de passage à Thionville, il préféra me confier cette mission.

M. le Président. — Mais c'était à ce moment qu'il songeait à la dépêche et parlait de l'émissaire, ce n'était que depuis peu?

M. Lallement. — Je crois que oui, cela coïncidait à peu près avec mon arrivée.

M. le commissaire du gouvernement. — Le colonel vous a-t-il remis la dépêche en présence de témoins?

M. Lallement. — Oui, monsieur. Quand le colonel Turnier m'a remis la dépêche, nous étions sur le seuil du café avec plusieurs personnes en compagnie desquelles j'avais déjeuné.

M. le Président. — Vous avez passé par Luxembourg. Dans le trajet que vous avez fait en chemin de fer, entre Luxembourg et Sedan, n'avez-vous pas causé avec un ecclésiastique?

M. Lallement. — Oui, monsieur le Président, avec un père jésuite. On causait naturellement des événements dans le wagon. Une personne qui n'avait pas encore pris la pa-

role dit qu'elle était de Voippy. Voippy est une commune près de Metz. Je fis remarquer que j'avais habité cette dernière ville. C'est alors que l'ecclésiastique auquel vous venez de faire allusion dit : « Metz! moi j'en arrive. » Nous manifestâmes tous notre surprise, sachant Metz bloqué. L'abbé nous informa qu'il était aumônier auxiliaire, qu'il était Belge, qu'à raison de ces deux qualités il s'était adressé au prince Frédéric-Charles, qu'il avait obtenu un laissez-passer, était sorti de Metz et avait pu traverser les lignes.

Pour vous prouver, ajouta-t-il, que je viens de Metz, tenez, regardez, voici une lettre que je suis chargé de mettre à la poste pour madame la maréchale Bazaine. » Et il nous montra l'enveloppe. Nous avons quitté ce voyageur un peu plus loin.

M. le commissaire du gouvernement. — Savez-vous où cette dépêche ou cette lettre était adressée ?

M. Lallement. — Non, il ne nous l'a pas dit.

M. le Président. — Où cela se passait-il ?

M. Lallement. — Dans un compartiment de wagon de chemin de fer, entre Luxembourg et Arlon. Cet abbé ne se cachait pas le moins du monde ; si je me souviens bien, il s'appelait Boëtmann, il nous a quittés à Arlon.

J'ai continué mon voyage jusqu'à Libramont pour prendre la voiture.

Me Lachaud. — C'est bien le 27, dans la journée, que la dépêche aurait été remise à M. Lallement par le colonel Turnier ?

M. Lallement. — Oui, le samedi 27.

Me Lachaud. — A cette heure, le colonel Turnier aurait-il dit à M. le procureur de la République que M. Lagosse était arrivé, ou serait-ce plus tard qu'il serait arrivé?

M. Lallement. — A Thionville, je n'ai entendu parler ni de M. Lagosse ni de son arrivée.

Me Lachaud. — Il est arrivé plus tard.

M. le commissaire du gouvernement. — Il est parti à quatre heures et demie, le 27.

Me Lachaud. — Non, le 28. M. Lagosse avait d'abord dit le 27, mais c'était une erreur qu'il a rectifiée. Il est parti le 28 au matin pour tâcher d'arriver jusqu'au maréchal de Mac-Mahon. J'ai cru entendre cela. Cela s'explique : M. Lagosse sera arrivé après le départ de M. le procureur de la République, voilà pourquoi M. le procureur de la République n'a rien su.

M. le commissaire du gouvernement. — Il faudra entendre M. Lagosse une seconde fois.

M. le Président. — Mon souvenir n'est pas présent, je croyais que c'était à un autre témoin que j'avais parlé du 27. Nous ferons revenir M. Lagosse.

Me Lachaud. — Je crois que, dans la première partie de sa déposition, M. Lagosse a dit qu'il était arrivé le 26 au matin, il me semble qu'il s'est rectifié ; il y a même au dossier une lettre que M. Lagosse a écrite à M. le général rapporteur, dans laquelle il rectifie la date. Cette pièce doit être connue de M. le commissaire du gouvernement.

M. le commissaire du gouvernement. — Tout à l'heure, dans sa déposition, il a dit le 27, je crois.

Me Lachaud. — Comme arrivée, c'est incontestable, et à la question que je lui ai fait adresser, concernant son départ, il a répondu : « le 28, » si je ne me trompe.

M. le Président. — D'après sa déposition, dans l'instruction, il serait arrivé le 26, à quatre heures du soir.

Me Lachaud. — Mais il y a, au dossier, une lettre écrite par M. Lagosse au général Ittivière ; dans cette lettre, il déclare que c'est par erreur qu'il a placé son arrivée à la date du 27 ; il se rectifie et dit que c'est le 28.

La lettre est là.

M. le Président. — Nous le lui ferons répéter quand il reparaîtra devant le conseil.

La question que vous vouliez poser à M. Lallement est celle-ci, je crois : A-t-il eu des nouvelles de M. Lagosse ? M. Lallement a répondu qu'il n'en avait pas eu.

(Au témoin.) L'ecclésiastique que vous avez rencontré, qui se nommait Boëtmann au autrement, donnait-il quelques indications sur l'époque où il était sorti de Metz ?

M. Lallement. — J'ai compris que c'était la veille ou l'avant-veille, disait-il.

M. le Président. — C'est le 23 que vous l'avez rencontré ?

M. Lallement. — C'est le dimanche, vers neuf heures du matin ; j'avais quitté la gare de Luxembourg à sept heures. Je précise mon souvenir : J'ai quitté Thionville le samedi 27, Luxembourg le dimanche 28, Bouillon le lundi 29, et je suis arrivé à Sedan dans la matinée du 30.

DÉPOSITION DE M. MARCHAL.

M. le Président. — Faites votre déposition. Rendez compte de la mission ou des missions dont vous avez pu être chargé dans le mois d'août 1870.

M. Marchal. — Le 27 août, me trouvant de service à Thionville, le colonel commandant la place me fit demander par un sergent de ville si je voulais aller à Metz. « Volontiers, répondis-je, si cela est possible. » Le 28, le colonel Turnier me donna une dépêche renfermée dans une boulette de caoutchouc, que j'ai avalée, et je suis parti de Thionville à sept heures du matin. A Beauregard, les chasseurs prussiens dirent à ceux qui m'accompagnaient et à moi que si nous ne reculions pas ils feraient feu sur nous. Nous nous dirigeâmes sur Moyeuvre ; en route, nous revîmes quelques soldats allemands.

Le drapeau prussien flottait partout à Moyeuvre. Nous allâmes demander au maire de nous indiquer le chemin le plus court pour arriver à Metz ; je lui fis connaître que j'étais porteur d'une dépêche ; il nous donna des indications. Nous arrivâmes de bonne heure à Raucourt ; à la sortie de la forêt, nous avons rencontré un corps prussien. Passant devant l'armée du prince Frédéric-Charles, nous parvînmes jusqu'à Saint-Privat, puis nous tombâmes dans les gorges de Gravelotte, où les Prussiens nous arrêtèrent et nous menèrent chez leur commandant. « Vous êtes Français, nous dit ce commandant, vous ne passerez pas ! » Je lui fis observer que si les Français étaient là je n'aurais pas besoin de lui demander la permission de passer. Alors, me poussant hors de sa tente, le commandant dit à ses soldats : « Si ces hommes ne circulent pas, ou s'ils reviennent, vous ferez feu sur eux. »

Je partis accompagné de Flahaut ; nous fîmes un détour, nous nous trouvâmes aux avant-postes ; deux Prussiens nous dirent : « Le commandant a défendu de laisser passer qui que ce soit. » Je leur fis observer que le commandant nous avait permis de passer. L'un des Prussiens avait déjà dirigé sa baïonnette sur Flahaut, je dis à ce soldat : « Mon compagnon est père de famille comme moi, nous venons voir nos champs. » J'ai donné une poignée de tabac à ces soldats, ils nous ont laissés libres et nous sommes descendus dans les gorges de Saint-Privat. A Saulny, nous avons dit au maire : « Voulez-vous nous loger en payant ? » Il tenait une

chandelle à la main et se préparait à dépouiller un bœuf. « Je ne peux pas vous loger, » répondit-il. Nous nous rendons dans un lavoir, nous frappons à une fenêtre, nous demandons à être logés et à coucher, ne fût-ce que sur le plancher, en offrant dix francs. On y consentit et on nous conduisit dans une écurie de bêtes à cornes. Quand nous y fûmes, le maire, qui venait prévenir qu'il donnerait de la viande au village, dit aux gens de la maison : « Ne logez pas ces hommes, on les fusillera et on brûlera votre habitation. »

Mon camarade et moi nous avons été nous réfugier dans la cave du maître d'école, et nous y sommes restés jusqu'à quatre heures du matin. Puis nous nous sommes sauvés, et nous avons frappé chez le curé, qui voulut bien nous loger, il nous donna même à manger et à boire. Je confiai mon affaire à ce curé; je lui demandai s'il était dévoué. « Parfaitement, répondit-il, je suis tout dévoué, ne craignez rien, il n'y a pas de Prussiens chez moi; restez ici. »

Je fus visiter les avant-postes prussiens; en arrivant à un de ces avant-postes, — nous étions avec plusieurs jeunes gens de Saulny qui tentaient également de passer, — on nous arrêta. Des factionnaires prussiens me conduisent dans un poste de 120 hommes. « Que faites-vous ici? me demande-t-on. — Je viens visiter mes pommes de terre, répondis-je, elles sont mauvaises, cet hiver je n'aurai rien à manger. — Partez! » Je suis parti et suis allé à un moulin. J'ai dit au meunier : « Je suis porteur d'une dépêche, voulez-vous me loger? — Oui, je dirai que vous êtes de notre maison. » Là, nous avons eu pour nourriture des pommes de terre à l'eau. — Nous nous préparions à visiter les avant-postes, quand une fausse alerte survint, qui fit prendre les armes à tout le monde. Je profitai de ce qu'on ne s'occupait pas de nous pour me sauver en m'emparant d'un panier que je mis à mon bras et nous pûmes arriver vers Metz aux avant-postes français.

J'ai été chez le maréchal Bazaine. Je lui ai fait part de ma mission, et je lui ai remis ma dépêche. Cette dépêche je l'avais déjà évacuée en route, mais je l'avais reprise et je la tenais depuis ce moment dans ma bouche, prêt à l'avaler une seconde fois si c'était nécessaire. Je la remis au maréchal.

Le maréchal m'a dit : « C'est très-bien; voilà un homme qui mérite des éloges. »

Je restai à Metz. Quelques jours après, il y a eu une bataille à Sainte-Barbe. Le commandant Samuel m'avait dit : « Marchal, vous suivrez l'état-major; on aura une mission à vous confier. » Le 31 août, j'ai été au quartier général. On m'a chargé d'une mission pour Thionville; mais, cette fois, je n'ai pas pu réussir. J'ai été obligé de revenir à Metz.

M. le Président.— Vous vous êtes très-bien conduit. Vous avez été chargé encore d'une autre mission?

M. Marchal. — Oui, après Ladonchamps, et qui m'a encore moins réussi. En revenant aux avant-postes français, nos soldats m'ont pris et m'ont repassé aux gendarmes, et je suis resté quatre jours en prison.

M. le Président. — Le conseil vous félicite de votre conduite.

Je prie M. Lagosse de revenir.

(M. Lagosse se présente à la barre.)

M. le Président. — Veuillez nous dire le jour exact de votre arrivée à Thionville?

M. Lagosse. — Je suis arrivé le 27 août à Thionville, j'en suis reparti le 28 à quatre heures du matin.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est le 28 que le colonel Turnier vous a parlé de nouvelles de Bazaine qu'il attendait?

M. Lagosse. — C'est le 27 au soir. Je voulais repartir, il me dit : « Non, j'ai un émissaire qui doit m'apporter des nouvelles de Bazaine. » Le 28 au matin, à quatre heures, il est venu lui-même et il m'a dit : « Je n'ai pas reçu d'émissaire, partez vite et allez trouver Mac-Mahon. » Il m'a conduit lui-même à une porte de la ville, me l'a fait ouvrir et m'a conduit aux avant-postes.

M. le commissaire du gouvernement. — Ainsi, soit le 27 au soir, soit le 28 au matin, le colonel Turnier vous a déclaré qu'il n'avait pas de nouvelles de Metz.

M. Lagosse. — Oui, mon général, j'en suis sûr.

M. le Président. — A-t-on une observation à présenter?

Me Lachaud. — Bien. La rectification est faite.

DÉPOSITION DE M. MIECH.

M. Miech, *chauffeur de machines à Reims.* — A la fin d'août (je ne peux pas préciser), on m'a donné une dépêche. J'ai passé entre Fontenoy et Hayange. Par là, j'ai été cerné dans les vignes, mais je n'ai pas été arrêté par les Prussiens. Je suis arrivé à Metz. En entrant, j'ai trouvé un individu à qui j'ai donné vingt sous et payé à boire pour me conduire chez M. le maréchal. Il m'y a mené. Le maréchal était seul avec un officier. Je ne le connais que de vue.

J'ai remis ma dépêche.

Le maréchal m'en a donné une autre le lendemain. Je suis retourné sur mes pas; il n'était pas facile de passer; j'ai repris le même chemin que j'avais suivi en venant, me cachant souvent dans les vignes, y couchant pendant un jour, un autre jour dans les bois, un peu plus loin que Moyeuvre, où étaient les Prussiens; je n'ai pas pu aller plus loin.

J'ai couché deux nuits dans les bois.

Maintenant la troisième nuit j'ai couché à Hayange dans un moulin.

C'est là qu'on m'a demandé des papiers. J'ai répondu que je n'avais pas de papiers. Je m'étais donné comme contrebandier, je ne pouvais pas avoir de papiers.

Ce monsieur qui m'a logé m'a donné à déjeuner et même à souper. C'est de là que j'ai cherché à rentrer par le chemin par lequel j'avais passé, mais je n'ai pas pu le gagner. J'ai essayé plusieurs fois de pousser un peu plus loin, mais j'ai dû battre en retraite et j'ai couché cette nuit-là dans l'écurie d'une ferme. Après cela j'ai cherché à rentrer du côté de Florenge; mais après avoir essayé inutilement de passer j'ai été obligé de retourner encore une fois.

Je suis reparti le lendemain matin et je suis rentré coucher chez le charretier de M. Lambert, un meunier qui a des machines à vapeur, chez lequel j'avais travaillé dans le temps. Je suis resté jusqu'à dix heures du soir et, à ce moment, j'ai dit : « Ce n'est pas tout ça, il faut que je m'en aille. » Mais celui qui m'avait logé n'a pas voulu absolument et il m'a dit : « Reste ici, tu ne pourras pas passer. » Je répondis : « Si, il faut que je passe. » Je l'ai quitté. Seulement en partant, je lui ai dit : « Donne-moi la main; s'il y a quelqu'un de fusillé, ce sera moi. Tâche de me dire quel chemin je dois prendre. » Je suis arrivé à un moulin et, comme je connaissais les lieux et que je savais qu'il y avait là une écluse, je suis resté couché à côté de cette écluse jusqu'à onze heures.

A onze heures, je suis descendu dans l'eau et je me suis glissé toujours tout doucement. Il y avait deux factionnaires

devant le moulin. Je restai là à une vingtaine de pas d'eux, parce qu'il y avait des sautes pour me cacher. Voilà tout à coup que j'entends causer. Je comprenais ce que les Prussiens disaient. Ils ont l'habitude de fumer beaucoup, et quand ils viennent relever leurs factionnaires, ils allument leur cigare. A un moment j'ai franchi le pont et je me suis donné de l'air. Arrivé à peu près à deux ou trois cents pas d'eux, je suis sorti de l'eau; mais ayant entendu courir de mon côté, j'ai passé sous un pont de chemin de fer qui est un peu plus loin.

Tout à coup j'entends galoper une troupe de lanciers. Je les voyais bien; ils riaient. Je suis rentré dans l'eau. J'avançai toujours tout doucement, parce qu'ils avaient des lumières qui éclairaient l'eau; ils tenaient des bouteilles à la main et se donnaient à boire les uns aux autres.

Je m'avançais toujours; au moment où j'étais tout près d'eux, j'ai plongé et j'ai franchi encore une fois le passage du pont. Là, je me suis repris. Je ne suis pas sorti de l'eau parce que je croyais qu'ils me voyaient. J'ai continué encore un peu comme cela, tout doucement, à peu près deux ou trois cents pas. Alors, je suis sorti de l'eau. C'est le dernier poste que j'ai franchi. J'étais content et je ne pensais plus à rien, lorsque voilà des gens qui venaient à moi, — c'était au Moulin-Rouge, — je croyais que c'étaient le meunier et ses hommes. Pas du tout, c'était une ronde de Prussiens. Je les entendais causer et je comprenais ce qu'ils disaient.

Je suis descendu dans l'eau et je suis resté tranquille. S'ils s'étaient approchés la moindre des choses, j'aurais descendu davantage dans l'eau. Ils sont passés à côté de moi et ils ne m'ont pas vu. Quand ils ont été passés, je suis sorti de l'eau et j'ai gagné le Moulin-Rouge, où j'ai rencontré le garde-moulin. Je lui ai demandé tout de suite s'il n'y avait pas quelqu'un. Il m'a dit que non. J'ai dit alors : « Je voudrais bien coucher là jusqu'au jour. »

Il m'a dit : « Tiens, voilà du son, couche-toi dessus. » Il m'a couvert avec des sacs et j'ai dormi jusqu'à cinq heures du matin. Quand il m'a réveillé, il m'a dit : « Ce n'est pas cela, il faut s'en aller, parce que les Prussiens vont revenir et nous serions tous deux fusillés.

Le lendemain, je suis reparti; mes vêtements ne tenaient plus; mes tiges de bottes tournaient autour des pieds. En arrivant à Thionville, on m'a rhabillé des pieds à la tête, et le colonel m'a donné 40 francs.

M. le Président. — Pouvez-vous indiquer la date du jour où vous êtes parti de Thionville?

M. Miech. — Non, mais je sais que je suis rentré un dimanche.

M. le Président. — Le premier ou le deuxième dimanche du mois de septembre?

M. Miech. — Je ne sais pas.

M. le Président. — Combien avez-vous mis pour revenir à Thionville?

M. Miech. — Neuf jours.

M. le Président. — Et pour y aller?

M. Miech. — Un jour.

M. le Président. — Vous êtes resté à Metz combien?

M. Miech. — Une nuit.

M. le Président. — Vous aviez des parents à Metz?

M. Miech. — Oui. Ma belle-sœur m'a mal reçu, je me le rappelle bien; elle m'a laissé dormir dans un grenier.

M. le Président. — Quand vous a-t-on, à Metz, redonné la lettre pour le colonel Turnier?

M. Miech. — Le lendemain. C'est moi qui a été la chercher chez M. le maréchal. C'est un officier qui me l'a remise.

M. le Président. — Vous n'aviez pas de laissez-passer?

M. Miech. — Un laissez-passer! oh! ma foi non, monsieur le Président.

M. le Président. — Ainsi, c'est le dernier jeudi d'août que vous êtes parti de Thionville, et c'est le premier dimanche de septembre que vous êtes rentré?

M. le commissaire du gouvernement. — Êtes-vous bien sûr?

M. Miech. — A quoi ça me servirait-il? ça ne me rapporterait rien.

M. le commissaire du gouvernement. — Alors ce serait le jeudi 25 août que vous seriez parti de Thionville, et le dimanche 4 septembre que vous y seriez revenu?

Me Lachaud. — N'est-il pas parti de Thionville après Flahaut, au deuxième voyage de Flahaut?

M. Miech. — Je ne connais pas tout ça. Je ne savais pas même s'il était parti, Flahaut!

Me Lachaud. — Cela paraissait résulter de sa déposition écrite. Comment se fait-il aussi qu'un officier ait pu venir au domicile de sa belle-sœur le chercher pour le conduire au quartier général? C'est pourtant ce qu'il a déclaré dans l'instruction.

M. Miech. — Je n'ai pas dit ça; mais il y avait là un monsieur, il écrivait. Je lui ai dit que je n'avais pas dit ça, que ce n'était pas comme ça. Il écrivait toujours. Il m'a répondu : « Qu'est-ce que cela fait? » Ils se sont trompés, quoi!

M. le commissaire du gouvernement. — Cette déposition a été rectifiée, en effet.

Me Lachaud. — Comment se fait-il que la belle-sœur du témoin, chez laquelle il dit avoir couché, ait déclaré qu'elle ne l'avait pas vu?

M. Miech. — Non; elle ne m'a pas vu. Je n'ai pas voulu coucher chez elle; j'étais pris de boisson. L'individu qui était avec moi m'a dit que je ne serais pas bien reçu dans cet état. Vous comprenez. Il m'a mené dans le grenier de ma belle-sœur. Je ne l'ai pas vue, elle, parce qu'elle m'aurait dit des sottises.

Me Lachaud. — Et comment se fait-il que le témoin n'ait pas été vu non plus à Metz par son parent Septfontaines?

M. Miech. — Le petit?

Me Lachaud. — Je ne sais pas. Septfontaines, votre parent?

M. Miech. — Septfontaines, mon parent! Je l'ai vu deux fois dans ma vie; il avait quatre ans.

Me Lachaud. — Mais enfin c'est bien votre parent; c'est votre neveu?

M. Miech. — Probablement.

Me Lachaud. — Le témoin pourrait-il indiquer une personne qui l'ait vu à Metz?

M. Miech. — Non. J'ai vu celui avec lequel j'ai bu en entrant, et puis, vers la maison du maréchal, il y avait des officiers : il y en avait un grand maigre, et puis un autre qui était gros; et je puis dire encore l'officier qui était avec le maréchal Bazaine.

Me Lachaud. — Je désirerais...

M. le Président. — Vous avez le droit de faire des questions.

Me Lachaud. — Le témoin a souvent parlé d'un individu avec lequel il avait bu. Pourrait-il le désigner par son nom?

M. Miech. — L'homme s'appelait Émile.

Me Lachaud. — Et vous ne connaissez pas d'autre nom?

M. Miech. — Je ne connaissais pas Metz.

Me Lachaud. — Et le cabaret dans lequel vous avez bu, vous le rappelez-vous? Savez-vous le nom, l'enseigne?

M. Miech. — Oh! nous avons bu dans plusieurs.

M. le Président, *au témoin.* — Où aviez-vous rencontré l'individu qui a bu avec vous?

M. Miech. — En entrant à Metz.

M. le Président. — Votre belle-sœur où demeurait-elle à Metz?

M. Miech. — Rue Saint-Étienne, no 4; je connaissais l'adresse.

Me Lachaud. — Le témoin a dit tout à l'heure qu'il avait couché chez cette belle-sœur, mais qu'il ne l'avait pas vue parce qu'il avait peur d'être réprimandé, étant en état d'ivresse. Mais s'il n'a pas vu sa belle-sœur comment explique-t-il ce passage de sa déposition écrite : « J'ai causé quelque temps avec ma belle-sœur, mais je me suis bien gardé de lui parler de ma mission, parce que le colonel m'avait recommandé le plus grand secret. »

M. Miech. — Je n'ai pas parlé de ça.

Me Lachaud — C'est écrit.

M. Miech. — S'ils l'ont fait, ils ont mal fait.

M. le Président. — Je crois qu'il n'a pas signé ses déclarations?

Me Lachaud. — Le témoin a dit encore tout à l'heure qu'il avait couché au grenier. Comment alors explique-t-il ce passage de sa déposition écrite dans lequel il déclare qu'il a couché dans la chambre de sa belle-sœur, à côté d'une table? Enfin, je lis ceci : « Quand je suis arrivé chez ma belle-sœur, mon beau-frère était couché, les deux enfants dormaient profondément. J'ai causé avec ma belle-sœur. Ma belle-sœur s'est couchée sur les onze heures, et comme il y avait deux lits occupés, j'ai passé la nuit près d'une table. » Voyons! il n'est pas possible qu'un greffier ait écrit des détails semblables si le témoin Miech ne les a pas donnés. Ça ne s'invente pas.

M. le Président, *au témoin.* — Je vois maintenant que vous avez signé vos dépositions. Le lendemain de votre arrivée à Metz, où avez-vous été prendre la réponse du maréchal?

M. Miech. — Dans sa maison.

M. le Président. — Comment est-elle?

M. Miech. — C'est une belle maison, bien carrée, bien propre, et l'entrée est comme ça. (Le témoin fait un grand geste en décrivant une espèce de cercle au-dessus de sa tête.)

M. le commissaire du gouvernement. — Vous avez dit que vous aviez remarqué l'officier qui était avec le maréchal, comment était-il?

M. Miech. — Beau garçon, des moustaches, belle figure.

M. le commissaire du gouvernement. — Quel grade avait-il?

M. Miech. — Je ne pourrais pas le dire. Je n'ai pas regardé le grade. Je le reconnaîtrais.

M. le Président. — Vous avez rapporté une dépêche au colonel Turnier?

M. Miech. — Oh! mais oui.

M. le Président. — Alors vous ne savez que le nom de l'individu qui a bu avec vous? Quelles personnes y avait il à la porte du maréchal?

M. Miech. — Un planton et deux factionnaires. J'ai parlé aux factionnaires.

M. le Président. — Et le planton?

M. Miech. — Il m'a mené au maréchal.

M. le Président. — Dans quelle chambre?

M. Miech. — En entrant.

M. le Président. — Vous êtes monté?

M. Miech. — Non, c'était au rez-de-chaussée.

M. le Président. — Et le maréchal était là?

M. Miech. — Oui, avec l'officier. L'officier fumait un cigare.

M. le Président. — A-t-on encore des questions à poser?

Me Lachaud. — Non, mais je prierai M. le Président de ne pas donner au témoin l'autorisation de se retirer.

DÉPOSITION DE MADAME REDEL.

Mme Barbe (Redel cinquante-cinq ans). — Je suis la belle-sœur du témoin précédent et j'habitais Metz. On m'a dit que deux individus étaient rentrés tard chez moi, mais je n'ai pu voir mon beau-frère. On a dit qu'ils avaient été coucher dans notre grenier. On entre facilement chez nous. Il y a une entrée pour les chevaux et les bêtes à cornes. Notre grenier n'a pas de porte, même on y vient la nuit sans que nous nous en apercevions.

M. le Président. — Étiez-vous en bonnes relations avec votre beau-frère?

Mme Redel. — Non, monsieur.

M. le Président. — Il y a plusieurs années que vous n'êtes pas bien avec lui? Avait-il habité Metz avec vous?

Mme Redel. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Est-ce que vous n'avez pas quelquefois des absences de mémoire? N'avez-vous pas eu, à Metz, des chagrins qui vous empêchent quelquefois de vous rappeler bien les choses? N'avez-vous pas dit cela dans l'instruction?

Mme Redel. — J'ai eu beaucoup de peine, et j'ai failli perdre la tête des tourments que j'ai éprouvés.

M. le Président. — Ainsi, vous n'avez pas vu votre beau-frère?

Mme Redel. — Non, monsieur.

M. le Président. — On pouvait entrer dans votre grenier sans que vous le vissiez?

Mme Redel. — Oui, monsieur.

M. le Président. — Et il y avait des gens qui le faisaient quelquefois?

Mme Redel. — Beaucoup de gens venaient y coucher; il y en a qui prévenaient, d'autres qui ne le disaient pas.

M. le Président. — Il entrait beaucoup de monde dans votre grenier?

Mme Redel. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Où est votre maison à Metz?

Mme Redel. — Rue Saint-Étienne, no 4.

M. le commissaire du gouvernement. — Je voudrais demander au témoin si elle a entendu dire que son beau-frère était venu?

Mme Redel. — Non, monsieur.

M. le Président. — Vous ne connaissiez pas Flahaut ?

Mme Redel — Non, monsieur.

M. le Président. — Connaissiez-vous Thil ?

Mme Redel. — Non, monsieur.

M. le commissaire du gouvernement — Le témoin a déposé dans l'instruction : « Il est possible, en effet, que Miech soit venu; mais ni moi, ni aucun des miens n'en avons eu de nouvelles. » D'autre part, je vois dans la déposition que le témoin n'est pas très-sûre de sa mémoire : « J'avoue toutefois, dit-elle, que j'ai complétement perdu la mémoire depuis ces tristes événements. »

M. le Président. — J'ai adressé une question au témoin, tout à l'heure, à ce sujet

Me Lachaud. — Je prierai tout à l'heure monsieur le Président de vouloir bien ordonner qu'on lise la déposition du mari du témoin, qui est très-positive. Je prierai aussi monsieur le Président d'ordonner qu'on lise la déposition de la femme de Miech, qui déclare que son mari, en revenant, a déclaré qu'il avait vu sa belle-sœur; et enfin la déclaration d'une autre femme de Thionville, belle-sœur également du témoin, qui dit n'avoir eu aucune connaissance du voyage prétendu de Miech à Metz.

M. le commissaire du gouvernement. — Miesch a déclaré, en effet, n'avoir vu aucun de ses parents.

Me Lachaud. — Redel, le mari du témoin, sa belle-sœur, la veuve Bentz et la femme Vinter ont été entendus dans l'instruction. Le témoin, dans l'instruction, a déclaré qu'elle avait interdit sa porte à Miech, qu'elle le méprisait trop pour le recevoir. Persiste-t-elle dans ce sentiment ?

M. le Président. — Vous avez déclaré que vous aviez interdit votre maison à Miesch, que vous le méprisiez trop?

Mme Redel. — Oui, monsieur, c'était avant.

M. le Président. — Les deux témoins resteront dans la salle d'audience pendant la suspension de la séance.

(La séance est suspendue à trois heures et demie. Elle est reprise à quatre heures.)

M. le Président. — Monsieur le défenseur, vous avez demandé, je crois, qu'on donnât lecture de la déposition de Redel, de la femme Miesch et d'une troisième personne.

Me Lachaud. — Je n'insiste pas pour celles-ci, monsieur le Président; je tiens surtout à la déposition de Redel, et même je m'en contenterais.

M. le Président. — Avec l'assentiment du ministère public et de MM. les juges, le greffier va donner lecture de ces dépositions.

M. le greffier :

« *Déposition :* Redel (Guillaume-François).

« Il est certain, ainsi que l'a déclaré ma femme, que depuis des années nous n'avons plus de relations avec mon beau-frère Miech, qui était chauffeur à Thionville, et cela parce que nous avons appris qu'il battait comme plâtre sa femme, sœur de la mienne. C'est cette malheureuse elle-même qui nous l'a raconté.

« Je ne l'ai pas vu à Metz une seule fois pendant le blocus, et s'il y est venu, en tout cas, il ne se serait pas présenté chez nous, car ma femme lui avait interdit notre porte.

« J'ai une belle-sœur, veuve Bentz, à Hautus, près Thionville.

« *Déposition :* Élise Vinter, veuve Bentz, demeurant à Hautus.

« Il y a bien dix ans que je n'ai plus aucun rapport avec Miech, mon beau-frère, ni même avec ma sœur. Jamais ma sœur n'est venue me voir, parce que son mari le lui défendait; et moi, quand je me rendais à Thionville, ce qui m'arrivait assez rarement, je n'allais pas voir ma sœur, de peur d'y rencontrer son mari.

« Je ne sais ce qu'ils sont devenus pendant le siége de Metz. A cette époque, j'avais quitté Hautus pour aller m'établir à Bassius. Personne ne m'a jamais dit que mon beau-frère eût fait des courses à Metz.

« *Déposition :* Madeleine Vinter, femme Miech, âgée de quarante-neuf ans, femme de ménage à Reims.

« J'ai beau rassembler tous mes souvenirs, il m'est impossible de préciser à quelle époque mon mari est parti de Thionville pour Metz, je ne puis pas même dire que c'était en août plutôt qu'en septembre; c'était un jeudi, voilà tout ce que je puis affirmer, et il est revenu le deuxième dimanche qui a suivi son départ, dans la matinée.

« Dans ces moments-là on a la tête perdue, et j'étais tellement troublée de le voir partir alors qu'on disait les Prussiens autour de Thionville que je n'ai pas fait attention aux dates.

« A son retour de Metz, mon mari m'a dit qu'il avait vu ma sœur, mais il se plaignait fort de l'accueil qu'elle lui avait fait; je dois dire qu'elle était en colère après nous à la suite d'une querelle qu'elle a eue avec mon mari. »

M. le Président. — Monsieur le défenseur, vous n'avez aucune observation à faire sur ces dépositions?

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Les deux témoins peuvent rester là, je crois, jusqu'à ce que cette série de témoins soit épuisée. Personne n'y voit d'inconvénient ?...

D'ailleurs, c'est la règle.

Me Lachaud. — Parfaitement, monsieur le Président.

M. le Président. — Appelez un témoin.

DÉPOSITION DE SEPTFONTAINES.

M. Septfentaines (quinze ans, forgeron à Nancy).

M. le Président. — Quinze ans accomplis? il peut prêter serment, alors.

Me Lachaud. — Ce n'est jamais une nullité.

M. le Président. — Au témoin : Miech est votre oncle?

M. Septfontaines. — Oui.

M. le Président. — Vous étiez à Metz ?

M. Septfontaines. — Oui.

M. le Président. — L'avez-vous vu à Metz pendant le blocus?

M. Septfontaines. — Non.

M. le commissaire spécial. — Dans sa déposition écrite, je lis ceci : « Quelqu'un se serait présenté chez nous et aurait dit qu'il était mon oncle. » Le connaissiez-vous?

M. Septfontaines. — Non, je ne le connais pas.

M. le commissaire spécial. — Vous ne savez pas si Miech est la même personne qui se serait présentée chez vous en disant être votre oncle ?

M. Septfontaines. — Je ne sais pas.

DÉPOSITION DE M. NOTREL.

M. Nicolas Notrel (soixante-huit ans, cordonnier à

Saint-Mihiel. — J'étais à Thionville. Le 28 août, le colonel Turnier me chargea de porter une dépêche importante au maréchal Bazaine. Il me dit :

« Dépêchez-vous, afin que cette dépêche arrive demain à Metz, si c'est possible. Vous la remettrez à M. le maréchal Bazaine, et, si le maréchal est sorti de la place, vous tâcherez de la remettre au général Coffinières, il la fera parvenir au maréchal, ou vous la lui remettrez vous-même, si vous le jugez à propos. » J'ai pris la dépêche et je suis parti immédiatement. Les portes étaient fermées, le colonel Turnier a envoyé avec moi son planton à la porte de Sarrelouis ; c'était celle par laquelle j'avais jugé à propos de sortir. On m'a ouvert la porte; malheureusement, j'étais sorti sans réflexion ; je n'avais pas mangé depuis onze heures du matin et je n'avais pas pensé à prendre d'argent avec moi.

Malgré cela, je partis ; la nuit était bien serrée : je suis arrivé dans les bois qui se trouvent à deux kilomètres à peu près de Thionville. Pendant que j'étais sur la route, j'ai entendu des cavaliers qui galopaient ; je me suis retiré dans le bois et je longeai la route. Arrivé à l'extrémité du bois, il y avait un peloton d'infanterie prussienne qui attendait ; les cavaliers, qui étaient dans l'intérieur du bois, étaient sans doute l'avant-garde. Je ne me suis pas occupé d'eux, j'ai pris la plaine et j'ai dépassé Illange. Il était déjà tard ; la faim et la soif me tourmentaient sensiblement.

N'ayant pas d'argent et n'ayant pris depuis longtemps aucune nourriture, je songeai qu'il me fallait encore attendre le jour, et que peut-être le lendemain, je n'aurais pas pu arriver à Metz. Je jugeai à propos de retourner sur mes pas.

Je suis donc rentré le lendemain matin à Thionville ; je croyais, dans le principe, avoir remis la dépêche qui m'avait été confiée à M. le commandant Margaine ; mais, après avoir bien réfléchi, je me suis rappelé que c'est à M. le colonel Turnier que je l'ai renvoyée, dans une lettre que j'ai remise à son planton et où je lui exposais les motifs qui m'avaient engagé à retourner. C'était le 26 au matin.

La journée du 26 et celle du 27 se sont passées. Le 28, vers dix heures du matin, M. Margaine est venu de nouveau chez moi. « Eh bien, me dit-il, Notrel, cela n'a donc pas été ? — Non, commandant, lui répondis-je. » Il connaissait les motifs qui m'avaient obligé à revenir à Thionville. « Puisque vous n'aviez pas d'argent, reprit-il, vous auriez dû le dire. — J'en avais bien à la maison, mais je n'avais pas eu le temps d'en prendre. — Cependant, ajouta-t-il, il faudrait retourner. — Je ne demande pas mieux. » Nous sommes donc allés, le 28 au matin, trouver M. le colonel Turnier au café ; le commandant de la douane lui dit : « Voici Notrel qui se propose pour retourner. »

Le colonel me dit : « Venez chez moi. » Nous sommes allés chez lui ; le colonel Turnier m'a remis la somme de soixante francs et une dépêche qui n'était pas chiffrée ; c'était une toute petite dépêche qui ne contenait que quelques mots ; il m'a même autorisé à en prendre connaissance. « Au cas, me dit-il, où vous vous trouveriez dans une fausse position, vous détruirez la dépêche du mieux que vous pourrez. »

M. le Président. — Connaissiez-vous les termes de cette dépêche ?

M. Notrel. — Oui, monsieur, je l'avais apprise parce que je devais détruire la lettre si j'étais surpris.

M. le Président. — Que disait-elle ?

M. Notrel. — « Mac-Mahon et son armée sont en marche. Il sera le 27 à Stenay. Un corps d'armée est commandé par Ducrot. Le général Ducrot est à l'aile droite, le général Douay à l'aile gauche. Préparez-vous à venir de ce côté au premier coup de canon. »

M. le Président. — Il n'y avait pas à la suite cette phrase : « Si vous le jugez convenable ? »

M. Notrel. — Non.

M. le Président. — Vous l'avez apprise par cœur ?

M. Notrel. — Il n'y avait que quelques mots ; seulement je ne me rappelle plus de qui elle était signée.

Le 25 j'aurais réussi sans l'incident que j'ai rapporté, parce que le côté gauche de la Moselle n'était encore guère occupé par les Prussiens. Le 28, je n'ai pas pu reprendre la même route ; il s'y était montré de forts détachements ennemis qui étaient venus presque aux environs de Thionville ; je jugeai à propos de prendre la rive droite, en me dirigeant sur Moyeuvre, de monter jusqu'à Sainte-Marie, Saint-Privat, et de gagner du mieux que je pourrais la direction du fort Saint-Quentin.

Je partis de Thionville entre onze heures et midi, je sortis par la porte de Luxembourg ; je me dirigeai vers Étange et je pris le derrière du bois, en passant entre Moyeuvre et Fontoy. De là, je rejoignis Neufchef ; les Prussiens y étaient déjà en réquisition ; ils faisaient travailler les paysans à déblayer la route, qui était embarrassée. Je pris le parti de passer par derrière et de retomber à Moyeuvre. Il était déjà tard ; la nuit était bien serrée ; je suis entré dans une auberge sans aucun incident ; les Prussiens m'ont laissé faire. J'avais le dessein de me rafraîchir seulement à Moyeuvre, de passer l'Orne le même soir, puis d'aller prendre les bois du côté de Moyeuvre et de me diriger du côté de Sainte-Marie.

Quand je voulus passer l'Orne, cela me fut impossible ; les sentinelles prussiennes s'y opposèrent, le passage était intercepté pour le soir. Je dus coucher à Moyeuvre. Le lendemain, de bon matin, je repartis. Pour dissimuler mon message, j'avais emporté de chez moi un paquet d'outils et quelques vêtements, pour avoir l'air d'un ouvrier ; de cette façon, je passai ; mais, ayant appris par des paysans qu'à Auboué la route était interceptée, qu'on ne passait plus, je me suis jeté à gauche sur le bois. Ensuite, il fallait traverser la plaine, ce n'était pas possible ; il y avait des postes et des cavaliers qui galopaient en tous sens ; je jugeai à propos d'attendre la nuit pour aller rejoindre l'autre bois ; je suis donc resté jusqu'au 29.

Aussitôt que la nuit est venue, j'ai rejoint l'autre rive, en passant entre les postes prussiens. Je suis arrivé en face de Saint-Privat, dans un bois que je connaissais particulièrement, qui s'étend presque jusqu'à Metz, et se termine à Saulny. Sur la droite, il y a un bois qui se prolonge bien plus loin, tout près du fort Saint-Quentin, entre Amanvillers et le fort Saint-Quentin. C'est celui-là que je voulais essayer de prendre.

Le jour venait et, sans avoir bien faim, j'avais extrêmement soif ; — dans mon jeune temps, les privations ne me faisaient rien ; mais, quand on arrive à un certain âge, il n'en est plus de même ; — je ne savais comment faire, si je devais avancer ou reculer. Entrer dans un village, cela n'était pas possible, tous les villages étaient pleins d'Allemands ; je voyais au loin des cavaliers qui galopaient dans la plaine. Pour gagner le bois qui se prolonge jusque près du fort, j'avais une distance d'environ un kilomètre à parcourir. Je me disais, en me dirigeant vers le bois : « Si je suis poursuivi par un groupe de cavaliers, je jette mon ballot et je me dirige au pas de course dans le bois. » Mais, avant d'arriver, voilà que, tout d'un coup, des fantassins se lèvent de derrière une espèce de broussaille, ils se mettent en attitude de faire feu et me crient : Halte !

La dépêche dont j'étais porteur était dans un petit étui en

bois, je le tenais à la main. Quand je me vis dans cette position, je le laissai tomber dans l'herbe. Ces hommes m'ont abordé et m'ont demandé en allemand qui j'étais et où j'allais. Je leur expliquai que je venais de Thionville, que j'étais ouvrier, et que le commandant de la place avait donné ordre aux personnes qui n'avaient pas six mois de vivres de se retirer; que j'allais dans mon pays, à Saint-Mihiel.

Un quart d'heure après, les hommes ont été relevés; j'ai été avec eux à un grand poste où un officier, — un jeune homme, — m'a interrogé. Il me suspectait et ne s'en rapportait pas à ce que je lui disais. Il m'a fait déshabiller, et a visité les parties doublées de mes vêtements et même mes chaussures. Après quoi, je me suis revêtu, et je suis resté là à peu près quarante-huit heures. Un homme déjà âgé, et que je supposai être un officier supérieur, vint à son tour; après m'avoir interrogé, il me dit : « Il n'y a rien qui vous rende suspect; toutefois, votre manière de voyager est mystérieuse.

« Quoi qu'il en soit, en considération de votre âge, et parce que vous êtes père de famille, je vais vous faire reconduire hors de nos lignes, mais je vous conseille de ne plus vous y représenter. »

Quand j'ai été libre, monsieur le Président, je ne me suis préoccupé que d'une chose. Je savais, par le contenu de la dépêche dont j'étais porteur, que le maréchal de Mac-Mahon était en marche avec son armée pour rejoindre l'armée de Metz. Tout ce qui me restait à faire alors, c'était de courir du côté où je pouvais le rencontrer, et de lui faire part, à lui ou à ses officiers, de l'impossibilité où j'avais été de passer; je craignais que le maréchal n'eût peut-être la conviction que l'armée de Metz viendrait à sa rencontre, et j'espérais, en lui indiquant ce qui en était, qu'il pourrait encore changer la marche de son armée.

De plus, je tenais à arriver jusqu'à lui, parce qu'à cette époque mes deux enfants étaient au service, et j'espérais que je pourrais peut-être rencontrer l'un ou l'autre dans l'armée du maréchal de Mac-Mahon.

J'avais été mis en liberté sur la route, entre Conflans et Aboville. Je suis arrivé à cette dernière localité, où je n'ai pas trouvé un seul Prussien; j'ai poussé plus loin sans être inquiété et j'ai couché dans un village luxembourgeois, près de la frontière.

Le lendemain, après avoir marché toute la journée, je rencontre un gendarme belge qui, après m'avoir demandé mes papiers, me dit que l'armée française était aux prises avec l'armée prussienne, mais qu'on ne connaissait pas encore le résultat. Je crois que c'était le 3 septembre. Le lendemain, je suis arrivé à Bouillon, et, ma foi, c'est là que j'ai appris la défaite de notre armée.

M. le Président. — Et alors vous êtes rentré à Thionville?

M. Notrel. — Non, monsieur le Président. Pour le moment, je suis retourné dans mon pays, à Saint-Mihiel.

Quand j'y suis arrivé, il y avait de nos prisonniers qui passaient...

DÉPOSITION DE SCHECK.

M. Nicolas Scheck (vingt-neuf ans, garçon boucher à Thionville). — A la fin d'août ou au commencement de septembre, je ne me rappelle pas bien, j'ai rencontré MM. Flahaut et Marchal, qui disaient qu'ils avaient porté une dépêche au maréchal Bazaine, que le maréchal les avait bien reçus, qu'il les avait fait bien déjeuner et qu'il avait fait donner 1,000 francs à Flahaut et 500 francs à Marchal.

M. le Président. — Vous ne pouvez pas dire la date exacte?

M. Scheck. — Je ne puis pas. Ah! je dois dire aussi que quelqu'un a dit à Thionville, dans un café, que si le maréchal Bazaine gagnait son procès, sa fortune était faite.

M. le Président. — Est-ce vous qui l'avez entendu dire, cela?

M. Scheck. — Non.

M. le Président. — Appelez M. le colonel Turnier. (Mouvement d'attention.)

DÉPOSITION DU COLONEL TURNIER.

M. Pierre-Alphonse Turnier (cinquante-sept ans, colonel en retraite, ancien commandant de la place de Thionville).

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition. Rendez compte au conseil principalement de tout ce que vous avez pu faire pour établir des communications entre Metz et Thionville et de tout ce qui a pu venir à votre connaissance pendant le blocus de Metz.

M. le colonel Turnier. — Lorsque le 4e corps, qui s'est formé à Thionville, a quitté cette place, il a emmené avec lui le régiment d'infanterie et celui de cavalerie qui formaient la garnison. On ne m'a laissé qu'un dépôt du 11e dragons. A partir de ce moment, j'ai été complètement abandonné et sans troupes.

Je dis cela pour faire connaître la situation dans laquelle je me suis trouvé, et qui suffirait à expliquer les manques de mémoire que pourraient me reprocher ceux qui ignoreraient cette situation.

Je suis donc resté complètement abandonné. J'ai télégraphié au ministre; j'ai réclamé des troupes à mon général de brigade. On m'a fait des promesses; on m'a dit qu'on m'enverrait deux bataillons de gardes mobiles des Vosges et qu'on avait donné l'ordre au 4e bataillon de la garde mobile de Metz de se rassembler immédiatement à Thionville. Mais le fait est que, pendant plusieurs jours, je suis resté presque sans un homme à Thionville.

Enfin, on m'a envoyé le bataillon de chasseurs de la garde impériale, qui m'était absolument nécessaire, ne fût-ce que pour fermer les portes de la ville.

Quelque temps après, on m'a envoyé quelques dépôts, à peu près les cadres nécessaires pour sept ou huit cents hommes de troupes régulières. C'étaient de jeunes soldats appartenant à l'artillerie ou à des bataillons d'infanterie. La preuve de l'abandon complet où on m'a laissé, c'est que, le 6, le ministre me défendait d'armer les mobiles avec les fusils que j'avais à l'arsenal, en me disant qu'on m'enverrait des fusils de Paris.

Malgré cela, j'ai cru devoir prendre toutes mes dispositions; et, en effet, le 15 a eu lieu la première attaque de la place par une brigade composée de plusieurs régiments. Heureusement le commandant de l'artillerie veillait et nous avons été assez heureux pour repousser cette attaque.

Mais je craignais de la voir se renouveler; je tremblais pour la ville et pour ma responsabilité. J'avais alors à peu près 1,500 hommes qui ne savaient pas tenir un fusil et qui arrivaient tous les jours par groupes à Thionville. Voilà dans quelle situation je me suis trouvé lorsque se sont produits les événements sur lesquels je suis appelé à déposer, c'est-à-dire vers le 19.

Je remplissais alors les fonctions de commandant supérieur de la place et de commandant de l'état de siége. Je ne pouvais me faire aider par personne, puisque les officiers manquaient et que je n'avais pas assez de troupes pour gar-

TRIANON

1er CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 30 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

der la ville pendant le jour et surtout pendant la nuit. Dans de pareilles circonstances, M. Guioth, juge de paix, vint m'offrir ses services, qui furent excellents, et il m'a aidé dans l'accomplissement de mes fonctions et des devoirs qui m'étaient imposés.

Vers le 18 ou le 19, alors que les communications avec Metz ont été coupées, M. le commandant Magnan est arrivé à Thionville. C'est à cette époque que j'ai commencé à employer des émissaires pour correspondre avec Metz.

Je ne me rappelle pas si M. le commandant Magnan m'a fait demander, ou si je me trouvais à la gare au moment de son arrivée. Je crois cependant qu'il m'a fait demander. Il était accompagné de deux officiers supérieurs, l'un appartenant à la médecine militaire, l'autre à l'intendance.

Je me rappelle qu'il était excessivement peiné de ne pouvoir aller jusqu'à Metz. Il me demanda des renseignements et je me souviens lui avoir dit que la route était dangereuse.

Je suis monté dans le wagon où il se trouvait avec les deux officiers que je viens de nommer et je leur ai fait part de tout ce que je savais. J'ai pu peut-être me tromper, mais je l'ai fait avec la plus entière bonne foi; je lui ai dit que, dans ce moment-là, il n'était pas prudent, pour des officiers supérieurs, d'aller à Metz, et je conseillai à M. le commandant Magnan de se renseigner à cet égard auprès du chef de gare. C'est ce qu'il a fait. Que s'est-il passé ensuite? Je ne le sais pas.

M. le commandant Magnan est reparti. Ce que je puis affirmer, c'est qu'entre le commandant Magnan et moi, il n'y a eu aucune espèce d'entente mystérieuse. Je déclare, de la manière la plus solennelle, que M. le commandant Magnan ne m'a rien dit. J'ajouterai, — parce que, sous ce rapport, ma mémoire ne me fait pas défaut, — que je ne connaissais même pas quelle était sa situation personnelle.

J'ai cru qu'en sa qualité d'aide de camp du maréchal Bazaine, il allait le rejoindre avec des officiers supérieurs qui eux-mêmes étaient en retard. Tous les jours, en effet, des officiers passaient à Thionville pour rejoindre l'armée de Metz.

M. Magnan, je le répète, ne m'a rien dit; j'ignorais même complètement qu'il avait déjà quitté Metz pour aller remplir une mission.

J'affirme donc de la manière la plus solennelle qu'entre nous il n'y a rien eu de particulier; par conséquent, je n'ai pas pu, par la suite, ainsi qu'on pourrait le croire d'après les agissements qui auraient existé entre M. le commandant Magnan et moi, je n'ai pas pu, dis-je, faire disparaître ou surcharger le registre de mes fonds secrets dans un but....

M. le Président. — Veuillez dire au conseil ce que vous avez fait.

M. le colonel Turnier. — Je croyais tout simplement que M. le commandant Magnan essayait de rejoindre l'armée. Nous avons dû parler naturellement de Metz et du maréchal. Je n'ai jamais eu la pensée de cacher le voyage du commandant Magnan à Thionville. J'arrive maintenant aux émissaires, si vous le voulez bien.

Je viens donc vous affirmer de la manière la plus solennelle que je ne suis pas resté une seule seconde en tête-à-tête avec M. Magnan.

Pour les registres des fonds secrets, j'affirme encore aussi solennellement que possible que je n'ai fait que faire copier mon registre à Thionville pour conserver une copie de l'emploi de mes fonds. J'avais demandé à des officiers des renseignements sur la comptabilité des fonds secrets, et c'est selon leur avis que j'avais fait faire ces copies; mais quand à Dieppe j'ai rendu mes copies, l'intendant auquel je les ai offertes m'a dit que c'était inutile. Je les ai donc gardées.

Plus tard, devant la commission d'enquête, c'est moi qui spontanément, je vous prie de le remarquer, ai déclaré l'existence de ces registres. (La voix du colonel paraît plus émue.) Est-ce que si j'avais mal agi, j'en aurais parlé? Est-ce que j'aurais été capable de falsifier des pièces et de tromper la justice?

M. le Président. — Vous n'êtes pas en cause, colonel.

M. le colonel Turnier. — Je vous demande pardon, mon général. Je reviens aux émissaires.

J'ai dû employer ou accueillir une grande quantité d'émissaires pour aller non-seulement chercher des nouvelles de l'armée du Rhin, mais encore des nouvelles de la présence de l'ennemi aux approches de notre place.

Dès qu'on m'a adressé des dépêches, les 19 et 20, je me suis empressé de les transmettre.

M. le Président. — Vous n'avez plus rien à dire, colonel? Je vais alors vous poser quelques questions. Le 19, vous avez vu à la gare de Thionville le commandant Magnan, vous a-t-il chargé de dépêches pour le maréchal Bazaine?

M. le colonel Turnier. — Je ne me le rappelle pas, mon général.

M. le Président. — M. Gnioth, juge de paix, a déclaré qu'en revenant de la gare, vous lui avez dit que vous aviez des dépêches à expédier à Metz?

M. le colonel Turnier. — Cela se peut, mon général, je ne pourrais rien affirmer. Il se pourrait que j'eusse eu à ce moment des émissaires à envoyer à Metz.

M. le Président. — Vous a-t-il dit de faire parvenir au maréchal les renseignements qu'on connaissait?

M. le colonel Turnier. — Je ne sais si c'est ce jour-là; mais dès que je l'ai revu, quelques jours après, je me rappelle bien qu'il m'a fait des recommandations.

M. le Président. — Vous avez dicté à Coquelin une lettre au général Coffinières, que vous avez corrigée de votre main?

M. le colonel Turnier. — Oui, je crois même avoir fait un brouillon de ma main. J'étais très-préoccupé. (Interpellé.) Tout ce que j'ai écrit dans cette lettre était sincère et loyal.

(M. le Président fait représenter la pièce au témoin.)

M. le colonel Turnier (après l'avoir examinée). — Mais ce n'est pas moi qui ai fait ces corrections-là!

M. le Président. — Coquelin, votre secrétaire, l'a dit.

M. le colonel Turnier. — Ce n'est pas moi. C'est probablement le secrétaire. Du reste, ce serait mon écriture, je ne vois pas l'importance....

M. le Président. — Je vous demandais seulement si c'était votre écriture.

M. le colonel Turnier. — Je ne le crois pas.

M. le Président. — Le maréchal vous a demandé ce qui se passait sur la ligne des Ardennes. Quand le commandant Magnan vous a vu et vous a demandé des renseignements sur l'armée de Châlons et sur le ravitaillement des places du nord, avez-vous répondu au maréchal et lui avez-vous écrit ce que vous veniez d'apprendre?

M. le colonel Turnier. — Je n'avais pas reçu de grands renseignements du commandant Magnan. Je ne crois pas même que le 19 il m'ait parlé des convois de vivres.

M. le Président. — Vous souvenez-vous de dépêches emportées le 19 au matin par Mercier? N'y avait-il, parmi elles, aucune dépêche du commandant Magnan?

M. le colonel Turnier. — Je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Mercier est revenu de Metz à Thionville à quatre heures du soir?

M. le colonel Turnier. — Il a dû m'en apporter, mais je ne pourrais pas m'en souvenir aujourd'hui.

Me Lachaud. — Le 25 août, on vous a apporté une dépêche du 22 du maréchal de Mac-Mahon pour le maréchal Bazaine. Qu'avez-vous fait de cette dépêche?

M. le colonel Turnier. — J'ai dû la transmettre, mais quel jour? je ne saurais le dire. J'avais souvent des émissaires auxquels je ne laissais pas continuer leur route, parce que j'étais persuadé que pour aller à Metz il fallait, comme première condition, connaître le pays et la langue, et que la plupart ne remplissaient pas cette condition-là. J'ai dû alors chercher des émissaires sur lesquels on pût compter.

C'était assez difficile. Les premiers envoyés n'étant pas revenus, on disait qu'ils avaient été fusillés, et cela refroidissait le courage. D'un autre côté, on ne trouvait pas toujours chez l'agent les qualités désirables. Aux uns, il fallait donner de l'argent; mais on tenait à ce qu'ils n'en portassent pas sur eux: il valait mieux ne pas en donner beaucoup, cet argent trouvé sur eux par l'ennemi serait devenu compromettant. Je ne prenais pas les noms des émissaires. C'étaient parfois des gardes mobiles ou des soldats qui se déguisaient en civils.

Pour revenir à la dépêche dont on parle, j'ai dû la confier à des émissaires; mais, dire qui, je ne le pourrais.

M. le Président. — Vous avez dû dire à ces émissaires l'importance de celle-là et promettre une assez forte somme en récompense. A ce moment, vous aviez sous la main un homme habile, Flahaut. Il a été du 21 au 28 août à Thionville, pourquoi ne lui avez-vous pas immédiatement confié cette dépêche?

M. le colonel Turnier. — Je ne saurais le dire aujourd'hui, mais, ce que je puis dire, c'est que du 21 au 27, j'ai été tous les jours au bureau de police où était Flahaut, demander des émissaires. Si là on ne m'a pas parlé de M. Flahaut, c'est qu'il ne voulait pas partir, ou qu'il était indisposé. C'est le 27 qu'on me l'a indiqué comme disponible.

M. le Président. — Le 26 ou le 27, vous avez demandé à M. Gnioth d'emporter une dépêche?

M. le colonel Turnier. — Je crois que c'était avant, mon général.

M. le Président. — Non, je parle de la dépêche arrivée de Metz. Vous lui en avez parlé d'une manière générale?

M. le colonel Turnier. — Je ne m'en souviens pas.

M. le Président. — Vous rappelez-vous avoir confié à M. Lallement, procureur de la République de Sarreguemines, une dépêche à remettre au premier général français qu'il pourrait rencontrer?

M. le colonel Turnier. — Oui, je me rappelle cela parfaitement. Je l'ai chargé d'une mission dans mon cabinet, mais je ne me rappelle pas en quoi elle consistait, si elle était verbale et de quels renseignements elle pouvait se composer. J'avais tant d'occupations! Je regrette de ne pas pouvoir me rappeler les détails de tout ce que j'ai fait dans ces temps, mais ma mémoire me sert mal et ces détails ont été bien nombreux.

M. le Président. — M. Lagosse, maire de Longuyon, vous a porté une dépêche le 27?

M. le colonel Turnier. — Oui. Je me rappelle le fait. Il m'a dit, en conversant, qu'on l'avait chargé de dire telle et telle chose. J'ai alors libellé ces paroles sur un morceau de papier, le plus fidèlement possible, pour les envoyer au maréchal Bazaine.

M. le Président. — Vous en rappelez-vous les termes?

M. le colonel Turnier. — « Le général Ducrot commande le corps de Mac-Mahon. L'armée sera le 27 sur la Meuse. Le général Ducrot sera à la droite, le général Douay à la gauche. Le maréchal s'apprêtera à marcher de ce côté au premier coup de canon. »

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas si cette dépêche avait ce membre de phrase à la fin: « Si cela entre dans les plans du maréchal. »

M. le colonel Turnier. — Je ne pense pas qu'il y ait rien eu de semblable.

M. le Président. — Combien d'expéditions avez-vous faites de cette dépêche?

M. le colonel Turnier. — Trois, je crois.

M. le Président. — Identiques?

M. le colonel Turnier. — Je pense que oui.

M. le Président. — Vous n'avez pas de raison de croire qu'elles ne fussent pas identiques?

M. le colonel Turnier. — Non, mon général.

M. le Président. — A quels agents les avez-vous remises?

M. le colonel Turnier. — D'abord à M. Flahaut et à M. Marchal, qui tous deux sont arrivés à Metz.

M. le Président. — Ces deux expéditions étaient identiques. La troisième, à qui l'aviez-vous confiée? Ne serait-ce pas au nommé Notrel?

M. le colonel Turnier. — C'est possible. Elle a été détruite et n'est pas parvenue à Metz.

M. le Président. — En envoyant cette dépêche importante, aviez-vous en même temps envoyé la dépêche chiffrée du maréchal de Mac-Mahon que vous aviez des le 23?

M. le colonel Turnier. — Je l'avais déjà envoyée. J'ai la conviction que j'ai fait tout ce qu'il m'était possible de faire. Mais que le conseil le remarque encore une fois, le nombre des émissaires était très-limité.

Je profitai des émissaires sûrs, mais il fallait les trouver et attendre parfois. Si je n'ai pas donné à Flahaut et à Marchal la dépêche du maréchal Mac-Mahon reçue par moi le 23, c'est que je pensais qu'elle avait dû arriver déjà à Metz.

M. le Président. — Vous auriez dû, ce me semble, en confier une nouvelle expédition à Flahaut et à Marchal. Aviez-vous appris que la dépêche chiffrée du maréchal Mac-Mahon fût parvenue à Metz?

M. le colonel Turnier. — Non. J'avais la certitude qu'elle était partie de Thionville.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin a-t-il vu le commandant Magnan, le 19, à la gare?

M. le colonel Turnier. — J'ai causé avec lui dans le wagon, à la gare.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous lui avez dit que vous alliez envoyer le soir des émissaires à Metz?

M. le colonel Turnier. — C'est probable.

M. le commissaire du gouvernement. — Et il vous a exprimé le désir de se servir de ces émissaires pour transmettre ses renseignements au maréchal?

M. le colonel Turnier. — Je ne me rappelle pas ce détail.

M. le commissaire du gouvernement. — Le 21, vous aviez reçu des nouvelles de Metz. Les avez-vous communiquées au commandant Magnan, que vous saviez impatient d'en recevoir?

M. le colonel Turnier. — J'ai dû faire tout ce que me prescrivaient mon intelligence et mon zèle.

M. le commissaire du gouvernement. — Le 27 et le 28 vous souvient-il avoir dit que vous n'aviez aucune nouvelle de Metz?

M. le colonel Turnier. — J'ai causé beaucoup avec M. Lagosse; mais je ne peux rien dire de précis. Ce dont je me souviens c'est que j'avais très-peu de nouvelles de Metz. Nous savions très-peu de choses à Thionville. Souvent, quand j'envoyais des dépêches, c'était plutôt par acquit de conscience et pour montrer que je faisais toujours attention.

M. le commissaire du gouvernement. — Le 27, n'avez vous pas confié une mission au procureur impérial de Sarreguemines?

M. le colonel Turnier. — Oui, parce que je profitais ainsi d'un homme sûr.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous ne vous souvenez pas des termes de la dépêche remise par M. le procureur de la République de Sarreguemines?

M. le colonel Turnier. — Non, monsieur; il y a un an j'en ai parlé dans l'instruction, j'avais alors la mémoire plus fraîche. Je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, avez-vous d'autres questions à poser?

M. le commissaire du gouvernement. — C'est inutile. Le témoin ne se rappelle rien.

Me Lachaud. — M. Lagosse a dit que, le 27 au soir, le colonel Turnier lui avait déclaré qu'il n'avait pas de nouvelles de Metz depuis le 22. Cette date du 22 ne réveillerait-elle pas un souvenir chez le colonel?

M. le colonel Turnier. — C'est probable. Je ne pourrais cependant pas affirmer le propos tenu à M. Lagosse.

Me Lachaud. — Le colonel a reçu une lettre du général Coffinières, arrivé le 21. Se souvient-il que de ce moment, au moment où il a vu M. Lagosse, c'est-à-dire le 27 au soir, il n'a pas reçu de nouvelles de Metz? Ce rapprochement pourrait peut-être le mettre sur la voie?

M. le colonel Turnier. — Du 21 au 27? si j'ai reçu des nouvelles de Metz? Non, je ne peux rien affirmer.

Il est cinq heures trente-cinq. La séance est suspendue et renvoyée à demain à une heure.

AUDIENCE DU 31 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

La séance est reprise à une heure un quart.

M. le maréchal est introduit.

M. le Président. — Greffier, appelez M. le général Coffinières.

M. le général Coffinières se présente à la barre.

M. le Président. — Général, vous avez déjà prêté serment devant le conseil, je vous rappelle que c'est sous la foi de ce serment que vous continuez votre déposition.

Le conseil doit entendre en ce moment la partie de votre déposition qui est relative aux communications. Veuillez lui faire connaître les diverses communications que vous avez reçues de l'extérieur, pendant la dernière quinzaine du mois d'août 1870, soit qu'elles fussent adressées personnellement à M. le maréchal, soit qu'elles passassent par votre intermédiaire pour arriver au commandant en chef de l'armée du Rhin, ainsi que les communications que vous-même avez pu

expédier de Metz, soit en votre nom personnel, soit par délégation du maréchal.

M. le général Coffinières. — Monsieur le Président, voulez-vous me permettre d'ajouter quelques mots à ma déposition précédente, avant de répondre à la question que vous venez de me faire ?

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je veux dire au conseil qu'à la fin de ma première déposition, M. le commissaire spécial du gouvernement avait soulevé la question de savoir pourquoi j'avais accordé un armistice le 15 août.

Je ne m'attendais nullement à une question de cette nature, qui n'avait pas été soulevée jusqu'à ce moment, de sorte que je n'ai pu donner au conseil toutes les explications qui me semblent nécessaires.

Le lendemain de la bataille du 14 août, nous voyions parfaitement de la place de Metz, qui était à peu de distance du champ de bataille de Borny, qu'il n'y avait personne dans la plaine; on ne voyait que les morts, les blessés et les médecins sur le champ de bataille.

J'envoyai des médecins de la Société internationale de secours aux blessés. Ces médecins, avec le dévouement qu'ils ont toujours montré dans ces circonstances, allèrent très-loin dans la plaine : ils poussèrent jusqu'à 10 kilomètres au delà de la place, et il me fut rendu compte qu'il n'y avait absolument personne sur toute cette étendue de terrain.

Sur ces entrefaites, il était sorti du fort Queuleu un petit détachement armé d'environ 200 hommes, et c'est sans doute à la suite de ce fait que M. le général de Manteuffel me demanda, ou plutôt adressa une lettre au maréchal, mais cette lettre me parvint, pour demander un armistice.

Comme il était constaté qu'il n'y avait personne sur le champ de bataille, je n'hésitai pas à accorder un armistice auquel, du reste, je n'attachais pas d'importance.

L'observation de M. le commissaire spécial du gouvernement eût été juste si j'avais commandé un corps d'armée qui eût tenu en échec les troupes de M. le général Manteuffel; mais il n'y avait rien de pareil, et le commandant de la place de Metz ne pouvait pas modifier les mouvements des corps d'armée. Avec ou sans armistice, l'armée allemande aurait incontestablement suivi la route qu'elle a suivie au vu et au su de tout le monde immédiatement après la bataille.

Par un concours de circonstances tout exceptionnel, les Allemands se sont hâtés d'aller couper la route de Verdun, tandis que nous nous sommes empressés d'occuper toutes les hauteurs. Chacun pouvait parfaitement voir ce double mouvement.

Il n'y avait donc aucun inconvénient à conclure cet armistice de quelques heures; d'ailleurs, la convention était toute locale, et elle n'avait d'autre but que de donner la sépulture aux braves soldats morts dans la journée du 14 et de sauver la vie à des centaines de blessés qui étaient là, gisant sur le champ de bataille et qui auraient péri misérablement si l'on n'était venu les secourir.

Je crois avoir prouvé au conseil que cet armistice n'avait aucune importance militaire ou stratégique.

M. le Président. — Vous rappelez-vous que cet armistice ait été prolongé de vingt-quatre heures, et vous souvenez-vous d'avoir désigné le capitaine Rochas d'Aiglun comme étant l'officier chargé des détails de cet armistice? Je me propose d'adresser à cet officier quelques questions à cet égard.

M. le général Coffinières. — J'avais désigné mon chef d'état-major, le colonel Boissonnet, pour limiter le terrain neutralisé à la zone du champ de bataille lui-même. M. Rochas d'Aiglun était attaché à mon état-major; je crois qu'il était à la division au moment où un officier prussien est venu demander l'armistice, mais il ne me semble pas qu'il ait joué un rôle particulier dans cette affaire.

M. le commissaire du gouvernement. — Cet armistice n'a-t-il pas été porté ensuite à vingt-quatre heures ?

M. le général Coffinières. — Il n'y a pas eu de proposition de le porter à vingt-quatre heures. La demande avait été faite dans l'après-midi; immédiatement je donnai l'ordre d'expédier des voitures et une corvée pour enterrer les morts; mais cet ordre ne put être exécuté immédiatement; il y eut certains retards dans l'envoi des voitures et de la corvée, de sorte que, le soir, il n'y avait presque rien de fait. Il y avait peut-être deux mille hommes à enterrer; c'était une opération considérable qui demandait un certain temps, en sorte que, par le fait, l'armistice s'est trouvé prolongé jusqu'à ce que l'opération fût terminée.

Tout cela se fit au milieu du plus grand calme, et l'on ne rencontra sur le champ de bataille, ni un soldat allemand ni un soldat français.

Dans cette circonstance, je crois donc avoir rempli mon devoir en prenant une initiative qui, dans ma conscience, n'a nui en aucune façon aux opérations stratégiques de tel ou tel corps d'armée.

M. le Président. — Le dossier renferme plusieurs pièces qui sont relatives à cet armistice.

M. le général Coffinières. — Je ne connais de cette affaire qu'une lettre de M. le général Manteuffel qui était adressée à M. le maréchal Bazaine.

M. le commissaire du gouvernement. — Il y a encore d'autres pièces au dossier,

M. le Président. — Il va vous être donné connaissance de ces pièces.

J'ordonne, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, qu'il soit donné lecture de la lettre du général de Manteuffel et de la série des télégrammes qui se rattachent à l'armistice.

La première pièce est la lettre du général Manteuffel.

Greffier, lisez les différentes pièces Manteuffel.

M. le greffier :

A Son Excellence monsieur le maréchal Bazaine, à Metz

« 15 août 1870.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence de faire enterrer ensemble les héros des deux armées qui ont succombé au combat d'hier. Si cela convient à Votre Excellence, je vous prie, monsieur le maréchal, de vouloir bien me faire savoir à quelle heure je puis envoyer du monde, afin d'accomplir ce devoir sacré.

« Je profite de l'occasion, monsieur le maréchal, pour vous exprimer l'assurance de ma plus haute considération.

« MANTEUFFEL,

« *Général commandant le* 1er *corps d'armée prussien.* »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le colonel commandant le fort Saint-Julien à Monsieur le commandant supérieur (Metz).

« Saint-Julien, le 15 août 1870, 2 heures du soir.

« Est-il vrai qu'il y ait un armistice de trois à cinq heures pour enterrer les morts?

« Ceci expliquerait les mouvements que je remarque chez l'ennemi. Répondre de suite???

« Pour copie.

« *L'employé responsable,*

« *Signé :* F. »

« Un paysan m'apporte un billet signé Boissonnet, me faisant connaître qu'un armistice a été convenu de trois heures à cinq heures pour enterrer les morts. Je vois beaucoup de colonnes se former dans les champs près de la route de Boulay. Je crois que la nouvelle de l'armistice est fausse et que nous allons être attaqués par des forces supérieures.

« *Signé :* PROTCHE. »

M. le général Coffinières de Nordeck. — Ce n'est qu'une appréciation toute personnelle.

M. le greffier :

« DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Saint-Julien, le 15 août 1870 (sans heure).

« Le fil télégraphique paraît interrompu, on me dit qu'il y a armistice pour enlever les morts. On voit de nombreuses colonnes deboucher par la route de Boulay et à travers champs; les bois de Mey sont occupés par l'ennemi.

« *Signé :* PROTCHE. »

M. le Président. — Voilà les pièces qui ont été retrouvées parmi les masses de dépêches appartenant au ministère de la guerre; elles indiquent que les commandants des forts se préoccupaient de ce qui se passait.

M. le général Coffinières de Nordeck. — C'est le commandant du fort Saint-Julien qui a écrit ces deux dernières dépêches.

M. le Président. — C'était ce commandant qui était le mieux placé pour voir ce qui se passait.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Le fort de Queuleu était plus près.

M. le Président. — Quel en était le commandant?

M. le général Coffinières de Nordeck. — C'était le colonel Merlin.

D'ailleurs, il n'y avait là qu'une appréciation personnelle. Il est possible que le colonel Protche ait aperçu les troupes qui prenaient la direction de la Moselle et qu'il ait cru qu'elles venaient l'attaquer, mais cette appréciation ne me paraît pas avoir de valeur; car, après la bataille, les Allemands avaient autant d'intérêt que nous à s'en aller. C'est même un fait extraordinaire que deux armées qui venaient de lutter eussent toutes deux le désir de s'en aller, le plus vite possible, chacune de son côté. Le docteur Lefort, que j'avais envoyé, est allé, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, jusqu'à dix kilomètres de Metz, et il m'a affirmé qu'il n'avait pas rencontré un Prussien.

Dans la journée du 15, nos troupes continuèrent leur mouvement, la garde particulièrement faisait tête de colonne à gauche, tandis que les autres traversaient la Moselle.

M. le Président. — Ce débat n'est qu'un incident.

Il reste ce fait que le commandant du fort Saint-Julien n'avait pas été prévenu de l'armistice, lequel était primitivement de deux heures. Il fallut enterrer les morts.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il était impossible de faire ce travail en deux heures. On a travaillé toute la nuit et, le lendemain matin, ce n'était pas fini.

Comme il n'y avait pas de Prussiens sur ce terrain, il est possible que le colonel Protche, en voyant le mouvement qui s'opérait vers la Moselle, ait cru à une attaque.

M. le Président. — Le conseil a entendu vos explications.

M. le commissaire du gouvernement. — La demande a été adressée à M. le maréchal Bazaine. Le maréchal était en communication directe avec la ville de Metz, son quartier général était à une très-petite distance de la place, et il est très-fâcheux qu'il n'ait pas été prévenu qu'une fois l'armistice accordé on voyait des colonnes ennemies exécuter un mouvement en arrière. Ce mouvement était assez grave pour être signalé au commandant en chef.

M. le général Coffinières de Nordeck. — La Moselle coule entre des hauteurs, d'où l'on voit tout ce qui se passe en bas dans la vallée. Le maréchal était très-occupé à faire filer ses colonnes, et il était parfaitement à même de voir ce mouvement.

Ces colonnes ennemies dont parle M. le commissaire du gouvernement, tout le monde pouvait les voir. On n'a besoin ni d'observatoire ni de lunette pour voir une armée de 250,000 à 300,000 hommes qui traverse une vallée. Aussi, je n'avais pas besoin de prévenir le maréchal.

M. le Président. — Ceci, c'est une appréciation.

Enfin, la demande d'armistice était adressée au maréchal Bazaine. Au point de vue du service, n'était-il pas naturel que vous l'avertissiez?

M. le général Coffinières de Nordeck. — C'est ce que j'aurais fait s'il y avait eu là la moindre importance.

Je n'admets que deux classes d'officiers : ceux qui commandent bien et ceux qui obéissent bien. Aussi mon premier soin eût été de prévenir M. le maréchal, si la chose m'avait paru en valoir la peine.

Je prie monsieur le Président de vouloir bien interroger M. le docteur Lefort qui, seul, a été à même de juger exactement de la situation.

Il confirmera ce que j'ai dit, à savoir qu'à dix kilomètres de distance, pendant cet armistice, il n'y avait pas de Prussiens occupés à faire un mouvement tournant.

M. le Président. — Général, veuillez continuer votre déposition en ce qui touche les communications que vous avez pu entretenir pendant la période que je vous ai indiquée avant les explications que vous venez de donner.

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'ai eu peu de relations avec le gouvernement; je n'avais pas à correspondre avec lui. La première fois, c'était le 18 août au soir, lorsque l'aile droite de notre armée s'est retirée sous Metz, il est arrivé ce qui arrive toujours : ceux qui sont arrivés les premiers n'étaient pas les plus solides, et ils ont jeté une telle panique dans la ville que j'ai été obligé de faire fermer les portes pour empêcher les fuyards de passer et ne laisser entrer que les blessés.

Dans ce moment, j'avoue que j'étais un peu déçu dans mes prévisions : j'avais toujours pensé que l'armée allait partir, — ce qui a eu lieu, du reste, — et je savais que j'aurais à approvisionner de vivres pour son départ. J'avais donc été obligé de lui en donner une première fois. Les 16 et 17 on m'avait encore demandé des vivres et des munitions, et je n'avais pu les refuser.

Le 18, voyant revenir l'armée, après la bataille, j'ai entrevu qu'il allait en résulter une nouvelle consommation de vivres de sa part; car, selon toute apparence, elle ne devait pas tarder à reprendre son mouvement offensif.

Préoccupé de ces circonstances, j'adressai au ministre de la guerre une dépêche dans laquelle je disais de nous envoyer de la poudre et du pain. C'était une prévision qui me paraissait indiquée par la situation.

Voilà la première communication que j'ai eue avec les autorités supérieures.

Je crois en avoir eu une autre plus tard. Vers le 20, j'ai reçu une lettre du colonel Turnier, commandant la place de Thionville, qui disait que l'empereur désirait absolument avoir des nouvelles de l'armée.

Je lui répondis que l'armée était rentrée sous Metz. Je ne me rappelle pas exactement les termes de cette lettre, mais je viens d'en donner à peu près le sens.

Vers la fin du mois d'octobre, je cherchai moi-même, à l'aide d'un de mes ballons, à savoir quelque chose de l'intérieur, dont nous n'avions aucune nouvelle. J'avais fini par trouver des pigeons voyageurs, que je fis partir par ballon avec des dépêches adressées à la première autorité qui recevrait ma lettre, et priere de nous donner des nouvelles. Malheureusement, ce ballon fut pris par les Prussiens et la lettre renvoyée.

M. le Président. — Quelles sont les communications que vous avez reçues de l'intérieur?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il est arrivé plusieurs fois des gens qui apportaient des nouvelles de l'intérieur. Ainsi, Flahaut est venu m'apporter, le 28 août, une lettre qui me demandait des nouvelles de l'armée. De temps en temps, des paysans venaient me dire qu'ils avaient vu des Prussiens dans tel ou tel endroit : c'étaient des renseignements sans grande importance. J'ai vu aussi un homme de la garnison de Bitche qui était porteur d'une adresse à S. M. l'empereur, dans laquelle il était dit que la ville se défendrait jusqu'à la dernière extrémité.

M. le Président. — Vous ne vous souvenez pas d'avoir adressé, à la date du 17 août, un télégramme à l'empereur?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne m'en souviens pas. Si on me représentait cette dépêche, peut-être la reconnaîtrais-je?

M. le Président. — Greffier, présentez au témoin la pièce n° 148.

M. le général Coffinières de Nordeck, *auquel le greffier présente la dépêche, l'examine et la lit tout haut.*

Cette dépêche est ainsi conçue :

Maréchal commandant supérieur à l'empereur, camp de Châlons.

« Metz, le 17 août 1870, 3 h. 15 du soir.

« Hier, 16, il y a eu une affaire très-sérieuse du côté de Gravelotte; nous avons eu l'avantage dans le combat, mais nos pertes sont grandes. Le maréchal s'est concentré sur Metz et campe sur les hauteurs de Plappeville. Nous demandons du biscuit et de la poudre. Metz est à peu près bloqué. »

M. le Président. — Il me semble qu'il y a une erreur dans l'adresse et qu'on a mis : « Maréchal commandant supérieur, » au lieu de : « Général commandant supérieur? »

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne peux rien dire à cet égard, je ne me rappelle pas cette dépêche.

M. le Président. — Je vous ai signalé cette pièce uniquement à cause de cette phrase qu'elle contient : « Nous demandons du biscuit et de la poudre. Metz est à peu près bloqué. » Est-ce que le 17 vous considériez la place de Metz et l'armée comme étant dans un état de quasi-blocus?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Pour nous qui étions à Metz et qui entendions le canon, les nouvelles qui nous arrivaient du champ de bataille étaient au contraire parfaitement rassurantes : les unes parlaient d'une victoire éclatante, les autres disaient que c'était un succès; jamais il n'y a eu de doute à ce sujet.

M. le Président. — Vous considériez Metz comme bloqué le 17 août?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Pas du tout.

M. le Président. — Mais ces expressions : « Metz est à peu près bloqué? »

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne me rappelle pas cette dépêche; je ne crois pas que ce soit moi qui l'ai faite.

M. le Président. — La dépêche est partie de Metz, le 17 août, à trois heures quinze minutes du soir, et elle a été transmise à Châlons à trois heures quarante-cinq minutes. Ainsi, elle est allée avec une extrême rapidité, puisqu'une demi-heure après son expédition elle était déjà au quartier de l'empereur.

Comme cette dépêche portait ces mots : « Metz à peu près bloqué, » à la date du 17 août, je pensais que cette nouvelle alarmante pouvait émaner de M. le général Coffinières. Voilà pourquoi je lui avais demandé sur quels renseignements elle était basée.

S'adressant au témoin. — Vous reconnaissez que Metz n'était pas du tout en état de blocus ni de quasi-blocus à la date du 17 août?

M. le général Coffinières de Nordeck. — A cette date, Metz n'était pas bloqué, puisque nous avons communiqué jusqu'au 19 avec Thionville.

M. le Président — Avez-vous eu connaissance, le 17, du départ du commandant Magnan et de l'intendant de Préval?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne le crois pas. J'ai reçu une lettre de l'intendant de Préval, ou je l'ai vu lui-même le 16 au soir ou le 17; mes souvenirs ne sont pas très-précis à cet égard.

M. le Président. — Vous avez dit que vous aviez reçu, par l'émissaire Flahaut, une lettre venant de l'extérieur. Ce n'était pas un paysan quelconque rentrant dans Metz, c'était un sergent de ville de Thionville qui vous apportait une lettre du commandant supérieur de cette ville, et je crois qu'à ce moment des communications venant de Thionville avaient une certaine importance, puisqu'elles venaient à peine d'être régulièrement interrompues. C'étaient les dernières que vous aviez conservées et celles que vous aviez le plus de chance de renouer avec quelque promptitude. Dans cette lettre, qui a déjà été lue devant le conseil et que je crois inutile de faire relire, mais qui va vous être présentée par le greffier, le colonel Turnier vous donnait des

nouvelles du commandant Magnan. Avez-vous communiqué ces nouvelles au maréchal?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Cela se passait le 20. Autant que je puis me le rappeler, cet agent apportait des dépêches pour le maréchal. Je l'ai envoyé au maréchal et je pensais que, puisque le colonel Turnier me disait quelques mots à ce sujet il devait à plus forte raison renseigner le maréchal.

M. le Président. — Greffier, présentez la pièce au témoin.

M. le général Coffinières de Nordeck (*après avoir lu la pièce qui lui est remise*). — C'est bien la lettre que j'ai reçue du commandant de Thionville.

M. le Président. — Je remarquais, dans cette lettre, que le colonel Turnier, qui n'a pu donner au conseil que des renseignements assez incomplets, parlait de nombreuses dépêches dont l'ahant était porteur et qu'il vous priait de vouloir bien les transmettre. Dans un moment aussi critique, au moment où vous veniez de perdre vos communications, l'arrivée de ces nombreuses dépêches devait vous frapper. Il ne vous reste aucun renseignement sur les différentes dépêches qui accompagnaient cette lettre du colonel Turnier?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne les ai pas lues; elles étaient sous enveloppe à l'adresse du maréchal, qui était au Ban Saint-Martin, et il n'y avait aucune difficulté à communiquer avec lui.

M. le Président. — Le colonel Turnier vous annonçait l'arrivée du commandant Magnan à Thionville. Il devait, par conséquent, être intéressant pour vous de savoir que cet officier, qui était aide de camp du maréchal et qui revenait probablement avec des instructions de l'empereur, en tout cas avec des nouvelles de grande importance, était à Thionville. Vous avez dû vous préoccuper de cette nouvelle et la communiquer au maréchal. Il n'est pas possible qu'un message de ce genre ne vous ait pas frappé.

M. le général Coffinières de Nordeck. — L'homme qui m'a apporté la lettre du colonel Turnier m'a dit qu'il avait des dépêches pour le maréchal, je le lui ai envoyé.

M. le Président. — Dans des notes journalières que vous avez, si je ne me trompe, communiquées au conseil d'enquête et qui, en tous cas, figurent au dossier, je trouve cette mention : « Le 22 août, les commandants des corps d'armée et les commandants d'armes sont convoqués au grand quartier général du maréchal Bazaine au Ban-Saint-Martin. » Il y est dit que le commandant Magnan a été envoyé à Châlons pour avoir des nouvelles, que les forces commandées par le maréchal de Mac-Mahon doivent venir au secours de l'armée de Metz.

Avez-vous quelque souvenir de cette conférence et des renseignements qui ont été donnés sur la nouvelle qu'on avait de la marche et de l'arrivée de l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je me rappelle très-bien qu'après l'affaire du 18 il arrivait de toutes parts des observations sur la trop grande concentration des troupes autour du Ban-Saint-Martin. J'ai pris la liberté d'en parler au maréchal ; je l'ai consigné dans mes notes. Je crois me rappeler qu'à cette date le maréchal convoqua une réunion dans laquelle il fut question des emplacements que devaient prendre les différents corps. Il fut décidé, ce me semble, que le 3e corps passerait sur la rive droite de la Moselle. C'est probablement à ce moment-là qu'on aura dit que le commandant Magnan avait été envoyé à Châlons pour avoir des nouvelles, pour s'informer si le corps d'armée du maréchal de Mac-Mahon viendrait au-devant de nous.

M. le Président. — Ce serait le 22 août, d'après vos notes, qu'il a été dit que les forces commandées par le maréchal de Mac-Mahon devaient venir au secours de l'armée de Metz?

Vous teniez des notes journalières?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Oui, tous les soirs, j'avais l'habitude de noter ce qui s'était passé de saillant dans la journée. Si j'ai consigné cela, c'est que le fait a été dit ou quelque chose d'approchant. D'ailleurs, je ne tenais pas un procès-verbal officiel, mais de simples notes.

Je me rappelle qu'il fut question de séparer un peu les corps; ils paraissaient trop serrés dans les environs du Ban-Saint-Martin. Il est probable, — puisque je l'ai consigné, — que, dans cette réunion, on aura dit aussi que le commandant Magnan avait été envoyé à Châlons pour avoir des nouvelles, et que peut-être l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon viendrait à Metz.

M. le Président. — Il n'y a pas *peut-être* dans vos notes, il y a que les forces de M. le maréchal de Mac-Mahon doivent venir au secours de Metz.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Ces notes n'avaient rien d'officiel.

M. le Président. — Je constate que la note prise par vous est datée du 22 août, sous Metz ; n'avez-vous pas dit que vous rédigiez vos notes régulièrement chaque jour?

M. le général Coffinières de Nordeck. — D'habitude, je les rédigeais chaque soir ; mais, quelquefois, je passais un jour ou deux sans en prendre.

M. le Président. — Enfin, la note à laquelle je fais allusion est contemporaine du jour de la conférence qui a eu lieu le 22?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il est facile de vérifier ; c'est la troisième fois qu'on a passé sur la rive droite. Je ne me rappelle pas si c'est le 22 ou le 23.

M. le Président. — Avez-vous été prévenu le 19 que les communications télégraphiques étaient interrompues entre Metz, Thionville et Paris?

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'avais des rapports très-fréquents avec les employés du télégraphe ; ils me disaient que les communications étaient ou n'étaient pas interrompues. J'avais souvent affaire à eux. Nous avons établi des communications avec les corps d'armée quand ils étaient sur la frontière ; plus tard, nous avons relié les forts avec le quartier général, de sorte que je les voyais très-souvent.

M. le Président. — Il y a au dossier une dépêche, qu'il est inutile de lire, par laquelle le directeur du télégraphe, le 19 août, à midi, vous dit officiellement : « Je vous informe que nous correspondons de nouveau avec Thionville, et de là avec Paris. » Ce renseignement avait alors une très-grande importance, et il devait en avoir une plus grande encore ultérieurement. Avez-vous informé le maréchal que vous aviez reçu cet avis? Il y avait alors, je crois, des communications télégraphiques établies entre Metz et Plappeville?

M. le général Coffinières de Nordeck. — A cette époque, le maréchal était déjà au Ban-Saint-Martin.

M. le Président. — Alors, vous avez pu l'informer immédiatement?

M. le général Coffinières de Nordeck. — C'est probable, je ne l'affirme pas ; mais, le maréchal ayant le commandement en chef, je ne pouvais pas admettre que des chefs de services vinssent me faire une communication qu'ils ne faisaient pas au maréchal lui-même.

M. le Président. — Vous étiez gouverneur de Metz ; on vous informait et vous informiez le maréchal.

Ainsi, vous n'avez pas souvenir d'avoir prévenu le maréchal ?

Le directeur du télégraphe a déclaré devant le conseil qu'il vous avait proposé de noyer un câble dans la Moselle afin de conserver des communications avec Thionville pour le cas — ce qui est arrivé — où les fils aériens viendraient à être coupés. Avez-vous eu quelques raisons pour ne pas accepter ce projet et ne pas vous prêter à cette tentative ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'ai eu cette bonne raison que je n'avais pas à ma disposition vingt-cinq ou trente kilomètres de câble.

M. le Président. — Il me semble que le directeur du télégraphe a dit qu'il avait fait préparer lui-même ce câble ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je vous demande pardon, il était loin de disposer de la longueur de câble nécessaire.

M. le Président. — L'impression m'était restée qu'il vous avait proposé de le noyer et qu'il ne vous avait rien demandé au point de vue des moyens d'exécution. Vous auriez répondu que c'était inutile.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je crois qu'il est venu me dire que, puisque le génie avait du câble, il serait possible d'établir une communication sous eau entre Metz et Thionville. Le fait est que nous n'avions certainement pas une longueur suffisante de câble pour pouvoir aller d'une ville à l'autre. D'ailleurs, pourquoi aurions-nous dessaisi l'armée d'un moyen de communication qui lui était à peu près indispensable et dont elle se servait à chaque instant ? En supposant qu'il eût fallu 25 ou 30 kilomètres de câble pour établir cette communication, je me serais bien gardé de disposer d'une aussi grande quantité ; car le service de l'armée devait passer avant celui des communications avec la frontière.

M. le Président. — Il ne s'agissait pas seulement d'une communication avec la frontière ; c'était l'unique voie qui vous serait restée pour communiquer avec l'intérieur, le gouvernement et les armées en formation.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Si j'avais eu des fils en quantité suffisante, j'aurais accepté probablement la proposition de M. le directeur des services télégraphiques, mais telle n'était pas la situation. Il est arrivé à Metz, dans ce moment de crise, ce qui arrive toujours en pareille circonstance. J'étais à chaque instant assailli d'une masse de gens qui venaient me donner des conseils et je m'étais imposé la règle, quand on me faisait une proposition qui ne me semblait pas raisonnable, de ne jamais entrer en discussion, de ne pas expliquer les raisons pour lesquelles je repoussais telle ou telle proposition. J'aurais pu faire à ces personnes une réponse plus catégorique, plus militaire, mais je préférais ce mode de procéder.

M. le Président. — Le directeur du télégraphe n'était pas le premier venu, il vous proposait d'établir avec l'intérieur du pays, par Thionville, une communication qui pouvait, ne fût-ce que de quelques jours, prolonger votre défense ; l'événement a malheureusement bien prouvé quelle en eût été l'extrême importance.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je fais observer qu'il fallait que ce fût possible. Si le directeur du télégraphe m'avait dit qu'il avait le câble, peut-être aurais-je pris sa proposition en considération, mais il n'avait pas ce câble.

M. le commissaire du gouvernement. — Il me semble que le directeur du télégraphe a dit qu'il avait à sa disposition une longueur de câble suffisante.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je ne sais ce qu'il a dit dans sa déposition, mais je ne crois pas qu'il ait eu cette longueur de câble.

M. le Président. — Le conseil lira cette déposition. Je vous posais seulement la question pour savoir si la proposition d'établir cette communication vous avait été faite et quels motifs vous l'avaient fait écarter.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je n'avais pas plus de trois ou quatre kilomètres de câble. Il eût été absurde de vouloir communiquer avec Thionville, avec un câble de cette longueur.

M. le commissaire du gouvernement. — Je demanderai à monsieur le général Coffinières de Nordeck s'il a reçu, le 19 août, la dépêche du ministre relative aux dispositifs de mines établis sur la ligne des Ardennes.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je ne le crois pas.

M. le commissaire du gouvernement. — M. le ministre de la guerre, quand il a été question de suivre la ligne de Montmédy, a envoyé à M. le gouverneur, pour M. le maréchal, une dépêche télégraphique faisant connaître les mesures prises relativement aux dispositifs de mines pour que l'armée pût cheminer en toute sécurité et pour ne pas contrarier ses mouvements. Cette dépêche est parvenue à Thionville. Vous est-elle arrivée ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je n'en ai pas souvenir. D'ailleurs, quand une route n'est pas coupée, il n'y a pas besoin de dispositifs de mines.

M. le commissaire du gouvernement. — Est-ce par votre ordre ou par l'ordre du maréchal que l'aqueduc de Gorze a été bouché ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — C'est par mon ordre. On est venu me rendre compte qu'il passait du monde par là ; j'ai fait boucher cette voie.

M. le commissaire du gouvernement. — M. Renou, homme de lettres, qui a voyagé M. de Fénelon, était à Metz le 19. Il a déclaré que, dans une conversation qu'il a eue avec vous, il avait été question de l'organisation rapide de l'armée de Châlons et qu'il vous avait donné des détails à cet égard.

Aaves-vous communiqué ces détails au maréchal ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je ne me rappelle pas toutes les conversations que j'ai entendues ; il me venait jusqu'à 300 personnes par jour.

M. le commissaire du gouvernement. — La conversation avec M. Renou roulait sur un sujet assez important dans le moment pour que vous ayez pu en garder le souvenir.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Lorsque quelqu'un venait me parler de choses qui intéressaient le commandant en chef de l'armée, lequel demeurait à deux pas de Metz, je devais penser qu'il en avait déjà entretenu le maréchal. Je ne me souviens pas de M. Renou ni de ce qu'il a pu me dire. On me parlait de tant de choses ! Etait-ce un civil ou un militaire ?

M. le commissaire du gouvernement. — J'ai dit que M. Renou, homme de lettres, était allé à Metz et qu'il avait voyagé avec M. de Fénelon.

Me Lachaud. — Il faisait partie de la Société internationale de secours aux blessés ; il était employé aux ambulances.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je ne connais-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 31 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

sais que M. le docteur Lefort, qui était le chef de ce service et qui venait fréquemment chez moi.

M. le commissaire du gouvernement. — Quelles personnes assistaient à la conférence du 22, dont il a été parlé tout à l'heure et dans laquelle il a été question de l'armée de Châlons? Cette conférence se composait-elle des mêmes personnes qui ont fait partie de celles des 10 et 18 octobre?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne crois pas que la conférence du 22 ait eu un caractère aussi grave. Son but, je crois, était de signaler que les corps étaient trop serrés au Ban-Saint-Martin et qu'il était nécessaire de les éparpiller.

M. le commissaire du gouvernement. — J'ai une dernière question à poser au témoin. Elle est relative aux conversations qu'il a eues avec le maréchal sur la difficulté de communiquer avec l'intérieur. M. le général Coffinières ne disait-il pas tout à l'heure qu'il était d'une opinion tout à fait opposée à celle du maréchal?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Oui, et il doit y avoir au dossier une lettre dans laquelle je dis au maréchal que beaucoup de gens de bonne volonté se présentaient pour porter des missives.

Le maréchal me répondit: « Envoyez-les-moi à des heures différentes pour que je leur donne des missions distinctes. » Une fois les gens partis, je ne m'en occupais plus.

M. le commissaire du gouvernement. — Ainsi, vous reconnaissez qu'à toutes les époques du blocus on a pu communiquer avec l'intérieur ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Non ; je dis qu'il se présentait des personnes de bonne volonté, civils ou militaires, qui s'offraient pour traverser les lignes ennemies. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Me Lachaud. — En effet, ce n'est pas la même chose.

M. le Président. — Il n'y a plus de questiens à adresser au témoin ?...

M. le Président.— Greffier, appelez le capitaine Henderson.

DÉPOSITION DU CAPITAINE HENDERSON.

M. Emile-Ambroise Henderson, déclare être âgé de 38 ans, capitaine d'état-major, demeurer à Paris ; il déclare, en outre, qu'il n'a pas connu le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire connaître au conseil ce que vous avez pu savoir des tentatives qui ont été faites pour établir des communications entre l'armée du maréchal Bazaine et les autres armées françaises pendant le mois d'août 1870.

M. Henderson. — Le général Margueritte, dont j'étais l'aide de camp, commandait la 1re brigade du général du Barail, composée du 1er et du 3e chasseurs d'Afrique, qui fut chargée, le 16 août, d'escorter l'empereur à Doncourt et à Verdun. A partir de ce moment, le général Margueritte fut séparé de l'armée de Metz et placé sous les ordres de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui, le 18 août, à Sainte-Menehould, lui confia le commandement d'une division chargée d'éclairer l'armée dans sa marche vers le nord-est.

Dans cette nouvelle situation, le général Margueritte, désirant correspondre avec M. le maréchal Bazaine et le mettre au courant de la marche de l'armée de Châlons, fit plusieurs tentatives pour atteindre ce résultat. — Les dépêches qu'il lui a envoyées sont, autant que je puis me le rappeler, au nombre de trois : la première de Sainte-Menehould, en date du 22 août, au moment où nous quittions cette ville pour nous diriger vers Montmédy; la seconde, datée du 25, du village de Voncq, près duquel était établi notre campement; la troisième, enfin, de Tonnay, en date du 26. — Ces dépêches, écrites par le général en arabe vulgaire et dont il ne m'a pas indiqué le contenu, furent remises par le général lui-même à des gens du pays très-sûrs, qui lui avaient été recommandés par les autorités locales et qui, grâce à la connaissance qu'ils avaient du pays, se faisaient fort de pénétrer jusqu'à Metz. J'ignore si ces émissaires ont pu accomplir leur mission,

Je n'ai pas d'autres renseignements à donner au conseil.

M. le Président. — Ces dépêches étaient-elles écrites en langue arabe, ou en langue française avec des caractères arabes?

M. Henderson. — D'après ce qui se disait entre officiers, ces dépêches étaient écrites en arabe vulgaire, en *sabir*.

M. le commissaire du gouvernement. — Le général Margueritte écrivait l'arabe parfaitement.

Le capitaine Henderson a parlé d'une dépêche expédiée le 22, et, d'après sa déposition écrite, cette dépêche serait datée du 18 au 20.

M. le capitaine Henderson. — La division est restée à Sainte-Menehould du 18 au 22. Nous avons quitté cette ville le 22, vers trois heures de l'après-midi, à la suite de la réception par le général Margueritte d'une dépêche du quartier

général, lui prescrivant de se diriger vers Montmédy. Je suis à peu près sûr que c'est à ce moment-là que la première dépêche a été envoyée.

M. le Président. — Greffier, appelez M. le lieutenant-colonel Magnan.

DEUXIÈME DÉPOSITION DU COLONEL MAGNAN.

M. le Président. — Vous avez déjà prêté serment devant le conseil. Je vous rappelle que vous continuez votre déposition sous la foi de ce serment.

Je vous ai déjà adressé quelques questions; je vous ai dit que j'en avais quelques autres à vous poser. Avant de vous les adresser, je tenais à entendre quelques dépositions qui ont été faites devant le conseil; je tenais aussi à me reporter aux dépositions que vous aviez faites dans l'instruction et que je voulais comparer avec les souvenirs qui me restaient de votre déposition orale.

Je ne m'arrête pas à quelques variations sur des détails qui ne se rapportent pas aux débats engagés devant le conseil. Mais je reviens tout de suite et d'abord à la lettre que vous avez adressée le 19 août de Charleville à M. le ministre de la guerre et dont je désirerais que vous entendissiez la lecture complète et authentique, afin de bien fixer vos souvenirs.

M. le greffier :

« Charleville, le 19 août 1870, 5 h. matin.

« Monsieur le ministre,

« Le maréchal Bazaine m'a envoyé hier, 18, de son quartier général de Plappeville, vers l'empereur, au camp de Châlons.

« J'ai communiqué à Sa Majesté divers renseignements sur notre situation et sur la bataille du 16, et elle a dû vous les faire parvenir sans retard.

« Après avoir pris les ordres de l'empereur, je ralliai le maréchal Bazaine, MM. le médecin en chef et l'aumônier en chef, quand nous avons été arrêtés à Hayange, *en deçà* de Thionville, par une coupure sur la voie.

« J'apprenais en même temps que la ligne de fer et le télégraphe étaient coupés à Uckange (première station entre Thionville et Metz), et qu'on avait des craintes pour Longuyon, des postes de uhlans ayant été vus dans les environs.

« Nos évacuations de blessés, par la seule ligne qui nous restât, étaient désormais impossibles et il devenait prudent d'arrêter en deçà même de Longuyon tous les trains de munitions et de vivres qui se dirigeaient vers Metz par Thionville, et dont nous avions mission, M. l'intendant de Préval et moi, d'organiser et d'accélérer la marche, car Votre Excellence sait que la place de Metz n'a pu donner à l'armée du Rhin que des ravitaillements complètement insuffisants, en vivres comme en poudres. Cette crainte s'est réalisée, la voie a été coupée en trois endroits entre Longuyon et Pierrepont, vingt minutes après notre passage en retour sur Montmédy.

« Dans cette situation, je n'ai même pas laissé aller les trains jusqu'à Montmédy. Ils se groupent à Charleville, qui deviendra un fort centre d'approvisionnements pour l'armée du Rhin, dont l'objectif, suivant les indications de Sa Majesté, devrait être plutôt actuellement la ville de Thionville à Charleville que la zone de Verdun, trop fortement occupée par les armées prussiennes.

« Laissant ici le médecin et l'aumônier en chef, ainsi que M. l'intendant de Préval, qui y est précieux pour le service des approvisionnements, je vais chercher à regagner de ma personne le quartier du maréchal Bazaine.

« Il paraît qu'il y aurait eu hier de sérieux engagements, mais je n'en connais pas le résultat positif.

« Quand j'ai quitté le maréchal, sa pensée était, dès qu'il aurait eu quatre jours de vivres et complété à peu près ses caissons, de marcher rapidement sur Verdun par la route de Briey, en tournant la forte position d'Hendiaumont et en évitant des combats inutiles qui retarderaient notre marche sur la Meuse.

« La bataille du 16 a été un succès très-glorieux pour nos armes, puisque l'ennemi a cédé le terrain et a été refoulé dans les bois avec des pertes énormes. Mais cela nous a fait perdre trois jours (ce qui était bien le but du prince Frédéric-Charles), et, en outre, à la fin de la journée nous n'avions plus que 25 coups par pièce, et nos munitions d'infanterie étaient réduites à une proportion qui n'eût pas permis de recommencer la lutte le lendemain.

« Celle du 16 a été acharnée et a duré treize heures.

« Nos pertes sont sensibles; nous les estimons à 5 ou 6,000 hommes hors de combat.

« Les généraux Bataille et Valazé sont blessés, le premier légèrement, le second sérieusement. Je ne puis dire si le général de Montaigu est tué. On dit aussi le général Legrand tué; mais cela demande confirmation. Le général de Lesparre serait aussi blessé légèrement; les colonels des cuirassiers de la garde, lanciers, dragons, blessés légèrement.

« Le lieutenant-colonel d'artillerie de Maintenant, blessure très-grave.

« Le commandant d'état-major Boussenard, aide de camp du maréchal Canrobert, a été amputé du bras. Le lieutenant-colonel Gaillard, coup de sabre sur la figure; le colonel d'Elckingen, trois coups de sabre à la figure : les blessures des colonels Gaillard et d'Elckingen sont sans gravité. Nous aurions pris un drapeau, mais je ne l'ai pas encore vu au quartier général.

« Comme nous avons fait mouvement, le 17, et que je suis parti dans la nuit du 17 au 18, je n'ai pu recueillir que ces premiers renseignements, aucun état n'étant encore parvenu au maréchal Bazaine. J'ai cru bien faire de vous les envoyer, et je prie Votre Excellence d'excuser la liberté que j'ai prise de communiquer avec elle.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mon profond respect.

« *Le chef d'escadron d'état-major, aide de camp du maréchal commandant en chef,*

« MAGNAN. »

M. le Président. — J'ai fait relire cette lettre, colonel, pour vous en faire reconnaître la parfaite authenticité, ce dont je ne doute pas. Veuillez remarquer, ainsi que je l'ai dit, entre ce que vous avez raconté et ce qui est dans cette lettre, cette contradiction résultant probablement d'un souvenir insuffisamment précis aujourd'hui, cette contradiction entre l'absence d'instructions que vous aurait données l'empereur, — absence d'instructions par laquelle vous expliquez le peu d'importance que vous aviez attachée à arriver promptement à Thionville, puisque vous n'aviez pas de message à communiquer au maréchal Bazaine, — et cette indication bien précise que l'intention de l'empereur était que l'armée du Rhin marchât sur la ligne de Thionville à Charleville, tandis que, à deux reprises, dans le cours de la lettre, vous indi-

quez qu'au moment où vous aviez quitté le maréchal Bazaine son objectif était toujours Verdun.

Pouvez-vous ajouter quelques explications à celles que vous avez données l'autre jour?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Monsieur le Président, j'ai dit, dans ma lettre au ministre, que les intentions de Sa Majesté étaient que le maréchal Bazaine prît comme objectif la ligne de Charleville à Thionville.

Le mot objectif est mal employé; ce n'était pas la pensée que l'empereur m'avait donnée. Le maréchal Bazaine m'avait chargé de lui dire qu'il allait se porter par la route de Briey et, de là, qu'il prendrait au nord pour se rabattre, non pas sur le point de Verdun, mais sur la ligne de la Meuse dont Verdun n'est qu'un point. Eh bien! j'ai dit : *comme objectif*. Je me suis servi d'une expression impropre. Je devais dire « comme ligne d'appui, comme ligne de ravitaillement. »

Jamais l'empereur n'a cru et ne m'a fait dire que le maréchal devait aller ni jusqu'à Montmédy ni jusqu'à Sedan ou Mezieres. Il a approuvé la pensée du maréchal Bazaine de prendre la campagne entre Briey et cette ligne des Ardennes qui était pour lui une ligne de ravitaillement, comme une espèce de magasin de vivres et de munitions, que le maréchal aurait appelés sur son flanc droit, suivant ses besoins, sans être obligé d'aller les chercher jusqu'aux places de Montmédy, de Sedan ou de Mezières.

Il y avait, dans les instructions que l'empereur me donnait, je ne puis pas dire un certain vague, mais une très-grande latitude pour le maréchal Bazaine une fois qu'il serait arrivé à Briey.

Le 17 et le 19, le maréchal ne peut plus aller à Briey, puisque la route est coupée; il doit donc aller gagner par le nord. Dans sa pensée, c'est comme un rayon qui a son point central à Metz et qui tourne en allant un peu plus au nord, au fur et à mesure que les Prussiens lui bouchent la route. J'ai dit : « Verdun, » mais il est incontestable qu'après le 16, le point de Verdun ne peut plus être atteint sans livrer une grosse bataille, ce que le maréchal voulait éviter.

M. le Président. — Je ne vous demande pas de vous expliquer sur les intentions que pouvait avoir le maréchal. Je vous demande de mettre d'accord ce que vous disiez des instructions que vous aviez reçues de l'empereur, et ce que vous en avez écrit. Eh bien, il résulte des explications que vous venez de nous donner, que l'empereur était cependant entré avec vous dans un peu plus de détails que vous ne l'aviez dit d'abord. Il y avait là sur l'indication de ces lignes de ravitaillement, sur la manière de comprendre la ligne de la Meuse comme objectif, quelques explications un peu plus détaillées que celles que vous aviez données dans votre déposition. Je ne dis pas qu'il y ait contradiction, mais il y a des développements plus considérables qu'il eût été peut-être intéressant de nous donner dans votre premier récit. Nous nous trouvons constamment, dans tout le cours de cette affaire, en face de certaines coïncidences de dates fatidiques, que nous ne pouvons éclaircir sans explication et dont je dois rechercher l'éclaircissement pour arriver à la découverte de la vérité, but unique que je poursuis.

Eh bien, je remarque les faits suivants. Le 18 et le 19, vous parcourez plusieurs fois la ligne de Charleville à Thionville. Le 19, l'intendant général de l'armée se rend de Verdun à Montmédy et y transporte l'organisation principale de ses services. Le 26, à cinq heures du soir, part de Metz une dépêche du maréchal Bazaine, qui est datée du 19. Dans cette dépêche je vois ces mots :

« Je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée. Dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons. »

Je vois là des coïncidences qui me frappent et je vous demande si vous n'avez pas un moyen quelconque de les expliquer. Je n'en demande pas davantage.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Monsieur le Président, je crois que le mot « toujours » que le maréchal emploie se rapporte bien plus à la pensée qu'il avait de prendre la route de Briey et que les mots suivants : *et me rabattre sur Montmédy* ne doivent pas s'appliquer au deuxième membre de phrase.

Dans tous les cas, si j'ai écrit : « Verdun » dans ma lettre au ministre, j'ai eu tort, parce que, dans ma conférence avec l'empereur, je n'ai pas spécifié que l'armée irait sur Verdun, mais qu'elle gagnerait la ligne de retraite de la Meuse.

Dans ma lettre au ministre, je parle également de la ligne de Charleville à Thionville comme objectif. C'était : « ligne d'appui, ligne de ravitaillement, » que j'aurais dû dire. Cette lettre, ainsi que je l'ai dit, a été écrite un peu vite, mais cette pensée se retrouve bien dans ma première déposition, avec un peu moins d'explications peut-être, — elles m'ont échappé à ce moment-là, — c'est la même pensée.

Les instructions que j'ai reçues de l'empereur, c'était que le maréchal Bazaine était tout à fait approuvé dans son idée de prendre au nord et d'agir librement, suivant ce qu'il pourrait faire de plus avantageux pour emmener son armée sans péril et en s'appuyant sur cette longue ligne de Charleville à Thionville.

Voilà l'explication des mots dont je me sers dans ma lettre; mais il est incontestable qu'il ne songe pas à aller à Thionville, pas plus à Montmédy, qui est trop près de la frontière.

M. le Président. — Le sous-préfet de Montmédy avait un chiffre, qu'il avait mis à la disposition du capitaine Vosseur, qui était votre inférieur de grade, et dont le capitaine Vosseur se servait.

Il ne vous avait pas offert ce chiffre dans le cas où vous auriez eu à communiquer des messages au ministre?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Je crois qu'il l'a mis à ma disposition.

M. le Président. — Vous n'avez pas cru devoir vous en servir pour tenir le ministre au courant de tout ce que vous apprendriez, alors surtout que vous pourriez avoir des chances de correspondre avec M. le maréchal et d'établir une communication entre le gouvernement central et le commandant en chef de l'armée du Rhin?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Non, monsieur le Président; d'autant plus que mes communications avec Châlons et Paris ont toujours été en clair. Je ne voyais pas de danger à envoyer des dépêches en clair de ce côté-là.

M. le Président. — Nous nous retrouvons encore en face d'une coïncidence de dates. Ainsi, les 20, 21 et 23 août, le sous-préfet de Montmédy informe le ministre de la guerre de votre passage, il lui donne de vos nouvelles, et c'est à la même époque que le ministre de la guerre presse vivement le maréchal de Mac-Mahon de marcher vers la place de Metz. De même, un peu plus tard, le 26 août, selon les plans que M. le général de Palikao a publiés et imprimés, l'armée du maréchal de Mac-Mahon devait, dans la pensée du ministre de la guerre, arriver, d'après un premier projet, à Verdun, puis, d'après un second projet, vers Montmédy. Or, le 26, de grands préparatifs se font à Montmédy et à Stenay. Les intendants, le sous-préfet, avec lesquels vous êtes en rap-

ports journaliers, font évidemment des préparatifs exceptionnels. A cette même date du 26, toujours par un de ces hasards étranges, l'armée du Rhin, immobile depuis huit jours, prend les armes.

Voilà encore une coïncidence de dates singulière ! Je ne m'y arrêterais pas cependant, si je n'avais dû remarquer, dans la réponse que vous avez faite l'autre jour, ce fait qui me frappe, qu'un officier de votre expérience et de votre mérite, désœuvré forcément comme vous l'étiez à ce moment, déclare ne pas avoir été frappé des préparatifs qui se faisaient autour de lui dans cette journée.

Pourriez-vous nous donner quelques explications sur cette coïncidence ? Je ne dis pas que vous puissiez nous en donner, mais enfin je vous demande de nous expliquer comment ces circonstances, — celles du moins qui se passaient sous vos yeux, — vous ont aussi peu frappé que vous l'avez dit l'autre jour

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Monsieur le Président, je ne puis expliquer que par une confusion de souvenirs absolue que les préparatifs faits à Montmédy ne soient pas restés plus présents à ma mémoire. Je ne nie pourtant pas du tout qu'il en ait été ainsi. Tout le temps que j'ai séjourné à Montmédy avec les intendants, ces messieurs s'occupaient très-activement des approvisionnements. Qu'il y ait eu quelque chose de spécial le 26, je le crois ; qu'on ait amené des voitures, qu'on ait préparé des locaux pour les blessés et les ambulances, cela est possible, et même probable ; mais que cela m'ait frappé d'une manière particulière, j'avoue que non.

J'avoue que mon attention n'a pas été attirée par ces préparatifs, parce qu'ils s'appliquaient à une armée qui, tout en m'intéressant beaucoup, m'intéressait moins que l'armée de Metz, à laquelle j'appartenais. Ces préparatifs se faisaient en vue de la marche du maréchal de Mac-Mahon vers Montmédy, marche qui ne présentait pas, je le croyais du moins à ce moment-là, des éventualités comme celles qui se sont présentées.

Nous avions bien des relations avec les officiers de cette armée ; plusieurs de nos camarades nous avaient même écrit pour nous charger d'assurer le logement de leurs chevaux ; mais, moi personnellement, j'avais surtout l'œil tourné vers Metz, et je m'occupais toujours d'en avoir des nouvelles. C'est ce qui explique très-bien comment ces préparatifs, qui ont certainement eu lieu, ne m'ont pas frappé énormément.

M. le Président. — Vous n'avez pas d'autres indications à nous donner ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — J'ai encore quelques détails à éclaircir, car je dois tout relever.

Le 22 août, c'est-à-dire le jour même où le maréchal de Mac-Mahon changeait la direction de son armée, vous adressiez au chef de gare de Montmédy le télégramme suivant, dont j'ordonne la lecture, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire.

M. le greffier :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Commandant militaire au chef de gare, Montmédy.

« Carignan, le 22 août 1870, 5 h. 20 m. du soir.

« Avez-vous nouvelles sur Stenay ou Longuyon à me communiquer? Sont-ils revenus? »

M. le Président. — Qu'est-ce qui a attiré votre attention, particulièrement le 22 août, sur Longuyon et Stenay ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Probablement que j'avais envoyé des émissaires. Comme j'étais assez éloigné à Carignan, j'étais ennuyé de ne pas avoir de nouvelles et j'ai télégraphié pour demander simplement des renseignements.

M. le Président. — Vous aviez envoyé des émissaires à Longuyon et à Stenay ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — J'en avais envoyé dans toutes les directions, et probablement ceux-là ont été renvoyés sur Longuyon et Stenay.

A ce moment-là des coureurs ennemis étaient signalés.

Je demande la permission d'indiquer, à ce propos, une expression que je viens d'entendre, celle de *commandant militaire*. Cette dépêche est intitulée : « Commandant militaire au chef de gare. » Eh bien, j'ai vu que cette expression de *commandant militaire* avait donné lieu à certaines insinuations.

M. le Président. — Ce ne serait pas vous qui auriez adressé la dépêche ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Si, monsieur le Président; mais j'explique ces mots de la manière suivante. Quand on voit dans cette dépêche : « Commandant militaire, » on est étonné et on en conclut que je veux dissimuler la trace de ma présence à Carignan. Or, j'étais constamment dans la gare, où se trouvait le télégraphe. J'ai dit : « Envoyez donc une dépêche ainsi conçue : « Commandant Magnan, « ou commandant d'état-major, à chef gare. » On a mis sans doute : « Commandant militaire au chef de gare. » Je n'y ai pas fait attention. J'ai même pu dire, par distraction, : *commandant militaire*. Mais, pour avoir donné cette indication, il ne s'ensuit pas que j'aie voulu m'instituer commandant supérieur à Carignan dans le but de faire disparaître ma personnalité. Je vivais avec tout le monde, au milieu d'officiers, et cela m'aurait été impossible quand même je l'aurais voulu.

M. le Président. — Le colonel Turnier, après vous avoir vu à la gare le 19 au soir, a expédié à Metz des dépêches par Déchu ; il en a expédié par Flahaut le 20. Ce dernier portait une lettre dans laquelle il était question de votre arrivée à Thionville. Comment se fait-il qu'aucune communication émanant de vous n'ait pu partir par un de ces messagers, alors qu'il y avait tant d'importance à faire parvenir au maréchal au moins les instructions de l'empereur, qui étaient évidement plus développées que vous ne l'avez d'abord indiqué ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Monsieur le Président, j'arrive à Thionville, pour la première et la seule fois, le 19, vers midi ou deux heures. Je vois le colonel Turnier à la gare ; il entre dans mon compartiment, où se trouvent l'intendant de Préval, l'aumônier en chef et le médecin en chef de l'armée. Nous arrivons. Je lui demande des détails sur la bataille de la veille ; il m'en donne de très-incertains, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire. Puis il me signale ce fait brutal de la voie coupée à Hagondange, entre Thionville et Metz.

A ce moment ma pensée n'est pas de rester à Thionville; c'est un point où je n'ai rien à faire. D'abord je ne donne pas de dépêche au colonel Turnier, parce que je n'en ai pas à envoyer et que je compte aller à Montmédy et de là en expédier. J'agis de la sorte d'autant plus que M. Guioth veut bien me dire qu'il a des hommes sûrs qui connaissent le pays. Donc je ne charge pas le colonel Turnier d'envoyer au

maréchal Bazaine une dépêche qu'il aurait fallu faire sur place. J'ai dû lui dire : « Si vous écrivez au maréchal, vous lui direz que vous m'avez vu. » Mais de dépêche officielle, je ne lui en ai pas donné, par la bonne raison que j'avais l'intention d'en envoyer par une voie plus sûre et parce que je n'avais alors rien de bien urgent à lui dire, sinon que j'étais suivi d'un convoi de munitions. C'était quelque chose, il est vrai, mais en dehors de cela je n'avais pas un plan de campagne, pas une direction à lui donner, en dehors de la pensée qu'il m'avait chargé de communiquer à l'empereur et qui avait été approuvée. Voilà comment j'explique cela. Du reste, je ne sais pas quel jour Déchu et Flahaut partent.

M. le Président. — Flahaut est parti le 19 au soir.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Alors, c'est après mon passage. Le colonel Turnier ne m'a pas dit qu'il allait envoyer des émissaires. Il était dans la place où il commandait, comme moi j'allais m'instituer agent de communications à Montmedy.

M. le Président. — Je trouve regrettable que dans des circonstances pareilles, vous trouvant à Thionville, vous n'ayez pas tenté de faire passer quelques communications à votre général en chef. Je pense que vous-même vous aurez regretté alors l'arrêt de votre train à Hayange ; vous avez donné des explications, — et on ne peut l'interpréter par aucun motif qui touche à votre honneur, — mais enfin il y a eu là une inadvertance singulière.

Je me suis reporté au rapport du chef de service, vous en aviez dit un mot l'autre jour, et je vois que ce qu'il signalait était un arrêt tout provisoire, qui avait l'apparence d'un arrêt temporaire. Je me suis reporté à la carte, je n'avais pas les distances très-présentes l'autre jour, j'ai vu qu'Hayange est à quatre ou cinq kilomètres de Thionville. Je me suis reporté à l'indicateur des chemins de fer, j'ai vu qu'Hayange était la dernière station avant Thionville. Je me suis étonné qu'un officier de votre activité et de votre courage n'ait pas essayé de parvenir tout de suite jusqu'au point qui, quelques instants auparavant, était en communication avec Metz, — vous auriez pu le savoir facilement, — et qui se trouvait encore en communication avec cette ville quelques instants plus tard.

Vous aviez, il est vrai, avec vous, le médecin en chef, l'aumônier ; mais ce n'est pas à vous que j'ai besoin d'apprendre que les devoirs d'un officier d'état-major ne sont pas exactement les mêmes que les devoirs de l'aumônier et du médecin en chef. Et enfin, quant au convoi qui vous préoccupait, — et je conçois le souci que vous aviez à cet égard, — vous auriez pu, ce me semble, le confier soit aux nombreux commandants de place, soit au directeur de l'artillerie de Charleville, soit à l'intendant de Préval que vous laissiez derrière vous. Je ne doute pas que vous ayez agi ainsi par un motif respectable ; j'avoue que celui que je cherchais et qui m'avait frappé d'abord, — presque le seul qui pût venir à l'esprit, — était que vous aviez la pensée que l'armée du Rhin arriverait si promptement que vous n'auriez pas besoin de chercher à aller vers elle ; sans cela, je ne puis vous cacher que je verrais avec étonnement et regret la rapidité avec laquelle vous avez renoncé à profiter de la situation de Thionville pour communiquer avec le maréchal et le rejoindre.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — La pensée que vous venez d'exprimer, monsieur le Président, relativement à la rapidité de la marche de l'armée du Rhin, était parfaitement la mienne. Je croyais parfaitement que le lendemain je n'avais qu'à aller vers l'armée. C'était bien la pensée de mon chef quand je l'ai quitté, et c'est pour cela que j'ai pris un point qui me rapprochait beaucoup plus de cette armée.

M. le Président. — Ce n'est pas là ce que je voulais dire. Mes paroles, quelquefois, ne sont pas très-exactement interprétées, et c'est très-naturel. Ma pensée est celle-ci : je crois que vous ne pouviez pas avoir de moyen plus rapide pour rentrer à Metz que le chemin de fer de Thionville, lequel n'avait été que momentanément interrompu et a été ouvert après votre passage.

Vous ne pouviez pas savoir si cette interruption n'était que momentanée ; mais vous pouviez, étant à Hayange, prendre des informations, laisser le médecin, l'aumônier, le convoi faire retour en arrière et aller à Thionville pour prendre la voie la plus prompte, le mode de communication le plus rapide que vous pussiez trouver pour rejoindre votre général en chef ou communiquer avec lui. Et ce n'est pas, j'en suis sûr, la préoccupation de certains mouvements des Prussiens sur Thionville qui vous retenait, — je sais que vous auriez recherché l'ennemi plutôt que de l'éviter, — mais M. le maréchal lui-même a déclaré que ni lui ni ses commandants de corps d'armée n'avaient cru un moment à Metz au mouvement des Prussiens sur Thionville ; c'eût été pour le convoi que vous auriez craint, et vous auriez bien fait de ne pas le risquer. Quant à vous personnellement, pour rejoindre votre général en chef et communiquer avec lui, vous n'aviez pas de point plus favorable, probablement au moins, que Thionville, et je pensais que, si vous ne vous étiez pas arrêté et si vous étiez revenu si promptement vers Charleville, c'est que vous croyiez, d'après les indications que vous rapportiez de Châlons et d'après les essais de communication qui avaient pu être faits, que l'armée du Rhin allait se mettre rapidement en marche et se diriger sur les points où vous vous portiez, de sorte que vous ne trouviez rien de plus court, pour vous rapprocher d'elle, que de reculer sur le chemin de fer de Thionville à Charleville. Voilà quelle était ma question.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Mon arrêt à Hayange est bien plus sérieux qu'un arrêt provisoire. On ne nous dit pas : « La voie n'est pas sûre, » on dit : « La voie est coupée, et ordre formel est aux trains de ne pas aller au delà. »

M. le Président. — Ordre d'arrêter provisoirement les trains ?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Nous avons télégraphié à Thionville, et on nous a répondu : « Maintien de cet arrêt. » Ce qui prouve bien que c'était plus sérieux qu'un simple arrêt provisoire, c'est que la circulation sur la voie n'a pas été rétablie, non-seulement à Pierrepont et à Longuyon, — où je crois qu'elle a été coupée plus tard, — mais elle n'a été rétablie entre Thionville et Charleville que le lendemain matin à huit ou neuf heures.

M. le Président. — Vous ne croyez pas qu'il eût été possible de demander des nouvelles de Metz ? Puisque le télégraphe marchait entre Thionville et Charleville, vous auriez pu demander si l'on communiquait entre Thionville et Metz.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — J'apprenais à ce moment-là que le chemin de fer et le télégraphe étaient coupés à Hahondange entre Thionville et Metz.

M. le Président. — Ils ont été promptement rétablis.

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Voilà quelle a été ma pensée à ce moment ; j'ai cru bien faire, et je l'ai regretté de tout mon cœur.

M. le Président. — Je partage votre regret à cet égard. Je n'insiste pas davantage ; je voulais vous indiquer seulement

ce que vous auriez pu faire à cette occasion. Cela, du reste, est étranger à la cause, et je ne vous en parlais que pour montrer à quel point il est regrettable que vous n'ayez pas profité de ces modes de communication pour faire parvenir immédiatement à M. le maréchal Bazaine des instructions qui, je persiste à le croire, avaient une importance sérieuse.

Avez-vous eu communication des nouvelles reçues de Metz par le colonel Turnier, notamment de la lettre du général Coffinières du 20 août?

M. le lieutenant-colonel Magnan. — Je n'ai pas reçu cette dépêche, monsieur le Président; j'ai reçu du colonel Turnier des avis beaucoup plus courts que ceux-là; je n'ai jamais reçu cette dépêche telle qu'elle est là.

M. le Président. — Il me semble cependant qu'elle était assez importante pour être communiquée à l'aide de camp du maréchal Bazaine. Mais vous n'en êtes pas responsable.

(La séance est suspendue à trois heures. Elle est reprise à trois heures vingt-cinq minutes.)

M. le Président. — Greffier, appelez le témoin qui s'est présenté aujourd'hui à la salle d'audience.

(M. Noël répond à l'appel de son nom et se retire.)

M. le Président. — Appelez le colonel Lewal.

DÉPOSITION DU COLONEL LEWAL.

M. le Président. — Colonel, vous avez déjà prêté serment devant le conseil; je vous rappelle que vous continuez votre déposition sous la foi du serment que vous avez prêté.

Faites connaître au conseil ce que vous savez des communications venues de l'extérieur, et qui ont été ou qui ont pu être reçues à Metz pendant le mois d'août 1870.

M. le colonel Lewal. — Le seul incident sur lequel j'aie à déposer est une dépêche arrivée le 23 à Metz. Cet incident se divise en deux parties très-distinctes : la première, c'est le fait en lui-même qui, je crois, ne peut pas donner lieu à de grandes contestations; le second, c'est la date de l'arrivée de cette dépêche, — c'est là le point contesté.

Avec l'agrément de M. le Président, je diviserai ma déposition de cette manière.

M. le Président. — Divisez-la comme vous voulez, pourvu qu'elle soit entière.

M. le colonel Lewal. — Le 20 août,—n'insistons pas sur la date dans cette première partie, — je reçus dans l'après-midi une dépêche; il était assez tard, trois heures ou quatre heures. Je la portai immédiatement chez le maréchal Bazaine, je la lui remis dans son cabinet, et je lui demandai s'il avait quelque dépêche à renvoyer, l'homme qui l'avait apportée étant disposé à repartir. M. le maréchal me répondit qu'il n'avait rien pour le moment, mais qu'il fallait garder l'homme, que, dans la soirée peut-être, il m'enverrait quelque chose à remettre. Je salua M. le maréchal pour me retirer; j'avais déjà la main sur le bouton de la porte, lorsque M. le maréchal me dit : « Attendez un moment, nous allons voir ce que c'est. » Je me retournai sans bouger de place; j'étais tout à fait contre la porte. M. le maréchal était debout, le dos à sa petite table de travail, à cinq ou six pas de moi. Il déroula la cigarette et lut la dépêche immédiatement, à l'instant même.

Cette dépêche indiquait un mouvement de l'armée de Châlons sur la Meuse ou sur l'Aisne, enfin un mouvement de l'armée de Châlons dans notre direction. A ce moment, nous savions, non pas d'une manière certaine, mais suffisante, que l'armée du prince royal marchait sur Châlons et qu'on avait constitué une seconde armée de réserve, sous le prince de Saxe, entre l'armée du prince royal et celle de Metz. Au moment où j'entendis lire que l'armée de Châlons marchait à contre-courant de ces deux armées vers Metz, je fus frappé de l'immense danger qu'elle courait. Il était si facile de penser que l'armée du prince de Saxe pouvait appuyer légèrement à droite et l'arrêter de front, pendant que l'armée du prince royal la prendrait de flanc, que cette nouvelle m'arracha immédiatement un cri : « Ah! monsieur le maréchal il faut partir tout de suite. »

M. le maréchal me répondit : « Tout de suite! tout de suite! c'est bien vite! nous ne pouvons pas partir tout de suite. »

Je crus que M. le maréchal interprétait mal ma pensée ou que je m'étais servi d'une mauvaise expression si, par « tout de suite, » il entendait que c'était à l'instant même. « Je repris : « Je veux dire demain matin. » M. le maréchal me fit observer qu'on ne pouvait pas partir le lendemain, qu'il y avait encore beaucoup de choses à faire, et alors j'insistai pour que ce fût pour le lendemain du moins. M. le maréchal reprit qu'il fallait au moins deux jours, qu'il y avait encore beaucoup à faire.

Une conversation s'engagea alors, j'insistai pour que le départ eût lieu le plus tôt possible. — Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de reproduire tous les détails de cette discussion, qui n'intéresserait pas beaucoup le conseil. — La question des bagages fut surtout traitée, et enfin, comme je me disposais à prendre congé de M. le maréchal, il me dit « Surtout, ne parlez de cette dépêche à personne. » Je répondis : « Je sais trop combien nous sommes mal entourés, combien nous avons ici d'agents qui nous observent, pour en parler, » et je me retirai.

Voilà, en lui-même, le fait de la dépêche.

Maintenant, à quelle date cette dépêche est-elle parvenue à Metz? Voilà la question intéressante de cet incident. Il faut remarquer que nous sommes en présence de deux séries de faits : l'une, qui a commencé le 23 et s'est terminée le 26; l'autre qui, selon moi, a commencé le 28 et s'est terminée le 31. Ces deux séries de faits ont, au premier abord, une analogie qui est extrêmement frappante : une dépêche arrivée, mes relations avec M. le maréchal et une tentative de sortie. Deux séries de faits pareils s'étant produites à deux ou trois jours de distance, il est parfaitement admissible qu'on puisse se tromper et appliquer à l'une des séries ce qui appartiendrait à l'autre.

A distance, ceci n'aurait rien de bien extraordinaire; on peut faire confusion, on peut se tromper, et je n'ai pas la prétention de dire que je ne me trompe pas; mais je vais expliquer au conseil pourquoi je crois ne pas me tromper.

De nombreux émissaires sont venus à Metz; il y a des dépositions que le conseil entendra, je pourrais citer bien des témoignages, il n'est pas douteux que M. le commissaire du gouvernement les reprendra dans l'accusation avec beaucoup plus d'autorité et de talent que moi; je ne crois donc pas devoir en parler. D'ailleurs je n'en ai pas besoin, je crois, pour établir que cette dépêche est venue le 23, et c'est dans un tout autre ordre d'idées que je vais en chercher la preuve.

Lorsque je quittai M. le maréchal, le 23, il me dit : « Je vous ferai appeler pour préparer les ordres de sortie. » C'est le 24 que je reçus du général Jarras l'ordre de me rendre chez M. le maréchal. M. le maréchal m'indiqua de quelle manière générale il voulait exécuter la sortie, je soumis à M. le maréchal quelques observations sur ce projet de sortie, — je ne crois pas avoir besoin de dire quel il était, je

reste dans la réserve la plus grande à ce sujet, — je soumis donc mes observations à M. le maréchal sur ce projet. M. le maréchal voulut bien s'y rendre ; il renonça à ses idées premières, il me fit l'honneur de me demander comment, à mon avis, je croyais qu'elle pût s'opérer.

Je répondis immédiatement que, pour moi, il n'y avait aucun doute que la sortie devait avoir lieu par le sud, et je me basai sur ce que, le 7 ou le 8 août, j'avais été appelé par M. le maréchal Le Bœuf, à qui, sur sa demande, j'avais déjà exposé ce projet ; il m'avait emmené chez l'empereur, où je l'avais exposé de nouveau. Mon opinion était donc fixe et arrêtée sur le mouvement par le sud. Je le dis à M. le maréchal, et cependant j'ajoutai : « Dans les circonstances où nous sommes, ayant écrit que vous sortiriez par le nord, l'armée de Châlons étant en mouvement, il faut tenir la parole donnée et sortir, coûte que coûte, par le nord. » Ayant écarté la rive gauche de la Moselle pour diverses raisons, — le passage, en ce moment, ne pouvait s'effectuer rapidement, parce qu'il fallait faire l'attaque des plateaux,—je dis : « Il ne reste que Sainte-Barbe, il faut absolument sortir par là. »

M. le maréchal, se rangeant à cette opinion, admit la sortie par Sainte-Barbe et me donna ses instructions pour étudier ce projet. Il est bien évident que si j'ai insisté pour sortir par le nord, alors que ma conviction était de sortir par le sud, il y avait à cela une raison déterminante. Eh bien, lors de la seconde sortie, il n'y a pas eu de discussion, comme je vais avoir l'honneur de le dire tout à l'heure au conseil ; il n'y a eu qu'un ordre, qui m'a été donné par M. le maréchal et qui consistait à reprendre les mêmes dispositions que la première fois. Cette seconde fois, il n'y a donc pas eu de discussion, et je me rappelle n'avoir fait aucune espèce d'observation. Ceci est déjà une preuve, selon moi, que je n'ai pas pu me tromper, et que la dépêche est arrivée le 23. D'un autre côté, il y a un autre fait qui me semble très-concluant :

Le 28, je reçus du général Jarras l'ordre de me rendre au fort Saint-Julien pour m'y mettre à la disposition de M. le maréchal, qui devait y venir ; j'ignorais absolument de quelle mission j'allais être chargé. Je m'y rendis ; j'étais accompagné du commandant Samuel et du capitaine Gavard. Nous étions sur le parapet du fort Saint-Julien, attendant M. le maréchal, lorsque nous aperçûmes le break du général Soleille, dans lequel se trouvait M. le maréchal, qui filait sur la route de Sainte-Barbe et qui atteignait la ferme de Grimont. Nous remontâmes à cheval immédiatement, nous y courûmes, et, lorsque j'arrivai, je trouvai M. le maréchal et le général Soleille à pied sur la route ; une conversation était déjà engagée. C'est alors que M. le maréchal me dit : « Nous allons sortir, nous reprendrons les mêmes dispositions que la première fois. » Je ne fis aucune observation, je le répète.

La conversation continua entre M. le maréchal et le général Soleille, et un incident de cette conversation m'amena à demander de nouveau à M. le maréchal la suppression des bagages. Je plaidai cette cause, en rappelant à M. le maréchal qu'il avait été arrêté dans sa marche, le 26, en revenant à son quartier général, par l'immensité de ces bagages qui lui barraient la route. J'ai demandé la suppression complète, puisque nous devions faire une nouvelle sortie. M. le maréchal paraissait approuver les observations que j'avais l'honneur de lui soumettre ; elles furent combattues assez vivement par le général Soleille, qui me dit que cette mesure était beaucoup trop rigoureuse, et je regrettai d'avoir soulevé cet incident.

Ainsi, c'est sur le terrain, devant la ferme de Grimont, sur la route de Sainte-Barbe, que M. le maréchal m'annonça la sortie qui devait avoir lieu le 30, et qui n'eut lieu que le 31. Cette reconnaissance, à quelle date s'est-elle passée ? Je crois être sûr que c'est le 28, et j'ai pour cela une raison : Cela n'a pas été le 30 ; nous devions sortir ce jour-là, et j'ai été occupé toute la journée, je m'en souviens parfaitement ; mais le 30 on n'est pas sorti. Elle aurait donc pu avoir lieu le 29 ; dans tous les cas, elle aurait eu lieu avant la réception de la dépêche, car la dépêche dont j'ai souvenir est arrivée tard, le soir, et j'avais l'ordre d'être au fort Saint-Julien à neuf heures du matin.

Je crois qu'elle est du 28, et il y a une preuve matérielle qu'elle est du 28, car le commandant Samuel m'accompagnait, et le colonel Lamy, qui était chargé de commander le service des officiers, avait un carnet sur lequel il les inscrivait ; or, le commandant Samuel est porté comme ayant marché le 28, et il n'est pas porté à la date du 29 ni du 30. Si donc j'ai appris la sortie du 31 sur le terrain, le 28, quand la dépêche du 29 est arrivée, — ce que je ne nie pas, je n'en sais rien, je ne l'ai pas vue, — mais en admettant que ce soit celle que je place le 23, je n'aurais pas pu dire à M. le maréchal : « Il faut partir, » puisque M. le maréchal m'avait annoncé son intention à cet égard.

Si même nous écartons tout ce que je viens de dire, — supposé qu'il n'y ait pas eu cette reconnaissance, — elle a eu lieu, — mais supposé qu'elle n'ait pas eu lieu, et que le fait dont je viens d'entretenir le conseil se soit passé le 29, j'avais demandé à partir le lendemain matin ; des ordres m'ont été donnés pour partir le lendemain matin. Il n'était donc pas possible de discuter avec le maréchal la question de partir le lendemain ou le surlendemain ; le maréchal n'aurait pas pu me répondre : « Il nous faut deux jours, » puisqu'il a donné l'avis immédiat de sortir le 30.

Si on n'est pas sorti ce jour-là, le conseil le sait, c'est parce que les ponts n'étaient pas prêts, et qu'il y a eu contre-ordre. Ainsi rien de ce que je dis et que je me rappelle parfaitement, rien n'aurait pu avoir lieu le 29, — et je ne discute même pas la dépêche, — encore moins le 30 : ce serait encore plus invraisemblable. J'avais insisté pour sortir alors que le maréchal m'avait fait connaître son intention. Pour moi, dans ce second ordre d'idées, il y a évidemment certitude, une certitude qui n'est pas matérielle, qui n'est pas absolue ; mais ma conviction, et ma conviction complète, est que je n'ai pas pu dire, ni le 29 ni le 30, ce que j'ai dit avant la sortie du 26.

Je ne sais pas si le conseil se trouve suffisamment éclairé ?

M. le Président. — La critique, la discussion est entièrement étrangère au devoir d'un témoin : l'exactitude, la sincérité, la complète sincérité sont les seules choses que la loi prescrive et que je doive exiger de vous ; si vous avez voulu dire que vous vouliez vous abstenir de toute discussion, vous avez eu raison, parce que, je le répète, ce n'est pas cela que la loi demande aux témoins.

Ainsi vous êtes bien certain que c'est le 23 que le maréchal a reçu la dépêche dont vous venez de parler ?

M. le colonel Lewal. — C'est ma conviction.

M. le Président. — La forme de cette dépêche était celle d'une cigarette ?

M. le colonel Lewal. — Oui, monsieur le Président, celle d'une cigarette.

M. le Président. — Et elle était en clair et non chiffrée, puisque M. le maréchal l'a lue couramment ?

M. le colonel Lewal. — J'ai toujours dit que M. le maréchal l'avait lue à l'instant même ; si elle avait été en chiffres, il lui aurait fallu au moins le temps de la traduire.

M. le Président. — On vous a cité, dans une déposition antérieure, faite par un autre témoin, un détail qui se rapporte à un des points que vous avez touchés dans votre déposition et sur lequel je désire avoir une déclaration précise:

M. le général Jarras, dans sa déposition, en signalant quelques circonstances qui lui paraissaient indiquer un manque de confiance de la part de M. le maréchal à son égard, M. le général Jarras a dit que les ordres pour la prise d'armes du 26 avaient été donnés le 25 par M. le maréchal, et préparés par des officiers de l'état-major général en dehors du chef de cet état-major général. Vous étiez, je crois, le premier des chefs de section de l'état-major général. Est-ce vous qui avez été chargé de préparer ces ordres?

M. le colonel Lewal. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Voilà ce que je désirais savoir.

En parlant de la dépêche du 23, vous avez fait quelques allusions à une dépêche postérieure. Aviez-vous assisté à l'arrivée de la dépêche dite du 29?

M. le colonel Lewal.— Non, monsieur le Président, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas arrivée.

M. le commissaire du gouvernement. — La dépêche dont vous avez entendu la lecture ne portait-elle pas l'indication d'un rendez-vous pour l'armée de Châlons, du côté de Stenay?

M. le colonel Lewal. — Stenay? Je ne crois pas qu'il y ait eu dans la dépêche d'autres noms que ceux de la Meuse ou de l'Aisne.

M. le commissaire du gouvernement. — Je n'ai posé la question que pour rappeler ce que, dans une autre déposition, vous avez dit devant le conseil d'enquête.

M. le colonel Lewal. — Devant le conseil d'enquête, j'ai dit ceci : « Cette dépêche a été lue par M. le maréchal. J'étais vis-à-vis de lui, et je n'en ai vu ni la date, ni la signature, ni l'écriture. » Le souvenir qui m'en était resté, et qui est bien présent à ma mémoire, c'était l'indication du mouvement de l'armée de Châlons. Ceci est incontestable. Lorsque, plus tard, ont paru certaines dépêches qui avaient été trouvées au château de Saint-Cloud, je les ai toutes lues, et quand j'ai été appelé devant le conseil d'enquête, j'ai dit : « Il y a là-dedans des dépêches qui ressemblent beaucoup à celle qui est arrivée à Metz et dont j'ai souvenir, mais il y a une différence, ce n'est pas tout à fait cela; c'est évidemment quelque chose d'analogue, sans être cependant la même dépêche. Celle qui y ressemblerait le plus, je dois le dire, c'est celle du colonel Turnier. Cependant, autant qu'il m'en souvient, dans la dépêche lue par le maréchal, il y avait la date du 29.

Il y avait aussi une indication qui était celle-ci: « *Je me porte...* ou *il se porte...* » c'est un détail qui m'échappe; je ne pourrais pas dire si la phrase était à la première ou à la troisième personne; mais, quant à l'indication du mouvement de l'armée de Châlons, elle y était.

M. le Président. — La date du jour où le mouvement commençait n'était pas indiquée ?

M. le colonel Lewal. — Non, il n'y avait pas la date du commencement du mouvement.

M. le commissaire du gouvernement — Au moment où la dépêche a été lue par M. le maréchal, y avait-il quelqu'un dans son cabinet ?

M. le colonel Lewal. — Oui, mon général. Il y avait certainement, outre M. le maréchal et moi, trois personnes, peut-être quatre, — je l'ignore, — mais il y en avait au moins trois.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous n'avez pas souvenance des personnes qui se trouvaient là ?

M. le colonel Lewal.—Ceci est plus difficile à dire. Comme je connaissais presque tous les officiers de M. le maréchal, à une aussi grande distance du jour où les faits se sont passés, je pourrais bien confondre. Cependant, si j'avais à les indiquer, sous toutes réserves, je dirais ceci : Il y avait derrière M. le maréchal, et en partie caché par lui, un officier qui écrivait sur le petit guéridon à dessus de marbre gris qui était dans le cabinet de M. le maréchal : je crois que cet officier était M. Adolphe Bazaine. Il y avait un peu plus sur ma gauche un autre officier debout: je me le rappelle fort bien; il me regardait; je ne le connaissais pas, je cherche quel était dans la maison de M. le maréchal Bazaine l'officier que je ne connaissais pas à cette époque-là, je suis convaincu que c'était M. de Mornay : je pouvais l'avoir déjà vu, mais à cette époque je ne le connaissais pas.

Il y avait une troisième personne dont la présence est restée surtout dans mon souvenir. Cette personne se tenait appuyée contre la porte-fenêtre du jardin, la tête posée sur son bras ; elle regardait dans le jardin et n'a pas tourné la tête quand le maréchal a lu la dépêche. Cet individu était en bourgeois, ou du moins il portait un paletot bourgeois.

Quel pouvait être ce personnage qui se trouvait en bourgeois dans la maison du maréchal ?

Quelquefois M. le colonel Boyer portait un paletot bourgeois; cependant je ne pense pas que ce fût lui, car il ne serait pas resté immobile en entendant la lecture d'une dépêche pareille. Certainement il se serait retourné et l'individu qui était là n'a pas bougé. Qui était-ce? Je n'en sais rien.

Pour les autres personnes, mes souvenirs sont assez présents; à la rigueur je pourrais peut-être me tromper, mais je ne le crois pas.

M. le commissaire du gouvernement. — Je demanderai à poser une autre question au témoin, dans un autre ordre d'idées.

Le maréchal vous a-t-il souvent demandé des émissaires pour porter ses correspondances à l'extérieur? Est-il vrai que, à différentes reprises, l'état-major général ait fait des difficultés pour lui procurer les émissaires qu'il demandait et dont l'aptitude était constatée?

M. le colonel Lewal. — Jamais, mon général, jamais! Tout ce qu'a voulu M. le maréchal, nous l'avons fait.

M. le maréchal a souvent envoyé des émissaires que je ne connaissais pas; il a reçu des dépêches sans que je l'aie su : c'était parfaitement son droit.

M. le commissaire du gouvernement. — Ainsi, toutes les fois que M. le maréchal a demandé un agent à l'état-major général, cet agent lui a été envoyé immédiatement?

M. le colonel Lewal. — Toujours, mon général.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est ce que je tenais à constater.

M. le Président. — Y a-t-il d'autres questions à poser au témoin ?

Me Lachaud. — Monsieur le Président, M. le colonel Lewal disait tout à l'heure qu'il s'était passé deux séries d'opérations qui auraient pu, dans une certaine mesure, le faire hésiter sur la date de l'arrivée de la dépêche, et que c'était en dehors, et par des faits qu'il a constatés tout à l'heure, qu'il était parvenu à se fermer la conviction que cette dépêche est arrivée le 23. Bien entendu, je ne peux pas discuter, quant à présent, avec le colonel Lewal. Mais je voudrais vous prier, monsieur le Président, d'avoir la bonté de de-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 31 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

mander à M. le colonel Lewal comment il se fait qu'il ait pu entendre, ou cru entendre, dans une dépêche, celle qui, suivant lui, serait arrivée le 23, le nom de Stenay.

M. le Président. — Vous avez entendu la question ; pouvez-vous y répondre?

M. le colonel Lewal. — Je crois avoir dit au conseil qu'il y avait dans la dépêche les noms de la Meuse ou de l'Aisne, mais qu'au contraire je ne connaissais pas le nom de Stenay.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, auriez-vous la bonté de faire remarquer à M. le colonel Lewal que, devant le conseil d'enquête, quand cette question si grave a été examinée, et avec quel soin ! M. le colonel Lewal a dit que, dans la dépêche, il y avait le nom de Stenay. Quand la réponse sera faite, je prierai monsieur le Président de me permettre de lire textuellement cette partie de la déclaration de M. le colonel Lewal devant le conseil d'enquête.

M. le Président, *au témoin.* — Vous avez entendu la question, veuillez y répondre.

M. le colonel Lewal. — Je ne dis pas le contraire. Devant le conseil d'enquête j'ai pu dire que la dépêche parlait de Stenay ; mais il faut remarquer qu'à ce moment j'ai lu toutes les dépêches qui arrivaient ; j'ai pu confondre et dire qu'il y avait Stenay, je crois qu'il y avait la Meuse ou l'Aisne, mais devant le conseil d'enquête, j'ai pu dire Stenay; je ne le nie pas du tout.

M. le Président. — Monsieur le défenseur, si vous voulez lire maintenant le passage de la déposition du colonel devant le conseil d'enquête...

Me Lachaud. — Monsieur le Président, voici quelle était alors la réponse de M. le colonel Lewal :

« Je n'ai pas vu la dépêche du 30... » — La dépêche du 30 et la dépêche du 23, ce serait la même, toutes les deux étant de M. le maréchal de Mac-Mahon, mais arrivant à des jours différents. — Je reprends :

« Je n'ai pas vu la dépêche du 30, mais c'est bien là l'idée de celle du 19; seulement il manque, je crois, une phrase qui complétait la pensée. Il me semble qu'il y avait dans cette dépêche : « Je serai à Stenay le 27 ou le 29 ; » je ne me rappelle pas exactement, mais je crois bien qu'il y avait l'indication du nom de Stenay, que je ne retrouve pas dans les dépêches qui ont été publiées. Ce qui m'avait frappé surtout, c'est le mouvement que le maréchal Mac-Mahon annonçait. »

Maintenant, monsieur le Président, je vous demanderai l'autorisation de lire les deux dépêches, celle qui annonçait le marche du général Ducrot et qui est arrivée le 29, et celle qu'on prétend être arrivée le 23, et qui, d'après M. le maréchal, n'est arrivée que le 30.

Je n'examine pas, quand à présent, si elle était en clair ou chiffrée, ceci c'est de la discussion ; mais je vous demande la permission de lire ces deux dépêches, si vous le voulez bien.

M. le Président. — Parfaitement.

Me Lachaud. — Voici la dépêche qui est arrivée le 29 : c'est celle qui indiquait la marche de M. le général Ducrot, dépêche qui était en clair et que nous avons au dossier ; elle est ainsi conçue :

« Général Ducrot commande corps Mac-Mahon ; il doit se trouver aujourd'hui 27 à Stenay, gauche de l'armée ; général Douay à la droite, sur la Meuse.

« Se tenir prêt à marcher au premier coup de canon. »

Voici maintenant la depêche qui serait arrivée du maréchal Mac-Mahon, et qui, d'après nous, était la dépêche chiffrée ; elle est ainsi conçue :

« Reçu votre dépêche du 19 dernier, à Reims. Me porte dans la direction de Montmédy; serai après-demain sur l'Aisne, d'où j'agirai selon les circonstances pour vous venir en aide.

« Envoyez-moi de vos nouvelles. »

Je ne peux pas discuter en ce moment ; j'ai indiqué les deux dépêches ; plus tard j'en tirerai les conséquences.

M. le Président, *à M. le colonel Lewal.* — Avez-vous souvenir que la dépêche qui a été lue devant vous eût la forme d'une dépêche ou d'un avertissement envoyé à un général ?

M. le colonel Lewal. — Elle avait la forme d'une dépêche, mais il n'était question ni de M. le général Ducrot ni de M. le général Douay dans la dépêche dont j'ai gardé le souvenir. Quant à la dépeche dont on vient de parler, et qu'on persiste à m'attribuer, la dépêche de M. le maréchal de Mac-Mahon, elle était chiffrée, et il est bien certain qu'on ne pouvait pas lire une dépêche chiffrée en la recevant.

Me Lachaud. — Mais quelle dépêche ?

M. le Président. — La dernière, celle du 30.

Me Lachaud. — Évidemment, elle était chiffrée.

Je ne veux pas, monsieur le Président, — vous ne me le permettriez pas, — je ne veux pas empiéter sur la discussion. Dépêche du 23, dépêche du 30, dépêche du maréchal de Mac-Mahon, la grande dépêche, celle qui a une si grande

importance, elle a été chiffrée toujours. Mais c'est de la discussion. Je n'insiste pas. Quant à celle qui est arrivée le 29, celle qui a été expédiée par le colonel Turnier, elle est aux pièces et elle est en clair.

Maintenant, monsieur le Président, auriez-vous la bonté de demander au colonel s'il a porté, le 23, sur son registre des fonds secrets l'arrivée de l'émissaire qui a apporté la dépêche et la somme qui lui a été donnée?

M. le colonel Lewal. — Non; jamais je n'ai porté sur le registre des fonds secrets ni l'arrivée ni le départ des agents.

M. le Président. — Y a-t-il d'autres questions à adresser au témoin?

M. le maréchal. — M. le colonel Lewal affirme que la dépêche est arrivée le 23; moi j'affirme qu'elle n'est pas arrivée le 23. Toute la théorie qu'a exposée M. le colonel Lewal pour prouver son dire n'est pas du tout dans l'ordre d'idées dans lequel j'ai agi. Ce n'est nullement par suite de l'arrivée prétendue de cette dépêche le 23, mais en conséquence d'une lettre que j'avais envoyée à l'empereur, précisément à cette date du 23, lettre qui portait ceci :

« Metz, 23 août.

« Les derniers renseignements indiquent un mouvement du gros des forces ennemies, et il ne resterait à cheval sur les deux rives de la Moselle que les armées du prince Frédéric-Charles et du général Steinmetz.

« Des témoins oculaires affirment avoir vu des équipages de ponts entre Ars et Gravelotte.

« Si les nouvelles ci-dessus se confirment, je pourrai entreprendre la marche que j'avais indiquée précédemment par les forteresses du nord, afin de ne rien compromettre. Nos batteries ont été réorganisées et réapprovisionnées, ainsi que l'infanterie.

« L'armement de la place de Metz est presque complet et j'y laisserai deux divisions, car les travaux de Saint-Julien et de Queulen sont loin d'être terminés. L'état moral et sanitaire des troupes laisse moins à désirer.

« Nos pertes ont été si considérables dans ces derniers combats que les cadres sont très-affaiblis; j'y pourvoirai autant que possible. »

C'est à la suite de l'envoi de cette lettre que le 24 j'ai, en effet, causé avec M. le colonel Lewal de l'étude qu'il y avait à faire dans le but de passer de la rive gauche sur la rive droite de la Moselle et d'entreprendre une opération de ce côté; mais avec mes inférieurs je n'ai pas du tout l'habitude, quand il s'agit d'opérations militaires, de m'ouvrir aussi largement et d'entrer en discussion, comme M. le colonel Lewal a bien voulu le dire.

J'avais connu M. le colonel Lewal au Mexique, j'y ai été très-satisfait de son service, mais je ne puis admettre dans ce moment-ci sa théorie, qui consiste à dire que j'aurais accepté, depuis A jusqu'à Z, toutes ses observations. Tout cela est complétement en dehors de ma manière d'agir.

Ce qui est vrai, c'est que j'ai donné des ordres à M. le colonel Lewal, mais je ne lui ai nullement défendu d'en rendre compte à son chef, M. le général Jarras. Par conséquent, quand M. le colonel Lewal a fait, comme il l'a dit, une étude pour le passage de la rive gauche sur la rive droite, il a dû en rendre compte à M. le général Jarras; s'il ne l'a pas fait, il a eu tort.

M. le colonel Lewal. — Je l'ai fait.

M. le Président, *au témoin.* — Vous n'avez pas à répondre.

M. le maréchal. — Je suis très-étonné aussi, puisqu'il y avait quatre personnes dans mon cabinet, du prétendu secret que j'aurais prié M. le colonel Lewal de vouloir bien garder. Il paraît assez extraordinaire que j'aie recommandé de garder le secret sur cette dépêche que ces quatre personnes avaient entendue. Le maréchal Canrobert l'a su, ce secret, le 26. Pourquoi donc alors ces messieurs sont-ils restés, pour ainsi dire, dans l'ignorance de ce fait-là, puisque, en dehors des trois personnes qui étaient chez moi, M. le colonel Lewal le savait, et M. le maréchal Canrobert le savait également? Comment M. le colonel Lewal, lors de cette conférence du 26, ne l'aurait-il pas dit? C'était son devoir, si la dépêche qui était arrivée était d'une aussi haute importance; tout au moins, il aurait dû en prévenir son chef d'état-major. Et nous l'ignorions complétement!

M. le Président, *au témoin.* — Est-ce avant le 26 que vous avez parlé à M. le maréchal Canrobert?

M. le colonel Lewal. — Non, monsieur le Président, je n'en ai parlé à personne avant le 26.

M. le maréchal. — Est-ce le 26 au matin ou au soir?

M. le colonel Lewal. — Pas même dans la journée.

M. le maréchal. — M. le colonel Lewal vient de dire tout à l'heure, je crois, qu'il en avait parlé le 26. Mais la manœuvre du 26 était tout simplement une reconnaissance sur la rive droite en vue des opérations qui devaient s'effectuer après.

M. le Président. — La question que j'ai posée au colonel Lewal était motivée par une observation de M. le général Jarras qui, dans sa déposition, s'était plaint de ce que les ordres, ce jour-là, avaient été donnés en dehors de lui.

M. le maréchal. — Quand je travaillais avec M. le colonel Lewal, il devait rendre compte à son chef de ce qu'il faisait. Sans être nommé sous-chef d'état-major général, il en remplissait les fonctions, et il devait rendre compte à son chef de tout ce qu'il disait, de tout ce qu'il faisait.

Pour en revenir à la dépêche du 23, M. le colonel Lewal ne m'a pas du tout dit d'où elle était venue, ni quel était l'émissaire qui l'avait apportée. Nulle part on n'en retrouve la moindre trace. Jamais, pendant notre séjour à Metz, on n'a parlé de cela. Ce n'est qu'après que ces messieurs sont rentrés d'Allemagne que cette dépêche a surgi tout à coup. J'en ai parlé à l'empereur, et je lui ai demandé s'il avait des détails sur cette affaire. Il m'a envoyé son aide de camp, M. Wauhert de Genlis, qui m'a donné des explications et des renseignements qui démontrent que cette dépêche était partie le 22, au nom de l'empereur et d'accord avec le maréchal de Mac-Mahon, en chiffres, et que c'est celle que nous avons reçue le 30. Je ne m'expliquerais pas d'ailleurs comment, le 23, aurait pu nous arriver une dépêche expédiée le 22 pour indiquer le mouvement de l'armée qui venait d'être décidé. On l'aurait envoyée à Carignan; de Carignan, comment serait-elle parvenue jusqu'à nous? Il y a une longue distance à parcourir; on ne pouvait la franchir à cheval, le télégraphe ne fonctionnait plus, il n'y avait donc qu'un piéton qui pût venir de Carignan; or, s'il était parti de Carignan, il lui aurait fallu plus de vingt-quatre heures pour faire le chemin.

M. le Président, *au témoin.* — Avez-vous quelques observations à faire sur ce que vient de dire M. le maréchal?

M. le colonel Lewal. — Oui, monsieur le Président. Le 24, M. le maréchal, en me donnant des ordres, m'avait remis quelques notes écrites de sa main. Je les ai portées au général Jarras, en lui disant : « Voici les instructions de M. le maréchal, qui prescrivent de faire les ordres de mouvement. »

M. le général Jarras m'a répondu : « Eh bien, faites-les! » Je lui demandai ses instructions particulières; il refusa de m'en donner, et j'ai fait faire les ordres de mouvement par les officiers de l'état-major général. Quand les ordres ont été préparés, je les ai portés à M. le général Jarras; c'était le soir. Je suis entré dans sa chambre, et je lui ai dit : « Mon général, voici tous les ordres de mouvement qui sont prêts; veuillez en prendre connaissance. » M. le général Jarras me répondit : « Allez les faire signer au maréchal. » Et comme j'insistais pour qu'il voulût bien en prendre connaissance, il s'y refusa de nouveau, en me répétant : « Vous les avez faits, allez les faire signer! »

Je n'ai pas le moindre doute à ce sujet.

M. le maréchal. — Je ne dis pas qu'il y ait doute; mais tout cela c'est dans un tout ordre d'idées que celui que vous venez de développer tout à l'heure.

M. le Président. — Appelez le colonel d'Andlau.

(Le témoin est introduit et prête serment.)

En réponse aux questions d'usage qui lui sont posées par M. le Président, il déclare se nommer d'Andlau (Joseph-Hardouin-Gaston), être âgé de quarante-neuf ans, colonel d'état-major, demeurant à Paris, avoir servi en Crimée avec M. le maréchal Bazaine, n'être ni son parent, ni son allié, n'avoir jamais été à son service ni ne l'avoir eu au sien.

M. le Président. — Colonel, veuillez faire votre déposition et rendre compte au conseil de ce que vous savez sur les communications de l'extérieur qui sont parvenues ou qui ont pu parvenir à M. le maréchal Bazaine pendant le mois d'août 1870.

M. le colonel d'Andlau. — Monsieur le Président, je sais très-peu de chose sur les relations extérieures qui pouvaient être établies entre l'armée constituée autour de Metz et celle de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui se constituait à Châlons. J'étais chargé du service des opérations et mouvements militaires, et j'avais à côté de moi un de mes collègues, le colonel Lewal, qui était placé à la tête du service des renseignements, ce qui fait que, quant à moi, je n'avais aucune espèce de relation avec les agents qu'employait le service des renseignements et reconnaissances; de plus, la plupart de ces agents étaient envoyés directement chez M. le maréchal commandant en chef l'armée du Rhin : de sorte que, pour mon compte, je ne savais que par des bruits vagues le retour ou l'arrivée des agents, et, le plus souvent, les renseignements de ces agents portaient sur les positions occupées par les Prussiens autour de nous, et, vu ma mission spéciale, c'était là ce qui me préoccupait le plus.

Cependant je dois dire, parce que c'est là un fait sur lequel le conseil désire peut-être être éclairé, que, le 23 ou le 24 août, je ne dirai pas que j'ai eu connaissance, mais j'ai eu le sentiment qu'il était probablement arrivé quelques communications de l'extérieur, parce que je vis prendre des mesures qui retombaient dans mon service et qui annonçaient un commencement de mouvements; c'était la réduction des bagages, c'était le colonel Lewal que je vis travailler lui-même sur un plan. M. le colonel Lewal vint me consulter sur le projet qu'il devait soumettre au maréchal, c'était un projet de déploiement de l'armée très-complet, sur la rive droite de la Moselle, et je crois que je lui dis à ce moment : « Il y a donc quelque chose; on veut donc sortir; il y a donc eu des nouvelles de l'intérieur? »

Le colonel Lewal me répondit que non et il se tut ou il me dit : « C'est un projet de sortie qui est préparé sur l'ordre du commandant en chef. » Ce projet fut expédié par mes soins le 25 au soir pour être exécuté le 26 au matin. Le 26 au matin les troupes furent mises en mouvement et, à deux heures, elles reçurent l'ordre de rentrer dans les quartiers par une pluie battante. Nous rentrâmes au Ban-Saint-Martin et, dans dans la soirée ou dans la matinée du 27, — je ne peux pas préciser les dates, — je causai avec le colonel Lewal de la triste promenade que nous avions faite la veille par ce mauvais temps et des résultats qu'elle avait eus.

Je lui parlai un peu des conséquences qui devaient en résulter, et le colonel Lewal me dit : « Ah! mon cher, c'est encore plus regrettable que vous ne pensez, car nous avions des nouvelles de l'armée du maréchal de Mac Mahon, qui se dirigeait de notre côté. » J'eus un mouvement de surprise bien facile à comprendre et je lui dis : « Est-ce possible? — Oui, me répondit le colonel Lewal. » Et il me raconta qu'il avait été apporté une dépêche au maréchal, qu'il l'avait ouverte devant lui, que le maréchal lui en avait donné lecture et qu'alors il avait dit au maréchal : « Il faut partir de suite. — De suite, c'est bien tôt, répondit le maréchal, mais demain ou après nous verrons. » Et, avant de quitter le maréchal, le colonel Lewal lui aurait encore dit : « Mais le plus tôt sera le mieux, croyez-le, monsieur le maréchal. »

Voilà ce que j'ai pu savoir de cette dépêche à ce moment. Plus tard, et jusqu'au 31 août, des bruits avaient été répandus dans l'armée, et je crois même pouvoir affirmer qu'ils l'avaient été par les aides de camp des généraux en chef; c'était à l'époque du conseil de guerre de Grimont, le 31 août; quand M. le maréchal eut réuni les chefs de corps à Grimont, pour donner les ordres d'attaque pour quatre heures du soir, les aides de camp nous dirent : « Nous croyons qu'il y a une dépêche du maréchal de Mac-Mahon, et que c'est ce qui fait décider le mouvement que nous allons entreprendre. »

En fait de communication, je n'ai vu que le matin, dans le porte-monnaie du colonel Lewal, deux dépêches enveloppées dans du caoutchouc, destinées à être envoyées à M. le maréchal de Mac-Mahon ou à l'empereur, suivant l'issue de la journée du 1er septembre.

Voilà tout ce que j'ai su.

M. le Président. — Vous avez achevé votre déposition?

M. le colonel d'Andlau. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à poser au témoin?

Et l'un de messieurs les juges?

Et monsieur le défenseur?

Me Lachaud. — Oui, monsieur le Président. J'ai à vous prier d'adresser deux questions à M. le colonel d'Andlau. Ces deux questions ne sont pas relatives à l'affaire; mais comme M. le colonel d'Andlau ne doit plus reparaître ici, il m'a semblé nécessaire de lui poser ces deux questions.

Il a paru un livre sans nom d'auteur et intitulé : *Metz, Campagne et Négociations*. J'ai l'honneur de prier monsieur le Président de demander à M. le colonel d'Andlau s'il en est l'auteur.

M. le Président. — M. le colonel d'Andlau est-il obligé de répondre à cette question sous la foi du serment qu'il a prêté?

M. le défenseur me paraît ici se placer dans cet ordre d'idées que l'accusé ou son défenseur a le droit de dire ce qui lui convient contre les témoins. Mais il me semble que, dans cet ordre d'idées, le témoin ne peut être obligé de répondre sous la foi du serment à une question qui n'intéresse pas l'objet même du débat. Avant d'aller plus loin, monsieur le défenseur, je vous pose à vous-même, comme jurisconsulte, cette question.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, la loi m'autorise à

dire, dans ma conscience, tout ce que je considère utile à la défense et à réclamer tous les renseignements qui, selon moi, peuvent apporter ici la lumière, et vous-même, monsieur le Président, le premier jour de ce débat, l'avez rappelé à M. le maréchal Bazaine.

Or, quand un écrit, que je n'ai pas à qualifier quant à présent, quand une lettre dont je parlerai plus tard et que je lirai, sont imputés à un témoin, pour pouvoir dire librement ce que je pense du témoin qui est réputé avoir écrit de semblables pages, il faut avant tout que je sache s'il en accepte la responsabilité. Si M. le colonel d'Andlau ne veut pas répondre à la question que je prie monsieur le Président de lui adresser, il en a le droit ; je garderai tous mes avantages.

M. le Président, *au témoin*. — Colonel, je vous rappelle que vous n'êtes pas obligé de répondre sous la foi du serment à la question que je vais vous poser.

Êtes-vous l'auteur du livre intitulé : *Metz, Campagne et Négociations?*

M. le colonel d'Andlau. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous aviez le droit de ne pas répondre, vous avez répondu.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, auriez-vous la bonté de demander maintenant au témoin s'il a été autorisé par M. le maréchal Bazaine ou par M. le ministre de la guerre à prendre copie de tous les documents officiels qui sont insérés dans son livre?

M. le Président. — Vous avez entendu la question, veuillez y répondre. Avez-vous été autorisé à prendre régulièrement copie de ces documents auxquels M. le défenseur vient de faire allusion?

M. le colonel d'Andlau. — Non, monsieur le Président.

Me Lachaud. — Il me reste à poser au témoin une troisième question. M. le colonel d'Andlau accepte-t-il la responsabilité d'une lettre qui a paru, le 22 décembre 1870, dans un journal étranger, lettre qui, évidemment, a dû être écrite par lui, parce qu'il y a des indications que je ferai connaître plus tard, et qui ne permettent pas de chercher un autre auteur?

M. le Président. — Colonel, je répète que vous n'êtes pas obligé de répondre sous la foi du serment à cette nouvelle question : Acceptez-vous la responsabilité de la lettre dont il vient d'être parlé?

M. le colonel d'Andlau. — Je reconnais que cette lettre a été écrite par moi le jour où j'arrivais à Hambourg. Après avoir été traîné au milieu de toute l'Allemagne, après avoir vu rendre nos armes et nos canons, j'étais dans un état d'exaspération facile à comprendre.

Mais cette lettre devait être gardée dans le secret le plus complet, et c'est par la plus épouvantable des indiscrétions qu'elle a été publiée par un journal auquel j'ai écrit dès le lendemain pour réclamer contre cette publication.

M. le Président. — Appelez M. le chef d'escadron d'état-major Samuel.

(Le témoin est introduit et prête serment.)

En réponse aux questions d'usage qui lui sont adressées par le Président, il déclare se nommer Samuel (Abraham-Auguste), être âgé de quarante-huit ans, chef d'escadron d'état-major, demeurant à Paris, n'avoir pas connu le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, n'être ni son parent ni son allié, n'avoir jamais été à son service, ni ne l'avoir eu au sien.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et rendre compte au conseil de ce que vous connaissez sur les communications de l'extérieur qui ont été reçues ou qui ont pu être reçues par M. le maréchal Bazaine pendant le mois d'août 1870.

M. le chef d'escadron Samuel. — Je ne sais absolument rien sur ce point. J'ai seulement entendu raconter plus tard pendant notre captivité par M. le colonel Lewal, avec lequel j'ai vécu pendant trois semaines en intimité, qu'il se trouvait un jour, le 28 août 1870, chez le maréchal Bazaine, lorsqu'une dépêche lui fut apportée. M. le maréchal lut cette dépêche devant le colonel Lewal ; elle annonçait que le maréchal de Mac-Mahon et son armée étaient en marche pour nous secourir.

Pendant mon séjour à Metz, je n'ai jamais entendu personne parler de cette dépêche. J'étais chargé spécialement du service des renseignements, sous les ordres du colonel Lewal et du lieutenant-colonel Fay ; je m'occupais d'envoyer des émissaires pour chercher à connaître les positions occupées par l'ennemi autour de nous. Quant aux communications extérieures, je n'ai jamais été chargé de ce service.

M. le Président. — Vous avez achevé votre déposition?... C'est en captivité que le colonel Lewal vous a parlé pour la première fois de cette dépêche arrivée le 23 août ?

M. Samuel. — Oui, c'est à Magdebourg et à Hambourg, où nous étions ensemble.

M. le Président. — Je poserai une question qui a rapport à une autre partie de l'interrogatoire ; mais, comme elle n'a peut-être qu'une importance relative, je pense que le ministère public et la défense trouveront bon que je fasse cette question tout de suite, pour ne pas faire revenir le témoin.

(M. le commissaire du gouvernement et M. le défenseur font un signe d'assentiment.

M. le Président, *au témoin*. — Pendant les mois de septembre et octobre 1870, le service dont vous avez été chargé vous a-t-il permis de constater que des émissaires pouvaient franchir les lignes ennemies?

M. Samuel. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Alors vous pensez qu'il eût été possible de faire passer des dépêches à travers les lignes ennemies.

M. Samuel. — Oui, je crois que cela eût été possible : de même que nos émissaires pouvaient entrer dans les lignes ennemies et s'y promener, de même ils auraient pu aller au delà.

(M. le capitaine d'état-major Yung se présente à la barre.)

M. le Président. — Capitaine, vous avez déjà prêté serment devant le conseil. Je vous appelle pour continuer votre déposition sous la foi de ce serment.

Veuillez rendre compte au conseil de ce que vous savez sur les communications extérieures qui ont été reçues ou qui ont pu être reçues par M. le maréchal Bazaine pendant le mois d'août 1870.

M. le capitaine d'état-major Yung. — J'étais chargé, au début de la campagne, du service des communications depuis Thionville jusqu'à Bitche, pour le 5e et le 6e corps, comme M. le commandant Samuel l'était pour les autres corps. Ayant été chargé d'un service particulier, je fus remplacé momentanément par le capitaine Vosseur. A partir de ce moment, je n'ai fait qu'un service en second. Puisque M. le commandant Samuel connaissait tout le monde qu'il employait, je ne peux donc donner que des renseignements de second ordre.

Jusqu'au 20, nous avons su, par tous les moyens, ce qui se passait soit dans l'armée allemande, soit dans l'armée du maréchal de Mac-Mahon; nous connaissions aussi le mouvement de l'empereur et le retour sur Châlons. Le 22 août, l'espion Schultz a donné des renseignements sur l'armée prussienne. Le 25, lorsque je fus chargé de conduire aux avant-postes un convoi prussien de trente et une voitures ramenant des blessés, j'ai eu également des renseignements qui faisaient prévoir un mouvement de l'armée française.

C'est le 25 que le colonel Lewal me remit trois boulettes de gutta-percha pour les faire transporter par trois flotteurs à Thionville. De ces trois flotteurs, un a été pris par l'armée prussienne, et c'est à ce propos qu'un dessin fut publié par un journal allemand pendant la guerre.

Voilà tous les renseignements que je puis donner. Quant aux mouvements, nous ne savions rien. Seulement, nous avions le sentiment d'un mouvement en avant, et nous prenions des précautions en conséquence; ainsi j'avais fait rentrer mes bagages dans Metz en prévision de ce mouvement en avant.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à poser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Le capitaine Yung était attaché à la section des renseignements; dans sa pensée, y avait-il facilité de communiquer avec l'extérieur pendant la période du blocus?

M. Yung. — Pour la première partie des opérations, c'est-à-dire jusqu'au 20, il a toujours été facile de communiquer; nous avons toujours eu, jusqu'à cette époque, des blessés et des convoyeurs qui rentraient. Ainsi, le 18 août au soir, nous avons eu deux officiers prussiens prisonniers, et sur leurs carnets étaient indiqués des ordres qui annonçaient le passage à Pont-à-Mousson.

M. le commissaire du gouvernement. — Était-il facile d'envoyer des émissaires?

M. Yung. — Oui, jusqu'au 1er septembre.

M. le commissaire du gouvernement. — Et après cette date?

M. Yung. — A mesure que le blocus devenait plus serré, cela devenait plus difficile, mais on pouvait en envoyer encore. Ainsi, à Moulins, j'ai trouvé des agents de mon service qui venaient de passer les lignes ennemies et qui s'étaient mis en communication avec l'officier qui commandait à cet endroit.

M. le Président. — Quel était cet officier?

M. Yung. — C'était M. Arnoux-Rivière.

M. le Président. — Appelez le capitaine de Mornay.

(M. de Mornay-Soult de Dalmatie, capitaine de chasseurs, se présente à la barre.)

M. le Président. — Vous avez déjà déposé devant le conseil, je vous rappelle que vous continuez votre déposition sous la foi du serment que vous avez déjà prêté. Veuillez dire au conseil ce que vous savez sur les communications venant de l'extérieur qui ont été ou qui ont pu être reçues par M. le maréchal Bazaine pendant le mois d'août 1870.

M. le capitaine de Mornay. — Je déclare, de la façon la plus formelle, que M. le maréchal Bazaine n'a pas reçu, le 23 août 1870, la dépêche envoyée par M. le maréchal de Mac-Mahon, le 22, de Reims, commençant par ces mots : « Reçu votre dépêche du 19 dernier à Reims. » Cette dépêche est arrivée le 30 août, à dix heures du matin; je l'ai traduite moi-même et elle commençait par ces mots : « Empereur à maréchal Bazaine. » Je suis sûr qu'il n'y avait pas : « maréchal de Mac-Mahon. » J'ai été fort longtemps à traduire cette dépêche, j'ai dû chercher plusieurs fois; à la fin, il y avait un groupe, un chiffre qui n'était pas compréhensible, et, pour pouvoir bien me rendre compte, au lieu de chercher simplement ce chiffre, j'ai recommencé à nouveau la traduction de toute la dépêche. Je suis donc parfaitement certain et sûr des termes correspondant aux chiffres employés dans la dépêche; d'ailleurs, je l'ai moi-même collée sur un morceau de papier, à ce moment, en indiquant la date et l'heure de son arrivée. Au-dessous de la dépêche, j'ai écrit deux traductions; je me rappelle bien que la première est entièrement mot à mot, et que la seconde cherche à rendre compréhensibles les mots qui ne l'étaient pas dans le premier texte.

Cette dépêche n'aurait pu arriver le 22 sans qu'un officier de l'état-major en eût connaissance. D'ailleurs, il n'est pas possible de concevoir que cette dépêche ait pu venir autrement qu'en chiffres, alors qu'à l'état-major du maréchal Bazaine, depuis le blocus, — et même avant pour les dépêches importantes, — on n'employait que les chiffres; il est certain qu'à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, pour l'envoi d'une dépêche aussi sérieuse, aussi grave, les chiffres avaient dû être aussi employés. M. le maréchal Bazaine n'employait pas personnellement le chiffre : chaque fois qu'il fallait expédier une dépêche chiffrée, ou qu'on en recevait une, c'était un des officiers d'ordonnance ou un aide de camp du maréchal qui la chiffrait ou la traduisait. Généralement, c'était moi, et, naturellement, le livre qui contenait le chiffre était une pièce précieuse qui ne traînait pas sur les tables; il était rangé avec soin, et je doute fort que M. le maréchal Bazaine lui-même sût exactement à quel endroit on le plaçait.

Donc, si cette dépêche était arrivée le 23, un des officiers d'ordonnance du maréchal au moins en eût été prévenu, et, lors même qu'il n'y en aurait pas eu un à ce moment dans le cabinet du maréchal, il eût toujours été prévenu par l'officier de service de l'arrivée d'une dépêche chiffrée. Il n'est pas admissible non plus, du moment où un officier d'état-major aurait connu la teneur de cette dépêche, qu'il ne l'eût pas fait connaître à ses camarades. C'était quelque chose de trop grave et de trop sérieux pour qu'entre nous, qui faisions partie du même tout, on n'en eût pas parlé. Eh bien, jamais un de ces messieurs n'a parlé de cette dépêche, et c'est pour cela que je me crois autorisé à dire qu'elle n'est pas arrivée le 23 août, et qu'elle est, au contraire, arrivée le 30. Seulement, la veille, le maréchal avait reçu une dépêche en clair, envoyée par le colonel Turnier, qui commençait par ces mots : « Ducrot commande corps Mac-Mahon. Aujourd'hui 27, à Stenay, la droite à la Meuse... » et qui se terminait par ceux-ci : « ... Se tenir prêt au premier coup de canon. »

Cette dépêche en clair a été apportée le 29 par deux émissaires, Marchal et Flahaut; les émissaires l'avaient chacun dans une boule en caoutchouc et ils avaient dû l'avaler plusieurs fois. A leur arrivée, un seul de ces émissaires, Marchal, je crois, l'avait entre les mains; l'autre, Flahaut, l'avait dans le corps. Marchal remit sa dépêche, qui fut ouverte. A ce moment, nous étions réunis plusieurs dans le cabinet du maréchal; le maréchal nous demanda à tous si nous connaissions l'écriture du colonel Turnier, afin de pouvoir contrôler la véracité de cette dépêche, qui pouvait tout aussi bien nous être envoyée par l'ennemi.

Je me rappelle que le maréchal me donna l'ordre de faire donner à manger aux deux émissaires porteurs de la dépêche. Quelques moments après le maréchal me dit d'aller chercher le colonel Lewal, qui était retourné à l'état-major général. Je me rappelle parfaitement aussi que, dans la soirée, le maré-

chal nous dit qu'il avait demandé au colonel Lewal s'il reconnaissait cette dépêche, c'est-à-dire s'il en connaissait l'écriture et s'il pouvait affirmer qu'elle vînt du colonel Turmer. Cette dépêche contenait le mot : « Stenay » ; la dépêche du 30 semblait donc, — quoique évidemment elle dût être antérieure en date, — confirmer la dépêche envoyée par le colonel Turmer. Évidemment c'est cela qui a déterminé M. le maréchal à donner les ordres de mouvement qui ont été transmis.

M. le Président. — Avez-vous achevé votre déposition?

M. le capitaine de Mornay. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — J'ai quelques questions à vous adresser. Je crois, d'abord, qu'il n'y a jamais eu de contestations sur l'arrivée des dépêches portées par Flahaut au maréchal Bazaine et sur l'arrivée de la dépêche du 30 venant de Verdun. Ce n'est pas ce dont il a été question jusqu'ici; mais, puisque vous faites allusion à ce que vous avez pu savoir et apprendre d'ailleurs, je vous demande quelle est la dépêche qui, — d'après votre déposition devant le conseil d'enquête, — aurait été apportée le 23 août au maréchal Bazaine et quel est le nom de l'émissaire qui en était porteur. Vous vous rappelez votre déposition devant le conseil d'enquête?

M. le capitaine de Mornay. — Parfaitement. J'ai dit, dans ma déposition devant le conseil d'enquête, que je croyais me rappeler que, le 22 ou le 23 août, — je n'ai pas été plus positif que cela et je ne peux pas l'être davantage aujourd'hui, — il était arrivé une dépêche. Cette dépêche, je la précisais en disant que c'était une dépêche du maréchal de Mac-Mahon, envoyée le 19 du camp de Châlons et portant, au bas, cette inscription : « Partie, le 20, vers onze heures trente-cinq minutes. » Lorsque le livre intitulé : *Metz, Campagne et négocations* a paru, c'est la première fois que j'ai connu cette allégation de l'arrivée d'une dépêche du maréchal de Mac-Mahon, le 23, annonçant son mouvement vers nous. A ce moment, j'ai cherché dans mes souvenir, afin de les recueillir et de les préciser; je me suis reporté au livre du colonel Fay, livre-journal qui contient presque jour par jour tous les événements saillants qui se sont passés à l'armée du Rhin.

J'ai retrouvé cette dépêche du 19 ou du 20, et j'ai cherché dans ma tête si elle n'avait pas pu arriver le 22 ou le 23. J'admets, dans mon esprit, que cette dépêche est partie le 20; l'émissaire qui la portait a dû mettre un certain temps pour traverser une ou, peut-être, deux armées allemandes, en tous cas l'armée considérable qui était autour de nous, et je ne vois rien d'impossible à ce que cette dépêche soit arrivée le 22 ou le 23. C'est ainsi que j'ai été conduit, dans ma déposition devant le conseil d'enquête, à assigner à l'arrivée de cette dépêche la date du 22 ou du 23.

J'ai dit aussi, dans ma déposition devant le conseil d'enquête, qu'une dépêche du maréchal Bazaine avait été envoyée à ce moment-là par un garde forestier. Je crois bien me souvenir effectivement qu'à cette date un garde forestier a été chargé d'une dépêche du maréchal Bazaine. J'ai cru que ce garde forestier était celui qui avait apporté la dépêche. Il est possible que je me sois trompé en cela, parce que, je le répète, lorsque j'ai indiqué les dates des 22 et 23 pour la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, disant qu'il ne savait pas comment nous venir en aide dans les circonstances qu'on traversait, c'est uniquement par les recherches auxquelles je me suis livré en faisant appel à ma mémoire, que je suis arrivé à indiquer ces deux dates. Dans tous les cas, je précise de nouveau et je déclare de la façon la plus formelle que la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, indiquant son mouvement, n'est pas arrivée...

M. le Président. — Vous l'avez affirmé très-suffisamment, mais c'est une autre question que je vous posais. Je vous ferai observer que la dépêche à laquelle vous faites allusion était une dépêche chiffrée, et qu'il semble résulter des explications que vous venez de nous donner, que ce serait une déposition hypothétique que vous auriez faite devant le conseil d'enquête. — Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas là le caractère qu'on doit donner à une déposition. C'est du reste une simple observation que je vous ai faite en passant, et je n'ai à m'occuper que de la déposition que vous faites ici.

Greffier, présentez au témoin la dépêche qui a déjà été lue plusieurs fois devant le conseil.

S'adressant au témoin : Je voudrais savoir si c'est vous qui avez déchiffré cette dépêche.

M. le capitaine de Mornay-Soult (*après avoir examiné la dépêche.*) — Oui monsieur le Président.

M. le Président. — Vous rappelez-vous à peu près combien de temps vous avez pu mettre à la déchiffrer?

M. le capitaine de Mornay-Soult. Je ne puis me le rappeler ; mais, sur le vu de cette dépêche, il me semble que je n'ai pas dû avoir de grandes hésitations à la déchiffrer et que je n'ai pas dû y mettre beaucoup de temps.

M. le Président. — Nécessairement. Vous ne vous rappelez pas à quelle heure vous l'avez déchiffrée.

Lorsque Flahaut vous a rapporté plus tard, le 29 ou le lendemain 30, la dépêche dont il avait été chargé, vous l'avez brûlée sans en vérifier le contenu ?

M. le capitaine de Mornay-Soult. — Je ne sais pas, monsieur le Président, si c'est moi qui l'ai brûlée. Il a pu être dit, ce que j'ignore, que c'était moi ; j'en accepte, en tout cas, la responsabilité.

M. le Président. — Flahaut n'a pas dit que ce fût vous, il s'est borné à dire : « un capitaine de chasseurs. » Je vous demande si c'est vous qui l'avez brûlée et si vous l'avez brûlée sans vous assurer que ce fût un duplicata.

M. le capitaine de Mornay-Soult. — Flahaut savait par cœur cette dépêche et il nous en avait donné le texte de vive voix, lorsque Marchal a remis la sienne. J'ai pu commettre une légèreté à ce moment. J'avoue qu'elle sentait très-mauvais et que je l'ai brûlée parce que, connaissant l'autre, j'ai considéré qu'elle n'avait plus aucune importance.

M. le Président. — Dans un semblable moment, il eût été préférable de vous assurer de ce qu'elle contenait.

Mais je voulais seulement savoir si c'était vous qui l'aviez brûlée, la question n'avait pas d'autre importance.

Greffier, faites appeler M. de Rochas d'Aiglun.

Le témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président : De Rochas d'Aiglun (Eugène-Auguste-Albert), trente-six ans, capitaine du génie, demeurant à Grenoble ; déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et faire connaître au conseil tout ce que vous savez sur les communications qui ont pu exister entre l'armée campée sous Metz et l'extérieur pendant le mois d'août 1870.

M. le capitaine Rochas d'Aiglun. — J'étais attaché à l'état-major du général Coffinières, et en cette qualité j'ai vu un très-grand nombre d'émissaires, j'ai retenu les noms de

quelques-uns d'entre eux, et j'ai donné ces noms à titre de documents dans l'instruction.

M. le Président. — Vous rappelez-vous les dates et les noms de certains de ces émissaires ?

M. le capitaine Rochas d'Aiglun. — Oui, monsieur le Président. Le 18 août, un sergent nommé Altenburger s'est présenté porteur d'une missive adressée par le commandant de Bitche à l'empereur. C'était une simple protestation de dévouement. Cet homme m'avait frappé par sa physionomie ; plus tard je le rencontrai dans les rues de Metz, je le reconnus, je lui parlai et il me répondit qu'il faisait l'office d'éclaireur pour le grand quartier général. A cette époque je ne pus lui demander d'explications plus amples, mais je l'ai revu depuis et il m'a dit qu'il avait traversé souvent les lignes ennemies et qu'il avait été au quartier général du prince Frédéric-Charles pour avoir des nouvelles du général Bourbaki. Il m'a dit aussi qu'à diverses reprises il avait demandé à porter des missives à Paris, mais qu'on ne lui en avait pas confié.

Le 20 août, j'ai eu connaissance de l'arrivée d'un agent de police de Thionville ; j'ai donné son nom dans l'instruction et j'ai raconté les circonstances de son arrivée.

Le 23 août, l'ordre arriva du grand quartier général au général Coffinières de faire préparer à Metz de petits dépôts pour les bagages des officiers. Je fus chargé de ce service. Ces bagages arrivèrent dans la soirée à l'arsenal de l'artillerie. Le lendemain, n'étant pas de service, mais frappé de l'ordre subit qui était arrivé la veille, je pris des informations, et l'on me dit qu'il avait été provoqué par une dépêche du maréchal de Mac-Mahon à l'adresse du maréchal Bazaine.

Cette dépêche, disait-on, était arrivée le 22, et le lendemain le bruit de son arrivée courait dans Metz. On ajoutait ce détail que le maréchal de Mac-Mahon était arrivé du côté de Montmédy avec soixante-dix batteries de 12 attelées avec 22,000 chevaux des omnibus de Paris.

Vers la fin du mois d'août un officier des douanes nommé Laforge proposa au général Coffinières de faire des flotteurs pour communiquer avec Thionville.

J'ignore la suite qui a été donnée à cette proposition.

A peu près à la même époque, MM. Bettonier et Bregnet vinrent lui proposer de construire un ballon monté. Le général Coffinières transmit cette proposition au maréchal Bazaine qui répondit par une dépêche, en date du 31 août, que ce n'était pas le moment de donner suite à cette idée.

Vers le milieu d'octobre, un nommé Thomas, brigadier du train des équipages, vint chez le général Coffinières réclamer la prime promise par le maréchal Bazaine pour des dépêches portées à l'extérieur. Il me dit qu'il en avait porté plusieurs à Thionville et à Paris. Mais cet homme avait beaucoup souffert, il sortait de l'hôpital, et je n'attachai pas beaucoup d'importance à ce qu'il me dit.

M. le commissaire du gouvernement. — Je demanderai à M. le capitaine d'Aiglun ce qu'il sait relativement à l'armistice accordé à l'armée prussienne le 15 août.

M. le capitaine Rochas d'Aiglun. — Le 15 septembre, entre onze heures et midi, un officier supérieur de l'armée prussienne, M. de Neunkirschen, vint en parlementaire auprès du général Coffinières.

Le général Coffinières étant absent pour le moment, je restai une heure avec cet officier ; nous causâmes et il me dit qu'il venait demander une suspension d'armes pour enterrer les morts. Le général Coffinières rentra et resta une heure environ avec ce parlementaire ; après quoi celui-ci repartit, accompagné du colonel Boissonnet et du chef d'état-major de la division.

Ce n'est que plus tard, en Allemagne, qu'en causant des événements passés, il m'est revenu que cet armistice avait été prolongé. Je crois, à ce propos, avoir dit dans ma déposition écrite qu'il était venu un second parlementaire : je n'en suis pas absolument certain ; mais ce qui exact, c'est qu'il est resté dans mes souvenirs que l'armistice a été prolongé.

M. le Président. — Un de MM. les juges demande si c'est bien le 23 ou le 24 que l'ordre relatif aux bagages a été donné.

M. le capitaine de Rochas d'Aiglun — C'est bien le 23. Je crois pouvoir l'affirmer d'une façon positive.

M. le Président. — Greffier, appelez le témoin Mouth.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président.

Mouth (Louis-Adolphe), vingt-huit ans, sous-lieutenant au 4e régiment de chasseurs d'Afrique, domicilié à Mascara; déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition et rendez compte au conseil des renseignements que vous avez pu avoir sur les communications de Metz avec l'extérieur et sur la possibilité d'en établir pendant le mois d'août 1870.

M. le sous-lieutenant Mouth. — Au commencement du blocus, je faisais partie de la compagnie des francs-tireurs du capitaine Weber. Comme on avait parlé à plusieurs reprises de la ligne du chemin de fer de Forbach, qui n'avait pas été coupée, je me proposai à mon capitaine pour partir, avec un certain nombre d'hommes de bonne volonté, pour exécuter cette opération. Je devais pour cela traverser les lignes prussiennes, parce que le blocus était commencé. Le capitaine Weber me donna une lettre pour le maréchal Bazaine. Avec cette lettre, j'allai d'abord à l'état-major général, rue de la Princerie, ne sachant pas au juste où se trouvait le maréchal Bazaine et s'il n'était pas là.

En effet, je ne l'y trouvai pas et j'allai alors au Ban-Saint-Martin. Je ne puis préciser d'une façon exacte le jour où j'ai trouvé le maréchal : je me suis rendu le même jour chez le maréchal et à l'état-major de la place; je ne me rappelle pas le jour, mais ce qui est certain, c'est que c'est entre le 21 et le 25. Ce n'est pas le 21, parce que j'ai fait le 21 le coup de feu à Sainte-Ruffine ; ce n'est pas non plus le 24, parce que ce jour-là j'ai essayé de passer les lignes prussiennes en traversant la plaine de Thionville, ni le 25 non plus, parce que j'ai été pris dans les vignes de Noisilly. Ce ne peut donc être que le 22 ou le 23.

Avant de voir le maréchal Bazaine, je m'étais rendu dans les bureaux de l'état-major; j'y vis un garde forestier de haute stature et qui portait la barbe taillée en collier : ce qu'on appelle dans mon pays la barbe des anabaptistes. Il paraissait avoir environ trente-cinq ans.

Dans le groupe assez nombreux au milieu duquel je me trouvais, on disait que ce garde, qui venait de la direction soit de Montmédy, soit de Stenay, était porteur d'une dépêche du maréchal Mac-Mahon pour le maréchal Bazaine, et que, d'après cette dépêche, le maréchal de Mac-Mahon devait se porter au secours du maréchal Bazaine en passant par le nord. Comme je désirais passer les lignes, la question principale pour moi était de savoir de quelle façon il était venu à Metz.

Je le lui demandai; il me dit qu'il était venu par Hayange, qu'il avait passé l'Orne à la hauteur du chemin de fer,

suivi la vallée de la Moselle, et que c'était en profitant des dépressions que pouvaient offrir les rivières, les fossés, les petits ruisseaux qu'il était arrivé jusque dans Metz. Je n'ai pas revu cet homme depuis. Mais j'ai profité de ses indications le 24 pour sortir de Metz. Plus tard, j'en ai profité de nouveau, lorsque je suis revenu à Metz, car les indications que m'avait données cet homme ne m'ont pas quitté pendant toute la durée du blocus.

Lorsque je me présentai chez le maréchal Bazaine, je fus introduit auprès de lui par un officier des guides, dont je remarquai la physionomie, et j'ai remis au maréchal la lettre du capitaine Weber. Je causai avec lui un moment et je lui exposai mes vues. Le maréchal me donna quelques renseignements. Lorsque je lui demandai par quelle voie il pensait qu'il était le plus facile de sortir de Metz, il me répondit que le blocus était achevé et que, par conséquent, il ne pouvait me donner de renseignements précis pour me faciliter la sortie.

Le 24, j'ai essayé de sortir par la plaine de Thionville, mais je n'ai pu réussir, et j'ai dû reculer devant les balles prussiennes. Je m'étais avancé au delà de la Maison-Rouge, et c'est en passant par Saint-Remi que j'ai reçu un certain nombre de coups de feu et rebroussé chemin. Le lendemain, je partis par la porte des Allemands, en suivant la route de Sarrebruck. Au delà des Bottes, je rencontrai l'avant-garde française du 5e dragons. Je pris à travers champs jusqu'aux bords d'un petit ruisseau que je longeai pendant un certain temps, passai par le village de Nouilly. Je fus arrêté comme espion par une patrouille prussienne qui comptait environ 60 hommes.

J'étais sorti de Metz avec un laissez-passer du maréchal Bazaine.

Lorsque je vis que je ne pouvais échapper à la patrouille, je suis entré dans les vignes et j'ai détruit ce laissez-passer. Cette patrouille me conduisit devant un colonel qui m'insulta d'une façon grossière; ses insultes s'adressaient aussi à la nation et à l'armée française. Comme je parle l'allemand aussi couramment que le français, je lui répondis très-vertement. Je fus envoyé au général Geil, qui commandait une division d'infanterie. Le général était dans la salle à manger du curé; il me questionna sur tous les événements qui se passaient à Metz, il me posa toutes sortes de questions, auxquelles je ne fis aucune réponse, et alors, pour m'intimider, on fit semblant de me condamner à mort. Le curé me fit offrir les derniers secours par sa bonne, qui put s'approcher de moi dans la cour, et on ordonna à un piquet d'hommes de charger les armes devant moi. Un des hommes qui étaient là vint me trouver et me demanda en français si je ne connaissais personne dans l'armée allemande : je lui répondis que non; il me conseilla de demander à parler au général Steinmetz.

C'est ce que je fis. Pour moi, c'était d'abord le moyen de prolonger mon existence, ensuite, peut-être de m'échapper. On me conduisit devant le général Steinmetz, qui, après m'avoir fait subir un interrogatoire d'environ trois quarts d'heure, me fit donner un sauf-conduit. J'avais raconté que je m'étais trouvé bloqué dans Metz où je m'étais rendu pour mes affaires. Je passai par Boulay, Longeville-lès-Saint-Avold et Doardhal et je pris la route de Saint-Avold.

J'arrivai à Folschwiller chez mon beau-frère. Dès le lendemain, j'étudiai les moyens à employer pour couper les ponts. Sur le territoire de la commune de Valmont, il y a deux ponts : l'un qui est dans une propriété appartenant à mon beau-frère, ce qui pouvait faciliter mon opération, l'autre qui est très-près de là. Il eût été plus important de couper le pont qui est sur la route de Folschwiller à Saint-Avold, mais le travail présentait trop de difficultés.

Comme j'étais l'objet d'une surveillance de la part des Allemands, et que, d'un autre côté, la voie était activement surveillée, car aucun train ne partait de Saint-Avold sans être précédé d'une locomotive qui allait jusqu'à Faulquemont et après qu'une patrouille d'infanterie avait éclairé toute la route, je dus renoncer à mon projet, d'autant plus qu'il était impossible de se procurer de la poudre chez les contrebandiers et des hommes pour exécuter les travaux nécessaires, parce que la plupart de nos campagnards s'étaient réfugiés dans Metz au commencement de l'invasion. J'essayai alors de rentrer dans Metz; je quittai Folschwiller, — je ne puis préciser à quelle date, — et me rendis à Guinkirschen et Vigy, où je fus conduit devant le général Baumgarden, qui commandait une brigade composée des 2e et 3e cuirassiers. Ce général me délivra un laissez-passer pour aller à Marange-Silvange. J'arrivai au pont de bateaux établi par les Allemands à Hauconcourt, gagnai les bois de la Moselle et c'est en longeant cette rivière que je pus dépasser les avant-postes ennemis.

Je rencontrai enfin les premières troupes françaises; c'était le 8e de ligne. J'arrivai dans les lignes françaises un peu en arrière de la Maison-Rouge et je me rendis immédiatement au Ban Saint-Martin, où je rencontrai un officier d'état-major que je ne connaissais pas, il me présenta au maréchal Bazaine. Je lui rendis compte de ma mission et je lui fournis des renseignements sur divers approvisionnements de munitions que les Allemands étaient en train de faire à Faulquemont, à Henry et à Remilly, ainsi qu'à Rurange.

Je lui rendis également compte d'un mouvement des troupes prussiennes à peu près dans la direction d'Avancourt. Je ne savais pas que la bataille de Sedan se livrait à ce moment. J'avais constaté, la nuit, dans des petits chemins perdus, un mouvement assez surprenant de troupes, et le départ subit de deux régiments d'infanterie, ainsi que d'un régiment de cavalerie, qui paraissaient se diriger vers les Ardennes; mais je n'avais aucune connaissance de ce qui se passait à Sedan.

Cette dernière observation parut frapper le maréchal Bazaine, et il me posa des questions auxquelles je répondis comme je le pus concernant les mouvements. Je lui proposai de retourner dans les lignes allemandes compléter les renseignements qu'il paraissait vivement désirer. Le maréchal me fit conduire, par un officier supérieur d'état-major dont j'ignore le grade, dans les bureaux du général Jarras qui me délivra un laissez-passer, et, après m'être arrêté quelques instants dans Metz, je partis.

Je ne savais trop à ce moment quel était le chemin le meilleur à suivre, car il pouvait être dangereux de passer dans la plaine de Thionville; il était tard, peut-être trois heures de l'après-midi. Je me suis arrêté dans une auberge près de la porte de Thionville et, le lendemain, je me dirigeai vers Grigy en profitant de l'abri d'un petit ruisseau qui passe par la ferme de la Belle-Tanche.

Je passai la nuit dans cette ferme, et le lendemain je cherchai à gagner les bois. Une fois arrivé à la hauteur des carrières qui sont en face du fort de Queuleu, à gauche de la route de Grigy, je suivis le vallon, et de fossé en fossé j'arrivai dans les bois. Je portais des bottes et deux pantalons gris; le premier étant fort sale, je le jetai dans le bois et je traversai les lignes prussiennes.

Après avoir traversé le bois, je longeai le tombeau du général Thomas, je passai sur la droite et je gagnai le village de Courcelles-sur-Nied, qui est à cinq kilomètres de là. Alors,

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 31 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

j'étais en sécurité, je me mis à l'œuvre pour avoir des renseignements.

Depuis, j'ai essayé fort longtemps, pendant toute la durée du blocus, de rentrer dans Metz, sans pouvoir y parvenir. Enfin, voyant que ma présence était remarquée dans le camp allemand et que ma situation devenait dangereuse, je suis rentré chez moi. Je fis encore d'autres tentatives inutiles jusqu'au 12 octobre.

Le 12 octobre, dans une auberge de Maizières, j'entendis une conversation entre plusieurs officiers allemands qui parlaient du départ de Metz du général Boyer. D'après ce qu'ils disaient, la capitulation de Metz devait avoir lieu dans trois ou quatre jours au plus tard, et non-seulement la capitulation, mais la signature de la paix. Je suis rentré chez moi, me disant : « Dans trois ou quatre jours les portes de Metz vont être ouvertes; inutile d'essayer d'y rentrer, j'y retournerai après la capitulation. »

M. le Président. — Quel a été le jour de votre premier départ ?

M. le lieutenant Mouth. — Le 25 août. Je puis le préciser d'une manière d'autant plus exacte que c'était le jour de ma fête et que c'est ce jour-là que j'ai failli être fusillé.

M. le Président. — La séance est suspendue ; elle sera reprise demain à une heure.

(L'audience est levée à cinq heures et demie.)

AUDIENCE DU 1ER NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

La séance est reprise à une heure vingt-cinq minutes.

M. le maréchal Bazaine est introduit.

M. le Président. — Greffier, appelez le témoin Berweiller.

(Ce témoin est introduit et prête serment).

En réponse aux questions d'usage qui lui sont posées par M. le Président, il déclare se nommer Berweiller (Henri-Eugène-Marie), être âgé de vingt-cinq ans, fabricant de papiers à Saint-Nabord, canton de Remiremont (Vosges), n'avoir pas connu M. le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, n'être ni son parent ni son allié, n'avoir jamais été à son service, ni ne l'avoir eu au sien.

M. le Président. — Faites votre déposition, dites au conseil ce que vous savez.

M. Berweiller. — A la fin du mois d'août, j'étais secrétaire particulier du chef d'état-major de la division territoriale. J'ai vu venir dans les bureaux, au quartier général, M. Mouth, qui demanda où il fallait s'adresser pour voir le maréchal. Il m'a confié qu'il avait l'intention de lui demander un laisser-passer pour sortir, qu'il avait une mission, mais il ne m'a pas parlé de cette mission. Je n'ai plus revu M. Mouth.

Au moment de l'instruction, M. le général rapporteur m'a demandé si, le même jour où M. Mouth s'était présenté, j'avais vu dans les bureaux de la division un garde forestier qui serait venu aussi demander à voir M. le maréchal. Je me souviens qu'à plusieurs reprises il est venu à la division des gardes forestiers demander où était le maréchal, où se trouvait le grand quartier général. Mes souvenirs ne sont pas assez précis pour que je puisse dire la date et si c'est le jour même où j'ai vu M. Mouth.

M. le Président. — Il n'y a pas de questions à poser au témoin ?

Greffier, appelez le commandant de Bucy.

(Le témoin est introduit et prête serment.)

En réponse aux questions d'usage qui lui sont posées par M. le Président, il déclare se nommer de Bucy (Léopold-Guilain), être âgé de cinquante-deux ans, chef d'escadron d'état-major en retraite à Dammartin (Haute-Marne), avoir

connu M. le maréchal avant les faits qui lui sont reprochés, n'être ni son parent ni son allié, n'avoir jamais été attaché à son service ni ne l'avoir eu au sien.

M. le Président. — Faites votre déposition. Veuillez faire connaître au conseil tout ce qui peut l'intéresser sur les communications qui ont été échangées avec l'extérieur pendant que vous étiez à Metz en août 1870.

M. le commandant de Bucy. — J'ai vu arriver dans mes bureaux plusieurs émissaires venant de l'extérieur. J'ai renvoyé toutes les personnes qui entraient ainsi dans Metz à l'état-major du général Coffinières, qui était chargé de les interroger.

Je suis prêt à répondre maintenant aux questions que M. le Président croira utile de m'adresser.

M. le Président. — L'esprit de la loi est que vous fassiez votre déposition devant le conseil. Si elle est terminée, je vous ferai des questions.

M. le commandant de Bucy. — Je n'ai été chef d'état-major de la 5e division que du 15 juillet au 7 août. A partir du 7 août, le général Crespin, qui commandait la 5e division à cette époque, s'est mis à la disposition du général Coffinières, nommé gouverneur général de Metz. Le service a donc été pris par l'état-major du général Coffinières. Tout ce qui s'est rapporté aux communications entre Metz et l'extérieur, ainsi qu'au service des espions, a été renvoyé par moi à l'état-major du général Coffinières. Je n'étais pas chargé d'interroger les espions: je me suis borné à les questionner quelquefois pour savoir si ce qu'ils avaient à faire connaître était assez important. Je les renvoyais tous à l'état-major pour y être interrogés.

M. le Président. — Avez-vous souvenir du moment où le blocus est devenu rigoureux, du moment où les messagers, les émissaires ont dû cesser de passer?

M. le commandant de Bucy. — Le blocus a été presque terminé le 19. Cependant les Prussiens ont laissé passer encore du 19 au 20 ou 21; des personnes qui étaient dans l'intérieur de Metz, ont pu sortir de la ville et aller rejoindre leurs familles; elles ont pu passer, je crois, le 20. J'avais même demandé au général Coffinières l'autorisation de faire sortir de Metz une partie des convoyeurs qui avaient été licenciés. Le général m'a répondu, après avoir consulté le maréchal, je crois, qu'il ne fallait pas le faire, parce que le commandant en chef de l'armée se proposait de les employer, s'il faisait un mouvement offensif.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance que des gens soient rentrés après?

M. le commandant de Bucy. — Oui, j'ai vu des agents qui sont rentrés après le combat de Rézonville. Entre autres, j'ai vu des femmes rentrer et donner des renseignements sur les travaux qu'exécutaient les Prussiens dans les petites vallées que nous avions quittées. Je suis sûr d'avoir vu un caporal de chasseurs à pied qui s'était échappé des mains de l'ennemi après avoir été pris à Sedan et qui est rentré dans la place de Metz le 14 septembre, je crois.

Me Lachaud. — Je voulais prier monsieur le Président de faire revenir aujourd'hui le témoin; M. de Bucy sera entendu de nouveau un peu plus tard. Mais il me semble qu'il a indiqué tout à l'heure un point sur lequel je désirerais qu'il fût interrogé en ce moment. Il ne se rappelle pas, a-t-il dit, que du 23 au 25 il soit arrivé à l'état-major un émissaire apportant une dépêche du maréchal de Mac-Mahon.

M. le Président, *au témoin.* — Vous avez répondu tout à l'heure la question. Le défenseur la présente sous une autre forme, il est de mon devoir de vous la transmettre. Vous ne vous rappelez pas que du 23 au 25 août il soit arrivé à l'état-major un homme apportant une dépêche de M. le maréchal de Mac-Mahon?

M. le commandant de Bucy. — Non, monsieur le Président.

Me Lachaud. — M. le commissaire du gouvernement interrogeait tout à l'heure le témoin sur les rumeurs qui avaient pu courir en ville. Ces rumeurs sont-elles postérieures au 20 du mois d'août?

M. le commandant de Bucy. — Oui, elles sont postérieures.

Me Lachaud. — Il y a une dépêche qui est arrivée le 20, que j'ai là, qui peut expliquer ces rumeurs.

M. le Président. — Le témoin a dit que ces rumeurs avaient existé vers le 24 ou le 25.

Me Lachaud. — Il a dit : après le 20.

Sur l'ordre de M. le Président, le témoin Guyard est introduit et prête serment. En réponse aux questions qui lui sont posées, il déclare se nommer Guyard (Augustin-Dominique-Eugène), être âgé de trente-cinq ans, employé, demeurant à Paris, ne pas connaître M. le maréchal, n'être ni son parent ni son allié, n'avoir jamais été à son service ni ne l'avoir eu au sien.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et faire connaître au conseil les renseignements que vous avez pu recueillir et tous ceux qui concernent la mission dont vous avez été chargé pendant le mois d'août 1870, alors que vous étiez à Longwy, je crois, comme commissaire de police.

M. Guyard. — Monsieur le Président, le 20 août 1870, M. Massaroli, commandant supérieur de Longwy, me fit appeler à six heures du matin. Il me dit qu'il venait de recevoir de M. le maréchal de Mac-Mahon une dépêche dans laquelle M. le maréchal de Mac-Mahon et l'empereur demandaient à tout prix des nouvelles du maréchal Bazaine. Il me pria de lui chercher des hommes décidés à se frayer un chemin jusqu'à Metz. Comme j'étais commissaire de police dans le pays, je devais connaître évidemment les gens les plus capables d'arriver auprès du maréchal Bazaine.

Je lui en ai fourni un ou deux, auxquels il n'a pas paru avoir bien confiance. Alors il m'a dit : « Je n'ai pas grande confiance dans ces deux personnes-là, il faudrait me trouver quelqu'un qui m'en inspire davantage. »

Je lui ai répondu : « Mon colonel, si vous le voulez, je m'en vais y aller » Il me dit : « C'était mon idée, c'est ce que je désirais. » Je suis parti, dès le matin, par le premier train de Longwy pour Metz. Je suis d'abord arrivé à Thionville, où je suis descendu pour prendre vent des communications qu'on pouvait avoir, et pour savoir ce que je pourrais faire. Je me suis rendu auprès du colonel Turnier, commandant supérieur de Thionville. Le colonel m'a reçu dans son antichambre, il a pris la dépêche, que j'avais sous enveloppe, et dont je n'ai pas eu connaissance, car après l'avoir lue il l'a remise sous enveloppe. J'ai repris ma dépêche, et je suis parti pour Metz. Je suis arrivé à Moulins sans difficultés. Là, j'ai trouvé un officier d'état-major. Je lui ai demandé s'il appartenait à l'état-major général de l'armée, il m'a répondu que oui, et je lui ai remis le pli dont j'étais porteur. J'ai mangé un morceau dans une auberge qui se trouvait là, et où il y avait une affiche de chemin de fer. Deux ou trois heures après, je ne puis pas préciser, le même officier m'a rapporté un pli avec lequel je suis reparti.

Je marchai toute la nuit et, à la première heure, j'étais à la

gare de Thionville. Comme je n'avais pas besoin de m'arrêter à Thionville, je partis par le premier train pour Longwy. Le long de la route et dans les différentes stations on disait que les Prussiens étaient partout. Effectivement le télégraphe était déjà coupé. Etant porteur de dépêches et ne voulant pas me laisser prendre ce que j'avais sur moi, je suis descendu à une station qui devait être Audun-le-Roman, et là je suis entré dans une auberge pour manger et avoir des renseignements. Il y avait là, à ce moment, des personnes de la Société de Genève, portant la croix, parmi lesquelles un prêtre et une dame. Ces personnes me regardaient un peu de travers. De mon côté, je me méfiais de tout le monde, même des habitants du pays, parce qu'on ne sait pas toujours à qui on s'adresse. On m'a prié d'aller chez le maire ; j'étais suspecté. Là chez le maire j'ai montré le certificat du maire de Longwy et le certificat que je m'étais fait moi-même pour passer, puisque j'étais commissaire de police. Alors on m'a laissé tranquille. On m'a appris que du côté de Longwy la ligne était coupée; c'était une panique générale. Alors je suis redescendu sur Thionville et j'ai remis mon pli cacheté, c'était sous enveloppe ordinaire, — au colonel Turnier. Le colonel Turnier m'a fait attendre une heure environ, le lendemain matin, 21, et il m'a remis un pli également cacheté. Je n'ai eu absolument aucune connaissance des dépêches que je portais.

J'ai dîné à Longwy, et, sur le soir, comme je venais d'apprendre que la ligne de Luxembourg était libre, j'ai pris le chemin de fer et j'ai gagné Luxembourg. Le lendemain vers deux heures j'étais revenu à Longwy. Au moment où je suis arrivé chez le colonel commandant supérieur de Longwy, j'ai trouvé un employé de la préfecture de police de Paris, que j'avais connu avant d'être commissaire de police à Longwy

Le commandant supérieur, voyant que je le connaissais, me dit : « C'est un employé du télégraphe, envoyé de l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, qui demande des nouvelles du maréchal Bazaine et qui vient d'arriver sur une machine. » Je lui ai dit qu'il s'appelait Rabasse, que je le connaissais et que je répondais de lui. « C'est un employé du gouvernement, ajoutai-je, et vous pouvez lui confier les dépêches que je vous remets en ce moment. » Le colonel Massaroli a ouvert le paquet qu'on m'avait donné, en a pris connaissance, a copié les dépêches, en tout ou en partie. Puis il lui a redonné, — je ne sais pas si ce sont les originaux ou les copies, — mais enfin il lui a redonné quatre dépêches (j'ai su qu'il y avait quatre dépêches, sans en prendre connaissance, elles étaient sur la table), puis ensuite une lettre qu'il a cachetée. Rabasse est parti avec cela ; c'était le 22 août à deux heures de l'après-midi.

Une seconde fois, vers la fin d'août, je ne saurais préciser le jour, le 26 ou le 27, je crois, M. le commandant Massaroli me dit que Mélard était envoyé auprès du maréchal.

M. le Président. — Qu'est-ce que c'est que M. Mélard ?

M. Guyard. — C'est un capitaine du génie.

Il m'a demandé alors si je voulais l'accompagner. Je lui ai répondu que je ne demandais pas mieux. Je suis donc parti avec le capitaine Mélard, suivant le chemin que j'avais déjà pris pour revenir, c'est-à-dire que je suis passé par la Belgique et le Luxembourg; nous sommes rentrés en France par Frisange. Là le maire, auquel M. Mélard s'était adressé pour avoir plus de facilité pour communiquer, n'a pas eu l'air d'avoir grande confiance en nous. Il ne nous a pas fait arrêter, mais enfin il a envoyé chercher le juge de paix et il y a eu un conseil entre le juge de paix et lui. Alors le maire nous a dit : « Puisque vous êtes capitaine du génie, et vous, puisque vous êtes envoyé aussi, il serait peut-être dangereux de vous rendre tous deux à Thionville. Si l'un de vous voulait rester, cela vaudrait mieux. »

Je suis parti, moi, pour Thionville, où je suis arrivé avec la dépêche chiffrée que m'avait remise M. Mélard. Là le commandant supérieur de Thionville, M. le colonel Turnier, m'a dit : « Il est inutile que vous alliez plus loin ; nous avons organisé un service d'émissaires et je ferai parvenir vos dépêches à Metz. » Je n'avais plus rien à faire à Thionville, je suis revenu à Frisange. J'avais été accompagné par le fils du maire de Frisange, qui a pu se convaincre alors que j'étais bien allé à la place.

Je suis reparti avec M. Mélard et je suis rentré à Longwy.

Une troisième fois, vers le 14 septembre, un nommé Clarck, envoyé de M. de Kératry, alors préfet de police à Paris, s'est adressé à M. le lieutenant-colonel Massaroli pour faire parvenir deux dépêches qui lui avaient été données probablement écrites et qui ne m'ont été données à moi que verbalement. Voici quelles étaient ces deux dépêches : « Faire parvenir au maréchal la nouvelle du changement de gouvernement ; » plus cette autre : « Carlotta et Josepha, fille et femme du maréchal, se portent bien ; elles sont à Tours, auprès de la Défense nationale. »

M. Clarck est resté dans le Luxembourg et je suis parti une troisième fois pour Thionville. Arrivé à Thionville, on venait de se battre aux environs et je suis resté environ trois quarts d'heure, auprès des murs de la ville, à agiter mon mouchoir pour me faire ouvrir une porte.

Le colonel Turnier m'a dit qu'il y avait longtemps que le maréchal connaissait le changement de gouvernement de la France; que, quant aux nouvelles de sa famille, il tâcherait de les lui faire parvenir. Je suis reparti, après avoir été arrêté un instant à Harfange. Mais ceci est un détail. J'ai repris Clarck et je suis revenu à Longwy, où se trouvait en ce moment M. Jacob, envoyé par le général Le Flô, qui était alors ministre de la guerre. Alors Clarck m'a demandé de rentrer avec lui à Paris s'il y avait moyen.

Je suis parti de Longwy pour Paris le 20 septembre, le jour même de l'investissement. J'ai été obligé de passer par le Luxembourg et la Belgique et je suis rentré en France par Tournay, Douai, Lille, Amiens, Rouen, où j'ai été même demander de l'argent au préfet, qui m'a presque pris pour un aventurier. De Rouen je suis parti pour le Mans, Chartres, et je suis arrivé à quelques lieues de Paris, à Rochefort, dans le département de Seine-et-Oise. Le pays était complétement investi par les Prussiens. Je suis resté là jusqu'à la fin du siège. J'ai même été envoyé par le conseil municipal à Versailles, où se trouvait l'état-major général prussien, afin d'obtenir du prince Frédéric-Charles que le pays ne fût pas écrasé de réquisitions comme il l'était. J'ai obtenu le peu que j'ai pu et je suis revenu à Rochefort. Là j'ai été nourri par un menuisier du pays, et je suis rentré à Paris après l'armistice. Je n'ai pas cru devoir remettre la dépêche de Jacob, que j'avais eue à Longwy, puisque Jacob n'y était plus, que le général Le Flô était à Tours et que M. de Kératry était à Brest ou à Cherbourg.

M. le Président. — Vous avez dit, si je ne me trompe, que vous étiez parti de Longwy le 20 et que vous étiez arrivé à Thionville le même jour ?

M. Guyard. — Oui.

M. le Président. — Vous êtes ensuite allé à Metz avec ces dépêches de Thionville, le 21, et vous les avez remises à un officier d'état-major que vous avez rencontré. Était-ce un officier de l'état-major du gouverneur de Metz ou de l'état-major général ?

M. Guyard. — Je ne sais pas.

M. le Président. — Mais pourriez-vous donner quelques indications sur le lieu de la rencontre, quelques détails sur l'officier auquel vous avez parlé ?

M. Guyard. — Je sais que les officiers d'état-major sont attachés aux officiers généraux. Je n'en ai pas demandé plus long.

M. le Président. — Mais vous a-t-il désigné l'endroit où il allait porter cette dépêche ?

M. Guyard. — Une fois arrivé à Moulins j'ai remis ma dépêche à l'officier que j'avais rencontré.

Il m'a dit de l'attendre. J'ai mangé dans l'auberge auprès de laquelle je me trouvais et au bout de deux ou trois heures l'officier est revenu et m'a remis un pli.

M. le Président. — La dépêche n'avait pas de suscription? On ne vous avait pas dit à qui il fallait la remettre ?

M. Guyard. — Elle était destinée au maréchal Bazaine, comme celle du commandant Massaroli. Je ne savais pas ce que je portais ; mais ma grande préoccupation à moi, c'était de porter la nouvelle au maréchal Bazaine.

M. le Président. — Vous avez rencontré à Moulins un officier. Vous ne vous rappelez pas son grade ?

M. Guyard. — Il était capitaine ou commandant.

M. le Président. — Vous lui avez remis la dépêche et il s'est chargé de la porter et de vous donner la réponse. Où devait-il vous rendre la réponse?

M. Guyard. — Au même endroit. Je suis resté à l'attendre à Moulins, dans l'auberge où j'ai mangé. Je suis sorti ; deux ou trois heures après, je l'ai retrouvé devant l'auberge.

M. le Président. — Vous l'avez rencontré fortuitement? Il passait?

M. Guyard. — Oui.

M. le Président. — Il était à cheval ou à pied ?

M. Guyard. — Il était à pied.

M. le Président. — Vous lui avez remis la dépêche, et vous lui avez dit que vous attendiez la réponse à l'endroit où vous étiez ?

M. Guyard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes ressorti de Metz en vous dirigeant sur Longwy, et vous ne pensiez plus retourner à Thionville. Dans vos différentes pérégrinations, vous avez été arrêté à Audun-le-Roman d'où vous êtes revenu à Thionville ?

M. Guyard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Quel jour êtes-vous arrivé à Thionville ?

M. Guyard. — Le 21.

M. le Président. — Vous êtes parti de Longwy le 21, et vous étiez à Thionville le 21 ?

M. Guyard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez dîné à Thionville et vous êtes allé coucher à Luxembourg ?

M. Guyard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Pendant votre passage à Thionville, dans la soirée du 21, vous avez vu le colonel Turnier ?

M. Guyard. — Oui, monsieur le Président. Je lui ai remis le pli, il en a pris connaissance ; j'ai attendu une heure dans son antichambre, et il m'a donné un pli avec une suscription pour le commandant de place de Longwy. Je suis reparti, et en sortant j'ai dîné dans un hôtel qui se trouvait près d'une porte, la porte de France ou de Metz, je crois.

M. le Président. — Comment avez-vous fait le voyage de Thionville à Metz et de Metz à Thionville ? en voiture ou à pied ?

M. Guyard. — A pied, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez bien marché. Vous êtes arrivé à Longwy le 22 vers une heure de l'après-midi ?

M. Guyard. — Vers deux heures.

M. le Président. — Le lieutenant-colonel Massaroli vous a fait connaître des agents ?

M. Guyard. — Il y avait là un agent nommé Rabasse, que j'ai reconnu. Le colonel Massaroli avait même l'air d'avoir des doutes sur lui, et c'est moi qui lui ai répondu de Rabasse.

M. le Président. — Vous avez remis au colonel Massaroli le pli du colonel Turnier. L'a-t-il ouvert devant vous ?

M. Guyard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Combien contenait-il de pièces ?

M. Guyard. — Il en contenait quatre.

M. le Président. — Il les a remises à l'agent Rabasse ?

M. Guyard. — Il les lui a remises, plus une lettre.

M. le Président. — Savez-vous s'il les a mises aussi au télégraphe ?

M. Guyard. — Il l'a dit.

M. le Président. — C'est là votre premier voyage.

Le 26 ou le 27, le colonel Massaroli vous a chargé d'accompagner le capitaine du génie Mélard. Savez-vous par qui était envoyé M. Mélard ?

M. Guyard. — J'ai pu le savoir à ce moment, mais je ne me le rappelle plus.

M. le commissaire du gouvernement. — Il venait de Sedan.

M. le Président. — Vous êtes retourné avec lui à Sedan, où vous l'avez laissé, et vous avez apporté à Thionville une dépêche chiffrée ?

M. Guyard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Elle n'était pas sous enveloppe ?

M. Guyard. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Quelle forme avait-elle ?

M. Guyard. — C'était un papier plié. M. Mélard avait sa dépêche; à Longwy, il m'a dicté les chiffres, et c'est moi-même qui ai transcrit la mienne; nous avions chacun la nôtre.

M. le Président. — Le colonel Turnier vous a dit qu'il était inutile d'aller plus loin.

M. Guyard. — Il a dit qu'il avait un service d'émissaires installé et qu'il était inutile d'aller plus loin.

M. le Président. — Vous avez raconté votre voyage du 14 septembre et vous avez commis une erreur de nom que je signale seulement : vous avez dit que vous aviez reçu d'un M. Clarck deux dépêches que M. de Kératry envoyait au maréchal de Mac-Mahon; vous vouliez dire au maréchal Bazaine.

M. Guyard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Je ne fais que signaler l'erreur, qui est évidente. Quand vous êtes revenu à Thionville, le colonel Turnier vous a dit que M. le maréchal Bazaine était informé depuis longtemps du changement de gouvernement et

qu'il se chargeait de lui envoyer des nouvelles de sa famille.

M. Guyard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes revenu à Longwy et vous avez fait le reste de votre voyage.

(Sur l'ordre de M. le Président, M. de Bazelaire se présente à la barre et prête serment.)

En réponse aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président, le témoin déclare se nommer de Bazelaire (Maximilien-Adrien), être âgé de vingt et un ans, sous-lieutenant élève du génie, demeurant à Fontainebleau, ne pas connaître M. le maréchal Bazaine, n'être ni son parent ni son allié, n'avoir jamais été à son service ni ne l'avoir eu au sien.

M. le Président. — Faites votre déposition et rendez compte au conseil particulièrement de la mission dont vous avez été chargé le 20 août 1870 par le commandant supérieur de Thionville.

M. de Bazelaire. — J'avais reçu le matin une lettre qui m'annonçait qu'on passait à Paris des examens pour l'école polytechnique; je me décidai immédiatement à partir. Le colonel Turnier, l'ayant su, vint me trouver et me remit un pli cacheté qui contenait des dépêches; je ne les avais pas vues à ce moment-là. Je partis le soir même, et j'arrivai par Luxembourg et la Belgique le 22, vers midi, à Givet. A Givet, je me fis conduire par le commissaire de surveillance de la gare au télégraphe de la gare, et je demandai qu'on expédiât mes dépêches. On ouvrit devant moi le pli cacheté et on envoya en ma présence une dépêche. Au même instant on me dit qu'il fallait remonter en chemin de fer et je partis immédiatement pour Paris.

M. le Président. — C'est le 22 que vous avez remis ces dépêches à Givet?

M. de Bazelaire. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Savez-vous combien il y avait de dépêches?

M. de Bazelaire. — Je me rappelle avoir vu deux feuilles séparées.

M. le Président. — Avez-vous fait constater par quelqu'un le nombre de dépêches?

M. de Bazelaire. — Non, j'étais pressé à ce moment-là, et je n'ai pas pu le faire.

M. le Président. — Vous n'en avez vu partir qu'une?

M. de Bazelaire. — Une seule a été envoyée devant moi.

M. le Président. — Vous rappelez-vous si elles étaient toutes en clair ou en chiffres?

M. de Bazelaire. — Elles étaient toutes chiffrées.

M. le Président. — Le colonel Turnier ne vous a pas dit combien il vous en remettait?

M. de Bazelaire. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Il vous avait donné un pli cacheté contenant des dépêches. Il y aura sur la marche de ces dépêches quelques explications qu'il conviendra mieux de demander au directeur du télégraphe qu'au témoin.

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais appeler l'attention du témoin sur sa déposition écrite, qui n'est pas conforme à celle qu'il vient de faire. J'y lis ceci : « C'est seulement alors que l'employé du télégraphe décacheta le pli devant moi, que je vis qu'il renfermait quatre dépêches à découvert et chiffrées. L'une d'elles fut transmise sous mes yeux, mais le départ du train nous força de remonter en wagon. » Vous venez de dire tout à l'heure qu'il n'y avait que deux dépêches?

M. de Bazelaire. — Je me rappelle avoir vu deux feuilles.

M. le Président. — Qui vous avait porté à dire, dans l'instruction, qu'il y en avait quatre?

M. de Bazelaire. — Je croyais avoir dit qu'il n'y en avait que deux.

M. le Président. — L'instruction a relevé que vous aviez remis quatre dépêches et que vous en aviez vu partir une.

M. de Bazelaire. — Je me rappelle avoir vu deux feuilles séparées.

M. le Président. — Qu'est-ce qui amène ce changement actuel dans vos souvenirs? Il y a quelques mois, vous étiez plus près des faits, et vous avez dit qu'il y avait quatre dépêches. Il y a quelque présomption, — je l'expliquerait tout à l'heure, — que vous en avez pu remettre quatre. Comment se fait-il, après avoir dit dans l'instruction que vous aviez remis quatre dépêches, que vous vous rappeliez aujourd'hui ce détail d'avoir remis deux feuilles?

M. de Bazelaire. — L'année dernière, au moment où j'ai dû déposer, j'ai consulté mon père sur ses souvenirs. Peut-être m'a-t-il dit qu'il y avait quatre dépêches; mais en ce moment-ci je me rappelle avoir vu deux feuilles.

M. le Président. — Comment votre père savait-il qu'il y avait quatre dépêches?

M. de Bazelaire. — Sans doute d'après ce que je lui avais raconté.

M. le Président. — Qu'est-ce qui vous a fait corriger le souvenir que vous avait inspiré votre conversation avec votre père, et comment avez-vous pu, au bout de trois ans, vous rappeler ce détail de deux feuilles?

M. de Bazelaire. — Je n'ai aucun motif pour dire qu'il y en avait deux ou quatre.

M. le Président. — Je ne dis pas cela. Je vous demande seulement si vous ne vous rappelez pas, en ce moment, le nombre des dépêches que vous avez remises.

M. de Bazelaire. — Non, monsieur le Président; si j'ai dit quatre, c'était à la suite de la conversation que j'avais eue avec mon père.

M. le Président. — Vous vous rappelez avoir remis deux feuilles au télégraphe?

M. de Bazelaire. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas pu regarder ces deux feuilles?

M. de Bazelaire. — Je les ai regardées au moment de partir.

M. le Président. — Est-ce que chaque feuille portait une seule dépêche?

M. de Bazelaire. — Je me rappelle avoir vu sur chaque feuille un seul en-tête.

M. le commissaire du gouvernement. — Il me semble que votre récit devait être plus fidèle alors que celui que vous faites maintenant; trois ans se sont écoulés depuis. Si vous avez pensé alors qu'il y eût quatre dépêches, comment se fait-il que vous disiez aujourd'hui qu'il n'y en avait que deux?

M. de Bazelaire. — Je me rappelle maintenant avoir vu deux feuilles. Sur chaque chaque feuille y avait-il deux dépêches? je ne puis le dire.

M. le Président. — Vous aviez une raison, lorsque vous avez revu votre père, de lui dire qu'il y avait quatre dépêches; vous ne lui aviez pas dit qu'il y avait deux feuilles; vous ne vous êtes donc pas rappelé ce détail au moment où vous avez causé avec votre père?

M. de Bazelaire. — Non, monsieur le Président.

M. le commissaire du gouvernement. — M. de Bazelaire père a été entendu; on pourrait consulter sa déposition.

M. le Président. — Il y a, dans les notes qui m'ont été remises, une explication donnée par le commissaire spécial de police du chemin de fer de Givet. Je crois qu'il n'y a pas besoin de le faire déposer, mais je pourrais, avec l'assentiment du ministère public et de la défense, faire lire cette note et expliquer ensuite — à moins qu'il ne paraisse préférable d'attendre que M. Amiot soit là — quelques divergences nouvelles qui existent entre la déposition actuelle du témoin et sa déposition écrite; entre la déposition du témoin et la note du commissaire de police; entre cette note et les dépêches dont nous avons les expéditions; entre les expéditions de Givet et celles de Longwy. Il y a là un ensemble de variations qui est assez remarquable et sur lequel je pourrais demander des explications à M. Amiot; aussi attendrai-je que M. Amiot soit présent; ces explications seront mieux faites en présence d'un agent du service des télégraphes.

Sur l'ordre de M. le Président, M. le lieutenant-colonel Massaroli est introduit, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Massaroli (Emile), soixante ans, ex-commandant de la place de Longwy, demeurant à Saint-Omer; déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et rendre compte au conseil principalement des missions que vous avez confiées au commissaire cantonal Guyard, de la nature des nouvelles qu'il vous a apportées de Metz, des mesures que vous aviez prises pour les faire parvenir à destination, de tout ce qui peut intéresser le conseil et qui serait venu à votre connaissance pendant que vous étiez commandant de la place de Longwy.

M. le lieutenant-colonel Massaroli. — Dans le mois d'août, j'avais reçu de Paris une dépêche du ministre de la guerre qui m'ordonnait d'établir sur la route de Longuyon les fourneaux de mines destinés à faire sauter le tunnel. Ces fourneaux ne devaient être chargés et allumés que sur un ordre formel du ministre de la guerre. Le 20 août, je reçus, de très-bonne heure, une seconde dépêche, celle dont il est question; cette dépêche est datée du 20 août à douze heures et demie du soir. Elle était adressée à M. le maréchal Bazaine et à tous les commandants supérieurs des places frontières.

Dans cette dépêche, le ministre de la guerre me recommandait de ne pas charger les fourneaux de mines jusqu'à nouvel ordre et de mettre les poudres en sûreté, de manière à ce que l'ennemi ne pût les trouver. C'est ce que j'ai fait faire. J'ai envoyé un garde du génie, qui a confié les poudres au maire et à l'ingénieur, et elles ont été sauvées.

Il m'était ensuite recommandé, dans cette dépêche, de la faire parvenir par tous les moyens possibles à M. le maréchal Bazaine, de tâcher d'obtenir de ses nouvelles par tous les moyens, de m'informer constamment, et de ne pas épargner l'argent.

J'ai conservé cette dépêche, parce qu'elle était pour moi une pièce justificative, précisément pour les sommes que j'ai pu donner.

Comprenant l'importance de cette dépêche, j'ai fait appeler notre commissaire cantonal, M. Guyard, que je savais avoir été sous-officier de zouaves, dont je connaissais la résolution et l'intelligence; je lui ai dit : « Voici une dépêche importante à porter; voulez-vous vous en charger? On m'a dit de ne pas épargner l'argent; on pourrait donner une très-forte somme à celui qui parviendrait à avoir des nouvelles. »

M. Guyard me répondit qu'il se chargerait volontiers de cette mission; que ce n'était point pour l'argent, mais pour l'honneur de servir, — sentiments que j'ai approuvés chez un ancien sous-officier de zouaves. Il s'est chargé de la dépêche; je l'ai mise dans une enveloppe, et elle est partie.

M. Guyard est parti dans la matinée du 20 août. Je ne pourrais pas raconter l'odyssée de son voyage. Je sais qu'il est parti à Thionville, qu'il a été arrêté à Audun-le-Roman, qu'il a vu le colonel Turnier à Thionville, qu'il est allé à Moulins-les-Metz, qu'il a remis la dépêche en question à un officier d'état-major et qu'il a rapporté un pli qui contenait probablement une copie des dépêches en question.

Bref, il est revenu le 22 dans la matinée. L'important pour moi, c'était qu'il me rapportât des dépêches. Quand j'ai vu qu'il m'en rapportait quatre, j'ai été très-content, très-heureux, et je lui ai dit que je le recommanderais.

Au moment où M. Guyard arrivait, j'étais occupé, dans mon bureau, à inscrire sur mon registre de correspondance les deux dépêches qui m'avaient été envoyées par le ministre de la guerre.

Je commence par dire ce qu'il y avait dans les quatre dépêches rapportées par M. Guyard. Il y en avait une tout à fait en clair, assez longue, signée Collinières; une autre moitié en clair, moitié en chiffres : elle venait du Ban-Saint-Martin, elle était datée du 19 et signée du maréchal Bazaine.

M. le Président. — Elle était datée du 19?

M. le colonel Massaroli. — Du 19 ou du 20, je ne me rappele pas très-bien; je crois qu'elle est mentionnée sur mon registre comme portant la date du 19. Dans la moitié en clair de la dépêche du maréchal, on parlait des positions des troupes sous Metz, positions qui n'étaient pas très-bonnes; l'autre moitié était chiffrée, et naturellement je ne sais pas ce qu'elle contenait. Les deux autres dépêches étaient chiffrées et adressées au maréchal Mac-Mahon.

Lorsque je voulus mentionner ces dépêches sur mon registre de correspondance, je commençai par y porter les deux premières, et j'allais probablement inscrire également les autres pour en conserver la mémoire, lorsqu'un douanier m'arriva de Longwy-Bas, m'apportant un petit billet signé : Rabasse et Miès. Ces messieurs m'écrivaient : « Nous sommes les délégués de M. le colonel Stoffel, chef d'état-major de M. le maréchal de Mac-Mahon, nous sommes envoyés pour tâcher d'obtenir des nouvelles du maréchal Bazaine. Pouvez-vous nous en donner? » et en post-scriptum : « Nous avons laissé M. le commandant Magnan à Carignan; il y attend des nouvelles, bonnes ou mauvaises. »

Telle est, à peu près exactement, la lettre de ces messieurs.

Je leur renvoyai le douanier qui m'avait apporté ce billet avec un petit mot dans lequel je leur disais qu'il y avait des nouvelles assez importantes, que je désirais les voir pour m'aboucher avec eux et leur faire part de ce que moi-même je savais.

J'ai dit, dans ma première déposition, que ces messieurs étaient montés tous les deux chez moi. Je me suis trompé. Il n'y en a eu qu'un. Ce qui a pu me faire croire que ces deux messieurs étaient montés ensemble, c'est que le douanier a accompagné M. Rabasse, tandis que M. Miès était resté à Longwy-Bas.

M'adressant alors à M. Rabasse, je lui dis : « Vous tombez bien, mon émissaire vient d'arriver de Metz porteur de quatre dépêches qui paraissent fort importantes.

Je fis venir de suite M. Guyard, et ces messieurs se recon-

nurent comme ayant servi ensemble à la préfecture de Paris. Je ne doutai plus que ce ne fussent des gens sûrs, et, d'après ce que M. Guyard me disait d'eux, je crus pouvoir leur confier ces dépêches.

« Ce sont des dépêches importantes, leur dis-je en les leur remettant; il y en a qui sont chiffrées; je ne sais pas ce qu'elles contiennent; mais il est probable qu'elles renferment des nouvelles fort importantes. Je vous les recommande spécialement; elles sont adressées à l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon et au ministre de la guerre. »

En même temps que je leur donnais ces quatre dépêches, je crus devoir écrire au colonel Stoffel un petit mot dans lequel je le prévenais que je confiais ces dépêches à ses délégués, et je recommandais en même temps M. Guyard, qui était allé les chercher, à toute sa bienveillance et à celle du maréchal.

J'ai remis à MM. Rabasse et Miès cette lettre cachetée avec de la cire, en leur confiant ces dépêches de la main à la main, sans les cacheter.

M. Rabasse, en me quittant, alla retrouver M. Miès à la gare et je croyais qu'ils étaient partis immédiatement pour aller remettre ces dépêches au plus vite, lorsque le lendemain, vers les trois heures de la nuit, je reçus une dépêche télégraphique ainsi conçue : « Maréchal de Mac-Mahon à commandant de place de Longwy. Veuillez me faire revenir immédiatement mes deux inspecteurs télégraphiques à Bétheniville-sur-la-Suippe, où je serai demain. »

Je répondis immédiatement : « Commandant de place de Longwy à maréchal Mac-Mahon. Vos deux agents télégraphiques sont partis porteurs de quatre dépêches, dont deux chiffrées. »

Voici ce que je disais au maréchal dans cette première dépêche, que j'expédiai à quatre heures du matin.

Dans la journée, j'appris par la gare de Longwy-Bas que ces messieurs avaient renvoyé la locomotive avec laquelle ils étaient venus, et que, par suite, ils s'étaient trouvés dans la nécessité, pour retourner d'où ils venaient, de faire un grand détour par la Belgique.

Je fus très-contrarié de cette nouvelle. « S'ils sont obligés, me dis-je, de passer par la Belgique, ils vont certainement mettre deux, trois ou quatre jours pour effectuer leur retour, et ce retard sera préjudiciable si, comme je le crois, les dépêches sont importantes.

Il était environ dix heures du matin; sans perdre de temps, j'envoyai une seconde dépêche ainsi conçue : « Commandant de place de Longwy à maréchal de Mac-Mahon. J'apprends à l'instant que vos deux inspecteurs télégraphiques, ayant renvoyé leur locomotive,—je ne sais pas cependant si je suis entré dans ce détail, — ont dû faire un grand détour par Arlon, Namur et Givet pour rentrer. Je regrette beaucoup ce retard à cause de l'importance des dépêches. »

Ces deux dernières dépêches sont inscrites sur mon registre de correspondance, et je me les rappelle parfaitement.

Voilà tout ce que j'avais à dire.

M. le Président. — Vous avez achevé votre déposition?

M. le colonel Massaroli. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Guyard vous alors rapporté trois dépêches.

M. le colonel Massaroli. — Quatre dépêches.

M. le Président. — Permettez, c'est ce que je vais expliquer. Il y avait trois dépêches du maréchal et une dépêche du colonel Turnier.

M. le colonel Massaroli. — Cette dernière était signée Coffinières.

M. le Président. — Mais envoyée par le colonel Turnier?

M. le colonel Massaroli. — Oui, monsieur le Président, je le crois.

M. le Président. — Quant aux dépêches signées du maréchal Bazaine ou envoyées par lui, Guyard vous les a-t-il apportées de Metz ou de Thionville?

M. le colonel Massaroli. — Il m'a dit les avoir apportées de Metz et les avoir remises, à Moulins-les-Metz, à un officier d'état-major, qui les lut et les lui rendit.

M. le Président. — Les dépêches existent. Votre registre pourrait nous apprendre les dates; mais ce point, je crois, est admis par tout le monde.

Me Lachaud. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il y a trois dépêches du maréchal et une de Thionville, que vous avez remises à Rabasse et à Miès?

M. le colonel Massaroli. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Ce n'est pas vous qui les avez portées au télégraphe?

M. le colonel Massaroli. — Non, monsieur le Président; et, à ce propos, j'oubliais de dire que Miès et Rabasse, se trouvant dans l'obligation de passer par la Belgique pour rentrer en France, avaient eu la bonne pensée de profiter de ce que le télégraphe de Longwy-Bas à Longuyon fonctionnait encore ce jour-là pour envoyer, par cette voie, le contenu de ces dépêches au colonel Stoffel.

M. le Président. — Vous n'avez pas, vous, transmis de dépêche le 22?

M. le colonel Massaroli. — Non, pas le 22, mais le lendemain.

M. le Président. — C'est vous qui aviez chargé les agents de remettre les dépêches au télégraphe?

M. le colonel Massaroli. — Non, je croyais qu'ils avaient leur locomotive et qu'ils allaient partir de suite. Ce n'est que le lendemain que j'ai appris, de la gare de Longwy-le-Bas, que cette locomotive avait été renvoyée et que MM. Rabasse et Miès s'étaient vus dans la nécessité de prendre par la Belgique pour rentrer en France. J'en fus contrarié, et c'est pour cela que j'envoyai cette seconde dépêche, à dix heures du soir, directement au maréchal de Mac-Mahon.

M. le Président. — Je ne m'occupe en ce moment que de la marche qu'ont suivie les dépêches qui pouvaient donner des nouvelles de l'armée de Metz, celles-là seulement intéressent le débat. Je reprends donc les faits et je dis : Vous avez reçu deux groupes de dépêches, l'un de ces groupes se compose de la dépêche unique du colonel Turnier reproduisant la dépêche du général Coffinières; vous l'avez transmise vous-même au télégraphe en omettant d'en mentionner l'origine. Cette inadvertance, très-excusable du reste, pouvant avoir de la gravité. Aviez-vous chargé les agents de mettre les trois autres dépêches au télégraphe?

M. le colonel Massaroli. — Non, les deux dépêches que j'avais inscrites sur mon registre ont été envoyées au télégraphe par moi-même.

M. le Président. — Précisez bien quelles sont ces deux dépêches.

M. le colonel Massaroli. — Il y a d'abord celle du général Coffinières, et ensuite celle adressée au maréchal de Mac-Mahon, qui est moitié en clair, moitié chiffrée.

Ces deux dépêches ont été expédiées par moi du bureau de Longwy.

M. le President. — Elles sont parties de Longwy à dix minutes de distance de celles transmises par les agents. Voilà pourquoi je vous demandais si, par précaution et pour plus de sécurité, tout en remettant ces dépêches aux deux agents pour les porter, vous ne les auriez pas chargés d'en envoyer en même temps une copie par le télégraphe?

M. le colonel Massaroli. — Non, c'est moi-même qui les ai fait partir.

M. le Président. — En fait, nous verrons que les quatre dépêches sont parties de Longwy à quatre minutes de distance.

La dépêche au colonel Turnier était sur une feuille séparée?

M. le colonel Massaroli. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Et les trois autres étaient sur une même feuille?

M. le colonel Massaroli. — Non, elles étaient sur des feuilles séparées.

M. le Président. — Y avait-il quelque apparence qu'elles fussent envoyées ainsi de Metz ou qu'elles arrivassent ainsi de Thionville?

M. le colonel Massaroli. — M. Guyard est revenu de Metz à Thionville, et il a fait voir les dépêches dont il était porteur au colonel Turnier, de sorte que celui-ci a probablement mis sa signature au bas des dépêches.

M. le Président. — Ces dépêches, nous les suivons depuis leur départ de Metz, depuis que l'agent Flahaut les reçoit du maréchal, le 20 au soir, et qu'il se met en route le 21 au matin; nous les trouvons ensuite portées par la femme Imbert, laquelle a dit que les trois dépêches du maréchal étaient inscrites toutes les trois sur la même feuille.

Me Lachaud. — Oui, tout cela est très-exact.

M. le Président. — Maintenant, voici Guyard qui en reçoit une expédition d'un officier d'état-major et qui l'apporte à Longwy, où une nouvelle expédition est faite.

C'est à ce propos que j'ai demandé au colonel Massaroli si les dépêches lui venant du colonel Turnier ou d'une autre source étaient sur une seule feuille ou chacune sur une feuille séparée.

M. le colonel Massaroli. — Je ne saurais, d'une manière précise, répondre à cette question.

M. le Président. — Voici, je le répète, l'état de l'instruction où j'ai pu amener jusqu'à présent la marche de ces dépêches : Elles partent de Metz le 21 au matin, après avoir été remises par M. le maréchal à Flahaut; la femme Imbert, à qui elles sont ensuite confiées, déclare qu'elles étaient sur une seule feuille. Le colonel Turnier interrogé sur ce point n'a pu donner aucune indication précise. M. le colonel Massaroli a reçu de la main de M. Guyard un pli renfermant ces dépêches : il en a expédié une, celle du général Coffinières, en y faisant quelques corrections; quant aux trois autres, elles ont été mises peut-être à la station de Longwy par les agents Rabasse et Mies.

Reste l'expédition faite à Givet, — sur laquelle il y a des explications variables que nous pourrons peut-être éclaircir plus tard.

M. le commissaire du gouvernement. — Je demanderai au témoin s'il se souvient du jour où le capitaine Vosseur et le commandant Magnan sont venus à Longwy.

M. le colonel Massaroli. — Parfaitement ; c'est une époque qui est bien faite pour qu'on puisse en garder le souvenir. Ces messieurs sont arrivés à Longwy le lendemain de l'affaire de Sedan.

M. le commissaire du gouvernement. — Quel jour en sont-ils partis?

M. le colonel Massaroli. — Le capitaine Vosseur est parti le 9 ou le 10, quelques jours avant le commandant Magnan. Le commandant Magnan a dû partir le 14.

M. le Président. — Vous ont-ils dit où il se rendaient?

M. le colonel Massaroli. — Le capitaine Vosseur m'ayant demandé un lettre pour M. le général Trochu, j'ai pensé qu'il allait à Paris. Quant au commandant Magnan, en présence de l'impossibilité où il se trouvait de rentrer à Metz et de se remettre sous les ordres du maréchal Bazaine, je lui conseillai d'aller à Paris et d'y offrir ses services au gouvernement de la Défense nationale; je lui donnai également une lettre pour le général Trochu, et il est parti le 14, ainsi que je viens de le dire.

M. le commissaire du gouvernement. — Est-il rentré plus tard à Longwy et à quelle époque?

M. le colonel Massaroli. — Il est rentré à Longwy le 20 ou le 21, et il est resté avec moi depuis cette époque jusqu'au 9 ou 10 octobre. Je puis préciser l'époque de son retour; c'était la veille du jour où j'ai reçu ce convoi de 120 wagons de vivres dont il a été parlé.

M. le commissaire du gouvernement. — La déposition du témoin n'est pas complétement conforme à celle qu'il a faite dans l'instruction ; je lis ceci dans sa déposition écrite :

« Dans les premiers jours de septembre, MM. les officiers d'état-major Magnan et Vosseur sont arrivés à Longwy par la Belgique et sont restés dans la ville pendant une quinzaine, occupés à chercher à communiquer avec l'armée de Metz. Le commandant Magnan est même parti une fois par la Belgique, toujours accompagné de Guyard. Il m'a dit avoir essayé de pénétrer par Thionville et n'avoir pas réussi. Enfin, le 14 septembre, il se décida à quitter Longwy pour rentrer à Paris en passant par Bruxelles, et je lui donnai une lettre pour le général Trochu. Je le vis revenir dans les premiers jours d'octobre. »

Vos souvenirs ne sont pas conformes à cette déposition.

M. le colonel Massaroli. — Je me suis trompé quand j'ai dit que M. Guyard avait accompagné M. Magnan, c'est le capitaine Mélard qui avait été envoyé à Longwy avec des dépêches, et je lui ai donné M. Guyard comme guide pour lui donner les moyens de poursuivre sa route.

Je sais que le commandant Magnan est resté à peu près trente jours à Longwy.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous établissez qu'il est revenu à Longwy le 20.

M. le colonel Massaroli. — Oui, il est revenu la veille du jour où j'ai reçu les cent vingt wagons de vivres : je me rappelle que M. le commandant Magnan se trouvait à la gare à leur arrivée et qu'il a assisté au transport des vivres. C'était le 22 ou le 23; le commandant Magnan était arrivé la veille, et il est resté avec nous jusque dans les premiers jours d'octobre.

M. le commissaire du gouvernement. — Il importait de préciser ce point, sur lequel le témoin donne aujourd'hui des renseignements qui ne sont pas conformes à ceux qu'il a donnés dans sa déposition écrite.

M. le colonel Massaroli. — Lorsque j'ai déposé dans l'instruction, mes souvenirs n'étaient pas précis.

M. le Président. — Vos souvenirs sont donc plus précis aujourd'hui qu'il y a un an, lorsque vous avez déposé devant M. le général rapporteur?

M. le colonel Massaroli. — Oui, je me suis beaucoup préci-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 1R NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

cupé de ces événements, et comme j'avais conservé une foule de papiers, je les ai consultés, et, en les relisant, j'ai retrouvé mes souvenirs.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous n'avez donc pas consulté ces papiers quand vous avez déposé devant M. le général rapporteur ?

M. le colonel Massaroli. — Devant M. le général rapporteur, je n'ai pas précisé le jour de l'arrivée ni celui du départ du commandant Magnan.

M. le commissaire du gouvernement. — Je vous demande pardon; vous avez indiqué des dates précises.

M. le colonel Massaroli. — Je ne me les rappelais pas bien à cette époque. Aujourd'hui il ne me reste plus aucun doute. Le commandant Magnan et le capitaine Vosseur sont arrivés ensemble à Longwy le lendemain des affaires de Sedan.

Le capitaine Vosseur est parti quatre ou cinq jours avant le commandant Magnan, mais je ne puis dire la date précise de son départ ni de celui du commandant Magnan. Quant à l'époque du retour de ce dernier, je suis certain que c'était la veille du jour où j'ai reçu ce convoi de vivres de cent vingt wagons.

M. le Président. — N'aviez vous pas fixé une autre date dans votre déposition écrite ?

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin a dit, dans l'instruction, que le retour du commandant Magnan avait eu lieu le 14.

M. le Président. — Le témoin vient de dire tout à l'heure qu'actuellement ses souvenirs sont parfaitement précis, tandis qu'il y a un an il ne se rappelait pas exactement la date de ce retour.

Me Lachaud. — Oui, monsieur le Président, et il l'a indiqué en expliquant comment il avait pu commettre une inexactitude dans sa déposition écrite.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin avait parlé d'abord des premiers jours d'octobre, et il dit aujourd'hui que le commandant Magnan est rentré à Longwy vers le 20 ou le 21 septembre.

M. le colonel Massaroli. — Et j'ai raconté le fait qui m'a conduit à fixer mes souvenirs.

L'audience est levée à cinq heures vingt-cinq minutes.

AUDIENCE DU 3 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

A une heure, la séance est reprise.

On appelle les témoins défaillants qui se sont présentés. Ce sont presque tous des témoins habitant le territoire annexé : MM. Boulanger, Étienne Mangin, Maillet, Pierre, Hubert Mangin, Kirsch, Macherès, Buisson, madame Royer, madame veuve Rollin, madame Martin, MM. Labbé père, Labbé fils, Halanzier, de Viville, Lallouette, madame Sibeux, MM. Déchu, François, Théodore Cochin, Jules Cochin, Fournier, Roslin, madame Marquis.

M. le Président. — Appelez M. Amiot.

(M. Amiot, inspecteur des lignes télégraphiques, vient à la barre.)

M. le Président. — Monsieur l'inspecteur, veuillez faire votre déposition et rendre compte particulièrement au conseil de tout ce qui concerne l'organisation du service télégraphique à l'armée de Châlons, pendant la marche de l'armée, de Châlons à Reims et de Reims sur Sedan; expliquez de quelle façon était établie la division des services pour assurer celui du quartier impérial, celui du quartier général, et les communications avec les différents bureaux des localités où vous vous êtes successivement installé, ainsi que les communications avec Paris et avec les places de la frontière. C'est cet ensemble de communications et l'organisation de ces services sur lesquels le conseil espère être éclairé par votre déposition.

M. Amiot. — Monsieur le Président, dois-je laisser Metz de côté, et parler seulement de Châlons?

M. le Président. — Si vous avez une communication à faire en ce qui concerne le service particulier de Metz, le conseil vous entendra.

M. Amiot. — Je voulais dire seulement au conseil que, huit jours à peu près avant le départ de l'empereur pour Metz, il me fit appeler et me donna l'ordre de me préparer à l'accompagner pour être chargé, comme en Italie, des communications télégraphiques du quartier impérial avec la France. Je me permis de lui faire observer qu'il y avait maintenant un service télégraphique militaire, et que ma situation pourrait être fort difficile et délicate. L'empereur me répondit que les situations seraient plus tranchées, que je serais chargé des communications impériales avec la France, tandis que le service militaire aurait pour mission spéciale de servir les différents corps d'armée.

J'envoyai deux employés du service à Metz pour préparer l'organisation avant notre arrivée.

En arrivant à Metz, je me suis rendu à la préfecture.

Dans les premiers temps, l'empereur habitait seul à la préfecture; le maréchal major général occupait un hôtel dans la ville, de sorte que je n'avais à m'occuper que du service de l'empereur.

Le 4 ou le 5 août, M. le maréchal Le Bœuf vint habiter à l'hôtel de la préfecture. A partir de ce moment, et sur l'ordre de l'empereur, j'ai fait le service du major général.

Quelques jours après, le général Jarras m'ayant demandé si je pouvais prendre ses dépêches, je m'en chargeai, d'autant plus qu'elles étaient comprises dans le service du major général.

De cette façon, je fis le service de l'état-major général jusque vers le 12 août.

A cette date, je reçus l'avis de la démission du maréchal Le Bœuf, et l'on fit établir par le génie militaire une communication télégraphique entre Borny et le quartier impérial au moyen de câbles seulement. Cette communication était entièrement précaire; car sur cinq dépêches que je pouvais avoir à transmettre au maréchal Bazaine, il y en avait toujours au moins quatre que j'étais obligé d'envoyer par estafettes. Cette communication était très-fréquemment interrompue; aussi, je demandai à l'empereur de vouloir bien donner des ordres pour faire établir une ligne fixe entre Borny et Metz. On établit cette ligne, qui ne vint plus chez moi, mais à la direction télégraphique de Metz. Ce fut le 14 au matin que cette ligne commença à fonctionner; je me rappelle même qu'elle subit une petite interruption dès le matin, parce que les poteaux avaient été brisés par suite de l'encombrement qui s'était produit aux portes de Metz. Bientôt après eut lieu mon départ pour Longeville, où l'empereur m'avait donné l'ordre de me rendre pour y organiser son service. Le 15 au matin, le quartier impérial étant parti de Longeville, j'accompagnai l'empereur après avoir relevé mon service et prévenu Paris que nous nous dirigions sur Verdun, et qu'il était impossible de communiquer avec lui, puisqu'il n'y avait pas de fil prenant par la route de Mars-la-Tour.

Je suivis l'empereur à Gravelotte, puis à Verdun, où nous arrivâmes le 16, et ensuite au camp de Châlons, où j'arrivai le soir.

Le maréchal de Mac-Mahon étant arrivé le 17 au camp de Châlons, je crus qu'il était utile qu'il connût le plus tôt possible tous les renseignements qui pouvaient l'éclairer sur la situation militaire. Je fis passer une note à l'empereur en lui demandant l'autorisation de communiquer au maréchal de Mac-Mahon toutes les dépêches se rapportant à des faits militaires, à l'exception cependant de celles adressées directement à l'empereur, qui devaient lui être adressées directement. C'était pour moi une question de convenance, car il ne me paraissait pas possible que les dépêches adressées au souverain, à l'empereur pussent être envoyées à un autre qu'à lui-même. L'empereur me donna immédiatement l'autorisation que je lui demandais, et, à partir de ce moment, toutes les dépêches relatives aux événements militaires furent communiquées au maréchal de Mac-Mahon.

Maintenant, si vous le permettez, monsieur le Président, je vais expliquer au conseil l'organisation de mon service, sauf à revenir sur la manière dont il était fait. Le service se fit d'abord au camp de Châlons les 17, 18, 19 et 20. Le 21 nous partîmes pour Courcelles-lès-Reims, où je fis établir une petite ligne télégraphique pour relier le village même de Courcelles avec Paris. Cette ligne télégraphique passait par Reims, mais sans s'arrêter au bureau de cette ville, c'est-à-dire que cette ligne télégraphique allait de Courcelles à Paris, passant seulement dans le bureau de Reims, de telle sorte que l'extrémité d'entrée était réunie directement à l'extrémité de sortie, sans que Reims fût ce qu'on appelle dans le circuit.

Nous arrivâmes à Courcelles le 22, nous y restâmes le 23 et le 24. Le quartier général fut transporté à Betheniville; là il n'y avait pas de ligne télégraphique et, avec le faible personnel dont je disposais, — je n'avais que quatre employés avec moi, — je fus forcé de faire établir une petite ligne qui allait à Ile-sur-Suippe et qui se reliait avec Paris.

Pendant le séjour du quartier général à Betheniville, je m'installai donc à Ile-sur-Suippe, avec un peloton de guides qui faisait le service d'estafettes.

Le quartier général fut ensuite transporté à Réthel. Là, je retrouvai la communication télégraphique qui ordinairement s'arrêtait à Mézières, mais que je fis prolonger pour me mettre en relations directes avec Paris.

De Réthel, le quartier général fut transporté à Tourteron. Il n'y avait pas de ligne; avec l'aide d'une compagnie du génie, j'établis une petite ligne télégraphique qui arrivait à Attigny.

J'établis mon service d'abord à Attigny, puis au village de Rilly-aux-Oies, près du Chêne-Populeux, où l'on m'avait dit que devait être l'objectif. Le lendemain, je rejoignis le quartier général au Chêne-Populeux et me portai sur la ligne de Sedan à Mézières, entre Remilly et Vadelaincourt, en me servant toujours d'un service d'estafettes, de manière à me relier avec le quartier général, qui s'établit d'abord à Stonne, puis à Raucourt, et qui finit par rentrer à Sedan à la suite de la bataille de Beaumont. J'arrivai à Sedan le 30 à onze heures du soir; le 31, nos communications se trouvant interrompues avec Mézières, je demandai à l'empereur l'autorisation de sortir de Sedan pour tâcher de me relier, sur la ligne de Mézières, au fil télégraphique qui avait été respecté au delà, de manière à assurer une communication entre Paris et Sedan.

L'empereur me répondit que c'était inutile et que je ne réussirais pas. J'insistai une seconde fois; mais n'ayant pas reçu l'autorisation que je sollicitais, je rentrai à Sedan, où je suis resté le 31 août et le 1er septembre.

Voilà pour l'organisation générale du service. Quant au service lui-même, et à la manière dont il était fait, voilà ce que je puis dire :

Les dépêches étaient divisées d'une manière générale en deux catégories. La première comprenait ce que nous appelions les dépêches directes, c'est-à-dire celles qui avaient un

destinataire dans la résidence que je devais desservir : ainsi les dépêches adressées directement au maréchal de Mac-Mahon, au général commandant l'artillerie de l'armée, aux intendants et aux divers chefs de service ; elle comprenait aussi les dépêches de communication, c'est-à-dire les renseignements arrivant de toute la France, des généraux commandant les divisions militaires, des préfets, des sous-préfets, des maires, etc. Celles-là étaient toujours communiquées à l'empereur, et, comme j'avais l'honneur de le dire au conseil, avec l'autorisation de l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon.

Les dépêches directes, dès qu'elles m'arrivaient, étaient envoyées immédiatement, cachetées et sous enveloppe, au destinataire ; je les faisais porter de l'endroit où je me trouvais par des plantons pris dans le poste qui faisait le service du jour. Quant aux dépêches de communication, j'en faisais encore deux parts. J'expédiais de suite celles qui me paraissaient avoir une importance immédiate, après avoir fait faire deux expéditions, une pour l'empereur, une autre pour le maréchal de Mac-Mahon. Pour les autres, j'établissais une sorte de bulletin, sur lequel elles se succédaient dans l'ordre de leur réception, et, toutes les deux ou trois heures, je les envoyais également à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon.

Voilà, monsieur le Président, d'une manière générale, ce que je puis dire sur mon service.

M. le Président. — Je vais maintenant vous faire quelques questions, tant sur votre service particulier que sur certains faits généraux du service télégraphique.

Lorsqu'il vous arrivait une dépêche à destination de M. le maréchal de Mac-Mahon, vous la lui envoyiez immédiatement ?

M. Amiot. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous la communiquiez à l'empereur, et vous en donniez également connaissance à Paris ?

M. Amiot. — Oui, pour la plupart ; mais permettez-moi, monsieur le Président, de vous faire remarquer qu'une fois arrivé au camp de Châlons, je n'avais plus eu de communications qu'avec Paris, à peu près. Par conséquent, toutes les dépêches m'arrivaient par Paris.

M. le Président. — Elles ne vous arrivaient pas directement ?

M. Amiot. — Elles ne pouvaient pas arriver directement, je n'avais de communications qu'avec Paris. Je n'ai eu d'autres communications possibles que les 17, 18, 19 et 20 août ; et même, pendant que j'étais au camp de Châlons, pour communiquer avec la ville de Châlons, j'avais deux fils télégraphiques à ma disposition, l'un qui allait directement à Paris, l'autre qui s'arrêtait à Châlons.

M. le Président. — Mais, à Reims, par exemple, était-ce la même chose ?

M. Amiot. — Lorsque l'armée était à Reims, je m'étais installé provisoirement à Courcelles, et j'avais un fil télégraphique pour communiquer avec la ville.

M. le Président. — Greffier, donnez-moi le dossier des télégraphes.

(Ce dossier est remis à M. le Président, qui le consulte.)

M. le Président, *au témoin.* — J'ai quelques explications à vous demander sur le mode de transmission des dépêches.

Il y avait deux modes de transmission : la transmission directe, faite au destinataire, et la transmission que j'appellerai indirecte, c'est-à-dire la communication faite à celui qui n'était pas le destinataire ?

M. Amiot. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Je prends un exemple : Une dépêche était adressée au ministre de la guerre ; elle allait tout droit à Paris, d'abord, puis elle revenait de Paris au camp de Châlons, où elle était communiquée...

M. Amiot. — A la fois à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon.

M. le Président. — Mais quand une dépêche était destinée à l'empereur, une autre au maréchal, elles arrivaient d'abord à votre bureau, qui les recevait ; de ce bureau, elles étaient portées aux destinataires, et ce n'était qu'ensuite, pendant qu'elles étaient portées aux destinataires, ou quelque temps après, qu'elles étaient transmises à Paris ?

M. Amiot. — Les dépêches me venaient de Paris.

M. le Président. — Pas toutes ; je ne dis pas à Châlons, mais à Reims ?

M. Amiot. — A Reims, j'avais un fil passant par la ville, mais sans s'y arrêter, en ce sens que les deux extrémités étaient mise en communication directe. Reims pouvait couper cette communication directe, quand il le jugeait nécessaire, pour entrer en communication avec moi ; en disjoignant les deux extrémités du fil et en prenant le fil correspondant avec nous, Reims pouvait entrer en communication avec notre bureau ; mais, en temps normal, nos communications à Courcelles se sont bornées d'une manière presque générale à Paris.

M. le Président. — Je comprends vos explications, mais je cherche à établir une règle générale. Ainsi, sur des expéditions fournies par le service télégraphique, — expéditions qu'en vertu de mon pouvoir discrétionnaire je ferai réunir au dossier de la procédure, où chacun pourra la consulter, — je vois figurer des dépêches qui n'ont pas une importance essentielle, mais seulement relative. Je vois, par exemple, une dépêche de Thionville, adressée au camp de Châlons, mais qui vient de Paris ; elle est reçue à Thionville à deux heures treize minutes.

M. Amiot. — A Paris, monsieur le Président !

M. le Président. — A Paris, soit. Elle est communiquée au camp de Châlons à deux heures vingt-deux minutes...

M. Amiot. — Donc, elle est venue de Paris.

M. le Président. — Vous l'expédiez au quartier impérial à deux heures vingt-deux, à la guerre à trois heures cinq. Ainsi, elle arrive à la guerre après avoir été transmise au camp de Châlons. Je me demandais donc si la dépêche n'était pas arrivée directement de Thionville à un bureau près du camp de Châlons ; si elle n'avait pas été transmise d'abord au camp de Châlons, comme elle devait l'être, puisque le destinataire, M. le maréchal de Mac-Mahon, était là, et si ce n'était qu'ensuite que la transmission avait eu lieu à Paris.

M. Amiot. — Pour se rendre compte de cela, il faudrait se rappeler les communications télégraphiques telles qu'elles existaient à cette époque. Pour prendre l'exemple que vous venez de citer, monsieur le Président, Thionville était relié exclusivement avec Metz.

M. le Président.—Il ne s'agit pas de Metz ; mais, le 20 août, les communications existaient avec toutes les villes de la frontière, Thionville, Charleville, Mézières ?

M. Amiot. — C'était au moyen des gares ! Dans le système d'organisation télégraphique tel qu'il existe encore aujourd'hui, les sous-préfectures sont reliées aux préfectures.

M. le Président. — Dans les circonstances où l'on se trouvait, c'étaient les fils des compagnies qui fonctionnaient. Thion

ville ne communiquait pas avec Metz, le 20 août, mais avec la ligne de Mézières, et celle-ci communiquait avec Châlons.

M. Amiot. — Oui, monsieur le Président, par les gares de chemins de fer.

M. le Président. — Que le fil soit celui de l'État ou celui d'une compagnie, je suis la marche d'une dépêche.

Je vois une dépêche expédiée au ministère de la guerre et partant de Thionville à sept heures dix minutes. Elle marque, reçue à Thionville à sept heures dix-huit minutes; à Paris, expédiée à guerre, à huit heures; communiquée au quartier impérial à huit heures vingt minutes. Elle est donc allée à Paris, pour être communiquée au quartier impérial.

Au contraire, je trouve que quand les dépêches sont adressées de Thionville au camp de Châlons, l'arrivée à ce camp précède toujours l'arrivée à Paris.

Sans entrer dans d'autres détails, je demande si les dépêches, arrivant par l'organisation réglementaire de la télégraphie, ou par un service spécial créé en temps de guerre, et consistant à substituer le fil d'une compagnie au fil de l'administration, si, dis-je, les dépêches arrivant par un fil quelconque, soit à votre bureau, soit au bureau régulier de Reims ou de Châlons, le destinataire étant près de ce bureau, n'étaient pas d'abord desservies par le bureau auquel elles arrivaient, et si ces dépêches n'étaient pas ensuite transmises par ce même bureau à Paris, où elles étaient souvent, pas toujours, retransmises au destinataire. Je ne sais si je me suis fait comprendre?

M. Amiot. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — C'est bien là la marche?

M. Amiot. — Oui.

M. le Président. — Lorsqu'une dépêche arrivait au bureau de Reims, ou à tel autre, si le destinataire était l'empereur ou le maréchal de Mac-Mahon, elle était portée de suite; sinon elle allait à Paris directement et revenait ensuite à Châlons ou Reims pour être communiquée au quartier impérial ou au quartier général de M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. Amiot. — Oui, monsieur le Président. Mais il y a ceci qu'il faut dire, c'est que le plus souvent, presque toujours, toutes nos dépêches venaient par Paris. Ainsi, je prends un exemple: une dépêche de Thionville est adressée au quartier général. Cette dépêche peut passer par Paris. Elle arrive à Paris, et comme elle est adressée au quartier général, elle peut être mise en transmission tout de suite sur le quartier général et communiquée ensuite au ministre de la guerre.

M. le Président. — Voilà ce que je remarque dans le dossier. Quand une dépêche est adressée directement au ministre de la guerre à Paris, l'expédition à guerre précède la transmission à quartier général ou impérial. Au contraire, si une dépêche est adressée au maréchal de Mac-Mahon ou à l'empereur, la transmission au quartier impérial ou général précède presque toujours d'une heure la transmission qui revient par la guerre et par Paris; d'où je conclus que les dépêches directes allaient à leurs destinataires par une opération simultanée, sans qu'on attendît la fin de l'autre l'opération qui faisait parvenir la dépêche à Paris.

M. Amiot. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Comparez les dates. Du reste, ce n'est pas une étude que l'on peut faire ici. Si M. Amiot, avec l'assentiment du ministère public et de la défense, examine le dossier des lignes télégraphiques, il pourra peut-être expliquer cette marche des dépêches, qui a une certaine importance. La question est de savoir si une dépêche, portée d'un certain point, de Longwy, par exemple, pour Reims, pour un destinataire qui est près de Reims, s'est d'abord arrêtée à Reims, ou si elle est d'abord allée à Paris. On trouve en effet des heures de transmission différentes, et si l'on compare entre elles les heures de transmission, on trouvera qu'il y a presque toujours dans les dépêches qui sont au dossier un écart d'une heure, toutes les fois que le destinataire est près de l'endroit auquel a dû arriver la dépêche. Il y a un écart d'une heure entre le moment où elle lui a été remise directement et le moment où elle revient, comme seconde transmission, après avoir touché à Paris, seconde transmission qui n'a lieu que si c'est pour un destinataire qui n'est pas le destinataire d'origine. Vous prendrez connaissance du dossier pour vous rendre compte de ce que je recherche.

M. Amiot. — Je vois bien ce que vous me dites.

M. le Président. — Vous n'aurez qu'à comparer les heures; le dossier sera mis à votre disposition, et dans une prochaine audience, vous pourrez expliquer ces détails au conseil.

La question que je vous pose publiquement, — car ici tout doit se faire publiquement, — est celle-ci: une dépêche est destinée au maréchal de Mac-Mahon, qui est à Reims ou à tel autre endroit; elle vient d'un point de la frontière; elle arrive au bureau le plus voisin de son quartier général, — et quand c'est Reims il en est très-voisin, — elle est portée immédiatement à son quartier général.

M. Amiot. — Pardon, monsieur le Président, elle peut être renvoyée à Paris, ou n'être transmise.

M. le Président. — Vous trouverez dans le dossier de grandes variations à cet égard. Vous verrez très-souvent l'indication d'une heure quand il s'agira de transmission directe, et d'une heure de retard pour la transmission de retour sur Paris.

Il y a des expéditions sur lesquelles l'indication des heures manque, ce qui s'explique probablement par les difficultés du service.

M. le Président. — Greffier, appelez M. le colonel d'Abzac.

Le témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président:

D'Abzac (Marie-Charles-Venance), cinquante ans, colonel d'état-major, demeurant à Versailles, déclare qu'il connaissait M. le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et faire connaître au conseil si vous avez eu connaissance de toutes les dépêches reçues par le maréchal de Mac-Mahon pendant la marche de son armée depuis Châlons jusqu'à Sedan.

M. le colonel d'Abzac. — La plupart des dépêches me sont passées sous les yeux; naturellement je ne les ai pas toutes vues, mais, bien certainement, pas une de celles qui étaient importantes ne m'a été cachée.

M. le Président. — Avez-vous reçu le 22 août certaine dépêche de M. le maréchal Bazaine en date du 20?

M. le colonel d'Abzac. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance qu'elle soit arrivée chez M. le maréchal?

M. le colonel d'Abzac. — Non, je suis certain qu'elle n'est pas arrivée.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance d'une mission confiée à un officier d'état-major spécial du service des renseignements à deux inspecteurs de police?

M. le colonel d'Abzac. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance du résultat de la mission de ces inspecteurs ?

M. le colonel d'Abzac. — Le colonel Stoffel m'a dit que ces deux agents avaient été chargés par lui de recueillir des renseignements, mais que, comme ils ne lui en envoyaient aucun, il leur avait donné l'ordre de rentrer.

M. le Président. — Vous a-t-il fait part de ce qu'ils avaient vu à leur retour ?

M. le colonel d'Abzac. — Non, il m'a dit simplement qu'il leur avait donné l'ordre de rentrer.

M. le commissaire du gouvernement. — Y avait-il quelqu'un qui fût spécialement chargé d'ouvrir les dépêches ?

M. le colonel d'Abzac. — Non, l'ouverture des dépêches était faite par l'officier de service.

M. le commissaire du gouvernement. — Et pour l'expédition des dépêches, était-ce la même chose ?

M. le colonel d'Abzac. — L'officier de service en était également chargé.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, auriez-vous la bonté de demander à M. le colonel d'Abzac s'il a connu l'officier qui a fait porter la dépêche du 22, celle de M. le maréchal de Mac-Mahon à M. le maréchal Bazaine ?

M. le Président. — Vous avez entendu la question ?

M. le colonel d'Abzac. — Oui, monsieur le Président, mais je ne m'en souviens pas.

Me Lachaud. — Les dépêches importantes ne partaient-elles pas chiffrées ?

M. le colonel d'Abzac. — Toutes étaient chiffrées.

M. le Président. — Appelez M. le colonel Broye.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment, et répond ainsi qu'il suit aux questions qui lui sont adressées par M. le Président :

M. Antoine-Marie-Louis Broye, cinquante ans, colonel d'état-major, demeurant à Versailles, déclare avoir connu M. le maréchal Bazaine en Crimée et en Italie, n'être ni son parent, ni son allié, n'avoir pas été à son service et ne l'avoir pas eu au sien.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et faire connaître au conseil s'il est à votre connaissance que le maréchal de Mac-Mahon ait reçu des nouvelles ou des dépêches du maréchal Bazaine postérieurement à la dépêche datée du 19 qui lui était parvenue. Enfin veuillez faire connaître ce que vous savez sur les communications qui ont pu exister entre les deux armées.

M. le colonel Broye. — Après la dépêche du 19, le maréchal de Mac-Mahon n'a reçu aucune autre dépêche de Metz.

M. le Président. — La dépêche du 19 commençait par ces mots : « L'armée s'est battue hier ? »

M. le colonel Broye. — Oui, monsieur le Président, et elle finissait par ces mots : « Je compte toujours sortir dans la direction du nord et me rabattre sur Châlons. »

M. le Président. — Vous avez vu cette dépêche ?

M. le colonel Broye. — Oui, monsieur le Président ; j'étais ce jour-là de service, et c'est M. Piétri qui l'a apportée au moment même où M. le maréchal de Mac-Mahon se disposait à marcher vers Paris.

M. le Président. — Était-elle adressée au maréchal de Mac-Mahon ou à l'empereur ?

M. le colonel Broye. — Elle a passé, je crois, par le cabinet de l'empereur, parce que c'est M. Piétri, secrétaire particulier de Sa Majesté, qui l'a apportée chez le maréchal.

M. le Président. — Ainsi cette dépêche n'avait pas été remise directement à l'officier de service par l'agent du service télégraphique ?

M. le colonel Broye. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Les dépêches n'étaient donc pas toujours remises directement à l'officier de service ?

M. le colonel Broye. — Elles passaient quelquefois par le cabinet de l'empereur.

M. le Président. — Vous n'avez pas eu connaissance d'aucune autre dépêche postérieure à celle-là ?

M. le colonel Broye. — Postérieure à celle-là ? Aucune.

M. le Président. — Étiez-vous de service le 22 ?

M. le colonel Broye. — Nous étions à peu près tous de service.

M. le Président. — Vous auriez été frappé si une dépêche importante avait été remise à M. le maréchal de Mac-Mahon ?

M. le colonel Broye. — Certainement, surtout s'il s'était agi d'une dépêche de Metz, car on attendait ces dépêches avec beaucoup d'intérêt.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à poser au témoin ?

M. le commissaire du gouvernement. — Je désire savoir du témoin si, lorsqu'une dépêche était adressée à un officier qui n'était pas de service, elle était ouverte par celui qui était de service. Ainsi, par exemple, une dépêche adressée au colonel Stoffel aurait-elle été ouverte, en son absence, par l'officier de service ?

M. le colonel Broye. — Oui, quand une dépêche était urgente ; dans ce cas, le premier, parmi nous, qui la recevait l'ouvrait et la transmettait au maréchal.

M. le Président. — Le colonel Stoffel avait-il des attributions particulières à l'état-major ?

M. le colonel Broye. — Il était chargé de la partie des renseignements.

M. le Président. — Mais il n'y avait pas de raison pour qu'on remît plutôt au colonel Stoffel qu'à un autre officier une dépêche adressée au maréchal ?

M. le colonel Broye. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Mais c'est lui seul qui était chargé des communications avec les agents qu'il employait ?

M. le colonel Broye. — Lui seul. Pour ma part, j'ignorais l'existence de ces agents.

Me Lachaud. — Est-ce que le colonel Stoffel était logé à l'état-major ?

M. le colonel Broye. — Il était logé dans le voisinage.

M. le Président. — Mais pas dans le même bâtiment que le maréchal ?

M. le colonel Broye. — Non, monsieur le Président. Ainsi, le 22, M. le maréchal habitait le château de Courcelles, et le colonel Stoffel était dans une maison voisine.

M. le Président. — M. le défenseur n'a pas d'autres questions à poser au témoin ?

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Avec l'assentiment du ministère public et de la défense j'autorise le témoin à se retirer, sauf à le rappeler ultérieurement, s'il y a lieu.

(M. le colonel Broye se retire.)

M. le Président. — Rappelez M. Amiot.

(M. Amiot se présente à la barre.)

M. le Président. — Je vous ai dit, dans la séance de samedi, que je désirais que vous prissiez connaissance de certaines expéditions télégraphiques réunies à la procédure. Je vous avais indiqué que vous pourriez prendre communication de ces pièces au greffe; mais après réflexion, j'ai pensé qu'il était plus conforme au vœu de la loi, aux usages, à la jurisprudence, que vous en prissiez connaissance à l'audience. Veuillez donc prendre ces papiers. Je désire que vous trouviez, en les parcourant, le moyen de m'éclairer sur certains points obscurs que je vous ai signalés.

M. le Président. — Appelez madame Sibeux?

En réponse aux questions qui lui sont posées par M. le Président, elle déclare se nommer Louise-Marie-Julie Dopffer, femme Sibeux, être âgée de vingt-trois ans, sans profession, domiciliée à Ars-sur-Moselle, n'avoir pas connu le maréchal, n'être ni sa parente ni son alliée et n'avoir jamais été à son service ni ne l'avoir eu au sien.

M. le Président. — Madame Sibeux devait être entendue un peu plus tard; mais comme elle a dû faire un long voyage pour se présenter devant le conseil, et qu'elle vient d'un pays qui n'est pas France en ce moment, j'ai cru que le conseil pouvait entendre aujourd'hui sa déposition, ainsi qu'elle en a témoigné le désir.

Je vous prie en conséquence, madame, de faire votre déposition sur les faits que vous avez déjà racontés dans l'instruction.

Mme Sibeux. — Si vous aviez la bonté de me questionner, monsieur le Président?

M. le Président. — Je crois qu'il s'agit d'un voyage que vous avez fait à Metz?

Mme Sibeux. — Oui, pendant le mois d'août.

M. le Président. — Vous avez pu entrer à Metz à un certain jour du mois d'août. Vous vous rappelez peut-être les renseignements que vous avez pu y donner et les circonstances de votre sortie de Metz? C'est là-dessus, je crois, qu'a porté votre déposition devant le général rapporteur?

Mme Sibeux. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Veuillez dire au conseil ce que vous vous rappelez à cet égard.

Mme Sibeux. — Vers la fin du mois d'août j'habitais chez mon grand-père, ancien officier en retraite. Un jour, je suis allée à Ars demander un laisser-passer au général prussien; il me l'a refusé. Le lendemain je suis allée à Vaux faire la même demande au général qui commandait là. Le général n'y était pas, et c'est son adjudant qui m'en a donné un. Arrivée à Jussy, j'ai pris à travers les vignes et j'ai pu arriver à Rozérieulles, puis de là à Metz. En arrivant près de la barrière de Longeville, j'ai vu un capitaine français qui, à l'aide d'une lunette, cherchait à reconnaître les positions des Prussiens, sur la côte de Vaux. Je me suis approchée et je lui ai dit que je pourrais donner des renseignements; alors je lui ai dit tout ce que je savais. Il m'a conduite chez un colonel, à qui j'ai répété la même chose. Le colonel voulait me conduire chez un général, mais je m'y suis refusée. Je suis restée trois ou quatre jours à Metz, puis je suis repartie pour Vaux; mais je n'ai pas pu passer comme en allant; les Prussiens m'ont empêchée de continuer ma route. Alors j'ai rebroussé chemin du côté de Jussy, j'ai tourné la côte, et enfin j'ai pu passer en montant par les sentiers, à travers les vignes. Quand j'ai cru qu'ils ne me voyaient plus, j'ai monté la côte et je suis arrivée.

M. le Président. — Voilà ce que vous aviez à dire?

Mme Sibeux. — Oui.

M. le Président. — C'est à la fin d'août que vous vous êtes rendue à Metz?

Mme Sibeux. — Oui.

M. le Président. — Si j'ai bien entendu, c'est après différentes tentatives pour avoir un laisser-passer, qu'on vous en a remis un. Avec ce laisser-passer vous avez pu arriver à Rozérieulles et c'est alors que vous avez pu donner des renseignements à un officier?

Mme Sibeux. — Oui, monsieur.

M. le Président. — Vous avez parlé à un colonel. Vous ne vous rappelez pas le nom de ce colonel?

Mme Sibeux. — Non.

M. le Président. — Mais vous êtes sûre que c'est à un colonel que vous avez parlé?

Mme Sibeux. — Oui.

M. le Président. — Et quels étaient ces renseignements que vous avez donnés?

Mme Sibeux. — J'ai donné des renseignements sur les positions occupées par les Prussiens. J'ai dit qu'il y avait 80,000 Prussiens à Ars, et au-dessus de Vaux 40,000; en un mot, j'ai dit tout ce que je savais.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas le numéro du régiment du colonel auquel vous avez parlé?

Mme Sibeux. — Non, monsieur.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas si c'était le colonel du 57e de ligne?

Mme Sibeux. — Je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Alors vous êtes restée quatre ou cinq jours à Metz?

Mme Sibeux. — J'y suis restée trois ou quatre jours.

M. le Président. — Et vous êtes ressortie sans laisser-passer?

Mme Sibeux. — Oui.

M. le Président. — Vous êtes retournée à Ars-sur-Moselle?

Mme Sibeux. — Je suis retournée à Vaux, que j'habitais à cette époque-là.

M. le Président. — Et vous êtes restée au château de Vaux?

Mme Sibeux. — Oui.

M. le commissaire du gouvernement. — Je demanderai à madame Sibeux si elle était seule lorsqu'elle a fait le voyage en question?

Mme Sibeux. — Non. J'étais avec une demoiselle nommée mademoiselle Mouth.

M. le commissaire du gouvernement. — Cette demoiselle n'est pas rentrée avec vous?

Mme Sibeux. — Non, je suis rentrée seule. Cette demoiselle a attendu ses frères qui étaient encore à Metz.

M. le Président. — Cette demoiselle n'était-elle pas la sœur du sous-lieutenant Mouth, que nous avons entendu l'autre jour?

Mme Sibeux. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il y a au dossier un rapport qui a été fait sur la déposition de madame Sibeux; le ministère public et la défense en ont eu connaissance, et je ne pense pas qu'il y ait utilité à en donner lecture au conseil. C'est un renseignement certifié par le colonel du 55e de ligne, M. Merlet. Cette pièce, qui a été adressée à M. le maréchal, se trouve au dossier; elle ne contient du reste rien de plus que ce que madame vient de dire.

Il n'y a pas d'autres questions à adresser au témoin?

Appelez M. de Viville.

M. de Viville vient également des pays annexés, et bien que son tour d'audition ne soit pas encore venu, il a prié qu'on l'entendît.

DÉPOSITION DE M. DE VIVILLE.

M. Athanase de Viville (soixante-dix-sept ans, propriétaire, à Metz).

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et dire au conseil ce que vous pouvez avoir à lui dire.

M. de Viville. — Le 22 août, j'appris qu'on pouvait se rendre à Metz sans être inquiété. Dans l'après-midi, je me dirigeai sur les villages de Jussy, de Sainte-Ruffine et de Moulins. Je ne rencontrai aucun ennemi. Dans la matinée, M. Jean Denis, que la maladie empêche de se présenter devant le conseil, était parti et arrivé de même à Metz, dans les mêmes conditions.

M. le President. — Vous êtes entré à Metz ?

M. de Viville. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'en êtes pas ressorti ?

M. de Viville. — Mon intention était de retourner à Paris, les chemins étaient obstrués, et j'étais rentré surtout parce que j'avais à l'armée mon neveu qui avait dû assister aux batailles de Gravelotte et de Saint-Privat. En effet, je le trouvai à mon arrivée à Metz ; il avait reçu une balle qui lui avait traversé le bras ; il avait pu rentrer à Metz. Je suis resté avec lui. Il a repris le commandement de son régiment avant la fin de la guerre, et il a été fait prisonnier et emmené en Allemagne.

M. le Président. — Y a-t-il d'autres questions à adresser au témoin ?

M. de Viville. — Monsieur le Président, je demanderai la permission de rentrer chez moi, parce que je suis souffrant. Au moment de partir, je me suis fait donner un certificat par le maire, parce je n'avais pas le temps d'en demander un au médecin, j'étais trop pressé de me rendre ici.

M. le Président. — C'est justement pour faciliter votre retour que le conseil vient de vous entendre, quoique votre déposition porte sur des points qu'il n'examine pas encore en ce moment.

Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, je vous autorise à vous retirer, et je vous remercie, au nom du conseil, du voyage que vous avez entrepris à votre âge pour venir déposer devant lui.

(M. de Viville prie M. le Président de vouloir bien entendre également le témoin Lalouette.)

M. le Président. — Nous allons l'entendre.

DÉPOSITION DE M. LALOUETTE.

M. Lalouette (soixante-deux ans, propriétaire à Metz) :

Le 22 août, j'habitais Vaux, mais je ne pouvais pas aller de chez moi à Metz.

Le lendemain 23, j'ai gagné Moulins, et j'ai pu pénétrer dans la place.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous aviez un laissez-passer ?

M. Lalouette. — Oui, mais sans laissez-passer nous aurions pu passer de même.

M. le Président. — Le conseil vous remercie de l'empressement que vous avez mis à répondre à la citation.

DÉPOSITION DU GARDE DÉCHU.

M. Michel Déchu (trente-cinq ans, garde forestier).

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et rendre compte au conseil des missions dont vous avez pu être chargé à Thionville, pendant le blocus de Metz.

M. Déchu. — Nous étions trente à quarante gardes forestiers réunis dans la chambrée, lorsque M. le garde général est venu demander si quelqu'un d'entre nous voulait servir d'émissaire.

M. le Président. — Vous étiez garde forestier de l'État ?

M. Déchu. — Nous étions au service de l'État ; on nous avait tous fait venir à Thionville pendant le blocus.

M. le garde général a fait le tour de la chambre, et comme personne ne voulait partir, j'ai dit : « Eh bien, puisque c'est ainsi, moi, je suis prêt à me mettre en route ; » j'espérais pouvoir être utile et peut-être servir ma patrie.

Je suis parti une heure avant la nuit. Arrivé à Huckango, j'aurais bien voulu continuer mon chemin pendant la nuit, mais les Prussiens m'en empêchèrent en me disant qu'il me fallait retourner en arrière, que je pourrais passer le lendemain. J'ai couché à Huckange, et le lendemain matin je suis parti entre sept ou huit heures. Je n'ai plus vu personne et je suis arrivé assez librement jusqu'à Richemont, dont les deux ponts étaient détruits. Je suis monté dans la voiture d'un meunier pour passer l'eau. Une fois de l'autre côté, j'ai regagné la route et je suis parvenu sans encombre jusqu'à Metz ; je me rendis au bureau télégraphique, où je remis le pli qui m'avait été confié.

Je demandai un reçu ; on m'en a donné un qui était ainsi conçu : « Reçu un pli cacheté contenant 17 dépêches officielles. » C'est alors seulement que j'ai su ce que je portais.

M. le Président. — Qu'avez-vous fait après avoir remis votre pli ?

M. Déchu. — J'ai pris mon reçu, je me suis arrêté à peu près une demi-heure ou trois quarts d'heure en ville, où j'ai mangé un morceau, et je suis reparti.

M. le Président. — On ne vous a pas donné de dépêche à emporter quand vous êtes parti ?

M. Déchu. — Non, je n'ai eu que le reçu que j'ai porté à Thionville. Mais pour retourner, j'ai eu plus de mal que pour aller. En allant, les Prussiens ne m'ont fait aucune difficulté, mais en retournant j'en ai vu plusieurs à gauche et à droite, et même sur la route. Cependant, ils m'ont laissé passer. En arrivant près d'Huckange ou à Richemont, j'ai fait ce que j'ai pu pour passer, et, en sortant de l'autre côté, je me suis trouvé entre deux feux : il y avait des uhlans qui sortaient d'Huckange pour rejoindre la route de Thionville, quand les Français se sont montrés et ont ouvert le feu. Dès qu'ils se sont mis à tirer, je me suis jeté dans le fossé. Les Français ont avancé et les Prussiens ont été obligés de reculer.

Arrivé à Thionville, je me rendis chez le commandant de place, qui me dit : « Vous avez bien passé ? » Je lui ai rendu compte de mon voyage après lui avoir remis le reçu. « Eh bien, mon garçon, je vais vous donner une petite récompense en attendant. » Et il m'a remis une pièce de 20 francs.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas le jour ?

M. Déchu. — Je ne me rappelle pas au juste la date ; seu-

lement, ce qui m'est resté gravé dans la mémoire, c'est que c'était le lendemain du jour où on a fait sauter les ponts à Richemont et coupé la voie ferrée.

M. le Président. — Est-ce le lendemain de votre voyage qu'on a coupé la voie ferrée, ou la veille?

M. Déchu. — C'est le lendemain que je suis parti.

M. le Président. — Vous avez passé le lendemain du jour où on a coupé la voie ferrée?

M. Déchu. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — C'est le lendemain que vous êtes arrivé à Metz?

M. Déchu — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il est donc vraisemblable que c'est le 20 que vous êtes arrivé à Metz, et que vous êtes le messager dont M. Petitpas de la Vasselais ne se rappelait pas le nom. C'est au directeur de la ligne télégraphique que vous avez remis vos dépêches?

M. Déchu. — C'est à un employé, je ne sais pas lequel, qui m'a remis un reçu.

M. le Président. — Vous lui avez remis dix-sept dépêches?

M. Déchu. — Sur le reçu qu'il m'a remis, il y avait : « Reçu un pli contenant dix-sept dépêches officielles. » D'où sont venues ces dépêches? Je ne le sais pas.

M. le Président. — Personne ne vous a demandé si vous vouliez vous charger de dépêches pour le retour?

M. Déchu. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes reparti immédiatement?

M. Déchu. — Je suis reparti immédiatement; personne ne m'a parlé de dépêches pour le retour.

M. le Président. — Est-ce qu'on travaillait à la voie quand vous êtes passé?

M. Déchu. — Il y avait deux hommes qui travaillaient à réparer la voie entre Richemont et Metz.

M. le Président. — C'étaient deux hommes qui travaillaient pour le service français?

M. Déchu. — Ils travaillaient pour remettre la voie en état.

J'ai été envoyé une deuxième fois, mais je n'ai pas pu arriver.

Je suis parti de Thionville vers le 4 ou le 5 septembre dans la matinée, et je n'ai pu arriver qu'entre Uckange et Bettlainville : les Prussiens m'ont dit que si je ne retournais pas tout de suite ils feraient feu sur moi; je suis retourné et je suis rentré immédiatement à Thionville, où j'ai rendu compte de ma mission au colonel Turnier.

M. le Président. — Le témoin peut se retirer. Je le félicite du courage qu'il a montré et du dévouement qu'il a mis à répondre à la citation.

Rappelez le colonel Turnier.

DEUXIÈME DÉPOSITION DU COLONEL TURNIER.

M. le Président. — Monsieur Alla, veuillez me montrer la dépêche n° 212.

M. le Président, *après avoir examiné la pièce.* — Ce n'est pas l'original : l'original est annexé à la déposition du colonel; mais en voyant la copie, le colonel la reconnaîtra probablement pour l'avoir reçue. C'est la lettre du général Coffinières.

M. le colonel Turnier *(après avoir, à son tour, examiné la dépêche).* — Oui, mon général, je me rappelle très-bien avoir reçu la lettre.

M. le Président. — C'est vous qui avez remis une copie de cette lettre à M. Guyard.

M. le colonel Turnier. — Oui, mon général, j'en ai fait cinq copies au moins.

M. le Président. — Mais entre cette expédition et celle restée aux archives télégraphiques, il y a une variante. Vous avez commis une erreur en transcrivant la dépêche. En apposant la date, vous avez dit que le 20 les Prussiens avaient attaqué l'armée à Amanvillers. Or, c'est le 18 que les Prussiens ont attaqué. Cela permettait de croire à une nouvelle bataille sur le plateau d'Amanvillers.

M. le colonel Turnier. — Je ne me rappelle pas du tout. C'est moi qui ai remis, à l'instruction, cette lettre que j'avais trouvée dans mes papiers.

M. le Président. — Vous l'avez reçue en deux expéditions de Metz : l'une par Flahaut, l'autre par la femme Imbert.

M. le colonel Turnier. — Je me rappelle que ces deux agents sont arrivés en même temps.

M. le Président. — Flahaut vous a apporté cette lettre du général Coffinières, plus trois dépêches adressées à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon?

M. le colonel Turnier. — J'ai envoyé et reçu tant de dépêches, qu'il m'est impossible de préciser. Je ne me souviens pas des dépêches de Flahaut.

M. le Président. — Vous ne vous souvenez pas de Flahaut; mais comme il vous arrive quelquefois de retrouver la mémoire sur certains points, je vous demanderai, colonel, si vous vous souvenez des dépêches qui ont été apportées par la femme Imbert : elle a supposé qu'il y avait trois dépêches sur une même feuille.

M. le colonel Turnier. — Je ne peux rien dire, mon général, il me serait impossible de préciser.

M. le Président. — C'est regrettable. Voilà donc les deux expéditions arrivées : nous les connaissons par d'autres témoins; mais personnellement, vous ne vous les rappelez pas?

M. le colonel Turnier. — Non.

M. le Président. — Le même jour, n'avez-vous pas remis ces dépêches à deux personnes?

M. le colonel Turnier. — Je ne puis me souvenir.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas le passage de M. Guyard à Longwy?

M. le colonel Turnier. — M. Guyard! Ah si! très-bien.

M. le Président. — Mais vous ne vous rappelez pas si vous lui avez remis la lettre du général Coffinières?

M. le colonel Turnier. — Non, monsieur.

M. le Président. — Et vous ne vous rappelez pas non plus si vous lui avez remis les trois autres dépêches qu'il a portées au colonel Massaroli, commandant de la place de Longwy?

M. le colonel Turnier. — J'évalue à six cents le nombre des personnes et émissaires que j'ai eu à voir durant cette période.

M. le Président. — Je ne vous adresse pas de reproches; si j'insiste sur certains noms, c'est que c'étaient les noms de personnes plus particulièrement faciles à remarquer, et qu'il s'agissait aussi des dépêches les plus importantes. Vous rappelez-vous, par exemple, le départ de M. de Bazelaire fils?

M. le colonel Turnier. — Oui, monsieur le Président. Je

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 3 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

connaissais beaucoup son père, et quand il est parti pour Paris, je l'ai prié de porter des dépêches. C'était le 21, je crois.

M. le Président. — Et le nom de Bazelaire et le souvenir dont vous parlez ne vous font pas revenir à la mémoire quelques détails relatifs au contenu de ces dépêches?

M. le colonel Turnier. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous ne savez donc pas si les dépêches confiées à M. de Bazelaire étaient le double des dépêches confiées à Guyard?

M. le colonel Turnier. — Je me rappelle très-bien, seulement, mon général, que j'ai fait faire plusieurs copies de la lettre du général Coffinières, et je ne puis affirmer qu'une chose, c'est que j'en ai donné des copies à plusieurs émissaires.

M. le Président. — Mais pouvez-vous affirmer aussi que vous avez remis cette copie à Guyard et à de Bazelaire?

M. le colonel Turnier. — Elle est arrivée le 20?

M. le Président. — Oui.

M. le colonel Turnier. — Oui, alors, il est très-vraisemblable que j'ai dû leur confier cette lettre.

M. le Président. — Il est très-vraisemblable alors que, outre cette lettre, vous avez dû leur remettre les trois dépêches reçues de Metz en même temps que la lettre du général Coffinières?

M. le colonel Turnier. — En effet, c'est plus que probable. J'avais conservé chez moi mes archives. J'avais le double de toutes. Mais le jour du bombardement de Thionville, j'ai dû, au premier coup de canon, me rendre à un corps de garde, et j'ai dû abandonner ma maison. Ma maison a été aux trois quarts démolie et brûlée, et on n'a sauvé que les papiers les plus importants. Mes registres de correspondance ont été brûlés dans mon bureau. Je suis donc resté sans renseignements écrits, tandis que des témoins ont pu conserver des documents qui leur ont rafraîchi la mémoire. Quant à moi, je devais faire remarquer cette circonstance, car elle explique comment, tout en donnant mes souvenirs personnels, je suis obligé de ne rien affirmer, parce que je ne puis rien préciser d'une façon sûre.

M. le Président. — Rappelez M. le colonel Massaroli.

DEUXIÈME DÉPOSITION DU COLONEL MASSAROLI.

M. le Président. — J'ai quelques questions à vous faire.

M. le colonel Massaroli. — Voulez-vous me permettre d'abord, monsieur le Président, de compléter ma précédente déposition? J'avais un peu négligé la question des dates, aujourd'hui je puis préciser.

Le commandant Magnan est arrivé à Longwy le 2 septembre, au soir, avec M. le capitaine Vosseur. M. Vosseur est parti le 9 pour Paris; M. Magnan le 14, chacun avec une lettre pour le général Trochu. M. Magnan est revenu huit jours après. Voici comment je fixe les dates : le 20 septembre, je fis une sortie importante, avec notre petite garnison et trois cents soldats qui avaient pu échapper de Sedan. Je pris mes dispositions pour surprendre une troupe ennemie. M. le commandant Magnan n'a pas fait partie de cette sortie. Or, si M. Magnan avait été à Longwy, certainement je l'aurais emmené avec moi.

Il est revenu le 22 au soir, et ici encore je fixe la date avec un autre détail : il est arrivé le lendemain de l'arrivée d'un convoi d'approvisionnements qui est entré dans la place. Il me dit même à ce sujet que les wagons avaient obstrué la voie et ralenti sa marche.

J'avais des douaniers qui se sont très-bien conduits, des forestiers et des gendarmes. Je les avais mis complétement à la disposition du commandant Magnan pour la mission qu'il me disait avoir reçue. Il est donc rentré le 22 septembre. Je me rappelle encore ce fait, vu que le 24 je lui ai donné ses appointements. Il est reparti le lendemain ou à Luxembourg ou à Bruxelles. Il allait d'ailleurs pour remplir sa mission, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il sortait souvent et sans me rendre compte de ses agissements.

Il est donc reparti le 25 et est rentré le 5 octobre. Il a dû ressortir d'autres fois. Le 10, il est parti définitivement de Longwy pour aller rejoindre le général Bourbaki en Belgique. Il m'a écrit de Bruxelles une lettre qui lui fait honneur.

M. le Président. — Tout cela est à peu près étranger aux débats. Je vous avais fait rappeler, monsieur le colonel, pour vous questionner. Vous avez reçu, par M. Guyard, une lettre du général Coffinières?

M. le colonel Massaroli. — Oui.

M. le Président. — Adressée au colonel Turnier?

M. le colonel Massaroli. — Oui, je crois, mais cette lettre était avec les trois autres dépêches dans le même pli.

M. le Président. — Sur feuilles séparées?

M. le colonel Massaroli. — Je crois que oui.

M. le Président. — L'avez-vous portée et transcrite exactement?

M. le colonel Massaroli. — Très-exactement. Je l'ai portée sur mon registre de correspondance.

M. le Président. — Vous rappelez-vous si la lettre disait : « Le 20, les Prussiens ont attaqué, » ou si elle disait seulement qu'une lettre, datée du 20, annonçait que les Prussiens avaient attaqué?

M. le colonel Massaroli. — J'ai dû transcrire telle quelle la lettre.

(On présente au colonel Massaroli son registre de correspondance.)

Il y a sur mon registre : « Les Prussiens ont attaqué le 20. »

M. le Président. — Comment est signée la lettre sur votre registre?

M. le colonel Massaroli. — « Général Coffinières, de la part du maréchal Bazaine. »

M. le Président. — Sur la lettre de Guyard, y avait-il quelque indication établissant qu'elle venait de la part du maréchal Bazaine?

M. le colonel Massaroli. — Non; c'est moi qui ai ajouté ces mots.

M. le Président. — Si vous avez ajouté ces mots à la fin, on pourrait facilement penser que c'est vous qui avez modifié le commencement et changé la date en transcrivant?

M. le colonel Massaroli. — Oh! non. J'ai pris sur moi d'ajouter simplement que la lettre du général Coffinières venait de la part du maréchal.

M. le Président. — Mais, précisément, vous auriez pu prendre aussi sur vous de mettre la date du 20.

M. le colonel Massaroli. — Non. J'ai dû copier exactement la date dans la lettre.

M. le Président. — Vous avez pu ne pas la copier plus exactement que la fin, que vous avez remaniée.

M. le colonel Massaroli. — J'ai copié sur mon registre et j'ai remis aux agents l'expédition que j'avais à la main. L'annotation « de la part du maréchal Bazaine, » était simplement pour moi. C'était une annotation personnelle.

M. le Président. — La dépêche télégraphique que vous avez envoyée se terminait-elle avec l'addition faite sur votre registre?

M. le colonel Massaroli. — Non.

M. le Président. — Sur votre registre, vous avez la lettre du général Coffinières et quatre dépêches. Veuillez vérifier.

M. le colonel Massaroli. — Oh! je me rappelle parfaitement.

M. le Président. — Eh bien! vérifiez combien de dépêches sont sur votre registre.

(Le témoin examine le registre.)

M. le Président — De qui sont ces copies de dépêches?

M. le colonel Massaroli. — De moi.

M. le Président. — Et la quatrième, adressée au maréchal Mac-Mahon, à Reims?

M. le colonel Massaroli. — De moi.

M. le Président. — Veuillez maintenant fermer le registre et M. le greffier va le représenter au parquet et à la défense. Il y avait des dépêches chiffrées. Vous n'en avez pas gardé traces?

M. le colonel Massaroli — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Ainsi, vous n'avez transcrit que la dépêche du général Coffinières au ministre de la guerre et à l'empereur, avec l'addition dont nous parlions tout à l'heure et avec cette date du 20 août que vous croyiez exister dans l'original. C'est ce dernier point que je voulais éclaircir. Monsieur Alla, présentez le registre aux juges.

Maintenant, avant de continuer l'audience, je crois devoir informer le conseil, M. le commissaire spécial du gouvernement et M. le défenseur, d'un usage que j'ai fait de mon pouvoir discrétionnaire.

INCIDENT.

M. le Président. — A l'audience de l'autre jour, on a entendu des témoins, et le débat a roulé sur les dépositions adressées par le maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon, et notamment sur la dépêche du 20 août. Deux témoins, deux officiers attachés personnellement au maréchal de Mac-Mahon, ont attesté qu'elle ne lui avait jamais été remise; que le maréchal, depuis le 19, n'avait plus reçu de dépêches du maréchal Bazaine. Dans ces conditions, il m'a paru nécessaire que ces dépositions fussent contrôlées, confirmées, modifiées par la personne qui pouvait le mieux répondre sur ce point, c'est-à-dire par M. le maréchal lui-même.

M. le maréchal n'avait pas été assigné pour venir publiquement apporter son témoignage à la justice, et je pensai cependant qu'il serait bon pour la manifestation de la vérité que ce témoignage se produisît.

Certaine procédure ne s'appliquant pas aux personnes qui peuvent se trouver dans la situation où est aujourd'hui M. le président de la République, un décret de M. le président de la République Thiers a autorisé M. Jules Simon, alors ministre, à comparaître devant un conseil de guerre, par dérogation aux dispositions ordinaires. Il m'a donc semblé que puisque un décret avait pu déroger à ces dispositions pour un ministre, le président de la République pourrait être entendu dans les mêmes conditions.

En conséquence, j'ai rendu une ordonnance qui confiait à M. le président du tribunal civil de Versailles la mission de se transporter auprès de M. le maréchal président de la République et de l'interroger sur un certain nombre de questions par moi posées.

Je viens de recevoir à l'instant, et sous pli cacheté, la réponse de M. le président du tribunal civil de Versailles. La voici. Il va en être donné lecture. J'avertis que cette déposition, reçue par commission rogatoire, a toute la valeur d'une déposition orale.

On n'a pas d'observations à présenter?

Me Lachaud. — Aucune. C'est parfaitement régulier.

M. le greffier Alla :

Ordonnance de M. le général duc d'Aumale, président du 1er conseil de guerre.

« Considérant qu'il importe à la manifestation de la vérité que M. le président de la République soit entendu et réponde aux questions suivantes :

« *Première question.* — Avez-vous reçu communication d'une dépêche de M. le maréchal Bazaine, datée du 19 août et ainsi conçue :

« L'armée s'est battue hier toute la journée sur les pos-

tions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles, et les a conservées. Les 4e et 6e corps ont fait, vers neuf heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière, pour parer à un mouvement tournant par la droite, que des masses ennemies tentaient d'opérer à l'aide de l'obscurité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2e et 3e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une ligne courbe, passant derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappeville. Les troupes sont fatiguées de ces combats incessants, qui ne leur permettent pas les soins matériels, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le roi de Prusse était ce matin à Rezonville avec M. de Moltke, et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz. Je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée; dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mezières pour gagner Châlons. »

« *Deuxième question.* — Où avez-vous reçu cette dépêche?

« *Troisième question.* — Quel jour?

« *Quatrième question.* — Les indications qu'elle renferme ont-elles influé sur la décision que vous avez prise et la direction de l'armée que vous commandiez?

« *Cinquième question.* — Avez-vous reçu postérieurement une dépêche de M. le maréchal Bazaine contenant des renseignements qui modifiaient les termes de la dépêche du 19?

« *Sixième question.* — Avez-vous, notamment, reçu une dépêche du maréchal Bazaine, datée du 20 août et ainsi conçue:

« J'ai dû prendre position près de Metz pour donner du « repos aux soldats et les ravitailler en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours autour de moi, et je « suivrai très-probablement pour vous rejoindre la ligne des « places du nord, et vous préviendrai de ma marche, si « toutefois je puis l'entreprendre sans compromettre « l'armée. »

« Nous, général de division, président du 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, agissant en vertu du pouvoir discrétionnaire qui nous est conféré par l'article 125 du Code de justice militaire, vu également les articles 510, 511, 512 du Code d'instruction criminelle, etc., ordonnons que M. le président du tribunal civil de 1re instance de Versailles se transportera auprès de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, pour lui poser les questions susmentionnées et recevoir ses réponses.

« Ordonnons, en outre, que le procès-verbal contenant ces questions et les réponses qui y auront été faites nous sera immédiatement transmis.

« Versailles, le 1er novembre 1873.

« *Le général de division,*

« HENRI D'ORLÉANS, DUC D'AUMALE,

« Président du 1er conseil de guerre de la 1re division militaire.

M. le Président. — Lisez le procès verbal.

M. le greffier :

PROCÈS-VERBAL.

« L'an 1873, etc.

« Nous, Albert Durand, président du tribunal civil de première instance de Versailles, agissant en vertu d'une commission rogatoire à nous conférée par M. le général de division Henri d'Orléans, duc d'Aumale, président du 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, et de l'ordonnance rendue par lui en vertu de son pouvoir discrétionnaire, nous sommes transporté, assisté de notre greffier assermenté, au domicile de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, où étant, avons été introduits auprès du maréchal, lequel a déclaré se nommer Marie-Edme-Patrice-Maurice de Mac-Mahon, duc de Magenta, âgé de soixante-cinq ans, maréchal de France, président de la République, demeurant à Versailles, et, interrogé par nous, a fait les réponses suivantes :

DÉPOSITION DU MARÉCHAL PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

« 1re *question.* — Avez-vous reçu communication d'une dépêche de M. le maréchal Bazaine datée du 19 août et ainsi conçue... (Voir plus haut le texte de la dépêche.

« *Réponse.* — J'ai reçu communication de cette dépêche.

« 2e *question.* — Où avez-vous reçu cette dépêche?

« *Réponse.* — A mon quartier général, établi alors au château de Courcelles, près Reims.

« 3e *question.* — Quel jour?

« *Réponse.* — Elle me fut apportée par M. Pietri, secrétaire de l'empereur, le 22 août, à dix heures et demie du matin.

« 4e *question.* — Les indications qu'elle renferme ont-elles influé sur la direction de l'armée que vous commandiez?

« *Réponse.* — Au moment où elle m'a été remise, j'avais décidé déjà la marche de l'armée sur Paris. Après la réception de cette dépêche, j'ai immédiatement donné l'ordre de marcher sur Montmédy.

« 5e *question.* — Avez-vous reçu postérieurement une dépêche de M. le maréchal Bazaine, contenant des renseignements qui modifiaient les termes de la dépêche du 19?

« *Réponse.* — Je n'ai reçu aucune dépêche de M. le maréchal Bazaine après celle qui porte la date du 19 août.

« 6e *question.* — Avez-vous reçu notamment une dépêche de M. le maréchal Bazaine conçue en ces termes :

« J'ai dû prendre position près de Metz pour donner du « repos aux soldats et les ravitailler en vivres et en muni « tions. L'ennemi grossit toujours autour de moi, et je suivrai très-probablement, pour vous rejoindre, la ligne des « places du nord, et vous préviendrai de ma marche si tou « tefois je puis l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

« *Réponse.* — Je ne me rappelle point avoir reçu cette dépêche. Il me semble impossible qu'elle m'eût échappé si je l'avais reçue, parce qu'elle m'aurait permis d'arrêter le mouvement de l'armée sur l'est. »

Cette lecture a été écoutée dans le plus religieux silence.

Me Lachaud. — Avant que M. le maréchal de Mac-Mahon fût invité à déposer devant le président du tribunal civil de Versailles, il a été entendu par le général rapporteur. On pourra, dès lors, au courant des débats, donner lecture de ses dépositions écrites.

M. le Président, *à Me Lachaud.* — Pensez-vous qu'il soit nécessaire de donner cette lecture? Les dépositions de l'instruction ont, vous le savez, des proportions souvent considérables. Il me semblait que celle dont on vient de donner lecture suffirait. Cependant, si vous pensez...

Me Lachaud. — La lecture de la totalité des dépositions écrites de M. le maréchal est en effet parfaitement inutile. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur les questions et les réponses dont on vient de nous donner connaissance. Mais, en dehors de ces faits, il y a la dépêche Hulme, et quand nous arriverons à cette dépêche, nous demanderons, si vous le permettez, la lecture de la partie de la déposition écrite du maréchal qui se réfère à ce point.

M. le Président. — Bien. Maintenant, je rappelle que M. le maréchal de Mac-Mahon n'a pas prêté serment devant le conseil. Sa déposition est lue ici en vertu de mon pouvoir discrétionnaire et à titre de simple renseignement.

M. le Président. — Rappelez M. Amiot.

M. Amiot, entendu le jour de la Toussaint, était inspecteur des lignes télégraphiques. Il a organisé le service à l'armée.

DÉPOSITION DE M. AMIOT.

M. le Président. — Monsieur Amiot, êtes-vous prêt à répondre aux questions que j'aurais à vous adresser?

M. Amiot. — Oui, monsieur le Président.

Puis-je conserver, pour répondre aux questions qui me seront posées, les notes que je viens de prendre en examinant le dossier?

M. le Président. — Si le ministère public et la défense n'y voient pas d'inconvénient, je vous autorise, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, à conserver ces notes, afin que vous puissiez vous y reporter au besoin pendant les questions que je vais vous adresser.

Avant de vous parler plus particulièrement des questions spéciales que l'examen du dossier vous permettra peut-être d'éclaircir, je vous renouvellerai une question générale qui n'en a pas moins un certain caractère spécial.

M. Amiot. — Voulez-vous me permettre, monsieur le Président, de compléter d'abord la déposition générale que j'ai faite dans la dernière séance?

M. le Président. — Parfaitement.

M. Amiot. — Dans ma déposition, j'ai oublié certains faits parce qu'ils étaient relatifs à des incidents particuliers et que vous m'aviez demandé de faire une déposition générale. Je ne croyais pas qu'il fût nécessaire d'y arriver immédiatement, et je pensais qu'ils viendraient plus tard, à la suite de divers incidents; mais comme il est possible que ces incidents ne soient pas soulevés, je vous demande la permission d'en parler au conseil.

Il s'agit d'abord d'une dépêche du 18 août adressée par M. le maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon, et datée de Metz à quatre heures ou quatre heures quinze du soir.

Dans l'instruction, M. le maréchal de Mac-Mahon a commencé par déclarer qu'il n'avait pas reçu cette dépêche. Ensuite, il a été un peu moins affirmatif: il a dit, je crois, qu'il ne se rappelait pas l'avoir reçue, mais qu'il ne pouvait pas non plus affirmer ne pas l'avoir reçue; ajoutant que, s'il l'avait reçue, il se le rappellerait bien certainement, car c'était une dépêche très-importante et il avait reçu très-peu de dépêches du maréchal Bazaine.

Interrogé à ce sujet, je me suis borné à dire que si j'avais reçu une dépêche pour M. le maréchal de Mac-Mahon, je l'avais sans nul doute envoyée à son état-major.

Il y a du reste un fait qui témoigne que cette dépêche est arrivée : c'est ce fait de la retransmission le même jour, dans la soirée, par le service du maréchal, de cette dépêche au ministre de la guerre. La dépêche portait, en effet, l'ordre au maréchal de Mac-Mahon de communiquer le contenu de la dépêche à l'empereur et au ministre de la guerre.

Actuellement, je me rappelle parfaitement que cette dépêche a été envoyée par le service du maréchal à huit heures du soir pour être retransmise à Paris, où elle est arrivée.

Je tenais à dire cela pour dégager complétement mon service de ce fait : d'une dépêche qui nous serait arrivée et qui ne serait pas parvenue au service du maréchal.

Le second fait dont je désire parler au conseil est relatif à la communication passagère qui a été rétablie dans la journée du 19 août avec Metz.

Nos communications avec Metz ont été interrompues, permettez-moi de le rappeler, le 18 août, vers deux heures de l'après-midi, par Verdun, Etain, Briey; nous les avions encore par Mezières, mais elles ont été interrompues le même jour, 18, vers huit heures du soir.

A partir de ce moment, nous n'avons plus eu de communications avec Metz.

M. le Président. — Entre Mézières et Metz?

M. Amiot. — Entre Metz, le camp de Châlons et Paris, par la voie de Mézières. La communication avec Verdun a été interrompue le 18 à deux heures, et celle avec le nord par Thionville, le même jour à huit heures du soir. A partir de cette date, on ne pouvait plus communiquer avec Metz. Le 19, dans la journée, la communication a été rétablie pendant trois quarts d'heure ou une heure au plus, je crois; c'est vers midi que je fus informé de ce fait, il me semblait nécessaire de dire au conseil que j'en avais immédiatement informé les intéressés. En effet, je suis allé de suite chez l'empereur, et j'ai demandé à l'aide de camp de service s'il était là. L'aide de camp m'a répondu : « Oui, l'empereur est chez lui, travaillant avec le maréchal. »

J'ai prié alors l'aide de camp de service de vouloir bien entrer chez l'empereur pour lui annoncer le rétablissement des communications télégraphiques avec Metz. Ce fait me semblait assez important pour que j'en fisse avertir l'empereur immédiatement. L'aide de camp entra et annonça cette nouvelle à l'empereur. Je me rappelle même avoir fait cette réflexion à l'aide de camp : « Puisque le maréchal est chez l'empereur, cela m'évitera d'aller chez lui; il apprendra en même temps cette nouvelle. »

L'aide de camp revint et me dit : « C'est bien! » J'avoue, je le répète, que j'attachais une grande importance à ce fait du rétablissement des communications télégraphiques avec Metz; aussi pris-je la liberté d'insister auprès de l'aide de camp, en lui disant : « On n'a peut-être pas apprécié l'importance du fait du rétablissement des communications avec Metz, ayez donc la bonté de rentrer chez l'empereur et de répéter la nouvelle. » Sur mon insistance, l'aide de camp rentra et il annonça de nouveau le fait. On se borna à me faire dire par l'aide de camp : « Il n'y a pas de dépêches en ce moment. » Il est vrai qu'on avait télégraphié la veille jusqu'à huit heures du soir et que l'on n'avait peut-être rien à dire. Enfin il m'a semblé nécessaire de porter ce fait à la connaissance du conseil.

Il y a encore un détail du service que je dois faire connaître, afin que le conseil sache bien la marche des dépêches qui étaient expédiées à l'empereur. On m'a demandé avant-hier comment se faisait cette expédition. J'ai répondu que toutes les dépêches adressées à un destinataire au quartier impérial étaient envoyées directement à ce destinataire quel qu'il fût, soit à l'empereur, soit au maréchal de Mac-Mahon,

soit au commandant de l'artillerie, soit à toutes les autres autorités.

Seulement, je dois dire que, parmi les dépêches adressées à l'empereur, il y avait deux catégories que j'ai omis d'indiquer avant-hier.

Il y avait les dépêches en clair qui étaient adressées à l'empereur directement et ouvertes par lui seul; puis, il y avait les dépêches chiffrées que l'empereur ne recevait qu'après traduction : celles-là étaient remises à M. Pietri pour être traduites.

C'est là un fait que j'ai cru devoir porter à la connaissance du conseil afin qu'il pût bien se rendre compte de la marche suivie par les dépêches selon qu'elles étaient adressées à l'empereur en clair, ou à l'empereur en chiffres. Ce détail était en dehors de mon service, puisque j'envoyais toujours les dépêches, de quelque catégorie qu'elles fussent, mais il pouvait être utile d'en connaître la marche dans les deux cas que je viens d'indiquer.

Je crains maintenant de ne pas m'être expliqué lorsque j'ai dit que, le 31 août, nos communications avec Mézières étaient interrompues et que je demandai à l'empereur de passer du côté de Mézières pour m'installer le plus près possible de Sedan et pour tâcher de rester en relations avec Paris. Je crois avoir dit qu'on m'avait répondu que c'était inutile de le tenter. Je me suis mal exprimé, je me suis servi d'un mot impropre. Inutile est une expression impropre, c'est impossible que j'aurais dû dire. On m'a dit que c'était inutile parce que l'ennemi m'empêcherait de passer, et qu'il était déjà entre Mézières et Sedan, mais non parce qu'il était inutile de rétablir des communications plus nécessaires à ce moment qu'à tout autre. Il était impossible de tenter de les rétablir. Voilà l'idée qu'on a exprimée et je suis revenu sur ce point parce que je craignais une fausse interprétation.

M. le Président. — Maintenant, monsieur Amiot, je reprends les questions que je vous ai déjà adressées.

Vous avez dit que les communications interrompues d'abord avec Verdun, puis avec Mézières, c'est-à-dire par conséquent avec la ligne de Thionville-Charleville et les places du nord avaient été rétablies, puis interrompues de nouveau. Il m'avait semblé que vous aviez dit l'autre jour que toutes les dépêches allaient à Paris. Il semble que les communications de Châlons avec les places du nord devaient se faire directement et sans passer par Paris.

M. Amiot. — En télégraphie, la ligne droite n'est pas toujours la plus courte. Toutes nos dépêches ont été, à partir du 19 août, envoyées à Thionville d'où elles étaient expédiées à Paris.

M. le Président. — Vous ne les receviez pas de Paris?

M. Amiot. — Je vous demande pardon.

M. le Président. — Il y a deux opérations que je remarque. Voici, par exemple, la dépêche...

M. Amiot. — Voulez-vous me permettre de suivre sur le dossier?

M. le Président. — Parfaitement. Voici par exemple la dépêche n° 33615. Elle est partie de Thionville à neuf heures dix-huit matin, elle a été transmise à Châlons à neuf heures vingt-cinq, communiquée à Paris à dix heures dix. Elle revient en communication au quartier impérial à midi trente-sept.

M. Amiot. — Précisément, j'avais oublié de dire l'autre jour ceci : il y avait deux services au quartier impérial, deux bureaux. Cette dépêche a été au camp de Mourmelon, communiquée au ministre de la guerre, puis elle est revenue en communication à l'empereur qui l'a reçue à midi trente-cinq.

Il y avait ou transmission à Mourmelon où on transmettait toutes les dépêches avant l'arrivée de l'empereur et du maréchal.

M. le Président. — Il n'en résulte pas moins de l'examen que cette dépêche est arrivée au destinataire à Châlons avant d'avoir été communiquée au service de Paris. Il m'avait donc semblé que les dépêches arrivaient d'abord au camp, étaient transmises au destinataire, puis transmises à Paris au ministre de la guerre, puis enfin retournaient à Châlons pour être données en communication.

M. Amiot. — Il est nécessaire de bien connaître l'organisation du service à Paris. A Paris, le service était séparé en deux catégories. Il y avait deux locaux distincts : l'un, le bureau officiel; l'autre, le bureau public. Dans le premier, il y avait le cabinet des dépêches officielles, inscrites sur un registre à leur arrivée. A partir de cette arrivée, le bureau faisait ce qu'il pouvait pour communiquer; mais il se trouvait parfois encombré de travail. Il commençait alors par transmettre la dépêche à quelqu'un qui n'était pas le destinataire. D'autres fois, la ligne étant occupée, il la donnait aux expéditeurs qui la transmettaient dès que le fil se trouvait libre.

M. le Président. — Je n'ai pas trouvé d'exemples du fait que vous citez. J'ai trouvé seulement des exemples de celui dont je parlais. Je vois toutes les dépêches arriver d'abord au destinataire, puis aller à Paris.

La dépêche 31750 se trouve dans le dossier avec des annotations provenant du service télégraphique. Dans la première copie je vois : « 22 août, 1 h. 50. Départ. Ampliation » et à la fin : « Reims. Fait. » Dans une autre copie, je vois le même intitulé; mais à la fin je vois ceci : « Reçu de Longwy, heure non indiquée. Transmise à Reims 10 h. 30, au quartier général 10 h. 10. »

La dépêche 31725 (celle des inspecteurs du colonel Stoffel) part de Longwy à 4 h. 52, deux minutes après la dépêche 31750; elle est reçue heure non indiquée; elle est communiquée à guerre à 8 h. 35, et elle est à Reims à 11 h. 35.

La dépêche expédiée la première est arrivée le plus tard.

M. Amiot. — Il est possible (c'est une hypothèse) que les deux dépêches parties de Longwy aient été livrées en même temps; et alors les règlements disent que, malgré la simultanéité, on leur donnera un rang. Elles ont pu être déposées toutes deux à quatre heures cinquante. Il est possible alors que l'employé, après avoir pris les lettres, ait fait une inversion et envoyé celle de quatre heures cinquante-deux avant celle de quatre heures cinquante. Il est possible aussi que, les deux dépêches étant transmises, certains ordres de transmission aient retardé la marche de la dépêche de quatre heures cinquante.

Cette question d'heures peut donc s'expliquer. Je puis maintenant vous donner des renseignements sur la marche de la dépêche 31750.

M. le Président. — Mais, d'abord, pourquoi, dans une des expéditions de cette dépêche, vois-je cette mention : « Reims, fait, » et ne la vois-je pas dans l'autre? »

M. Amiot. — C'est un défaut de service, monsieur le Président.

M. le Président. — Maintenant, poursuivez.

M. Amiot. — Elle est partie de Longwy le 22 août à quatre heures cinquante. Elle arrive à Paris. Pas d'indication d'heure, mais elle arrive à Paris. A Paris, les deux services : l'officiel et le privé, sont dans deux locaux différents.

L'officiel a des fils divers pour les ministères et le quartier impérial. Dans l'autre, tous les fils communiquent avec la France et l'étranger. La dépêche arrive à Paris; elle est adressée à Reims, elle arrive au cabinet des dépêches officielles, on en fait un tirage avec papier sympathique, on envoie le tirage dans les bureaux de la télégraphie privée, et on l'envoie de là (le tirage, toujours) sur la ligne de Reims.

On transmet ainsi, au moyen de ce tirage, à Reims. Arrive 10 heures 30. Vous avez dû remarquer, monsieur le Président, que cette transmission a été faite d'un local différent du premier. Le bureau officiel se borne alors à mentionner sur ses feuilles qu'il a envoyé à Reims en transmettant le tirage au bureau privé. C'est alors qu'il met cette mention : « Reims. Fait. » Voilà l'explication.

M. le Président. — Où l'avez-vous trouvée ?

M. Amiot. — Dans l'examen des pièces du dossier. La lumière s'est faite pour moi. La note : « Fait » n'indique pas transmission faite, mais envoi par le bureau privé du « tirage » de la dépêche que lui a donnée le bureau officiel. Si l'heure n'est pas indiquée, je remarque encore qu'elle devait être sur le tirage. L'original a été envoyé ensuite au quartier impérial et reçu à dix heures dix.

M. le Président. — Il n'y avait pas moyen que les dépêches s'arrêtassent à Reims ?

M. Amiot. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Comment expliquez-vous la rapidité plus grande de certaines dépêches ? La dépêche 33615 part de Thionville à 9 h. 18, elle est à Châlons à 9 h. 33, elle est communiquée à la gare à 10 h. 10, elle revient au quartier impérial à 11 h. 85. De ces remarques j'avais conclu que les dépêches étaient transmises au destinataire, communiquées au ministre de la guerre et revenaient au camp pour être transmises à des personnes en dehors du destinataire. Dans les explications que vous me donnez, je trouve une dérogation aux règles ordinaires et j'hésite. Il y a toujours une certaine obscurité dans mon esprit.

M. Amiot. — En règle générale (prenons la dépêche 31750) la dépêche arrivée à Paris, au cabinet officiel des dépêches, qui avait un fil avec le quartier impérial. Pour être transmise à Reims il faut qu'elle aille dans un autre local en tirage. On garde l'original tout près du fil. Il est donc naturel qu'on ait pu transmettre le tirage au quartier impérial à 10 h. 10, et que l'original n'ait été transmis qu'à 10 h. 30.

M. le Président. — Il y a bien des sinuosités, bien des méandres dans ce genre de service. Avec ces explications vous arrivez à reconstituer un peu la marche de la dépêche 31750. Mais pour la reconstruire, vous êtes obligé d'admettre une suite, je ne dirai pas de dérogations au service, mais une suite d'accidents. En règle ordinaire, la dépêche doit arriver au destinataire, puis être communiquée. Ici, au contraire, nous voyons le destinataire arriver le dernier.

M. Amiot. — Pour moi, j'ai pu expliquer le mot « fait » que je n'avais pas bien compris l'autre jour. Et quant à la dépêche n° 31750, je trouve sa marche normale.

M. le Président. — Vous avez expliqué la marche de cette dépêche par des hypothèses. Nous admettons ces suppositions. Elle arrive donc à dix heures et demie à Reims. La règle est que la transmission directe au destinataire se fasse toujours avant la transmission indirecte, tandis qu'ici c'est le contraire. L'exception est bien singulière pour une dépêche de cette importance.

(M. le Président recommence ses questions, et M. Amiot réitère ses explications.)

M. le Président. — Enfin, vous dites que toutes les dépêches arrivées étaient envoyées à leurs destinataires ?

M. Amiot. — Oui, et la dépêche 31750 a été envoyée au maréchal.

La séance est suspendue.

Après vingt minutes, la séance est reprise.

M. le Président. — Appelez le témoin Rabasse.

C'est un des deux inspecteurs du colonel Stoffel.

DÉPOSITION DE L'INSPECTEUR RABASSE.

M. Rabasse (trente-quatre ans, inspecteur de la sûreté, à Paris).

M. le Président — Vous avez été chargé d'une mission par M. le colonel Stoffel ?

M. Rabasse. — Oui, monsieur le Président. M. Claude, chef du service de la sûreté, nous envoya, Miès et moi, à Châlons, pour nous mettre à la disposition du quartier général de M. le maréchal de Mac-Mahon. Nous arrivâmes le 19 au camp. Miès avait pour nous deux lettres de recommandation de M. Claude, chef de la sûreté, l'une pour le maréchal, l'autre pour le colonel Stoffel. Miès remit au colonel Stoffel les deux lettres. Nous couchâmes au camp. Le lendemain, 20 août, le colonel nous fit demander. Nous y allâmes. Miès seul causa avec lui. Il revint en me disant : « J'ai deux réquisitions, l'une pour vous, l'autre pour moi. Elles sont du colonel Stoffel avec le cachet de l'état-major du maréchal de Mac-Mahon. »

Le colonel nous commanda d'aller prendre des nouvelles du maréchal Bazaine.

Telle était notre mission, et pour l'accomplir nous ne devions reculer devant rien. Nous avions un bon ainsi formulé :

« Bon pour circuler par tous les trains de chemin de fer de quelque nature qu'ils soient, moyennant payement. »

Nous prîmes donc le chemin de fer et nous arrivâmes à Reims. Nous déposâmes nos deux valises chez le commissaire central de la ville et nous nous renseignâmes pour gagner le plus directement possible la place de Metz. Le lendemain, nous repartîmes. Nous allâmes à Charleville, puis à Carignan. Nous y étions vers six heures du matin. Nous vîmes là un général. On nous dit : « C'est le général Dejean. » Nous lui demandâmes des renseignements pour les passer à S. Exc. le maréchal Bazaine. Il nous dit de nous adresser au commandant Magnan. Nous avons rencontré alors un agent de la compagnie du chemin de fer qui nous dit qu'il avait pour mission de pénétrer dans Metz. Nous allâmes à l'hôtel du Commerce, à Carignan; nous trouvâmes le commandant. « Vous allez vers Bazaine? » nous dit-il ; et il nous donna ses instructions. Nous sommes partis sur un train de marchandises. J'étais assis sur du charbon. Nous arrivons à Longwy le 22; nous étions à déjeuner : nous envoyâmes un billet, par un brigadier de douanes, au commandant de la place. On nous rapporta un autre billet dans lequel le commandant nous disait : « Il m'est indispensable de m'aboucher avec les deux personnes qui m'écrivent pour me dire qu'elles sont chargées par le quartier général du maréchal Mac-Mahon de chercher des nouvelles du maréchal Bazaine. » Le brigadier me conduisit à la place.

J'arrivai. Je trouvai le commandant. Il me questionna d'abord assez militairement, parce qu'il se méfiait de moi, attendu qu'on avait toujours peur des espions prussiens qui abondaient. Mais ensuite il reconnut mon identité, grâce à M. Guyard qui était là, et je lui montrai un papier signé Stoffel.

Je lui demandai alors des dépêches. Il me dit que nous venions à propos, et il me donna des dépêches. D'après l'instruction, il devait y en avoir quatre. Je pris ces quatre dépêches. Il me remit aussi une lettre venant du grand-duché de Luxembourg. Je prés les dépêches datées du 19 et du 20 a ût en clair. Je me rendis, pour retrouver Miès, mon collègue, à l'auberge. Il déjeunait. Je lui dis : « Vivement! Ne perdons pas de temps; allons télégraphier à la gare. Il faut télégraphier nos dépêches avant de nous mettre en route, ça sera une sécurité. » Nous y allâmes. Je dis que j'étais attaché au quartier général de Mac-Mahon pour les dépêches télégraphiques. Je dictai à l'employé les dépêches.

Il y en avait deux chiffrées; il n'y avait pas de dépêche signée Coffinières.

L'employé nous fit attendre pour savoir si on pouvait communiquer. Il me dit au bout de vingt ou trente minutes : « Oui, vous pouvez communiquer avec Reims. » Je fis télégraphier en même temps au colonel Stoffel : « Nous sommes possesseurs de l'original ou des originaux. Pouvons-nous rentrer? Réponse de suite. »

C'est à quatre heures ou quatre heures cinquante que les dépêches sont parties de Longwy.

Je dis à Miès d'attendre une réponse. Le 23, à quatre heures du matin, on frappa à notre porte, c'était le télégraphe : on apportait un extrait de dépêche; Miès la lut et me dit : « Levez-vous, c'est la confirmation de notre dépêche d'hier; on nous indique la direction de l'armée. »

J'avais sur moi mes dépêches, la lettre du colonel Massaroli et le billet du colonel Stoffel. J'en fis un tout petit paquet et je le glissai dans la doublure de mon pantalon.

Nous allions partir quand on nous dit que nous tomberions entre les mains des Prussiens. Nous avons alors passé par la Belgique.

En Belgique, nous n'avons pas pu prendre de train express parce que nous étions mal vêtus et que nous craignions d'éveiller ainsi l'attention de la police belge et de retarder encore notre voyage.

Nous sommes arrivés à Épernay, à midi et demi, le 25 août. En gare, on nous avertit que les hulans étaient arrivés. Je dis : « Ce n'est pas notre affaire. Filons. »

Nous sommes arrivés à Reims, le 25, à huit ou neuf heures du soir, après avoir été assez tourmentés et avoir eu plus peur des paysans que des Prussiens, car les paysans regardaient comme espions prussiens tous ceux qui leur étaient étrangers.

A Reims, nous apprîmes que le quartier général du maréchal Mac-Mahon était à Réthel. Nous y allons, mais la voie était encombrée et nous descendons. Nous marchons sur la voie comme nous pouvons.

Nous sommes à Réthel à une heure du matin, nous arrivons au quartier général; nous entrons dans une maison, nous avançons dans un couloir. Je demande le maréchal, une domestique me dit : « M. le maréchal est en train de travailler. » Je dis : « Nous avons des dépêches urgentes. » Elle nous répond : « Allez vers l'officier de service. » Il sort de sa chambre en costume de nuit et nous dit : « Je vais réveiller le colonel. » Il frappe à une porte. Le colonel dont il avait parlé sort; il était également en costume de nuit. Nous ne le connaissions pas; je lui remets mes dépêches; il jeta un regard sur elles et me les rendit presque aussitôt en me disant :

« Nous avons connaissance de ça depuis deux jours. »

A huit heures du matin on nous avisa que M. le colonel Stoffel était dans une pièce à main gauche, il y avait une table longue. Je me plaçai devant lui, Miès était au bout de la table. Je remis toutes mes dépêches à M. le colonel Stoffel. Il me dit : « C'est bien; il n'y a rien de nouveau? — Non, dis-je, mais j'ai une lettre que M. le colonel Massaroli, de Longwy, m'a chargé de vous remettre. » Il recommandait Guyard à la bienveillance du maréchal.

A midi, nous avons été pour voir Son Excellence. Miès parla au colonel Stoffel.

Le soir, le colonel Stoffel appela Miès et sortit avec lui. Miès vint bientôt me dire que le colonel voulait que nous suivions le corps d'armée. Nous avons suivi l'armée, mais on ne nous a pas utilisés. La prévôté nous inquiétait. Nous avions rempli notre mission. Le colonel nous remit une lettre pour le préfet de police, nous confia une lettre pour madame Stoffel, et nous sommes partis pour Paris. Nous sommes arrivés le 1er septembre.

M. le Président. — Ainsi c'est quatre dépêches que le colonel Massaroli vous a remises?

M. Rabasse. — Dans le commencement j'ai dit trois, mais Miès m'a dit : « C'est bien quatre; je les avais comptées. » Moi, j'avais eu plusieurs missions et j'avais un peu confondu ou oublié.

M. le Président. — En expédiant par le télégraphe, vous avez encastré en quelques mots les dépêches dans une sorte d'annotation. Vous rappelez-vous avoir ajouté un mot à la dépêche dictée par vous au télégraphe de la gare, à celle qui était adressée au maréchal Mac-Mahon et que vous avez expédiée à son officier d'état-major, le colonel Stoffel?

M. Rabasse. — J'ai tout adressé au colonel Stoffel.

M. le Président. — Celle aussi du maréchal Bazaine à guerre?

M. Rabasse. — J'ai adressé au colonel tout ce que j'avais dans ma poche.

M. le Président. — Vous n'avez pas écrit?

M. Rabasse. — Non, c'est l'employé qui a écrit.

M. le Président. — Sous votre dictée?

M. Rabasse. — Oui. Il a ensuite collationné avec moi.

M. le Président. — Comment avez-vous su que vos dépêches étaient parvenues au colonel?

M. Rabasse. — Ce qui m'a fait savoir que mes dépêches étaient arrivées, c'est que, le lendemain, nous avons reçu un télégramme à Longwy. Donc, on savait que nous y étions et on avait dû recevoir les dépêches.

M. le Président. — Vous avez tout adressé au colonel Stoffel?

M. Rabasse. — Oui. Si on en a envoyé à d'autres, c'est en dehors de moi.

M. le Président. — Si on a envoyé à d'autres qu'au colonel Stoffel des dépêches destinées au maréchal de Mac-Mahon, ce n'est pas sur votre demande?

M. Rabasse. — Non.

M. le Président. — Le colonel Massaroli ne vous avait pas dit de mettre vos dépêches au télégraphe?

M. Rabasse. — Non; c'est par prudence, au cas où nous serions pris dans notre voyage, que nous avons voulu les expédier par cette voie.

M. le Président. — Aviez-vous reçu l'ordre du colonel Stoffel de lui adresser toutes les dépêches?

M. Rabasse. — C'est Miès qui a eu à ce sujet une conférence avec le colonel. Lui seul peut répondre à cette question.

M. le Président. — Le lendemain 23, vous avez, disiez-

vous, reçu une dépêche du colonel Stoffel, vous invitant à rentrer au quartier général ?

M. Rabasse. — Oui. Je ne l'ai pas vue ; c'est Miès qui l'a prise et me l'a dit.

M. le Président. — C'est par la dépêche que vous aviez expédiée que le colonel Stoffel a dû savoir votre arrivée à Longwy ?

M. Rabasse. — Oui. Nous n'avions pas envoyé d'autres dépêches.

M. le Président. — Rien autre ne pouvait le faire savoir ?

M. Rabasse. — Rien.

M. le Président. — Il devait vous croire plus loin. C'est le 26 que vous avez remis les originaux entre les mains du colonel ?

M. Rabasse. — Oui, il prenait une tasse de café au lait devant moi.

(*Interpellé.*) Quand, à Longwy, nous avons reçu la dépêche nous disant de rentrer, Miès n'a pas dit que ce fût directement la réponse du colonel, mais il m'a dit : « C'est la confirmation de notre dépêche d'hier. »

M. le Président. — Vous n'avez pas là cette dépêche qui vous ordonnait de rentrer ?

M. Rabasse. — Non, mais Miès doit en avoir une expédition.

M. le Président. — Elle était adressée à qui ?

M. Rabasse. — Au colonel Massaroli.

M. le Président. — Et elle vous a été apportée par les employés du télégraphe ?

M. Rabasse. — Oui.

M. le Président — Mais alors sur l'ordre de la place ?

M. Rabasse. — Je n'en sais rien.

M. le Président. — Vous êtes certain que vous avez fait, à Réthel, voir les dépêches à un colonel ?

M. Rabasse. — Oui. Miès lui a même pris la chandelle des mains. Il a parcouru les dépêches et a dit : « Nous savons ça depuis deux jours. »

Me Lachaud. — Le témoin a vu l'officier de service du maréchal Mac-Mahon avant de se rendre chez le colonel Stoffel ?

M. Rabasse. — J'ai bien pu le voir ; la porte était entrebâillée. Il a feuilleté.

Me Lachaud. — Je voulais dire que c'est auprès de cet officier et non auprès du colonel Stoffel qu'a été faite la première démarche. Quelle heure était-il ?

M. Rabasse. — C'était le 26 août, à une heure du matin.

M. le Président. — Vous n'aviez pas parlé dans l'instruction de ce colonel auquel l'officier de service vous aurait conduit.

M. Rabasse. — Ce sont des souvenirs plus complets.

M. le Président. — Ah ! vous avez aussi des souvenirs qui se complètent ?

M. Rabasse. — Oui.

M. le Président. — Depuis quand ?

M. Rabasse. — En nous consultant avec Miès.

M. le Président. — Ah ! c'est avec Miès que vous vous êtes consulté ?

M. Rabasse. — Oui, nous causions des choses qui nous étaient arrivées et nous complétions les détails d'après notre mémoire, réciproquement. Je me rappelle fort bien maintenant tout cela.

M. le Président. — Appelez le témoin Miès.

DÉPOSITION DE L'INSPECTEUR MIÈS.

M. Miès (trente ans, inspecteur de la sûreté).

M. le Président. — Faites votre déposition. Rendez compte au conseil de la mission dont vous avez été chargé, dans les derniers jours du mois d'août, par M. le colonel Stoffel, et de la façon dont vous l'avez remplie.

M. Miès. — Le 18 août, dans l'après-dîner, je fus mandé par M. Claude, chef de mon service, qui me dit : « Le chef de la police municipale vient de me faire connaître que M. le préfet de police, sur la demande qui lui en avait été faite, avait décidé que deux agents seraient mis à la disposition de M. le maréchal de Mac-Mahon ; il a été décidé en outre que ce serait le service de sûreté qui fournirait deux de ses inspecteurs. « Je vous ai désignés, vous, Miès, et Rabasse pour vous être adjoint. » Puis, M. Claude me remit deux lettres, l'une adressée à S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon, l'autre à M. le baron Stoffel, colonel d'artillerie. Dès le même soir, nous partîmes, et nous arrivâmes à Châlons dans la nuit du 18 au 19. Le 19 au soir, nous étions au camp : je remis au colonel Stoffel la lettre qui lui était adressée et celle qui était destinée au maréchal. Nous fûmes logés à la section de police du quartier impérial.

Le 20, vers midi, un officier vint me prévenir que le colonel Stoffel désirait me parler, et il m'emmena au quartier général.

Nous nous présentâmes au colonel Stoffel : « Vous êtes agents de police ? » nous dit-il. Je répondis : « Nous sommes exécuteurs des mandats de justice. — Savez-vous ce que c'est que le danger ? — Je sais que tous les jours nous arrêtons des malfaiteurs et que nous sommes exposés à recevoir un coup de pistolet à la tête ou un coup de couteau dans le ventre. — Bien ! » répliqua le colonel, et il nous confia alors notre mission. Il fallait à tout prix avoir des nouvelles de Bazaine.

Nous allâmes à Reims, puis à Carignan, où nous trouvâmes deux fois le commandant Magnan au lit ; enfin à Longwy, où le colonel Massaroli nous remit les dépêches que nous expédiâmes.

Le même soir, Rabasse et moi arrivâmes à Reims, et de cette ville nous allâmes à Réthel, où nous fûmes obligés de coucher. Le 21, au matin, comprenant que nous ne pouvions pas poursuivre notre route avec les effets que nous avions, nous déposâmes tous nos bagages au commissariat central, nous achetâmes chacun une blouse et une casquette, et, dans la journée, nous arrivâmes à Mézières-Charleville. J'allai voir le préfet : pas de renseignements ; à la gare, pas davantage ; en outre, plus de départs, plus de trains. Le soir, vers six heures, on nous dit à la gare de Charleville, où nous étions retournés : « Peut-être cette nuit fera-t-on un train. » En effet, à trois heures du matin, nous nous remîmes en route. Nous avions rencontré à ce moment M. Finelle, employé du chemin de fer de l'Est, qui était chargé de porter au maréchal Bazaine une dépêche remise à son administration par le général de Palikao, ministre de la guerre à cette époque.

Le 21, dans la journée, nous arrivâmes à Carignan ; là, on nous fit descendre de voiture, parce que, dit-on, on ne pouvait aller plus loin. Sur le quai de la gare, j'aperçus le général Dejean, je lui montrai la pièce dont j'étais porteur. « De quelle mission êtes-vous chargé ? me demanda-t-il. — De tâcher d'arriver auprès du maréchal Bazaine pour avoir des nouvelles, connaître ce qui s'est passé. — Difficile mis-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 5 OCTOBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

sion que vous avez là ; je voudrais pouvoir vous donner des renseignements, mais je n'en ai pas ; je n'ai même pas d'ordres, je suis parti de Mézières avec deux compagnies de pionniers ; mais, ajouta-t-il avant que je le quittasse, montez dans le haut de la ville, vous trouverez, à l'hôtel du Commerce, l'aide de camp du maréchal Bazaine, le commandant Magnan, il vous donnera peut-être des renseignements. » J'allai chez le commandant Magnan, il était au lit ; je lui fis connaître notre mission. « Des renseignements, me dit-il, je n'en ai pas, je ne sais rien, je n'ai rien à dire du tout. » Je saluai et me retirai. A la gare, je demandai une machine.

« Nous pouvons vous la donner, me répondit-on ; mais, pour que ce soit plus légal, il faudrait que la réquisition fût signée par le commandant de place Magnan. » En compagnie de Rabasse et de Finelle, j'allai retrouver le commandant, qui était toujours au lit. Je lui présentai Finelle en lui disant : « Il a une dépêche du ministre de la guerre » (cette dépêche était chiffrée). M. Magnan la prit, eut l'air de la lire, fit une grimace qui exprimait le mécontentement et dit à Fenelle : « Faites tout votre possible pour arriver jusqu'au maréchal Bazaine. » Je priai alors M. Magnan de vouloir bien venir jusqu'à la gare, parce qu'on exigeait que sa signature fût mise au bas de la réquisition que j'avais faite d'une machine. Il se leva ; pendant qu'il s'habillait, se présenta le commandant Vosseur, aujourd'hui lieutenant-colonel. La machine nous fut délivrée ; avant que j'y montasse, M. Magnan me rappela et me dit : « Si vous arrivez jusqu'au maréchal, dites-lui que j'ai rempli la mission dont il m'avait chargé et que je vais le rejoindre ; en passant à Montmédy, vous demanderez des nouvelles au commandant de la place. » A Montmédy, le commandant et le commissaire de surveillance ne purent rien nous apprendre.

Nous nous dirigeâmes sur Longuyon, où nous arrivâmes vers une heure et demie ; puis nous parvînmes à Longwy, où personne ne put nous renseigner ; là, nous allâmes dans un petit hôtel près de la gare. Nous étions en train de déjeuner, quand le chef de gare vint nous dire que le colonel commandant le fort devait avoir des renseignements. J'envoyai à ce commandant un petit mot (je ne me rappelle plus au juste ce qu'il contenait) par un homme de la gare, pour lui dire quelle était notre mission et lui demander des renseignements. Le colonel Massaroli répondit, par un autre mot, qu'il avait des nouvelles très-graves, mais qu'il avait besoin de s'aboucher avec les personnes. Rabasse était indisposé, — il ne mangeait pas, — je lui dis : « Allez voir ce que c'est, nous avons juste trois quarts d'heure pour rejoindre le train qui passe par Arion et va de là à Thionville ; une fois à Thionville, nous parviendrons facilement à Metz. » Rabasse revint au bout d'une heure, me fit signe de sortir, et, une fois dehors, me dit : « J'ai des dépêches ! — Eh bien, allons voir au télégraphe. » Au bureau, je demandai à l'employé s'il communiquait directement avec Reims. « Oui, me répondit-il. » Rabasse me remit les quatre dépêches qu'il avait : deux étaient chiffrées ; une était moitié chiffrée, moitié en clair ; la quatrième était en clair. Je ne me souviens que de ces mots : « Acculés sous Metz, sans vivres, sans munitions, 12,000 blessés sur les bras.

« *Signé* : COFFINIÈRES. »

L'impression que je ressentis m'empêcha d'achever le travail avec l'employé du télégraphe. Je lui dis de continuer, et je sortis. Le travail dura jusqu'à cinq heures environ. Je fis ajouter à la dernière dépêche : « Nous possédons les originaux : devons-nous rentrer de suite ? » — Nous étions convenus que l'un de nous deux retournerait près du colonel Stoffel et que l'autre prendrait sa route par le Luxembourg. Vers neuf heures du soir arriva une dépêche ainsi conçue : « Maréchal de Mac-Mahon à commandant de place, Longwy. Prière de dire aux deux inspecteurs des lignes télégraphiques de rejoindre le quartier général, qui sera demain à Betheniville-sur-la-Suippe. » — A la réception de cette dépêche, nous prîmes la route d'Arion, à sept heures du matin ; voulant passer par les Ardennes, nous fûmes forcés par cinq ou six fois de retourner en pleine Belgique ; le lendemain, nous couchâmes à Namur, d'où nous partîmes pour Charleroi.

Le 24, nous arrivâmes à Erquelines, où l'on nous dit qu'il serait plus court de revenir par la ligne du nord que de prendre les embranchements de la ligne de l'Est. Le 25, nous passions à Paris. A deux heures de l'après-midi nous étions à Epernay, à neuf heures à Reims ; à dix ou onze heures nous montions dans un train de troupes en direction pour Réthel. En route, le train est obligé de s'arrêter par suite d'encombrement de la voie. Nous continuons notre route en suivant le chemin de fer. A une heure ou une heure et demie du matin, le 26, nous frappions à la porte de la résidence de M. le maréchal de Mac-Mahon et de son état-major. Une servante de la maison vint nous ouvrir. Nous demandâmes à parler au colonel Stoffel pour affaires très-graves. Cette fille ne connaissait pas les officiers de nom, mais elle nous offrit de nous conduire près de l'officier de service, en nous re-

commandant de ne pas faire de bruit, parce que le maréchal travaillait. Elle nous fit monter au premier étage, ouvrit une porte à droite et nous dit : « Entrez, le premier que vous trouverez là, vous pourrez le réveiller. » C'est ce que je fis : l'officier se leva, nous conduisit à la porte d'un colonel de service, de l'autre côté du couloir à gauche.

Un homme, grand, chauve, à moustaches noires, se présente, une bougie à la main, et nous dit :

« Qu'est-ce qu'il y a ? — Nous arrivons de Longwy, répondis-je; un télégramme nous a rappelés, nous avons les originaux des dépêches que nous avons adressées ici. — Voyons-les ! »

Rabasse était derrière moi; sur ma demande, il montra les dépêches. Pendant que ce colonel les examinait, je lui dis : « Pardon ! » Et je pris la bougie qu'il tenait de la main gauche, afin de l'éclairer. Après avoir examiné, il reprit :

« Il y a deux jours que nous connaissons ces choses, c'est ce que vous avez télégraphié. »

Je lui demandai excuse pour le dérangement que nous lui avions causé.

J'ai revu cet officier ici : c'est le colonel d'état-major d'Abzac. Le premier jour, il nous a parfaitement reconnus dans la salle des témoins.

Le matin, nous étions dans la cour de la maison. On nous dit que M. le colonel Stoffel était à déjeuner et qu'on pouvait lui parler. Nous nous rendîmes auprès de lui. Il était à table ; il nous dit : « Vous voici, messieurs ? prenez place. » Nous nous assîmes à sa droite et à sa gauche. Je lui fis remarquer que nous avions l'original des dépêches que nous lui avions déjà expédiées. Il le prit des mains de Rabasse et prit, en outre, la lettre du colonel Massaroli. Cette lettre recommandait Guyard au maréchal : « Oh ! observa le colonel, le maréchal Mac-Mahon a bien d'autres chiens à fouetter. »

Il nous quitta en disant qu'il allait porter les dépêches au maréchal, et en me donnant rendez-vous. Le soir, j'étais pressé par la faim : « Vous n'avez pas dîné ? — Non, je n'ai pas même déjeuné. » Il me fit alors asseoir à la table des domestiques. J'ai mangé. Quand j'eus fini, je me sentis frapper familièrement sur l'épaule : c'était le colonel Stoffel qui revenait; il m'engagea à suivre l'armée.

Nous revînmes bientôt à Paris, aucune mission sérieuse ne nous étant plus confiée.

M. le Président. — Dans votre déposition écrite, vous n'aviez pas parlé de cette visite nocturne au colonel d'Abzac.

M. Miès. — On m'a très-peu interrogé dans l'instruction, monsieur le Président ; on m'a posé deux ou trois questions, et on ne m'a laissé donner aucun détail. Il fallait répondre sèchement et en bloc.

M. le Président. — C'est vous et non Rabasse qui avez parlé au camp avec M. Stoffel ?

M. Miès. — Oui, c'est moi qui suis resté seul avec le colonel, et c'est moi qui lui ai parlé.

M. le Président. — Vous aviez mission d'aller à Longwy ?

M. Miès. — Dans la direction Mourmelon, Reims, etc.

M. le Président. — Quand vous avez reçu, le 23, la dépêche à Longwy, c'est qu'on savait que vous étiez à Longwy.

M. Miès. — Oui, par l'envoi de la dépêche contenant les quatre autres dépêches expédiées par nous la veille.

M. le Président. — Alors vous avez considéré cette dépêche qui vous arrivait comme la confirmation de la réception des quatre que vous aviez expédiées ?

M. Miès. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — A la gare, vous aviez fait dicter les dépêches par Rabasse ?

M. Miès. — J'ai dit à l'employé du télégraphe de la gare de s'assurer d'abord de la sûreté des communications. Après vingt-cinq minutes, il nous déclara qu'il correspondait sûrement avec Reims. C'est alors que je dis à Rabasse de lire ses dépêches à l'employé.

M. le Président. — C'est à Réthel que vous avez montré les dépêches au colonel d'Abzac ?

M. Miès. — Oui. Il m'a dit : « Nous connaissons cela. Attendez le jour, Stoffel vous verra. »

M. le Président. — Vous n'avez pas parlé de cela dans l'instruction.

M. Miès. — Je le répète, on ne m'a pas interrogé. On m'a demandé si j'avais remis les dépêches, j'ai répondu que oui, et quand j'ai voulu donner des explications on m'a clos la bouche en me disant : « C'est bon, ça suffit. »

M. le commissaire du gouvernement. — Le colonel Stoffel déjeunait quand vous l'avez vu le matin. Que vous a-t-il dit ?

M. Miès. — Il nous a dit : « Asseyez-vous. Vous n'avez pas autre chose ? — Non, répondis-je. — Avez-vous les originaux ? » demanda-t-il. Je dis à Rabasse de les remettre au colonel. Rabasse les remit avec une lettre du colonel Massaroli pour le maréchal de Mac-Mahon. Il prit les dépêches et dit : « Je vais les porter au maréchal. Revenez à midi. » Il les avait mises négligemment entre deux boutons de sa tunique.

M. le Président. — Et vous êtes revenu bientôt à Paris ?

M. Miès. — Oui, parce qu'on nous laissait dans l'inaction. Nous avions proposé un service de police. Nous aurions voulu exercer la surveillance des espions, qu'on trouvait à tous les coins de rue.

M. le Président. — Rappelez M. le colonel d'Abzac.

DÉPOSITION DU COLONEL D'ABZAC.

M. le Président. — Colonel, avez-vous souvenir que dans la nuit du 25 au 26 août, à Réthel, vous ayez été éveillé la nuit par un officier de service auprès de M. le maréchal, que vous ayez reçu deux agents, qu'ils vous aient remis un paquet de lettres, que vous les ayez parcourues tandis que l'un d'eux vous éclairait avec le bougeoir ; enfin, qu'après avoir lu, vous ayez répondu : « C'est bon, nous connaissons ça depuis deux jours. »

M. le colonel d'Abzac. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'en avez aucun souvenir ?

M. le colonel d'Abzac. — Aucun, monsieur le Président.

M. le Président. — Les lettres étaient du maréchal Bazaine, et cela seul aurait fixé vos souvenirs ?

M. le colonel d'Abzac. — Certainement.

M. le Président. — Rappelez Rabasse et Miès ? (Mouvement prolongé de curiosité.)

CONFRONTATION.

M. le Président, *à Rabasse et à Miès.* — Connaissez-vous le colonel ?

M. Miès. — Oui, monsieur le Président, je le reconnais.

M. Rabasse. — J'étais derrière la porte, et je ne l'ai pas bien vu.

M. le Président. — Je vous demande si vous le reconnaissez ?

M. Rabasse. — Je ne peux pas l'affirmer.

M. le Président. — Miès, déclarez-vous encore sous la foi du serment (prenez garde) que dans la nuit du 25 au 26 vous avez remis des dépêches à M. le colonel d'Abzac, ici présent?

M. Miès. — Je le jure.

M. le Président. — Je ne vous demande pas un nouveau serment.

M. Miès. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président, *au colonel.* — La vue du témoin Miès ne vous rappelle rien ?

M. le colonel d'Abzac. — Rien, monsieur le Président. Je n'ai, je le répète, aucune espèce de souvenir du fait dont il parle et dont j'aurais été certainement frappé.

M. le Président, *à Miès.* — Pourriez vous vous rappeler l'officier qui vous aurait conduit à M. d'Abzac ?

M. Miès. — Je ne le connais pas par son nom, mais c'était un lieutenant ; il pouvait avoir environ vingt-huit ans ; un peu chauve, toute la barbe châtain clair, très-poli, la tunique un peu plissée...

M. le colonel d'Abzac. — Cela répond au signalement du capitaine Marescalchi.

M. Miès. — C'était un lieutenant. Sa tunique semblait plissée à la ceinture comme celle des chasseurs d'Afrique. Il était décoré. Il nous a conduits à la chambre de monsieur, en chemise de nuit. Il avait une flanelle. Le lendemain, je l'ai vu en uniforme.

M. le colonel d'Abzac, *à Miès.* — Comment était ma chambre ? Etais-je seul ou non ?

M. Miès. — Monsieur nous a reçus sur le seuil de sa porte. La chandelle, qu'il tenait de la main gauche, je l'ai prise de la main droite pour l'éclairer et lui permettre plus facilement la lecture. Le lieutenant a regagné le fond du couloir. Là il y avait plusieurs personnes couchées par terre. Je ne connaissais pas le nom de monsieur. C'est ici, dans la cour du Grand-Trianon, que j'ai revu monsieur pour la première fois depuis le 26. J'ai dit à Rabasse : « Tiens ! c'est le colonel qui nous a ouvert en chemise ! » j'ai demandé son nom, et j'appris qu'il s'appelait d'Abzac. Je l'ai reconnu et je le reconnais encore parfaitement.

M. le Président, — Vous n'avez pas parlé de tout cela dans l'instruction.

M. Miès. — C'est un colonel qui nous a interrogés ; ce n'est pas le général rapporteur.

M. le colonel d'Abzac (interpellé). — J'ai vu les témoins au cours de la campagne, mais non au moment où ils parlent, certainement.

M. le commissaire du gouvernement. — On pourrait entendre la domestique du maréchal pour savoir s'il y a eu une erreur de maison commise.

M. le général Martineau-Deschenez. — Où était cette maison ?

M. Miès. — A droite, proche de la sous-préfecture. (Au colonel d'Abzac.) Votre salle de travail était à droite, la salle à manger à gauche. Le même jour, 26, l'intendant du maréchal m'a fait dîner dans la pièce des domestiques.

M. le général Martineau-Deschenez, *au colonel d'Abzac.* — Il y avait toujours un officier de service ?

M. le colonel d'Abzac. — Oui, toujours, mon général.

M. le Président. — Le colonel Stoffel ne vous avait-il pas parlé des deux témoins Rabasse et Miès ?

M. le colonel d'Abzac. — Oui, monsieur le Président. Il m'avait dit que ces deux émissaires ne lui rapportaient rien et qu'il allait les faire rentrer.

M. le Président. — Il faudrait citer le lieutenant Marescalchi ?

Me Lachaud. — Il est en Birmanie.

M. le Président. — En tous cas, j'engage les témoins présents à se tenir à la disposition du conseil et à se présenter demain au début de la séance.

Les témoins se retirent.

M. le Président. — La séance est suspendue et remise à demain une heure.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

A une heure dix le conseil entre.

M. le Président. — L'audience est reprise. Greffier, appelez les témoins défaillants qui se sont présentés.

Les témoins Gabriel Lieprat et Paquin répondent et se retirent.

M. le Président. — Appelez le colonel Stoffel. (Mouvement d'attention.)

DÉPOSITION DU COLONEL STOFFEL.

M. le colonel Stoffel se présente à la barre vêtu en bourgeois. Son attitude est roide et comme attristée. Il répond d'une voix nette et brève aux questions qu'on lui pose. Il déclare se nommer Georges Stoffel, cinquante-deux ans, actuellement sans profession.

Il dépose en ces termes :

Au début de la guerre, je fus attaché à l'état-major particulier de l'armée, comme aide de camp du maréchal Le Bœuf. Le 10 août, le maréchal se démit de ses fonctions et je me trouvai sans emploi.

Le 13 août, le maréchal Bazaine fut nommé commandant en chef de l'armée du Rhin ; je n'avais pas l'honneur d'être connu du maréchal Bazaine. Je m'adressai cependant à lui et il eut la bonté de me répondre qu'il me donnerait un emploi dans quelques jours. En attendant, l'empereur voulut bien m'engager à vivre avec les officiers de sa maison.

Je restai là les 14, 15 et 16 août. Le 26, je suivis l'empereur à Gravelotte et de là au camp de Châlons.

Le 17, je me trouvai donc avoir quitté l'armée du Rhin, et j'étais toujours sans emploi.

Le prince Napoléon me signala alors au maréchal de Mac-Mahon, comme disponible, et le maréchal m'adjoignit à son état-major.

Mes fonctions consistaient simplement à chercher et centraliser tous les renseignements nécessaires sur la marche de l'armée du prince Frédéric-Charles. Je n'ai jamais eu le bureau général de renseignements, comme on l'a dit. Il n'y en a jamais eu à l'état-major.

Pour remplir ces fonctions, j'écrivis un télégramme-circulaire à tous les préfets, sous-préfets et maires des départements qui se trouvaient dans le cercle d'action du prince Frédéric-Charles. Je reçus ainsi un grand nombre de dépêches. Ces dépêches étaient aussitôt portées à l'état-major du maréchal Mac-Mahon. Je ne logeais pas d'ailleurs avec lui. Par discrétion, je logeais à part de ses officiers, bien que je les connusse tous d'ailleurs, et que je fusse en très-bonnes relations avec eux.

Jamais je n'ai ouvert les dépêches qui m'étaient apportées; mais pour être vrai jusque dans les nuances, je dois dire que j'en ai ouvert deux quand je me suis trouvé dans le cabinet du maréchal, et en les lui faisant passer sous les yeux. Toutes les dépêches que je recevais portaient des suscritions très-variées, la plupart avaient une adresse générale : « A l'armée de Châlons, au quartier général de l'armée etc. » Je le répète, toutes ces dépêches reçues par moi ont été envoyées immédiatement au maréchal.

A cette époque, la grande préoccupation de l'armée de Châlons était de communiquer avec l'armée de Metz. Il fallait avoir de ses nouvelles et envoyer des émissaires.

Il me sembla que deux agents demandés à la préfecture de police à Paris pourraient réussir là où d'autres n'avaient encore obtenu aucun résultat.

Je parlai de cela au maréchal de Mac-Mahon. Il approuva mon idée, et me dit de l'écrire au préfet de police. Il me recommanda même de ne pas être regardant pour les sommes à offrir. En conséquence, je télégraphiai à Paris. Le 19, les deux agents du service de sûreté arrivèrent au camp de Châlons. Je leur exposai simplement et sans grands détails (car ils n'étaient pas militaires) que nous étions séparés du maréchal Bazaine par une armée prussienne, et je leur demandai s'ils voulaient se charger de pénétrer dans Metz, ou au moins de nous en rapporter des nouvelles. Je leur promis une forte somme, 20 ou 25,000 francs; je ne me rappelle pas le chiffre exact. Il était entendu qu'ils rapporteraient leurs renseignements au camp de Châlons.

Ils partirent. Ils me télégraphièrent bientôt qu'ils ne réussissaient pas dans leur mission, qu'ils étaient à... je ne me rappelle pas le nom, auprès du commandant Magnan, et qu'ils me demandaient ce qu'ils avaient à faire.

Le 22 août, ils reçurent une dépêche de Reims qui les rappela à l'armée.

Je les ai vus à leur retour à Réthel, le 26, et depuis ce moment, je ne les ai plus revus.

M. le Président — Vous avez fini votre déposition?

M. le colonel. — Oui, monsieur le Président. Permettez-moi une observation. J'ai dit qu'il n'y avait jamais eu, à l'état-major, la direction d'un bureau de renseignements. Il y en avait un au grand quartier général, mais il n'y en avait pas à l'état-major particulier du maréchal. Cependant il y avait là un lieutenant, M. Waru, qui avait demandé à m'aider et qui m'aida en effet dans mes fonctions.

M. le Président. — C'est M. Waru qui vous assistait dans votre service?

M. le colonel Stoffel. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président — Quand vous avez envoyé les agents en mission, leur avez-vous indiqué le point de Longwy?

M. le colonel Stoffel. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Rien que Metz, d'une façon générale?

M. le colonel Stoffel. — Oui.

M. le Président. — Avez-vous souvenir de la date de la dépêche qu'ils vous ont adressée et où ils disaient qu'ils n'avaient pas pu réussir et qu'ils avaient vu le commandant Magnan?

M. le colonel Stoffel. — Non. Mes souvenirs sont trop confus.

M. le Président. — Ni la date, ni le lieu d'expédition?

M. le colonel Stoffel. — Non.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas avoir répondu à cette dépêche?

M. le colonel Stoffel. — Je crois n'avoir pas répondu.

M. le Président. — Vous leur avez télégraphié de revenir?

M. le colonel Stoffel. — Le 22, les agents ont reçu une dépêche leur disant de revenir.

M. le Président. — Cette dépêche, est-ce vous qui la leur avez adressée?

M. le colonel Stoffel — Elle a été envoyée de Reims avec cette adresse : « M. le maréchal Mac-Mahon aux agents télégraphiques de l'état-major. » Il m'est impossible de dire aujourd'hui si elle est de moi ou si elle n'est pas de moi.

D'abord, je signais toutes mes dépêches; ensuite, je n'aurais pas télégraphié au nom du maréchal, et puis j'aurais télégraphié directement au colonel Massaroli; enfin, je n'aurais pas appelé ces hommes « agents télégraphiques. » Chacun de nous a sa manière de parler ou d'écrire, et les termes de cette dépêche, comme les autres détails que j'avais signalés, tout cela me fait croire que je ne l'ai pas envoyée.

M. le Président. — Vous avez dit que le 22 les agents avaient reçu une dépêche de Reims?

M. le colonel Stoffel. — J'aurais dû dire que le 22 il était parti de Reims une dépêche.

M. le Président. — C'eût été plus correct. Comment avez-vous su qu'ils l'avaient reçue?

M. le colonel Stoffel. — Je crois savoir qu'un officier me dit que ces agents ne faisaient rien et qu'on leur avait télégraphié en mon nom de rentrer. A ce propos je dois dire en passant ceci : Le maréchal de Mac-Mahon logeait dans une maison à Courcelles. Au rez-de-chaussée était l'état-major général; au premier étage l'état-major particulier. Faute de place, moi et M. Waru nous étions logés à plus d'un quart de lieue de là, le 21 et le 22, dans un château. La dépêche qui a été envoyée le 22 pour dire aux agents de rentrer, je ne crois pas qu'elle soit de moi, mais je me rappelle, je le répète, qu'un officier d'état-major me dit qu'il était venu une dépêche des agents, et que, comme ils ne réussissaient pas, on leur avait répondu en mon nom de revenir. Aussi n'ai-je pas été surpris de les voir revenir au camp, le 26, à Réthel.

M. le Président. — Vous avez dit que les agents avaient traité en quelque sorte pour 20,000 francs. Ils n'avaient parlé qu'avec vous; ils ne connaissaient que vous. Le premier officier venu pouvait-il leur enjoindre ainsi de revenir?

M. le colonel Stoffel. — C'était là probablement un service d'officier à officier.

On a insinué d'ailleurs que je les avait fait venir directe-

ment de Paris. Je l'ai dit : c'était après l'autorisation du maréchal de Mac-Mahon, et sur son ordre, que j'avais agi. Il n'y avait rien de caché : tout le monde savait à l'état-major que j'avais ces deux agents en mission.

M. le Président. — Le service dont vous étiez chargé doit se faire avec un certain mystère, et j'aurais compris plus facilement le secret gardé par vous. Vous me dites que tout l'état-major savait la nature de la mission de Rabasse et Miès, mais vous ne m'avez pas dit si tout l'état-major avait aussi l'autorisation de leur donner des ordres. Maintenant, savez-vous où la dépêche envoyée aux agents était adressée?

M. le colonel Stoffel. — A Longwy.

M. le Président. — Comment le savait-on ?

M. le colonel Stoffel. — Précisément, c'est ce qui me fait croire que la dépêche a dû être envoyée par un officier qui savait leur passage à Longwy, car je l'ignorais.

M. le Président. — Et comment l'aurait-il su ?

M. le colonel Stoffel. — Je ne puis le dire.

M. le Président. — Est-ce à l'état-major qu'on vous a dit que les agents allaient revenir?

M. le colonel Stoffel. — Je ne saurais vous répondre exactement. Quand on a traversé ces formidables événements de 1870, il ne vous reste qu'un souvenir confus de tous les détails. Je n'ai su qu'une chose, c'est qu'ils ne réussissaient pas. Dès l'instant qu'ils ne réussissaient pas, tout devenait pour moi accessoire et secondaire. Si on m'a dit qu'on allait faire revenir les agents, cela n'a pas dû me frapper.

M. le Président. — Mais l'officier inconnu, de l'état-major particulier ou général, qui avait pris sur lui de télégraphier à ces agents qui étaient venus de Paris sur votre demande, cet officier qui envoyait ainsi les ordres, vous a-t-il dit pourquoi on les faisait revenir?

M. le colonel Stoffel. — Non, monsieur le Président. Si, comme je le pense, un officier m'a parlé de cela, il m'en aura parlé en passant; il m'aura dit : « Ah! vous savez; nous allons faire revenir les agents. » Je le répète, je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Il ne vous aura pas dit qu'on les rappelait parce qu'on avait reçu les dépêches qu'on attendait ?

M. le colonel Stoffel. — Je n'ai que le souvenier le plus confus de tous ces incidents-là. Je ne puis pas affirmer que la dépêche en question fût ou non de moi.

M. le Président. — Vous deviez être au courant des dépêches qui arrivaient. Si on a fait rentrer ces agents, c'est qu'on était renseigné. L'officier ne vous a rien dit du motif?

M. le colonel Stoffel. — Non. Je ne puis même pas dire si cet officier existe; tout est confus dans mon souvenir.

M. le Président. — Un officier quelconque vous aura alors averti?

M. le colonel Stoffel. — Par camaraderie. J'étais très-bien avec tous ces messieurs. J'avais pu dire dans les bureaux que si les agents ne réussissaient pas, je les ferais revenir.

M. le Président. — Vous avez dit que vous n'auriez pas employé le mot « d'agents télégraphiques. » Je pensai qu'on avait dû l'employer par prudence, pour ne pas éveiller l'attention sur une mission qui devait rester secrète.

M. le colonel Stoffel. — Chacun a sa manière d'écrire. On m'aurait donné en cent à trouver cette dénomination, que je ne l'aurais pas rencontrée.

M. le Président. — Le maréchal vous avait-il autorisé à envoyer des télégrammes en son nom?

M. le colonel Stoffel. — Oui, monsieur.

M. le Président. — Il n'a pas dû donner cette autorisation au premier venu, ou, si vous voulez, à n'importe quel officier de l'état-major particulier ou général. Donc je pensais que la dépêche aux agents ayant été adressée au nom du maréchal de Mac-Mahon, elle ne pouvait émaner que du maréchal ou de vous.

Vous n'avez pas su qu'aucune dépêche télégraphique fût arrivée à Reims, expédiée par ces deux agents Rabasse et Miès?

M. le colonel Stoffel. — Je n'en ai eu aucune connaissance.

M. le Président. — Ainsi, la dépêche adressée au colonel Stoffel ne vous a pas été remise ?

M. le colonel Stoffel. — Non.

M. le Président. — Elle n'a pas été remise non plus à un autre officier en votre nom? Vous n'avez eu connaissance d'aucune dépêche des agents Rabasse et Miès, autre que celle dépêche annonçant qu'ils ne pouvaient pas réussir, et dont vous nous avez dit ne savoir ni le lieu ni la date. Avez-vous connaissance du jour où sont revenus les agents?

M. le colonel Stoffel. — Mes souvenirs n'étaient pas précis. Je ne l'ai su que par le rapport, et cela m'a rafraîchi la mémoire. C'est le 26 au matin.

M. le Président. — Qu'ils sont revenus à Réthel?

M. le colonel Stoffel. — Oui.

M. le Président. — Vous rappelez-vous la conversation que vous avez eue ce jour-là avec Miès?

M. le colonel Stoffel. — Nullement.

M. le Président. — Rabasse et Miès vous ont présenté des pièces?

M. le colonel Stoffel. — Je sais qu'en les renvoyant, je leur ai parlé et qu'ils m'ont remis une liasse de papiers et une lettre. Sans savoir ce que je prenais, j'ai regardé la lettre : c'était une recommandation pour un sieur Guyard. J'ai dit aux agents que le maréchal n'avait pas le temps de s'occuper de cela. Quant aux autres papiers, je ne les ai même pas regardés. Pour moi les agents n'avaient pas rempli leur mission. Leur retour n'avait dès lors aucune importance, et ces hommes, d'un autre côté, ne savaient pas que je n'avais pas reçu leurs dépêches. Je ne sais pas seulement ce que j'ai fait de ces papiers. Je les avais mis dans ma cantine, et tout m'a été pris à Sedan.

M. le Président. — Ainsi, vous avez pris ces papiers sans demander ou sans recevoir d'explications. Ils portaient pourtant les noms du général Coffinières et du maréchal Bazaine. Ce n'étaient pas les premiers venus qui vous les apportaient. Voici des agents choisis, expérimentés, chargés par vous-même d'une mission dont ils connaissaient la valeur, qui viennent trouver l'officier qui leur a promis 20,000 francs ; ils lui apportent des papiers et l'officier les prend, les met dans sa poche et les jette ensuite dans sa cantine sans demander d'explications! Si vous n'en avez pas demandé, ils ont dû vous en donner, eux. Vous n'avez aujourd'hui aucun souvenir de ce qu'ils vous ont dit?

M. le colonel Stoffel. — Non. Ceci s'est passé dans un quart de minute. Sur le moment, j'avais probablement mis de côté ces papiers, dans la pensée de les examiner ultérieurement; puis je les ai oubliés à Rethel. J'étais très-affairé. J'ai passé jusqu'à six heures de la journée à interroger des espions. J'ai dû être absorbé par d'autres préoccupations. Mon attention n'avait pas été fixée sur ces papiers. J'avais probablement l'intention de les voir, et je ne l'ai pas fait.

M. le Président. — Ainsi les noms du général Coffinières et du maréchal Bazaine ne vous ont frappé nullement?

M. le colonel Stoffel. — Celui de Coffinières, nullement. Je n'ai pas entendu prononcer celui du maréchal, sans cela mon attention eût été immédiatement éveillée. J'ai pu dire à mes agents : « Sont-ce-là les dépêches que vous m'avez télégraphiées? »

M. le Président. — Mais vous avez déclaré tout à l'heure que vous n'en aviez reçu qu'une, traitant une simple question et dont vous n'aviez qu'un souvenir vague?

M. le colonel Stoffel. — Je n'ai rien affirmé : je n'ai pas dit si j'en avais reçu une ou plusieurs.

M. le Président. — Vous en avez peut-être reçu plusieurs?

M. le colonel Stoffel. — C'est possible. Je ne me rappelle que d'une dépêche, celle qui disait : « Nous ne réussissons pas. » Elle m'a frappé et je me la rappelle.

M. le Président. — Alors, dans les autres, les agents ne vous donnaient aucune nouvelle de l'armée de Metz, aucune nouvelle de nature à vous frapper?

M. le colonel Stoffel. — Aucune.

M. le Président. — Et les autres dépêches qu'ils ont pu vous envoyer roulaient sur le même ordre d'idées, à savoir qu'ils ne pouvaient pas réussir?

M. le colonel Stoffel. — Tout à l'heure, j'ai dit que c'était possible.

M. le Président. — Alors, le 26, vous avez supposé que ces dépêches qu'ils vous apportaient n'étaient que les réponses faites à vos questions?

M. le colonel Stoffel. — Il m'est impossible de savoir ce que j'ai dit à ces agents. Évidemment il y a eu des phrases échangées entre nous, mais d'un intérêt tellement secondaire que je n'ai pu en conserver la mémoire.

M. le Président. — Ainsi, le 22, vous n'avez reçu télégraphiquement aucune dépêche adressée par Rabasse et Miès et contenant des dépêches arrivées de Metz?

M. le colonel Stoffel. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas su par personne de l'état-major du maréchal Mac-Mahon, le 22 ou le 23, qu'il y avait eu une dépêche reçue de ces agents?

M. le colonel Stoffel. — J'ai dit qu'un officier m'avait parlé de la dépêche envoyée par ces agents. Implicitement, il y aurait pu avoir dans celles-là les autres, mais on ne me l'avait pas dit, en tout cas.

M. le Président. — La dépêche expédiée de Longwy, le 22 août, par ces agents, n° 31750, est arrivée à neuf heures et demie de Reims; elle était au nom du maréchal Mac-Mahon. Elle n'a pas été adressée par vous au maréchal?

M. le colonel Stoffel. — Je l'ai déjà dit, il y a une trop grande confusion dans mon esprit. Je ne puis pas le dire.

M. le Président. — Quand les agents vous ont-ils vu? Le 26, n'est-ce pas?

M. le colonel Stoffel. — Oui.

M. le Président. — Le 26 au matin. Votre déposition paraît donc pouvoir être analysée ainsi : Ils vous ont remis les papiers sans prononcer aucun nom saillant et sans donner des explications. Vous n'avez tenu que des propos insignifiants, auxquels ils n'ont fait que des réponses insignifiantes. Est-ce que je résume bien votre déposition sur ce point?

M. le colonel Stoffel. — Oui, monsieur le Président. On peut la résumer ainsi.

M. le Président. — Monsieur le commissaire spécial du gouvernement, avez-vous d'autres renseignements à demander au témoin?

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Certainement. Sa déposition orale ne concorde pas avec sa déposition écrite. (Après avoir fait donner lecture de la déposition du colonel Stoffel dans l'instruction.) Dans sa déposition écrite, le colonel a reconnu qu'il avait bien expédié la réponse aux agents. Il y a donc lieu de penser qu'il avait reçu précédement leur dépêche. Le colonel a-t-il à modifier les expressions de sa déposition écrite pour la mettre d'accord avec sa déposition orale de tout à l'heure, dans laquelle il ne dit pas que cet ordre de rentrer ait été donné par lui aux agents?

M. le colonel Stoffel. — Quand j'ai subi cet interrogatoire dans l'instruction, la dépêche dont on parle m'a été montrée, mais sans que j'en pusse prendre connaissance. On me disait : « Mais dans cette dépêche vous ordonnez vous-même aux agents de rentrer? » Comme à ce moment mes souvenirs étaient très-incomplets, et que je ne pouvais pas alors supposer qu'un officier eût pu expédier la dépêche en mon nom, je l'ai considérée comme émanée de moi. Mais depuis, j'ai rappelé mes souvenirs, et ainsi que je l'ai déclaré aujourd'hui, je crois qu'elle n'est pas de moi.

M. le commissaire du gouvernement. — Lorsque les agents Rabasse et Miès vous ont remis les dépêches, vous ne leur avez rien dit? Quand ils vous ont dit : « Voilà des dépêches, » vous ne leur avez pas demandé si ce n'était rien de nouveau, si c'étaient toujours ce qu'ils avaient déjà télégraphié auparavant?

M. le colonel Stoffel. — Non, je n'ai pas parlé de cela. Évidemment, j'en aurais parlé si on avait prononcé le nom du maréchal Bazaine. D'ailleurs, si j'avais supprimé ainsi une dépêche, je n'aurais pas été assez naïf pour dire ce que j'ai dit aux agents : « Ah! voilà vos dépêches. » Ainsi, général, à toutes les questions que vous me poserez, je répondrai toujours la même chose : je n'ai rien demandé et on ne m'a rien dit qui me frappât.

M. le Président. — Vous avez adressé une lettre au préfet de police au sujet de ces agents?

M. le colonel Stoffel. — Oui, monsieur le Président; je les recommandais à sa bienveillance. A ce propos, je dois rappeler qu'on a déversé sur moi l'outrage et l'infamie. On a dit que j'avais promis une récompense pécuniaire à Rabasse et à Miès, et que je n'avais pas tenu ma promesse. Je vous demande la permission de...

M. le Président. — Vous déposez, vous avez la parole.

M. le colonel Stoffel. — Voici ce qui s'est passé : Quand je leur confiai la mission, je leur dis qu'ils devaient, coûte que coûte, aller à Metz et rapporter des nouvelles de l'armée du Rhin. Je leur ai promis 20 ou 25,000 francs s'ils traversaient les lignes prussiennes et revenaient avec des nouvelles du maréchal Bazaine. Ils n'ont pas été à Metz, ils n'ont pas traversé les lignes prussiennes. Ils m'avaient écrit, au moins une fois, qu'ils ne réussissaient pas dans leur entreprise. Un jour il se trouva qu'ils arrivèrent par hasard auprès du commandant de Longwy, juste au moment où M. Guyard arrivait de Metz, porteur de dépêches. Ces agents, par un excès de zèle que je ne leur reproche d'ailleurs pas, s'emparent de ces dépêches et les expédient. Eh bien, je le demande de bonne foi, leur devais-je la récompense?

Devaient-ils recevoir les 20 ou 25,000 francs qui leur avaient été promis s'ils remplissaient leur mission ?

Ces hommes ont cependant osé dire que j'avais manqué à ma promesse, et cette perfidie a été insérée dans l'acte d'accusation.

Je leur avais remis le 20 août à chacun 500 ou 1,000 francs, je ne me rappelle pas au juste. Je leur ai donné encore 500 ou 1,000 francs le 26; mais ni le 20 ni le 26, jamais il n'aurait pu me venir à l'idée de leur donner la forte récompense de 20,000 francs pour un acte autre que celui que j'avais indiqué. Dès l'instant que leur mission n'avait pas été remplie par eux et qu'ils n'avaient eu qu'à profiter en route du dévouement de Guyard, elle ne leur était pas due.

M. le commissaire du gouvernement. — Je n'entendais pas blâmer votre conduite dans cette circonstance, seulement je voulais vous demander si, à vos yeux, ils avaient rempli leur mission ? Vous venez de répondre.

M. le colonel Stoffel. — Ils ne l'avaient pas remplie. Je ne les blâme pas, je ne doute pas de leur dévouement, mais le résultat obtenu était le fait de Guyard et du commandant. Ils n'avaient, quant à eux, absolument rien fait.

M. le Président. — Mais, colonel, vous ne pouviez pas savoir, à ce moment, que vous leur deviez seulement la part de rétribution que vous venez d'indiquer dans votre récit, à raison de la part de mission qu'ils avaient seulement remplie. Vous vous disiez à ce moment : « Je ne leur dois pas les 25,000 francs promis. Je les devrais plutôt au commandant Massaroli et à l'émissaire Guyard, qui ont réussi à apporter des dépêches. A Rabasse et à Miès, je dois tout de même quelque chose, car enfin ils ont coopéré à l'œuvre dans une proportion moindre... » C'est bien ainsi que vous vous expliquiez ?

M. le colonel Stoffel. — Nullement. Pour moi, Rabasse et Miès n'auraient rien fait du tout, que je devais néanmoins les payer de leur peine. Je les aurais rétribués quoiqu'ils ne m'eussent rien envoyé et uniquement parce qu'ils avaient essayé l'entreprise.

Ce n'est que depuis que j'ai su qu'ils avaient envoyé quelque chose de Longwy. Je ne le savais pas alors. Ce que je leur ai donné était donné comme une sorte d'indemnité pour le déplacement de ces hommes.

M. le commissaire du gouvernement. — Le 23, le commandant Massaroli a télégraphié deux fois de Longwy à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, pour avertir du retour de ses agents. Avez-vous connu ces dépêches ?

M. le colonel Stoffel. — Jamais, général. Le 23, nous étions en étapes.

M. le général de Chabaud-Latour. — Le témoin a remis 500 ou 1,000 francs aux deux agents lorsqu'ils partaient de Châlons. Le 26, à Réthel, leur a-t-il donné un supplément ?

M. le colonel Stoffel. — Oui, mon général.

M. le général de Chabaud-Latour. — Ils ont reçu ce supplément sans explications ?

M. le colonel Stoffel. — Aucunes.

M. le général de Chabaud-Latour. — Ils n'ont pas rappelé les services qu'ils avaient pu rendre en transmettant de Longwy les dépêches de Guyard ? Ils avaient à réclamer leur salaire. Sans prétendre aux 20,000 francs, ils auraient pu discuter le chiffre de la réduction.

M. le colonel Stoffel. — Je n'ai de cela aucun souvenir. Ils n'ont élevé aucune objection à ce moment-là. Ils avaient attrapé par hasard une dépêche sur leur chemin, et ils comprenaient probablement alors qu'ils n'avaient pas de réclamation à présenter.

M. le commissaire du gouvernement. — Quel jour leur avez-vous remis une lettre pour le préfet de police, à Réthel, en leur disant de suivre l'armée ?

M. le colonel Stoffel. — C'est par le compte rendu des journaux et seulement aujourd'hui que j'ai appris qu'ils avaient suivi l'armée. Comment aurais-je pu leur dire de suivre l'armée ? Je n'ai aucune idée de cela. Je me suis contenté de leur dire de retourner à Paris. Je les avais pris pour une circonstance particulière et déterminée, et je les renvoyai.

M. le Président. — Colonel, vous pouvez vous retirer dans la salle des témoins.

M. le colonel Stoffel. — Monsieur le Président, voulez-vous me permettre un mot ? Je sais que je comparais ici comme témoin, et je ne cesserai pas d'être un témoin respectueux pour le conseil, mais je voudrais me placer un instant dans une situation autre...

M. le Président. — Un témoin ne peut pas plaider...

M. le colonel Stoffel. — Je ne plaiderai pas.

M. le Président. — Il dépose. Vous avez parlé. Je vous ai fait des questions. M. le commissaire spécial vous en fait également. La défense a pu vous en faire. Si vous avez des explications à fournir encore, vous pouvez les donner, mais en vous renfermant dans les limites de votre témoignage et en laissant de côté ce qui a pu être dit dans une pièce dont vous êtes censé ne pas avoir connaissance et que vous n'avez pas d'ailleurs à juger. Parlez.

M. le colonel Stoffel. — Je suis accusé d'avoir supprimé une dépêche...

M. le Président. — Vous n'êtes accusé de rien devant le conseil. Vous avez parlé. Le fait en question ressortira ou ne ressortira pas des débats. Vous aurez l'occasion de reparaître devant le conseil. Je ne puis pas, comme Président, laisser entamer par un témoin une discussion partant de ce point : « Je suis accusé d'avoir supprimé une dépêche. » Cette accusation, que je ne sais pas portée contre vous, est étrangère au point vers lequel je dois faire converger les débats de ce procès. Si vous croyez qu'il existe contre vous une accusation hypothétique, protestez d'une autre façon; la franchise de votre déposition, s'il y a lieu, réfutera tout ce que vous avez à réfuter.

M. le colonel Stoffel. — Mon intention n'est pas d'attaquer le rapport. En ce qui concerne le rapporteur, je partage les sentiments de toute l'armée...

M. le Président. — Ultérieurement, vous verrez ; mais je crois que le débat ne peut pas porter sur cet ordre de faits.

M. le colonel Stoffel. — Le conseil me permettra bien de me laver d'un outrage et d'une calomnie. Le rapporteur a calomnié l'armée. Je n'éprouve pour lui que du mépris et du dédain.

M. le Président. — Je vous arrête. Retirez-vous dans la salle des témoins et veuillez vous tenir à la disposition du conseil.

(L'échange de paroles qui vient d'avoir lieu entre M. le Président et le témoin a été rapide. Le témoin se retire lentement après avoir salué le conseil et le maréchal.)

M. le Président. — Rappelez Rabasse.

NOUVELLE DÉPOSITION DE RABASSE.

M. le Président. — Greffier, rappelez le témoin Rabasse.

M. le Président. — Rabasse, vous avez prêté serment devant le conseil. Je vous fais observer que vous allez continuer votre déposition, en réponse aux questions que je vous poserai, sous la foi du serment que vous avez prêté.

Avant de vous adresser aucune question nouvelle, je vais faire lire, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, et après avoir pris toutefois l'assentiment du ministère public et de la défense, d'abord la déposition que vous avez faite devant M. le général rapporteur, ensuite le rapport écrit que vous aviez antérieurement présenté sur votre mission.

Greffier, lisez d'abord la déposition faite par le témoin à l'instruction.

M. le greffier :

« Rabasse (Achille-Napoléon), âgé de trente-huit ans, inspecteur de police, domicilié à Paris, à la préfecture de police.

« *Demande.* — Rendez-nous compte de la mission dont vous avez été chargé, au mois d'août 1870, pour le service de l'armée.

« *Réponse.* — Le 18 août 1870, M. Claude, notre chef de service, nous donna l'ordre à mon collègue M. Miès et moi, d'aller au camp de Châlons nous mettre à la disposition de M. le colonel Stoffel, pour qu'il nous donnât une lettre.

« Nous nous présentions au colonel Stoffel le 19 août. Cet officier nous prescrivit, le lendemain 20, d'aller chercher, par tous les moyens possibles, des nouvelles du maréchal Bazaine.

« Il nous donna l'ordre de lui adresser à lui personnellement tous les renseignements, correspondances ou dépêches que nous pourrions nous procurer, soit en arrivant auprès du maréchal Bazaine, soit au moyen d'intermédiaires.

« Nous partîmes de Mourmelon le même jour et arrivâmes à Carignan sans incident le 22 août, après avoir couché à Reims et à Charleville. Nous trouvâmes le commandant Magnan à Carignan. Après nous être fait reconnaître pour des envoyés du colonel Stoffel, cet officier supérieur nous dit que depuis plusieurs jours il était sans nouvelles du maréchal Bazaine, qu'il avait envoyé déjà sept ou huit émissaires, mais qu'aucun d'eux n'était revenu. Il manifesta le vif désir de pouvoir trouver un homme qui se dévouât pour aller chercher des nouvelles, et le regret de n'avoir pas réussi jusqu'à présent à s'en procurer. — Nous répondîmes que nous étions prêts à marcher dans ce but, et nous le priâmes de nous en faciliter les moyens. — Il nous fit donner une locomotive qui nous conduisit directement à Longuyon, où nous apprîmes que la voie était coupée à Pierrepont.

« Voyant l'impossibilité de poursuivre notre route en avant, nous nous dirigeâmes sur Longwy, où nous arrivâmes le 22 août, vers midi environ. A la gare, il s'était répandu une vague rumeur de nouvelles apportées récemment de Metz; j'écrivis immédiatement au commandant de la place, en lui disant que j'étais envoyé par le colonel Stoffel pour avoir des nouvelles, et en lui faisant connaître que le commandant Magnan, aide de camp du maréchal Bazaine, attendait avec impatience des nouvelles de l'armée de Metz, à Carignan.

« Le commandant nous fit venir auprès de lui, et, après avoir fait constater notre identité par notre ancien collègue Guyard, commissaire cantonal à Longwy, il nous remit quatre dépêches du maréchal Bazaine :

« 1° Une dépêche en clair qui pouvait avoir une douzaine de lignes, et que je puis résumer par ces quelques mots : « Manque de munitions, mauvaise position, douze mille blessés. »

« *Demande.* — Cette dépêche n'était-elle pas signée du général Coffinières?

« *Réponse.* — Oui.

« 2° Une dépêche chiffrée du maréchal Bazaine à l'empereur, commençant par ces mots : « Mes troupes occupent toujours... » et que je reconnais pour être celle que vous me représentez sous le numéro 34531.

« 3° La dépêche que vous me représentez sous le numéro 34750.

« 4° Enfin celle que vous me représentez sous le numéro 34725.

« Sans perdre une minute, je me rendis au télégraphe, et sur ma demande adressée dans plusieurs directions, pour savoir si je pouvais correspondre avec l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, il me fut répondu que je pouvais sans crainte envoyer mes dépêches.

« Je fis donc parvenir la copie textuelle des quatre pièces susmentionnées à M. le colonel Stoffel, en lui demandant : « Faut-il rentrer? — Réponse de suite. »

« Vers quatre heures du matin, nous eûmes la réponse qui nous prescrivait de rejoindre l'état-major général à Betheniville-sur-la-Suippe. — Ce fut pour moi la preuve que la copie de mes dépêches était arrivée à destination. — Quant aux originaux, je prévins l'état-major général que je les conservais avec moi, et, pour éviter qu'ils tombassent entre les mains des Prussiens, je pris la route de la Belgique en faisant un long détour.

« Nous ne pûmes arriver au camp que le 25 dans la nuit. Le 26, vers huit heures et demie du matin, le colonel Stoffel nous fit appeler; il était seul dans une pièce du rez-de-chaussée de la maison occupée par le maréchal; il prenait son café au lait.

« Nous lui remîmes en mains propres quatre originaux que nous avions reçus de M. le colonel Massaroli et une lettre par laquelle cet officier supérieur recommandait à la bienveillance du maréchal le commissaire Guyard, qui avait apporté les dépêches à Longwy; je figurais également sur cette lettre de recommandation. Après l'avoir lue, le colonel Stoffel dit avec vivacité : « Le maréchal a bien autre chose à faire en ce moment-ci. »

« *Demande.* — A votre passage à Reims, avez-vous été en rapport avec le commissaire central de la localité?

« *Réponse.* — Oui. Le 20 août, nous lui avons laissé nos bagages qui ont été, plus tard, renvoyés à Paris.

« *Demande.* — Avez-vous donné au commandant Magnan communication des quatre dépêches que vous aviez reçues du colonel Massaroli?

« *Réponse.* — J'ai prévenu le commandant Magnan que nous avions des nouvelles de l'armée de Metz et qu'il n'avait qu'à s'adresser à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon pour en avoir connaissance. J'ai cru que mon devoir était de ne communiquer mes dépêches qu'à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, qui m'avait envoyé en mission; j'ai supposé, d'ailleurs, que le colonel Massaroli devait savoir ce qu'il avait à faire vis-à-vis du commandant Magnan, qui, prévenu par nous qu'il était arrivé des nouvelles de Metz, devait avoir toutes les facilités nécessaires pour se les faire communiquer.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

« *Demande.* — Pendant votre voyage, avez-vous rencontré quelque émissaire se dirigeant sur Metz ?

« *Réponse.* — A Carignan, sur la locomotive qui nous a portés à Longwy, il y avait un homme de trente-cinq ans environ qui nous a dit être employé au chemin de fer de l'Est et qui avait une mission du ministre de la guerre pour le maréchal Bazaine. — Il nous a quittés à Longwy.

« Lecture faite, etc. »

M. le Président. — Greffier, lisez maintenant le rapport écrit qui a été adressé par l'inspecteur Rabasse.

M. le greffier :

« Paris, le 24 juillet 1872. »

M. le Président. — Par conséquent, avant l'instruction.

M. le greffier :

« Le 18 août 1870, j'appartenais, comme inspecteur de police, au service de sûreté, sous la direction de M. Claude, chef du service ; je reçus l'ordre, ainsi qu'un de mes collègues, connaissant la langue allemande, de nous transporter au camp de Châlons, près de M. le colonel d'artillerie Stoffel, attaché à l'état-major général de S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon. Nous partîmes immédiatement et nous arrivâmes à Châlons dans la nuit. Le lendemain matin, nous nous transportâmes au camp à Mourmelon, c'était le 19 août, nous nous mîmes à la disposition du colonel Stoffel. Après être demeurés jusqu'au 20 août, vers dix heures du matin nous fûmes mandés par lui. Nous reçûmes l'ordre de nous transporter, par tous les moyens possibles, près de S. Exc. le maréchal Bazaine, commandant le corps d'armée sous Metz, dont on n'avait aucune nouvelle depuis trois ou quatre jours, avec recommandation de recevoir des dépêches et de rendre compte des positions bonnes ou mauvaises qu'il occupait. A cet effet, M. le colonel Stoffel nous délivra à chacun une réquisition en notre nom personnel ainsi conçue :

ARMÉE DU RHIN. — 1er CORPS D'ARMÉE

Le maréchal commandant.

« Au camp de Châlons, le 20 août 1870.

« Les compagnies des chemins de fer de l'Est et des Ardennes sont requises de transporter M. Rabasse, chargé d'une mission par l'état-major général.

« Par ordre :

« *Le colonel d'artillerie,*

« *Signé* : STOFFEL.

« LE MARÉCHAL MAC-MAHON. »

« Nous prîmes congé du colonel Stoffel et nous quitâmes Mourmelon. A la gare du chemin de fer, nous rencontrâmes M. Durbach, sous-directeur de l'exploitation du chemin de l'Est, qui nous apostilla cette réquisition en marge comme suit :

« Vu bon pour circuler dans tous les trains de quelque nature qu'ils soient, sous réserve du payement des places occupées.

« Mourmelon, le 20 août 1870.

« *Le sous-directeur de l'exploitation,*

« *Signé* : DURBACH. »

Un convoi se trouvait en partance pour une direction se rapprochant du grand-duché de Luxembourg, et nos intentions étaient de nous diriger, par cet endroit, sur Metz. Nous montâmes en wagon et arrivâmes, en passant pas Reims et Charleville, sans incidents à Carignan le 21 août.

« Ayant appris par le chef de gare de cette localité que M. le commandant Magnan, aide de camp de S. Exc. le maréchal Bazaine, était présent dans l'un des hôtels de cet endroit, nous le recherchâmes et parvîmes à le trouver à six heures du matin. Après lui avoir donné connaissance de la mission dont nous étions chargés près du maréchal, il nous répondit qu'il n'avait aucune nouvelle de lui, qu'il avait détaché plusieurs émissaires (huit ou dix) et qu'aucun d'eux n'avait reparu. « C'est, dit-il, malheureux de ne pouvoir trouver un homme qui se dévoue pour accomplir ce fait. » Nous lui répondîmes que nous étions en route pour arriver à un résultat. Il se rendit avec nous près le chef de gare pour nous faire chauffer une locomotive particulière, qui fut aussitôt après mise entièrement à notre disposition ; nous partîmes alors, ayant pris place sur le tender de la machine.

« Les compostéurs des télégraphes n'existaient plus sur toute la ligne, les employés les avaient enlevés par mesure de précaution pour qu'ils ne servissent pas aux Prussiens. Nous marchions à tout hasard. Après avoir passé à toute vapeur par Longuyon et Montmédy, notre mécanicien chauffeur eut connaissance que les rails du chemin de fer avaient été enlevés à Pierre-Pont par l'ennemi et qu'il était impossible de passer par cet endroit. Il nous dirigea alors sur Longwy. Là, en arrivant, nous apprîmes que le commandant de place de cette ville avait reçu tout récemment des nouvelles du corps d'armée du maréchal Bazaine. Sans ébruiter notre présence, je priai un douanier qui se trouvait à cette gare de porter un pli à l'adresse de M. le commandant de place, dans lequel je lui demandais un entretien. Quarante minutes s'écoulèrent, lorsque je vis arriver un maréchal des logis de la douane porteur d'un autre pli qu'il me remit et dont la teneur était ainsi conçue :

« Place de Longwy, 22 août 1870.

« Il est absolument indispensable que je m'abouche avec « les personnes qui m'écrivent de la part du colonel Stoffel.
« J'ai des renseignements très-importants que je ne peux « communiquer qu'à eux-mêmes

« *Le lieutenant-colonel supérieur,*

« *Signé :* MASSAROLI. »

« Puis le timbre :

« Place de Longwy.
« Le commandant de place. »

« Sitôt lecture, je me rendis à son invitation. Arrivé près de lui, et tous deux dans son cabinet, il me questionna de prime abord assez militairement, croyant peut-être avoir affaire à un espion prussien, car il en pullulait dans tous les villages des départements voisins, lorsque arriva le sieur Guyard, un de mes anciens collègues de l'administration, que j'avais connu à Paris employé comme moi à la police municipale, et qui occupait à ce moment à Longwy l'emploi de commissaire cantonal. Il répondit à M. le colonel Massaroli de ma discrétion et de mon dévouement. Je reçus donc après ce colloque quatre dépêches chiffrées venant de S. Exc. le maréchal Bazaine, entre autres une note écrite de sa main ou sous sa dictée venant de Plappeville, ainsi conçue: je crois bien me rappeler le texte :

Maréchal Bazaine à maréchal Mac-Mahon.

« Manque de vivres et de munitions, mauvaises positions.
« Attends. 12,000 blessés. »

« Cette dépêche était, je crois, datée du 19 août; puis je reçus une lettre venant du consul de France séant au grand-duché de Luxembourg, faisant connaître les mouvements de l'ennemi qui se dirigeait à marche forcée sur le camp de Châlons pour cerner l'armée du maréchal Mac-Mahon. J'étais donc possesseur, moi personnellement, de quatre dépêches. En outre, je reçus de la main du colonel Massaroli un pli à l'adresse de M. le colonel Stoffel qui recommandait à la bienveillance de S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon et à S. M. l'empereur le sieur Guyard (Auguste-Dominique) qui avait apporté lui-même, quelques instants avant mon arrivée, ces dépêches du camp même où se trouvait l'état-major général du maréchal Bazaine. Je figurais également sur cette recommandation.

« Je pris congé du lieutenant-colonel Massaroli et, sans perdre une minute, je me rendis au bureau du télégraphe situé à la gare de Longwy, je fis diriger des avant-courriers dans plusieurs directions pour m'assurer si je pouvais correspondre par un endroit ou par un autre avec l'état-major général du maréchal de Mac-Mahon et si ce que j'allais faire parvenir ne tomberait pas entre les mains des Prussiens.

« Je reçus pour réponse, après cinquante-cinq minutes d'attente, que je pouvais sans crainte adresser mes dépêches au camp de Bethenville-sur-la-Suippe.

« Je fis donc parvenir une copie textuelle de ces dépêches à M. le colonel Stoffel, et le tout arriva à bonne direction. J'en reçus confirmation le 23 août vers cinq heures du matin ; je reçus un avis de l'état-major me prescrivant de revenir immédiatement avec les originaux dont j'étais possesseur.

« De commun accord avec mon collègue Miès, nous quittâmes à l'instant même Longwy pour nous diriger sur Namur (Belgique), à l'effet de ne pas être inquiétés par l'ennemi, dans l'intérêt de nos dépêches, et pour prendre, de cette ville, les chemins de fer Nord-Belge pour gagner Paris et prendre, aussitôt notre arrivée, le chemin de fer ligne d'Epernay. Partis de Paris le 14 août au matin, nous arrivâmes à Epernay, où nous vîmes que bon nombre d'habitants quittaient la ville pour se rendre à Paris : on annonçait l'arrivée d'un détachement de uhlans; nous continuâmes néanmoins notre route.

« Après bien des traverses, voyageant tantôt en wagon, tantôt à pied, sur les rails, entre des trains en marche, nous arrivâmes à rejoindre le quartier général du maréchal de Mac-Mahon dans la nuit du 27 août, à Réthel. Je remis à M. le colonel Stoffel les originaux dont j'étais porteur et dont je ne comprenais nullement les chiffres. En même temps, je donnai la lettre de M. le colonel Massaroli. Ensuite mon collègue et moi nous reçûmes l'ordre de demeurer attachés à l'état-major.

« On leva le camp de Réthel le 27 août et nous suivîmes la colonne jusqu'à Tourteron et de là au Chêne-Populeux.

« Un combat allait s'engager, je crois, sur Mouzon, lorsque le 29, à huit heures du soir, il nous fut remis un certificat constatant que notre mission était terminée ; que nous pouvions retourner sur notre administration. — Nous partîmes alors avec le convoi des bagages du maréchal de Mac-Mahon, nous prîmes des chemins détournés pour ne pas tomber dans les camps prussiens, à l'effet d'arriver à Paris le 30 août ou le 1er septembre.

« *L'inspecteur,*

« A. RABASSE,

« *Attaché au service de M. Lombard, police municipale, 1e brigade des recherches.* »

M. le **Président.** — Vous avez entendu la lecture de ces deux pièces. Vous êtes, par vos fonctions, appelé à comparaître souvent devant la justice. Votre déposition écrite est muette sur le point qui nous occupe, et malgré votre observation qu'on ne vous a pas interrogé sur ce point, vous êtes, par expérience, trop habitué à donner à vos renseignements une forme détaillée et précise pour qu'on ne trouve pas étonnant votre silence dans l'instruction.

Mais ce n'est pas tout. Vous avez donné un rapport. Eh bien! dans ce rapport, si complet et si minutieux, vous avez oublié de parler précisément du même point que je vous signalais, c'est-à-dire de la façon dont vous aviez remis les originaux des dépêches dont vous étiez porteur.

Vous nous avez dit hier que vous connaissiez la valeur de votre mission et son caractère personnel. Vous aviez eu soin, d'après vous, d'adresser vos dépêches non au destinataire véritable, le maréchal Mac-Mahon, mais au colonel Stoffel, qui seul vous avait parlé et auquel seul vous deviez par conséquent rendre compte. Vous nous avez dit hier que vous aviez frappé à la porte du quartier général du maréchal, qu'une servante était venue vous ouvrir, qu'elle vous avait adressé à un officier, que cet officier vous avait conduit à un colonel, que vous aviez remis à ce colonel les dépêches, qu'il les avait parcourues à la lueur de la bougie, qu'il vous les avait rendues, et que le lendemain seulement vous les aviez remises au colonel Stoffel.

Eh bien! n'y avait-il pas là une dérogation grave à ce que vous disiez que vous n'aviez affaire qu'au colonel Stoffel? N'était-ce pas à lui seul que vous deviez vous adresser tout d'abord pour la remise des dépêches?

M. Rabasse. — L'idée ne m'en est pas venue.

M. le Président. — L'idée ne vous en est pas venue. Ne nous dites pas cela.

(M. le Président insiste sur la déposition d'hier.)

M. le Président. — Et vous donnez à un colonel que vous ne connaissiez pas les dépêches que vous apportez? Vous ne vous rappelez pas ce fait quand on vous interroge dans l'instruction et quand vous adressez votre rapport. Comment vos souvenirs sont-ils revenus?

M. Rabasse. — Quand Miès et moi avons causé ensemble; en me revoyant il me dit: « Vous rappelez-vous notre entrée chez le maréchal Mac-Mahon? » Je n'en ai pas parlé à l'instruction; nous en avons parlé alors et je me suis rappelé. La maison était...

M. le Président. — Oh! ne recommencez pas la description de la maison du maréchal. Miès l'a déjà donnée, et d'ailleurs elle offrirait peu d'intérêt pour nous, puisque vous avez dîné dans cette maison le 26 au soir et que ces souvenirs du 26 au soir vous suffiraient et non ceux du 26 au matin pour la faire.

N'avez-vous pas reconnu le colonel qui a lu vos dépêches?

M. Rabasse. — Non, je ne l'ai pas vu; j'étais derrière. Miès lui a donné les dépêches. Il les a prises. J'ai été soldat: naturellement, je me suis écarté un peu et j'ai pris ma position en arrière du colonel.

M. le Président. — Miès n'était-il pas votre supérieur dans le service de sûreté?

M. Rabasse. — Oui. Je me considérais comme son subordonné.

M. le Président. — Est-ce que vos souvenirs n'auraient pas été subordonnés et activés par l'effet de cet état de subordination dans lequel vous vous trouviez à l'égard de Miès? C'est Miès, dites-vous, qui vous a parlé de l'entrée dans la maison du maréchal. N'aurait-il pas, par suite de sa situation, pesé sur vos souvenirs?

M. Rabasse. — Non, monsieur; c'est une habitude administrative. Nous n'avons fait que remémorer les faits, car nous ne nous étions pas vus depuis longtemps. Quant à la subordination, nous n'appartenons plus au même service: les événements nous ont fait changer de service. Miès a causé avec moi et cela m'a rappelé ce que j'ai déclaré hier.

M. le Président. — Et sans cela?...

M. Rabasse. — Certainement, si on m'avait interrogé dans l'instruction sur mon arrivée dans la maison du maréchal Mac-Mahon, j'aurais rappelé mes souvenirs et je les aurais donnés.

M. le Président. — On ne vous a pas interrogé, mais vous auriez pu parler spontanément. En tout cas, vous aviez rédigé un rapport, et là, vous aviez toute latitude pour raconter.

M. Rabasse. — Je l'ai fait bien postérieurement aux événement et je l'ai fait de mémoire. C'était au bout de trois ans.

M. le Président. — Non, c'était au bout de deux ans, puisqu'il est de 1872. Ce qui est extraordinaire, c'est que vos souvenirs ne vous aient pas servi au bout de deux ans et qu'ils vous servent si bien au bout de trois.

M. Rabasse. — Je répète qu'on ne m'avait pas interrogé là-dessus et que je n'y avais pas attaché d'autre importance. C'est quand Miès m'a demandé: « Avez-vous parlé, dans l'instruction, de l'arrivée chez le maréchal? » que j'ai répondu « non », et qu'alors nous nous sommes concertés pour nous souvenir. Je me rappelle parfaitement le fait aujourd'hui. Je devais recevoir des dépêches, en transporter, les faire parvenir et les remettre en mains propres.

M. le Président. — Vous avez vu ce colonel ouvrir sa porte à une heure du matin et recevoir les dépêches?

M. Rabasse. — Oui, les prendre et les feuilleter et puis dire: « Nous les connaissons depuis deux jours. »

M. le Président. — Êtes-vous bien sûr que le colonel ait dit ces paroles?

M. Rabasse. — Je dis que c'est la personne dont je parle qui a prononcé ces paroles, et ce devait être probablement un colonel, puisque l'officier l'avait appelé: « mon colonel. »

M. le Président. — J'ai remarqué tout à l'heure que vous avez dit que vous vous étiez consultés, Miès et vous. Vous savez plus que tout autre, j'imagine, combien ce procédé est contraire aux habitudes de la justice. Vous avez pu, avant de comparaître, vouloir faire concorder votre déposition avec celle de votre collègue. Pensez-vous que ces concerts soient dans les habitudes des agents de la police?

M. Rabasse. — Non, monsieur.

M. le Président. — Avez-vous cette habitude?

M. Rabasse. — Non.

M. le Président. — Nous reviendrons là-dessus. Vous avez dit dans votre rapport que le 26, au matin, vous avez remis les dépêches au colonel Stoffel?

M. Rabasse. — Oui, monsieur le Président, en mains propres; je l'affirme; il était huit heures du matin. Le colonel prenait une tasse de café au lait. Il a posé les dépêches à sa droite, les a regardées, a posé son couteau dessus, et a dit: « Ce sont les dépêches que nous avons reçues. » La tasse était en porcelaine.

M. le Président. — Que vous avait-il promis auparavant comme récompense?

M. Rabasse. — Rien, monsieur le Président.

M. le Président. — Aucune somme d'argent?

M. Rabasse. — Non; mais en partant, il nous avait remis à chacun 250 francs en nous disant: « Tenez, partez, semez l'or. »

M. le Président. — S'il ne vous avait donné que cela, vous ne pouviez pas trop semer d'or?

M. Rabasse. — Au retour, Miès a dit au colonel: « Mon colonel, je n'ai plus d'argent. » Il a remis alors à Miès, je crois, 200 francs.

M. le Président. — Il ne vous a pas témoigné de mécontentement ?

M. Rabasse. — Non, de la satisfaction. Miès l'a revu la dernière fois au Chêne-Populeux.

M. le Président. — Le colonel vous avait dit que vous deviez aller à Metz ?

M. Rabasse. — Oui.

M. le Président. — Pas à Longwy?

M. Rabasse. — Je ne l'ai pas entendu parler de Longwy, monsieur le Président. Nous sommes arrivés à Longwy comme nous serions arrivés à Thionville.

M. le Président. — Avez-vous, avant d'avoir vu le colonel Massaroli, adressé des dépêches au colonel Stoffel ?

M. Rabasse. — Non.

M. le Président. — Et en aviez-vous reçu de lui ?

M. Rabasse. — Aucune. C'est le 22 que nous avons télégraphié, et c'est le 23 que nous avons reçu la dépêche nous engageant à revenir.

M. le Président. — Vous avez remis au colonel Stoffel, avec les dépêches, une lettre du colonel Massaroli ?

M. Rabasse. — Oui, le colonel Stoffel a dit, après l'avoir lue vivement : « Oh ! nous avons bien d'autres chiens à fouetter. »

M. le Président. — Dans cette lettre du colonel Massaroli, on mentionnait qu'il était arrivé des dépêches de Metz ?

M. Rabasse. — Oui.

M. le Président. — La lecture de cette lettre devait par conséquent faire connaître au colonel Stoffel qu'il était arrivé des dépêches de Metz. (Au témoin.) Vous n'avez pas d'autres observations à faire ?

M. Rabasse. — Non, j'ai dit la vérité réelle. (*Sur interpellation du général Pourcet, commissaire spécial.*) Les dépêches ont été remises avant la lettre Massaroli au colonel Stoffel. C'est ensuite qu'il a pris la lettre Massaroli que nous lui présentions.

M. le général de Chabaud-Latour. — Le témoin a-t-il dit un mot au colonel Stoffel sur l'importance des dépêches? Lui a-t-il signalé les dépêches de Bazaine ?

M. Rabasse. — Non. J'ai remis militairement les pièces, en disant : « Voici, mon colonel. » Je n'ai pas fait d'observation. Le colonel m'a dit : « Ah ! c'est ce que vous m'avez envoyé. » Il a mis alors le couteau dessus ; je lui ai donné la lettre Massaroli et il a tenu alors ce propos que je rapportais il y a un instant.

M. le Président. — Vous pouvez vous retirer. Greffier, rappelez le témoin Miès.

M. le Président. — Miès, vous avez déjà prêté serment devant le conseil. C'est sous la foi de ce serment que vous continuerez votre déposition. Mais, avant d'attendre les réponses que vous aurez à faire aux questions que je vous poserai, je vais vous faire lire la déposition que vous avez faite dans l'instruction, ainsi que le rapport que vous aviez antérieurement adressé.

M. le greffier :

« 4 septembre 1872, 10 h. du matin.

« M. Frédéric Miès, âgé de trente-trois ans, inspecteur de police au service de sûreté, à Paris.

« *Demande.* — Pendant la mission que vous avez remplie vers la fin du mois d'août 1870, pour le service de l'armée, avez-vous rencontré des porteurs de dépêches se dirigeant sur Metz ?

« *Réponse.* — Le 22 août 1870, au matin, en sortant de l'hôtel où nous avions couché, à Charleville, pour me rendre à la gare, je fis la connaissance d'un homme d'une quarantaine d'années, dont voici le signalement : Taille d'un mètre 690 millimètres environ, corpulence bien prise ; large d'épaules ; cheveux bruns dégarnis un peu sur le sommet de la tête; barbe brune qu'il portait entière ; yeux grands, noirs et vifs ; vêtu d'une redingote noire, d'un pantalon en drap gris et coiffé d'un chapeau de soie haute forme. Il me dit qu'il avait été chef de gare dans une petite station d'Alsace, que la guerre l'avait fait venir à Paris, et que le directeur de l'administration du chemin de fer de l'Est l'avait mis à la disposition du ministère de la guerre pour porter une dépêche au maréchal Bazaine.

« Nous prîmes ensemble le chemin de fer à Charleville et fûmes arrêtés à Carignan parce que les trains n'allaient pas plus loin.

« J'aperçus dans la gare le général Dejean et m'adressai à lui en me faisant reconnaître comme envoyé du colonel Stoffel. Il me répondit qu'il ne pouvait me donner aucun renseignement sur la position du maréchal Bazaine et que je devais m'adresser au commandant Magnan, qui était en ville. J'y allai immédiatement avec le compagnon de route dont j'avais fait connaissance à Charleville et sur le compte duquel je désirais être renseigné. Le commandant Magnan nous reçut au lit, et, après lui avoir fait connaître la mission dont j'étais chargé en le priant de m'en faciliter l'exécution, je lui présentai mon compagnon en disant : « Voici monsieur qui est chargé d'une dépêche du ministre pour le maréchal Bazaine. »

« Le commandant demanda à voir la dépêche, qui lui fut présentée devant moi. Cette dépêche était écrite sur un morceau de papier de la grandeur d'une feuille de papier à lettre petit format, elle était entièrement chiffrée et se composait de cinq ou six lignes de chiffres. Le commandant l'examina attentivement pendant trois ou quatre minutes, eut un mouvement de physionomie qui semblait indiquer du mécontentement et dit à l'émissaire en lui rendant la dépêche : « Eh bien, monsieur, faites tout votre possible pour arriver jusqu'au maréchal. »

« Un capitaine d'état-major, qui est aujourd'hui lieutenant-colonel, et que j'ai revu à Versailles, au siège de la Commune, assistait à cette entrevue. Le commandant Magnan s'habilla en bourgeois, nous accompagna à la gare et nous fit donner une locomotive. Avant notre départ, il s'entretint quelques instants avec notre compagnon de route, qui prit place avec nous sur la locomotive et nous suivit jusqu'à Longwy. Là, pendant que M. Rabasse était chez le commandant de place, je causai en déjeunant avec notre compagnon de voyage, qui me parut un homme sérieux, intelligent et très-capable d'arriver à Metz; je lui indiquai qu'il aurait avantage à suivre la voie ferrée qui passe par Arlon, Luxembourg, pour gagner Thionville, et c'est par cette voie qu'il a continué sa route ; je ne l'ai plus revu depuis.

« *Demande.* — Avez-vous assisté au départ des dépêches qui avaient été remises à M. Rabasse par M. le colonel Massaroli ?

« *Réponse.* — Après nous être assurés que nous étions en communication télégraphique avec le colonel Stoffel, nous avons, nous-mêmes, Rabasse et moi, dicté les dépêches à l'employé du télégraphe. Il y avait une dépêche en clair assez longue que je résume ainsi :

« Je suis acculé sous Metz avec douze mille blessés sur les « bras, sans vivres, sans munitions, mauvaise position, « j'attends. » Je me rappelle encore l'effet très-pénible que me fit la lecture de cette dépêche. Il y avait en outre trois dépêches chiffrées que je reconnais pour être celles que vous me représentez sous les nos 31531, 31725 et 31750.

« *Demande.* — Etes-vous certain que ces dépêches sont parvenues au colonel Stoffel?

« *Réponse.* — En transmettant la dépêche 31750, nous avions demandé : « Faut-il rentrer? — Réponse de suite. » Ces mots sont écrits à la suite de la dépêche destinée au maréchal de Mac-Mahon.

« En réponse à notre demande, nous avons reçu dans la nuit, par le télégraphe, l'ordre de rejoindre le quartier général à Betheniville-sur-la-Suippe; d'ailleurs, lorsque le 26 août, au matin, nous avons remis en mains propres les originaux au colonel Stoffel, il nous a dit : « Il n'y a là rien de nouveau; ce sont les dépêches « que vous m'avez télégraphiées. »

« *Demande.* — Où avez-vous remis au colonel Stoffel les originaux de vos dépêches?

« *Réponse.* — Le 26 août, au matin, à Réthel; le colonel Stoffel était seul dans la salle à manger de la maison occupée par l'état-major général; au moment où il nous a reçus, il prenait une tasse de café au lait. »

M. le Président. — Maintenant, il va être donné lecture du rapport du témoin Miès. Il y a bien des choses dans ce rapport.

M. le greffier :

RAPPORT.

« Le 18 août 1870, je reçus l'ordre de M. le chef du service de sûreté, d'avoir à me rendre au camp de Châlons pour me mettre à la disposition de M. le maréchal de Mac-Mahon.

« Mon collègue, l'inspecteur Rabasse, reçut le même ordre, et il nous fut remis une lettre adressée à M. le baron de Stoffel, colonel d'artillerie.

« Nous quittâmes Paris le 18 au soir, arrivâmes à Châlons dans la nuit du 18 au 19, couchâmes en cette ville, arrivâmes au camp le 19, remîmes la lettre à M. Stoffel, qui nous dit d'attendre des ordres et nous fit délivrer une chambre au camp.

« Le 20, demandés à l'état-major général, on nous remit à chacun une réquisition nominative pour les compagnies de chemins de fer de l'Est et des Ardennes, et nous reçûmes pour mission « d'avoir à nous transporter le plus près pos- « sible de Metz, soit nous-mêmes, soit d'y employer qui bon « nous semblerait, mais qu'il fallait par tous les moyens « possibles avoir des renseignements sur la position du ma- « réchal Bazaine, duquel on était sans nouvelles depuis trois « jours. » Il nous fut en outre remis une réquisition collective pour les autorités civiles et militaires.

« Nous partîmes immédiatement, c'est-à-dire le 20 août au soir : nos réquisitions de chemin de fer furent visées par M. le sous-directeur de l'exploitation, au Mourmelon; le même soir, nous arrivâmes à Reims, le 21 à Charleville-Mézieres; la nuit du 21 au 22, nous prenions la ligne pour gagner Metz; le 23 au matin à six heures, nous arrivions à Carignan : on nous informa qu'il était impossible d'aller plus loin; nous apprîmes qu'un aide de camp du maréchal Bazaine, M. le commandant Magnan se trouvait en cette ville, hôtel du Commerce : nous rendant auprès de lui, M. Magnan nous dit qu'il avait envoyé onze émissaires depuis deux jours au maréchal Bazaine, mais qu'il n'avait aucune nouvelle.

« Comme nous lui témoignions l'intention d'aller plus loin, il nous pria en cas de réussite de l'en informer, puis se rendant à la gare avec nous, une machine, son mécanicien et son chauffeur furent mis à notre disposition.

A l'aide de cette machine, nous allâmes d'abord à Longuyon, ensuite à Montmédy, où nous apprîmes que la voie était coupée par les Prussiens à Pierrefond; les gares étaient abandonnées et les chefs en étaient partis avec les composteurs télégraphiques. Nous prîmes l'embranchement pour nous rendre à Longwy, où nous arrivâmes dans la journée du 22 (la machine revint à Paris par la voie belge). Là, on nous apprit que le colonel commandant le fort de Longwy avait des nouvelles récentes du maréchal Bazaine, et l'un de nous (Rabasse) se rendit auprès de lui, y rencontra un sieur Guyard, ex-inspecteur à la police municipale de la ville de Paris, qui à l'époque était commissaire cantonal à Longwy, lequel avait traversé les lignes prussiennes, s'était rendu auprès du maréchal Bazaine, avait reçu de ce dernier trois dépêches, plus une lettre du consulat français du duché de Luxembourg, lettre dans laquelle il était dit que les Prussiens devaient opérer un mouvement pour tourner l'armée de Châlons. Cette lettre nous fut remise, ainsi que les dépêches.

« Après nous être assurés de la communication des voies télégraphiques, nous envoyâmes le relevé de ces dépêches, dont deux étaient chiffrées, l'une adressée à l'empereur, l'autre au maréchal de Mac-Mahon, la troisième était écrite, et, autant que je puis me rappeler, ainsi composée : « Je suis acculé sous Metz avec 12,000 blessés sur les bras, sans vivres, sans munitions, mauvaise position. J'attends » (Signé : Bazaine). Nous, nous ajoutions : « Nous vous communiquons dépêches, avons les originaux; attendons vos ordres; » le tout adressé à M. le maréchal de Mac-Mahon; puis nous faisions savoir à M. le commandant Magnan que nous avions des nouvelles du maréchal Bazaine, mais nous ne lui donnions pas communication des dépêches citées ci-dessus.

« Le 23, à quatre heures du matin, nous reçûmes une dépêche ainsi conçue :

« Maréchal Mac-Mahon au commandant place Longwy : « Prière de dire aux deux inspecteurs télégraphiques de « l'état-major rejoindre le quartier général, qui sera demain « à Betheniville-sur-la-Suippe. »

« Les lignes françaises étant coupées par les Prussiens, nous partîmes par les voies belges, passâmes à Paris le 24, ne pûmes rejoindre le maréchal de Mac-Mahon à Rethel que le 25, en suivant à pied la voie ferrée à partir de Reims.

« Le 26, nous reçûmes l'ordre de rester à la disposition de l'état-major général, de le suivre comme nous pourrions partout où il irait. Le 27, on alla à Tourteron; le 28, au Chêne-Populeux, où, à huit heures du soir, on nous dit qu'un combat devait se livrer à Mouzon, que nous étions libres, si nous pouvions, de retourner à Paris, et il nous fut remis un certificat pour M. le préfet de police, attestant que notre mission était remplie; nous partîmes immédiatement avec M. le commandant Flambard de Lanaze, chef de la prévôté, pour Pain, où nous couchâmes.

« Nous quittâmes Pain le 29 au matin et ne pûmes arriver à Paris que le 31 août par la ligne du Nord; un rapport fut par nous donné et nous remîmes le certificat à nous donné par le colonel Stoffel, plus notre réquisition auprès des autorités civiles et militaires.

« Telle est la mission que je fus chargé de remplir, sauf les détails des renseignements dans le parcours auprès des autorités et des habitants pour avoir des nouvelles du maréchal Bazaine ; mais nous n'en eûmes nulle part. »

« *L'inspecteur*,

« MIÈS. »

M. le Président. — Miès, j'ai fait lire ces deux pièces pour répondre à ce que vous disiez hier qu'on ne vous avait pas interrogé dans l'instruction. Or, vous aviez rédigé un rapport très-circonstancié, et on n'a pu vous interroger que sur les éléments de ce rapport. En outre, on savait que vous connaissiez la portée de vos paroles et de vos écrits. Vous êtes habitué à voir, à observer, à parler. Dans le rapport, vous racontez tous les incidents, et quand vous arrivez à la fin, vous passez sous silence, entièrement, tout ce qui s'est passé, selon vous, dans la maison du quartier général du maréchal de Mac-Mahon.

M. Miès. — Permettez-moi une remarque. Mon rapport a été dressé, non pas pour être remis à M. le général rapporteur, mais à mes chefs. Ce n'est qu'un rapport sur l'emploi de mon temps, rapport demandé par mon administration. Quand j'ai comparu à l'instruction, on m'a parlé de mon rapport. J'ai dit que j'avais d'autres détails à fournir, mais alors on m'a répondu : « Nous n'en avons pas besoin, Rabasse a déjà déposé. »

M. le Président. — Quand vous avez dressé votre rapport vous n'avez pas songé à dire qu'avant de remettre les originaux au colonel Stoffel, vous les aviez montrés à un officier. Les paroles que, dans votre déposition écrite, vous attribuez au colonel Stoffel sont précisément celles que vous avez attribuées hier au colonel d'Abzac, auquel vous aviez parlé le premier d'après vous.

M. Miès. — Je ne saisis pas bien.

M. le Président. — Vous me faites peut-être répéter pour avoir le temps de réfléchir à la réponse. Je connais bien la pratique ; mais enfin ! Hier, vous avez dit que c'était le colonel d'Abzac qui avait dit, en parlant des dépêches : « Nous les connaissons depuis deux jours », et vous mettez les mêmes propos dans la bouche du colonel Stoffel ?

M. Miès. — Tous deux les ont prononcés. Le colonel d'Abzac m'a dit : « Nous connaissons cela depuis deux jours » et le colonel Stoffel m'a dit également : « Ce sont les dépêches que vous nous avez envoyées. Nous connaissons ces dépêches. »

M. le Président. — Il me semble qu'hier, vous avez dit que le colonel Stoffel avait simplement dit : « C'est bon, je porterai ça au maréchal. »

M. Miès. — Hier, je n'ai pas même pu entrer dans tous les détails. Nous avons, en réalité, causé peut-être une demi-heure avec le colonel Stoffel. Permettez-moi, à ce propos, une observation. Devant le magistrat instructeur, j'ai dit, non pas en déposant, mais en causant.....

M. le Président. — Oui, de façon qu'il n'en restait pas trace dans le procès-verbal !

M. Miès. — J'ai dit : « Il semblerait que le colonel dit n'avoir pas reçu les dépêches. » On me répondit : « Oh ! vous n'avez pas besoin de nous parler de ça. »

M. le Président. — Nous n'avons pas non plus besoin de ces narrations-là. Je vous ai fait remarquer seulement que le propos que vous avez attribué hier au colonel d'Abzac ressemble beaucoup au propos que vous avez attribué dans l'instruction au colonel Stoffel. Qu'a fait le colonel Stoffel des dépêches ?

M. Miès. — Le colonel Stoffel les a prises, les a mises ensuite entre deux boutons et a dit : « Je vais les porter au maréchal. »

M. le Président. — Il n'avait pas grand intérêt à les porter.

M. Miès. — Ah ! cela !

M. le Président. — Miès, vous avez dit que le colonel Stoffel vous avait dit d'aller à Longwy ?

M. Miès. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Eh bien ! ni le colonel Stoffel ni votre collègue Rabasse ne disent cela. Ils déclarent que Metz seul vous avait été indiqué. Vous affirmez que Longwy vous avait été indiqué ?

M. Miès. — Oui, comme passage.

M. le Président. — Ah ! comme passage ?

M. Miès. — Oui ; comme passage, autant que possible.

M. le Président. — Autant que possible ? Vous êtes encore moins affirmatif qu'hier.

Vous affirmez donc sous la foi du serment avoir remis les originaux au colonel Stoffel. Vous maintenez votre déposition d'hier ?

M. Miès. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Aviez-vous envoyé, pendant votre voyage, d'autres dépêches au colonel Stoffel ?

M. Miès. — Jamais d'autres que celle de Longwy.

M. le Président. — Et vous n'en avez jamais reçu d'autre que celle du 23 ?

M. Miès. — Jamais.

M. le Président. — Vous avait-il promis une somme d'argent ?

M. Miès. — Aucune. Il nous avait remis des fonds en nous prévenant que tous les frais seraient à la charge de l'armée. Je lui dis : « Mais quand je serai à Longwy, il faudra des fonds. » C'est alors qu'il nous a donné 500 francs.

Plus tard, il a écrit du Chêne-Populeux au préfet de police, pour dire que nous avions accompli notre mission et demander pour nous une récompense.

M. le Président. — Est-ce vous ou Rabasse qui avez remis les originaux au colonel Stoffel ?

M. Miès. — Rabasse. Il les avait dans la doublure de son pantalon, et quand, après avoir vu le colonel d'Abzac dans la nuit, nous avons remis les dépêches au colonel Stoffel, c'est Rabasse qui les a passées. Nous avons conversé ensuite. Il m'a parlé de choses et d'autres, de notre voyage, si nous avions rencontré telle ou telle personne, un officier de marine, un autre émissaire, etc.

Le soir, n'ayant rien mangé, j'ai prié l'intendant du maréchal de Mac-Mahon de me donner à dîner contre payement. Il me dit : « Non, venez dîner. » J'ai dîné à la table des domestiques et je finissais mon repas quand je me sentis frapper sur l'épaule. C'était le colonel Stoffel. Je sortis avec lui. Il m'offrit un cigare, nous causâmes encore de notre voyage et il termina en me disant de suivre l'armée.

M. le Président. — A-t-il lu la lettre du colonel Massaroli ?

M. Miès. — Oui, monsieur le Président.

(Le témoin dépose une dépêche sur le bureau du conseil : c'est la dépêche reçue le 23 à Longwy, à quatre heures du matin, par Rabasse et Miès, et dans laquelle on leur enjoint de revenir à l'armée.)

M. le commissaire du gouvernement. — Dans le rapport de Miès, il dit que les dépêches ont été remises au maréchal de Mac-Mahon. Dans sa déposition écrite, il dit : « Au colonel Stoffel. » Quelle est celle des deux versions qu'il faut retenir ?

M. Mies. — Je répète que mon rapport n'est qu'un rapport d'administration pour l'emploi du temps. C'était sur la demande du maréchal de Mac-Mahon qu'on nous avait détachés de Paris ; mais, en fait, c'est au colonel Stoffel que nous les avons adressées. Pour moi, le colonel Stoffel, c'était toujours le maréchal. Il nous parlait toujours du maréchal. Il n'était qu'un intermédiaire entre nous et le maréchal, et quand je demandais qu'on nous utilisât, il nous disait encore : « Demandez au maréchal. »

M. le général de Chabaud-Latour. — Quelle somme le colonel Stoffel a-t-il remise au témoin au Chêne-Populeux ?

M. Mies. — A Paris, à la préfecture, j'avais reçu 100 francs à titre d'avances. Au Chêne-Populeux, je dis : « Il faut que je rende 100 francs à la caisse de mon administration. » Alors, le colonel nous remit 150 francs à chacun, plus 100 francs pour rembourser à la caisse.

M. le Président. — Rappelez le colonel Stoffel ?

Un profond silence s'établit dans l'auditoire.

INCIDENT.

M. le Président. — Colonel Stoffel, au moment où je cherchais à vous retirer la parole à la fin de votre déposition, plusieurs membres du conseil ont cru entendre sortir de votre bouche des paroles que je n'ai pas saisie, et sur lesquelles je dois attirer votre attention : « En ce qui concerne le rapporteur, je partage les sentiments de l'armée tout entière, et je n'éprouve pour lui que du mépris et du dédain. » Je vous demande, colonel, si vous avez prononcé ces paroles, et, au cas où vous reconnaîtriez les avoir prononcées, si vous avez à les expliquer au cas où elles vous seraient échappées, enfin si vous les maintenez ou si vous les retirez ?

M. le colonel Stoffel. — Je les ai prononcées.

M. le Président. — Les maintenez-vous ?

M. le colonel Stoffel. — Je ne peux que maintenir ce que vous avez entendu.

M. le Président — Vous ne les rétractez pas ?

M. le colonel Stoffel. — Je ne saurais les rétracter.

M. le Président. — En vertu de l'article 116 du Code de justice militaire et de l'article 222 du Code pénal ordinaire, lesquels sont ainsi conçus :

« Art. 116 du Code de justice militaire : Lorsque des crimes ou des délits autres que ceux prévus par l'article précédent sont commis dans le lieu des séances, il est procédé de la manière suivante : 1° Si l'auteur du crime ou du délit est justiciable des tribunaux militaires, il est jugé immédiatement ; 2° si l'auteur du crime ou du délit n'est point justiciable des tribunaux militaires, le président, après avoir fait dresser procès-verbal des faits et des dépositions des témoins, renvoie les pièces et l'inculpé devant l'autorité compétente.

« Art. 222 du Code pénal : Lorsque un ou plusieurs magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire, lorsque un ou plusieurs jurés auront reçu, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de cet exercice, quelque outrage par paroles, par écrit ou dessin non rendus publics, tendant dans ces divers cas à inculper leur honneur ou leur délicatesse, celui qui leur aura adressé cet outrage sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans. — Si l'outrage par paroles a eu lieu à l'audience d'une cour ou d'un tribunal, l'emprisonnement sera de deux à cinq ans. »

En vertu desdits articles, je vais faire dresser par le greffier un procès-verbal dans lequel sera inscrite la phrase dont je parle. Greffier, écrivez.

Le silence le plus profond continue à régner dans toute l'étendue de la salle.

M. le Président dicte lentement au greffier les phrases suivantes :

« M. le colonel Stoffel, témoin, a prononcé devant le conseil de guerre les paroles suivantes :

« En ce qui concerne le rapporteur, je partage les sentiments de l'armée tout entière, et je n'éprouve pour lui que du mépris et du dédain. »

« Interpellé par le Président, et engagé par lui à rétracter ou à expliquer ses paroles, le témoin a déclaré les maintenir. »

M. le Président, *au colonel Stoffel.* — Vous reconnaissez l'exactitude de ce qui vient d'être dicté ?

M. le colonel Stoffel. — C'est exact, mais j'ai remarqué le mot « expliquer. » Je n'avais pas entendu ce mot. Je doute que M. le Président se soit servi du mot : « expliquer. »

M. le Président. — Eh bien ! je vous invite encore à expliquer vos paroles, mais je dois vous avertir que votre explication ne doit pas être une aggravation. Dans ce dernier cas, je serais obligé de vous retirer immédiatement la parole.

M. le colonel Stoffel. — Je ne suis pas un enfant. Je sais très-bien que je suis accusé d'une action que je n'ai pas commise, la suppression d'une dépêche. Je sais très-bien qu'on a voulu porter une atteinte à mon honneur...

M. le Président. — Ce n'est pas là justement l'explication dont je parlais. L'explication doit revenir sur les paroles prononcées, et avoir pour but de démontrer ou d'alléguer qu'elles n'ont pas le sens et la portée que leur attribuent ceux qui les ont entendues et ceux qui les liront. Est-ce cette explication que vous voulez donner ?

M. le colonel Stoffel. — Il m'est impossible de savoir l'intention qu'on attribuera à mes paroles. Pour moi, je me suis senti outragé, calomnié. Il est tout simple que j'aie éprouvé une certaine indignation et que je n'aie pas pu m'empêcher de l'exprimer.

M. le Président. — Vous avez déclaré avoir prononcé les paroles que j'ai relevées. Je vous ai autorisé à vous expliquer. Je vous répète que votre explication doit porter sur le sens des mots et non sur l'ordre d'idées qui vous les a fait prononcer.

M. le colonel Stoffel. — C'est la seule explication que je puisse fournir, et il est fort explicable que je me serve de termes trop vifs quand je me sens atteint dans mon honneur.

M. le Président. — Vous n'avez pas d'autre explication ?

M. le colonel Stoffel. — Pas d'autre.

M. le Président, *au greffier.* — Reprenez le procès-verbal et écrivez.

M. le Président, *dictant au greffier.* — « Interpellé par le Président et engagé à expliquer ses paroles, le témoin a fourni des explications qui n'ont pas paru suffisantes. Engagé de nouveau à rétracter ses paroles, il a déclaré les maintenir tout entières. » (*S'adressant au témoin*). Est-ce bien là la définition de ce qui s'est passé ?

Je ne veux pas signer le procès-verbal sans que vous en ayez entendu la lecture.

Me Lachaud, *se levant*. — Monsieur le Président, est-ce que vous m'accorderiez la parole ?

M. le Président. — Maître Lachaud, je ne puis pas vous accorder la parole sur cet incident. Je ne vois nulle part dans le Code...

Me Lachaud. — Je le sais, monsieur le Président, mais...

M. le Président. — Veuillez vous asseoir, monsieur le défenseur.

Je ne vois nulle part dans le Code que j'aie à consulter, dans cette circonstance, la ministère public ou la défense.

Ceci est un fait de police d'audience qui regarde exclusivement le Président. Je n'ai qu'une chose à faire, c'est à en dresser procès-verbal. Il a été prononcé à l'audience publique des paroles que je n'avais pas entendues. Ces paroles ont été entendues par les membres du conseil, qui m'en ont informé.

J'ai demandé au témoin qui les avait prononcées, s'il pouvait les expliquer : vous avez entendu ses explications. Je lui ai demandé s'il les maintenait : il m'a déclaré les maintenir ; j'ai dressé procès-verbal.

Ce procès-verbal sera envoyé par moi, après que je l'aurai signé, à M. le général commandant la 1re division militaire, qui en saisira, s'il le juge convenable, les autorites compétentes. Mes pouvoirs se bornent là. En vertu des articles dont j'ai donné lecture, je n'ai autre chose à faire qu'un procès-verbal et une constatation du fait.

J'ai donné cette explication, que je n'etais nullement forcé de donner, uniquement pour que vous compreniez l'affaire et qu'elle n'ait pas d'autre suite que celle que je viens d'indiquer.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, ce n'était pas une critique, c'était une intervention dont vous comprenez certainement le motif. Les paroles ont été trop vives, et, si M. le colonel Stoffel m'en croyait, il les regretterait et les retirerait. Il y a des sentiments qui troublent le cœur et qui poussent un galant homme quelquefois trop loin. Il ne faut jamais oublier, quand on parle d'un magistrat, qu'il est magistrat, et si je voulais intervenir dans ce débat — sans droit — m'adressant à M. le Président, et lui demandant comme une faveur de dire ces quelques mots, c'était pour engager M. le colonel Stoffel à dire au conseil qu'il regrette ce qu'il a dit et qu'il retire les mots dont il s'est servi.

M. le Président. — Si M. le colonel Stoffel rétracte et retire la phrase dont il s'est servi, le procès-verbal sera considéré comme non avenu.

M. le colonel Stoffel. — J'ai toujours regardé comme un enfantillage...

M. le Président. — Permettez, colonel, il ne s'agit pas d'enfantillage.

Oui ou non, je vous le demande. — je vous laisse encore cette chance, — rétractez-vous et retirez-vous les expressions dont vous vous êtes servi ?

M. le colonel Stoffel. — A quoi cela me servira-t-il ?

M. le Président. — Je n'ai pas à m'occuper de savoir à quoi cela vous servira. Vous maintenez vos paroles ?

M. le colonel Stoffel. — M. le Président veut me faire parler contre un sentiment que j'ai éprouvé.

M. le Président. — Je ne vous demande pas de parler contre votre sentiment; dites au conseil si vous maintenez ou si vous retirez vos paroles, et nous viderons l'incident, qui nous a déjà retenus trop longtemps.

M. le colonel Stoffel. — Si je me permets de les retirer, c'est uniquement pour ne pas prolonger cet incident...

M. le Président. — Pas de commentaires, je vous prie. L'incident se terminera d'une manière ou d'une autre. Les paroles ont été publiques, la rétractation doit être entière.

Déclarez-vous que vous retirez vos paroles ?

M. le colonel Stoffel. — Je ne peux les rétracter, monsieur le Président.

M. le Président. — L'incident est clos. Greffier, donnez au témoin une nouvelle lecture de la portion du procès-verbal qui le concerne et, à la suite de l'audience, je le signerai et le transmettrai, ainsi que je l'ai dit, à M. le général de division commandant la 1re division militaire, qui en saisira, s'il y a lieu, les autorités compétentes.

Relisez la portion du procès-verbal que je vous ai dictée et qui concerne le colonel Stoffel.

M. le greffier, *lisant*. — M. le colonel Stoffel, témoin, a prononcé devant le conseil de guerre les paroles suivantes : « En ce qui concerne le rapporteur, je partage les sentiments de l'armée tout entière et je n'éprouve pour pour lui que mépris et dédain. » Interpellé par le Président et engagé à expliquer ses paroles, le témoin a fourni des explications qui n'ont pas paru satisfaisantes. Engagé de nouveau à rétracter ces paroles, il a déclaré les maintenir tout entières. »

M. le Président, *au témoin*. — Vous avez entendu la lecture de ce procès-verbal, vous pouvez vous retirer. Vous serez appelé comme témoin lorsque le conseil aura à vous entendre de nouveau.

Appelez M. Amiot.

M. le Président. — Monsieur Amiot, la dépêche expédiée le 22 août, de Longwy à Châlons, sous le numéro 31750, a été expédiée au quartier général du maréchal de Mac-Mahon à dix heures et demie, avec l'adresse du colonel Stoffel. Vous l'affirmez encore ?

M. Amiot. — Je le garantis.

M. le Président. — Et la dépêche a dû être transmise à Reims ?

M. Amiot. — Oui, monsieur.

Me Lachaud. — Voilà quel est le sujet de ma préoccupation. Il me semble avoir entendu dire à M. Amiot que la dépêche aurait été envoyée au colonel Stoffel ou au quartier général à dix heures et demie du soir. Eh bien, la réponse qui ordonnait aux agents qu'on appelait des inspecteurs télégraphiques de rentrer est datée de Reims, neuf heures et demie, de telle sorte que je ne comprends pas de quelle façon la réponse a pu arriver une heure avant l'arrivée de cette dépêche.

M. le Président. — Je ne veux pas compliquer le débat de ces explications télégraphiques qui nous entraîneraient trop loin ; mais pour répondre à la question de monsieur le défenseur, je prends la série des depêches du 22 au 28 août.

Je vois sur l'expédition de la dépêche dont il est question fournie par le service télégraphique la mention : Reims, 23 août 1870, 9 heures 30 du soir, et la copie qui est aux archives porte comme date et heure la même mention ; mais cela doit être une erreur. Fallait-il lire le 22 ou le 23, à 9 heures 30 ou 10 heures 30 du soir ? C'est ce que personne ne peut dire.

La dépêche a marché beaucoup plus vite que les dépêches du jour, et M l'inspecteur peut voir dans le dossier une dépêche, par exemple, partie de Longwy le 23 à cinq heures quarante minutes et qui est arrivée en cinquante minutes D'ailleurs, l'erreur sur la date est peu importante.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

Me Lachaud. — C'est le point qui m'avait frappé. Je n'insiste pas.

M. le Président, *à M. Amiot.* — Vous pouvez vous retirer.

(M. Amiot prend place sur l'un des bancs réservés aux témoins.)

M. le Président. — Greffier, rappelez le témoin Miès.

(M. Miès se présente à la barre.)

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, n'avez-vous pas une question à poser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais interroger le témoin sur ce qui s'est passé au moment où il a remis des dépêches au colonel Stoffel, dans la matinée du 26.

N'a-t-il pas dit que le colonel déjeunait avec une tasse de café au lait? N'a-t-il pas eu une conversation avec lui?

M. Miès. — Le colonel était en train de déjeuner; il était assis devant une table longue. Lorsque nous fûmes en sa présence, il nous dit : « Ah! vous voici, messieurs, asseyez-vous. » Nous prîmes chacun un siège. Je m'assis à la gauche de M. le colonel et Rabasse à ma gauche.

Le colonel nous dit : « Vous voilà revenus; il me semble que vous avez été longtemps. » Nous répondîmes que nous avions pris par la Belgique, que nous avions été arrêtés ici, arrêtés là, et je dis, en me retournant vers Rabasse : « Remettez les dépêches à M. le colonel. » M. le colonel Stoffel les prit : « C'est bien cela, c'est tout bonnement ce que vous avez télégraphié. N'avez-vous pas d'autres renseignements? » Je dis : « Non, je n'en ai pas d'autres. »

Alors, il prit les dépêches, les déposa sur la table, et, lorsqu'il eut fini de déjeuner, il se leva, prit les dépêches qu'il mit entre deux boutons de sa veste, car ce n'était pas une tunique qu'il portait, mais une veste avec un plastron, et nous dit : « Messieurs, vous viendrez me revoir à midi. » J'ai revu le colonel à midi, et il m'a dit : « Il n'y a rien de nouveau, je vous reverrai ce soir. »

Le soir, il nous donna l'ordre de partir.

M. le commissaire du gouvernement. — Lorsque vous avez remis ces papiers au colonel Stoffel, vous lui avez dit que c'étaient les dépêches que vous aviez reçues à Longwy? Le colonel les a prises, les a feuilletées et a dit : « Rien de nouveau. » Quel était le volume de ces dépêches?

M. Miès. — C'était gros comme une feuille de papier écolier ordinaire. Il nous a dit : « Ce sont les dépêches que vous m'aviez télégraphiées. » C'est alors que Rabasse lui a dit. « Voilà une lettre du colonel Massaroli qui recommande M. Guyard à la bienveillance du maréchal de Mac-Mahon. »

Le colonel prit la lettre, en brisa le cachet et la froissa en disant : « Le maréchal a bien d'autres chiens à fouetter. » Voilà tout.

M. le Président. — Greffier, faites venir le colonel Stoffel.

Après avoir entendu divers témoins, je dois vous prier de préciser vos réponses sur quelques points au sujet desquels je vous ai déjà interrogé.

Le 22 août, à Courcelles-les-Reims, vers dix heures et demie du soir, ou plus tard dans la nuit, avez-vous reçu une dépêche à vous adressée de Longwy par les agents Rabasse et Miès, dépêche où le message de ces agents était en clair, et dans laquelle était enchâssée une dépêche chiffrée de M. le maréchal Bazaine à M. le maréchal Mac-Mahon?

M. le colonel Stoffel. — Non!

M. le Président. — Vous attestez ne pas l'avoir reçue?

M. le colonel Stoffel. — Je l'atteste.

M. le Président. — Vous n'en avez pas eu connaissance, ni ce jour-là, ni après; vous n'avez vu aucune dépêche arrivée par la même voie, ce même jour, le 22?

M. le colonel Stoffel. — Je n'en ai eu aucune connaissance.

M. le Président. — Le 26 août, au matin, à Réthel, Rabasse et Miès se sont présentés chez vous; ils vous ont remis un paquet de lettres et une lettre du colonel Massaroli; vous avez lu cette dernière lettre?

M. le colonel Stoffel. — Mes souvenirs sont trop confus, je ne sais si je l'ai lue. Les agents m'ont dit que c'était une demande pour appuyer le nommé Guyard auprès du maréchal.

M. le Président. — Ils ne vous ont pas dit pour quel motif? Ils ne vous ont pas dit que c'était une lettre de recommandation?

M. le colonel Stoffel. — Peut-être m'ont-ils donné un motif; mais il n'est pas resté dans ma mémoire.

M. le Président. — Le fait de remettre en ce moment au maréchal une lettre de recommandation était tellement insolite, qu'il fallait pour cela un motif particulier, et il était naturel de croire que les agents vous avaient dit que c'était à cause des services rendus par M. Guyard qui avait fait

parvenir des dépêches de Metz. Cela n'a pas attiré votre attention ?

M. le colonel Stoffel. — Non.

M. le Président. — Ils vous ont donc remis ce paquet de papiers, vous n'en avez pas pris connaissance ?

M. le colonel Stoffel. — Je n'ai pas même regardé ce que c'était.

M. le Président. — Et vous les avez mis dans une de vos cantines ?

M. le colonel Stoffel. — Oui, mais je ne puis pas dire à quel moment.

M. le Président. — Vous nous avez dit tout à l'heure que vous les aviez mis dans vos cantines et que vous ne les en avez jamais retirés. Vous ne les avez jamais lus?

M. le colonel Stoffel. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — M. le commissaire du gouvernement a-t-il des questions à faire?

M. le commissaire du gouvernement. — M. le colonel Stoffel n'a-t-il pas su par l'agent Miès que c'étaient les dépêches adressées par le maréchal Bazaine, qu'il avait reçues en passant par Longwy?

M. le colonel Stoffel. — Non; j'ai déjà répondu à cela tout à l'heure. Il m'est impossible de me rappeler ce que les agents m'ont dit; mais ils ne m'ont certainement pas dit que c'était du maréchal Bazaine : cela m'aurait frappé, et je n'ai conservé aucune trace de ce renseignement.

M. le Président. — Vous avez donc reçu ces dépêches sans les lire; vous les avez mises dans votre poche et déposées dans l'une de vos cantines, d'où elles ne sont plus sorties.

Voilà ce que vous avez dit ?

M. le colonel Stoffel. — Oui, monsieur le Président; je n'en ai jamais pris connaissance. Cela paraît singulier, mais cela s'explique par les préoccupations nombreuses que nous avions en ce moment. J'ai peut-être eu l'intention d'en prendre connaissance, mais les événements m'en ont empêché.

M. le général de Chabaud-Latour. — Le colonel Stoffel ne se rappelle-t-il pas avoir dit devant les agents : « Je vais communiquer ces papiers au maréchal. »

M. le colonel Stoffel. — Non, mon général.

M. le Président. — M. le commissaire du gouvernement a la parole.

M. le commissaire du gouvernement. — Messieurs, vous avez entendu les dépositions des sieurs Rabasse et Miès au sujet des dépêches dont ils étaient porteurs et qu'ils étaient chargés de faire parvenir à l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon et au ministre de la guerre.

Attendu qu'il résulte de la déposition de ces témoins, ainsi que d'autres témoignages recueillis aux débats, prévention suffisante que, dans les journées du 22 au 27 août, le colonel Stoffel, chef du service des renseignements à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, aurait détruit, brûlé ou lacéré lesdites dépêches, qui, par suite, ne sont jamais parvenues au maréchal de Mac-Mahon, crime prévu et puni par l'article 255 du Code de justice militaire ;

Par ces motifs, nous déclarons faire des réserves pour exercer telles poursuites qu'il conviendra contre le colonel Stoffel. Requérons qu'il nous soit donné acte desdites réserves, à l'effet de provoquer, s'il y a lieu, de l'autorité compétente, un ordre d'informer contre ledit colonel Stoffel.

M. le Président. — M. le défenseur a-t-il quelque observation à présenter ?

Me Lachaud. — Je n'ai absolument rien à dire contre les réserves de M. le commissaire du gouvernement : il a le droit de les poser; le conseil lui en donnera acte ; seulement c'est un incident sur lequel j'ai le droit de me faire entendre.

Il ne faut pas demander à la mémoire des hommes plus qu'elle ne peut donner; et il me semble que cet incident ne doit pas simplement mettre le colonel Stoffel en face des réquisitions du ministère public. Je m'étais imposé le devoir de ne pas dire un mot de cet incident si grave et chacun ici, je crois, comprendra le motif de mon silence.

Mais est-il le seul qui ait oublié? et puisque vous pensez qu'un défaut de mémoire est un crime, il faut que tous ceux qui n'ont pas de mémoire soient poursuivis.

Je n'ai pas autre chose à dire !

M. le Président. — Le conseil, après avoir entendu M. le commissaire du gouvernement en ses réquisitions, et le conseil de l'accusé en ses observations, donne acte à M. le commissaire du gouvernement de ses réserves à l'égard de M. Stoffel, colonel en retraite, et ordonne qu'il sera passé outre aux débats. Colonel, vous pouvez vous retirer,

La séance est suspendue pour jusqu'à demain une heure.

(La séance est levée à cinq heures quarante-cinq minutes.)

AUDIENCE DU 5 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

A une heure précise, le conseil entre dans la salle des séances.

M. le Président. — La séance est reprise. Appelez le général comte de Palikao.

DEUXIÈME DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE PALIKAO.

M. le Président. — Vous pouvez vous asseoir, général.

M. le général de Palikao. — Je désire rester debout.

M. le Président. — Veuillez, général, faire connaître au conseil les rapports que vous avez eus comme ministre de la guerre avec M. le maréchal Bazaine, et, sommairement, les plans d'opération que vous avez pu former en cette qualité pour faire agir d'ensemble les armées des deux maréchaux, enfin quelle nouvelle de Metz ou quelle absence de nouvelles a pu influer sur la direction de l'armée de Châlons?

M. le général de Palikao. — A l'époque de la campagne, j'étais ministre de la guerre, et le ministre de la guerre était en même temps chef du cabinet et la cheville ouvrière du tout, puisque tout était, en ce moment, à la guerre.

J'étais obligé de me rendre du cabinet à la Chambre pour répondre aux interpellations à la tribune, dans les bureaux

des commissions, à mon hôtel pour recevoir les députés. Enfin j'étais très-occupé, et si ma mémoire n'est pas toujours très-fidèle, il faut l'attribuer à cette circonstance que j'étais absorbé par bien des soucis divers. Je chercherai d'ailleurs à rappeler le mieux que je pourrai mes souvenirs.

Ma correspondance avec le maréchal Bazaine a eu deux phases : la première jusqu'au 22 août, celle-là par dépêches télégraphiques ; la seconde, du 22 août au 4 septembre. Dans cette seconde phase, ma correspondance n'a plus pu avoir lieu par le télégraphe. L'armée avait quitté le 22 le camp de Châlons et marché sur Reims. Le quartier général était à Courcelles. Je reçus alors avis que la détermination de marcher sur Reims, c'est-à-dire par conséquent sur Paris, était abandonnée et qu'on adoptait mon plan, qui reportait la direction de l'armée vers le maréchal Bazaine.

Dans cet ordre d'idées, adopté le 22 août par M. le maréchal Mac-Mahon, je reçus un télégramme qui me prescrivait de faire croire que l'armée de Châlons marchait toujours sur Paris et non vers Metz.

En présence de cette dépêche, il m'était donc impossible de télégraphier au maréchal Bazaine.

Jusqu'au 22, j'ai eu des rapports assez insignifiants avec le maréchal Bazaine. Je lui faisais connaître seulement les mouvements de l'armée prussienne.

Le 17 et le 23, je lui annonçai les convois de munitions que j'avais mis en marche et les approvisionnements que j'avais formés.

Le 17, je reçus de lui la nouvelle de la bataille du 16, celle de Gravelotte. Il me disait qu'il était resté sur ses positions.

Le 18, je reçus la même nouvelle de l'empereur, du camp de Châlons, mais celle-là contenant plus de détails. L'empereur me disait tenir ces détails d'un officier de l'état-major du maréchal, arrivé à Châlons.

Je reçus une autre dépêche du maréchal Bazaine sur la bataille du 18; mais il me disait dans cette dépêche que la bataille n'était pas encore terminée au moment où il télégraphiait.

Depuis le 22, j'ai essayé d'envoyer au maréchal Bazaine divers émissaires, pour lui porter des nouvelles des mouvements prussiens ; mais ordinairement et pour avoir des renseignements, je communiquais avec le maréchal de Mac-Mahon qui, étant plus près de Metz, avait plus de facilité que moi pour en recevoir. Il doit exister dans le dossier beaucoup de mes dépêches au maréchal de Mac-Mahon. Je ne peux me les rappeler, car pendant mon passage au ministère, j'ai dû recevoir plus de deux cent trente dépêches. Je me souviens seulement des plus importantes. Jusqu'au 22, je n'en ai pas eu d'importantes à envoyer au maréchal Bazaine ; toutes les autres ont été envoyés par moi au maréchal de Mac-Mahon.

J'ai parlé de la marche de l'armée de Châlons. J'accepte la responsabilité du changement de direction. J'ai beaucoup poussé à la marche vers le maréchal Bazaine. J'étais inspiré, non par des considérations politiques, auxquelles je suis resté complétement étranger, mais par des considérations purement militaires.

Le premier projet de marche vers le maréchal Bazaine fut conçu par moi et présenté au conseil des ministres. Il consistait, comme le maréchal de Mac-Mahon l'a déclaré devant le conseil d'enquête, à marcher sur Verdun. Cette première idée de Verdun pour objectif, bonne le 18 ou le 17, ne s'est plus trouvée aussi réalisable le 22. Il y avait eu un conseil au camp de Châlons, présidé par l'empereur et auquel assistaient divers officiers généraux. L'empereur avait complétement adopté mon plan, mais il fut décidé dans ce conseil qu'il fallait l'abandonner. Plusieurs de ces messieurs influencèrent l'esprit de l'empereur, et on déclara préférable la marche sur Paris. Le maréchal de Mac-Mahon m'écrivit télégraphiquement : « J'écris au maréchal Bazaine que je me porte sur Reims et que de là je serai plus à portée de venir à lui, soit s'il se dirige vers le nord, soit s'il se dirige vers Verdun. »

Enfin, l'armée partit de Châlons. A ce moment, je dois faire une observation incidente.

Le 21 au soir, M. Rouher, président du Sénat, et M. Saint-Paul partirent pour le camp de Châlons. L'armée s'était déjà mise en route pour Reims ; ils rejoignirent le quartier général à Courcelles. Ils eurent une entrevue avec l'empereur et le maréchal Mac-Mahon. On discuta le mouvement. L'empereur et le maréchal maintinrent leur résolution de marcher sur Paris M. Rouher revint le lendemain à Paris et assista au conseil. Il parla de la démarche qu'il avait faite, sans même nous consulter. Il dit que l'empereur et le maréchal étaient fermement décidés à marcher sur Paris.

Je dus changer alors toutes mes idées. Je fus chargé de rédiger, séance tenante, une dépêche télégraphique pour peser de nouveau sur la décision du maréchal de Mac-Mahon. Il était onze heures. Cette rédaction fut envoyée au télégraphe, et, au moment même où la dépêche était partie, nous reçûmes une dépêche du maréchal de Mac-Mahon. Il nous annonçait qu'il avait reçu, par un garde forestier ou par un commandant de place, une lettre du maréchal Bazaine ; que ce dernier écrivait qu'il allait sortir par le nord, et que lui, Mac-Mahon, changeait de résolution dès lors et allait se porter vers Bazaine.

L'armée de Châlons, en effet, fut portée vers Montmédy.

Les deux dépêches s'étaient croisées sur les fils. Le maréchal n'a pas dû recevoir la nôtre avant l'envoi de la sienne.

Le maréchal partit donc. L'intendant général écrivait en même temps pour l'envoi des vivres ; je fis partir de nouvelles dépêches pour M. Richard, l'intendant. Il y avait en ce moment un million huit cent mille rations de vivres et une grande quantité de munitions rassemblées vers Montmédy.

J'avertis le maréchal Bazaine, ou plutôt le commandant supérieur de Metz; mais je reçus une dépêche de Longuyon, m'annonçant que la voie était interceptée entre Longuyon et Montmédy.

Jusqu'au 27, je n'ai plus eu de communications qu'à propos de questions de vivres ou de munitions. Mais le 27, j'eus connaissance d'une dépêche que le maréchal de Mac-Mahon envoyait au maréchal Bazaine, dans laquelle il disait que le prince de Prusse était à Châlons, et qu'il comptait pouvoir se retirer sur Mézières et de là sur Stenay. Cette dépêche était datée du Chêne-Populeux.

Je ne crois pas que le prince de Prusse fût encore à Châlons. Je savais par mes renseignements que l'armée prussienne était restée campée. La dépêche du maréchal de Mac-Mahon vint me confirmer dans mon opinion que l'armée de Châlons avait encore devant elle un certain temps pour faire son mouvement, puisque la dépêche annonçait que les Prussiens devaient être à 67 kilomètres de Stenay, qui était le 27 l'objectif du maréchal de Mac-Mahon.

Je télégraphiai donc au maréchal de continuer sa marche, en lui faisant remarquer qu'il avait vingt-quatre heures d'avance sur l'ennemi.

Pour moi, ma conviction est que la jonction des deux armées, celle de Metz et celle de Châlons, était le salut de la France.

Les Prussiens eux-mêmes ont confirmé mon dire, et voici comment (car ces souvenirs me sont revenus depuis mon interrogatoire dans l'enquête) : les Prussiens, apprenant le 27 la marche nouvelle du maréchal de Mac-Mahon, furent très-émus. Un officier supérieur prussien, d'un grade assez élevé, écrivant à sa femme, terminait sa lettre en disant : « Je reçois à l'instant l'ordre de partir pour la ligne de la Marne. Nous sommes tournés par l'armée française. Maudite guerre! »

Cette lettre m'avait été communiquée par M. de Clermont, mon secrétaire. Elle était bien significative.

Mon appréciation fut confirmée encore dans une autre circonstance. Je crois que M. le commissaire spécial a entre les mains un livre publié par moi il y a dix-mois environ. Ce livre rapporte le fait dont je vais parler : J'étais parti pour Namur afin d'avoir des nouvelles du colonel, mon fils. Je ne pus aller moi-même à Sedan, mais les personnes qui y allèrent m'annoncèrent que mon fils n'était pas parmi les morts et qu'il n'avait été que blessé. Or, les personnes dont je vous parle avaient causé à Sedan avec un colonel bavarois, et ce colonel leur avait dit : « Ah! vous nous avez fait bien peur. Nous avons cru que nous étions tournés. » Ainsi donc, quoi qu'aient pu dire les stratégistes en chambre qui font manœuvrer des centaines de mille hommes sur le papier et qui n'ont jamais seulement manié quatre hommes sur le terrain, je crois que mon plan était bon.

M. le Président. — Le conseil a entendu votre déposition avec intérêt. Je vais maintenant vous adresser quelques questions qui sont plus particulièrement afférentes à la cause.

M. le général de Palikao. — Très-bien.

M. le Président. — Vous écriviez le 18 août : « Le commandant n'a pas été envoyé à Verdun seulement pour communiquer avec le général Soleille, mais pour les approvisionnements de Verdun. » Ainsi, général, vous pensiez à ce moment que le maréchal Bazaine marcherait sur Verdun?

M. le général de Palikao. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Et le 19, aviez-vous quelques renseignements sur un point de jonction?

M. le général de Palikao. — Le 21, j'ai reçu une dépêche télégraphique du commandant de Verdun m'annonçant que les Prussiens et les Saxons, sous le commandement du prince royal de Saxe, avaient attaqué Verdun, et que la garde nationale seule avec ses canons de rempart avait fait éprouver aux Prussiens des pertes considérables et les avait forcés à se retirer. Cette dépêche, je l'ai lue au Corps législatif, et elle y a même produit une certaine sensation. Verdun avec sa garde nationale s'était très-bien montré. Je concluais de ce fait que cette armée de soixante ou quatre-vingt mille hommes se trouverait devant l'armée de Châlons, et que dès lors l'armée de Châlons avec ses cent vingt mille hommes aurait facilement raison d'elle.

Je pensais que l'armée du maréchal Bazaine marcherait au canon, et alors qu'aurait fait l'armée prussienne? Elle avait essuyé, le 16 août, un échec à Gravelotte; le 18, le maréchal Bazaine m'écrivait que la bataille durait encore et je me disais : « Si l'armée du Rhin tient si bien, que sera-ce quand une armée de 120,000 hommes viendra par derrière attaquer les Allemands? » Je pensais qu'en ce cas les Prussiens seraient forcés de se rejeter sur la Moselle et d'abandonner d'abord le siége de Metz.

Ah! j'oubliais! j'ai encore reçu une dépêche. Le 21, je reçus une dépêche télégraphique du commandant de Mézières. Elle était adressée au maréchal de Mac-Mahon, mais souvent les dépêches passaient par Paris et copie m'en était envoyée. Cette copie disait : « Les deux officiers partis, l'un de Metz, l'autre de Sedan, ont été arrêtés aux avant-postes et m'ont rapporté la copie des dépêches qui leur avaient été confiées. »

M. le Président. — Je suis obligé, dans mes questions, de suivre un ordre chronologique.

Lorsque, le 19 août, vous prescriviez à M. le maréchal de se relier avec Canrobert et peut-être avec Bazaine, à quel point la jonction devait-elle se faire? Vous avez dit Verdun?

M. le général de Palikao. — Oui, ou au delà.

M. le Président. — Ou au delà. Vous avez eu connaissance d'une dépêche remise par un officier, aide de camp du maréchal Bazaine, à l'empereur. On a retrouvé cette lettre. Elle disait que Charleville allait devenir un fort centre d'approvisionnements. Elle disait que la pensée du maréchal Bazaine était de marcher sur Verdun par Briey, en tournant la forte position d'Hautiocourt. Avez-vous reçu cette lettre du 19?

M. le général de Palikao. — Je n'en ai aucun souvenir. Elle était écrite par le maréchal de Mac-Mahon?

M. le Président. — Non, par le colonel Magnan. Elle venait de Charleville.

M. le général de Palikao. — Je n'en ai aucune connaissance. Il est possible que je l'aie reçue pendant que j'étais à la Chambre des députés ou ailleurs; il est possible qu'un de mes aides de camp l'ait reçue et ne me l'ait pas communiquée, mais je n'en ai eu aucune connaissance.

M. le Président. — Elle indiquait que la pensée de l'empereur était changée, et que pendant que le maréchal désignait Verdun, l'empereur désignait un autre objectif.

M. le général de Palikao.—Cette lettre m'était-elle adressée par l'intermédiaire de l'empereur ou directement?

M. le Président. — Directement, elle était écrite de Charleville, cinq heures du matin, et c'est dans les archives du ministère de la guerre qu'elle a été retrouvée.

Avez-vous connu une lettre du maréchal Bazaine contenant une note du général Soleille annonçant qu'à Metz on manquait de munitions?

M. le général de Palikao. — Je sais que j'ai répondu au général Soleille, le 20 ou le 23, que de magnifiques convois partaient pour Verdun. C'est cette note qui m'avait persuadé que l'armée de Metz était sans vivres ni munitions. J'ai répondu au général Soleille, mais je ne sais si c'était le maréchal ou le général qui avait écrit. Il est probable que c'est le général Soleille qui a dû m'écrire, car c'est à lui que j'ai répondu. J'ai d'ailleurs écrit à la fois et au général Soleille et au maréchal. J'annonçai que 1,800,000 rations étaient rassemblées entre Montmédy et Thionville.

M. le Président. — Si vous n'avez pas la lettre du commandant Magnan dont je parlais tout à l'heure, connaissiez-vous les intentions de l'empereur qui y étaient exprimées quand, le 19 au soir, vous donniez des ordres pour ne pas changer les dispositifs de mine de la ligne des Ardennes, et de faire parvenir ces nouvelles au maréchal Bazaine, par tous les moyens possibles? Aviez-vous à ce moment, connaissance du changement d'objectif décidé par l'empereur?

M. le général de Palikao. — Je ne me rappelle pas si l'empereur a écrit à cet égard; je sais seulement qu'après avoir abandonné le projet de marche sur Verdun, j'ai adopté le projet de marche sur Montmédy. Et c'est alors que j'ai dit : « Ne chargez pas les fourneaux, mais tenez toujours les dispositifs prêts. » Cependant, j'avais aussi (car peu à peu certaines questions m'en rappellent d'autres), j'avais donné

l'ordre au maréchal de Mac-Mahon, quand il marcherait sur Montmédy, de couper derrière lui tout ce qui pourrait faciliter la marche des Prussiens.

M. le Président. — Le 20 août, vous donniez au maréchal de Mac-Mahon des nouvelles du maréchal Bazaine. Vous annonciez que le 18 on s'était battu à Saint-Privat et que le 18 au soir le maréchal Bazaine occupait la ligne d'Amanvillers.

Or, le même jour, 20 août, le commandant de Thionville vous avait télégraphié que le maréchal Bazaine avait ramené l'armée sous Metz et n'était plus dans la ligne d'Amanvillers, c'est-à-dire par conséquent n'était plus sur la route de Briey à Verdun.

M. le général de Palikao. — J'ai reçu directement une dépêche du maréchal de Mac-Mahon m'annonçant que le maréchal Bazaine s'était retiré sous Metz.

M. le Président. — Le 20, vous disiez au maréchal de Mac-Mahon de dégager le maréchal Bazaine. Pensiez-vous qu'il pût obtenir ce résultat sans un vigoureux effort du maréchal Bazaine?

M. le général de Palikao. — J'ai toujours pensé que l'armée du maréchal de Mac-Mahon aurait toujours une avance assez considérable sur l'armée prussienne, pour avertir le maréchal Bazaine de son approche et lui permettre de venir à lui en marchant au canon. Ce sont des faits particuliers qui ont occasionné le retard dans la marche, retard dont M. le maréchal a parlé dans l'enquête.

M. le Président. — A ce moment où vous disiez au maréchal de Mac-Mahon de se porter « en toute hâte » sur Montmédy, vous aviez de sérieuses raisons de croire que le maréchal Bazaine se porterait de son côté sur Montmédy, et que là était le point de jonction des deux armées?

M. le général de Palikao. — C'était à supposer. Je recommandais la rapidité. Cette recommandation s'explique d'ailleurs très-bien. A la guerre les meilleurs mouvements échouent s'ils ne sont pas rapidement exécutés. C'était un mouvement hasardeux et à plus forte raison devait-il être fait en toute hâte.

M. le Président. — Sans doute, mais si je vous questionnais sur ce point, c'est que je trouvais à cette date une dépêche disant que le plan de Bazaine n'avait pas encore abouti. Avez-vous reçu une communication particulière de cette dépêche?

M. le général de Palikao. — Oui, monsieur le Président, le maréchal de Mac-Mahon avait reçu une dépêche disant que le maréchal Bazaine cherchait à percer par le nord, par conséquent par Montmédy. C'est ce qui m'indiquait que la marche du maréchal de Mac-Mahon devait se faire sur Montmédy, et, comme ministre de la guerre, je devais veiller aux approvisionnements de ce côté.

M. le Président. — Votre plan indiquait que le maréchal de Mac-Mahon devait se mettre en mouvement pour arriver à Verdun et combattre le 26 du côté de Metz. Puis, sans changer les dates, vous avez substitué l'objectif de Montmédy à celui de Verdun. Ce qui me le fait dire, le voici : c'est que le 26 était le jour indiqué par vous pour le combat, que ce même jour les ravitaillements se tenaient prêts à Montmédy et que l'armée du Rhin prenait ce même jour-là les armes. Est-ce une rencontre fortuite ou bien avez-vous eu des nouvelles du maréchal Bazaine?

M. le général de Palikao. — Non, je n'ai pu envoyer, depuis le 22, aucune dépêche télégraphique au maréchal Bazaine. Maintenant ai-je envoyé des agents? C'est possible. Sont-ils arrivés? Je ne le sais pas davantage. Et je répète que je me guidais d'après les renseignements du maréchal de Mac-Mahon qui, lui, se trouvait plus près que moi du maréchal Bazaine.

M. le Président. — Alors vous n'avez pas souvenir d'une communication quelconque expliquant cette coïncidence de dates que j'ai signalée?

Le 20 août, le maréchal Bazaine a expédié de Metz trois dépêches : une première à l'empereur, une seconde au ministre de la guerre, une troisième au maréchal de Mac-Mahon; elles étaient ainsi conçues :

1° A l'empereur. — « Mes troupes occupent toujours les mêmes positions. L'ennemi paraît établir des batteries qui doivent servir à appuyer son investissement. Il reçoit constamment des renforts. Le général Marguenat a été tué le 16. Nous avons dans la place plus de seize mille blessés. »

2° Au ministre de la guerre. — « Nous sommes sous Metz, nous ravitaillant en vivres et en munitions; l'ennemi grossit toujours et paraît commencer à nous investir. J'écris à l'empereur, qui vous donnera communication de ma lettre. J'ai dépêché du maréchal de Mac-Mahon, auquel j'ai répondu de ce que je compte pouvoir faire dans quelques jours. »

3° Au maréchal de Mac-Mahon. — « J'ai dû prendre position près de Metz, pour donner du repos aux soldats et les ravitailler en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours autour de moi, et je suivrai très-probablement, pour vous rejoindre, la ligne des places du nord, et vous préviendrai de ma marche, si toutefois je puis l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

Elles ont été toutes trois expédiées simultanément par le télégraphe de Givet et de Longwy. La dernière contenait cette restriction très-importante : « Je vous préviendrai de ma marche si je puis l'entreprendre sans compromettre l'armée. » Les archives du ministère ont conservé ces dépêches ainsi chiffrées. Avez-vous souvenir de les avoir reçues?

M. le général de Palikao. — Parfaitement, je les ai reçues.

M. le Président. — Vous n'avez pas pensé que ces dépêches auraient pu exercer quelque influence sur les décisions de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui ne les a pas reçues?

M. le général de Palikao. — J'avais dû penser naturellement que le maréchal avait reçu les dépêches.

M. le Président. — Le 27, le maréchal vous télégraphie qu'il était sans nouvelles de Bazaine depuis le 21. Vous n'avez pas cru nécessaire de lui faire savoir l'inaction probable du maréchal Bazaine?

M. le général de Palikao. — Je suis toujours resté dans la conviction intime que le maréchal de Mac-Mahon marcherait vers Bazaine, à moins qu'il ne reçut de lui des nouvelles annonçant que cette marche n'était pas possible. Or le maréchal termine lui-même une de ses dépêches ainsi : « Je passerai la Meuse à Stenay le 27. » J'avais dès lors la conviction intime que ce mouvement pouvait se faire. Dans sa marche sur Stenay, le maréchal de Mac-Mahon mettait entre lui et les Prussiens deux rivières. Je me disais alors : « Que peut-il avoir à craindre? » A Stenay, je crois que le passage n'a manqué que par la surprise dont a été victime le 5e corps, le corps du général de Failly, qui a été obligé de se retirer sur Sedan.

M. le Président. — Le conseil n'a pas à examiner des plans stratégiques. Il lui importe seulement de savoir si, quand les ordres ont été donnés au maréchal de Mac-Mahon de précipiter sa marche, vous aviez connaissance de la restriction faite par le maréchal dans sa dépêche : « Je vous

proviendrai de ma marche si toutefois je puis l'entreprendre sans compromettre le salut de l'armée. Vous avez répondu que oui; je n'ai pas d'autres questions à vous adresser.

M. le commissaire du gouvernement. — Je prierai M. le général de dire s'il n'a pas reçu une dépêche adressée par le maréchal Bazaine et relative à la journée du 16 ?

« Metz, 17 août.

« J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté hier soir pour l'informer de la bataille soutenue, de neuf heures du matin à neuf heures du soir, contre l'armée prussienne, qui nous attaquait dans nos positions de Doncourt à Vionville. L'ennemi a été repoussé, et nous avons passé la nuit sur les positions conquises. La grande consommation qui a été faite de munitions d'artillerie et d'infanterie, la seule journée de vivres qui restait aux hommes, m'ont obligé à me rapprocher de Metz, pour réapprovisionner le plus vite possible nos parcs et nos convois.

« J'ai établi l'armée du Rhin sur les positions comprises entre Saint-Privat-la-Montagne et Rozérieulles. Je pense pouvoir me remettre en marche après-demain en prenant la direction plus au nord, de façon à venir déboucher sur la gauche de la position d'Hauliomont, dans le cas où l'ennemi l'occuperait en force pour nous barrer la route de Verdun, et pour éviter des combats inutiles qui retardent notre marche.

« Le chemin de fer des Ardennes est toujours libre jusqu'à Metz : ce qui indique que l'ennemi a pour objectif Châlons et Paris. On parle toujours de la jonction des armées des deux princes. Nous avions devant nous, hier, le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz. »

M. le général de Palikao. — Oui, je l'ai reçue.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous n'avez pas été étonné que l'armée fût restée dans sa position ?

M. le général de Palikao. — Non, c'était mon opinion personnelle.

Me Lachaud. — Le général croit-il que le 21 et le 25 août l'armée du maréchal Mac-Mahon était en péril ?

M. le général de Palikao. — Les explications que j'ai données prouvent que je ne le croyais pas. J'ai dit que de Châlons au Chêne-Populeux il y avait 62 kilomètres. L'armée du maréchal de Mac-Mahon avait donc une avance de vingt-quatre heures sur l'armée prussienne. De plus, les Saxons avaient été obligés de se retirer de devant Verdun après l'échec assez sensible qui leur avait été infligé.

M. le Président. — Général, votre déposition est terminée. Vous n'avez plus à être entendu sur d'autres points. Vous pouvez vous retirer définitivement.

Greffier, appelez un témoin.

DÉPOSITION DE M. FINELLE.

M. Auguste Finelle (vingt-neuf ans, employé de la compagnie de l'Est). — Je fus chargé de porter une dépêche au maréchal Bazaine. J'arrivai à Charleville, puis à Carignan. Là je m'adressai au commandant Magnan. Le commandant était au lit. Il me reçut. Je lui communiquai la dépêche. Je lui demandai de me faire donner une machine et je repartis. A Longuyon j'appris que la voie se trouvait coupée à Audun-le-Roman. Je me dirigeai alors sur Longwy avec Rabasse et Miès que j'avais rencontrés à Carignan. Je me rendis à Luxembourg. Là je rencontrai un inspecteur général de Nancy, qui me dit que le maréchal Bazaine était bloqué et qu'il doutait que je pusse parvenir jusqu'à lui.

La voie était coupée à la frontière luxembourgeoise. J'arrivai cependant le soir à Thionville. Je me présentai au colonel Turnier et lui demandai le moyen le plus facile de remplir ma mission. Après avoir pris communication de la dépêche, le colonel me dit qu'il me serait impossible d'aller plus loin. Le lendemain, 25, je me mis en route, mais je fus arrêté par deux uhlans, interrogé par un officier et menacé d'être fusillé si j'allais plus loin. Je rétrogradai alors sur Thionville, puis j'allai à Luxembourg et je revins à Paris par la Belgique.

M. le Président. — Vous avez fait connaître au colonel Turnier le but de votre mission ?

M. Finelle. — Oui, puisque je lui ai communiqué ma dépêche.

M. le Président. — Et quand vous êtes reparti de Thionville, vous n'avez pas cru devoir la lui laisser pour qu'il la fît parvenir à Metz ?

M. Finelle. — Non, elle était spécialement adressée au maréchal Bazaine, et je n'ai pas cru devoir m'en défaire. Je la lui ai communiquée.

M. le Président. — Elle était en chiffres ?

M. Finelle. — Oui, monsieur le Président.

DÉPOSITION DE M. SABATIER.

M. Sabatier (trente-cinq ans, ancien chef de gare à Thionville). — J'étais chef de gare lorsque le commandant Magnan passa. Il descendit de wagon et me dit qu'il allait à Metz. Je lui dis que nous avions encore des communications avec la place.

Il me dit qu'il allait au télégraphe.

Au moment même où je le quittai, il entrait en gare un train envoyé à Metz et qui était obligé de revenir à Thionville. Le chef de train me dit que la voie était coupée par l'ennemi.

A ce moment, M. Guihot, juge de paix attaché à l'état-major du colonel Turnier, était envoyé par le colonel pour demander une machine.

Il voulut aller en avant vers Metz. Je dis alors au commandant Magnon : « Tenez, voici justement une machine qui va partir. Si vous voulez venir avec nous... »

Il répondit : « Non; nous ne pourrions pas, la voie est coupée.

La machine était déjà prête. Nous devions monter tous les deux, M. Guihot et moi, quand on vint me dire : « Le colonel Magnan retourne sur ses pas; il prend le train des Ardennes. »

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin croit-il, dans sa pensée, que ce jour-là il fût possible de communiquer avec Metz ? »

M. Sabatier. — Je le crois. La voie a été réparée en quelques instants. Le même jour, nous avons reçu un train de vivres.

M. le commissaire du gouvernement. — Et en admettant que ce jour-là on ne pût pas aller jusqu'à Metz en chemin de fer, pouvait-on s'y rendre par voiture ou autrement ?

M. Sabatier. — Oui, monsieur. Si j'avais été chargé d'une mission, j'aurais certainement passé. Beaucoup de personnes

ont passé. Nos ouvriers ont réparé la voie sans être inquiétés par les coureurs de l'ennemi.

J'ai même été postérieurement en reconnaissance le 22, assez loin.

M. le commissaire du gouvernement. — Quel est le jour où la dernière dépêche télégarphique a été échangée avec Metz?

M. Sabatier. — La dernière est du 19. Il y en a bien une du 20, portée sur les registres, mais elle avait été apportée par un messager.

M. le Président. — Sans revenir sur aucun des incidents de la séance d'hier, je ferai revenir le colonel d'Abzac, pour lui poser une simple question sur un des points qui ont été examinés.

NOUVELLE DÉPOSITION DU COLONEL D'ABZAC.

M. le Président. — Voici le seul point sur lequel je désire vous interroger. A propos de certains incidents inutiles à rappeler, le conseil, le ministère public et la défense ont paru désiré savoir quel était l'officier de service ou l'officier de garde près M. le maréchal de Mac-Mahon dans la nuit du 25 au 26 août. Pourriez-vous nous dire qui il était, pour savoir s'il répond à un certain signalement donné ici devant vous par un témoin? Avant de faire assigner tous les officiers du maréchal, nous avons cru devoir vous entendre pour éviter de perdre encore le temps du conseil en incidents étrangers, en quelque sorte, aux débats.

M. le colonel d'Abzac. — La nuit du 25 ou 26 août, c'était M. Marescalchi qui était de garde. J'en suis absolument certain. Il est capitaine aujourd'hui. Il était à cette époque lieutenant.

M. le Président. — Y a-t-il lieu de faire assigner les autres officiers?

(M. le commissaire spécial du gouvernement et le défenseur font signe que non.)

M. le Président. — Maintenant, l'ordre des débats indique une série de témoins à entendre, qui forment un groupe à part dans la troisième catégorie de faits, et dont les dépositions se réfèrent à la dépêche Hulme. (C'est la dépêche que M. Hulme dit avoir remise au maréchal de Mac-Mahon et que le maréchal ne se rappelle pas avoir reçue.) M. Hulme a envoyé des certificats établissant qu'il était malade, mais qu'il pourrait arriver demain ou après-demain. Il nous semble dès lors préférable de renvoyer l'audition de M. Hulme et de ce groupe de témoins à la séance d'après-demain.

Aujourd'hui, nous allons entendre d'autres témoins. Il n'y a pas d'objection? Appelez le témoin Marcherez.

DÉPOSITION DE M. MARCHEREZ.

M. Frédéric Marcherez (trente-cinq ans, tailleur d'habits à Vaux-sur-Moselle) :

(Ce témoin, qui est de petite taille, s'exprime sur un ton de voix très-élevé. Sa manière de narrer excite d'abord le sourire; mais sa déposition, pleine de précision, est entendue bientôt avec intérêt, et son dévouement patriotique commande le respect).

Le 21 août 1870, je me rends au quartier général du Ban-Saint-Martin. Je reçois, sur le coup de une heure ou deux heures, de la main du général Jarras, trois lettres qu'il me chargea de porter : la première à S. M. l'empereur, au camp de Châlons; la deuxième à Mme Jarras, la troisième à Mme Bazaine.

Le 26 seulement, après avoir tâté de divers côtés, je parvins à franchir les lignes prussiennes.

J'arrive le 27 à Verdun. Je remets les lettres au général Guérin, le plus haut personnage de la ville. En ma présence, il dit à son officier d'ordonnance de prendre ces lettres et de se diriger immédiatement sur Stenay, où il rencontrerait l'armée du maréchal Mac-Mahon. Il me dit ensuite à moi : « Je vais vous faire préparer une dépêche pour le maréchal Bazaine. C'est une dépêche chiffrée, très-importante. Portez-la le plus vite possible. » Je répondis : « Oui, mon général. » Le général reprit sa conversation avec l'officier. Ils discutèrent sur le mode de transport, puis l'officier sortit : « Allez, lui dit le général Guérin, et que Dieu vous protége! »

Un autre officier d'état-major du général Guérin me demande si je puis indiquer la position des deux armées devant Metz : « Oui, mon officier, je le peux. En partant, les troupes françaises qui occupaient les hauteurs sont rentrées dans Metz. Les hauteurs sont maintenant occupées par l'ennemi. »

L'officier frappa du poing la table sur laquelle était déployée une carte : « C'est impossible, s'écria-t-il. — Pardon, mon officier, je le sais et je sais ce que je dis. »

Prenant alors la carte, je montrai la position; je montrai également les champs de bataille, notamment celui de Gravelotte-Mars-la-Tour et celui de Rezonville-Saint-Privat.

A deux heures, le général me remit la dépêche chiffrée : « Elle est très-importante, me dit-il, et je vous la recommande. — Bien! mon général, elle parviendra. » Je sors alors de Verdun. J'arrive à Étain. Le 28, je vois les troupes prussiennes se dirigeant sur le nord. Je vois successivement défiler en colonnes les régiments 12e, 14e, 16e, 18e, 34e, 64e et 74e de ligne. Ils marchaient musique en tête. Parmi ces régiments, je remarquai le 34e et le 74e qui avaient occupé ma commune, et pendant leur passage je me cachai pour n'être pas reconnu par certains soldats.

Je continuai ma route. Je rencontrai alors de l'artillerie légère, de la cavalerie, de la landwer, des voitures de pontonniers sur lesquelles était écrit : 3e armée, 4e corps, S. P., puis de l'artillerie harnachée, mais non attelée. Les caissons et canons stationnaient des deux côtés de la route.

J'arrivai ensuite vers un train de convoyeurs, ils étaient en train de plumer la volaille en pleine foison. D'autres conduisaient à travers champs des troupeaux de bêtes à cornes. J'arrivai à Verneville et Gravelotte; il y avait de grands camps ennemis. Le 28, j'étais à Vaux, et le 30, à neuf heures et demie du matin, j'arrivai au quartier général du maréchal Bazaine.

Je fus conduit au général Jarras, puis au maréchal. Je donnai moi-même ma dépêche au maréchal Bazaine; il la donna à des officiers pour la traduire.

Pendant ce temps, M. le maréchal se renverse sur sa chaise et me dit : « Racontez-moi votre voyage. »

Je racontai alors ce que je viens de raconter à monsieur le Président, et pendant que ces messieurs les officiers traduisaient la dépêche, je dis que l'officier du général Guérin avait pris la route de Stenay, route encore libre.

Le maréchal me félicita chaleureusement et dit en se tournant vers des officiers, après avoir lu la dépêche : « Ces nouvelles sont excellentes. Elles valent pour nous quatre divisions. » Je sortis avec le général Jarras. Il dit à un colonel en brandissant une canne : « Enfin! comme nous allons les

schlaguer! Nous allons leur flanquer une pile. — Il y a donc des nouvelles? demande le colonel. — Oui, colonel, elles valent un corps d'armée. »

Je fus entraîné alors par des officiers qui me demandèrent une foule de renseignements.

(*Interpellé.*) Je suis arrivé chez moi à Vaux le 28; je me suis rendu au quartier général le 30. J'étais resté à Vaux pour me reposer un peu.

Je puis faire encore une observation; c'est quelque chose au sujet du 18 août. J'ai vu brûler à Gravelotte un train de vin; nous voyions de la fumée s'élever du village, c'était le train qu'on brûlait. On disait : « On devrait le rentrer à Metz. » Nous demandions : « Pourquoi brûlez-vous ces vivres? » Les soldats répondaient : « C'est pour que les Prussiens ne les aient pas; mais il vaudrait bien mieux qu'on les leur enlevât en les ramenant dans la ville. »

M. le Président. — Je félicite le témoin du courage qu'il a montré dans l'accomplissement de sa mission et du dévouement qu'il a montré également en se rendant, sans y être forcé, à l'appel de la justice.

Je le félicite en outre de sa déposition. Si la forme en est naïve, il serait désirable que tous ceux qui viennent déposer devant le conseil s'exprimassent avec autant de netteté et autant de précision. (Murmures approbateurs dans l'auditoire.)

DÉPOSITIONS DE DIVERS TÉMOINS.

M. Benoit, lieutenant. — Le 27, à cinq heures du soir, à Verdun, je reçus l'ordre du général Guérin de porter une dépêche du maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon. Je partis le soir même, et je pus, le 30, remettre à l'empereur, à la hauteur de Montmédy, le pli dont j'étais chargé.

M. le Président. — Le 30?

M. Benoit. — Oui, à sept heures du soir.

M. Guepratte, à Metz. — Le 17 août, je me suis rendu à Gravelotte pour recueillir les blessés. Je me rendis ensuite à Metz. J'ai pu en sortir pendant l'investissement et y rentrer.

M. le Président. — Je remercie le témoin d'avoir fait ce voyage, qu'il n'était pas forcé de faire.

M. Jean Delisle, à Metz. — Le 21, j'étais à Vaux; je désirais aller à Metz. Le 22, j'y allai, sans rencontrer un seul Prussien. J'avais passé par Sainte-Ruffine.

L'audience est suspendue.

Elle est reprise après vingt-cinq minutes.

M. Pierre Boulanger (trente-cinq ans, à Metz). — Le 28, je suis allé de Vaux à Metz. On nous a conduits à l'intendance. A Metz, j'ai travaillé à l'arsenal. J'y suis resté tout le temps.

(M. le Président remercie le témoin.)

M. Grollet, maréchal des logis d'artillerie à Saint-Marcel (Moselle). — Le 30 août, j'ai pénétré dans Metz pour voir les connaissances que j'y avais. J'y ai pénétré par Rozérieulles. Je suis revenu le lendemain.

Une autre fois, j'ai voulu retourner à Metz; mais je n'ai pu aller que jusqu'à Moulin.

M. le Président. — Nous allons entendre les témoins cités à la requête de la défense dans la même série de faits : c'est-à-dire les communications avec l'extérieur.

TÉMOINS CITÉS A LA REQUÊTE DU MARÉCHAL.

M. Joly (trente-huit ans, capitaine au 40e de ligne, à Toulon). — J'étais à Mézières. Je servais comme officier d'ordonnance du général. Le général reçut de Paris l'ordre de chercher des nouvelles de l'armée du Rhin. Le général me fit partir pour Metz.

Le commandant Magnan était à Montmédy. J'y allai. Le commandant me donna l'ordre d'aller à Longuyon et d'envoyer de là un émissaire pour dire au maréchal qu'il y avait des approvisionnements sur la ligne des Ardennes. Il devait ajouter qu'il venait de la part de Léopold. J'allai à Longuyon. Là on me fournit un homme sûr, connaissant parfaitement le pays. Je l'envoyai. Lorsque je lui remettais les dépêches, j'appris que la tête de l'armée française était à Spincourt. J'allai à Spincourt pour prendre des renseignements. J'allai de là dans la direction d'Étain. Un garde général me dit avoir vu sur le champ de bataille de Saint-Privat beaucoup de morts, mais plus d'Allemands que de Français, et qu'il était arrivé jusque sous Metz. Je lui demandai s'il croyait qu'il aurait pu passer. Il me répondit que oui. Quant à moi, je dus revenir sur mes pas.

Me Lachaud. — Le témoin a envoyé plusieurs émissaires. A-t-il eu de leurs nouvelles?

M. Joly. — Je n'ai envoyé qu'un seul émissaire.

Me Lachaud. — Un seul, soit; a-t-il reçu des nouvelles de cet émissaire?

M. Joly. — J'avais quitté Longuyon en disant au maire d'envoyer l'émissaire, s'il revenait, au commandant Magnan. Je n'en sais pas davantage.

(M. Félix-Hippolyte, baron Larrey, ancien médecin en chef, et M. l'abbé Métairie, aumônier en chef de l'armée du Rhin, sont entendus. Ils déposent que, sur l'ordre de l'empereur, ils quittèrent le camp de Châlons pour se rendre à Metz avec le commandant Magnan. Ils se sont arrêtés avec lui à Thionville, et ont rétrogradé avec lui en apprenant que la voie était coupée.)

M. Paul Odent (soixante ans, ancien préfet de Metz). — A partir du 19 août ont cessé les communications de Metz avec l'extérieur. J'ai cherché vainement à me servir d'émissaires. J'étais souvent en relations avec le commandant Samuel, qui m'en demandait. Je lui ai indiqué quelques personnes; je n'ai jamais connu, quant à moi, quel a été le résultat.

Le témoin suivant déclare se nommer **Achille Darnis**, cinquante-neuf ans, ancien premier président de la cour de Metz, suspendu de ses fonctions depuis la suppression de cette compagnie :

Je n'ai pas été entendu dans l'enquête et je n'ai pas comparu devant le général instructeur. J'attendrai qu'on m'interroge.

M. le Président. — Vous avez été cité par la défense.

(Me Lachaud pose des questions au témoin.)

M. Darnis. — A raison de ma situation, j'avais des rapports avec le maréchal Bazaine et l'état-major de l'armée du Rhin. J'ai été quelquefois faire des visites au maréchal au Ban-Saint-Martin. Le souvenir de la première est très-précis pour moi, parce qu'il porte sur des faits personnels. Je lui signalais le passage d'un corps de troupes sur un chemin vicinal qui n'avait pas été tracé sur la carte de l'état-major. Je lui apportais en même temps une balle extraite du corps d'un grenadier de la garde et paraissant explosible.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 5 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

Dans cette entrevue, il n'a pas été question de communication. C'était quelques jours après le 18, date de la dernière bataille; j'ai même eu quelque peine à trouver la maison du maréchal.

Ma seconde visite fut faite après la bataille de Servigny; l'excitation était très-vive à Metz, et je voulus voir, moins pour moi que pour d'autres personnes, si l'armée était rentrée ou si elle pouvait pousser en avant. J'allai au quartier général. J'entrai chez le maréchal; je lui parlai de l'émotion causée en ville par la rentrée de l'armée. Nous avions, du haut du palais, suivi toutes les péripéties de ce drame militaire.

Nous parlâmes de ce combat, puis des communications. Je demandai au maréchal s'il avait des nouvelles de l'empereur. Il me répondit qu'il n'avait reçu qu'une dépêche de l'empereur et remontant assez loin. Je lui parlai des bruits qui couraient de dépêches avalées par des émissaires. Je lui demandai par pure curiosité s'il avait organisé ses services. Il me dit qu'il faisait tous ses efforts pour avoir des nouvelles de Mac-Mahon et lui donner des siennes; que plusieurs agents avaient traversé les lignes prussiennes et n'étaient pas revenus, que d'autres étaient revenus sans avoir pu passer. A propos des dépêches reçues, il ouvrit devant moi un tiroir de son bureau, y prit un portefeuille et en tira un petit morceau de papier roulé. C'était une dépêche qui annonçait, dit-il, que l'armée du maréchal Mac-Mahon ne devait pas être loin et que l'empereur était dans les Ardennes. Il ajouta : « Nous avons été bien près de réussir. »

J'avoue que je me suis permis de formuler certaines critiques, soit sur la lenteur de la sortie des troupes, soit sur l'abandon de Servigny, après un combat qui était peut-être le plus brillant fait d'armes de l'armée qu'il commandait. Le maréchal accueillit avec bonté mes observations et se contenta de répondre : « Je croyais bien que nous atteindrions le but. »

M. le Président. — Vous avez appris ce jour-là que l'empereur était dans les Ardennes. Quel jour était-ce?

M. Darnis. — C'était après la bataille de Servigny et très-peu après, puisque j'apportais les émotions du moment.

M. Darnis, avant de se retirer, prie M. le Président, au nom d'autres témoins, de vouloir bien ordonner que ceux qui ne doivent plus reparaître soient autorisés à se retirer définitivement et que les autres puissent, après avoir déposé une première fois, venir s'asseoir dans la salle des séances. M. le Président répond qu'il a songé à cela et qu'il prendra les mesures utiles.

M. le général de Saint-Sauveur (à Paris).

Me Lachaud. — Le témoin était grand prévôt de l'armée. N'a-t-il pas connu l'organisation du service des émissaires?

M. le général de Saint-Sauveur. — Le service des émissaires était en dehors de mes attributions. Je n'ai aucun renseignement à fournir.

M. François-Marie-Théodore, baron de Gargan (quarante-six ans, propriétaire et maître de forges à Hayange).

M. le Président. — Connaissiez-vous le maréchal avant les faits qui lui sont reprochés?

M. le baron de Gargan. — Je l'avais rencontré deux fois dans le monde.

Me Lachaud. — Le témoin est propriétaire de forges considérables. Il a cherché plusieurs fois, étant bloqué dans Metz, à communiquer avec ses établissements. A-t-il pu y réussir?

(M. le baron de Gargan déclare que non.)

Me Lachaud, *au témoin Beaucé.* — Le 23 août, le témoin était-il dans le cabinet du maréchal quand le colonel Lewal aurait apporté la dépêche?

M. Beaucé. — Non.

M. Delong (quarante-cinq ans, médecin militaire). — J'étais à Metz au commencement du blocus, j'ai reçu des nouvelles de Thionville par Flahaut et Marchal. C'était le 30 août, mais ils m'ont dit qu'il étaient déjà arrivés la veille, qu'ils avaient été voir le maréchal et qu'ils avaient reçu une somme d'argent.

Me Lachaud. — Ils vous ont apporté des lettres?

M. Delong. — Oui, monsieur.

Me Lachaud. — N'ont-il pas demandé un reçu?

M. Delong. — On ne m'a rien demandé.

Me Lachaud. — Pas de reçu?

M. Delong. — Non.

M. Ribot (quarante-trois ans). — J'avais été chargé d'une dépêche, j'ai été jusqu'à Thionville. Là, je l'ai remise, on m'a dit qu'on ne pouvait aller plus loin. Le colonel Turnier, à qui je l'ai donnée, m'a donné un reçu.

La séance est suspendue et remise à après-demain une heure.

Il est quatre heures vingt.

AUDIENCE DU 7 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

DÉPOSITION DE M. LALLEMENT, PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A VERDUN.

M. le Président. — Vous avez déjà prêté serment. Veuillez continuer votre déposition au sujet de la mission dont vous avez été chargé; veuillez le faire d'une manière plus détaillée, plus circonstanciée?

M. Lallement. — Le 27 août, étant à Thionville, M. le colonel Turnier me demanda si je voulais me charger de faire parvenir une dépêche à l'armée française; sur ma réponse affirmative, il me remit un pli à découvert sans enveloppe; le 29 j'arrivai à Sedan entre huit et neuf heures du matin. En allant à la citadelle, je rencontrai plusieurs personnes de ma connaissance, qui me dirent de m'adresser au général Beurmann, qui avait succédé à M. le colonel Melcion-d'Arc dans le commandement de la place; je remis la dépêche au général, qui était dans son cabinet en habit civil; il la lut et parut impressionné; il me quitta un moment, puis je le vis conférer avec le colonel Melcion-d'Arc.

M. le Président. — C'est bien dans la matinée du 29 août que vous avez remis la dépêche et que vous avez vu le général Beurmann et le colonel Melcion-d'Arc conférer ensemble?

M. Lallement. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Quand vous avez laissé la dépêche, en aviez-vous pris connaissance? Le colonel Turnier ne vous avait-il pas parlé de ce qu'elle contenait?

M. Lallement. — J'ai cru que c'était par délicatesse que le colonel Turnier m'avais remis la dépêche à découvert. J'étais arrivé la veille à Thionville, à une heure de l'après-midi.

M. le commissaire du gouvernement, *au témoin.* — Le colonel Turnier vous avait-il donné communication de la dépêche?

M. Lallement. — Il me dit que c'était une dépêche importante. Je puis d'autant mieux préciser ce point que je me souviens de lui avoir entendu me dire : « Je cherchais quelqu'un de sûr, parce que j'ai une dépêche importante à faire parvenir à l'armée française. Je suis bien aise de vous avoir; j'ai confiance en vous pour cette mission. »

DÉPOSITION DE M. L'ABBÉ BŒTMANN.

M. l'abbé Bœtmann (prêtre à Turnhout, Belgique), soixante-sept ans). — J'étais à Metz en qualité d'aumônier auxiliaire dans les ambulances; le 22 août, voulant quitter la ville, je suis allé au Ban-Saint-Martin pour obtenir un laissez-passer. Le général Jarras me répondit que le maréchal Bazaine était disposé à me donner un sauf-conduit; le 23, ce sauf-conduit me fut donné avec une lettre pour madame la maréchale. Je m'en chargeai après m'être fait donner l'assurance qu'elle ne contenait rien de compromettant. Le 24, je franchis les lignes françaises; je restai deux jours à Saint-Privat, visitant les blessés et leur donnant mes consolations; le 28, j'entrai en Belgique.

M. le Président. — Avez-vous voyagé en chemin de fer avant d'entrer en Belgique?

M. l'abbé Bœtmann. — Je n'ai pris le chemin de fer que lorsque j'ai été dans le grand-duché de Luxembourg.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin, à son départ de Metz, a-t-il été chargé d'une mission verbale du maréchal?

M. l'abbé Bœtmann. — Aucune.

Me Lachaud. — Le témoin ne s'était-il chargé que d'une lettre, celle qui était adressée à madame la maréchale?

M. l'abbé Bœtmann. — J'avais en outre une cinquantaine de lettres qui m'avaient été remises par des blessés et que j'ai mises à la poste au Luxembourg et à Arlon.

Me Lachaud. — Le témoin s'était-il chargé de ces lettres à condition qu'elles ne parleraient ni des événements politiques ni des événements militaires.

M. l'abbé Bœtmann. — Oui, c'est à cette condition, aussi je n'ai jamais caché ces lettres.

DÉPOSITION DE M. BOUCHON-GARNIER.

M. Bouchon-Garnier (substitut du procureur de la République à Sedan). — Le 29 août, j'ai rencontré M. Lallement, que je connaissais; il vint à moi; il me dit qu'il avait été obligé de quitter Sarreguemines à la suite des mauvais traitements des Prussiens, et qu'il apportait des nouvelles; il ne dit pas si elles étaient écrites ou verbales. Je le vis quelques instants après avec le général Beurmann, qui me demanda si je connaissais M. Lallement, j'affirmai son identité; ces messieurs se mirent à causer, je n'entendis pas ce qu'ils disaient et je ne vis pas M. Lallement remettre de dépêches, j'entendis seulement le général Beurmann dire : « Cette dépêche est importante, je la ferai parvenir à qui de droit. » Plus tard, le général me dit ne pas se souvenir de cette dépêche.

DÉPOSITION DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL MELCION-D'ARC.

M. Melcion-d'Arc (lieutenant-colonel, cinquante-neuf ans). — J'ai connu M. le maréchal en 1841 et en 1842 à Tlemcen. Le 29 août, entre huit et neuf heures du matin, j'ai vu M. Hulme à la citadelle de Sedan; et d'abord je dois rendre hommage au concours spontané et patriotique de M. Hulme : par sa connaissance du pays, il était en mesure de nous renseigner mieux que personne; par son activité et son énergie il a rendu les plus grands services. A l'effet d'explorer la contrée, j'avais mis à sa disposition six cavaliers d'un régiment de cuirassiers, de manière à combiner son service avec celui des gardes forestiers qui étaient sous la conduite de M. Petit, inspecteur des forêts. Dans la matinée du 29 août, M. Hulme était avec M. Bouchon-Garnier et M. Lallement; ce dernier était envoyé par le colonel Turnier; il me remit une dépêche : je fus frappé de son importance et je la transmis au général Beurmann qui venait de me succéder dans le commandement de la place; à ce propos, je ferai observer que je n'étais pas relevé de mes fonctions, comme le dit le *Moniteur* dans son compte rendu *in extenso*. La dépêche apportée par M. Lallement me parut très-importante à cause

de son contenu et à cause de la confiance que méritait le porteur qui était un magistrat, dont un autre magistrat, M. Bouchon-Garnier, constatait l'identité. Cette dépêche pouvait modifier la marche du maréchal de Mac-Mahon et provoquer la jonction de ses troupes avec celles du maréchal Bazaine. J'éprouvai un grand soulagemennt en la lisant. Depuis dix jours nous étions sans nouvelles de l'armée du maréchal Bazaine; c'était un silence absolu, un silence de tombe; nous pouvions croire l'armée écrasée; cette dépêche nous rassura. Selon moi, elle venait du maréchal Bazaine; elle était apportée par un homme sérieux et était envoyée par le colonel Turnier : toutes ces circonstances nous inspiraient une grande confiance.

La première préoccupation du général Beurmann fut de constater l'identité de M. Lallement par M. Bouchon-Garnier, substitut de M. le procureur de la République ; il s'agissait ensuite de faire parvenir la dépêche au maréchal de Mac-Mahon, j'indiquai M. Hulme comme étant le plus capable de remplir cette mission ; nous le fîmes appeler, je ne saurais dire qui de moi ou du général Beurmann lui remit la dépêche. M. Hulme demanda quelques minutes avant de partir, afin de pouvoir envoyer sa femme en Belgique ; quelques instants après, je le rencontrai sur la place d'armes, il partait, et je lui criai : « Dépêchez-vous, c'est très-important. »

M. Hulme a dû remplir sa mission en homme d'honneur et avec son courage ordinaire.

M. le Président. — Connaissiez-vous le contenu de la dépêche ?

M. Melcion-d'Arc. — Je savais qu'elle était d'une grande importance ; il y avait du monde dans le cabinet du général, je me suis retiré et je suis allé dans les bureaux.

M. le Président. — Je vais répéter ma question et vous demander si vous connaissiez le contenu de la dépêche ?

M. Melcion-d'Arc. — Je n'en connaissais pas les termes précis, mais je puis dire que la dépêche avait trait à la position de l'armée du maréchal Bazaine.

M. le Président. — Savez-vous si elle émanait du maréchal ? Elle n'était pas signée de lui ?

M. Melcion-d'Arc. — Elle venait du colonel Turnier, et je pensai qu'elle émanait du maréchal Bazaine.

M. le Président. — Quelle forme avait la dépêche ?

M. Melcion-d'Arc. — C'était un papier plié et sans enveloppe.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin peut-il dire si la dépêche venait de Metz ?

M. Melcion-d'Arc. — Je ne me rappelle pas quelle était l'origine de cette dépêche; seulement, je sais qu'elle donnait des renseignements sur l'armée du maréchal Baraine, et qu'elle devait être communiquée à l'armée du maréchal de Mac-Mahon.

M. le Président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, fait lire les dépositions du général Beurmann, qui est mort depuis l'année dernière.

M. le greffier Alla donne lecture de ces dépositions, dont voici le résumé :

« J'étais à Nancy, dit le général, quand je reçus une dépêche du ministre de la guerre, m'annonçant ma nomination au commandement de la place de Sedan ; l'arrivée du maréchal de Mac-Mahon me relevait de ce commandement ; mais en raison des circonstances et de la blessure du maréchal, je suis resté de fait commandant de la place jusqu'au 2 septembre, jusqu'à la capitulation, moment où j'ai rendu la place aux Prussiens. Le 29 août on me présenta à un magistrat qui m'apportait des nouvelles; je fis constater son identité, mais je ne puis me souvenir de son nom; il me donna des renseignements sur la position des armées ennemies, mais je ne crois pas qu'il m'ait remis de dépêches pour le maréchal de Mac-Mahon. Si le 29 août j'avais reçu une dépêche importante, je l'aurais envoyée. Je ne me rappelle pas si, avant ou après l'arrivée de M. Lallement, j'ai reçu quelque dépêche ; il n'est pas à ma connaissance qu'aucune dépêche ait été envoyée par l'empereur ou par le maréchal de Mac-Mahon au maréchal Bazaine. »

M. Entz (fabricant de drap à Sedan, trente-sept ans). — J'étais sorti de l'armée depuis deux mois quand la guerre de 1870 arriva. Je me mis à la disposition du général Beurmann, et je fus chargé d'organiser un service de la garde nationale ; je n'ai vu ni M. Lallement ni M. Hulme ; quand j'ai été appelé devant M. le juge de paix de Mouzon pour être interrogé sur ces événements, je n'avais pas encore eu connaissance de la dépêche dont parle le général Beurmann ; ne s'en souvenant pas non plus, il m'écrivit deux lettres pour venir en aide à ses souvenirs au sujet de la mission de M. Lallement.

(Le témoin cherche ces lettres et s'apprête à les lire.)

M. le Président. — Ne lisez pas ces lettres : continuez votre déposition verbale.

M. Entz. — La seconde fois que je fus appelé devant le juge de paix de Mouzon, il me dit qu'il avait trouvé la dépêche.

M. le Président. — M. le commissaire du gouvernement et MM. les défenseurs s'opposent-ils à la lecture des lettres du général Beurmann ?

M. le commissaire du gouvernement. — Non, monsieur le Président.

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je vais faire lire ces lettres. Monsieur Alla, veuillez en donner lecture.

M. Alla prend les lettres des mains du témoin et les lit. En voici le résumé :

« Douzy, le 11 novembre 1872.

« Cher monsieur Entz,

« Nous sommes appelés devant M. le juge de paix de Mouzon pour répondre à certaines questions qui nous sont adressées par M. le général de Rivière, rapporteur du procès Bazaine ; ces questions sont relatives à une dépêche adressée par le maréchal à M. le maréchal de Mac-Mahon ; il s'agit de l'heure à laquelle je l'ai reçue et où je l'ai envoyée, ainsi que de son contenu ; il s'agit d'une dépêche apportée par M. le procureur de la République de Sarreguemines, M. Lallement, dont M. Bouchon-Garnier a constaté l'identité ; je me souviens de cette dépêche, elle m'a paru adressée au maréchal de Mac-Mahon, mais je ne me souviens ni de l'heure ni du jour. »

Ici, la lettre entre dans des détails étrangers au procès.

M. le Président. — Il n'est pas nécessaire de lire la partie qui est personnelle au témoin.

Dans la deuxième lettre, le général Beurmann dit à M. Entz qu'ils doivent revenir devant M. le juge de paix de Mouzon pour remémorer les innombrables dépêches qui ont été envoyées de tous les côtés au maréchal ; il engage M. Entz à venir le prendre pour aller ensemble à Mouzon.

M. Melcion-d'Arc. — Les lettres que je viens de vous communiquer me seront-elles rendues?

M. le Président. — On vous les rendra, mais pas en ce moment.

DÉPOSITION DE M. HULME.

M. Hulme (quarante-trois ans, filateur à Mouzon). — Le 29 août 1870, à huit heures du matin, j'étais à Sedan, je suis allé à la place savoir des nouvelles, et j'ai vu M. le général Beurmann causant avec M. le colonel Melcion-d'Arc; le général tenait une lettre à la main, le colonel me fit signe d'approcher et m'annonça qu'il était remplacé par le général Beurmann; il me demanda si je voulais continuer à faire le service que je faisais avant, je lui répondis que oui. « Voilà une dépêche importante, me dit-il alors, qu'il faut faire parvenir à l'armée française, voulez-vous la porter? »

Comme j'étais renseigné sur les mouvements de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, je m'en chargeai; je demandai seulement quelques minutes pour expédier ma femme en Belgique. Je fis atteler une voiture et je revins au château pour prendre la dépêche. Je partis aussitôt avec le percepteur de Mouzon et un domestique. En passant sur la place d'armes, je rencontrai M. le colonel Melcion-d'Arc qui me cria : « Hâtez-vous, la dépêche est très-importante. »

Arrivé à un kilomètre de Mouzon, j'arrêtai la voiture pour jeter un coup d'œil autour de moi; le percepteur me demanda pourquoi je m'arrêtais; je lui dis que j'avais une dépêche et qu'il fallait s'assurer s'il n'y avait pas de Prussiens dans les environs; en même temps, je lui montrai la dépêche.

Arrivé à Mouzon, je ne trouvai pas de cheval pour continuer la route; un individu me dit qu'à l'hôtel se trouvait un général qui pourrait m'en faire donner un. J'allai trouver le général, je lui montrai la dépêche; il me dit qu'il n'avait pas de chevaux. Quelques instants après, un officier de chasseurs arriva avec des chevaux frais, c'était M. de Mégroni; j'allai avec lui jusqu'au faubourg de Mouzon, où il me fit donner le cheval d'un maréchal des logis, je le montai aussitôt avec son harnachement militaire et je partis pour Raucourt; je tenais la dépêche à la main pour m'ouvrir un passage, car j'étais arrêté à chaque instant par des officiers et des soldats, qui me demandaient où j'allais; la dépêche me servait de laissez-passer.

En sortant du village d'Autrecourt, au monter d'une côte, je vis à ma droite un officier, monté sur un cheval alezan, qui descendait la côte assez bon train. Cela me fit réfléchir : je regardai de l'autre côté, et j'aperçus sous bois des uniformes qui ne me paraissaient pas être ceux de nos soldats : depuis, j'ai revu le même costume, et j'ai vu que c'était celui des chasseurs prussiens; j'éperonnai mon cheval, et j'atteignis les avant-postes de notre armée.

J'arrivai à Raucourt au moment où l'empereur venait d'arriver; on ne voulait pas me laisser entrer chez l'empereur, je montrai ma dépêche et je fus introduit près de lui. Il lut la dépêche et me dit de la porter au maréchal de Mac-Mahon, ce que je fis aussitôt. Le maréchal lut la dépêche et ne parut pas frappé de son contenu; il me demanda des renseignements sur les routes des environs et sur celles de Montmédy. Je lui en donnai quelques-uns, en lui disant que je connaissais un cocher de Sedan, nommé Gilet, qui pourrait mieux l'informer que moi. Je sortis chercher Gilet et nous revînmes tous deux chez le maréchal de Mac-Mahon, qui lui fit les mêmes questions qu'il m'avait adressées au sujet des voies de communication.

Je me rendis de nouveau auprès de l'empereur et je revins une troisième fois chez le maréchal pour faire réquisitionner un cheval et pouvoir repartir. Le maréchal m'a entretenu alors des moyens de se procurer des vivres et j'ai promis de faire tout mon possible pour lui en procurer. Je suis rentré à Mouzon, où je suis arrivé vers six heures; je me suis occupé aussitôt des vivres à réunir.

M. le Président. — Le conseil vous remercie d'être venu faire votre déposition, malgré le mauvais état de votre santé. C'est bien le 29 août que vous êtes arrivé à Raucourt?

M. Hulme. — Oui, monsieur le Président; c'est après midi que j'ai remis la dépêche à l'empereur et ensuite au maréchal.

M. le Président. — Êtes-vous sûr de l'avoir remise à M. le maréchal de Mac-Mahon lui-même?

M. Hulme. — J'en suis sûr.

M. le Président. — Quand le maréchal a eu pris connaissance de la dépêche, il vous l'a rendue et vous a demandé des renseignements sur les routes de Montmédy?

M. Hulme. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Quelle forme avait la dépêche?

M. Hulme. — C'était une feuille de papier à lettre dans une enveloppe grise.

M. le Président. — Était-elle datée et signée?

M. Hulme. — Elle était signée du colonel Turnier : je ne sais si elle était datée; je n'ai pas vu l'adresse. Il me semble qu'elle était adressée au premier général français que rencontrerait M. Lallement.

M. le Président. — Quels en étaient les termes?

M. Hulme. — « Nous sommes entourés, mais faiblement, nous pourrons percer quand nous voudrons; nous vous attendons. » La dépêche était peut-être plus longue, mais je me rappelle parfaitement qu'elle contenait ce que je viens de vous dire.

M. le commissaire du gouvernement. — M. le maréchal de Mac-Mahon a-t-il parlé au témoin des approvisionnements de Montmédy?

M. Hulme. — Oui, monsieur; du reste, depuis le 15 ou le 16 août, nous recevions des ordres des intendants, des maires, des sous-préfets, pour expédier à Montmédy tous les vivres que nous pourrions nous procurer.

Me Lachaud. — Le témoin se rappelle-t-il les heures où il a vu le maréchal de Mac-Mahon?

M. Hulme. — Il était une ou deux heures; je l'ai vu à son arrivée à Raucourt. Je l'ai vu une autre fois entre trois et quatre heures environ, car je suis arrivé à Mouzon vers six heures.

Me Lachaud. — Dans sa première entrevue, le témoin a-t-il vu M. Lagosse chez M. le maréchal?

M. Hulme. — Pas dans la première entrevue; j'ai vu M. Lagosse quand je suis revenu chez le maréchal.

Me Lachaud. — Je prie monsieur le Président de vouloir bien faire donner lecture de la déposition de M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. le Président. — En présence de M. Hulme?

Me Lachaud. — Parfaitement, monsieur le Président.

M. le Président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je vais faire donner lecture de la déposition de M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. le greffier Alla fait cette lecture.

DÉPOSITION DE M. LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Communication a été donnée à M. le maréchal de Mac-Mahon des dépositions de MM. Lallement et Hulme, relatives à la dépêche suivante :

« Le colonel Turnier fait savoir qu'il reçoit de Metz, pour être communiquée à l'armée française, s'il est possible, une dépêche ainsi conçue :

« Nos communications sont coupées, mais faiblement; « nous pourrons percer quand nous voudrons, et nous vous « attendons. »

A la demande qui a été faite au maréchal s'il avait reçu la dépêche dont il s'agit, il a répondu de la manière suivante :

« Je ne me rappelle point qu'il m'ait été remis une dépêche à Raucourt. La chose peut m'avoir échappé, mais toutefois je suis certain de n'avoir point eu connaissance d'une dépêche dans le sens de celle qui précède. Au Chêne-Populeux, j'avais pris, malgré les observations de l'empereur, la décision de me porter dans la direction de Metz; si j'avais reçu cette dépêche, qui était dans le sens des opérations que j'exécutais, elle m'aurait certainement frappé. »

M. Hulme a persisté dans ses déclarations; M. le maréchal de Mac-Mahon a ajouté : « Je suis très-étonné de cela; si M. Hulme m'avait communiqué cette dépêche, je lui aurais ordonné de me la remettre. Je ne me souviens pas d'avoir vu M. Hulme. »

M. Albert Brun (sous-préfet à Sedan). — Le 20 mai 1871, je présidais à l'ensevelissement des morts exhumés du champ de bataille; je demandai des renseignements sur un tumulus dont on m'avait parlé; on me dit que M. Hulme pourrait me renseigner à ce sujet; je puis d'autant mieux préciser la date de la déclaration que me fit alors M. Hulme, que j'étais accompagné en ce moment par le prince Orloff, qui visitait le champ de bataille de Sedan.

Ici le témoin rapporte la déclaration que lui fit à cette époque M. Hulme; nous croyons inutile de la reproduire; il nous suffira de dire que cette déclaration est tout à fait conforme à la déposition que M. Hulme a faite lui-même devant le conseil et que l'on vient de lire.

M. Gaussaume (quarante-huit ans, percepteur des contributions à Mouzon). — J'ai accompagné M. Hulme, de Sedan à Raucourt; il m'a montré la dépêche qu'il portait à l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon à Raucourt.

M. de Mégroni (chef d'escadron de cuirassiers). — Le 29 août, en revenant d'une reconnaissance, j'ai été chargé de donner un cheval à un messager qui portait au maréchal de Mac-Mahon une lettre venant de Metz.

M. le commissaire du gouvernement. — Reconnaîtriez-vous le messager?

M. de Mégroni. — Je crois que oui.

Ici le témoin donne un signalement sommaire de la personne à laquelle il a fourni le cheval; ce signalement se rapporte à M. Hulme.

M. Lamour (trente-six ans, avocat à Sedan). — Le 28 août, étant à Raucourt au moment de l'arrivée de l'empereur, j'ai vu accourir un cavalier, que je reconnus être M. Hulme. Il se présenta dans la maison habitée par l'empereur, où il entra après quelques difficultés; la curiosité me prit, j'entrai dans la maison voisine, guettant la sortie de M. Hulme. Quand je le vis sortir, je lui dis : « Qu'y a-t-il donc? Que faites-vous? — Bonne nouvelle! » me répondit M. Hulme.

Le maréchal Mac-Mahon arriva trois quarts d'heure après. M. Hulme revint, demanda où était le maréchal, et, sur les indications qui lui furent données, il entra chez lui. Quand je le revis, je lui demandai ce qu'il y avait de nouveau « Bonne nouvelle, répéta-t-il; une dépêche de Bazaine. »

Le soir, au cercle de Sedan, on me dit avoir vu passer M. Hulme sur un cheval de soldat, et quand j'annonçai que M. Hulme était arrivé à Raucourt, quelqu'un dit : « Je suis bien content de le savoir arrivé à bon port. »

M. Gilet (vingt-cinq ans, conducteur d'omnibus à Sedan), confirme la déposition de M. Hulme, relativement aux renseignements qu'il a fournis à M. le maréchal de Mac-Mahon, le 29 août, à Raucourt, sur les routes de Montmédy et des environs.

M. Bouy (trente-six ans, fabricant à Raucourt). — J'ai vu arriver M. Hulme le 29 août dans ma maison, où se trouvait le maréchal de Mac-Mahon.

M. Gouteau (soixante-deux ans, notaire à Raucourt). — Le 29 août 1870, après midi, j'ai vu M. Hulme qui m'a dit avoir apporté une dépêche à l'empereur.

M. Shul (trente-neuf ans, conseiller municipal à Mouzon). — Le 29 août 1870, M. Hulme m'a dit revenir de Raucourt; il m'a annoncé pour le lendemain l'arrivée de l'armée à Mouzon, il a ajouté qu'il fallait lui procurer des approvisionnements.

M. le Président. — Quel costume avait M. Hulme?

M. Shul. — Je ne m'en souviens pas.

Me Lachaud. — A quelle heure le témoin a-t-il vu M. Hulme?

M. Shul. — Je ne saurais préciser, c'était dans la soirée, vers cinq ou six heures.

M. Vilmet (cultivateur à Raucourt). — Le 29 août, j'ai donné ma voiture pour porter M. Hulme.

M. le Président. — Avez-vous revu depuis M. Hulme?

M. Vilmet. — Oui, monsieur; la première fois, il n'avait pas toute sa barbe et portait de grandes bottes; quand je l'ai revu, je ne le reconnaissais pas.

M. le commissaire du gouvernement. — A quelle heure le témoin a-t-il donné sa voiture pour conduire M. Hulme?

M. Vilmet. — Vers quatre heures.

M. le commissaire du gouvernement. — Combien de temps a duré le trajet de Raucourt à Mouzon?

M. Vilmet. — Nous sommes arrivés à Mouzon vers cinq heures et demie.

M. Pottier (quarante et un ans, manœuvre à Mouzon). — Le 30 août, j'ai vu M. Hulme causer avec M. le maréchal de Mac-Mahon sur un terrain en face la poste.

Me Lachaud. — Dans sa déposition écrite, le témoin a dit que le colloque avait eu lieu sur un tertre entouré de sentinelles, en face de la maison Sternaux.

M. le Président. — Le défenseur veut-il relever quelque variation dans les dépositions du témoin?

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président, c'était pour bien préciser.

L'audience est suspendue à trois heures, et reprise à trois heures et demie.

DÉPOSITION DE M. STERNOT.

M. Sternot (quarante-neuf ans, filateur à Mouzon). — Le 29 août, vers cinq heures du soir, j'ai vu M. Hulme parler

au maréchal de Mac-Mahon. Ils étaient sur un endroit assez élevé, sur une espèce de tertre, à côté de ma maison.

M. le Président. — Huissier, rappelez M. Hulme?

M. le Président, *à M. Hulme.* — Vous souvenez-vous d'avoir parlé à M. de Mac-Mahon le 30 août?

M. Hulme. — Oui, monsieur, sur un tertre. Nous étions entourés d'un certain nombre de sentinelles.

M. le Président. — Portiez-vous la barbe comme maintenant?

M. Hulme. — Oui, monsieur, j'étais comme je suis actuellement.

M. le général de Chabaud-Latour, *au témoin.* — Quand vous avez revu, le 30, M. le maréchal de Mac-Mahon, lui avez-vous rappelé que vous l'aviez vu la veille?

M. Hulme. — Non. Cela me semblait inutile; car c'était le maréchal lui-même qui m'avait fait dire de lui parler. Il voulait me demander de nouveaux renseignements.

M. le Président. — Je vous autorise à vous retirer.

L'audience est suspendue pendant un quart-d'heure.

L'audience est reprise à quatre heure moins dix minutes.

M. le Président, *à l'agent de service.* — Appelez le témoin Vélizay.

DÉPOSITION DE M. VÉLIZAY.

M. Vélizay (vingt-neuf ans, docteur en médecine). — Le 17 août, je fus informé qu'un convoi de médecins et d'ambulanciers allait partir pour Metz. Je me fis inscrire comme désirant en faire partie. Le lendemain, nous nous éloignâmes de Paris par la ligne du Nord et des Ardennes. Le train s'arrêta à Montmédy; c'était le 19 août; la voie venait d'être coupée. Je dois dire cependant que les dégâts faits par les Prussiens furent promptement réparés. Il était facile de voir qu'ils n'avaient pas été faits par des gens du métier. A Thionville, nous rencontrâmes un homme petit et trapu qui nous demanda comment il pourrait faire parvenir sûrement à Metz une dépêche importante. Il me vint alors l'idée suivante : c'est que l'instrument de chirurgie que voici (il tire de sa poche une sonde) pouvait parfaitement servir à cacher une dépêche; en conséquence, je mis la dépêche entre les deux cylindres de l'instrument. Si M. le président désire que je lui place cette sonde sous les yeux..... (On rit.)

M. le Président. — Non, c'est inutile.

M. Vélizay. — Le 20, nous rencontrâmes un paysan qui nous conseilla de ne pas suivre la Moselle. Nous arrivâmes à un petit village; là il nous fut impossible de continuer notre marche, le pays étant occupé par les Prussiens. Nous attendîmes, puis le lendemain nous marchâmes pendant toute la nuit. Nous arrivâmes enfin. J'eus quelques inquiétudes, mais je ne fus pas inquiété (On rit.)... par les Prussiens.

M. le Président. — La dépêche que vous avez vu partir était du 19. Qui en était porteur?

M. Vélizay. — Un étudiant en médecine.

M. le Président. — Cet étudiant, vous ne l'avez pas rencontré depuis à Metz?

M. Vélizay. — Non, monsieur, mais je le reconnaîtrais s'il était ici. Je suppose qu'il n'a pu arriver à destination, car il ne semblait pas connaître parfaitement le pays.

M. le Président. — L'instrument qui a servi à transporter la dépêche vous appartenait-il?

M. Vélizay. — Je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Cette dépêche a dû partir de la station de Thionville?

M. Vélizay. — Oui, monsieur.

M. Cannesson (charpentier à Longuyon). — Un officier m'a demandé si je voulais communiquer une dépêche au maréchal Bazaine. J'acceptai et je vis le colonel Turnier qui me dit qu'il était impossible d'aller plus loin, la route étant coupée.

M. le Président. — Nous allons maintenant passer à la quatrième catégorie des témoins. Nous avons hier retenu dans la salle des témoins un certain nombre de personnes; elles peuvent maintenant se retirer, à l'exception toutefois des témoins qui sont compris dans la quatrième catégorie. Huissier, appelez M. le général Coffinières?

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL COFFINIÈRES.

M. le Président. — Veuillez éclairer le conseil sur ce que vous savez des opérations militaires entreprises par le maréchal Bazaine entre le 19 août et le 1er septembre inclusivement. Votre déposition doit également porter sur les résolutions prises par le maréchal et les motifs de ces résolutions.

M. le général Coffinières de Nordeck. — A partir du 19, je me suis occupé surtout des ambulances, les blessés étant très-nombreux.

Dans la nuit du 25 au 26, je reçus notification du passage de l'armée. Je me demandai pourquoi l'armée se concentrait sous le fort Saint-Julien; je ne trouvai pas dans mon esprit de réponse satisfaisante à cette question. On savait d'une façon assez vague qu'une armée se formait à Châlons, mais on ne supposait généralement pas qu'un plan commun fût concerté entre les deux armées, car j'ai toujours pensé que les projets de concentration formés à de grandes distances réussissent rarement. Je croyais que l'armée de Chalons se retirerait sur Paris. C'est alors que j'allai trouver le maréchal avec M. Soleille. Le maréchal ne me parut pas avoir reçu de dépêches de l'armée de Châlons; il ne nous en parla pas.

Vers midi, je reçus l'ordre de me rendre au fort Saint-Julien. Je m'y trouvai avec d'autres officiers généraux. M. le maréchal nous demanda notre avis sur la situation. M. le général Soleille pensa que l'armée devait rester sous les murs de Metz, et tous les officiers généraux se rangèrent à son avis. Je pris la parole le dernier : je fis remarquer que la place avait encore besoin de travaux importants. Je n'ai jamais dit cependant, comme on l'a prétendu, que Metz ne pourrait tenir que quinze jours. Je puis affirmer que, pas plus le 19 que le 26, je n'ai été au courant des relations qui ont pu exister entre M. le maréchal Bazaine et M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. le Président. — Dans la brochure du maréchal Bazaine on lit que vous avez exprimé l'avis que Metz ne pourrait tenir qu'un certain nombre de jours très-limité.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je n'ai pas pu dire cela. Je connaissais trop bien la place de Metz pour émettre un pareil avis.

M. le Président. — Quand le maréchal vous a convoqué à Grimont le 26, vous a-t-il dit que c'était sur l'ordre de l'empereur que se tenait cette réunion d'officiers généraux?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne saurais le dire; d'ailleurs le procès-verbal de cette réunion ne m'a jamais été communiqué.

M. le Président. — A-t-on parlé dans cette conférence de l'existence de l'armée de Châlons ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne crois pas. On pensait que cette armée n'était qu'en voie de formation.

M. le Président. — A-t-on fait allusion dans cette réunion aux mouvements de l'armée prussienne, à une certaine distance de Metz ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je n'en ai nul souvenir.

M. le Président. — Le maréchal n'a pas parlé de la mission du commandant Magnan ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne saurais l'affirmer.

M. le Président — Vous a-t-il communiqué la lettre si rassurante de M. le général Soleille sur la situation des approvisionnements et des munitions de l'armée ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Non, monsieur le Président. Du reste, je ne m'occupais que des munitions de la place et non de celles de l'armée. Cette lettre, si elle m'a été communiquée, ne m'a pas frappé.

M. le Président. — Il reste à éclaircir la question des ponts de la Moselle. Une grande partie de ces ponts n'a-t-elle pas été minée ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Ne vous a-t-il pas paru utile de multiplier les ponts de passage de la Moselle ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Les moyens de passage étaient suffisants pour que l'armée pût se porter d'une rive à l'autre. Il y avait cinq ponts par lesquels on pouvait passer. Ce qui a entravé les mouvements des troupes, c'est qu'à un certain endroit toutes les colonnes étaient obligées d'aboutir à un même point sur la route de Saint-Julien. J'ajoute qu'on ne pouvait faire autrement.

M. le Président. — Avant la conférence du 26 août, vous avez vu le général Soleille. Vous ne vous êtes pas entretenu avec lui de la question des munitions ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Non, monsieur le Président. Mes munitions étaient suffisantes; il y avait notamment 400,000 kilogrammes de poudre et 700,000 cartouches.

M. Lachaud. — Est-ce que M. le général Coffinières n'a pas reçu le 25 août, de M. le général Soleille, une note destinée au maréchal Bazaine ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je ne puis dire ni oui ni non ; je ne me le rappelle plus.

M. le Président. — Monsieur le greffier, veuillez donner au conseil lecture de cette note.

M. le greffier :

« ... Il n'est malheureusement que trop vrai que la place de Metz ne peut tenir longtemps ; le fort de Saint-Julien notamment n'est pas terminé. Des batteries prussiennes sont déjà construites en face des forts. Quant à la place de Thionville, elle n'est pas en état non plus de résister à une attaque. »

« Signé : SOLEILLE. »

M. le maréchal Bazaine. — Voudriez-vous avoir l'obligeance de demander, monsieur le Président, au général Coffinières si la réunion des officiers généraux à Saint-Avold n'avait pas été ordonnée par l'empereur.

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je ne sais pas, il me serait impossible de rien affirmer.

M. le Président. — M. le général Soleille étant défaillant, j'ordonne la lecture de sa déposition, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire.

Il résulte de cette déposition :

Qu'à la date du 22 août le général commandant en chef l'artillerie avait exprimé au maréchal Bazaine cette opinion, que l'armée était complétement réapprovisionnée et prête à marcher. Le général explique ensuite de la façon suivante la déclaration qu'il a faite à Grimont le 26 août, à savoir que l'armée du Rhin n'avait de munitions que pour une bataille et qu'il était impossible de la réapprovisionner avec les ressources de la place : « Reprendre le 22 août le mouvement interrompu sur Verdun en se portant plus au nord par Briey, mouvement qui nous rapprochait de nos dépôts et de nos réserves de l'intérieur, était une opération qu'on pouvait encore tenter avec un approvisionnement réduit à quatre-vingt mille coups de canon.

« Mais le 26 août, entreprendre d'opérer un mouvement tout nouveau par Thionville, Longwy et les Ardennes, en prêtant le flanc aux trois armées prussiennes réunies depuis le 16 août, c'était entreprendre une véritable campagne avec un approvisionnement de 84,000 coups de canon. Le mouvement par Verdun avait coûté 72,000 coups de canon ; le mouvement par les Ardennes ne devait-il pas coûter davantage ? L'empereur Napoléon Ier évaluait à 150,000 coups de canon la consommation des grandes batailles de l'Empire ; ses armées étaient, il est vrai, plus nombreuses que l'armée du Rhin, mais l'emploi de l'artillerie, à cette époque, était moins considérable qu'il ne l'a été dans la campagne de 1870. Il comptait pour chaque pièce de canon un double approvisionnement s'élevant à 400 coups en moyenne. Depuis le premier Empire, l'artillerie française a conservé cette règle d'approvisionnement. Or, le 26 août, l'armée du Rhin ne possédait pas la moitié de l'approvisionnement normal ; et cependant il lui aurait fallu livrer de nombreux et sanglants combats pour opérer le mouvement excentrique de retraite par Thionville et les Ardennes. »

M. le Président. — Appelez maintenant le colonel Vasse Saint-Ouen.

DÉPOSITION DE M. LE COLONEL VASSE SAINT-OUEN.

M. le Président. — Vous avez déjà prêté serment ; voulez-vous éclairer le conseil sur les événements qui sont survenus dans la seconde quinzaine du mois d'août ? Vous avez eu connaissance de la note du général Soleille sur les munitions après les batailles du 16 et du 18 août. On lisait dans cette note que les munitions étaient au complet.

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — J'en ai eu connaissance, monsieur le Président.

M. le Président. — Quel était l'approvisionnement de l'armée en munitions au 26 août ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — J'ai cherché à m'éclairer sur la situation du matériel au 26 août. Je ne puis que me référer au relevé des situations, qui se trouve au dossier. Il y avait à cette époque de grandes pertes d'hommes et de chevaux. Le général Soleille a opéré certaines réductions ; dans quelles proportions ont-elles été faites ? c'est ce qu'il me serait impossible de dire exactement. Je me rappelle que le général Soleille avait pour but de rassurer l'armée par sa lettre au maréchal de Mac-Mahon.

M. le Président. — Entre le 22 et le 26 août, aucun événement n'est survenu, de nature à faire changer d'avis M. le général Soleille ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Non, monsieur.

M. le Président. — Le 26, l'armée n'avait-elle pas encore 84,000 coups de canon, c'est-à-dire quatre fois la consommation de la bataille de Rezonville ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je ne puis donner que mon appréciation ; à mon avis, il devait y avoir, en effet, environ 84,000 coups de canon.

M. le maréchal Bazaine. — La note de M. le général Soleille n'a-t-elle pas été communiquée aux généraux commandant les corps d'armée ?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — C'est possible ; mais ce n'est pas par l'intermédiaire du général Soleille ; ce ne peut être que par l'intermédiaire des commandants des corps d'armée.

DÉPOSITION DU COLONEL SERS.

M. le Président. — Savez vous pourquoi M. le général Soleille a, du 22 au 26 août, changé d'appréciation sur l'existence des munitions ?

M. le colonel Sers. — J'ignore complétement les motifs du changement d'appréciation de M. le général Soleille.

M. le Président. — Avez-vous coopéré au travail fait le 26 août par le général ?

M. le colonel Sers. — Je me rappelle avoir été à l'arsenal de Metz et j'ai, avec le colonel de Girels, vérifié ce qui pouvait nous rester d'approvisionnement.

M. le Président. — La séance est levée. L'audience sera reprise demain à midi.

AUDIENCE DU 8 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

La séance est ouverte à midi un quart ; le conseil entend les témoins qui ont assisté à la conférence du 26 août, à la ferme de Grimont, et qui ont pris part aux opérations du 31 août et du 1er septembre.

DÉPOSITION DU MARÉCHAL CANROBERT.

M. le Président. — Le conseil désire vous entendre sur les opérations militaires qui ont été faites du 19 août au 1er septembre ; il vous prie de donner des détails sur les ordres que vous avez reçus dans cette période, sur l'esprit et les motifs de ces ordres et sur les conférences qui ont eu lieu à la même époque.

M. le maréchal Canrobert. — Après les batailles du 16 et du 18 août, j'occupais de bonnes positions du côté de Woippy. Vers le 25, je reçus ordre de me tenir prêt à partir le 26. Mon corps était sur la rive gauche de la Moselle. Pour passer sur la rive droite, il y avait deux ponts de chevalets ; ces deux ponts étaient affectés au passage des 4e et 6e corps. A cinq heures et demie je commençais le passage, et vers neuf heures un quart le passage était effectué. Il y avait un troisième pont qui n'a pas servi ; cela a pu occasionner quelque retard. Nous avons débouché en avant de Saint-Julien, où nous sommes arrivés vers onze heures et demie. Un orage épouvantable nous a surpris au moment où nous gravissions les hauteurs ; je reçus l'ordre de me rendre au château de Grimont ; nous y trouvâmes M. le maréchal, et voici exactement ce qui s'est passé, aussi exactement qu'il m'est possible de m'en souvenir après trois ans :

M. le maréchal nous dit que le mauvais temps ne permettait pas de donner suite, momentanément, aux opérations projetées. « Je vais vous tenir au courant, nous dit M. le maréchal, de la situation. » Le général Coffinières, gouverneur de Metz, avait annoncé que la place était dans des conditions imparfaites de défense.

M. le maréchal nous fit également part de la communication du général Soleille, commandant l'artillerie, qui lui avait dit qu'il n'y avait plus de munitions que pour une seule bataille.

L'armée, dans la journée du 26 août, devait probablement agir du côté de Thionville ; dans ce cas, nous devions nous attendre à livrer plusieurs batailles avant d'atteindre cet objectif. Mais la principale préoccupation des chefs de corps portait sur deux points : 1° le danger pour la place de Metz, par suite de l'éloignement de l'armée ; 2° le danger pour l'armée de manquer de munitions si elle avait plusieurs batailles à livrer. Dans ces circonstances, j'étais d'avis de rester momentanément sous Metz. Nous donnerions des coups de griffes d'un côté et de l'autre ; nous tiendrions ainsi le soldat en haleine pour empêcher le découragement et nous intimiderions l'ennemi.

Ces opérations souvent renouvelées devaient élargir le cercle des approvisionnements. Dans la conférence du 27 août, on ne parla pas d'autre chose. Il ne fut nullement question de l'armée du Nord et du maréchal Mac-Mahon ; pour moi, elle n'existait pas, je ne croyais pas qu'on eût pu l'organiser aussi vite. On n'en a pas parlé du tout.

Quelques jours après, je vis le colonel Lewal, avec lequel j'avais des rapports assez fréquents parce qu'il avait été mon aide de camp dans la campagne d'Italie. C'est un officier d'un grand mérite et très-travailleur. Il vint à causer avec moi des opérations que l'armée avait faites sur la rive droite de la Moselle. « Quel malheur, lui dis-je, que, le 26, nous n'ayons pas poussé à fond notre attaque ! — Le malheur est plus grand que vous ne croyez, » me répondit-il ; et alors il me raconta ce qu'on savait à Metz, que le maréchal de Mac-Mahon était en marche pour faire sa jonction avec nous.

Je l'arrêtai aussitôt en disant : « Racontez cela à d'autres, je n'en crois rien. » Je ne le croyais pas en effet, la chose ne me paraissait pas probable. Plus tard, quand les maréchaux de France furent envoyés à Cassel, contrairement à la convention qui avait été faite avec l'ennemi, je protestai contre cet ordre, même auprès du prince Frédéric-Charles.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 8 NOVEMBRE (SUITE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

qui me répondit qu'il n'y pouvait rien, que c'était un ordre royal.

A Cassel, j'eus l'honneur de rencontrer notre ancien général en chef; j'avais sur le cœur ce que m'avais raconté le colonel Lewal et j'en fis part au maréchal :

« On m'a dit, monsieur le maréchal, que le 26 août, lorsque vous nous avez réunis à la ferme de Grimont, vous connaissiez le mouvement que faisait vers nous le maréchal de Mac-Mahon. »

Le maréchal Bazaine me répondit avec le plus grand calme :

« Oh! non, je ne connaissais pas ce mouvement le 26; je n'avais pas de nouvelles de Mac-Mahon; je ne savais absolument rien. »

La réponse que me fit M. le maréchal Bazaine dans cette occasion fut très-affirmative.

Le 26 août, nous rentrâmes dans nos positions vers six heures et demie.

Le 29 ou le 30, je reçus ordre de mouvement pour occuper les mêmes positions que le 26. J'arrivai en avant de Saint-Julien, vers deux ou trois heures à peu près (en campagne, on n'a pas toujours le loisir de consulter une horloge ou une montre). Le maréchal réunit les chefs de corps sur la route de Sainte-Barbe; là, avec son calme habituel au milieu du danger, il nous donna ses instructions : le maréchal Le Bœuf devait attaquer Sainte-Barbe; il devait être appuyé par le général Frossard.

A gauche, le général Ladmirault. Le corps Canrobert devait attendre pour prononcer son mouvement que le corps Ladmirault eût pris Servigny.

Pourquoi ne l'a-t-on pas pris? Je n'en sais rien; il ne m'appartient pas d'en rechercher les causes.

Jamais l'armée de Metz n'a perdu un drapeau. Ce jour-là, nous nous sommes emparés de canons prussiens. Nous couchâmes sur le champ de bataille. Le lendemain matin, le combat recommença par une canonnade terrible du côté des Prussiens.

Dans les instructions pour cette journée, le maréchal disait : « Prenez vos dispositions pour le mieux. Si c'est possible, allez en avant; si au contraire vous rencontrez une trop grande résistance, tenez bon jusqu'à ce que je vous envoie l'ordre de battre en retraite. »

Les soldats étaient en tirailleurs et se dissimulaient. En avant de l'artillerie, il y avait là des francs-tireurs qui ont été très-utiles, et qui, dans bien des circonstances, nous ont rendu service.

Pendant le combat du 1er septembre, j'envoyai le colonel Loncher demander des ordres au maréchal. Il le trouva sur le champ de bataille; les boulets tombaient autour de lui; il répondit : « Je n'ai pas d'ordres à vous donner. »

La droite de l'armée ne gagnait pas de terrain.

Le commandant du 4e corps avait fait avertir le maréchal qu'il était foudroyé. Nous restions cependant sur nos positions sans reculer, quand, vers onze heures ou midi, nous reçûmes l'ordre de battre en retraite.

La retraite s'effectua par échelons, et l'armée descendit par la rampe de Saint-Julien.

M. le Président. — A partir du 19, savez-vous si on s'est occupé de réapprovisionner l'armée et de reconstituer les cadres désorganisés par les batailles précédentes ?

Quant au passage de la Moselle pour aller de la rive gauche à la rive droite, si l'armée avait dû rester plus longtemps dans ses positions centrales, ne croyez-vous pas qu'il eût été nécessaire de prendre d'autres mesures que celles qui avaient été prises jusque-là ?

M. le maréchal Canrobert. — Si le camp retranché avait dû servir de pivot autour duquel l'armée aurait été appelée à manœuvrer, il aurait fallu plus de ponts; les ponts en aval de Metz, en passant par l'île de Chambière, eussent été insuffisants, car il y avait après l'île un autre bras à traverser, et tous les corps venaient s'engouffrer dans le même passage au bas des hauteurs qui vont à Saint-Julien; le passage n'était donc pas très-facile. On pouvait faire autre chose.

M. le Président. — Avant la conférence du 26 août, dans la ferme de Grimont, avez-vous eu connaissance de la lettre écrite le 22 par le général Soleille au maréchal Bazaine pour lui annoncer que les corps étaient réapprovisionnés en munitions; pourriez-vous dire quel était l'esprit de cette communication et si elle n'était pas faite dans le but de rassurer l'armée en lui faisant savoir qu'elle avait les munitions nécessaires ?

M. le maréchal Canrobert. — Je ne me rappelle que vaguement ce qui a été dit à ce sujet; on nous avait prévenus que les ressources en cartouches et gargousses étaient bonnes, que les munitions d'artillerie avaient été augmentées, enfin que nous étions réapprovisionnés; je le croyais bien du reste par moi-même. Le 21 août, on m'a amené des mitrail-

leuses, des pièces de 12 et des approvisionnements; il devait en être de même des autres corps.

M le Président. — Vous n'avez eu connaissance que des conclusions générales de la lettre du général Soleille qui annonçait ce réapprovisionnement; vous n'en avez pas connu tout le contenu? Lorsque, le 20 août, à la conférence de Grimont, le général Soleille a dit qu'il n'y avait plus de munitions que pour une seule bataille, vous avez pu croire que la communication de sa lettre du 22 avait été faite pour rassurer l'armée?

M. le maréchal Canrobert. — Si nous avions été bien convaincus que l'armée était suffisamment pourvue de munitions, nous aurions dit le 26 au général Soleille : « Vous avez dit le 22 que l'approvisionnement était au complet, et maintenant vous nous dites qu'il n'y a de munitions que pour une bataille. » Personne n'a fait d'observation là-dessus; mes camarades ont cru que la lettre sur les approvisionnements se rapportait aux corps d'armée et non à la réserve générale.

M. le Président. — Lorsque le 26 vous avez entendu le général Soleille dire qu'il n'y avait de munitions que pour une seule bataille, quelle a été votre impression?

M. le maréchal Canrobert. — Je ne me suis pas appesanti sur ce point, mon attention n'a pas été spécialement attirée de ce côté, parce que je savais que mon artillerie était approvisionnée après le 18; si nous avions su d'ailleurs que le maréchal de Mac-Mahon était en marche de notre côté, nous n'aurions pas calculé nos cartouches et nous serions partis.

M. le Président. — Le 26, vous n'aviez donc aucune nouvelle du maréchal de Mac-Mahon, vous n'aviez pas même connaissance d'une dépêche annonçant que le maréchal organisait son armée?

M. le maréchal Canrobert. — Personne n'a parlé de cela. Lorsqu'un général en chef fait l'honneur à ses subordonnés de leur faire des communications, ceux-ci ne pensent pas à l'interroger, leur devoir est d'écouter, surtout quand on a affaire au maréchal, qui est bon et en qui nous avions confiance. On n'a pas pensé à cela.

M. le Président. — Je m'explique parfaitement cette manière d'agir dans une réunion ordinaire pour des renseignements de détail; mais la réunion du 26 n'avait pas le caractère d'un rapport ordinaire. M. le maréchal voulait vous initier à ses projets, et sollicitait vos avis, si j'en juge par le procès-verbal qui a été dressé de cette conférence.

M. le maréchal Canrobert. — Les procès-verbaux n'ont pas été lus à la conférence; quant à l'armée du maréchal de Mac-Mahon, je ne croyais pas à son existence; je ne pensais pas qu'elle pût être organisée aussi vite.

M. le Président. — M. le maréchal ne vous a rien dit du mouvement du maréchal de Mac-Mahon; c'est par le colonel Lewal que, quinze ou vingt jours plus tard, vous avez entendu parler de ce mouvement; avant on ne vous en avait jamais parlé?

M. le maréchal Canrobert. — C'est le colonel Lewal qui le premier m'en a parlé.

M. le Président. — Dans des bulletins transmis à l'état-major général, je remarque qu'il y avait des indications exactes sur le mouvement des armées prussiennes; à la date du 23 août, M. le maréchal Bazaine mande à l'empereur qu'il n'a sur la gauche que les armées du prince Frédéric-Charles et de Steinmetz; on ne vous a rien dit de ce mouvement, qui semblait indiquer que le reste des forces prussiennes opérait dans l'intérieur du pays?

M. le maréchal Canrobert. — Je n'en ai aucune souvenance.

M. le Président. — Ainsi, le 26 août, il n'a été question que de ces deux points : 1° les munitions de guerre; 2° l'état de la place de Metz et sa situation si l'armée l'abandonnait.

M. le maréchal Canrobert. — Absolument.

M. le Président. — Le maréchal a dit le 26 que le mauvais temps empêchait de continuer les opérations; en trouvant ce jour-là l'ennemi peu nombreux sur la rive droite, n'a-t-il pas été inquiet au sujet de la rive gauche et n'a-t-il pas cru à une attaque de ce côté?

M. le maréchal Canrobert. — Les Prussiens étaient dans les bois, je n'ai pas eu d'inquiétude pour une attaque sur la rive gauche.

M. le Président. — Vous souvenez-vous que les ordres exécutés le 31 août eussent été donnés pour le 30, et pouvez-vous expliquer le retard qui se serait produit?

M. le maréchal Canrobert. — La pluie du 26 a duré le 27, le 28 et le 29, et je crois qu'elle a retardé d'un jour l'attaque du 31, mais je ne l'affirme pas.

M. le Président. — Entre le 26 et le 31 août, a-t-il été pris des mesures pour que le passage de la Moselle fût plus facile?

M. le maréchal Canrobert. — Le passage était un tout petit peu plus facile le 31 que le 26; il y avait un pont de plus et on avait pratiqué une rampe sur la rive gauche; mais sur la droite il y avait le même encombrement.

M. le Président. — Avez-vous reçu des ordres directs le 31 au soir?

M. le maréchal Canrobert. — Dans la nuit du 31, mais pas des ordres écrits.

M. le Président. — Vous avez reçu un ordre verbal?

M. le maréchal Canrobert. — Oui, monsieur le Président : dans la nuit du 31 au 1er, je reçus l'ordre d'observer l'ennemi, de regarder et de tenir dans mes positions.

M. le Président. — Quand vous avez reçu cet ordre, quelle a été votre impression?

M. le maréchal Canrobert. — J'ai compris que nous n'irions pas bien loin.

M. le Président. — M. le maréchal vous a-t-il parlé du maréchal de Mac-Mahon?

M. le maréchal Canrobert. — Quand M. le maréchal donna ses instructions pour attaquer le 31, il nous dit que le maréchal de Mac-Mahon faisait un mouvement de notre côté.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin a parlé de l'affaiblissement des cadres de l'armée; le 26 août, avait-on reconstitué ces cadres?

M. le maréchal Canrobert. — Je ne sais pas si le 26 tous les régiments étaient commandés par des colonels, mais le maréchal avait des pouvoirs pour faire des nominations et il avait dû donner des ordres pour reconstituer les cadres.

M. le général Guiod. — Le maréchal a dit que l'orage du 26 avait arrêté la marche des opérations.

M. le maréchal Canrobert. — J'ai dit que l'orage avait été très-violent et je crois que, dans la conférence de Grimont, M. le maréchal a dit qu'il était impossible en ce moment de continuer la journée; dans mon opinion cet orage n'était pas un obstacle insurmontable, mais il apportait un grave empêchement : c'était un orage épouvantable; le vent venait du côté des Prussiens, c'était un avantage matériel pour l'ennemi.

M. le général Guiod. — La pluie a-t-elle continué le 27, le

28 et le 29, de telle façon que les opérations fussent impossibles?

M. le maréchal Canrobert. — Sur mes notes, j'ai marqué que la pluie avait persisté le 27, le 28 et le 29, et j'attribue à cette pluie le retard apporté au mouvement de l'armée; je crois que c'est ce qui a décidé le maréchal à surseoir au départ des troupes le 30.

Me Lachaud. — Le témoin se souvient-il que le 26 le général Coffinières ait dit que la place de Metz était dans un tel état, qu'elle ne pouvait tenir plus de quinze jours, si elle était livrée à elle-même?

M. le maréchal Canrobert. — Il m'est difficile de dire s'il a parlé de douze ou quinze jours. Je certifie que le général Coffinières a représenté que l'armée était momentanément le salut de la place; que les défenses n'étaient pas complètes, ni l'armement non plus.

Me Lachaud. — Dans sa déposition, le maréchal Canrobert a parlé de douze ou quinze jours.

M. le maréchal Canrobert. — Je n'ai pas affirmé. Après trois ans, il est difficile d'être aussi précis. Pour moi, ma conviction est que le général Coffinières croyait avoir besoin de l'armée pour défendre la place.

M. le général de Chabaud-Latour. — Le maréchal vient de dire que le général Coffinières croyait que l'armée était nécessaire pour défendre la place, qui n'aurait pu se défendre plus de douze ou quinze jours, livrée à elle même. N'était-ce pas seulement pour compléter la défense de la place que le général Coffinières demandait que l'armée restât encore douze ou quinze jours de plus sous Metz? je ne crois pas que le gouverneur de Metz ait voulu dire que la place ne pourrait pas tenir plus de quinze jours; ce sont deux idées bien différentes.

M. le maréchal Canrobert. — Le général Coffinières désirait que l'armée restât pour compléter la défense de Metz; il n'était pas seul à considérer son état de défense comme insuffisant.

DÉPOSITION DU MARÉCHAL LE BŒUF.

M. le maréchal Le Bœuf. — Mon corps d'armée était placé après le 19 sur les plateaux situés entre les forts de Saint-Quentin et de Plappeville; le 22, je reçus ordre de passer sur la droite de la Moselle; je laissai une division pour occuper les plateaux que nous quittions.

Dans l'après-midi, je reçus l'ordre d'envoyer cette division à Montigny occuper la ligne du chemin de fer.

Lorsque j'arrivai à la rampe de Saint-Julien, mes lignes me parurent trop rapprochées du fort Saint-Julien, et je demandai au maréchal l'autorisation de les étendre en avant.

Le 26, ordre me fut donné d'attaquer. Je lançai des tirailleurs vers le bois de Colombey. J'eus vingt hommes mis hors de combat, et j'occupai Noisseville sans résistance.

Vers deux heures je fus appelé au château de Grimont. C'est dans cette conférence que, pour la première fois, j'appris l'intention du maréchal de rester sous Metz. Le général Soleille exposa que l'armée manquait de munitions; qu'elle aurait plusieurs batailles à soutenir si elle sortait de ses positions, ce qui constituait pour elle un grand danger; étant sans munitions, il était plus sage, selon lui, de rester sous Metz: on immobiliserait ainsi 200,000 soldats ennemis.

Quant aux munitions, je crois, moi, que nous en avions pour trois ou quatre batailles; la place de Metz pouvait, selon moi, soutenir des attaques sérieuses. Ce qui me préoccupait le plus, c'était la question des vivres. Au commencement de la guerre il était difficile de prévoir l'arrivée de plus de 200,000 hommes dans la ville.

La conclusion de la conférence fut qu'il fallait rester provisoirement sous Metz. La pluie avait détrempé le sol; la marche était difficile; il fallait aller à l'ennemi qui, lui, n'avait pas à bouger. Nous fûmes unanimes sur ce point, qu'il fallait ajourner les opérations projetées.

Après la conférence, je restai un instant avec le maréchal et je lui dis: « Voulez-vous sérieusement aller vers Thionville? il me semble qu'il y a une meilleure direction à prendre vers le sud-est. » Le maréchal était de mon avis au point de vue stratégique.

Le 29 août, je reçus ordre de reprendre les mêmes positions que le 26. Dès le matin du 30, je reçus contre-ordre.

Dans ma pensée, le maréchal voulait pousser son mouvement en avant; cela résultait de plusieurs mesures, de plusieurs détails, particulièrement de l'ordre d'alléger les bagages. Le 31, à huit heures du matin, le 2e corps étant en réserve, un bataillon fut lancé dans le bois de Colombey; je reconnus que l'ennemi y avait amené depuis le 26 des forces importantes.

Vers dix heures je chassai l'ennemi devant moi; vers deux heures, je reçus l'ordre d'aller sur la route de Sainte-Barbe pour recevoir des instructions; là se trouvaient les autres commandants de corps. Le maréchal nous communiqua deux télégrammes, l'un du 19 août indiquant la marche de l'armée de Châlons vers l'ouest, l'autre annonçant la position de certains corps de cette armée. Le maréchal nous dit qu'il fallait percer les lignes et fit appel à notre énergie.

Le maréchal nous dit d'attendre le signal qui serait donné par deux coups de canon; je retournai à mon corps. Il était convenu que le général Frossard m'appuierait, en occupant la route de Sarrebruck; un officier vint me demander, de la part du maréchal, pourquoi je n'attaquais pas. Je lui dis que j'attendais le signal convenu; je dirigeai aussitôt mon attaque vers Monthois, où mes dragons pénétrèrent après une résistance énergique des Prussiens; je m'emparai également de Noisy, et je continuai ma marche vers Noisseville; l'ennemi s'y était fortement retranché; vers six heures et demie j'en étais maître.

En ce moment, le 3e corps reçut l'ordre de se diriger sur Servigny; l'artillerie ennemie entretenait toujours un feu vigoureux, qui fut éteint par nos batteries, admirablement soutenues par nos tirailleurs, surtout par le 95e régiment de ligne dont je me plais à reconnaître l'intrépidité. Le général Bettmann, avec la 3e division, marcha sur Versigny, mais à la nuit il fut repoussé; la 4e division était appelée à gauche par le général de Ladmirault; je donnai ordre au général Eymard d'appuyer le 4e corps, et il attaqua vivement l'ennemi.

Pendant ce temps, le 2e corps surveillait la droite de l'armée, une division arriva de nuit à Monthois, je m'occupai de fortifier Noisseville, le général Eymard fut chargé de mettre un peu d'ordre à Servigny où il y avait une grande confusion de troupes. Le général Eymard s'acquitta de sa mission avec courage et habileté; il restait une maison crénelée occupée par l'ennemi; par suite d'un mouvement malheureux, nos troupes ne purent soutenir un retour offensif de l'ennemi: Servigny était en flammes; il y eut un mouvement de recul, malgré les efforts courageux du général Eymard, qui fut obligé de reculer dans les ravins de Servigny; à onze heures du soir, la 1re division était à Noisseville, la 3e et la 4e division dans les ravins; je rendis compte au maréchal pendant la nuit de ce qui se passait. Je pensais que si

on voulait reprendre Servigny, il fallait donner de nouvelles troupes. Pendant la nuit, je vis un officier prussien prisonnier : comme tous les officiers allemands, il parlait peu ; il disait que de nombreuses troupes convergeaient vers Courcelles.

Le lendemain matin, vers cinq ou six heures, un officier, le colonel Fay, de l'état-major général, arriva et dit qu'il n'y avait rien de changé dans les ordres de la veille, que les 3e et 4e corps devaient reprendre l'offensive : si on trouvait une résistance trop grande on se retirerait; mais il fallait tenir le plus longtemps possible. Aussitôt je demandai la division qui était du côté du fort Queuleu, et qui n'y faisait pas grand'chose. Le maréchal refusa; cependant il mit le 2e corps à mes ordres. Aussitôt, je me rendis seul en avant de Servigny, pour reconnaître la position : elle était fortement occupée ; de là, j'allai à Noisseville : le feu s'ouvrait avec une violence très-grande.

Dans la matinée, une division du 2e corps se trouvant compromise à droite, je fis un mouvement en arrière ; la division recula jusqu'à la hauteur de Monthois, nous perdîmes ainsi 1,500 mètres. L'ennemi en profita pour occuper immédiatement un espace laissé libre, de sorte que les troupes se trouvaient au centre, à Noisseville, au milieu du feu : je fis prévenir le maréchal de la situation ; un mouvement de retraite des tirailleurs se fit sur la droite : je leur fis reprendre leur position. La division du 2e corps, qui était revenue en arrière de Monthois, n'avait pas d'artillerie.

Dans la journée du 1er septembre l'artillerie eut un petit rôle : les crêtes étaient occupées par l'ennemi ; je perdais beaucoup de monde ; vers neuf heures trois quarts je crus ne pas devoir rester plus longtemps : je me conformai à l'ordre reçu le matin ; j'écrivis au maréchal que ma droite était découverte : la retraite commença à dix heures et demie, mais la position ne fut abandonnée qu'à la dernière extrémité.

M. le Président. — Vous avez parlé d'un ordre reçu dans la matinée, dans lequel il était dit qu'il n'y avait rien de changé; cet ordre était-il écrit ou verbal?

M. le maréchal Le Bœuf. — L'officier qui me communiqua cet ordre tenait un calepin ouvert ; je ne sais si l'ordre s'y trouvait consigné. « Je dois ajouter, me dit-il confidentiellement et à voix basse, que le maréchal vous ordonne de vous retirer si vous trouvez une trop grande résistance. »

Le colonel Dornaut était avec moi, et, lorsqu'il y a deux ans j'ai été appelé devant le conseil d'enquête, j'ai fait appel à ses souvenirs, qui ont été conformes aux miens.

Ma position était intenable ; mes pertes dépassaient les avantages qu'on pouvait espérer. Dans cette journée, le 3e corps a perdu 2,360 hommes ; le reste de l'armée en a perdu 1,180 ; le 3e corps, 110 officiers sur 142, chiffre total.

M. le Président. — Quelle était l'appréciation des commandants de corps au sujet de la retraite dans la journée du 26? Vous avez dit que la violence de la pluie, de l'orage en avait été cause?

M. le maréchal Le Bœuf. — Franchement, mon avis est qu'on pouvait marcher, mais c'était difficile.

M. le Président. — Le 26, pouvait-on conserver les positions occupées?

M. le maréchal Le Bœuf. — On le pouvait.

M. le Président. — Les instructions du 29 indiquaient-elles l'intention de marcher en avant? Ces instructions laissaient-elles du doute sur le but de l'opération?

M. le maréchal Le Bœuf. — Non, le maréchal voulait percer les lignes le 31.

M. le Président. — Vous avez raconté que le maréchal vous avait communiqué deux dépêches remises le 29, l'une datée du 19 annonçant la marche du maréchal de Mac-Mahon. Vous souvenez-vous que le 26 on vous ait renseigné sur la marche du maréchal, ou tout au moins sur l'organisation de son armée?

M. le maréchal Le Bœuf. — Non, monsieur le Président, il n'a pas été question des forces que le maréchal réorganisait : c'était une question oiseuse ; on ne le savait pas, rien n'indiquait l'existence de cette armée.

M. le Président. — Si le 26 ces dépêches avaient été communiquées, croyez-vous qu'on eût opiné autrement dans la conférence?

M. le maréchal Le Bœuf. — Certainement, si on avait connu la marche du maréchal de Mac-Mahon, personne n'aurait hésité à marcher de son côté. Notre marche aurait été assez difficile, si nous avions ignoré la direction prise par le maréchal de Mac-Mahon ; mais on aurait pu se risquer, sachant que son armée était en opérations. Quant à moi, je croyais que l'armée de Châlons marcherait sur Paris ; avec cette opinion, si on l'avait eue, on aurait dû faire l'armée de Metz indépendante. Je crois qu'en nommant le maréchal Bazaine généralissime des deux armées, sa tâche était énorme à cause de l'éloignement.

Metz avec ses 160,000 hommes devait être indépendant; le maréchal aurait manœuvré autrement et peut-être d'une manière plus utile; il aurait dirigé son armée vers le sud-est. Ceci est une opinion qui m'est personnelle.

M. le Président. — Dans la conférence du 26, a-t-il été fait allusion aux mouvements des armées prussiennes? On savait que devant Metz il ne restait que les armées du prince Frédéric-Charles et de Steinmetz : on pouvait conclure qu'une partie des forces prussiennes étaient employées dans l'intérieur du pays. Votre attention a-t-elle été appelée sur ce point?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je ne crois pas ; ma pensée était que le centre de résistance était à Paris; deux cent mille Prussiens composaient l'effectif des armées du prince Frédéric-Charles et de Steinmetz.

M. le Président. — Vous a-t-on parlé des renseignements contenus dans la lettre que le général Soleille a écrite, le 22 août, à M. le maréchal?

M. le maréchal Le Bœuf. — Non, je n'ai pas eu connaissance de cette lettre. Nous ne sommes pas autorisés à nous plaindre du défaut de ces communications, non; mais si nos approvisionnements faisaient défaut, le devoir de ceux qui en étaient chargés était de nous le dire : il eût été très-utile de posséder ces renseignements.

A la bataille de Rezonville, où l'on a beaucoup tiré, on a tiré vingt-cinq mille obus ; le 18 août vingt-deux mille obus ; il en restait au moins pour trois batailles; je ne parle pas de la mitraille ordinaire. Nos mitrailleuses étaient largement approvisionnées, les mitrailleuses dont on s'est d'abord trop engoué et que l'on a trop décriées depuis ; ce sont des engins terribles quand on s'en sert à propos.

M. le Président. — Avez-vous eu l'idée de contester les renseignements fournis le 26 par le général Soleille?

M. le maréchal Le Bœuf. — Oui ; mais je ne l'ai pas fait : j'étais dominé par la question des vivres. Quant à la légende du manque de munitions, ce n'était pas une raison sérieuse ; c'était une raison mise en avant pour en couvrir d'autres.

M. le Président. — Dans le dossier, il y a des documents

qui font croire que des inquiétudes existaient déjà au moment où vous étiez major général de l'armée.

M. le maréchal Le Bœuf. — Jamais je n'ai eu d'inquiétude au sujet des munitions. L'artillerie française a toujours eu une trop grande préoccupation des munitions. En Italie, tel corps qui s'était battu manquait de munitions : ce corps avait tiré 200 obus, et il en avait 2,000 ; il lui en restait donc 1,800.

A Rezonville, une section se retirait ; je dis à l'officier : « Où allez-vous ? » Il me répondit : « Les coffres sont vides ; » ils étaient pleins. Notre armée si brillante manque-t-elle de confiance, on dit qu'on manque de munitions : ce mot court les rangs sans motifs et sème le découragement.

Les Prussiens, en moyenne, consommaient sept cartouches par homme ; chez nous, dans les premiers engagements, on en brûlait quinze et seize par homme, et cependant on manquait de munitions, quoique chaque homme eût cent cartouches (j'ai fait porter ce chiffre à cent quarante-quatre pour l'armée du Rhin).

M. le Président. — Vous avez dit qu'il y avait des munitions pour trois ou quatre batailles ; la moyenne des cartouches consommées n'est pas élevée, cependant il y a une difficulté inhérente aux armes actuellement employées. Quand il y avait un engagement considérable, a-t-il été pris des mesures pour, après les engagements, faire la répartition égale entre tous les corps ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Avant la guerre, les munitions d'infanterie étaient traînées, pour chaque bataillon, à la suite de l'artillerie, le canon était l'enseigne de la cartouche ; le capitaine d'artillerie négligeait quelquefois les cartouches pour s'occuper de sa batterie ; ces réserves étaient à la disposition du général de division.

M. le Président. — Mais pour répartir les cartouches des corps qui n'avaient pas été engagés à ceux qui s'étaient battus, que faisait-on ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Chaque corps a son parc de réserve de cent cartouches par homme ; on peut faire passer d'un corps à un autre les munitions.

M. le Président. — Il y a une lettre du 12 août, du général Lebrun au général Soleille, qui montre l'empereur inquiet sur le nombre de cartouches d'infanterie à Metz.

M. le maréchal Le Bœuf. — J'avais donné ordre de ne pas laisser partir un seul soldat sans son approvisionnement de cartouches ; en même temps, j'ordonnai l'embarquement immédiat des soldats ; il s'en suivit qu'en arrivant à Metz, sans cartouches, il fallut en prendre sur les approvisionnements de la place de Metz, qui diminuèrent ; ces approvisionnements furent réduits un moment à cinq millions de cartouches. La place de Metz, ainsi réduite, fut complétée par le ministre de la guerre.

Le ministre avait donné ordre de faire converger sur Toul les parcs de campagne, l'intention étant de franchir le Rhin ; c'était naturel.

L'ordre fut modifié ; les batteries furent organisées dans les arsenaux mêmes.

Mon opinion était qu'il y avait des munitions d'artillerie pour trois ou quatre batailles et des munitions d'infanterie pour sept ou huit batailles.

L'artillerie avait perdu des chevaux et des hommes, mais les Prussiens aussi. J'étais sans inquiétude pour les chevaux, les convoyeurs nous en auraient fournis ; le manque d'hommes ne se faisait pas sentir.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL LADMIRAULT.

Le 26, à six heures du matin, nous traversâmes la Moselle. Je fut convoqué au château de Grimont.

(Le témoin raconte ici ce qui s'est passé dans la conférence du 26 août ; il expose ensuite la part qu'il a prise aux journées du 31 au 1er septembre, à Servigny et à Plaise.)

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL FROSSARD.

M. le général Frossard. — Le 2e corps, que j'avais l'honneur de commander, est resté sur la rive gauche de la Moselle du 13 au 25 août, sur les positions de Chazelles et Longeville. Dans la nuit du 25, je reçus l'ordre de concentrer mes troupes sur la rive droite ; je laissai un régiment dans les positions que nous quittions, afin de tromper l'ennemi ; je traversai Metz, et, vers six heures, j'occupai la position qui m'était assignée, ma droite s'appuyant à la ferme qui se trouve sur la route de Sarrebruck ; le 2e corps devait marcher en arrière du 3e ; nous enlevâmes un poste prussien qui était au château de Colombey, et je fis évacuer une vingtaine de blessés que l'ennemi y laissa.

Vers deux heures, je fus convoqué par M. maréchal au château, à la ferme de Grimont ; le maréchal nous fit part d'une résolution qui lui avait été inspirée par un entretien qu'il avait eu avec le général Soleille et le général Coffinières ; il voulait avoir notre avis ; il s'agissait de savoir si on resterait sous Metz.

M. le maréchal donna la parole aux généraux Soleille et Coffinières pour exposer les considérations qu'ils lui avaient présentées le matin. Le général Soleille dit qu'il n'y avait de munitions que pour une grande bataille ; qu'il y avait certains avantages à rester momentanément sous Metz et à attendre de meilleures circonstances dont on pourrait tirer parti.

Le général Coffinières parla dans le même sens, et il ajouta que la place de Metz n'était pas suffisamment en état de défense, qu'il ne fallait pas la laisser encore à ses propres forces, que pendant quelque temps l'armée devait la protéger.

Je donnai ensuite mon avis ; il ne m'appartenait pas de contester les raisons que donnait le général Soleille relativement aux munitions. Je partageais l'avis du général Coffinières sur l'insuffisance des moyens de défendre la place. Les forts, en effet, n'étaient pas en état. J'ajoutais que le 2e corps avait éprouvé des pertes considérables ; il y avait des régiments sans colonels : le huitième régiment de ligne, entre autres, était commandé par un capitaine. Il fallait quelques jours pour combler les cadres. Mais il ne s'agissait que d'un séjour momentané sous Metz ; les opinions furent unanimes dans ce sens, et le maréchal indiqua à chacun de nous ses positions.

Le 26, si on avait marché en avant, je crois que nous aurions eu un succès ; les corps arrivèrent les uns après les autres : le 3e corps seul était en ligne à sept heures du matin. Le 30, je reçus l'ordre de reprendre la même ligne de bataille que le 26 ; le 2e corps devait, comme ce jour-là, appuyer le 3e. Vers les sept heures du matin, nous arrivâmes sur nos positions de bataille ; nous traversâmes la Seille en veillant sur notre droite, car, vers le sud, l'ennemi se montrait en force. Le 3e corps avait laissé une division en position, face au village de Hersy.

La journée se passa sans que l'ennemi nous attaquât. Vers

deux heures, le maréchal nous convoqua en avant de l'aile gauche ; il nous communiqua deux dépêches du 29 et du 30. Cette dernière disait que divers corps de l'armée de Châlons étaient du côté de Stenay. Le maréchal décida qu'on attaquerait immédiatement l'ennemi ; nous devions nous diriger sur Thionville. L'attaque n'eut lieu que vers quatre heures. Elle eut un certain succès d'abord ; mais le général Le Bœuf, sentant que ses troupes faiblissaient, me demanda une division, que je lui envoyai. Nous finîmes par garder nos positions.

M. le Président. — Vous avez reçu d'ordre de vous retirer dans la journée du 1er septembre ?

M. le général Frossard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez pas reçu d'ordre confidentiel dans la nuit du 31 août au 1er septembre ?

M. le général Frossard. — Non, monsieur. Cet ordre a été envoyé au maréchal Le Bœuf.

M. le Président. — Pensez-vous que l'ennemi ait mis à profit cette circonstance que l'objectif de l'attaque était le même le 30 septembre que le 26 ?

M. le général Frossard. — Oui, certainement, car des ouvrages avaient été construits par les Prussiens à l'endroit où nous les avions attaqués le 26.

M. le Président. — Vous avez parlé dans votre déposition des dépêches de M. le maréchal de Mac-Mahon. Le 26, il n'a été fait par le maréchal Bazaine aucune allusion à ces dépêches ?

M. le général Frossard. — Aucune.

M. le Président — Ainsi, les mouvements de l'armée de Châlons n'ont pas influé sur vos déterminations le 26 août ?

M. le général Frossard. — Nullement. Nous supposions que l'armée n'était qu'en voie de formation. Nous étions loin de penser qu'une armée formée d'éléments nouveaux oserait s'aventurer au milieu de trois armées ennemies.

M. le Président. — N'avez-vous pas eu connaissance de la note si rassurante de M. le général Soleille, en date du 22 août ?

M. le général Frossard. — Non, monsieur le Président. Elle ne nous a pas été communiquée ; cependant on nous a dit que l'armée était réapprovisionnée.

M. le Président. — Vous aviez eu, en résumé, connaissance de renseignements généraux satisfaisants sur le réapprovisionnement de l'armée. Le 26 août, quand vous avez appris que les munitions ne pouvaient suffire qu'à la consommation d'une seule bataille, vous n'avez pas fait d'objection ?

M. le général Frossard. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Il n'y a pas eu de discussion, le 26, sur la question des munitions ?

M. le général Frossard. — Aucune.

M. le Président. — En prévision d'un séjour momentané de l'armée à Metz, n'était-il pas possible de garder la ligne de Servigny ?

M. le général Frossard. — Oui, je pense que cela était possible. La ligne que nous devions occuper était celle de Sainte-Barbe, qui est une ligne de partage des eaux. Nous avons eu bien des regrets que les fortifications n'eussent pas été portées de ce côté. C'est là qu'il aurait fallu diriger tous nos efforts.

M. le Président. — Ne pensez-vous pas que le 26 on aurait pu aller jusqu'à Sainte-Barbe ?

M. le général Frossard. — Je le crois, si on avait attaqué les Prussiens par échelons, c'est-à-dire si on avait fait donner les corps au fur et à mesure de leur arrivée. On aurait été gêné, il est vrai, à dix heures, par une pluie torrentielle : il n'est pas, en effet, facile de faire manœuvrer des chevaux et des canons sur un sol comme celui sur lequel nous nous trouvions ; mais enfin la pluie existe pour tout le monde : cet obstacle n'était pas insurmontable.

M. le général Pourcet. — Monsieur le général nous a dit que des régiments étaient commandés par des capitaines ; à quel moment ont eu lieu les promotions ?

M. le général Frossard. — Des promotions ont été faites le 14 août, mais les promotions les plus considérables ont eu lieu quelques jours après.

M. le Président. — Général, je vous autorise à vous retirer.

(Au greffier.) Appelez le général Jarras.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL JARRAS.

M. le Président. — Voulez-vous avoir l'obligeance d'éclairer le conseil sur les ordres qui ont pu être donnés par l'état-major général du 20 août au 1er septembre ?

M. le général Jarras. — Le 23, au matin, l'état-major avertit les commandants de corps d'armée que l'armée était réapprovisionnée comme au commencement de la campagne. Le 25, ordre fut donné à l'armée de se préparer à marcher. J'ai assisté à la dictée des dépêches pour les mouvements du lendemain. Les ordres s'exécutèrent comme il avait été convenu. Nous arrivâmes à la hauteur de Grimont vers midi. Là eut lieu une conférence entre les commandants de corps d'armée. Le 30 août au matin, les troupes reçurent l'ordre de sortir dans la journée, mais il y eut contre-ordre. Le lendemain, l'armée se dirigea vers les mêmes positions que le 26. Vers quatre heures fut donné le signal d'attaque. L'affaire s'engagea dans les conditions que connaît le conseil. Le lendemain, j'allai prendre les ordres de M. le maréchal. Les opérations furent reprises vers sept heures ; l'attaque ne réussit pas comme on l'avait espéré, et c'est vers midi que l'armée reçut l'ordre de se retirer.

M. le Président. — Le 23, vous avez fait connaître, par la voie d'une circulaire, la note du général Soleille ?

M. le général Jarras. — Voici comment les choses se sont passées : Un matin, M. le maréchal, qui venait de voir le général Soleille, me dit : « Vous allez apprendre à l'armée qu'elle est aussi complétement approvisionnée qu'au commencement de la campagne. » J'envoyai donc une circulaire en ce sens aux commandants de corps d'armée. Le lendemain seulement je reçus la lettre du général Soleille, dont monsieur le Président parlait tout à l'heure.

M. le général Pourcet. — N'est-ce pas le colonel Lewal qui a préparé avec le maréchal le plan d'attaque contre l'armée prussienne.

M. le général Jarras. — J'en ai eu alors le pressentiment. Depuis, c'est devenu pour moi une certitude.

M. le Président. — Vous n'avez pas entretenu à ce sujet M. le colonel Lewal ?

M. le général Jarras. — Non ; il n'y avait pas de personnalités à faire à ce moment ; l'important, c'était de ne rien retarder par des questions personnelles.

M. le Président. — Le 29, est-ce qu'un ordre de marche n'a pas été donné pour le 30 ?

M. le général Jarras. — Je ne m'en souviens pas. Vers le

30 au matin, des ordres ont été donnés pour le courant de la journée ; c'est ce jour qu'il y a eu contre-ordre.

M. le Président. — Le maréchal ne vous a rien prescrit relativement au passage des rivières autour de Metz ?

M. le général Jarras. — Non, monsieur le Président.

Me Lachaud. — Le 23, M. le maréchal n'a-t-il pas donné des ordres relativement aux bagages ?

M. le général Jarras. — M. le maréchal a ordonné de réduire notablement les bagages ; je ne sais si c'est dans la journée du 23.

M. le Président. — C'est bien ce jour-là, car l'ordre dont il s'agit se trouve au dossier.

DÉPOSITION DU COLONEL LEWAL.

M. le Président. — Le conseil entend les dépositions relatives aux opérations militaires, du 19 août au 1er septembre. C'est vous qui avez rédigé les ordres à ce moment ?

M. le colonel Lewal. — J'ai reçu le 24 les instructions de M. le maréchal. J'ai fait un projet d'attaque que j'ai remis le 25 à M. le maréchal Bazaine. C'est le 25, vers cinq heures de l'après-midi, que ce projet m'a été rendu, et c'est dans la soirée que les ordres ont été rédigés et adressés aux commandants des corps d'armée.

M. le Président. — Les ordres pour le mouvement du 30 août n'ont pas passé par vos mains ?

M. le colonel Lewal. — Si, monsieur le Président ; les ordres étaient les mêmes que ceux du 26 août.

M. le Président. — Vos fonctions à l'état-major vous permettaient-elles de connaître les mouvements de l'armée prussienne ?

M. le colonel Lewal. — Oui, approximativement.

M. le Président. — Vous saviez que devant Metz il n'y avait plus que l'armée du prince Frédéric-Charles et celle du général Steinmetz ?

M. le colonel Lewal. — Oui, monsieur.

M. le général Pourcet, *au témoin.* — A quelle heure les ordres pour le 26 ont-ils été montrés par vous au général Jarras ?

M. le colonel Lewal. — A neuf heures précises, le 25.

DÉPOSITION DE M. LE LIEUTENANT ZIÉGER.

M. **Ziéger** (lieutenant de la garde républicaine, trente-neuf ans). — J'ai vu au quartier général, où j'étais de service, à une époque que je place du 20 au 30 août, un émissaire qui avait apporté une dépêche du maréchal de Mac-Mahon au maréchal Bazaine.

M. le President. — Combien de temps cet émissaire est-il resté au quartier général ?

M. Ziéger. — Je ne saurais le dire. Quant à moi, je ne l'ai vu qu'un seul jour.

Me Lachaud. — Nous entendrons M. le capitaine Gudin, qui viendra attester que c'est seulement à partir du 26 août que le témoin a été de service au quartier général.

M. le Président. — D'ailleurs, le témoin a dit qu'il avait vu l'émissaire à une époque qui peut varier entre le 20 et le 30 août, sans rien préciser.

DÉPOSITION DE M. MARCHAL.

M. le President. — Entre le 20 août et le 1er septembre, avez-vous su qu'un émissaire fût venu apporter des dépêches au maréchal Bazaine ?

M. Marchal. — Je rencontrai à Metz un jeune homme avec lequel j'entrai en conversation. Il me dit : « Je suis venu apporter une dépêche à Metz ; je vais retourner à Thionville. Et vous, qu'est-ce que vous faites ici ? — Je ne fais pas grand'chose ! » Il ajouta : « Il y a huit jours que je suis ici. — Eh bien ! puisque vous allez à Thionville, faites-moi donc l'amitié d'aller voir ma femme (On rit.) et de lui dire que je me porte bien.

M. le général Pourcet, *au témoin.* — Avez-vous demandé à votre femme si ce jeune homme avait fait près d'elle la commission dont vous l'aviez chargé ?

M. Marchal. — Oui, monsieur. Il n'est pas venu la voir. M. le commandant Samuel pourrait peut-être vous renseigner.

M. le général Pourcet. — M. le Président voudrait-il avoir l'obligeance de rappeler le commandant Samuel ?

M. le Président. — Huissier, rappelez le commandant Samuel.

L'huissier. — Il vient de partir, monsieur le Président.

M. le Président. — Nous l'entendrons ultérieurement. Il ne reste actuellement à entendre que M. le général Bourbaki. Le général, étant actuellement retenu à Lyon par d'urgentes nécessités de service, comparaîtra plus tard devant le conseil.

La séance est levée à cinq heures un quart, et l'audience est renvoyée à lundi, midi précis.

AUDIENCE DU 10 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

La séance est ouverte quelques minutes après midi. Les débats, aujourd'hui, ne semblent pas de nature à passionner la curiosité du public qui est venu à Trianon ; il n'est question, en effet, que d'escarpe et contrescarpe, de fossés, de lunettes, de gabions, d'épaulements et de parapets. Tous ces détails techniques sont loin de présenter le même intérêt que les discussions stratégiques de ces derniers jours, mais ils sont nécessaires pour bien établir dans quelles conditions de résistance se trouvait la place de Metz pendant le blocus et quel était l'état des travaux de défense quand l'investissement a eu lieu.

Le conseil entend d'abord les dépositions du commandant du génie de la place et des officiers qui défendaient les forts.

M. le President. — Appelez le colonel Salanson. Avant de l'entendre, je veux expliquer la raison du changement que j'ai introduit dans l'ordre des témoins. La catégorie des faits qui ont été examinés précédemment se lie avec celle des faits que nous allons étudier : la question des munitions et approvisionnements appartient essentiellement à la question de l'état de défense de la place de Metz ; il y a une corrélation intime entre le groupe des faits sur lesquels des témoins ont déjà déposé et ceux qui vont être examinés. La défense voit-elle quelque inconvénient au changement que j'ai introduit dans l'ordre des dépositions ?

Me Lachaud. — Aucun, monsieur le Président ; M. le commissaire du gouvernement m'en avait déjà informé, et il m'a communiqué l'ordre dans lequel les témoins doivent être entendus.

DÉPOSITION DU COLONEL SALANSON.

M. Salanson (colonel du génie, domicilié à Versailles).

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition avec tous les développements que vous jugerez utile de lui donner ; mais pour l'empêcher de s'égarer dans des détails inutiles, je préciserai les points principaux sur lesquels elle doit porter. Vous étiez commandant du génie à Metz ; votre déposition doit porter sur la situation de la place et des forts le 15 et le 26 août, le 1er septembre et le 1er octobre : quelle était à ces différentes dates leur situation, où en était l'armement et quelle pouvait être, selon vous, la durée probable de la résistance ?

M. Salanson. — Vers le 15 ou le 16 août, les forts de Saint-Quentin et de Plappeville étaient dans un état de défense assez avancé. Pour compléter cette défense, j'ordonnai leur armement. Le 14 août, le fort de Plappeville était armé de 40 pièces de canon ; le 1er septembre, il en avait 75 ; les abris étaient complétement terminés. Le fort de Saint-Quentin avait de 7 à 800 hommes de garnison ; celui de Plappeville 1,500 environ. Les épaulements n'étaient pas terminés. Les forts de Saint-Julien et de Queuleu, sur la rive droite, étaient également dans un état assez satisfaisant. Le 14 août, je complétai les ouvrages par un double rang de palissades et par le développement des défenses accessoires.

Au fort de Queuleu, la caserne était terminée ; elle pouvait loger 2,000 hommes ; le magasin à poudre contenait deux cent mille kilogr. de poudre ; l'armement était terminé vers la fin d'août : il y avait quatre-vingt-dix pièces de canon.

En avant du fort, on avait construit un ravin. Le fort de Saint-Julien avait un mur d'escarpe de huit cents mètres de développement ; les fossés étaient moins avancés et n'avaient pas encore toute la largeur voulue ; la caserne, qui constituait le principal abri, n'était pas encore achevée ; elle était assez grande pour abriter 1,000 à 1,500 hommes. Telle était la situation vers le 15 août.

Du 15 août au 1er septembre, on a complété les accessoires de la défense, tels que les parapets et certains épaulements. L'armement du fort Saint-Julien au 1er septembre consistait en soixante-seize pièces de canon. Au 15 août, on avait commencé une lunette sur la gauche.

(Le bruit causé par les personnes qui entrent en ce moment dans la salle empêche d'entendre le témoin, qui est obligé de suspendre sa déposition. A deux reprises, le Président donne l'ordre de faire rétablir le silence.)

M. le Président, *au témoin.* — Veuillez continuer.

M. Salanson.—Au 1er septembre, il y avait une amélioration notable dans la situation de la défense ; au 1er octobre, cette défense avait été complétement organisée.

M. le Président. — Du 15 au 1er septembre, avait-on fait des travaux nécessités par la situation ?

M. Salanson.—Oui, monsieur le Président, on avait fait des abris pour les garnisons.

M. le Président. — Ainsi, selon vous, les conditions de résistance des forts et leur état de défense, au 1er septembre, étaient satisfaisants ?

M. Salanson. — Déjà, dès le 14 août, les forts étaient en état de se défendre contre certaines attaques de l'ennemi. A Queuleu et à Saint-Julien, même dès le lendemain du 18, on aurait pu repousser l'assaut.

M. le Président. — Avez-vous été chargé comme commandant du génie des travaux qu'il a fallu exécuter pour le passage de la Moselle, et, selon vous, quel jour le passage de la rive droite sur la rive gauche aurait-il pu s'effectuer ?

M. Salanson. — Le passage aurait pu commencer à la fin de la semaine, c'est-à-dire vers le 11 août.

M. le Président. — Au mois d'août, le génie avait-il reçu des ordres pour faire sauter les ponts en aval de Metz ? Qu'a-t-il été fait pour assurer l'exécution de ces ordres ?

M. Salanson. — Nous avons reçu des instructions pour faire sauter les deux ponts d'Ars-sur-Moselle, le pont du chemin de fer et le pont de barrage.

M. le Président. — Avez-vous fait les préparatifs nécessaires pour faire sauter ces ponts ? Avez-vous reçu l'ordre de les faire sauter ?

M. Salanson. — Je n'ai pas reçu d'ordre pour les faire sauter, mais à Ars les ponts étaient chargés et il y avait une compagnie de sapeurs prêts à les faire sauter quand l'ordre arriverait. Pour Longny, nous n'avions pas chargé le pont qui traverse la Seille.

M. le Président. — Vous êtes-vous occupé des ponts de Novéant et de Pont-à-Mousson ?

M. Salanson. — Les ponts de Novéant et de Pont-à-Mousson n'étaient pas soumis à mon action.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin a-t-il reçu des ordres pour faire sauter les ponts ?

M. Salanson. — Le 13 août, j'ai demandé des ordres pour les faire sauter ; on ne m'en a pas donné. Le général Coffinières ne m'a rien prescrit à ce sujet ; j'étais au courant de la situation des ponts d'Ars, qui étaient prêts à sauter.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin avait-il des instructions relativement au pont de Novéant ?

M. Salanson. — Non, mais je savais qu'il y avait des agents prêts à couper les amarres.

Me Lachaud. — Je prierai monsieur le Président de demander à M. le colonel Salanson s'il connaissait l'opinion du général Coffinières, le 4 août, sur l'état des fortifications de la place de Metz, et s'il se rappelle le rapport adressé au maréchal à ce sujet.

M. Salanson. — Je n'ai pas eu connaissance de ce rapport adressé à M. le maréchal.

Me Lachaud. — Dans ce rapport du 14 août, je remarque la phrase suivante :

« La défense des forts est incomplète, il y a des brèches de 100 mètres. »

Je désirerais connaître l'appréciation du témoin sur ce passage du rapport.

M. Salanson. — Il est vrai qu'il y avait des brèches, et il

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 10 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

aurait mieux valu en ce moment avoir des troupes régulières et solides pour les défendre en cas d'attaque ; néanmoins les forts étaient en état de supporter les attaques de l'ennemi.

M. le maréchal. — Le fort de Saint-Privat ne le pouvait pas.

M. Salanson. — En effet, l'état des travaux du fort de Saint-Privat était peu avancé : au moment où survint la guerre, il n'y avait que des remblais en terre ; on a pensé qu'on n'arriverait pas à le mettre dans un état de défense respectable; alors on a cessé les travaux et on a élevé la défense des Sablons pour servir d'équivalent ; on a abandonné le fort de Saint-Privat, qui n'a plus été occupé que comme une avancée.

M. le maréchal. — Le général Charron a approuvé cette manière de faire : car le jour où l'armée d'Alsace disparaissait, l'objectif changeait et Saint-Privat n'avait plus la même importance ; il fallait empêcher l'ennemi d'occuper le terrain entre la Seille et la Moselle ; l'action des forts de Saint-Quentin et Queuleu ne pouvait pas l'arrêter, à cause de leur éloignement.

DÉPOSITION DU COLONEL MERLIN.

M. le colonel Merlin (commandant du fort Queuleu).

M. le Président. — Quel était l'état du fort dont vous aviez le commandement, du 15 au 26 août, le 1er septembre et le 1er octobre ?

M. le colonel Merlin. — Quand je pris le commandement du fort de Queuleu, il était en pleine construction : il y avait deux grandes brèches qui servaient au chemin de fer établi par l'entrepreneur des travaux du fort; sur les quatre flancs extérieurs du fort, trois étaient terminés comme escarpe et contrescarpe; sur les fronts 1 et 2 il n'y avait qu'un déblai de 3 ou 4 mètres; à la gorge 5 et 6 il y avait une bonne escarpe; à l'intérieur, le rempart était partout en bon état; la terre était massée partout, même sur le cavalier; il y avait sur le cavalier trois ou quatre pièces de canon : c'était le côté qui regardait vers Borny.

Telle était la situation vers le 10 août. Les premiers travaux que je fis exécuter étaient destinés à boucher les brèches; les fossés étaient creusés, l'armement du fort était entier; il y avait cent soixante-dix-neuf pièces de canon devant la caserne, mais les parapets n'étaient pas encore formés : vers le 28 août, nous avions quatre-vingt-dix pièces en batterie; le 14 déjà, trente-deux pièces étaient prêtes à agir. La garnison se composait de trois mille hommes : deux mille étaient occupés aux travaux six ou huit heures par jour, et, à la fin du mois d'août, l'armement était presque terminé; le 5 septembre, il y avait cent dix pièces en batterie, mais entre les pièces il manquait des traverses qui n'ont été terminées que vers la fin de septembre; les gorges étaient terminées également.

M. le Président. — A la fin du mois d'août, les parapets étaient terminés et les brèches étaient bouchées ?

M. le colonel Merlin. — Oui, monsieur le Président, vers le 5 septembre il y avait cent dix pièces en batterie, nous étions dans de bonnes conditions et nous aurions reçu l'ennemi avec une confiance et une sécurité relatives. Le 14 août, les Prussiens nous envoyèrent sept ou huit cents obus; cette canonnade dura pendant deux heures et demie : il n'y eut qu'un homme de tué et deux chevaux blessés; cette canonnade donna grande confiance aux hommes de la garnison.

M. le Président. — Selon vous, quelle pouvait être la durée de la résistance dans les conditions de défense où vous étiez ?

M. le colonel Merlin. — La position du cavalier était telle que si l'ennemi était venu sur la brèche qui était du côté de Mercy, au bastion avancé, il aurait pu arriver peut-être jusqu'à la brèche, mais il se serait trouvé alors au bas du cavalier, qui avait quinze mètres de hauteur, et sa position n'eût pas été bonne; l'ennemi aurait été obligé de tourner le cavalier, qui était trop élevé pour être franchi; comme la terre est glaiseuse, une colonne n'aurait pas pu approcher, les mouvements étant très-difficiles sur ce terrain : nous nous serions sérieusement défendus. Si l'attaque n'était pas venue par Montagny, le danger eût été plus grand.

M. le Président. — L'ennemi a-t-il fait des travaux d'approche pour attaquer le fort ?

M. le colonel Merlin. — Dans la sortie du 25 septembre, qui a été très-lestement menée, nous n'avons trouvé aucune trace de travaux faits par l'ennemi; il avait fait de petites tranchées-abris pour ses grands gardes sur la crête de Mercy, et du fort on pouvait, avec une lunette, apercevoir les casques des Prussiens au-dessus de ces tranchées.

Me Lachaud. — Le témoin se souvient-il d'un rapport en-

voyé le 21 août, dans lequel il était dit que les fossés n'étaient pas complets ?

M. le colonel Merlin. — Les fossés n'avaient que 1m50 de profondeur ; j'informai le général Coffinières de cet état de choses, et je lui fis demander tout ce qui était nécessaire pour compléter les défenses accessoires du fort. Ceci était fait dans la prévision d'une attaque de nuit ; mais pour ce qui est d'une attaque de jour, nous ne craignions rien : l'ennemi aurait dû s'avancer à découvert et franchir un trop long espace pour arriver jusqu'à nous ; il aurait été repoussé sans recourir à ces moyens de défense qu'on n'emploie que quand l'ennemi est très rapproché.

Me Lachaud donne lecture d'un passage du rapport dont il vient d'être question. Ce passage est ainsi conçu : « Le service des pièces absorbe six cents hommes ; il m'en reste peu pour garder les fossés, qui sont incomplets. » Voilà à quelle phrase du rapport je fais allusion, dit Me Lachaud.

M. le colonel Merlin. — On ne voulait rien négliger pour la défense ; on cherchait à obtenir tout ce qu'on pouvait avoir.

DÉPOSITION DU COMMANDANT DUCHÈNE.

M. le commandant Duchene (quarante-sept ans, ancien commandant du fort de Plappeville, actuellement domicilié à Paris).

M. le Président. — Veuillez nous dire d'une façon générale dans quelles conditions se trouvait le fort que vous commandiez, dans les journées des 15 et 26 août, 1er septembre et 1er octobre ?

M. le commandant Duchene. — Le fort de Plappeville, quand j'en pris le commandement, avait une batterie de la garde nationale mobile, une batterie d'artillerie et une compagnie du génie. Cette garnison fut remplacée, le 11 et le 12, par deux bataillons d'un régiment de ligne ; ces bataillons furent eux-mêmes remplacés, le 14, par des troupes de la division Laveaucoupet et une compagnie du génie. L'effectif en artillerie était de trois ou quatre officiers ; quant au personnel, il était tout à fait insuffisant et ne pouvait pas desservir les pièces ; plus tard, on augmenta ce personnel : à la fin du siége il était complet.

L'armement, quand j'arrivai au fort, comprenait soixante-quinze pièces en batterie. Mon premier soin fut de régulariser les mesures de défense. Les munitions étaient de cent coups par pièce : cet approvisionnement augmenta seulement vers les premiers jours de septembre, où j'avais trois cents coups par pièce. A la gorge du fort, il y avait une brèche ; le mur n'était pas encore bien établi : je fis déblayer les fossés et continuer les travaux, pour que le fort fût en état complet de défense.

Les bastions étaient construits avec de la rocaille et recouverts de terre végétale.

Le magasin à poudre qui était sur le cavalier manquait des 2 mètres de terre végétale que l'on met d'habitude sur les abris ; la garnison se mit au travail aidée par la population civile, qui nous avait fourni des maçons. Le 15 août, si les ponts de service avait été coupés, on aurait pu se défendre, mais nous étions néanmoins dans un état de défense insuffisant. L'artillerie était très-exposée, car il n'y avait ni traverses ni terre végétale pour la mettre à l'abri. Ce qui caractérisait l'état de défense à cette époque, pour le fort de Plappeville, c'était l'insuffisance du personnel pour desservir l'artillerie ; il n'y avait que soixante canonniers, trois officiers, quatre ou cinq sous-officiers.

Le 2 septembre, le maréchal Bazaine vint au fort et me demanda à le visiter, afin de pouvoir explorer la plaine qui se trouve en avant. Je le conduisis au sommet droit du cavalier ; il me demanda des renseignements sur le pays qui était en vue. Nous étions sur le magasin à poudre, et en signalant au maréchal l'état où se trouvait ce magasin, je lui demandai des travailleurs de l'armée afin d'activer les travaux ; le maréchal fit droit à ma demande et mille travailleurs me furent envoyés le lendemain.

A partir du 3 septembre on m'envoya chaque jour mille travailleurs du 1er corps, de sorte que j'avais en tout mille huit cent travailleurs que j'employai à rapporter de la terre végétale pour les parapets et le dessus des magasins à poudre ; nous mîmes également les bouches à feu à l'abri ; à la fin du siége la défense était complète, sauf la gorge.

Quant aux approvisionnements je m'occupai, dès les premiers jours, d'établir une réserve de vivres : vers le 1er septembre j'avais huit jours de vivres en réserve ; la place envoyait la farine, et je faisais faire le pain dans le fort par la garnison.

Dès le 14 octobre je reçus ordre de faire fabriquer le pain sur ma réserve : je fis demander un supplément de farine ; le 25 on me diminua encore, on me laissa seulement un approvisionnement de dix jours ; je crois que j'avais des vivres pour aller jusqu'au 1er novembre : il a dû rester au fort trois jours de vivres. Quand j'appris la capitulation, je donnai les ordres nécessaires pour que les hommes reçussent une ration complète ; j'ordonnai aux boulangers de faire du pain tout le temps qui restait et d'en distribuer aux hommes autant qu'il serait possible.

M. le Président. — Vous avez dit surtout que le personnel manquait pour desservir votre artillerie. Si ce personnel avait été complet à la fin du mois d'août, quelle résistance auriez-vous pu faire ?

M. le commandant Duchene. — Je n'étais pas préoccupé de cela ; j'avais la conviction qu'en ce moment nous ne serions pas attaqués par l'ennemi. Je ne dis pas que nous eussions pu résister à une attaque régulière ; mais pour une surprise, nous étions prêts et nous l'aurions repoussée.

M. le Président. — L'ennemi a-t-il jamais fait des travaux pour préparer une attaque contre le fort ?

M. le commandant Duchene. — Jamais, monsieur le Président.

M. le Président. — Les travaux faits par l'armée française ont-ils pu être utilisés par l'ennemi ; croyez-vous qu'il en ait profité ?

M. le commandant Duchene. — Je ne le pense pas.

M. le commissaire du gouvernement. — Au moment de la capitulation, quand le témoin a fait distribuer des vivres à ses hommes, l'a-t-il fait par ordre de l'intendant ou bien a-t-il pris l'initiative de cette distribution ?

M. le commandant Duchene. — J'ai donné ordre de distribuer autant de vivres que les hommes pourraient en emporter. Le 28 octobre, quand je descendis au quartier général pour y recevoir les instructions relatives à la capitulation, je dis au général Coffinières qu'il restait des vivres, et je lui demandai ce qu'il fallait en faire. « Voyez l'intendant, » me répondit le général. Je fis la même demande à l'intendant. Il me dit : « Distribuez le plus que vous pourrez. » J'aurais agi du reste comme je l'ai fait de ma propre initiative et sans hésiter.

M. le Président. — Vous n'avez pas reçu d'ordres à ce sujet ?

M. le commandant Duchene. — J'ai reçu un conseil, mais pas d'ordres. Un intendant vint au fort le 28 au soir, il prit connaissance de ce qu'il y avait; j'évalue *grosso modo* qu'il restait deux ou trois jours de vivres.

DÉPOSITION DU COLONEL PROTCHE.

M. le colonel Protche (cinquante-quatre ans, ancien commandant du fort Saint-Julien, actuellement domicilié à Paris).

M. le Président. — Quel était l'état du fort que vous commandiez les 15 et 26 août, 1er septembre et 1er octobre?

M. le colonel Protche. — Quand je pris le commandement du fort Saint-Julien, le bastion 1, faisant face à droite, avait une brèche entière; une partie de l'escarpe était revêtue, excepté aux bastions 5 et 6; les fossés des bastions 4, 5 et 6 avaient la largeur voulue, mais les autres n'avaient que 2 mètres; dans la gorge, il y avait de la terre glaise avec laquelle on pouvait facilement faire des escaliers. Il y avait vingt-sept pièces en batterie, mais elles avaient été placées avant la guerre et ne pouvaient servir à rien, car elles étaient dans les bastions tournés du côté de la ville, tandis que le côté par où l'ennemi pouvait se présenter était désarmé.

Le 11 août je reçus une dépêche qui m'avertissait que le fort pouvait être attaqué. Il y avait une grande brèche dans le bastion de gauche du côté de la gorge; j'y fis transporter seize pièces d'artillerie de montagne et deux tonneaux de pétrole que j'aurais enflammé en cas d'assaut en le faisant écouler sur le talus. D'abord, j'armai le bastion 3 qui donnait sur la campagne; quant à la brèche, j'envoyai demander au général Coffinières un officier du génie pour la réparer. Le général m'envoya un officier, M. Petit. Nous reculâmes la crête de manière à mettre les canons un peu en arrière; nous élargîmes le fossé; il n'y avait que la gorge qui était défectueuse, mais elle était protégée par le fort de Bellecroix, situé à droite sur la route de Saarbruck.

En ce moment, nous pouvions résister à une attaque de vive force. Dans l'intérieur du fort se trouvaient six pièces de campagne; en avant, de ce côté, la Moselle est encaissée de telle façon que l'ennemi pouvait venir de Malroy le long de la rive sans que nous eussions pu l'atteindre.

Je dois parler de l'armistice du 15 août; le 15, à deux heures, je reçus un morceau de papier sur lequel étaient écrits ces mots : « Il y a armistice de trois à cinq heures. — Signé : Boissonnet. »

Ce billet m'était apporté par un paysan; cette manière de correspondre me mit en défiance, je télégraphiai au gouverneur de la place en lui disant : « Y a-t-il armistice? » Je voyais des mouvements chez l'ennemi; ne recevant pas de réponse, je crus que le télégraphe ne marchait pas, je crus à une fausse nouvelle, j'envoyai une estafette à cheval au gouverneur; à trois heures et demie, je reçus un télégramme m'annonçant qu'il y avait armistice de trois à cinq heures. Le soir, je télégraphiai pour dire qu'il me restait quatre cents morts à enterrer.

Le lendemain je télégraphiai au gouverneur pour lui dire de m'envoyer des hommes si on pouvait encore enterrer les morts. Le gouverneur m'envoya deux ou trois cents hommes qui rentraient vers trois heures, de sorte que pour moi il y a eu armistice ce jour-là.

L'armistice a duré vingt-quatre heures par le fait; mais je n'ai pas eu de nouvelles officielles pour m'en prévenir.

M. le Président. — Pouviez-vous tirer sur l'ennemi pendant ce temps? était-il assez près du fort?

M. le colonel Protche. — Non, monsieur le Président, il n'était pas assez près.

M. le Président. — Achevez votre déposition.

M. le colonel Protche. — La garnison au commencement a pu varier de 2,200 à 2,900 hommes; en cas d'attaque j'avais une réserve respectable. Le 14 août au soir je n'avais pas de canon; si j'avais eu des pièces de 24 court, j'aurais pu tirer jusque sur les réserves ennemies. Peu de temps après on m'envoya des canons, le 63e régiment de ligne, le 4e bataillon du 60e de ligne; ces hommes du 60e de ligne ont occupé tout le temps la ferme de Grimont située à 500 mètres du fort, en face du bastion 3; ils s'y sont très-bien conduits: les Prussiens ont voulu souvent enlever Grimont, ils n'ont jamais réussi.

Le 24 au matin, un de mes officiers m'apporta une dépêche du général Manteuffel pour le gouverneur de Metz; je télégraphiai au gouverneur pour l'en aviser et j'envoyai la dépêche par un officier. Un aide de camp du gouverneur vint m'accuser réception de la dépêche, et quelques jours après je reçus avis du général Coffinières qu'il m'envoyait la réponse avec deux lettres au général Manteuffel, en me recommandant de faire parvenir cette réponse, ce que je fis, aux avant-postes.

J'avais environ deux mille six cents hommes de garnison, avec soixante-sept officiers. Le 29, j'avais soixante-six bouches à feu en batterie disposées sur le cavalier à l'intérieur du fort. Sur la droite du cavalier, je plaçai des canons de 24 court : cinq à gauche, du côté de Malroy et Chieulles; trois à droite, du côté de Serrigny et Bellecroix. Les feux étaient suffisamment élargis; en ce moment, je ne craignais aucune insulte de l'ennemi.

Le 30, le fort Saint-Julien pouvait résister tant qu'il y aurait eu des vivres.

Quand je pris le commandement du fort j'avais vingt coups à tirer par pièce; le 31 nous en avions quarante ou cinquante par pièce de siége, un peu plus pour les pièces de campagne; d'ailleurs, la place de Metz m'avait avisé que j'aurais des munitions tant que j'en voudrais; les hommes avaient soixante-dix cartouches en réserve : nous étions parfaitement capables de résister. Ma gorge me préoccupait beaucoup; cependant, je dois dire en conscience que jamais je n'ai servi sous un chef qui m'ait rendu le service aussi facile que le gouverneur de Metz : mes ordres étaient exécutés promptement, que les choses fussent difficiles ou non.

Nos casemates constituaient un bon abri, mais elles n'étaient pas saines à habiter: elles étaient humides, couvertes seulement avec de la terre et non avec du bitume. J'avais fait construire contre le mur de la caserne des abris avec des arbres: c'étaient des abris provisoires pour onze ou douze cents hommes; je dois avouer que ce travail n'avait pas été fait dans de bonnes conditions.

Le 31 août, ordre me fut donné de faire sortir de Saint-Julien une batterie de gros calibre : je n'avais pas de chevaux pour l'atteler. A deux heures et demie je reçus ordre de transporter trois pièces de 24 court hors du fort, pour les mettre en batterie vers Sainte-Barbe. La batterie fut établie vers trois heures, et les pièces étaient rentrées au fort vers cinq heures et demie.

Le 1er, au matin, un brouillard très-fort couvrait la plaine en avant du fort et je ne pouvais me rendre compte de ce qui se passait. Le gouverneur de Metz me fit demander des nouvelles; je répondis : « Je crois que nous occupons les

mêmes positions que la veille. — Est-ce un succès ou un revers? me demanda-t-il quelque temps après. — D'après ce que j'ai vu, il me semble qu'on pourrait aller en avant, mais sans doute le maréchal a cru devoir arrêter la marche de l'armée pour prendre d'autres dispositions. » Mon avis est qu'on a reculé. Le fort Saint-Julien a tiré cent vingt-cinq coups de canon le 31, et autant le lendemain. Au moment de la capitulation, nous avions quatre-vingt-quinze bouches à feu. Nous aurions pu résister; nous avions des vivres pour dix jours.

Quand j'ai rendu le fort, j'avais quatre à cinq jours de vivres que j'ai fait distribuer à la garnison. On a cru me faire plaisir en me laissant à Metz pour régler l'exécution de la capitulation...

La voix du colonel Protche, qui jusque-là avait été vive et nette, devient lente, sourde et saccadée; quand le témoin parle de la capitulation, la parole lui manque; il paraît aussi ému qu'il devait l'être le jour où il a été forcé de rendre son fort aux Prussiens.

M. le Président lui adresse une question sur les travaux faits par l'ennemi; le colonel alors relève la tête et continue sa déposition.

M. le colonel Protche. — Le 26, l'ennemi a ébauché quelques ouvrages à 6,000 mètres du fort. Je n'ai pu arriver jusque-là; mes pièces ne portaient qu'à 5,500 mètres.

Un nuit, l'ennemi a construit derrière Chieulles dix-huit trous; ce sont les expressions dont se servent les Prussiens pour désigner les ouvrages derrière lesquels ils placent leurs canons, qui sont enfoncés en terre jusqu'au moyeu. J'en rendis compte à la place et je dis que si on m'envoyait deux régiments et une compagnie du génie je pourrais facilement en une nuit boucher ces trous, et nous veillerions de manière à empêcher l'ennemi de recommencer.

Le 26 au soir, en avant de Servigny, il y eut de la terre remuée par les Prussiens.

Le fort de Saint-Julien reçut un pour trente projectiles qui ne lui étaient pas adressés. Nos casemates étaient mal, mais elles constituaient un abri suffisant.

M. le Président. — Le fort était en état de résister, il n'y avait que la gorge dans de mauvaises conditions?

M. le colonel Protche. — Nous pouvions résister à une attaque de vive force.

M. le Président. — Quelle nuit avez-vous vu faire les trous dont vous parliez tout à l'heure?

M. le colonel Protche. — Je ne me rappelle pas la date.

Le témoin se retire suivi par les regards sympathiques de tout l'auditoire.

DÉPOSITION DU COMMANDANT LE COISPELLIER.

M. Le Coispellier (commandant du génie, quarante-cinq ans, ancien commandant du fort Saint-Quentin). — Le 13 août, le fort de Saint-Quentin avait quarante-sept pièces de canon, dont neuf de 24 court. Le 26, on avait apporté des améliorations dans l'état de défense; il était difficile de se procurer de la terre pour couvrir les parapets, les magasins et les abris. Vers la fin du siége, les défenses étaient suffisamment régulières.

Le 18, quelques coups de canon suffirent pour faire rentrer dans le ban de Vaux les Prussiens qui se montraient du côté du fort, avec six pièces de 24: c'était bien suffisant pour contrebattre douze pièces de campagne. L'ennemi a construit une redoute, mais il ne l'a jamais occupée ni gardée.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin a déposé sur un ordre qu'il avait reçu dans le courant d'octobre; quel était le contenu de cet ordre?

M. Le Coispellier. — Du 15 au 20 octobre, j'eus l'ordre de tirer sur Ars; la portée était de plus de 6,000 mètres: nos pièces étaient insuffisantes, le but était trop loin. Le prince Frédéric-Charles se plaignit qu'on tirait sur les ambulances: ce n'était pas vrai; c'est à cette occasion que j'ai reçu l'ordre dont il s'agit.

M. le maréchal Bazaine. — J'ai donné ordre à cette occasion de raccourcir le tir, mais je n'ai pas défendu de tirer.

La séance est suspendue à 2 heures et reprise à 2 heures et demie.

Le conseil procède d'abord à l'audition du garde d'artillerie Blondin. Interrogé sur la question du réapprovisionnement de l'armée, le témoin répond à M. le Président qu'il ne peut préciser et qu'il ne se souvient pas des corps d'armée auxquels il a fait des distributions de munitions.

M. le Président. — Appelez le garde d'artillerie Portmann.

DÉPOSITION DE M. LE GARDE D'ARTILLERIE PORTMANN.

M. le Président. — Vos nom et prénoms, âge et profession?

M. Portmann. — Eugène Portmann, quarante-trois ans, garde d'artillerie.

M. le Président. — Dites au conseil ce que vous savez sur les approvisionnements de la place de Metz. Vous avez été occupé à la comptabilité de l'artillerie?

M. Portmann. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous pouvez en conséquence fournir au conseil des renseignements sur l'approvisionnement. Pouvez-vous nous dire si la place a reçu des pièces d'artillerie de campagne au mois d'août?

M. Portmann. — Je ne saurais le dire; mes souvenirs ne sont pas assez précis.

M. le Président. — La place a-t-elle reçu des approvisionnements de siége vers le 10 août?

M. Portmann. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — A quel chiffre s'élevait l'approvisionnement des pièces en batterie sur les remparts, vers la fin d'août?

M. Portmann. — Je ne saurais préciser. Pour les forts, l'approvisionnement s'élevait à trois cents coups par pièce. Quant aux canons sur les remparts, je ne puis rien dire; on attachait surtout de l'importance à la défense des forts.

DÉPOSITION DE M. LE COLONEL DE GIRELS.

M. le Président. — Vous avez déjà prêté serment, il est donc inutile de le prêter de nouveau. Veuillez, je vous prie, expliquer au conseil les ressources qui existaient à Metz, pour l'armée et pour la place, au commencement de la campagne?

M. le colonel de Girels. — J'étais directeur d'artillerie à Metz lorsque M. le général Soleille est arrivé dans cette place. Il est entré immédiatement en relations avec moi. Chargé d'abord de l'approvisionnement de la place, j'ai été ensuite employé au réapprovisionnement de l'armée. Lorsque ce service a pris une grande importance, je m'y suis adonné presque complétement. Dans la première quinzaine d'août,

J'ai organisé le service à l'arsenal et je me suis notamment attaché à simplifier les consignes, qui entravaient le service. Jusqu'au 22 août, le mouvement des munitions a été permanent. C'était une espèce de mouvement perpétuel. Les choses marcherent ainsi sans discontinuer jusqu'à l'époque que je viens d'indiquer.

Il me serait difficile de dire quel fut, à différentes époques, le nombre de nos munitions; seulement ce que je puis affirmer, c'est que nous ne sommes jamais descendus au-dessous de deux millions de cartouches. Devant le conseil d'enquête, j'ai dit qu'il y avait toujours eu au moins un million huit cent mille cartouches : aujourd'hui, mes impressions sont plutôt pour deux millions que pour un million huit cent mille, sans compter, bien entendu, les cartouches qui furent retrouvées à la gare du chemin de fer.

Ma plus grande préoccupation a été de faire le troisième réapprovisionnement. C'est alors surtout que je me posai la question de savoir pour combien de batailles il nous restait de munitions : nous étions alors au 18 août, et la consommation avait été considérable.

M. le Président. — Le conseil désire être éclairé sur la situation des munitions qui existaient à Metz au commencement de la campagne. En outre, veuillez nous dire quelle a été la cause des inquiétudes de l'armée au sujet des munitions. Il résulte des situations 137 à 139, que le 14 août il y avait 819 coups de 12 et 4,180 coups de 4. Vous reconnaissez bien ces états ?

M. le colonel de Girels. — Oui, je reconnais ma signature.

M. le Président. — Ces situations, qui réduisent à environ 5,000 coups de canon le disponible de la place de Metz, ne constituent-elles pas le point de départ des inquiétudes répandues dans l'armée au sujet des munitions ?

M. le colonel de Girels. — Je n'en sais rien. Je ferai seulement remarquer que ces situations ne sont relatives qu'aux munitions qui sont en magasin et non pas à celles qui ne s'y trouvent point encore et sont à l'état de matières.

M. le Président. — La correspondance entre l'empereur et le général Soleille dénote de grandes inquiétudes. Ces situations ont été peut-être mal comprises. Toujours est-il que le général Soleille a écrit au ministère de la guerre une lettre qu'il est utile de faire connaître. Monsieur le greffier, veuillez donner au conseil lecture de ce document.

M. le greffier :

Le général Soleille au ministre de la guerre.

« Les ressources de la place de Metz sont presque nulles ; il n'y a que huit cent mille cartouches d'infanterie. Envoyez-moi promptement des approvisionnements par Thionville. La consommation de munitions faite le 16 est énorme. L'armée est dans une situation inquiétante. »

M. le Président. — Deux jours après, cependant, l'armée recevait un nouvel approvisionnement de quarante mille coups de canon. Avez-vous à fournir au conseil des explications à ce sujet ?

M. le colonel de Girels. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — La rapidité avec laquelle a été fait le réapprovisionnement de l'armée explique assez le changement d'appréciation du général Soleille et la lettre rassurante du 22. Mais comment se peut-il que, postérieurement, le général ait manifesté un nouveau découragement?

M. le colonel de Girels. — Voici mon explication : Il y avait dans l'arsenal abondance de projectiles de 14; des marchés considérables avaient été faits pour des projectiles de 4. Le général Soleille a-t-il considéré comme étant déjà acquise cette production, je l'ignore. Toujours est-il qu'une quantité considérable de boîtes à mitraille avait été retrouvée, ainsi qu'un approvisionnement important de cartouches. On pouvait dire, en conséquence, que l'armée était réapprovisionnée. Quant à moi, j'ai compris que le général Soleille n'avait pas d'inquiétudes pour le réapprovisionnement, mais à une condition, c'est que l'armée ne s'éloignât pas de la place de Metz. Le 25, le général me paraissait satisfait de l'état des munitions. J'ai entre les mains une lettre de lui, qui m'était adressée personnellement, et que je garde précieusement; elle prouve que le général Soleille était à ce moment très-satisfait.

Me Lachaud. — Le témoin a écrit le 20 août une lettre dans laquelle il dit ceci : « Nous arrivons au bout de la poudre à canon. » M. le colonel veut-il nous expliquer cette phrase?

M. le colonel de Girels. — Le général Coffinières ne me laissait pas oublier que j'étais responsable des moyens de défense de la place de Metz. Cette phrase ne peut se rapporter qu'à ce qui nous préoccupait surtout, à savoir que le réapprovisionnement de l'armée ne devait pas nuire à la défense de la place.

Nous avions à cœur de maintenir toujours un excédant pour faire face aux nécessités de la situation.

M. le Président. — Monsieur le greffier, veuillez donner lecture de la lettre à laquelle a fait tout à l'heure allusion M. le colonel de Girels.

M. le greffier :

« Colonel,

« Grâce à votre zèle et à votre activité, vous avez réapprovisionné l'armée. J'ai demandé pour vous au maréchal la croix de commandeur, pour vous récompenser des services que vous venez de rendre.

« Agréez l'assurance de mon amitié.

« *Signé* : Le général Soleille. »

DÉPOSITION DE M. LE GARDE D'ARTILLERIE CHOISY.

M. le Président. — Du 10 au 14 août, comment ont été ravitaillées les batteries du 2e corps ?

M. Choisy. — Elles sont venues les unes après les autres au Ban-Saint-Martin se réapprovisionner. Nous avons touché ensuite des munitions à l'arsenal de Metz.

M. le Président. — Quelles étaient vos fonctions au 2e corps ?

M. Choisy. — Je remplissais les fonctions de garde d'artillerie.

M. le Président. — Quelles distributions de munitions avez-vous faites dans la journée du 18?

M. Choisy. — J'ai recomplété trente-six caissons de 4 et dix de 12, qui avaient été brûlés à la bataille du 16.

M. le Président. — Du 18 au 25, le parc s'est rendu à l'arsenal ?

M. Choisy. — Oui, il y est resté jusqu'au 25.

M. le Président. — C'est le 26 qu'il est sorti au complet de l'arsenal?

M. Choisy. — Oui, monsieur le Président.

M. le President. — Quelles sont les quantités de munitions que vous avez touchées ?

M. Choisy. — Trois cent quatre-vingt-deux obus de 4 à balles : on en tirait généralement très-peu ; cinq mille cinq cent cinquante-deux obus ordinaires.

M. le President. — N'avez-vous pas pensé que le parc allait être licencié quand il est allé à l'arsenal ?

M. Choisy. — Oui, car on nous avait dit que nous étions libres.

La séance est suspendue à quatre heures et demie et remise à demain midi.

AUDIENCE DU 11 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

Dans la première partie de la séance, le conseil a entendu les témoins qui ont été chargés de l'approvisionnement des parcs. Ils ont donné des renseignements sur la manière dont ces approvisionnements étaient faits, ainsi que sur la consommation des munitions à Borny, Gravelotte et Saint-Privat.

Dans la deuxième partie, le gouverneur de Metz a donné des explications sur les mesures qu'il avait prises pour la défense de la place.

La séance est ouverte à midi dix minutes.

Le premier témoin entendu est le capitaine Joyeux.

DÉPOSITION DU CAPITAINE JOYEUX.

M. le Président. — Appelez le capitaine Joyeux.

M. Joyeux (capitaine d'artillerie, quarante-sept ans, domicilié à Toulouse).

M. le Président. — Veuillez déposer principalement sur les opérations du 3e corps, auquel vous étiez attaché.

(On n'entend pas très-distinctement ce que dit le témoin. Nous comprenons cependant que, dans la matinée du 25 août, il a donné des munitions au 6e corps.)

M. le Président. — De combien était cette part que vous avez donnée ?

M. Joyeux. — Environ du quart des munitions que nous avions.

M. le Président. — D'après ce que vous avez dit, ce serait le cinquième. Votre opinion sur l'ordre du 26 est que la distribution que vous avez faite au 6e corps aurait réduit votre parc d'un quart ?

M. Joyeux. — A peu près. Notre parc était complétement réorganisé entre le 23 et le 25 août ; il était à peu près complet vers le 22, mais j'affirme que le 25 le parc était complet.

M. le Président. — La modification du 26 n'a enlevé que le quart de votre parc ?

M. Joyeux. — Oui, monsieur le Président.

L'adjudant greffier donne lecture de la déposition d'un garde d'artillerie. Elle est ainsi conçue :

« J'étais attaché au 3e corps. Après la bataille de Borny, je n'ai pas vu faire de distribution de munitions, mais je sais qu'il y en a eu de faites le 15 ; notre parc était complet ; le 17, je ne me rappelle pas avoir vu de distribution de munitions ; le 23 ou le 24, notre parc était au grand complet. »

Voici la déposition écrite du colonel Uxel :

« Au 4e corps, après la bataille de Borny, aucune distribution n'a été faite ni dans la journée, ni le soir ; c'est le 15 au matin qu'il a été distribué treize cents coups de canon ; aucune batterie du 4e corps n'a été réapprovisionnée à l'arsenal le 16 et le 17 août ; on a distribué trois mille cinq cents coups ; on a satisfait à toutes les demandes de munitions qui ont été faites. Des munitions ont été prises ensuite à l'arsenal pour réapprovisionner le parc. Le 18 août, le parc manquait du tiers de ses approvisionnements ; le 19 août, le 4e corps devait être réapprovisionné.

« Le 26, le parc avait complété ses munitions d'infanterie ; il y avait cinq mille quatre cents coups de pièces de canon et un million cinq cent mille cartouches de canon à balle. »

M. le Président. — Lisez la déposition du commandant Voisin.

La déposition de ce témoin, ancien sous-directeur du parc du 4e corps, est ainsi conçue :

« Après la bataille du 14, je ne crois pas qu'il ait été distribué de munitions, mais j'affirme que nous n'avons pas dû partir de Metz sans être approvisionnés. Après la bataille du 16, les batteries ont été ravitaillées sur place ; les régiments vinrent directement au parc. Le 17, nous sommes revenus vers Metz, sur le plateau de Plappeville. Le lendemain, nous sommes allés à l'arsenal ; après quoi, nous avons rejoint le parc sur le plateau de Plappeville. Le 18, vers trois heures, nous étions sur le champ de bataille entre Saint-Privat et Amanvilliers, avec trente voitures. J'ai eu soin de distribuer les munitions avec parcimonie, afin de pouvoir faire face à toutes les demandes qui pourraient m'être adressées dans la journée. Quand je me retirai vers le bois de Saulny, j'avais distribué presque toutes les munitions. Le gros du parc était à Plappeville.

« Le 19, je ne me souviens pas d'avoir distribué des munitions ; mais si les batteries sont venues au parc, j'ai dû les ravitailler, car il y avait des munitions. Les batteries ne devaient pas se ravitailler à l'arsenal.

« Le 24, ou à peu près le parc a été réapprovisionné, et il était très-riche en munitions le 26 et le 31. »

M. le Président, *au greffier.* — Lisez la déposition du capitaine Destaudin, capitaine au 2e régiment d'artillerie, adjoint à la direction du parc du 4e corps ?

M. le greffier :

« Après la bataille du 14, j'ai reçu du général Bataille l'ordre de ravitailler ses batteries. Pendant la nuit, il y eut ravitaillement de certaines batteries ; je me

rappelle que le parc est allé à l'arsenal pour se ravitailler, et mon impression est que le parc était complet le jour de la bataille de Gravelotte.

« Le 16, nous sommes partis de Woippy; nous avons poussé jusqu'à Sainte-Marie-aux-Chênes. Vers trois heures, nous sommes arrivés à Doncourt. Il n'a pas été fait en ce moment de distribution de munitions; je me suis absenté environ deux heures après être arrivé à Doncourt; il est possible que durant mon absence on ait fait une distribution, mais je n'en ai pas eu connaissance. Dans la nuit du 16 au 17, le parc a fait des distributions avec une grande activité. Les voitures ont été conduites le 17 à Metz, par le commandant Voisin, pour ravitailler le parc.

« Le 18, nous sommes allés à Plappeville; le commandant revint de Metz avec un convoi et dut repartir pour ravitailler notre corps d'armée; le soir, je revins à Plappeville. Le matin, j'avais rencontré un parc qui appartenait probablement au 2e corps. Le 19 au matin, je partis pour Chambière; il y avait un encombrement assez grand; le parc était complet, mais son installation fut retardée par suite de cet encombrement. On a changé la position du parc, je ne sais pas pourquoi.

« Le commandant Voisin, le 19, dut ramener des munitions de l'arsenal, car il raconta le soir qu'ayant rencontré, dans l'après-midi, une batterie du 6e corps avec ses caissons vides, il dit à l'officier de la batterie qu'il avait des munitions. Plusieurs fois je suis allé, de la part du commandant Sers, demander au directeur de l'arsenal des munitions.

Le 26 août ne fut pour nous qu'une fausse alerte. Le 30, le parc était assez bien fourni; le soir, des munitions furent distribuées. »

M. le Président, *au greffier*. — Lisez la déposition du garde d'artillerie Lacombe.

M. le greffier :

« Le 15 août, je distribuai treize cents coups de canon aux batteries du 4e corps; je ne sais si depuis les batteries du 4e corps se sont réapprovisionnées à l'arsenal ou à notre parc. Après le 17, le commandant Voisin a rapporté de l'arsenal deux mille coups; le 18, nous avions eu au parc trois mille coups de canon à balle; nous avons distribué huit cents coups de 4 au 6e corps; le 19, le parc a délivré cinq cents coups qu'il avait reçus de l'arsenal; le 20, nous avons approvisionné les troupes d'infanterie; le 19, le parc avait reçu trois cents coups de 4.

« Du 18 au 30, nous avions deux mille coups de 4 et cinq cent mille cartouches; il manquait peu de cartouches. »

M. le Président, *au témoin*. — Avez-vous entendu dire que le parc ait été licencié?

M. le capitaine Joyeux. — Je n'ai jamais entendu parler d'un licenciement de parc. »

DÉPOSITION DE M. POLLARD.

M. Pollard (garde d'artillerie).

M. le Président. — Vous étiez attaché au parc du 4e corps. Veuillez dire au conseil ce que vous savez sur les opérations du parc et sur le mouvement des munitions.

M. Pollard. — Le 14, après la bataille de Borny, nous avons distribué 1,500 projectiles aux batteries du 4e corps; toutes les batteries moins une, la 9e, ont été réapprovisionnées. Dans la matinée du 18 août, notre parc était presque complet; nous avons été obligés, dans cette journée, de nous retirer sous le fort de Plappeville pour abriter notre parc, qui était exposé aux obus. Pendant la bataille, nous avons donné cinq caissons aux batteries du 6e corps. Le 19 et le 20, autre distribution de munitions, après quoi nous sommes retournés à l'arsenal pour nous ravitailler. Le 21 le parc était complètement réapprovisionné.

M. le Président. — Votre déposition n'est peut-être pas aussi complète que dans l'instruction.

M. Pollard. — Ma déposition écrite a été faite d'après les notes prises lors des livraisons des munitions.

M. le Président. — Le parc était donc réapprovisionné le 22 août?

M. Pollard. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président, *au greffier*. — Lisez la déposition du garde d'artillerie Clerc.

M. le greffier :

« Les batteries du 4e corps ont été réapprovisionnées après la bataille du 14; le 16 il y a eu un chargement de quinze à vingt caissons. En partant pour Gravelotte, ce qui manquait au parc était insignifiant; le 17, le parc a été réapprovisionné en munitions de batterie; le 18, le parc n'était pas complet, mais nous ne manquions pas de munitions sur le champ de bataille; le 19, le parc a été divisé en deux parties, les munitions ne manquaient pas; nous n'avons pas reçu le 19 des munitions de l'arsenal. Le 26, je ne me rappelle pas si nous en avons reçu.

« *Demande*. — Avez-vous entendu parlé du licenciement du parc?

« *Réponse*. — Jamais je n'ai entendu parler de ce licenciement; les batteries du 4e corps n'ont jamais manqué de munitions. »

M. le Président. — Lisez la déposition du capitaine Grimard.

Voici la déposition de ce témoin, qui était capitaine à la 5e batterie du 14e régiment d'artillerie de la 3e division du 6e corps :

« Le 16, je commandais mes pièces, le feu était très-vif, j'ordonnai de modérer le tir : nous étions à trop grande distance; le feu avait duré environ deux heures, nous avions consommé beaucoup de munitions. Vers la fin de la journée, il y eut un autre engagement très vif; les canonniers, enivrés par le succès, tiraient très-vite. La consommation a été énorme dans la journée du 18 pour toutes les pièces, sauf pour les boîtes à mitraille. On m'amena le soir quatre caissons avec lesquels nous arrêtâmes court les Prussiens. Ce jour-là il fut tiré deux cent douze coups par pièce. J'ai pu, le 20 ou le 21, compléter à l'arsenal mes munitions. J'ai reçu six pièces et huit caissons garnis. »

M. le Président. — Appelez le garde d'artillerie Vignolles.

DÉPOSITION DU GARDE D'ARTILLERIE VIGNOLLES.

M. Jean Vignolles (quarante-huit ans, garde d'artillerie, domicilié à Perpignan).

M. le Président. — Veuillez déposer. Vous étiez attaché à la direction de Metz. Le conseil désire vous entendre sur les distributions de munitions que vous avez faites.

M. Vignolles. — Le 16 août, je reçus des ordres pour accompagner un convoi de munitions de l'arsenal. A Plappeville, le convoi se composait de trente caissons de 4, onze caissons de 12, vingt-six caissons de munitions d'infanterie,

huit chariots chargés pour batteries à mitraille, deux chariots de munitions d'infanterie; il y avait en tout quatre-vingt-trois voitures. Ce matériel comprenait trois mille huit cent quarante coups de 4, cinq cent quatre-vingt quatorze coups de 12, quatre mille trois cents coups de charge à mitraille. Le convoi s'est mis en mouvement le 17 août, à onze heures du matin, en deux parties: le commandant Meignin partit avec la première partie; quant à la deuxième partie, je fis appeler un garde, à qui je donnai ordre de marcher avec la dernière voiture, et je partis moi-même avec la première. Arrivé à la porte de France, le convoi fut arrêté par un officier de l'état-major général, afin de laisser passer un convoi de blessés à la bataille de la veille.

J'arrivai à Plappeville, le commandant renvoya les attelages. Je demandai au commandant s'il savait à quelle heure il faudrait distribuer les munitions : il me répondit qu'il n'en savait rien, que probablement la distribution aurait lieu le lendemain matin. Quelque temps après une compagnie d'infanterie vint se mettre à notre disposition pour garder le parc; on préposa quatre hommes à cette garde. Le lendemain, vers sept heures, le colonel Vasse-Saint-Ouen vint et me demanda si quelqu'un avait réclamé des munitions : je lui répondis que non; il alla au fort de Plappeville et revint avec le commandant Duchêne, commandant du fort. Le colonel me dit : « Si quelqu'un vient demander des munitions, vous ne délivrerez rien sans que je sois présent ou sans un ordre de moi. »

Des officiers vinrent me demander des munitions; je leur répondis que j'avais ordre de ne pas en livrer.

Dans l'après-midi le commandant Meignin m'apporta des instructions en vertu desquelles les munitions devaient être distribuées à chacun des corps : nous commençâmes la distribution; sur ces entrefaites un capitaine vint et demanda quatre caissons de 4 par ordre du maréchal : nous les délivrâmes immédiatement ; il nous restait six avant-trains de 4, deux caissons de cartouches modèle 1866.

Vers dix heures du soir, un officier, un sous-lieutenant, vint me demander si j'avais des munitions. Je lui répondis que je ne pouvais en livrer que sur l'ordre du colonel Vasse Saint-Ouen. Le sous lieutenant revint avec un ordre du colonel et je lui donnai les munitions des six avant-trains. Le lendemain, nous fîmes atteler les voitures vides et les quatre qui restaient encore chargées, et nous les conduisîmes toutes à l'arsenal. En ce moment, ma mission était terminée.

M. le Président. — Vous avez déposé avec clarté et consciencieusement. Vous avez dit, n'est-ce pas? que le 17 vous étiez parti de l'arsenal; vers quelle heure?

M. Vignolles. — Vers onze heures: mais la deuxième partie du convoi, que je conduisais, eut un retard de trois quarts d'heure à la porte de France pour laisser passer un convoi de blessés.

M. le Président. — Y a-t-il eu une distribution le 18?

M. Vignolles. — Oui, mon général, entre quatre et cinq heures.

DÉPOSITION DU CAPITAINE ANFRY.

M. Anfry (capitaine d'artillerie).

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition particulièrement sur les missions dont vous avez été chargé par le général Soleille pour certains réapprovisionnements?

M. Vignolles. — Le 8 août, je fus chargé de conduire au maréchal de Mac-Mahon un convoi de montagne, composé de voitures et de caisses blanches; c'était ce qu'il y avait de disponible au grand parc de Metz. J'ai trouvé les caisses blanches à Frouard et les voitures à la gare de Metz. Je fis demander des attelages. En arrivant à Frouard, j'ai fait partir les caisses blanches; le même jour, elles arrivaient à Sarrebourg à l'armée du maréchal de Mac-Mahon. On me prescrivit de rentrer à Lunéville pour y former un parc à la sortie de la ville. Je n'ai pu le former. Il y avait un assez grand encombrement produit par les troupes de l'armée en retraite. J'ai rétrogradé jusqu'à Blainville.

Le 9 au soir, j'ai reçu des chevaux et j'ai formé le parc. En ce moment, j'ai reçu avis que l'armée ne continuait pas son mouvement de Lunéville à Nancy, mais qu'elle prenait la direction de Lunéville à Bayon. Le convoi a été remis, le même jour, au 1er corps.

M. le Président. — Quelle partie du grand parc avez-vous menée ainsi au 1er corps?

M. Vignolles. — Le parc ayant été formé avec 250 chevaux, il devait y avoir 25 à 30 caissons de 12 et de 4 et des munitions d'infanterie.

M. le Président. — De combien cet envoi a-t-il réduit le grand parc de Metz?

M. Vignolles. — On a envoyé 4,000 coups de canon, sans compter les caisses blanches; le parc devait comprendre 50 caissons environ.

M. le Président. — Lisez la déposition du général Soleille.

Le greffier donne lecture d'une partie de cette déposition, dans laquelle le général Soleille dit qu'il n'a jamais donné ordre de licencier le parc, « à moins, dit le général, que par licenciement, on ait fait allusion à l'ordre que j'ai donné de verser un certain nombre de voitures dans le parc. »

DÉPOSITION DU COMMANDANT ABRAHAM.

M. le Président. — Veuillez continuer votre déposition et confirmer les renseignements, en les développant, si vous le jugez à propos, sur les munitions et sur les détails du service que vous faisiez auprès du général Soleille.

M. Abraham.—D'après les états de situation en chiffres ronds, le 14 août, l'armée avait 118,000 coups de canon. Les 14, 16 et 18 août, elle en a consommé environ 57,000 coups; 8,000 le 14, 33,000 le 16, 16,000 le 18; elle a consommé, dans ces journées, 12,000 coups de canon à balle et trois millions de cartouches.

Le 19 septembre la situation était la suivante: l'armée avait 79,000 coups de 4, 15,000 de 12 et 3 millions de cartouches.

Le témoin explique la manière dont les situations étaient faites : d'après les rapports sur les consommations; et on régularisait avec les rapports des chefs de corps.

M. le Président. — Était-il possible de tenir à jour cette comptabilité? comment établissait-on la situation des munitions?

M. Abraham. — Pour le matériel, la situation était facilement dressée tous les cinq jours; pour les munitions il n'en était pas de même : le calcul de la consommation se faisait et on contrôlait ce calcul avec les rapports des chefs de corps sur ce qui leur restait.

M. le Président. — Dans ces situations on remarque des écarts singuliers: ainsi on voit que le 6e corps a tiré vingt mille coups de canon, alors qu'il ne disposait que de quatorze mille coups.

M. Abraham. — L'écart entre la consommation du 6e corps et le nombre de coups dont il disposait peut s'expliquer : ce

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 11 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

dernier nombre ne s'élevait en effet qu'à quatorze mille coups, il n'était donc pas possible d'en tirer vingt mille; mais il a reçu de certains corps des munitions qu'il leur a empruntées et qui ont été comptées dans sa consommation.

M. le Président. — Est-ce que le général Soleille était préoccupé de la difficulté de remplacer les coups de mitrailleuse, dont la fabrication était difficile à cause de la nouveauté de ces engins?

M. Abraham. — Il était très-difficile en effet de les remplacer, et le général s'était préoccupé de ménager la consommation de cette arme.

DÉPOSITION DU COMMANDANT SERS.

M. le Président. — Veuillez donner au conseil de nouvelles explications sur le service dont vous avez été chargé touchant les munitions.

M. Sers. — Le général Soleille donnait beaucoup d'ordres pour activer la défense, et quoique le général fût malade, il s'occupait beaucoup de l'armement; il est venu souvent à l'arsenal, où il faisait fabriquer des cartouches, des capsules; il a donné un grand développement à la fabrication de la poudre, il s'est même adressé pour cela à M. Gendre, professeur à l'École d'application de Metz.

M. le Président. — Je vous demande seulement des explications sur les réponses que vous avez adressées la dernière fois que vous avez déposé; il en résulterait que votre impression était que l'armée avait épuisé les approvisionnements de la place pour se ravitailler. Les munitions prises par l'armée étaient-elles destinées à la place, ou bien étaient-elles seulement renfermées dans la place, mais destinées à l'armée? Je ne sais pas si je me fais bien comprendre.

M. le commandant Sers. — Ma conviction est que les approvisionnements qui ont servi à ravitailler l'armée appartenaient à la place et étaient destinés à sa défense, surtout la poudre.

M. le Président. — Ces munitions étaient affectées à la place, et non à l'armée?

M. le commandant Sers. — Pour la poudre, oui; pour les projectiles également; je crois qu'il en est de même pour les batteries de montagne.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance de certains ordres qui auraient été donnés pour licencier le parc du 2e corps?

M. le commandant Sers. — J'ai entendu parler de certain désordre produit dans ce parc, mais je n'ai jamais entendu parler de licenciement.

DÉPOSITION DU COLONEL VASSE SAINT-OUEN.

M. le Président. — Le conseil désire entendre ce que vous savez en général, ainsi que les détails que vous pourrez donner au sujet des mesures prises pour assurer la défense de Metz.

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je n'ai aucun renseignement à donner sur les mesures touchant la défense de Metz : ce service était tout à fait distinct du service de l'armée; je ne sais pas exactement les rapports qui existaient entre le général Soleille et le général Coffinières, gouverneur de la ville.

M. le Président. — Pouvez-vous fixer à peu près l'importance de la position du parc général? Une partie de ce parc avait été envoyée au maréchal de Mac-Mahon, l'autre était restée à Metz. Quelle était sa position le 18 août?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Il restait peu de chose de ce parc; la portion restée à Metz comprenait trente caissons de 4 et trente-trois de 12; il fallut approvisionner le 2e corps après la bataille de Forbach. Il restait cinq mille deux cents coups de canon, ils étaient rassemblés le 18 en avant du fort de Plappeville. Les munitions comprenaient sept ou huit cents coups de 4.

M. le Président. — Quel était l'emplacement du convoi?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — A Plappeville; le commandant Meignin fut chargé d'en faire la distribution.

M. le Président. — Vous souvenez-vous des ordres qui auraient été donnés pour licencier les parcs des 2e et 3e corps?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je n'ai jamais eu connaissance d'ordres de ce genre; dès le mois de septembre, les attelages étaient peu nombreux : le général Soleille a fait rentrer les coffres, mais le licenciement n'a pas eu lieu.

M. le Président. — Ce licenciement momentané a eu lieu entre le 20 et le 26 août?

M. le colonel Vasse Saint-Ouen. — Je n'en ai pas connaissance.

DÉPOSITION DU COMMANDANT FARGY.

M. le Président. — Faites part au conseil de ce que vous savez sur ce qu'on a fait pendant la campagne, au mois

d'août et plus tard, pour établir à Metz des fabriques de projectiles et pour utiliser celles qu'on possédait ?

M. le commandant Farcy. — A la fin d'août je reçus l'ordre de faire fabriquer des projectiles. Je m'adressai à un fondeur : un marché fut passé : il devait fournir cent projectiles par jour. L'artillerie employait depuis 1864, pour le moulage, un modèle dont le système était compliqué; je n'ai pas cru devoir l'employer, le système employé avant 1864 me paraissant plus simple.

M. Blavé disposa des quinze premiers jours pour préparer le matériel nécessaire à la fabrication; il se livra à beaucoup de tâtonnements sans grand succès. Au bout de quinze jours, non-seulement il n'avait pas fourni les cent premiers projectiles, mais il n'avait rien, pas même le matériel pour fabriquer; il disait qu'il n'avait pas de mouleurs. J'en informai le général Soleille.

M. le Président. — J'ai entendu dire que des offres avaient été faites par d'autres personnes pour fabriquer des projectiles.

M. le commandant Farcy. — Je crois qu'une autre fois en effet un jeune homme est venu faire des offres; je l'aurai probablement dissuadé de son projet : c'était un petit fondeur qui faisait des propositions, mais qui était incapable de faire ce qu'il fallait et qui n'avait pas de matériel à cet effet.

DÉPOSITION DE M. CHAMPIGNEULLE.

M. Champigneulle (cinquante-trois ans, peintre-verrier domicilié à Metz).

On avait laissé pénétrer à Metz (la ville) tous les étrangers. Le général Coffinières avait bien prescrit qu'aucun étranger à la ville ne pourrait y pénétrer sans apporter avec lui quarante jours de vivres; mais on ne tint aucun compte de ses prescriptions. Le conseil de défense, où devait entrer un élément civil, n'a pas été constitué.

Le service des approvisionnements n'était point fait d'une manière régulière, et les soldats venaient en ville se pourvoir de pain blanc. J'étais très-lié avec un général qui me dit, le 15 octobre, qu'on avait distribué les trois derniers jours de vivres. « Oh ! général, lui répondis-je, nous n'en sommes pas encore là ! » Deux jours après, ce même général m'a encore dit : « Il n'y a pas de vivres dans les forts. » Ma conviction était contraire, et elle reposait sur des données sérieuses. Un jour, j'ai rencontré un camionneur qui m'a assuré qu'il y avait encore beaucoup de vivres. « Ça en est bourré, bourré ! » me dit-il.

Quelques jours après le général revint me voir : « Votre fils vous a-t-il dit ce que mangent les soldats ? » me demandat-il (mon fils était aux avant-postes). Il est vrai que la nourriture des soldats était pitoyable. Cependant il est de notoriété publique que pendant six mois les Prussiens ont vendu par lots du lard qu'ils avaient trouvé dans les magasins. On prétend que le maréchal n'a jamais eu de rapports avec l'ennemi; je puis citer sur ce point un fait qui m'est personnel et qui, quoique d'une importance relative, mérite d'être rapporté : Madame Champigneulle, voulant faire parvenir de ses nouvelles à un de ses parents qui était en Alsace, chercha les moyens d'y parvenir; la lettre en effet est arrivée à destination par l'entremise de l'état-major du maréchal, avec le cachet de la commandature.

Le 19 ou le 20 août, je reçus la visite du commandant Bouillet, qui, sachant que je m'occupais de photographie, me dit que l'armée était dépourvue de cartes de l'arrondissement. Je lui répondis que je pourrais photographier des ment. On nous a fait attendre trois semaines l'autorisation, et ce n'est que vers la fin d'octobre qu'on m'a commandé une centaine de cartes.

La sortie du 18 août n'ayant pas abouti, l'émotion fut très-vive dans la place. On répondait aux réclamations qu'il ne restait en approvisionnements et en munitions que ce qu'il fallait pour une grande bataille et que ce n'était pas le moment de la livrer.

Je me suis mis en rapport avec M. Girard, ingénieur, qui s'était beaucoup occupé de la fabrication du gaz oxygène, qui était sorti de l'École centrale dans les premiers rangs et avait fait à Paris des études spéciales. Je lui dis qu'il y avait toujours chez moi un four à gaz qu'il connaissait et auquel on n'avait pas touché; je lui demandai si ce four pouvait fonctionner pour les projectiles de campagne. Il me répondit : « Oui; vous devriez faire des offres à l'arsenal. » Le 28, en effet, j'allai trouver le général de Metter, qui commandait l'arsenal de Metz, et je lui posai cette question : « Veuillez me dire s'il manque des projectiles de campagne? Il n'y a guère que des batteries de 4. Eh bien, M. Girard pourra vous fondre des projectiles. » Le général accueillit mon offre, mais sans rien promettre, disant qu'il lui fallait en référer à ses supérieurs. Il prit le nom de M. Girard, ajoutant qu'il était enchanté qu'on eût pu trouver de nouveaux moyens.

Au bout de huit jours M. Girard, ne recevant aucune nouvelle, il m'engagea à tenter une nouvelle démarche. J'écrivis alors au général commandant l'arsenal de Metz : la bataille du 31 août n'avait fait qu'augmenter nos craintes; la question des vivres nous inquiétait surtout très-fort. Des démarches furent tentées auprès du maréchal, mais elles furent vaines : « Fiez-vous à moi, » répondait-il toujours.

Le 29 septembre, j'écrivis une lettre au maréchal; je voulais la faire tirer à 200,000 exemplaires et la répandre; quelques personnes sages m'en dissuaderent et je suivis leurs conseils; mais ne voulant pas qu'elle fût supprimée, j'en adressai une copie à MM. Canrobert, Changarnier, Ladmirault et Soleille.

Le témoin veut donner lecture de la lettre en question; mais sur une observation de M. le Président, qui déclare cette lecture inutile, le témoin s'abstient.

Le témoin demande à revenir sur la lettre qu'il a écrite au général commandant l'arsenal de Metz et sur les faits qui s'y rattachent :

Je disais dans cette lettre au général que M. Girard n'entendait pas recevoir la moindre rétribution pour la fabrication de projectiles qu'il proposait, et qu'en se mettant à son entière disposition, il ne faisait qu'obéir à un sentiment patriotique complètement désintéressé. M. Girard fut mandé quelques jours après; il parla à un général qui lui dit : « Savez-vous que c'est une chose bien difficile que de fabriquer un projectile? nous savons que vous êtes un métallurgiste distingué, sorti un des premiers numéros de l'École centrale, mais nous sommes convaincus que pour savoir fondre convenablement un projectile de guerre, il faut avoir passé par l'École polytechnique. »

M. Girard eut beau insister : « Ta, ta, ta ! lui fut-il répondu; il faut avoir passé par l'École polytechnique. Vous ne m'ôterez pas cela de l'idée. » Je demandai à M. Girard le nom du général auquel il avait parlé, M. Girard n'a pas pu m'affirmer que ce fût le général Soleille.

Après la capitulation, nous avons voulu voir les fameux travaux des Prussiens, dont on avait tant parlé durant le siége. Je suis allé avec ma famille. Nous n'avons trouvé qu'un retranchement de 75 centimètres environ, et il paraît

que les batteries prussiennes étaient à de très-grandes distances et disséminées.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin sait-il si le maréchal Bazaine a reçu une dépêche du maréchal de Mac-Mahon ?

M. Champigneulle. — Flahaut, qui est arrivé le 30 août, était déjà venu précédemment dans la même semaine, et il a fait envelopper sa dépêche chez un de mes parents, pharmacien à Thionville, en lui disant : « C'est la deuxième fois que je viens pour le même objet. » Du reste, les dispositions prises à la fin d'août n'étaient que la conséquence de celles précédemment prises.

La séance, suspendue à deux heures vingt minutes, est reprise une demi-heure après.

M. le Président. — Faites appeler le commandant de Bucy.

DÉPOSITION DU COMMANDANT DE BUCY.

M. de Bucy, *commandant en retraite.* — Je ne sais que ce qui a été préparé pour la défense jusqu'au moment où le général Coffinières a été nommé gouverneur de la place de Metz, c'est-à-dire jusqu'au 7 août. Les mesures exigées par les règlements ont été prescrites par le général qui commandait avant cette époque. On a enjoint de se munir de trois mois de vivres.

M. le Président. — Quelles pouvaient être le 7 août les ressources de Metz ?

M. de Bucy. — Nous n'avons jamais eu aucun renseignement officiel

M. le Président. — Après vos fonctions, n'avez-vous eu aucun renseignement ?

M. de Bucy. — Aucun. Tout fut alors centralisé à l'état-major du général Coffinières.

M. le Président. — Vous n'avez pas été employé pour la transmission d'ordres d'approvisionnement ?

M. de Bucy. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous ne savez pas d'autres détails concernant le siége, la défense de la place ?

M. de Bucy. — Non.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL JARRAS.

M. le Président. — Monsieur le général, quels sont les ordres que vous avez eu à donner de la part du maréchal Bazaine, ou que vous avez donnés de votre initiative privée pour les mesures nécessaires à la défense de la place ?

M. le général Jarras. — Je n'ai donné aucun ordre de mon initiative privée ; je n'en avais pas le droit d'ailleurs... Quant à ceux que j'ai donnés de la part de M. le maréchal, il me serait difficile de me les rappeler ; y a-t-il eu des ordres donnés par écrit ? c'est probable : je n'en ai qu'un souvenir confus ; mais il y en a eu un grand nombre donnés verbalement.

M. le Président. — Y en a-t-il eu au sujet de la présence des étrangers dans la place ?

M. le général Jarras. — Il y en a eu, assurément. Les habitants du dehors rentraient et sortaient, les observations du maréchal étant restées sans effet. J'ai un jour écrit aux commandants des corps d'armée de faire connaître chaque jour comment se faisait le service des avant-postes et aussi le service des grand'gardes. Cet ordre a été positivement donné. Quant à ce qui concerne les bouches inutiles et autres points, il y a eu aussi des mesures prises.

M. le Président. — En ce qui touche les approvisionnements ?...

M. le général Jarras. — Des ordres ont été donnés également sur ce point. J'ai retrouvé sur mon carnet la trace d'un ordre pour acheter de l'avoine dans les villages environnants.

Me Lachaud. — M. le général Jarras a-t-il eu connaissance d'un ordre signé par M. le général Coffinières relativement aux mesures à prendre au sujet des étrangers ?

M. le général Jarras. — J'ai un souvenir confus d'un ordre de cette nature.

Me Lachaud. — Il y a un ordre daté du 7 août, que je tiens en ce moment ; il y a eu, en outre, des instructions verbales ; et outre l'ordre du 7, il y en a un autre daté du 10, signé par le préfet et disant que les étrangers ne pourraient être admis qu'avec quarante jours de vivres.

M. le général Jarras. — Je me souviens très-bien d'avoir signé par ampliation l'ordre de mise en état de siége.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK.

M. le Président. — Monsieur le général, vous avez été nommé, le 7 août, gouverneur de la place de Metz. Quelles mesures vous ont été prescrites et quelles mesures avez-vous prises pour pourvoir à la défense de la place ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Monsieur le Président voudrait-il me poser quelques questions ?

M. le Président. — Monsieur le général, il est préférable, et en même temps plus conforme au vœu de la loi, que vous fassiez votre déposition sans interruption.

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'ai pris toutes les mesures que m'imposait le règlement sur le service des places fortes en état de siége. En ce qui concerne les travaux de défense, j'ai fait rétablir les parapets sur les forts. Il a fallu d'ailleurs faire beaucoup de travaux entre les différents forts, notamment entre les forts de Queuleu et de Saint-Julien, situés à quatre kilomètres l'un de l'autre ; et pour relier les divers forts ensemble, on a fait des ouvrages sur vingt-cinq kilomètres. On a pris toutes sortes de précautions contre les inondations, par exemple.

M. le Président. — Quelle est votre opinion sur la situation de la place de Metz, les 15 août, 1er septembre, 1er octobre ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — La place assurément était dans des conditions de défense suffisantes : tout y était soigneusement en état ; les remparts n'exigeaient rien ; quant aux forts ils étaient parfaitement défendables, mais ils n'avaient pas de revêtements extérieurs.

Le 17 juillet le ministre avait envoyé 150,000 francs pour opérer les travaux nécessaires, et il y a eu des changements opérés. Le 15 août, je puis l'assurer, les forts étaient parfaitement défendables.

M. le Président. — A plus forte raison, sans doute, ils l'étaient le 26 août quand a eu lieu la réunion du conseil.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Oui, monsieur le Président : ce n'était pas une fortification permanente ; mais, je le répète, les forts étaient parfaitement défendables.

M. le Président. — La présence de l'armée sous Metz pouvait-elle vous faire espérer que vous auriez le temps de parachever les travaux ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Oui, monsieur le Président, je l'espérais; mais les forts ont été occupés beaucoup trop vite. Si l'armée n'avait fait que manœuvrer dans le rayon de la place, j'aurais eu le temps de tout terminer.

M. le Président. — Lorsque vous avez pris le commandement le 7, qu'avait-il été fait pour les subsistances?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je n'ai rien pu savoir; je crois qu'on n'avait rien fait ou presque rien.

M. le Président. — Vous êtes-vous mis en rapport avec M. le maréchal Bazaine, ainsi que cela vous était prescrit par les règlements? Les règlements établissent les rapports réciproques qui doivent exister entre le commandant en chef de l'armée et le gouverneur de la place investie, au sujet notamment des approvisionnements et des munitions; le gouverneur a certains devoirs et même peut et doit provoquer certaines mesures.

M. le général Coffinières de Nordeck. — L'empereur et M. le maréchal nous avaient laissé sur ces points la plus grande latitude.

M. le Président. — Avez-vous observé l'article du règlement qui vous imposait l'obligation de vous entendre avec les autorités civiles pour réglementer l'alimentation de la place?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Au début, la place n'avait pas d'approvisionnements qui lui fussent propres.

M. le Président. — Mais plus tard elle en a eu.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Oui, mais j'ai cru que nous avions pour six moix de vivres : j'avais un nombre de rations très-considérable comparativement au nombre des consommateurs; je n'avais d'ailleurs pas pour ma part de moyens d'exécution.

Je devais en outre, conformément à l'article 245, m'occuper de faire sortir ce qu'on est convenu d'appeler les bouches inutiles. Le commandant de place doit, sur ce point, faire exécuter les ordres des commandants d'armée ; je n'ai pas reçu d'ordres, il me restait donc à agir de mon initiative propre. J'ai expulsé les étrangers de la ville ; lorsque la population le sut, on réclama. On m'a accusé d'avoir laissé entrer vingt mille bouches inutiles; il y avait parmi ces personnes les marchands et les convoyeurs qui viennent faire des affaires en ville et qui suivent l'armée; il y avait des paysans des environs, et ceux-là apportaient avec eux ce qu'ils avaient dans leurs fermes.

D'une façon générale, il y a divers cas prévus par les règlements en ce qui concerne les obligations du gouverneur d'une place assiégée; moi, par exemple, j'étais entièrement dans le cas d'un commandant de place sous les ordres du chef d'armée; jamais mes relations n'ont cessé avec l'autorité supérieure. Je n'avais donc pas, moi personnellement, à m'occuper de la convocation d'un conseil de défense. D'ailleurs, un conseil de défense eût pu présenter des inconvénients : c'eût été une autorité qui eût pu s'immiscer dans l'exécution des travaux que j'entreprenais.

M. le Président. — Vous étiez gouverneur de la place de Metz. Le conseil d'ailleurs n'a pas à interpréter le règlement.

M. le général Coffinières de Nordeck. — En ce qui touche un conseil de surveillance des subsistances, sa mission se borne uniquement à vérifier la qualité des aliments. J'ai donc pris toutes les mesures nécessaires et qui m'étaient prescrites par les règlements.

M. le Président. — Lorsque vous avez, le 26 août, dans la réunion du conseil, exprimé l'opinion que la prolongation du séjour de l'armée sous Metz pouvait être utile à l'exécution des travaux que vous avez entrepris, avez-vous, monsieur le général, parlé de la diminution des vivres qui en résulterait?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Non, monsieur le Président, car ce séjour ne pouvait nous occasionner qu'un retard de dix ou douze jours.

M. le Président. — Il y a au dossier un ordre officiel du ministre de la guerre en date du 7 août, prescrivant un approvisionnement pour six mois. Il s'agit d'une lettre adressée par le ministre à l'intendance.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je n'ai pas reçu cet ordre, ou du moins je n'en ai pas souvenir.

M. le Président. — Quelles mesures ont été prises par vous pour l'organisation de la garde nationale ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — On s'est activement occupé de son organisation; mais dans la situation où nous nous trouvions, cette organisation a été incomplète.

M. le Président. — Est-il vrai qu'on a négligé certaines mesures, notamment concernant la rentrée des vivres, parce que l'on craignait d'effrayer la population ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne pouvais écouter tous les conseils qu'on venait me donner à chaque instant.

M. le Président. — Il ne s'agissait pas là de conseils, mais bien de mesures à prendre.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Si on n'a pas fait rentrer les vivres, ce n'est pas pour le motif que vous venez de dire; mais ce qui manquait, c'était les moyens d'exécution.

M. le Président. — M. le maréchal ne vous a adressé aucune observation ni aucun ordre sur ces points ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il est très-probable qu'il m'a parlé de cela, mais il ne m'a jamais adressé aucune réprimande.

DÉPOSITION DE M. DE VILLENOISY.

M. de Villenoisy, *lieutenant-colonel.* — La ville était dès le principe dans un état de défense satisfaisant.

Le 14 août, les forts étaient presque terminés ; les forts de Queuleu et de Saint-Julien notamment. Il était facile d'établir des ouvrages avancés. Il n'y a jamais eu de travaux sérieux faits par les Prussiens, qui d'ailleurs avaient subi des pertes importantes; ils avaient dû abandonner les postes, et, pour quiconque connaît la discipline prussienne, c'est que la situation de l'ennemi était difficile; on aurait donc certainement pu agir. Quant aux approvisionnements, il n'a rien été fait; il y avait des fermes situées entre les Prussiens et les Français, et beaucoup de blé et de foin en aurait pu être ramené dans Metz. La preuve que cela était possible, c'est que l'intendance a fait plus tard en petit ce qu'on aurait pu faire dès le commencement.

Me Lachaud. — Le colonel est-il l'auteur de la pétition à l'Assemblée nationale qui a été appréciée par le général Le Flô ?

M. le Président. — Je vous préviens, colonel, que c'est là une question à laquelle vous n'êtes pas forcé de répondre.

M. de Villenoisy. — J'ai signé cette pétition ; en le faisant j'ai rempli un devoir strict, religieux.

DÉPOSITION DE M. L'INTENDANT DANNECY DE CEVILLY.

M. Dannecy de Cevilly, *sous-intendant militaire*. — J'ai écrit au commandant supérieur de former un conseil de surveillance. Les approvisionnements de Metz sont restés mêlés à ceux de l'armée ; on m'a demandé les vivres pour l'armée : je l'ai fait dans l'intention que j'ai cru convenable.

M. le Président. — Avez-vous renouvelé votre réclamation tendant à la formation d'un conseil ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il ne m'appartenait pas de le faire.

M. le Président. — Avez-vous attiré l'attention du gouverneur de Metz sur la présence dans la place des bouches inutiles ?

M. Dannecy de Cevilly. — Oui, monsieur le Président, et notamment sur le pillage du pain qui était fait par les soldats ; ils venaient prendre leurs rations eux-mêmes, et il en est résulté qu'il m'était livré des milliers de kilogrammes en moins que ce que je devais obtenir.

M. le Président. — Que restait-il le 15 août lorsque l'armée a débouché de Metz ?

M. Dannecy de Cevilly. — Je ne puis le dire exactement.

M. le Président. — Sans l'armée, combien de temps la ville aurait-elle pu vivre ?

M. Dannecy de Cevilly. — Huit mois.

M. le commissaire du gouvernement. — Si on avait fait des réquisitions, qu'aurait-on obtenu de plus pour l'alimentation ?

M. Dannecy de Cevilly. — Si l'empereur nous avait donné le droit de réquisitionner, nous aurions pu faire rentrer beaucoup de vivres dans la ville, mais nous n'avons jamais eu le droit de réquisition. Je n'ai pas pu, le 8 août, faire monter dans les forts de Metz des approvisionnements nouveaux, les chevaux des convoyeurs étant fort peu nombreux ; et s'il y a beaucoup de gens qui ont offert des denrées, c'était dans des conditions impraticables : il fallait les aller chercher au delà des lignes prussiennes.

Me Lachaud. — Le témoin a-t-il eu connaissance de la lettre de M. l'intendant Wolf où il était dit que les ressources étaient nulles dans la Lorraine.

M. Dannecy de Cevilly. — Cette lettre a pu être écrite.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance qu'il soit resté une certaine quantité de vivres ?

M. Dannecy de Cevilly. — Il a pu rester une certaine quantité de farine, de lard, de sucre, de café : 160 à 180 quintaux de lard dans les quatre forts, mais rien de plus.

M. le Président. — Et dans les casernes de Metz ?

M. Dannecy de Cevilly. — Le 26 au soir, il y avait dans Metz 66 quintaux de biscuit et peu de pain. C'est avec des approvisionnements fort peu nombreux qu'on a pu vivre encore quelques jours. Je déclare qu'on ne pouvait vivre un jour de plus qu'on a fait. Le 29 au soir, je me suis vu obligé d'aller demander du pain pour les malades au général prussien.

La séance est suspendue à quatre heures trente minutes et renvoyée à demain midi.

AUDIENCE DU 12 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

DÉPOSITION DE M. MONY.

M. Mony (sous-intendant militaire.)

M. le Président. — Vous avez déjà prêté serment ; veuillez continuer votre déposition et dire au conseil quelles mesures générales ont été prises soit pour assurer, soit pour augmenter et conserver les approvisionnements de la place de Metz, enfin les mesures prises pour séparer les approvisionnements de la place de ceux de l'armée.

M. Mony. — En ma qualité de directeur des subsistances, j'étais chargé d'assurer les vivres nécessaires aux troupes. On avait éprouvé de grandes difficultés pour faire face aux premiers besoins de l'armée. A la fin du mois d'août, on ne pouvait plus compter que sur les restes de la récolte de 1869 ; celle de 1870 en blé n'était pas toute coupée et les avoines étaient encore sur pied.

Au commencement de la guerre, nous avions demandé si on pourrait trouver des approvisionnements vers la partie sud de l'Allemagne. On nous avait informé qu'il ne fallait compter sur rien de ce côté, attendu que l'ennemi avait tout enlevé en prévision de l'invasion de notre armée. On s'était préoccupé de cette situation, qui pouvait rendre nos opérations difficiles dans le cas où nous aurions passé le Rhin. Une dépêche disait que nous ne trouverions rien dans le sud de l'Allemagne ; il devenait donc alors indispensable de conserver les ressources qui pouvaient se trouver entre Metz et la frontière. La dépêche dont je parle émanait d'un agent des affaires étrangères à Marseille. Cette dépêche fut adressée au ministre de la guerre, qui nous la transmit à Metz. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire, la récolte nouvelle se faisait pour le blé ; mais quant à l'avoine, elle était encore verte et il fallait attendre. On n'avait pas songé à utiliser les ressources qui se trouvaient en arrière de Metz, parce qu'on ne considérait pas que nous dussions être battus ; nous l'avons été, malheureusement, et il fallut prendre plus tard des dispositions auxquelles on n'avait pas pensé d'abord.

Vers la fin de juillet, nous signalâmes au ministre de la guerre le peu de ressources dont nous pouvions disposer dans le rayon où nous étions ; le ministre donna des instructions et des ordres pour qu'on expédiât des approvisionnements de tous les points de la France sur Metz.

A la fin, nous signalâmes au ministre l'impossibilité de continuer l'alimentation de l'armée par l'Alsace. Il nous fut répondu : « Paris seul peut fournir à toutes les demandes de l'armée. »

Le 8 août, des marchés furent passés : on acheta vingt mille quintaux de farine, ce qui représentait vingt jours

de vivres pour l'armée ; en effet, l'armée consommait trois mille quintaux par jour. On voit quels efforts il fallait faire pour l'entretenir. On acheta également sept à huit mille hectolitres de vin, et nous cherchâmes à acquérir toutes les denrées disponibles.

Vers cette époque, 8 août, des personnes dignes de confiance nous dirent qu'il n'y avait plus moyen d'acheter de farines, parce que nos précédents achats avaient tout absorbé.

Le 7 août, l'ordre fut donné de constituer l'approvisionnement spécial de la place ; l'intendant général envoya une dépêche au ministre de la guerre pour le prier d'envoyer cet approvisionnement, qui devait consister en riz, lard, sucre, etc.

Le 11 août, nos communications commençaient à être interceptées avec le reste de la France, et nous étions réduits à peu près aux approvisionnements qui se trouvaient alors à Metz pour l'armée.

Une dépêche fut adressée au ministre de la guerre pour lui dire que si des ressources avaient été adressées à Metz, c'était pour les centraliser, mais que ces subsistances étaient destinées à l'armée. J'insistai sur ce point ; en effet, l'armée du Rhin, qui venait s'appuyer sur la place pour en faire la base de ses opérations, devait puiser là où elle avait son centre d'action.

Nous avions déjà perdu nos communications par Verdun ; le mouvement de l'armée avait été ralenti par suite de la bataille du 16 : il ne nous restait donc que la ligne des Ardennes ; mais par suite de l'encombrement, il était difficile de faire circuler les convois. Cet encombrement était tel que, vers le 10 août, le commandant de Verdun, ayant reçu ordre d'expédier des vivres sur Metz, envoya une dépêche pour annoncer qu'il était impossible de rien expédier, à cause de l'encombrement de la gare de Metz. Voici la raison de cet encombrement :

L'organisation du camp retranché sous Metz avait produit une agglomération imprévue, et la gare de Metz n'avait pas été construite en vue des nécessités que devait faire naître l'alimentation de plus de deux cent mille hommes. Tout aboutissait à Metz.

A partir du 11, il devenait impossible de rien faire entrer dans la place, il fallait dorénavant vivre avec les ressources qu'on possédait. Du 11 au 18, l'armée a été en mouvement. Si l'armée s'était éloignée de la place, il pouvait y avoir pour cinq mois de vivres avec la ration ordinaire.

Il appartenait à la place de Metz de rassembler tous les vivres qui étaient dans les environs. Que pouvait-on faire ? Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire au conseil, tout ce qui restait de la récolte de l'année passée avait été versé dans les magasins, la récolte nouvelle n'était pas encore faite. Ainsi, le jour de la bataille du 16 août, nous avons trouvé à Gravelotte de l'avoine qui était encore sur pied et toute verte. Il aurait fallu mille voitures pour transporter une journée de vivres : chose impossible à faire à cause des mouvements de l'armée. Les routes étaient encombrées par les troupes, et les commandants de corps d'armée n'auraient pas permis d'arrêter le mouvement de leurs soldats pour livrer passage aux voitures qui eussent été nécessaires.

Le 19, quand l'armée rentra sous Metz, il n'est pas douteux qu'il était impossible de se procurer de nouveaux approvisionnements. Il est regrettable que l'armée n'ait pas conservé un rayon plus étendu : en portant les lignes plus en avant, on aurait pu se procurer d'autres vivres.

Le 22, un état fut dressé de la situation des approvisionnements : cet état constatait quarante jours de vivres ; le pain était rationné à 750 grammes par jour et par homme.

Je demandai à M. Bouchotte quelle était la quantité de blé disponible, il me répondit qu'on pouvait compter sur 20 à 22,000 quintaux. Nous demandâmes de suspendre la distribution du foin : on se préparait à de nouvelles opérations militaires, il fallait conserver les chevaux. Nous proposâmes de leur donner un kilogramme d'avoine en remplacement du foin qu'on supprimerait. Nous proposâmes également de supprimer la ration du sel ; nous savions que le sel manquait : on avait déjà, vers la fin du mois de juillet, appelé notre attention sur cette partie des subsistances, dont on ne possédait qu'une petite quantité. Le directeur des salines de Dieuze fut prié d'en envoyer. La ration de la viande avait été portée à 400 grammes au lieu de 300 grammes : ce dernier chiffre est la ration normale. Nous demandâmes que la ration fût réduite à 200 grammes, auxquels on adjoindrait un quart de litre de vin pour remplacer la viande. Je dois citer un fait qui a son importance, et qui est relatif aux mesures prises pour les approvisionnements.

Du 19 au 31, le maréchal ordonna de former une compagnie d'éclaireurs dont la mission consistait à aller dans les villages environnants pour en retirer les vivres qu'ils y trouveraient. Cette mission produisit peu de chose, mais elle dénotait l'intention, de la part du maréchal, de se procurer des approvisionnements.

Après la bataille de Servigny, les troupes rentrèrent dans leurs cantonnements ; à partir de ce moment, ordre fut donné aux commandants de corps de ne demander à la place que ce qui serait absolument nécessaire pour la subsistance des troupes : ils devaient chercher à utiliser toutes les ressources qu'ils pourraient obtenir sur place dans le cercle de leurs mouvements. La zone comprise entre la Moselle et la Seille, les terrains des plateaux de Plappeville et de Moulins ne pouvaient rien donner ; il n'y avait que la zone comprise autour des villages de Woippy, Saint-Julien et quelques autres dont on pouvait espérer quelque chose.

Après Servigny, deux mesures s'imposaient de toute nécessité : l'une exigeait qu'on distribuât de la viande de cheval, l'autre était la réduction du foin. La première fut approuvée par le maréchal, avec cette réserve qu'on ne livrerait des chevaux de l'armée à la consommation qu'après avoir acheté tous les chevaux de la place et les avoir utilisés pour l'alimentation. Cet ordre indiquait donc le désir du maréchal de conserver sa cavalerie. L'autre mesure fut approuvée également. Il était acquis pour nous que les ressources ne pouvaient s'accroître notablement ; donc, il fallait recourir à un rationnement intelligent et utile.

Dans un rapport circonstancié adressé au maréchal, nous disions « que le pays autour de nous était épuisé, que nous ne pouvions pas augmenter les ressources, que nous appelions son attention sur la situation, afin de prendre les mesures nécessaires pour faire suivre les hommes et les chevaux. »

Nous proposâmes une réquisition d'avoine par voie d'appel, elle fut pratiquée le 10 ; les habitants y répondirent avec un empressement des plus louables. Nous arrivâmes ainsi à réunir 6,000 quintaux de denrées en laissant à ceux qui gardaient des chevaux de quoi les nourrir pendant un mois. Cela donna quatre jours d'approvisionnements ; toutes les ressources étaient ainsi épuisées pour se procurer des approvisionnements ; il ne fallait pas espérer davantage ; on ne pouvait que recourir alors aux mesures secondaires telles que l'emploi de l'orge, du sorgho, du son, enfin de toutes les graines qui pouvaient entretenir les chevaux. Ainsi,

nous avions des approvisionnements pour six ou sept jours; le produit des réquisitions en avait fourni quatre jours; nous en avions obtenu pour cinq, six ou sept jours par les moyens auxiliaires, comme la betterave et le colza, en tout pour dix-sept ou dix-huit jours. Nous avions encore des approvisionnements de farine pour vingt-trois jours.

Dans ma pensée, il fallait prendre toutes les mesures pour que l'armée fût prête. C'est alors que je proposai l'emploi du blé pour nourrir les chevaux, il était absolument nécessaire de les conserver pour les opérations militaires, ou bien pour fournir de la viande; cette mesure fut proposée le 13 septembre : elle s'imposait absolument. Le 15, une lettre du maréchal nous autorisait à délivrer les chevaux pour nourrir les habitants de Metz; dans cette lettre, le maréchal nous rappelait l'ordre du 4 septembre qui ne nous autorisait à livrer des chevaux que lorsqu'on aurait pris tous ceux qui se trouvaient dans la ville. Pour atténuer l'effet de cette mesure, il fallait diminuer les rations et les porter à 500 grammes au lieu de 750 grammes. Le maréchal approuva cette disposition en même temps, on porta la ration de viande à 400 grammes, pour faire équilibre, ce qui était facile, puisque les chevaux étaient mis à notre disposition pour la nourriture. A la fin d'août, le maréchal ordonna la mouture des blés de la place. Nous nous adressâmes à M. Bouchotte pour essayer d'utiliser les moulins qui servaient à moudre les blés de la population civile; les eaux de la Seille ne pouvaient pas augmenter la mouture.

Tous les jours il fallait 1,000 quintaux pour l'armée; pour la population civile, il fallait 500 quintaux : cent moulins auraient donc été nécessaires.

Dans les derniers jours de septembre, un ingénieur, un officier du génie et un officier des subsistances furent chargés par le général Coffinières de chercher des moyens nouveaux pour la mouture; on chercha à utiliser quelques moulins, notamment ceux qui étaient situés à Moulins-les-Metz. Un meunier de cette localité dit que si on ne l'autorisait pas à livrer des farines à l'autorité civile pour la population, il serait pillé.

En même temps, on disait que plusieurs communes environnantes manquaient de farines; ainsi donc, il n'y avait plus rien, ou on dissimulait les ressources.

Au 1er octobre, nous étions préoccupés de cette situation; il ne restait que 10,000 quintaux pour une population de soixante-quinze mille âmes et pour l'armée; c'était fort grave. Je dis à l'intendant d'aller trouver le maréchal pour appeler son attention là-dessus et lui demander ce qu'il fallait faire.

M. Saffiot alla trouver le maréchal et appela son attention sur la situation. Le maréchal lui dit : « Au 1er octobre, pourriez-vous me donner de l'avoine pour un ou deux jours? » Il lui fut répondu que c'était difficile, mais pas impossible. Cela nous donna l'idée que le maréchal préparait une sortie pour cette époque.

Le 1er octobre, malgré ces indications, aucun mouvement n'eut lieu. Dans un nouveau rapport adressé au maréchal, je proposai de supprimer l'avoine pour les chevaux et d'abattre un grand nombre de ces animaux. Le 3 octobre, nous reçûmes l'ordre de distribuer des vivres à l'armée pour quatre jours. Le 7 octobre, aucun mouvement n'ayant été prescrit, sauf certaines petites opérations sans importance, nous revinmes sur la demande précédemment faite d'abattre des chevaux et de réduire la ration de pain à 300 grammes. Ceci fut approuvé par le maréchal. Nous nous occupâmes de cette réduction, non-seulement pour l'armée, mais encore pour la population civile. Nous allâmes trouver le maire de Metz et nous informer de ses ressources, pour savoir si la ville pourrait fournir quelque chose à l'armée. Nous reconnûmes que la situation était identique; en conséquence, pour prolonger la résistance, il fallait réduire la ration du pain.

Le 10 octobre, nous demandâmes au maréchal de procéder à une répartition équitable entre les différents corps; les approvisionnements n'étaient pas également partagés : les corps les plus avancés étaient les plus abondamment fournis. La répartition eut lieu, mais non sans quelques tiraillements.

Le 16 octobre, le général Coffinières écrivit au maréchal pour lui dire qu'à cette date il n'était plus possible de faire assurer les distributions de l'armée par la place; il y eut cependant encore des vivres pour un jour. Donc, à partir du 20, la place ne fournit plus de vivres à l'armée et les chefs de corps furent avisés de vivre avec ce qu'ils avaient; ils avaient encore quatre jours de vivres avec ration de 750 grammes de cheval. Le 24, le maréchal fit connaître qu'il était décidé que le sort de la place et celui de l'armée étaient indissolubles. Donc, on pouvait faire la répartition de toutes les ressources de la place et de l'armée. Nous proposâmes de rationner à 250 grammes de pain. A partir du 26, il y avait au moins quatre jours de vivres à 250 grammes de pain par ration.

La répartition des ressources fut faite le 27, et les commandants de corps ordonnèrent de venir toucher à la place de Metz.

Au moment de la capitulation, avec ce qui était disponible dans les forts, l'armée et la place, il y avait pour la garnison une réserve de dix jours; le 10 août déjà, on avait prélevé là-dessus une part de cet approvisionnement. Dans les forts, il restait 300 quintaux de farine, juste ce qui était nécessaire pour les blessés seulement; pour la place, il n'y avait rien; dans les forts, on a retrouvé du lard qu'on n'avait pas utilisé, parce que les chevaux étaient distribués. La distribution de la viande n'avait pas été suspendue un seul instant; ce lard pouvait être utilisé pour les ambulances.

M. le Président. — Votre déposition a été très-lucide; je vous adresserai maintenant quelques questions pour savoir comment aucune mesure n'a été prise pour la séparation des vivres de la place et de l'armée. Le 13 août, vous disiez qu'il y avait six mois de vivres, qu'a-t-on fait pour séparer les approvisionnements de l'armée et de la place?

M. Mony. — La séparation n'a pas été prononcée parce que nous avions constamment la croyance que l'armée ne resterait pas sous les murs de Metz. Le 7 octobre, quand nous avons vu que les fourrages manquaient, nous comprîmes que l'armée ne pourrait plus sortir, à cause des chevaux qui viendraient à manquer. Alors, on se décida à vivre en commun.

M. le Président. — Croyez-vous que la suppression du blutage du blé aurait pu augmenter les ressources de la place?

M. Mony. — Pas beaucoup, nous n'avions pas les fours nécessaires. Le 20, il fallut en construire soixante-dix; on en fit avec des rails de chemin de fer.

M. le Président. — Si le blé n'avait pas été donné aux chevaux, aurait-on pu prolonger la durée des vivres?

M. Mony. — On ne pouvait moudre plus de 300 quintaux, juste ce qui suffisait à la population civile.

M. le Président. — Vous avez dit avoir attiré l'attention, dans le commencement, sur l'insuffisance du sel; à ce sujet

vous avez fait des ouvertures au directeur des mines de Dieuze, de quelle époque parlez-vous?

M. Mony. — De la fin de juillet; le directeur des mines envoya 100 quintaux de sel; le ministre dit que cette question n'était pas la plus urgente et qu'il valait mieux s'occuper d'envoyer du sucre et du café.

M. le Président. — Quelles mesures ont été prises pour utiliser les ressources des villages environnants; n'y a-t-il pas eu une période favorable pour étendre le rayon des approvisionnements? Des opérations bien conduites en dehors des opérations militaires ne pouvaient-elles pas amener un bon résultat?

M. Mony. — Oui, mais je crois qu'il serait difficile d'assigner l'importance des ressources qu'on pouvait ainsi se procurer. Pour transporter un jour de vivres, il fallait un millier de voitures, dont l'usage était impossible à cause de l'encombrement produit par les mouvements de l'armée. J'oubliais de parler d'un fourrage qui a été fait au commencement de septembre et qui a produit quelques ressources.

M. le Président. — C'est bien pour les céréales; mais pour la viande, ne pouvait-on pas s'en procurer par les mêmes moyens?

M. Mony. — Du 11 au 18 août on aurait pu ramener des troupeaux des fermes environnantes.

M. le Président. — Vous avez dit qu'on avait formé une compagnie d'éclaireurs pour fourrager; étaient-ils autorisés à prendre ce qu'ils trouvaient à prix d'argent?

M. Mony. — Oui, à prix d'argent.

M. le Président. — Ainsi, au mois de septembre, lorsque le sous-intendant Gaffiot est allé chez le maréchal, il lui a été demandé si le 1er octobre il serait possible de livrer un ou deux jours d'avoine?

M. le maréchal. — Le 25 août, j'ai donné un ordre de faire des fourrages; cet ordre est au dossier, c'est la pièce 340; il contient les instructions que j'ai données à cet effet.

DÉPOSITION DU SOUS-INTENDANT GAFFIOT.

M. le Président. — Vous avez déjà prêté serment. En ce moment, votre déposition doit porter sur les points suivants: sur les mesures générales qui ont été prises depuis la mise en état de siège de la place de Metz, pour assurer, augmenter, conserver les approvisionnements et séparer ceux qui appartenaient à la place de ceux qui appartenaient à l'armée?

M. Gaffiot. — Mon premier soin lors de notre rentrée à Metz, après la bataille du 18, fut de me rendre compte de la situation de l'armée au point de vue des vivres, des transports et des ambulances. Les ambulances avaient été désorganisées; deux avaient été prises par l'ennemi le jour de Saint-Privat. Il y avait à Metz quinze à seize mille blessés. Sur mon observation le maréchal décida, le 20 août, que les ambulances seraient détachées des divisions et affectées au service de la place : on mit le personnel et le matériel au service des blessés; cette mesure donna quarante à cinquante médecins au service de la place. Il fallait procéder au licenciement des convoyeurs auxiliaires; le 22 on s'occupa de la composition d'un convoi pour le 6e corps; le maréchal avait été frappé de l'encombrement des équipages des officiers et les troupes : ils furent réduits de moitié sur un ordre donné le 23 août, et, avec les ressources que fournit cette réduction, on composa le convoi du 6e corps.

Il n'y avait plus rien à prendre dans les cantonnements occupés par l'armée; il ne fallait pas compter là-dessus. Le 22, la situation approximative constatait que l'approvisionnement en farine était momentanément suffisant, mais le foin et la viande allaient manquer. Le maréchal prescrivit aux commandants des corps d'armée de se procurer sur place ce dont ils auraient besoin. Du 19 août au 24, il y eut une activité fiévreuse pour ramasser toutes les ressources possibles. Le 26, il y eut une tentative de sortie sur la rive droite de la Moselle; à la rentrée, le soir, l'armée occupa les mêmes positions qu'elle avait la veille. Le 30, l'ordre de marche fut donné; je n'ai pas à entrer dans les détails de la bataille. Je dois dire que, dans ma déposition écrite au rapporteur, un fait m'a échappé :

Le 31, vers cinq heures du soir, je venais installer une ambulance sur le glacis du fort Saint-Julien, lorsqu'en passant près de la ferme de Grimont, je rencontrai un officier d'état-major du grand quartier général, qui me transmit un ordre du maréchal, de délivrer 50,000 francs au général Coffinières pour des fonds secrets, attendu que l'armée allait quitter Metz.

Le 1er septembre, même situation; nous manquions absolument de foin.

Le 2 septembre, je rendis compte au maréchal qu'il était impossible d'avoir d'autre viande que celle de cheval; il consentit à en fournir, mais il insista pour qu'aucun cheval de l'armée ne fût livré tant que les chevaux de la place n'auraient pas été épuisés. La zone occupée par l'armée était peu étendue. Je demandai la réduction de ration; c'était une mesure pénible, mais nécessaire; je fis diverses propositions dans ce sens et j'insistai.

Le 8, préoccupé d'augmenter les ressources, j'écrivis une lettre au maréchal, afin de prendre les mesures indispensables.

Le 9 septembre, nous proposâmes également au maréchal de ne plus envoyer les malades de l'armée à la place, où il y avait déjà encombrement. Le maréchal approuva ma proposition et nous développâmes l'organisation des hôpitaux temporaires. Le 13 septembre, j'appris la capitulation de l'armée française à Sedan : nous pensions que cet événement allait faire changer les dispositions qui avaient été prises en vue d'une sortie. La réduction des rations de sel me préoccupait beaucoup, car je savais quelles conséquences graves pouvait avoir le manque de sel dans l'alimentation. Nous ne savions pas si l'intention du maréchal était de rester indéfiniment sous Metz ou de sortir. Nos dispositions devaient donc être prises à ce double point de vue. Si on prolongeait le séjour sous Metz, il fallait réduire les rations et livrer les chevaux au service de la boucherie, parce que les fourrages manquaient. Je proposai au maréchal de consacrer le blé à l'alimentation des chevaux. A première vue, cette mesure paraissait extraordinaire : donner du blé aux chevaux lorsque les hommes en manquaient! Nous avions trente-cinq jours de vivres en farines et trois jours en fourrages. Les chevaux devaient servir à l'alimentation. En proposant de les nourrir ainsi, je transformai le blé en viande pour soutenir les hommes. Cette mesure émut profondément la population de Metz, et cependant cela nous a permis de lui livrer quatorze cents chevaux.

Quant à la dernière période du siège, on peut trouver dans notre correspondance les traces de nos inquiétudes, vers la fin de septembre. Le 25 septembre, nous établîmes la situation des vivres; cette situation nous démontra que sous peu de jours il n'y aurait plus de fourrages; les chevaux allaient perdre leurs forces et ne seraient plus propres pour

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 12 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

les combats : ils ne pourraient que fournir de la viande. Le 26, je fus prié d'aller chez le maréchal pour l'informer de la situation ; il m'accueillit avec bienveillance. Je fis remarquer au maréchal qu'il ne restait pas de fourrages ; il n'y avait plus d'espérance à conserver à ce sujet. Je demandai ce qu'il fallait faire. Le maréchal me dit : « Aurez-vous deux jours d'avoine pour le 1er octobre ? c'est le dernier effort que je vous demande. »

Le 3 octobre, ordre de distribuer quatre jours de vivres : ceci indiquait qu'un mouvement prochain se préparait ; le 5 octobre, confirmation de cet espoir : nous reçûmes ordre de faire évacuer d'urgence les ambulances, les malades y étaient au nombre de 1,600 ; le 30 octobre, le maréchal ordonna de modifier les équipages.

Je dois dire que le 19 je fus chargé de l'expédition des affaires. On attendait la jonction des armées. Ma situation était anormale ; à plusieurs reprises, je demandai qu'on mît à la tête de l'administration un intendant en chef : la première fois, le général Jarras me dit d'attendre la jonction des armées ; la deuxième fois, le 25 septembre, on me dit que je connaissais la situation et qu'il y aurait inconvénient à changer. Je sentais que je n'avais pas les pouvoirs nécessaires pour la situation dans laquelle nous nous trouvions.

M. le Président. — Votre situation, en effet, était singulière au point de vue de la discipline ; cela n'a amené aucune difficulté dans le service ?

M. Gaffiot. — Aucune.

M. le Président. — Vous avez parlé de l'insuffisance de la viande ; eût-il été facile de s'en procurer en faisant des opérations dans les villages des environs ?

M. Gaffiot. — Nous aurions pu, dès le commencement ; mais les corps d'armée ont été rapidement enserrés ; à la fin du mois d'août, on a fait des réquisitions qui n'ont rien produit ; en ce moment nous faisons la liquidation de la campagne et nous trouvons des traces nombreuses des mouvements de troupeaux qui ont été dirigés vers l'armée Est.

M. le Président — Vous avez parlé de l'ordre du maréchal pour le 1er octobre ; n'avez-vous pas été prévenu qu'il fallait renoncer provisoirement à une sortie ?

M. Gaffiot. — Non, monsieur le Président.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin a dit que, quand il a prévenu le général Jarras de la délicatesse de sa situation à la tête de l'administration, la première fois le général Jarras lui aurait parlé de la jonction des armées. A quelle époque remonte ce fait ?

M. Gaffiot. — Vers le 20 septembre.

Me Lachaud. — Le témoin a-t-il eu connaissance d'un ordre émanant de l'état-major général, enjoignant aux habitants de faire rentrer leur bétail sous les murs de Metz, avec promesse qu'il ne serait ni pris ni vendu ?

M. Gaffiot. — Je n'ai pas eu connaissance de cet ordre.

Me Lachaud. — Cet ordre est au dossier.

M. Gaffiot. — Tout à l'heure, quand j'ai parlé de ma visite au général Jarras, au sujet de ma situation, j'ai parlé de la jonction des armées ; j'ai voulu dire qu'il s'agissait d'une sortie de l'armée, et j'ai parlé de jonction : c'est un *lapsus*. Quand j'ai été avertir le maréchal qu'il n'y avait plus de fourrages, le maréchal s'est tourné vers son aide de camp en lui disant : « A quand l'international ? »

DÉPOSITION DE M. L'INTENDANT LEBRUN.

M. le Président. — Le conseil désire connaître les mesures qui ont été prises pour assurer, augmenter et conserver les approvisionnements du corps d'armée dont vous aviez le service ?

M. Lebrun. — La garde a vécu d'abord avec les approvisionnements procurés à Nancy, ensuite sur les ressources de l'intendance de Metz. Jusqu'au 30 septembre je suis resté à la garde. Le 1er octobre, j'ai été chargé des fonctions d'intendant général de l'armée. On avait déjà mangé beaucoup de chevaux ; les ressources étaient bien diminuées ; il fallait prendre des mesures pour prolonger leur durée. J'informai le maréchal qu'avec toutes les ressources de l'armée et des forts on pouvait aller jusqu'au 16 octobre, mais en diminuant les rations et en ne faisant plus bluter le blé. Il fallait réduire les rations et mettre en commun ces ressources ; on pouvait ainsi augmenter la durée des vivres de cinq jours, en réduisant aussi la ration des habitants.

Le 26, l'ordre ayant été donné de prendre à Metz et dans les forts ce qui s'y trouvait, on se procura trois ou quatre jours de vivres ; j'en rendis compte au maréchal.

M. le Président. — La liberté laissée aux corps d'armée de faire des achats individuels n'a-t-elle pas causé le renchérissement des vivres ?

M. Lebrun. — Je ne puis pas le dire : la garde occupait un

cercle restreint en avant du Ban-Saint-Martin; elle avait devant elle un corps d'armée, de sorte qu'elle ne pouvait pas acheter grand'chose.

M. le Président. — Cette faculté, du moins, a dû produire de l'inégalité dans les approvisionnements.

DÉPOSITION DE M. L'INTENDANT FRIANT.

M. Charles Friant (cinquante-sept ans), *intendant-inspecteur*.

M. le Président. — Monsieur l'intendant, quelles sont les mesures que vous avez prises pour assurer l'approvisionnement de votre corps d'armée?

M. Friant. — Du 23 au 28 juillet, on a pu trouver des soutiens suffisants dans les achats faits par le 3e corps. On a trouvé de nouvelles ressources dans les localités voisines; on a pu distribuer des rations entières jusqu'au 15 septembre, puis on a dû opérer des réductions successives. Du 15 septembre jusqu'au 10 octobre, on a distribué des rations de pain réduites à 700 grammes; puis, après le 10 octobre, on les a réduites à 300 grammes. L'administration a construit tous les fours nécessaires pour assurer le service. Il restait neuf fours de campagne, et ce matériel a pu suffire à nos besoins : il y avait encore des vivres de campagne, 5 millions de rations, qui furent mises dans un magasin de Metz.

Des ressources ont été trouvées dans les villages de Borny et de Vigny. Deux cents quintaux de blé et d'autres approvisionnements encore ont été fournis par la ville de Metz; nous avons eu de la viande de bœuf et de vache assez longtemps; à la fin, de la viande de cheval. Nous avons aussi trouvé du vin. On est allé ainsi jusqu'au 28 octobre. A cette époque le troisième corps est venu en aide aux autres; le 28, nous n'avions que quatre jours de vivres à petites rations.

M. le Président. — Pourriez-vous dire au conseil ce que le 3e corps a ajouté à ce qu'on avait déjà le 19?

M. Friant. — Quinze cents quintaux de riz, deux cents de sucre.

M. le Président. — Dans les sorties, a-t-on recueilli quelque chose?

M. Friant. — Les troupes sont allées à Borny, et c'est là principalement qu'on a recueilli beaucoup d'approvisionnements. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons trouvé huit cents quintaux de blé; on a donné un seul jour aux chevaux du blé non battu.

M. le Président. — Savez-vous qu'il y ait eu un certain nombre de rations perdues et du gaspillage?

M. Friant. — Il est vrai que les vivres de sac ont fait quelquefois double emploi; on distribuait le jour de sortie deux jours de vivres aux hommes; cela s'est renouvelé plusieurs fois, le 26 et le 31 août, et le 3 octobre.

M. le général Pourcet. — Des mesures n'avaient-elles pas été prises pour diminuer les rations à l'insu des troupes?

M. Friant. — Non.

DÉPOSITION DE M. L'INTENDANT GUILLARD.

Le témoin demande à faire une rectification sans grande importance sur la précédente déposition qu'il a faite devant le conseil.

M. le Président. — Quelles mesures ont été prises touchant l'alimentation et l'approvisionnement de votre corps d'armée?

M. Guillard (après avoir donné quelques détails sur les premières mesures prises). — Je me vis dans la nécessité, à un certain moment, de faire appel aux ressources de la place; on dut chercher ce qui se pouvait trouver au fort de Plappeville. Nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire; on a notamment amassé du blé en gerbes qu'on a dû faire battre plus tard.

M. le Président. — Le fait que liberté absolue avait été laissée à chaque corps d'armée d'opérer lui-même les achats qui lui étaient nécessaires n'a-t-il pas eu pour résultat de renchérir beaucoup le prix des vivres?

M. Guillard. — Oui, il est résulté un enchérissement incontestable, lequel a même atteint des proportions considérables.

M. le Président. — A-t-il été distribué aux chevaux des gerbes de blé non battu, et quelle quantité?

M. Guillard. — Environ 1,200 quintaux de blé et 800 quintaux de seigle.

DÉPOSITION DE M. L'INTENDANT BAGÈS.

M. Bagès, *intendant* (cinquante-huit ans).

M. le Président. — Quelles mesures ont été prises pour l'alimentation de votre corps d'armée et les approvisionnements de toute nature qui lui étaient nécessaires?

M. Bagès. — Ma préoccupation principale a été de faire des achats de vivres et de fourrages sans recourir aux ressources de la ville; les achats que nous pouvions faire pour nous ont suffi pendant longtemps; il faut cependant faire une exception pour le pain; nous avons dû réduire les rations de pain à 500 grammes vers le 15 octobre.

M. le Président. — Pensez-vous qu'on aurait pu atteindre des résultats beaucoup plus avantageux, et quels eussent-ils été, si on avait conservé les fourrages d'une façon plus parcimonieuse, et si on avait procédé autrement dans la distribution qui en a été faite?

M. Bagès. — Il était difficile d'arriver à une répartition égale entre les divers corps d'armée... D'ailleurs le général Frossard a donné des ordres pour la réglementation.

M. le Président. — L'ennemi a-t-il pu profiter des vivres que nous avions laissés, lorsqu'il s'est emparé des positions que nous avions quittées?

M. Bagès. — Oui, à Magny. En outre, nous avons fait des approvisionnements de fourrages; plusieurs ont été interrompus par la fusillade; parmi nos approvisionnements il y avait pas mal d'avoine en gerbes et de blé en gerbes; on en a versé beaucoup à la place de Metz; nous avons opéré des approvisionnements de fourrages qui ont été rentrés à Metz et se montaient à environ 1,200 à 1,500 quintaux. J'ai cherché à indemniser autant que possible tous ceux auxquels nous avons dû demander nos approvisionnements.

DÉPOSITION DE M. LE SOUS-INTENDANT COURTOIS.

M. le Président. — Quelles mesures ont été prises touchant l'approvisionnement du corps d'armée à la subsistance duquel vous étiez chargé de pouvoir?

M. Courtois. — Le 26 août, j'ai pris la direction du 6e corps; il n'y avait pas un seul fonctionnaire de l'intendance, plus de

convois, le service des ambulances était désorganisé, il y avait un désarroi complet; c'était un édifice entier à reconstituer. Lorsque le 6e corps passa la Moselle, le 26, il était dans une situation satisfaisante: il y avait plusieurs jours de vivres; il fut possible peu à peu de remédier aux défectuosités qui subsistaient encore. Le 31, lors du deuxième passage de la Moselle, on peut dire qu'au point de vue des approvisionnements le 6e corps se trouvait dans une situation normale: le service divisionnaire fonctionnait, il y avait un personnel administratif suffisant, et il avait été mis à la disposition de l'intendance des capitaines; il y avait des convois réguliers, cent voitures des équipages emportant quatre jours de vivres de campagne; la situation fut bonne jusqu'au 20 octobre, puis on dut opérer des réductions. J'avait fait des demandes à Metz pour obtenir les fours indispensables.

M. le Président. — Il n'y avait donc, dans le principe, aucun fonctionnaire?

M. Courtois. — Non. Plus tard, il a été puisé dans une réserve que j'avais organisée.

M. le Président. — A-t-il été distribué des gerbes non battues aux chevaux?

M. Courtois. — Peu. J'ai fait battre les gerbes aussitôt qu'il a été possible; d'ailleurs, l'alimentation des quatre cinquièmes des chevaux était en dehors de mon action: la division de cavalerie du général du Barrail se ravitaillait à Metz.

M. le Président. — Si on avait pu étendre l'action militaire en dehors des lignes prussiennes, aurait-on pu trouver des ressources?

M. Courtois. — Il est bien entendu que je ne puis entrer dans les considérations de l'ordre stratégique. En ce qui concerne les approvisionnements, je crois que oui, du moins pour le 6e corps.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE LAVAUCOUPET.

M. de Lavaucoupet (soixante-sept ans, général de division au cadre de réserve).

M. le Président. — Monsieur le général, veuillez faire connaître au conseil ce que vous savez touchant les mesures qui ont été prises relativement au blocus de Metz.

M. de Lavaucoupet. — Le 14 août au matin, j'ai reçu l'ordre de faire prendre les armes à ma division devant Metz. Vers onze heures, je fus mandé par le général Frossard, qui commandait le corps d'armée dont dépendait ma division. Le général m'apprit que ma division ne suivrait plus désormais le corps d'armée en campagne et qu'elle devait rentrer dans Metz.

Cette nouvelle m'impressionna vivement. Je demandai pourquoi cette division devait rentrer dans Metz. Je n'en avais pas l'explication: je ne savais pas, à ce moment, que c'était par ordre de l'empereur. M. le général Frossard me le fit alors télégraphier. On ajouta que je ne quitterais ma position que quand les troupes qui composaient la brigade Lapasset seraient sorties de Metz. Je vis, en effet, déboucher la brigade; elle revenait sagement, elle marchait dans un ordre parfait. Pour ne pas la gêner et ne pas être moi-même gêné par elle, je fis prendre à mes troupes le chemin qui mène au fort Queuleu.

Vers trois heures et demie ou quatre heures, le canon se fit entendre sur la droite. Nous hâtâmes le pas. Il y avait là une vallée profonde où nous nous trouvions: je ne savais ce que nous entendions. Quand nous fûmes arrivés au fort Queuleu, le général Coffinières m'ordonna d'envoyer des bataillons dans les différents forts de Metz. J'envoyai le régiment de tête au fort Saint-Quentin; le second régiment, le 63e de ligne, au fort Saint-Julien; un bataillon de chasseurs à pied à Sainte-Croix; enfin, d'autres troupes aux forts Plappeville et Queuleu.

Le fort Saint-Julien fut menacé: j'étais fort inquiet, j'étais convaincu que le 63e n'était pas arrivé; je vis enfin, par la route qui mène au fort Saint-Julien, un bataillon déboucher. On se déploya en tirailleurs; le général de Ladmirault envoyait une de ses divisions au feu; on prit un bois qui se trouvait là. J'avais retiré mes troupes. Le fort de Queuleu n'était pas armé. Il y avait près de là un château et des fermes. Des batteries étaient établies à 7 ou 800 mètres des forts, et les obus passaient par-dessus; la mitrailleuse qui était dans le fort et les batteries des glacis extérieurs firent taire les batteries ennemies; puis le mouvement cessa, la nuit fut tranquille et le lendemain au matin j'entrai à Metz à dix heures environ.

Je me rendis chez le commandant de la place: il était au conseil. Je le vis, je lui annonçai que je venais prendre ses ordres, et lui dis: « Avez-vous formé un conseil de défense? » Le général me répondit: « Nommé par l'empereur au commandement de la place de Metz, j'assume sur moi toute la responsabilité; je sais ce que j'ai à faire. » Je pris le règlement et vis une chose qui me parut de nature à atténuer mon impression. Je n'étais pas général commandant la place, et n'avais aucune qualité pour provoquer une mesure semblable. Je me dis que j'avais été inquisiteur.

Du 19 au 25, ma division fut désorganisée; on me prit mon artillerie, mes munitions, mes moyens de transport. Mes troupes étaient donc sous les ordres du commandant de la place et des commandants des forts. Ma position était pénible: j'étais annihilé.

Ces deux mois passés à Metz ont été très-longs dans ma carrière. Je lus le règlement et le relus, et je vis que rien de ce qu'il prescrivait n'avait été observé. Je fis une ou deux fois des observations au commandant de la place; il me répondit: « Je suis obligé d'obéir. » La police était loin d'être faite comme elle aurait dû l'être. Les troupes autour de Metz avaient beaucoup souffert; il y avait un gaspillage considérable de vivres et d'approvisionnements. Je dois constater que, malgré la situation qui m'était faite, je n'en ai pas moins conservé la direction militaire; j'ai visité les hôpitaux; j'allais voir le général Decaen, mort des suites de ses blessures, puis les généraux Bataille et Duplessy. J'allais à l'école d'application de Metz, je prenais le plus possible soin des soldats, je veillais à leur alimentation, je portais de mon mieux des soins aux blessés. Je n'ai pas autre chose à dire; mon rôle était excessivement restreint et borné. Je le répète, j'étais complétement annihilé; il ne me restait plus qu'à attendre les événements et à les subir.

M. le Président. — C'est donc le 15, à dix heures, devant l'état-major du commandant de la place, que vous avez présenté vos observations tendant à la formation d'un conseil de défense?

M. de Lavaucoupet. — Oui. J'ajoute que, le 13 octobre, je reçus une lettre du maréchal, m'avertissant que j'étais appelé à faire partie du conseil de défense. Je fus chez le maréchal et lui dis: « Monsieur le maréchal, je récuse le mandat que l'on veut me confier aujourd'hui: j'ai fait jadis des observations, il y a déjà longtemps; aujourd'hui je ne puis accepter de faire partie du conseil de défense et endosser la responsabilité de tout ce qui a pu être fait au sujet de la défense de la place. D'ailleurs, le règlement est positif,

je ne suis ni commandant de place ni général commandant un corps d'armée, je ne suis que général divisionnaire, je n'ai aucun titre à faire partie du conseil de défense. » Le maréchal me donna raison, et il approuva mes explications.

M. le général Pourcet. — Le maréchal ne vous a-t-il pas, à un moment donné, proposé le commandement de la place de Metz, en remplacement du général Coffinières?

M. de Lavaucoupet. — Oui, c'était le 14 octobre, le lendemain de l'entrevue que j'eus avec lui et dans laquelle je refusai de faire partie du conseil de défense. S. Exc. M. le maréchal Bazaine m'adressa une lettre dans laquelle il me priait de l'aller voir. J'y allai : il me fit l'ouverture en question. J'éprouvai une grande joie alors : je pensai qu'enfin j'allais pouvoir contribuer à la défense de Metz; mais quelques paroles que M. le maréchal ajouta me firent comprendre que ce n'était pas de défense qu'il s'agissait. M. le maréchal me parla de la situation intérieure de la place et m'en dit combien était fâcheux le désordre qui y régnait. Ce que je devais faire c'était maintenir l'obéissance dans Metz. Je parlai sans ambages, et je répondis à M. le maréchal : « Le désordre dans Metz est à son comble. Vous y êtes impopulaire, vous y êtes détesté, votre nom est sali par les journaux de la localité, et, quelque bonne volonté que je pusse mettre, je sens qu'aujourd'hui je serais inhabile; peut-être un maréchal parviendrait-il à faire quelque chose, en raison de son grade et de l'autorité qui s'y attache ; mais un général de division, je crois, ne pourrait obtenir les résultats dont vous pressentez la nécessité. » Je déclinai donc la mission qui m'était offerte, et je me retirai.

M. le Président. — Les règlements sur le service des places ont-ils été observés?

M. de Lavaucoupet. — Il est délicat de répondre à la question qui m'est adressée ; mais je déclare, toutefois, que j'ai lu et relu les règlements sur le service des places, et je déclare qu'ils n'ont pas été observés.

DÉPOSITION DE M. PROSTE.

M. Proste (cinquante-six ans, rentier à Paris, ancien membre du conseil municipal de Metz).

M. le Président. — Quelles mesures ont été prises concernant la défense de la place et les approvisionnements?

M. Proste. — La ville de Metz a été investie d'une manière inopinée. Les premières communications de l'autorité municipale avec les autorités militaires ont eu lieu à propos de l'organisation des services hospitaliers et des ambulances. Des emplacements ont été choisis ; mais, comme je l'ai dit, Metz ayant été investi précipitamment, on n'a guère eu le temps de s'occuper d'approvisionnements ; on n'a pu, lorsque le moment est venu de s'occuper des vivres, que compter ce qu'on avait et l'utiliser.

Plusieurs de nos collègues au conseil municipal, spécialement versés dans ces sortes de questions, nous ont informés qu'il y avait encore pour deux mois de vivres ; ce renseignement, rapproché de l'arrêté du général Coffinières, prescrivant de ne recevoir aucun étranger qui n'apporterait pas quarante jours de vivres, rassurait tout le monde; on se croyait à l'abri de toutes difficultés. Le 25 août, le conseil municipal constitua une commission des approvisionnements. Cette commission, composée de trois membres, élaborait les propositions qui nous étaient soumises d'abord, puis transmises ensuite à l'autorité militaire; mais une complication résulta de la présence permanente de l'armée autour de Metz.

Nous avons eu des communications diverses de l'autorité militaire; il y a eu un communiqué adressé au *Courrier de la Moselle*, le lendemain de la bataille de Saint-Privat. Il était dit que le plan de l'ennemi avait échoué. Il y a eu encore une communication le 12. Au lendemain de cette communication on vit une proclamation signée de M. le général Coffinières, du préfet et du maire ; ces deux dernières signatures n'étaient là que pour la forme. Il y était dit que la nouvelle de la veille n'était pas officielle, que si on ne pouvait pas la confirmer, on ne pouvait pas non plus la démentir. On ajoutait que l'armée ne nous quitterait pas. Cette nouvelle ne fut pas bien accueillie; le maréchal Bazaine reçut le maire, qui eut avec lui une conversation au Ban-Saint-Martin. Le maréchal lui dit : « Ma position m'a été imposée, je ne pourrais l'abandonner sans compromettre la dynastie. »

On avait pris des mesures relatives aux approvisionnements. La commission de vérification fonctionnait le 12 à l'hôtel de ville ; le général Coffinières y vint deux ou trois fois officiellement, et là, il nous tint ce langage singulier : « Avant peu, les Prussiens nous bombarderont. » Nos collègues rapportèrent au conseil municipal cette déclaration. Le 13, le maire nous communiqua une lettre du général Coffinières dans laquelle on nous prévenait que les magasins étaient à peu près vides ; il avait ajouté qu'il ne pensait pas devoir recourir à la force pour exécuter les réquisitions qu'il pourrait avoir besoin de faire. C'était singulier à propos d'une ville qui a montré le dévouement de Metz. Nous répondîmes séance tenante.

Vers le milieu d'octobre, vers le 11, un placard fut affiché au nom du maréchal Bazaine ; il allait au-devant des rumeurs qui circulaient. On avait parlé de capitulation, de restauration impériale ; le maréchal disait dans ce document : « Je n'ai aucune nouvelle du gouvernement ; qu'on ait confiance en ma loyauté. Vive la France ! » La population était défiante, mais résolue ; son attitude après la communication du général Coffinières du 15 septembre l'a bien prouvé. On avait pris avec un certain appareil toutes sortes de mesures ; on avait mis des tonneaux pleins d'eau dans les cours, dans les rues, sur les places, comme si on était à la veille d'un bombardement; pourtant pas la moindre émotion dans Metz. Une adresse au maire fut rédigée et couverte de plusieurs centaines de signatures ; on le priait de se faire auprès du maréchal l'interprète des sentiments de la population et de lui dire que nous ne voulions pas être la rançon de la paix, paroles, hélas! presque prophétiques, car nous avons été la rançon de la paix.

La défiance augmentait encore; le maréchal reçut les commandants de la garde nationale, il y eut des échanges d'explications. Le 17 octobre, un communiqué aux journaux annonçait des nouvelles apportées par des Prussiens prisonniers, sur la situation et les forces de l'armée ennemie. Il fallait d'ailleurs se méfier de pareilles nouvelles, étant donnée leur origine.

On fit circuler des documents relatant d'une façon exagérée l'état des travaux de défense. Le 19 octobre, on répandait les fausses nouvelles apportées par le général Boyer : Les chouans avaient arboré le drapeau blanc, disait-on, le parti socialiste relevait la tête ; des villes de France avaient demandé une garnison prussienne.

Le conseil municipal, ému de l'émotion de la population, demanda des explications. Le général Coffinières, à cette époque, assista à la séance du conseil municipal avec cinq ou six officiers. Il dit : « Les intérêts de l'armée vont être

séparés de ceux de la ville; la population a des illusions, la défense est très-limitée. Vous avez des vivres jusqu'au 29, la garnison jusqu'au 27, mais le 28 il faut qu'on sache bien qu'à Metz on mangera son dernier morceau de pain! » Je voulus que ses paroles fussent insérées au procès-verbal. Elles le furent, et on obtint à grand'peine de lui qu'elles fussent un peu adoucies. On disait en outre à Metz que Paris était investi, que Rouen demandait une garnison prussienne! Ce qu'il y a de certain, c'est que tout le monde à Metz a fait son devoir, et que nous n'avons rien à nous reprocher!

M. le Président. — Quelle était la situation des vivres le 18?

M. Proste. — Le 18, nous avions soixante-dix jours de vivres.

M. le Président. — Avez-vous entendu dire qu'un chemin de fer dût être établi par les Prussiens dans les environs de Pont-à-Mousson?

M. Proste. — Oui, je l'ai su par des paysans des environs; il devait passer par le village de Secours aux environs de Château-Salins. Je l'ai su particulièrement, parce qu'il devait traverser des propriétés que j'avais en ce endroit. Ce chemin de fer a été commencé, mais il n'a été poussé qu'à quelques kilomètres.

DÉPOSITION DE M. DE BOUTEILLER.

M. de Bouteiller (ancien conseiller municipal, quarante-six ans). — La question des approvisionnements n'est née que lorsque le blocus a été terminé. Le conseil municipal s'en est occupé dans la limite de ses pouvoirs et de ses moyens d'action : une commission des subsistances fut créée. Nous pensions que l'armée avait amené à sa suite une quantité considérable de vivres. C'était une erreur, et la question des approvisionnements nous réservait de grandes douleurs. Nous aurions, si nous avions eu plus tôt connaissance de ce qui se passait, provoqué un ordre qui aurait défendu aux soldats de venir en ville acheter aux boulangers.

Il restait de la ville quelques réserves, quelques provisions extraordinaires; mais ce qui fut pour nous un incurable chagrin, c'est que rien ne fut réquisitionné : nous avions encore du lard, du riz, du vin, et nous aurions voulu partager avec l'armée notre dernière goutte et notre dernier grain! Les souffrances morales, au surplus, étaient plus grandes que les souffrances physiques. La population s'accommodait de tout, notamment de la viande de cheval. L'état sanitaire était mauvais; le chagrin et les émotions augmentaient les maladies; la fièvre typhoïde, la dyssenterie et la variole exerçaient de cruels ravages; les petits enfants n'avaient plus de lait à boire; j'étais président d'une société de secours mutuels et administrateur du bureau de bienfaisance, et j'ai vu toutes ces misères et toutes ces souffrances; eh bien! malgré tout, la population a été admirable de dévouement et de patriotisme. Il n'y a pas eu un seul cri pour demander la fin de nos maux : on était prêt à tous les sacrifices! Il y a eu une seule fois une émotion dans la ville : des habitants demandaient qu'on disposât d'eux sans merci, pourvu seulement que le drapeau français continuât de flotter sur Metz! La garde nationale a pris de notre brave armée des leçons de stratégie, mais elle n'a pas eu à prendre d'elle des leçons de patriotisme et de dévouement; elle était ferme, active, et prête et résolue à tenir le plus longtemps possible!

Il y a eu une pétition adressée au maire pour le prier d'exprimer les sentiments de la population. Le gouverneur de Metz est venu trois fois au conseil municipal; le 15 septembre, il nous annonça qu'il y aurait un bombardement. On a fait des préparatifs douloureux, on a apporté des tonneaux remplis d'eau, mais la population ne voulut point croire à tout cela, elle se montra calme et résignée. Le 11 septembre courut le bruit que l'impératrice allait recevoir le serment des troupes. Un jour, le gouverneur de Metz nous dit que l'armée allait se retirer, soit après un arrangement, soit après un combat, et qu'il nous faudrait nous suffire à nous-mêmes. Cela jeta partout la désolation. Lorsqu'on eut capitulé, l'armée se trouva dans une situation déplorable; beaucoup de nos soldats sont morts de misère, de faim et de froid. J'ai assisté à des spectacles navrants de convois où les blessés et les morts étaient jetés pêle-mêle dans les voitures. On en faisait comme le triage à l'arrivée à l'ambulance. Beaucoup de soldats n'avaient pas de couvertures ni de draps en captivité, et pourtant il y en avait des milliers en magasin et qui ont été laissés aux Prussiens!

M. le Président. — N'a-t-on fait aucune enquête pour savoir ce qu'il y avait chez les particuliers?

M. de Bouteiller. — Si; il y a eu une enquête faite d'après les ordres du conseil municipal; il y avait soixante-dix jours de vivres; mais certains intendants avaient fait acheter divers objets en ville; les officiers et les soldats y venaient aussi.

M. le général Fourcet. — Dans quelle mesure les achats dont parle le témoin pouvaient-ils diminuer les approvisionnements de la ville?

M. de Bouteiller. — Ils ont fait tort à la ville d'environ quatre à cinq jours de nourriture.

Me Lachaud demande à donner lecture d'un ordre du jour du maréchal Bazaine, daté du 15 septembre. On rencontre à peu près ce qui suit dans cet ordre : « La cherté des vivres croissant toujours a provoqué une surexcitation : on assiége dit-on, les boulangeries; on se plaint que les officiers viennent dans les hôtels de la ville et qu'on donne du blé aux chevaux, etc., etc. Cette plainte contient des griefs plus spécieux que réels. Les militaires viendront en aide à la population, dont le patriotisme mérite d'être encouragé. Il faut communiquer aux chefs de corps vos instructions à cet égard. »

La séance est levée à quatre heures et demie et remise à vendredi midi.

AUDIENCE DU 14 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

L'audience est reprise à midi un quart.

Nous remarquons le général de Susleau de Malroy assis à la place ordinaire du général Martineau-Deschenez ; nous avons bientôt l'explication de ce remplacement. M. le président, dès la reprise de la séance, en informe M. le commissaire du gouvernement et la défense.

M. le Président. — Je dois informer le ministère public et la défense, que le général Martineau-Deschenez est tombé malade ; il est à l'hôpital. Je n'ai pas encore reçu le certificat de cette maladie, dont la nature ne laisse pas l'espérance que le général pourra prendre part aujourd'hui aux travaux du conseil ; le général de Susleau de Malroy, juge suppléant, devient juge titulaire et remplace M. le général Martineau-Deschenez. Appelez M. l'intendant général Wolf.

DÉPOSITION DE M. L'INTENDANT GÉNÉRAL WOLF.

M. le Président. — Vous avez déjà prêté serment et fait votre déposition ; je vous ai fait rappeler pour répondre aux questions que M. le commissaire du gouvernement désire vous adresser.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Pour rappeler les souvenirs du témoin et préciser le point sur lequel je voudrais appeler son attention, il est nécessaire que le greffier lise la pièce n° 13.

M. le Président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je vais faire donner lecture de cette pièce. Greffier, lisez la pièce n° 13.

M. le greffier.

A l'état-major général de l'armée.

« Metz, le 26 juillet 1870.

« Monsieur le maréchal,

« La situation est difficile : la Lorraine est épuisée ; au delà de la frontière les ressources sont nulles; il faut donc trouver dans le reste du territoire ce qui nous est nécessaire. L'administration centrale est mieux placée que nous pour prendre les mesures nécessaires à cet effet. J'appelle de nouveau votre attention sur ce point. Il faudrait se procurer 150,000 rations de sucre, 75,000 rations de biscuit, 2,000 quintaux d'avoine. En y ajoutant les ressources que l'on pourra trouver sur place, Son Excellence pourra passer la frontière sans mécompte. Les corps ont dû acheter des vivres en attendant la réalisation du marché général.

« *Signé :* L'intendant Wolff. »

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Quelle portée le témoin donnait-il à la phrase suivante : « La Lorraine est épuisée ; au delà de la frontière les ressources sont nulles. » Le témoin a-t-il voulu dire que toutes les ressources, sans exception, avaient été épuisées ?

M. Wolf. — J'ai voulu dire que la récolte ancienne était épuisée et que la nouvelle n'était pas encore faite.

M. le commissaire du gouvernement. — La réponse du témoin est parfaitement conforme à sa déposition dans l'instruction.

M. le Président. — Appelez M. Beudin.

DÉPOSITION DE M. BEUDIN.

M. Antoine-Louis Beudin (trente-trois ans, ancien conseiller municipal à Metz).

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et donner au conseil tous les renseignements de nature à l'éclairer sur les mesures qui auraient pu être prises pour la défense de la place de Metz et pour assurer le service des subsistances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

M. Beudin. — Le maréchal Bazaine, dans sa dernière proclamation, annonçait que la famine le forçait à se rendre ; il a dit qu'il ne capitulait que faute de vivres, et que la faim seule pouvait l'obliger à cette dure nécessité.

M. le Président. — Veuillez vous renfermer le plus possible dans l'exposé des faits dont la connaissance peut être utile au conseil, sans commentaires.

M. Beudin. — Il n'était pas possible de dire qu'on manquait de vivres dans les environs de Metz, qui sont d'une grande fertilité. L'arrondissement de Metz comprend une superficie de 180,000 hectares avec 180,000 habitants ; il produit 500,000 hectolitres de blé, un million de quintaux de paille et 800,000 quintaux de fourrages ; la richesse agricole de notre pays est des plus grandes ; en face de ce fait, il nous était impossible de comprendre que la capitulation eût lieu faute de vivres. Qu'a-t-on fait pour les approvisionnements ? Rien. Quand le maréchal Bazaine a pris le commandement, vers le 14 août, on n'a rien fait pour approvisionner la place ; l'intendance a acheté 3,000 quintaux de farine : c'était insuffisant, la place de Metz devenant la base des opérations de l'armée ; on pouvait s'adresser au commerce, aux fermiers, et on aurait obtenu une quantité considérable de vivres, qui auraient permis de prolonger la défense.

On a négligé ces moyens ; c'est une faute impardonnable. Nous connaissions les ressources de notre pays et nous étions désolés de voir cette incurie ; c'est un crime qu'on a commis ; on ne peut pas plus mourir de faim à Metz que dans les plaines de la Beauce. Nous chargeâmes M. Bouchotte d'acheter des approvisionnements : il nous procura 14,000 quintaux de farine ; on s'en procura 6,000 quintaux par d'autres voies. La réquisition du 12 septembre, faite par le général de Coffinières, produisit 12,000 quintaux ; celle du 12 octobre, faite également par le général Coffinières, donna 3,000 quintaux ; l'intendance a encore acheté sous main 4 à 5,000 quintaux ; total environ 40,000 quintaux. Le général Coffinière ignorait les ressources du pays ; il n'a rien fait pour se procurer des approvisionnements ; ce qu'avaient les citoyens ils se l'étaient procuré par leur propre initiative, nous avions 40,000 quintaux de farine. La population était de cinquante mille habitants ; ce nombre doit être augmenté du nombre des réfugiés et des dix mille bles-

sés que nous soignions et nourrissions dans nos maisons, ce qui faisait quatre-vingt mille habitants.

On a voulu représenter comme des factieux les habitants de Metz, dont le patriotisme était prêt à tous les sacrifices et dont les femmes soignaient les blessés avec le plus grand dévouement.

En donnant 500 grammes de pain par jour à chaque personne, il y avait pour cent jours de vivres; en effet, on avait 40,000 quintaux de pain pour quatre-vingt mille personnes, et cela sans recourir au commerce; ces chiffres ne sont pas exagérés; il fallait 400 quintaux par jour pour la population civile, avec les dix mille blessés. Il y avait donc cent jours de vivres à partir du 15 août; ces chiffres, je les crois exacts autant qu'il est possible de faire cette évaluation, à quelques quintaux près. Voilà ce que nous pouvions faire avec nos propres ressources: nous pouvions aller du 15 août à la fin de novembre.

Quelle était la situation de l'armée? L'armée se composait de cent soixante mille combattants. Il faut en enlever dix mille blessés, restait donc cent cinquante mille hommes; l'armée avait 30 mille quintaux de farine et 3,000 quintaux de blé. Dans le camp retranché sous Metz, l'armée a trouvé 8,000 quintaux de blé; ainsi, chacun recevait 500 grammes de pain. On pouvait aller jusqu'au 15 novembre; le pain du soldat produit un peu plus que le pain ordinaire; 1 kilogramme de farine représente 1 kilogramme et 100 grammes de pain; avec les 35,000 mille quintaux de farine l'armée avait du pain jusqu'au 15 novembre. Pourtant, à partir du 13 octobre, le général Coffinières annonça que les magasins de l'État étaient vides.

Qu'était donc devenue la différence entre l'approvisionnement et la distribution? On avait gaspillé quinze à dix-sept jours de subsistances. Quand on se préparait à sortir, on donnait aux soldats quatre jours de vivres, qui étaient gaspillés; on a donné aux chevaux quinze jours de blé; l'armée aurait pu tenir jusqu'au 15 novembre; si l'armée a donc eu besoin, au 15 octobre, c'est qu'on avait gaspillé les approvisionnements. On a dit pour justifier l'application du blé à la nourriture des chevaux, qu'il fallait faire de la viande et conserver la cavalerie: le blé est une nourriture impropre et hâte la destruction des chevaux. Il y a eu un désordre et une imprévoyance incroyables; tout le monde à Metz a été de cet avis.

On aurait dû songer, pourtant, à utiliser tous les moyens de résistance; les jours de résistance étaient des jours de délivrance.

Dans le camp retranché et au delà des forts, il y a des villages défendus par les forts qui pouvaient fournir beaucoup de ressources, mais on a laissé l'ennemi se rapprocher des forts d'une façon inexplicable. Je ne suis pas militaire, mais il saute aux yeux qu'on a commis des bévues épouvantables; dans les villages situés dans la vallée de la Moselle, j'ai fait une enquête: à Saint-Berny, Ladonchamp-les-Trappes et dans cinq ou six autres endroits; je me suis informé des approvisionnements qu'on s'est procurés dans tous ces villages qui sont sous le canon de nos forts. On n'a rien pris; on n'a pas osé aller chercher, avec une armée de 150,000 hommes, les vivres qui s'y trouvaient. Il y avait 35,000 quintaux de denrées, j'en ai donné des preuves officielles, authentiques; on a attendu jusqu'au 27 septembre pour essayer timidement une petite opération. Les Prussiens sont venus mettre le feu dans ces endroits; on a laissé brûler les malheureux villages de Bellevue et de Saint-Rémy, le 17 octobre.

A deux kilomètres du fort Queuleu, il y a une position importante qui rend impossible tout passage de ce côté; le château de Mercy, qui commande la position, a toujours été au pouvoir des Prussiens. On n'a rien fait pour s'en emparer. C'est monstrueux, même pour ceux qui ne sont pas militaires. C'était une faute énorme. Pour accomplir des choses pareilles, il faut qu'on se soit laissé guider par la politique. On a fait une seule expédition, et qu'a-t-on rapporté? quelques volailles au bout des baïonnettes. On a laissé brûler le village de Ponce, avec les provisions de toute espèce qu'il contenait, le 27 septembre. J'ai déjà donné ces détails plus circonstanciés dans ma déposition écrite. Dans une déposition orale, je ne puis pas donner tous les chiffres. En somme, je me résume en quatre mots: la défense de Metz n'a été qu'une indigne comédie; le rôle politique seul y a eu de l'influence; quant à l'influence militaire, elle a été nulle.

M. Beudin a fait sa déposition avec un ton très-animé qui a été très-remarqué.

M. le Président. — Je vous prie de ne pas vous laisser aller à des appréciations.

M. Beudin. — Je prie le conseil de m'excuser, mais on n'est pas maître de soi, quand on a vu certaines choses.

M. le Président. — Pourriez-vous indiquer d'une manière générale l'importance des ressources qu'ont apportées les réfugiés dans la place de Metz?

M. Beudin. — Ils en ont apporté de considérables. Quand on fuit l'invasion, on sait bien que ce n'est pas pour un jour; on emporte avec soi tout ce qu'on peut. Les réfugiés ds Metz ont fait entrer des provisions considérables. Pour ma part, je suis persuadé qus les provisions déposées à Metz par les réfugiés ont dépassé leurs besoins personnels; ils ont apporté beaucoup de denrées.

M. le Président. — Quelles pouvaient être les provisions des villages situés dans la vallée de la Meuse? Qu'auraient-ils pu fournir s'il avait été possible d'étendre l'action de nos lignes jusqu'à l'Orne?

M. Beudin. — Des provisions considérables pouvaient être retirées de tous ces villages; je le répète, c'est un crime qu'on a commis, il n'était pas possible de manquer de vivres dans un pays si fertile; cela nous a mis hors de nous de voir toutes ces choses; c'est comme si on mourait de faim dans les plaines de la Beauce.

M. le Président. — Renfermez-vous, je vous prie, dans l'exposé des faits.

M. Beudin. — Je fais tout mon possible, monsieur le Président; il vaut mieux ne pas s'animer, c'est vrai, mais il est bien difficile de se contenir quand on a vu tout cela.

M. le Président. — A quelle époque a-t-on mesuré les vivres? quand a commencé le rationnement?

M. Beudin. — Le rationnement pour l'armée a commencé le 15 septembre, mais avant cette époque on a gaspillé beaucoup de vivres; on a diminué la ration du pain de 750 grammes à 500 grammes, le 6 octobre à 300 grammes et à partir du 18 octobre l'armée n'a plus eu de distributions; elle est morte de faim.

Nous étions prêts à tous les sacrifices pour maintenir l'honneur de notre ville; nous supportions les privations avec courage et nous soignions les blessés avec dévouement (jamais le maréchal n'est venu les visiter ni leur dire un mot de consolation); on nous a fait du pain de son, nous avons mangé du cheval, nous aurions mangé n'importe quoi; notre dévouement était capable de tous les sacrifices.

M. le commissaire du gouvernement. — Si les mesures

reglementaires avaient été prises, quelle quantité de céréales aurait-on pu se procurer?

M. Beudin. — Des milliers de quintaux; il n'y avait qu'à faire appel au dévouement des populations; nous gémissions de cette négligence : on n'a voulu rien faire; on avait des vivres en abondance, et on est mort de faim. J'ai vu ces malheureux soldats laisser leurs cadavres sur tous les chemins, tandis que du front des forts ils voyaient devant eux l'abondance. Quand j'y pense, je ne puis pas me contenir, c'est plus fort que moi.

M. le Président. — Je comprends votre émotion, mais veuillez modérer l'expression de vos sentiments. La défense a-t-elle quelque question à adresser au témoin?

Me Lachaud. — J'aurais plusieurs questions à adresser au témoin, mais ses douleurs sont trop naturelles pour que je ne les respecte pas, et je me suis imposé de n'adresser aucune question à ses compatriotes de Metz.

DÉPOSITION DE M. MAGNIN

M. Magnin (quarante-trois ans, ancien président du comice agricole de Metz).

M. le Président. — Faites votre déposition, donnez au conseil les renseignements de nature à l'éclairer sur les mesures qui ont pu être prises pour prolonger la défense de Metz et pour constituer ses approvisionnements?

(Le témoin peut à peine se faire entendre; il paraît avoir une santé délicate; on n'entend qu'une partie de ce qu'il dit.)

M. Magnin. — Je suis un peu souffrant...

M. le Président. — Asseyez-vous.

M. Magnin. — Non, je vous remercie, c'est ma voix qui n'est pas forte. Dès le commencement je fus frappé de l'insuffisance des mesures prises pour assurer la défense; je fis demander au général Coffinières pourquoi on ne ne prenait pas d'autres mesures : il répondit que l'ennemi se dirigeait sur Verdun. Je revins plus tard chez le général Coffinières pour lui dire l'urgence des mesures à prendre sur ce point ; je lui proposai de faire moi-même une circulaire engageant les habitants à faire rentrer dans Metz tout ce qu'ils pouvaient avoir : « Gardez-vous-en bien, me dit le général, ce serait effrayer les populations. A la même époque, c'est-à-dire vers le 13 août, les denrées qui ont été introduites dans Metz y sont venues toutes seules, en dehors de l'initiative de l'autorité; dans certaines fermes, tout le blé était battu, les éclaireurs prussiens qui se montraient à Saarbruck et à Berny ramenaient vers l'armée allemande des denrées qui auraient dû être dirigées vers l'armée française. Je fis de nouvelles démarches auprès du général Coffinières; un jour je rencontrai des paysans qui disaient : « C'est une trahison, on ne nous défend pas. — Je me suis dessaisi, leur dis-je, des pouvoirs civils entre les mains de l'autorité militaire, mais je vais faire des démarches auprès d'elle pour faire cesser cet état de choses. »

Pour donner plus de poids à ma démarche auprès du général Coffinières, je m'adjoignis deux témoins, dont l'un était M. Vigneron, membre du conseil municipal. Nous exposâmes la gravité de la situation; le général Coffinières n'était pas présent, nous trouvâmes des officiers qui se chargèrent de transmettre nos observations. Je fis copier un jour, au bureau des renseignements, un rapport sur la topographie des environs, pour un officier qui me l'avait demandé. Je lui disais : « Nous sommes au centre, je ne comprends pas pourquoi on n'attaque pas les Prussiens d'un côté ou d'un autre. » On donna un ordre au sujet des réfugiés et des vivres qu'ils devaient apporter. On entrait dans Metz avec ou sans vivres; cependant, les approvisionnements apportés par les réfugiés ont été considérables; j'en ai eu bien des preuves. Je me trouvais dernièrement chez une dame pour prendre des renseignements sur un nommé Becker. Cette dame (le témoin prononce son nom, mais nous ne pouvons l'entendre distinctement) m'a dit que pendant le blocus il y avait eu chez lui des approvisionnements considérables que plusieurs personnes y avaient apportés.

Le 27 septembre, on fit une expédition pour se procurer des approvisionnements, le résultat fut faible; on se servit des voitures plates de militaires, qui ne contenaient que vingt-deux gerbes : ces gerbes s'égrenaient en route, et il ne restait que peu de chose; aussi, j'eus l'idée d'employer les nombreux convoyeurs qui étaient inutiles : leurs voitures étaient plus commodes pour ramener des fourrages et des denrées; il y avait une quantité considérable de ces voitures. Nous écrivîmes au maréchal. Le maréchal dit que les sorties étaient difficiles; il disait que nous avions devant nous quarante mille Prussiens de plus, venus de Strasbourg; qu'ils étaient prévenus de tous nos mouvements par des bouteilles qu'ils laissaient couler au fil de l'eau. Plus tard, je fus étonné que la prise de Strasbourg eût été annoncée avant que ce ne fût vrai.

J'arrive à une autre question : je me rappelle avoir calculé les moyens de rentrer les récoltes vers le 27 septembre; je transmis le résultat de mes calculs au général Coffinières, et je lui dis qu'à mon avis on pourrait mettre cent gerbes sur une voiture; avec quatre chevaux on pouvait en ramener 160, on pouvait même arriver à 200. Il restait 16,000 chevaux disponibles, cela donnait 4,000 voitures; en moyenne les villages étaient à une distance de 14 kilomètres : les chevaux pouvaient faire 50 kilomètres, c'est-à-dire deux voyages par jour : en comptant 14 quintaux par voiture, on arrivait à rentrer 56,000 gerbes par jour dans Metz; avec une moyenne de six jours pour ramener des approvisionnements, on pouvait ramener 336,000 quintaux de denrées et 150,000 quintaux de paille.

Où aurait-on mis cette quantité de récolte? Il fallait un espace de 30 hectares sur 8 ou 10 mètres de hauteur, pour loger cette quantité de denrées, 50 ou 60 hectares pour la paille; mais ce n'était pas là une difficulté, car il y avait dans les environs de Metz un terrain bien plus considérable. Voilà pour les céréales.

Maintenant, je parlerai des vêtements et des chaussures.

Nos soldats étaient dépourvus de couvertures et leurs vêtements étaient usés; cependant il y avait, rue Saint-Marcel, 242,000 mètres de drap et 25,000 paires de chaussures; j'ai fait constater le fait d'une façon irréfutable. M. Guignot avait vendu, à raison de 6 fr. 25 c. le mètre, ces 242,000 mètres de drap, ces draps furent achetés par un négociant de Verdun qui les revendit, à raison de 8 francs le mètre, à un négociant de Paris, qui demeure rue des Vieux-Augustins.

(Le témoin cite les noms de ces négociants, que nous ne pouvons pas saisir assez distinctement pour les publier.)

Le négociant de Paris, ayant appris que ces draps avaient été réquisitionnés par les Prussiens après leur entrée à Metz, a demandé la résiliation du marché; le tribunal a accueilli sa demande.

Je me rappelle également qu'une grande quantité d'avoine fut gaspillée.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 14 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

Notre conviction est, qu'après Sedan, l'armée devait s'en aller; c'était plus sûr pour Metz. Le général Coffinières m'avait dit un jour que l'armée allait en effet partir; « mais prenez garde, ajouta-t-il, que vous ne soyez bombardés. » Il insista sur ce point; des communications de ce genre furent faites à plusieurs personnes, à des membres du conseil municipal et à M. Raymond, avocat à Nancy.

Après une séance du conseil municipal, dans laquelle le général Coffinières avait pris la parole, le secrétaire du conseil municipal fit quelques observations, et le général lui dit : « Vous avez donc du patriotisme, vous? » Si le 15 août on pouvait se défendre, à plus forte raison le pouvait-on au mois de septembre; des cuveaux d'eau furent placés pendant quinze jours devant les portes, mais la population n'était pas plus émue que le conseil municipal; ces cuveaux furent ensuite retirés.

Je ne m'explique pas l'attitude et le langage du général Coffinières, qui du reste n'avait pas l'air convaincu de ce qu'il disait en parlant du bombardement. Je le rencontrai plusieurs fois chez un officier de mes cousins : il venait du grand quartier général, qui était situé au Ban-Saint-Martin; la censure pour les journaux était là, le mot d'ordre venait du maréchal Bazaine, et je pensai que les paroles prononcées par le général Coffinières venaient du maréchal Bazaine également; ceci est une appréciation personnelle.

Au moment de la capitulation, à la dernière séance des débris du conseil général, à laquelle assistaient MM. Marcus Payon et Seilhelle, mort depuis, à la suite d'une conversation, M. le préfet nous montra un plan qui, s'il ne venait pas du quartier général, avait été revisé par lui; sur ce plan, qui avait été revisé par le maréchal, j'ai vu l'emplacement où l'on disait que les Prussiens avaient établi des batteries à Sainte-Barbe. Plus tard, un Anglais est venu me demander mon concours pour distribuer des secours aux communes des environs de Metz; ces secours étaient fournis par une société de Suisses, de Luxembourgeois et d'Anglais; ces derniers ont été très-humains dans cette circonstance. Je me rendis avec la commission dans les environs de Metz; je ne trouvai trace que de travaux insignifiants faits par les Prussiens, des tranchées-abris pour les grand'gardes.

« Mais montrez-nous donc, disais-je, les batteries de Sainte-Barbe! »

Il n'y avait rien, rien. J'avais entendu dire également, le 11 septembre, que des batteries avaient été construites dans la vallée de la Seille; j'ai lu depuis l'ouvrage d'un capitaine allemand qui constate que ces batteries ont été commencées seulement après le 15 septembre : ceci ressort des différents renseignements recueillis par moi et puisés dans l'ouvrage dont je viens de vous parler; c'est du 16 au 24 septembre que ces batteries seulement ont été construites.

Le 31 août, dans l'après-midi, vers trois ou quatre heures, je rencontrai une compagnie d'infanterie qui se rendait vers Saint-Julien; elle stationnait sans avancer; je dis à l'officier :

« Pourquoi prend-on la seule route de Saint-Julien? on peut passer ailleurs.

J'indiquai un autre chemin; l'officier qui commandait me dit qu'il avait ordre de suivre cette route et qu'il ne pouvait en prendre d'autres. « Nous sommes ici depuis 8 heures, me dit-il, et nous n'avançons pas. »

Je constatai que sur une longueur de 500 mètres seulement, sur la rive droite de la Moselle, le chemin était mauvais, étroit, mais on pouvait l'élargir facilement; on pouvait profiter d'autres routes, entre autres d'une route où l'on était passé le 14 août. J'avais également remarqué un fait, c'est que le fort de Saint-Julien tirait chaque fois qu'il devait y avoir des sorties et avant l'heure des sorties. Ce fait me paraissait bizarre; j'en fis la remarque au général Bujeau. Le général me répondit que le fait n'avait rien d'extraordinaire. Le colonel Proleche avait dit en effet qu'il avait ordre de tirer de temps en temps, et que quelquefois malheureusement il y avait coïncidence entre son tir et le moment des sorties.

J'ai appris récemment par le docteur Granjean qu'une femme nommée Catherine X... était sortie de Metz le 20 août et qu'un autre messager était venu plusieurs fois dans la ville pendant le mois de septembre. Le 20 août il avait vu seulement deux Prussiens. Le cordon autour de Metz avait été dégarni; les Prussiens devaient être du côté de Sedan.

Un autre fait me revient à la mémoire. Je me rappelle qu'un nommé Becker avait servi d'intermédiaire à de nombreuses communications entre Forbach et Metz. Un de mes amis a demandé là-dessus des renseignements à un agent de la compagnie de l'Est, à Forbach, qui lui a confirmé le fait. Becker a demandé à être entendu; il a écrit au ministre de la guerre pour lui dire qu'il avait des renseignements importants à lui communiquer. Je demanderai la permission de déposer les pièces que j'ai à l'appui de ma déposition.

M. le Président. — Asseyez-vous. Le conseil vous remercie de l'effort que vous avez fait pour faire votre intéressante déposition. Ces pièces seront remises au dossier.

M. Magnin. — Je déposerai également les exemplaires de la collection de tous les journaux qui ont paru à Metz pendant le blocus ; ces journaux montreront quelle était la nature des sentiments dont les Messins étaient animés.

M. le Président. — Vers le 12 août, vous avez demandé des ordres pour la rupture des ponts sur la Seille ?

M. Magnin. — Oui, monsieur le Président ; j'y suis allé avec l'abbé Chaussier. Le général Coffinières a fait paraître un article dans la *Revue des Deux-Mondes* à ce sujet. Il résulte de mes notes et de celles de M. Isnard, que mes souvenirs à ce sujet sont exacts. Nous avons demandé aussi qu'on prît des mesures vis-à-vis des espions ; on en arrêta un : il se trouva que c'était le docteur Prat.

M. le Président. — Le conseil n'a à s'occuper que de votre déposition. Vous avez dit que, dans le canton de Boruy, les éclaireurs prussiens venaient enlever les approvisionnements. A quelle époque cela a-t-il eu lieu ?

M. Magnin. — Vers le 14. Partout on disait : « Nous n'avons pas d'ordres. » Notre situation était affreuse, pénible ; il fallait à tout instant faire des démarches qui n'aboutissaient pas.

M. le Président. — Les draps qui ont été vendus pendant l'occupation allemande avaient-ils été compris dans les procès-verbaux dressés par l'autorité française lors de la capitulation ?

M. Magnin. — Je ne sais pas.

DÉPOSITION DE M. VIAUSON.

M. Viauson (ancien maire de Plappeville, actuellement domicilié à Nancy).

M. le Président. — Faites votre déposition et faites connaître au conseil les mesures qui ont pu être prises pour prolonger la défense de Metz pendant les mois d'août, septembre et octobre ?

M. Viauson. — Au début, il n'y avait rien de prêt, les canons n'étaient pas en place. Un capitaine, qui était au fort de Plappeville, s'adressa aux habitants du village et se fit aider pour faire des embrasures et placer les canons. A partir du 6 août, il y eut une émigration vers la ville ; les émigrants apportèrent plus de denrées qu'ils n'en ont consommé. Quand nous apprîmes la nomination du maréchal au commandement en chef, les Messins décidèrent de s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre.

Le 15, l'armée commença à passer à Plappeville ; un convoi s'engagea dans un passage très-difficile : ce chemin était un défilé qui conduisait à Gravelotte ; nous l'engageâmes inutilement à prendre un autre chemin. Ce convoi a gêné la marche de l'armée vers Gravelotte, car il est resté très-longtemps dans le défilé.

Le 18, je me rendis auprès du maréchal pour faire quelques observations sur les denrées qu'on pouvait recueillir. Le maréchal s'en est allé au Ban-Saint-Martin ; c'était une mauvaise position, de laquelle on ne pouvait pas voir le champ de bataille.

A partir du 19 août, on fit quelques travaux, des tranchées, des retranchements, des créneaux ; des batteries de campagne furent placées en seconde ligne en avant des forts.

Quant aux approvisionnements, personne ne s'en occupa ; les uhlans venaient dans le rayon du feu de la place pour fourrager, ils vinrent chercher 40,000 quintaux de denrées dans les villages environnants ; on a parlé du gaspillage du blé que l'on donnait aux chevaux ; tant qu'on a voulu faire des sorties, cette manière de nourrir les chevaux avait sa raison d'être, elle conservait la cavalerie, mais ensuite non. L'encombrement produit par tous les services de l'armée était des plus grands, nous avons été témoin de ce désordre, nous avons pris part à l'agonie de notre armée si belle et si courageuse ; nous avons vu dans une colonne de 3,000 hommes, lorsque la reddition a eu lieu, nous avons vu mourir 400 hommes en deux jours, ils mouraient de misère et de froid. Nous, messieurs, nous étions décidés à tout pour conserver notre nationalité.

M. le Président. — Vous étiez maire de Plappeville à cette époque ?

M. Viauson. — Oui, monsieur le Président. Nous avons sauvé un convoi de farine dans la soirée du 18 août au milieu du désordre produit par la bataille.

M. le Président. — A quelle époque avez-vous vu les uhlans venir enlever les approvisionnements dont vous avez parlé ?

M. Viauson. — Notamment le 26 août ; on les voyait parfaitement du 26 au 31 août.

M. le Président. — Aurait-on pu facilement prendre des mesures pour enlever la récolte en gerbes ?

M. Viauson. — On le pouvait très-facilement vers le 12, il n'y avait qu'à envoyer un gendarme dans chaque localité des environs pour demander l'ordre de les faire rentrer, les fermiers se seraient empressés d'exécuter cet ordre ; plusieurs d'entre eux ont cherché à s'établir à Metz, dans les commencements, sans y réussir : on les pourchassait et ils étaient obligés de repartir avec ce qu'ils avaient ; en rentrant, les Prussiens leur prenaient leurs vivres ; je pourrais citer au moins dix fermiers qui ont ainsi perdu ce qu'ils apportaient à Metz.

M. le Président. — Quelle est la proportion du rendement du blé en gerbes ?

M. Viauson. — Une gerbe donne deux ou trois kilogrammes de grain.

M. le Président. — Et une voiture ?

M. Viauson. — 150 à 200 kilogrammes ; le fourrage produit moins qu'un enlèvement raisonné.

M. le Président. — A quelle époque le rationnement a-t-il commencé dans les communes suburbaines ?

M. Viauson. — Le 11 octobre, le général Coffinières dit que les ressources étaient épuisées et défendit de laisser vendre des vivres aux intendants ; nous avons commencé à être rationnés vers le 14 octobre.

M. le Président. — Y a-t-il eu des réquisitions de faites ?

M. Viauson. — Il n'y a eu ni réquisitions, ni constatations de vivres.

M. le commissaire du gouvernement. — Les troupes allaient-elles en ville acheter du pain ? Avait-on l'autorisation de vendre du pain blanc à la porte du camp ?

M. Viauson. — J'ai vu ce fait fréquemment ; le pain blanc était vendu aux soldats, surtout dans la première quinzaine de septembre.

DÉPOSITION DE M. VILGRAIN.

M. Vilgrain (négociant à Pampay, trente-sept ans).

M. le Président. — Quelles ont été les mesures qui ont été prises ou qui auraient pu être prises, durant le blocus de Metz, en ce qui concerne les approvisionnements, et pour prolonger le service des subsistances?

M. Vilgrain. — J'étais, par ma position, au courant des ressources alimentaires de la place; aussi, lorsque au mois de septembre je vis que l'immobilisation de l'armée sous Metz était définitivement arrêtée, j'ai pensé qu'il était nécessaire de s'occuper du réapprovisionnement, et je cherchai quelles étaient les localités où il serait le plus facile de trouver les ressources nécessaires. Je me décidai même à provoquer le mouvement et me rendis aux bureaux de l'intendance. Je parlai à M. l'intendant Mony et lui exposai la situation et ce que je croyais utile de faire: il me répondit qu'il était sans influence sur l'esprit du maréchal.

Un jour, il y eut un moment d'émotion: certains citoyens, assemblés sur la place publique, criaient; plusieurs de mes compatriotes et moi nous nous sommes alors décidés à aller trouver le maréchal, nous nous rendîmes au Ban-Saint-Martin. Quand nous fûmes arrivés là, le planton vint nous demander l'objet de notre visite. Nous répondîmes que nous désirions parler au maréchal. Le planton revint bientôt avec un jeune officier d'ordonnance du maréchal qui nous demanda ce que nous voulions dire au maréchal. Ce jeune officier ajouta que le maréchal ne pouvait nous recevoir. Non-seulement il nous fit cette réponse, mais encore il y eut entre lui et nous une discussion, et, quand nous lui eûmes exposé nos inquiétudes, il nous répondit : « Il n'y a plus rien à faire, il n'est plus temps; les soldats ne veulent plus marcher. »

Nous nous éloignâmes du quartier général affligés et le cœur triste.

Quelques jours après, je reçus du maréchal Bazaine une lettre qui m'accordait une audience, que je n'avais d'ailleurs pas sollicitée. Je fus introduit près du maréchal. Il voulut bien me demander si c'était moi qui, un peu auparavant, avais fait une démarche et manifesté le désir de le voir. Je lui répondis affirmativement. Il me dit : « Que voulez-vous? » Je lui proposai alors l'aide et les secours du commerce messin. Ces mots « le commerce messin » eurent le triste privilége de faire sortir le maréchal Bazaine de son calme habituel. Il eut une violente sortie contre les Messins: « On méconnaît mon autorité, disait-il; on m'insulte; et, voyez, on m'insulte même par des lettres anonymes. » Et il me tendit une lettre anonyme où il était parlé du refus qui nous avait été fait de nous recevoir. Cette lettre avait motivé celle que M. le maréchal Bazaine m'avait fait écrire pour m'accorder une audience.

Je lui demandai s'il entendait me rendre responsable de ce qu'elle contenait, et je lui affirmai que nous avions fait notre devoir. « Oui, me répondit-il, quelques-uns ont fait leur devoir. En somme, ajouta-t-il, vous êtes venu m'indiquer les moyens de se procurer des grains et du bétail. » Je répondis que oui.

Le maréchal, connaissant ma position, me demanda l'état des ressources dans la place. Je crois lui avoir répondu que nous pourrions aller jusqu'à 24 ou 25, en ayant une nourriture ordinaire, puis (je pense que c'est là l'expression dont je me suis servi), en mangeant des semelles de bottes, jusqu'au 27 ou 28.

La conversation se prolongea alors un peu, mais il ne fut point traité dans la suite de question sérieuse. La phrase du jeune officier : « Les soldats ne veulent plus marcher » devait être évidemment un mot d'ordre, et la responsabilité doit en remonter plus haut.

Je dois ajouter que si nous sommes malheureux, au moins nous savons aussi être reconnaissants, et nous n'hésitons point à témoigner notre reconnaissance à l'armée... Si nous ne pouvons dissimuler nos sentiments à l'égard de certains noms, nous dirons aussi ceux que nous éprouvons pour ces braves soldats, pour cette brave armée qui méritait un chef digne d'elle; si elle l'avait eu, nous n'aurions pas subi tant d'humiliations!

M. le Président. — Vous avez parlé de deux visites que vous avez faites au maréchal Bazaine. Voudriez-vous dire au conseil à quelles dates ces deux visites ont eu lieu?

M. Vilgrain. — La première visite a eu lieu le 9 octobre; la seconde, celle qui a suivi la lettre du maréchal, m'accordant une audience que je n'avais point demandée, a été faite le 17 octobre.

M. le Président. — Vous avez parlé de réapprovisionnements et de ravitaillement; comment organisiez-vous ce ravitaillement, et sur quels éléments en fondiez-vous la possibilité?

M. Vilgrain. — J'avais sur ce point des idées assez précises. J'avais d'abord la certitude que les Prussiens, vivant de seigle, n'avaient point touché au blé qui pouvait se trouver dans les environs. J'avais en outre la ferme conviction que ma manière d'opérer était bonne; au lieu d'opérer par réquisitions, il fallait opérer par voie d'achat : l'argent eût produit des résultats excellents. On aurait décidé tous les cultivateurs avoisinants à se retirer. Quand j'ai quitté Metz plus tard, j'ai trouvé partout des approvisionnements et des marchandises.

La séance est suspendue à deux heures quinze minutes et reprise à deux heures cinquante minutes.

DÉPOSITION DE M. WORMS.

M. Worms (banquier, cinquante et un ans, domicilié à Paris).

M. le Président. — Quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui auraient pu être prises, en ce qui concerne les approvisionnements et les vivres, et pour prolonger le service des subsistances aux mois d'août, de septembre et d'octobre 1870?

M. Worms. — Dans le principe, il n'en fut pris aucune. L'autorité militaire n'avait adressé à l'autorité municipale aucun ordre, aucun avertissement. Ce n'est qu'après la défaite de Spickeren et la défaite de Reischoffen qu'on pensa à Metz à faire quelque chose. Les défaites de Spickeren et de Reischoffen montrèrent les dangers qui menaçaient Metz à l'égard des subsistances et des approvisionnements. Le maire acheta autant qu'il put.

La précipitation des achats fut surtout motivée par l'arrivée des campagnards qui se rendirent dans Metz avec leurs denrées. On put leur acheter beaucoup de vivres; mais cette arrivée des campagnards dans la place eut, d'autre part, son mauvais côté, car les campagnards restèrent dans l'intérieur de la ville.

De plus, les ordres du gouverneur de la place restaient inexécutés : je veux parler notamment d'un ordre qui prescrivait aux habitants des environs d'apporter avec eux quarante jours de vivres; la population se trouva donc tout d'un coup portée de quarante-huit mille âmes à environ

soixante-dix mille. Les cultivateurs ont-ils apporté plus de denrées qu'il n'en ont consommé ou qu'il en fallait pour leur consommation ? Je ne saurais le dire. Ce sont là des questions que je ne pourrais résoudre.

Quoi qu'il en soit, l'autorité municipale devait prendre toutes les mesures nécessaires et devait ménager les subsistances qu'on avait pour le plus grand profit des habitants. Une enquête fut ordonnée, et cette enquête apprit que la ville renfermait 31,000 quintaux de blé, qui se peuvent répartir de la façon suivante : il y avait environ 11,000 quintaux dans les magasins de M. Bouchotte ; 4 ou 5,000 quintaux se trouvaient dans le commerce ; puis, 14 ou 15,000 étaient en la possession des particuliers. On peut évaluer qu'il restait environ de soixante à soixante-dix jours de vivres.

C'était rassurant pour tout le monde, et chacun paraissait à l'abri de toute inquiétude, d'autant plus qu'il y avait un arrêté du commandant en chef de la place, qui n'exigeait que quarante jours de vivres des étrangers qui se rendaient dans la ville.

La population était donc rassurée. Ce qui la rassurait encore, c'est qu'elle fondait de grandes espérances sur l'arrivée de l'armée : on comptait sur les magasins de l'armée et sur les vivres qu'elle pourrait fournir. Cette espérance fut trompée et notre attente déçue : bien loin que l'armée nous vînt en aide, on dut subvenir dans de très-larges proportions aux besoins des troupes ; l'intendance, pour augmenter ses ressources, acheta des blés autour de Metz et elle faisait une concurrence redoutable à la ville : elle achetait par exemple 45 francs ce qui en valait 36.

Ce n'est point encore tout : les blés qui avaient été rentrés dans la place n'ont pas seulement servi à l'alimentation des individus, mais encore il en a été distribué aux chevaux ; le rationnement des soldats ne fut jamais assuré : ils jetaient leur ration, et venaient acheter du pain blanc de Metz. Leur ration fut à plusieurs reprises réduite : elle fut d'abord réduite à 700 grammes, et subit encore dans la suite des réductions plus grandes ; la crise devint tellement grave qu'on dut demander que les soldats ne pussent entrer dans la ville avant midi, c'est-à-dire avant l'heure de la fermeture des boulangers ; on dut demander encore que toutes les mesures nécessaires fussent prises pour qu'il ne sortît plus de grains.

Il avait été créé une commission des subsistances. Dès le 13 septembre, elle avertit l'autorité militaire que les blés qui se trouvaient chez M. Bouchotte étaient épuisés et qu'il était absolument nécessaire de recourir aux autres, c'est-à-dire à ceux qui se trouvaient dans le commerce ou bien en la possession des particuliers : on put se soutenir de la sorte jusque vers le 10 octobre ; le blé était rare, la farine difficile à trouver ; on fut obligé de rationner les habitants à 500 grammes de pain ; on dut délivrer des cartes qui seules donnaient accès chez les boulangers et pour la quantité de pain déterminée.

Le 13 octobre, le commandant supérieur de la place de Metz vint annoncer au conseil municipal que toutes les ressources étaient épuisées, et il demanda des livraisons immédiates, quotidiennes, menaçant d'employer, au besoin, la force. Les perquisitions durèrent presque jusqu'à la fin du blocus.

On livra 650 quintaux de farine, 200 ou 250 quintaux de blé, puis les livraisons furent arrêtées. Un conseiller municipal vint déclarer qu'il y avait du blé dans les forts, et on décida que la sortie des blés serait prohibée. Le 16 octobre, la ration de pain se réduisit de 500 à 400 grammes ; puis, le 18, elle fut réduite à 200. Le 15, l'administration avait ordonné que le pain serait composé de farine mêlée à d'autres substances.

On avait vécu les soixante-dix jours pendant lesquels on avait prévu pouvoir tenir, malgré le tort incontestable que faisait l'armée à nos ressources en venant y puiser, et il est permis d'affirmer que, sans son maintien, la ville aurait pu tenir encore beaucoup plus longtemps ; combien de jours ? c'est là ce que je ne saurais dire, et il est difficile de se livrer sur ce point à un calcul précis ; mais ce fait est évident et ressort nettement des circonstances.

On a le droit d'affirmer, sans être accusé de prophétie après coup, que les Messins avaient pressenti et signalé tout. Dès le 31 août, ils avaient manifesté leurs inquiétudes et leurs craintes ; ils avaient fait à l'autorité militaire les représentations qu'il convenait, en conservant vis-à-vis d'elle l'attitude de respect qu'ils lui devaient ; mais ils avaient témoigné leurs sentiments par tous les moyens possibles, par la voie de la presse, par la voie des pétitions et d'autres manières encore. Le 13 septembre, on le fit par la voie du conseil municipal ; puis, plus tard, dans une adresse au maire, auquel il faut rendre ici l'hommage qu'il mérite.

Dans toutes ces occasions, les Messins n'ont eu qu'une pensée et qu'un but : être rendus à eux-mêmes. On a demandé que les intérêts de la ville et de l'armée fussent séparés ; on a demandé avec insistance, avec opiniâtreté que la ville fût rendue à elle-même et que des opérations militaires fussent tentées par l'armée.

Sans s'émouvoir des menaces d'un bombardement chimérique, on a insisté auprès du général commandant en chef de la place : les Messins ont pu espérer par moments de voir leurs prière séeoutées : mais bientôt ils étaient désillusionnés. Vers le 18 octobre le commandant supérieur de la place est venu au conseil déclarer que la ville tiendrait jusqu'à son dernier morceau de pain, qu'il avait été question de capitulation, mais que quant à lui il n'y consentirait jamais ; on serait bombardé, nous disait-il, on mangerait des chiens et des rats, mais la ville tiendrait.

L'attitude des habitants n'a d'ailleurs jamais cessé d'être ferme et inébranlable. Ils avaient même confiance malgré tout : on put réaliser vers le 11 octobre un emprunt de 800,000 à 900,000 francs, et il est certain que si les citoyens avaient pu croire qu'ils étaient à leur dernier morceau de pain, ils n'auraient pas donné ce témoignage de confiance.

Le 26, le général Coffinières annonça au conseil municipal que la situation exigeait des mesures extrêmes ; et, à ce moment même, on s'occupait de capitulation. On nous disait, pour servir de consolation, que le maintien de l'armée sous Metz avait préservé la ville du bombardement. La ville vécut encore quelque temps avec ce qu'elle avait. Nous avions tout offert au général Coffinières et au maréchal Bazaine : nos fortunes, nos vies. On nous a tenus à l'écart sans vouloir nous utiliser.

M. le Président. — Avait-il été donné avant le 15 des ordres pour le siége ?

M. Worms. — Non, l'autorité municipale n'a rien reçu, ni ordre de rationnement, ni instruction quelconque. Les mesures qui ont été prises ont été provoquées par elle, le général Coffinières a rendu d'ailleurs des arrêtés conformes. A la fin de septembre même, elle prit sur elle de rationner le pain à 500 grammes. On a fait alors le recensement, et on a établi un système de cartes de rationnement vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre ; le 16 et le 18,

de nouveaux rationnements ont été demandés, et les arrêtés conformes ont été pris par le gouverneur.

M. le Président. — Il a été question d'une démarche faite le 13 septembre : était-ce la première offre de concours que faisait l'autorité municipale?

M. Worms. — Le conseil municipal, oui ; car l'administration a toujours exécuté ponctuellement les instructions du commandant supérieur de la place; et jusqu'au 13 septembre le conseil municipal n'avait pas été ému; à cette date seulement on avait senti le besoin d'exprimer les sentiments de dévouement dont la population était animée; le général Coffinières reçut d'ailleurs la députation avec une grande courtoisie.

M. le Président. — Est-ce le 13 septembre qu'il fut question de bombardement?

M. Worms. — Non; plus tard; et cela fut surtout annoncé par un avis adressé à la population et des ordres donnés à la compagnie des sapeurs-pompiers pour préparer son service et se disposer à combattre les conséquences de cet événement. On avait prescrit de mettre dans les rues et dans les cours des tonneaux remplis d'eau.

M. le Président. — Quand y a-t-il eu des rapports, et quels ont ils été, de la garde nationale avec l'autorité militaire?

M. Worms. — Dès le 12 octobre les commandants de la garde nationale ont été mandés par le maréchal. La garde nationale avait demandé d'ailleurs à être utilisée, elle était dans les meilleures dispositions; et l'on offrait alors tous les éléments civils, toutes les forces vives de la ville. Quand on exprima les craintes qu'on éprouvait en présence du maintien de l'armée sous Metz, le commandant en chef a répondu qu'il se verrait avec plaisir déchargé du commandement. Il n'a pas été obtenu de résultat de cette entrevue, mais ceux qui étaient allés voir le maréchal revinrent rassurés par la réception qui leur fut faite.

M. le général Pourcet. — Le témoin a parlé d'un emprunt qui avait eu lieu. Pourrait-il sur ce point donner quelques détails et nous dire quelles circonstances l'avaient nécessité?

M. Worms. — Les caisses publiques étaient à sec le 15 octobre, il n'y avait plus moyen de payer la solde; la ville n'avait plus d'argent; on avait même engagé les déposants de la caisse d'épargne à venir chercher ce qu'ils y avaient, ce qui produisit une certaine émotion. Dans cette situation, le général Coffinières demanda ce qu'il fallait faire : on l'engagea à provoquer une réunion de capitalistes; ce qui fut réalisé, et ceux-ci fournirent les sommes nécessaires.

DÉPOSITION DE M. BOUCHOTTE.

M. le Président. — Quels sont vos nom, prénoms, âge et domicile?

M. Bouchotte. — Jules-Simon Bouchotte, cinquante-quatre ans, négociant, domicilié à Paris, ancien conseiller municipal de Metz.

M. le Président. — Quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui auraient pu être prises pour assurer les subsistances de la ville de Metz pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre 1870?

M. Bouchotte. — Avant le commencement de la guerre, les ressources de la ville et des environs paraissaient ne pas devoir être les mêmes que précédemment. Le pays, qui est d'ordinaire un pays d'exportation, devint un pays d'importation. En l'année 1870, la position était exceptionnelle. La deuxième quinzaine de juin on dut acheter de l'avoine; les récoltes se montraient tardives, et on prévoyait qu'il faudrait augmenter les achats; dès la guerre on activa les importations afin d'offrir les premières ressources. Plus tard les cultivateurs environnants rentrèrent dans la place une grande quantité de céréales, et cela d'une manière si adroite, que peu à peu le commerce reprenait. Nous avons reçu dans notre maison des céréales transportées de 35 kilomètres, le 10 août, à propos d'un arrêté concernant le ravitaillement.

J'ai communiqué au général Coffinières l'appréciation de nos ressources et ce que je pensais exister à la ville; connaissant les rapports qui existaient entre les diverses maisons et l'armée, et ayant pu apprécier par habitude ce qui avait dû parvenir à la ville, je pensais que les cinquante mille habitants avaient soixante-dix jours de vivres assurés. Je sentis que nous avions un rôle à remplir : nos greniers furent mis immédiatement à la disposition des cultivateurs qui apportaient des céréales de la campagne; la ville, du 10 au 12 août, se trouvait approvisionnée. Alors le blé était à peine coupé.

La première chose qu'il y avait à faire, c'était de rentrer le blé en gerbes. A première vue, cela semble évident. On en a trouvé dans différentes campagnes environnantes; mais il ne fallait pas seulement calculer ce qui était nécessaire pour fournir des rations à trois cent soixante mille consommateurs : il y avait encore un grand nombre de chevaux en campagne. Si j'avais d'ailleurs été appelé à donner mon avis, on aurait pu prendre certaines mesures autres, et utiliser un réseau considérable. Le 20 août, je fus questionné par le sous-intendant, et je dis qu'il y avait juste de quoi assurer l'alimentation de la population civile.

Dès le commencement de septembre, on pressentait la gravité de la situation. Je suis, pour ma part, resté toujours adversaire des idées de réserve. Le 25 octobre, le général de Saint-Sauveur vint de la part du maréchal dire que les ressources étaient à peu près épuisées. Chaque jour je m'apercevais de la gravité de la situation et je me mis à étudier la question du réapprovisionnement. Je pensais qu'il fallait faire un appel à la population pour qu'elle partageât les privations de l'armée. On arrivait à la fin de nos ressources. Nos cuisines ne purent se remettre en marche que soixante heures, après l'ouverture des portes, et cela grâce aux cultivateurs des environs.

M. le Président. — Vous n'avez pas, avant le 14 octobre, fait provoquer d'approvisionnements, ni reçu des ordres ou des instructions spéciales les concernant?

M. Bouchotte. — Non.

M. le Président. — Les ressources arrivées si rapidement après l'ouverture des portes auraient-elles pu, avant l'ouverture, être amenées dans l'intérieur de la place?

M. Bouchotte. — J'ai dit que les céréales étaient venues de trente-cinq kilomètres.

M. le Président. — Croyez-vous que les achats faits directement par les corps d'armée aient exercé une influence et une action sérieuse sur le prix des denrées?

M. Bouchotte. — Je crois que la concurrence qui en est résultée est très-regrettable et qu'elle a eu de fâcheuses conséquences; si elle n'avait pas existé, on aurait pu avoir quelques jours de résistance de plus. J'ajouterai que les soldats allaient chez les boulangers acheter du pain. Depuis cinquante ans que j'habite Metz, je n'ai vu que des relations cordiales entre la population et l'armée; il y avait alors une situation spéciale.

M. le général Pourcet. — Il a été parlé d'un arrêté du gouverneur prescrivant aux émigrants d'apporter quarante jours de vivres. Les quantités de denrées apportées par eux ont-elles été suffisantes pour leur alimentation ?

M. Bouchotte. — Oui. Plus de quarante jours de vivres ont été apportés par eux.

DÉPOSITION DE M. L'ABBÉ DUMOLARD.

M. l'abbé Dumolard (quarante-deux ans), domicilié à Paris.

Me Lachaud. — Le témoin pourrait-il nous dire comment et dans quelle conditions il est entré le 13 août au fort Saint-Julien ?

M. l'abbé Dumolard. — J'étais aumônier et faisais partie du 1e corps. Nous avons été arrêtés dans notre trajet par de nombreux obstacles; je suis entré avec ma voiture après avoir pris des routes très-encombrées; nous avons traversé les travaux de défense, des fortifications; nous avons partout cherché longtemps, mais vainement, un homme de garde pour nous indiquer le chemin.

M. le Président. — Quel jour?

M. l'abbé Dumolard. — Dans la nuit du 13 au 14 août.

Me Lachaud. — Le 22 août, à Metz, le témoin n'a-t-il pas eu une conversation avec un général?

M. l'abbé Dumolard. — J'allai en effet à l'École d'artillerie; là je vis un général chargé des parcs de l'artillerie; il me dit qu'il croyait que nous étions pris comme dans une souricière, et qu'il n'avait plus de munitions que pour un jour et demi de bataille. Je crois me rappeler son nom, et que c'était le général Memchen.

M. le Président. — Appelez le témoin Lejeune.

Me Lachaud. — Monsieur le Président, nous renonçons à l'audition de ce témoin.

DÉPOSITION DU DOCTEUR POGGIALE.

M. Poggiale (médecin inspecteur en retraite, ancien pharmacien inspecteur).

Me Lachaud. — Le témoin était le pharmacien en chef; voudrait-il dire au conseil ce qui a été fait pour se procurer du sel; quels ont été aussi les moyens employés pour la conservation de la viande de cheval?

M. Poggiale. — Nous avons cherché s'il n'était pas possible d'utiliser une source d'eau salée qui nous avait été désignée. Le maréchal me pria d'analyser l'eau et de faire préparer du sel avec cette eau.

Le 7 septembre, je présentai mon rapport au maréchal. Le maréchal aurait voulu qu'on pût extraire le sel de la source; je répondis qu'il faudrait un temps trop considérable, que nous n'avions ni les instruments ni les moyens de travail nécessaires. Je proposai au maréchal d'employer cette eau pour la préparation de la soupe des soldats, ce qui aurait usé 180 mètres cubes de la source; il restait encore 80 mètres cubes pour la panification. Le bouillon était suffisamment salé; mais, pour le pain, une difficulté se présentait : on sait que pour la farine il fallait 66 kilogrammes, d'eau avec 100,000 kilogrammes de farine. Le point essentiel était d'avoir du bouillon salé. Le maréchal donna des ordres pour qu'on fît les travaux. On établit des pompes, et les soldats allèrent chercher de l'eau.

Me Lachaud. — Quels ont été les moyens employés pour la conservation de la viande de cheval ?

M. Poggiale. — Le maréchal me demanda s'il était possible de conserver la viande de cheval : je répondis affirmativement et offris même de m'en charger. Mais ce qui nous faisait défaut c'était une installation suffisante. Il nous fallait des boîtes. Des recherches furent faites, mais il était impossible de trouver une installation.

Il fallait tous les jours trois cents chevaux pour servir le rationnement de l'armée; nous avons abattu de douze à quinze chevaux chaque jour.

Me Lachaud. — N'y a-t-il pas eu une pénurie de médicaments et qu'a-t-il été fait pour y remédier?

M. Poggiale. — Dès les premiers jours, nous avons reçu des caissons de pharmacie; mais un plus grand nombre ne nous est pas arrivé. Les médicaments avaient été déposés à la gare de Thionville. On acheta tout ce que l'on put trouver dans la ville, et, grâce à l'économie la plus active, on a pu aller ainsi jusqu'au 15 octobre. Le chloroforme nous a manqué et aussi le perchlorure de fer.

M. le Président. — Les Prussiens n'ont-ils pas envoyé des médicaments dans la suite ?

M. Poggiale. — Ils ont envoyé des caissons de chloroforme.

Me Lachaud. — Le maréchal Bazaine n'a-t-il pas mis le témoin en rapport avec le général Soleille ?

M. Poggiale. — Il est vrai. Un jour que je me trouvais dans le cabinet du maréchal, celui-ci me dit qu'il comptait sur moi pour une solution. Il me mit en rapport avec le général Soleille. Je reçus peu après la visite d'un officier d'ordonnance du général Soleille. Je rappelai à cet officier que je lui promettais mon concours; puis, je n'ai plus entendu parler de rien.

M. Mortin, *pharmacien*, répondant à une question de Me Lachaud, déclare que le maréchal l'a fait venir pour lui confier diverses missions; la voix du témoin est si faible que les paroles qu'il prononce ne peuvent venir jusqu'à nous.

DÉPOSITION DE M. LE DOCTEUR CUVELLIER.

M. Cuvellier (Eugène), médecin inspecteur, soixante ans.

Me Lachaud. — Monsieur le docteur pourrait-il nous renseigner sur l'état sanitaire de Metz et sur l'état des ambulances?

M. Cuvellier. — Après Borny, Gravelotte et Saint-Privat, les ambulances furent désagrégées; le maréchal prit une mesure très-favorable : le matériel des ambulances fut reporté aux quartiers généraux.

Me Lachaud. — L'état sanitaire, quel était-il ?

M. Cuvellier. — J'étais très-préoccupé des complications qui pouvaient survenir : toute agglomération d'individus devient un foyer d'infection. On s'est conformé aux instructions données, mais l'état sanitaire était inquiétant depuis notre rentrée sous Metz, le 31; dans les premiers jours de septembre surtout, parce que la viande de cheval était l'alimentation des troupes et que le sel manquait; la digestion était difficile. Si donc l'état moral était à peu près bon, l'état physique ne l'était pas du tout.

Le 24, à six heures du soir, le maréchal me fit demander un rapport confidentiel. Je le portai moi-même à huit heures du soir; j'y exposais la situation grave de l'armée. Je voulus, le lendemain matin à neuf heures, m'informer de ce que le maréchal avait décidé. Je vis M. le maréchal. Il me dit que mon rapport était bien pessimiste, et il me parla d'un

rapport que lui avait envoyé le docteur Grellois, et qui, aux yeux de M. le maréchal, était moins sombre que le mien. Je dis à M. le maréchal que ce rapport, au point de vue médical, avait la même portée que le mien, et à une question qu'il me fit, je répondis que s'il faisait beau, l'état de l'armée pouvait se maintenir ainsi jusqu'après le 10 octobre; mais que s'il faisait vilain, il ne se maintiendrait pas plus loin. M. le maréchal me dit : « Le 10 octobre ? il ne nous faut pas plus de temps. »

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL DE SAINT-SAUVEUR.

Me Lachaud. — Monsieur le général sait-il les mesures prises pour l'approvisionnement de la ville de Metz ?

M. le général de Saint-Sauveur. Le 10 octobre, j'ai reçu l'ordre de m'enquérir, et nous avons fouillé la plus grande partie de la ville de Metz. J'ai fait exercer une surveillance pour empêcher les soldats d'acheter des vivres en ville.

(La séance est suspendue à quatre heures trente-cinq minutes et renvoyée à demain midi).

AUDIENCE DU 15 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

A midi dix minutes, le sous-officier de service fait entendre le commandement ordinaire : « Debout; le conseil. »

Au commencement de la séance, le conseil entend les témoins à décharge sur la constitution des approvisionnements de la place de Metz et sur l'état sanitaire de la ville. On a abordé la question des communications de Metz avec l'extérieur et des dernières opérations de l'armée.

M. le Président. — Appelez les témoins qui ne se sont pas encore présentés devant le conseil.

(Le greffier appelle MM. Debains, colonel Nugues, Henrion, de Malherbe et le baron Rousseau).

M. le Président. — Appelez le docteur Grellois.

DÉPOSITION DU DOCTEUR GRELLOIS.

M. le docteur Grellois (ancien médecin en chef de la place de Metz).

Me Lachaud. — Nous avons fait appeler M. le docteur Grellois pour qu'il veuille bien donner les renseignements qui sont à sa connaissance, sur l'état des blessés et l'état sanitaire de la ville de Metz.

M. le Président. — Pendant toute la période du blocus ?

Me Lachaud. — Pendant toute la période.

M. le docteur Grellois. — Au début de la guerre, l'état sanitaire de l'armée était excellent, mais il se modifia d'une manière défavorable à la suite des journées des 14, 16 et 18 août.

La ville était encombrée de malades et de blessés : on les avait recueillis partout, on en avait mis jusque dans les wagons. En résumé, au total, les malades et les blessés, au 5 septembre, étaient au nombre de quinze ou seize mille. Au moment de la capitulation, il y en avait vingt et un mille cinq cents environ. Nous avons trouvé en tout, pendant le siége, quarante et un mille blessés et malades. Le dévouement de la population a été admirable, dans les soins qu'elle leur a prodigués. Je crois que la préoccupation du commandant des troupes, au sujet des malades et des blessés, a été des plus grandes; cette préoccupation a été constante, non-seulement de la part du maréchal, mais encore du commandant de la place, chez lequel j'ai toujours trouvé l'accueil le plus favorable à toutes les mesures que j'ai sollicitées pour parer à cette situation. Tout ce que j'ai demandé m'a été accordé, et si j'ai rencontré des obstacles, ils ne sont pas venus de là, je puis le démontrer par les faits les plus pertinents; je puis donner connaissance au conseil de fragments de lettres que j'ai reçues du gouverneur et de M. le maréchal, qui a bien voulu correspondre avec moi à ce sujet.

M. le Président. — Ces lettres ne sont pas au dossier ?

M. le docteur Grellois. — Non, monsieur le Président. Ces lettres démontrent péremptoirement l'intérêt que M. le maréchal et le gouverneur de Metz ont toujours porté à l'armée.

(Ici le témoin donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le maréchal Bazaine, au sujet de l'inconvénient que présentait pour la santé publique la grande mortalité qui sévissait parmi les chevaux.)

« On a pensé, dit le maréchal dans cette lettre, à l'incinération des chevaux, cette mesure n'est pas praticable; j'ai décidé que ces cadavres seraient enfouis dans de grandes fosses recouvertes de chaux vive. J'ai pensé que pour éviter la contagion qui pourrait en résulter, il fallait creuser ces fosses sur des points déterminés, éloignés de l'armée et rapprochés le plus possible de l'ennemi, auquel ce voisinage pourra créer une mauvaise situation. »

(Dans une autre lettre, en date du 21 septembre et écrite de sa main, le maréchal Bazaine demande au docteur Grellois un rapport sur les ambulances et sur l'état sanitaire de Metz, qui le préoccupait beaucoup).

J'adressai mon rapport. Si le maréchal n'a pas fait des sorties plus fréquentes, c'est parce qu'il était préoccupé de la situation créée par l'encombrement des blessés : les sorties auraient encore aggravé cette situation; les ressources étaient épuisées, il n'y avait rien, et si de nouveaux blessés étaient venus, ils auraient été sans soins, on n'aurait pas pu les loger. Que cette considération ait déterminé le maréchal, ceci est une opinion personnelle, mais que je crois fondée.

(Le témoin lit encore deux autres lettres sans importance du général Coffinières, et relatives également à l'état sanitaire de la place).

Je lis ces lettres, pour bien indiquer que le personnel était insuffisant et que le gouverneur a mis à ma disposition tout ce que je demandais.

Me Lachaud. — Le témoin, qui était médecin en chef de la place de Metz et membre de la commission des subsistances, pense-t-il que des perquisitions aient été faites pour se procurer des ressources, et pense-t-il qu'on n'a pas réuni en vivres tout ce qu'il était possible de trouver ?

M. le docteur Grellois. — On a fait toutes les recherches possibles, et quand, le 26 octobre, le gouverneur a déclaré qu'il n'y avait plus rien, M. le maire de Metz, membre de la commission des subsistances, et le général Coffinières sommèrent d'ouvrir tous les magasins occupés, afin qu'on pût s'assurer qu'il ne restait rien.

Dans un livre que j'ai publié, je disais qu'au moment de la capitulation, la question s'agitait entre la vie et la mort de plus de deux cent mille hommes. Un journal releva cette partie de mon livre, et assura qu'au moment de la capitulation il y avait des ressources considérables dans la place.

Un membre du conseil municipal me dit qu'il était de l'avis du rédacteur du journal. « Comment ! il y avait des ressources, lui dis-je, alors qu'une commission composée de conseillers municipaux, d'officiers de la garde nationale et de l'armée a été chargée de faire des perquisitions et n'a rien trouvé !

« — Les réquisitions ont été faites superficiellement, me répondit-il, et avec l'intention de ne rien trouver. » Cette conversation avait lieu le 25 août 1872.

Comment peut-on dire que des perquisitions ont été faites avec l'intention de ne rien trouver? J'ai dit tout à l'heure que M. le maire de Metz avait fait comme nous, et que si des provisions avaient existé, le maire l'eût su; si surtout il y avait eu intention de ne rien trouver, comment le maire n'aurait-il rien dit? Je persiste donc à dire que les ressources étaient épuisées, il n'y avait rien. On a dit qu'il y avait du lard dans les forts, mais on ne vit pas avec du lard; avec des pommes de terre, oui; le lard remplace la viande, mais non le pain; conséquemment, je maintiens qu'il n'y avait rien, pas même pour un jour.

M. le Président. — Dans l'ouvrage auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, il est parlé de l'envoi de ballons?

M. le docteur Grellois. — Je ne me suis pas occupé de ballons.

M. le commissaire du gouvernement. — En sa qualité de médecin en chef, le témoin sait-il si le maréchal a visité les ambulances?

M. le docteur Grellois. — Je n'étais pas médecin de l'armée, j'étais médecin des ambulances et hôpitaux de Metz; je ne dépendais pas du maréchal. Quant à la question qui m'est adressée par M. le commissaire du gouvernement, je n'ai rien à répondre, je n'en sais rien.

DÉPOSITION DU DOCTEUR MAFFRE.

M. le docteur Maffre (quarante-sept ans, médecin principal à l'armée du Rhin, actuellement domicilié à Paris).

M. le Président. — Vous êtes assigné par la défense : je prie M. le défenseur d'indiquer sur quels points doit porter votre déposition.

Me Lachaud. — Voulez-vous avoir l'extrême obligeance, monsieur le président, de demander au témoin si M. le maréchal lui a dit d'aller visiter les ambulances et de lui rendre compte du résultat de ses visites.

M. Maffre. — Le maréchal m'a chargé en effet de lui rendre compte tous les jours de l'état sanitaire de la place.

M. le maréchal Bazaine. — On a dit que je n'étais jamais allé visiter les blessés : j'y suis allé quand j'ai cru devoir y aller; il y avait vingt ambulances, vingt hôpitaux, je ne pouvais pas aller à la fois dans tous; tous les jours je montais à cheval et dans ma tournée je visitais toujours quelque ambulance; jamais à ce point de vue je n'ai manqué à mes devoirs; un jour je me suis rencontré avec le témoin dans une ambulance.

M. Maffre. — C'est parfaitement exact, c'était à l'ambulance de l'Esplanade, qui était installée sous des tentes; je me rappelle parfaitement cette circonstance : le maréchal visita une série de tentes, et, le soir, il a donné des ordres pour faire apporter des couvertures aux malades.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin se souvient-il d'avoir, après la capitulation, donné des renseignements à quelques personnes sur le siège de Metz?

M. Maffre. — Après la capitulation, j'accompagnai le maréchal en Allemagne; quelque temps après, je rentrai en France. Arrivé dans mon pays, à Castelnaudary, je fus appelé par le sous-préfet, qui me questionna sur Metz et sur l'armée; je lui répondis que mes fonctions ne me permettaient pas de lui donner de grands renseignements; c'était le 5 novembre; je me souviens qu'on me lit des questions avec le *Moniteur* à la main; on y donnait certaines informations sur lesquelles on me demandait des détails comme ceux-ci : si je savais, par exemple, ce qui s'était passé dans les carrières de Jeumont? C'était la première fois que j'entendais parler de ces carrières; je fus surpris de ces questions; on me dit que l'armée prussienne avait été jetée dans ces carrières.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin peut-il dire ce qu'il a répondu à la question qui lui était faite : si le maréchal a entretenu dans l'esprit de ses soldats l'ardeur guerrière qu'un commandant doit toujours ranimer devant l'ennemi?

M. Maffre. — Je ne me le rappelle pas.

M. le commissaire du gouvernement. — Vous avez répondu : « Non. »

M. Maffre. — Quelle valeur, mon témoignage, dans cette circonstance, peut-elle avoir à ce sujet?

Me Lachaud. — Je désirerais savoir si ce document est au dossier?

M. le commissaire du gouvernement. — On peut l'y mettre.

Me Lachaud. — Je voudrais bien l'avoir pour l'examiner.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est une pièce officielle, adressée au ministre de la guerre; c'est à titre de document que j'en parle.

M. le Président. — On pourra mettre cette pièce au dossier.

M. Maffre. — Quand je fus appelé à développer ces renseignements, j'arrivais de Cassel chez moi; ni Prussien ni personne ne m'avaient rien dit. Quand j'arrivai, j'allai à la campagne, où se trouvait ma famille. A cinq heures du matin, un gendarme, envoyé par le procureur de la République, vint me dire : « J'ai ordre de vous arrêter. — Pourquoi? lui dis-je, a-t-on des questions à m'adresser, des renseignements à me demander? »

Il y avait alors un jeune sous-préfet nouveau, qui s'était récemment emparé de la sous-préfecture, comme on faisait alors. J'étais passé à Montpellier, où j'avais vu le général Gudin, pour lui remettre une lettre de son fils. Je ne me cachais nullement; on crut que j'avais livré Metz avec les autres : on était très-excité dans ce pays, éloigné du théâtre de la guerre; on m'adressait des questions qui étaient hors de ma compétence.

M. le Président. — Pour plus de régularité, il serait peut-être bon de donner lecture complète de la déposition du témoin?

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 15 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

Me Lachaud. — C'est une conversation rapportée par un témoin : ce n'est pas une déposition.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est un rapport adressé au ministre de la guerre.

Me Lachaud. — C'est une conversation, et je ne sais pas si le sous-préfet et le procureur de la République avaient le droit de la rapporter comme ils l'ont fait.

M. le Président. — Il en sera donné lecture *in extenso*, s'il y a lieu.

DÉPOSITION DE M. PAUL ODENT.

M. Paul Odent, (ancien préfet de la Moselle.)

Me Lachaud. — Auriez-vous l'extrême obligeance, monsieur le Président, de demander au témoin s'il n'a pas vu une note que lui aurait donnée M. Bouchotte et qui aurait indiqué la situation des vivres.

M. Paul Odent. — Quant à la situation des vivres à Metz, dans les premiers jours de septembre, M. Bouchotte m'adressa une lettre que je possède, et si le conseil me le permet...

Me Lachaud. — En vertu de votre pouvoir discrétionnaire, monsieur le Président, je vous prie de laisser lire cette lettre.

M. le Président. — Il serait plus régulier de la faire lire par le greffier.

M le greffier :

« Monsieur le préfet,

« L'administration a fait tout son possible pour se procurer des vivres.

« A l'époque de la bataille de Forbach, il n'y avait rien : le blé n'était pas encore battu ; une panique se répandit dans les campagnes. Du 9 au 13 août, les expéditions en vivres et en fourrages étaient insignifiantes. Avant la guerre, les fournisseurs ont été requis de réaliser leurs engagements. La grande culture n'était pas encore récoltée. On négligea de faire refluer vers Metz des trains contenant des vivres, et quinze cents sacs de denrées ont été perdus de cette façon. En mon âme et conscience, je crois que la ville de Metz, et surtout les autorités, n'ont pas failli à leurs devoirs. Il est extraordinaire qu'on soit resté dans une situation si difficile pendant deux mois. »

Me Lachaud. — Le témoin sait-il si, le 22 août, le maréchal Bazaine a écrit pour qu'on organisât la garde nationale?

M. Paul Odent. — Oui; j'ai reçu une communication du maréchal, qui s'est occupé de la garde nationale. A cette date, elle était organisée ; le commandant supérieur était nommé : c'était M. Laffitte. Elle fonctionnait : les artilleurs allaient dans les forts et la garde nationale sédentaire s'y rendait aussi. Elle était organisée et armée.

Me Lachaud. — Le fait est indiqué dans une pièce qui est au dossier.

(Me Lachaud donne lecture du décret ordonnant l'armement de la garde nationale, d'abord dans les départements envahis.)

Me Lachaud. Le 13 septembre parut une proclamation signée du général Coffinières, de M. Soleille et de M. Maréchal, maire de Metz : il y est dit que l'armée ne s'éloignerait pas de la ville. A la suite de cette proclamation, il y a eu une délibération du conseil municipal ; le témoin pourrait-il nous dire quels étaient les sentiments exprimés par la délibération à ce sujet ?

M. Odent. — Je croyais que je pourrais donner plus tard ces renseignements avec plus d'à-propos.

Me Lachaud. — C'était pour éviter un séjour trop long ici à M. Odent.

M. Odent. — Nous apprîmes assez tard la catastrophe de Sedan par des nouvelles indirectes et assez obscures, puisées dans les journaux étrangers.

Je crois que le maréchal les avait déjà communiquées aux commandants des corps d'armée. Les journaux de Metz s'apprêtaient à publier ces nouvelles. Je crus qu'il y aurait quelque inconvénient à les apprendre à la population de cette manière. J'entretins le général Coffinières de l'effet que cela pouvait produire, et je lui proposai de faire cette communication par une proclamation.

Quelque temps après, ces nouvelles se répandirent avec plus d'authenticité, apportées par des journaux français. Nous fîmes une nouvelle proclamation, qui doit remonter au 13 septembre. Un journal, le *Volontaire*, du 6 septembre, avait déjà parlé de ces événements.

Me Lachaud. — Je ne voudrais pas retenir longtemps M. Paul Odent à Paris, et je le prierai d'apporter la pièce dont j'ai parlé, et à laquelle je tiens beaucoup, la délibération du conseil municipal.

M. Odent. — Je resterai tant qu'il le faudra.

M. le Président. — Le journal le *Volontaire*, dont vous

parliez, faisait-il mention du décret qui appelait les électeurs à la nomination d'une Assemblée ?

M. Odent. — Je crois qu'il en était question. Le général Coffinières a dû avoir connaissance de ces nouvelles.

M. le commissaire du gouvernement. — A l'occasion de la proclamation du 14 septembre il y a un paragraphe où il est dit que l'armée ne « nous quittera pas. » Qui a rédigé cette proclamation ?

M. Odent. — C'est moi ; en disant cela j'exprimai les sentiments du pays ; je l'ai communiquée au général Coffinières.

M. le commissaire du gouvernement. — Quelle indication avait le témoin pour dire que l'armée ne quitterait pas Metz ?

M. Odent. — J'exprimai ce que j'entendais dire autour de moi ; je proposai au général Coffinières de rédiger la proclamation ; le général l'a signée, j'en ai la minute ; je la lui ai laissée chez lui, il l'a lue et modifiée dans certains passage ; sur la minute, il y a des corrections écrites de sa main.

M. le commissaire du gouvernement. — Il n'a pas modifié la phrase dont il s'agit ?

Me Lachaud. — Il serait utile de lire la phrase toute entière :

« L'armée ne nous quittera pas, dit la proclamation, elle restera pour tenir tête à l'ennemi qui nous entoure et pour donner au gouvernement les moyens de sauver la France et la patrie. »

M. le Président. — Cette phrase est-elle due à votre initiative ?

M. Odent. — Oui, monsieur le Président, à mon initiative ; j'ai proposé au général Coffinières de rédiger cette proclamation, dont le général a modifié certain esparties.

M. le Président. — Il ne l'a pas modifiée dans cette partie : « L'armée ne nous quittera pas? »

M. Odent. — Pas dans cette partie.

M. le Président. — Le défenseur demande-t-il que le témoin comparaisse de nouveau lundi ?

Me Lachaud. — Je le prie de vouloir bien apporter la délibération du conseil municipal.

M. le Président. — Nous allons entendre les témoins qui doivent déposer sur les communications de Metz avec le gouvernement de la Défense nationale, et sur les dernières opérations de l'armée sous Metz. — Appelez M. André.

DÉPOSITION DE M. ANDRÉ.

M. André (préfet de l'Isère).

M. le Président. — Faites votre déposition, et faites connaître au conseil ce que vous avez pu savoir pendant votre séjour à Ars pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre sur les communications qui ont pu être établies entre la place de Metz et le reste du pays.

M. André. — J'étais maire d'Ars et membre du conseil général de la Moselle. Vers le 22 ou le 23 août, je ne saurais donner des dates plus certaines, je reçus la visite d'un paysan de Saint-Mihiel qui me pria de l'aider à s'introduire dans la place de Metz ; il était porteur d'une dépêche adressée par le ministre de la guerre au maréchal Bazaine ; il la tira de la doublure de sa casquette et me la montra ; je la fis voir à un officier qui avait été recueilli à Ars, après la bataille du 16, où il avait été blessé. Je pris copie de cette dépêche qui m'a été renvoyée récemment par le capitaine dont je vous parlais et qui est en ce moment à Quimper.

M. le Président. — Cette dépêche est chiffrée ? Elle pourra être déposée au greffe ; on la déchiffrera s'il y a lieu, et on la déposera provisoirement aux pièces de la procédure.

M. André. — Je donnai mes instructions au messager, qui était pressé d'entrer dans Metz ; je crois qu'on lui avait promis une forte récompense. La dépêche était datée du 18 au soir, il avait perdu du temps ; il essaya de passer en suivant la rive gauche de la Moselle, je ne sais s'il parvint à entrer ; à cette époque nous étions bien moins renseignés que plus tard, sur les communications avec Metz ; car plus tard des laisser-passer étaient délivrés et visés par la commandature prussienne.

Au mois d'août, les communications étaient difficiles entre Ars et Metz ; au mois de septembre, elles devinrent plus faciles. Déjà, vers la fin d'août, l'autorité allemande délivrait des laisser-passer ; il faut dire qu'une nombreuse population allemande était dans le pays : c'étaient des commerçants, des curieux et des touristes qui suivaient l'armée ; le ravitaillement était difficile à cause de cette affluence. A partir de Sedan, les laisser-passer entre Ars et le reste du pays étaient délivrés en grand nombre. A la date du 14 décembre, je chargeai le brigadier de sapeurs Pennetier d'une mission pour Metz ; il s'était échappé de Sedan. Je le chargeai d'une dépêche et de quelques journaux pour le maréchal Bazaine ; je lui remis aussi le manifeste de M. Jules Favre, commençant par ces mots : « La population de Paris... » et finissant par ceux-ci : « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses. » (Chuchotements dans l'auditoire.) Je pensais que ce document était très-important, je l'ai copié de ma main ; les journaux étaient postérieurs au 4 septembre, ils contenaient la constitution du gouvernement et la nouvelle du désastre de Sedan : il y avait trois ou quatre journaux.

Plus tard, je revis Pennetier, qui s'était échappé de Metz après la capitulation comme il s'était échappé de Sedan le 28. Il me dit que la copie que je lui avais donnée avait été remise, ainsi que les journaux, au maréchal Bazaine, par les mains du général de Cissey. Plus tard, je me servis de l'aqueduc des eaux de Gorze pour communiquer avec Metz, et je fis quatre envois successifs de dix-huit ou vingt journaux. Le lieutenant Archambeau, qui avait été blessé à Gravelotte et recueilli à Ars, pénétra aussi dans Metz par l'aqueduc de Gorze ; il connaissait les travaux faits par les Prussiens et put en rendre compte ; l'aqueduc fut libre encore, mais seulement pendant quelques jours. Je croyais que l'autorité était renseignée là-dessus, et je pensais que, voyant les communications si faciles, elle les mettrait à profit. J'avais chargé Pennetier de dire au maréchal que j'étais à sa disposition.

Comme nous pensions qu'il avait les renseignements qu'il pouvait désirer, j'adressai alors les journaux à M. Reau, rédacteur du *Journal de Meurthe-et-Moselle* : je lui fis ainsi parvenir deux numéros du *Figaro*, du *Journal des Débats* et de l'*Indépendance belge* ; un seul envoi fut encore fait le 24 septembre, veille de la fermeture de l'aqueduc : cette fermeture fut causée par la maladresse d'un habitant de Jussy, qui sortit par le déversoir de Vaux devant la sentinelle prussienne au lieu de sortir par le déversoir de Jussy. A la fin du blocus j'envoyai à Metz un ouvrier qui était attiré par l'appat d'un bénéfice assez gros : il vendait des liqueurs aux Allemands et retourna ainsi dans la place ; je lui avais remis trois ou quatre journaux ; je l'ai également perdu de vue.

Voilà d'une façon générale les renseignements que je puis donner sur les communications avec Metz.

M. le Président.— Vous avez parfaitement établi les communications entre Ars et Metz, ainsi que le parti qu'on pouvait en tirer; les communications étaient-elles difficiles entre Ars et le reste de la France?

M. André. — Non, monsieur le Président, elles n'étaient pas difficiles; nous avons délivré plus de cinq cents laissez-passer qui étaient visés par la commandature allemande; il y a peu de négociants qui ne soient pas allés à Nancy. Ars était le centre des approvisionnements. Les Allemands tenaient à ce que la plus grande abondance y régnât.

M. le Président. — Les Prussiens avaient des magasins considérables à Ars?

M. André. — Oui, des magasins et des ambulances considérables.

M. le Président. — Les ambulances étaient-elles exposées au feu du fort de Saint-Quentin?

M. André. — Peut-être : elles étaient dans la direction de ce feu ; mais les obus ne sont jamais arrivés jusqu'aux ambulances; ils arrivaient très-près des magasins ennemis, à telle enseigne que l'ennemi, qui vendait des denrées avariées dans ces magasins, a été obligé de suspendre la vente à cause des obus. Les Prussiens croyaient à cette occasion qu'il y avait entente entre la population d'Ars et la place. Il y eut de leur part, à cause de cela, un surcroît de rigueur.

(En ce moment, le maréchal Bazaine se penche du côté de son défenseur et lui dit quelques mots à voix basse.)

Me Lachaud. — Monsieur le Président aurait-il l'extrême obligeance de demander au témoin si Pennetier avait reçu de lui un signe de reconnaissance indiquant qu'il était envoyé par M. le préfet?

M. Odent. — Les pièces qu'il portait étaient très-significatives.

Me Lachaud. — C'étaient des journaux? Il n'avait aucun écrit du témoin?

M. Odent. — Non, aucun écrit de moi.

DÉPOSITION DE M. PENNETIER.

Ce témoin est amené devant le conseil par deux agents en bourgeois; il est en état de détention.

M. Pennetier (vingt-trois ans, ancien brigadier de sapeurs, employé).

M. le Président. — Votre domicile?

M. Pennetier. — A l'hôpital Saint-Louis.

M. le Président. — Faites votre déposition sur les missions dont vous avez été chargé?

M. Pennetier. — Je faisais partie du 6e corps de l'armée du maréchal de Mac-Mahon; après m'être échappé de Sedan, je suis arrivé à Ars, où M. André m'a demandé si je voulais rentrer une dépêche et des journaux à Metz; il m'adressa au garde champêtre de Sainte-Ruffine, à qui je demandai la meilleure route pour arriver à Metz; quand j'y fus entré, je rencontrai un officier qui me fit voir le général de Cissey, qui m'envoya au maréchal.

M. le Président. — Aviez-vous un message verbal?

M. Pennetier. — M. André m'avait chargé de dire au maréchal que, s'il avait besoin d'un homme sûr, il pouvait compter sur lui.

M. le Président. — Avez-vous remis au maréchal le paquet dont vous étiez chargé?

M. Pennetier. — Je l'ai remis à un officier, qui l'a remis au maréchal.

M. le Président. — Avez-vous donné au maréchal des renseignements sur la bataille de Sedan?

M. Pennetier. — Oui, je lui ai raconté ce qui s'était passé à Sedan, je l'ai renseigné sur les positions des Prussiens à Ars, et sur les batteries qu'ils y avaient construites.

M. le Président. — Avez-vous offert de revenir?

M. Pennetier. — J'ai dit que je repasserais par le même chemin.

M. le commissaire du gouvernement. — Quand le témoin s'est présenté au maréchal, lui a-t-il parlé des magasins de poudre qui étaient près de la gare?

M. Pennetier. — J'ai dit au maréchal qu'il y avait des munitions et des batteries près de la gare.

(Les deux agents qui ont amené Pennetier devant le conseil l'accompagnent en sortant.)

DÉPOSITION DE M. SERVIER.

M. Servier (quarante-neuf ans, ingénieur, directeur de la compagnie du gaz à Metz).

Le 3 septembre, me trouvant à l'hôtel de Metz où était aussi le général Lavecaucoupet, je demandai après dîner au colonel Billot, aujourd'hui général, comment il se faisait qu'on n'eût pas de nouvelles de l'extérieur? Je lui dis que je me faisais fort d'en avoir tant que je voudrais. Je courus au journal l'*Indépendant de la Moselle* et je fis publier un avis promettant 1,000 francs de récompense à celui qui rapporterait un journal de l'extérieur. Le lendemain, le général Coffinières me fit appeler et me dit sévèrement : « Qui vous a donné le droit de faire cette insertion? » Je dis que personne ne m'en avait parlé et que j'agissais ainsi comme pour les ballons dont je m'occupais. Je lui demandai même des laissez-passer pour mes émissaires; le général Coffinières dit qu'il ne m'en donnerait pas, que je devais m'adresser au maréchal Bazaine pour avoir des sauf-conduits.

J'ai trouvé aussitôt vingt ou vingt-cinq personnes qui s'offraient pour remplir la mission : peu de ces personnes étaient sérieuses; elles cherchaient à toucher les 1,000 francs promis. J'en choisis onze qui me parurent remplir les conditions voulues; ces hommes devaient revenir me trouver. Je n'ai eu aucune nouvelles de ces émissaires.

Je devais fondre des projectiles de 4 avec M. Blavé, mais ni le général Soleille ni le gouverneur ne semblèrent pressés de les avoir. Le combustible manquait; je découvris du charbon dans les arsenaux d'artillerie et du génie (il y avait 200 tonnes de houille dans l'arsenal d'artillerie); j'en pris une certaine quantité. Les écritures ont été passées régulièrement, et j'ai dû payer aux Allemands le charbon que j'avais pris à l'arsenal.

M. le commissaire du gouvernement. — A quelle époque le témoin a-t-il conclu son marché avec Blavé pour la fonte des projectiles?

M. Servier. — C'était au commencement de septembre.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin avait indiqué octobre dans l'instruction.

M. Servier. — Non, j'ai indiqué septembre; le mois d'octobre est l'époque où j'ai pris la houille, que je devais res-

tituer en nature ; l'autorité allemande me l'a réclamée dans ces termes ; j'ai la quittance, elle est de 3,229 francs.

M. le Président. — Appelez le témoin Mayer.

DÉPOSITION DE M. MAYER.

M. Mayer (homme de lettres, ancien rédacteur en chef de l'*Indépendant de la Moselle*).— Les journaux ont été soumis à la censure dès le commencement du siége. J'ai inséré dans l'*Indépendant de la Moselle* un avis pour trouver des émissaires, et je mis à la disposition du maréchal ceux que j'avais trouvés; dans le nombre se trouvait une femme.

Le 4 septembre, M. Servier, ingénieur, m'apporta également un avis pour ceux qui voudraient aller à Paris et en rapporter des nouvelles.

A la suite des combats des 14, 16 et 18 août, je demandai l'autorisation de publier les promotions qui avaient été faites dans l'armée, j'en espérais un bon effet sur son moral. Le maréchal me dit qu'il ne fallait pas faire cette publication, qui renseignerait l'ennemi sur nos pertes. La censure supprimait souvent des passages de nos articles; les épreuves étaient apportées à la division, qui les corrigeait ou les augmentait à son gré.

Nous connûmes la bataille de Sedan par des prisonniers rendus le 8 septembre, mais assez sommairement, ils ne savaient pas grand'chose. Bientôt après nous eûmes d'autres renseignements sur ce que les Prussiens appelaient eux-mêmes la catastrophe de Sedan. Le lendemain le commandant Samuel nous apporta des nouvelles des avant-postes, je fus autorisé à publier ces nouvelles, je le fis très-sommairement après les avoir soumises au général Coffinières; ces nouvelles nous apprenaient que le gouvernement était constitué, que le général Trochu avait écrit au roi de Prusse pour lui exprimer l'espoir que la guerre allait finir puisqu'il la faisait à l'empereur et non à la France. Nous reçûmes des journaux envoyés par M. André : ils étaient accompagnés de la proclamation de M. Jules Favre, ils nous furent communiqués trois heures seulement.

La censure me supprima un article où je disais qu'on n'entendrait plus prononcer le mot : « capitulation, » qui faisait monter le rouge au front.

Le 25 septembre, le capitaine de service de Metz me remit une longue note, dans laquelle on disait qu'on espérait ne plus entendre des personnes empressées à se servir de tous les moyens pour critiquer les opérations de l'armée, en prétendant que l'investissement ennemi n'était pas difficile à rompre; cette note venait du quartier général, on me pria de ne pas en modifier l'origine. Je crus à une ruse de guerre du maréchal pour endormir la vigilance des Prussiens, en leur apprenant que nous étions persuadés que leurs troupes étaient trop nombreuses autour de Metz pour essayer de briser le cercle qui nous enserrait; je n'indiquai pas la provenance de cette note, qui produisit un déplorable effet sur la population.

Trois semaines après, je reçus une autre note du même genre qui annonçait que « les prisonniers prussiens confirmaient les renseignements que l'on avait donnés précédemment sur l'investissement, qui était très-fort. »

Le lendemain, je publiai la note en la faisant précéder de l'avis suivant:

« Nous recevons la note suivante, elle nous est envoyée du quartier général. On ne doit pas écouter, ajoutai-je, les renseignements donnés par les prisonniers prussiens, intéressés à nous tromper. » Je publiai un article pour démentir les nouvelles fâcheuses apportées par M. Debain et le général Beyer. Mais la censure le supprima, ainsi qu'un article fait pour ranimer les courages. Je rencontrai un aide de camp du maréchal qui me dit : « Que voulez-vous! les troupes ne tiennent pas; nous serons toujours ramenés sous les forts. »

Je publiai le Code militaire dans la partie où il dit : « qu'un commandant en chef qui capitule en rase campagne est puni de mort, et que le commandant d'une place qui capitule avant la brèche et l'assaut est puni de la même peine; » ce fut inutile.

Je reçus dans les deux derniers jours du blocus, par un ami qui avait franchi les lignes, deux journaux annonçant le succès d'Orléans; je voulus apporter ces nouvelles au quartier général, j'en fus empêché par des soldats de la garde.

Pendant l'investissement, les dames de Metz ont soigné les blessés avec un admirable dévouement ; jamais le maréchal ne leur a apporté une parole de consolation.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance du décret qui retardait la convocation des élections pour la nomination d'une Assemblée?

M. Mayer. — Non, monsieur le Président.

Je publiai la défense d'Anvers par Carnot et de Gênes par Masséna, pour montrer les moyens qui pouvaient être employés et servir d'exemples.

DÉPOSITION DU CAPITAINE CHARRET.

M. Charret (capitaine du train des équipages).

M. le Président. — Quelles mesures ont été prises ou auraient pu être prises pour maintenir et assurer les communications de la place investie, durant tout le temps qu'a duré le blocus de Metz?

M. Charret. — Je suis arrivé au quartier général le 20; je me rendis immédiatement auprès du colonel Lewal, avec lequel j'eus plusieurs entretiens. Il s'agissait d'établir certains services qui n'étaient pas organisés et notamment le service des reconnaissances. Le colonel m'avait dit en outre de choisir des hommes sûrs, auxquels on pourrait confier des dépêches. J'ai pris aussitôt ceux qui me paraissaient les plus intelligents et les plus capables de s'acquitter à souhait d'une mission de cette nature.

Plusieurs dépêches furent envoyées : une première par l'intermédiaire de la femme Imbert, qui s'est acquittée de la mission qui lui avait été confiée et est parvenue à destination, mais qui n'est pas revenue; une autre fut confiée à un autre agent, nommé Térot; une troisième à Flech et dirigée sur Paris ; une quatrième à Cauchy. On avait promis à ce dernier une somme de 100 francs s'il accomplissait la mission dont on l'avait chargé pour Paris. Je ne me souviens plus bien si la dépêche était adressée au gouvernement de Paris ou au ministre de la guerre. Je n'ai employé que quelques agents autres que des soldats ; la plupart étaient des militaires, destinés surtout à exercer un système de surveillance qui devait être efficace. Les soldats ont aussi pénétré dans des villes qui se trouvaient aux mains des Prussiens, et nous ont donné d'utiles renseignements sur l'organisation des divers corps d'armée ennemis.

Il y avait, il faut le dire, beaucoup de bonne volonté chez tout le monde ; mais cet empressement de chacun nuisait, en réalité, au quartier général et aux opérations qu'il se proposait. Il y avait une espèce de concurrence dans la surveillance qu'on voulait organiser, et ceux qui se mêlaient de ces choses ne prenaient généralement pas des renseignements

suffisants. Ainsi, on ne s'inquiétait pas assez de savoir s'ils possédaient vraiment le caractère de l'emploi : si, par exemple, ils avaient différentes qualités indispensables, comme la discrétion ; s'ils étaient capables de se laisser gagner d'une façon quelconque et de subir une pression exercée sur eux. L'armée était donc encombrée d'agents maladroits.

On voyait, par exemple, affiché partout, et notamment dans les feuilles publiques : « 500 francs de récompense à celui qui apportera des nouvelles de telle localité au journal, ou réciproquement. » Cela avait même un funeste résultat, c'est qu'on donnait ainsi à l'armée ennemie le mot et la connaissance de notre situation véritable ; on lui faisait voir dans quelles inquiétudes nous vivions et à quelles privations nous étions soumis, et cela avait pour résultat de l'encourager.

Parmi nos agents, nous en avions un surtout qui nous rendait de grands services : il entretenait avec les Prussiens des relations presque familières, il buvait avec eux ; peut-être, à vrai dire, faisait-il le service pour les deux côtés, mais pourtant je le surveillais. Les hommes, d'ailleurs, ne dépassaient pas les lignes, je les envoyais surtout dans les travaux de défense, pour s'enquérir de la situation de nos ennemis ; les militaires sont ceux qui nous apportaient les meilleurs renseignements ; quant aux autres, cela dépendait de leur intelligence.

M. le Président. — S'ils avaient pu aller jusqu'à l'intérieur des lignes prussiennes, s'ils avaient pu pénétrer dans le camp ennemi, leur était-il facile de revenir?

M. Charret. — Lorsque les agents dépassaient les lignes, on les arrêtait.

M. le Président. — Vous souvient-il d'avoir employé un individu qui s'appelait Becker ?

M. Charret. — Oui.

M. le Président. — Où serviez-vous durant la campagne et le blocus de Metz ?

M. Charret. — J'étais attaché au train des équipages. J'étais alors, comme je viens de le dire, chargé d'un service spécial.

M. le commissaire du gouvernement. — Lorsque ce témoin a envoyé Fars, Couchez ou autres personnes qu'il employait au service dont il vient d'expliquer l'organisation, connaissait-il le contenu des dépêches ?

M. Charret. — Non ; quant à moi je me contentais de les remettre à ceux qui étaient chargés de les transporter ; j'ignorais toujours le contenu des dépêches ; elles étaient enfermées dans des boulettes de caoutchouc que les agents avaient l'ordre d'avaler si les circonstances l'exigeaient.

M. le commissaire du gouvernement. — Et lorsque les dépêches arrivaient au quartier général ?

M. Charret. — Lorsque les agents arrivaient avec des dépêches, je les envoyais immédiatement au colonel Lewal, qui les recevait.

M. le Président. — N'avez-vous pas employé Turguet ?

M. Charret. — Oui, je l'ai employé ; mais cet agent manquait d'intelligence ; il n'était pas adroit : je ne lui confiais donc pas de mission importante ; je me bornais le plus souvent à l'employer à la surveillance des divers agents que j'envoyais. Il n'était pas assez intelligent pour qu'on lui confiât quelque mission grave.

M. le President. — N'auriez-vous pas employé un agent du nom de Marcherin ?

M. Charret. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — N'y a-t-il pas eu quelque chose entre cet individu et le commandant Arnoux-Rivière ? qu'y a-t-il eu ? pouvez-vous rappeler au conseil ce qui s'est passé ?

M. Charret. — Oui, je me rappelle : c'était au sujet du passage et de la circulation ; il y eut des difficultés.

M. le Président. — Vous auriez même ajouté : « On pouvait bien s'y attendre ! »

M. Charret. — J'ai pu dire cela en effet, et ajouter qu'il n'y avait guère lieu de s'étonner des difficultés qui étaient faites ; car je dois dire que pour ma part je n'ai jamais pris bien au sérieux le service à la tête duquel se trouvait le commandant Arnoux-Rivière aux avant-postes, et que celui-ci m'a toujours semblé un farceur. Les factionnaires avaient voulu empêcher notre envoyé de passer. Le commandant Arnoux-Rivière avait là une situation assez drôle ; il s'acquittait de ses fonctions d'une manière bizarre : il était fort bien logé et paraissait fort heureux de ses fonctions ; il avait toujours de sept à huit cent poulets en réserve. J'ai dit que c'était un farceur, car il était avide de ces positions d'avant-postes, il les désirait et les réclamait, et en réalité il n'a jamais rendu aucun service.

La séance est suspendue à deux heures dix minutes et reprise une demi-heure après.

DÉPOSITION DE M. ALTEMBURGER.

M. Altemburger (vingt-huit ans, ex-sous-officier au 1er zouaves).

M. le Président. — Veuillez dire au conseil quelles sont les missions dont vous avez été chargé pour entretenir entre Metz et le dehors des relations et des rapports ; comment et dans quelles circonstances vous avez accompli les missions qui vous ont été confiées ?

M. Altemburger. — Je suis parti de Bitche avec une missive à l'adresse de S. M. l'empereur. Je suis arrivé à Metz le 18 août, et j'ai remis ma dépêche au général Coffinières. Le 20, je reçus une dépêche qui m'ordonna de me rendre au fort Saint Quentin. J'étais sergent à Bitche. Aucune difficulté n'existait entre Bitche et Metz.

M. le Président. — Quel était exactement le service dont vous étiez chargé ?

M. Altemburger. — Je faisais le service d'émissaire.

M. le Président. — Comment avez-vous procédé ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ? Avez-vous traversé les lignes prussiennes ?

M. Altemburger. — Oui, monsieur le Président, j'ai traversé les lignes prussiennes.

M. le Président — Était-ce là ce qu'il y avait de plus difficile ? Avez-vous rencontré d'autres difficultés?

M. Altemburger. — Non, ce n'était pas là ce qu'il y avait de plus difficile ; mais il fallait encore rentrer dans Metz. J'ai passé plusieurs fois des dépêches. J'ai reçu la médaille militaire le 15 octobre.

M. le Président. — Avez-vous pu vous acquitter d'autres missions?

M. Altemburger. — Le 8 août au soir, la route de Gondreville à Bitche était entièrement libre, la circulation y était aisée ; il n'y avait donc aucun obstacle, et j'aurais assurément pu m'acquitter de missions qui m'auraient été confiées.

Je dois ajouter, à un point de vue plus général, que pendant tout le temps que j'étais au fort Saint-Quentin, il n'y avait aucun logement ; on devait coucher dans les écuries.

M. le Président. — Et de qui dépendiez-vous directement?

M. Altemburger. — Je dépendais directement de M. le colonel Lewal et de M. le commandant Samuel.

DÉPOSITION DE M. BAPST.

M. Bapst (employé au chemin de fer de l'Est).

M. le Président. — Quelles missions vous ont été confiées, comment et dans quelles circonstances vous en êtes-vous acquitté, pour maintenir les communications entre la ville assiégée et l'extérieur?

M. Bapst. — Je n'ai point reçu de mission, quoique j'eusse pu certes m'en charger et en remplir; j'aurais pu recevoir des missions, dis-je, et passer du côté de la Lorraine. Je me suis proposé, mais on n'a point utilisé mes offres.

M. le commissaire du gouvernement. — Lorsque le témoin est allé offrir son concours, que lui a-t-il été répondu? lui a-t-on, par exemple, donné quelques raisons? lui a-t-on dit qu'on avait déjà d'autres émissaires?

M. Bapst. — Non, monsieur le Président.

DÉPOSITION DE M. CRUSEM.

M. Crusem (ouvrier limeur, domicilié à Paris).

Le témoin raconte quelles sont les missions dont il a été chargé. La première sortie qu'il fit de Metz fut faite à la fin du mois de septembre. Il avait, par plusieurs points différents, cherché les moyens de sortir. Il rend compte des dangers qu'il a dû courir et des obstacles qu'il a rencontrés. Il s'était offert, malgré tout, pensant qu'il pouvait rendre des services importants au gouvernement. On prit son nom. Au bout de deux ou trois jours, le capitaine Charret vint le trouver et lui demanda s'il voulait se charger d'une mission du côté de Strasbourg. Ayant répondu affirmativement, il partit le lendemain même.

« Je vis, dit-il, le major du 7e de ligne et lui demandai un laisser-passer. Je fus ensuite reconduit par un sergent jusque derrière Borny. Après avoir marché assez longtemps, j'arrive à un endroit où je vois apparaître deux soldats. En m'approchant, je m'aperçus que ce n'étaient point des hommes, mais des mannequins faits en bois et en mousse, dont l'un était habillé en soldat prussien, avait une casquette prussienne, et l'autre en soldat français.

« Quand je m'approchai des lignes, on me fit signe d'approcher. On me questionna beaucoup; on me fit parler; on voulut savoir qui j'étais et d'où je venais. Je ramassai quelques bouts de cigare qui étaient là par terre; on me demanda ce que j'en voulais faire; je répondis que, le tabac étant très-rare et très-cher en ce moment, je m'en servais pour mettre dans ma pipe. On m'interrogea encore, on me pressa de questions; je dis que j'étais père de cinq enfants. Je fus conduit hors du bois. »

Le témoin rend compte encore au conseil, d'une façon d'ailleurs assez peu suivie et assez peu intelligible, de différentes missions, des obstacles qu'il a rencontrés, tantôt dans les lignes françaises (il fait le récit des difficultés qu'il eut avec un colonel qui ne voulait pas le laisser passer et des embarras qu'il a trouvés à Saint-Rémy), tantôt dans les lignes allemandes. Il raconte comment il fut reçu par les Prussiens: on fit un rapport sur son compte et on le conduisit à Mézières.

On le fit déshabiller, on ne lui laissa absolument rien sur le corps; les dépêches étaient, paraît-il, cousues dans la semelle de ses souliers; puis, après que la perquisition ainsi minutieusement faite n'eut produit aucun résultat satisfaisant, on a dit: « Laissez ce pauvre père-là tranquille, il n'y a rien sur lui. » Il paraît cependant qu'il eut une conversation avec un officier allemand; « l'officier, raconte-t-il, me dit: « Parlez-moi-z-allemand. » Puis il retrace une scène dans laquelle on lui mit la corde au cou; quand, à une question qui lui fut faite par les Prussiens, il répondit qu'il venait de Metz, on lui dit: « Il y a donc encore des vivres à Metz? N'y a-t-il pas une source d'eau salée? »

Tel est le résumé de la déposition du témoin, qui paraît se perdre dans les détails et est arrêté plusieurs fois dans ses développements par M. le Président du conseil de guerre.

La dame **Manuswitch** répond d'une voix faible à M. le Président, qui lui demande dans quelle mesure elle a pu participer aux mesures prises pour maintenir les communications entre la ville assiégée et le dehors. Elle n'a pour sa part point reçu de mission. M. le Président la remercie de la déposition qu'elle a faite devant le conseil et l'autorise à se retirer.

DÉPOSITION DU TÉMOIN NOEL.

M. le Président. — Quelles sont les missions qui vous ont été confiées, ayant pour but d'établir les relations de la place investie avec le dehors? A quelle époque en avez-vous été chargé?

M. Noël. — C'est notamment vers les derniers jours d'août 1870.

M. le Président. — Vous avez connu Tiller? N'avez-vous pas été chargé de remplir diverses missions concurremment avec lui?

M. Noël. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Savez-vous ce qu'il est devenu?

M. Noël. — Je ne sais pas. Je sais qu'il avait été chargé d'une mission pour Thionville; j'ignore s'il y est parvenu.

DÉPOSITION DU TÉMOIN QUINTEN.

M. Quinten (trente-quatre ans, sous-officier en retraite, domicilié à Suresnes).

Le témoin est infirme et il marche appuyé sur des béquilles.

M. le Président. — Qu'avez-vous fait durant le blocus de Metz, et quelles sont les missions dont vous avez été chargé?

M. Quinten. — Vers le 22 août, je me suis transporté au quartier général pour porter des dépêches à Paris; je me suis offert, et après quelques difficultés on finit par accueillir mes propositions. J'ai rempli plusieurs missions alors. J'ai rendu compte de ce que j'avais fait; je me souviens d'avoir vu à ce sujet le colonel Lewal, le 7 septembre au matin. Quand on me donna des dépêches à porter, je répondis que je ne demandais pas mieux; mais je voulus que mon absence du corps fût constatée et je demandai un certificat à cet effet.

M. le Président. — Où avez-vous reçu vos blessures?

M. Quinten. — J'ai été blessé à Montmartre, pendant la Commune.

M. le Président. — Auriez-vous pu remplir d'autres missions que celles qui vous ont été confiées?

M. Quinten. — Oui, cela eût été facile.

DÉPOSITION DU TÉMOIN TINGRY.

M. Tingry (quarante ans, cordonnier, domicilié à Nancy).

M. le Président. — Quelles sont les missions dont vous avez été chargé?

M. Tingry. — J'en ai reçu plusieurs : j'en ai reçu notamment pour aller voir à Sainte-Barbe quelles étaient les positions des ennemis ; j'ai traversé plusieurs fois les lignes prussiennes.

M. le général Pourcet — N'avez-vous pas reçu une mission pour aller chercher un autre émissaire?

M. Tingry. — Oui, j'ai reçu une mission de cette nature, je suis allé chercher Marchal.

DÉPOSITION DU TÉMOIN ARCHAMBAUT.

M. Archambaut (quarante ans, capitaine). — J'ai été blessé à Gravelotte et recueilli à Ars-sur-Moselle. J'appris que mon régiment était à Metz et je voulus le rejoindre. Je me mis en rapport avec les habitants, et je m'arrangeai de façon à me procurer un guide et un laisser passer, mais il n'était pas possible de prendre la route ordinaire ; un homme vint le lendemain me trouver, je partis avec lui ; un laisser-passer me fut délivré, c'était vers le 20 septembre ; on m'indiqua comme voie possible la conduite d'eau de Gorze, c'est ce chemin en effet que nous prîmes ; nous dûmes naturellement franchir un barrage, creuser des tranchées et enfin nous sortîmes devant les avant-postes de l'armée française par un deversoir. Là, on nous arrêta ; on nous mena chez le commandant Arnoux-Rivière ; celui-ci à son tour me conduisit au général de Cissey, puis enfin je fus mené au maréchal Bazaine.

Le maréchal me questionna ; je lui communiquai des dépêches que j'avais reçues de Nancy, au sujet des derniers événements qui s'étaient produits. Je lui donnai le nombre des membres du nouveau gouvernement. Il me demanda s'il y avait, en dehors de la ville, beaucoup de fortifications. Je lui répondis, je crois, qu'il n'y avait que quelques embrasures ; à certains endroits, il y avait deux ou trois batteries. Il m'interrogea encore sur les fortifications de l'armée prussienne. Je lui répondis que si on me donnait seulement cinq ou six mille hommes, je passerais ; je crois, en effet, qu'on pouvait le faire.

J'allai à Ars. Je vis M. André, qui en était le maire. On m'envoya, je crois, au colonel Lewal, puis au capitaine Charret, pour leur donner de nouveaux renseignements, s'il était possible. J'entendis parler de plaintes manifestées par le prince Frédéric-Charles, qui, je crois, disait qu'une église avait été atteinte.

Au sujet d'un conduit qui existait, j'appelai l'attention de M. le maréchal sur les dangers qu'il présentait.

M. le Président. — Que fit M. le maréchal?

M. Archambaut. — M. le maréchal donna l'ordre de faire sauter le conduit. Je dis que cela était inutile et que si on mettait une sentinelle à la porte il n'y aurait pas de danger.

M. le maréchal Bazaine. — J'avais donné ordre de boucher le conduit.

DÉPOSITION DE M. DELAMARRE.

M. Delamarre (sous-lieutenant au 3e dragons). — Le 16 août, après la bataille de Gravelotte, j'étais venu à Ars-sur-Moselle ; un habitant me donna un déguisement, des effets bourgeois ; je me vêtis de ce déguisement ; je me procurai un laissez-passer ; j'étais transformé en marchand de vins ; je fis un long trajet en me traînant sur les mains et sur les genoux. Je n'étais d'ailleurs pas seul dans cette expédition, j'étais accompagné par un soldat de mon régiment. J'ai pu voir M. le maréchal Bazaine et lui donner des renseignements ; je lui exposai quelle était la situation de l'armée prussienne ; je lui annonçai le désastre de Sedan, la proclamation du gouvernement de la Défense nationale et les noms des divers membres de ce gouvernement.

En ce qui concerne la situation de l'ennemi, je vis que sur la gauche il avait élevé quelques épaulements. M. le maréchal me demanda si j'avais aperçu quelques canons de siége. Je n'en avais pas aperçu.

M. le Président. — A quelle date êtes-vous entré dans Metz?

M. Delamarre. — C'est le 17 septembre que je suis entré à Metz.

DÉPOSITION DE M. BASTIDE.

M. Bastide. (domicilié à Paris). — Le 23 septembre, j'avais demandé à être chargé d'une mission et à être envoyé à Paris ; j'avais essayé, le 6, les moyens qu'on pouvait employer pour entrer à Metz et en sortir. Le 23 septembre, donc, on me procura un laissez-passer. J'avais été blessé le 16 août, alors que j'étais incorporé dans un régiment de ligne ; je suis rentré à Metz plus tard.

M. le Président. — Avez-vous rendu compte de la situation?

M. Bastide. — Oui, monsieur le Président, le général Berger est venu m'interroger ; on a inscrit ce que j'avais pu dire. Un soldat était avec moi ; il était employé à Ars à faire des cercueils, et quand nous causions des difficultés de circulation, il me dit : « En face de vous vous pourrez rencontrer des Français. »

DÉPOSITION DE M. BAUZIN.

M. Bauzin, (quarante ans, ancien maître d'hôtel à Ars-sur-Moselle). — J'ai eu pendant le siége de Metz des Prussiens logés dans ma maison ; j'avais des officiers. Un d'eux m'annonça son départ. Comme je l'étonnai en lui disant : « Vous abandonnez donc Metz? » Il me répondit : « Nous aurons Metz quand nous voudrons. — Et les forts? » lui dis-je. Il répliqua : « Si vous avez des forts, nous avons Bazaine. » (Agitation dans l'auditoire.)

DÉPOSITION DE M. BELNER.

M. Belner (soixante ans), a cherché les moyens de maintenir les communications de l'extérieur avec la ville de Metz. Il a recueilli des renseignements importants sur la situation ; puis il est entré à Metz. Il a proposé de faire un voyage à Paris ou dans toute autre ville de France. Il n'était d'ailleurs pas seul à le proposer. Il connaissait, dit-il, quelqu'un qui se serait chargé de pareille mission. C'était un homme dévoué.

M. le Président. — A quelle époque êtes-vous rentré à Metz?

M. Belner. — C'était entre le 21 et le 25 septembre 1870.

DÉPOSITION DE M. CHARDON.

M. Chardon (trente-trois ans, percepteur) :

Le 31 août, je suis allé chercher des nouvelles. J'ai vu Marchal, qui était parti de Thionville avec une dépêche du colonel Turnier : Marchal l'avait avalée. Il était parvenu à tromper la surveillance de l'ennemi. Marchal avait reçu 500 francs pour l'exécution de la mission dont il s'était acquitté. Il le dit, et comme ceux à qui il parlait ainsi lui témoignaient leur étonnement et leur doute, il répliqua : « Vous ne me croyez pas, eh bien! voilà une montre qui provient de cette somme. »

Je n'ai rencontré Marchal que cette fois. Je me consacrais en effet tout entier aux soins que je devais aux blessés. A un autre point de vue, et principalement en ce qui touche les approvisionnements, j'ai vu les chevaux manger du blé en gerbes.

Maintenant, pour revenir aux rapports avec l'extérieur, j'ai vu le docteur Gilbron, qui m'a affirmé avoir envoyé dans la ville des journaux prussiens et allemands.

DÉPOSITION DE M. ESSELIN.

M. Esselin (trente-sept ans, ouvrier domicilié à Nancy).

M. le Président. — Comment avez-vous voyagé autour de Metz et aux environs; avez-vous pu constater l'existence de communications entre la ville assiégée et le dehors?

M. Esselin. — J'ai fait passer plusieurs dépêches les 18 et 19 septembre, par l'aqueduc de Gorze.

M. le Président. — Vous avez dit dans l'instruction que vous aviez fait passer des dépêches les 10, 11, 12, 17 et 18.

M. Esselin. — Je n'ai pas parlé des 10 et 11; il y a un nommmé Martin (Louis) qui était avec moi, qui est mort et qui a dit cela en mon nom. Je sais qu'un officier est rentré à Metz.

Me Lachaud. — L'officier est M. Archambaut.

La séance est suspendue à quatre heures et demie, et renvoyée à lundi midi.

AUDIENCE DU 17 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

La séance est reprise à midi dix minutes.

M. le maréchal Bazaine est introduit.

M. le Président. — Greffier, faites l'appel des témoins qui se sont présentés aujourd'hui à la salle d'audience.

M. le greffier :

MM. Arnous-Rivière,
Garcin,
Blondin,
Lévy.

(Ces témoins répondent à l'appel de leur nom et quittent la salle d'audience.)

M le Président. — Rappelez le témoin Odent.

DÉPOSITION DE M. PAUL ODENT.

(M. Paul Odent se présente à la barre.)

M. le Président. — Vous avez déjà prêté serment devant le conseil; je vous rappelle que vous continuez votre déposition sous la foi du serment que vous avez déjà prêté.

Vous avez dit, à la dernière audience, que vous aviez une pièce à déposer devant le conseil; je vous ai rappelé afin que vous en fassiez le dépôt en séance publique.

M. Paul Odent. — J'ai eu l'honneur de faire connaître au conseil dans quelles conditions j'avais vu M. le général Coffinières; en présence de la publicité donnée aux nouvelles insérées dans le *Journal de Cologne*, j'ai exprimé l'opinion que les représentants de l'administration ne pouvaient garder le silence et qu'ils devaient s'associer aux préoccupations de la population. M. le général, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire, approuva cette opinion, et il fut convenu que cette association des représentants du pouvoir et de l'opinion publique se manifesterait par une proclamation; je fus chargé, par M. le général Coffinières, de la rédiger.

Il est évident que je l'ai rédigée après m'être entretenu avec le général et que les expressions dont je me suis servi sont la traduction de sa pensée; je n'ai été, en quelque sorte, que le metteur en œuvre. Voici le projet qui contient la phrase sur laquelle le conseil m'avait interpellé : « L'armée de Metz ne nous quittera pas. » Ce premier projet avait été un peu modifié...

M. le Président. — Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, j'autorise le témoin à faire usage de ces pièces.

M. Paul Odent. — Cette pièce porte nos signatures; elle est coupée parce qu'elle a servi à l'impression. J'ai déposé cette proclamation le matin entre les mains de M. le général Coffinières, commandant supérieur de la place de Metz; il me l'a renvoyée dans la journée après l'avoir signée; j'y ai mis moi-même ma signature, et j'ai prié M. le maire d'en faire autant. En déposant cette proclamation le matin, j'avais supposé que M. le général Coffinières la communiquerait peut-être au grand quartier général, à M. le maréchal Bazaine. Je ne sais pas si cette communication a été faite; ce qui est certain, c'est que le général Coffinières m'a renvoyé, au bout de quelques heures, la proclamation revêtue de sa signature.

Je dois ajouter que les journaux de la localité ont publié ces documents sans aucune observation; l'un d'eux même, le *Vœu national*, disait que les termes de la proclamation répondaient aux sentiments du pays.

Quelques jours après, j'eus l'honneur de recevoir une députation du conseil municipal de Metz qui déposa entre mes mains la pièce que voici, revêtue des signatures des dix-sept ou dix-huit membres du conseil.

M. le Président. — Veuillez la remettre au greffier.

Désire-t-on qu'il en soit donné lecture?

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 17 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

Me Lachaud. — Si vous vouliez avoir la bonté de l'ordonner, monsieur le Président?

M. le Président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne la lecture de cette adresse du conseil municipal de Metz.

Adresse du conseil municipal de Metz en réponse à la proclamation faite aux habitants par M. le commandant supérieur de la place, par M. le préfet de la Moselle et M. le maire de Metz.

« Metz, le 21 septembre 1870.

« Messieurs,

« L'appel que vous faisiez, par la proclamation du 13 de ce mois, dans de graves circonstances, au patriotisme des habitants, a trouvé parmi eux un écho unanime. Investis de leur mandat, il nous appartient de nous constituer les interprètes des sentiments qui les animent. Toutes nos mains se sont tendues spontanément vers ces glorieux blessés tombés autour de nous sur les champs de bataille ; nous vous remercions, messieurs, d'avoir rappelé à la population cet élan dont nous sommes fiers pour elle : c'était une manifestation de sa reconnaissante admiration pour l'armée, pour son dévouement à la patrie.

« L'état de blocus nous impose de lourds sacrifices; les habitants de Metz les subissent avec cette fermeté calme et cette patience résolue qui sont les signes du vrai courage, préparés à ces grands devoirs par les vieux souvenirs de l'histoire messine et par ce sentiment qui domine tout, l'amour de la France et l'honneur de la patrie.

« L'armée qui campe sous nos murs nous a donné l'exemple d'une héroïque bravoure. Notre énergie, si la lutte s'engage, s'efforcera d'imiter son courage; comme nous comptons sur elle et sur son vaillant chef, l'armée peut compter sur nous pour seconder les efforts de ceux qui ont en mains les intérêts de la défense nationale.

« *Les membres du conseil municipal.* »

(Suivent les signatures.)

M. le Président, *au témoin.* — Vous n'avez rien à ajouter ?

M. Paul Odent. — J'ajouterai seulement que, si j'ai insisté sur ce point, que la phrase qui avait paru attirer d'une manière spéciale l'attention du conseil n'était pas mon œuvre personnelle, ce n'était pas pour en décliner la responsabilité, mais pour lui donner toute l'autorité qu'elle pouvait avoir, venant du seul chef qui eût qualité pour parler au nom de la ville de Metz.

M. le Président. — Personne n'a plus de question à adresser au témoin?

Me. Lachaud. — Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de demander à M. Odent si, dans le mois de septembre, M. André, maire d'Ars, a pu parvenir à se mettre en communication avec lui ?

M. Paul Odent. — J'ai beau chercher dans mes souvenirs, je ne me rappelle pas avoir eu de relation avec M. le maire d'Ars pendant toute la durée du blocus; j'ai entendu dire qu'il avait envoyé à Metz des journaux, mais je n'ai jamais eu de communications directes ou indirectes avec lui.

M. le Président. — M. Odent, je crois, n'a plus à être entendu ?

Me Lachaud. — Non, monsieur le Président; cette question se rattachait à un autre groupe, mais vous avez bien voulu permettre que M. Odent y répondît en ce moment.

M. le Président. — J'autorise le témoin à se retirer définitivement.

(M. Paul Odent se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Georgin (Jules).

DÉPOSITION DE M. JULES GEORGIN.

M. Georgin (Jules) se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Georgin (Jules), âgé de dix-neuf ans, soldat à la 4e section d'ouvriers militaires d'administration, à Versailles; il déclare qu'il ne connaissait par M. le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition et rendez compte de ce que vous avez pu faire près de Metz pendant les mois de septembre et d'octobre 1870.

M. Jules Georgin. — Le 22 septembre de l'année 1870, je suis parti de Metz; j'ai traversé les lignes prussiennes entre Sainte-Ruffine et Jussy, et je suis sorti par les égouts entre Jussy et Vaux. Le 22 octobre de la même année, j'ai retra-

verse les lignes par les vignes pour aller à Metz, et, le 23 de ce même mois, je suis revenu à Jussy, avec mon frère Antoine, en prenant encore par les sentiers des vignes; je n'ai été aucunement inquiété.

M. le Président. — La première fois, vous êtes allé jusqu'à Jussy ?

M. Jules Georgin. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous êtes revenu un mois après, en passant par la campagne ?

M. Jules Georgin. — Oui, monsieur le Président, par les vignes.

M. le Président. — Vous êtes sorti le lendemain de Metz, avec votre frère, et vous êtes retournés à Jussy?

M. Jules Georgin. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, j'autorise le témoin à se retirer définitivement.

(M. Georgin (Jules) se retire).

M. le Président. — Appelez le témoin Georgin (Théodore).

DÉPOSITION DE M. THÉODORE GEORGIN.

M. Georgin (Théodore) se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Georgin (Théodore), âgé de trente ans, propriétaire demeurant à Jussy, près Metz; il déclare qu'il connaissait M. le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition et rendez compte de ce que vous avez pu faire près de Metz pendant les mois d'août, septembre et octobre 1870.

M. Théodore Georgin. — Le 19 août, le lendemain de l'arrivée des Prussiens à Jussy, je suis parti pour Metz, où je suis resté le 19 et le 20; le 21, le 22, le 23, le 24, je suis revenu à Jussy pour chercher des provisions, et je suis rentré à Metz; le 26, notre père nous prévint de ne pas revenir à Jussy, parce que les Prussiens réquisitionnaient les hommes pour faire des travaux de siège. Le 22 septembre, mon frère Jules, Halanzy et moi, nous quittâmes Metz pour retourner à Jussy ; nous entrâmes dans le souterrain et nous ressortîmes entre Jussy et Vaux.

Du 23 au 24, l'aubergiste Tourelle, de Vaux, me demanda si je voulais servir de guide à un officier de Toul, qui cherchait à se rendre à Metz. Ce monsieur vint avec moi, et, chemin faisant, je lui indiquai le souterrain.

Quelques jours avant la capitulation de Metz, deux officiers, qui me dirent avoir appartenu à l'armée de Sedan, vinrent me trouver; je les ai fait passer par les sentiers des vignes entre Jussy et Sainte-Ruffine.

Voilà ma déposition, monsieur le Président.

M. le Président. — Une fois à Jussy, auriez-vous éprouvé des difficultés pour aller plus loin dans l'intérieur?

M. Théodore Georgin. — On pouvait aller à Nancy, et n'importe où, sans être inquiété.

M. le Président. — J'autorise le témoin à se retirer.

M. Théodore Georgin. — Monsieur le Président, puis-je me retirer définitivement avant l'épuisement du groupe? Ma présence chez moi est nécessaire.

M. le Président. — Oui, vous pouvez vous retirer définitivement; vous réglerez votre position au greffe.

(M. Théodore Georgin se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Halanzy.

DÉPOSITION DE M. HALANZY.

M. Halanzy se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Halanzy (Jean-Baptiste), âgé de trente-deux, aubergiste demeurant à Metz ; il déclare qu'il ne connaissait pas M. le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition et rendez compte de ce que vous avez pu faire près de Metz pendant les mois d'août et de septembre 1870.

M. Halanzy. — A la date du 18 août 1870, Metz a été bloqué et le pays envahi par les Prussiens. Le 21, le 22, le 23, le 24 et le 25, nous sommes allés chaque jour à Metz portant des marchandises. Le 26, le 27 et le 28 nous avons été requis par les autorités prussiennes pour exécuter des travaux sur les hauteurs. Le 28, au lieu d'aller travailler, je me disposai à aller à Metz et je quittai Jussy vers huit heures du matin. A environ 250 mètres, de Jussy, je passai près d'un poste prussien, sans difficulté ; 150 mètres plus loin, il y avait un second poste que je passai de même ; plus loin encore, à l'entrée du chemin par lequel je devais me diriger pour aller sur Sainte-Ruffine et Metz, se trouvaient quatre sentinelles, deux à droite, deux à gauche ; je passai au milieu d'elles sans être aperçu.

Le 22 septembre, Georgin (Théodore), son frère Jules et moi, nous nous disposâmes à retourner à Jussy ; il était environ onze heures et demie du matin, lorsque nous partîmes de Metz. Nous sommes entrés dans la galerie entre Sainte-Ruffine et Jussy, et nous en sommes sortis entre Jussy et Vaux. A notre débouché de la galerie, nous avons rencontré un camp prussien ; une partie des hommes étaient assis, les autres se promenaient de long en large ; nous sommes arrivés à Jussy sans aucune difficulté.

M. le Président. — Dans les premiers voyages que vous avez faits au mois d'août vous alliez à Jussy ?

M. Halanzy. — Entre Sainte-Ruffine et Jussy.

M. le Président. — Vous auriez pu aller plus loin dans l'intérieur sans difficulté ?

M. Halanzy. — Une fois arrivé à Jussy, c'était très-facile ; il y avait des commissionnaires qui allaient jusqu'à Nancy chercher des marchandises.

M. le Président. — Il n'y a pas de questions à adresser au témoin ?...

J'autorise le témoin à se retirer définitivement.

(M. Halanzy se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Kirche.

DÉPOSITION DE M. KIRCHE.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président:

Kirche (Charles), forgeron, âgé de vingt-cinq ans, domicilié à Vaux; il déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition, rendez compte de ce que vous avez pu faire pendant les mois d'août, de septembre ou d'octobre 1870.

M. Kirche. — Je suis parti de Vaux le 8 août et j'y suis revenu le 21; j'ai quitté Metz le 21 et j'y suis rentré le même jour.

Le 8 septembre je me suis engagé dans la compagie franche de M. Arnous-Rivière. J'ai conduit un officier, le 22, dans le souterrain qui conduit les eaux de Gorze et je lui ai montré le passage par où l'on pouvait sortir. Après cela je l'ai quitté à Jussy et j'ai été jusqu'à Vaux, où je n'ai pas pu passer parce qu'il y avait deux factionnaires, un de chaque côté de la porte.

M. le Président. — A Jussy, on pouvait sortir de l'aqueduc?

M. Kirche. — Oui; lorsque je suis sorti de l'aqueduc avec l'officier, je l'ai laissé en arrière de moi et, pour plus de précaution, il avait gardé près de lui un caporal qui connaissait l'allemand.

M. le Président. — Et vous êtes revenu?

M. Kirche. — Oui, j'ai prévenu l'officier qu'il y avait un poste à cinquante mètres de l'entrée; il a regardé, mais je ne sais pas s'il l'a vu.

M. le Président. — Il n'y a pas de questions à adresser au témoin?

Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, j'autorise le témoin à se retirer définitivement.

(Le témoin se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Labbé père.

DÉPOSITION DE M. LABBÉ PÈRE.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Labbé père (Paul), âgé de soixante-sept ans, ancien maçon, domicilié à Jussy; il déclare n'avoir pas connu M. le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, n'être ni son parent ni son allié, et n'avoir jamais été attaché à son service, ni lui au sien.

M. le Président. — Faites votre déposition et racontez ce que vous avez pu faire, auprès de Metz, pendant le mois de septembre 1870?

M. Labbé père. — Je suis parti de Jussy le 22 septembre. J'ai passé dans l'aqueduc des eaux de Gorze, et je suis revenu, le lendemain 23, par le même chemin.

M. le Président. — Vous êtes allé jusqu'à Metz et vous êtes revenu le lendemain à Jussy en passant par l'aqueduc des eaux de Gorze?

M. Labbé père. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il n'y a pas de question à adresser au témoin? Je l'autorise à se retirer définitivement.

(M. Labbé père se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Labbé fils.

DÉPOSITION DE M. LABBÉ FILS.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Labbé fils (Paul), âgé de vingt ans, maçon, domicilié à Jussy; il déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition en rendant compte au conseil de ce que vous savez.

M. Labbé fils. — Je me trouvais renfermé à Metz, où j'étais sans argent, et, le 23 septembre, j'ai voulu revenir chez moi. Je suis monté jusqu'à Sainte-Ruffine, je me suis introduit dans la galerie, dont j'ai trouvé la porte ouverte, et j'ai continué mon chemin. A la sortie de la galerie j'ai aperçu un poste prussien; alors je suis sorti en faisant semblant de ramasser quelque chose; il y avait là un mur derrière lequel je me suis mis pour que le poste ne me vit pas, j'ai marché et je suis arrivé à Jussy.

M. le Président. — Ainsi, le 23 septembre, vous êtes allé de Metz à Jussy?

M. Labbé fils. — Oui.

M. le Président. — Il n'y a pas de questions à adresser au témoin?... Je l'autorise à se retirer définitivement.

(M. Labbé fils se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Maillet.

DÉPOSITION DE M. MAILLET.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Maillet (Joseph), âgé de cinquante-sept ans, ouvrier mineur, domicilié à Vaux; il déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition.

M. Maillet. — Le 18 août, je suis parti de Metz pour revenir à Vaux. En arrivant près de Sainte-Ruffine, j'ai rencontré un poste de francs-tireurs qui étaient campés sur la route; ils m'ont demandé où j'allais. Je leur ai dit : « Je vais à Vaux. — Pourquoi faire? — Pour porter de l'argent à ma femme. » Ils m'ont laissé partir, et un second poste m'a arrêté et demandé encore où j'allais. « — A Vaux. » Je pars et un troisième poste m'arrête de nouveau en me disant : « Vous ne passerez pas, et vous allez rester ici avec nous. » J'ai répondu : « Je ne reste pas avec vous, je ne suis pas soldat et je passerai ou je retournerai d'où je viens; ce sera l'un des deux. » Alors le lieutenant m'a mis son pistolet sur l'estomac et m'a dit : « Taisez-vous; vous ne passerez pas. » J'ai répondu : « Je passerai. »

Alors le lieutenant, voyant que je persistais à vouloir passer, m'a fait accompagner par un factionnaire chez le commandant. Le commandant, après m'avoir entendu, a dit : « Laissez passer cet homme; il n'a pas aussi peur que vous. »

Alors, je suis passé et je suis arrivé à Vaux.

M. le Président. — De ce moment, vous n'avez pas rencontré de poste prussien pour aller à Vaux?

M. Maillet. — Non, je n'ai vu personne.

M. le Président. — Quel jour avez-vous fait ce voyage?

M. Maillet. — Le 18 août.

M. le Président. — Avez-vous fait d'autres voyages?

M. Maillet. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Alors, racontez-les.

M. Maillet. — Le 27 août, l'architecte de Metz me dit : « Maillet, la conduite des eaux est coupée, et vous devriez bien aller voir si vous ne pourriez pas remettre cela en ordre, car nous n'avons plus d'eau. » Je répondis : « Aller voir... c'est bientôt dit, mais il faut savoir si je pourrais passer. — Partez toujours et, si vous ne pouvez pas passer, vous reviendrez, » me dit l'architecte.

Je suis parti pour aller voir et je suis arrivé à Vaux sans interruption. Le soir je me suis introduit dans la galerie pour rechercher à quel endroit les eaux étaient coupées; mais en arrivant au val de Mans, il y avait un pont dans lequel passait la galerie; un poste de Prussiens était dessus et, quand j'ai passé, ils m'ont attendu et se sont mis à tirer sur moi; alors je m'en suis retourné.

Le lendemain, comprenant qu'il me serait impossible de voir ce que je voulais sans cela, je me suis adressé au commandant prussien, et je lui ai demandé un laissez-passer pour aller travailler chez M. Barcher, à la forge d'Ars. Avec ce laissez-passer, j'ai été voir où les eaux étaient coupées. J'ai vu l'endroit; les vannes étaient levées, il y avait un tampon portant vingt centimètres de diamètre, qui était sur le pont, à terre. Alors je suis revenu chez moi.

M. le Président. — Où cela, chez vous?

M. Maillet. — A Vaux.

M. le Président. — N'avez-vous pas fait d'autres voyages ?

M. Maillet. — Oui, j'étais à Vaux, et je voulais retourner à Metz. Alors, j'ai mis une hotte sur mon dos et je me suis rendu au poste prussien qui était dans le bas du pays; j'ai demandé au capitaine l'autorisation d'aller chercher des légumes dans les champs. Il me dit : « Allez-y! » Je partis, mais ce n'étaient pas des légumes que je voulais aller chercher, je voulais aller à Metz. Alors, j'ai gagné la route, et je suis arrivé.

M. le Président. — Vous vous êtes rendu à Metz ?

M. Maillet. — Oui.

M. le Président. — N'êtes-vous pas ressorti de Metz?

M. Maillet. — Oui, une fois.

M. le Président. — A quelle époque?

M. Maillet. — Le 26 octobre, je n'avais plus à manger, je ne pouvais plus rester à Metz et je suis parti.

M. le Président. — Au mois de septembre n'êtes-vous pas allé à Vaux ?

M. Maillet. — Oui, monsieur.

M. le Président. — Il n'y a pas de questions à adresser au témoin ?... Je l'autorise à se retirer.

(M. Maillet se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Mangin Hubert.

DÉPOSITION DE M. HUBERT MANGIN.

Le témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Mangin (Hubert), âgé de quarante ans, garde champêtre, domicilié à Vaux; il déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition.

M. Hubert Mangin. — Le 28 août, je suis parti de Vaux, j'ai passé par Sainte-Ruffine, et je suis arrivé le même jour à Metz sans obstacle. Le lendemain de mon arrivée, je suis allé demander du travail à l'arsenal, où j'ai été occupé jusqu'au 26 octobre sans interruption.

M. le Président. — Vous avez été de Vaux à Metz sans difficulté et sans entrer dans l'aqueduc?

M. Hubert Mangin. — Oui, monsieur le Président.

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais savoir du témoin s'il n'a pas fait connaître à l'autorité militaire les renseignements qu'il pouvait avoir lors de son arrivée à Metz.

M. Hubert Mangin. — Le lendemain de mon arrivée à Metz je suis allé à la place où un capitaine d'état-major m'a demandé ce que je savais de l'armée allemande. Je lui ai dit ce que j'avais vu, le nombre d'hommes que j'avais rencontrés en venant de Vaux à Metz et ce qu'ils faisaient, enfin ce que je connaissais.

M. le Président. — Et que connaissiez-vous ?

M. Hubert Mangin. — J'ai dit à ce capitaine d'état-major qu'il y avait à peu près dix à quinze mille hommes aux environs de Vaux occupés à faire quelques retranchements.

M. le Président. — Avez-vous dit si ces hommes étaient des Prussiens ou des Hessois ?

M. Hubert Mangin. — Non, je ne le savais pas.

M. le Président. — Il n'y a pas de questions à adresser au témoin ?... J'autorise le témoin à se retirer définitivement.

(Le témoin se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Mangin (Étienne.)

DÉPOSITION DE M. ÉTIENNE MANGIN.

Le témoin se présente à la barre, prête serment, et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Mangin (Étienne), âgé de quarante-neuf ans, batelier, domicilié à Ars ; il déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition. Rendez compte de ce que vous avez fait, auprès de Metz, pendant le mois de septembre 1870.

M. Etienne Mangin. — Le 14 août, comme les Prussiens brûlaient le village d'Ancy-sur-Moselle, j'enlevai ma femme et mes enfants pour les mener à Metz, où je suis resté jusqu'au 17. Le 28, on est venu m'avertir chez moi que je devais me trouver le lendemain sur la place publique. J'ai répondu que je ne travaillerais pas contre ma patrie, et que je ne ferais rien pour tuer mon enfant ni les enfants des autres. Alors je repartis pour Metz, où j'arrivai le lendemain. J'y suis resté huit jours, et je suis revenu à Vaux ; je n'ai rencontré de difficultés qu'à Moulins, où le garde de Sainte-Ruffine m'aida à passer. Le 25 septembre, je voulus aller de nouveau de Vaux à Metz.

J'avais entendu dire que plusieurs personnes de Jussy, traversant la conduite des eaux de Gorze, avaient pu aller à Metz, et que ce jour même, 25 septembre, un commandant de la garde mobile, venant de Toul, M. Lafier, était entré, sur les indications des frères Georgin, dans le souterrain des eaux, et avait pu arriver à Metz. Je voulus prendre le même chemin et j'entrai par la même porte, entre Vaux et Jussy ; mais, la porte franchie, au lieu de tourner à droite pour me rendre à Metz, je tournai à gauche par erreur, je tombai entre les mains de l'ennemi, qui était posté de ce côté, et je restai prisonnier pendant cinq mois. Voilà tout.

M. le Président. — Vous êtes allé une première fois de Vaux à Metz et vous en êtes revenu le même jour?

M. Étienne Mangin. — Oui, monsieur le Président, mais je ne me rappelle pas à quelle date.

M. le Président. — Vous y êtes retourné ensuite le 28 août et vous en êtes revenu huit jours après?

M. Étienne Mangin. — En effet, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous n'avez rencontré de difficultés ni à l'aller ni au retour, et vous avez passé par la campagne?

M. Étienne Mangin. — Oui, j'ai passé par Vaux, Jussy et Sainte-Ruffine.

M. le Président. — Ce n'est pas vous qui avez fait entrer à Metz, en septembre, un officier de la garde mobile?

M. Étienne Mangin. — Non. J'ai entendu dire que cet officier avait pu passer par les eaux de Gorze et qu'il était parvenu à Metz, tandis que moi je me suis trompé de chemin en sortant du souterrain et je suis tombé dans les mains de l'ennemi.

M. le Président. — Le conseil vous félicite de votre conduite.

Il n'y a pas de question à adresser au témoin?... Je l'autorise à se retirer.

(M. Étienne Mangin se retire.)

M. le Président. — Appelez la femme Martin.

DÉPOSITION DE Mme MARTIN.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment, et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage que lui adresse M. le President :

Guépratte (Marie-Dieudonnée), femme Martin (Jean-Pierre), âgée de cinquante-neuf ans, sans profession, demeurant à Jussy. Elle déclare qu'elle ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'elle n'est ni sa parente ni son alliée, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition. Rendez compte au conseil des voyages que vous avez pu faire à Metz en septembre et octobre 1870.

Mme Martin. — En revenant d'Ars avec ma cousine, je ne sais plus quel jour, nous avons rencontré un jeune homme en civil qui nous a témoigné sa satisfaction de nous voir. Il nous a annoncé qu'il désirait aller à Jussy, qu'il avait des papiers dans ses souliers. Je lui ai dit : « Si ces papiers sont importants, retirez-les de vos souliez, et mettez les papiers dans vos poches, pour éviter qu'ils soient mouillés lorsque vous passerez dans l'aqueduc de Gorze. » Il nous a demandé de lui indiquer le chemin pour rentrer dans Metz. Lui et un autre individu sont partis successivement, en passant par l'aqueduc.

M. le Président. — Ils avaient des lettres?

Mme Martin. — L'un d'eux avait des lettres et il me les a fait voir.

M. le Président. — Jusqu'où les avez-vous conduits?

Mme Martin. — Jusqu'à l'aqueduc des eaux de Gorze.

M. le Président. — Vous les avez vus entrer dans l'aqueduc?

Mme Martin. — Oui, et j'ai attendu une demi-heure pour voir s'ils revenaient. J'ai aidé deux autres jeunes gens, également échappés de Sedan et qui étaient restés deux jours chez nous. Je leur ai indiqué un peuplier comme l'endroit où il fallait arriver pour être en sûreté ; je les ai engagés à se blottir dans les vignes et à guetter le moment favorable. Le soir, au moment où on apportait du pain aux soldats prussiens, ils ont profité de cette occasion, et je suppose qu'ils ont réussi à pénétrer dans Metz.

M. le Président. — Le conseil vous remercie de votre déposition. Aucune autre question ne vous étant adressée, je vous autorise à vous retirer définitivement.

(Madame Martin se retire.)

DÉPOSITION DE M. MICHAUD.

Le témoin Michaud se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage que lui adresse M. le Président :

Michaud (Jean), âgé de vingt ans, ouvrier en fer, demeurant à Courbevoie ; déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition. Rendez compte au conseil des voyages que vous avez pu faire à Metz en août 1870.

M. Michaud. — Le 21 août, je suis allé de Vaux à Metz avec mes deux sœurs, un propriétaire du pays et un nommé Macherez, tailleur, qui avait franchi plusieurs fois les lignes prussiennes.

M le Président. — Que faisiez-vous à Vaux ?

M. Michaud. — J'y étais venu chez ma sœur, après la bataille de Borny; nous sommes partis de Vaux quand les Prussiens y sont arrivés.

M. le Président. — Vous connaissiez Macherez ?

M. Michaud. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — L'avez-vous vu ici ?

M. Michaud. — Non.

M. le Président. — Vous êtes arrivés ensemble à Metz?

M. Michaud. — Oui, nous y sommes arrivés le 21 ensemble, sans que personne s'occupât de nous.

M. le Président.—Portiez-vous des vivres avec vous lorsque vous êtes parvenus dans la ville ?

M. Michaud. —Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Pendant le temps que vous avez passé à Metz, avez-vous essayé de sortir de la ville ? avez-vous communiqué avec l'extérieur ?

M. Michaud. — Non, je n'ai pas essayé de sortir de Metz.

M. le commissaire du gouvernement. — Pendant votre séjour à Metz avez-vous vu des gens de la campagne venir en ville ?

M. Michaud. — M. Macherez est venu à Metz, le 29, et il en est reparti. Un de mes beaux-frères est venu aussi de Maizières à Metz, il est entré dans la ville et a pu s'en retourner à Maizières.

M. le Président. — Vous n'avez-vu personne autre ?

M. Michaud. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autre question à adresser au témoin ? J'autorise le témoin à se retirer définitivement.

(M. Michaud se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Pierre.

DÉPOSITION DE M. PIERRE.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment et répond

ainsi qu'il suit aux questions d'usage que lui adresse M. le Président :

Pierre (Pierre), âgé de trente-six ans, ouvrier aux forges, demeurant à Vaux-sur-Moselle. Il déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition.

M. Pierre. — Le 23 août, alors que j'allais chercher des vivres à Moulins, les Prussiens m'ont pris un pain de trois kilogrammes. Le 28 août, les Allemands m'ayant désigné avec d'autres pour travailler avec eux, je m'y suis refusé, et j'ai réussi à m'enfuir de Vaux à Metz. Je suis rentré à Vaux le 8 septembre, par la campagne.

M. le Président. — Vous n'avez rencontré aucune difficulté ?

M. Pierre. — Je n'en ai rencontré aucune.

M. le Président. — Le ministère public et la défense n'ont pas de questions à adresser au témoin ?... Je l'autorise à se retirer définitivement.

(M. Pierre se retire.)

M. le Président. — Appelez madame veuve Rolin.

DÉPOSITION DE MADAME VEUVE ROLIN.

Le témoin se présente à la barre, prête serment, et répond comme il suit aux questions d'usage que lui adresse M. le Président :

Demange (Madeleine), veuve Rolin (Jean), âgée de cinquante-deux ans, vigneronne, demeurant à Jussy; déclare qu'elle ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'elle n'est ni sa parente ni son alliée et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition.

Mme veuve Rolin. — Le 15 août 1870, je suis partie de Jussy avec mon mari pour me rendre à Metz. Mon mari, s'ennuyant en ville, est retourné à Jussy le 1er septembre et je suis restée seule : mais le 25 septembre, j'ai rencontré Louis Martin, qui me fit passer par l'aqueduc de Gorze. Nous y sommes entrés par Moulins et nous en sommes ressortis entre Vaux et Jussy.

M. le Président. — Votre mari était sorti de Metz le 1er septembre et s'était rendu à Jussy par les vignes. Vous l'avez rejoint le 25 en passant par l'aqueduc avec l'homme qui vous accompagnait. Savez-vous s'il y avait des communications faciles pour aller de Jussy jusqu'à Nancy?

Mme veuve Rolin. — Je l'ignore, monsieur le Président; quant à nous, nous avons pu passer facilement.

M. le Président. — Avez-vous porté des lettres, des nouvelles, des journaux ?

Mme veuve Rolin. — Non, monsieur le Président.

M. le commissaire du gouvernement. — N'est-il pas à votre connaissance qu'un nommé Mangin a fait passer plusieurs fois des journaux à Metz, notamment à M. Arnous-Rivière ?

Mme veuve Rolin. — Je n'ai pas connaissance de cela.

M. le Président. — Vous l'avez dit cependant dans l'instruction ?

Mme veuve Rolin. — Martin m'a dit que le commandant Rivière l'avait chargé de prendre des commissions à Ars; mais le 25 septembre, à cinq heures du soir, le passage par l'aqueduc de Gorze avait été interdit, il n'avait pas pu faire ces commissions.

M. le Président. — Je vous autorise à vous retirer définitivement.

(Mme veuve Rolin se retire.)

M. le Président. — Appelez madame Royer.

DÉPOSITION DE Mme ROYER.

Le témoin se présente à la barre, prête serment, et répond comme il suit aux questions d'usage que lui adresse M. le Président :

Michaut (Élisa), femme Royer (Marcelin), vigneronne, âgée de vingt-sept ans, demeurant à Vaux. Elle déclare qu'elle ne connaissait pas M. le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'elle n'est ni sa parente ni son alliée, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition.

Mme Royer. — Le 23 août 1870, vers cinq heures du matin, j'ai quitté Vaux pour me rendre à Metz, en compagnie de ma sœur défunte et de mon frère qui habite Paris. Tout le long de la route, jusqu'au delà de Jussy, nous avons rencontré des Prussiens, mais ils ne nous ont rien dit. Nous sommes restés à Metz jusqu'après le blocus.

M. le Président. — Vous avez achevé votre déposition ? je vous autorise à vous retirer définitivement.

Mme Royer se retire.

M. le Président. — Appelez le témoin Ehrmann-Nabor.

DÉPOSITION DE M. EHRMANN-NABOR.

Le témoin se présente à la barre, prête serment, et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage que lui adresse M. le Président :

Ehrmann (Nicolas), dit *Nabor*, âgé de cinquante ans, journalier, crieur de vente, demeurant à Saint-Avold. Il déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été attachés au service l'un de l'autre

M. le Président. — Faites votre déposition. Rendez compte au conseil des voyages que vous avez pu faire à Metz et des missions que vous avez remplies en août et en septembre 1870.

M. Ehrmann-Nabor. — Je suis allé à Metz dans le courant du mois d'août; j'étais parti de Saint-Avold, tout s'est bien passé sur mon chemin. J'avais une lettre pour M. Collignon, conducteur des ponts et chaussées, et une seconde pour la famille Lepoix. Une autre commission m'avait aussi été donnée pour une famille de Longeville.

Après avoir remis mes lettres, je me rendis au café Français, où je fus reconnu par plusieurs personnes de Saint-Avold, qui me demandèrent des renseignements. Un officier qui se trouvait là me questionna aussi au sujet des Prussiens. Quand je lui eus raconté ce que j'avais vu, il me dit que si je trouvais le moyen de faire sauter le pont de Hambourg, je recevrais un billet de 1,000 francs; mais je n'ai pas fait grande attention à cette offre.

En repartant de Metz, le lendemain, je rencontrai le capitaine Laforge, qui m'arrêta et me conduisit chez un gé-

néral, qui me fit beaucoup de questions sur les positions des Prussiens; je lui indiquai ce que j'avais pu voir sur ma route.

Je suis ensuite reparti pour Saint-Avold, chargé de plusieurs commissions, et ramenant avec moi une de mes filles, qui n'avait pas pu se placer.

Six ou sept autres personnes voulurent profiter de mon départ et m'accompagnèrent. Entre le deuxième et le troisième villages, nous fûmes tous fouillés par les Prussiens, qui nous enjoignirent de rentrer à Metz. Nous fumes reconduits jusqu'à huit kilomètres de cette ville. Dès que je fus libre, je laissai les autres retourner à Metz, et je revins sur mes pas. J'ai pu parvenir jusqu'au quatrième village, où j'ai demandé à coucher; j'ai dit que j'étais Français, que je sortais de Metz, que j'étais fatigué, que je ne pouvais pas rester dehors. J'ai couché là, et, à la faveur du brouillard, le lendemain, je pus rentrer à Saint-Avold.

Trois ou quatre jours après, étant à Vaux, je me suis enquis de savoir s'il n'y avait pas moyen de faire sauter le pont; mais il aurait fallu pour cela de la poudre, et, d'ailleurs, il y avait des factionnaires prussiens partout.

Je suis retourné dans Metz; j'ai rencontré le capitaine Laforge, auquel j'ai communiqué ce que j'avais remarqué. Apprenant que je devais repartir le lendemain dans l'après-midi, il me dit qu'il me verrait le soir au café. Le soir, il me dit: « Prenez garde, en sortant de Metz, d'être pris entre deux feux. » Mais j'avais l'idée de partir et je suis revenu auprès de mes enfants.

M. le Président. — Ainsi, vous êtes allé deux fois à Metz et deux fois vous avez pu retourner à Saint-Avold?

M. Ehrmann-Nabor. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Était-ce dans le mois de septembre?

M. Ehrmann-Nabor. — C'était à la fin d'août ou au commencement de septembre, je ne sais plus quel jour; on était tellement troublé chez nous, qu'on se trompait sur les jours de la semaine.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin vient de dire qu'il a été conduit auprès de l'autorité militaire à la suite de son premier voyage à Metz. Je désirerais savoir s'il a fait connaître son intention de sortir de Metz et de se charger de dépêches, dans le cas où on voudrait bien lui en remettre?

M. le Président. — Vous avez entendu la question? Avez-vous fait connaître à l'autorité militaire votre intention de sortir de Metz, et avez-vous offert de vous charger de dépêches?

M. Ehrmann-Nabor. — On m'a conduit dans un bureau.

M. le Président. — Vous avez dit que vous vouliez sortir de Metz?

M. Ehrmann-Nabor. — Oui.

M. le Président. — Avez-vous demandé si on avait des lettres ou des dépêches à vous remettre?

M. Ehrmann-Nabor. — Je ne me souviens pas d'avoir demandé de lettres ni de dépêches.

M. le Président. — On ne vous en a pas donné?

M. Ehrmann-Nabor. — Non.

M. le commissaire du gouvernement. — Enfin vous avez dit que vous alliez retourner à Saint-Avold?

M. Ehrmann-Nabor. — Oui.

M. le Président. — Il n'y a plus de questions à adresser au témoin?... Je l'autorise à se retirer définitivement.

(M. Ehrmann-Nabor se retire.)

DÉPOSITION DE M. PAQUIS.

M. le Président. — Appelez le témoin Paquis.

Le témoin Paquis se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président:

Paquis, quarante-six ans, employé d'administration municipale, demeurant à Paris; déclare qu'il ne connaissait pas M. le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et faites connaître au conseil les missions que vous avez pu recevoir et les communications que vous avez pu établir entre Metz et l'extérieur.

M. Paquis. — Le 4 septembre, j'ai vu un grand nombre de militaires à la place de Verdun.

J'ai offert mes services au général Guérin, qui commandait la place de Verdun, et le général m'a chargé d'une mission. J'ai traversé à différentes reprises les lignes à Montmédy, Longwy et Thionville, où j'ai déposé deux paquets de lettres dans les mains du commandant de la place, M. le colonel Turnier. Le 7 octobre, j'avertis le général Guérin qu'il y avait à Thionville une grande quantité de vivres destinés à l'armée de Metz. Le général Guérin me répondit qu'il allait me charger d'une mission pour le maréchal Bazaine.

Dans la nuit du 17 au 18, j'allai jusqu'au dessous de Woippy. J'arrivai le 18, dans la nuit, à Saint-Privat. A 100 mètres environ de la sortie du bois, se trouvaient des retranchements et des fossés presque abandonnés; sur le côté droit, on apercevait 150 à 200 hommes d'infanterie prussienne, et 40 à 50 cavaliers, qui ne se gardaient même pas; il tombait de la pluie, et deux ou trois sentinelles se tenaient accroupies sous une tente et faisaient du feu. J'examinai les positions et je vis trois petites pièces, qui se trouvaient sur le versant du coteau, au-dessus de Woippy.

Je ne cherchai pas à passer et je vins rendre compte au colonel Massaroli de ce que j'avais vu. Je lui dis que les forces ennemies n'étaient pas considérables de ce côté et qu'on pouvait très-bien passer. Je lui fis part de la mission que j'avais reçue du général Guérin et il me recommanda de lui indiquer les positions occupées par l'ennemi. Dans la nuit du 27 au 28 je rentrai à Verdun. Les lignes étaient bien gardées et je rencontrai quelques difficultés; onze sentinelles ont tiré sur moi.

Le 1er novembre, je quittai de nouveau Verdun; j'avais une quantité de papiers et de lettres, tant pour Montmédy et Longwy que pour Metz. Lors que j'arrivai dans cette ville, le 4 novembre, je remis les lettres qui m'avaient été confiées, tant pour l'autorité militaire que pour des personnes de Metz.

Alors on me dit: « Comment n'êtes-vous pas venu plus tôt? » Je répondis que cela m'avait été impossible.

« Si vous étiez venu plus tôt, la face des choses aurait pu changer. — Ce n'est pas ma faute, répliquai-je, je suis venu quand on m'a envoyé. »

Cependant on me dit que le maréchal avait fait courir le bruit que la guerre civile avait éclaté partout, que c'était une guerre rouge et que l'anarchie était générale.

Je répondis: « Non, on se défend très-bien. »

J'ai traversé plusieurs fois les lignes, non sans quelques difficultés, mais il n'y avait pas impossibilité de passer.

M. le Président. — Vous avez donc porté deux paquets de lettres au colonel Turnier? Pouvez-vous nous dire à peu près à quelle époque?

M. Paquis. — Le 27 septembre, j'ai remis au colonel Turnier un paquet de lettres et il me dit : « Il est inutile que vous alliez plus loin. Je me charge de vos lettres. J'attends du reste les ordres du maréchal aujourd'hui ou demain. »

M. le Président. — Quel jour le colonel Turnier vous a-t-il dit cela?

M. Paquis. — C'était le 27 septembre. J'ai gardé comme pièce justificative le reçu qu'il m'a remis à cette occasion.

M. le Président. — Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, vous pouvez remettre cette pièce au greffier.

(Le témoin remet cette pièce au greffier.)

M. le Président. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne qu'il soit donné lecture de cette pièce.

M. le greffier :

« Thionville, le 27 septembre 1870.

« Le colonel commandant la place de Thionville a reçu de M. Paquis un paquet de lettres pour Metz. Il certifie que le porteur a été dans l'impossibilité de se diriger vers cette ville, dans laquelle il est impossible de pénétrer.

« *Le colonel commandant la place.*

« *Signé :* TURNIER. »

M. le Président. — Ce paquet de lettres vous avait été remis par le général Guérin?

M. Paquis. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il ne vous a pas dit ce qu'il y avait dedans?

M. Paquis. — Il y avait une lettre pour M. le maréchal; je ne sais pas ce qu'elle contenait; il y en avait aussi plusieurs pour des généraux, des officiers et même pour des civils.

M. le Président. — Il n'y avait pas de dépêches du gouvernement?

M. Paquis. — Je l'ignore; certaines lettres étaient cachetées.

M. le Président. — Vous les avez toutes remises au colonel Turnier?

M. Paquis. — Oui, je les lui ai remises, bien que je ne fusse pas convaincu qu'il y eût impossibilité de traverser; aussi, j'ai demandé un reçu pour justifier de mon dépôt. Ces lettres ont été remises le 4 novembre.

M. le Président. — Vous êtes retourné de Thionville à Verdun?

M. Paquis. — Oui.

M. le Président. — Et le 7 octobre, le général Guérin vous a donné un nouveau paquet de lettres?

M. Paquis. — Dans la nuit du 6 au 7 octobre, je suis parti avec un nouveau paquet, que j'ai remis le 8 ou le 9 au colonel Turnier.

M. le Président. — Vous n'avez pas de reçu de ces dernières lettres?

M. Paquis. — Non, j'ai pensé que le premier me suffisait.

M. le Président. — Dans ces lettres, il y avait un avis relatif aux vivres?

M. Paquis. — Oui; cet avis faisait connaître au maréchal Bazaine qu'il y avait de grandes quantités de vivres à Longwy et à Thionville, pour l'armée de Metz.

M. le Président. — Vous l'avez remis au colonel Turnier?

M. Paquis. — Oui. Une partie de ces lettres a été remise après la capitulation à plusieurs personnes de Metz que je pourrais nommer. C'est alors qu'on m'a répondu : « Vous nous apportez des nouvelles du mois de septembre, mais il vient de nous en être distribué par des agents de la ville, qui sont datées du 27 et du 28. » Je ne sais pas comment ces lettres avaient pu parvenir.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin a raconté tout à l'heure que lorsqu'il a remis les lettres au colonel Turnier, celui-ci l'avait engagé à les lui remettre parce qu'il communiquait très-facilement avec la place de Metz. Et, d'autre part, dans le reçu dont il vient d'être donné lecture, il est dit qu'il était impossible de communiquer avec Metz. Comment le témoin n'a-t-il pas fait d'observation au colonel Turnier sur la contradiction qui existait entre ses paroles et ce qu'il écrivait sur son reçu?

M. Paquis. — Je n'ai pas fait d'observation au colonel Turnier, parce que je n'acceptais ce reçu que comme une constatation de mon dépôt, et non pas parce qu'il y avait impossibilité de traverser.

M. le commissaire du gouvernement. — Il était cependant bien simple de lui faire observer cette contradiction.

M. Paquis. — Je n'y ai pas pensé.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres questions à adresser au témoin?.....

Je l'autorise à se retirer définitivement.

(M. Paquis se retire.)

M. le Président. — Rappelez le commandant Samuel.

DÉPOSITION DU COMMANDANT SAMUEL.

(M. le commandant Samuel se présente à la barre.)

M. le Président. — Commandant, vous avez déjà prêté serment; je vous rappelle que vous continuez votre déposition sous la foi de ce serment.

Veuillez faire connaître au conseil tout ce que vous savez, par suite des fonctions que vous remplissiez à Metz, sur les communications qui ont pu exister entre l'extérieur et la place de Metz, soit qu'elles vinssent des points occupés par les troupes françaises, soit qu'elles vinssent des points occupés par l'ennemi, en un mot sur les communications de tous genres dont vous avez pu avoir connaissance.

M. le commandant Samuel. — Je n'ai eu aucune connaissance des communications qui sont venues de l'extérieur. J'ai bien entendu parler de renseignements apportés par des prisonniers échappés ou des personnes venues d'Ars et des environs de Metz, notamment par le canal des eaux de Gorze; mais, durant tout le mois de septembre, et antérieurement aux affaires du 26 et du 31, je ne me souviens pas qu'il soit venu des émissaires de loin.

M. le Président. — Mais, dans les échanges de communications régulières avec l'ennemi, par l'intermédiaire de parlementaires ou d'autres personnes, n'avez-vous pas eu quelques renseignements que vous puissiez communiquer au conseil?

M. le commandant Samuel. — En effet, monsieur le Président, grâce à la connaissance que j'avais de la langue allemande, j'ai été plusieurs fois désigné pour aller en par-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 17 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

lementaire, quand il s'agissait d'échange de blessés ou de prisonniers.

J'avais des rapports avec le maréchal, ainsi qu'avec son chef d'état-major et le colonel Lewal. Comme j'avais connu plusieurs officiers allemands, on pensait qu'en causant avec eux je pourrais peut-être apprendre certaines nouvelles d'un grand intérêt pour nous.

Le 3 septembre, je suis allé en parlementaire sur la route de Sarrebruck pour un échange de blessés; j'ai rencontré là un officier de l'état-major allemand, que j'ai connu à Paris, et avec lequel j'ai causé. Il m'a appris, non l'affaire de Sedan, mais celle de Beaumont.

Quelques jours plus tard, le 11 septembre, je suis retourné en parlementaire sur la même route et au même point; j'y ai rencontré plusieurs officiers ennemis et l'un d'eux, après m'avoir fait bander les yeux, m'a conduit dans son camp. Il m'a communiqué un journal allemand, la *Gazette de la Croix*, et il m'a permis d'en prendre connaissance.

J'ai appris par ce journal tous les événements qui s'étaient passés les 2, 3 et 4 septembre; j'ai même eu le temps de copier les noms des membres qui composaient le gouvernement de la Défense nationale à Paris. A mon retour, j'en ai rendu compte au général Jarras, qui m'a envoyé auprès du maréchal.

Le maréchal m'a prié de lui rédiger un petit rapport, que je lui ai fait parvenir dans la soirée.

Ainsi, c'est le 11 septembre que j'ai pu avoir connaissance par la *Gazette de la Croix*, c'est-à-dire par une source presque officielle, des événements du 4 septembre.

J'ai eu l'honneur de dire au maréchal qu'il pouvait considérer ces nouvelles comme certaines.

M. le Président. — Est-ce que la capitulation de Sedan n'était pas déjà connue du maréchal?

M. le commandant Samuel. — Oui, la nouvelle a été connue entre le 3 et le 11 septembre, lorqu'il nous est arrivé un convoi de prisonniers qui avaient été échangés.

Ces prisonniers nous ont rendu compte des événements du 1er septembre; en outre, quelques sous-officiers et soldats qui s'étaient échappés nous en ont également rendu compte. Enfin, un peu plus tard, un lieutenant-colonel de cavalerie est arrivé à Metz, également à la suite d'un échange, et nous a raconté dans le plus grand détail les événements du 3 septembre.

M. le Président. — N'étiez-vous pas généralement appelé au quartier général de M. le maréchal, lorsqu'il recevait des communications de l'ennemi, pour en faire la traduction?

M. le commandant Samuel. — Oui, le maréchal m'a souvent fait appeler pour me charger de traduire soit des articles de journaux, soit des lettres qu'il recevait.

M. le Président. — Les lettres étaient-elles ouvertes devant vous, ou bien l'étaient-elles avant votre arrivée?

M. le commandant Samuel. — Je ne pourrais le dire.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas une lettre, qui se trouve dans les archives du ministère de la guerre, et qui est datée du 9 septembre? Elle a dû être traduite par vous. Je vais vous la faire présenter; il est question dans cette lettre de prisonniers à échanger à la suite de la catastrophe de Sedan.

Greffier, mettez la lettre sous les yeux du témoin; vous la présenterez ensuite à M. le commissaire du gouvernement et à M. le défenseur.

C'est une lettre sans importance et je ne la mentionne que parce qu'elle indique le jour où cette communication a eu lieu.

M. le commandant Samuel, *après avoir examiné la lettre.* — Cette lettre n'est pas de mon écriture: ce n'est pas moi qui l'ai traduite, mais je me rappelle l'avoir lue.

M. le Président. — C'est une lettre du quartier général allemand: il en sera donné lecture, si on le croit nécessaire; il y est fait mention de l'échange de 650 prisonniers faisant partie de ceux qui avaient été compris dans la capitulation de Sedan. Vous vous rappelez en avoir eu connaissance.

Est-ce la première nouvelle que l'on recevait à Metz de la capitulation de Sedan?

M. le commandant Samuel. — Je ne le crois pas. Nous avons eu la nouvelle très-vite, vers le 6 ou le 7. Quant aux événements du 4, ce n'est guère que vers le 11 que nous en avons été informés d'une manière certaine.

M. le Président. — Vous avez été envoyé en parlementaire le 3 et le 11 septembre. N'est-ce pas dans l'intervalle que vous avez eu connaissance de la lettre que je viens de mentionner?

N'avez-vous pas accompagné un aide de camp du maréchal un peu plus tard?

M. le commandant Samuel. — Oui, le 15 septembre, c'était le général Boyer. J'avais mon service pour aller en parlementaire convenablement organisé; car, quoique nous eussions l'habitude de déployer un grand drapeau parlemen-

taire et de faire des sonneries convenablement, cependant chaque fois nous recevions des coups de fusil des deux côtés, du côté de l'ennemi comme du nôtre. Mais à la fin j'en avais pris l'habitude et les hommes aussi, nous nous en garions.

J'avais été alors désigné pour accompagner le général Boyer, qui était porteur d'une lettre pour le quartier général. Nous allâmes sur la route de Moulins, vers trois heures, je crois. Arrivés là, l'entrevue eut lieu avec un officier allemand, qui prit la lettre pour la faire porter aussitôt au prince Frédéric-Charles. Nous l'avons attendu deux ou trois heures sur la route ; il revint, vers six ou sept heures, nous annoncer que le prince Frédéric-Charles était absent et que la réponse serait envoyée le lendemain au quartier général par un parlementaire.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance de l'arrivée de la réponse ?

M. le commandant Samuel. — Oui, elle est arrivée le lendemain, je ne sais si c'est le 16 ou le 17; la réponse étant arrivée, j'ai été appelé chez le maréchal pour la traduire, et je l'ai en effet traduite.

M. le Président. — Avez-vous été appelé pour traduire d'autres lettres ?

M. le commandant Samuel. — Oui, plusieurs fois.

M. le Président. — Étaient-ce des lettres qui eussent trait à d'autres choses qu'à des détails de service, des lettres relatives à des autorisations de voyage pour des officiers ou à des missions qui auraient été données ?

M. le commandant Samuel. — Mon souvenir n'est pas très-présent quant aux dates précises. Une fois j'ai traduit la lettre qui autorisait le général Boyer à se rendre à Versailles; je ne me souviens pas exactement des termes et de la date, mais cette lettre est encore postérieure à celle dont je viens de parler.

M. le Président. — Vous n'avez pas eu à préparer ou à traduire la communication qui avait provoqué cette réponse relative au voyage du général Boyer? Vous ne connaissiez pas la lettre à laquelle cela répondait?

M. le commandant Samuel. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous rappelez-vous à peu près la date?

M. le commandant Samuel. — Non, pas exactement ; c'était vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre.

M. le Président. — Avez-vous eu occasion de voir M. Régnier ?

M. le commandant Samuel. — Non, je ne l'ai pas vu au quartier général ; j'ai su plus tard qu'il était venu. Un jour le maréchal, auquel on venait, je crois, d'apporter des renseignements, et qui était dans son cabinet, me dit : « Je crois que j'ai été trompé. — Comment, monsieur le maréchal? Par qui? — Vous savez bien, cet individu qui est venu? — Non, monsieur le maréchal, je ne sais rien. — Il est venu un individu de la part de l'impératrice, et je crois que je suis trompé, je crois que c'est un espion, un traître. » Je demandai à M. le maréchal s'il avait des pièces accréditant cet individu. Il me répondit : « Non, je n'ai pas pensé à cela. » Alors, très-respectueusement, je me permis de lui faire observer qu'il aurait dû me faire appeler, qu'ayant l'habitude d'interroger les prisonniers et les espions, de voir ces gens-là, je me serais bien vite aperçu de ce qu'était cet individu, que je l'aurais fait savoir au maréchal, et qu'il l'aurait fait arrêter. Voilà ce que je dis à M. le maréchal, mais je n'ai pas vu cet individu.

M. le Président. — Vous n'avez su sa mission que par le maréchal ?

M. le commandant Samuel. — Oui, monsieur le Président. A Metz on n'en savait absolument rien ; on savait seulement qu'un individu était venu, qu'ensuite le général Bourbaki était parti, et tout cela avec un air de mystère, je dois le dire, que nous, à l'état-major, nous n'avons pas cherché à pénétrer, du moins moi personnellement. Je m'occupais de mon service, bien consciencieusement, je crois, tâchant de rendre tous les services que je pourrais et voilà tout.

M. le Président. — A quelle époque avez-vous eu cette conversation avec le maréchal ?

M. le commandant Samuel. — C'était déjà tard, dans la première quinzaine d'octobre, vers le 7 ou le 8 octobre, je crois; mais je n'ai absolument aucun souvenir précis sur les dates ; je n'ai pas fait une étude spéciale de ces choses, je ne les ai pas rapprochées.

M. le Président. — M. le commissaire du gouvernement a-t-il des questions à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Au sujet des émissaires employés, je désirerais que le témoin confirmât sa déposition écrite. Le témoin a dit dans l'instruction que ses agents traversaient facilement les lignes, qu'ils séjournaient dans les camps ennemis, et qu'ils auraient pu, sans aucun doute, se mettre en communications avec l'intérieur du pays, s'ils en avaient reçu l'ordre ?

M. le commandant Samuel. — Oui, je le crois ; la grande difficulté était de passer les lignes. Une fois dans les camps, il me semble qu'il eût été facile d'aller plus loin. Parmi nos agents, il y en avait quelques-uns très-fins et très-intelligents.

M. le commissaire du gouvernement. — Le maréchal savait que vous aviez des agents sûrs qui entraient dans les lignes et qui étaient prêts à aller plus loin ?

M. le commandant Samuel. — Oui; il y même une quantité de personnes, des sous-officiers, des soldats, des habitants, des interprètes, qui sont venus offrir leurs services pour aller dans l'intérieur porter des dépêches. J'en ai rendu compte chaque fois au colonel Lewal, qui était mon chef ; il me donnait l'ordre de les garder à la disposition du maréchal. Quelquefois le cabinet du maréchal nous a fait demander des émissaires ou des personnes prêtes à recevoir des missions, et nous les avons toujours fournies.

M. le commissaire du gouvernement. — Ces personnes ont-elles réussi dans leurs missions ?

M. le commandant Samuel. — Je ne sais pas, parce qu'alors les choses se passaient directement entre le colonel Lewal et le maréchal. Moi, je m'occupais spécialement, avec le colonel Fay, de mes émissaires, de mes espions, il faut dire le mot, à envoyer chez les ennemis, suivant les renseignements qui nous parvenaient. Nous recevions des indications, et nous dirigions nos émissaires sur certains points, d'après les indications de nos agents.

Nous cherchions à reconstruire l'armée qui était autour de nous, au point de vue de sa situation et de son effectif; et, plus tard, lorsque nous avons été en captivité, qu'il me soit permis de revendiquer cette petite gloire, nous avons pu constater que nous ne nous sommes presque jamais trompés, et, comme le portent nos petits bulletins de renseignements, nous avons toujours pu indiquer à peu près et montrer pres-

que jour par jour la composition, la situation et l'effectif des corps d'armée ennemis; rarement, nous nous sommes trompés.

M. le Président. — M. le commissaire du gouvernement a-t-il des questions à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — A l'occasion de l'espionnage exercé par les Prussiens, le témoin a déposé, dans l'instruction écrite, qu'un nommé Schulz avait été saisi et condamné. A quelle époque?

M. le commandant Samuel. — Oui, mon général; c'était au commencement, au mois d'août; il a été jugé, condamné et exécuté dans les premiers jours de septembre.

M. le commissaire du gouvernement. — Est-ce que cet homme, sous la pression du châtiment qu'il avait mérité, n'a pas proposé de faire connaître l'espionnage allemand à Metz et de faire saisir les agents de cet espionnage?

M. le commandant Samuel. — Oui, il a fait cette proposition. Quand je l'ai su par le capitaine même qui l'avait arrêté, j'ai été auprès du général Jarras, qui était notre chef d'état-major général, lui demander de faire surseoir à l'exécution de cet homme et de me permettre de l'interroger, afin de voir s'il n'y avait pas moyen peut-être de l'employer; j'exposai au général Jarras ce qui est connu de tout le monde, que les meilleurs espions sont les doubles espions, quand on sait s'en servir. Il refusa, et me dit que la justice était saisie et qu'elle suivrait son cours; son opinion était que c'était un homme dangereux et qu'il fallait le juger.

M. le commissaire du gouvernement. — Il a été, en effet, jugé et condamné par l'autorité militaire; mais rien n'empêchait d'utiliser les services qu'il pouvait rendre.

M. le commandant Samuel. — M. le général chef d'état-major n'en a pas jugé ainsi.

M. le President. — Vous avez dit que la lettre que vous avez traduite pour le général Boyer était de la mi-septembre, de la fin de septembre?

M. le commandant Samuel. — Pardon...

M. le Président. — Je suis tout prêt à entendre votre rectification, si vous en avez une à faire.

M. le commandant Samuel. — Le lendemain du jour où j'avais accompagné le général Boyer sur la route de Moulins, est arrivée une première lettre, en réponse à la lettre du maréchal. Dans cette lettre le prince Frédéric-Charles donnait des renseignements sur les événements.

M. le Président. — Très-bien; mais, postérieurement, vous avez été appelé?

M. le commandant Samuel. — Oui, pour traduire une lettre en réponse également à une autre lettre dont je n'avais aucune connaissance; je ne sais par qui elle avait été portée, et cette réponse autorisait le général Boyer à aller à Versailles.

M. le Président. — Vous rappelez-vous à peu près l'époque?

M. le commandant Samuel. — Je cherche à me rappeler la date. En cherchant bien, c'était peut-être une dizaine de jours après le 15 ou le 16, après les premières tentatives de sortie qui avaient été faites: vers le 26 ou le 28, ou tout au commencement d'octobre. Je ne pourrais pas dire au juste la date; mais voici un point de repère: c'est que j'avais reçu l'ordre du général Boyer de me tenir de nouveau à sa disposition pour retourner en parlementaire et l'accompagner au quartier général ennemi, où il pensait sans doute être reçu. Cela me gênait beaucoup dans mon service, et je restai ainsi pendant dix jours attendant l'ordre de monter à cheval.

M. le Président. — Alors, la première lettre n'est pas celle qui a servi à autoriser le général Boyer à aller à Versailles?

M. le commandant Samuel. — Non, c'est une lettre ultérieure.

M. le commissaire du gouvernement. — La date de la première lettre serait du 23 ou du 24 septembre; cela résulte de l'instruction.

M. le commandant Samuel. — C'est à peu près cela; j'attendais tous les jours l'ordre du général Boyer; quand je fus appelé par lui, il me dit: « Je pars pour Versailles. » C'est bien comme je viens de le dire.

M. le Président. — Y a-t-il d'autres questions à adresser au témoin? Messieurs les juges? Monsieur le défenseur?

Me Lachaud. — Tout à l'heure, M. le commandant Samuel disait qu'on avait quelquefois demandé des émissaires au quartier général. Je voudrais que le témoin dît si ceux qui sont venus ont pu partir.

M. le Président. — Vous entendez la question, veuillez y répondre.

M. le commandant Samuel. — Je l'ignore; moi, je fournissais les émissaires, et c'est au cabinet du maréchal qu'ils recevaient leurs ordres.

Me Lachaud. — Vous demandiez, monsieur le Président, l'écriture du rédacteur de la lettre que vous avez communiquée au témoin: le maréchal ne reconnaît pas l'écriture, mais en marge il y a de l'écriture du général Jarras; les notes au crayon sont des notes du général Jarras.

M. le Président. — Je n'attache pas d'importance autre à l'écriture; c'était seulement pour fixer la date de la capitulation de Sedan, parce qu'il y a là le mot français: *catastrophe de Sedan*, et le mot français germanisé: *capituliert haben*.

Me Lachaud. — Je ne parlais pas du contenu de cette lettre, je voulais seulement dire que le rédacteur, si on veut le connaître, en serait indiqué par le général Jarras.

M. le Président. — Est-ce qu'il y avait d'autres officiers qui traduisaient les lettres?

M. le commandant Samuel. — Oui, en mon absence, elles étaient traduites par le capitaine L.... et par le capitaine S.... et même au cabinet du maréchal par quelqu'un qui savait l'allemand.

Me Lachaud. — Il y avait des interprètes non militaires à l'état-major général?

M. le commandant Samuel. — Oui, il y avait un ancien fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, un nommé Meyer: il ressortait du service du colonel Lewal; ce n'était pas un Français, et comme le général Jarras n'avait pas grande confiance en lui, on ne lui a jamais fait traduire aucun document, on lui donnait seulement à traduire ou à résumer des articles de journaux. Nous n'avions que celui-là.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres questions à adresser au témoin?

Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, vous êtes autorisé à vous retirer provisoirement.

La séance est suspendue à une heure cinquante minutes.

La séance est reprise à deux heures cinquante minutes.

M. le Président. — Appelez le colonel Fay.

DÉPOSITION DU COLONEL FAY.

(Ce témoin se présente à la barre.)

M. le Président. — Colonel, vous avez déjà prêté serment; je vous rappelle que vous continuez votre déposition sous la foi de ce serment.

Veuillez dire au conseil tout ce que vous savez des communications qui ont pu avoir lieu entre Metz et l'extérieur, ou des nouvelles qui ont pu être reçues, ainsi que des projets d'opérations qui ont pu être formés, pendant les mois de septembre et d'octobre 1870.

M. le colonel Fay. — A l'égard des moyens de communications entre Metz et l'extérieur, j'en sais très-peu de chose, parce que je n'étais pas chargé d'une façon spéciale de l'envoi des émissaires. Je dirai simplement ce que j'ai su d'une façon certaine.

Le 1er septembre, nous étions rentrés dans Metz à la suite du combat de Sainte-Barbe, et, le 3, le commandant Samuel, envoyé aux avant-postes, apprenait du chef d'état-major du général Manteuffel le grand combat qui s'était livré à Beaumont avec le maréchal de Mac-Mahon. Le 6 septembre, des hommes échappés d'Ars vinrent répandre pour la première fois le bruit d'une grande défaite dans le nord; le 7, les prisonniers qui nous furent rendus confirmèrent cette nouvelle.

Le 24 août, — je dis un mot incident seulement, — à la suite des batailles qui avaient eu lieu autour de Metz, un certain nombre de prisonniers nous avaient été renvoyés et avaient été échangés, 743 hommes et plusieurs officiers. L'ennemi s'était engagé à nous les rendre, et il les rendit successivement.

Le 7 septembre arriva le premier convoi d'hommes de troupe échangés, il était de 600 hommes qui avaient été faits prisonniers dans la première partie de la journée de Sedan; ils apportaient la confirmation première de ces bruits qui étaient répétés depuis la veille. Nous étions très-inquiets par suite, et l'administration des avant-postes vint ce jour-là nous apprendre que l'armée du maréchal de Mac-Mahon, engagée dans les fonds de Givonne, avait en effet éprouvé un grave échec. Ces hommes, qui avaient été faits prisonniers dans la première partie de la journée de Sedan, ne nous avaient pas donné de détails: seulement les Prussiens qui les avaient escortés avaient dit que l'empereur avait été fait prisonnier et que l'armée tout entière avait été faite prisonnière aussi. Nous ne pouvions le croire, quand, deux jours plus tard, le complément des prisonniers à échanger, un peu plus de 200 hommes de troupe, fut envoyé par les Prussiens; ces hommes avaient assisté au dernier moment de la capitulation de Sedan, et ils apportaient malheureusement la confirmation de ce que nous avions entendu. Le lendemain 10, arrivèrent un homme échappé d'Ars et en même temps le capitaine Lejoindre, blessé à Forbach, qui venait de Sarrebruck et qui apportait pour la première fois la nouvelle de la proclamation de la République et de l'affaire du 4 septembre; il avait lu dans le *Journal des Débats* la composition du gouvernement provisoire.

Le lendemain, 11, M. Debains, attaché au quartier général, alla sur la route de Sarrebruck, où il eut la confirmation de cette nouvelle. Le 12, il alla du côté de Vaux, tentant de sortir pour apporter des nouvelles; il ne put y parvenir.

Le 13, on nous envoya les premiers officiers qui nous étaient dus par échange, cinq ou six officiers, je crois, de grades inférieurs, qui nous donnèrent encore des renseignements sur tout ce qui s'était passé au dehors.

Le 22, eut lieu la communication la plus importante : nous lûmes, à l'état-major général, le *Moniteur* du 7 et le *Volontaire* du 10; nous y trouvâmes la composition complète du gouvernement de la Défense nationale, et un ordre général, qui fut donné à l'armée, porta à la connaissance de toutes les troupes tous les renseignements de ces deux journaux.

Le 17, le général Boyer alla aux avant-postes pour avoir la confirmation de ces nouvelles.

Le 18, arriva un lieutenant-colonel, dernier officier qui nous était dû, et qui venait de Mayence; il nous renseigna encore sur ce qui s'était passé au dehors.

Voilà, à peu près, tout ce que j'ai su sur Sedan et sur le 4 septembre.

Le 23 arrive Régnier, puis le 24 encore; il y a là un nouvel ordre d'idées que d'autres exposeront au conseil mieux que je ne puis le faire moi-même; c'est tout à fait en dehors de la partie militaire.

M. le Président. — Avant de parler des opérations, je vous ferai quelques questions sur l'extérieur, à l'égard d'abord d'un point que vous avez touché. Vous avez énoncé le voyage de M. Régnier le 23 et le 24. L'aviez-vous connu?

M. le colonel Fay. — Nous avons su qu'un bourgeois avait été amené le 23 par le capitaine Garcin, de l'état-major du général de Cissey, qui était alors à Longeville. Arrivé au quartier général, cet homme avait refusé de dire son nom; il attendait son parlementaire pour le ramener : celui-ci nous avait dit ce nom. Nous avons vu les sept médecins luxembourgeois qui devaient partir au quartier général, ainsi que le général Bourbaki; il était trop tard, ils n'ont pu partir que le lendemain 25.

M. le Président. — Au nom de qui M. Régnier se présentait-il?

M. le colonel Fay. — On ne me l'a pas dit.

M. le Président. — Je vous demanderai maintenant d'où venait le bruit de la capitulation de Strasbourg, donné le 13 septembre? En avez-vous eu connaissance?

M. le colonel Fay. — Oui, le 13 septembre, la prise de Strasbourg a dû être annoncée ou par les officiers rendus ce jour-là ou par M. Debains qui, la veille, le 12, avait été du côté de Vaux. L'ennemi nous l'avait fait savoir mais ce bruit pouvait être erroné.

M. le Président. — Vous dites que, le 16, on vous a communiqué le *Moniteur* et le *Volontaire*. Dans ce dernier journal avez-vous remarqué la publication du décret qui convoquait une Assemblée nationale?

M. le colonel Fay. — J'en ai entendu parler; mais je ne me rappelle pas comment ce bruit nous est venu.

M. le Président. — Veuillez compléter votre déposition en parlant au conseil des projets d'opérations qui ont été formés au mois de septembre et au mois d'octobre?

M. le colonel Fay. — On paraissait avoir renoncé aux grandes opérations, et on dut alors, sous différentes pressions, pour augmenter les vivres autant que possible, faire quelques opérations de détail autour de Metz. Ordre fut donné aux commandants de corps de tenter quelques coups de main, le 2e corps sur Peltre et Merey, le 4e corps, commandé par le maréchal Le Bœuf, sur Colombey et Lauval-

hier, le 6e corps sur Ladonchamps, et même le général Ladmirault devait faire sur Vigneulles une opération qui n'avait aucun rapport avec les approvisionnements.

La première opération fut tentée sur Lauvallier le 22, et elle réussit. De même, d'autres opérations ont réussi sur Colombey et Ladonchamps; mais on ne resta pas en possession de Londonchamps. Une autre opération eut lieu le 29 sur Peltre. Le maréchal tenait beaucoup à Ladonchamps; dans une conversation que j'eus l'honneur d'avoir avec lui, quand je lui portais les dépêches à signer, il me dit ce qu'il disait aussi à d'autres, que son intention était de s'élever du côté du nord, du côté de Thionville, que Ladonchamps lui en ouvrait les portes, qu'il voulait le faire si la mission donnée au général Bourbaki échouait, et que, si les vivres l'obligeaient alors à prendre ce parti, il irait à Thionville, reviendrait ensuite du côté de Metz, et ferait ainsi la navette entre ces deux places, qu'au besoin, nous pourrions peut-être aller vivre en pays ennemi, que c'était le seul moyen de conserver la seule armée de la France, et cela dans une situation aussi difficile que celle de l'intérieur, quand la république rouge avait même été proclamée à Lyon.

A la suite de cette conversation, le 30 septembre, ordre fut donné de prendre possession du château de Ladonchamps, qui n'avait pas été pris lors de la tentative précédente. Le 2 octobre, le château fut enlevé très-brillamment, et, le 7 octobre, eut lieu le dernier grand combat sous Metz, aux Petites-Maxes et aux Petites et grandes-Tapes.

M. le Président. — Vous avez parlé d'une opération sur Vigneulles n'ayant aucun rapport avec les approvisionnements. Qu'avez-vous voulu dire?

M. le colonel Fay. — Il y avait dans le bois, ou près du bois de Vigneulles, une batterie qui était établie ou qui allait l'être et qui pouvait gêner les avant-postes français. Le général Coffinières avait demandé que cette batterie fût enlevée. Le général Ladmirault reçut l'ordre d'étudier un projet pour enlever le bois de Vigneulles.

On y reconnut des difficultés sans doute; l'opération ne fut pas faite.

M. le Président. — Vous avez parlé de l'entretien que le maréchal avait bien voulu avoir avec vous le 30 septembre, des projets qu'il avait annoncés, et de l'existence des vivres à Thionville. Vous a-t-il parlé des vivres accumulés sur le chemin de fer de Thionville à Charleville?

M. le colonel Fay. — Le maréchal ne m'a pas dit qu'il y eût des vivres à Thionville. C'est une conclusion que j'ai tirée de cette marche qu'il m'annonçait devoir faire. Si la mission du général Bourbaki échoue, me disait-il, la question des vivres nous forcera bientôt à prendre un parti, nous irons vers Thionville, et nous reviendrons à Metz.

Je concluais que c'était pour chercher des vivres, d'autant plus que le maréchal me disait qu'il lui était impossible de faire une opération de longue haleine, qu'il n'avait que pour deux jours de biscuit, que l'intendance lui demandait dix jours pour faire un troisième jour de biscuit, et qu'il lui fallait cela avec quatre jours de vivres.

M. le Président. — Dans la première conversation que vous avez eue avec lui le 24 août, bien antérieurement, a-t-il été question d'approvisionnements arrivés à Thionville le 19 août et qui n'avaient pas pu passer?

M. le colonel Fay. — Le maréchal ne m'en a peut-être pas parlé; mais c'était un bruit répandu qu'un convoi de vivres était venu à Thionville et qu'il n'avait pas pu passer, parce que la voie avait été coupée le lendemain, le 20 août, je crois.

M. le Président. — On ne disait pas comment ce bruit avait pu arriver à Metz?

M. le colonel Fay. — Je ne m'en souviens pas.

M. le Président. — Et il n'a pas été question, entre vous et le maréchal, d'autres approvisionnements existant sur la ligne des Ardennes?

M. le colonel Fay. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelques questions à adresser au témoin?

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin se souvient-il de l'époque à laquelle on connut à Metz le numéro du *Journal de Reims* qui apportait un communiqué de l'autorité allemande?

M. le colonel Fay. — Je ne sais pas du tout. Seulement, j'ai bien présent à la mémoire que nous l'avons su, nous, vers le 23 septembre ou le 24 au plus tard; nous avons été très-frappés des communications qui existaient alors entre le quartier général français et le quartier général prussien, et ces communications nous ont paru découler d'une nouvelle qui nous était venue par le *Moniteur de Reims* et où l'on disait que les Prussiens ne traiteraient qu'avec le maréchal Bazaine. Je ne puis donner cela que comme un bruit; on recevait à cette époque beaucoup de journaux; le maréchal avait même donné l'ordre de faire autant de prisonniers que possible, pour avoir des nouvelles souvent par ces prisonniers allemands qui avaient sur eux des journaux.

M. le commissaire du gouvernement. — Les officiers envoyés par l'état-major général prussien sont-ils venus au quartier général français?

M. le colonel Fay. — Je ne sais pas cela d'une façon précise. Seulement, c'est à cette époque, en effet, qu'il est venu des officiers au quartier général, et même un officier de l'état-major général; c'était un officier de hussards, aide de camp d'un général allemand qui avait été à Gravelotte. Mais, entre les deux quartiers généraux, je ne vois d'officiers venus qu'à l'époque où il a été question de la mission du général Boyer. Le quartier général et l'état-major étaient, du reste, deux choses très-distinctes; les deux maisons étaient à côté l'une de l'autre; nous ne voyions pas de l'une ce qui se passait dans l'autre.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres questions à adresser au témoin? Messieurs les juges? Monsieur le défenseur?... Vous êtes invité à vous retirer.

(M. le colonel Fay se retire.)

M. le Président. — Appelez le capitaine Lejoindre.

DÉPOSITION DU CAPITAINE LEJOINDRE.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Lejoindre (Charles-Eugène), trente-deux ans, capitaine adjudant-major au 63e de ligne, demeurant à Constantine.

Déclare qu'il n'a connu le maréchal Bazaine que le 10 septembre 1870, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition, raconter au conseil les détails de votre retour de captivité à Metz, et lui donner tous les renseignements que vous pourrez lui fournir à ce propos.

M. le capitaine Lejoindre. — Le 10 septembre 1870, je rentrai à Metz, après avoir été blessé à Spickeren et fait prisonnier. En rentrant à Metz, je fus recueilli à Grigy, aux avant-postes français ; le commandant Caffarel, du 19e de ligne, m'envoya au général Castagny. Le général parut très-surpris et me conduisit aussitôt auprès du maréchal Bazaine pour lui donner des nouvelles de Sedan et de Paris. En arrivant au Ban-Saint-Martin, le général Castagny entra seul dans la maison, en me disant d'attendre dans le jardin. Après quelques instants, le maréchal vint avec le général Castagny, et il me fit raconter les nouvelles que j'avais déjà données au général.

Voici à peu près le sens de mon récit. Blessé à Spickeren, je fus relevé du champ de bataille par les Prussiens et transporté à Sarrebruck ; je fus recueilli dans une maison particulière où l'on mettait tous les jours à ma disposition différents journaux allemands et le journal français des *Débats*. Je suivis les événements du commencement de septembre, en comparant la version allemande avec la version française. Le 3 septembre, les cris de joie des habitants de Sarrebruck m'apprirent le désastre de Sedan ; j'eus, par les journaux allemands, quelques détails sur la bataille et sur la captivité de l'empereur. Le 5, j'appris par la même source la proclamation de la République à Paris, ainsi que la composition du gouvernement de la Défense nationale.

Le *Journal des Débats* arrivait par la Belgique, et avait ordinairement trois ou quatre jours de date quand il m'était remis. C'est le 8 septembre seulement que j'eus entre les mains les *Débats* du 5, imprimé par conséquent le 4 ; le journal rapportait la communication faite par M. le comte de Palikao au Corps législatif, la proclamation de la République, et donnait les noms des membres du nouveau gouvernement. En les citant au maréchal, je pus remarquer un sourire de surprise au nom de M. de Kératry, préfet de police ; je conclus de là qu'il ignorait ces détails.

Je parlai encore de différentes choses que j'avais lues dans les journaux, entre autres l'appréciation sur les fusées fusantes de nos projectiles, sur les combats qui avaient eu lieu autour de Metz et sur celui de Servigny en particulier. Au moment de mon départ de Sarrebruck, il circulait plusieurs bruits alarmants : Strasbourg, disait-on, avait capitulé ; le maréchal de Mac-Mahon était mort de sa blessure ; enfin, Metz était réduit à toute extrémité, le typhus y régnait, la famine allait forcer la place à se rendre. A ce propos, le maréchal me dit qu'il y avait encore à Metz un mois de vivres pour l'armée.

Je parlai encore des différentes circonstances de mon voyage de Sarrebruck à Metz. J'arrivai le 8 au soir à Rémilly ; un convoi d'officiers venant de Sedan bivouaquait près de la gare. Malheureusement, il ne me fut pas possible d'aller leur parler, et, le lendemain matin 9, ces officiers étaient partis. J'obtins l'autorisation de m'entretenir quelques instants avec des soldats prisonniers en passage : ces soldats ne m'apprirent rien de nouveau ; ils avaient tous été pris avant la capitulation, du moins ceux auxquels j'ai parlé.

Le commandant des étapes de Rémilly, auquel j'avais demandé cette autorisation en allemand, me parla de mon échange ; je profitai de l'occasion pour lui adresser quelques questions au sujet des bruits qui avaient circulé : il me répondit qu'il ne lui était arrivé aucune confirmation officielle relative à la capitulation de Strasbourg, ni à la mort du maréchal de Mac-Mahon, et que probablement ces bruits n'étaient pas fondés. Il me dit aussi que, d'après les trains qui lui étaient annoncés, il estimait à environ 60,000 hommes le nombre des prisonniers de Sedan. Ce nombre était de 40,000 d'après le comte de Palikao ; d'après les journaux allemands il était de 80,000. Lui, il me disait de 60,000. En le quittant, je remarquai à la gare de Rémilly un télégramme officiel allemand annonçant l'entrée du roi de Prusse à Reims.

Je partis vers midi de Rémilly pour Courcelles. Je pus voir, chemin faisant, l'embranchement du chemin de fer construit par les Prussiens pour relier la ligne de Sarrebruck à la ligne de Frouard. A la nuit tombante, on me conduisit de Courcelles à Ars-Laquenexy, où j'arrivai au moment même où commençait une canonnade sur toute la ligne d'investissement. Là, je fus remis à un colonel mecklembourgeois ; j'appris, dans son entourage, que c'était un simulacre.

Le 10 au matin, on me conduisit, les yeux bandés, jusqu'aux avant-postes allemands. Là, on me rendit la liberté, et je franchis seul l'espace d'environ mille mètres qui me séparait des avant-postes français.

Pendant que je parlais au maréchal Bazaine, le général Jarras vint dans le jardin, le maréchal l'appela et me prescrivit de recommencer mon récit. Il me congédia ensuite en me disant d'aller trouver mes généraux, et il me donna l'ordre formel de ne parler à personne des événements que je lui avais rapportés. J'observai scrupuleusement cette défense, jusqu'après l'ordre du jour du 16 septembre, et j'esquivais toutes les questions, fort nombreuses, du reste, que tout le monde m'adressait, en disant que je n'avais pas lu de journaux français postérieurs au 3 septembre, qu'à cette date il était question de mouvements de troupes dans la direction de Sedan, mais qu'il n'y avait encore eu aucun combat décisif. J'ai été interrogé deux fois à l'instruction écrite. La seconde fois, M. le général rapporteur m'avait demandé si je pouvais affirmer avoir parlé au maréchal de la capitulation de Strasbourg, ou plutôt lui avoir parlé de ma conversation avec le commandant des étapes de Rémilly, relativement au bruit de capitulation de Strasbourg. J'ai dit que je croyais lui avoir parlé de la capitulation de Strasbourg, et j'ai ajouté que je n'avais certainement pas dû le faire sans y joindre le correctif de ma conversation avec le commandant des étapes. Mes souvenirs ne sont pas très-précis sur ce point relativement secondaire. Le général Jarras et le général Castagny pourraient peut-être éclaircir ce point.

M. le Président. — Vous avez exposé avec une grande clarté ce qui est à votre connaissance.

Ainsi, vous n'êtes pas sûr d'avoir dit au maréchal que le commandant d'étapes vous avait affirmé que les bruits relatifs à la capitulation de Strasbourg n'étaient pas fondés?

M. le capitaine Lejeindre. — J'ai dû, évidemment, parler au maréchal de ma conversation avec le commandant des étapes, et il me paraît inadmissible que, lui ayant parlé du bruit de la capitulation de Strasbourg, je ne lui aie pas en même temps indiqué ce point particulier ; j'ai dû certainement ajouter ce correctif.

M. le Président. — Avez-vous informé le maréchal aussi que la canonnade, suivant le colonel mecklembourgeois, n'était qu'un simulacre, qu'il vous l'avait dit?

M. le capitaine Lejoindre. — J'ai dû le lui dire, certainement.

M. le Président. — Il n'y a pas de questions à adresser au témoin ?

Avec l'assentiment du ministère public et de la défense, le témoin est autorisé à se retirer.

(M. le capitaine Lejoindre se retire.)

M. le Président. — Appelez M. le colonel Pleuvier.

DÉPOSITION DE M. LE COLONEL PLEUVIER.

Le témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Pleuvier (Jean-Baptiste-Julien), lieutenant-colonel du génie, demeurant à Lyon, déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent, ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Monsieur le colonel, veuillez faire votre déposition et faire connaître au conseil toutes les circonstance qui sont venues à votre connaissance dans le mois de septembre 1870.

M. le colonel Pleuvier. — Vers le milieu du mois de septembre, je me trouvais aux avant-postes, entre Moulins et Sainte-Ruffine; arrivé à la hauteur d'un petit pavillon qui dominait la plaine entre la Moselle et Sainte-Ruffine, j'aperçus un homme en blouse qui venait d'être recueilli aux avant-postes.

Il disait qu'il s'appelait Pennetier, qu'il était brigadier des sapeurs-conducteurs au 1er régiment du génie, qu'il s'était échappé de Sedan en trompant la surveillance des ennemis, et qu'il venait rejoindre son régiment, qui se trouvait alors à Metz.

Au moment où je le rencontrai, cet homme était questionné par un lieutenant de garde qui vérifiait son livret. Je pris ce livret, et, comme j'avais été chef de bataillon au 1er régiment du génie, je reconnus Pennetier pour un ancien premier conducteur à ce régiment. Il apportait des journaux et une proclamation manuscrite qui lui avaient été remis par M. le maire d'Ars.

Je ramenai Pennetier à Longeville, où se trouvait l'état-major de la 1re division du 4e corps, à laquelle j'appartenais, et je remis l'homme, avec les journaux qu'il apportait, entre les mains de M. le général de Cissey, commandant la division.

M. le Président. — Pennetier vous a-t-il fait voir les journaux et les papiers dont il était porteur?

M. le colonel Pleuvier. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il n'avait pas que des journaux; il était également porteur de plusieurs papiers?

M. le colonel Pleuvier. — Oui, monsieur le Président; il avait un papier manuscrit, qui devait être un exemplaire de la proclamation de M. Jules Favre aux puissances étrangères.

M. le Président. — Avez-vous remarqué si les journaux qu'il apportait ne contenaient aucun décret relatif à la convocation d'une Assemblée nationale?

M. le colonel Pleuvier. — Mes souvenirs ne sont pas assez présents, monsieur le Président. J'ai parcouru ces journaux à la hâte, le long de la route, en emmenant Pennetier à l'état-major de la division, et j'ai eu à peine le temps de prendre connaissance de ce qu'ils renfermaient.

M. le Président. — Pennetier vous a-t-il parlé de ce qu'il avait eu l'occasion de remarquer dans les camps et dans les positions des ennemis?

M. le colonel Pleuvier. — Il m'a donné peu de détails à ce sujet; il me dit qu'il avait rôdé deux ou trois jours dans les environs de Rozérieulles et de Jussy, cherchant toujours à passer, et qu'en définitive il s'était rendu à Ars, où il avait vu le maire, qui l'avait très bien accueilli et qui lui avait remis ces journaux et cette pièce manuscrite pour le cas où il parviendrait à entrer dans Metz.

M. le Président. — Personne n'a de questions à poser au témoin?... Monsieur le colonel, vous êtes autorisé à vous retirer.

(M. le colonel Pleuvier se retire.)

M. le Président. — Appelez le témoin Réau.

DÉPOSITION DE M. RÉAU.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Réau (Louis-Marie-Ernest), trente-neuf ans, directeur du *Courrier de Meurthe-et-Moselle*, à Nancy, déclare qu'il ne connaissait pas M. le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et faire connaître au conseil les communications que vous avez pu avoir avec l'état-major général de l'armée du Rhin pendant le blocus de Metz en 1870.

M. Réau. — Le 19 août, je me trouvais fort embarrassé pour parler de la bataille du 18; la situation de la presse était délicate, à Metz; et notre devoir était, je crois, de nous taire absolument sur les fautes qui pouvaient être commises sous les murs de la ville. Dans l'embarras où j'étais, l'idée me vint de demander des renseignements à M. Debains, secrétaire ou attaché d'ambassade, qui habituellement communiquait des renseignements à la presse locale sur les opérations militaires.

M. Debains me reçut dans son bureau et me dit qu'en effet il était en train de faire copier un travail sur la bataille du 18, et qu'il m'autorisait à le publier, mais sous une condition *sine quâ non*, c'est que je n'en indiquerais pas la source. Je demandai alors à M. Debains quel titre je mettrais à ces renseignements, car je n'avais pas l'habitude de publier des articles non signés. « Le titre que voudrez, me répondit-il, pourvu que vous ne disiez pas d'où cela vient. » J'ai publié ces renseignements sous le titre : *Derniers Renseignements*, dans le numéro de mon journal en date du 20; il s'y trouvait cette phrase :

« L'armée reste sous les murs de Metz pour faire face à des nécessités stratégiques et politiques dont le bon sens public sera le meilleur juge. »

Le 14, le 15 ou le 16 septembre, — je ne puis préciser la date, — un capitaine du 12e bataillon de chasseurs à pied, qui avait été mon camarade à Saint-Cyr et au 13e bataillon de chasseurs à pied, où j'ai servi en qualité de sous-lieutenant et de lieutenant, m'annonça la capitulation de Strasbourg comme ayant eu lieu le 9, et, comme je restais incrédule, il m'offrit de me mettre en relation avec son chef de bataillon, qui, disait-il, tenait ces renseignements du maréchal Bazaine.

En effet, à trois ou quatre heures de l'après-midi, j'allai au rendez-vous, et j'accompagnai ces deux messieurs, le commandant et le capitaine, à leur campement de Montigny. En route, le commandant me raconta que, la veille, étant de grand'garde à Saint-Ladre, il avait reçu la visite de M. le maréchal Bazaine, qui lui avait annoncé la capitulation de Strasbourg comme ayant eu lieu à la date du 9.

M. le maréchal Bazaine, d'après le commandant, avait ajouté que l'artillerie prussienne qui avait servi au siége de

Strasbourg et qui était formidable était en marche sur Metz, et que cette ville, déjà encombrée de blessés, était menacée de devenir une necropole. Je restai stupéfait de cette nouvelle, et je me souviens qu'en retournant à Metz je rencontrai un capitaine d'artillerie de mes amis auquel je demandai des renseignements sur cette formidable artillerie des Prussiens dont il avait été question dans la conversation que je viens de rapporter.

Il me répondit que nos pièces de 24 étaient bien en état de lutter avec les pièces étrangères. Or, le 24 septembre, M. le maire de Metz, revenant d'une entrevue qu'il avait eue avec M. le maréchal Bazaine, nous rapporta la nouvelle, officielle et exacte cette fois, que la capitulation de Strasbourg avait eu lieu le 29 août ; je comparai alors les deux dates, le 29 et le 9, et ce que je viens de raconter se grava dans ma mémoire.

Le 25 septembre, un samedi, vers onze heures du matin, je reçus un envoyé de M. André, maire d'Ars-sur-Moselle; cet envoyé était un soldat d'infanterie, blessé à la main ; il demandait à me parler, à moi personnellement et en particulier. Il me dit qu'il était porteur de cinq journaux, que M. André l'avait chargé spécialement de me remettre. Je me rappelle qu'il y avait deux numéros du *Figaro* : l'un du 6 et l'autre du 8 septembre ; deux numéros de l'*Indépendance belge*, du 13 et du 16, et un numéro du *Journal des Débats*, du 10 septembre; ces journaux étaient fort intéressants pour nous ; ils nous apprenaient l'entrée dans Paris du général Vinoy, avec tout son corps d'armée.

L'*Indépendance belge* du 16, le dernier en date de ces journaux, publiait en outre une proclamation du général Trochu, dans laquelle il annonçait qu'il avait à Paris 300,000 hommes sous ses ordres. Enfin, il y avait, dans ces trois journaux, des détails circonstanciés sur les préparatifs de défense de Paris, et, entre autres choses, sur l'incendie des bois qui entourent la capitale.

Je m'empressai de publier ces nouvelles; mais, auparavant, j'allai les communiquer à l'état-major de M. le général Coffinières. Je fus reçu par un de ses aides de camp, qui me demanda naturellement d'où je tenais ces journaux ; je lui racontai l'odyssée du soldat d'infanterie, et cet officier me fit un geste d'intelligence, comme pour me donner à entendre que l'état-major connaissait parfaitement la voie de communication qui avait été employée par ce soldat et pour m'engager à garder le silence sur ces détails. Je le rassurai sur ce point.

Le 1er octobre, je reçus un numéro de la *Gazette de Cologne*, qui annonçait que les socialistes étaient maîtres de Paris, et que Metz était bombardé depuis le 9 septembre. D'après cette dernière nouvelle nous pouvions juger de la véracité des journaux allemands.

Par un contraste singulier, ce même numéro de la *Gazette de Cologne* publiait également des extraits de journaux de Paris, qui nous annonçaient qu'à Tours il se formait une armée de 25,000 hommes, et que d'autres corps d'armée étaient également en voie de formation à Rennes, à Bordeaux et à Lyon.

Vers le 11 octobre, M. Humbert, lieutenant-colonel du génie en retraite et bibliothécaire à l'École d'application, m'adressa un article fort étudié et remarquablement écrit, une sorte de revue de la situation. M. le colonel Humbert énumérait les forces de l'envahisseur; il évaluait approximativement les pertes possibles des Prussiens et montrait la ligne énorme des communications qu'ils étaient obligés de décrire de Sarrebrück à Metz, et de Metz à Paris, il en exposait les points vulnérables, en exprimant la confiance que la France se levait ; enfin, il terminait son article en ajoutant que notre devoir, à nous, était de combattre et de seconder les efforts qui devaient inévitablement se faire dans le pays.

L'épreuve de cet article me revint de la censure avec ces mots écrits en marge à la plume : « Cet article est à supprimer en entier ; il n'a d'autre inconvénient que de soulever des questions trop brûlantes pour les circonstances actuelles. »

Dans le même numéro, la censure supprima un article de M. Worms, banquier à Metz, — non pas l'article tout entier, mais seulement le début, où il était dit que nous, Messins, nous ne pouvions pas encore être considérés comme ayant souffert matériellement des rigueurs du siége.

On supprima également, dans ce même numéro, un article émané d'un habitant d'une commune suburbaine, demandant que les habitants de ces communes fussent armés de fusils, dans le cas où l'armée voudrait sortir de Metz.

L'épreuve de l'article de M. le colonel Humbert fut remise par moi à un rédacteur du *Français* qui se trouvait dans Metz et qui est aujourd'hui sous-préfet. Cette épreuve ne m'a jamais été rendue. Quant à l'article lui-même, il figure dans la collection de mon journal.

Le 11 octobre, j'assistais à une entrevue des officiers de la garde nationale avec M. le général Coffinières.

A cette époque, des bruits de capitulation et de restauration de la dynastie impériale s'étaient répandus dans Metz et y produisaient une très-grande effervescence. De nombreuses réunions privées eurent lieu; dans l'une de ces réunions, à laquelle j'avais été prié d'assister, j'aperçus des visages qui m'étaient inconnus; j'entendis entre autres un jeune homme décoré, et que je ne connaissais pas, essayer de démontrer, en termes très-énergiques, la nécessité de marcher sur l'hôtel de ville, de proclamer la République et d'instituer une commission municipale à la place du conseil.

Invité à mon tour à prendre la parole, je déclarai que, pour nous, Messins, la question politique était absolument nulle, et que parler de la République, à ce moment-là, n'aurait d'autre effet que de diviser l'armée et la population,—ce qu'il fallait éviter à tout prix; — j'ajoutai que, par nous-mêmes, nous étions impuissants ; que nous n'avions qu'un seul objectif, défendre Metz et le pays ; mais que, peut-être, une manifestation sérieuse, régulière, — autant que possible ! — et pacifique, de toute la population, — donnerait à réfléchir au commandant. Cette opinion prévalut, et, le lendemain, sur l'invitation du commandant de la garde nationale, les officiers de cette garde se réunirent à l'hôtel de ville ; là on décida de nommer une députation, à la tête de laquelle on prierait le maire de se mettre, pour aller demander des explications à M. le général Coffinières.

Pendant que nous exposions au maire l'objet de notre visite, un officier, à moi inconnu, s'empara du drapeau de l'hôtel de ville et en arracha l'aigle qu'il jeta sur la place ; ceci me fut raconté depuis, car je ne vis rien de cet événement, étant à ce moment auprès du maire de Metz. L'incident passa du reste complétement inaperçu; nous avions alors bien autre chose en tête; à côté de moi, des officiers pleuraient de rage, de penser qu'ils allaient peut-être voir leur ville, avec ses vieux souvenirs de gloire, tomber au pouvoir de l'ennemi !

M. le maire de Metz consentit à se mettre à notre tête et nous nous rendîmes auprès du général Coffinières, qui nous reçut en uniforme et entouré de son état-major.

M. le maire de Metz exposa l'objet de notre visite, et M. le commandant Pardon, officier du génie en retraite, qui com-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 17 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

mandait le 1er bataillon de la garde nationale, prenant ensuite la parole, s'exprima en ces termes : « Général, la population est fort émue ; elle soupçonne le commandement de préparer une capitulation, dans l'intérêt d'une restauration bonapartiste. Elle voudrait savoir quelles sont les intentions du commandement à l'égard du gouvernement de la Défense nationale, et nous venons vous prier de nous rassurer et de nous donner quelques explications qui nous permettent, à notre tour, de rassurer nos concitoyens. »

M. le général Coffinières nous répondit qu'il n'était pas un homme politique, qu'il était avant tout soldat de son pays; que, pour lui, une restauration bonapartiste, après Sedan, était une idée idiote, qui ne pouvait germer dans l'esprit de personne; qu'il ignorait les intentions de M. le maréchal Bazaine à l'égard du gouvernement de la Défense nationale, mais qu'il lui parlerait certainement de notre visite.

Il nous dit enfin que, en ce qui concernait la capitulation, il fallait certainement prévoir le moment où nous n'aurions plus de pain, mais qu'avant ce terme l'armée irait droit à l'ennemi et engagerait avec lui un duel à mort — je cite ici les propres expressions de M. le général Coffinières — et qu'elle sauverait au moins l'honneur des armes, si elle ne pouvait sauver autre chose. Le reste de l'entretien se passa dans des conversations inutiles à rapporter aujourd'hui.

Je dirai seulement que l'artillerie de la garde nationale demandait à être occupée dans les forts, et l'infanterie à être armée de chassepots; le général répondit à cela qu'il n'y avait pas assez de chassepots dans les magasins.

Le commandant de l'artillerie de la garde nationale dit encore au général que, pour le cas où l'armée sortirait de Metz, la ville offrait au commandement deux mille chevaux de luxe ou de camionnage pour le service de l'artillerie.

Le maire remercia le général Coffinières de ses déclarations et dit que la députation était satisfaite de ce qu'elle venait d'entendre; en effet, presque tous ses membres étaient d'anciens officiers de l'armée, habitués à respecter la parole d'un général de division. Cependant, je dois le dire tout d'abord, ces communications, transmises à la population, furent accueillies par elle avec une grande incrédulité; déjà on n'avait plus grande confiance.

Le 12 octobre, j'eus occasion de causer avec un sous-officier de chasseurs à pied, qui, après avoir été dirigé sur Mayence, après la capitulation de Strasbourg, était revenu à Metz à la suite d'un échange de prisonniers. C'était un jeune homme très-intelligent, qui avait été secrétaire du général Uhrich. Il nous dit que, pendant son voyage de Mayence à Metz, il avait croisé en route de nombreux trains de blessés prussiens venant de Paris. — Il ajouta, — chose plus intéressante, — qu'à Saverne, un monsieur très-bien mis s'était approché de lui et lui avait dit : « Si vous allez à Metz, dites que tout va bien, que la France se conduit admirablement, et qu'on tienne ferme! »

A peine ce monsieur avait-il eu le temps de prononcer ces mots, que des sentinelles prussiennes étaient survenues et l'avaient brutalement séparé de son interlocuteur.

Je consignai ce récit dans mon journal ; le soir même, je fus mandé à la place chez le général Coffinières qui me fit observer, en termes très-courtois du reste, que le récit de ce chasseur devait contenir beaucoup d'exagérations, — notamment en ce qui concernait le nombre des convois de blessés rencontré par lui sur sa route, et il me pria de supprimer certains passages. Je fis les suppressions demandées.

Le 13 octobre, le *Courrier de la Moselle* publia un communiqué de M. le maréchal Bazaine ; cette pièce était datée du 11. C'était peut-être une réponse aux officiers de la garde nationale ; il y était dit ceci : « Une seule pensée doit enflammer tous les cœurs, la défense du pays; un seul cri doit sortir de toutes les poitrines : Vive la France ! »

C'était exactement ce que nous pensions, et, chez nous, l'expression de ce sentiment était sincère ; mais on connaissait dans la ville le départ mystérieux du général Bourbaki, et l'effervescence continuait à y grandir. La garde nationale, qui avait de fréquentes réunions, ne savait à quoi se résoudre. On finit par avoir l'idée de proposer au général Changarnier de se mettre à la tête de la garde nationale. On lui envoya une députation, dont faisait partie M. Limbourg, actuellement préfet des Bouches-du-Rhône, qui a signé le procès-verbal de cette entrevue.

Le général Changarnier reçut la députation assez froidement ; il exprima son mécontentement de la manifestation du 11 octobre, et dit que ce n'était pas là le rôle de la garde nationale. Il ajouta que, s'il prenait le commandement de cette garde, il commencerait par envoyer un bataillon à Ladonchamps, aux avant-postes, — c'est-à-dire à un endroit où, disait-on, les bataillons de ligne perdaient tous les jours beaucoup de monde. Les délégués répondirent que, s'il fallait, pour mériter l'honneur d'avoir le général à notre tête, aller à Ladonchamps ce ne serait pas seulement un bataillon

qui demanderait à s'y rendre, mais la garde nationale tout entière.

Du reste, je dois le déclarer, c'est avec raison que le général Coffinières a avancé que la garde nationale était mêlée. J'y commandais, comme capitaine, une compagnie de 250 hommes, parmis lesquels on comptait des magistrats en retraite, doublement exempts, par conséquent, par leur âge et par la position qu'ils occupaient, de tout service militaire. Cependant ils montaient la garde sur le rempart et faisaient l'exercice comme les jeunes gens.

Il y avait encore un lieutenant-colonel de cavalerie en retraite qui était venu me demander un fusil pour faire le coup de feu comme un simple fantassin, s'il y avait lieu... Voilà comment la garde nationale était mêlée !

Du reste, j'ai été militaire, j'ai servi dans un bataillon de chasseurs à pied, et je puis dire que j'ai toujours été enchanté des hommes que j'ai commandés pendant le blocus de Metz. Ces deux cent cinquante gardes nationaux, placés sous mes ordres, au bout de quinze jours, exécutaient l'école de peloton comme d'anciens soldats; j'en étais émerveillé. Il ne leur manquait qu'une chose : d'avoir fait l'exercice à feu; mais l'autorisation leur en a toujours été refusée par le général commandant supérieur de la place.

Le 27 octobre, enfin, lorsque les bruits relatifs à Lille et à Rouen, après avoir été officiellement communiqués aux corps d'armée, arrivèrent à la population, un de mes amis écrivit dans le journal que je dirigeais un article où il cherchait à démontrer l'invraisemblance de ces bruits. J'y ajoutai quelques lignes de ma main, en me bornant à dire simplement : « que si, par malheur, Lille et Rouen avaient appelé des garnisons prussiennes, il fallait frapper à la fois sur les voleurs et sur les volés, c'est-à-dire sur les socialistes ou les communistes qui avaient menacé les propriétés, et sur les propriétaires qui avaient été assez misérables pour appeler l'ennemi dans leurs murs. » Ce dernier article fut supprimé par la censure, sous prétexte qu'il faisait double emploi avec celui qui le précédait.

Voilà, monsieur le Président, tout ce que j'ai à dire pour éclairer le conseil.

M. le Président. — Vous avez parlé de communiqués qui vous ont été adressés à diverses époques; n'avez-vous pas reçu, vers la fin du blocus, différents communiqués vous donnant des indices sur l'état des travaux et des forces des Prussiens?

M. Réau. — Non, monsieur le Président. Ce n'est pas à mon journal qu'ils ont été adressés, ils ont été publiés par un autre journal.

M. le Président. — Vous avez parlé tout à l'heure des bruits qui s'étaient répandus au sujet du départ du général Bourbaki. Ne vous avait-il été fait, de la part des autorités, aucune allusion à ce départ, aucune recommandation ?

M. Réau. — Pardon, monsieur le Président; en effet, j'oubliais ce détail dans ma déposition.

Me trouvant avec des officiers de chasseurs à pied de la garde, parmi lesquels je comptais beaucoup d'amis, je vis entrer dans la tente où nous étions un sergent qui lut un ordre aux termes duquel le général Desvaux remplaçait le général Bourbaki, absent.

Rentré à Metz, je publiai le fait dans le journal, je l'insérai sans commentaires, en me bornant à dire : « Le général Bourbaki, absent, est remplacé dans le commandement de la garde impériale par le général Desvaux. »

Mandé à ce sujet à la censure, je fus reçu par un aide de camp, capitaine du génie, lequel me dit de supprimer purement et simplement cet article. Je lui demandai familièrement pourquoi : « On ne veut pas, me répliqua-t-il, faire savoir à l'ennemi que Bourbaki est parti. » Je souris et le capitaine me répondit également par un sourire.

M. le Président. — Vous avez parlé dans votre déposition écrite de journaux qui ont été apportés le 24 septembre par un soldat envoyé par le maire d'Ars et qui avait pénétré dans Metz par l'aqueduc de Gorze ?

M. Réau. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Vous rappelez-vous s'il était question dans ces journaux du décret qui convoquait les électeurs pour nommer une Assemblée nationale ?

M. Réau. — Parfaitement, monsieur le Président, et je me souviens d'avoir fait plusieurs articles sur cet événement important. La collection des numéros de mon journal, qui a été mise entre les mains de l'instruction, contient à ce sujet plusieurs articles.

M. le Président. — N'aviez-vous pas inséré le décret?

M. Réau. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance du décret postérieur qui retardait ou différait la convocation de cette Assemblée?

M. Réau. — En aucune façon.

M. le Président. — Vous avez dit qu'un M. Debains vous avait fait des communications dans le courant d'août; était-il chargé officiellement de vous faire ces communications? Était-il accrédité d'une manière quelconque auprès de vous par l'autorité supérieure ?

M. Réau. — Non, il n'était pas accrédité par l'autorité supérieure; mais je me rappelle que, dans les premiers jours des opérations militaires, M. Debains nous avait fait demander et nous avait dit qu'il serait à notre disposition : il nous envoyait de temps à autre des nouvelles très-succinctes sur les opérations de l'armée.

C'est pour cela que, le 19 août, j'ai eu l'idée d'aller le voir à son bureau, et c'est moi qui ai provoqué la publication de la communication qu'il m'a faite dans mon journal.

M. le Président. — Vous venez de répondre d'avance à la question que je voulais vous poser.

M. le commissaire du gouvernement a-t-il quelques questions à adresser au témoin ?

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin pourrait-il préciser une date sur laquelle il me paraît qu'il s'est établi une confusion dans son esprit ?

M. Réau a dit tout à l'heure, à propos des nouvelles officiellement communiquées à l'armée sur la situation politique et militaire de la France, qu'il avait cru, en publiant un article fait par un de ses amis, devoir y ajouter quelques observations et que la censure avait supprimé cet article. Il a indiqué en même temps le 27 octobre comme étant le jour où cette suppression aurait été ordonnée. Est-ce bien la date exacte?

M. Réau. —Elle résulte d'un numéro de mon journal que j'ai remis dans l'instruction. C'est bien dans le numéro du 27 que cet article devait paraître, puisque l'article de mon ami qui le précédait et qui n'avait pas été supprimé y figure sous la signature de Prével. On m'a dit : « Il faut supprimer cet article, parce qu'il fait double emploi avec le précédent. »

M. le commissaire du gouvernement. — Ainsi, la date que vous indiquez est exacte ?

M. Réau. — Oui, c'est bien le 27 octobre ; je ne crois pas me tromper ; du reste, ce serait très-facile à vérifier, en se reportant à la collection de mon journal.

M. le Président. — Il n'y a plus de questions à adresser au témoin?

Je remercie M. Réau de sa déposition, et, avec l'assentiment du ministère public et de la défense, je l'autorise à se retirer.

(M. Réau se retire.)

DÉPOSITION DE M. LE COMMANDANT ROBERT.

M. Robert (commandant d'artillerie). — J'étais commandant durant le blocus de Metz, et me trouvais au fort Saint-Quentin. Le fort Saint-Quentin est un observatoire; j'ai vu en grande partie ce que faisait l'ennemi; l'ennemi dès le 18 a poussé des reconnaissances sur la rive droite de la Moselle. Son intention était de canonner les convois qui descendaient. Il a même canonné des voitures d'ambulance, car les Prussiens n'ont pas toujours montré pour nos ambulances le respect qu'il devaient. Nous avons repoussé sa canonnade avec les canons des forts. Il y a eu quelques mouvements près d'Ars; l'ennemi a installé des batteries; c'était un mouvement défensif; pour ceux qui ont suivi l'opération, ils étaient dans une situation défensive. Depuis le 18 jusqu'à la fin j'ai voulu tenir l'ennemi à distance.

J'insiste sur le mouvement près d'Ars; comme je l'ai dit, nous voyions ce que faisaient les Prussiens; le commandant du fort m'a communiqué une note dans laquelle l'ennemi faisait savoir qu'il fallait changer notre tir, parce que, dirigé comme il était, il atteignait une ambulance où il y avait des blessés français qui n'étaient pas transportables. J'envoyais chaque jour un rapport; j'exposai dans celui de ce jour-là qu'il était impossible d'aller plus loin et de diriger notre tir autrement; d'ailleurs l'insistance de l'ennemi ne fit que me confirmer dans la pensée qu'il nous trompait; je continuai le feu comme par le passé, ne tenant aucun compte des observations d'un ennemi dont la déloyauté était parfaitement prouvée.

Les Prussiens ont amené une batterie à Chatel, et de là ils ont bombardé plusieurs villages; nous leur avons répondu des forts de Plappeville et de Saint-Quentin. Un jour, ils ont conduit sur la route une voiture d'ambulance, avec des drapeaux d'ambulance derrière lesquels ils se dissimulaient.

DÉPOSITION DE M. DEBAINS.

M. Debains (secrétaire d'ambassade, attaché à l'état-major général).

J'avais été détaché à l'état-major de l'armée. On n'avait pas d'occupation bien précise à me donner, et je fus alors chargé du service de la presse. J'ai correspondu avec le ministre de l'intérieur jusqu'au 16 août.

J'ai donné un article au *Courrier de la Moselle*, sous ma responsabilité personnelle; M. le maréchal Le Bœuf n'était plus alors major général de l'armée. A la date du 19 août, je voulus absolument me rendre utile d'une façon quelconque et d'une manière à m'exposer; on n'y consentit pas d'abord, mais je pus procurer quelques émissaires, notamment un émissaire américain qui, je l'ai su depuis, fut fusillé par les Allemands. J'ai accompagné le maréchal sur le champ de bataille, je lui ai renouvelé mes offres; il m'a dit que l'armée pourrait tenir, me parlant toutefois des résultats que pouvait produire le gouvernement révolutionnaire. Ensuite, on me donna l'autorisation de franchir les lignes prussiennes. Le premier jour je n'ai pas réussi; j'ai tenté de nouveau, je suis arrivé devant les avant-postes.

On m'a arrêté et conduit devant un colonel; nous avons causé longuement en allemand: j'ai lu beaucoup de journaux allemands. Vers sept heures du soir, après m'avoir fait attendre bien longtemps, on est venu me dire qu'on me refusait de passer les lignes, et je fus alors éconduit brutalement. Je rentrai à minuit à Metz; j'ai rédigé un rapport que je communiquai à six heures du matin à M. le maréchal. Ce rapport fut communiqué aux chefs de corps; j'ai fait observer qu'il était confidentiel et qu'il n'était point conforme aux usages diplomatiques de le livrer ainsi à la publicité.

J'eus peu de rapports avec M. le maréchal. Je l'ai rencontré un jour sur la route de Moulins, et je lui ai dit qu'il y avait à Frascati un groupe de Prussiens: il m'a donné un ordre pour faire tirer du fort Saint-Quentin.

M. le Président. — Le rapport ci-dessus avait pour but de faire connaître la situation des Prussiens?

M. Debains. — J'avais terminé le rapport en faisant voir cette situation sous un jour très-triste: la mort de M. de Mac-Mahon; capitulation de Strasbourg.

M. le Président. — Vous vous seriez gardé de publier ces nouvelles et ce rapport?

M. Debains. — Oui; j'ajoute que dans les communications de la presse, je n'ai pas reçu d'instructions, et presque toujours on s'en est rapporté à moi pour rassurer la population.

M. le Président. — N'avez-vous pas été chargé d'un travail sur les puissances neutres?

M. Debains. — Oui, le 8 novembre environ. M. le maréchal me demandait s'il y avait lieu de penser que l'Autriche se mettrait en campagne.

M. le Président. — A-t-il été question d'un communiqué qu'on a appelé le communiqué de Reims?

M. Debains. — Le communiqué a dû arriver vers le 16 septembre à l'état-major général.

Lorsque le maréchal Le Bœuf quitta le commandement en chef, je ne fus pas présenté régulièrement ni installé.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement*. — Y a-t-il eu tension à un moment donné dans les rapports qui eurent lieu entre le maréchal et l'empereur?

M. Debains. — Je ne sais aucun fait, aucun fait précis. La nomination a été imposée par des lettres venues de Paris, venues de Chevandier de Valdrôme; c'était un sentiment de l'état-major, mais je n'ai aucun fait précis.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement*. — Le maréchal vous a-t-il donné une mission pour le gouvernement nouveau?

M. Debains. — Il m'avait chargé de transmettre au gouvernement de la Défense nationale la situation de l'armée.

DÉPOSITION DE M. JOANNE-BEAULIEU.

M. Joanne-Beaulieu (quarante-sept ans, lieutenant-colonel). — Je vis un jour le général Lapasset, puis M. le maréchal; je lui parlai de l'existence d'une batterie située au fort Saint-Privat; il avait sa lorgnette, et d'ailleurs il m'a dit qu'il en connaissait l'existence. Il me dit, tandis que je l'accompagnai à sa sortie jusqu'à une ferme qui se trouvait près, que nous avions entrepris la guerre sans être prêts; il n'y avait pas, ajoutait-il, les approvisionnements nécessaires dans les forts et ceux indiqués n'existaient pas en réalité. En ce qui concernait les réserves, elles avaient besoin d'être habituées à la vie de caserne. « Quant à moi,

répondis-je, je n'étais pas mal partagé, mes soldats avaient tous fait des quatre ans de service. » Il venait d'apprendre que la ville de Strasbourg avait capitulé et que l'ennemi dirigeait sur nous l'artillerie qui était jadis dirigée contre cette ville; le bombardement était imminent. « Il faudrait faire la paix, disait-il, pour recommencer deux ans après. » C'était le 13 septembre.

DÉPOSITION DU CAPITAINE MAIROT.

Mairot (Pierre-Nicolas-Auguste-Alfred), trente-sept ans, capitaine au 12e bataillons de chasseurs à pied, à Saint-Cloud; déclare qu'il n'a pas connu le maréchal avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez rendre compte au conseil de certains incidents à votre connaissance et qui se rapportent au mois de septembre 1870.

M. le capitaine Mairot. — Le 13 septembre, dans l'après-midi, le bataillon était de garde au fort Saint-Privat. M. le maréchal Bazaine, accompagné du général Lapasset, vint au fort où il fut reçu par le chef de bataillon, le commandant Jouanne-Beaulieu. Je l'accompagnai; dans la visite du maréchal sur le parapet, je l'entendis dire au commandant que Strasbourg était pris et que dans quelques jours le matériel de siège qui avait servi à prendre Strasbourg serait devant Metz.

Le maréchal, poursuivant sa visite, alla à la Ferme-Brûlée en sortant du fort et continua sa conversation avec le commandant et le général Lapasset; je me tins à distance, et je n'entendis plus rien.

M. le Président. — C'est là tout ce que vous avez entendu ?

M. le capitaine Mairot. — Oui, monsieur le Président.

DÉPOSITION DE M. NUGUES.

M. Louis Nugues (quarante-six ans, colonel d'état-major).

M. le Président. — Pouvez-vous donner des détails au sujet des rapports de M. Debains ?

M. le colonel Nugues. — Le 13 septembre, si j'ai bonne mémoire, M. le général Jarras me remit un rapport rédigé par M. Debains, secrétaire d'ambassade attaché à l'état-major général, rapport qu'il avait fait à la suite d'une tentative infructueuse pour traverser les lignes de l'ennemi. Le général Jarras me prescrivit d'en faire faire des copies pour les généraux commandants de corps d'armée. J'appelai plusieurs officiers et je commençai à dicter. La lecture de ce rapport produisit sur nous une impression pénible et excita le mécontentement de chaque officier qui écrivait sous ma dictée. Je contins leurs marques d'impatience et je poursuivis l'exécution de l'ordre qui m'avait été donné.

Mais, arrivé aux conclusions qui terminaient ce rapport et qui le résumaient d'une manière plus accentuée, je m'arrêtai, frappé de l'idée qu'on n'avait pas lu ce rapport en entier ou qu'on ne l'avait pas lu avec assez d'attention. Je suspendis la dictée et j'allai trouver le général Jarras, auquel je dis que, dans notre appréciation à mes camarades et à moi (je dis cela avec beaucoup de vivacité), on s'exposait, en divulguant ces renseignements, à ébranler le moral de l'armée; qu'évidemment on n'avait pas lu ce rapport; qu'il m'en coûtait beaucoup de faire une réclamation de cette nature, mais qu'il était de mon devoir impérieux de la faire. Le général Jarras parut surpris, et alors, lui mettant le rapport sous les yeux: « Voyez seulement, mon général, lui dis-je, la fin du rapport, et jugez-en vous-même. »

Le général Jarras partit avec le rapport, se rendit, je pense, chez le maréchal et revint un instant après. Il nous dit que la conclusion ou le résumé du rapport ne serait pas communiqué. Il se fit remettre les copies au point où elles en étaient lorsque j'avais suspendu la dictée, et les envoya aux commandants de corps d'armée par des officiers. Chacun de ces officiers fut chargé d'en donner communication ou lecture confidentielle aux commandants de corps d'armée, en faisant connaître par quelle voie ces renseignements étaient parvenus à l'état-major général et qu'en raison de cette origine on n'en prenait pas la responsabilité.

Chaque officier devait rapporter cette copie après communication et la remettre au général Jarras pour qu'elle fût détruite. L'ordre fut ainsi exécuté.

M. le Président. — Ainsi la conclusion du rapport ne fut pas communiquée ?

M. le colonel Nugues. — Elle ne fut pas communiquée. Cette conclusion occupait la moitié de la dernière page.

M. le Président. — Est-ce qu'elle s'est trouvée reproduite ailleurs ?

M. le colonel Nugues. — Je ne l'ai revue nulle part. Ce n'est pas moi qui ai remis aux officiers les copies en leur donnant des instructions, c'est le général Jarras; mais je sais parfaitement que les copies ont été rapportées et détruites.

M. le Président, *au ministère public et à la défense.* — Croyez-vous qu'il y aurait lieu de lire la conclusion de ce rapport ?

M. le commissaire du gouvernement. — Elle n'a pas été communiquée.

Me Lachaud. — Le rapport sera lu en entier dans la discussion. Il est long; mais, comme les nouvelles qu'on accuse le maréchal d'avoir fait répandre sont dans ce rapport, plus tard, nous pourrons nous en servir, M. le commissaire du gouvernement et moi; pour le moment, je ne vois pas la nécessité de le lire.

DÉPOSITION DE M. DEHAU.

Dehau (Adolphe-Joseph), trente-six ans, sous-chef de bureau au ministère de la guerre, demeurant à Paris; déclare qu'il a vu le maréchal Bazaine au Mexique avant d'être à l'armée du Rhin; qu'il n'est ni son parent ni son allié et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Faites votre déposition et rendez compte au conseil des changements qui ont pu être introduits dans les formules de nominations et de décorations de la Légion d'honneur et de l'époque à laquelle ces changements ont eu lieu, pendant que vous étiez attaché à l'état-major de l'armée du Rhin.

M. Dehau. — Le 15 septembre je me trouvais dans le cabinet du maréchal Bazaine. Le maréchal travaillait avec un de ses officiers d'ordonnance; ce dernier était occupé à copier, sur un ordre qu'il était en train de préparer, les noms des membres du gouvernement de la Défense nationale, dont la liste venait d'être apportée, je crois, par Pennetier.

Je demandai à M. le maréchal s'il fallait laisser sur les lettres de nomination soit à des grades, soit à des nominations de la Légion d'honneur, que je devais soumettre à sa signature, le mot « empereur » qui me paraissait ne plus pou-

voir être employé, parce que le régime n'existait plus. M. le maréchal approuva ma pensée et il fut décidé qu'on supprimerait le mot « impérial » sur les titres de décorations de la Légion d'honneur, et que le mot « empereur » serait remplacé par le mot « gouvernement. Je me retirai sans qu'il eût été question du fleuron des armes impériales; c'est seulement dans la soirée que M. le maréchal me dit qu'il fallait supprimer le fleuron des armes impériales, mais pas sur les lettres de service.

Je me rendis chez M. Aragon, qui était chef du service de l'imprimerie de l'armée, depuis que le maréchal avait pris le commandement, et je l'invitai à tirer de nouveaux brevets et de nouvelles lettres avec les changements qui avaient été arrêtés.

Le lendemain, M. Aragon me livra une certaine quantité d'imprimés ainsi modifiés; mais il n'en fut pas fait usage, contrairement à ce qui a été affirmé dans un livre publié plus tard, car j'ai la date des promotions et des nominations faites par le maréchal, et ni dans les nominations de la Légion d'honneur, ni dans les promotions, il n'a été fait de modifications en ce qui touche le fleuron impérial; il n'a été supprimé sur aucun imprimé.

M. le commissaire du gouvernement. — A quelle époque avez-vous reçu l'ordre de rétablir l'ancienne formule?

M. Dehau. — J'ai reçu cet ordre le surlendemain, c'est-à-dire le 17. Je me rendis chez M. Aragon et je lui dis de faire rétablir les formules telles qu'elles existaient précédemment.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres questions à poser au témoin?... Il est autorisé à se retirer.

(M. Dehau se retire.)

M. le Président. — Appelez M. Aragon.

DÉPOSITION DE M. ARAGON.

Ce témoin se présente à la barre, prête serment et répond ainsi qu'il suit aux questions d'usage qui lui sont adressées par M. le Président :

Aragon (Léon-Louis), quarante-trois ans, chef de service à l'imprimerie nationale, demeurant à Paris, boulevard Beaumarchais, 91; il déclare qu'il ne connaissait pas le maréchal Bazaine avant les faits qui lui sont reprochés; qu'il n'est ni son parent ni son allié et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition et faire connaître au conseil les ordres que vous avez pu recevoir dans le mois de septembre 1870.

M. Aragon. — Vers le 20 septembre, M. Dehau m'a écrit pour que j'eusse à faire enlever le fleuron des armes impériales, ainsi que le mot *impérial*, sur les imprimés relatifs aux nominations de la Légion d'honneur et aux promotions. Deux ou trois jours après, j'ai reçu de M. Dehau l'ordre ou, pour mieux dire, la prière, — car M. Dehau et moi nous sommes des employés civils, — de rétablir les imprimés tels qu'ils existaient précédemment.

M. le commissaire du gouvernement. — Il y a quelque différence entre les dates indiquées par le témoin, en ce qui touche l'époque où l'on a prescrit d'enlever les armes impériales et celle où on les a fait rétablir.

M. Aragon vient de dire qu'il a reçu cet ordre le 20 septembre et, dans sa déposition écrite, il a parlé du 18 ou du 19. De son côté, M. Dehau, que le conseil vient d'entendre, a déclaré avoir transmis cet ordre à M. Aragon le 15.

M. Aragon. — Je ne puis pas préciser la date, mais je sais que c'est deux ou trois jours après l'ordre général par lequel M. le maréchal faisait connaître à l'armée la capitulation de Sedan et la constitution du gouvernement de la Défense nationale.

M. le commissaire du gouvernement. — C'est le jour où la suppression a été ordonnée qu'il s'agit de bien constater. Est-ce deux, trois ou quatre jours avant l'ordre auquel le témoin vient de faire allusion? En un mot, est-ce avant ou après le 16?

M. Aragon. — C'est après le 16.

M. le commissaire du gouvernement. — N'est-ce pas dans la même journée?

M. Aragon. — C'est peut-être le 17.

M. le Président. — M. Dehau a indiqué le 15; les souvenirs de M. Aragon sur ce point ne sont pas très-précis.

M. le commissaire du gouvernement. — M. Aragon dit que ce serait au plus tôt le 17.

Me Lachaud. — Dans l'ordre que j'ai là il n'y a pas de date; mais le jour de la semaine est indiqué. C'était un lundi : avec ce renseignement on pourrait arriver à fixer la date précise.

M. le commissaire du gouvernement. — Il faudrait demander à M. Dehau s'il est sûr de la date du 15 qu'il a indiquée.

M. le Président. — Si vous le désirez, je puis faire revenir M. Dehau?

M. le commissaire du gouvernement. — Volontiers, monsieur le Président.

M. le Président. — Greffier, prévenez M. Dehau qu'il est appelé de nouveau devant le conseil. M. Aragon est prié de rester dans la salle d'audience.

En attendant, nous pouvons entendre un autre témoin.

Greffier, appelez M. Lévy.

DÉPOSITION DE M. LÉVY.

M. Lévy (Hippolyte), cinquante-quatre ans, agent de change à Metz, ancien adjoint au maire, ancien administrateur de la caisse d'épargne et du Mont-de-Piété, demeurant à Paris, 17, rue Bleue.

M. le Président. — Faites votre déposition et faites connaître au conseil certains faits pour lesquels vous avez adressé une lettre à M. le commissaire du gouvernement.

M. Lévy. — Je ne puis parler que des faits auxquels j'ai été mêlé directement. Il s'agit d'un emprunt fait dans les derniers jours de la résistance de la ville de Metz, emprunt au sujet duquel j'ai été convoqué au quartier général de la division du général Coffinières, pour donner mon avis. J'ai fait partie d'une commission composée de différentes notabilités. Il y avait certains travaux à payer; je dis que la difficulté était de trouver non de l'argent, mais ce qu'on donnerait aux prêteurs en échange de l'argent.

Il y eut réception du conseil municipal au Ban-Saint-Martin. J'ai vu un arrêté du maréchal autorisant l'emprunt. Une liste fut souscrite. Je fis plusieurs versements le 25 et le 26. M. le receveur général alla trouver le général Coffinières, le 26, et lui dit : « On parle de capitulation. J'ai 500,000 francs en caisse; nous devons de l'argent à bien des gens qui ont fait des fournitures; je leur refuse. Nous devons à la ville de Metz 700,000 francs.

« Il vaudrait mieux payer nos dettes que de laisser cet

argent aux mains de l'ennemi. » M. le général Coffinières leur répondit : « Il n'est question de rien du tout. » Puis, plusieurs jours après, comme il changeait de discours, il répondit : « C'est vrai..., je pensais..., je croyais... »

Un jour, le général Coffinières se rendit à la Banque pour demander ce qu'il y avait en caisse. « Nous avons ne cachette, dit-il, mettez les 50 millions qu'il y a dans cette cachette. » M. le directeur de la banque s'y refusa disant qu'il ne voulait pas décharger le général Coffinières d'une responsabilité que seul il devait endosser.

DÉPOSITION DU TÉMOIN BLONDIN.

Blondin (Henri-Jacques-Ferdinand), soixante-onze ans, ancien directeur de la Banque de France à Metz, ancien président du tribunal de commerce et ancien membre du conseil municipal de Metz, aujourd'hui directeur de la Banque de France à Lyon, demeurant à Lyon.

Déclare qu'il a eu l'honneur de voir le maréchal Bazaine, une ou deux fois, avant les faits qui lui sont reprochés, qu'il n'est ni son parent, ni son allié, et qu'ils n'ont jamais été au service l'un de l'autre.

M. le Président. — Veuillez faire votre déposition, exposer au conseil les faits qui sont à votre connaissance pendant le blocus de Metz, et lui donner tous les renseignements que vous pourrez lui fournir.

M. Blondin. — Monsieur le Président, j'occupais une position qui me retenait chez moi, dans mes bureaux. Je sortais fort peu, seulement pour aller au conseil municipal, de sorte que je n'ai pas été mêlé aux faits qui se sont accomplis pendant cette triste période. Je suis prêt à répondre aux questions qu'il vous plaira de m'adresser.

M. le Président. — Vous souvenez-vous d'une visite que vous avez reçue du général Coffinières, dans la journée du 19 août, et pouvez-vous indiquer au conseil les circonstances dans lesquelles une conversation s'est engagée entre vous et le général Coffinières?

M. Blondin. — Ce n'est pas le 19, c'est le 20 août que le général Coffinières est venu à l'hôtel de la Banque; mais j'avais été le 19 chez lui, pour l'entretenir d'une défense qu'il m'avait faite de réexpédier mon argent, l'argent de la Banque, à Paris. Le 19 août, je fus le trouver, pour lui exposer que cet argent était tombé sous sa responsabilité, du moment qu'il m'avait empêché de le réexpédier à Paris. Le général Coffinières m'engagea à enfouir cette somme, qui était considérable; elle s'élevait à près de 50 millions. Je répondis au général Coffinières que je ne pouvais pas, moi, procéder à un enfouissement, et le relever de la responsabilité que faisait peser sur lui la défense qu'il m'avait faite, qu'au surplus j'aurais l'honneur de le revoir le lendemain.

Cela se passait le 19 août. Le général Coffinières, en me reconduisant, me dit encore une fois : « Mais enfouissez! » Je répondis : « Mais non, général, je vous considère comme responsable, je ne peux pas, moi, vous soulager de cette responsabilité. »

Alors je dis au général Coffinières : « Mais, général, si l'armée perce, que devenons-nous? Mais, pensez donc! » Le général me répondit littéralement : « *J'espère qu'ils nous laisseront trois ou quatre jours.* » Bien entendu, je fus atterré d'une pareille nouvelle! En rentrant, j'ai pris toutes mes mesures pour brûler les billets de Banque que j'avais.

Je me suis gardé de répéter ces paroles, qui auraient jeté dans la population un effroi qui se comprend. Je prie le conseil de vouloir bien m'excuser; je suis très-ému en ce moment, on le comprend, ce sont des souvenirs pénibles comme Mossin et comme Français.

Cependant, j'allai voir le général Fournier, mon ami, auquel je confiai le propos que venait de me tenir le général Coffinières, le priant de garder cela pour lui. Je crus aussi devoir en faire part au trésorier général, avec lequel j'avais des rapports tous les jours, et je gardai pour moi, en dehors de ces deux confidences, le propos qui m'avait été tenu et qui m'avait été si douloureux.

M. le Président. — Votre conduite a été très-sage dans cette circonstance.

M. Blondin. — Les choses se passèrent ainsi, le temps s'écoula, l'armée ne perça pas, malheureusement, parce qu'on n'a pas voulu... et les 50 millions passèrent à l'entretien de l'armée; c'est une conséquence peut-être heureuse de l'interdiction que m'avait faite le général Coffinières, puisqu'elle a permis de satisfaire à tous les besoins de l'armée, à laquelle j'ai versé 19 millions 910 et quelques mille francs.

M. le Président. — Voilà ce que vous aviez à déposer devant le conseil? Il n'y a pas de questions à adresser au témoin?

M. Blondin. — Voulez-vous me permettre d'ajouter un mot?

M. le Président. — Certainement, continuez votre déposition, si vous avez encore quelque chose à dire.

M. Blondin. — Il m'a été dit que j'avais reçu du maréchal Bazaine un dépôt, et que c'est sur ce point-là que je devais être interrogé?

M. le Président. — Je ne le sache pas.

M. le commissaire du gouvernement. — Ni moi non plus.

M. Blondin. — Je n'ai pas eu de rapports avec le maréchal, je n'ai jamais reçu de dépôt de lui.

On a dit encore que j'avais négocié des valeurs prussiennes au maréchal. Cela est faux. Je répète que je n'ai eu d'autres relations avec le maréchal que celles de la part de ses officiers, qui venaient échanger l'or contre des billets ou des billets contre l'or. Mais quant à ce propos qui a été tenu, il est parfaitement inexact.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres questions?... Je remercie le témoin de sa déposition.

M. Blondin. — Monsieur le Président, mes fonctions m'appellent à Lyon... Puis-je me retirer?

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition?... Avec l'assentiment du ministère public et celui de la défense, vous êtes autorisé à vous retirer définitivement.

(M. Blondin se retire.)

M. le Président. — Appelez M. Dehau et M. Aragon.

DÉPOSITION DE MM. DEHAU ET ARAGON.

(Ces témoins se présentent à la barre.)

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement veut-il fixer la question qu'il désire poser à ces messieurs?

M. le commissaire du gouvernement. — Je désirerais que M. Dehau indiquât la date exacte du jour où il a prévenu M. Aragon d'avoir à faire supprimer le blason impérial sur les imprimés relatifs aux décorations et aux promotions?

M. Dehau. — C'est le 15 septembre. Je suis absolument

sûr que c'est là la date exacte, parce que ce jour-là le maréchal a signé pour la première fois les nominations de généraux ; c'était un fait saillant pour moi et qui m'a frappé. Or, je suis sûr que son arrêté pour ces nominations se terminait par la sanction de *gouvernement*, et non plus de *l'empereur*. Il serait, du reste possible de retrouver la minute au ministère. Ce souvenir est bien précis pour moi. Je suis absolument sûr que c'est la première communication que j'ai faite à ce sujet à M. Aragon.

M. le Président. — Vous entendez, monsieur Aragon. Avez-vous à contredire cette déclaration ?

M. Aragon. — Je crois que c'est le 21 que la communication m'a été faite pour la première fois.

M. le Président. — Vous n'avez aucun indice certain qui puisse appuyez votre souvenir et contredire la déclaration de M. Dehau?

M. Aragon. — Je cherche dans mes souvenirs si je peux trouver quelque chose de positif.

M. le Président. — Alors, vous n'avez, je le répète, aucun indice certain qui vous fasse opposer un souvenir à celui de M. Dehau?

M. le commissaire du gouvernement. — Le billet sans date intitulé *lundi* correspond au 19, je crois ?

M. le Président. — Le 19 est un lundi.

M. le commissaire du gouvernement. — Donc, si M. Dehau a prévenu M. Aragon le 15, c'est quatre jours seulement après qu'il aurait donné le contre-ordre.

M. Aragon. — Il y a eu plusieurs commandes ce jour-là ; ce doit être la deuxième.

M. Dehau. — Quand M. le général de Rivière m'a interrogé à ce sujet, je n'avais pas le calendrier sous les yeux ; je n'ai pas pu dire si le billet était du 19 ou du 26. Mais je me rappelle très-bien cette date du 15, à cause de l'arrêté relatif aux nominations de généraux. Il y a eu très-peu de temps, pas plus de trente-six à quarante-huit heures, entre l'ordre et le contre-ordre.

Maintenant, le 21 septembre, il y a eu un travail considérable de décorations qui avaient été proposées pour les militaires à la suite des sorties des 31 août et 1er septembre. Ce travail, signé le 21, a été notifié par des lettres du même jour du maréchal. Or, c'est le 19, par le billet en question, que j'ai demandé à M. Aragon de me donner les lettres de décorations ; c'était nécessaire pour exécuter ce travail.

C'est le premier qui a été soumis au maréchal après le changement, et c'était souligné, je crois. J'ai donc dans l'esprit que j'avais dit tout récemment à M. Aragon de rétablir les lettres de décorations telles qu'elles étaient autrefois, avec le blason impérial, mais que j'avais encore besoin d'appeller son attention là-dessus ; seulement, dans le billet, je n'indiquais pas cela, et j'avais été le lui transmettre verbalement le soir même où M. le maréchal me l'avait dit, car cette lettre avait pour but de faire exécuter le travail que j'avais pour les décorations, et elles ont été signées le 24 à la date même de l'arrêté.

AUDIENCE DU 18 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

La séance est reprise à onze heures et demie.

M. le Président. — Appelez M. le maréchal Le Bœuf.

DÉPOSITION DU MARÉCHAL LE BŒUF.

M. le Président. — Vous avez déjà prêté serment : veuillez continuer votre déposition et faire connaître au conseil ce que vous savez sur les événements qui se sont produits dans la période écoulée entre le 1er septembre et le 8 octobre et spécialement les opérations militaires qui ont été faites pendant cette période de temps ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Le 3e corps occupait des positions sur la ligne de Bellecroix, en avant de Queuleu. Dans les premiers jours, il se produisit divers incidents militaires sans grande importance pour le 3e corps.

Le 4 septembre, le maréchal Canrobert, le général Frossard et moi, nous reçûmes des ordres de M. le commandant en chef pour faire une opération de guerre. Le 2e corps devait attaquer Mercy-le-Haut ; le 6e corps, Ladonchamps, et le 3e corps, le village de Laquenexy, pour appuyer le 2e et le 6e corps. L'attaque devait avoir lieu le 7, à quatre heures du matin.

Le 6 au soir il y eut contre-ordre, parce que l'ennemi se massait entre la Seille et la Moselle.

Le 8, nous reçûmes un certain nombre de prisonniers, qui confirmèrent les bruits qui couraient dans les camps sur le désastre de Sedan, mais sans grands détails. L'ennemi, à cette époque, fut plus ardent aux avant-postes, et, dans la nuit du 8 au 9, un bataillon de nos grand'gardes fut surpris, mais le poste fut repris le lendemain.

Dans la soirée du 9, l'ennemi ouvrit le feu sur notre corps sur la rive gauche.

Dans la nuit du 9 au 10, il y eut une tentative sérieuse sur nos avant-postes de Grimont ; l'ennemi fut repoussé avec perte. Il voulait tâter le moral des troupes à la suite des événements qu'on venait d'apprendre.

Le 10, m'étant rendu sur une position occupée par la division Castagny pour modifier les avant-postes, je trouvai un bataillon qui me parut un peu affecté ; un officier me dit que cet état coïncidait avec l'arrivée du capitaine Lejoindre, qui avait apporté des détails douloureux sur les événements qui s'étaient accomplis.

Le 12, le commandant en chef nous réunit au quartier général et porta à notre connaissance les douloureuses nouvelles qu'il avait apprises. Le maréchal ajouta : « Ces événements font à l'armée une situation difficile et rendent nécessaires des dispositions nouvelles : je ne crois pas qu'il serait sage de risquer une sortie ; momentanément il faut nous en tenir à des opérations destinées à fatiguer l'ennemi. » Cette communication du maréchal fut reçue avec une profonde affliction et sans aucune observation. A la suite de ces bruits qui couraient dans les camps, un silence absolu régna aux avant-postes ennemis, et le bruit se répandit qu'il allait y avoir un armistice. Le maréchal envoya une

circulaire pour recommander une grande sévérité aux avant-postes, avec ordre de faire feu sur tout ce qu'on voyait ; ce qui fut exécuté.

Après un petit effort pour rappeler ses souvenirs, le témoin continue ainsi :

Pour se procurer des approvisionnements, il fallait, dans certains endroits, livrer des combats ; dans la nuit du 21 au 22, les troupes furent dirigées à cet effet sur Levauvillier, mais le bruit des voitures éveilla l'ennemi et nos compagnies se retirèrent ; le maréchal ordonna de recommencer l'opération, et on prit beaucoup de fourrages.

Le 27, M. le maréchal dit au général Lapasset de faire une opération sur Mercy, que je devais appuyer du côté de Colombey, où l'on avait signalé des provisions de fourrages.

Un incendie se déclara à Colombey, déterminé par le feu ennemi, et ma droite fut attaquée assez vivement. Je n'ai pas à parler dans cet ordre chronologique des faits de l'incident Régnier.

Sur un signe d'assentiment de M. le Président, le témoin reprend :

Du reste, je n'ai que deux mots à en dire : Le 24 septembre, le général Bourbaki vint me rendre visite à Saint-Julien ; nous échangeâmes nos pensées sur la situation de l'armée. Le général Bourbaki me quitta sans rien me dire concernant son départ ; le lendemain, 25, le général Bourbaki partit.

Ce bruit arriva jusqu'à moi, et j'appris que le général Desvaux remplaçait Bourbaki ; le 27 eut lieu l'affaire de Colombey, dont j'étais chargé ; le 28, j'en rendis compte au maréchal. Avant de le quitter, je lui demandai ce que c'était que cette mission de Bourbaki, dont on s'entretenait ? « Peut-être, me dit le maréchal, qu'il y a une occasion d'arriver à la paix ; l'impératrice veut en conférer soit avec le maréchal Canrobert, soit avec le général Bourbaki ; Canrobert, à cause de sa santé, n'a pas pu se rendre auprès de l'impératrice, et Bourbaki est parti. « Le maréchal ajouta : « Connaissez-vous un nommé Régnier, faisant partie de la maison de l'impératrice ? C'est lui qui est venu de sa part ; si des préliminaires de paix sont accordés à l'impératrice, ils seront soumis à l'Assemblée. »

Pour moi, je ne croyais guère au succès de la mission, parce que j'étais convaincu que l'ennemi demanderait une cession de territoire.

Le maréchal me dit : « Quoi qu'il en soit, notre position militaire n'est pas changée ; continuons à faire notre devoir. »

Le maréchal me recommanda alors de faire observer aux avant-postes les ordres sévères qu'il avait donnés précédemment.

Dans les premiers jours d'octobre, le maréchal donna des ordres pour nous préparer à marcher ; le 4 octobre, il nous réunit et nous parla d'un projet de marche sur Thionville par les deux rives de la Moselle.

Le 3e et le 2e corps, sous mes ordres, devaient avancer par la rive droite.

Le 4e et le 6e corps, sous les ordres du maréchal Canrobert, devaient marcher par les hauteurs de la rive gauche, pendant que la garde et les réserves suivraient la vallée.

Ce projet me paraissait peu sage au point de vue tactique, et j'en fis l'observation au maréchal. Il me semblait qu'il valait mieux porter toutes les forces sur la rive droite ou sur la rive gauche. Je dois dire, et j'en demande pardon au maréchal, qu'il était de mon avis.

Le 6 octobre, je reçus l'ordre de faire un mouvement sur Courcelles-sur-Nied, dont le maréchal m'avait parlé déjà le 14 septembre. A cette époque il voulait engager mon seul corps dans ce mouvement ; je lui dis qu'il valait mieux engager toute l'armée. Le 6 octobre, le maréchal fit mettre à ma disposition des voitures ainsi que le 2e corps. Une seule observation me restait à faire dans cette circonstance ; — si je parle d'observations, c'est que le maréchal, dans sa bienveillance très-grande, les provoquait. Je dis qu'on enlèverait peu de denrées eu égard aux sacrifices qu'on ferait ; que cette opération pouvait donner passage à toute l'armée.

Dans la matinée du 17, je reçus l'ordre d'appuyer, avec environ quatre mille hommes, une opération du maréchal Canrobert sur les Grandes et les Petites-Tapes. J'avais ordre de réunir les troupes en avant de Grimont. Je fis porter la division Eymard aux villages de Chieulles et Vany ; avec les tirailleurs que j'avais sur ma droite, nous commandions toute la rive gauche escarpée de la Moselle. L'artillerie ennemie vint se placer dans une position ou elle était contre-battue par le fort Saint-Julien. Nous nous retirâmes après avoir rempli notre programme.

Il y eut encore de petits engagements sans importance ; le 3e corps a perdu quatre cents hommes dans ces diverses opérations.

M. le Président. — Vous avez dit qu'il vous avait été prescrit, le 4 septembre, un mouvement qui fut contremandé le 6 ; pourriez-vous dire quel fut le motif de ce contre-ordre ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Le motif est contenu dans le télégramme que m'adressa le maréchal. Il me disait que c'était en raison du nombre de troupes ennemies qui se massaient entre la Seille et la Moselle.

M. le Président. — Le mouvement sur Courcelles-sur-Nied, projeté pour le 14 septembre, fut abandonné. Il devait être repris le 6, et il a été encore abandonné. Pourriez-vous dire si c'est sur vos observations ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je soumis mes observations à M. le maréchal, c'est vrai ; mais je lui dis en même temps : « Vous savez, si vous ordonnez, j'exécuterai vos ordres avec toute la vigueur dont je suis capable. » Pour le mouvement du 14 septembre, je dis au maréchal qu'il valait mieux faire une grande opération, et que je préférais marcher comme avant-garde de l'armée. Jamais je n'ai en rien refusé d'exécuter les ordres du maréchal ; j'ai toujours été un subordonné très-soumis, et, je dois le dire, très-confiant.

M. le Président. — Dans la conférence du 26 août, quand il fut décidé que l'armée resterait sous Metz, sinon d'une manière définitive, du moins pendant un délai indéterminé, la résolution fut prise de faire des opérations pour se procurer des approvisionnements. Pourriez-vous dire pour quel motif l'armée entière n'a pas été employée à ces opérations et pourquoi on a préféré laisser faire de petites opérations individuelles ?

M. le maréchal Le Bœuf. — M. le Président me demande des appréciations sur les actes de mon général en chef ; je suis peu en mesure...

M. le Président. — Croyez-vous qu'il fût possible de faire des opérations qui eussent un caractère plus général ?

M. le maréchal Le Bœuf. — Je crois que le maréchal avait pour objectif des opérations de détail pour l'œil des soldats ; j'avais même dit à ce sujet que ça ne leur remonterait pas le moral, tandis que j'étais d'avis de diriger de grandes opérations par le sud-est ou dans la direction de Vremy, vers les plaines du nord, où nous savions qu'il y avait des approvisionnements.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 18 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — A propos de la marche sur Thionville par les deux rives de la Moselle, vous avez dit que le maréchal ne semblait pas tenir beaucoup à ce projet.

M. le maréchal Le Bœuf. — Je crois formellement que le maréchal a voulu sortir plusieurs fois très-sérieusement. Dans l'armée, on se préoccupait beaucoup de sortir de la situation où l'on était; bien des officiers voyaient, dans la marche sur Thionville, nos troupes forcées peut-être, après quelque combat malheureux, de se retirer en pays neutre.

Je dois dire une chose qui ne sera peut-être pas bien accueillie par tout le monde :

Lors de la mission du général Bourbaki, l'armée était préoccupée de sa situation, et beaucoup d'officiers ont vu cette mission avec satisfaction : ils espéraient qu'il pouvait en sortir une convention honorable pour l'armée et pour le pays.

M. le Président. — Je n'ai aucune observation à faire à cet égard ; je me place sur le terrain de la conférence de Grimont, je considère qu'il eût mieux valu donner un caractère d'ensemble aux operations qui ont été tentées, et je rattache à cette idée l'exécution des travaux faits dans les lignes de l'armée. Il me semble que ces travaux étaient bien considérables, eu égard à l'intention de ne rester sous Metz que pendant quelque temps; ces travaux ne pouvaient être défendus, effectivement, par une simple garnison ; ils indiquaient assez, ce me semble, la pensée de maintenir l'armée sous Metz.

M. le maréchal Le Bœuf. — Les travaux ordonnés par le général en chef aux avant-postes étaient faits pour nous rapprocher des Prussiens qui, toutes les nuits, faisaient des tentatives sur nos lignes. Ils étaient nécessaires pour permettre à nos hommes de dormir ; c'étaient des travaux de contre-approche qui avaient un grand intérêt pour la défense de la place.

Nous avions fait des lignes trop fortes dans certains endroits, mais ces lignes étaient assez près de la place pour être utiles à sa défense.

M. le Président. — En fait, la résolution prise dans la conférence du 12 septembre par le maréchal arrivait au même résultat que celle du 26 août; elle était dictée par le même esprit, l'intention de rester sous Metz?

M. le maréchal Le Bœuf. — Parfaitement.

M. le Président. — Le gouverneur de Metz, le général Coffinières, a indiqué que cette résolution avait été prise uniquement dans le but de maintenir l'armée sous Metz pendant quinze jours au plus, pour permettre à la place de compléter sa défense. Dans la conférence du 12, il n'a été fait aucune allusion à cette journée.

M. le maréchal Le Bœuf. — Je crois que le 12 septembre aucune observation n'a été faite à ce sujet; à peine si on a pris la parole; les nouvelles graves qu'on venait d'apprendre avaient rendu tout le monde triste, et on n'avait pas la pensée aux opérations militaires. Le maréchal avait pris le parti de rester sous Metz et d'attendre ainsi de meilleures circonstances pour reprendre la campagne.

M. le Président. — Il vous avait paru que l'ennemi avait voulu tâter le moral des troupes, qu'il était essentiel de maintenir ; à ce moment il y a eu un rapport de fait sur les nouvelles venues de l'extérieur : ce rapport, contraire aux règlements, qui défendent de propager les nouvelles puisées chez l'ennemi, était de nature à inquiéter les soldats et à exercer une influence fâcheuse sur leur moral.

M. le maréchal Lebœuf. — Ce rapport a été fait par M. Debains, qui avait demandé l'autorisation de quitter Metz; il resta au milieu d'officiers allemands sans pouvoir franchir les lignes ; là il eut communication de plusieurs journaux; naturellement il en transmit le contenu au maréchal; ceci me paraît très-régulier et très-naturel.

M. le Président. — Oui, c'est naturel; seulement je vous demande si ces nouvelles de source ennemie n'étaient pas de nature à augmenter l'inquiétude de l'armée; la diffusion de ces nouvelles est contraire aux règlements. Je ne vous demande pas d'appréciation à ce sujet; le conseil vous entend comme témoin, et je vous demande seulement quelle impression avait pu produire la diffusion de ces nouvelles?

M. le maréchal Le Bœuf. — Ces nouvelles n'ont pas été communiquées à toute l'armée ; c'est seulement aux commandants des corps qu'on les a fait connaître. Un capitaine d'état-major me les a lues en tête-à-tête dans ma chambre. Ce rapport ne m'a pas impressionné personnellement. Je crois que le commandant en chef devait tout connaître ; il devait compter sur le moral des commandants de corps. Cela n'est pas interdit par les règlements militaires.

Avons-nous tous gardé le secret? Il est probable que j'ai parlé à mes généraux de division de ce rapport, mais il n'a pas été publié, et probablement tous les commandants de corps ont fait comme moi.

Souvent nous avions des nouvelles par les journaux qu

nous prenions sur les prisonniers; nous trouvions sur eux presque toujours la *Gazette de Cologne*. Je les faisais traduire et les envoyais au maréchal.

Dans tous les corps on devait agir de même. C'est par la *Gazette de Cologne* que nous apprîmes qu'on s'occupait de convoquer une Assemblée nationale; cette nouvelle fut bien accueillie par l'armée: on espérait ainsi une solution.

M. le Président. — Je n'ai pas voulu dire que la communication qui avait été faite aux chefs de corps était contraire aux reglements, seulement il est régulier de n'accueillir qu'avec reserve les bruits puisés à une source ennemie, et je voulais seulement vous demander l'impression produite par ces nouvelles.

M. le maréchal Lebœuf. — Le moral de l'armée a toujours été bon; l'armée est toujours restée fidèle à son drapeau et au pays. Quant aux nouvelles de l'intérieur, je ne crois pas qu'elles aient réagi notablement sur le moral de l'armée.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL LADMIRAULT.

Nous avons eu des engagements aux avant-postes, des surprises, des reconnaissances, mais rien de grave jusqu'au 7 octobre. A cette époque a eu lieu l'opération des Grandes-Tappes; le 4e corps occupait Vigneulles et les bois de Woippy pour soutenir l'operation, qui a été assez sérieuse pour nous. Nous sommes rentrés sans être poursuivis, et nous avons repris exactement les mêmes positions. Dans cette journée, nous étions chargés de soutenir le flanc gauche de l'armée.

M. le Président. — Dans cette période, le maréchal a réuni les commandants de corps?

M. le général Ladmirault. — Oui, ainsi que les généraux de division. Le maréchal a donné des instructions pour étendre les lignes de nos avant-postes; quant à nous, nous étions protégés par un ravin, et nous ne pouvions pas nous étendre davantage; nous n'avions qu'à empêcher les surprises de nuit.

M. le Président. — Aviez-vous eu connaissance auparavant des nouvelles qui vous ont été communiquées par M. le maréchal?

M. le général Ladmirault. — Oui, par les prisonniers que nous faisions ou par les journaux trouvés sur les hommes tués; nous avons connu ces événements par les officiers échangés. Le maréchal a porté à notre connaissance, par un ordre du jour du 19 septembre, la composition du gouvernement de la Défense nationale.

M. le Président. — Avez-vous connu, le 4 octobre, les instructions données pour marcher sur Thionville?

M. le général Ladmirault. — Pour moi, non; je n'ai pas eu communication de ce projet. Je ne crois pas que cette question ait été réellement agitée. Je savais qu'il y avait projet de mouvement sur les deux rives de la Moselle, mais cela n'avait pas l'air d'une marche jusqu'à Thionville, ou, alors, ma mémoire me fait défaut.

M. le Président. — Une communication de l'état-major général vous a fait connaître les renseignements recueillis aux avant-postes ennemis: c'était un rapport fait par un secrétaire d'ambassade?

M. le général Ladmirault. — Oui, cette note nous fut communiquée; on y parlait de la puissance des moyens dont l'ennemi disposait. Je crois que la nouvelle de la reddition de Strasbourg nous a été communiquée à cette époque.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Le témoin se souvient-il d'une lettre du prince Frédéric-Charles?

M. le général Ladmirault. — Je crois que les nouvelles que nous avions eu été confirmées par une lettre du prince Frédéric-Charles: c'était vers le 17 septembre. Le maréchal nous a communiqué..... Je ne me rappelle pas..... La lettre faisait part des événements passés en France.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — A la fin de septembre, les troupes avaient-elles le même entrain qu'au commencement?

M. le général Ladmirault. — La discipline n'a jamais souffert dans l'armée; l'entrain était le même chez le soldat; mais l'état physique n'était pas aussi bon vers la fin de septembre. Le soldat a toujours été obéissant et soumis à tout ce qu'on a pu lui demander.

Me Lachaud. — Le témoin se rappelle-t-il les tentatives faites pour détruire les travaux faits par les Prussiens en avant des forts de Queuleu et de Saint-Quentin?

M. le général Ladmirault. — Aucune tentative n'a été dirigée contre ces travaux; ils partaient de Saulny et allaient jusqu'à Bois-Châtel. Nous avons pris le village de Lessy, qui était le point culminant de la position; les Prussiens y avaient établi un poste de jour seulement pour observer nos lignes. Nous n'avons jamais attaqué leurs défenses; leur grand poste d'observation était à Bois-Châtel, au pavillon Girodel.

M. le maréchal Bazaine. — Cette question a été faite parce qu'un jour j'ai demandé au général Ladmirault s'il était possible de détruire les abatis d'arbres faits par les Prussiens et qui nous barraient le passage; le général m'a répondu qu'il avait essayé, mais sans succès.

M. le général Ladmirault. — Il n'y avait pas d'abatis; il y avait un bois en avant du pavillon Girodel, dont l'accès était défendu par des fils de fer qui nous ont empêchés d'y pénétrer. Nous avons jeté des fagots préparés et nous avons essayé d'y mettre le feu sans pouvoir y réussir, mais il n'y avait pas d'abatis.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL FROSSARD.

M. le général Frossard. — Le 1er septembre, le deuxième corps occupait les positions entre la Seille et la Moselle; nous nous occupâmes d'abord de l'installation. Vers le 3 ou le 4, je reçus une dépêche de M. le maréchal me chargeant d'examiner la question d'occupation de Mercy-le-Haut et du village de Peltre, afin d'étendre nos lignes de ce côté; cette opération devait avoir lieu le 7 octobre; à gauche, j'étais chargé de prendre le bois d'Ars-Laquenexy; pour occuper cette position, il fallait occuper d'autres endroits environnants; je devais avoir cette fois le concours de la division Castagny; diverses circonstances empêchèrent d'exécuter ce projet; un mouvement considérable de forces prussiennes fit différer l'opération. Quelques jours après nous apprîmes les malheurs de l'armée de Sedan; ces nouvelles furent confirmées par des journaux.

Le 9 septembre les batteries ennemies ouvrirent contre le 2e corps un feu considérable; je ne me rendais pas compte de ce feu inusité, qui, du reste, ne pouvait pas nous faire grand mal; huit jours après, nous en apprîmes la cause; il paraît qu'en ce moment une colonne de prisonniers français passait près du camp des Prussiens, et ceux-ci avaient voulu leur faire croire à une attaque vigoureuse contre Metz. Quel-

ques jours après le maréchal réunit les commandants de corps et leur communiquait des nouvelles et des articles de journaux qui annonçaient les malheurs de Sedan, les événements du 4 septembre et la composition du gouvernement qui s'appelle le gouvernement de la Défense nationale. Dans le courant de septembre nous fîmes divers fourrages; le 22 ou le 23 nous fîmes contre la position de Mercy une attaque, dont l'objet était de produire une diversion, pendant qu'une opération analogue au côté opposé était faite par le nord, par le 6e corps, appuyé par le 3e.

Le 26 septembre, j'eus connaissance de l'incident Regnier; j'étais allé chez le maréchal pour affaire de service. Au moment de prendre congé de lui, je lui demandai ce qu'il y avait de nouveau. Le maréchal me dit : « Avez-vous connu, dans la maison de l'impératrice, un nommé Regnier ? — Non, lui répondis-je. Le maréchal parut étonné. « C'est un individu, me dit le maréchal, arrivé il y a deux jours. Il a été autorisé à traverser les lignes prussiennes; il m'a demandé d'envoyer auprès de l'impératrice le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki; Bourbaki est parti. »

Le maréchal me parut assez peu impressionné en me disant cela. « Il peut y avoir là un moyen, ajouta le maréchal, d'arriver à un armistice; il ne faut rien négliger pour arriver à ce résultat. »

Le 27, nous devions enlever les villages de Mercy et de Peltre, et essayer de porter les troupes jusqu'à Courcelles-sur-Nied, où nous devions trouver des approvisionnements dans le camp prussien. L'attaque devait avoir lieu par les hauteurs de Mercy, pendant que, par le bas, deux trains iraient à Courcelles-sur-Nied. Les hauteurs furent abordées par le général Lapasset, avec cinq bataillons, sans tirer un coup de fusil. Bientôt le combat s'engagea, mais les trains ne purent tout à fait arriver à destination : le secret avait été livré à l'ennemi par un espion qui fut saisi et fusillé. Il y avait une coupure du chemin de fer. Le village fut enlevé; nous fîmes deux cents prisonniers; les troupes rapportèrent des vivres et les trains servirent à ramener environ cent cinquante blessés. Ce combat donna du montant aux troupes. Voilà ce qui fut fait entre la Seille et la Moselle.

M. le Président. — Je trouve une dépêche du maréchal convoquant les commandants de corps pour le 4 octobre?

M. le général Frossard. — Le 3, nous fûmes convoqués en effet pour régler une opération vers Thionville par les deux rives de la Moselle et la vallée. Le maréchal, en nous congédiant, nous dit : « Soyez en mesure; allégez les bagages, et d'ici là vous recevrez mes instructions. » Le soir, vers onze heures, ne recevant pas l'ordre, j'envoyai un de mes officiers au maréchal et lui dis : « Aurai-je des ordres? » Le maréchal répondit : « Non. » Cette opération fut ajournée.

M. le Président. — Le plan devait s'exécuter par les deux rives de la Moselle?

M. le général Frossard. — Nous devions marcher par les deux rives, engager le gros si l'ennemi descendait sur la route principale qui devait marcher sur la vallée.

M. le Président. — A-t-on fait quelques observations à M. le maréchal sur ce plan?

M. le général Frossard. — Je crois que le commandant du 3e corps lui a fait observer que cette marche présentait un certain danger; quant à moi, je n'ai fait aucune observation.

M. le Président. — L'ordre de marche était complet? ce n'était pas un ordre pour pouvoir rentrer le soir.

M. le général Frossard. — Nous considérions aussi que les dispositions du maréchal étaient dans ce sens.

M. le Président. — La résolution annoncée le 12 septembre par le maréchal était analogue à celle du 26 août, elle impliquait l'idée que l'armée resterait sous Metz?

M. le général Frossard. — Le maréchal nous dit : « Je ne suis pas embarrassé, je sortirai quand je voudrai et par où je voudrai. » Je crois que le maréchal a dit ces paroles. Le séjour sous Metz, décidé le 26, n'était que momentané. C'était dans l'esprit du maréchal et dans celui de tous, si bien que, cinq jours après il nous ramenait sur le même terrain. Ce séjour momentané permettait de confectionner des projectiles. Pour les vivres, nous supposions que nous en trouverions sur notre route. Quand on est bloqué, il faut battre l'armée ennemie; ensuite, on va où l'on veut; peu importe que ce soit au nord, au sud ou à l'ouest; aussi les mouvements ordonnés ne m'étonnaient pas. « Pourvu qu'on batte l'ennemi, c'est tout ce qu'il faut, disais-je, nous irons ensuite où nous voudrons. »

M. le Président. — Le maréchal ne vous a-t-il pas communiqué un rapport fait par un secrétaire d'ambassade?

M. le général Frossard. — Le maréchal m'a envoyé un soir par un officier d'état-major un extrait de ce rapport; l'officier avait ordre de m'en donner lecture, et non pas une copie.

Le maréchal avait raison d'agir ainsi. Il y avait dans le libellé de ce rapport des passages qui semblaient exagérer la situation. Il nous a communiqué plusieurs fois des journaux. On a beaucoup parlé de la facilité des communications avec l'extérieur. J'ai essayé plusieurs fois d'envoyer des soldats et des sous-officiers intelligents; deux entre autres, des plus fins, ont été pris par les Prussiens; ils dirent en revenant qu'il n'était pas possible de franchir les lignes.

M. le Président. — Avez-vous connu les faux bruits qui ont couru sur la capitulation de Strasbourg?

M. le général Frossard. — Oui; on a dit, je crois, que Strasbourg avait capitulé. Nous avons reconnu que cette nouvelle n'était pas fondée; il y avait une rumeur.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement*. — Dans la conférence du 4 octobre, le maréchal ne parla-t-il pas de certaines indications qu'il avait reçues au sujet de vivres qui étaient à Thionville?

M. le général Frossard. — C'est possible; je ne me le rappelle pas. Plusieurs fois, le maréchal nous exprima son étonnement de ne pas recevoir de communications de ce qu'on appelle le gouvernement de la Défense nationale; ça paraissait l'offenser, il se considérait comme sacrifié; mais cela ne ressortait pas du langage du maréchal.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement*. — Les troupes avaient-elles conservé leur entrain?

M. le général Frossard. — A la fin de septembre, le moral n'était pas affecté, mais le corps. Pauvres hommes! ils n'avaient rien à manger et étaient exposés aux intempéries. Le moral existait encore; la discipline a été bonne jusqu'au dernier moment. Si elle n'avait pas existé jusqu'au dernier moment...

M. le maréchal Bazaine. — On demande si le moral des troupes en souffrait. Les soldats, exposés à une pluie diluvienne, étaient noyés dans la boue; le physique s'en ressentait. Mais le physique influe sur le moral.

M. le général Frossard. — J'ajouterai quelques mots : dans mes notes, ce matin, je trouvais que l'effectif des chevaux était descendu à trois mille à la fin de septembre. J'ai vu des choses lamentables; les hommes suivaient les chevaux que l'on consommait pour être enfouis et qui étaient pas

même en état d'être livrés à la consommation; ces chevaux étaient à peine abattus qu'ils étaient dépecés; à la fin de septembre et au commencement d'octobre il y avait affaiblissement chez les hommes, causé par le défaut de nourriture et par les intempéries continuelles; le 2e corps n'a pas trop souffert.

M. le Président. — La question de M. le commissaire du gouvernement avait pour objet de savoir la cause de l'affaiblissement des hommes, affaiblissement physique qui devait aller en s'aggravant et être la conséquence fatale du séjour prolongé de 150,000 hommes sous Metz; nous n'avions à constater aucune faiblesse dans le cœur de nos soldats.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL DESVAUX.

M. le Président. — Monsieur le général, vous avez pris le commandement de la garde impériale le 25 septembre 1870, en remplacement de M. le général Bourbaki. Que savez-vous sur ce qui s'est passé entre le 25 septembre et la fin du blocus à Metz? Je vous prierai de vous appesantir surtout ce qui concerne les événements militaires.

M. Desvaux. — J'ai pris le commandement provisoire le 25 septembre; j'ai fait faire peu d'opérations à mes troupes. En ce qui concerne les communications, elles étaient à cette époque très-difficiles. Deux soldats du régiment de cuirassiers se proposèrent pour aller porter des dépêches. Je transmis leur proposition à l'état-major général; elle fut acceptée. On me donna des ordres en conséquence et je pris les dispositions nécessaires. J'envoyai une dépêche au ministre de la guerre; voici à peu près ce qu'elle contenait, d'après les instructions qui me furent données : « J'ai envoyé plusieurs émissaires, je n'ai reçu aucune nouvelle jusqu'à ce jour; les bruits les plus graves sont en circulation. » Je devais donner en outre quelques explications verbales aux émissaires.

Je les chargeai en conséquence de dire que deux tentatives pour franchir les lignes prussiennes avaient avorté, que les vivres ne dureraient guère que vingt-cinq jours, mais que l'état sanitaire était satisfaisant.

Le 12 octobre au soir, ils partirent. J'ai appris qu'ils étaient parvenus à destination. J'ai même su que quand ils sont arrivés et qu'on leur proposa une rémunération, ils répondirent : « Ce n'est pas le désir d'être récompensés qui nous a engagés à porter des dépêches, mais le désir d'être utiles à l'armée et au pays. »

M. le Président. — N'y a-t-il pas eu le 4 octobre une réunion des chefs de corps d'armée. En avez-vous eu connaissance? Y avez-vous assisté?

M. Desvaux. — Je n'ai pas souvenir de cette réunion particulièrement. Il y en a eu plusieurs, mais je ne saurais me rappeler spécialement cette date.

M. le Président. — N'avez-vous pas reçu à ce moment des ordres éventuels pour vous diriger vers Thionville?

M. Desvaux. — Je n'ai reçu à cette date aucun ordre de cette nature.

Le 7 octobre, les artilleurs reçurent l'ordre d'aller se placer sous les ordres du maréchal Canrobert pour tenter une expédition du côté des Petites-Maxes et des Grandes-Maxes.

M. le Président. — La garde impériale avait-elle touché des réserves de vivres dans les premiers jours d'octobre?

M. Desvaux. — La garde a touché ses réserves. Était-ce dans les premiers jours d'octobre? je ne saurais le dire au juste, ni préciser ce point.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Le général n'a-t-il pas eu connaissance d'un projet de faire sortir la cavalerie?

M. Desvaux. — Oui.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Quelle importance avait ce projet? Devait-il être considéré comme suffisamment sérieux?

M. Desvaux. — Il n'a jamais été exécuté.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Dans quelles conditions s'est opérée la transmission du commandement de la garde au général?

M. Desvaux. — Lorsque je reçus le commandement des voltigeurs, on me dit que le général Bourbaki s'était rendu auprès de l'impératrice.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — L'ordre n'indiquait-il pas que le commandement était confié au général jusqu'au retour du général Bourbaki?

M. Desvaux. — Il y avait seulement que j'étais chargé d'un commandement provisoire, il n'y avait point que j'en étais chargé jusqu'au retour du général Bourbaki.

L'audience est suspendue à une heure quarante minutes et reprise à deux heures.

DÉPOSITION DE M. LE MARÉCHAL CANROBERT.

M. le Président. — Veuillez faire connaître au conseil ce que vous savez des événements qui se sont passés autour de Metz entre le 1er septembre et le 8 octobre. Je vous prierai de vouloir bien ne nous parler quant à présent que des événements militaires, en réservant ce qu'on a appelé l'incident Régnier.

M. le maréchal Canrobert. — Nous avions organisé des compagnies de partisans. Les compagnies de partisans devaient empêcher l'ennemi d'approcher, l'inquiéter et nous protéger. Tous les deux jours, elles avaient des engagements avec les troupes ennemies, et le colonel qui conduisait cette compagnie la mena souvent au feu.

Le 23, le maréchal commandant en chef donna l'ordre de s'emparer de Ladonchamp et de prendre les ressources qui pourraient se trouver là. Le 27, il y eut une très-grande opération entre les 2e, 3e et 6e corps. J'étais chargé, pour ma part, avec le 6e corps, dont j'étais chef, d'occuper un vaste espace de terrain situé auprès de Maxes. Une rencontre eut lieu en effet, où nos soldats se comportèrent vaillamment.

Nous rejetâmes les Prussiens. On s'empara à peu près de tout ce qu'il y avait là.

Le maréchal Bazaine désirait beaucoup qu'on enlevât Ladonchamp; ce point lui paraissait important. Il avait fait préparer un projet d'attaque. Je fis dire qu'il désirait qu'on enlevât Ladonchamp. Je dois avouer que cette opération ne me paraissait pas devoir produire tous les résultats que pensait M. le maréchal commandant en chef, et sur ce point je fis, comme je le devais, au commandant en chef, quelques observations. J'hésitais à prendre Ladonchamp. Jusque-là, je n'avais pas reçu d'ordre; mais un jour, il me donna l'ordre. Aussitôt nous nous mîmes en campagne et nous l'enlevâmes en quatre heures; la nuit, nous combattions de notre mieux les batteries ennemies.

Le 7 octobre, le maréchal commandant en chef nous donna l'ordre de nous transporter vers les Petites-Tapes. Le maréchal ordonna d'occuper les hauteurs. Nous marchâmes à l'ennemi, et nous arrivâmes sur les positions prussiennes.

Du côté du général Gilbon, un vaillant homme qui fut blessé mortellement dans cette affaire, on fit une tranchée de façon à nous fortifier un peu; mais nous ne pouvions guère répondre aux batteries de l'ennemi. Il fallait battre en retraite du côté de la Maison-Rouge; nous battîmes en retraite, mais en bon ordre. Nous avons eu en tout, hors de combat, mille deux cinquante hommes tués ou blessés; trois généraux avaient été tués. On nous dit d'ailleurs qu'il n'y avait presque rien dans les positions des Petites-Tapes. Sous un feu des plus violents et des mieux nourris, nos soldats se sont emparés d'un nombre relativement considérable de prisonniers ennemis. Nous les avons interrogés; beaucoup de ces hommes venaient du duché de Posen. Il avaient l'air de regretter de se battre contre des Français.

Vers le 8 octobre, il fut question d'une nouvelle expédition; on fit diminuer les bagages.

M. le Président. — Veuillez, monsieur le maréchal, donner au conseil quelques détails sur cet ordre relatif aux bagages et sur la réunion des chefs de corps d'armée qui a eu lieu le 4?

M. le maréchal Canrobert. — Le commandant en chef nous donna des ordres pour aller vers Thionville. Pourquoi vers Thionville? Je ne sais; c'est là une chose que nous n'avons jamais sue, et qui était le secret du commandant en chef; on devait marcher par les deux rives de la Moselle. Le 6e corps, le mien, devait prendre par Mézières; la garde impériale devait prendre la rive gauche.

Voilà *grosso modo* quel était le plan de l'opération dont il s'agit. Nous avions pour deux jours de vivres dans le sac.

M. le Président. — A Ladonchamp, une opération a été faite, que pouvait-elle produire?

M. le maréchal Canrobert. — Il y avait un fourrage à faire peut-être. J'ajoute, toujours en ce qui concerne les travaux militaires qui ont eu lieu, que les troupes étaient occupées à des travaux de terrassements autour de Metz.

M. le Président. — La nature d'ouvrages trop considérables n'indiquait-elle pas l'intention de rester sous Metz, de ne point s'écarter des positions prises sous la place et d'immobiliser l'armée?

M. le maréchal Canrobert. — Oh! Ce n'étaient pas des ouvrages très-redoutables; c'étaient, la plupart du temps, de simples tranchées qui pouvaient avoir une grande utilité, mais ce n'étaient pas des travaux considérables.

M. le Président. — Si je vous ai posé cette question, monsieur le maréchal, c'était pour revenir au conseil du 26, et je demandais si l'exécution de ces ouvrages, si leur nombre n'indiquaient pas qu'on devait rester sous Metz, et que l'intention du commandant en chef était telle, au lieu d'indiquer son intention de sortir?

M. le maréchal Canrobert. — Je ne sais pas, monsieur le Président.

M. le Président. — Il a paru résulter de la déposition du gouverneur de Metz que la présence de l'armée devait durer de douze à quinze jours, et qu'au bout de ce temps l'armée devait se remettre en marche : son séjour aurait seulement permis de faire les travaux nécessaires à la place.

M. le maréchal Canrobert. — Nous avons en effet, je crois, cherché à établir les travaux, pour permettre à la ville de se défendre sans le secours de l'armée. On peut en conclure avec raison que notre séjour ne devait être que momentané, et je vous dirai que je crois bien que c'était là notre pensée. Cela était aussi la pensée de M. le maréchal avant le désastre de Sedan; mais lorsque M. le commandant en chef a réuni les généraux de division, c'était pour leur apprendre le désastre de Sedan, et une pareille nouvelle a pu modifier les idées, relativement à bien des points. Quoique, en effet, nous ayons su que l'armée de Sedan était anéantie, il a fallu abandonner les idées offensives.

M. le Président. — La disparition de l'armée de Sedan donnait cependant un temps limité à la résistance. N'était-il pas plus nécessaire de sortir le jour où l'on ne pouvait plus avoir l'espérance de l'arrivée d'une armée de secours?

M. le maréchal Canrobert. — Dans le conseil dont il s'agit, personne n'a élevé la voix sur tous ces points; on s'est inquiété surtout de relever le moral des troupes, mais je n'ai entendu aucune observation relativement aux opérations militaires.

Nous avons su la catastrophe du 4 septembre à cette réunion. J'ai entendu parler de la reddition de Strasbourg avant la nouvelle officielle, mais ce n'était pas le maréchal alors qui me l'avait annoncée.

M. le Président. — Veuillez, monsieur le maréchal, donner au conseil quelques explications sur les rapports qui ont existé entre l'état-major général et M. Régnier.

M. le maréchal Canrobert. — Le 23 ou le 24, au matins j'étais monté à cheval. Je vis arriver en toute hâte un aide de camp, qui me dit : « Venez vite, M. le maréchal commandant en chef veut absolument vous parler; on vous a envoyé chercher, il a paru même presque impatient de ne vous avoir pas trouvé. » Je pressai l'allure de mon cheval, je me rendis au Ban-Saint-Martin. Je trouvai M. le maréchal Bazaine se promenant dans le jardin. « Je vous attends avec impatience, » me dit-il. Il me prit alors par le bras, il me conduisit dans une allée où il y avait des lilas, il me fit asseoir sur un banc, et il ajouta : « Connaissez-vous un employé supérieur de la maison de l'impératrice qui s'appelle Régnier? — Non, je ne connais pas, fis-je alors. Et pourquoi cette question, s'il vous plaît, monsieur le maréchal; puis-je le savoir? — Je vais vous le dire : l'impératrice me l'a envoyé pour demander auprès d'elle un des commandants de corps d'armée, soit vous, soit Bourbaki. — Et j'ai été désigné, moi, nominativement? — Oui. — Eh bien! vous demanderez à Bourbaki s'il veut y aller; quant à moi, voyez-vous, j'ai des raisons pour ne pas m'y rendre. Bourbaki est plus jeune que moi; il a été aide de camp de l'empereur; au surplus, je ne sais ce que pensera Bourbaki. »

M. le maréchal me fit entrer dans son cabinet. Là, je vi un homme habillé en gris, qui avait l'air commun et ne me plaisait pas du tout; je causai avec lui, mais il ne me parla pas le moins du monde de négociations politiques. Il me parla de la viande de cheval que nous mangions et de mille autres choses, mais encore une fois de choses étrangères à la politique Le maréchal avait fait chercher Bourbaki : Bourbaki arriva; lui, il était dans une situation à ne pas refuser; il fut décidé en effet qu'il se rendrait auprès de l'impératrice. Il partit donc avec un déguisement bourgeois. Voilà ce que je sais sur Régnier. On prétend qu'il a dit sur moi d'autres choses; on dit qu'il a fait un ouvrage où il est question de moi. Cet ouvrage, je ne l'ai pas lu, mais s'il a dit autre chose en ce qui me concerne que ce que je viens de vous rapporter, il a menti. Je sais seulement que comme condition à son départ, Bourbaki demanda un ordre de départ.

(*Sur interpellation.*) Aucun entretien n'a eu lieu en ma présence sur des matières politiques. Je me rappelle que l'effet de M. Régnier sur moi ne lui fut pas favorable : il avait l'air commun, et il avait un aplomb qui me déplaisait.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL BOURBAKI.

M. Bourbaki, (général de division, ex-commandant de la garde impériale).

M. le Président. — Que savez-vous des opérations militaires qui ont eu lieu depuis le 19 août jusqu'au 25 septembre, époque où vous avez quitté Metz?

M. le général Bourbaki. — Il n'y a eu rien de remarquable jusqu'au 26 août; j'avais reçu ce jour-là un ordre pour aller sur le fort Saint-Julien; sur les midi, la garde put passer. Je rencontrai M. le maréchal, qui me donna rendez-vous au quartier général du maréchal Lebœuf.

Là, un conseil fut tenu; j'arrivai en retard, et je vis M. le maréchal lorsque le conseil était terminé.

M. le maréchal me dit qu'après avoir pris avis, on s'était décidé à rester sous Metz et qu'on attendrait les événements. Je dois dire d'ailleurs que cela n'était pas tout à fait conforme à mes vues; moi, je croyais qu'il fallait déboucher par un côté quelconque.

Mais M. le commandant en chef m'affirma qu'il y avait opportunité à rester sous Metz.

Je rentrai à mon bivac.

Le 31 août, l'ordre avait été donné à la garde d'occuper une position en avant du fort Saint-Julien. On ne put déboucher qu'à huit heures du matin, et j'arrivai en retard à la ferme de Grimont.

Sur les deux heures, le maréchal me fit appeler; il me dit : « J'ai reçu une dépêche de l'empereur, il nous fait donner la main; comment, je l'ignore; mais il s'arrange de façon à venir à nous. »

Une opération fut tentée; le maréchal me dit de soutenir le maréchal Canrobert, et de ne pas laisser perdre les communications entre la troupe et les forts. Il était peut-être sept heures du soir quand le 3e corps atteignait Serviguy; il faisait nuit. Sur les onze heures, eut lieu une attaque des Prussiens qui enleva Serviguy.

Le lendemain, l'attaque recommença. Vers six heures, le maréchal me dit : « Je suis obligé de battre en retraite, mais je ne veux pas que les Prussiens suivent cette retraite plus loin que... » Il me désigna une localité.

M. le Président — Il n'a rien été fait outre cela qui mérite d'être relaté?

M. le général Bourbaki. — Il a été fait quelques fourrages.

M. le Président. — Le maréchal ne vous a pas indiqué une marche quelconque sur Thionville?

M. le général Bourbaki. — Je dirai, à ce propos, que je n'ai jamais cru que la marche sur Thionville fût possible; j'ai cru que c'était là une attaque simulée, et il me semblait étrange de vouloir se diriger par ce côté.

M. le Président. — L'impression du général Coffinières était-elle que l'armée devait rentrer sous Metz?

M. le général Bourbaki. — Il avait été décidé alors que l'armée resterait sous Metz et qu'elle pourrait rendre de grands services de cette manière.

M. le Président. — Aurait-on pu arriver à Sainte-Barbe, si on était parti plus tôt le 31?

M. le général Bourbaki. — Indubitablement. Pour le reste des opérations faites, j'étais dans le chemin de ronde, et n'ai pris aucune part directe aux opérations.

M. le Président. — Vous n'aviez pas connu la capitulation de Sedan avant la nouvelle officielle?

M. le général Bourbaki. — Il était arrivé des tirailleurs indigènes qui, après avoir été faits prisonniers, avaient été échangés et qui nous l'annoncèrent; le 10, les bruits se confirmèrent, et le 12 le maréchal nous annonça la nouvelle.

M. le Président. — M. le maréchal Bazaine indiqua-t-il alors son intention de rester sous Metz?

M. le général Bourbaki. — Le maréchal ne s'est jamais ouvert à personne d'entre nous de ses intentions sur ce point; je crois qu'il attendait un événement extérieur et qu'il n'a pas voulu courir les dangers d'une bataille où on aurait pu perdre beaucoup de monde.

M. le Président. — Avez-vous souvenir de quelques renseignements qui vous ont été donnés, et notamment d'un rapport qui a dû venir entre vos mains?

M. le général Bourbaki. — Je crois avoir lu un rapport d'un secrétaire d'ambassade attaché à l'état-major; mais c'est là un souvenir assez vague dans mon esprit.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Monsieur le général pourrait-il dire s'il était possible de faire quelque chose et ce qu'il aurait été possible de faire après le 16?

M. le général Bourbaki. — Je crois qu'après le 16 on pouvait passer vers la Meuse; nous avions trois routes vers la Meuse; mais, bien entendu, ce n'est qu'une appréciation personnelle.

M. le Président. — Monsieur le général, veuillez maintenant donner les explications sur la mission reçue par vous le 24 septembre, et sur les circonstances qui se rattachent au voyage que vous avez fait auprès de l'impératrice.

M. le général Bourbaki. — Avant tout, il faut se reporter à l'état où nous étions le 24 septembre dans Metz : les chevaux de la cavalerie servaient à distribuer des rations aux hommes, et les chevaux qu'on n'abattait pas mouraient de faim; il y avait donc une grande misère dans l'armée en général. Nous étions sans force par la suite; par exemple, il n'y avait pas de chevaux, j'en suis sûr, pouvant faire demi-étape, de plus, nous avions perdu toute espérance de voir du secours : Dijon était occupé, notre armée semblait réduite à un effort suprême, dont l'issue était douteuse, on était à la nécessité de capituler.

Voilà donc l'état de la situation de Metz à [illegible].

Le 24, j'étais allé jusqu'à Saint-Julien. Il était cinq heures, M. le maréchal me fit chercher; je courus chez lui immédiatement; je rencontrai le colonel Boyer : « Eh bien, que me veut le maréchal? lui dis-je. Le maréchal va vous le dire de suite, » et m'entraînant vers une fenêtre, il ajouta : « Vous allez voir quelqu'un que vous connaissez. » En même temps, il me montrait quelqu'un qui se promenait dans le jardin avec M. le maréchal : « Vous n'avez jamais vu M. Régnier aux Tuileries? me dit-il. — Non, répondis-je, je crois avoir la mémoire des physionomies, mais je n'ai pas souvenance de ce monsieur. »

Le maréchal arriva; il me présenta M. Régnier en me disant : « Voilà monsieur qui vient de la part de l'impératrice vous demander, vous ou le maréchal Canrobert. » Le maréchal sortit bientôt; je restai avec M. Régnier.

M. Régnier me parla de la nécessité de la paix; il me dit qu'il avait été question de paix entre MM. de Bismarck et Jules Favre, mais que M. de Bismark éprouvait une certaine répugnance à traiter avec les personnages qui composaient le gouvernement; qu'au contraire on traiterait facilement avec l'impératrice. Il y avait là une question de dévouement. Je

dis à M. le maréchal : « Que croyez-vous qu'il faille faire? » Il me répondit : « Il faut y aller. »

Je n'ai pas besoin de dire quelles pensées me traversaient l'esprit. L'intérêt de l'armée se trouvait le même que celui de la France, et je voyais que l'un et l'autre étaient dans mon départ. Mais je dis à M. le maréchal que je mettais deux conditions à mon départ : d'abord, il me fallait un ordre de départ, puis je désirais qu'on mît à l'ordre du jour de l'armée que j'étais chargé d'une mission.

Je pris un déguisement bourgeois et, le soir, nous fûmes aux avant-postes avec Régnier.

Je fus à pied jusqu'à Ars-sur-Moselle. Arrivé au dernier quart de la route, les arbres de la route étaient coupés. Nous eûmes de grandes difficultés à vaincre pour pouvoir passer.

Je vis un colonel prussien auquel M. Régnier s'aboucha; je crus même remarquer, à un signe qu'ils se firent, qu'ils se connaissaient: il causait sans cesse avec eux. Cela m'ennuyait ; je lui manifestai même mes regrets d'être venu.

Enfin on fit atteler. On nous fit faire un chemin très-long pour nous empêcher sans doute de passer par le camp prussien. Je me dis alors que nous aurions de la peine à rentrer dans Metz.

Je me rendis en Angleterre. L'impératrice me dit que Régnier, en effet, était venu, mais qu'elle n'avait pas voulu le recevoir. Je lui dis la situation, et elle manifesta une profonde douleur au récit des souffrances de l'armée; mais elle ajouta qu'elle croirait entraver la défense nationale en traitant avec qui que ce soit, et qu'elle n'y consentirait point. Je la supplia alors de m'aider à rentrer à Metz. En effet, on écrivit à lord Granville, dont je reçus bientôt un télégramme où l'on m'annonçait que le prince Frédéric-Charles devait lui-même faciliter ma rentrée. Je vins à Luxembourg, où je vis le représentant de la France en cette ville.

Le 6 octobre, j'écrivis une lettre au ministre de la guerre ; je disais que l'armée périrait si l'on ne faisait rien en faveur de la paix.

Cependant, le gouvernement de la Défense nationale me télégraphia de venir à Tours et d'y rester pour m'y employer. Ce ne fut pas sans de grandes hésitations que je m'y décidai. Enfin, je restai à Tours; je vis les membres du gouvernement de la France; je leur exposai combien il était inutile de faire ce qu'ils faisaient. Je leur dis que j'étais du métier; ce qu'il y a de certain, c'est que je ne les ai pas convaincus. Je connaissais lord Lyons, M. de Metternich et le chevalier Nigra; c'est alors à eux que je m'adressai. Je leur parlai de la situation où nous nous trouvions; je leur rappelai combien nous avions été généreux, notamment vis-à-vis de l'Angleterre en Russie. Ces trois diplomates me promirent une démarche auprès de M. de Bismarck et du gouvernement pour avoir un armistice, et je suis sûr qu'ils l'ont faite. Voilà tout; j'allai ensuite organiser une armée.

M. le Président. — Certes, monsieur le général, vous avez fait tout ce qu'il était possible de faire pour épargner à votre pays de plus grands malheurs que ceux qu'il avait déjà subis, et cela, tout en observant scrupuleusement vos devoirs de soldat.

N'avez-vous pas eu quelques soupçons sur la qualité de Régnier, qui se présentait presque dépourvu de recommandations quelconques?

M. le général Bourbaki. — Régnier m'a montré des photographies. En outre, Régnier avait l'ordre de dire qu'il ne fallait qu'un peu d'appui moral auprès de l'impératrice; comme je le disais tout à l'heure, en présence de la situation désespérée où nous nous trouvions, je croyais devoir absolument profiter de l'occasion qui m'était offerte. Je me serais fait un reproche de n'être pas parti. C'était peut-être un fil, il fallait le saisir.

M. le Président. — Il a été question de demandes faites par le maréchal pour que l'armée pût se retirer de Metz avec armes et bagages?

M. le général Bourbaki. — Oui.

M. le Président. — Avez-vous parlé du retour à Metz à M. Régnier?

M. le général Bourbaki. — Je n'ai pas parlé de retour à M. Régnier, car je suis parti non-seulement avec la conviction qu'il y avait nécessité de faire ce voyage, mais encore avec la ferme croyance qu'il aurait un résultat efficace.

M. le Président. — Vous aviez été pourtant obligé de prendre un déguisement. Cela n'aurait-il pas dû affaiblir en vous l'espoir de rentrer dans Metz? Les généraux ennemis savaient-ils qui vous étiez?

M. le général Bourbaki. — Les généraux ennemis étaient parfaitement prévenus que je passais; ils ont même voulu être très-polis avec moi, et j'ai naturellement toujours repoussé leurs avances.

M. le Président. — Aviez-vous donc encore l'espérance de rentrer à Metz?

M. le général Bourbaki. — Si je n'avais été pris par le télégramme du gouvernement de la Défense nationale, je serais certainement rentré.

M. le Président. — Avez-vous le texte de l'ordre du maréchal? Avez-vous remarqué qu'il était antidaté?

M. le général Bourbaki. — Oui, plus tard, j'ai remarqué qu'il portait la date du 15; j'ai remarqué aussi l'expression : « J'autorise le général Bourbaki; » mais, en tête, il y a : « Ordre. » Est-ce moi ou M. Taschard qui a remarqué d'ailleurs? Je n'en sais rien. Le maréchal et moi, nous avions une clef : peut-être aurions-nous pu correspondre ; ce n'est pas sûr, car, si jusqu'au 22 ou 23 août on arrivait à correspondre, après cette date c'était très-difficile. Vous avez entendu beaucoup de gens qui ont traversé les lignes ennemies ; mais à quelle date cela se passait-il? C'était avant le 22 ou le 23 août.

M. le Président. — Ne vous était-il pas possible de faire donner de vos nouvelles? N'étiez-vous lié par aucun engagement qui vous empêchât de le faire?

M. le général Bourbaki. — Je n'étais lié par aucun engagement, et je dois ajouter que j'aurais cru manquer à mon devoir en même temps qu'à ma mission, comme j'aurais cru ne pas me conformer aux intentions de M. le maréchal, si, après avoir vu échouer mes efforts auprès de l'impératrice, je ne m'étais pas mis à la disposition du gouvernement de la Défense nationale.

M. le Président. — Alors, vous n'étiez pas chargé d'annoncer au gouvernement de la Défense nationale la situation de Metz. Vous n'aviez pas, sur ce point, reçu d'instructions spéciales.

M. le général Bourbaki. — Non.

M. le Président. — Régnier a laissé transpirer ses rapports avec les généraux prussiens; cela ne vous a-t-il pas donné des soupçons?

M. le général Bourbaki. — Non, monsieur le Président. Pour compléter ma déposition, je dois dire que j'avais appris que l'armistice dont il avait été question n'aurait pas lieu, que les négociations diplomatiques étaient rompues et que les conditions faites à Jules Favre étaient très-dures.

La séance est suspendue à trois heures et demie et renvoyée à demain midi.

AUDIENCE DU 19 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Appelez le témoin Régnier.

M. le capitaine Mazières dit qu'il n'est pas là.

M. le greffier Alfa constate son absence.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Le témoin Regnier ne se présentant pas, et ne présentant aucune excuse, je requiers l'application des articles 103, 126, 128 du Code de justice militaire et de l'article 355 du Code pénal ordinaire.

M. le Président. — Acte est donné à M. le commissaire du gouvernement de ses réserves, et en vertu de l'article 126 du Code de justice militaire, nous ordonnons la lecture de la déposition du témoin défaillant.

M. le greffier donne lecture de la déposition écrite du sieur Victor Régnier, cinquante ans, demeurant à Beaulieu (Seine-et-Marne).

DÉPOSITION ÉCRITE DE M. RÉGNIER.

« *Demande.* — A quelle époque avez-vous été introduit auprès de M. de Bismarck ?

« *Réponse.* — Le 21 septembre.

« *Demande.* — Où étiez-vous avant ?

« *Réponse.* — En Angleterre.

« *Demande.* — Avez-vous vu l'impératrice, et aviez-vous des aboutissants pour arriver près d'elle ?

« *Réponse.* — Non, je me suis adressé à madame Lebreton, qui était près de l'impératrice.

« *Demande.* — Avez-vous écrit à l'impératrice pour obtenir une audience ?

« *Réponse.* — Non.

« *Demande.* — Par qui avez-vous été reçu ?

« *Réponse.* — Par madame Lebreton, M. Filtion, précepteur du prince impérial, et par des officiers de la maison de l'impératrice.

« *Demande.* — Comment avez-vous eu la vue d'Haslings ; au lieu d'une lettre de l'impératrice, qui aurait pu mieux vous accréditer ?

« *Réponse.* — L'Impératrice n'a pas voulu prendre la responsabilité de mes démarches.

« *Demande.* — Il est évident qu'en montrant la pièce que vous vous étiez procurée, vous vouliez vous donner le véritable caractère d'un messager ?

« *Réponse.* — L'impératrice ne voyait aucun inconvénient à cela.

« *Demande.* — Qu'est-ce qui vous a déterminé à passer par l'intérieur de la France au lieu de passer par la Belgique ?

« *Réponse.* — C'était le seul moyen d'arriver vite ; la route la plus longue était alors la plus courte.

« *Demande.* — Aviez-vous une passe de l'ambassade prussienne pour vous faciliter l'accès auprès de M. de Bismarck ?

« *Réponse.* — Non, j'avais mon ancien passeport, signé des ambassades de presque toute l'Europe. Je l'ai fait viser par l'autorité allemande, mais ce visa n'était qu'une mesure purement fiscale, l'employé du consulat allemand me dit que ce visa ne me donnait aucune garantie.

« *Demande.* — Dans une brochure que vous avez fait paraître, qui était composée avant la capitulation de Metz, et dont la date est postérieure cependant à cette capitulation, vous avez gardé le silence absolu sur l'armée de Metz. Vous avez probablement reçu des instructions de l'impératrice en quittant l'Angleterre. Quelles étaient ces instructions ?

« *Réponse.* — Je n'ai reçu aucune instruction ; je considérais l'armée de Metz comme étant aux ordres de la seule autorité légitime, la régence. Mon but était d'obtenir un mot pour aller à Willemshohe et obtenir de l'empereur d'user de son influence sur la régence pour traiter de la paix. M. de Bismarck me fit connaître qu'il avait le même désir de faire la paix ; à Metz on ne savait pas si les commandants de l'armée favorisaient ce projet ; pour moi, j'étais convaincu qu'après Sedan c'était le seul moyen pratique de sortir du guêpier où nous étions ; j'avais une passe de l'ambassade allemande, qui disait de laisser circuler M. Régnier ; elle était signée de M. de Bismarck ; le prince Frédéric-Charles m'autorisa à aller à Metz et confirma la passe que j'avais.

« *Demande.* — Qu'avez-vous dit au maréchal Bazaine ?

« *Réponse.* — Je lui ai dit que je venais de Ferrières avec l'autorisation de M. de Bismarck et du prince Frédéric-Charles, que le but de ma visite était de voir si la paix pouvait se faire avec le gouvernement impérial. Du reste, j'ai exposé cela dans ma brochure.

« *Demande.* — C'est une réponse directe que je vous demande comme témoin, sans renvoi à la brochure, que je connais, du reste ; vous dites que vous veniez de la part de l'impératrice ?

« *Réponse.* — L'impératrice ne pouvait pas supposer que je pourrais rentrer à Metz ; je présentai une photographie.

« *Demande.* — Ce n'était pas une pièce officielle qui pût indiquer que vous aviez une mission.

« *Réponse.* — Non ; mais pour un homme sérieux, la pièce que j'avais était importante.

« *Demande.* — Vous aviez une autorisation prussienne qui devait vous rendre suspect ; comment savoir ainsi quel était votre véritable caractère ?

« *Réponse.* — La passe prussienne n'était que la conséquence de la passe impériale ; j'expliquai au maréchal qu'après Sedan, l'empereur avait été envoyé à Cassel, qu'il avait refusé de faire la paix, disant que la régente était seule compétente pour cela, mais qu'au 4 septembre, l'impératrice s'était réfugiée à Hastings, à mon avis elle devait revenir prendre les rênes du gouvernement. L'armée de Metz, la seule qui restât, était appelée à jouer un grand rôle ; les chambres avaient été envahies et les Allemands ne reconnaissaient au gouvernement de la Défense nationale aucun droit de traiter. La guerre à outrance, prêchée par le gouvernement, menait le pays à sa ruine.

« M. de Bismarck avait ajouté qu'il prêterait les mains à un armistice qui n'engagerait nullement la politique.

« Le maréchal dit que je me trompais, que l'armée n'était pas à la disposition de M. Jules Favre ; le maréchal com-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 19 NOVEMBRE (SUITE)

PRESIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

prenait fort bien que l'armée de Metz pourrait entrer dans les combinaisons futures, mais qu'il ne fallait pas attendre : il craignait que l'armée ennemie n'eût connaissance de la situation de ses troupes devant Metz. Il ajouta qu'on avait diminué les rations, que les chevaux étaient distribués à la consommation et qu'il aurait une grande difficulté à atteindre le 18 octobre ; qu'il fallait donc agir avant cette époque. Le maréchal Bazaine avait écrit au prince Frédéric-Charles pour connaître la situation et les événements. Il avait envoyé une deuxième lettre pour savoir si M. Jules Favre devait traiter et si les Allemands ne voulaient pas écouter ses propositions. Le prince Frédéric-Charles faisait savoir que le gouvernement allemand ne reconnaissait que l'empire pour traiter de la paix. Le maréchal dit qu'il fallait se presser si on voulait se servir de l'armée de Metz. Je fus de cet avis et je dis qu'il était nécessaire de se hâter pour profiter des dispositions de l'ennemi, dont on obtiendrait des conditions plus avantageuses que celles qu'on nous imposerait plus tard. Je demandai s'il fallait rentrer près de M. de Bismark plutôt qu'à Willemshohe ; le maréchal me dit qu'il signerait un traité qui autoriserait l'armée à sortir du camp avec les honneurs militaires, à la condition de ne pas se servir de ses armes contre les Allemands jusqu'à la paix, la place de Metz restant en dehors de ces conventions.

« Je lui présentai une vue d'Hastings avec la signature du prince impérial, et je le priai de vouloir bien y joindre la sienne, afin que je pusse, en la montrant à M. de Bismark, prouver que j'avais son assentiment ; le maréchal accorda la signature demandée, et je me retirai. Je regrette bien qu'il n'y ait pas ajouté quelques mots. Je ne devais pas revenir le lendemain. Je suis revenu aux avant-postes français ; le lendemain matin j'étais aux avant-postes allemands ; on me fit conduire au quartier général, où le prince Frédéric-Charles me fit savoir qu'il avait reçu un télégramme de M. de Bismarck m'autorisant à faire sortir de Metz, à mon choix, un général ou un maréchal. Il donnait pour motif de cette sortie qu'il était nécessaire de permettre à un personnage considérable d'aller en Angleterre decider l'impératrice à accepter des ouvertures de paix.

« La conformite des vues que l'on avait à Metz et à Ferrières me rassurait sur le succès de ma miscion. Dans ma demande à M. de Bismarck, je proposai, si on accordait la sortie d'un général, de le faire sortir à ma place, en secret, avec l'autorisation de revenir en cas d'insuccès. L'autorisation fut modifiée ; il fut convenu que je pourrais sortir aussi, mais que le général qui sortirait ne pourrait rentrer. J'acceptai cette modification. Le maréchal ne fut pas étonné en me revoyant ; je lui fis connaître l'autorisation de faire sortir le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki ; j'eus sommairement quelques conversations avec eux ; le maréchal m'avait dit de les décider à entrer dans mes vues. J'en parlai au maréchal Canrobert : je lui dis qu'il fallait faire connaître à l'impératrice la situation de Metz et la décider à faire la paix. Le maréchal Canrobert répondit qu'il ne pouvait aller en Angleterre à cause d'une blessure qu'il avait à la jambe. Je vis le général Bourbaki : il accepta. Il était tout à fait secondaire pour moi de leur faire connaître s'ils pourraient rentrer, mais j'ai dû le leur dire ; ce qui me préoccupait, c'était le succès de ma mission. La modification introduite dans l'autorisation de sortir de Metz a dû leur être communiquée ; je ne puis affirmer si je l'ai fait connaître au général Bourbaki, mais je le suppose. Le colonel Boyer a assisté à mon entrevue avec le maréchal Bazaine ; je ne me suis jamais dit employé supérieur de la maison de l'impératrice. Le maréchal avait été avisé directement de la sortie des médecins luxembourgeois ; je leur dis que j'avais apporté pour eux l'autorisation de sortir.

Je leur fis jurer de ne rien faire connaître de ce qu'ils avaient vu, et je remis mon passeport au général Bourbaki ; j'ai dû insister pour que le général s'habillât en bourgeois.

« Aux avant-postes, le général crut saisir un indice de reconnaissance dans le regard respectueux d'un colonel d'état-major du prince. Arrivé au quartier général, le major général Von Stiehle me demanda s'il pouvait présenter ses respects au général dont il admirait la brillante bravoure. Je lui répondis que le général avait pour cela le cœur trop gros. Il me dit qu'il comprenait ce sentiment, et me demanda si je pensais qu'il entrât dans ses intentions d'accepter une audience du prince. Je lui répondis que je croyais qu'il préférerait le contraire, mais que, cependant, j'allais m'en assurer. J'en parlai au général, qui me répondit qu'il ne voulait voir aucun d'eux, ni manger, ajouta-t-il, de leur pain, qui l'étranglerait. Je le quittai une demi-heure après, lorsqu'il partit avec les médecins luxembourgeois. S'il eût eu une demande à faire quant à sa rentrée, il eût pu la faire soit au major général soit au prince lui même. »

La signature que le maréchal avait apposée sur la vue d'Hastings ne fut pas regardée comme une pièce suffisante. Il envoya un télégramme au maréchal pour s'assurer de ce que je lui disais. Le maréchal Bazaine répondit par une lettre au prince Frédéric-Charles, dans laquelle il disait qu'il ne

pouvait pas disposer de la place de Metz. En présence de cette réponse, la possibilité de traiter me fut enlevée.

Demande.—De la part de qui vous êtes-vous fait annoncer par l'officier qui vous a conduit près du maréchal Bazaine ?

Réponse. — J'ai dit que je venais d'Hastings.

Demande.—Mais le maréchal ignorait si l'impératrice était à Hastings, et ce n'était pas suffisant pour vous faire recevoir.

Réponse.—Je ne savais pas si le maréchal ignorait la retraite de l'impératrice; mais un Français venant d'Angleterre, cela devait suffire. Je lui montrai une photographie, au bas de laquelle étaient ces mots : « Ceci est la vue d'Hastings que j'ai choisie pour mon bon Louis. Signé : Eugénie. »

Il est ensuite donné lecture de la déposition faite par Régnier devant le juge d'instruction de Melun, et qui n'est que la répétition d'une faible partie de ce qu'il avait dit devant le général rapporteur de Rivière. Régnier a dit que sa réponse au maréchal Bazaine devait avoir lieu le 30 septembre.

M. le Président. — Monsieur le commissaire du gouvernement, avez-vous quelque chose à dire sur cette déposition ?

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Monsieur le défenseur ?

Me Lachaud. — Non, Monsieur le Président.

M. le Président — Appelez le général Coffinières ?

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL COFFINIÈRE DE NORDECK.

M. le Président. — Veuillez, sous la foi du serment que vous avez déjà prêté, continuer votre déposition ; le conseil désire vous entendre sur tout ce qui est de nature à l'intéresser. Votre déposition doit porter spécialement sur les opérations entreprises pendant la période qui s'est écoulée entre le 1er septembre et le 8 octobre, sur les communications avec l'extérieur qui ont pu avoir lieu, sur la façon dont certains bruits se sont répandus et sur leur origine ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Ces communications ont été moins faciles au mois de septembre qu'en août. Je proposai à M. le maréchal d'organiser l'envoi de ballons. Cette mesure fut approuvée, et le premier ballon partit vers le 14 septembre. Comme on confiait des lettres à ces ballons, j'ai organisé un bureau de poste pour y examiner ces lettres et empêcher qu'on y donnât des renseignments sur l'armée. A chaque instant, on entendait circuler toute espèce de bruits : tantôt on disait que nous avions été battus, tantôt qu'on allait faire la paix. Je n'ai jamais recherché l'origine de ces bruits, qui circulaient dans la foule sans aucun caractère d'authenticité. Tant de choses se sont passées à cette époque, que ma mémoire peut me faire défaut sur quelques-unes.

M. le Président. — Dans un rapport de police qui vous a été adressé le 2 septembre, on vous signalait que deux paysans étaient entrés à Metz munis d'un laisser-passer allemand; avez-vous communiqué cette nouvelle à M. le maréchal et avez-vous songé à utiliser ces deux personnes pour les communications ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Quand il y avait des gens qui se présentaient pour aller à l'intérieur, je les mettais à la disposition du maréchal, mais je ne m'en occupais pas, je n'avais rien à faire à l'extérieur. Le 2 septembre, deux membres de la société internationale m'ont annoncé les événements de Sedan ; cette nouvelle, communiquée par moi au maréchal, fut confirmée, le 7, par des prisonniers, ainsi que le 9, avec détails. Les Prussiens choisissaient toujours, pour les échanger, les prisonniers qui avaient été témoins des événements qu'ils voulaient nous faire connaître.

M. le Président. Le 11 septembre, vous saviez que M. Jules Favre négociait avec l'ennemi ; en avez-vous informé M. le maréchal ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Ce n'était pas officiel, il circulait des bruits contradictoires dont nous ne savions par l'origine.

M. le Président. — Il circulait quelquefois cependant des faits assez précis, qui ont été confirmés dans la suite; je tenais surtout à savoir si vous les avez communiqués à M. le maréchal ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Je les lui communiquais, mais jamais je n'ai pu constater l'origine des nouvelles qui m'arrivaient par la rumeur publique. Une fois, un homme est entré à Metz, apportant des nouvelles qu'il a dit avoir entendues dans un restaurant. Certains bruits couraient dans la ville ; ces bruits prenaient consistance en étant répétés par tout le monde.

M. le Président. — Le 11 septembre, M. Debains, secrétaire d'ambassade, est venu vous prier de lui donner un laisser-passer pour une mission dont le maréchal l'avait chargé ; vous souvenez-vous si M. Debains vous a parlé de la nature de sa mission ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — M. Debains me demanda à sortir des lignes ; je fus étonné de cette demande. Il m'expliqua son intention de prendre les papiers d'un individu en prison, qui était je crois un négociant anglais; il me priait de le mettre en rapport avec cet individu. Il ne m'a rien dit de sa mission.

M. le Président. — Il a été fait une proclamation, le 14 septembre, à la population de Metz; je désirerais savoir si vous avez connu, approuvé, indiqué ou suggéré les termes de cette proclamation, dans laquelle se trouve une phrase sur laquelle je veux vous demander des explications ?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Quand les événements de Sedan furent connus de tout le monde, le maréchal informa l'armée de ce qui se passait par un ordre du jour; le maire et le préfet se concertèrent à cette occasion pour adresser une proclamation pour faire connaître à la population ce qui se passait. M. le préfet me fit lire cette proclamation ; je changeai quelques mots. Les nouvelles étaient tellement confuses que je n'attachai aucune importance à cette phrase dont il est question ; je pensais qu'elle était l'opinion du maire et du préfet.

M. le Président. — Cette proclamation contenait le passage suivant : « L'armée ne nous quittera pas. » Cette phrase n'était pas d'accord avec le résumé que vous avez donné de la conférence du 56 août. A cette époque votre opinion était que l'armée devait rester seulement douze ou quinze jours, pour vous permettre de compléter la défense ; cette phrase était-elle intentionnelle, avait-elle été indiquée par vous ou par M. le maréchal ?

M. le général Coffinieres de Nordeck. — Le 26 août ma pensée était que l'armée devait rester sous Metz momentanément, en attendant une occasion favorable; Metz était le centre des opérations de l'armée. il s'agissait alors de savoir s'il valait mieux tenter les aventures ou rester sous Metz; du reste, l'opinion du maire et du préfet ne liaient pas le géné-

ral en chef, dont l'intention était de sortir et de faire des mouvements.

M. le Président. — Cette proclamation portait votre signature, je vous ai demandé si la phrase qu'elle contenait avait été inspirée par le maréchal, et alors quelles instructions vous auriez reçues pour l'emmeurgement des subsistances, qui aurait pu être étudié au point de vue d'un séjour prolongé?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je puis affirmer que le maréchal a été étranger à ça. Quant à moi, je n'y attachais aucune importance.

M. le Président. — Plusieurs témoins ont indiqué des ordres que vous auriez donnés vers le milieu de septembre, afin de prendre des précautions contre l'incendie, en vue d'un prochain bombardement. Je désire savoir si c'est sur l'avis de M. le maréchal que ces ordres ont été donnés ou s'ils viennent de vous?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Le maréchal a été complétement étranger à cette mesure; en ce moment, le fort de Plappeville m'envoya deux ou trois dépêches, signalant la construction par l'ennemi d'une batterie sur un terrain qui échappait par sa conformation à l'action du fort; un officier d'artillerie du fort disait qu'on entendait travailler constamment à l'établissement d'une batterie, on entendait piocher et planter des piquets. J'eus la pensée que peut-être les Prussiens allaient tirer sur la ville, et j'avertis de prendre quelques précautions dans cette prévision; il n'y a pas eu de bombardement, mais s'il avait eu lieu, on aurait dit que j'avais bien fait; ça été fait sur les avis venus du fort de Plappeville, et non pour effrayer les populations, comme on l'a dit après.

M. le Président. — Dans vos notes journalières, il est dit que, le 18 septembre, vous avez appris par le commandant Bony que M. Thiers était parti pour aller voir les puissances étrangères; avez-vous donné connaissance de cela au maréchal?

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'ai eu connaissance, en effet, et je l'ai communiqué à M. le maréchal; je n'ai jamais eu que des nouvelles confuses et jamais officielles, je constatais ce que j'apprenais par les personnes de la ville, qui me rapportaient les bruits qui couraient.

M. le Président. — En effet, dans vos notes, on remarque ces mots : Il circule telle nouvelle; mais d'autres fois vous constatez des faits précis. A quelle source les puisiez-vous? Dites ce que vous savez sur l'incident Régnier, sur la sortie du général Bourbaki et sur les circonstances qui ont accompagné la sortie des médecins luxembourgeois; il y a des variations sur les dépositions qui ont été faites à ce sujet.

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il y avait à Metz sept ou huit médecins de la société internationale de secours aux blessés; ils vinrent me demander des laissez-passer pour s'en aller; je leur dis de s'adresser au maréchal; je crois qu'ils avaient abandonné leur projet quand je reçus un ordre du maréchal de lui envoyer ces médecins. Quant au départ du général Bourbaki, je l'ignorais complétement, quand vint chez moi un général de cavalerie, le général Clermont-Tonnerre, qui me dit : « J'ai été arrêté par des gens qui m'ont demandé : Où est le général Bourbaki? »

M. le Président. — De quelle source avez-vous su que le général Bourbaki était parti pour aller demander à l'impératrice de relever l'armée de son serment?

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'allai trouver le maréchal et lui dis : « On est venu me demander le général Bourbaki. Qu'est-ce que cela veut dire? » Le maréchal me répondit que Bourbaki était parti en effet vers l'impératrice pour lui demander de délier l'armée de son serment. Quant à Régnier, il me dit qu'il était venu pour ramener les médecins luxembourgeois.

M. le Président. — Vous avez dit que Régnier était le chef des médecins luxembourgeois; vous aviez eu connaissance de cela?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Le maréchal me dit que cet individu était venu pour rapatrier les médecins luxembourgeois.

M. le Président. — Le 8 septembre, d'après les pièces qui sont au dossier, M. le maréchal accorda l'autorisation de les laisser sortir; le 14 septembre, vous les avez envoyés au maréchal Canrobert, qui ne voulut pas les laisser sortir; l'autorisation fut retirée, et le 21, il arrive un ordre de les faire venir au Ban-Saint-Martin; il y a eu une certaine fluctuation d'ordres au sujet du départ de ces médecins?

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'ignorais complétement le refus du maréchal Canrobert de les faire partir.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — A quelle époque le témoin a-t-il eu connaissance du communiqué de Reims, et à quelle époque a-t-il été connu à Metz, et a-t-on autorisé la presse à le publier?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne me rappelle pas qu'il y ait dans mes notes trace de cette communication.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Le témoin a-t-il eu connaissance des dépêches envoyées au gouverneur de Metz?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je n'en ai pas eu connaissance.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — C'est le commandant du fort Saint-Julien qui a reçu ces deux dépêches pour le gouverneur, le 24 août?

M. le général Coffinière de Nordeck. — Je ne me souviens pas de ces dépêches. Est-ce qu'elles existent?

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Je ne dis pas que ces dépêches aient été reçues par le témoin; je désirerais savoir seulement s'il en a eu connaissance?

M. le général Coffinière de Nordeck. — Je ne m'en souviens pas; si je les avais lues, je pourrais me les rappeler; je certifie que je n'ai reçu aucune dépêche.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Le témoin a eu une conversation avec le directeur de la banque de Metz; je désirerais savoir ce qui a été fait et quelles instructions le témoin a pu lui donner?

M. le général Coffinière de Nordeck. — Le directeur de la Banque avait cinquante-deux millions dont la plus grande partie était en or et en argent; il avait reçu des ordres pour emmener ces valeurs à Paris; j'envoyai l'ordre au représentant de la Banque de conserver ces valeurs, parce que la caisse de l'armée étaient à peu près vide. Le directeur me dit qu'il avait une grande responsabilité au sujet de cet argent, et je cherchai le moyen de cacher cette somme en cas d'accident; mais le blocus se prolongea et la somme fut absorbée par les besoins de l'armée. A la fin du blocus, nous n'avions pas plus de dix mille francs; je dis aux banquiers de la ville : « Il faut nous prêter de l'argent. » Nous fîmes une combinaison pour nous procurer ce dont nous avions besoin, et en échange, on leur donna des bons du Trésor. Je crois

qu'il restait 37 francs à la recette générale au moment de la capitulation. Les Prussiens ne voulaient pas le croire, et ils firent des perquisitions.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement*. — En sa qualité de gouverneur de Metz, le général a dirigé la presse ; je désirerais savoir s'il a eu toute liberté pour cela, et quels communiqués il a pu lui adresser.

M. le général Coffinière de Nordeck. — Jamais je n'ai fait de communiqué ; la censure était au quartier général ; il y avait cinq journaux dans la ville ; j'avais chargé des officiers de les lire et de me rendre compte de leur contenu. Si on veut connaître ma manière de voir sur la presse, il n'y a qu'à voir une lettre que j'ai écrite le 15 septembre, et qui contient ma théorie à ce sujet.

M. le Président. — Est-elle longue ?

M. le général Coffinière de Nordeck. — Oh ! non ; mon système était que la presse ne devait pas faire de politique ; qu'elle devait s'occuper de la défense seulement, soutenir l'opinion publique et encourager la résistance.

M. le Président. — Il y a eu cependant suppression, dans certains articles de journaux, des passages de nature à encourager la résistance ?

M. le général Coffinière de Nordeck. — C'était la moindre de mes préoccupations de lire les articles de journaux ; je n'en avais pas le temps.

M. le général Pourcet *commissaire du gouvernement*. — L'article du colonel Lambert a été supprimé ?

M. le général Coffinière de Nordeck. — S'il était dans mes idées, je regrette qu'on l'ait supprimé ; jamais je n'ai rien communiqué aux journaux.

M. le Président. — En ce qui concerne la trésorerie, est-ce que les instructions venaient du quartier général ?

M. le général Coffinière de Nordeck. — Il y a des mesures que j'ai prises moi-même, de concert avec les banquiers de la ville.

Me Lachaud. — Je désirerais savoir si M. André, maire d'Ars, a fait parvenir à M. le général Coffinières des journaux ou des émissaires ?

M. le général Coffinière de Nordeck. — Non.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL JARRAS.

M. Jarras, général de division.

M. le Président. — Que savez-vous sur ce qui s'est passé dans la période qui s'est écoulée du 1er septembre au 7 octobre 1870 ? Veuillez parler notamment des opérations militaires entreprises et des communications qui ont eu lieu avec le dehors.

M. le général Jarras. — Je ne me rappelle pas beaucoup de faits et je prierai Monsieur le Président de vouloir bien me poser quelques questions.

M. le Président. — Le colonel Nugues avait été chargé par vous, je crois, de dicter à des officiers d'état-major un rapport d'un secrétaire d'ambassade ?

M. le général Jarras. — J'ai su en effet que M. Debains avait demandé à rentrer en France ; qu'il était parti, mais n'avait pu traverser les lignes prussiennes. On l'a retenu ; il a alors dû passer la journée aux avant-postes ennemis. Là, on lui a donné des journaux ; puis il est revenu et a fait un rapport à M. le maréchal. M. le maréchal a voulu que ce rapport fût communiqué aux commandants de corps d'armée ; mais comme c'était un rapport d'un caractère confidentiel, il chargea M. Nugues, lieutenant-colonel, d'en dicter le contenu à des officiers d'état-major. Pour ma part, je ne l'ai lu qu'après la dictée, sur l'observation que me fit le colonel Nugues ; il craignait qu'il n'eût pour résultat d'abaisser le moral de l'armée.

Le maréchal a été de cet avis dans une certaine mesure ; il pensait qu'il ne pouvait laisser ignorer les renseignements contenus dans ce rapport aux commandants de corps d'armée. Mais au lieu d'envoyer la copie textuelle, il décida qu'on leur en ferait seulement la lecture, en en supprimant la fin.

M. le Président. — Avez-vous envoyé un agent vers Thionville, au commencement d'octobre ?

M. le général Jarras. — Je n'ai jamais donné un ordre, quel qu'il soit à un agent. J'ai eu, je crois, quelques rapports avec un nommé Flahaut, auquel je délivrai jadis, paraît-il, un certificat ; Flahaut est venu chez moi il y a 18 mois, me dire qu'au milieu de la capitulation de Thionville, son certificat avait disparu, et il me demanda de lui en délivrer un autre. Je ne l'ai pas reconnu.

M. le Président. — N'avez-vous pas eu connaissance d'un système de correspondance établi par la voie allemande, et de transmissions de lettres particulières, transmission qui aurait cessé à un moment donné, sur la prière du commandant prussien !

M. le général Jarras. — Non.

M. le Président. — Les communications par parlementaires n'existaient-elles pas ? Ne savez-vous pas quelques détails sur des communications avant le 6 octobre.

M. le général Jarras. — Les parlementaires recevaient des lettres qui étaient déposées aux avant-postes. Cet envoi s'est fait quelque temps à l'insu de l'état-major général. Puis, quand le bruit s'est répandu qu'il y avait moyen, pour les officiers et militaires, de donner des nouvelles à leurs familles, le nombre a beaucoup augmenté. D'ailleurs, nous faisions lire toutes les lettres ; il n'y avait pas de danger, elles passaient par nos mains. Les lettres ont été si nombreuses que le service a été très lourd à un moment donné, puis le quartier général prussien a envoyé la défense de les renouveler.

M. le Président. — Cette défense, quel en a été le motif ? N'a-t-elle pas eu lieu quand on s'aperçut que les lettres étaient ouvertes à l'état-major général français, avant même d'être envoyées dans la direction de Moulins ?

M. le général Jarras. — Nous ne décachetions pas les lettres ; les lettres arrivaient non cachetées à l'état-major général français, dont les Prussiens ne pouvaient savoir qu'on les lisait avant de les envoyer par Moulins.

M. le Président fait passer au témoin la défense faite par l'état-major général allemand.

M. le Président. — Avez-vous connaissance de l'époque où a eu lieu l'envoi par Moulins-lès-Metz ?

M. le général Jarras. — Je sais que le temps pendant lequel les lettres ont été envoyées, jusqu'au 6 octobre, a été très-court ; aussitôt, d'ailleurs, que je l'ai su, j'en ai parlé à M. le maréchal.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement*. — Le témoin a-t-il connaissance d'une conférence qui s'est tenue le 4 octobre ; que s'y est-il passé, n'y a-t-il pas été décidé un mouvement vers Thionville ? le témoin peut-il

nous parler de ce qui a été résolu et des dispositions prises à la suite ?

M. le général Jarras. — Je n'y ai eu aucune voix délibérative; je sais qu'il a été question d'un projet de sortie par la vallée de la Moselle; on avait assigné différents postes à différents corps, notamment, à la garde, la rive droite vers Thionville.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement* — Quelles raisons ont fait renoncer à ce projet ?

M. le général Jarras. — Je ne sais pas au juste. On avait pris les dispositions nécessaires les 3 et 5, dispositions relatives aux bagages, aux vivres et aux malades que l'on avait fait rentrer dans Metz. Quant au motif pour lequel on a renoncé à l'opération, je ne l'ai jamais connu au juste. D'ailleurs, on n'a jamais dit que le mouvement n'aurait pas lieu, ni donné d'ordre dans ce sens; si cet ordre avait été donné par l'état-major général, il serait au dossier.

Le service du fort Saint-Quentin a été organisé le 2 septembre; ce service a duré jusqu'au 25 septembre. Le 25, le maréchal a donné l'ordre d'y faire faire un service de parlementaires qui a subi plusieurs phases distinctes. A une époque déterminée, le commandant en chef nous a dit que le service n'aurait plus lieu par Moulins.

M. le maréchal voulait que les commandants de corps d'armée fissent un rapport quotidien sur les communications avec le dehors et le service des parlementaires aux avant-postes; ce service a été exécuté régulièrement. Il faut dire toutefois que la 1re division du 4e corps n'a pas observé les règlements relatifs au service des parlementaires : un parlementaire fut introduit deux jours de suite irrégulièrement. Le service des parlementaires, depuis le 3 ou le 4 septembre s'est fait toujours par Moulins.

M. le Président. — Par suite de quelles mesures le règlement a-t-il cessé d'être observé ?

M. le général Jarras. — Je l'ignore.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — L'état-major a-t-il reçu dans le mois de septembre et auparavant les rapports qu'il y avait lieu d'établir au sujet du service des parlementaires ?

M. le général Jarras. — Non.

DÉPOSITION DE M. ARNOUX-RIVIÈRE.

M. Arnoux-Rivière, quarante-quatre ans, domicilié à Paris.

M. le Président. — Quels sont les emplois par vous occupés; quels services avez-vous été en situation de rendre pendant le blocus de Metz ?

M. Arnoux-Rivière. — Le 10 ou 12 août, je reçus l'autorisation de former un corps de francs-tireurs. Le 14, nous étions unis à l'armée, j'avais peu d'hommes encore; le 16, je fus envoyé en éclaireur; je sortis avec la seule voiture que l'on pût sauver. Dans la nuit du 16 au 17, je suis resté à Gravelotte; le 18 au matin, j'allai du côté d'Amanvilliers et de Saint-Privat, avec mission de faire un rapport sur ce qui se passait.

Depuis le 21 jusqu'au 23, j'ai été chargé d'éclairer la route de Mezières.

Le 25, je fus chargé d'éclairer la route de Sarrebruck.

Le 26, je fus envoyé du côté du plateau de Saint-Julien. Je me rendis au 4e corps, à Longeville, route d'Ars.

Le 30, M. le général de Cissey me dit d'aller en reconnaissance avec ma compagnie de partisans.

Je fus ensuite envoyé à la disposition du 2e corps. Le lendemain, j'ai rejoint le maréchal au fort Saint-Julien. Puis je retournai au 4e corps et je restai auprès du général Lamimirault. Plus tard, quatre compagnies de ligne, des soldats du génie et d'autres troupes me furent confiées; nous n'avons pas cessé de harceler et d'inquiéter l'ennemi; nous avons occupé Sainte-Ruffine, Maison-Neuve et encore d'autres points.

Je commandais à ce moment des postes les plus avancés, et j'eus naturellement l'occasion de voir plusieurs parlementaires. Le premier fut le colonel Bony, des lanciers; il nous parla de la situation avec un grand découragement.

Nous reçûmes en outre un convoi de prisonniers un autre jour, convoi assez important, il y avait environ sept cents hommes. Je les remis entre les mains de M. le général de Cissey. Le 17, je fus envoyé en parlementaire porter une dépêche.

Le 23 septembre, dans l'après-midi un officier prussien se présenta en parlementaire aux avant-postes français; à vingt pas, en effet, derrière lui se tenait un homme qui portait un mouchoir blanc au bout de son parapluie, je crois. Au moment où, après avoir remis le pli, l'officier se disposait à partir, je lui demandai qu'elle était la personne qui l'accompagnait; il me répondit qu'il ne la connaissait pas.

Je me suis alors tourné vers l'inconnu et je lui ai dit : « Qui êtes-vous ? Que voulez-vous ? » Il me répondit : « J'ai une mission pour le maréchal Bazaine et je veux lui parler de suite. » Je ne pouvais le mener tout droit au maréchal, cela n'eût pas été conforme aux règlements et aux usages militaires; il fallait d'abord le conduire auprès du général commandant la division, qui était le général de Cissey. En effet, je l'y conduisis. Je fus reçu par le capitaine Garcin, qui reçut l'ordre de le mener au quartier général de suite.

Quand j'eus achevé d'accompagner M. Régnier (car c'était lui), il me dit qu'il reviendrait le lendemain. En effet, j'étais allé dîner à l'intendance ce jour-là, on ne me trouva pas chez moi, et l'on m'envoya chercher en me priant de reconduire le parlementaire aux avant-postes prussiens. M. Régnier n'était pas seul; nous étions ensemble dans une voiture, dans un char-à-bancs, et des médecins luxembourgeois suivaient dans une autre voiture. Aux avant-postes (il faisait nuit noire) les Prussiens ne répondirent pas à l'appel que notre trompette leur adressa, M. Régnier eut même à ce propos certains gestes d'impatience; il fut peu poli; il dit qu'il voulait absolument passer, qu'il fallait qu'il passât.

J'avais été toute la journée précédente loin de mon poste; je priai M. le maréchal de vouloir bien me confier d'autres missions à partir de ce jour, et de me donner des emplois où je ne pusse exposer; nous occupâmes en effet Sainte-Ruffine et la Maison-Rouge. Peut-être avait-on l'espérance de prendre ce qu'il y avait en ces endroits, car les vivres devenaient de plus en plus rares. A partir du 10 au 12 octobre, on ne trouvait plus de vivres ni pour les hommes ni pour les chevaux; on avait grand'peine à empêcher la maraude : les hommes s'y livraient tous, ils allaient manger des raisins à peine mûrs, et l'on n'avait vraiment pas le courage ni de les empêcher ni de leur infliger de la prison.

M. le Président. — Une lettre de vous, du 27 août, fait croire qu'on pouvait de Moulins se rendre assez facilement dans les villages environnants ? N'avez-vous pas reçu de dépêches ?

M. Arnoux-Rivière. — Je n'ai jamais reçu de dépêches. Ce qu'il y a de certain, c'est que de divers villages, notamment de Sainte-Ruffine, on communiquait assez facilement; les gens de ces villages l'ont fait, mais jamais ils n'ont apporté d'informations, les Prussiens ne le leur auraient point

laisse faire. Un nommé Hitz, vers le 2 ou le 3 septembre, a pu passer. J'ai essayé une autre fois, par l'aqueduc de Gorze, d'établir des communications. Toutes les lettres qui arrivaient par parlementaires étaient remises au 1er corps.

M. le Président. — Voilà pour les dépêches arrivant du dehors ; cela se passait-il ainsi pour celles destinées au dehors ?

M. Arnoux-Rivière. — Je ne crois pas avoir reçu de dépêches par une autre voie que par le général de Cissey et le capitaine Garcin.

M. le Président. — Vous avez un peu varié dans les diverses dépositions que vous avez faites à l'instruction. Dans une première déposition vous avez déclaré que, le 11 septembre, vous aviez reçu une lettre aux avant-postes pour le maréchal ; vous avez dit ensuite que vous aviez porté ce jour-là une lettre que le maréchal vous avait remise.

M. Arnoux-Rivière. — M. le général Rivière m'a fait remarquer en effet ces variations. Je déclare que le 11, j'ai reçu une dépêche ; le 17 j'ai reçu et porté une dépêche.

M. le Président. — Je ne fais que constater simplement cette variation. N'avez-vous pas, le 12 septembre, facilité le passage de M. Debains, secrétaire d'ambassade ?

M. Arnoux-Rivière. — Cela est possible, mais je n'ai pas sur ce point un souvenir précis.

M. le Président. — Savez-vous quelque chose de la mission qui lui était confiée ?

M. Arnoux-Rivière. — Non, Monsieur le Président, rien de particulier. En ce qui concerne son passage, je répondrai que par la situation que nous occupions aux avant-postes nous avons vu un grand nombre d'émissaires ; je dirai même qu'ils nous ont souvent causé beaucoup d'ennuis. Nous en avons vu pas mal qui avaient assez mauvaise mine.

D'ailleurs, nous devions, sur ce point, nous conformer à un ordre du jour très-sévère, et qui exigeait absolument des laisser-passer.

M. le Président. — Que savez-vous au sujet du passage de M. le général Boyer, alors colonel Boyer ? que savez-vous de la mission qui lui a été confiée ?

M. Arnoux-Rivière. — Le colonel Boyer était un officier supérieur...

M. le Président. — Qu'avez-vous observé lorsqu'il a eu franchi les avant-postes ?

M. Arnoux-Rivière. — M. le colonel Boyer s'est présenté avec M. le commandant Samuel ; naturellement je les ai laissés agir. Le commandant me dit qu'il venait du quartier général et qu'il allait en parlementaire ; je n'avais rien à dire, moi. Je l'ai conduit à mon poste le plus avancé ; il a passé les avant-postes par Moulins. Mais, je dois dire que l'officier de garde ne m'a pas rendu compte, et quelquefois ces officiers ne me rendaient pas compte ; ils parlementaient même directement avec les officiers allemands. Le capitaine de garde, un jour, m'envoya chercher ; je le trouvai causant avec un officier prussien, et je dus me rendre moi-même à sa place.

M. le Président. — Vous n'avez pas été informé du retour du colonel Boyer ?

M. Arnoux-Rivière. — Il s'agit là, Monsieur le Président, d'un premier départ du colonel Boyer. Je me rappelle mieux ce qui concerne un deuxième départ du colonel Boyer.

M. le Président. — Le 17, vous avez été envoyé en parlementaire. Vous avez, après votre envoi du 17, reçu un parlementaire le 23, et le 24, la veille du jour où est arrivé Régnier, n'avez-vous pas reçu deux dépêches ?

M. Arnoux-Rivière. — Oui, Monsieur le Président.

M. le Président. — On n'en a retrouvé qu'une. Que portaient ces dépêches ?

M. Arnoux-Rivière. — Monsieur le Président, mes souvenirs ne sont pas absolument précis.

M. le Président. — A qui étaient adressées ces dépêches ?

M. Arnoux-Rivière. — Elles devaient être adressées à M. le maréchal. Je crois que tout était adressé au commandant en chef des forces françaises.

M. le Président. — Enfin, le 28 septembre, vous l'avez dit, est venu un autre parlementaire accompagné d'un inconnu, c'était Régnier ; et l'officier vous a dit qu'il ne le connaissait pas ?

M. Arnoux-Rivière. — Oui, Monsieur le Président.

M. le Président. — Je trouve, dans un carnet de notes qui a été annexé au dossier, que vous avez donné, dès cette époque, à Régnier, la qualité d'agent. Pourquoi ? Qui vous faisait supposer qu'il était chargé d'une mission ?

M. Arnoux-Rivière. — J'ai toujours pensé que Régnier était un agent de police.

M. le Président. — Que s'est-il passé durant votre entrevue avec Régnier ?

M. Arnoux-Rivière. — Il m'a ennuyé pendant une heure de toutes sortes de discours, si bien qu'à la fin je lui ai dit que je n'avais pas le temps de l'écouter ; que nous étions alors tout à nos occupations militaires et de me laisser tranquille. Je dois ajouter que ma conversation avec Régnier me permettait parfaitement de l'appeler un agent. Comment l'appeler autrement, et dans quelle catégorie le ranger autre que celle des agents ?

M. le Président. — Le 24, quand Régnier est revenu, vous a-t-il remis une lettre ?

M. Arnoux-Rivière. — Il ne m'a plus rien dit.

M. le Président. — Lorsque vous êtes reparti le soir, et que vous avez reconduit Régnier, vous n'étiez pas seuls, avez-vous dit ; il y avait aussi les médecins luxembourgeois ; saviez-vous qui c'était que les gens qui les suivaient ; avez-vous cru qu'il fût leur chef ?

M. Arnoux-Rivière. — Je n'ai jamais cru qu'il fût leur chef, mais j'ai pensé toujours qu'il avait l'autorisation de les amener.

M. le Président. — Durant le trajet, Régnier vous a-t-il raconté quelque chose ?

M. Arnoux-Rivière. — Il ne m'a absolument rien dit ; il était derrière moi, dans mon char-à-bancs.

M. le Président. — Avez-vous souvenir de l'époque et de la façon dont se faisait la correspondance par Moulins ?

M. Arnoux-Rivière. — Cela a été d'abord peu fréquent ; puis peu à peu, le nombre des lettres augmenta toujours ; cela devint même abusif, je m'occupai d'en prévenir le quartier général, et des ordres furent donnés en conséquence.

M. le Président. — N'y a-t-il pas le bac de la Maison-Rouge qui a été supprimé ?

M. Arnoux-Rivière. — Quand j'ai demandé que le pont fût rétabli, et quand il eut été rétabli, le bac a cessé de fonctionner.

M. le Président. — Quand a-t-il cessé de fonctionner ?

M. Arnoux-Rivière. — Je ne sais.

M. le Président. — Avez-vous souvenir d'avoir pu recevoir quelques journaux et des nouvelles de l'extérieur ?

M. Arnoux-Rivière. — Je n'en ai pas reçu; seulement je me souviens que le général de Cissey m'avait fait dire de prendre un poste ennemi, précisément pour avoir des nouvelles. Nous fîmes prisonnier, en effet, un officier prussien qui avait sur lui des journaux.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Quand Régnier se présenta, que vous a-t-il dit ?

M. Arnoux-Rivière — Il m'a dit qu'on l'attendait impatiemment au quartier général du prince Frédéric-Charles ; il voulait absolument passer.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — N'avait-il pas vu le roi de Prusse à Versailles ? Ne vous a-t-il pas dit que le roi ne voulait traiter qu'avec l'impératrice et non avec le gouvernement de la Défense nationale ?

M. Arnoux-Rivière. — Oui, il m'a dit tout cela.

(Sur interpellation.) Je n'ai jamais écrit directement au maréchal. Je lui ai adressé une fois une lettre ; il me l'a fait renvoyer en me disant que je ne devais correspondre avec lui que par la voie hiérarchique. Si je n'ai point fait ainsi dans le commencement, c'est que je n'étais point attaché officiellement au 4e corps comme je l'ai été dans la suite. Je n'étais attaché à ce moment à aucun corps d'armée. Alors l'ordre me fut donné de communiquer avec le colonel Lewal ; mais celui-ci me répondit qu'il n'avait mission de rien recevoir et que je devais m'adresser au général Jarras. Je n'ai d'ailleurs eu rien à communiquer. Je fus bientôt attaché à différents corps d'armée.

Me Lachaud. — Le corps à la tête duquel le témoin était placé n'a pas été créé le 12 août sur un ordre de M. le major général Le Bœuf, qui écrivait à M. le maréchal Bazaine « que l'empereur le chargeait de dire au maréchal qu'il pouvait organiser un corps de francs-tireurs. »

Une date était fixée, le 3 septembre, pour mettre M. Arnoux-Rivière à la tête des corps francs qu'il devait commander. On lui disait « qu'il était mis à la disposition du quatrième corps ; qu'il eût à se conformer au commandant en chef de ce corps. »

Le 4 septembre, ordre de service : « M. le capitaine Arnoux-Rivière, en vertu d'un ordre du commandant en chef, prendra le commandement du poste avancé de Moulin-lès-Metz, et est placé, en conséquence, sous les ordres de M. le général de Cissey. »

(Me Lachaud a donné lecture au conseil des documents dont s'agit et dont nous avons donné l'analyse ci-dessus.)

Me Lachaud. — Monsieur le Président, je vous prierai maintenant de vouloir bien demander au témoin s'il a eu quelques relations directes avec le maréchal ?

M. Arnoux-Rivière. — Non, le maréchal est venu, il est vrai, aux avant-postes, mais c'est tout.

DÉPOSITION DE M. LE COMMANDANT GARCIN.

M. le commandant Garcin, chef d'escadron d'état-major, trente-cinq ans, domicilié à Tours.

M. le Président. — Que s'est-il passé aux avant-postes, au mois de septembre 1870?

M. le commandant Garcin. — Plusieurs parlementaires ont été envoyés à diverses époques : le maréchal envoya un jour le général Boyer. Un jour, le 23 septembre, vint un parlementaire suivi d'un inconnu. Le 17, le parlementaire a demandé à être conduit chez le maréchal. Je n'ai pas à m'occuper du retour du général Boyer.

En ce qui concerne particulièrement M. Régnier, voici ce qui s'est passé : le sieur Régnier fut amené le soir, à la nuit tombante, par M. Arnoux-Rivière, au quartier général de M. le général de Cissey, à Longeville. Sans que le général descendit de voiture, le général de Cissey, apprenant qu'il y avait un parlementaire qui désirait parler au maréchal Bazaine, me donna l'ordre de le conduire immédiatement auprès de lui. En approchant de Ban-Saint-Martin, je lui demandai de quelle manière je devais annoncer son arrivée au maréchal : « Vous annoncerez l'envoyé d'Hastings. » On ignorait alors absolument que l'impératrice eût fixé sa résidence à Hastings.

M. le Président. — Que vous a dit M. Régnier entre Moulins et le quartier général ?

M. le commandant Garcin. — Il a parlé de négociations avec M. de Bismarck, et le parlementaire qui est venu avec lui voulut entrer en conversation avec moi. Je m'y refusai, disant que j'étais officier français.

DÉPOSITION DE M. KÉRATRY.

M. de Kératry. — Deux des principaux objectifs du gouvernement de la Défense nationale, aussitôt qu'il a été constitué, ont été de se mettre autant que possible en relations avec Strasbourg et Metz. Le 11 ou le 12 septembre, j'ai expédié un premier courrier au ministre de la guerre ; cette lettre contenait à peu près ce qui suit : « Paris résiste énergiquement, tenez solidement. » Il y avait en outre une lettre de la maréchale donnant de ses nouvelles.

J'avais demandé des marins capables et sur lesquels on pouvait compter ; lorsque Paris fut investi, j'ai fait appel aux gardes forestiers ; j'espérais établir des communications ; aucun d'eux n'a pu traverser les lignes prussiennes.

Lorsque je suis tombé en ballon auprès de Bar-le-Duc, nous avons fait des signaux avec un drapeau tricolore ; nous avons été poursuivis par les hulans : le général Boyer venait de passer ; nous avons eu alors quelques renseignements peu précis d'ailleurs sur ce voyage.

La séance est suspendue à trois heures et demie et renvoyée à vendredi midi et demi.

AUDIENCE DU 21 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le commandant Garçin, entendu mercredi dernier, est rappelé.

M. le Président. — Vous m'avez fait savoir avant-hier au soir, à la sortie de la séance, que vous aviez une légère rectification à faire à votre déposition; veuillez la faire verbalement?

M. le commandant Garcin. — A la dernière séance, j'ai dit que deux officiers parlementaires étaient venus dans nos lignes, les 16 et 17 septembre; c'est une erreur : le premier parlementaire a été introduit le 17; le second a été introduit le 19, et le troisième, un parlementaire civil, le 23.

M. le Président. — Vous parlez de trois parlementaires conduits au quartier général?

M. le commandant Garcin. — Le premier n'est venu qu'aux avant-postes et a remis une lettre que le général de Cissey m'a chargé d'apporter au quartier général; mais ensuite des ordres spéciaux ont été donnés pour conduire les parlementaires au quartier général; le deuxième parlementaire a donc été conduit au quartier général, c'était un officier de dragons allemands; le troisième, qui était Régnier, a été également conduit au grand quartier général. J'en rendis compte au général commandant de corps. Aucune autre dérogation n'a été faite au règlement du service en campagne, en dehors de l'introduction du premier parlementaire.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL BOYER.

M. le Président. — Le conseil vous entendra plus tard sur une autre partie, mais en ce moment veuillez faire votre déposition sur les communications qui ont pu exister entre l'état-major général de l'armée du Rhin et l'extérieur, antérieurement au 8 octobre 1870.

M. le général Boyer. — La première communication que j'ai eue avec le quartier général allemand remonte au 15 septembre. Nous avions été informés par des prisonniers des événements de Sedan; le 15 septembre, le maréchal m'ordonna d'apporter au quartier général allemand une note pour demander des renseignements sur les événements qui venaient de s'accomplir. Le prince Frédéric-Charles était absent; après une heure d'attente, on me prévint que la lettre serait remise plus tard, et je rentrai rendre compte au maréchal de ma mission. Le lendemain, un officier fut envoyé à Moulins-lès-Metz par le quartier général.

Le 17, un autre officier allemand vint au quartier général français, apportant une lettre; je ne crois pas qu'elle eût trait à la première lettre envoyée au quartier général allemand. Il s'agissait d'échanger un officier, si je ne me trompe.

Le 28, le maréchal reçut une dépêche du quartier général allemand, venant de Versailles; elle avait trait à une demande adressée par Régnier : on demandait si le maréchal accepterait les conditions qui seraient stipulées par Régnier sur la reddition de Metz. Le maréchal répondit séance tenante qu'il n'avait pas à traiter de la reddition de Metz.

M. le Président. — La première communication serait la lettre envoyée au prince Frédéric-Charles, pour vérifier l'exactitude des nouvelles sur les événements de Sedan et de Paris?

M. le général Boyer. — Oui, Monsieur le Président. Ces événements étaient connus depuis le 14.

M. le Président. — Vous avez parlé d'une dépêche venue de Versailles, en réponse à la demande de Régnier; vous faites allusion à une dépêche au télégramme qui a été publié par le maréchal?

M. le général Boyer. — Oui, c'était une dépêche transmise par Régnier; le maréchal a renvoyé sa réponse au général Stiehle.

M. le Président. — Un témoin a dit qu'il avait eu à traduire à peu près à la même époque une lettre apportant au général Boyer l'autorisation d'aller à Versailles?

M. le général Boyer. — Cette autorisation a été envoyée le 12 octobre.

M. le Président. — C'est le 16 septembre que vous avez été envoyé au quartier général allemand?

M. le général Boyer. — Je suis allé au quartier général du général de Cissey, j'y ai vu un officier allemand avec lequel j'ai causé de choses sans importance; une demande avait été faite au prince Frédéric-Charles pour m'autoriser à me rendre à Versailles, j'insistai auprès de cet officier pour qu'une réponse fût faite à la lettre qui avait été envoyée à ce sujet.

M. le Président. — Il n'est resté aucune trace de cette lettre?

M. le général Boyer. — Je ne crois pas. Vers le 18, un officier allemand, M. de Dislhau est venu apporter une lettre qui avait trait à l'échange d'un prisonnier.

M. le Président. — Le 23 septembre est arrivée une autre personne?

M. le général Boyer. — Oui, c'est Régnier.

M. le Président. — Le 22, il y a deux lettres signalées; le texte de l'une de ces lettres n'est pas connu. N'avez-vous pas connaissance d'une communication relative aux médecins luxembourgeois?

M. le général Boyer. — J'ai eu connaissance d'une lettre relative à ces médecins; mais je ne sais pas à quelle époque.

M. le Président. — La sortie de ces médecins luxembourgeois a donné lieu à des ordres contradictoires; ainsi, défense leur est faite de sortir le 14 septembre, et on les y autorise le 21.

M. le général Boyer. — J'ai dû écrire au général Coffinières, par ordre du maréchal, pour prier ces médecins de se tenir prêts à partir.

M. le Président. — Avez-vous vu Régnier avant son entrée chez le maréchal?

M. le général Boyer. — Non, Monsieur le Président.

M. le Président. — Vous avez assisté en tiers à la conversation qui a eu lieu?

M. le général Boyer. — Oui, j'ai assisté à cette conversation qui a duré environ une heure. Le maréchal me présenta Régnier comme venant de la part de l'impératrice; il me dit qu'il était venu pour chercher le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 21 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

M. le Président. — Régnier ne parla-t-il pas de la sortie d'un général ?

M. le général Boyer. — Je ne l'ai pas entendu, c'est M. le maréchal qui m'en a parlé.

M. le Président. — Quand le maréchal vous a parlé de la sortie du maréchal Canrobert ou du général Bourbaki, savez-vous s'il les a fait prévenir dans la soirée ?

M. le général Boyer. — Non, monsieur le Président, ce n'est que le lendemain que le maréchal les a fait prévenir.

M. le Président. — Régnier, après son entretien avec le maréchal, le 23, est rentré au quartier général allemand ?

M. le général Boyer. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Il aurait dit : Je préfère rentrer au quartier général allemand, je trouverai du bon bouillon de bœuf chez le prince Frédéric-Charles.

M. le général Boyer. — Peut-être sont-ce là ses paroles, je ne me souviens pas au juste des expressions dont il s'est servi.

M. le Président. — Dans votre déposition devant le conseil d'enquête, ce sont là les expressions dont vous vous êtes servi.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Qui a eu la pensée de faire déguiser le général Bourbaki pour sortir de Metz ? il n'avait pas besoin de déguisement, puisqu'il sortait avec l'autorisation des Prussiens ?

M. le général Boyer. — Il me semble que c'est Régnier qui a donné cette idée, et le général Bourbaki n'ayant pas de vêtements bourgeois, le maréchal lui offrit les siens. J'étais convaincu que le général Bourbaki ne rentrerait pas.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Le maréchal invita-t-il le général Bourbaki à se rendre en Angleterre ?

M. le général Boyer. — Le général Bourbaki, après son entretien avec Régnier, dit qu'il allait partir, et je ne sais pas si le maréchal lui a donné l'ordre de se rendre près de l'impératrice.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Le témoin sait-il pourquoi M. Arnoux-Rivière avait été chargé du service qu'il avait aux avant-postes ?

M. le général Boyer. — Je n'ai vu M. Arnoux-Rivière que lorsqu'il s'est agi de former le corps des francs-tireurs de la Moselle qu'il était chargé d'organiser. J'ai demandé ce que c'était que cet individu ; on m'a dit que c'était un ancien officier de la légion étrangère. Je ne connaissais pas les motifs de sa sortie de l'armée, j'ai entendu dire que c'était pour motif d'inconduite.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Vous n'avez pas été surpris de ce choix ?

M. le général Boyer. — Je ne l'ai su que quand mon service m'a mené du côté où il se trouvait.

DÉPOSITION DU CAPITAINE YUNG.

M. le Président. — Veuillez dire au conseil ce que vous savez sur Régnier et sur les incidents divers auxquels sa présence a pu donner lieu ?

M. le capitaine Yung. — Le 23 septembre, M. Régnier vint à l'état-major général.

Le 24 eut lieu le départ du général Bourbaki.

Le 2 novembre 1870, après la capitulation, j'ai été envoyé à Cassel en captivité ; je me trouvais malade. Dans le salon de conversation de l'hôtel, Régnier est entré en cravate blanche et en habit noir ; il y a déployé devant nous un nombre considérable de pièces de diverse nature ; il nous a parlé de l'ancien gouvernement et des chances de restauration impériale.

DÉPOSITION DU TÉMOIN MODÉRÉ.

M. le Président. — Dans quelles circonstances avez-vous été appelé auprès de M. le maréchal Bazaine ?

M. Modéré. — Le 19 octobre, je fus prié d'aller voir M. le maréchal ; il réclamait mes offices. Un jour, j'avais demandé à prendre du service, et quelques jours après, j'appris que l'on obtempérait à mon désir.

Le 26 septembre, je fus mandé au Ban-Saint-Martin pour prendre mesure de vêtements bourgeois. J'étais souffrant ce jour-là, et je ne pus m'y rendre que le lendemain. Je fus introduit dans le cabinet du maréchal. Je trouvai là M. Albert Bazaine et un officier de cuirassiers, que je ne connaissais pas alors. Après que j'eus fait ce que j'avais à faire avec M. le maréchal, celui-ci me dit : « Monsieur Modéré, montez chez le général Boyer, il a besoin aussi de vos services. » Je montai chez le général Boyer, qui me dit de lui prendre aussi mesure de vêtements bourgeois. Il ajouta : « Si nous devons défiler devant les Prussiens, je ne veux pas le faire en tenue. »

Je revis encore M. le maréchal ; je lui parlai de notre situation ; je lui dis que nous mettions en lui toute notre espérance et que la gloire nous reviendrait si nous sortions de là. « Ce n'est pas chose facile, » me répondit-il ; puis il me demanda ce qu'il me devait. Je lui dis : « Monsieur le maréchal, quand mon travail sera terminé. » Le 9 octobre, il me fit régler sa facture ; le 18, le général Boyer de même.

DÉPOSITION DU TÉMOIN GARIGUE.

M. Garigue (anciennement conducteur à Metz, actuellement cocher à Paris). — Vers la fin du mois de septembre, un colonel d'état-major vint louer une voiture pour faire le service des parlementaires ; il me demanda combien je prendrais pour ce service ; je répondis : quarante francs. Il trouva cela un peu cher ; je demandais 25 francs par jour. Il me dit d'aller à Longeville, auprès du général de Cissey.

M. le Président. — Combien de parlementaires allemands avez-vous conduits ?

M. Garigue. — Environ une douzaine. J'ai conduit le même plusieurs fois ; c'était un grand jeune homme blond, un officier prussien.

A son arrivée, l'officier prussien nous parla de la confiance qu'il avait dans un succès prochain. Nous lui parlâmes, nous, de la confiance que nous inspirait le maréchal Bazaine : il nous répondit : « Bazaine est à nous ; le 18 octobre, il viendra avec nous à Paris. » Nous dûmes prendre notre repas avec lui, et comme nous lui parlions une autre fois du maréchal, il nous dit : « Bazaine est avec nous. »

DÉPOSITION DE M. BOMPART.

M. Bompart (député, ancien maire de Bar-le-Duc). — M. Régnier, à son retour de Metz, s'est présenté chez moi. Il avait été à l'hôtel de ville et ne m'avait pas rencontré ; je lui demandai qui il était. Il me dit : « Quand on appartient à la diplomatie, on n'a pas de nom. » Je lui répondis : « Quand on sert bien son pays, on a un nom et on ne le cache pas. » Il ajouta : « Je ne suis pas le premier venu, j'ai un laisser-passer de M. de Bismark. — Pour moi, c'est loin d'être une recommandation. — Vous êtes le premier maire qui me refuse un laisser-passer. — Vous n'avez pas à me dicter mes devoirs. » Alors il tira une feuille de papier blanc, derrière laquelle il y avait la signature du maréchal Bazaine : « Jurez-moi sur l'honneur que vous n'en parlerez à personne avant quinze jours. » Et il me montra une photographie, sur laquelle il y avait la signature de l'empereur. Je lui dis : « Vous êtes un inconnu ; vous êtes détenteur uniquement d'un laisser-passer de M. de Bismark et de la signature de l'homme qui a jeté mon pays dans l'abîme. Sortez ! »

J'étais assez piqué de l'air mystérieux de cet inconnu. J'eus la pensée de le questionner sur l'état de l'armée de Metz. Il me répondit qu'elle était à bout de ressources, qu'il n'y avait plus de vivres ni de munitions. Je l'accompagnai jusqu'à l'hôtel de ville ; je vis que c'était un intrigant, sans valeur aucune.

DÉPOSITION DE M. JULES FAVRE.

M. le Président. — Veuillez dire au conseil dans quelles circonstances vous avez été mis au courant des agissements du sieur Régnier ?

M. Jules Favre. — Le conseil sait que je me suis trouvé à Ferrières le 18 septembre au soir, à la conférence qui eut lieu alors. Une deuxième entrevue eut lieu encore le lendemain 19 septembre. M. de Bismark, pour ainsi dire avant d'aborder aucune discussion, m'a montré une photographie qui représentait une ville de bains de mer. Derrière cette photographie se trouvaient ces mots : « J'ai choisi cette ville de Hastings pour mon bon Louis.

« *Signé :* EUGÉNIE. »

J'ai demandé quelle était la signification de cette photographie et des mots qui y étaient joints. M. de Bismark m'a répondu que c'était une carte dont un inconnu se faisait comme une espèce de passeport. Je répliquai : « Vous avez donc le désir de rétablir l'Empire ; j'avais raison hier quand je vous le disais. »

Nous avions échangé des propos à ce sujet, M. de Bismark et moi. M. de Bismark m'avait dit que les questions d'intérieur n'étaient rien pour lui, qu'il voulait la paix avec un gouvernement durable et voilà tout. M. de Bismark ajouta que la personne qui avait apporté cela n'avait aucune valeur ; que l'empereur ayant trouvé l'hospitalité en Allemagne, il ne mettrait pas l'inconnu en relations avec l'empereur sans l'assentiment de ce dernier, car l'Allemagne devait protection à l'empereur contre les importuns. M. de Bismark me dit encore : « Cela est si peu sérieux que j'ai éconduit l'inconnu. » On passa à d'autres questions. Le conseil sait que j'étais appelé à Ferrières par des intérêts d'une autre nature.

J'ajouterai quelques détails sur les entrevues que j'eus alors avec M. de Bismark, et dont j'ai dû rendre compte au gouvernement et au public, dans un rapport que le conseil connaît sans doute.

Le conseil le sait, dans le cours de ma conversation avec M. de Bismark, je dus aborder tout ce qui intéressait le pays.

Nous venions d'être investis, et je suis sorti de Paris avec un parlementaire ; je dus demander des renseignements sur tout ce qui se passait au dehors.

M. de Bismark me parla de Metz :

« Êtes-vous bien sûr de l'obéissance du maréchal Bazaine ? » me dit-il. Je répondis qu'il était impossible qu'un chef de corps trahît son devoir, et par conséquent n'obéît pas à l'autorité qui commandait, quelle que fût son origine. M. de Bismark me dit : « Vous avez tort : j'ai des raisons de croire que Bazaine ne vous appartient pas. »

En ce qui concerne la photographie et la signature de l'impératrice, j'ai consigné ces détails dans mon rapport, et c'est là ce qui m'aide dans mes souvenirs.

J'ai vu la signature *Eugénie ;* le papier sur lequel étaient écrits les quelques mots que l'on sait avait servi de passeport. Encore une fois, si dans mon rapport j'ai dit que j'ai vu la signature Eugénie, c'est que je l'ai vue.

M. le Président. — Le commandant en chef de l'armée du Rhin vous a-t-il adressé des communications ?

M. Jules Favre. — Nous avons fait tous nos efforts pour avoir des communications ; nous n'avons pu y parvenir.

Je demande à ajouter un mot :

Pendant le mois de mars 1871, j'ai vu souvent M. de Bismark ; j'ai causé avec lui de bien des choses non en question. Or, j'avais sur le cœur des paroles de M. de Bismark, à propos de Régnier, qu'il avait éconduit comme un individu sans conséquence. Il ne m'avait pas dit la vérité, et je le lui rappelai : « Mais vous m'avez trompé ! » M. de Bismark le reconnut. « Mais ce Régnier, ajoutai-je, a été votre émissaire, et c'est vous qui l'avez fait agir ! » S'il m'est permis

de donner mon impression ici, M. de Bismark s'en défendit, mais il s'en défendit comme un homme qui combat faiblement les raisons de son adversaire.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL LE FLO

M. le général Le Flô, (soixante-neuf ans, général de division, ambassadeur près la cour de Russie). — En arrivant au ministère de la guerre, je mis tout en œuvre pour établir des relations avec les places investies, et notamment avec Metz ; j'avais fait promettre de 10 à 15,000 francs à des hommes qui partirent pour Metz, s'ils pouvaient me rapporter des nouvelles. Je n'en ai plus entendu parler; ils ont dû être saisis et fusillés.

M. Jacob me dit se faire fort d'arriver jusqu'à Metz, mais il n'a pu dépasser Longwy.

Enfin, le 13 ou 14 septembre, M. de Kératry vint me prévenir qu'il avait un homme très-sûr. J'écrivis une troisième lettre au maréchal. L'homme en question, avec ma lettre, emportait aussi une lettre de la maréchale Bazaine.

Le maréchal a prétendu que cette lettre n'était pas parvenue ; c'est possible, je n'ai pas la preuve absolue du contraire. Je l'y informais des événements, de la situation politique et militaire, et de la résolution de Paris de se défendre énergiquement et jusqu'à la dernière extrémité. J'ajoutai, sans aucune préoccupation politique, qu'on ne devait avoir qu'un but : organiser le combat.

Je le suppliai de s'associer à ce mouvement de patriotisme.

Ici, une observation. Il peut paraître surprenant que le ministre, qui avait le droit de donner des ordres, parle de prières ; mais déjà j'avais de vagues inquiétudes, et dans ces conditions j'avais cru prudent d'agir ainsi. Non-seulement je le faisais par respect pour la haute dignité du maréchal, mais encore je croyais qu'il valait mieux en appeler au cœur du soldat et du citoyen.

Après cette troisième tentative, j'en ai fait plusieurs autres. Le sergent Hoff est parti : il a, paraît-il, échoué. Chaque messager pourtant recevait plusieurs expéditions des lettres qu'il portait.

Une fois, on adressa au maréchal une sorte d'adjuration que les membres du gouvernement avaient tous signée. Je dois dire que je n'ai aucune preuve absolue qu'aucune de ces dépêches soit parvenue à M. le maréchal ; mais s'il a reçu la lettre de la maréchale, il a dû recevoir la mienne, envoyée en même temps.

Ma confiance a été singulièrement trompée. Un ballon libre parti de Metz est tombé près de Paris ; j'écrivis au sous-préfet de l'arrondissement de dépouiller lui-même toutes les lettres qu'il contenait. Il me répondit qu'il les avait dépouillées ; qu'il y en avait plus de six mille : « Il n'y a pas un mot du maréchal Bazaine ni de M. votre fils. ».

DÉPOSITION DE M. GAMBETTA.

M. Léon Gambetta (trente-sept ans, avocat et député) :

Ce que je puis dire relativement aux communications se divise en deux parts. Dès les premiers jours, nous avons chargé M. le préfet de police de rechercher des hommes soit dans la police, soit dans la population, pour se rendre à l'armée de Metz, sur le compte de laquelle on était inquiet, car on y voyait la plus grande ressource de la France en péril. Le gouvernement partageait la confiance du pays dans le talent et le patriotisme du maréchal ; on savait ce que cette armée de Metz valait ; on en avait vu rarement d'aussi vaillante, d'aussi solide, d'aussi résistante. Il fallait donc s'adresser de suite à cette armée et lui faire connaître la situation, c'est-à-dire une armée prisonnière, un gouvernement passé à l'étranger.

Le 4 septembre s'imposait, et il n'y eut qu'un cri : résister ! Cette résistance pouvait se faire avec l'armée de Metz d'une part et en outre des forces nouvelles qu'il fallait lever. Chez tous il ne résidait d'autre pensée que de défendre la France.

Nous envoyâmes plusieurs dépêches au maréchal Bazaine. Nous eûmes occasion d'apprendre que M. Le Flô s'était en outre chargé de faire parvenir des renseignements à Metz.

Jusqu'au 10 octobre, je ne pus que renouveler ces tentatives. J'ignore si les communications sont parvenues, je sais que des tentatives ont été faites. Quand je quittai Paris, après le 10 octobre, nous avons voulu entrer en relations avec Metz. Tous les renseignements et les communications qui nous arrivaient par la voie diplomatique nous semblaient dire qu'il y avait des engagements continuels autour de Metz. Nous recueillions pieusement ces échos qui nous soutenaient dans la lutte.

Je dis cela pour répondre à l'accusation de contradiction entre les nouvelles que nous donnions et le jugement que le devoir nous a dicté sur la conduite du maréchal.

Le gouvernement de la délégation de Tours chargea tous les préfets qui se trouvaient pour ainsi dire limitrophes de Metz de faire passer des nouvelles, si l'on pouvait, et de donner des renseignements sur la situation. A ce sujet, M. Taschard, notre ministre à Bruxelles, jetait des émissaires jusque sous Metz ; il eut le bonheur de mettre la main sur des agents tout à faits sûrs, lesquels devaient apprendre la parfaite union de tous pour la défense, et qui étaient chargés de dire aussi qu'on avait échelonné des millions de rations sur la route de Montmédy, et que si l'armée sortait, elle pourrait se ravitailler facilement.

Nous avions multiplié ces tentatives. Pourquoi n'ont-elles pas abouti ? Il ne nous appartient pas de le dire ici.

J'ai retrouvé une dépêche que j'adressais au général Bourbaki. On faisait circuler des bruits alarmants dans le monde diplomatique ; on parlait de reddition. J'écrivis le 26 octobre la dépêche suivante au général Bourbaki :

« L'intérêt suprême exige que le maréchal Bazaine soit averti qu'en tenant encore il peut sauver la patrie. »

Nous interrogeâmes les mieux placés de nos envoyés près des cours étrangères, notamment M. Tissot, ministre à Londres, pour nous informer de l'état réel des choses.

Le 27 ou 28 octobre, une communication très-alarmante ne nous laissait aucun doute : elle indiquait des négociations avec l'ennemi, négociations militaires et politiques ; elle indiquait, de la façon la plus détaillée, les propositions portées à Versailles, et nous eûmes le tableau d'une entreprise exclusivement politique, conçue, menée, conclue avec l'ennemi. C'est alors que nous laissâmes échapper un cri qui, quelque vif qu'il ait pu être, n'en est pas moins l'expression de la vérité. C'est l'acte et la pensée du gouvernement de Tours. Aucun de mes collègues ne me désavouera. (Profonde sensation.) En même temps paraissait une proclamation à l'armée pour bien séparer l'armée de son commandant en chef.

J'ai eu l'occasion de dire que les communications tentées avec Metz avaient été infructueuses ; avec Bitche, avec Neubrisach et Strasbourg, nous avons toujours échangé des rapports de service.

Je crois avoir vu le général Bourbaki vers le 14 ou 15 octobre. Il venait de sortir de Metz et était fort désolé de sa déconvenue et de sa fâcheuse expédition. J'ai toujours cru que le général Bourbaki était avant tout Français et vaillant soldat. Nos explications ne furent pas longues; je lui dis : « Je ne veux pas savoir pourquoi vous êtes sorti de Metz; mais la France a besoin de votre épée. »

Le général me parla de l'état d'abattement, de non-confiance dans lequel il était; il me dit : « Quand les vrais troupiers ont échoué, il n'y a plus rien à faire; il faut jeter le manche après la cognée. — Mais, lui dis-je, vous ne pouvez désespérer de la France; tant qu'il y aura des hommes de cœur comme vous, il faut lutter ! » Il me dit qu'il était sorti le 25 septembre; il ne pouvait donc qu'assez mal savoir où on en était le 14 octobre à Metz.

Il me parla des 16 et 18 août; il exprima la stupéfaction qu'on n'eût pas continué, le 4 août au soir, l'action commencée le matin; il m'entretint de l'état de fatigue de l'armée de Metz; il me peignit les ressources de l'artillerie entamées, et me dit qu'on tiendrait encore environ dix ou quinze jours. Alors je n'avais aucune inquiétude sur le dévouement du commandement.

Il n'indiqua absolument rien de précis, et quand je lui disais quelles espérances on pouvait encore nourrir, quels efforts il fallait tenter, tout à coup l'abattement cessa; il se releva debout : « Eh bien ! dit-il, nous continuerons »

Je voulus le prendre au mot et lui donner le commandement de l'armée de la Loire : « Non, fit-il, je connais un coup merveilleux du côté de Sedan et de Carignan. »

Je lui dis que du moment qu'il se promettait tout entier il pouvait aller là en maître absolu.....

Depuis, je l'ai revu une deuxième fois, le découragement l'avait repris, il était fort soucieux; je crois qu'il y avait en lui une défiance d'une nature un peu politique.

Il y avait eu autour de lui d'indignes accusations et d'indignes soupçons. Eh bien, le regret d'avoir quitté sa garde, qu'il aimait tant et qui le connaissait si bien, et les défiances qu'il rencontrait, tout cela était repoussant, tout cela lui avait fait perdre cette confiance, ce diable au ventre, comme il disait dans sa langue pittoresque, qui faisait de lui un si brillant général. Mais du moins on peut dire de lui : « Honneur au courage malheureux ! »

La séance est suspendue à cinq heures et demie et renvoyée à demain midi et demi.

AUDIENCE DU 22 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

DÉPOSITION DU MARIN DONZELLA.

Au mois de septembre 1870, dit le témoin, je faisais partie de l'équipage de la flottile de la Seine; on demanda des hommes de bonne volonté sachant nager, je me proposai J'allai au ministère de la marine et ensuite à la Préfecture de police, où M. de Kératry m'a tenu quatre jours. Le 13 septembre, je pris la gare du Nord; j'avais une dépêche que M. de Kératry envoyait à Bazaine, elle était tellement petite qu'on m'avait chargé verbalement de dire au maréchal Bazaine que sa famille était à Tours. Je passai par le Luxembourg, je vis le consul qui me dit d'aller à Thionville. J'arrivai le 18 à Thionville et j'allai trouver le colonel Turnier, à qui je remis mon écrit; le colonel me dit : « C'est bien, je vais revenir. « Quand il revint, je lui contai mon affaire; il me dit qu'il me serait impossible d'aller à Metz. « J'ai pu venir jusqu'à vous, lui dis-je, j'arriverai bien à Metz, mon intention est de passer par la Moselle en nageant; difficile ou non, je veux essayer; si on me prend, nous verrons bien. » Le colonel me dit : « C'est impossible, la Moselle est investie. » Je lui demandai seulement un guide pour me mener un peu dans le pays; le colonel me dit d'en chercher un. Moi, étranger, je ne pouvais pas en trouver et je dis au colonel : « C'est à vous de m'en trouver un. »

Au bout de trois jours, le colonel me dit : « Voilà une dépêche qui vient de Metz par un ballon, vous allez la porter à Tours; j'enverrai la vôtre par des hommes sûrs qui connaissent le pays et qui savent parler allemand. » Je lui ai encore demandé un guide. « Si j'ai un homme pour me conduire dans la Moselle, je veux aller à Metz; possible ou non, ça me regarde; il faut que je remette ma dépêche. — Je ne puis pas vous envoyer ainsi, me disait toujours le colonel Turnier. » Ne pouvant rien en obtenir, je pris la dépêche pour le gouvernement de Paris; je savais que le ministre était à Tours, je m'y suis rendu et j'ai remis ma dépêche à l'amiral Fourichon, qui me dit qu'on aurait encore besoin de moi. Je pris trois jours pour me reposer, et ensuite le général Véronique me donna une dépêche pour le commandant de Thionville, où je suis arrivé en passant par un ruisseau à cause d'un poste prussien. J'ai remis la dépêche au colonel Turnier et je le lui ai dit : « Vous voyez, je suis arrivé ici, je serais bien arrivé à Metz aussi, si vous m'aviez laissé faire. » Le colonel Turnier me chargea de me rendre à Bruxelles pour y porter des renseignements à M. Taschard, qui m'a donné 200 francs et une boîte de cigares. J'ai trinqué avec lui et je me suis rendu à Rouen et ensuite à Dieppe pour faire des compliments à la famille du colonel Turnier, qui avait voulu me charger d'une lettre pour eux. Je lui dis que je ne voulais pas me charger d'une lettre que pour le service, mais que des compliments j'en apporterais à sa femme et que je lui dirais que sa santé était bonne. De Rouen je suis donc allé à Dieppe, où j'ai vu la famille du colonel Turnier et lui ai dit : « Ne vous faites pas de mauvais sang, le colonel va bien. »

DÉPOSITION DE L'INTENDANT RICHARD.

M. le Président. — Veuillez faire connaître au conseil les mesures qui ont été prises pour assurer le ravitaillement de l'armée de Metz.

M. l'intendant Richard. — J'étais rentré à Paris quand, le 7 septembre, je reçus l'ordre de passer au ministère de la guerre. Chacun voyait alors que le salut du pays était dans l'armée de Metz, et il était question de jeter à Longwy et à Thionville le plus d'approvisionnements possible pour ravitailler cette armée. Pour Longwy, ce n'était pas difficile; mais pour Thionville, dont les environs étaient occupés par l'ennemi, la tâche était moins facile. Je répondis aux propo-

sitions qui m'étaient faites dans ce but que je m'en chargeais. Je partis de Paris le 17 septembre, et, arrivé à Lille, je m'occupai immédiatement de faire charger des wagons de toutes les denrées que je pus me procurer.

J'allai trouver M. Taschard, qui me mena chez le directeur de la compagnie belge, qui me promit son concours pour le transport de ces approvisionnements. Il me donna l'idée de modifier le chargement des wagons, et je remplaçai le sucre et le café par un chargement de farines et de biscuit, dont le besoin était plus pressant pour l'armée de Metz. A Arlon nous étions en plein pays d'espionnage prussien, et je fus obligé d'être très-circonspect. J'envoyai une lettre à Longwy pour faire connaître ma mission; on ne pouvait se servir du télégraphe: dans le bureau télégraphique de Luxembourg les Prussiens avaient un télégraphe à eux et des agents à eux.

J'appris que le chemin de fer était coupé près de Thionville. Il s'agissait de rétablir la voie; j'envoyai une lettre au commandant de Thionville, pour lui recommander de faire sortir mille hommes jusqu'à Hettange, sous le commandement d'un officier énergique, pour protéger les travailleurs chargés de rétablir la voie. Le ministre m'avait recommandé de faire prévenir le maréchal Bazaine des soins que l'on prenait de tenir à sa disposition une grande quantité de vivres. Le maire de Hettange avait déclaré qu'il empêcherait le rétablissement de la voie, parce que les Prussiens l'avaient menacé d'incendier son village.

Voici les instructions que je donnai, concernant ce maire : « S'il s'oppose au rétablissement de la voie, avais-je dit à ceux qui en étaient chargés, vous l'empoignerez, vous le bâillonnerez, vous le fourrerez dans un wagon et vous l'enverrez à Thionville. » Il fut convenu que l'inspecteur des douanes partirait le premier pour réparer la voie, sous la protection du détachement qu'on lui enverrait de Thionville. Il reviendrait me prévenir aussitôt et on se mettrait en marche. En effet, l'inspecteur trouva à Hettange le détachement demandé; il avait à sa tête le commandant Sigoyer, mort depuis si glorieusement.

DÉPOSITION DU COLONEL MASSAROLI.

M. le colonel Massaroli (ancien commandant de la place de Longwy). — Après la déclaration de guerre, je restai quinze jours seul dans la place avec un capitaine du génie et un garde d'artillerie. Il y avait une grande brèche, et je fus obligé de recourir à la population pour faire les travaux nécessaires pour boucher cette brèche. Mais je n'avais pas d'artilleurs. On m'a envoyé deux gardes d'artillerie et soixante-quatorze gardes mobiles. J'ai envoyé demander à Metz le personnel nécessaire, on m'envoya deux compagnies. J'ai encore reçu trois cents hommes évadés de Sedan; c'étaient des hommes des environs de Longwy : ils vinrent se mettre à ma disposition, ainsi que la jeunesse des environs, qui mit le plus grand empressement à concourir à la défense de la place.

Le 22 septembre je reçus des lettres de l'intendant Richard m'annonçant que des approvisionnements considérables allaient arriver à Longwy. En effet, il arriva cent vingt wagons de vivres. L'intendant m'avait envoyé un marin qui a fait tout son possible pour établir des communications.

J'ai essayé de faire parvenir des nouvelles à Metz, au sujet des approvisionnements dont je disposais. Je n'ai cessé d'envoyer des émissaires, des gendarmes et des douaniers. Je pensais aussi que peut-être l'armée de Metz pourrait percer les lignes ennemies et arriver assez près de Longwy pour que je pusse lui faire parvenir un convoi de vivres, en l'escortant moi-même avec ma garnison. J'avais fait préparer, à cet effet, quelques pièces de campagne avec quelques cavaliers. Pendant le bombardement, j'ai nourri la population civile avec une partie de ces vivres que les soldats leur apportaient dans les maisons; tout ce qui n'a pas été consommé a été renvoyé après la guerre, et rien n'est tombé aux mains de l'ennemi.

DÉPOSITION DU TÉMOIN FLAHAUT.

Un dimanche, le 4 septembre, M. le lieutenant Charret est venu me trouver pour me demander si je voulais porter des dépêches. « Certainement, » répondis-je. A six heures du matin, j'allai au ban Saint-Martin; la dépêche n'était pas prête, on me dit de repasser à huit heures. Ce jour-là, on me remit une dépêche pour S. M. l'empereur, à moitié chiffrée et à moitié en lettres.

Le 15 septembre, on me remit encore une autre dépêche; j'ai eu alors un certificat du général Jarras, que j'ai déposé chez mon frère à Metz, et qui s'est perdu. Je n'ai pas pu accomplir ma mission.

J'ai remis la dépêche du maréchal Bazaine. Je suis allé encore au ban Saint-Martin et je vis M. le maréchal, qui me dit : « Vous allez prier le colonel Turnier, quand l'armée viendra du côté de Thionville, de faire attention si ce sont les Français ou les Prussiens qui arrivent, de façon à bien diriger son tir. »

Je n'ai pas pu réussir dans cette mission; je devais suivre l'armée dans une sortie et m'échapper de la sorte, mais on a fait une sortie le 7 octobre, sortie infructueuse et sans résultat. Je suis sorti et rentré avec l'armée.

Le colonel Turnier, à Thionville, a monté la tête à ma femme pour que je détruisisse les papiers que j'avais à M. le maréchal Bazaine, et voilà pourquoi je n'en ai plus aucun.

J'ai rencontré à Metz Risse, qui m'a donné des renseignements sur ma femme et mes enfants qu'il avait vus. Je lui ai payé deux bouteilles de vin blanc et je ne l'ai plus revu; il m'a dit qu'il y avait à Thionville une grande quantité de vivres et qu'il venait l'annoncer au maréchal Bazaine.

La séance est suspendue à deux heures trois quarts, pendant vingt minutes.

DÉPOSITION DU COLONEL TURNIER.

M. le colonel Turnier. — Le 24, le consul français de Luxembourg m'apprit qu'un convoi de vivres était en route et qu'il était nécessaire d'envoyer des hommes pour les travaux à faire au chemin de fer et la réparation de la voie.

Un convoi composé de cent quarante wagons contenant trois millions trois cent mille rations de farines arriva.

J'ai dû m'empresser d'avertir M. le maréchal. J'ai envoyé trois ou quatre émissaires. Ne les voyant pas revenir, j'ai cru qu'ils étaient arrivés; d'ailleurs, l'arrivée de ce convoi de vivres avait causé partout une telle émotion que je pensai que M. le maréchal apprendrait d'une façon quelconque cette arrivée, fût-ce par les journaux prussiens, qui s'en étaient émus.

J'ai trouvé, sur mon registre des fonds secrets, les noms de quelques-uns des émissaires que j'ai envoyés dans l'intention de porter cette nouvelle. M. Calarnou a dû être envoyé dans ce but; j'ai envoyé aussi M. Mulher. On m'a parlé de M. Risse. Je ne pourrais affirmer que oui; ce que je sais,

c'est que j'ai envoyé au moins quatre émissaires à Metz, et comme il dit être de ceux qui m'ont servi, je n'ai pas de raison pour le contredire.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Avez-vous reçu un message de M. le général Le Flô?

M. le colonel Turnier. — Oui, un marin nommé Donzella est venu me trouver; il voulait remonter la Moselle à la nage. Je lui ai dit que cela serait impossible, il est venu deux fois me voir à un mois de distance, vers les 15 septembre et 15 octobre environ.

Je me rappelle la dépêche du général Le Flô; il m'a parlé de M. de Keratry et aussi du ministre de la marine qui était à Tours.

M. le Président. — Le sous-officier Calarnou, qui a témoigné dans l'instruction, a dit qu'il avait appris par cœur la dépêche que vous lui aviez confiée?

M. le colonel Turnier. — Oui; quand ils m'inspiraient confiance, je faisais apprendre par cœur la dépêche à mes émissaires.

M. le Président. — Si la dépêche orale contenait la même chose que les dépêches écrites, les dépêches orales contenaient certainement les quatre points énoncés dans la déposition du témoin Calarnon?

M. le colonel Turnier. — Oui. On m'a dit que j'étais en communication avec Metz; pourtant, j'ai eu bien des difficultés à trouver des émissaires.

M. le Président. — Rappelez le témoin Donzella.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement* (à Donzella). — Vous avez dit que le colonel Turnier vous avait fait envoyer à Tours une dépêche?

M. Donzella. — Oui.

M. le Président. — Est-ce une dépêche qui avait été apportée par un ballon?

M. Donzella. — Le colonel m'a dit qu'elle venait d'un ballon parti de Metz.

M. le colonel Turnier. — J'affirme que non; sur ce point, mes souvenirs sont précis.

M. Donzella. — J'étais chargé de porter cette dépêche à Paris, comme venant de Metz; n'ayant pu la porter à cause de l'investissement, je l'ai remise à la délégation de Tours.

DÉPOSITION DES SIEUR ET DAME ANTERMET.

M. le Président ordonne que lecture soit faite des dépositions des deux témoins ci-dessus, dépositions entendues le 23 janvier 1873, par le consul de Jersey, en vertu d'une commission rogatoire à lui envoyée à cet effet.

Il résulte de celle du sieur Antermet que ses souvenirs sont confus en ce qui concerne les dates; car tous ses papiers ont été déposés chez un aubergiste et il n'a pu rentrer en possession de documents qui seraient venus en aide à sa mémoire.

Vers le 6 ou 7 septembre 1870, il a offert au capitaine de Courcy de porter des messages de l'intérieur de Metz. MM. de Courcy et Lewal ne lui laissèrent pas ignorer les difficultés qu'il rencontrerait; le colonel Lewal lui remit cependant un jour une dépêche; il lui confia 200 francs pour faire des achats divers, et différentes autres sommes, tantôt 300 francs, puis 200, puis 500 francs; en tout il a reçu 1,200 francs environ.

Je vis, dit-il, le maréchal; le maréchal m'a donné lui-même des instructions pour informer le général Trochu de la situation et lui apprendre que nous étions bloqués.

Je me rappelle que d'autres émissaires avaient reçu aussi des dépêches sous forme de pilules de caoutchouc. Je n'ai pas pu réussir.

J'ai fait connaître ma femme au colonel Lewal (je suis légitimement marié), et le colonel Lewal l'employa aussi. Nous allâmes acheter un cheval et une voiture, que nous avons chargée de bagages, puis nous sommes arrivés aux lignes prussiennes; n'ayant aucun papier, nous dûmes revenir. Alors le maréchal fit demander pour nous un ordre d'expulsion.

Le neveu du maréchal nous recommanda particulièrement au commissaire de police.

Arrivés aux lignes prussiennes, nous fûmes fouillés; tout fut sondé et décousu. On me demanda des renseignements sur Metz, sur l'état des vivres et le reste. Je dis que j'avais été mis en prison, puis expulsé. On nous dit que nous pouvions passer. On nous observa beaucoup cependant, tout le temps que nous restâmes parmi les Prussiens. Un jour, on vint nous dire que nous ne pouvions pas rester là, que si on nous tolérait il faudrait en tolérer d'autres, et un officier prussien nous rendit notre ordre d'expulsion, en écrivant au dos quelques mots en allemand. L'officier dit à ma femme que si le maréchal voulait venir parlementer, il pourrait arriver par la route d'Ars et qu'il ne lui serait rien fait.

J'avais d'abord avalé la dépêche; puis ayant pu la retrouver, je l'ai conservée dans mon porte-monnaie. J'ai cherché à en prendre connaissance. Il y avait dessus : « Reçu cinq cents prisonniers venant de Sedan; des bruits divers circulent. — Bazaine. » Il y avait encore d'autres choses, mais la dépêche était à moitié chiffrée.

Dans la suite, j'ai cherché des occasions nouvelles de porter des dépêches, mais aucune ne s'est présentée.

De notre expédition, nous avons rapporté des nouvelles sur la situation de l'ennemi.

Ma femme est allée plus tard porter une dépêche à M. Taschard.

Après la paix, je ne me suis plus présenté; on avait mal agi avec moi, et mon dévouement n'avait pas été récompensé. J'ai fait des démarches pour prendre du service : mes tentatives ont échoué; j'ai dû alors chercher à utiliser mes talents de musicien pour vivre.

La déposition de la femme Antermet présente une grande analogie avec la précédente; aussi, nous ne la reproduisons pas.

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS ROUSSEAU, METZINGER, OUSSON.

M. Rousseau déclare qu'il a appris par M. le colonel Lepercheu qu'on cherchait des émissaires. Le colonel lui a demandé s'il connaissait des personnes sûres; il a trouvé Metzinger, et il l'a envoyé.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — C'est le seul émissaire que le témoin ait envoyé?

M. Rousseau. — Oui.

Metzinger raconte la mission dont l'a chargé un colonel, sur la désignation de M. Rousseau. Rien d'ailleurs de nouveau et d'intéressant dans sa déposition.

M. Ousson (pompier) a fait une tentative, mais vaine, et il n'a pas pu passer les lignes.

DÉPOSITION DU TÉMOIN HENRI.

M. Pierre Henri (vingt-cinq ans, cavalier). — J'étais au 7e cuirassiers; nous avons essayé de franchir les lignes

prussiennes, mais nous avons été arrêtés; nous avons été envoyés au prince Frédéric-Charles, je lui ai dit que j'étais d'Ars; il m'a fait conduire au poste; nous avons été condamnés à être pendus. On nous a fait conduire dans une chambre à four, nous avons pu nous échapper. Il fallait montrer nos laisser-passer au factionnaire qui était sur le pont de la Moselle, nous l'avons « fichu à l'eau. »

Le surlendemain nous avons presque passé les lignes, nous avons été pris encore: on nous mena encore au poste; mais voici comment nous pûmes nous échapper :

Le patron de la maison où était le poste nous pria de l'aider à décharger une voiture qu'il venait de recevoir; nous y consentîmes, puis sa femme lui dit : « Vous devriez les faire souper avant de les faire travailler. » Le mari descend par l'échelle, et pendant ce temps nous nous échappions par le jardin, et les Prussiens ne purent nous rejoindre.

Nous avons voulu aller vers Montmédy, on tira sur nous. Je passai par Longwy, par Gorze, par Ars, puis par Jussy; j'y avais des connaissances, il y avait sept ou huit Prussiens à leur table. Quand j'arrivai, je leur ai raconté que leur tante était bien malade, et justement la tante était là; mais, plus tard, je leur ai expliqué la vérité.

Malheureusement, je n'ai pu arriver que trop tard à Metz. J'ai été au Ban-Saint-Martin. Le maréchal venait de partir, puis j'ai su que la capitulation était signée. On m'a dit alors : « Vous êtes un brave garçon. Vous n'avez qu'une chose à faire : rentrez dans votre maison. » Mais j'ai préféré ne point le faire et servir encore, et j'ai rejoint alors l'armée du Nord.

M. le Président. — Le conseil me charge de vous féliciter de votre courage et de votre dévouement.

DÉPOSITION DU TÉMOIN MARC.

M. Marc (vingt-huit ans, domicilié à Verdun). — J'ai été envoyé par le général Desvaux; je suis parti avec mon camarade, que le conseil a entendu tout à l'heure; nous avons passé la Moselle à la nage, par Ars.

En sortant du bois d'Ars, nous avons été faits prisonniers par les Prussiens. Ils nous ont interrogés sur les vivres, sur les maladies qui régnaient à Metz. Nous ne répondîmes pas, bien entendu : nous avons alors subi un conseil de guerre, et nous avons été condamnés à être pendus; on nous mit la corde au cou. J'ai dit aux officiers : « Un jour, Dieu vous rendra ce que vous nous faites, car vous mettez à mort des innocents. » Le prince Frédéric-Charles me demanda ma religion : « Je suis catholique, dis-je, et je vais vous montrer comment meurt un chrétien. » On nous mit dans une chambre à four, et nous en sortîmes par la cheminée.

DÉPOSITION DU TÉMOIN AULIO.

M. Aulio (capitaine d'infanterie.) — Le 13 octobre 1870, je sortis, porteur d'une dépêche datée du 15 septembre.

Depuis le 5 septembre, nous n'avions aucune relation avec Montmédy. Je remis la dépêche du maréchal Bazaine à M. Liégeard.

M. Liégeard me conduisit chez M. Testelin, commissaire du gouvernement. J'ai dit à M. Testelin le contenu de la dépêche.

Me Lachaud. — Le témoin se souvient-il du texte de la dépêche?

M. Aulio.— « Nous n'avons aucune nouvelle de l'intérieur. Des bruits inquiétants arrivent de tous côtés. Nous envoyer des nouvelles. »

La séance est suspendue à cinq heures vingt minutes et renvoyée à lundi prochain, midi et demi.

AUDIENCE DU 24 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

DÉPOSITION DE M. COSTA DE CERDA, CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

M. le Président. — Veuillez faire connaître au conseil ce que vous avez pu savoir sur les communications qui ont été établies entre Metz et l'extérieur pendant les mois de septembre et d'octobre 1870.

M. Costa de Cerda. — J'ai eu occasion d'interroger six cents prisonniers qui nous ont été rendus le 7 septembre. J'ai appris par eux les premiers détails sur la bataille de Sedan. Le 9 septembre, on nous a rendu encore cent prisonniers, que j'ai interrogés et qui m'ont donné de nouveaux détails qui ont confirmé ce que j'avais appris. Après l'affaire de Laflonchamp, j'ai interrogé les prisonniers que nous avions faits; le bruit a couru alors qu'un fort de Paris s'était rendu (ce n'était qu'un bruit qui courait dans le camp). Je dépouillai les journaux que nous pouvions avoir; ils parlaient, entre autres choses, des idées séparatistes qui s'étaient manifestées dans certains endroits, surtout dans la vallée du Rhône. Je n'ai pas reçu de parlementaires. Un jour, j'ai accompagné le général Boyer jusqu'à la barricade qui se trouvait aux avant-postes de Moulins.

M. le Président. — N'avez-vous pas reçu un officier allemand qui est venu en parlementaire ?

M. Costa de Cerda. — Oui, monsieur le Président ; le jour où j'ai accompagné le général Boyer, un officier allemand est venu aux avant-postes où j'étais de service, il avait une communication à faire au maréchal, près duquel je l'ai conduit; il est revenu avec le général Boyer, et nous sommes repartis pour Moulins.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL SCHMITZ.

M. Isidore Schmitz (cinquante-trois ans, général de brigade, domicilié à Versailles). — Je ne puis donner de renseignements que sur les communications qui ont pu être établies entre Metz et l'armée de Paris; j'étais chef d'état-major du général Trochu, et personnellement très-occupé au milieu des crises violentes que nous traversions, de sorte que

je ne pouvais guère m'occuper des communications à établir. Ces communications sont parties presque toutes du ministère de la guerre ou de la préfecture de police. J'ai vu souvent le général Le Flo, qui me disait n'avoir pas de nouvelles, malgré les nombreux émissaires qu'il avait envoyés.

M. le Président. — Avez-vous eu des rapports avec un aide de camp du maréchal Bazaine pendant le mois de septembre?

M. Isidore Schmitz. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Savez-vous si le commandant Magnan a été chargé de quelque dépêche par le gouverneur de Paris?

M. Isidore Schmitz — Non; le gouverneur était absent, il était aller visiter les forts. Mais, pour être complet et précis, je dois dire qu'en demandant au commandant Magnan des nouvelles du maréchal Bazaine, de ses espérances et de la situation de son armée, je lui dis les efforts que nous faisions pour diriger beaucoup de vivres sur Thionville.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Qui vous a appris le départ du commandant Magnan de Paris?

M. Isidore Schmitz. — Dans sa lettre, il me disait qu'il allait au camp de Beverloo pour y prendre les dépêches annoncées, mais je ne savais pas d'où venaient ces nouvelles. Si j'avais pu lui parler avant son départ, j'aurais envoyé quelqu'un avec lui pour nous rapporter des renseignements que le commandant lui-même aurait pu donner après avoir lu les dépêches qu'il allait connaître.

DÉPOSITION DU COMMANDANT MAGNAN.

M. le commandant Magnan. — Dans le courant de septembre, j'ai fait acte d'initiative personnelle en me rendant à Paris, c'était le 17 septembre; mais il était naturel, dans ces douloureuses incertitudes, que je cherchasse à me rendre compte si des relations avaient pu être établies entre le maréchal Bazaine et le gouvernement. J'arrivai à Paris le 17 septembre; j'ai été reçu par le général Schmitz avec une grande bienveillance; je ne pouvais lui donner que des renseignements vagues sur l'armée du Rhin; j'avais une lettre du colonel Massaroli donnant des indications sur l'état de la place de Longwy et sur les mouvements des Allemands sur Metz; j'allai ensuite au ministère de la guerre, où je cherchai à avoir des nouvelles du maréchal, mais il n'y en avait pas.

Je fus frappé d'une chose pendant mon séjour à Paris: je ne trouvais pas les esprits si préoccupés que je l'étais de la situation de l'armée de Metz; on n'avait pas l'air de se douter de la gravité de cette situation; on me dit que des approvisionnements allaient être envoyés et que déjà il en était arrivé; j'affirmai que depuis le 18 août pas un homme, pas un grain n'était entré à Metz.

Ma pensée était de me tenir le plus près possible de Metz et de reprendre mon service dans un endroit rapproché de cette place. Je fus d'autant plus sollicité à cela que je reçus d'un de mes émissaires une dépêche qui m'annonçait qu'il avait un paquet qu'il ne voulait remettre qu'à moi-même. Je pris le dernier train partant de Paris, le 18 septembre; je ne me rappelle pas le contenu de ces dépêches de mon émissaire, mais je puis certifier qu'elles n'étaient signées ni du maréchal Bazaine, ni du général Coffinières, ni d'aucun officier de Metz.

Je pris note des renseignements qu'on m'avait donnés sur les approvisionnements de Longwy et des environs, et j'essayai de faire parvenir des émissaires à Metz pour faire connaître ces renseignements.

DÉPOSITION DU DOCTEUR LEFORT.

M. le Président. — Monsieur le défenseur, veuillez dire sur quel point vous désirez que le témoin soit plus spécialement entendu?

Me Lachaud. — M. le Président voudrait-il demander au témoin si au 1er septembre il n'a pas rendu compte au maréchal de l'état de l'armée de Châlons, et quels sont les renseignements fournis par lui à ce sujet?

M. le docteur Lefort. — Dès le 13 août, j'avais pensé utile que les blessés français qui étaient tombés au pouvoir de l'ennemi pussent avoir des médecins français pour les soigner. J'avais demandé l'avis de l'empereur à cet égard; mon dessein avait été de demander à être considéré comme prisonnier de guerre avec eux, et par conséquent à les suivre; cette idée, soumise à l'empereur, fut approuvée par lui quelque temps après.

Le 13, j'obtins un laisser-passer, dont voici les termes. (Le témoin en donne lecture au conseil).

Le 14 août au soir, après Borny, il était fort tard quand la bataille se termina, et je ne pus accomplir la mission que je m'étais tracée; le lendemain matin, j'allai constater l'état des blessés. Je demandai aux médecins prussiens de rentrer en possession des blessés français; après de longs pourparlers et une longue discussion, on me l'accorda; on me prévint alors qu'au château d'Aubigny se trouvait un officier supérieur, le commandant Marrey; j'allai aussi à Colombey. Les Prussiens me demandèrent d'apporter du pain et du liebig, c'étaient là deux choses qu'on ne pouvait plus fournir aux blessés.

Le 15, se présenta un médecin prussien qui demandait un armistice pour enterrer des morts. Je fus chargé de procéder à cette mission. On y employa des soldats de la ligne et aussi des soldats du génie. A ce propos, un fait que je crois devoir rapporter au conseil: il y avait des hommes en armes qui étaient venus relever les morts, et cela avait causé quelque trouble.

J'appris bientôt après une défaite du maréchal de Mac-Mahon pas bien loin de Paris. J'allai au Ban-Saint-Martin; je fis part de la nouvelle que j'avais apprise, et comme je disais au maréchal Bazaine: « Serait-ce à Châlons? — Non, dit le maréchal; j'ai reçu il y a deux jours des nouvelles de Paris. »

J'aurais un détail à fournir au sujet des communications:

Durant la première partie du blocus, plusieurs officiers me demandèrent de faire passer des lettres à leur famille. On avait reçu des lettres d'une agence internationale à Bâle; pour moi, je reçus un billet au crayon qui me venait par les avant-postes prussiens et qui m'avait malheureusement donné de tristes nouvelles des miens. Ces correspondances n'ont pas continué d'ailleurs.

Au sujet des approvisionnements, je puis également donner quelques détails:

Vers le 20 octobre, j'allais assez fréquemment présenter mes respects à M. le général Coffinières, et je voyais souvent chez lui le préfet, M. Paul Odent. Un jour, notamment, j'y rencontrai ce dernier, et devant lui je dis au général: « Nous approchons de la fin, général? »

Le général Coffinières répondit: « Nous avons des vivres jusqu'au 29; mais nous capitulerons le 28. — Mais, reprit M. Odent, pourquoi ne pas tenir jusqu'au 29, puisque nous avons des vivres jusqu'à cette date? — Si nous voulions

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 24 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

tenir jusqu'au 29, répondit le général, nous serions exposés à faire mourir de faim la population. Il faut penser à la faire vivre pendant le dernier jour. »

DÉPOSITION DE M. LE CAPITAINE WALDIJO.

Me Lachaud. — N'est-ce pas le 20 septembre que le témoin a pu quitter Mayence, laissé en liberté; n'a-t-il pas apporté des journaux au maréchal Bazaine ; et que contenaient ces journaux?

M. le capitaine Waldijo. — J'avais été fait prisonnier au commencement de la guerre. Puis ayant été échangé, je suis parti de Mayence le 20 septembre et arrivé à Moulins-lès-Metz le 21.

J'ai été présenté à M. le général de Cissey; j'avais acheté une quinzaine de journaux à Mayence et me disposais à les remettre moi-même au maréchal. Je ne l'ai point vu alors; on les lui a fait remettre et je l'ai vu le lendemain.

Quelque temps avant mon départ de Mayence, je me souviens d'avoir vu sur les murs de la ville une affiche jaune : c'était une dépêche qui parlait d'une entrevue qui avait eu lieu à Ferrières entre Jules Favre et M. de Bismark. Et précisément on disait dans les journaux que j'apportais qu'il était peu probable que le roi de Prusse eût quelque confiance en la solidité du gouvernement des hommes de septembre, et que le gouvernement prussien voulût traiter avec ces gens-là.

On a beaucoup parlé de propos tenus par des officiers prussiens sur le maréchal Bazaine; moi aussi j'ai entendu tenir les propos qu'on rapporte, mais il faut considérer la portée qu'ils peuvent avoir. Les Prussiens disaient : « Nous avons Bazaine, Bazaine ne peut plus rien faire. » Et cela voulait dire : « Nous tenons Bazaine, Metz sera obligé de se rendre. » Tous les officiers prussiens parlaient avec le plus grand respect du maréchal.

Le commandant de France a entendu aussi ce propos et bien d'autres, mais tous ceux qui ont entendu les officiers prussiens s'écrier en levant leur verre de bière : « O saint Gambetta, priez pour nous ! » savent bien la portée qu'il faut ajouter aux propos tenus par eux, et où pouvait être prononcé le nom du maréchal. »

DÉPOSITION DU CAPITAINE GUDIN.

Me Lachaud. — Le capitaine a accompagné le maréchal à Ladonchamp ; quels sont les ordres reçus par lui à ce moment, et dans quelles circonstances?

M. le capitaine Gudin. — Le 7 octobre le maréchal a mis en mouvement les voltigeurs; on avait espéré que la tentative du 6 pourrait être recommencée avec plus de succès ; la tenue des voltigeurs fut admirable : malheureusement encore le mouvement ne réussit point selon nos vœux.

Je me souviens qu'un arbre auprès duquel se trouvait le maréchal reçut un obus qui éclata violemment à cette place même ; une autre fois encore, je me souviens d'avoir vu le maréchal exposant beaucoup ses jours.

M. le maréchal s'occupait des blessés et s'en est occupé tout le temps.

Me Lachaud. — Le capitaine accompagnait le maréchal dans ses excursions, c'était le but ordinaire de ses promenades ?

M. le capitaine Gudin. — A partir du 26 août, en effet, j'ai bien souvent accompagné le maréchal dans ses excursions; le maréchal montait à cheval depuis une heure environ et ne rentrait que pour l'heure de son dîner ; il se rendait dans tous les forts de Metz; il est allé visiter avec moi la Maison-Rouge, Sainte-Rufline, Ladonchamp et en général tous les forts autour de Metz.

Me Lachaud. — Dans quelles conditions s'accomplissaient ces excursions?

M. le capitaine Gudin. — Le maréchal avait peu d'escorte; il allait souvent jusqu'aux premières sentinelles pour examiner la situation de l'ennemi.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL DE PLACE.

M. le général de Place (soixante ans, général de brigade à Paris).

Me Lachaud. — Le général a été chef d'état-major de la première division à Longeville; a-t-il entendu dire que le maréchal eût dépassé les avant-postes français.

M. le général de Place. — Je ne puis parler que de ce qui touche le service de ma brigade ; il y avait pour les avant-postes un service à Moulins-lès-Metz qui fonctionnait régulièrement; M. Arnoux-Rivière, qui le dirigeait, faisait des rapports journaliers.

Un fait aussi extraordinaire que celui qui m'est signalé, à savoir que le maréchal aurait dépassé les avant-postes

français, était moralement et matériellement impossible : d'une part, nous l'aurions su au bout d'un quart d'heure ; il fallait, en outre, faire sonner la trompette et faire cesser le feu ; on se trouvait obligé de vaincre mille difficultés ; il fallait une demi-heure pour se faire connaître des avant-postes ennemis. Plus tard, le bruit public l'a dit, il est vrai ; mais j'ai, pour ma part, toujours pensé que c'était là une fable populaire dont il faut sourire.

Me Lachaud. — Le 19 octobre, le maréchal n'a-t-il pas envoyé une lettre au général Boyer? Que contenait cette lettre ?

M. le général de Place. — J'ai prié M. Arnoux-Rivière de remettre au général Boyer un mot privé de moi ; j'avais prié le général Boyer d'informer de mes nouvelles ma famille, qui ayant appris que j'avais été blessé, ne savait point ce que j'étais devenu depuis. Le commandant Arnoux-Rivière l'a remise ; cette lettre a été publiée depuis par l'autographe mais je n'avais aucun rapport direct avec le maréchal, et j'ai été fort étonné de voir qu'on prêtait à cette missive une importance qu'elle n'avait certainement pas.

DÉPOSITION DU LIEUTENANT-COLONEL D'ÉTAT-MAJOR FABRE.

M. Fabre (lieutenant-colonel d'état-major, quarante et un ans). — J'ai été chef d'état-major du général de Cissey depuis le 25 septembre. Jamais on ne m'a rendu compte que le maréchal eût franchi les avant-postes français ; donc il ne les a pas franchis. Et d'ailleurs, comment aurait-il pu les franchir ?

Le service des avant-postes était fait de la façon la plus rigoureuse à Sainte-Ruffine, à Maison-Neuve et en tous les autres endroits ; il y avait une dizaine de compagnies qui le faisaient, puis une compagnie de partisans et la compagnie de M. Arnoux-Rivière. L'état-major y était constamment, et M. le général de Cissey donnait des ordres pour que tout y fût fait ponctuellement et suivant les règlements.

Les avant-postes étaient tellement près les uns des autres, qu'un jour je me souviens qu'un vieux monsieur, ancien magistrat, qui avait voulu les franchir, a été tué ; et j'ajoute que, quand j'étais aux avant-postes, j'entendais parler allemand.

DÉPOSITION DE M. MEYER.

M. Jean Meyer (cinquante-deux ans, propriétaire à Metz). — Dans les premiers jours d'octobre, je fus faire visite au curé de Moulins-les Metz ; il me montrait par un télescope les travaux de défense faits par les Prussiens. Pendant que je regardais, nous aperçûmes un individu qui agitait un drapeau parlementaire ; on lui répondit du camp prussien ; la conférence dura un quart d'heure ou vingt minutes. Pour voir revenir ceux que j'avais aperçus, je courus au pont de Moulins, mais je ne rencontrai qu'une patrouille.

Toutefois, le 11, à Frascati, j'entendis des pas de chevaux ; je vis trois cavaliers ; l'un dit : « C'est ici, monsieur le maréchal, qu'il faut mettre pied à terre. » Les cavaliers descendirent de cheval. Une ordonnance s'avança et prit les chevaux. Je n'ai pas pu distinguer l'uniforme que portaient les militaires de l'escorte. Les trois cavaliers étaient de différentes tailles ; le troisième, beaucoup plus grand, avait un costume militaire. Ces trois cavaliers causaient ; mais le piétinement des chevaux m'empêcha d'entendre leur conversation. J'entendis cependant le bruit d'une voiture qui s'éloignait.

Le lendemain, le général Coffinières réunissait à l'hôtel de ville des officiers de la garde nationale. Nous demandâmes au général Coffinières ce qu'il y avait de vrai dans les bruits de capitulation qui circulaient.

Il nous dit que ces bruits n'étaient pas fondés ; que l'armée se retirerait bientôt.

Le maréchal, quelques jours après, fit venir les officiers de la garde nationale au Ban-Saint-Martin.

Je lui fis part de ce que j'avais vu, et je lui fis observer la façon dont était fait le service des avant-postes ; le maréchal répondit : « Oui, je donnerai des ordres pour que cela ne se renouvelle pas. »

Le général Ladmirault était présent à cette entrevue.

DÉPOSITION DE M. JOSEPH PAQUIN.

M. Joseph Paquin (ouvrier à Moulins-lès-Metz).

Le 7 septembre 1870, j'étais sur le pont de Moulins-lès-Metz. Vers deux heures, le maréchal passa à cheval sur le pont, se dirigeant sur la route d'Ars. Je l'ai suivi jusqu'au cimetière de Moulins-lès-Metz. Il arriva aux lignes prussiennes. Les Prussiens sont venus au-devant de lui.

Le 22 septembre j'ai encore vu le maréchal venant, avec d'autres militaires, vers les lignes prussiennes. Il est entré, et je ne l'ai point vu revenir.

Le 6 octobre, il a passé encore par le pont de Moulins ; il a pris le chemin de Sainte-Ruffine, et s'est dirigé du côté de la propriété de M. Buisson. Une demi-heure après, j'ai vu trois individus en bourgeois, portant tous trois des binocles sur le nez. Ils ont conversé en allemand. Il y avait là trois jeunes filles auxquelles ils ont demandé M. Buisson. M. Buisson est venu ouvrir la porte.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Vous reconnaissez bien le maréchal ?

M. Joseph Paquin. — C'est parfaitement lui.

Le 22 septembre, ordre a été donné de fermer les cabarets et d'empêcher la circulation dans la ville de Moulins depuis huit heures du soir.

DÉPOSITION DE M. FOURNIER.

M. Fournier (propriétaire à Nancy). — Lors de la déclaration de guerre, j'étais à la campagne, à 3 kilomètres du prince Frédéric-Charles.

Le 13 août, les Prussiens ont fait une apparition. L'autorité locale a prévenu aussitôt le poste français ; vers cinq heures du soir, un régiment de dragons est arrivé, et après quelques coups de pistolet tirés de part et d'autre, ils ont abandonné le village. On a fait des observations à leur chef ; celui-ci a répondu qu'il n'avait pas d'ordre.

Les quelques francs-tireurs du pont d'Ars se sont retirés alors, et les Allemands s'en sont emparés. Le pont d'Ars aurait dû être démoli ; c'est une grande faute de ne pas l'avoir fait sauter.

Une batterie d'artillerie est venue s'installer près d'Ars le 18 au matin : on pouvait facilement le détruire.

On a fait sauter le pont de Longeville, à 2 kilomètres, non pas pour la défense de la place, mais pour protéger la fuite de l'empereur. Notre ville était pleine d'approvisionnements : il y en avait beaucoup chez les cultivateurs ; dans une prairie, sur la rive gauche de la Moselle, on voyait des moutons par milliers, et du fort Saint-Quentin on devait les voir facilement ; mais on n'a rien tenté pour le ravitaillement, on ne parlait que de capitulation ; enfin le jour fatal est arrivé, et

c'est de la bouche de nos ennemis que nous avons tenu cette triste nouvelle.

Dans notre village nous avons eu la poignante douleur de voir passer cinquante-trois drapeaux français portés en triomphe et qu'on n'avait rien fait pour détruire.

Dans les premiers jours de novembre, nous allâmes visiter le château de Corey avec plusieurs de mes amis. Nous voulions voir le château occupé par Frédéric-Charles. Nous allions nous retirer lorsque le domestique qui nous avait montré les appartements nous dit : « C'est là que le prince a reçu le maréchal Bazaine. » Nous en demeurâmes stupéfaits. « Ne vous trompez-vous pas ? disions-nous. — Oh ! je le connais bien, car je l'ai vu deux ou trois fois ; le prince lui a même fait bien peu d'honneur. Le prince ne l'a reconduit que jusqu'à la porte du salon. »

AUDIENCE DU 25 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

La séance est ouverte à midi et demi.

M. le Président. — Appelez les témoins qui n'ont pas encore répondu.

M. le greffier Alla appelle M. le commandant Bornière et M. Granjean, qui se présentent à l'appel de leurs noms.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL BOYER.

M. le Président. — Continuez votre déposition sous la foi du serment que vous avez déjà prêté, et faites connaître au conseil les négociations dont vous avez été chargé pendant le mois d'octobre 1870.

M. le général Boyer. — Avant d'entrer dans le récit de ma mission, je demande la permission d'exposer au conseil les raisons qui ont motivé cette mission.

Après le combat du 7 octobre, combat glorieux, mais sans résultat, le maréchal Bazaine étant sans nouvelles du général Bourbaki, et voyant que la situation s'aggravait, consulta ses lieutenants pour connaître leur opinion sur ce qu'il y avait à faire. Le 7 octobre, il leur donna l'ordre de lui envoyer leur opinion par écrit sur la situation, et cela dans un délai rapproché. Le 8, la réponse arriva et le maréchal convoqua pour le 10 octobre, à deux heures, les commandants de corps dont il avait déjà reçu l'opinion écrite.

Dans cette réunion, le maréchal exposa la situation, et lecture fut donnée des lettres qu'il avait reçues ; puis la parole fut donnée au gouverneur de Metz, qui exposa la situation des vivres en même temps que celle des ambulances et de l'état sanitaire qui était loin d'être satisfaisant.

La première question était de savoir si l'armée devait être maintenue sous les murs de Metz jusqu'à l'entier épuisement des ressources alimentaires ; à l'unanimité il fut décidé que oui, par cette raison qu'on maintenait ainsi devant soi une armée ennemie considérable.

La deuxième question était de savoir si on devait continuer à faire de petites opérations pour se procurer des vivres, des fourrages et inquiéter l'ennemi ; cette question fut résolue négativement à l'unanimité, parce que les résultats qu'on pouvait obtenir n'étaient pas suffisants et que ces opérations auraient un mauvais effet sur le moral des troupes et augmenteraient le nombre des blessés, qui était énorme.

La troisième question était relative à la nécessité où l'on se trouvait de négocier avec l'ennemi pour en obtenir des conditions honorables pour l'armée ; elle fut résolue affirmativement à l'unanimité.

La quatrième question avait pour but de savoir si, avant d'entamer les négociations, il était bon de tenter le sort des armes et de chercher à percer les lignes ennemies ; cette question fut résolue négativement à l'unanimité, à cause du peu de chance de réussite qu'offrait cette tentative, même quand on parviendrait à sortir, car on aurait manqué de chevaux pour traîner les pièces et porter les munitions nécessaires, de sorte que l'armée se trouverait sans artillerie et ne pourrait se défendre contre les poursuites de l'ennemi.

Ces questions étant résolues ainsi, procès-verbal fut dressé de la séance et résolution fut prise d'autoriser un officier du quartier général à se rendre à Versailles pour connaître les conditions auxquelles on pouvait faire avec l'ennemi une convention honorable pour l'armée. Avant de se séparer, les membres du conseil déclarèrent à l'unanimité moins un qu'en présence des événements accomplis dans l'intérieur de la France, ils ne reconnaissaient pas le gouvernement insurrectionnel qui s'était emparé du pouvoir, et qu'étant liés par le serment qu'ils avaient prêté à l'empereur, ils y restaient fidèles.

Le maréchal me confia le douloureux honneur d'aller à Versailles, que j'acceptai par dévouement pour l'armée. Je partis le 12 octobre pour Versailles, à dix heures, accompagné d'un officier d'ordonnance du prince Frédéric-Charles.

M. de Bismark m'exposa la nécessité pour lui de s'assurer qu'en laissant sortir de Metz l'armée du Rhin, il n'aurait pas à la combattre plus tard. Pour cela, il fallait le concours de l'impératrice, qui faciliterait l'organisation d'un gouvernement. Il me demanda quel était à ce sujet le sentiment de l'armée : je répondis que l'armée n'avait pas reconnu le gouvernement de la Défense nationale, et que ce gouvernement ne lui avait fait connaître son existence d'aucune manière. Alors M. de Bismark dit qu'il fallait, pour que les négociations pussent se poursuivre avec succès, envoyer soit à Cassel, près de l'empereur, soit en Angleterre, près de l'impératrice, un officier qui, en même temps qu'il traiterait la question politique, traiterait aussi d'un moyen d'assurer la fidélité de l'armée envers le gouvernement impérial.

M. de Bismark me donna des nouvelles sur les hommes et les choses, il me parla de l'état de la France. D'une part, il me représenta Paris livré aux républicains et au désordre dont le gouvernement n'était pas maître ; d'autre part, le nord de la France, les villes manufacturières surtout, disposées non-seulement à la paix, mais encore prêtes à accepter et à demander des garnisons prussiennes, pour se mettre à l'abri des bandes de francs-tireurs qui leur causaient autant d'effroi que les troupes allemandes en les exposant aux représailles de celles-ci. A l'ouest, le pays était

agité par le clergé, qui faisait croire aux populations que la guerre avec une nation protestante anéantirait le catholicisme; dans le Midi, le gouvernement n'était pas obéi : Marseille et Lyon avaient arboré le drapeau rouge et proclamé la Commune; en outre, l'armée de Metz était la seule qui restât à la France : l'armée de la Loire venait d'être battue à Orléans et Arthenay. Cette armée se composait de vingt-cinq mille hommes de troupes régulières et le reste de gardes nationaux et gardes mobiles. Les Allemands étaient en marche sur Vierzon et peut-être sur Bourges. « Mais, me dit encore le comte, je ferai valoir des considérations politiques auprès du roi pour en obtenir quelque chose. »

Je rentrai à Metz le 17 octobre. Le 18, à huit heures du matin, le maréchal fit convoquer les commandants de corps d'armée, le gouverneur de Metz, le général commandant l'artillerie et l'intendant en chef de l'armée; à ce conseil vint se joindre le général Changarnier, qui avait demandé à y assister. J'exposai au conseil le résultat de ma mission, et le maréchal demanda si on était d'avis de continuer les négociations sur le pied où M. de Bismark les avait placées; chacun dit son opinion, et il fut décidé qu'avant de prendre une détermination définitive, les commandants de corps se rendraient auprès des généraux qui commandaient les troupes pour savoir leur opinion à cet égard. Une nouvelle réunion fut fixée pour l'après-midi; les commandants revinrent à trois heures de l'après-midi chez le maréchal, et il fut décidé à la majorité de cinq voix contre deux qu'il y avait lieu de continuer les négociations.

Le maréchal Le Bœuf déclara qu'il fallait tenter le sort des armes; le général Coffinières s'en référa à sa première détermination, que si on ne pouvait obtenir des conditions honorables, il fallait combattre.

Le maréchal Canrobert dit qu'il fallait tenter jusqu'au bout de négocier; qu'il n'y avait pas de succès possible; qu'une nouvelle sortie serait l'occasion d'un nouveau triomphe pour l'ennemi. Le général de Ladmirault déclara qu'il était prêt à suivre le maréchal, mais que dans l'état où étaient les troupes, on ne pouvait compter sur elles.

Le général Frossard n'approuva pas l'idée d'une sortie.

Il y avait encore de l'indécision dans le conseil, lorsque le général Changarnier, qui avait assisté, sur sa demande, à la réunion, se leva et, en quelques paroles énergiques, assura que, « dans les circonstances où l'on se trouvait, le salut du pays était dans les négociations, qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de se rallier au gouvernement de l'impératrice régente, et qu'il ferait tous ses efforts pour faire comprendre aux généraux que le salut du pays en dépendait. » Cette opinion décida la question, et, à la majorité de cinq voix contre deux, il fut décidé que les négociations seraient reprises.

Le général Changarnier ne vota pas; on se sépara.

Vingt minutes après, le général de Ladmirault revint et dit que les généraux de son corps se ralliaient à la minorité.

Le maréchal demanda l'autorisation au quartier général allemand d'envoyer un officier à Londres; la réponse arriva le lendemain, et je fus encore désigné pour cette mission. Je partis de Metz le 19 octobre, vers une heure de l'après-midi; j'étais allé à Versailles en tenue militaire, mais pour aller en Angleterre le costume était embarrassant, et je partis en bourgeois, accompagné d'un officier d'ordonnance allemand, qui me conduisit au château de Corny, où je fus reçu par le général Von Sthiele, chef d'état-major de l'armée prussienne; je n'eus pas l'honneur de voir le prince Frédéric-Charles. J'attendis environ une heure, à cause du mauvais temps; un aide de camp du prince devait m'accompagner jusqu'à la frontière. Le temps s'étant amélioré, je partis pour Remilly; on m'avait bandé les yeux, comme on l'avait fait la première fois; j'ai toujours été traité en parlementaire. J'arrivai à Remilly à la nuit, j'en partis à huit heures du soir et j'arrivai à la frontière, d'où je partis le 20, vers sept heures, pour arriver le soir à cinq heures à Luxembourg. A midi, le 21, j'étais à Bruxelles, où mon premier soin fut de me faire indiquer la demeure de l'impératrice en Angleterre; c'est par l'entremise de M. Benedetti que j'eus les indications nécessaires. Je ne pouvais partir pour Ostende avant cinq heures, où je m'embarquai, le lendemain 22, à sept heures du matin, pour Londres.

A mon arrivée, je m'empressai de prendre mes dispositions pour aller à Chislehurst; j'y arrivai à dix heures porteur de deux lettres, l'une dont je connaissais le contenu qui m'accréditait auprès de l'impératrice, l'autre était fermée et envoyée par le général Frossard à l'impératrice. Je remis mes deux lettres et, quelques instants après, je fus introduit auprès de l'impératrice; c'était le 22, vers onze heures du matin. J'exposai la situation de l'armée, ses combats et ses privations; je racontai mon voyage à Versailles, et je dis à quelles conditions était subordonnée la liberté de l'armée du Rhin, je dis à l'impératrice qu'elle seule pouvait assurer le salut de cette armée.

Le premier mouvement de l'impératrice fut un violent désespoir, ensuite elle pensa à envoyer une dépêche par l'entremise de l'ambassadeur prussien à Londres pour Versailles; l'impératrice demandait au roi de Prusse d'accorder à l'armée du Rhin un armistice de quinze jours avec ravitaillement, espérant que dans ce délai on arriverait à une entente; ensuite elle me congédia en me disant que plus tard je recevrais ses instructions, mais l'impératrice se décida à venir à Londres avec moi. J'allai remettre sa dépêche à l'ambassadeur prussien pour qu'il la transmît à Versailles, et je revins trouver l'impératrice à l'endroit indiqué par elle. J'insistai pour qu'elle prît une détermination.

Le lendemain 23, je retournai voir l'impératrice; aucune réponse n'était venue de Versailles.

Le 24, il n'y avait encore aucune réponse; l'impératrice envoya une lettre au roi de Prusse pour faire appel à ses sentiments en faveur de la France, et pour demander les conditions auxquelles on pouvait traiter.

La première réponse de M. de Bismark arriva le 25; il disait à l'impératrice que les conditions étaient les mêmes que celles qui avaient été faites à l'empereur, et qu'elle devait les connaître.

La deuxième réponse était une dépêche relative à l'armistice, disant que le ravitaillement était inadmissible, et que sur ce point il s'en rapportait à moi.

Une autre dépêche du roi disait qu'il était impossible de continuer plus longtemps les pourparlers, vu que l'armée de Metz n'avait fait aucune démonstration indiquant ses dispositions envers l'impératrice, dont la signature n'avait ainsi aucune valeur. Il ne pouvait laisser sortir l'armée de Metz dans ces conditions.

L'impératrice ne renonça pas cependant à de nouvelles démarches pour gagner du temps; elle pria le comte de Bensdorff de lui accorder un entretien. Cet entretien eut lieu.

Le 27, Sa Majesté me fit appeler à Chislehurst et me communiqua une lettre qu'elle venait de recevoir de Tours; elle était datée du 24 octobre. Cette lettre lui disait que l'armée de la Loire n'était pas à nous, qu'elle s'organisait, qu'elle avait une certaine force, et on priait l'impératrice de ne pas

s'opposer à l'élan national et de cesser les négociations relatives à l'armée de Metz. L'impératrice avait répondu le jour même : « qu'en présence des nouvelles qu'elle recevait, elle était prête à sacrifier ses plus chères espérances pour ne pas entraver la défense; mais qu'il fallait se hâter, que la capitulation de Metz était une affaire d'heures. »

Le 28 au soir, vers dix heures, j'étais chez moi quand je reçus une lettre du comte de Bensdorff, m'annonçant que l'armée de Metz avait capitulé. Je n'eus pas la force de porter cette nouvelle à l'impératrice, et je la lui fis parvenir.

Dans sa réponse, elle me priait d'aller la voir. J'y allai le lendemain 28, et, comme je n'avais plus rien à faire en Angleterre, je me disposai à revenir près du maréchal.

Ce n'est que le 1 novembre que je pus arriver à Cassel, où je vis le maréchal, auquel je rendis compte de ma mission, après quoi je me rendis à Bruxelles; là je vis M. le ministre de France, qui me confirma dans l'idée que j'avais sur l'impossibilité d'aller offrir mes services au gouvernement de la Défense nationale, à cause des missions dont j'avais été chargé.

M. le Président. — Dans le conseil du 10 octobre, on n'a pas fait mention du rapport écrit du maréchal Le Bœuf et du général de Ladmirault? Vous n'avez point rappelé les quatre points qui avaient été formulés dans la conférence; il était dit que des pourparlers seraient engagés dans un délai qui ne dépasserait pas quarante-huit heures et que dans le cas où l'ennemi ferait des conditions incompatibles avec l'honneur de l'armée, ou tenterait de se frayer un passage les armes à la main.

Dans les instructions écrites qui vous furent remises par le maréchal, il n'est pas fait allusion à ces points qui avaient été formulés dans le conseil?

M. le général Boyer. — J'avais des instructions verbales. Je devais seulement demander les conditions auxquelles l'armée pourrait sortir et se retirer sur un territoire neutre pour se mettre à la disposition de l'Assemblée.

M. le Président. — Vous aviez une note sommaire, contenant les instructions du maréchal?

M. le général Boyer. — Cette note était l'explication de la pensée du maréchal, qui me servait de base pour les négociations. Quand j'ai dit à M. de Bismark que l'armée était à la disposition de l'Assemblée, il me dit qu'il n'y avait pas l'Assemblée et qu'il n'y en aurait pas par suite de la mauvaise foi du gouvernement de la Défense nationale.

M. le Président. — A Metz, on n'avait connaissance que du décret qui convoquait les électeurs pour nommer une Assemblée?

M. le général Boyer. — On ne savait pas que les élections avaient été ajournées. Je l'ai appris de M. de Bismark.

M. le Président. — On n'avait à Metz d'autres nouvelles des élections que celles qui avaient été publiées par les journaux de la localité? Ainsi, M. le maréchal n'avait pas pu préciser un autre caractère à la convention à conclure. Je vois cependant que vous deviez demander à Versailles dans quelles conditions l'armée de Metz pouvait sortir. Avez-vous dit à M. de Bismark ce que vous entendiez par les honneurs militaires? Il y a des notes écrites par des officiers allemands, qui indiquent que les honneurs militaires n'impliquent nullement l'idée de laisser les armes à l'armée à laquelle on rend ces honneurs.

M. le général Boyer. — La convention militaire devait permettre à l'armée de sortir avec ses armes et de se retirer sur un territoire neutre. Je fis savoir également à M. de Bismark que la place de Metz était indépendante du sort de l'armée.

M. le Président. — M. de Bismark vous donna des journaux français; vous fut-il possible de comparer les nouvelles qu'ils contenaient avec celles qui vous avaient été données par M. de Bismark, notamment sur l'état de Paris et sur les villes du nord, qui demandaient des garnisons prussiennes, au dire de M. de Bismark?

M. le général Boyer. — On voyait bien qu'il y avait de l'exagération dans les nouvelles que m'avait données M. de Bismark; j'ai tenu à constater, au conseil du 18 octobre, qu'il m'avait été impossible de contrôler ces nouvelles, et j'ai dit qu'elles étaient d'origine prussienne; c'est même à propos de ce qui m'avait été dit sur les francs-tireurs que le maréchal Canrobert indigné s'écria : « C'est trop fort. » Le général Coffinières lui fit remarquer que ces nouvelles avaient été données par M. de Bismark.

M. le Président. — N'avez-vous pas dit que M. de Bismark voulait la signature de l'impératrice?

M. le général Boyer. — Oui.

M. le Président. — Dans votre déposition de l'instruction, il n'est question que de la signature de l'impératrice. Dans le procès-verbal de la séance du conseil vous auriez parlé de la signature de l'impératrice ou de ses délégués. Qu'entendait-on par délégués?

M. le général Boyer. — Je ne me rappelle pas quelle portée il faut donner à cette expression : « délégués. » Je me rappelle seulement que le maréchal ne pouvait être le délégué de l'impératrice.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — N'avez-vous pas eu quelques rapports avec le gouvernement de la Défense nationale?

M. le général Boyer. — Je n'ai jamais été en rapport avec le gouvernement de la Défense nationale.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — M. Bompard ne vous a-t-il pas demandé si vous lui aviez fait dire quelque chose de votre mission? Il paraîtrait qu'à ce propos vous lui auriez répondu : « Non, mais cela sera fait. »

M. le général Boyer. — Je n'ai pas un souvenir tel.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Comment n'avez-vous rien fait dire au gouvernement de la Défense nationale de la mission qui vous était confiée?

M. le général Boyer. — Je n'avais pas de rapports avec ces gens-là.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Que savez-vous de la pensée de M. de Bismark, au sujet d'une restauration du gouvernement impérial?

M. le général Boyer. — Une des conditions expresses de la paix, c'était que l'impératrice acceptât les conditions de paix à intervenir.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Quand vous avez quitté le Ban-Saint-Martin, aviez-vous des papiers appartenant à l'autorité militaire française et émanant du quartier général prussien, tels que des correspondances échangées entre le maréchal et le quartier général prussien? N'avez-vous pas fait brûler ces papiers par quelqu'un en partant?

M. le général Boyer. — Je travaillais à un service du mouvement; j'étais chargé des nominations. Au surplus, il n'a jamais existé d'autre correspondance entre le quartier géné-

ral prussien et le maréchal, que celle que tout le monde connaît.

Il y a deux lettres : la lettre du 15 septembre, où le maréchal demandant à être éclairé sur la situation de la France après la capitulation de Sedan, et la lettre du 29 octobre, qui est connue aussi.

La lettre du 29 n'a pas été enregistrée; quant à la première lettre, où il était demandé des renseignements sur la situation après la capitulation de Sedan, a-t-elle été enregistrée? je ne saurais l'affirmer.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement*. — N'aviez-vous pas un registre confidentiel de correspondance qui aurait été détruit à votre départ?

M. le général Boyer. — Mais non; il n'y avait que des papiers sans importance qu'on a brûlés parce qu'ils ne pouvaient être d'aucune utilité pour personne.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement*. — L'instruction a constaté les divers points que je viens de rappeler. On pourrait supposer que, eu égard aux fonctions de confiance que vous remplissiez, vous aviez eu connaissance de lettres intimes, non livrées jusqu'ici à la publicité.

M. le général Boyer. — Je répète que je n'ai jamais eu aucune lettre entre les mains; il n'y avait que des choses insignifiantes et sans valeur.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement*. — Devant la commission d'enquête, vous avez dit que les nouvelles communiquées par M. de Bismarck avaient été transmises au conseil par le maréchal Bazaine lui-même; puis vous avez dit dans l'instruction que c'est vous qui en aviez fait part vous-même; pourquoi cette différence, quelle est la vraie version?

M. le général Boyer. — C'est moi qui ai expliqué au conseil l'entretien que j'ai eu avec M. de Bismarck. Le maréchal suivait mon récit; il est bien possible qu'il l'ait rectifié ou interrompu. Je ne me rappelle pas ce que j'ai dit devant la commission d'enquête; mais c'est moi qui donné les renseignements au conseil, moi-même.

Quand il a été question de paix possible avec M. de Bismarck, je lui ai répondu que la seule chose qu'on pût faire, c'était d'accepter la paix avec les honneurs de la guerre.

DÉPOSITION DE M. TASCHARD.

M. Pierre-Albert Taschard (quarante-sept ans, agriculteur dans la Haute-Alsace, ancien ministre de France à Bruxelles).

M. Taschard. — Avant de commencer ma déposition, je demande à me couvrir de la protection d'une seule personne : de mon père. (Mouvement de curiosité et d'étonnement.)

Je suis parti de Paris avec une mission pour Bruxelles le 15 septembre; le 16, j'ai expédié mon ami d'Ormesson sur la frontière; le 17, j'envoyai les premières nouvelles.

Il y a des dépêches authentiques et qui ont été copiées par un homme que je veux nommer bien haut, car il a fait cela la nuit et sans que j'aie pu le payer : c'est le sergent Clérot!

Quand j'ai quitté mon ami vénéré, oui, vénéré, M. Jules Favre, j'ai senti mon cœur se serrer. Je ne suis pas un diplomate; mais je me dis alors que lorsqu'on est, sans force, monté à cheval aux côtés de Mac-Mahon, on est capable de quelque chose.

Avant tout, Jules Favre voulait savoir des nouvelles de Metz. Il y a eu onze tentatives enregistrées.

Je fus, comme on va le voir par la suite, en relations avec beaucoup de grandes dames. La deuxième tentative fut entreprise par une femme, madame Cabarus, femme d'un préfet actuel, je crois; elle n'a pas réussi. Elle avait été introduite auprès de moi par un de ces hommes que je voudrais nommer, le seul homme que j'aie fait décorer et qui est chargé par l'impératrice d'une façon officieuse, et par la reine d'Angleterre d'une manière officielle, de l'instruction militaire française du prince impérial; j'ai donné 1,000 francs à madame la comtesse Cabarus, elle a été vertueuse et elle m'a rendu mon argent. Madame Cabarus me dit : « Mais si je réussis, cher ministre, qu'est-ce que vous me donnerez? — Madame, répondis-je, si vous réussissez, vous aurez fait une grande chose, et je vous donnerai en revanche le présent le plus précieux : c'est l'amitié de ma femme! » J'aime beaucoup ma femme, elle est Allemande, mais je suis marié depuis quinze ans! (Sourires dans l'auditoire.)

Je parlerai encore d'une autre grande dame. Cette femme, je l'avais rencontrée un dimanche. Je venais de transporter un blessé agonisant; elle était aux côtés d'un malheureux Alsacien, qui n'était pas malade, mais qui avait eu les deux fesses emportées. J'étais très-ému : c'était madame la maréchale Canrobert.

Une autre fois, dans un couloir, ma femme me signala une femme charmante. Tout le monde connaissait les bienfaits de la maréchale Canrobert dans les hôpitaux : c'était encore elle! Cette femme est venue à moi. « Pourrais-je vous demander un service? me dit-elle. — Oui. — J'ai d'énormes colis qui vont m'arriver; je ne sais pas où les mettre : ce sont des vêtements pour les blessés. Or, vous n'avez pas de chevaux? — Non, je n'en ai pas, et je n'en aurai jamais. — Voulez-vous me céder vos écuries pour mettre les caisses dont il s'agit? » Naturellement je m'y prêtai de grand cœur.

J'ai rencontré encore cette même femme. Un jour, nous causâmes dix minutes, et je vis que j'avais affaire à un grand cœur; elle me dit, notamment : « Tout le salut serait dans une relation qu'on ferait sur la situation à Metz. » Elle me proposa d'aller dans un salon tenu par une grande dame de France que je ne nommerai pas. A force d'intimité et de familiarité, j'ai inspiré là de la confiance.

Madame la maréchale voulut faire le voyage de Metz; elle voulut aller tout droit; mais elle n'a pas pu arriver.

J'ai fait d'ailleurs beaucoup de choses, non pas seul, car j'avais à Bruxelles beaucoup d'aides de camp : il y avait le comte Olivier d'Ormesson, qui a été un héros; puis le rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*; il y avait le docteur Laussedat; en outre j'avais un petit aide de camp, M. le marquis de Piennes; il y avait aussi M. le président Legagneur, qui copiait des lettres.

C'est ainsi que je suis arrivé à connaître la situation. Dans le courant de septembre, vers le 20, j'avais établi un système de surveillance des plus complets; à deux époques différentes on me signala le passage de deux personnages : l'un était Régnier, l'autre Bourbaki. (Je dis Bourbaki, parce que j'étais en relations avec lui et que c'est un nom historique.)

Bourbaki me fut signalé comme devant arriver à Bruxelles.

Bourbaki arriva chez moi accompagné de sa femme. Messieurs, je lui disais encore il y a quelques jours devant des maréchaux et des généraux : « Ah! Bourbaki, vous avez là une rude femme! »

Bourbaki avait la tête perdue; il était découragé; je lui

répétais toujours : « Allez vous battre, rendez-moi l'Alsace ! »

Bourbaki me répondit une fois : « Vous voulez donc que j'aille servir Gambetta ! »

Je croyais qu'il faisait un calembour avec ce mot Gambetta, et je lui répondis : « Général, occupez-vous de votre jambe ! » J'ai quitté alors mon cabinet ; j'ai laissé Bourbaki aux prises avec sa femme et la maréchale Canrobert.

A ce moment, madame Bourbaki eut l'élan d'une belle femme ; pourtant elle n'est pas belle, madame Bourbaki ! (Rires dans l'auditoire. Le témoin se tourne alors vers le public.) Je ne ris pas, moi ; je ne comprends pas qu'on rie ainsi devant un Alsacien. (Rires prolongés.)

M. le Président. — Veuillez continuer votre déposition avec calme.

M. Taschard. — Je suis venu, monsieur le Président, avec les meilleures intentions...

Madame Bourbaki saisit donc son mari et lui dit : « Bourbaki, quand on s'appelle comme toi, on se fait tuer en commandant six cents hommes, mais on ne crève pas dans son lit ! »

C'est alors que Bourbaki partit. Voilà la vérité vraie, exacte.

Quand le général Boyer arriva, il me fit des déclarations : je les ai écoutées patiemment, je dirai presque galamment. (Sourires.)

Je me permettrai de résumer une longue conversation que nous eûmes ensemble ; il affirma que le maréchal était incapable de tout acte contraire à ses devoirs de soldat, et qu'aucun officier n'aurait suivi le maréchal s'il avait crié : « Vive l'empereur ! » Il m'ajouta qu'il irait bien à Tours ; je ne l'engageai pas à le faire ! D'ailleurs il fut très-peu net. Il me fit la remise d'une pièce intitulée : *Rapport*, non authentique d'ailleurs, et pas signée.

Il y a un homme pour qui je professe une grande estime ; c'est un grand citoyen à cause de l'épreuve qu'il supporte : M. Adolphe Bazaine ; je le vis ; je vis aussi madame la maréchale Bazaine ; je fus mandé auprès d'elle ; une vieille dame, qui avait l'air très-respectable, me dit d'entrer dans la chambre où la maréchale était alitée. Je la saluai respectueusement et me tins à une distance plus respectueuse encore. Je remarquai un tremblement chez elle. Elle me dit : « Le plus grand malheur de mon mari vient de sortir, c'est le général Boyer ! Sur le champ de bataille mon mari est un lion parce qu'il se laisse guider par son cœur, mais quand le général Boyer est là, ce n'est pas la même chose, et alors... — Alors, madame ? — Alors, il vaudrait mieux que cette domination n'eût pas lieu ! » Je photographie, monsieur le Président.

J'arrive au défilé des officiers français qui sont venus chez moi après la capitulation ; ils étaient une centaine ; je les ai couchés dans les salons de l'ambassade ; de tout ce qu'ils m'ont dit, j'ai pris des notes consciencieuses ; tous, excepté trois ou quatre, ont parlé de trahison !

J'ai su que le maréchal Bazaine avait touché ses appointements de sénateur jusqu'au bout.

M. le Président. — Le général Bourbaki ne vous a pas vu quand il est allé en Angleterre ?

M. Taschard. — Non.

M. le Président. — Quelle est la date de vos entretiens avec le général Boyer ?

M. Taschard. — Le 30 octobre et le 1er novembre.

M. le Président. — Le général Boyer vous a remis un compte rendu de la conférence de Grimont ?

M. Taschard. Je crois pouvoir affirmer que je l'ai fait copier, mais je n'en suis pas bien sûr ; j'ai fait tant de choses !

J'ai eu le 25 une nouvelle bien affligeante de source prussienne : c'était celle de la capitulation.

DÉPOSITION DE M. GRANDJEAN.

M. Grandjean, *médecin*.

J'avais chez moi un commandant du génie prussien. Quand une sortie devait avoir lieu, il commandait à ma cuisinière le dîner pour une heure dite, qu'il ne manquait pas.

Un jour il me dit : « Pour le 20 octobre nous serons à Metz. — Bah ! vous ne prendrez pas Metz, » lui répondis-je. « Non, nous ne prendrons pas Metz, me répliqua-t-il alors, mais Metz se rendra faute de vivres ; le 25 au plus tard, ce sera fini. » Je parlai que non et je gagnai mon pari, mais j'aurais eu horreur d'en profiter.

Le 6 octobre et les jours suivants je logeai un colonel qui me dit : « après Sedan, nous espérions faire la paix, elle n'est plus possible aujourd'hui, le roi ne peut pas traiter avec la Défense nationale, ni avec l'empereur captif, ni avec l'impératrice qui est à l'étranger ! — Mais, lui-je, il y a encore un homme assez fort pour traiter ! — Est-ce que vous avez foi dans l'honneur du maréchal Bazaine ? Vous ne savez donc pas ce qu'il a fait au Mexique ? » Je répliquai : « La jalousie a voulu ternir ses services éclatants. — Je vois bien, m'a dit le Prussien, que vous ne connaissez pas votre homme ! »

Les travaux faits par les Prussiens n'étaient pas sérieux. On a parlé de triple ceinture d'acier : rien de pareil n'existait.

Un colonel allemand m'a dit un jour : « Bazaine est une canaille ; on n'a pas tué autant de monde qu'il en était convenu. »

La séance est suspendue à cinq heures et demie, et renvoyée à demain midi et demi.

AUDIENCE DU 26 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

DÉPOSITION DE M. LE MARÉCHAL CANROBERT.

M. le Président.—Monsieur le maréchal, veuillez continuer votre déposition. Le conseil s'occupe en ce moment des négociations qui ont eu lieu pendant le mois d'octobre, des négociations antérieures au 26 de ce mois ; mais avant de commencer votre déposition, je dois vous informer que le conseil a entendu déjà la lecture des rapports qui ont été adressés par des commandants de corps à M. le maréchal, qui les avait demandés, ainsi que des procès-verbaux qui ont été rédigés, des conférences qui ont eu lieu. Je ne dis pas ceci pour réduire votre déposition, mais pour que vous veuilliez bien

ajouter principalement tous les éclaircissements que vous jugerez convenables aux renseignements dont le conseil a eu connaissance.

M. le maréchal Canrobert. — Le 7 octobre, je reçus une lettre circulaire de M. le maréchal commandant en chef, m'invitant à faire connaître mon avis sur la situation de l'armée; cette situation, sur laquelle on nous demandait notre opinion par écrit, était bien connue de tout le monde; cette armée pleine de courage, de dévouement et de résignation, était toujours en état de donner des coups de griffe, mais elle n'était pas en état de tenir longtemps la campagne : elle pouvait encore vendre chèrement sa vie, et elle venait de donner la mesure de ce qu'on pouvait attendre d'elle.

Je ne sais pas pourquoi M. le maréchal commandant en chef nous a demandé notre opinion, que nous lui avons donnée pour nous conformer à ses instructions, mais le maréchal n'avait qu'à nous donner ses ordres et nous les aurions exécutés; nous lui avons donc donné notre opinion; tous les chefs de corps furent d'avis que l'armée ne pouvait tenir la campagne; il y en eut un cependant qui, malgré cela, crut qu'il fallait sortir; mais tous furent d'avis que si la convention, je dis une convention et non une capitulation (car personne n'y songeait en ce moment), était qu'on pourrait conclure avec l'ennemi une convention telle qu'un soldat français ne pût l'accepter, on en appellerait aux armes. Nous ne pouvions tenir la campagne, mais nous pouvions vendre chèrement notre vie, surtout à cette époque; plus tard, ce n'était plus la même chose; mais, si dans le conseil nous avions pensé un moment que l'ennemi se refuserait à conclure une convention honorable pour l'armée, nous aurions tous dit au maréchal : « Menez-nous ce soir à l'ennemi pour lui vendre chèrement notre vie. » Et nous l'aurions vendue très-cher.

Dans le conseil du 10 octobre nous ne savions pas où en étaient les vivres généraux; les nôtres pouvaient durer dix jours. J'ai été très surpris que nous ayons pu aller jusqu'au 27. Si on était superstitieux, on pourrait croire que l'influence céleste était contre nous : la pluie n'a pas cessé un moment pendant tout le mois d'octobre. Nos malheureux soldats étaient dans la boue jusqu'aux genoux. Dans ces terres marécageuses, c'était une bouillie; le soldat était très-malheureux sous ces petites tentes que M. le Président a vues en Afrique. Ils couchaient par terre et, pour se soutenir, ils mangeaient de la viande de cheval. La viande de cheval n'est pas à la rigueur mauvaise, mais quand on n'a pas de sel et que les chevaux sont maigres, c'est une nourriture qui cause des perturbations graves dans l'estomac. On peut le demander aux médecins. Quand ils faisaient l'autopsie de ces malheureux enfants, ils reconnaissaient bien vite que c'étaient des soldats de l'armée de Metz, à l'inspection de leur estomac. Dans ces circonstances, nous avons cru qu'il était de notre devoir, pour sauver cette armée, de conclure une convention. Je souligne ce mot à dessein, parce qu'il n'était dans l'idée de personne de capituler, et si l'ennemi ne nous accordait pas une convention honorable, l'armée pouvait vendre chèrement sa vie.

Le maréchal nous réunit de nouveau pour nous faire signer le procès-verbal de la séance, et en passant je dois dire que c'est le seul que nous ayons signé. Le maréchal envoya un de ses aides de camp, le général Boyer, à Versailles. Que lui a-t-il dit? qu'elles instructions lui a-t-il données? Je n'en sais rien. Le général Boyer est revenu le 17 ou le 18. Le maréchal nous réunit pour nous communiquer les nouvelles qu'il apportait; le général Boyer commença par nous tracer le tableau de l'état où était la France, car nous ne savions rien. Il nous raconta que la France était livrée à une anarchie effroyable; que le gouvernement appelé de la Défense nationale était-même en bisbille; que les villes du nord demandaient à grands cris la paix; que l'Ouest, sachant que l'empire allemand était protestant, était soulevé par les idées religieuses; que le Midi (ça m'a frappé), était dans une effervescence indicible; que le drapeau rouge y était arboré; enfin c'était un tableau qui nous indiquait que notre pauvre pays agonisait.

A la suite de ça, il y eut un autre conseil pour savoir ce qu'il fallait faire; six voix sur sept furent d'avis qu'il fallait continuer nos efforts pour conclure une convention honorable, qui permettrait de sauver cette France mourante, à qui il fallait aller *in extremis* chercher un médecin; or, le général Boyer nous avait dit que ce médecin était l'impératrice, le seul gouvernement avec lequel l'ennemi voulait traiter : c'était notre seule planche de salut. La pluie tombait toujours, nos soldats étaient mourants; il y avait un autre moyen : c'était de tirer l'épée, mais, en bonne conscience, nous nous demandions si l'honneur militaire nous permettait de conduire nos soldats à la boucherie, comme des moutons, pour être égorgés, et si, en cherchant une chose matériellement inutile au pays, nous ne donnerions pas aux Prussiens, qui ne nous avaient jamais battus d'une façon bien évidente (car, je le répète, ils ne nous ont jamais pris ni un drapeau ni un canon), nous nous demandions s'il fallait leur fournir l'occasion de nous prendre, par un semblant de victoire, nos drapeaux et nos canons. Tous ceux qui étaient là étaient de braves gens, l'honneur du pays. Il y a eu, parbleu, comme toujours, des avis différents. Ceux qui n'étaient pas initiés à la situation, et d'autres aussi, disaient qu'il fallait rester; ceux qui disaient cela exprimaient, je crois, leurs sentiments. Nous étions tous animés d'un ardent patriotisme et d'un sentiment excessif de nos devoirs. Mais enfin, il y en avait qui criaient d'autant plus fort qu'il fallait sortir, qu'ils étaient convaincus qu'on ne sortirait pas.

En résumé, nous étions résolus, si une convention honorable n'était pas accordée par l'ennemi, à en appeler aux armes, et nous aurions fait payer assez cher notre vie en ce temps-là; plus tard, nos soldats auraient été menés à une boucherie inutile pour notre France.

DÉPOSITION DU MARÉCHAL LE BŒUF.

M. le Président lui adresse les mêmes questions qu'au maréchal Canrobert.

M. le maréchal Le Bœuf. — Le 7 octobre, en revenant de la diversion faite par le 3e corps sur Thionville, je trouvai une lettre confidentielle du maréchal, qui m'invitait à lui faire connaître la situation de mon corps d'armée. Il y avait aussi une lettre du gouverneur de Metz, indiquant qu'il n'y avait plus que pour huit ou dix jours de vivres. Je réunis mes officiers généraux pour les consulter; je rédigeai le résultat de notre entretien et je leur en donnai lecture le surlendemain. Quand j'eus fait cette lecture, on proposa d'ajouter une phrase au passage où il était dit « qu'en concentrant nos efforts sur une même partie des lignes ennemies, nous avions des chances pour sauvegarder l'honneur du drapeau. » C'est là que nous ajoutâmes cette phrase : « s'il ne peut être conservé autrement d'une façon honorable pour le pays. »

Le 9, au soir, je transmis la réponse au maréchal, qui me dit : « Nous sommes tous d'accord. »

Le 10, le maréchal nous réunit et ouvrit la séance en nous disant qu'il n'avait reçu aucune notification, ni aucune nou-

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 26 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

velle du gouvernement de la Défense nationale, et que, malgré ses efforts, il n'avait pu parvenir à en avoir. Le maréchal posa quatre questions que le conseil connaît et qu'il est inutile de lui rappeler. Une seule question amena une discussion : « Fallait-il combattre avant de négocier ? » J'étais de cet avis, mais je me ralliai à la majorité, et il fut convenu que si on n'obtenait pas une convention honorable, on aurait recours aux armes.

Dans cette séance, on décida d'envoyer le général Boyer à Versailles pour savoir à quelles conditions le gouvernement allemand laisserait sortir l'armée avec armes et bagages. Le 12, nous signâmes le procès-verbal régulier de cette séance.

Le 13 ou le 14, je m'occupai de prendre les dispositions nécessaires à la sortie de mon corps d'armée, si, au retour du général Boyer, l'armée devait sortir et essayer de percer les lignes ennemies. J'écrivis au maréchal pour la réduction des bagages; il me répondit qu'il me laissait libre sous ce rapport.

Le 15 ou le 16, j'allai chez le maréchal pour causer de la situation; le maréchal était calme, il me dit : « Si les conditions rapportées par le général Boyer ne sont pas entièrement honorables, nous recourrons aux armes. »

Le 14, le maréchal nous a donné communication d'un télégramme de M. de Bismark, qui annonçait qu'il avait eu une première conférence avec le général Boyer.

Le 17, le général Boyer rentra, et le 18, nous fûmes convoqués de nouveau; le général Boyer nous dit à peu près ce que je vais raconter.

(Ce récit est conforme à celui du maréchal Canrobert.)

Le général Boyer ajouta que M. de Bismark était disposé à traiter de la sortie de l'armée avec armes et bagages, à condition que l'armée reconnaîtrait le gouvernement de la régence.

On délibéra pour savoir si le général Boyer devait être renvoyé en mission. Je n'avais pas confiance dans les négociations et j'émis l'avis de recourir aux armes. Mes autres collègues dirent que ce serait une folie. Je répondis : « Ce serait au moins une glorieuse folie » Je dois dire que mon corps d'armée, soit à cause de la position qu'il avait occupée pendant le blocus, soit par suite d'une bonne administration, était le 18 octobre en d'assez bonnes conditions. Cette situation réagit sur mon opinion personnelle. Il fut décidé que le général Boyer retournerait en mission. Nous avions quelques questions à faire à nos généraux divisionnaires, au sujet des conditions que M. de Bismark avait proposées. J'en causai avec eux : ils furent d'avis d'accepter, tout en réservant qu'une fois sortie de Metz l'armée se rallierait au gouvernement qui pourrait exister légalement. Mes officiers étaient du même avis que moi; ils étaient disposés à reconnaître le gouvernement de la régence, à la condition que les préliminaires de la paix seraient ratifiés par l'Assemblée.

Le général Boyer repartit pour l'Angleterre le 24 octobre. Nous fûmes réunis de nouveau et le maréchal nous communiqua deux pièces : une de l'impératrice qui disait qu'elle portait le plus vif intérêt à l'armée du Rhin et qu'elle ferait tous ses efforts en sa faveur; l'autre était une lettre de M. de Bismark qui finissait par ces mots : « L'époque des négociations est terminée. » Nous fûmes très-surpris et proposâmes d'envoyer le général Changarnier au quartier général allemand pour savoir du prince Frédéric-Charles les conditions auxquelles une convention militaire pourrait être conclue entre les deux chefs militaires des deux armées belligérantes. Le général Changarnier partit. Dans les instructions qui lui furent données, il y avait une indication, je crois, pour envoyer une partie de l'armée en Algérie. Le général Changarnier rentra et rendit compte au maréchal de sa mission.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL LADMIRAULT.

M. Ladmirault (général de division, gouverneur de Paris). — La première réunion des chefs de corps a eu lieu le 10 octobre. Le maréchal y fit part de ses inquiétudes, de ses anxiétés, et il nous consulta sur les moyens de se tirer d'affaire. Il y fut beaucoup agité la question de savoir si l'on ferait une sortie par la force; on envisagea quelle était la situation matérielle de l'armée et où en était le moral des troupes. On conclut qu'il serait avantageux et nécessaire d'entrer en pourparlers avec l'ennemi pour voir si l'on pourrait obtenir une convention honorable. Il fut décidé que le colonel Boyer serait chargé de cette mission ; le colonel donc partit pour Versailles, afin de traiter d'une convention honorable.

(Sur interpellation.) C'est le 7 octobre que nous avons reçu la lettre du maréchal qui nous invitait à dresser un rapport sur la situation de notre corps d'armée.

Mon rapport n'a pas été lu au conseil du 10.

M. le Président. — Le général Boyer a-t-il dit que les renseignements qu'il apportait avaient une origine prussienne, qu'ils venaient de M. de Bismark ?

M. le général Ladmirault. — Il n'avait pu les prendre que

là ; comment les aurait-il pris ailleurs ? il était, paraît-il, gardé à vue.

M. le Président. — Ordre n'a-t-il pas été donné de donner communication de ces nouvelles à l'armée? Dans quelles conditions cette communication a-t-elle été faite ?

M. le général Ladmirault. — La communication a été faite aux officiers réunis et aux chefs d'armes.

M. le Président. — Le général Boyer a-t-il fait connaître quelles conditions imposait M. de Bismark à la convention ?

M. le général Ladmirault. — Non.

M. le Président. — N'a-t-il pas dit que la Prusse exigerait les mêmes conditions qu'à Sedan ?

M. le général Ladmirault. — Le 26, seulement, il a été question de cela, mais non auparavant.

(Sur interpellation.) — Il n'a point été, dans ce conseil, prononcé le nom de Bourbaki.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Le prince Frédéric-Charles n'avait-il pas dit qu'il ne reconnaissait que le gouvernement de la régence ?

M. le général Ladmirault. — Oui. Il a été déclaré que le roi de Prusse ne reconnaissait pas d'autre gouvernement que celui de la régence.

Dans cette conférence, le mot « capitulation » n'a pas été prononcé, il s'agissait toujours de convention.

M. le général Guiod insiste sur la publicité donnée aux renseignements apportés par M. le général Boyer, et demande quelques explications à cet égard.

M. le général Ladmirault. — Les colonels ont connu ces renseignements et, en général, les chefs d'armes; d'ailleurs, il ne faut pas croire qu'ils aient eu aucune influence sur le moral des troupes.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL FROSSARD.

Dans mon rapport à M. le maréchal, j'ai dit que le parti à prendre était de chercher à obtenir une convention militaire qui nous permît de sortir de Metz avec armes et bagages et de nous porter sur un point du territoire neutralisé; l'armée alors remplirait le rôle qui lui serait assigné au cas par exemple où une Assemblée nationale convoquée lui demanderait sa protection; c'était dire que la convention ne pouvait qu'être le préliminaire d'un armistice qui serait conclu dans la suite par les pouvoirs compétents. Nous pensions en effet à la réunion probable d'une Assemblée nationale. Nous avions eu connaissance du projet de convocation depuis huit ou dix jours et nous avions calculé qu'elle pourrait être réunie dans les premiers jours de novembre.

Tous mes généraux de division étaient de mon avis.

Maintenant, si l'impossibilité d'obtenir une convention dans des conditions honorables était démontrée, il n'y avait plus qu'un seul moyen : faire une tentative par les armes; il n'y avait plus à délibérer.

C'est à la suite de la réunion du 10 octobre que le maréchal a envoyé son premier aide de camp à Versailles. Procès-verbal de cette réunion a été dressé et signé; c'est le seul que nous ayons signé.

Le général Boyer nous a rapporté de Versailles les conditions suivantes : Le gouvernement allemand ne voulait traiter qu'avec le gouvernement de la régence, et il désirait une manifestation de l'armée de Metz dans ce sens. En outre, le général Boyer nous fit un rapport très-sombre de la situation de la France; il nous a dépeint le Midi en feu, l'anarchie régnant partout, le mouvement religieux s'accentuant dans l'Ouest; les membres du nouveau gouvernement, disait-il, n'étaient point d'accord entre eux; un ou deux avaient quitté Paris en ballon pour échapper aux désordres qui agitaient la capitale.

Certes, je ne dis pas que le général Boyer nous ait trompés, il avait sans doute été trompé lui-même. Mais il nous a plongés alors dans la douleur; les préoccupations de toute nature s'emparèrent de nous. A la suite de ce rapport, il a été décidé que nous n'avions pas à faire de manifestations politiques ayant pour but de soutenir la régence, car nous étions toujours l'armée impériale, et cela est si vrai que, quand le général Bourbaki a quitté Metz, l'ordre de départ qui lui fut donné était conçu ainsi qu'il suit :

« Sa Majesté l'impératrice ayant mandé auprès d'elle le général Bourbaki, ce général est autorisé à se rendre auprès d'elle. »

Nous n'aurions cessé d'être l'armée impériale que si l'Assemblée nationale eût été réunie; jusque-là, notre sentiment se résumait à ceci : « Nous n'avons qu'à rester ce que nous étions et ce que nous sommes. »

Nous avons su par une dépêche de M. de Bismark au maréchal Bazaine que les négociations n'avaient pas abouti.

On m'a demandé dans l'instruction si je n'avais pas remis une lettre au général Boyer lorsqu'il partait pour se rendre auprès de l'impératrice. Oui, je lui ai remis une lettre pour S. M. l'impératrice, et cela n'a rien d'étonnant de la part du gouverneur de son fils ; cette lettre avait un caractère privé ; dans la seconde partie, je parlais de la situation, et si M. le Président m'en donne l'autorisation, je pourrai faire connaître cette partie de la lettre au conseil.

M. le Président. — Vous avez parlé de la capitulation de Mayence; je vous ferai, à ce propos, une observation : c'est que la garnison de Mayence n'a capitulé qu'après un long et glorieux siège, et elle n'était pas la seule armée de la France.

Vous avez eu, avez-vous dit, connaissance du texte de l'ordre de départ donné au général Bourbaki; conséquemment, M. le maréchal ne vous a-t-il pas donné des détails sur la mission du général Bourbaki ?

M. le général Frossard. — Non, monsieur le Président.

M. le Président. — Que savez-vous en ce qui concerne l'incident Régnier ?

M. le général Frossard. — Le maréchal m'avait paru ne pas attacher d'importance à Régnier, mais il avait vu là un moyen, bien fragile, bien incertain sans doute, mais un moyen de parvenir à une solution, et il a pensé qu'il fallait le saisir.

M. le Président. — Avez-vous eu connaissance, au mois d'octobre, que la Prusse demandait à l'impératrice une signature en blanc pour la paix ?

M. le général Frossard. — J'ai su seulement après la captivité qu'on avait exigé une signature en blanc.

Le général Boyer n'a pas rendu compte au conseil de conditions de cette nature.

M. le Président. — Le général Boyer a-t-il dit que l'opinion arrêtée des autorités allemandes était d'imposer les conditions de la capitulation de Sedan ?

M. le général Frossard. — Jusqu'au dernier moment, la situation de l'armée et de la place devaient être expressément divisées dans les conditions à intervenir : c'était la pensée de tous.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL DESVAUX.

Après la réunion du 10 octobre le général Boyer avait été designé pour se rendre à Versailles. Les commandants de corps d'armée furent convoqués pour le 18; il nous fut dit que M. de Bismark avait représenté la situation de la France sous les couleurs les plus sombres. Marseille et Lyon, avait-il dit, avaient arboré le drapeau rouge. Rouen et Le Havre demandaient des garnisons prussiennes. Il ne voulait pas traiter avec le gouvernement de la Défense nationale, qui s'était déclaré impuissant en reculant devant les élections. La convention militaire ne pouvait être acceptée qu'avec les conditions imposées à Sedan.

Les bases de la convention étaient que l'armée de Metz soutiendrait les conditions acceptées par la régence; qu'elle sortirait avec armes et bagages à cette condition. J'ai dit alors que nous étions tous prêts à soutenir tout ce qui serait fait par la régente, que d'ailleurs tous nous restions les serviteurs dévoués de la France. Le maréchal, à ce propos, prononça les paroles suivantes : « L'armée n'a point à faire de politique; elle est seulement la sentinelle qui veille à la porte des Assemblées pour assurer la sûreté de leurs délibérations. »

Le 21, le maréchal convoqua les commandants de corps d'armée; il nous apprit que le général Boyer venait de lui faire connaître le sentiment de l'impératrice pour l'armée de Metz, mais qu'il était impossible de rien espérer des négociations diplomatiques. Le maréchal alors nous posa les deux questions que voici : « Y a-t-il lieu de faire une sortie en armes? Cette sortie doit-elle avoir lieu par Amanvillers? »

Je répondis : « Oui » à la première question. Je répondis à la deuxième également : « Par Amanvillers. » Cette opinion cependant ne prévalut pas, et il fut décidé qu'on irait trouver le prince Frédéric-Charles, et le général Changarnier, l'objet de notre déférence respectueuse à tous (nous avions tous ou presque tous combattu sous lui), fut choisi pour remplir cette mission.

Jusqu'au 26 octobre, le sentiment a été qu'il fallait rendre le sort de l'armée indépendant du sort de la place de Metz.

Le général Boyer a indiqué que M. de Bismark pensait que sur un terrain politique il y aurait moyen de s'entendre, mais que, pour les conditions militaires, il n'y avait pas à en espérer d'autres que celles imposées à Sedan.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK.

Le 17 octobre, il y a eu une communication du général en chef, qui demandait la situation des divers corps d'armée. Dans la réunion qui suivit, il fut décidé qu'il n'était guère possible de faire une sortie, et qu'il fallait voir si une convention était possible dans des conditions honorables.

Dans la séance du 21, il fut annoncé que M. de Bismark montrait des exigences extraordinaires.

M. le Président. — Vous annonciez le 7 octobre, dans une lettre au maréchal, qu'on pouvait avoir des vivres jusqu'au 18; puis, dans une lettre postérieure de quelques jours, qu'on pourrait aller jusqu'au 20. Comment se fait-il qu'on a pu aller jusqu'au 29?

M. le général Coffinières de Nordeck. — On ramassait tout ce qu'on pouvait trouver; on rationnait d'une façon très-sensible.

M. le Président. — N'avez-vous pas fait quelques observations au conseil le 21, à propos des nouvelles apportées par le général Boyer?

M. le général Coffinières de Nordeck. — J'ai toujours pensé qu'il ne fallait attacher qu'un crédit relatif aux nouvelles venues de M. de Bismark.

M. le Président. — Le général Boyer n'avait-il pas apporté d'autres renseignements?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il avait apporté des journaux.

M. le Président. — Le général Boyer a-t-il fourni quelques explications sur la situation qui devait être faite à la place de Metz?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Les prétentions de l'ennemi sur Metz n'ont été acceptées que le 26.

M. le Président. — Le général Boyer n'a-t-il pas dit que les Prussiens voulaient imposer à Metz les conditions déjà imposées à Sedan?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Je ne me rappelle pas ces détails. Ce qui me frappa le plus alors dans les paroles du général Boyer, ce fut la peinture qu'il fit de la situation du pays.

M. le Président. — N'a-t-il pas dit que la signature des préliminaires de paix devait être donnée en blanc par l'impératrice?

M. le général Coffinières de Nordeck. — Il a dit seulement que le gouvernement prussien ne voulait traiter qu'avec la régence, mais je crois pouvoir affirmer que jamais il n'a dit comme venant de M. de Bismark, que quelles que fussent les conditions imposées, l'impératrice devait les accepter.

Il a été question du retour du général Bourbaki. Il avait obtenu, paraît-il, une autorisation du roi de Prusse pour rentrer à Metz. Ne le voyant pas, nous avons supposé qu'il était malade.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL JARRAS.

M. le général Jarras. — J'ai eu connaissance de la lettre de M. le maréchal demandant leur avis aux commandants de corps d'armée, mais je n'avais pas voix délibérative dans le conseil.

Je n'ai eu aucune espèce de connaissance de renseignements apportés par le général Boyer, si ce n'est de ceux apportés au conseil. Je n'ai eu à transmettre ni à expédier aucun ordre.

M. le Président. — Les nouvelles apportées par le général Boyer ont été transmises à l'armée?

M. le général Jarras. — M. le maréchal a engagé les commandants de corps d'armée à faire part des nouvelles aux généraux de division; peut-être aussi était-il question des chefs de corps, et notamment des colonels, mais je n'ai pas eu d'instructions écrites à ce sujet.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.

M. Nicolas-Théodule Changarnier (né à Autun, en 1793, général de division).

J'ai eu l'honneur de faire partie, comme volontaire, de l'armée du Rhin. Au 21 octobre, je fus invité à donner mon sentiment sur la situation de l'armée. Il fut constaté que l'armée se trouvait dans un état de détresse incomparable.

M. le maréchal exprima alors le désir que l'on connût la pensée de l'ennemi à notre égard.

Je fus chargé de me mettre en communication avec le général en chef des forces prussiennes. Je me rendis donc auprès du prince Frédéric-Charles pour lui demander un armistice avec ravitaillement, la sortie de l'armée avec les honneurs de la guerre, et l'autorisation pour elle de se retirer sur un territoire neutralisé ; on devait convoquer une Assemblée ; l'armée se mettrait à la disposition de cette Assemblée.

Mon chef et excellent camarade m'avait imposé là une mission pénible, et je ne me faisais guère d'illusions sur les résultats possibles de ma démarche.

Le prince me répondit en termes courtois, qui étaient la preuve du respect qu'il professait pour l'armée du Rhin. Il me reçut, je le répète, avec une courtoisie que je qualifierai d'élégante. Il avait envoyé ses aides de camp au-devant de moi. Alors cette discussion douloureuse commença. Je m'efforçai de lui peindre la situation de l'armée sous les couleurs les plus favorables. Il me répondit en m'amenant devant sa fenêtre : « Regardez du côté du chemin de fer, vous voyez arriver ce convoi : ce sont des vivres pour votre armée affamée. »

J'exposai donc les propositions que j'étais chargé de lui faire. Le prince, visiblement sensible à mon émotion, me dit cependant : « Je ne crois pas que je puisse transmettre vos offres à Versailles. — Mais, repris-je, nous ne voulons pas défiler devant vous. — Bah ! l'armée de Metz pourra subir ce qu'a subi l'armée de Sedan. »

Je ne voulus pas me laisser entraîner, quoique le prince évidemment le désirât beaucoup, à discuter la situation de la place de Metz, situation indépendante de celle de l'armée.

Après avoir longuement discuté, il me dit de prier le maréchal d'envoyer un officier général à Frascati ; Frascati est à égale distance des deux quartiers généraux.

Depuis le 11 octobre, l'armée allemande vivait dans l'opulence, au milieu des plus plantureuses campagnes, et quelle était à côté de cela la situation de cette valeureuse armée du Rhin?

DÉPOSITION DE M. ROUHER.

M. Rouher (député, assigné à la requête de la défense).

Me Lachaud. — Que sait M. Rouher?

M. Rouher. — J'ai vu le général le jour ou le lendemain de son arrivée. Nous avons examiné avec S. M. l'impératrice les questions qui pouvaient intéresser l'armée de Metz. S. M. l'impératrice pouvait-elle faire quelque chose pour l'armée de Metz et accepter les propositions de M. de Bismark ?

Sa Majesté n'a pas hésité à faire tous ses efforts pour assurer des conditions honorables. Elle a écrit au roi de Prusse, à M. de Bismark, à M. Bensdorff. On nous disait que la situation était affreuse en France. Il fallait avant tout un armistice avec ravitaillement; mais on fit à cette proposition une réponse négative.

Quant aux préliminaires de paix, Sa Majesté ne voulait pas de mutilation du territoire.

Il s'était présenté chez l'impératrice un homme dont le caractère est difficilement appréciable : M. Régnier. Je ne sais quelles conditions il indiquait pour la paix, mais elles paraissaient peu vraisemblables; les conditions pecuniaires indiquées étaient extraordinairement exagérées; je me demandai si Régnier était un agent prussien, ou un homme aventureux ; dans tous les cas il ne me paraissait pas accrédité de façon à ce qu'on attachât à ses discours une importance quelconque.

L'impératrice était donc opposée à une mutilation. En outre, il lui paraissait que son devoir lui imposait de rechercher quelle influence de pareilles négociations pourraient avoir sur la défense nationale. Nous ne savions pas ce qui se passait à Paris ; il fallait peut-être espérer, et nous conservions l'espérance que la résistance de Paris pouvait être fructueuse.

J'ai été mêlé au départ de l'armée de Châlons. De ma propre initiative, je me suis rendu à Châlons la nuit du 18 au 19; c'était le jour du décampement. J'eus l'honneur de voir S. M. l'empereur.

Je trouvai M. de Mac-Mahon à Courcelles, je le suppliai de se porter dans la direction de Metz et d'opérer sa jonction avec le maréchal Bazaine. Le maréchal de Mac-Mahon me dit : « C'est impossible; avant six jours, Bazaine sera obligé de se rendre. — Mais, maréchal, vous vous trompez, je viens du ministère de la guerre, et j'y ai puisé des renseignements contraires; l'armée du maréchal Bazaine est dans une bonne situation. » Le maréchal insistait, et comme je n'ai aucune compétence sur les matières militaires, je me retirai.

AUDIENCE DU 28 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE.

M. le Président. — Il y a des témoins qui ont été entendus dans la catégorie précédente et qui n'ont plus à être entendus par le conseil; je désirerais les libérer définitivement, mais avant, je dois consulter M. le commissaire du gouvernement et M. le défenseur pour savoir s'il y a opposition de leur part ?

Me Lachaud. — A la suspension, monsieur le Président, nous pourrons prendre une détermination.

M. le Président. — A la suspension. Avant de procéder à l'audition des témoins de la neuvième catégorie, j'ai besoin de faire donner au conseil quelques éclaircissements par un officier supérieur, le lieutenant-colonel Villette, que j'ai autorisé à assister M. le maréchal dans sa défense ; à cause de sa situation exceptionnelle, il ne peut être entendu qu'à titre de simples renseignements ; mais avant de l'entendre à la barre, à ce titre, je demande l'assentiment du ministère public et de la défense.

DÉPOSITION DU LIEUTENANT-COLONEL VILLETTE.

M. le lieutenant-colonel Villette (Henri-Léon), cinquante et un ans, lieutenant-colonel d'état-major.

M. le Président. — Le procès-verbal de la conférence du 26 octobre contenu dans les pièces marquées A et B a été signé par vous : ces deux pièces sont écrites de votre main ?

(Le témoin examine ces deux pièces et les reconnaît comme étant celles qu'il a écrites et signées.)

M. le Président — De ces pièces, c'est celle marquée A qui peut être considérée comme la minute du procès-verbal de la conférence du 26 octobre?

M. le lieutenant-colonel Villette. — La pièce A est la minute, elle a été rédigée pendant la séance.

M. le Président. — A la première page, les mots suivants semblent avoir été écrits après un léger grattage : « Le maréchal pense que le sort de la place doit rester indépendant de celui de l'armée, mais la majorité pense que la place et l'armée doivent avoir un sort commun. » Cette phrase est écrite avec une encre différente. Avez-vous le souvenir de l'époque où cette modification a été faite? c'est une phrase qui a été écrite sur une autre phrase qui a été grattée.

M. le lieutenant-colonel Villette. — La correction a été faite au Ban-Saint-Martin après la séance ; pour moi c'était la continuation de la séance.

M. le Président. — Si vous voulez examiner et comparer les deux pièces... Pouvez-vous vous rappeler la rédaction qui était dessous celle qui a été écrite ensuite ?

M. le lieutenant-colonel Villette. — Je n'en ai pas souvenir et je ne puis voir ce qu'il y avait.

M. le Président. — Vous ne pouvez pas relire ce qu'il y avait avant le grattage ; il semble qu'il y avait ces mots : « Le maréchal déclare que la ville et l'armée doivent avoir un sort commun. »

M. le lieutenant-colonel Villette. — Toujours la pensée du maréchal a été que le sort de la place devait rester séparé de celui de l'armée. La pièce A est un brouillon et l'autre pièce est la copie au net; je pouvais donc mettre cette pièce dans ma poche, je n'étais responsable que vis-à-vis du maréchal, et si j'avais voulu faire quelque chose contre l'honnêteté, il m'eût été facile de supprimer ce brouillon.

M. le Président. — Je ne dis rien qui soit contre votre honnêteté, je vous demande seulement des explications.

M. le lieutenant-colonel Villette. — Je pouvais supprimer le brouillon et ne laisser que le net.

M. le Président. — A quelle époque a été faite cette mise au net?

M. le lieutenant-colonel Villette. — Quelques moments après le conseil.

M. le Président. — Dans cette pièce, la phrase : « Ordre lui est donné de faire transporter les drapeaux à l'arsenal pour y être brûlés. » est écrite d'une encre différente.

M. le lieutenant-colonel Villette. — Il y avait un interligne où j'ai fait entrer la phrase; quant à la différence de l'encre, elle peut s'expliquer facilement : pendant la séance du conseil, j'étais assis à une table qui ne m'était pas destinée, puisque je n'avais pas régulièrement ma place à ce conseil; quand la séance a été terminée, tout le monde s'est levé, et comme je ne suis pas sténographe, j'ai pris mon temps pour compléter mes notes. On remit les tables en ordre, de manière à ce que les officiers d'ordonnance pussent les trouver à leur place ordinaire; quant à moi, je n'avais pas de place habituelle, je fus obligé de me lever pour laisser placer les officiers d'ordonnance, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'en relisant j'aie vu qu'il manquait quelque chose et que je l'aie ajouté; c'est alors que j'ai pu prendre une autre plume sur une autre table, et ceci explique la différence d'encre.

M. le Président. — Il ne s'agit pas d'une correction sur la minute, mais sur l'expédition; ma question porte sur l'expédition faite après la séance et sur l'addition qui a été faite après cette séance. Vous avez répondu pour ce qui regarde la différence de l'encre ; mais dans ce document, qui est une rédaction revisée de la minute A, je trouve une phrase qui est reproduite sur la copie que vous tenez, seulement elle est reproduite d'une façon plus courte. La pièce A dit : « Ordre est donné au général Soleille de faire porter les drapeaux à l'arsenal pour y être brûlés. »

Dans l'expédition, il y a : Ordre lui est donné, etc. Le nom du général Soleille n'est pas dans l'expédition, la phrase que je viens de lire n'est pas à la même place dans l'expédition que dans la minute. Dans la minute, la pièce A, la phrase est au bas de la page et à la fin d'un paragraphe qui n'exprime pas le même ordre d'idées que le paragraphe après lequel cette même phrase est écrite dans la pièce B; c'est la phrase qui constate l'ordre donné relativement aux drapeaux.

M. le lieutenant-colonel Villette. — Après la séance, j'ai cherché à mettre en ordre les notes que j'avais prises; j'ai fait un paragraphe pour chaque officier et j'ai remis cette phrase à la place de l'officier qu'elle concernait; il est possible que tout ce qui a été dit pendant la séance ne soit pas rigoureusement écrit dans tous les détails sur ces pièces, mais j'affirme qu'elles ne contiennent que ce qui a été dit.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL JARRAS.

M. le Président. — Veuillez achever votre déposition et faire connaître au conseil les faits, les démarches et les incidents qui se rattachent à la capitulation de l'armée du Rhin et de la place de Metz, depuis le 21 octobre, depuis le retour du général Changarnier et l'échec de sa mission, jusqu'à l'entière exécution des conventions faites avec l'ennemi ?

M. le général Jarras. — Dans le conseil du 23 octobre, MM. les généraux Changarnier et de Cissey rendirent compte de la mission qu'ils avaient remplie la veille ; le général Changarnier avait été au château de Corny auprès du prince Frédéric-Charles et avait essayé d'obtenir que l'armée rentrât en France ou fût envoyée en Algérie avec armes et bagages, à condition qu'elle ne se servirait pas de ses armes contre les Allemands jusqu'à la fin de la guerre, ce qui lui fut refusé; il n'obtint pas davantage de séparer le sort de la place de celui de l'armée. Le prince Frédéric-Charles avait informé le général Changarnier que son chef d'état-major se trouverait le lendemain à cinq heures du soir au château de Frascati, où le maréchal Bazaine était invité à envoyer un officier pour y rédiger les conditions qui seraient stipulées pour la reddition de l'armée et de la place.

Le général de Cissey fut chargé de se rendre auprès du chef d'état-major allemand, pour connaître ces conditions; il revint avec un protocole sommaire de ces conditions, d'après lesquelles l'armée entière était prisonnière de guerre, la place de Metz serait remise avec le matériel de guerre, les aigles, les drapeaux, etc.

Ces conditions furent lues au conseil et parurent excessives; les généraux Changarnier et de Cissey, présents au conseil, étaient de cet avis, mais il déclaraient en même temps qu'ils ne pouvaient conserver aucun doute sur l'inflexibilité rigoureuse de l'ennemi à maintenir les clauses

du protocole ; ces clauses furent relues et commentées, sans qu'elles parussent plus acceptables. Le conseil chercha s'il était possible d'obtenir quelque adoucissement ; un membre du conseil fut de l'avis que l'ennemi, qui avait manifesté aux généraux Changarnier et de Cissey des sentiments d'estime non équivoques pour l'armée française, accorderait à un simple détachement, composé de troupes de toutes armes, de rentrer en France avec armes et bagages, à condition de ne pas servir contre l'Allemagne pendant la durée de la guerre

Les généraux Changarnier et de Cissey déclarèrent qu'il ne fallait pas s'abandonner à cette illusion. Le protocole ne faisait pas mention des épées des officiers. Un membre du conseil dit que c'était une omission involontaire ; un autre membre ne fut pas de cet avis. Les généraux Changarnier et de Cissey déclarèrent qu'ils pensaient que c'était une omission intentionnelle, et que les épées ne seraient pas laissées aux officiers.

Dès lors le conseil put voir qu'il était difficile d'obtenir des adoucissements aux conditions du protocole ; mais comme la situation de l'armée ne permettait pas de se faire un chemin à travers les lignes ennemies, le conseil se résigna à accepter les conditions imposées par l'ennemi.

C'est alors que je fus désigné par le maréchal Bazaine pour arrêter les termes de la convention à conclure avec le chef d'état-major de l'armée ennemie. Je croyais qu'un autre serait désigné pour cette mission. Je protestai en vain, en disant que cette mission ne me regardait pas.

Je reçus la mission d'obtenir tous les adoucissements possibles aux conditions que l'ennemi voulait nous imposer : on me recommanda surtout de demander qu'un détachement composé de troupes de toutes armes sortît avec armes et bagages, à condition de ne pas servir contre l'Allemagne ; on insista particulièrement sur la condition des épées à laisser aux officiers. Avant que la séance fût levée, je fis remarquer que je n'étais pas préparé à cette mission ; en outre on m'avait recommandé d'obtenir tous les adoucissements possibles ; je trouvais que la recommandation était vague, et je demandai de préciser ce qu'on entendait par là, et de m'envoyer des notes dans ce but. Je reçus trois notes : une du maréchal Le Bœuf, qui déclarait attacher une grande importance à ce que les officiers conservassent leurs épées ; une autre du général Coffinières, demandant pour la ville et les habitants des garanties qui furent accordées ; la troisième était du général Frossard, qui demandait que la bibliothèque de l'école d'application restât la propriété de l'École.

Je me fis accompagner par le colonel Fay et le commandant Samuel, qui parlaient la langue allemande ; je recommandai à ces deux officiers supérieurs, bien qu'ils n'eussent pas une position officielle auprès de moi, de me rappeler tous les moyens, tous les arguments qui pourraient m'échapper et de me venir en aide dans la discussion.

Sur la question des épées à laisser aux officiers, le protocole était muet. Je demandai au général de Stiehle si l'omission sur ce point était volontaire ; il me répondit qu'elle était intentionnelle, que les officiers ne seraient pas autorisés à garder leurs épées. Je fis appel aux sentiments de générosité et d'estime qu'il avait exprimés. Le général de Stiehle me répondit qu'en effet c'était une mesure rigoureuse, mais que cette clause était volontaire et que le roi l'avait exigée formellement. Bien plus, ajouta-t-il, le prince Frédéric-Charles ne pourrait pas demander au roi de revenir sur sa décision, parce que le roi était irrité contre les officiers français, et surtout contre un officier général de Sedan, qui avaient manqué à leur parole. Je fis remarquer que les officiers français étaient incapables de cela, et que le prince Frédéric-Charles, aussi bien que le roi, céderaient facilement sur ce point, s'il voulait bien le leur soumettre. J'ajoutai qu'il était impossible qu'un officier général français eût pu manquer à sa parole ; qu'il devait y avoir une erreur ou un malentendu ; que si, par hasard, cette chose avait eu lieu, ce que je ne pouvais croire, l'armée de Metz ne devait pas en supporter les conséquences, et qu'elle n'avait à répondre que de ses propres actes.

Le colonel Fay et le commandant Samuel reproduisirent spontanément les mêmes arguments que moi ; ce ne fut qu'après une discussion très-longue que le général de Stiehle prit l'engagement de presser le prince Frédéric-Charles de demander au roi, par le télégraphe, que l'épée fût laissée aux officiers ; en ce qui concerne les honneurs de la guerre, nous fîmes deux rédactions, l'une accordant les honneurs de la guerre, l'autre les refusant ; elles devaient être soumises aux commandants en chef des deux armées.

Vers trois heures de l'après-midi, je reçus une lettre du général de Stiehle, me faisant connaître que le prince Frédéric-Charles accordait les honneurs de la guerre, tels que les désignait l'article rédigé en français. Le roi avait répondu qu'il laissait aux officiers leurs épées. Le maréchal me dit qu'il n'acceptait pas le défilé. Je lui fis remarquer que c'était un adoucissement des conditions. A quatre heures, le maréchal m'invita à me rendre près de lui ; il me répéta qu'il ne voulait pas de défilé. Je lui renouvelai mes observations. Le maréchal me dit que ce n'étaient pas les honneurs de la guerre qu'il refusait, mais le défilé. Je fis encore observer au maréchal que les honneurs de la guerre et le défilé étaient inséparables ; alors, le maréchal proposa un terme moyen qui consistait à conclure la convention en adoptant la rédaction française et en convenant verbalement que les choses se passeraient selon la rédaction allemande. Je lui fis observer que c'était bien difficile. Le maréchal maintint sa volonté en me disant qu'il avait reçu deux commandants de corps qui lui avaient déclaré qu'ils n'admettaient pas les honneurs de la guerre comme la rédaction française les avait stipulés, et qu'ils n'étaient pas d'avis qu'ils fussent acceptés.

Le maréchal, passant à une autre question, me dit de prévenir le général de Stiehle, afin de faire savoir au prince Frédéric-Charles qu'il était d'usage dans l'armée française, après une révolution, de brûler les drapeaux du gouvernement précédent. Je fis encore observer au maréchal que probablement cet usage n'était pas connu de l'ennemi, qui n'y croirait pas. Le maréchal maintint ses ordres et ajouta qu'il était à sa connaissance que des drapeaux avaient été brûlés déjà, et qu'il ne voulait pas que le prince Frédéric-Charles pût supposer qu'il avait manqué à ses engagements. Surtout, j'étais chargé de dire qu'il ne voulait pas de défilé.

Relativement à l'article 4, je renouvelai ma demande de la veille et j'insistai pour qu'un détachement composé de troupes de toutes armes pût rentrer en France avec armes et bagages. Le général de Stiehle exprima son regret de ne pouvoir accéder à ma demande, et il ajouta que dans l'armée allemande on avait pensé à accorder spontanément cette faveur, mais qu'après réflexion on avait reconnu que le passage de troupes françaises venant de Metz, à travers la France, produirait une agitation dans le pays, déjà très-agité, et on avait renoncé à ce projet.

Le reste de la convention fut rédigé sans incidents remarquables. Le lendemain 28, de bonne heure, je me rendis chez le maréchal Bazaine pour lui rendre compte de

tout ce que j'avais fait et dit avec le général de Stiehle ; le maréchal donna son approbation à tous mes actes.

Bientôt le conseil fut réuni et je lui rendis compte de ma mission; on me demanda des explications sur la portée d'un certain article; un membre exprima le regret qu'on n'eût pas obtenu qu'un détachement de troupes pût rentrer en France avec armes et bagages, je rapportai la réponse du général de Stiehle à ce sujet. Avant de lever la séance, le conseil approuva tout ce que j'avais fait, il me fut même dit que j'avais obtenu tout ce qu'on pouvait espérer dans les pénibles et difficiles circonstances où se trouvait l'armée. En sortant du conseil, je rencontrai le colonel Nugues, qui me rendit compte que la veille il avait reçu l'ordre du maréchal Bazaine de rédiger une circulaire pour les commandants de corps, leur enjoignant d'envoyer les drapeaux à l'arsenal, pour y être brûlés. Au moment où le colonel Nugues faisait signer ces lettres, il fit remarquer au maréchal qu'il y manquait une lettre pour le directeur de l'arsenal, lui donnant l'ordre de recevoir les drapeaux et de les brûler. Le maréchal répondit : « qu'il se chargeait de donner ces derniers ordres. »

Le même jour, je reçus une lettre du général de Stiehle que je m'empressai de porter à la connaissance du maréchal, en lui demandant ce qu'il fallait répondre. Il était dit dans cette lettre que le prince Frédéric-Charles ne croyait pas à l'usage de brûler les drapeaux après une révolution ; que le maréchal ne pourrait pas, après la signature de la convention, faire brûler les drapeaux ; il demandait combien il y en avait et où ils étaient ? (En ce moment, pour moi, ils devaient être brûlés.)

Je revins de mon erreur quand le maréchal répondit que l'usage de brûler les drapeaux après une révolution existait, mais qu'aucun drapeau n'avait été brûlé depuis la convention, qu'il en restait environ quarante qui étaient à l'arsenal. Je rédigeai immédiatement cette réponse dans le cabinet du maréchal. En la rédigeant, je m'attachai à ne reproduire rien que la pensée du maréchal et même ses expressions, ce qui était facile, attendu que la lettre n'était pas longue. Le maréchal en prit connaissance, y fit quelques ratures et surcharges au crayon, et, après une deuxième lecture, il indiqua quelques corrections. C'est la copie de cette minute qui fut envoyée au général de Stiehle.

M. le Président. — Vous rappelez-vous que la partie du protocole relative aux aigles et aux drapeaux ait été communiquée au conseil le 26 ?

M. le général Jarras. — Le protocole a été lu au moins deux fois, et il n'y a pas eu d'observation relative aux drapeaux.

M. le Président. — A-t-on pu immédiatement donner des ordres pour brûler les drapeaux ?

M. le général Jarras. — Il n'a pas été question du tout d'ordres de ce genre.

M. le Président. — Vous n'avez pas entendu parler de cette question après que le conseil s'est séparé ?

M. le général Jarras. — J'ignore ce qui a été dit après le conseil, mais je ne suis sorti qu'à la fin du conseil.

M. le Président. — Ainsi, dans la première négociation à Frascati avec le général de Stiehle, il n'a pas été fait d'allusion aux drapeaux, vous avez constaté que l'ennemi était pressé d'en finir et il n'a été question que des épées à laisser aux officiers et des honneurs de la guerre ?

M. le général Jarras. — Oui, monsieur le Président.

M. le Président. — Mais vous saviez de M. le maréchal que les drapeaux avaient été brûlés ?

M. le général Jarras. — Oui, il me l'avait dit.

M. le Président. — Savez-vous quels drapeaux ?

M. le général Jarras. — Le maréchal ne me l'a pas dit, et je n'ai su que par lui ce qui avait été fait.

M. le Président. — Vous êtes bien sûr que M. le maréchal vous a dit : *Des* drapeaux ont été brûlés, et non *les* drapeaux ?

M. le général Jarras. — J'en suis sûr ; il a dit que l'usage qu'on avait de les brûler avait reçu un commencement d'exécution. Le maréchal m'avait chargé de faire savoir au prince Frédéric-Charles que l'usage, en France, après une révolution, était de brûler les drapeaux du gouvernement déchu, et lorsque je lui fis observer que l'ennemi n'y croirait pas, le maréchal ajouta : « Je sais qu'il y a eu des drapeaux de brûlés, et je ne veux pas que le prince Frédéric-Charles puisse croire que j'ai manqué à mes engagements. » Le renseignement sur les drapeaux brûlés m'avait été donné afin de le communiquer si l'entretien tombait là-dessus.

M. le Président. — M. le maréchal vous a dit : « Je ne veux pas que le prince Frédéric-Charles puisse dire que j'ai manqué à mes engagements ? » Mais il n'avait pas encore d'engagements en ce moment.

M. le général Jarras. — Le maréchal voulait parler des engagements que j'allais prendre pour lui ne signant la convention.

M. le Président. — Vous pouviez dire avant l'engagement que les drapeaux étaient brûlés. Quand vous avez rendu compte de votre mission, avez-vous entendu un commandant dire : « Mais ils sont brûlés ! »

M. le général Jarras. — Je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — Vous ne vous rappelez pas non plus ce que M. le maréchal a dit à cette occasion ?

M. le général Jarras. — Je ne me le rappelle pas.

M. le Président. — C'est en sortant du conseil que vous avez appris du colonel Nugues que des ordres avaient été rédigés par les chefs de corps. Le colonel Nugues avait dit au maréchal, après avoir rédigé les cinq circulaires : « Mais il en manque une pour le directeur de l'arsenal, afin qu'il reçoive les drapeaux et qu'il les brûle. » M. le maréchal a répondu : « Je m'en charge. » En sorte que l'état-major général ne fut pas chargé d'une circulaire pour cela. Après le conseil, vous avez revu M. le maréchal ; avez-vous su si un ordre avait été expédié au colonel de Girels ?

M. le général Jarras. — Je n'en ai pas connaissance.

M. le Président. — Vous n'avez eu connaissance de l'ordre donné pour l'incinération des drapeaux que par la communication du colonel Nugues ?

M. le général Jarras. — Oui, monsieur le Président ; aussi, j'ai été très-étonné d'entendre dire au général Soleille qu'il y avait encore des drapeaux ; je les croyais brûlés.

M. le Président. — Le 29, vous avez reçu une autre lettre du général de Stiehle ?

M. le général Jarras. — Oui, le 29 au matin. Le maréchal m'avait chargé de lui faire observer que le général Changarnier n'était pas au nombre des combattants ; je lui avais aussi demandé à quelle heure le maréchal pourrait être reçu par le prince Frédéric-Charles ; en même temps, j'avais demandé l'autorisation pour le prince Murat d'être envoyé à Cassel. La lettre reçue le 29 répondait à ces demandes verbales, que j'avais faites le 27 au soir, à la signature des con-

ventions ; cette lettre avait été ouverte par le maréchal, elle était adressée en mon nom et était écrite en allemand ; elle m'autorisait à me rendre à Francfort, où on me l'a reprise pour constater mon droit de séjour dans cette ville.

M. le maréchal, le 28 octobre, me demanda de faire un procès-verbal. Je rédigeai alors un procès-verbal, que je lui remis le soir même, ou le lendemain matin peut-être.

M. le Président. — Il est constaté dans ce procès-verbal que vous aviez les pleins pouvoirs du maréchal et du conseil. Je vous ferai observer que cela doit être une erreur de rédaction, car vous n'aviez point les pleins pouvoirs du conseil...

M. le général Jarras. — Ma mission m'a été confiée dans la séance du 27, et aucun chef de corps n'a protesté. J'ajoute, en ce qui concerne cette mission, qui était extrêmement pénible, et que j'ai remplie dans la mesure de mes facultés et le mieux que j'ai pu, que si j'ai fini par m'y rendre et par l'accepter, c'est parce qu'elle ne m'était pas seulement confiée par la volonté d'un seul homme, mais encore par la volonté du conseil entier.

M. le Président. — Je vous ferai observer que le règlement ne prévoit pas une capitulation de l'ordre de la capitulation qui nous occupe. Le conseil n'avait aucune existence régulière, et, n'ayant aucune responsabilité, il ne pouvait en donner aucune à personne.

M. le général Jarras. — Il me couvrait moralement ; c'est du moins ce que j'ai pensé.

M. le Président. — Les membres du conseil avaient-ils été informés des incidents qui ont eu lieu au cours de votre mission ?

M. le général Jarras. — Non, monsieur le Président ; nous avons cru que cela n'était pas utile

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — N'a-t-il rien été convenu en ce qui concerne le sort des soldats durant leur captivité ?

M. le général Jarras. — J'ai demandé à insérer une clause à ce relative ; le général de Stiehle a dit que nos soldats seraient traités comme les soldats allemands. J'avais demandé qu'on leur fournît des vivres le jour même de la capitulation ; le général ennemi m'a répondu qu'il y avait à Ars des convois de vivres qui leur étaient destinés. Le général de Stiehle a même ajouté qu'il leur serait aussi distribué de la paille. Il est vrai que tout n'a point été écrit ; mais je ne crois pas que les choses eussent été mieux faites si elles eussent été écrites. D'ailleurs, le général de Stiehle s'est refusé à insérer cet article dans la rédaction ; toutefois, si tout ce qui avait été promis n'a pas été fait, je ne pense pas que ce soit volontairement, les circonstances ont dû seules en être la cause.

(Sur interpellation). Le 26, le conseil a fini très-tard, vers midi ou une heure ; vers quatre heures et demie, le maréchal m'a donné l'ordre d'aller à Frascati. J'étais porteur du protocole arrêté par le général de Cissey, et je me considérais comme formellement autorisé par le maréchal à signer le soir même ; c'est uniquement parce qu'il m'a été fait des difficultés en ce qui concernait l'épée des officiers, que j'ai cru devoir remettre la signature ; d'ailleurs, je n'étais pas sans inquiétude, je savais que nos soldats mouraient de faim, qu'ils avaient de la boue jusqu'au ventre, et je me suis demandé si j'avais le droit de prolonger leurs souffrances de vingt-quatre heures.

DÉPOSITION DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL FAY.

M. le Président. — Vous avez accompagné le général Jarras au quartier général allemand. Pouvez-vous nous donner quelques détails sur les incidents qui ont signalé cette mission ?

M. le lieutenant-colonel Fay. — Le 26 octobre, je partis en effet avec M. le général Jarras et le commandant Samuel. Nous avons, au début de notre voyage, rencontré quelques obstacles matériels. Du ban Saint-Martin, nous prîmes une espèce d'omnibus, qui faisait le service des officiers, pour nous rendre à Metz. Là, nous prîmes une voiture, les chevaux de notre omnibus ne pouvant avancer. Nous prîmes un tunnel qui se trouve sur la route de Nancy et sur lequel passe le chemin de fer.

Durant la route, nous causâmes un peu avec M. le général Jarras. Je lui adressai quelques questions. Le général me répondit que l'on avait jugé qu'il était impossible de vivre plus longtemps dans Metz, et qu'il se rendait à Frascati pour signer la capitulation ; que d'ailleurs les clauses en avaient été débattues dans le conseil.

Nous arrivâmes à Frascati. Dans l'antichambre nous trouvâmes quelques officiers allemands ; au bout d'une heure nous fûmes introduits. Le général Jarras nous présenta au général de Stiehle, qui dicta les conditions de la capitulation. Les premiers points passèrent sans débat sérieux. Au troisième article les difficultés commencèrent. Nous demandions qu'on insérât une clause signifiant que, l'ennemi voulant reconnaître la valeur de l'armée, le port de leur épée était accordé aux officiers. La discussion fut vive sur ce point et sur d'autres. On s'expliqua encore sur les honneurs de la guerre : pour nous, cela signifiait purement et simplement qu'on nous laisserait sortir avec armes et bagages, comme nous l'avons pu voir souvent dans l'histoire. Le général de Stiehle refusa net, se fondant sur certains faits qui, disait-il, s'étaient passés à l'armée de Sedan.

Une difficulté surgit au sujet des pouvoirs des deux plénipotentiaires, et on ajourna la solution des deux difficultés que je viens d'indiquer. Deux rédactions toutefois furent faites de l'article 3, une rédaction prussienne et une rédaction française.

Nous rentrâmes au quartier général du ban Saint-Martin. Le général Jarras, le lendemain, fit part des résultats de l'entrevue ; vers six heures et demie, nous retournâmes à Frascati. Quand on arriva à l'article des drapeaux, le général Jarras dit au général de Stiehle qu'il était chargé par le maréchal de lui annoncer que les drapeaux étaient en partie brûlés, que chez nous, quand une révolution éclate, on ne conserve point les enseignes et qu'on les détruit. « Mais il est convenu que tout ce qui n'est pas brûlé nous est acquis », répliqua le général prussien.

Arrivé aux honneurs de la guerre, le général Jarras dit à ce propos qu'il serait difficile d'accepter le défilé devant les troupes prussiennes, et, comme l'adversaire insistait, le général Jarras répondit qu'on pourrait peut-être insérer cette clause sans l'exécuter.

DÉPOSITION DU COMMANDANT SAMUEL.

Le 26 au soir, vers cinq heures, je me trouvais dans le cabinet de M. le maréchal pour traduire quelques articles de journaux. M. l'intendant Lebrun entra tout à coup et dit :

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCE DU 28 NOVEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

« Monsieur le maréchal, bonne nouvelle, j'ai pour quatre jours de vivres! »

Je fus quelques instants après appelé chez le général Jarras. Nous partîmes pour Frascati, et après avoir perdu beaucoup de temps, nous arrivâmes, je crois, vers dix heures.

Le général Frossard nous avait fait à Metz des recommandations pour que les modèles des écoles fussent conservées soigneusement.

Pour moi, j'ignorais jusque-là le but de notre voyage. Le général Jarras me dit, au cours de la route : « C'est pour signer les clauses de capitulation arrêtées hier soir. » Enfin, nous arrivâmes au quartier général allemand. La conférence a bien pu durer deux heures. Le général de Stiehle nous fit la lecture de ce qui pouvait être arrêté. La lecture faite, le général de Stiehle tendit son pouvoir. Le général Jarras lui dit : « Mais, je n'ai qu'un pouvoir verbal. » Le général de Stiehle répondit que cela ne pouvait suffire. Si le général Jarras avait eu un pouvoir écrit, il est probable que tout eût été terminé ce jour-là. On se donna alors rendez-vous, et le général prussien parla de fixer l'heure où l'on se rencontrerait. Me rappelant alors le propos de M. l'intendant Lebrun, je me rapprochai du général Jarras, et je lui dis : « Mon général, ne fixez pas d'heure. »

Toutefois, à cinq heures du soir, nous retournâmes, et la capitulation fut signée.

DÉPOSITION DE M. LE MARÉCHAL CANROBERT.

M. le Président. — Monsieur le maréchal, veuillez indiquer au conseil ce que vous savez des incidents qui se rattachent à la capitulation de l'armée du Rhin ?

M. le maréchal Canrobert.— Le 26, le maréchal commandant en chef nous convoqua au Ban-Saint-Martin. Nous n'avions plus à attendre de l'ennemi une convention, comme je disais il y a quelques jours.

Les généraux Changarnier et de Cissey avaient été envoyés au quartier général prussien ; ces messieurs rendirent compte de ce que leur avait dit l'ennemi, et après une conversation, tout le monde convint de l'impossibilité de vendre sa vie. On aurait bien désiré là une bonne inspiration. Vaincus par la famine, décimés par la maladie, il avait fallu capituler. Pourquoi cette bonne inspiration n'est-elle pas venue? On a donc envoyé le général Jarras; le maréchal commandant en chef nous a demandé si nous approuvions ce choix. Certes, nous approuvions le choix du général Jarras, qui est un homme de bien au premier chef.

Le général Jarras et le général Stiehle ne s'entendirent guère, ils n'étaient pas très-d'accord. On ne voulait pas laisser l'épée aux officiers, et pourtant ils s'en étaient assez glorieusement servi pour qu'on la leur laissât !

Le général Jarras n'est reparti que le lendemain 27, pour le quartier général prussien.

Nous avions nos drapeaux et notre matériel; qu'allaient-ils devenir?

Sur ces entrefaites arriva un ordre signé : « Soleille, » disant que, par ordre du maréchal commandant en chef, nous devions verser les drapeaux à l'arsenal. »

Nous ne savions pas si nous devions nous dessaisir de nos drapeaux sur ce simple ordre du général Soleille, et nous ne l'exécutâmes pas.

Bientôt après arriva un ordre signé du maréchal où il était dit que nous devions envoyer nos drapeaux à l'arsenal, « où ils seraient brûlés. » Nous pensâmes que cela était beaucoup plus digne en effet, qu'ils fussent brûlés tous ensemble, que de les laisser entre les mains des troupes qui les eussent déchirés et mutilés, et nous nous sommes exécutés de suite. Quant au matériel, l'idée de le briser n'a pas été acceptée; plus tard on nous a dit que ce matériel serait inventorié et rendu à la paix.

Aux ordres du commandant en chef il n'y avait rien à dire; en dehors de lui, il n'y a que des soldats; qu'ils s'appellent maréchal de France ou tambour, il n'y a que des soldats !

Dans les articles de la convention, il est vrai qu'il est question des drapeaux. Il y a un article où il est dit que les drapeaux et le matériel seraient livrés.

DÉPOSITION DU MARÉCHAL LE BŒUF.

Au retour du général Changarnier, dont le dévouement n'avait point obtenu le succès désiré, on envoya le général de Cissey pour connaître la pensée de l'ennemi. Le général de Cissey devait insister sur ce point : rendre indépendants l'un de l'autre le sort de la place et le sort de l'armée.

Le 26, le lendemain, les généraux Changarnier et de Cissey rendirent compte de leur mission : ils nous dirent qu'il était question d'imposer les conditions imposées naguère à l'armée de Sedan. M. l'intendant général et le général Coffinières exposèrent la situation de la place.

Mon corps d'armée avait cinq à six jours de vivres ; en cela il était un peu plus favorisé que les autres.

Il fallait se résigner en définitive à capituler. On se décida à mettre en commun les vivres de la place et les vivres de l'armée. On discuta encore sur l'envoi possible d'un détachement de toutes armes en Algérie, sur le maintien de l'épée aux officiers, et sur la conservation par les soldats de leurs campements et ustensiles. M. le général Jarras fut désigné pour se rendre à Frascati. A l'issue de cette séance, a-t-il été question de destruction du matériel, je ne sais; mais il n'a pas été question, je l'affirme, de la destruction des drapeaux. Non, je n'ai rien entendu.

Le matin du 27, je reçus la visite du général commandant l'artillerie de mon corps d'armée; il me soumit un ordre du général Soleille prescrivant l'envoi des drapeaux à l'arsenal. Je répondis : « Mais il faut avoir les instructions du commandant en chef? Envoyez immédiatement un officier au quartier général. »

Dans l'après-midi, je reçus un ordre signé de M. le maréchal; il contenait ces mots : « Vous prévendrez que les aigles seront brulés à l'arsenal. »

Je prescrivis la prompte exécution de cet ordre.

Plusieurs divisions campées à proximité de l'arsenal portèrent elles-mêmes leurs drapeaux. D'autres, après qu'on leur eut rendu les honneurs, furent brûlés.

Le 28, le général Jarras revint avec la convention : il n'y avait plus qu'à se soumettre. Nous fûmes réunis de nouveau.

Le maréchal nous dit qu'il avait été obligé d'arrêter l'exécution de son ordre relatif aux drapeaux pour ne pas être en contradiction avec la convention qui venait d'être signée.

Les armes furent déposées dans les forts; on espérait que la paix seule en disposerait; même des ordres étaient donnés pour les inventorier.

Les réserves de mon corps d'armée furent, le 26, versées aux magasins généraux de la ville de Metz.

Le 28 au matin, nous avons pensé que les drapeaux étaient brûlés ou se brûlaient. Quand le maréchal nous dit que, vu le retard apporté dans l'exécution des ordres de la veille par certains chefs de corps, il avait été obligé d'en arrêter l'incinération, M. le maréchal faisait allusion à l'ordre du général Soleille.

AUDIENCE DU 29 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL SOLEILLE.

M. le Président. — Vous rappelez-vous avoir vu, le 26 octobre, le général Cagneul au quartier général et vous être entretenu avec lui de l'incident des drapeaux ?

M. le général Soleille. — Je n'allais jamais le soir chez le maréchal, il est possible que j'aie vu le maréchal Cagneul, mais mes souvenirs sur cette question des drapeaux sont peu précis.

« Le 27 octobre, j'ai eu connaissance d'un ordre donné par le maréchal. Je prévins les commandants qu'un ordre allait être envoyé pour que les drapeaux fussent remis. J'eus également connaissance d'un ordre donné au directeur de l'arsenal pour recevoir ces drapeaux, mais je ne sais pas si c'était pour y être conservés ou pour y être brûlée. Dans celui adressé aux commandants de corps, cette mention ne s'y trouvait pas, et on envoya un deuxième ordre pour dire que les drapeaux devaient être remis à l'arsenal pour y être brûlés.

« Le directeur de l'arsenal me dit qu'il y avait deux ordres qui ne concordaient pas : l'un disait de conserver les drapeaux et l'autre, donné aux commandants de corps, leur disait de porter les drapeaux à l'arsenal pour y être brûlés. Je me rendis auprès du maréchal qui venait de recevoir une lettre du quartier général allemand. Le maréchal dicta devant moi un ordre pour le directeur de l'arsenal, lui prescrivant de garder les drapeaux. Le matériel devait être inventorié et remis ensuite à des commissaires prussiens ; le maréchal me chargea de transporter cet ordre et de m'assurer du nombre de drapeaux qui avaient été déposés à l'arsenal ; le chiffre était, je crois, supérieur à quarante. J'en rendis compte au maréchal.

DÉPOSITION DU COLONEL VASSE-SAINT-OUEN.

M. le Président — Veuillez achever votre déposition et faire connaître au conseil tous les détails que vous savez sur les drapeaux et le matériel qui ont été remis à l'ennemi en vertu des conventions.

M. le colonel Vasse-Saint-Ouen. — Je ne puis répondre que sur ce qui est relatif aux drapeaux. Le 27 octobre, vers onze heures, le général Soleille, revenant de chez le maréchal, me fit écrire deux lettres, l'une aux commandants d'artillerie des corps d'armée, l'autre au colonel de Girels ; elles doivent être au dossier; la première prescrit de s'entendre avec les commandants de corps d'armée, pour que les drapeaux et étendards soient remis dans la journée à l'arsenal de Metz ; la deuxième lettre, adressée au colonel de Girels, lui prescrivait de recevoir et conserver les drapeaux, pour y être inventoriés par une commission d'officiers français et prussiens. La première lettre fut copiée immédiatement, la deuxième fut donnée à copier ; je les fis expédier toutes les deux ; les plantons chargés de les porter étaient partis, quand vint un aide de camp du général qui redemanda la lettre adressée au colonel de Girels. La lettre fut reprise au planton et reportée au général Soleille ; les drapeaux ne furent portés à l'arsenal que le lendemain. Je n'ai pas connaissance de ce qui s'est passé à l'arsenal.

DÉPOSITION DE M. LE COMMANDANT SERPH.

Dans les derniers jours d'octobre, je fus mandé au quartier général, il me fut montré une lettre du prince Frédéric-Charles qui demandait que l'incinération des drapeaux fût arrêtée ; cette lettre, qui était écrite en français, ou qui du moins avait été traduite, M. le maréchal la lisait quand j'arrivai. M. le maréchal me dit d'en aller donner connaissance au général Soleille, que je rencontrai à la porte de France, revenant de l'arsenal et se rendant chez le maréchal, où je le laissai.

Quant au matériel, d'après le général Soleille, il devait suivre, aux termes de la convention, le sort de la place, sauf à être plus tard restitué après la paix.

J'ai eu connaissance de l'ordre adressé le 27 au matin; je l'ai écrit sous la dictée du général Soleille. Le général Soleille a pu dicter un autre ordre, je n'en ai pas eu connaissance. Je n'ai pas non plus vu transcrire la minute de cet ordre.

DÉPOSITION DE M. LE COLONEL NUGUES.

Le 27 octobre, pendant l'absence du général Jarras, un soldat, ordonnance du maréchal, vint de l'état-major général; il apportait une lettre indiquant que c'était par erreur qu'on avait omis d'écrire sur un premier ordre envoyé, que les drapeaux portés à l'arsenal seraient brûlés. Je fus surpris de cette communication et de sa forme : J'allai trouver M. le maréchal, et je lui fis observer que peut-être serait-il bon de rédiger une nouvelle dépêche; le maréchal consentit à une nouvelle dépêche et donna un ordre qui consistait à faire porter les drapeaux à l'arsenal dans des fourgons.

Il est possible que j'aie dit qu'une pareille opération était difficile la nuit et que j'aie proposé de la remettre au lendemain matin.

M. le maréchal me prescrivit d'informer le général Coffinières de l'ordre qu'il venait de donner, et il se réservait d'envoyer au général Soleille des ordres directs. Je fis copier et enregistrer l'ordre sur le registre à ce destiné, et il fut expédié aussitôt. Ce ne fut que le lendemain que je vis le général Jarras; le général Jarras, surpris, me dit : « Un pareil ordre est contraire à la capitulation que je viens de signer. »

M. le Président. — Qu'avez-vous pensé quand vous avez reçu, le 27 octobre, un ordre contenant que les drapeaux seraient brûlés?

M. le colonel Nugues. — J'ai supposé qu'il y avait un ordre verbal antérieur, dont je n'ai d'ailleurs ni demandé ni eu l'explication.

M. le Président. — La date du 28 est la date fixée par M. le maréchal pour l'incinération. Quand les lettres ont-elles été expédiées aux commandants de corps?

M. le colonel Nugues. — Je sais que les lettres ne sont parties qu'à la nuit tombante.

M. le Président. — L'ordre donné au général Coffinières n'indiquait pas que les drapaux devaient être brûlés?

M. le colonel Nugues. — Non.

M. le Président. — M. le général Soleille devait recevoir l'ordre plus tard de M. le maréchal?

M. le colonel Nugues. — Oui. Quand il le faudra, a dit le maréchal, je ferai donner l'ordre au général Soleille.

M. le Président. — Vous avez dit avoir causé avec le général Jarras, le 28. A quelle heure lui avez-vous parlé?

M. le colonel Nugues. — Je ne sais au juste; moi, je croyais que c'était avant le conseil; lui pense que ce fut après.

DÉPOSITION DE M. LE COMANDANT DE FRANCE.

Le 28 octobre, j'étais de service au grand quartier général. M. le général Jarras me demanda de lui montrer, sur le registre de correspondance, l'ordre donné la veille de porter les drapeaux à l'arsenal pour les brûler; je le lui montrai : « Il faut faire disparaître cette lettre, » me dit le général Jarras.

Je dus la supprimer et déchirer le feuillet sur lequel elle se trouvait.

C'est entre midi et une heure que j'ai reçu cet ordre.

M. le général de Chabaud-Latour : Les pages du registre n'étaient-elles pas cotées et paraphées?

M. le commandant de France. — Non.

Je demande la permission d'ajouter quelques mots étrangers à ce fait, mais de nature à éclairer le conseil.

Le service de l'état-major général a continué jusqu'au 29 à midi. Un officier a été envoyé à Moulins-lès-Metz pour y continuer, ce jour-là, le service des parlementaires.

Une dépêche, après ce moment, a été portée par un officier du général Changarnier. Mais à cette heure, il n'y avait plus d'armée.

M. Lemoine, capitaine d'état-major. — Le 28, j'ai dû aller prendre le service des parlementaires à Moulins. J'ai rencontré M. Arnoux-Rivière qui apportait une dépêche à l'état-major général.

Je la remis au général Jarras. La dépêche a été traduite séance tenante.

Le général Jarras m'a fait écrire une dépêche au général de Stiehl en réponse à celle qu'il avait reçue.

Pendant la journée du 27, le service des parlementaires avait été supprimé. Cela dura vingt-quatre heures.

J'ai, de Longeville au Ban-Saint-Martin, rapporté deux lettres adressées l'une au maréchal, l'autre au général Jarras. Le général Jarras me dit de chercher quelqu'un qui pût traduire la sienne. Je ne sais qui l'a traduite et n'ai point eu connaissance de ce qu'elle contenait.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Le témoin avait dit dans l'instruction qu'il en avait eu connaissance. Cette lettre disait, suivant lui, que la nullité de la convention était la conséquence de la non-observation d'une de ses clauses.

M. le commandant de France. — Si je l'ai dit, c'est que je savais alors en être sûr; aujourd'hui mes souvenirs sont moins précis.

M. le général de Rochebouet, général de division. — Le 27, j'ai reçu du général Soleille un ordre m'informant que les drapeaux devaient être envoyés à l'arsenal. J'en ai fait part au maréchal Le Bœuf. Puis, j'allai voir le général Soleille et lui demandai des explications. A deux heures et demie ou trois heures, j'ai reçu le deuxième ordre, ordre venant directement du maréchal; je suis parfaitement certain de l'heure. Cet ordre indiquait que les drapeaux devaient être recueillis le 28 au matin, de bonne heure, pour être brûlés.

Le 26, il ne fut fait aucune allusion aux drapeaux.

Quand je suis allé le voir, le général Soleille me dit : « Vous recevrez bientôt les ordres relatifs aux drapeaux. » Je ne crois pas qu'il me dit que les drapeaux seraient brûlés.

Me Lachaud. — Dans l'instruction, le témoin avait dit que le général Soleille l'avait informé qu'ils seraient brûlés.

M. de Berckeim, général de division. — Le 27, les généraux d'artillerie furent convoqués par le général Soleille pour recevoir des instructions relatives à la remise du matériel; là il ne fut point question des drapeaux; puis je trouvai en rentrant un ordre du général relatif aux drapeaux : on devait prendre les drapeaux et les porter à l'arsenal. Cet ordre fut reçu vers sept heures du soir.

Je reçus le soir, à la nuit, un deuxième ordre du maréchal Canrobert, commandant du corps d'armée; cet ordre disait que les drapeaux seraient brûlés.

Ce n'est qu'après la réunion chez le général Soleille que j'ai reçu l'ordre relatif aux drapeaux.

J'avais détruit des mitrailleuses, le général Soleille m'en a blâmé; la pensée commune était alors que le matériel serait inventorié pour suivre le sort de la place après la paix. Aucune observation n'a été faite relativement aux drapeaux lors de la réunion dont je parle. C'est seulement le 28 à midi, que j'ai su que les drapeaux ne devaient pas être brûlés.

M. le général Pourcet, *commissaire du gouvernement.* — Dans l'instruction, vous avez dit qu'il avait été question de l'incinération des drapeaux le 27, à la réunion du général Soleille.

M. le général de Berckeim. — Oh! cela est une erreur; je n'ai pas pu dire cela.

M. le général Chabaud-Latour. — A quelle heure la garde brûlait-elle ses drapeaux?

M. le général de Berckeim. — A huit heures.

M. François-Ernest Gagneur, général de division. — Le 26 octobre, le général Soleille m'a entretenu de la capitulation, et de ses clauses. Il m'a fait observer de ne pas confondre remise du matériel avec abandon du matériel; il m'a parlé de la restitution après la paix, et dit qu'il serait inventorié.

Il m'a dit en outre que je recevrais un ordre relatif aux drapeaux.

Le 27, eut lieu une réunion chez le général Soleille où il fut question uniquement du matériel.

En rentrant le soir, je trouvai une lettre du général Frossard, me transmettant un ordre du maréchal Bazaine, ordonnant le transport des drapeaux à l'arsenal. Un certain nombre de drapeaux de la division n'y furent pas transportés; ce sont ceux de la division Laveaucoupet et de la brigade Lapasset. Ils avaient été brûlés par les régiments eux-mêmes.

Il ne pouvait venir à l'esprit de personne de détruire le matériel, puisqu'il devait être inventorié et restitué après la guerre.

DÉPOSITION DU COLONEL DE GIRELS.

Comme directeur de la caserne d'artillerie, j'étais dépositaire de plusieurs étendards de régiments de cavalerie; il y en avait neuf.

Je fis brûler les drapeaux.

Il me fut dit, il est vrai, qu'il ne m'appartenait pas de prendre cette initiative. J'aurais dû prendre les ordres du général Soleille.

Le 27 au soir, à la tombée du jour, je trouvai le général Soleille, revenant d'une séance du conseil, et j'appris que la place était comprise dans la capitulation de l'armée.

Le lendemain matin, j'allai à l'arsenal; on me rendit compte que le lieutenant-colonel Melchior, de la garde, était venu pour voir ce qu'on faisait des drapeaux, et comme on ne les avait pas brûlés devant lui, les drapeaux de la garde avaient été détruits par la garde elle-même.

Je reçus, entre huit heures et huit heures un quart, une lettre du général Soleille, me disant que les drapeaux devaient être à l'arsenal avec le matériel, pour suivre le sort de la place, et, à la paix, être restitués.

A neuf heures, un capitaine vint me demander de la part d'un colonel, à assister à la destruction de son drapeau, puis il me montra l'ordre qu'il avait reçu et indiquant que les drapeaux seraient brûlés. J'ai comparé ces deux ordres; c'était la première nouvelle que je recevais du second; alors je dis au capitaine : « Nous nous trouvons en présence d'ordres contradictoires; faites une chose : reprenez votre drapeau et faites-en ce que vous voudrez. »

Il y avait un autre officier qui était dans les mêmes intentions que lui.

Toutefois, j'écrivis au général Soleille pour me tirer de l'anxiété où je me trouvais. J'attendis impatiemment la réponse.

Le temps me paraissait très-long. Enfin, le général vint m'apporter la réponse lui-même. Il m'expliqua que les deux ordres contradictoires s'étaient succédés.

Le maréchal avait voulu sauver les drapeaux en faisant dire au général de Stiehle que, depuis la chute de l'empire, on avait détruit les enseignes dans les régiments, mais cela sans succès.

Il paraît que le quartier général était en grand émoi. L'ennemi formulait des menaces nouvelles si les drapeaux n'étaient pas absolument conservés.

J'eus alors un ordre écrit de conserver les drapeaux. Je fus saisi d'un violent désespoir. Je le dis au général Soleille. Il me répondit que je devais refuser les drapeaux à ceux qui viendraient me les demander, et que je serais responsable de l'exécution de cet ordre. Puis le général me dit de le conduire où étaient les drapeaux. Je lui répondis que mon service m'appelait en ce moment ailleurs, et le général me demanda quelqu'un pour l'accompagner.

Le lendemain, 29, le garde d'artillerie me montra la note des drapeaux qui étaient déposés et devaient être conservés. Le nombre de drapeaux était de cinquante-trois; je fus contrarié de voir que deux étendards ou drapeaux de cavalerie se trouvaient parmi eux, et je me demandai comment il se faisait qu'ils eussent échappé à l'incinération, car j'avais fait brûler tous ceux qui m'avait été confiés. Je le sus : deux régiments avaient déposé leurs drapeaux à la place; ceux-là ne m'avaient pas été confiés. Je n'ai reçu aucun ordre ni le 26, ni le 27, ni le 28 de détruire les drapeaux.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL LAVEAUCOUPET.

Le 27 octobre, le soir, je reçus l'ordre du général Frossard de prescrire l'envoi des drapeaux de ma division, couverts et dans des fourgons, à l'arsenal.

Cet ordre me parut exceptionnellement honteux; je n'y trouvai aucun des caractères militaires accoutumés.

Les drapeaux, en effet, sont remis aux troupes avec apparat et dignité. Quoi! me dis-je alors, voilà les drapeaux qu'on envoie cachés dans un étui, enfermés dans des fourgons, qu'on envoie pour être brûlés! Brûlés quand? comment? devant qui? par qui?... Quel acte pour constater cette incinération?

Je fus indigné! Et ma première pensée fut d'arguer de la cessation du commandement de ma division (dont les éléments avaient été disséminés partout, comme je l'ai dit déjà) pour me refuser à l'exécution d'un tel ordre.

Mais je me rappelai que ces drapeaux étaient ceux de la division que j'avais commandée, que devant eux les Prussiens nous avaient assaillis, que devant eux nos ennemis avaient lâché prise, en laissant six mille cinq cents hommes hors de combat; que plus tard ils avaient protégé notre retraite! alors j'arrêtai ceci dans mon esprit : « Non, ils n'iront pas à l'arsenal comme on envoie un vieux cheval à la voirie!... Ils seront brûlés... On me les apportera, chez moi; je les ferai brûler en présence de la garde de l'état-major,

devant mon sous-intendant, qui dressera un procès-verbal. On leur présentera les armes, et les aigles seront brisées ou fondues. » Je rédigeai un ordre conforme.

C'était le 28 au matin; j'envoyai un officier d'ordonnance aux renseignements à l'arsenal. Quand l'officier revint, il me dit : « On ne les brûle pas, j'en suis sûr. »

A dix heures, les quatre porte-drapeaux arrivaient avec les détachements et les escortes. Je leur dis : « Allez à l'arsenal, vous demanderez au chef de cet établissement de brûler les drapeaux devant vous; si on ne les brûle pas, ramenez-les, quoi qu'on vous dise! Dans tous les cas, je vous défends de les entrer dans la cour! »

Ils revinrent et ils me dirent, eux aussi : « On ne les brûle pas! » Je leur répondis : « Je ne ferai pas brûler les drapeaux moi-même; vous retirerez votre drapeau de son corbillard, de son étui, vous lui ferez rendre les honneurs et vous le brûlerez. »

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL JEANNINGROS.

Le 28, je rencontrai M. le colonel Péan, qui tenait à la main l'aigle de son régiment; il me raconta qu'il avait brûlé son drapeau. Il me dit qu'il avait reçu l'ordre de verser son drapeau à l'arsenal. La première idée du colonel fut de l'exécuter; mais beaucoup d'officiers, de sous-officiers et de soldats allèrent le trouver sous la tente et le supplièrent de n'en rien faire! Voyez-vous, Monsieur le Président, toute cette armée-là était la France!

Trop rarement on nous donnait l'ordre de marcher en avant, mais quand on nous disait de le faire, pas un n'hésitait.

Le drapeau fut partagé entre tous les officiers. Je dis au colonel : « Vous avez parfaitement fait, et je prends sur moi la responsabilité de cet acte. »

C'était une brave armée que la nôtre. Il aurait fallu voir, Messieurs, tous ces braves gens qui avaient la poitrine couverte de décorations, ils pleuraient d'être obligés de rendre leurs drapeaux.

Ce ne fut que très-tard qu'arriva l'ordre dans lequel il était dit que les drapeaux seraient brûlés. Je n'ai pas autre chose à dire.

AUDIENCE DU 1ER DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

DÉPOSITION DE M. BUISSON.

M. Buisson (cinquante-huit ans, propriétaire à Moulins-lès-Metz. — Le 14 août, M. le maréchal est venu vers onze heures du soir, après la bataille de Borny, j'ai entendu crier : Rabiau!

Après dîner, ces messieurs sont montés et l'un d'eux étant allé du côté du jardin, je lui demandai ce que signifiait ce cri que j'avais entendu. Il me dit : « C'est un cri de guerre. » Cet officier avait entendu dire au maréchal que s'il avait eu deux heures de plus, il n'aurait plus eu un Prussien devant lui; il me dit aussi que le maréchal avait été très-courageux dans la journée, et qu'ayant reçu un éclat d'obus près de son épaulette, il avait dit : « Oh! les imbéciles, ce n'est pas là qu'il faut me toucher! »

Le lendemain, un officier est venu pour trouver le maréchal; je lui demandai son nom. Il me dit que c'était le maréchal Canrobert qui venait rendre visite au maréchal Bazaine. Je lui dis que je connaissais le maréchal Canrobert, que je l'avais vu en 1848. « Vous avez donc servi? me dit-il. — Oui, comme garde national, j'ai monté la garde à l'Élysée et c'est là que j'ai vu le maréchal Canrobert. »

Vers dix heures, un maréchal-des-logis amena un officier étranger que je conduisis au salon. Là je vis cet officier et je dis que ce n'était pas un officier allemand, qu'il n'avait pas la prononciation allemande. « C'est un Anglais, » dis-je au maréchal-des-logis. « C'est assez drôle que nous ayons les Anglais contre nous, nous en avons bien assez comme ça. » Vers quatre heures, M. le maréchal monta à cheval pour aller du côté de Gravelotte; avant de partir, il me dit : « Je vous remercie de votre hospitalité. »

Le lendemain, j'entendis le canon, et j'allai du côté du champ de bataille. Je rencontrai le colonel Villette qui me reconnut, et me demanda où j'allais. « Je vais chercher des blessés. — C'est très-bien, mon brave, » me dit alors le colonel Villette. J'ai ramené M. de Saint-Étienne, capitaine des dragons de l'impératrice; M. de Saint-Étienne me pria de le faire conduire à Metz; je l'y fis conduire par mon jardinier.

Dans le courant de septembre, M. le maréchal est venu nous rendre visite; il passait à côté de la maison et voulait nous souhaiter le bonjour. Le maréchal est entré en disant : « Je viens vous serrer la main, M. Buisson, et vous remercier de votre hospitalité. » Il me demanda après ma petite fille qui avait cinq ans; j'allai la chercher dans le jardin; il la prit dans ses bras et l'embrassa les larmes aux yeux.

Madame Buisson demanda à M. le maréchal s'il avait des nouvelles de sa femme et de ses enfants.

Après avoir causé avec M. le maréchal, elle est venue à moi et m'a dit : « Voilà un bon mari et un bon père. » Le maréchal nous a annoncé que Paris était bloqué et que le roi de Prusse était à Versailles. Paris, selon lui, ne pouvait tenir longtemps à cause de sa population. Après la capitulation, j'ai aperçu sur le pont de Moulins des grenadiers et des cavaliers avec trois voitures. J'étais trop fatigué pour aller voir ce que c'était; quelques moments après, le maréchal est entré chez moi sans cérémonie. La conversation s'est engagée sur les événements : madame Buisson était avec nous; tous les trois nous avons versé des larmes; c'est alors que j'ai dit à M. le maréchal : « Eh, bien, nous voilà Prussiens! » — « Oh non! m'a dit le maréchal, ce n'est pas pour longtemps : j'ai deux heures devant moi, je vais déjeuner chez vous. » Ces messieurs se sont mis à écrire, le maréchal est allé du côté des grenadiers dans la cour et il a donné un certificat de médaille aux quatre plus anciens; il regardait d'un air triste ses hommes. M. le maréchal m'a remis des pièces pour ma sauvegarde.

DÉPOSITION DU COLONEL VILLENOISY.

M. le Président. — Veuillez faire connaître au conseil les circonstances particulières à la capitulation.

M. le colonel de Villenoisy. — Je prie le conseil de me laisser d'abord compléter ma dernière déposition. Lorsque, le 14 octobre, on a entendu une canonnade violente, on a cru que c'était le canon d'une armée de secours; aussitôt les soldats ont couru aux armes d'eux-mêmes et se sont préparés à marcher. Le maréchal Bazaine a dit de ne pas se préoccuper de cette canonnade, qui était produite par l'attaque de Thionville. Le général de Ladmirault envoya une dépêche au commandant du fort Saint-Quentin; il lui disait : « Si vous pouvez m'assurer qu'on se bat du côté de Verdun, je pars immédiatement avec mon corps d'armée. » Il est fâcheux que le général Ladmirault n'ait pas...

M. le Président. — N'appréciez pas, dites ce qui se rapporte aux faits de la capitulation.

M. le colonel de Villenoisy. — Il y avait dans les forts de Metz des vivres qui n'ont pas été distribués, du reste les forts n'ont pas tous consommé de la même manière; ainsi le fort de Plappeville a eu plus longtemps que les autres de la viande de boucherie; ces forts étaient inégalement approvisionnés; on a cherché à altérer la confiance de l'armée.

Vers la fin d'octobre, le général Coffinières me chargea de rédiger une note relativement au matériel de la place; j'insistai sur le bris des armes, et je ne comprenais pas l'indifférence que l'on montrait à cet égard. Le général Coffinières me dit : « Que voulez-vous, mon cher camarade, je n'y puis rien, les Prussiens veulent tout avoir. »

Je fus stupéfait de cette manière d'agir : « A quoi pense-t-on, lui dis-je, de laisser tout cet armement aux mains de l'ennemi? » Le général ne me répondit pas, et j'eus la douleur de voir toutes ces armes servir aux Prussiens, qui utilisèrent l'artillerie contre nous.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL HENRI.

M. le Président. — Veuillez faire connaître au conseil la mission dont vous avez été chargé après la capitulation.

M. le général Henri. — Le 28 octobre, vers midi, je reçus une lettre qui me chargeait de présider les commissions qui devaient inventorier le matériel et le remettre aux Prussiens. J'eus un moment la pensée de ne pas obéir; j'allai trouver le maréchal Canrobert, qui me dit que c'était fini, qu'il n'y avait rien à faire. Je me rendis auprès du général Coffinières à qui je demandai ce qu'il y avait à faire; il me dit que j'étais le président des commissions dont j'ai parlé. Il y avait douze commissions qui devaient fonctionner dans les forts. Je fis observer que je ne pouvais être président de douze commissions à la fois; le général Coffinières me dit : « Vous ne présiderez rien du tout, vous serez le centre de ces commissions qui s'adresseront à vous en cas de difficulté; voilà le protocole et l'appendice, inspirez-vous-en pour trancher les difficultés qui pourront se présenter. »

Je suis rentré au quartier général. Le 29 nous n'avons rien fait, le 30 j'allai près du général Zimmermann, qui me dit qu'aux termes de la convention il fallait qu'une commission reçût le matériel et en fît l'inventaire pour le remettre aux Prussiens; il fallait donc l'inventorier, le faire recevoir et le faire recompter de nouveau par les Prussiens. J'eus l'idée de ne faire qu'un seul inventaire à côté des Prussiens et de faire signer en même temps un reçu pour remise et un autre pour réception de ce matériel.

Les Prussiens demandaient comment ce qu'ils tenaient de par le droit de conquête avait besoin d'être compté. « Pourquoi compter? disaient-ils. Tout cela est à nous. — Non, vous ne l'aurez que quand vous aurez donné un reçu. »

Je fus obligé d'intervenir en faveur des blessés et des malades, que les Prussiens voulaient expulser immédiatement. Au moment de la guerre, la ville de Metz avait fait construire des baraques dans l'île Chambière pour des ambulances.

J'allai trouver les Prussiens et j'obtins que ce matériel resterait à la ville de Metz; les francs-tireurs avaient été oubliés dans la convention. Ces braves gens, qui n'étaient pas de vrais soldats réguliers, quoiqu'ils en eussent le courage, les Prussiens ne les aimaient pas, et ces jeunes gens étaient fort émus de leur situation. Tout le monde me suppliait de trancher leur question, il me fut difficile de régulariser leur situation; je représentai aux Prussiens que c'étaient des enfants de Metz, qu'ils faisaient partie de la garde nationale et qu'ils ne devaient ni être fusillés ni être emmenés en captivité. Les Prussiens voulaient garder aussi le matériel des ambulances avec les voitures; je parvins à en sauver une partie.

DÉPOSITION DU SOUS-INTENDANT BOUTEILLIER.

M. Bouteillier. — Le 28 octobre, je reçus ordre de remettre le matériel du 2e corps; je devais le conduire du côté de Belleroix. Je trouvai les chevaux et les voitures dans un grand désordre. Je rédigeai un procès-verbal qui fut remis aux Prussiens.

M. le Président. — Quelles étaient la valeur et l'importance de ce matériel?

M. Bouteillier. — Il y avait mille deux cents chevaux et deux cent cinquante voitures appartenant au 2e corps.

DÉPOSITION DU COLONEL RAYMOND.

M. Raymond, colonel du génie, en retraite, soixante et un ans, domicilié à Versailles. — A Metz, j'avais un double emploi; j'étais directeur de l'arsenal et j'étais chargé des travaux des fortifications.

Dans l'instruction, on m'a posé deux questions. On m'a demandé pourquoi j'avais fait travailler dans les derniers jours, alors que la catastrophe était imminente, et pourquoi je n'avais pas détruit le matériel. Pour les travaux je les ai fait continuer jusqu'à la fin, pour ne pas laisser démoraliser les soldats. Au moment de la capitulation, il y eut une tentative de désordre provenant de la partie turbulente de la population, ce qui prouve qu'il faut se garder de soulever de grandes émotions dans la multitude; je fis déployer quelques forces et tout rentra dans l'ordre.

J'ai attiré l'attention du gouverneur sur la destruction du matériel, le gouverneur m'a dit d'attendre des instructions et de mettre en sûreté les pièces nécessaires pour reconstituer ailleurs l'arsenal, en cas de malheur.

Le 28 au soir, j'eus connaissance de la capitulation avec l'ordre d'adieu du maréchal. Je fus frappé d'une phrase de la convention qui disait : Si Metz fait retour à la France, le matériel lui sera rendu. » Alors, j'ai cru devoir veiller à sa conservation.

Nous nous concertions avec le général Henri pour retarder la livraison, mais les Prussiens nous faisaient violence pour l'avoir le plus vite possible; l'inventaire, qui fut clos le 31 décembre, n'a servi qu'à constater l'étendue de nos pertes, et si nous avions su ce qui devait arriver, nous nous serions abstenus de faire cet inventaire et de boire ainsi le calice goutte à goutte.

DÉPOSITION DE M. SCELLES.

M. Jean-Baptiste Scelles, cinquante-neuf ans, commissaire central. — Un jour, je me rendis à l'hôtel de l'Europe où je vis M. le maréchal Bazaine ; je reçus de lui l'ordre de l'informer de tous les faits qui pourraient se produire à l'intérieur au point de vue de la défense, d'une façon générale. Je devais lui procurer le plus d'agents possibles pour faire le service des communications et autres emplois ; je me mis donc à chercher des hommes sûrs ; parmi ces agents se trouvait la veuve Imbert. La veuve Imbert a été chargée de plusieurs missions.

Le témoin expose divers voyages de la veuve Imbert. La veuve Imbert est partie, comme on sait, à plusieurs reprises, soit dans la direction de Thionville, soit dans celle de Nancy.

Parmi les agents que j'ai pu trouver, j'en ai fait conduire plusieurs chez le général Coffinières : il y avait le comte de Spolet, qui a accompli plusieurs missions et a été différentes fois arrêté.

J'ai été chargé par le général Coffinières de faire le recensement de tous les étrangers qui se trouvaient dans la ville : il y en avait de 12 à 1,500. Le général me donna l'ordre de les faire expulser. Je fis observer que l'ennemi occupait les portes de la ville, et qu'une pareille mesure était difficile à exécuter. On revint en partie sur cet ordre.

Je dus surveiller différentes opérations. J'avais un service très-compliqué. Je dus faire, à un moment donné, le recensement des grains qui se trouvaient en ville.

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL BONNEAU DE MARTROY.

J'ai été envoyé à Metz, après la reddition, pour prendre les archives et rechercher les cantines. J'avais été muni des pièces nécessaires qui pouvaient m'accréditer auprès des chefs prussiens. Quand j'arrivai à Metz, on m'a dit que je ne réussirais pas, que les Prussiens savaient où les archives se trouvaient cachées et qu'ils les faisaient chercher.

Je songeai alors, en entendant ces renseignements, que les Prussiens ne me faciliteraient pas cette opération. Je résolus d'enlever les archives sans rien dire à personne. Je louai une charrette et me fis conduire à l'endroit où je savais qu'elles se trouvaient. Je vérifiai que les archives étaient bien là, mais je constatai que le système de fermeture était modifié et qu'elles étaient enfermées avec un cadenas.

Je me rappelle même d'un incident de voyage durant mes recherches ; deux agents de police et quatre soldats prussiens sortirent d'une maison et poussèrent la voiture ; la bête qui me conduisait était hors d'état de venir à bout des difficultés de la route. J'ai cru que j'avais été reconnu, mais je vis que je m'étais trompé.

Il fallait, après avoir quitté Metz, faire rentrer les cantines et autres objets dont j'étais muni. A Pont-à-Mousson, je trouvai un chef de gare allemand ; naturellement je ne pus m'adresser à lui. Je me dirigeai sur Toul.

A Toul, je vis un chef de gare français, je le priai de mettre les cantines dans un wagon, et je me dirigeai ainsi sur Paris ; arrivé à Lagny, le chef de gare de Lagny nous dit que le siége de Paris continuait et nous dûmes par conséquent ajourner notre expédition, et je ne pus parvenir à Paris qu'au temps où il était entre les mains des insurgés.

M. le maréchal Bazaine. — Le général Le Flô avait reçu une lettre de moi l'informant de la mission confiée au général.

DÉPOSITION DE M. LE CAPITAINE DE MORNAY-SOULT.

M. le capitaine de Mornay-Soult. — Le 27 octobre, j'étais dans le cabinet de M. le maréchal, il était environ deux heures de l'après-midi. On lui remit une lettre. Après en avoir pris connaissance, il s'écria : « ils doivent être brûlés. » Il s'agissait dans cette lettre des drapeaux : le colonel des régiments de grenadiers de sa division demandait ce qu'on devait en faire.

M. le maréchal me pria, en ce qui concerne les drapeaux, de dire à M. le général Jarras que, au moment où, dans les négociations, on arriverait à l'article des drapeaux, il aurait à faire observer que les drapeaux avaient été détruits comme il est d'usage en France après une révolution. Quant à la demande faite par la garde, il fut répondu que les drapeaux devaient être conduits à l'arsenal pour y être brûlés. Le général Jarras fit, en ce qui le touchait, quelques objections.

Nous rédigeâmes une lettre qui fut adressée aux commandants de corps d'armée et dans laquelle nous insérâmes que les drapeaux devaient être brûlés.

J'adressai encore au colonel Nugues d'autres instructions.

M. le maréchal Bazaine a quitté le 29 le Ban-Saint-Martin ; il avait auprès de lui la compagnie de grenadiers, qui l'a accompagné jusqu'à Moulins, et était entouré de son état-major ; M. le maréchal était en avant, tout à fait avec nous.

Nous avons rencontré le capitaine Yung, qui nous remit une lettre à l'adresse du général Jarras ; M. le maréchal l'ouvrit et la donna au capitaine Gudin pour la traduire ; cette lettre était non du prince Frédéric-Charles, mais du général de Stiehle. Le général de Stiehle disait au général Jarras qu'il se félicitait de ce que les clauses de la convention avaient été remplies.

Il était dit, en outre, que le maréchal était autorisé à se rendre à Pont-à-Mousson. Mon souvenir était très-précis sur ce point, et voici ce qui m'aide à le préciser : j'avais longtemps cherché, ayant passé un temps assez long en Allemagne, quelle serait la ville où M. le maréchal pourrait se trouver le moins mal possible.

M. le maréchal remit alors la lettre au capitaine Yung pour le général Jarras, en lui faisant observer que la lettre avait été ouverte par lui. C'est tout ce qu'il y a d'important dans l'incident que je viens de rapporter.

C'est alors que nous fîmes nos adieux à la compagnie de grenadiers, et que nous nous séparâmes d'elle.

RÉQUISITOIRE DE M. LE GÉNÉRAL POURCET

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

AUDIENCES DES 3, 4, 6, ET 7 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

Un maréchal de France est traduit devant vous, sous l'accusation d'avoir manqué aux devoirs du commandement et d'avoir livré cent cinquante mille hommes et une place de guerre de premier ordre.

La France attend votre jugement.

Elle veut savoir si un général en chef a failli à son devoir, s'il a violé les réglements et les lois, s'il a manqué de droiture et de loyauté, s'il a toujours prêté à ses lieutenants l'appui qu'il leur devait, s'il a engagé clandestinement avec l'ennemi des relations illicites, et si, obéissant à des préoccupations coupables, il s'est éloigné de ces principes d'honneur qui font la sécurité du pays, la force et la gloire des armées !

Elle veut savoir enfin si les actes du commandant de l'armée du Rhin n'ont en rien contribué aux revers éprouvés sur d'autres théâtres, ou si, au contraire, sa conduite a exercé sur l'ensemble des opérations militaires pendant la campagne de 1870 une désastreuse influence ?

Si pénible qu'il soit de raviver des plaies encore saignantes, l'équité comme l'intérêt général commandaient de déterminer par des débats publics les causes d'une capitulation qui a pesé d'une manière fatale sur les destinées de la patrie.

Désigné pour de redoutables fonctions, j'ai dû me soumettre à la tâche assignée, et je viens aujourd'hui, après des investigations consciencieuses et de solennels débats, déclarer que les charges imputées au maréchal Bazaine sont pleinement fondées, et réclamer contre lui la rigoureuse application de la loi.

Mais si mon mandat m'impose le devoir de soutenir l'accusation portée contre le maréchal Bazaine, il me donne aussi l'occasion de rendre un public hommage à sa vaillante armée, qui a pu subir un immense désastre sans cesser de mériter l'estime de la patrie. Dans ces luttes gigantesques, à Rézonville à Saint-Privat, officiers et soldats firent toujours leur devoir. Par leur ténacité dans une lutte inégale, par leur courage dans les combats, par leur résignation dans les privations, par une discipline que les situations les plus extrêmes ne purent ébranler, ils ne cessèrent d'être dignes de notre glorieux passé. L'ennemi lui-même rendit un éclatant hommage à leur valeur. Ils ont droit aussi à la reconnaissance du pays, malgré leur défaite, car il est digne d'une grande nation d'honorer ses défenseurs, alors même que leurs efforts sont restés impuissants à la défendre.

Oui, Messieurs, quelque funeste que soit le résultat de la lutte, un général d'armée restera honoré de tous si, avant comme après le combat, il a fait complétement son devoir de chef et de soldat ; s'il a pu, à bon droit, prononcer en tombant cette parole d'un de nos preux illustres dont la fortune avait trahi le courage : « Tout est perdu, fors l'honneur. »

Dieu seul, en effet, Messieurs, tient dans ses mains le sort des armées comme celui des nations.

La France qui, aux premières années de ce siècle, avait promené ses couleurs victorieuses dans toutes les capitales de l'Europe, n'a point échappé à cette loi de la destinée, et après avoir, récemment encore, ébloui le monde par l'éclat de ses triomphes, elle vient de l'étonner par l'étendue de ses désastres.

C'est qu'il n'est pas de jeu plus redoutable que celui des batailles, jeu terrible où, selon la parole de Napoléon, un général peut compromettre à la fois sa réputation, ses troupes et son pays. La stratégie de la guerre, la conduite des armées et leur emploi en face de l'ennemi exigent de vastes connaissances, un caractère résolu, des vertus éprouvées. Tout entier à sa noble mission, supérieur à tout esprit de parti, à toute pensée d'égoïsme, le général en chef aura pour seul objectif de ses efforts l'honneur et l'indépendance de son pays, la gloire et le salut de son armée. Pour remplir ces devoirs, qui commandent le sacrifice de toute pensée personnelle et même de la vie, il faut intelligence, énergie et patriotisme, il faut surtout un grand cœur.

L'histoire glorifie les chefs d'armée qui se sont dévoués aux intérêts de leur patrie. Elle lègue avec orgueil leurs noms à la postérité et les lui propose pour modèle. Mais si elle leur décerne aussi ses plus précieuses récompenses, elle réserve, par contre, ses plus sévères flétrissures pour le général qui, sans souci de ses devoirs, sacrifiant les intérêts généraux à des préoccupations personnelles, n'a pas craint de s'abaisser à des manœuvres coupables pour couvrir les visées d'une ambition égoïste.

C'est parce qu'elle lui impute une telle conduite que l'opinion publique demande compte au maréchal Bazaine de la capitulation de Metz. Son émotion serait-elle aussi vive s'il ne s'agissait que de fautes militaires d'un général en chef, quelles qu'en aient été les conséquences ? Non, Messieurs, comme celles de tous les peuples, nos armes ont eu leurs jours néfastes, et nos annales nationales, à côté de leurs victoires nombreuses, durent enregistrer aussi des revers. L'année 1870 y a inscrit des dates à jamais douloureuses. A quelques jours de distance, à quelques lieues pour ainsi dire l'un de l'autre, sur le sol même de la patrie, deux de nos grandes armées ont subi les mêmes extrémités. Mais, malgré la similitude apparente de leurs désastres, quelqu'un a-t-il jamais eu la pensée de porter contre le loyal commandant de l'armée de Châlons, les accusations graves articulées de toutes parts, et jusqu'au sein de son armée, contre le commandant de l'armée du Rhin.

N'a-t-il pas été, au contraire, universellement reconnu qu'entraîné par son désir de sauver l'armée de Metz, le maréchal de Mac-Mahon est tombé victime de son chevaleresque dévouement ?

Pouvait-il croire que le commandant de l'armée du Rhin, instruit de sa marche, ne tenterait pas une sortie sérieuse pour venir en aide à l'armée de Châlons, qui, malgré l'insuffisance de ses forces et de son organisation, se portait si généreusement à son secours !

Pourquoi la route de Metz ne fut-elle pas libre alors devant lui comme l'avait été quelques jours plus tôt celle de Forbach, pour le maréchal Bazaine ?

Qui doute que les deux grands désastres de la guerre n'eussent été ainsi évités ?

Faut-il chercher dans la faiblesse ou dans l'impéritie du maréchal Bazaine les motifs de sa conduite, ou doit-on l'attribuer à des mesquines et égoïstes passions auxquelles il aurait sacrifié les intérêts de son armée et de son pays.

Vous aurez, Messieurs, à prononcer sur ces graves questions. Les faits révélés par les débats ont dû porter dans vos consciences, comme ils l'ont porté dans la nôtre, la conviction profonde que ni la faiblesse ni l'impéritie ne suffisent à expliquer les actes du commandant en chef de l'armée du Rhin, et qu'on ne saurait en trouver le mobile que dans les suggestions inavouables de l'intérêt personnel.

Mis à la tête de nos armées par la confiance du pays, pourquoi s'éloigna-t-il de ces sentiers de l'honneur et du devoir où l'homme d'épée est sûr de rencontrer toujours le respect et la reconnaisssance de ces concitoyens ? N'avait-il pas reçu lui-même un éclatant témoignage de ces sentiments dans la démarche par laquelle la ville de Versailles manifestait naguère sa fierté de le compter au nombre de ses plus glorieux enfants ? Elle ne pouvait prévoir alors qu'elle aurait bientôt à lui donner une prison, et qu'un tribunal réuni à ses portes aurait à prononcer sur une accusation flétrissante portée contre lui !

Vous connaissez, Messieurs, les nombreux et brillants services du maréchal Bazaine ; ils justifient hautement sa rapide carrière ; les commandements militaires et politiques dont il fut chargé mirent aussi en lumière les ressources variées d'un esprit fin, pénétrant et habile à dissimuler. Peut être un long séjour en Algérie, dans la pratique des voies tortueuses de la politique arabe, ne fut-il pas pour lui sans inconvénient et sans danger.

Engagé volontaire en 1831, le maréchal avait gravi rapidement les degrés de la hiérarchie jusqu'au maréchalat. La modestie du début ajoutait au prestige de l'élévation. Le moment était proche où il faudrait la justifier plus complétement ; mais comblé par la fortune, il n'avait pas su se préparer aux grandes épreuves qu'elle lui réservait. Aussi, chargé un jour des destinées de la France, au lieu d'élever son cœur à la hauteur de ses patriotiques devoirs, il s'est laissé dominé par de mesquines passions et par un coupable égoïsmes, manquant ainsi à la fois à sa fortune et à son pays qui, au jour du danger, l'avait désigné pour le commandement suprême C'est pour avoir

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCES DES 3, 4, 6 ET 7 DÉCEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

RÉQUISITOIRE. (*Suite.*)

trahi cette confiance que le maréchal est aujourd'hui devant vous, attendant les arrêts de votre justice.

Pour éclairer vos décisions, vous interrogerez les faits avec impartialité, sans craindre que le procès et le jugement que vous allez rendre puissent porter atteinte à la discipline, ni altérer la considération due à la plus haute dignité militaire.

L'histoire de tous les peuples mentionne des punitions éclatantes infligées aux généraux qui ont manqué à leur devoir, soit dans la défense des places, soit dans la conduite des armées, et ont ainsi compromis l'honneur des armes et les intérêts de leur pays.

Loin d'amoindrir le respect hiérarchique, ces grands exemples de juste sévérité n'ont fait qu'ajouter à sa force et à son prestige. Ils s'imposent avec une autorité particulière dans notre pays, où l'égalité devant la loi, qui est la base de notre société civile, est également le principe de notre organisation militaire.

A côté des hautes prérogatives du commandement, nos règlements ont inscrit les obligations qu'il impose. Il importe en effet qu'une position, si élevée qu'elle soit, ne puisse être considérée comme assurant l'impunité d'actes coupables. Plus le chef est haut placé dans la hiérarchie, plus doit être sévère le compte à lui demander de l'observation de ses devoirs.

Je n'ai pas à examiner avec quelle déplorable légèreté le gouvernement impérial précipita la nation dans une guerre formidable, sans moyens préparés pour la soutenir. Tant d'imprévoyance, fatalement aggravée par l'impuissance et l'irrésolution du commandement, devait être promptement et cruellement expiée. C'est ainsi qu'une armée valeureuse, mais numériquement insuffisante, mal pourvue et mal dirigée, fut, malgré son courage et sa discipline, amenée à subir une série de revers jusque-là inconnus; et cette France, que les nations avaient appris à respecter et à craindre, après avoir fait l'admiration de l'Europe par sa résistance prolongée au delà même du possible, fut forcé de subir une paix douloureuse.

Cette paix cruelle, la capitulation de Metz l'avait rendue inévitable, livrant à l'ennemi, avec une de nos places de premier ordre, et l'immense matériel de guerre qu'elle renfermait, l'armée nombreuse qui, depuis la néfaste journée de Sedan, constituait la presque totalité de nos forces militaires organisées.

Celui qui livra cette place et cette armée est devant vous. Il est revêtu de la plus haute dignité militaire, de cette dignité illustrée par grand nombre de ses prédécesseurs, et qu'il eût rabaissée par son mépris constant du devoir, la violation des lois militaires, si l'indignité de sa conduite eût suffi pour en ternir l'éclat.

On chercherait en vain dans l'histoire une capitulation plus déplorable que celle consentie pour la reddition de Metz et de l'armée campée sous ses murs.

Aussi, cette catastrophe imprévue causa-t-elle, dans toute la France, une immense stupeur.

C'est à la suite de cet événement que le principal délégué en province, du gouvernement du 4 Septembre, lança contre le maréchal Bazaine l'accusation publique de trahison.

Certes, il lui appartenait de traduire, en termes énergiques, la vive expression de la douleur nationale.

L'émotion du premier moment, l'absence de renseignements précis, expliquent l'amertume des reproches adressés au général qui venait de porter un coup si terrible à la défense du pays, mais c'était dépasser le but que de confondre dans la même accusation tous les chefs de cette malheureuse armée. Tous avaient loyalement fait leur devoir jusqu'au dernier jour. Alors en captivité, ils ne pouvaient, pour repousser la calomnie, montrer leurs camarades tombés en grand nombre sur les champs de bataille.

Vous savez en effet, Messieurs, que les combats livrés par l'armée du Rhin ont été de beaucoup les plus meurtriers de la campagne. L'armée de Metz comptait deux mille cent cinquante-deux officiers, dont vingt-six généraux, mis hors de combat. C'est à ces chefs qui venaient de se montrer si courageux en face de l'ennemi que le ministre de la guerre infligeait l'épithète infâme de traître. S'il eût mieux connu l'armée, il n'aurait pas ignoré qu'elle n'est l'instrument ni d'un homme ni d'un parti, qu'elle appartient au pays seul, qu'elle met son devoir, et son honneur à servir loyalement le pouvoir qu'il s'est donné, et à se consacrer exclusivement à sa noble mission: Protéger la France au dehors, assurer au dedans l'ordre public et le respect de la loi.

Nous avons donc été heureux d'entendre dans cette enceinte même l'auteur des proclamations du 30 octobre et du 1er novembre 1870 laver les chefs de l'armée d'indignes soupçons: dont le respect unanime de l'opinion avait suffi d'ailleurs à les venger.

La capitulation signée pour la reddition de la place de Metz et pour celle de l'armée tombait sous le coup de la loi militaire. Aussi, dès le mois de décembre 1870, le ministre de la guerre désignait les membres du conseil d'enquête devant lequel devait préalablement comparaître l'auteur de cette capitulation. Mais la continuation de la guerre contre l'Allemagne, et, plus tard, les douloureux événements politiques qui suivirent en 1871, forcèrent à ajourner l'exécution de ces dispositions réglementaires; le conseil d'enquête ne put s'assembler que dans le mois d'avril 1872, et après un examen approfondi, il émit l'avis que le maréchal Bazaine méritait le blâme.

C'est donc d'après l'avis unanime de ce conseil que le ministre de la guerre donnait un ordre d'informer contre l'ex-commendant en chef de l'armée du Rhin et que, à la suite de l'information, sur l'avis du rapporteur et les conclusions conformes du commissaire du gouvernement, le maréchal Bazaine était mis en jugement.

Aucune des garanties assurées par la loi n'a donc manqué au maréchal, et il ne nous reste plus qu'à vous démontrer que les actes de son commandement tombent directement sous l'application de la loi.

Mais avant d'entrer dans l'examen détaillé de ses actes, il convient de préciser les principes mêmes de la loi, en ce qui concerne son application aux faits articulés dans l'ordre de mise en jugement.

Vous le savez, Messieurs, le maréchal Bazaine exerçait en fait deux commandements distincts: celui de l'armée du Rhin, dont il fut investi depuis le 12 août 1870, et celui de la place de Metz, qui lui était momentanément dévolu en vertu des dispositions réglementaires qui subordonnent au général en chef le gouverneur de toute place comprise dans le rayon d'action de l'armée.

Le maréchal doit répondre devant la justice de la capitulation de la place de Metz, comme de la capitulation de son armée. Ce sont deux crimes distincts tombant, chacun séparément, sous les sévérités de la loi; il convient donc d'en bien préciser les dispositions, car elles diffèrent, selon qu'il s'agit de la capitulation d'une place de guerre ou de la capitulation d'une armée en campagne.

La loi ne considère pas comme criminelle, toute capitulation d'une place de guerre. Le commandant qui rend sa place ne devient coupable, en effet, que lorsque, avant de capituler, il n'a pas rempli toutes les obligations imposées par les règlements.

Mais la loi prohibe d'une manière absolue toute capitulation en rase campagne. Si elle a eu pour objet de faire poser les armes devant l'ennemi, ou si, avant de capituler, le général n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur, cette capitulation est déclarée deshonorante et criminelle.

Vous le voyez, Messieurs, la loi place dans deux catégories bien différentes le gouverneur qui rend sa place et le commandant qui capitule avec son armée.

Elle reconnaît que dans certains cas un gouverneur peut capituler, sans deshonneur, sans même qu'aucun blâme puisse lui être infligé. Ainsi, quand il s'est énergiquement défendu jusqu'à la dernière extrémité, il peut se rendre sans cesser d'être honoré et estimé, et il mérite même la reconnaissance du pays.

Il n'tombe sous la flétrissure et les rigueurs de la loi que lorsque, avant de se rendre, il n'a pas épuisé tous les moyens de défense, et fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur.

Il y a donc obligation, pour le jugement à porter sur la capitulation

d'une place, d'examiner préalablement, dans tous ses détails, la conduite militaire de son commandant, et la loi a voulu que cette conduite fût d'abord soumise à l'appréciation du conseil d'enquête.

Mais cette obligation préalable n'existe pas en ce qui concerne la capitulation d'une armée en campagne; car cette capitulation est toujours défendue, et la loi la punit dans tous les cas.

Nous l'avons déjà rappelé, Messieurs le conseil d'enquête, appelé à donner son avis sur la capitulation de Metz, déclarait, à l'unanimité, le 12 avril 1872, que le maréchal Bazaine avait encouru le blâme. Nous devons ajouter que le conseil ne s'est pas borné à blâmer le maréchal au sujet de la capitulation de la place de Metz, mais qu'il l'a également blâmé dans ses actes comme commandant en chef de l'armée du Rhin.

Il me reste à examiner chacun des chefs d'accusation articulés contre le maréchal Bazaine.

Ils sont, comme vous le savez, messieurs, au nombre de trois.

Le premier, prévu par l'article 209 du Code militaire, pour avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur.

Le deuxième, prévu par le premier paragraphe de l'article 210 du même Code, pour avoir consenti, en rase campagne, une capitulation qui a eu pour résultat de faire poser les armes à son armée.

Le troisième, résultant de la deuxième partie de ce même paragraphe, pour n'avoir pas fait, avant de traiter verbalement ou par écrit, tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

Chacun de ces chefs d'accusation sera de notre part l'objet d'un examen particulier, et de cet examen ressortira la preuve éclatante que l'accusation est fondée sur tous les points.

Examinons le premier chef, celui qui est relatif à la capitulation de Metz. Il est inutile de vous rappeler, Messieurs, que de toute antiquité les châtiments les plus sévères ont été infligés aux chefs militaires qui avaient rendu les places qu'ils commandaient sans avoir épuisé tous les moyens de défense.

La législation des nations modernes, moins rigoureuse et plus juste, a reconnu qu'il est des cas où le commandant peut rendre sa place sans déshonneur; mais l'histoire cite des exemples nombreux de punitions rigoureuses prononcées contre les gouverneurs qui, avant de capituler, n'ont pas rempli tous les devoirs qui incombent au commandement. Je n'en citerai qu'un seul en ce moment, parce qu'il rappelle des circonstances analogues à celles que la France vient de traverser.

En 1808, la Prusse prononça la dégradation militaire et la peine capitale contre plusieurs de ses généraux qui avaient capitulé devant notre armée victorieuse sans avoir pleinement satisfait à leur devoir de commandement.

En France, les ordonnances de Louis XIV, les lois de la République et du premier empire, punissaient sévérement tout gouverneur qui avait ouvert ses portes sans avoir forcé l'assiégeant à passer par les travaux lents et successifs des sièges, et sans avoir repoussé au moins un assaut au corps de la place, sur des brèches praticables.

Ils s'étaient montrés fidèles à ces principes, ces généraux dont le maréchal Bazaine a, si mal à propos, invoqué les noms glorieux pour tenter une justification impossible.

Ainsi, à Gênes, Masséna n'ayant plus que deux onces par homme d'un pain pétri avec de l'amidon et du cacao, du se résigner, non pas à capituler, mais à négocier. On avait parlé de capitulation, mais il en repoussa fièrement l'idée.

Il voulut et il obtint que l'armée pût se retirer librement, avec armes et bagages, enseignes déployées, avec la faculté de combattre lorsqu'elle aurait dépassé les lignes: « Sinon, disait-il aux parlementaires autrichiens, je sortirai de Gênes avec 8,000 hommes affamés; je me présenterai à votre camp et je combattrai jusqu'à ce que je me sois fait jour. »

On connaissait le caractère énergique du général français, et on s'empressa d'acquiescer à sa demande.

Sur 15,000 combattants, 3,000 étaient morts, 4,000 étaient blessés, les trois quarts des officiers avaient eu le même sort.

La conduite de Masséna à Gênes fut celle d'un chef intrépide, défenseur héroïque de l'honneur de ses soldats et des intérêts de son pays.

Il s'était souvenu de ces nobles paroles du maréchal de Villars : « Que peut-il arriver de plus indigne que d'être prisonnier de guerre, et quand une garnison aurait été forcée, l'ennemi ne la fait pas massacrer pour avoir fait son devoir; il est au contraire porté à honorer sa bravoure et à lui accorder des avantages. »

Pour apprécier la conduite du maréchal Bazaine à Metz, comparez, Messieurs la convention du 4 juin 1800, à la capitulation du 27 octobre 1870, et demandez-vous si les mêmes sentiments animaient les deux généraux qui signèrent ces deux stipulations.

Si, en 1870, le commandant des forces prussiennes devant Metz eût osé repousser la demande du commandant de l'armée du Rhin, le maréchal Bazaine qui commandait à cent cinquante mille hommes braves et résolus, n'avait-il pas, pour inspirer ses résolutions, l'exemple du général Brenier à Almeida !

Cerné par l'armée anglaise, ce général, malgré le chiffre infime de la garnison, quinze cents hommes au plus, ne songe qu'à s'ouvrir un passage à travers les lignes ennemies. Toutefois, avant de partir, il retrait le matériel et fait sauter les remparts, afin de ne laisser qu'une place vide et démantelée. Puis il sort à dix heures du soir, et sa petite et valeureuse troupe passe sur le corps des troupes assiégeantes. Grâce à l'énergie de son chef, cette poignée de braves se sauva presque tout entière.

Wellington honora la résolution héroïque du général Brenier, en déclarant que sa sortie valait une victoire. L'histoire a consacré ce jugement.

Je craindrais, Messieurs, d'abuser de votre bienveillante attention en multipliant ces citations fort nombreuses dans notre histoire militaire. J'ai hâte d'entrer dans l'examen particulier de la législation actuelle concernant la défense des places de guerre.

Cette législation, vous le savez, s'est inspirée des lois et règlements jusque là en vigueur, et plus particulièrement du décret du 24 décembre 1811, qui les avait résumés.

Nous trouvons, en effet, édictées dans le décret du 13 octobre 1863, les règles suivantes :

« Art. 255. Le commandant d'une place de guerre ne doit jamais perdre de vue qu'il défend l'un des boulevards de l'empire, l'un des points d'appui de ses armées, et que de la reddition d'une place, avancée ou retardée d'un seul jour, peut dépendre le salut du pays.

« Il doit rester sourd aux bruits répandus par la malveillance et aux nouvelles que l'ennemi lui ferait parvenir, résister à toutes les insinuations et ne pas souffrir que son courage, ni celui de la garnison qu'il commande soient ébranlés par les événements.

« Il ne doit pas oublier que les lois militaires condamnent à la peine capitale, avec dégradation militaire, le commandant d'une place de guerre qui capitule sans avoir forcé l'ennemi à passer par les travaux lents et successifs des sièges, et avant d'avoir repoussé au moins un assaut au corps de la place, sur des brèches praticables. »

L'article 209 du Code de justice militaire sanctionne ces dispositions dans les termes suivants :

« Est puni de mort avec dégradation militaire tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis d'un conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée, sans avoir épuisé les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur. »

Il est inutile de vous dire, messieurs, que la place de Metz n'a pas été attaquée.

Comment en eût-il été ainsi, puisque l'armée du Rhin formait autour de ses murs comme un rempart vivant ?

Comment, en présence de cette armée, prête à reprendre la campagne, l'ennemi eût-il pu entreprendre les travaux réguliers d'un siège?

Il trouvait d'ailleurs à la fois plus commode et plus sûr, voyant la faiblesse et les préoccupations politiques du général en chef français, d'attendre dans ses lignes le résultat de ses feintes négociations d'abord et de la famine ensuite.

Ainsi donc, en raison de la présence de l'armée dans le camp retranché de Metz, les moyens de défense de la place ne consistaient ni dans son enceinte ni dans ses forts détachés, mais dans l'armée elle-même !

Puisque l'ennemi ne voulait pas attaquer, c'était à l'armée française à aller le chercher, à le combattre, à le harceler sans relâche, de manière à rompre le cercle d'investissement et à aller recueillir au loin les ressources nécessaires à prolonger la résistance.

Puisque le maréchal ne s'éloignait pas de Metz, puisqu'il ne se retirait pas dans l'intérieur, conformément aux instructions qu'il avait reçues, telle était pour lui la seule ligne de conduite à suivre. C'était celle, du reste, qui avait été conseillée, comme vous l'avez entendu déclarer, dans la réunion du 26 août, au château de Grimont.

Le devoir d'un commandant de place ne saurait être compris autrement. Peut-on admettre, en effet, qu'en présence d'un ennemi qui se contente de le tenir étroitement bloqué, un gouverneur ait le droit de se tenir dans une attitude passive, s'il dispose surtout de forces assez imposantes pour tenter, avec chances de succès, de faire lever le siège, ou tout au moins de percer les lignes? Ce serait vraiment se tirer à trop bon compte des obligations que la loi lui impose.

Si, lorsque les vivres auront été consommés dans l'inaction, la place vient à ouvrir ses portes, nul ne voudra croire, nul n'osera dire que le gouverneur ait épuisé tous ses moyens de défense et qu'il ait rempli son devoir.

Le maréchal Bazaine, dont telle fut la situation, loin d'avoir épuisé ses moyens de défense, ne les a donc pas mis sérieusement en œuvre.

D'autre part, l'examen de ses actes, pendant qu'avec son armée il demeurait dans une fatale inaction sous les murs de Metz, examen détaillé dans lequel nous entrerons bientôt devant vous, vous démontrera surabondamment que le maréchal n'a pas fait, avant de signer la capitulation de la place, ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

La culpabilité, en ce qui concerne le premier chef d'accusation, c'est-à-dire celui prévu par l'article 209 du Code de justice militaire, se trouvera donc ainsi irrévocablement établie.

Passons maintenant au deuxième chef, celui d'avoir capitulé à la tête d'une armée en campagne; cette capitulation ayant eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe.

Notre ancienne législation était muette à l'égard d'un tel crime qui paraît même n'avoir pas été prévu.

L'histoire romaine n'avait offert que deux circonstances de cette nature : Les Fourches Caudines dans la guerre des Samnites et le traité de Numance en Espagne.

Le Sénat déclara ces traités honteux et refusa de les ratifier, bien que les généraux qui les avaient signés fussent investis à la fois des pouvoirs politiques et militaires.

En France, sous la monarchie, sous la république et sous le premier empire, on n'avait pas vu un général à la tête de son armée songer, même dans les situations les plus extrêmes, à rendre les armes à l'ennemi.

Ainsi, lorsque à Stein, le maréchal Mortier, avec une seule division, se trouva cerné par une armée russe, personne ne songea un instant à capituler, mais officiers et soldats jurèrent de mourir plutôt que de se rendre.

Après des prodiges de valeur désespérée, comme on pressait le maréchal de soustraire sa personne aux Russes :

« Non, répondit-il, on ne se sépare pas d'aussi braves gens. On périt avec eux. » Il continuait à lutter à leur tête, l'épée à la main, lorsqu'il fut enfin secouru. 5,000 Français avaient résisté à 30,000 Russes.

Bien nombreux sont dans notre histoire les exemples de généraux qui, dans les positions les plus difficiles, ne songèrent qu'à combattre et non à se rendre. Ils expliquent l'irritation de Napoléon Ier et l'humiliation qu'il éprouva en apprenant qu'un de ses généraux avait signé à Baylen une capitulation flétrissante.

Faut-il rappeler cette apostrophe qu'il adressa au général Legendre, l'un des lieutenants de Dupont, en lui saisissant la main dans une revue, à Valladolid :

« Cette main, général, comment ne s'est-elle pas séchée en signant la capitulation de Baylen! »

Si l'acte du général Dupont inspira à l'empereur ces dures paroles, qu'aurait-il dit si on lui eût annoncé qu'une armée de 150,000 hommes de ces soldats français qu'il avait connus si résolus et si dévoués, serait condamnée, par les calculs et les intrigues de son général en chef, à poser les armes sans combat!

On peut juger de la réprobation qu'il eût infligée à une telle conduite par la réponse que fit en son nom, en 1813, le maréchal Berthier au prince Poniatowski, auquel les coalisés refusaient de livrer passage pour rejoindre l'armée française, à moins que les armes de son corps d'armée ne fussent transportées sur des chariots à travers les lignes ennemies.

« Dans aucun cas, écrivait le major général, on ne doit déposer les armes ; on est déshonoré lorsqu'on se rend sans combat. L'empereur préfère la mort des 15,000 hommes qui sont à Cracovie, plutôt que de leur voir poser les armes. Sa Majesté ne fait aucun cas de la vie des hommes qui se sont déshonorés. »

« Cette fermeté réussit, ajoute l'illustre historien du Consulat et de l'Empire ; et à ce cri de l'honneur militaire, le général Fremont autorisa les troupes polonaises à se rendre en armes à Zittau. »

Comme nous l'avons dit, Messieurs, jusqu'en 1800, la capitulation en rase campagne n'avait pas été prévue en France, et aucun texte de loi ne put être invoqué contre le général Dupont. Il importait qu'il en pût être ainsi à l'avenir. Tel fut l'objet du décret du 1er mai 1812, dont il est utile de vous donner lecture, car le Code de justice militaire, s'inspirant des mêmes principes, en reproduit les dispositions, sinon les termes.

Ce décret s'exprimait ainsi :

« Article 1er. Il est défendu à tout général, à tout commandant d'une troupe armée, quel que soit son grade, de traiter, en rase campagne, d'aucune capitulation par écrit ou verbale.

« Article 2. Toute capitulation de ce genre, dont le résultat aurait été de faire poser les armes, est déclarée déshonorante et criminelle et sera punie de mort.

« Il en sera de même de toute autre capitulation, si le général ou commandant n'a pas fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur. »

Le Code de justice militaire reproduit la même règle. Son article 210 est ainsi conçu :

« Tout général, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni : 1° de la peine de mort avec la dégradation militaire, si la capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe, ou si, ayant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

« 2° De la destitution dans les autres cas. »

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, la capitulation d'une armée en campagne est toujours proscrite; elle est toujours punie, et si elle a eu pour résultat de faire poser les armes à la troupe, la loi prononce, pour ce seul fait, indépendamment de toute autre considération, la peine de mort avec dégradation militaire.

C'est là un principe précis, formel, incontestable.

Comme il importe de bien préciser l'intention du législateur sur ce point, je crois devoir laisser la parole ici au rapporteur même du Code de justice militaire. Dans son rapport, sanctionné par le Corps Législatif et qui est le commentaire légal de ce Code, M. de Chasseloup-Laubat s'exprime ainsi au sujet des articles 209 et 210 :

« Le gouverneur ou commandant ne peut rendre la place qui lui a été confiée sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivent le devoir et l'honneur.

« Le projet prévoit un fait plus grave : c'est la capitulation en rase campagne. Les principes ici sont différents. Si la raison, comme l'usage des nations, autorisent le commandant d'une place assiégée à capituler dans de certaines conditions, les considérations les plus hautes se réunissent pour interdire cette faculté au commandant d'une troupe armée en rase campagne. Aussi, les capitulations de ce genre sont-elles l'objet des sévérités de la législation. Il ne peut être question d'aucune atténuation, car un tel crime est toujours prémédité. La capitulation en rase campagne sera donc toujours punie. Le général eût-il fait tout ce que prescrivent le devoir et l'honneur, il est encore coupable d'avoir traité avec l'ennemi après la lutte, et la loi prononce sa destitution. »

Ainsi, dans la pensée du législateur, le général à la tête d'une armée en campagne ne peut et ne doit que combattre. Il n'a pas le droit de traiter avec l'ennemi. Un pareil acte de sa part est une usurpation de pouvoirs, même après l'insuccès de la lutte, et il est puni par la loi.

Mais la capitulation devient déshonorante et criminelle, si elle a eu pour résultat de faire poser les armes à la troupe, ou si le général en chef l'a consentie sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur.

On avait cru, dans la rédaction primitive du Code, pouvoir laisser aux juges la faculté d'apprécier les circonstances qui avaient permis de réduire la peine ; mais à l'assemblée générale du Conseil d'État, les principes établis dans le décret de 1812 reçurent une consécration solennelle, à laquelle s'associa ensuite le Corps législatif.

On s'inspira à cet effet de l'opinion exprimée par l'empereur Napoléon Ier, dans un grand et noble langage que je demande à vous répéter ici, car il s'inspire à la fois du plus pur patriotisme et des considérations les plus élevées de l'ordre moral.

« Le souverain ou la patrie commande aux officiers et aux soldats l'obéissance envers leur supérieur pour tout ce qui est conforme au bien du service. Les armes sont remises au soldat avec le serment militaire de les défendre jusqu'à la mort. Un général a reçu des ordres et des instructions pour employer ses troupes à la défense de la patrie ; comment peut-il avoir l'autorité d'ordonner à ses soldats de livrer leurs armes et de recevoir des chaînes?

« Les capitulations faites par des corps cernés, soit pendant une bataille, soit pendant une campagne active, sont un contrat dont toutes les clauses avantageuses sont en faveur de ceux qui contractent, et dont toutes les clauses onéreuses sont pour le pays et les autres soldats de l'armée.

« Se soustraire au péril pour rendre la position de ses camarades plus dangereuse est évidemment une lâcheté.

« Un soldat qui a prêté serment de défendre ses armes jusqu'à la mort, et qui dirait à un commandant ennemi : « Voilà mon fusil, laissez-moi m'en aller chez moi, » serait un déserteur en présence de l'ennemi; les lois le condamnent à mort. Que fait autre le général qui dit : « Laissez-moi m'en aller, ou recevez-moi chez vous, je vous rends mes armes? »

« Il n'est qu'une manière honorable d'être pris les armes à la main, c'est lorsqu'on ne peut plus s'en servir. C'est ainsi que furent pris le roi Jean et François Ier, et tant de braves de toutes les nations. Dans cette manière de rendre les armes, il n'y a pas de conditions, c'est la vie que l'on reçoit, parce qu'on est dans l'impuissance de l'ôter à son ennemi qui vous la donne, à charge de représailles, parce qu'ainsi le veut le droit des gens.

« Le danger d'autoriser les officiers et les généraux à poser les armes en vertu d'une capitulation particulière, dans une autre position que celle où ils forment la garnison d'une place forte, est donc incontestable.

« C'est détruire l'esprit militaire d'une nation, en affaiblir l'honneur que d'ouvrir cette porte aux lâches, aux hommes timides, ou même aux braves égarés ; si les lois militaires prononçaient des peines afflictives et infamantes contre les généraux, officiers et soldats qui posent les armes en vertu d'une capitulation, cet expédient ne se présenterait jamais à l'esprit des militaires pour sortir d'une position fâcheuse; il ne leur resterait de ressource que dans la valeur et l'obstination, et que de choses ne leur a-t-on pas vu faire?

« Cent faits de notre histoire montreraient quelles ressources savent trouver le courage et le génie de l'homme de guerre lorsque tout semble ainsi perdu et désespéré. Quel général, par exemple, eût été plus excusable de capituler que le maréchal Ney, lorsque séparé de l'armée sur les bords du Dniéper, conduisant 7,000 soldats mourant de froid, de faim et de fatigue, réduits à 4,000 en une heure, et cernés par 50,000 Russes, il était invité à remettre son épée! Cependant, il ne songea ni à se rendre ni même à mourir, mais à percer et à se faire jour. Et la fortune seconda son audace ; la nuit même, il avait échappé à ces colonnes qui l'enveloppaient ; il avait franchi le fleuve et sauvé son honneur et celui de l'armée.

« Que doit faire, ajoutait l'Empereur, un général cerné par des forces supérieures?

« Nous ne saurions faire d'autre réponse que celle du vieil Horace :

« Dans une situation extraordinaire, il faut une résolution extraordinaire; plus la résistance sera opiniâtre, plus on aura de chance d'être secouru ou de percer. Que de choses qui paraissaient impossibles, ont été faites par des hommes résolus, n'ayant d'autres ressources que la mort! Plus vous ferez de résistance, plus vous tuerez de monde à l'ennemi, et, moins il en aura le jour ou le lendemain pour se porter contre les autres corps de l'armée. Cette question ne nous paraît pas susceptible d'une autre solution, sans perdre l'esprit militaire d'une nation et s'exposer aux plus grands malheurs. »

L'impression produite par ces pensées si éminemment patriotiques, détermina les pouvoirs législatifs à n'admettre aucune circonstance pour excuser ou amoindrir le crime de capitulation d'une armée en campagne.

Ce sont ces mêmes raisons élevées, inattaquables, qui condamnent, aujourd'hui, l'auteur de la capitulation de l'armée sous Metz.

Ainsi, par l'article 210 du Code de justice militaire, le législateur a voulu punir dans tous les cas la capitulation en rase campagne.

Ce n'est pas cependant que tout en se montrant inexorable pour ce crime, il ait méconnu que certaines capitulations ne devaient pas subir les rigueurs de la loi.

Dans la discussion qui eut lieu au Corps législatif, un membre, après avoir reconnu qu'un corps d'armée, enveloppé par l'ennemi, n'avait pas le droit de capituler, ayant exprimé le désir qu'on distinguât pourtant les capitulations honorables comme celle de Junot en Portugal, de celles qui ne le sont pas, comme celle de Dupont à Baylen,

le président de la commission répondit en faisant observer avec raison que satisfaction était donnée à cette juste demande, puisque les articles 99 et 108 du Code réservaient au ministre de la guerre l'appréciation des cas où il y aurait lieu de déférer à un conseil de guerre la connaissance du crime de capitulation d'une place ou d'une armée.

Le commentateur du Code ajoute que les observations de M. de Chasseloup-Laubat doivent servir à interpréter les articles 209 et 210; car il en résulte que le ministre est le premier juge de la criminalité de la capitulation et de l'opportunité de la poursuite.

Les garanties réservées par la loi ont donc reçu leur application.

Si la capitulation signée devant Metz eût été jugée excusable, le ministre de la guerre n'aurait pas traduit le maréchal Bazaine devant un conseil de guerre. Nous nous trouvons donc aujourd'hui, par le fait même de l'ordre de mise en jugement, en présence des termes formels de l'article 210, qui prohibe toute capitulation en rase campagne.

Cet article 210 renferme dans les dispositions de son premier paragraphe, deux circonstances aggravantes, bien distinctes du fait principal qui est la capitulation en rase campagne.

La première est celle où la capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à la troupe.

La seconde est celle où, avant de traiter, le général en chef n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

Nous nous bornons à énoncer la première circonstance aggravante, celle résultant de ce que la capitulation a eu pour effet de faire poser les armes à l'armée.

Elle se trouve, en effet, matériellement constatée par le texte même de cette capitulation et, résultant ainsi d'un acte officiel que vous avez sous les yeux, elle ne peut donner lieu à aucun doute ni à aucune contestation.

Le deuxième chef d'accusation se trouve donc complétement établi. Le maréchal a capitulé en rase campagne, et la capitulation a eu pour effet de faire poser les armes à sa troupe. L'examen consciencieux des textes, comme l'appréciation de l'esprit de la loi, s'accordent donc pour établir d'une manière irréfragable, la culpabilité du maréchal Bazaine sur ce chef d'accusation.

En présence d'une condamnation inévitable, il pourrait paraître superflu d'examiner le troisième chef d'accusation et de démontrer, par l'exposé des faits, que le maréchal Bazaine, avant de capituler, n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur. Mais nous n'avons pas le droit de nous soustraire à une partie de notre tâche, et dans une affaire où se trouve si gravement engagé l'honneur d'un maréchal de France et les intérêts du pays, il est indispensable de rechercher la vérité tout entière en examinant dans tous les détails la conduite du maréchal, depuis le jour où il a été investi du commandement en chef de l'armée du Rhin, jusqu'à la capitulation du 27 octobre, fatale conséquence de ses agissements criminels.

Le conseil sait déjà quelle confusion et quel désordre, fruits d'une funeste imprévoyance, présidèrent aux débuts de la campagne. L'organisation et la concentration des corps d'armée s'accomplirent avec une lenteur qui eût à elle seule empêché de prendre l'offensive, si l'insuffisance de leurs effectifs incomplets et leur éparpillement le long de la frontière ne l'eussent d'ailleurs rendue impossible.

Des renseignements parvenus au quartier impérial, annonçant la réunion de forces considérables, d'une part à Sarrelouis, et d'autre part dans la Bavière rhénane, déterminèrent l'empereur à répartir les troupes de l'armée du Rhin en deux groupes principaux.

En vertu de cette décision, prise à la date du 5 août, les 1er, 5e et 7e corps furent placés sous le commandement du maréchal de Mac-Mahon; les 2e, 3e et 4e, sous les ordres du maréchal Bazaine. Malheureusement, les bons effets de cette mesure furent annulés par la rapidité des mouvements de l'ennemi, car les armées du prince Frédéric-Charles et du général Steinmetz avaient déjà pris l'offensive avant que nos armées d'Alsace et de Lorraine eussent pu se concentrer.

Dans la journée du 6, le maréchal de Mac-Mahon, que n'avait pu rejoindre à temps le 5e corps et la majeure partie du 7e, fut écrasé à Reichsoffen, malgré des prodiges de valeur.

Le même jour, l'un des corps d'armée du maréchal Bazaine, celui du général Frossard, attaqué à Forbach par des forces supérieures, dut également succomber sous le nombre, après une résistance opiniâtre.

La nouvelle de ce double échec et la menace de l'arrivée prochaine des Prussiens sous les murs de Metz répandirent la consternation dans l'entourage de l'empereur.

Il fut question d'abord d'un départ immédiat pour Châlons; mais au milieu des incertitudes et des hésitations qui troublaient si profondément le quartier impérial, cette brusque détermination fut abandonnée dès le 8, et remplacée par le projet de concentrer le plus de forces possibles sous Metz et d'y attendre l'ennemi. La retraite sur Châlons ne fut décidée de nouveau que le 12 août, au moment même où le maréchal Bazaine était investi du commandement en chef de l'armée.

Cette nomination, généralement désirée en France, y fut favorablement accueillie. A la suite de nos revers inattendus, l'opinion publique avait perdu toute confiance dans les capacités militaires de l'empereur, et demandait hautement qu'on mît à la tête de l'armée le général alors considéré comme le plus capable de diriger de grandes opérations.

Le maréchal Bazaine était-il resté étranger à la pression exercée dans ce but sur le souverain par l'opinion publique et surtout par l'opposition?

C'est ce dont il est permis de douter lorsqu'on se rappelle la démarche de Mme la maréchale Bazaine auprès de M. de Kératry.

La vivacité du maréchal à contester les motifs de cette démarche, comme l'étrange voyage que fit de Paris à Marseille, Mme la maréchale, pour demander à M. de Kératry la rectification de sa première assertion, sont, du moins, pour le ministère public la preuve de l'intérêt qu'on attache à dissimuler le véritable caractère de cette visite, à laquelle d'ailleurs nous n'entendons pas attacher plus d'importance qu'il ne convient.

En présence des complications et des difficultés résultant des premiers événements de la guerre, un ordre général de l'empereur, en date du 12 août, investit le maréchal Bazaine du commandement en chef de l'armée du Rhin.

En acceptant ces hautes fonctions, le maréchal Bazaine était convenu avec l'empereur de repasser immédiatement la Moselle et de se replier sur les plaines de la Champagne. A-t-il fait tout ce qu'il pouvait et tout ce qu'il devait faire pour assurer l'exécution de cette combinaison, ainsi qu'il en avait reçu mission?

Telle est la première question qui s'impose à notre examen.

La retraite une fois décidée, il était nécessaire de se presser. Depuis le 12, en effet, les Prussiens avaient paru à Nancy, et leurs avant-gardes atteignaient la Moselle sur différents points, tandis qu'elles tiraillaient avec nos grand'gardes devant Metz.

Le maréchal assure qu'il n'a pas été mis au courant de la situation, et il laisse écouler dix-huit heures sans faire acte de commandement.

Mais, si on a pu, non sans raison, reprocher à ces chefs de service de n'avoir pas d'eux-mêmes donné tous les avis ou pris toutes les mesures que comportaient leurs fonctions, comment un blâme bien autrement sévère n'incomberait-il pas au général en chef, de qui devait émaner toute initiative, et qui, cependant, ne demande rien, ne prescrit rien, et attend jusqu'à l'après-midi du 13 avant de donner aucun ordre pour le mouvement de retraite de l'armée?

Nous ne saurions, quant à nous, pour l'honneur du commandement, admettre le rôle passif auquel le maréchal voudrait ici descendre! Il lui appartenait, en effet, d'exiger ce qui lui était dû. S'il n'obtenait des renseignements, il devait les réclamer! S'il ne commandait pas, peut-il se plaindre de n'avoir pas été obéi?

Et, d'ailleurs, quelle négligence pourrait être comparée à cette absence inexplicable d'ordres, qui entraîna une perte de temps de vingt-quatre heures?

Nous n'attacherons pas non plus, dit M. le commissaire du gouvernement, à la confusion qui exista dans le commandement, durant les journées du 12 et du 13 août, l'importance que le maréchal voudrait lui attribuer.

On doit reconnaître que, jusqu'au 13 au matin, des ordres ont été donnés par le major général, mais ces ordres n'étaient que la conséquence des dispositions générales adoptées antérieurement, et d'ailleurs il était immédiatement rendu compte au commandant en chef.

D'autre part, tout en constatant cette confusion, il convient pourtant de faire remarquer qu'elle ne fut pas ce qu'on pourrait supposer. On a dit que, du 12 au 13, il y eut jusqu'à trois états-majors généraux distincts. Cela n'est pas rigoureusement exact. En effet, l'état-major impérial ne fonctionna jamais distinctement de l'état-major du maréchal Bazaine, attendu que, se composant l'un et l'autre des mêmes officiers, travaillant dans les mêmes locaux, sous une même direction, celle du général Jarras, ils n'en formaient en réalité qu'un seul qui ne fit que changer de nom lors du transfert du commandement.

Quant au troisième état-major général, c'était celui de l'armée de Lorraine, constitué depuis le 9 août sous les ordres du digne et regretté général Manèque. Après la nomination du maréchal Bazaine comme général en chef, cet état-major n'avait plus de raison d'être. Si donc le maréchal a continué à l'employer, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même des inconvénients qui en résultèrent, notamment en ce qui concerne la non communication des mesures relatives aux vivres et aux convois.

On n'a pas utilisé les deux ponts de la ville et du chemin de fer, et on a retardé d'un jour la marche de l'armée, dans le seul but de passer la Moselle sur un plus grand nombre de ponts à la fois; une fois la Moselle passée, toute l'armée a été dirigée sur l'unique route de Gravelotte, alors qu'il en existait trois autres pour s'élever sur les plateaux, les routes de Brey par Woippy, celle de Plappeville et Amanvillers, et enfin le chemin de Lorry à Amanvillers.

Le maréchal Bazaine qui, peu d'années auparavant, avait commandé à Metz, devait, moins que tout autre, ignorer l'existence de ces voies de communication.

Il a cherché, pour se justifier, à rejeter la faute sur l'état-major général. « Je me suis borné, a-t-il dit, à indiquer les directions générales. C'était à l'état-major à faire les reconnaissances et à désigner aux différents corps les routes qu'ils auraient à suivre. »

Tel était, en effet, le véritable rôle de l'état-major général.

Mais comment l'excuse invoquée par le maréchal serait-elle valable, lorsque, pour toutes les mesures relatives au mouvement de retraite, nous le voyons ne pas vouloir se servir de cet état-major général, et, passant en quelque sorte par dessus sa tête, rédiger et expédier directement les ordres non pas sous forme d'indications générales, mais comme prescriptions détaillées et complètes.

Nous devons déplorer l'attitude effacée et passive qu'accepta dès le début le général Jarras, chef d'état-major. Il ne pouvait, selon nous, se laisser annihiler, car il avait à remplir des obligations qui engageaient dans une certaine mesure sa responsabilité, et dont il ne dépendait pas du commandant en chef de le dispenser.

Personne mieux que vous, Messieurs, ne connaît les devoirs multiples d'un chef d'état-major. Pour que ces devoirs puissent être remplis efficacement, il est d'une nécessité absolue qu'une confiance complète règne entre le commandant en chef et son chef d'état-major. Il faut que celui-ci connaisse, non-seulement les projets arrêtés, mais

encore la pensée intime de son général, car c'est ainsi seulement qu'il pourra le suppléer au besoin.

Telle n'était pas, malheureusement, la situation du chef d'état-major général de l'armée du Rhin, vis-à-vis du commandant en chef, et le défaut de confiance qui se manifeste, dès le principe, entre le maréchal Bazaine et le général Jarras, ne fut peut-être pas sans influence sur les tristes résultats que nous aurons à constater.

Si ce fut un tort de nommer à ces fonctions l'ancien aide-major général de l'empereur, sans l'agrément du général en chef, assez disposé à écarter de lui l'entourage impérial, pourquoi le maréchal ne formula-t-il pas immédiatement ses réclamations à ce sujet, comme il en avait le droit?

Certes, on ne peut que regretter que ni l'un ni l'autre n'ait compris qu'il ne devait pas accepter une semblable position. Mais, toute fâcheuse qu'elle fût, cette situation ne saurait justifier ici le maréchal, et sur lui seul doit tomber uniquement et entièrement la responsabilité des dispositions prises par lui seul.

La bataille de Borny, où le commandant en chef fit preuve de vigueur, retarda la retraite.

Les conséquences du combat furent, il est vrai, aggravées encore par la fâcheuse condescendance du gouverneur de Metz, qui accorda, à l'insu du général en chef, un armistice pour la rive droite de la Moselle et de la Seille, lequel fut prolongé pendant vingt-quatre heures. Cet armistice, demandé par les Prussiens, sous prétexte d'enterrer leurs morts, leur permit de passer en toute sécurité à proximité de la place, et de gagner les ponts de la haute Moselle sans être inquiétés.

Lorsqu'enfin, le 15 au matin, toute l'armée reprit sa marche, on s'aperçut de l'immense confusion produite par l'entassement de tous les corps sur une seule route. Il suffit, pour se rendre compte de la lenteur du mouvement, de rappeler que l'armée avec ses convois, marchant en colonne sur une seule route, les troupes d'infanterie par demi-section, et les voitures par deux, n'eût pas occupé un développement moindre de cinquante lieues.

L'armée devait se remettre en marche le 16 au matin, on le pouvait facilement, l'avant-garde ennemie étant seule arrivée à la hauteur de notre gauche.

Ce dont il s'agissait le 16, à cinq heures du matin, ce n'était pas de combattre, mais de marcher le plus vite possible. L'approche de l'ennemi ne faisait que rendre cette nécessité plus impérieuse, tout temps d'arrêt ne pouvant qu'augmenter les difficultés de la retraite.

Le maréchal Bazaine a toujours voulu demeurer sous Metz, il a déclaré qu'il ne s'agissait pas, pour lui, de traverser la Meuse, mais seulement d'aller prendre position à l'est de Verdun, en s'appuyant sur cette place, de manière à manœuvrer dans l'espace compris entre Meuse et Moselle.

Il affirme que c'était là ce dont il était convenu avec l'empereur. S'il en fut ainsi, on doit reconnaître que le secret de ce plan d'opérations fut bien gardé, attendu qu'il n'en avait jamais été question jusqu'au moment des débats et qu'il n'en existe trace nulle part.

Le maréchal avait paru convenir jusque-là qu'il fallait le 12, comme quelques jours plus tôt, ramener l'armée dans les plaines de la Champagne, et c'est là le projet qui se trouve énoncé dans l'ouvrage *l'Armée du Rhin*.

La nouvelle version indiquée, peu en harmonie avec la déposition du commandant Sers, s'accorde difficilement avec les termes de sa dépêche expédiée le 19 août à l'empereur, dans laquelle se trouvent ces mots :

« Je compte toujours prendre la direction du Nord et me rabattre ensuite par Montmedy sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est point fortement occupée, etc. »

La bataille de Rézonville, glorieuse pour nos armes, n'amena pas de résultat décisif. Quel est le mobile qui a inspiré le maréchal pendant cette journée? Le maréchal, après la bataille, au lieu de continuer la retraite sur Verdun, fit reporter l'armée en arrière sur le plateau de Plappeville.

Le 16 août au soir, le colonel Vasse Saint-Ouen fut chargé, par le général Soleille, d'aller informer le maréchal que la consommation des munitions avait été considérable, qu'on pouvait l'apprécier au tiers ou à la moitié de l'approvisionnement de l'armée, et qu'il serait utile d'envoyer à Metz, dans la nuit même, chercher de nouveaux caissons de munitions.

La précipitation du général Soleille à fournir au commandant en chef des renseignements alarmants, qui se trouvèrent être complètement erronés, fut certainement regrettable.

Il est non moins fâcheux qu'en présence d'une consommation qui lui paraissait si considérable, le général Soleille n'ait pas envoyé, pendant la journée même, chercher, ou tout au moins faire préparer des caissons à l'arsenal de Metz, au lieu d'attendre la nuit, car, s'il eût agi ainsi, les munitions seraient arrivées et les distributions eussent pu se faire dès la matinée du lendemain.

Quoi qu'il en soit, le maréchal Bazaine reçoit cette communication sans paraître s'en émouvoir. Cependant, puisqu'il croit devoir se baser sur cette situation des munitions pour suspendre sa marche et même revenir sur ses pas, il semble que l'avis apporté par le colonel Vasse Saint-Ouen doive singulièrement l'affecter.

En effet, ce n'est, à ses yeux, rien moins que l'ajournement, peut-être le renversement du plan d'opérations adopté, c'est-à-dire le projet de retraite sur Verdun.

Le temps matériel a manqué au général Soleille pour recueillir des renseignements positifs. Cela est bien évident. C'est donc une appréciation toute personnelle qu'il livre au maréchal. Celui-ci sait que le commandant en chef de l'artillerie est couché et qu'il souffre d'une contusion reçue pendant la bataille ; il ne peut ignorer que la santé du général, gravement atteinte depuis quelque temps, a ébranlé son moral, et que lui, si vigoureux, si énergique autrefois, est maintenant trop porté à voir toutes choses sous le jour le plus sombre et à s'exagérer les difficultés de la situation, ainsi que ces débats l'ont fait ressortir pour plus d'une circonstance.

Ce serait bien le cas d'interroger l'officier que, de son lit, le général a envoyé lui porter cette désolante nouvelle, de le presser afin de savoir quel degré de confiance il doit y ajouter, sur quelles données elle se fonde, combien enfin il peut rester approximativement de coups de canon et de fusil à l'armée.

D'ailleurs, en admettant que le tiers, que la moitié même de l'approvisionnement eût été épuisé à la suite des deux batailles du 14 et du 16, il en restait largement de quoi continuer la lutte, tout au moins pendant une ou deux journées.

Rien ne pressait donc de battre en retraite, rien n'empêchait surtout d'attendre au lendemain matin pour prendre un parti définitif et de se borner jusque-là à prescrire aux corps d'armée de se tenir prêts à marcher.

S'il eût ainsi procédé, si, comme sa haute expérience, comme son sang-froid éprouvé devaient le lui conseiller, s'il eût enfin fait la part de l'exagération du premier moment, il aurait pu être promptement rassuré, car il aurait appris bien vite que les appréciations du général Soleille étaient très-erronées.

Le 17 au matin, il restait en effet 80,000 obus, 16 millions de cartouches, sur 106,000 obus et 17 millions de cartouches que possédait l'armée à son départ de Metz. On avait donc consommé tout au plus le quart de l'approvisionnement en munitions d'artillerie et le seizième en munitions d'infanterie.

En accueillant l'appréciation du général Soleille, sans observations, en se déterminant immédiatement, d'après elle, à reporter la ligne en arrière, le maréchal Bazaine, loin de témoigner d'une intention formelle de continuer son mouvement sur Verdun, a laissé voir au contraire son désir de profiter du premier prétexte pour abandonner l'opération entreprise.

Le deuxième motif allégué pour expliquer sa détermination de se rapprocher de Metz fut la pénurie des vivres. Il était encore moins valable que le premier.

Les vivres eussent pu manquer en effet si l'ordre de licenciement donné le 15 avait été suivi d'effet ; mais, comme nous l'avons précédemment constaté, il n'en était rien : quelques-uns des convois étaient parvenus sur le plateau dès le 16 au matin.

Le convoi du grand quartier-général, à lui seul, contenait plus d'un jour et demi de vivres pour toute l'armée. La plus grande partie des troupes avait encore un jour de vivres dans le sac ; certains corps d'armée en avaient deux.

L'intendant général Wolf était venu annoncer le matin même au maréchal que des approvisionnements considérables avaient été préparés à Verdun. Dans la soirée, l'intendant en chef intérimaire ne sut pas, il est vrai, et ce fut un tort, renseigner le maréchal sur l'existant à Gravelotte.

Mais pourquoi celui-ci, eu égard à la situation de M. de Préval, nommé depuis trois jours seulement, ne s'adressa-t-il pas au fonctionnaire chargé spécialement du service et qu'il avait également sous la main à son quartier-général, M. Mony lui eût, vous le savez, fourni des indications très-rassurantes.

L'ignorance dans laquelle resta le commandant en chef n'eut d'ailleurs qu'un résultat favorable ; car, pour plus de sûreté, il envoya immédiatement chercher à Metz une partie de convois qui y étaient restés. Un convoi de quatre cent cinquante voitures allait rejoindre le 17 au matin, lorsqu'il fut arrêté par l'avis que l'armée rebroussait chemin.

Le maréchal a déclaré que ses appréhensions au sujet des munitions et des vivres, tout en pesant sur ses décisions, ne furent cependant pas les motifs déterminants de sa conduite. Il y aurait eu, selon lui, un défaut de rédaction des dépêches :

« Dans ma pensée, a-t-il dit, ce n'étaient pas les vivres qui manquaient, mais il fallait les distribuer de façon que les hommes en aient pour deux ou trois jours dans le sac, de manière à nous débarrasser de notre immense convoi. »

La nécessité de ravitailler les troupes, tant en vivres qu'en munitions, soit avec les ressources sur le plateau, soit au moyen des convois qui allaient arriver, pouvait-elle déterminer le commandant en chef, non à attendre sur place, mais à se reporter en arrière? Il suffit de poser cette question pour la résoudre.

Cependant, la pénurie des munitions et celles des vivres furent les seules causes indiquées par le maréchal dans ses dépêches à l'empereur comme dans ses ordres aux commandants de corps, pour expliquer son mouvement rétrograde.

Il écrit, en effet, au souverain, le 16, à onze heures du soir :

« La difficulté aujourd'hui gît principalement dans la diminution de nos parcs de réserve, et nous aurions de la peine à supporter une journée comme celle d'aujourd'hui, avec ce qui nous reste dans nos caissons ; d'un autre côté, les vivres sont aussi rares que les munitions, et je suis obligé de me reporter sur la ligne de Vigneulles-Lessy, pour me ravitailler. »

Et à minuit, précisant encore mieux sa pensée, le maréchal écrivait aux commandants de corps :

« La grande consommation qui a été faite dans la journée, ainsi que le manque de vivres pour plusieurs jours, ne nous permettant pas de continuer la marche qui avait été tracée, nous allons nous reporter sur le plateau de Plappeville. »

Pressé de fournir des explications catégoriques sur une détermination si peu en harmonie avec la situation, le maréchal s'est borné à déclarer que les dépêches écrites par lui les 16 et 17 août, l'ont été sous

l'impression du moment et des renseignements qui lui étaient fournis. Il a employé dans sa dépêche à l'empereur le mot « principalement » pour indiquer qu'il y avait d'autres causes qu'il ne croyait pas devoir rendre publiques.

Mais en vérité, la pénurie de munitions et de vivres où se serait trouvé l'armée, était bien autrement grave que les conditions d'ordre tactique que pouvait sous-entendre le maréchal. S'il devait craindre de rendre publique l'une quelconque des difficultés qui l'arrêtaient, c'était précisément celle-là qu'il aurait dû s'efforcer de dissimuler avec le plus grand soin, car elle était de nature à indigner et à consterner le pays, en lui apprenant que deux jours après sa mise en mouvement, l'armée française était obligée de suspendre sa marche, faute d'avoir été pourvue au départ de ce qui lui était indispensable.

Le maréchal a reconnu que ni les munitions ni les vivres ne lui faisaient défaut pour continuer sa marche.

Mais alors pourquoi ces fausses indications dans les dépêches du 16 à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon, indications que nous verrons cependant se reproduire les jours suivants, alors même qu'il ne pourra plus avoir aucun doute sur leur inexactitude.

Pourrait-on prétendre qu'il y ait quelque chose d'incertain dans des affirmations formulées en termes si clairs et si précis?

Le commandant en chef de l'armée du Rhin a-t-il songé à l'effet qu'allaient produire ses télégrammes et au péril des résolutions qu'ils pouvaient provoquer?

Si le maréchal a pu se tromper pendant quelques heures sur la véritable situation, pourquoi ne pas s'empresser de rétablir la vérité dès qu'elle fut connue, au lieu de persévérer pendant plusieurs jours dans l'annonce des mêmes besoins et par conséquent des mêmes dangers pour son armée?

Tout en expliquant sa détermination à l'empereur, et la fondant sur la nécessité d'un ravitaillement, le commandant en chef avait soin, d'ailleurs, de l'avertir que cet arrêt dans la marche de l'armée n'était que momentané.

Dans sa dépêche du 17, il lui écrivait :

« ...L'ennemi a été repoussé et nous avons passé la nuit sur les positions conquises... Je pense pouvoir me remettre en marche après-demain, en prenant la direction plus au nord, etc... »

Il se montre plus affirmatif encore dans le télégramme ci-après, du même jour, expédié au ministre de la guerre, M. le général de Palikao, dans lequel nous lisons ces mots :

« J'arrête quelques heures mon mouvement pour mettre mes munitions au grand complet. »

Or, nous allons voir le sentiment qu'il manifestait tandis qu'il envoyait ces nouvelles à l'empereur et au ministre :

Le 16 au soir, au moment où il venait d'expédier ses ordres, s'adressant aux officiers qui l'entouraient, il leur disait : « Il faut sauver l'armée française, et pour cela revenir sous Metz. » On conçoit l'étonnement qu'un pareil langage dut faire naître parmi ces officiers, car il pouvait à bon droit sembler inexplicable dans la bouche du chef d'une armée qui, suivant ses propres expressions, venait de repousser l'ennemi et qui couchait sur les positions conquises.

Le lendemain 17, il annonçait son intention de faire descendre les troupes des positions qu'il venait de leur faire prendre pour les ramener vers la place, et il témoignait le désir de faire effectuer ce mouvement soit le jour même, soit le lendemain matin.

Ce simple rapprochement entre les avis qu'il envoyait à l'extérieur et l'opinion qu'il exprimait à ceux qui l'approchaient fait suffisamment ressortir la manière dont le maréchal Bazaine s'acquittait de son devoir, qui était de dire au souverain et au ministre la vérité sur sa situation.

Plus tard, nous retrouverons encore cette constante préoccupation de cacher la vérité au gouvernement, afin de mieux dissimuler les véritables motifs de son immobilité.

Pour justifier son mouvement rétrograde du 17, le maréchal a déclaré qu'en raison de la nécessité impérieuse de rétablir l'ordre tactique, il n'avait cru possible, ni de conquérir définitivement par un nouveau combat la route de Conflans, ni de s'élever vers le nord par la route de Briey, encore entièrement libre dans cette journée.

D'ailleurs, à ce qu'il assure, l'empereur, en le quittant, ne lui avait nullement donné l'ordre formel de poursuivre la retraite. Ce mouvement était subordonné aux circonstances et ne devait s'accomplir que dans de bonnes conditions tactiques, afin de ne pas compromettre l'armée.

Nous ne nous refusons nullement, quant à nous, à croire que le maréchal n'avait pas reçu d'ordres formels de la part du souverain. Un général en chef n'a pas à en recevoir de cette nature, et il est bien évident qu'il est toujours maître d'apporter à ses instructions primitives les modifications nécessitées par les événements imprévus, si fréquents dans la conduite des opérations militaires en face de l'ennemi.

Mais il n'en est pas moins incontestable qu'il avait un plan d'opérations à accomplir, et qu'il ne devait y renoncer que si ce plan devenait impraticable ou trop dangereux. Or, la retraite était encore très-exécutable le 17, et le maréchal n'a rien tenté pour l'effectuer. Il a donc trompé ainsi la confiance que l'empereur avait mise en lui.

C'est ce qu'il n'est que trop facile d'établir.

Constatons d'abord qu'en reprenant sa marche sur Verdun, par les routes d'Étain et de Briey, le 17, une fois les distributions faites, ravitaillé ainsi de deux à trois jours de vivres dans le sac du soldat, et suffisamment réapprovisionné en munitions d'artillerie et d'infanterie, le maréchal avait encore une avance de vingt-quatre heures sur l'ennemi.

En effet, les corps allemands qui avaient combattu le 16 ne bougèrent pas pendant toute la journée du 17, obligés qu'ils étaient de se réorganiser et de se concentrer, et c'est seulement grâce à des marches forcées que les autres corps purent venir prendre part à la bataille du lendemain.

Pour se dérober par une marche vers le nord, il lui aurait fallu, a dit le maréchal, faire exécuter un changement de front, l'aile gauche en avant, par des chemins de traverse, ce qui aurait donné à l'ennemi le temps de le rejoindre.

Une telle explication est-elle sérieuse? Que veut dire, à propos du mouvement à exécuter, cette expression de changement de front, l'aile gauche en avant?

Pour se porter des positions occupées le 16, dans la direction de Briey, il fallait au contraire reculer en dérobant sa gauche; ce mouvement devait avoir pour résultat de s'éloigner de l'ennemi. Or, comme il ne put parvenir à la route de Briey que le 18 après-midi, on pouvait par la l'éviter, au moins pendant quelques jours, et très-probablement, se dérober tout à fait, si l'on prenait la direction des places du nord.

Nous reconnaissons, toutefois, qu'une marche en retraite dans ces conditions n'eût pas été exempte de dangers, et nous croyons, comme la plupart des généraux entendus dans le cours des débats, qu'il eût peut-être mieux valu compléter préalablement le succès du 16 en attaquant l'ennemi le 17 pour le refouler dans les ravins de Gorze et de la sur la Moselle.

Vous avez entendu les dépositions de MM. les commandants de corps, relativement à la possibilité de recommencer la lutte le 17, et malgré leur extrême réserve, dictée d'ailleurs par les plus honorables scrupules, vous avez compris, Messieurs, que leur avis presque unanime était qu'il fallait continuer la bataille le lendemain et que les chances leur paraissaient favorables.

En cas d'un insuccès, on était toujours à même de se retirer sous Metz, tandis que les résultats d'une victoire eussent été incalculables.

L'armée du prince Frédéric-Charles, adossée à la Moselle, courait risque d'être détruite, et elle eût été du moins contrainte à reculer jusqu'au delà de la frontière, tandis que l'armée du prince royal, isolée au cœur de la France, avec ses communications coupées, se fût trouvée dans la situation la plus critique.

Mais sans vouloir insister à ce sujet, et sans entrer dans le domaine de l'hypothèse, nous nous contenterons de faire remarquer que, puisque le commandant en chef ne jugeait pas devoir continuer immédiatement sa marche vers la Meuse, il lui fallait nécessairement livrer, le 17, une seconde bataille. En effet, plus il attendait et plus il laissait s'accentuer le mouvement tournant de l'ennemi et s'accroître le nombre des troupes à combattre. Plus il attendait et moins le projet de retraite concerté avec l'empereur devenait exécutable.

Ces conditions élémentaires ne pouvaient échapper à la haute expérience du maréchal. Mais déjà, comme nous venons de le voir, il ne songeait plus guère à l'exécution de ce projet.

Aux premières nouvelles de la bataille, l'empereur crut à une victoire, et il se hâta d'adresser au commandant en chef la dépêche suivante (17 août, neuf heures du soir) :

« Je vous félicite de notre succès; je regrette de n'y pas avoir assisté. Remerciez en mon nom, officiers, sous-officiers et soldats. La patrie applaudit à leurs travaux. »

Nous regrettons d'avoir à constater que le maréchal attendit jusqu'au 22 pour communiquer aux troupes les éloges du souverain, et pour les remercier de leur brillante valeur qui, dans trois batailles successives, avait excité l'admiration de l'ennemi.

Le maréchal a déclaré qu'il n'avait suspendu sa marche qu'afin de se ravitailler et de se réorganiser. Or, presque toute la journée du 17 fut nécessairement occupée à s'établir sur la nouvelle ligne de bataille, où les corps d'armée ne purent être installés que dans l'après-midi. Le 6e corps, destiné à former l'aile droite, ne parvint même à Saint-Privat qu'après la nuit tombée. Ainsi, à peu près remplie par la marche et la nouvelle installation des troupes, cette journée ne servit guère plus aux ravitaillements que si elle eût été employée à gagner Étain ou Briey.

Le maréchal a fait connaître également que s'il avait fait choix de la ligne de Rozérieulles-Amanvillers, c'était « afin de recevoir l'ennemi dans de bonnes conditions défensives et pour rester maître des débouchés sur les plateaux. Nos troupes avaient besoin, dit-il, après le combat, de reprendre du calme et de retremper leur moral dans des combats défensifs, qui doivent être à leur avantage par la supériorité de leur armement. »

Cette appréciation nous paraît, nous l'avouons, fort contestable. Toutes nos traditions militaires démontrent, en effet, que le combat défensif n'est pas approprié au tempérament national et qu'il convient beaucoup moins que l'offensive à l'ardeur proverbiale du soldat français.

Quoi qu'il en soit, le maréchal ne s'était pas arrêté tout d'abord à la position qui s'étend de Rozérieulles à Amanvillers. Sa première pensée avait été d'assigner à l'armée une position bien plus en arrière encore et placée immédiatement sous les forts.

Le 16, à onze heures du soir, en envoyant à l'empereur la nouvelle de la bataille, il lui écrivait : « Je suis obligé de me porter sur la ligne de Vigneulles-Lessy, pour me ravitailler. » Or, la ligne de Vigneulles-Lessy, c'est le pied des remparts des forts de Saint-Quentin et de Plappeville. Mais, comprenant presque aussitôt que ce mouvement rétrograde ne pouvait se comprendre après le résultat de la journée qu'il a dépeint comme favorable, il s'arrête à faire choix d'une position intermédiaire. Le 17, expédiant, par le commandant Magnan, copie de sa lettre précitée, il annonce à l'empereur que c'est par une erreur de rédaction qu'il avait indiqué la ligne de Vigneulles-Lessy, au lieu de la ligne Rozérieulles-Amanvillers.

Le prétexte des erreurs de rédaction revient souvent chez le maréchal. Nous l'avons rencontré déjà; nous le retrouverons encore plus d'une fois.

Mais, ici, il n'y avait pas eu erreur, le maréchal l'a reconnu aux débats. Comme nous l'avons déjà constaté, il avait bien l'intention de se retirer sous Metz.

Dès le 17, le colonel Lewal avait reçu l'ordre d'étudier une position plus en arrière, où les troupes devaient se trouver en partie sous l'appui des forts et des ouvrages de la place. Le 18 au matin, avant que la bataille ne s'engageât, le colonel Lewal avait réuni en conséquence les sous-chefs d'état-major généraux sur le terrain, et ils y avaient pris connaissance des points que leurs corps d'armée auraient à occuper.

Cette série de circonstances, en nous dévoilant la pensée du commandant en chef, nous laisse voir combien le projet de continuer la retraite était en réalité loin de son esprit.

Les incidents qui vont se produire dans cette funeste journée du 18 nous fixeront davantage encore sur ses véritables intentions.

Le maréchal avait justement prévu que son armée allait être attaquée dans ses nouvelles positions, et il avait prescrit de s'y établir solidement et de s'y couvrir par des tranchées.

Dès le matin, il fut avisé de l'approche des colonnes ennemies. Les renseignements successivement envoyés par les commandants des 3e et 6e corps, depuis six heures du matin, ne pouvaient lui laisser aucun doute sur l'imminence d'une attaque sérieuse, ni même sur le point principalement menacé.

L'ennemi, en effet, défilait en masses profondes en avant des positions de l'armée, en se portant de la gauche à la droite. C'était la droite française que, par une manœuvre facile à prévoir, il prenait pour objectif afin de couper au maréchal la route de Briey, seule communication qu'il conservât encore avec l'Est.

Restant en dehors des considérations tactiques qui sont du domaine exclusif de l'historien militaire, nous devons nous borner à rechercher, dans la conduite du maréchal Bazaine pendant cette bataille, les actes propres à établir qu'il a négligé ou méconnu les obligations rigoureuses imposées au commandant en chef d'une armée.

A l'approche d'une lutte formidable, quand l'ennemi, considérablement renforcé, va tenter un dernier effort pour achever l'œuvre commencée par les batailles du 14 et du 16 août, le maréchal ne juge pas à propos de visiter le terrain, ni de parcourir les positions sur lesquelles il a établi son armée pour y recevoir le combat.

Il a déclaré, il est vrai, qu'il connaissait le terrain et qu'il avait passé une partie de la matinée du 18 sur une hauteur, entre les fermes de Moscou et de Leipsick, à observer les mouvements de l'ennemi

Le maréchal paraît ici confondre la matinée du 18 et celle du 17 où, en se portant de Gravelotte, à Plappeville, il s'arrêta en effet quelques instants auprès de ces fermes, à voir défiler ses troupes.

Pendant cette matinée, le général en chef demeure tranquillement à son quartier général sans voir aucun des commandants de corps d'armée, sans donner aucune instruction en vue des redoutables éventualités qui se préparent et dont il est prévenu. Nous nous trompons, le maréchal Bazaine avait donné plusieurs ordres.

D'abord, comme nous venons de le dire, il avait prescrit que, le 18 au matin, les sous-chefs d'état-major des corps d'armées se rendraient auprès du colonel Lewal pour aller reconnaître avec lui, en arrière et plus près de Metz, de nouvelles positions à occuper ultérieurement.

Interrogé sur les raisons qui lui avaient fait donner cet ordre, le maréchal a répondu qu'il s'était conformé à cet égard aux prescriptions du service en campagne, d'après lesquelles le général en chef doit prendre ses dispositions à l'avance, en vue de toutes les éventualités à prévoir. Certes, il eût été vivement à désirer que le maréchal se fût toujours montré aussi scrupuleux observateur du règlement; mais ce luxe de précautions en cette circonstance vous semblera plutôt dénoter la nature de ses préoccupations secrètes, qui le poussaient à tourner ses regards vers Metz, au lieu de les porter dans la direction de Verdun ou de Briey.

Le second ordre du maréchal Bazaine concernait la garde impériale et fut porté par M. le capitaine de Mornay-Soult, son officier d'ordonnance. Cet officier vint annoncer au général Bourbaki, vers neuf ou dix heures du matin, que le maréchal le laissait libre de ses mouvements, l'autorisant à se mettre en marche quand il le jugerait convenable.

C'était, il faut l'avouer, singulièrement comprendre les devoirs du commandement en chef que de se borner à expédier au commandant du corps de réserve, pour toute instruction, lorsque la bataille allait s'engager, l'avis qu'il était autorisé à se mettre en mouvement quand il le jugerait convenable, sans lui assigner ni objectif, ni direction!

C'est là aussi, qu'il nous soit permis de le remarquer, une étrange manière d'interpréter le règlement que d'invoquer, comme le fait le maréchal, pour expliquer de telles instructions, la disposition qui recommande de laisser une certaine latitude au commandant de la réserve.

Enfin, un troisième ordre fut adressé à M. le maréchal Canrobert. En lui écrivant, à dix heures du matin, pour lui annoncer l'éventualité d'une attaque sur Saint-Privat, le commandant en chef lui disait :

« Si, par cas, l'ennemi se prolongeant sur notre front semblait vouloir attaquer sérieusement Saint-Privat-la-Montagne, prenez toutes les dispositions de défense nécessaires pour y tenir et permettre à l'aile droite de faire un changement de front, afin d'occuper les positions en arrière, si c'était nécessaire, positions qu'on est en train de reconnaître. Je ne voudrais pas y être forcé par l'ennemi, et si ce mouvement s'exécute, ce ne sera que pour rendre les ravitaillements plus faciles et donner une plus grande quantité d'eau aux animaux, et permettre aux hommes de se laver. »

C'est bien là le style ambigu que semblait affectionner le commandant en chef, et dont nous rencontrerons de nombreux exemples.

Que signifient ces mots : « Prenez vos dispositions pour tenir à Saint-Privat et permettre à l'aile droite de faire un changement de front en arrière, » quand c'est justement Saint-Privat qui forme le point d'appui de la droite de l'armée, et, qu'il se trouvera abandonné par le changement de front préparé qui devait reporter la ligne à plus d'une lieue en arrière!

Et ceux-ci : « Je ne voudrais pas y être forcé par l'ennemi, et si ce mouvement s'exécute, ce ne sera que pour rendre les ravitaillements plus faciles et donner une plus grande quantité d'eau aux animaux et permettre aux hommes de se laver? »

Quelles sont ces considérations au moins singulières au moment où une grande bataille va se livrer?

Tout cela ne voulait-il pas clairement dire qu'on ne tenait guère à cette occupation?

Cependant Saint-Privat était la clef de la position, c'était le débouché par où l'armée devait le lendemain reprendre sa marche, ainsi que le maréchal l'avait annoncé au souverain. Malgré ces graves considérations, nous voyons le commandant en chef prévenir qu'en cas d'attaque sérieuse, l'aile droite, abandonnant les plateaux, devra venir occuper des positions en arrière.

Ici encore apparaît avec évidence l'intention bien arrêtée de ne pas s'éloigner de Metz.

Mais, hâtons-nous de le dire, M. le maréchal Canrobert comprit toute l'importance de la position qui lui était confiée.

Bien que le 6e corps n'ait jamais eu à Metz que les trois quarts de son infanterie, qu'il ne disposât que d'une artillerie très-insuffisante, qu'il eût été le plus éprouvé à Rezonville, que ses munitions fussent incomplètes, son digne chef, sans entrer dans les finesses de l'ordre qu'il recevait, défendit Saint-Privat avec une ténacité héroïque qui aurait, sans aucun doute, lassé les assauts multipliés d'un ennemi trois ou quatre fois supérieur en nombre, si le 6e corps avait été soutenu.

Cependant, la bataille est engagée; que va faire le commandant en chef, retiré dans sa maison de Plappeville?

On s'émut à l'état-major général quand on apprit que l'armée ennemie avait attaqué nos lignes sans qu'on eût reçu aucun ordre pour se porter sur le théâtre de l'action.

Le général Jarras prescrivit que les chevaux de l'état-major fussent sellés et bridés, et fit en même temps demander au maréchal Bazaine quand il monterait à cheval.

Mais le commandant en chef ne semblait pas pressé de se porter au milieu de ses troupes. Quoiqu'il fût informé du mouvement offensif de l'ennemi, d'abord à sept heures, puis à neuf heures du matin, par M. le maréchal Le Bœuf; que la bataille eût commencé vers la gauche depuis onze heures; qu'enfin le colonel Lewal eût fait prévenir le général en chef, entre midi et une heure; que l'action s'étendait sur toute la ligne, celui-ci ne se décida à monter à cheval qu'à trois heures et demie.

A ce moment, il avait déjà reçu de l'extrême droite de l'armée plusieurs avis dont le caractère inquiétant devait cependant lui montrer la gravité de la lutte entamée. Nous devons rappeler ici leur rapide succession.

A dix heures un quart, le maréchal Canrobert signale au maréchal Bazaine la présence de l'ennemi au village de Vallerroy.

A midi et demi, il l'informe, dans un billet porté par M. de Bellegarde, officier de son escorte, qu'un combat sérieux s'engage, que la rareté des munitions l'oblige à ralentir le feu de son artillerie, et qu'il en demande avec instance, ainsi que des renforts.

Après avoir pris connaissance de la lettre, le commandant en chef répond à M. de Bellegarde :

« Vous direz au maréchal Canrobert que je donne l'ordre au général Bourbaki de lui renvoyer une division de la garde pour le cas où l'attaque dont il est l'objet deviendrait plus sérieuse; que je donne l'ordre en outre au général Soleille de lui envoyer une batterie de 12. Vous direz au maréchal d'envoyer remplir ses caissons au parc de réserve qui est ici. »

Vers une heure, le maréchal Canrobert charge l'officier de l'état-major général qui lui a apporté la lettre de dix heures du matin, du rappeler au général en chef que les munitions s'épuisent.

Entre deux et trois heures, les pièces ne pouvant plus tirer qu'un coup toutes les deux minutes pour répondre au feu formidable dirigé contre elles, le commandant du 6e corps expédie au quartier-général le capitaine de Chalus pour presser l'envoi des renforts d'artillerie et la division d'infanterie annoncée.

Après trois quarts d'heure ou une heure de marche, M. de Chalus arrive à Plappeville; il trouve le maréchal Bazaine dans son salon et lui explique sur la carte comment s'était produite l'attaque du 6e corps; il ajoute que lorsqu'il avait quitté Saint-Privat, la situation commençait à donner de graves inquiétudes.

Le maréchal paraît se décider alors à envoyer la division promise déjà depuis deux heures; mais à ce moment arrive un billet qui, d'après les paroles du maréchal, lui annonce que tout va bien au 6e corps. Aussitôt le général en chef renonce à l'idée d'envoyer la division de grenadiers, et M. de Chalus est autorisé seulement à aller prendre quatre caissons au fort de Plappeville.

Lorsque M. le maréchal Canrobert lui fait réclamer, pour la seconde fois, les renforts en artillerie et en infanterie vainement attendus jusque là, comment le maréchal Bazaine peut-il croire que tout se passe bien au 6e corps?

Au lieu de s'en rapporter au vaillant commandant de ce corps d'armée, comment peut-il, sur la foi d'un renseignement venu on ne sait

d'où, lui refuser le secours depuis longtemps promis et réclamé avec instance.

Entre les deux renseignements contradictoires qu'il recevait, le maréchal ne pouvait hésiter! Dans tous les cas, si le doute eût été possible, la vérité était de trop d'importance pour ne pas l'éclaircir sans délai en envoyant immédiatement un officier auprès du maréchal Canrobert. S'il ne le fit pas, s'il avait tant tardé à envoyer la division annoncée, s'il revenait si facilement sur sa promesse, c'est qu'assurément il ne tenait guère à soutenir le 6e corps!

La lettre qu'il écrivait à dix heures du matin le faisait d'ailleurs suffisamment pressentir.

Jusqu'au départ du capitaine de Chalus, le maréchal était resté à son quartier-général sans expédier un ordre à ses commandants de corps, sans envoyer aux nouvelles, demeurant comme indifférent aux événements extérieurs.

Enfin, vers trois heures et demie, il monte à cheval et se rend sur le plateau du Saint-Quentin.

La lutte continue avec une intensité croissante. Le maréchal suit sa droite fortement engagée; néanmoins, toute son attention paraît se concentrer sur sa gauche, presque inexpugnable dans ses positions.

Il craignait, a-t-il déclaré, un mouvement tournant de l'ennemi par la vallée de la Moselle.

Après avoir pris des dispositions pour parer à cette attaque, le maréchal Bazaine se porte sur le plateau de Plappeville. C'est vers ce moment que le maréchal Canrobert lui adresse un billet au crayon, portant que les attaques contre la droite redoublaient, que l'artillerie prussienne avait presque éteint la sienne., et que bientôt il ne pourrait plus tenir. Ce billet resta sans réponse.

Le général en chef était arrivé sur le plateau de Plappeville quand M. de Beaumont, officier d'ordonnance du général Bourbaki, passa auprès de lui. Le maréchal l'arrêta et le chargea de porter un ordre à son général.

D'après la déposition de M. de Beaumont, cet ordre consistait à annoncer au général Bourbaki, qu'il devait rentrer avec la garde en prévenant le maréchal Canrobert de ce mouvement.

Nous ne discuterons pas, en ce moment, le témoignage de cet officier d'ordonnance, nous réservant d'indiquer, dans une circonstance ultérieure, les motifs qui nous empêchent d'y ajouter entière confiance.

Au surplus, l'incident de M. de Beaumont n'est pas le seul qui dénote les intentions du commandant en chef.

Vers le même moment, le maréchal voyant passer deux autres officiers d'ordonnance du général Bourbaki, qui allaient rejoindre leur chef, les interpella, et leur annonçant que la journée pouvait être considérée comme terminée, il ajouta : « C'est inutile de continuer, la garde va rentrer dans ses campements. »

Il n'était pas possible de confondre ici rentrer avec rester.

Ainsi, malgré ses demandes instantes et réitérées, malgré la promesse qu'il avait reçue de la part du général en chef, le maréchal Canrobert n'obtint aucun renfort d'infanterie.

Il ne lui fut pas envoyé autre chose que les quatre caissons ramenés par le capitaine de Chalus, plus deux batteries de la réserve générale expédiées en même temps que vingt caissons, vers trois ou quatre heures de l'après-midi, par le général Soleille, sur l'ordre du maréchal.

Pour comble de malheur, ces batteries, qu'il fallut aller chercher à leur camp et faire atteler, ne purent arriver avant la retraite de l'aile droite et ne servirent qu'à protéger ce mouvement de concert avec quelques batteries de ce corps, d'autres du 4e et les quatres batteries de la réserve de la garde, envoyées par le général Bourbaki.

La concentration formidable de leurs feux arrêta court la poursuite de l'ennemi, et l'effet produit par cette grande batterie permet d'apprécier le résultat qu'aurait obtenu sa puissante intervention, si elle se fût produite en temps opportun.

En résumé, le 6e corps resta pendant toute la journée du 18 août abandonné à lui-même, obligé de supporter successivement le choc de la garde royale d'abord, puis du 10e corps, et enfin du corps saxon.

L'artillerie de ces différents corps allemands comprenait deux cent soixante bouches à feu, auxquelles le maréchal Canrobert n'avait pu opposer que soixante-six pièces très-incomplétement approvisionnées.

Ces chiffres ont une éloquence suffisante pour dispenser de tout commentaire.

Pendant que cette lutte inégale était engagée, la réserve générale d'artillerie, à l'exception des deux batteries envoyées par le général Soleille et de celles qui surveillaient d'une part la vallée supérieure de la Moselle, et de l'autre le débouché de Saulny, restait sans emploi au bivouac.

Cette artillerie, jointe aux quatres batterie de la réserve de la garde, aux trois batteries de la division de grenadiers, formait une masse de quatre-vingt-dix bouches à feu dont l'action, au moment convenable, eût pu modifier singulièrement les résultats de la journée.

Le maréchal ne songea pas davantage à tirer parti des dix régiments de la cavalerie de réserve.

Tandis que les blessés tombaient par milliers, l'intendant en chef n'était pas informé qu'une bataille se livrait sur les plateaux et les ambulances du quartier général demeuraient à Plappeville.

Du point où il s'était placé, le maréchal aperçut, du côté de la droite, les premiers symptômes avant-coureurs d'une défaite. Sur la route de Saulny, il vit, vers cinq heures et demie, des voitures en désordre, des blessés pris de panique redescendre précipitamment vers la vallée.

« Que faire avec de pareilles troupes! » s'écria-t-il alors, confondant des convoyeurs et des traînards avec son armée.

S'il se fût trouvé sur le champ de bataille, il eût promptement reconnu son erreur; il eût pu constater que le 6e corps tenait toujours, et que ses soldats, abandonnés par lui sans secours dans la lutte désespérée qu'ils soutenaient contre un ennemi trois ou quatre fois supérieur en nombre et appuyé par près de trois cents pièces de canon, méritaient d'autres remercîments que ces paroles injustes et cruelles.

Pendant que, du plateau de Plappeville, le maréchal portait sur ces troupes un jugement si sévère, le souverain ennemi, présent, lui, sur le terrain du combat, exprimait hautement son admiration pour leur héroïque ténacité!

Vers sept heures, le maréchal rentra à son quartier général.

Ainsi, une promenade stérile sur le plateau de Plappeville et l'envoi de deux ou trois dépêches à l'empereur, voilà à quoi se borna l'action du commandant en chef pendant cette journée, où se décidaient le sort de son armée et probablement l'issue de la campagne et les destinées du pays!

Lorsque ses troupes sont attaquées par 240,000 hommes dirigés par le roi de Prusse en personne, pendant cette formidable canonnade qui dure depuis onze heures jusqu'à huit heures du soir, le maréchal Bazaine se tient obstinément éloigné du champ de bataille, sans que les avis pressants et répétés qui lui arrivent de la droite parviennent à le tirer de sa quiétude.

« J'ai cru, a-t-il dit, devoir rester sur les plateaux pour être plus à même d'expédier des ordres. »

Or, non-seulement il n'a donné aucun ordre important, mais comme si ce qui se passait sur les plateaux était sans intérêt pour lui, il n'a même pas eu la pensée d'envoyer aux nouvelles.

Si un des officiers de l'état-major général va en chercher, c'est de son propre mouvement et par une louable initiative.

En vain le maréchal a-t-il prétendu qu'il n'avait autour de lui personne qui pût aller aux renseignements. A quoi donc lui servaient les cinq officiers de l'état-major général, son aide de camp, ses nombreux officiers d'ordonnance, tous groupés autour de lui?

En vain a-t-il allégué aussi qu'il ne savait pas pour quel motif le général Jarras ne l'avait pas rejoint sur les plateaux. Le général a déclaré que c'était sur l'indication du maréchal qu'il était resté dans les bureaux avec tout son personnel. Quoi qu'il en soit, n'est-il pas pénible d'entendre invoquer de pareilles raisons par un général en chef

Certes, nous ne pensons pas que le chef d'état-major eût besoin d'une permission pour se rendre à son poste, qui pendant le combat était à côté du maréchal, ni pour envoyer ses officiers aux nouvelles; mais n'était-ce pas, en tous cas, au général en chef à commander et à exiger que ses subordonnés fissent leur devoir?

Comme nous l'avons indiqué, le maréchal, pendant cette journée, avait expédié plusieurs dépêches télégraphiques; la première adressée vers deux heures au maréchal de Mac-Mahon, contenant cette phrase : « Le corps Canrobert pourrait bien être attaqué à Saint-Privat-la-Montagne; » la deuxième dépêche, adressée à l'empereur, à quatre heures, disait : « Attaque générale sur toute la ligne, dirigée par le roi de Prusse en personne. Les troupes tiennent bon, mais des batteries ont été obligées de cesser le feu. »

On voit par ces dépêches que le commandant en chef ne saurait se retrancher derrière l'ignorance où il se serait trouvé des péripéties de la lutte, car elles le montrent parfaitement au courant de la direction et de l'importance de l'attaque comme de la gravité du danger.

Enfin, après être rentré chez lui, le maréchal télégraphiait à l'empereur la dépêche suivante : « Plappeville, 7 heures 50. J'arrive du plateau, l'attaque a été très-vive. En ce moment sept heures, le feu cesse; nos troupes sont constamment restées sur leurs positions. »

Or, le plateau d'où arrivait le maréchal n'était pas celui où se livrait la bataille, et à l'heure où, selon lui, le feu avait cessé, les troupes restant dans leurs positions, l'aile droite de l'armée, formée du 6e corps, était débordée, tournée et rejetée en désordre vers Metz, tandis que le 4e corps se voyait contraint de suivre ce mouvement!

C'est également en rentrant à son quartier général que le commandant en chef faisait rédiger les ordres prescrivant à tous les corps d'armée de se replier pour venir s'établir sous le canon des forts. Ce n'était pas l'échec éprouvé par la droite qui lui faisait prendre ce parti, puisqu'il n'en avait pas reçu encore la triste nouvelle!

Le maréchal Bazaine n'a jamais voulu quitter Metz, bien qu'il annonçât toujours son intention de le faire.

Dès les premiers jours, on le voit n'apporter aucun obstacle à la marche de l'ennemi et retarder, comme à dessein, le mouvement de ses propres troupes.

Quand, grâce à ces circonstances, l'ennemi parvient à atteindre l'armée et s'efforce de lui couper la retraite sur Verdun, le maréchal ne songe qu'à conserver ses communications avec Metz, sans chercher à s'ouvrir un passage en avant.

Le lendemain, au lieu de profiter du succès partiel obtenu pour continuer sa route, il retourne sur ses pas. S'il prend d'abord une position intermédiaire entre Rezonville et Metz, toutes les mesures qu'il ordonne indiquent nettement son intention de revenir auprès de la place.

Le 18 au matin, il avertit M. le maréchal Canrobert, qu'il aura à se replier en cas d'attaque sérieuse, abandonnant ainsi l'entrée du plateau et le débouché de l'armée.

Une fois l'action engagée, il se tient loin de ses troupes; il reste sourd aux appels de son lieutenant, le laisse ainsi écraser, et avant de connaître le résultat de la bataille, il donne des ordres pour ramener l'armée vers le camp retranché.

Jusqu'au départ de l'empereur, le maréchal avait paru adopter le

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCES DES 3, 4, 6 ET 7 DÉCEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

RÉQUISITOIRE. (*Suite.*)

projet de retraite sur Châlons. Après ce départ, il ne dissimule plus guère son véritable dessein à ceux qui l'entourent, et cependant il ne cesse pas d'entretenir le souverain dans l'idée que l'armée va reprendre sa marche.

Nous avons déjà cité les passages de ses dépêches du 16 et du 17, où il annonce son prochain mouvement. Dans son rapport sur la bataille de Saint-Privat, le maréchal, bien qu'il connaisse les obstacles qui s'opposent désormais à sa marche, continue cependant à parler dans le même sens, sans faire aucune réserve. « Les troupes, dit-il, sont fatiguées par ces combats incessants, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours ... Je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite, etc... »

Ce que l'accusation reproche au maréchal Bazaine, c'est de n'avoir pas dit formellement et énergiquement qu'il se refusait à exécuter les ordres qui lui étaient envoyés; il a nourri seulement la secrète pensée de les faire échouer, et une fois maître de ses actions par l'éloignement du souverain, il a abandonné le projet qu'il avait mission d'accomplir. C'est de cette conduite tortueuse que le ministère public demande compte au maréchal Bazaine. C'est en agissant ainsi, en usant de procédés déloyaux, qu'il a, dans la période du 12 au 18 août, gravement manqué au devoir et à l'honneur.

M. le commissaire du gouvernement expose ensuite que le maréchal a témoigné peu d'empressement à donner des nouvelles des opérations de son armée. Il reçut de l'empereur, le 17 août, un télégramme ainsi conçu :

« Dites-moi la vérité sur votre situation, afin de régler ma conduite ici. Répondez-moi en chiffres. »

Le maréchal ne déféra pas au désir de son souverain : il lui annonça seulement l'envoi du commandant Magnan. Cet officier, sans doute, avait pour mission d'exposer la situation de l'armée et les projets ultérieurs du maréchal. Mais, à ce moment, il ne songeait déjà plus à s'éloigner de Metz, et on conçoit que dans cette disposition d'esprit, le commandant Magnan ne devait pas indiquer un plan précis d'opérations. Cependant, il résultait des événements accomplis que, puisque le maréchal voulait éviter des combats inutiles, il lui faudrait, pour sortir, incliner vers le nord.

Plusieurs fois, dans l'instruction, M. Magnan revient sur le projet de marche sur Verdun. D'autre part, l'armée de Châlons, quittant le camp le 21, devait se porter vers l'est, atteindre Verdun le 25, combattre le 26 et opérer alors sa jonction avec l'armée de Metz. C'était l'opinion du ministre de la guerre, M. le général de Palikao.

Le commandant Magnan devait en outre s'attacher à rassurer l'empereur sur la situation de Metz. Cependant il résulte de la déposition de M. Rouher que le maréchal de Mac-Mahon exprimait à ce moment la crainte de ne pouvoir arriver, avant qu'elle fût réduite par la famine, au secours de l'armée du Rhin. Or, le maréchal de Mac-Mahon n'avait pu être ainsi alarmé que par les conversations du commandant Magnan. De pareilles nouvelles devaient entraîner nécessairement le mouvement de l'armée de Châlons.

Ainsi, le 19 et le 20, les gardes forestiers Braidy, Fissabre, Scalabrino et Guillemin, venant de Verdun, entrèrent dans Metz et en sortirent avec des dépêches.

Sur la rive droite, les communications ne furent que faiblement gardées jusqu'au 25 ; des paysans purent circuler à pied ou même en voiture entre la place et Saint-Avold, Faulquemont et Remilly.

Du côté d'Ars et de Jussy on put passer jusqu'à la fin du mois, à peu près sans difficulté.

Des femmes, des vieillards firent ce trajet, pour lequel l'autorité militaire prussienne alla même jusqu'à délivrer des laisser-passer.

Cette facilité de communication est d'ailleurs constatée par la lettre suivante qu'écrivait le 27 août au chef d'état-major général M. Arnoux-Rivière, chargé du service des avant-postes vers la route d'Ars :

« J'ai l'honneur de vous informer que les gens du pays entrent et sortent de Moulins comme il leur plaît, et que nombre d'entre eux vont dans les villages voisins occupés par l'ennemi. »

Ces exemples montrent combien étaient praticables les communications avec Metz pendant les premiers jours du blocus, et, par suite, ce qu'il faut penser de l'assertion du commandant Magnan quand il déclare que « la barrière s'était faite autour de Metz dans la nuit du 18 au 19 août, et qu'il était absolument impossible de traverser les postes prussiens, même à l'homme le plus résolu. »

L'organe de l'accusation estime qu'il faut conclure de tout cela qu'en ne rentrant pas à Metz, le commandant Magnan savait seconder les désirs de son chef, qui conservait ainsi sa pleine liberté d'action.

Nous avons suivi déjà, Messieurs, les péripéties de la grande bataille du 18 août. Le lendemain de cette désastreuse journée, l'armée du Rhin était établie dans l'intérieur du camp retranché, d'où elle ne devait plus sortir que prisonnière, après avoir livré ses armes à l'ennemi.

Dans un rapport daté du 19, mais expédié seulement le 20, cinq heures du soir, le maréchal informa l'empereur du résultat de la bataille.

Il disait en outre :

« Je compte toujours prendre la direction du Nord et me rabattre ensuite, par Montmédy, sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée. Dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons. »

Pour la première fois, le maréchal annonce un nouvel objectif ; la direction de l'armée est indiquée par le chemin des Ardennes, et on ne peut s'empêcher de se demander si ce changement, si ces indications, parfaitement conformes à celles données par le commandant Magnan, ne seraient pas la conséquence d'une communication de cet officier supérieur parvenue à Metz. Cette nouvelle opération de l'armée du Rhin dut d'ailleurs affirmer le plan de l'armée de Châlons ; il fut décidé, le 22 août, que le maréchal de Mac-Mahon mettrait son armée en marche sur Montmédy.

Le conseil sait quelle fut l'intervention des généraux Coffinières et Soleille auprès du maréchal, dans la matinée du 26.

Ces officiers généraux insistèrent pour que l'armée ne s'éloignât pas.

Cette opinion n'était pas nouvelle, d'ailleurs, chez le commandant supérieur de la place. Dès le début il l'avait soutenue, et, comme nous l'avons déjà dit, son inaction, à l'endroit de la rupture des ponts de la Seille et de la Moselle, dans les journées des 12 et 13 août, semble résulter de son désir de voir les troupes demeurer autour de la place, au lieu de se retirer sur Châlons.

Cette communion de sentiments semble même avoir engagé le commandant en chef à s'ouvrir davantage avec le général Coffinières qu'avec ses autres lieutenants. Nous lisons, en effet, dans les notes journalières du général que, le 22, il avait assisté, au quartier général, à une réunion de commandants de corps, dans laquelle il fut question du mouvement de l'armée de Châlons.

Or, il ressort de tous les témoignages des généraux, qu'ils n'assistèrent à aucune réunion de pour-là, et que jamais ils n'avaient entendu parler de ce mouvement. Le général Coffinières s'y est donc trouvé seul, soit tout au plus avec le général Soleille.

L'assertion du général Soleille, relative au manque de munitions pour plus d'une bataille, ne souleva aucune observation. Et cependant le maréchal Bazaine avait reçu, le 22 août, une lettre où le général commandant en chef l'artillerie, informait que l'approvisionnement de l'armée, en munitions d'artillerie et d'infanterie, était complètement reconstitué.

Après être entré à ce sujet dans des détails circonstanciés, le général concluait en ces termes :

« A la suite des journées du 16 et du 18, les troupes ont pu croire un moment que les munitions leur feraient défaut ; pour relever leur moral, je pense, Monsieur le Maréchal, qu'il ne serait pas inutile que l'armée sût qu'elle est aujourd'hui, 22 août, complètement réapprovisionnée et prête à marcher. »

Malheureusement, la recommandation du général Soleille n'avait été suivie que d'une manière très-incomplète.

Au lieu de faire de cette nouvelle rassurante l'objet d'une communication spéciale, et de la porter à la connaissance des troupes par la voie de l'ordre, le maréchal s'était borné à faire mentionner, sous forme de note, l'avis que l'armée était complétement réapprovisionnée, et ce renseignement, communiqué au milieu de prescriptions diverses, passa inaperçu pour les commandants de corps, ou plutôt, en présence de la déclaration formelle du général Soleille, ils crurent que la note de l'état-major général n'était pas l'expression de la vérité, et qu'elle n'avait eu d'autre but que de rassurer les troupes, en leur cachant une pénurie trop réelle du parc de l'armée et de l'arsenal de Metz.

L'opération, abandonnée le 26 août, fut reprise le 31, à la suite de l'avis ci-dessous, apporté de Thionville, le 29 août par les émissaires Flahaut et Maréchal : « Général Ducrot commande corps Mac-Mahon; il doit se trouver aujourd'hui 27 à Stenay, gauche de l'armée, général Douay à la droite, sur la Meuse. Se tenir prêt à marcher au premier coup de canon. »

Cette dépêche avait été apportée au colonel Turnier, le 27 août, dans la soirée, par un homme courageux et dévoué, M. Lagasse, maire de Montgon. Mais quatre jours auparavant, le colonel en avait reçu une plus importante encore, celle du 22 août, dix heures cinquante-cinq du matin, par laquelle le maréchal annonçait sa marche vers l'est.

Cette dépêche, entièrement en chiffres, avait été adressée du quartier-général de Courcelles aux commandants de Verdun et de Montmédy, ainsi qu'au maire de Longuyon, avec cette recommandation :

« Envoyez au maréchal Bazaine la dépêche ci-après très-importante; faites-la-lui parvenir par cinq ou six émissaires différents auxquels vous remettrez les sommes, quelles qu'elles soient, qui leur seraient nécessaires pour accomplir leur mission. »

Le commandant de place de Montmédy avait expédié aussitôt la lettre par quatre émissaires. Deux d'entre eux, les douaniers Hiégel et Simon, l'apportèrent le 23, dans l'après-midi, au colonel Turnier, en lui transmettant les recommandations que nous venons de citer. Le colonel promit de la faire parvenir.

Néanmoins nous le voyons, le 28, négliger de remettre cette dépêche à Flahaut, qu'il envoie porter au maréchal Bazaine la lettre du général Ducrot.

Que conclure de là, sinon qu'il avait déjà la certitude que cette dépêche était parvenue? Nouvelle preuve que le maréchal a été informé bien plus tôt qu'il ne veut le reconnaître, du mouvement de l'armée de Châlons!

A la réception de la lettre du général Ducrot, il n'était pas possible au commandant en chef de faire croire plus longtemps à son ignorance.

D'après sa déclaration, cette nouvelle le détermina à faire une seconde tentative pour percer les lignes ennemies. Mais il semble que cette détermination fût antérieure à l'arrivée de la dépêche, car, dès le 28, dans une tournée qu'il fit sur la route de Sainte-Barbe, le maréchal annonça, pour le 30, son projet de sortie au général Soleille, ainsi qu'au colonel Lewal.

Ne peut-on pas en inférer l'arrivée au quartier général avant le 29, de communications relatives à la marche du maréchal de Mac-Mahon?

Le 29 août, dans la soirée, l'ordre fut donné aux corps d'avoir à se tenir prêts pour se mettre en mouvement le 30, à midi.

Mais quelques heures plus tard, cet ordre était contremandé. Le maréchal a assuré que c'était afin de recevoir de Thionville les renseignements qu'il avait demandés, touchant la dépêche du général Ducrot. C'était là un scrupule tardif, car il ne l'avait pas empêché d'expédier ses ordres.

L'avis reçu le 20 fut confirmé le lendemain par l'arrivée de la dépêche du maréchal de Mac-Mahon du 22, venue cette fois par Verdun, d'où le sieur Macherez l'apporta au maréchal Bazaine, le 30 août, à dix heures du matin.

Au reçu de la dépêche, le mouvement suspendu est de nouveau ordonné pour le lendemain.

Mais aucune disposition n'est prise pour surprendre ou devancer l'ennemi, rien qui paraisse dénoter l'intention de pousser l'entreprise à fond.

Rien n'eût empêché d'engager la lutte de bonne heure avec les 2e et 3e corps qui, campés déjà sur la rive droite, étaient en position avant sept heures du matin. Cela eût permis d'enlever sans difficulté les premiers villages, alors défendus seulement par de faibles détachements. Néanmoins, on attendit, avant de commencer le combat, l'entrée en ligne des 4e et 6e corps et de la garde, qui perdirent la plus grande partie de la journée à défiler sur les ponts de la Moselle.

Enfin, à quatre heures, il donne le signal convenu et la lutte s'engage. On sait avec quelle ardeur nos troupes culbutèrent les avant-postes prussiens et s'emparèrent des villages de Noisseville, de Nouilly et de Servigny, bien que, depuis la démonstration du 26, ils eussent été organisés pour la défense. A la tombée de la nuit, malgré une résistance opiniâtre, l'armée était de tous côtés victorieuse; encore un effort et la ligne d'investissement allait être forcée.

A ce moment, le général en chef voulut prendre lui-même part au combat, et se plaçant, avec sa bravoure accoutumée devant un régiment, il marcha quelques instants à sa tête pour le conduire à l'ennemi.

Mais l'heure était trop avancée pour permettre de remporter un succès décisif, et, quand l'obscurité fut tout à fait venue, les troupes durent s'arrêter à petite portée de fusil de l'ennemi, qui restait maître du village de Sainte-Barbe, clef de la position.

Si l'action n'a débuté, le 31 août, qu'à quatre de l'après-midi, c'est uniquement parce que le maréchal Bazaine l'a voulu ainsi. Or, à ce moment, l'ennemi, probablement informé dès la veille, avait pu à loisir organiser la défense et faire affluer les renforts.

Nous n'avons pas à apprécier ici le mérite des combinaisons adoptées et des mouvements ordonnés par le maréchal, mais nous devons constater que cet ensemble de dispositions devait avoir pour inévitable résultat de diminuer singulièrement les chances de succès.

La nuit venue, le commandant en chef s'était éloigné du champ de bataille sans adresser aucun ordre, sans demander aucun renseignement aux différents corps d'armée, sans faire soutenir les troupes engagées par celles aussi nombreuses qui n'avaient pas eu à combattre. Il s'arrêta au village de Saint-Julien et y passa la nuit

Pendant que nos troupes restaient ainsi sans instructions, sans soutien, dans les positions conquises dans la soirée, les Prussiens mettaient à profit le temps qui leur avait été si imprudemment laissé. Des renforts considérables accouraient de toutes les directions. Dans la nuit même, une forte colonne attaqua le village de Servigny, et, malgré les efforts du général Aymard, parvint à en déloger nos troupes, laissées en partie sans direction. Au point du jour, l'ennemi prit l'offensive sur toute la ligne, pour regagner le terrain dont il avait été chassé la veille.

A ce moment le maréchal adressait aux commandants de corps l'ordre confidentiel que vous connaissez :

« Selon les dispositions que l'ennemi aura pu faire devant vous, nous devons continuer l'opération entreprise hier... Dans le cas contraire, il faudra tenir dans nos positions, s'y fortifier, et ce soir nous reviendrons alors sous Saint-Julien et Queuleu. »

Ainsi, selon les dispositions de l'ennemi, il faudrait ou se porter en avant pour rompre le blocus, ou reculer et reprendre les positions autour de la place.

Telles sont les seules instructions du général en chef pour la journée du 1er septembre. A partir de ce moment il ne donne plus aucun ordre pour l'ensemble des opérations. Ses lieutenants, laissés sans direction, restent seuls chargés d'apprécier la situation et d'y pourvoir. On est confondu en voyant le maréchal abdiquer ainsi ses fonctions pour s'en remettre à l'initiative individuelle des commandants de corps.

Quels étaient donc les devoirs du commandement aux yeux de celui qui se montrait si peu soucieux du résultat à obtenir?

Les instructions confidentielles du maréchal Bazaine ne témoignaient guère de la ferme volonté de percer les lignes. Les commandants de corps ne s'y trompèrent pas. L'élan des troupes fut ainsi paralysé et dès lors elles se bornèrent à la défensive, jusqu'au moment où il leur fit prescrire de regagner leurs campements, mouvement qui s'effectua dans le meilleur ordre.

Est-il besoin de s'arrêter à l'allégation du maréchal, mettant sur le compte du mouvement rétrograde d'une division du 2e corps, l'insuccès de la journée du 1er septembre.

Vous savez, Messieurs, que cette division, après avoir reculé de quelques centaines de mètres, reprit sa position dès qu'elle en reçut l'ordre. D'ailleurs, si elle avait plié un moment, il eût été facile de la faire soutenir, puisque cinq divisions d'infanterie, la réserve d'artillerie et celle de la cavalerie ne furent qu'à peine engagées.

En résumé, pas plus que le 26 août, le maréchal n'eut, le 1er septembre, la pensée bien arrêtée de s'éloigner de Metz pour tendre la main au maréchal de Mac-Mahon. Ce fut donc principalement dans le but de se mettre à l'abri de légitimes reproches, encourus par son inaction, que le maréchal Bazaine livra ce combat inutile et sanglant.

Au moment où son armée rentrait frémissante dans les positions qu'elle ne devait plus quitter avant le jour de la capitulation, celle du maréchal de Mac-Mahon, assaillie par les forces trois fois supérieures au milieu desquelles l'avait conduit sa généreuse entreprise, était écrasée à Sedan.

Nous avons vu que c'étaient les renseignements inexacts, les réticences calculées du maréchal Bazaine qui avaient déterminé la marche de l'armée de Châlons. Nous savons que, depuis le 23 août, il était informé de ce mouvement. Enfin, le 26, pouvant croire qu'en raison de sa dépêche du 20, le maréchal de Mac-Mahon se serait arrêté, attendant un nouvel avis, il lui avait écrit pour l'inviter à pousser en avant et lui assurer son concours.

D'autre part, nous avons constaté qu'après avoir déterminé cette opération hasardeuse, qui ne pouvait réussir qu'à la condition d'une action combinée prompte et énergique, le commandant en chef était demeuré dans l'inaction, recourant au subterfuge pour obtenir l'assentiment de ses lieutenants, et qu'abandonnant ainsi le maréchal de Mac-Mahon à ses propres forces, il l'avait laissé écraser sans secours.

Si le conseil d'enquête, qui ignorait en grande partie des détails mis en lumière par l'instruction et les débats, n'a pas hésité à déclarer que le maréchal Bazaine était en partie responsable du désastre de Sedan, nous sommes bien autrement autorisés à porter la même conclusion!

Ce n'est pas, il est vrai, pour la capitulation de Sedan que le maréchal est en cause. Mais sa conduite, en tant que commandant de l'armée du Rhin, vous appartient tout entière.

C'est pourquoi, après l'examen scrupuleux auquel nous venons de nous livrer, nous venons vous demander si, dans sa conduite vis-à-vis de l'armée de Châlons, le maréchal n'a pas manqué gravement à ce qu'exigeaient de lui le devoir et l'honneur?

Lors du retour de l'armée sous Metz, la situation des vivres était devenue déjà assez critique pour motiver les sérieuses préoccupations du commandant en chef. Le relevé établi par l'administration militaire indiquait, en effet, qu'il ne restait de pain à l'armée que pour un mois; la viande de boucherie faisait presque complétement défaut; il allait bientôt en être de même du sel et des fourrages.

Il fallut immédiatement commencer à abattre les chevaux pour nourrir les hommes.

Cet état de choses, dont le maréchal était journellement tenu au courant, aurait dû suffire pour le déterminer à s'éloigner à tout prix de Metz, dont la présence de l'armée devait inévitablement hâter la chute.

Depuis le jour où le maréchal Bazaine fut placé à la tête de l'armée, il semble qu'il ne se soit pas un seul instant préoccupé des obligations que lui imposait le commandement suprême. Il n'est peut-être pas un point, non-seulement de la règle écrite, mais aussi de nos traditions militaires, que le maréchal n'ait transgressé plus ou moins ostensiblement. Si grande que soit l'autorité du commandant en chef, le meilleur usage qu'il en puisse faire sera toujours l'assurer la rigoureuse observation des règlements, lesquels s'imposent également à tous les degrés de la hiérarchie. Là seulement se trouve l'accomplissement de son devoir et la sauvegarde de sa responsabilité personnelle.

Toutefois, ce mépris des principes élémentaires ne fut jamais aussi flagrant ni aussi funeste qu'à propos de cette question si importante des subsistances.

Le maréchal a allégué que ses troupes étant réparties sur les deux rives de la Moselle, ne se trouvaient pas, au point de vue tactique, dans une position centrale, l'ennemi occupant les positions culminantes. Il n'était pas possible, a-t-il dit, de les surprendre sur un point et de l'accabler avec des forces supérieures, dans la situation topographique de Metz et de son camp retranché.

Comment, lorsque les sommets environnant la place étaient couronnés par les forts de Saint-Quentin, de Plappeville, de Saint-Julien et de Queuleu, lorsque le maréchal disposait de cinq ponts sur la Moselle et que rien n'empêchait d'augmenter ce nombre, lorsque deux lieues à peine séparaient les corps les plus éloignés l'un de l'autre, lorsqu'il suffisait, par conséquent, de quelques heures de nuit pour concentrer l'armée tout entière sur un point quelconque du cercle des avant-postes lorsqu'enfin l'armée allemande occupait un développement de quarante-deux kilomètres, comment, disons-nous, peut-on admettre que, dans ces conditions, il n'eût pas été possible, facile même, de surprendre l'ennemi et de le battre?

Sans donc nous arrêter à cette allégation du maréchal, non plus qu'aux excuses qu'il tire du mauvais temps, du grand nombre de blessés, etc., toutes raisons sans valeur devant la nécessité suprême de sauver l'armée, nous arrivons au dernier motif invoqué par lui pour justifier sa longue inaction!

A l'instruction, le maréchal s'est exprimé en ces termes : « Rien « ne faisait prévoir qu'un armistice ou un traité de paix ne serait « pas intervenu avant que nous soyons réduits à la dernière extré- « mité. Et j'ai toujours pensé que la conservation de la place de « Metz faciliterait les négociations et sauvegarderait la Lorraine. »

Le secret de la conduite du maréchal et l'explication de sa longue immobilité sont tout entiers dans cet aveu. Le maréchal a pensé, après le désastre de Sedan, que la France, désormais sans armée, serait hors d'état de continuer la lutte, et que, dans un avenir nécessairement très-rapproché, la guerre finirait faute de combattants. A l'abri de toute attaque dans l'intérieur de son camp retranché, il n'avait qu'à attendre sans risque et sans effort la solution inévitable qu'amèneraient la force des choses et le cours naturel des événements.

Ces prévisions ne se trouvèrent pas justifiées, grâce à la résistance de Paris et aux efforts énergiques du patriotisme national; mais l'ordre d'idées dans lequel se plaçait le maréchal l'entraîna à une série d'actes ayant pour but d'amener l'armée à partager sa conviction, en justifiant en même temps sa conduite aux yeux de ses soldats.

L'accusation doit relever ces actes, car, en propageant l'opinion que la guerre était désormais impossible et que la paix allait être fatalement conclue, le commandant en chef ne pouvait qu'amener le découragement parmi les troupes et les dégoûter de nouveaux combats.

Nous verrons plus tard l'action que le maréchal exerça dans un but analogue sur la presse de Metz. Pour le moment, nous rappellerons l'incident relatif au rapport adressé au maréchal, le 13 septembre, par M. Debains, dans les circonstances connues du conseil.

Les nouvelles alarmantes prises dans les journaux prussiens et contenues dans ce rapport, sont communiquées aux commandants de corps; le maréchal dit au commandant Jouanne-Beaulieu, qu'il voit pour la première fois, que la partie est perdue et que Strasbourg a capitulé; agir ainsi, c'était semer le découragement dans l'armée: le maréchal prétend que la communication de ces nouvelles a été faite par un sentiment de loyauté vis-à-vis de ses compagnons d'armes; mais pourquoi ne leur a-t-il pas communiqué tout ce qui parvenait à sa connaissance? Les divers éléments d'information qu'il possédait sur les événements qui venaient de s'accomplir en France, rendent inexplicable la lettre qu'il a adressée le 16 septembre au prince Frédéric-Charles, sous prétexte de lui demander des renseignements. S'il a agi ainsi, c'est, à ce qu'il déclare, parce qu'il voulait être fixé « sur la portée des événements et sur la manière dont ils avaient été appréciés par l'autorité allemande. »

Ainsi donc, c'était une pensée toute politique qui avait inspiré le maréchal dans cette circonstance. Pour risquer cette démarche irrégulière et compromettante, il fallait apparement qu'il attachât une grande importance à tâter le terrain, à sonder les intentions de l'ennemi, et à provoquer de sa part des ouvertures que les conséquences probables de la situation faisaient aisément pressentir. A ce moment, l'armée de Metz était, en effet, la seule force organisée qui restât au pays.

Le gouvernement du 4 septembre, quelle que pût être l'énergie de ses résolutions, se trouvait à peu près désarmé en face de trois cent mille Allemands marchant sur Paris.

La résistance devait, dès lors, paraître matériellement impossible, et l'on pouvait croire que des négociations en vue de la paix ne tarderait pas à se produire. Dans cette éventualité, le commandant en chef de l'armée du Rhin se crut, sans doute, en droit d'intervenir, jugeant avec raison, du reste, que son intervention serait prépondérante, sinon décisive.

La conduite ultérieure du maréchal nous autorise à croire que telles furent les préoccupations sous l'empire desquelles il se détermina à écrire au général en chef ennemi pour lui demander des renseignements sur des faits qu'il connaissait parfaitement. Quoi qu'il en soit, la minute de cette lettre du 16 septembre n'existe pas au dossier; elle a disparu avec la majeure partie de la correspondance échangée entre les deux commandants d'armée.

Le maréchal a déclaré que cette minute devait se trouver au nombre des pièces brûlées, à son insu, par ordre du général Boyer. On comprendrait difficilement que l'aide de camp du commandant en chef se soit permis de faire détruire, de sa propre autorité, des documents de si haute importance dont il était dépositaire, et il a affirmé du reste devant vous n'avoir jamais conservé par devers lui aucune partie de cette correspondance.

Le prince Frédéric-Charles n'interprêta pas la démarche du maréchal dans le sens d'une simple demande de renseignements. Il comprit que le commandant en chef de l'armée française était alors plus disposé à négocier qu'à combattre. Nous en trouvons la preuve dans l'empressement avec lequel le prince, après avoir fourni les renseignements demandés, se déclara prêt et autorisé à faire toutes les communications que le maréchal pourrait désirer.

Dans tous les cas, le maréchal Bazaine venait de faire le premier pas dans la voie dangereuse de ses communications avec l'ennemi, qui allaient quelques jours plus tard prendre un caractère si funeste.

Le jour même où il écrivait au prince Frédéric-Charles, et avant même d'avoir reçu sa réponse, ce qui suffirait à démontrer qu'il n'en avait pas besoin, le commandant en chef adressait à l'armée l'ordre général n° 9, qui lui annonçait officiellement le désastre de Sedan et les événements du 4 septembre.

Dans cet ordre, il ne parlait ni de l'empereur, ni de son gouvernement, et il se bornait à rappeler, en termes élevés, auxquels nous nous associons pleinement, que les événements survenus ne changeaient en rien les devoirs de l'armée envers le pays, devoirs indépendants de la forme du gouvernement.

Nous verrons plus loin si le maréchal se montra fidèle à cette noble déclaration. Constatons, pour le moment, que cet ordre du jour était la reconnaissance officielle du gouvernement de fait qui venait de succéder au régime impérial.

La révolution se trouvant accomplie, et quelles que fussent, les légitimes réserves que pouvaient faire naître l'origine irrégulière et violente du nouveau pouvoir, le seul devoir de l'armée, en présence de la France envahie, était, disons-le bien haut, de le seconder loyalement dans ses efforts pour repousser l'ennemi, et se consacrer exclusivement à cette tâche sacrée.

C'est en vain que voulant chercher à justifier les manœuvres auxquelles il se livra plus tard, en vue d'une restauration impériale, le maréchal Bazaine s'est efforcé de contester les conséquences de la proclamation du 16 septembre. C'est en vain qu'il prétend n'avoir jamais reconnu d'autre gouvernement que celui de l'empire!

Ses protestations tardives ne sauraient retirer à l'ordre général n° 9 le caractère d'une reconnaissance explicite du gouvernement de la Défense nationale.

Du reste, si le maréchal veut attribuer cet ordre du jour uniquement à son désir d'instruire l'armée des graves modifications politiques qui venaient de se produire, nous ne pensons pas qu'il puisse expliquer de la même manière la communication qu'il fit à la presse de Metz, de la proclamation de M. Jules Favre, qui contenait ces mots :

« La population de Paris n'a pas voulu périr avec le pouvoir criminel qui conduisait la France à sa perte. Elle n'a pas prononcé la déchéance de Napoléon III, elle l'a enregistrée au nom du droit, de la justice et du salut public, etc. »

Était-ce donc faire acte de sujet fidèle et respectueux que de propager un document qui s'exprimait en termes si injurieux pour le régime renversé le 4 septembre?

Vers ce moment, le maréchal, invitant le gouvernement de Metz à surveiller la presse locale et à réprimer chez certains journaux de fâcheuses violences de langage, lui écrivait à la date du 14 :

« Il n'est jamais permis de laisser insulter le malheur et ridiculiser aux yeux de nos soldats ceux auxquels nous obéissions naguère. »

En s'exprimant ainsi, le commandant en chef était incontestablement le fidèle interprète des sentiments de l'armée, à laquelle il répugne toujours d'outrager l'infortune; mais ces paroles indiquaient en même temps, avec une grande netteté, qu'à ses yeux le gouvernement impérial n'était plus qu'un gouvernement déchu.

Enfin, l'ordre donné par lui, le 15 septembre, de supprimer sur les lettres de nomination d'officiers et sur les brevets de la Légion d'honneur les fleurons aux armes impériales, ainsi que l'en-tête au nom de l'empereur, achèvent de montrer les sentiments qui animaient le maréchal, lorsqu'il faisait paraître son ordre du jour du 16 septembre.

Ces sentiments, toutefois durèrent peu. Deux ou trois jours après la suppression des emblèmes impériaux, ordre était donné de les rétablir, et les événements que nous verrons se dérouler, depuis lors témoignent que le maréchal revint promptement à une manière de voir bien différente.

D'où provenait ce revirement?

Pour s'en rendre compte, il faut se rappeler qu'après Sedan, l'armée ennemie n'avait plus trouvé de résistance, et qu'elle s'avançait sans obstacles jusque sous les murs de Paris.

Le gouvernement prussien hésitait à entreprendre une opération aussi colossale que celle du siège de cette capitale. Il eût de beaucoup préféré conclure immédiatement la paix, pourvu que les avantages qu'il se croyait en droit d'exiger lui fussent dûment garantis.

Dans ce but, après avoir essayé en vain de traiter avec l'empereur, prisonnier, M. de Bismark accueillait, à Ferrières, les ouvertures du gouvernement de la Défense nationale.

Mais, en même temps, il n'oubliait pas que l'accession de la seule force militaire de la France était indispensable pour assurer l'exécution des stipulations à intervenir. Pour éviter toute difficulté de la part de l'armée du Rhin, le plus sûr était de traiter avec son commandant en chef lui-même.

Tel fut du moins l'avis du gouvernement prussien.

La première démarche dans ce but, est marquée par l'insertion, dans un journal de Reims, d'un communiqué officiel de l'autorité supérieure dans cette ville, où résidait le gouverneur général des départements envahis.

Ce communiqué, dont nous ne croyons pas nécessaire de reproduire ici le texte en entier, se terminait comme il suit :

« Les gouvernements allemands, dont le but n'est pas la guerre, ne refuseraient pas de conclure la paix avec la France, si elle était sérieusement demandée par le pays.

« Dans ce cas, il s'agirait seulement de savoir avec qui on peut la conclure.

« Les gouvernements allemands pourraient entrer en négociations avec l'empereur Napoléon, dont le gouvernement est jusqu'à présent le seul reconnu, ou avec la régence instituée par lui. Ils pourraient également traiter avec le maréchal Bazaine, qui tient son commandement de l'empereur. Mais il est impossible de comprendre de quel droit les gouvernements pourraient négocier avec un pouvoir qui ne représente jusqu'ici qu'une partie de la gauche de l'ancien Corps législatif. »

Ainsi, d'après ce document officiel, l'Allemagne ne voulait traiter qu'avec l'empereur, l'impératrice régente ou le maréchal Bazaine; mais l'empereur prisonnier s'était déjà déclaré inhabile, en raison de sa situation, à entrer en négociations.

Restaient l'impératrice et le maréchal Bazaine. A vrai dire, aucun des deux ne pouvait traiter sans l'autre, puisque, si la régente était seule dépositaire du pouvoir, son autorité ne pouvait être reconnue que par le concours de l'armée du Rhin.

Le maréchal Bazaine se trouvant ainsi être le pivot, pour ainsi dire, de la combinaison conçue par la diplomatie allemande, les intentions manifestées dans le communiqué de Reims ne pouvaient manquer d'être promptement portées à sa connaissance.

Si on s'en rapporte à un passage de la déposition du sieur Régnier à l'instruction, on pourrait même croire que le commandant en chef provoqua des ouvertures à ce sujet.

Régnier déclare, en effet, avoir vu dans les papiers que lui montra le maréchal deux lettres qui avaient été adressées au prince Frédéric-Charles.

Dans la seconde, le maréchal signalait deux articles de journaux, l'un belge annonçant que M. Jules Favre traitait d'un armistice; l'autre allemand, déclarant que le gouvernement royal ne reconnaissait d'autre pouvoir que celui de l'empire. Il demandait au prince quelle était celle des deux versions à laquelle il fallait croire.

L'instruction a retrouvé, il est vrai, la trace de dépêches adressées comme de parlementaires reçus à cette époque au quartier général du maréchal Bazaine.

Ces communications avaient-elles pour but d'instruire des dispositions politiques les gouvernements allemands? Le profond mystère qui couvre toutes les révélations si fréquentes entre les deux commandants en chef ne permet pas de rien préciser à ce sujet; et le maréchal déclare qu'il n'eut connaissance du communiqué de Reims que le 21 septembre, par M. Valdejo.

Mais il résulte de la déposition de M. Debains que ce fut vers le 16 que ce communiqué arriva à Metz.

A partir de cette époque, l'attitude du commandant en chef se modifie complètement.

Oubliant qu'il avait reconnu le gouvernement de la Défense nationale, nous allons le voir revenir à l'empire, après l'avoir abandonné tout d'abord.

Avant d'entamer l'exposé des négociations engagées par le maréchal Bazaine, M. le commissaire du gouvernement rappelle sommairement ses moyens de communication avec le général ennemi. Les parlementaires étaient adressés directement au maréchal; il eût été préférable d'affecter au service des parlementaires un officier de l'armée plutôt qu'une personne qui ne remplissait peut-être pas les conditions requises pour cette mission de confiance. Il n'a pas été conservé trace des lettres envoyées au quartier général ennemi.

Les communications échangées par le commandant en chef avec l'ennemi avaient débuté par des ouvertures destinées, dans la pensée de chacune des parties, à sonder les dispositions de l'adversaire.

Mais ces communications changèrent de caractère, et se transformèrent bientôt en pourparlers effectifs.

C'est un personnage totalement inconnu, mystérieusement introduit au quartier général du Ban-Saint-Martin, dans l'après-midi du 23 septembre, qui fut l'agent de cette transformation en servant d'intermédiaire entre M. de Bismark et le maréchal Bazaine.

Régnier arrive au quartier général, suivant sa déposition et celle du capitaine Garcin; il s'y fait annoncer comme l'envoyé d'Hastings. Sur ces mots, il est aussitôt introduit auprès du maréchal, lequel déclare qu'après lui avoir indiqué ses plans pour la restauration de l'empire, Régnier lui exposa séance tenante son dessein de faire sortir l'un des commandants de corps pour le conduire auprès de l'impératrice.

D'après Régnier, au contraire, cette demande n'aurait été faite par lui que le lendemain. Quoi qu'il en soit, elle fut, comme l'on sait, favorablement accueillie.

En second lieu, Régnier ayant fait connaître au maréchal les vues de M. de Bismark pour le rétablissement de la paix, lui demanda à quelles conditions il consentirait à traiter pour l'armée sous ses ordres.

C'est en vain que le maréchal a essayé depuis d'atténuer le sens et la portée de sa réponse.

Nous lisons dans la déposition du général Bourbaki la déclaration suivante, renouvelée aux débats, et qui confirme pleinement le dire de Régnier :

« Le maréchal dit au sieur Régnier de faire savoir au prince qu'il demandait que l'armée sortît avec les honneurs de la guerre, sans traiter pour Metz, qui resterait indépendant de l'armée, et que le maréchal Bazaine se retirerait avec son armée pour prendre en France une position neutre jusqu'à la paix. »

Telles étaient les paroles que, le 24 septembre, Régnier était chargé d'aller porter au quartier général ennemi, au nom du commandant en chef de l'armée française!

Enfin le maréchal, voulant hâter la solution, lui fit remarquer que, de paralysée qu'elle était, l'armée, par la force des choses, aurait bientôt cessé d'exister, et il lui indiqua le 18 octobre comme le dernier terme auquel il pût arriver.

Il ne saurait nier cette confidence. D'après la dernière situation reçue, le 18 octobre était bien la date à laquelle les vivres seraient épuisés.

Une fois sorti de Metz, et bien avant la capitulation, Régnier fit connaître cette date au commandant Lamey; enfin il la produisit dans sa brochure publiée aussitôt après les événements.

Ajoutons que certaines dépositions, produites devant vous, tendraient à faire croire que cette échéance du 18 octobre était, dès la fin de septembre, parvenue à la connaissance de l'ennemi, même à Strasbourg.

Quoi qu'il en soit, Régnier, qui, pendant son séjour dans les lignes françaises, n'eut aucune communication en dehors du quartier général, ne put recevoir un tel renseignement que du maréchal, qui, avec l'intendant en chef, était seul à en avoir le secret!

Ainsi donc, nous constatons :

Que le sieur Régnier obtint du maréchal l'autorisation de faire sortir le général Bourbaki;

Qu'il fut chargé de porter à l'ennemi le conditions que le maréchal accepterait pour capituler;

Enfin, qu'il reçut de celui-ci communication de la fatale échéance où les vivres allaient faire défaut.

D'après de semblables résultats, on peut déjà juger de la valeur de l'assertion du maréchal déclarant qu'il n'eut avec Régnier qu'une simple conversation sans conséquence.

Avant d'apprécier la portée de ces faits, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander quels motifs purent déterminer le général en chef à accorder ainsi sa confiance à l'individu qui se présentait à lui à la faveur d'une passe de M. de Bismark.

Le maréchal n'a pas su nous en donner les raisons.

En voyant le personnage si facilement admis dans les lignes françaises, puis introduit auprès du commandant en chef sous la seule dénomination de « l'envoyé d'Hastings, » on serait porté à croire que son arrivée avait été annoncée au maréchal, et si l'on songe qu'à ce moment on ignorait à Metz que l'impératrice se fût retirée à Hastings, cette hypothèse devient plus vraisemblable encore.

Dans le cours de l'entretien, Régnier fit voir au maréchal une photographie derrière laquelle se trouvaient quelques mots signés du prince impérial.

Voilà tout le bagage diplomatique du soi-disant ambassadeur de l'impératrice! En vérité, c'était trop peu pour accréditer dans une telle mission!

Ce fut sans doute l'avis du maréchal lorsqu'il ajouta sa signature à côté de celle du prince, cela, dit-il, sans arrière-pensée.

Il demanda donc à Régnier, et nous ne saurions l'en blâmer, s'il n'avait pas d'autre lettre de créance; à quoi Régnier aurait répondu que, s'il n'avait pas de pouvoir écrit, c'était afin de ne pas livrer au hasard des incidents du voyage des documents importants.

Le maréchal n'insista pas.

Cependant ses scrupules continuèrent. Régnier s'était donné comme un employé supérieur de la maison de l'impératrice; il était facile de contrôler la véracité de son assertion en s'adressant aux officiers généraux attachés à la maison impériale.

Le lendemain donc, quand le maréchal Canrobert arriva, appelé par le commandant en chef, celui-ci commença par lui demander s'il connaissait dans la maison de l'impératrice un employé supérieur du nom de Régnier; le maréchal Canrobert répondit qu'il ne le connaissait nullement.

Quelques instants après, ce fut le tour du général Bourbaki. L'aide de camp du maréchal Bazaine lui fit la même question, en lui montrant par la fenêtre Régnier qui se promenait dans le jardin. Après l'avoir considéré, le général Bourbaki répondit : « Non, j'oublie les noms quelquefois, mais non les physionomies. Je n'ai jamais vu cette personne. Ce n'est ni un familier des Tuileries, ni un employé. »

Après cela, le maréchal devait savoir à quoi s'en tenir.

Si Régnier avait menti en s'attribuant une position qu'il n'avait pas, il était bien probable qu'il avait usurpé aussi le titre d'envoyé de l'impératrice. Il ne conservait donc pour l'accréditer auprès du comman-

dant en chef que la qualité d'envoyé de l'ennemi. Ce caractère était suffisamment établi par son laisser-passer revêtu de la signature du comte de Bismark, et contre-signé du quartier-maître général des armées allemandes, ainsi que par l'autorisation absolument exceptionnelle obtenue du prince Frederic-Charles pour pénétrer dans les lignes françaises.

Une autre circonstance était bien faite pour éveiller le soupçon. Nous voulons parler de l'insistance que mit Régnier à aller passer la nuit au camp prussien.

Avant de terminer sa conférence avec le maréchal, voulait-il donc adresser une communication au prince ou en recevoir des instructions? On sait que le maréchal ne mit aucun empêchement à l'accomplissement de ce désir.

Au lieu de s'y prêter comme il le fit, on comprendrait davantage qu'il eût éconduit le négociateur, ou plutôt qu'il lui eût fait appliquer les mesures répressives que le droit de la guerre autorise contre les gens suspects!

Mais, bien au contraire, le maréchal lui continua sa confiance, et ce fut après le retour de Régnier et à la suite de ces déclarations catégoriques à son endroit qu'il le chargea d'aller faire connaître à l'ennemi les conditions auxquelles il traiterait.

Devons-nous penser que la conduite du maréchal fût le fait d'une légèreté criminelle que pourrait à peine expliquer sa hâte d'entrer en négociations?

Ou bien faut-il admettre, ce que semblent établir les dépositions de MM. Bompard et Jules Favre, et croire que Régnier avait des titres de créance plus sérieux qu'il ne veut bien le dire?

Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à cet égard.

Nous n'avons pas à développer devant vous la mission du général Bourbaki.

Vous le savez, Messieurs, le maréchal, joignant son influence personnelle aux sollicitations de Régnier, décida son lieutenant à se rendre auprès de l'impératrice. Le général, ainsi qu'il nous l'apprend dans sa déposition, devait chercher à obtenir qu'elle consentît à traiter de la paix, les conditions qui lui seraient faites devant être plus douces que celles imposées au gouvernement de la Défense nationale.

Dans son profond respect pour la discipline, le général, croyant d'ailleurs rendre service au pays, ne se refusa pas au désir exprimé par son chef; mais, au moment de se séparer de ses troupes, qu'il laissait en présence de l'ennemi, ses instincts de soldat se révoltèrent, et, pour la première fois sans doute, il mit des conditions à son obéissance.

Nous ne parlerons ni de l'ordre antidaté, ni de son départ concerté avec l'état-major allemand. Bornons-nous à dire que l'impératrice, n'écoutant que son patriotisme, refusa d'entamer des négociations qui pouvaient entraver la défense.

Quand le général Bourbaki voulut revenir, il ne put obtenir le consentement du prince Frédéric-Charles et se décida à aller offrir son épée au gouvernement de la Défense nationale. Le refus du prince ne dut pas étonner le maréchal, car son aide de camp avait été averti par Régnier que l'officier général sortant de Metz n'y pourrait plus rentrer. Mais on avait omis d'en informer le général Bourbaki qui, informé, ne serait pas parti.

La réponse de l'impératrice suffit à montrer la faute grave qu'avait commise le commandant en chef en se prêtant aux plans de l'ennemi, révélés par le communiqué de Reims et dont Régnier venait tenter l'application.

Ce qui fut plus qu'une faute, ce fut d'aller au delà et d'engager, au mépris de la loi, des négociations avec l'ennemi.

Et quelles négociations. Le maréchal consentait à se retirer avec ses troupes sur un territoire neutralisé et à ne plus porter les armes contre l'Allemagne jusqu'à la fin de la guerre!

Ainsi, c'était le 24 septembre, lorsque l'armée avait conservé la plus grande partie de ses moyens d'action, lorsqu'elle était encore capable d'un effort énergique, lorsqu'elle avait des vivres pour près d'un mois, c'était à ce moment que le maréchal proposait une convention qui devait avoir pour conséquence immédiate d'annihiler la seule force régulière qui restât à la France, et peut-être même de déchaîner sur le pays la guerre civile en face de la guerre étrangère.

Nous pourrions, Messieurs, nous arrêter ici, et, en vous demandant si, par une telle démarche, le maréchal n'a pas forfait au devoir? Nous serions assuré de votre réponse!

Mais notre tâche est plus pénible, car longue est encore l'énumération des manquements graves que nous avons à relever contre le commandant en chef de l'armée du Rhin.

En se séparant du maréchal, Régnier lui avait annoncé qu'il lui rapporterait la réponse de M. de Bismark dans un délai de six jours, tout au maximum; son retour devait donc avoir lieu du 30 septembre au 2 octobre.

Le 25 septembre, le médecin en chef crut devoir annoncer au maréchal que, dans un délai rapproché, une épidémie était à redouter parmi les nombreux malades et blessés..

« Mais jusqu'à quand avons-nous avant d'en être là? lui dit le maréchal. — Peut-être jusqu'au 10 octobre, répondit M. Cuveiller. — Alors, c'est plus qu'il n'en faut, » répondit le maréchal.

Il espérait donc avant ce terme une issue à la situation. Ce n'était pas sur la force des armes qu'il comptait pour l'obtenir: depuis Sedan, il jugeait impossible de tenir la campagne.

Nous allons voir de qui il attendait la solution. Trois jours après cet entretien, le sous-intendant Gaffiot, faisant fonctions d'intendant en chef, vint trouver le maréchal pour lui faire part de l'épuisement imminent des ressources en fourrages et lui exposer la nécessité de prendre sans délai un parti décisif.

Le commandant en chef, se tournant vers son aide de camp, lui dit: « Quand revient l'international? »

Puis, sur le renseignement du général Boyer, il répondit à l'intendant:

« Avez-vous deux jours d'avoine pour l'armée, le 1er octobre? »

M. Gaffiot s'empressa de transmettre cet ordre au directeur du service en le prévenant que le maréchal attendait une réponse pour le 1er du mois.

Le général Boyer confirme l'exactitude du souvenir de ces témoins il croit seulement qu'il s'agissait d'une réponse envoyée par écrit et non point rapportée par Régnier.

Peu importe d'ailleurs; il nous suffit de constater par là que le maréchal attendait de la mission Régnier une issue prochaine à la situation; en d'autres termes, il comptait voir cette mission aboutir à la convention dont il avait indiqué lui même les bases.

Au lieu d'une réponse, ce fut une demande qu'il reçut.

Le 29 septembre, le prince Frederic-Charles lui transmit un télégramme de Ferrières ainsi conçu:

« Le maréchal Bazaine acceptera-t-il, pour la reddition de l'armée qui se trouve devant Metz, les conditions que stipulera M. Régnier en restant dans les instructions qu'il tiendra de M. le maréchal? »

Le commandant en chef répondit aussitôt par une lettre au général de Stiehle, qu'il nous paraît utile de reproduire *in extenso*:

« Metz, 29 septembre 1870.

« Monsieur le Général,

« Je m'empresse de vous faire savoir, en réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ce matin, que je ne saurais répondre d'une manière absolument affirmative à la question qui est posée par son Exc. le comte de Bismark. Je ne connais nullement M. Régnier, qui s'est présenté à moi comme muni d'un laisser-passer de M. de Bismark et qui s'est dit l'envoyé de S. M. l'impératrice, sans pouvoirs écrits. M. Régnier m'a fait savoir que j'étais autorisé à envoyer auprès de l'impératrice soit S. Exc. le maréchal Canrobert, soit le général Bourbaki. Il me demandait en même temps s'il pouvait exposer des conditions dans lesquelles il me serait possible d'entrer en négociations avec le commandant en chef de l'armée allemande devant Metz, pour capituler.

« Je lui ai répondu que la seule chose que je pusse faire serait d'accepter une capitulation avec les honneurs de la guerre; mais que je ne pouvais comprendre la place de Metz dans la convention à intervenir. Ce sont en effet les seules conditions que l'honneur militaire me permette d'accepter, et ce sont les seules que M. Régnier ait pu exposer.

« Dans le cas où S. A. le prince Frédéric-Charles désirerait de plus complets renseignements sur ce qui s'est passé à ce propos entre moi et M. Régner, M. le général Boyer, mon premier aide de camp, aura l'honneur de se rendre à son quartier général au jour et à l'heure qu'il lui plaira d'indiquer. »

Vous le voyez, Messieurs, il n'est plus besoin de s'en rapporter à un tiers, ce tiers fût-il le général Bourbaki, pour connaître quelles avaient été les intentions du commandant en chef.

C'est lui-même qui se charge de nous les apprendre, confirmant ainsi pleinement ce qui avait déjà été établi.

Le 24 septembre, il s'était déclaré prêt à signer pour l'armée une capitulation avec les honneurs de la guerre. Le 29, craignant que Régnier ait mal rendu les propositions qu'il devait transmettre, le maréchal prenait soin de les renouveler par écrit dans sa réponse au télégramme de M. de Bismark.

En présence de sa lettre, il n'est guère besoin de s'arrêter aux excuses alléguées.

Cette lettre, dit-il, n'aurait été qu'un subterfuge destiné à tromper l'ennemi.

Singulier subterfuge que celui qui consiste à se déclarer prêt à capituler et à renouveler cette déclaration à plusieurs reprises jusqu'au moment où l'on capitulera effectivement.

Le maréchal assure qu'il a écrit la lettre sous une impression de mauvaise humeur. S'il l'avait rédigée à tête reposée, il n'aurait certainement pas employé le terme de capitulation, mais celui de convention militaire.

Nous le croyons volontiers. Ce n'est pas le mot que nous incriminons, c'est le fait en lui-même.

Quand un général en chef, à la tête de soldats pleins encore de vigueur et d'entrain, sans mandat pour négocier, sans pouvoir invoquer l'excuse de la nécessité, sans avoir depuis un mois tenté un seul effort pour échapper au danger, accepte de l'ennemi, que dis-je, lui propose même un pacte d'après lequel son armée doit cesser de prendre part à la lutte; ce pacte est contraire au devoir, contraire à l'honneur militaire, quel que soit d'ailleurs le nom qu'on veuille lui donner, et le ministère public ne peut que le flétrir au nom de la loi.

Enfin, par l'expression « honneurs de la guerre, » il fallait entendre, suivant le maréchal, la faculté, pour l'armée, de se retirer avec armes et bagages sur une portion neutralisée du territoire.

Même interprétée de la sorte, cette convention eût été funeste, et l'on doit se féliciter qu'elle n'ait pas obtenu l'agrément des gouvernements allemands, car elle aurait permis à toutes les forces ennemies de concentrer leurs attaques sur les troupes de nouvelle levée que l'armée sortie de Metz aurait dû laisser écraser, en quelque sorte sous ses yeux, sans pouvoir leur porter secours!

Le maréchal Bazaine, qui, jusqu'au 29 septembre, avait attendu le

retour de Régnier, parut ensuite attendre avec la même confiance la réponse de M. de Bismark.

Diverses mesures marquèrent cette période d'expectative. Le 3 octobre, les vivres de sac furent distribués aux hommes. Le 4 les commandants de corps furent convoqués chez le maréchal commandant en chef qui leur fit part de son intention de s'éloigner de Metz et de prendre la direction de Thionville en suivant les trois routes qui y conduisent par les deux berges de la vallée : les 3e et 2e corps à droite, le 4e à gauche, le 6e et la garde au centre, avec les réserves et les convois suivant la route de Mezières.

Le maréchal prescrivit d'alléger les bagages, de faire rentrer les malades en ville, etc.; en un mot, de se préparer à marcher au premier signal.

Ce fut la première et la seule fois que le projet de quitter Metz fut mis en délibération après la tentative du 1er septembre.

On sait que, à cette date, l'armée tout entière, réunie sur la rive droite, ne parvint pas à forcer la ligne d'investissement. Comment donc le maréchal espérait-il réussir, le 4 octobre, en tenant les deux ailes de son armée séparées par la Moselle, ce qui eût permis à l'ennemi de les attaquer l'une après l'autre avec la plus grande partie de ses forces?

Comment se décidait il à tenter, dans ces conditions, une opération que, depuis Sedan, il jugeait impossible?

Nous ne trouvons, quant à nous, qu'une seule manière d'expliquer sa détermination, c'est qu'il comptait sortir ce jour-là, non pas malgré la résistance de l'ennemi, mais avec son assentiment.

Ainsi comprises, ses dispositions si insolites, s'il eût fallu lutter, se justifient tout naturellement. Ce n'était pas un ordre de combat que le maréchal assignait à ses troupes, c'était un ordre de route!

Mais ses illusions touchaient à leur terme. Dans la nuit même, un de ses lieutenants lui ayant demandé par le télégraphe à quand l'opération, il lui fut répondu par un contre-ordre.

Aurait-il reçu de Ferrières une réponse négative? Aurait-il eu des motifs pour désespérer d'une solution favorable? Nous ne saurions le préciser.

En tous cas, M. de Bismark, soit qu'il crût impossible de faire exécuter les clauses de la convention, soit que, sans inquiétude désormais, il préférât attendre quelques jours de plus afin d'obtenir la reddition de la place avec celle de l'armée, ne donna pas suite aux propositions du maréchal Bazaine.

Ainsi s'évanouirent les dernières espérances que le commandant en chef de l'armée du Rhin avait fondées sur les négociations entreprises avec l'ennemi par l'entremise de Régnier!

Pendant près d'un mois encore, la résistance va se prolonger, mais ce ne sera pas du fait du maréchal Bazaine, puisqu'un mot de M. de Bismark aurait suffi à la faire cesser.

Quand vous aurez à prononcer sur la capitulation de l'armée de Metz, vous n'oublierez pas, Messieurs, que cette capitulation, le maréchal l'avait proposée dès le 24 septembre.

Le maréchal, sans cesse préoccupé de combinaisons politiques, néglige de prendre les mesures relatives aux subsistances et au rationnement des troupes ou des habitants de la ville. Le blé était depuis le 14 septembre employé à nourrir les chevaux, et on n'en était pas réduit à cette extrémité.

L'insouciance du maréchal est inexplicable. L'intendant en chef le voyait souvent et l'informait de la pénurie des vivres; l'administration non-seulement n'était pas écoutée, mais encore leurrée comme le reste de l'armée; elle dut croire jusqu'au dernier moment à un départ imminent.

Pourquoi le maréchal n'a-t-il pas annoncé nettement son projet de ne plus quitter Metz? L'intendance eût pu insister alors pour faire économiser les vivres et pu veiller, mieux qu'elle ne fit, aux intérêts de la population : elle eût demandé sans doute la mise en commun des ressources, le rationnement général, etc. Si ces dispositions n'ont pas été prises, c'est sur le maréchal seul que doit retomber la faute.

La population de Metz manifestait au surplus son mécontentement de voir l'armée s'immobiliser sous Metz; dans cette disposition des esprits, comment le maréchal Bazaine aurait-il pu prescrire ouvertement les mesures que commandait impérieusement sa résolution de rester avec cent quarante mille bouches de plus à nourrir. D'après ses vues c'était une fois la paix signée, que devait commencer le rôle actif de cette armée que le maréchal Bazaine destinait à soutenir le trône impérial, restauré d'accord avec l'ennemi.

Le 7 octobre, le général Coffinières a écrit cependant au commandant en chef pour l'informer que les magasins de la place ne contiennent plus que cinq jours de pain et que la population n'a du blé que pour dix jours. Ainsi les négociations n'ont pas abouti, les vivres seront épuisés à bref délai. C'est le moment suprême où un effort peut encore réussir. Quinze jours de vivres ont été jetés dans Thionville, autant dans Longwy; le maréchal le sait.

Il n'est pas douteux pour le ministère public que le maréchal Bazaine avait la pensée bien arrêtée de ne pas sortir, et la meilleure preuve c'est qu'il ne juge pas indispensable d'informer confidentiellement au moins les commandants des 6e, 3e et 4e corps qui devaient commencer le mouvement.

En livrant le combat du 7, le maréchal n'avait pas l'intention de quitter Metz. Quel était son but?

Si, dans la journée du 7 octobre, dernier effort demandé à ces troupes, le commandant en chef voulut démontrer leur impuissance à renverser les barrières élevées contre elles, il échoua complétement, car elles firent preuve d'une vigueur et d'un entrain aussi brillants qu'aux premières affaires. Elle refoulèrent l'ennemi au pas de course, enlevèrent les fermes à la baïonnette et demeurèrent ensuite immobiles pendant toute l'après-midi, impassibles sous les feux croisés et plongeants de nombreuses batteries étagées sur les hauteurs des deux rives.

Le soir venu, elles se replièrent lentement et dans le meilleur ordre pour regagner leurs camps, sur l'indication du commandant en chef, présent sur le lieu de l'action.

Mais si le maréchal voulait seulement prouver qu'il n'était plus possible de se procurer des ressources à proximité, il réussit pleinement. On ne ramena pas une voiture de fourrages.

Le maréchal n'en poursuivait pas moins la réalisation de ses projets politiques.

Nous examinerons d'abord si le maréchal a fait tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il devait faire pour se mettre en relations avec le nouveau pouvoir. Nous verrons ensuite les tentatives du gouvernement de la Défense pour communiquer avec lui, et les nouvelles qu'il put faire parvenir à Metz.

Le 1er septembre, le maréchal avait envoyé au ministre de la guerre la dépêche ci-dessous, contenant des renseignements détaillés sur la situation de son armée et sur la pénurie des munitions et des vivres :

« Après une tentative de vive force qui nous a amené à un combat qui a duré huit jours dans les environs de Sainte-Barbe, nous sommes de nouveau dans le camp retranché de Metz, avec peu de ressources en munitions d'artillerie de campagne, ni viande, ni biscuit, mais du blé pour cinq semaines; enfin, un état sanitaire qui n'est pas parfait, la place étant encombrée de blessés.

« Malgré de nombreux combats, le moral de l'armée reste bon. Je continue à faire des efforts pour sortir de la situation dans laquelle nous sommes, mais l'ennemi est très-nombreux autour de nous. Le général Decaen est mort. Blessés et malades environ 18,000. »

Cette dépêche, expédiée le 1er, l'est de nouveau le 3, et enfin le 8.

Notons en passons qu'elle ne parvint au gouvernement qu'après la capitulation.

Le 10, le capitaine Lejoindre vient annoncer au maréchal la révolution du 4 septembre. Cette nouvelle est confirmée le 14 par l'arrivée de Pennetier, apportant quatre journeaux français et la copie de la proclamation de M. Jules Favre, du 6.

A partir de ce moment, le maréchal ne cherche à fournir aucun renseignement au gouvernement de la Défense nationale.

Toutefois, il n'a garde de paraître vouloir s'isoler de lui, et, le 15, lorsque le général Desvaux lui offre les services de deux cuirassiers, les nommés Marc et Henri, qui se présentaient pour traverser les lignes ennemies, il s'empresse de leur confier une dépêche chiffrée.

Vous vous êtes, comme nous-même, associé aux nobles paroles de M. le président, rendant un public hommage au patriotique dévouement de ces deux vaillants soldats.

Quelques jours plus tard, un duplicata de cette dépêche est remis à un jeune paysan des environs de Sedan, le sieur Moulin, qui, arrivé à Metz avec une passe prusienne, était venu se mettre à la disposition du maréchal.

Ces trois émissaires ne portaient en réalité qu'un seul et même message, et voici quelle était la teneur de cette lettre, pour laquelle le maréchal exposait la vie de ces hommes dévoués :

« Il est urgent pour l'armée de savoir ce qui se passe à Paris et en France. Nous n'avons aucune communication avec l'extérieur, et les bruits les plus étranges sont répandus par des prisonniers que nous a rendus l'ennemi, qui en propage également de nature alarmante. Il est important pour moi de recevoir des nouvelles. Nous sommes entourés par des forces considérables que nous avons vainement essayé de percer après deux combats infructueux, le 31 août et le 1er septembre. »

Ainsi, le 15, le 25 septembre, le commandant en chef juge n'avoir rien à apprendre au gouvernement, sinon qu'il avait échoué, le 1er du mois, dans sa tentative de sortie, et il se borne à réclamer des instructions et des nouvelles!

Il ne dit rien de la situation morale de son armée, rien de l'état sanitaire, rien des munitions, rien des vivres, rien sur ce qu'il sait de l'ennemi, ne formule aucune proposition, aucune demande précise!

Puis, après avoir envoyé, à deux reprises, cette dépêche insignifiante, il n'essaye plus de communiquer, jusqu'au 21 octobre.

Pourtant, en dehors des communications à travers la campagne, un moyen plus sûr de traverser les lignes s'offrit pendant quelque temps.

Du 2 au 25 septembre, en effet, on put circuler librement dans l'aqueduc souterrain de Gorze, dont l'ennemi avait détourné les eaux.

A partir du 5 septembre et jusqu'à la fin du siége, des ballons sont expédiés régulièrement et emportent des milliers de lettres privées. Le maréchal ne confie à aucun de ces ballons une seule dépêche officielle, bien que des dépêches chiffrées pussent tomber sans inconvénient aux mains de l'ennemi.

Vous avez entendu, Messieurs, plusieurs membres du gouvernement de la Défense nationale exprimer devant vous la légitime inquiétude qu'avait fait naître en eux cette inconcevable négligence!

Disons enfin que des personnes honorables soit de l'armée, soit de la ville, s'offrirent à maintes reprises au maréchal pour porter ses communications. Mais il se refusa jusqu'aux derniers jours à mettre à profit leur dévouement patriotique.

La sortie de Metz du général Bourbaki, le voyage du général Boyer à Versailles, lui fournissaient, d'autre part, des moyens sûrs de faire parvenir des documents au gouvernement de la Défense nationale; mais, ni l'un ni l'autre ne reçurent aucune recommandation à cet égard.

Et cependant, il l'avait proclamé lui-même dans son ordre du jour

du 16 septembre, la révolution n'avait rien changé à ses obligations envers la patrie en danger !

Il reste à examiner maintenant cette deuxième question :

Le maréchal a-t-il reçu des communications du gouvernement de la Défense nationale ?

Vous avez entendu, Messieurs, les dépositions de MM. Gambetta, Le Flô, de Kératry et Taschard ; ils nous ont fait connaître leurs efforts pour faire parvenir au maréchal Bazaine la nouvelle des événements survenus le 4 septembre, ainsi que l'assurance de la sollicitude du nouveau gouvernement pour l'armée et de sa confiance dans l'énergie et le patriotisme de son commandant en chef.

Toutefois, aucun de ces personnages n'a su si les émissaires envoyés avaient pu passer, et il semble que la plupart n'aient pas réussi dans leur mission.

Ces insuccès ne peuvent surprendre des généraux expérimentés qui savent combien il est difficile à la guerre de se procurer des agents à la foi sûrs, habiles et résolus, surtout lorsqu'il s'agit d'une mission à remplir à grande distance, au milieu d'une contrée entièrement au pouvoir de l'ennemi.

Le gouvernement ne s'est pas borné d'ailleurs à envoyer des émissaires au maréchal ; il s'était aussi vivement préoccupé de pourvoir au ravitaillement de l'armée.

Trois années nous séparent de ces événements. Il était difficile, en raison du temps écoulé, d'arriver à reconnaître si quelques-unes des communications ainsi envoyées, soit directement par les membres du gouvernement, soit en vertu de leurs ordres, étaient arrivées à destination.

Néanmoins, les investigations de la justice à cet égard ont été couronnées de succès, et il a été établi d'une manière irrécusable que le maréchal, contrairement à sa déclaration formelle, a été immédiatement avisé de l'arrivée à Thionville des vivres préparés pour le ravitaillement de l'armée.

Ces vivres arrivèrent sous les murs de Thionville le 25 septembre au matin. Aussitôt le colonel Turnier s'empressa d'en aviser le maréchal le même jour par deux émissaires.

L'un d'eux, le maréchal des logis Calarnou, décédé depuis, ne reçut qu'une mission verbale :

« Ma mission consistait, a-t-il dit, à annoncer au maréchal Bazaine :

« Que la République était proclamée en France depuis le 4 septembre ;

« 2° Que la maréchale et sa fille s'étaient retirées à Tours et étaient en parfaite santé. Ce dernier renseignement étant donné par M. de Kératry ;

3° A demander au maréchal des nouvelles du fils du général Le Flô, ministre de la guerre ;

« 4° A prévenir le maréchal que le colonel Turnier avait à sa disposition quatre-vingt-seize wagons contenant un million trois cent mille rations de biscuits et cinq fois plus de farine. »

En même temps, le sieur Risse fut chargé par le colonel Turnier de porter une lettre au maréchal. L'instruction a pu préciser ses mouvements avec une parfaite exactitude. Parti le 25 ou le 26 septembre, il entra à Metz le lendemain matin, et se rendit auprès du maréchal, auquel il remit sa dépêche.

Le maréchal reçut la lettre en haussant les épaules. Comme le colonel l'avait prévu, il se borna à demander à Risse s'il y avait beaucoup de vivres à Thionville et le congédia en lui donnant 10 francs.

Le maréchal, étant prévenu de l'existence, à quelques lieues de Metz, d'approvisionnements considérables destinés à l'armée, son inaction devenait complétement injustifiable.

On peut voir, par l'exposé qui précède, que si le commandant en chef ne fit parvenir aucune dépêche au gouvernement, ce ne furent pas les occasions qui lui manquèrent. S'il ne reçut pas de communications directes de ce gouvernement, il fut du moins averti de sa sollicitude pour l'armée de Metz et de ses efforts pour lui venir en aide.

Si nous nous sommes attachés, en étudiant cette question des communications, à faire ressortir l'isolement volontaire et calculé dans lequel s'est renfermé le maréchal, c'est parce qu'il a allégué cette soi-disant absence de relations comme un prétexte pour entrer dans la voie des négociations, et que, plus tard, il l'a invoqué comme une excuse devant l'opinion publique.

Nous en arrivons aux démarches qui amenèrent l'ouverture des négociations officielles avec l'ennemi, et qui, par suite, en détournant l'armée de sa seule voie de salut, allaient fatalement aboutir à cette capitulation, dont le nom seul prononcé à ce moment eût provoqué chez tous une légitime indignation.

Le 7 octobre, en rentrant du combat de Bellevue, les commandants de corps trouvèrent chez eux une lettre confidentielle, dans laquelle, rappelant à grands traits les conditions où se trouvaient l'armée, le général en chef leur demandait de « lui faire connaître, après un examen approfondi de la situation, et après en avoir conféré avec leurs généraux de division, leur opinion personnelle et leur appréciation motivée. » Il leur annonçait en même temps qu'il les réunirait ensuite, afin de prendre une décision.

Ainsi, cette lettre avait été écrite par le maréchal Bazaine avant le combat. Cette circonstance suffirait à elle seule pour indiquer combien peu il songeait à percer les lignes !

A sa dépêche était jointe copie de celle reçue le jour même du général Coffinières, exposant qu'il ne restait plus que cinq jours de pain à l'armée et dix jours à la population civile.

C'était donc quand la situation était déjà si critique, sinon désespérée, que le maréchal, pour la première fois, depuis la rentrée sous Metz, le 1er septembre, croyait devoir consulter ses lieutenants !

Le commandant en chef, qui reconnaissait et affirmait comme un devoir rigoureux « de ne laisser rien ignorer à ses commandants de corps, se bornait cependant dans sa lettre à leur signaler la pénurie des vivres et la situation critique de l'armée. Il leur cachait et les pourparlers avec Régnier, et les propositions portées par celui-ci à M. de Bismark.

Il taisait également le télégramme qu'il avait reçu du chancelier prussien, la proposition de capituler, qu'il avait réitérée auprès du général de Stiehle, son attente infructueuse d'une réponse pour le 1er octobre, enfin l'inutilité de toutes ses tentatives de négociations.

Il gardait enfin le silence sur l'existence à Thionville et à Longwy des approvisionnements considérables que le gouvernement de la Défense nationale avait réussi à y faire entrer pour ravitailler l'armée de Metz.

Comment alors prendre au sérieux l'argument qu'il voudrait tirer de leur réponse ?

En raison de la position où se trouvait l'armée, dont la plupart des chevaux, épuisés par la disette, étaient déjà peu propres au service, le succès d'une tentative de sortie pouvait paraître douteux.

Cette considération influença sans doute quelques commandants de corps, au moment où ils allaient se prononcer. Aussi trouve-t-on une grande diversité d'opinion dans leurs réponses. Toutefois, trois avis bien distincts s'en dégagent :

On tenter sans succès le sort des armes ;

On tenir jusqu'à la dernière extrémité dans le camp retranché.

On enfin entrer immédiatement en négociations avec l'ennemi, afin d'obtenir de lui des conditions meilleures.

Sur un point, cependant, les généraux sont unanimes : dans le cas où les conditions imposées seraient de nature à porter atteinte à l'honneur de l'armée, le devoir commande de les repousser et de chercher à se faire jour en combattant.

C'eût été le cas, pour le maréchal, de se rappeler les dispositions du règlement sur le service des places obligeant le commandant à prendre ses résolutions, suivant l'avis le plus énergique, s'il n'est absolument impraticable. Mais non ; il agit à l'inverse de cette règle, adopte l'avis le moins énergique, et ne tient, plus tard, aucun compte de l'intention unanimement exprimée de recourir aux armes, si les conditions proposées sont contraires à l'honneur.

Observons que le maréchal, une fois muni de ces avis, nettement formulés par écrit, n'avait que faire de réunir les commandants de corps ; nous l'avons constaté déjà, cette réunion n'avait aucun caractère régulier. Si le règlement ordonne au commandant d'une place assiégée de prendre l'avis du conseil de défense, il ne prescrit aucune disposition de ce genre au commandant d'une armée.

C'est donc à titre purement officieux seulement que le maréchal pouvait réunir ses lieutenants, et leur avis, fût-il unanime, ne pouvait le couvrir ni diminuer en rien sa responsabilité.

La réunion des commandants de corps était du reste complétement inutile. Le maréchal connaissait leurs opinions, avait reçu leurs conseils ; une seule chose restait encore à faire : prendre une décision. Or, même dans la place assiégée, où le conseil de défense a une existence légale, c'est, le conseil entendu et la séance levée, que le commandant arrête seul ses résolutions.

D'autre part, le maréchal Bazaine ne devait-il pas s'attendre à ce que l'influence exercée par la présence du général en chef sur l'esprit de ses lieutenants, nuisît à leur liberté d'appréciation ?

Les réponses à sa lettre confidentielle du 7 octobre renfermaient un enseignement à cet égard.

Chacune d'elle, en effet, avait été rédigée à l'issue d'un conseil réuni dans le corps d'armée.

Or, malgré la divergence des opinions émises dans les réponses faites au commandant en chef, les conclusions de chaque lettre avaient été prises à l'unanimité. En d'autres termes, tous les généraux s'étaient, en définitive, rangés au même avis que leur commandant de corps, sauf dans la garde, où la divergence ne portait pas d'ailleurs sur le fond de la question.

Si nous constatons cet effet alors que les commandants de corps, agissant en toute loyauté, s'étaient gardés d'exercer aucune pression sur leurs subordonnés, ne prévoyez-vous pas, Messieurs, plus sûrement encore, une semblable issue pour la conférence du 10 octobre ?

Que sera-ce donc si, en outre de ses réticences, le commandant en chef a recours aux subterfuges pour arracher l'adhésion de ses lieutenants ?

Le conseil, on le conçoit, ne pouvait guère avoir d'autre résultat que d'amener les esprits à l'idée de négocier au lieu de combattre, ni d'autre but que de faire partager aux généraux une responsabilité qui incombait au maréchal Bazaine seul.

Nous allons voir ce dernier procéder de manière à arriver à ses fins, tout en évitant d'intervenir directement dans la discussion, pour ne pas paraître imposer son opinion.

Nous devons examiner en détail ce qui se passa le 10 octobre dans cette réunion des commandants de corps et d'armes, car des résolutions qui en sortirent datent les premiers pourparlers avoués et officiels avec l'ennemi, et le conseil du 10 est, en fait, le début de la capitulation.

C'est d'ailleurs la seule réunion qui ait été l'objet d'un procès-verbal régulièrement signé par tous les membres du conseil.

Le fait même de cette précaution prise pour la première et pour la dernière fois indique nettement le dessein du maréchal d'engager la responsabilité de ses lieutenants et dénote l'intérêt qu'il attachait à posséder un témoignage authentique de leur opinion.

Malheureusement, cette pièce est loin de nous fournir des renseignements complets.

L'exposé de la situation fait par le maréchal y est très-succinctement

indiqué, mais il reproduit *in extenso* les déclarations du général Coffinières et de l'intendant en chef au sujet de la pénurie des vivres et de l'état sanitaire. Le procès-verbal passe ensuite aux questions posées et se termine par l'énoncé des avis émis par le conseil. Toutefois il reste muet sur la discussion préalable et sur l'opinion exprimée par chacun des membres, différant ainsi des comptes rendus des réunions des 26 août, 18 et 26 octobre.

Dans ceux-ci, la discussion est en effet reproduite en détail, et nous y lisons les considérations qui auraient été émises par tous les généraux présents. Il est vrai de dire que le maréchal n'a pas communiqué ces pièces à ses lieutenants, qui ont tous fait certaines réserves sur leur exactitude.

En s'abstenant, dans sa lettre confidentielle, de donner à ses lieutenants les indications indispensables pour qu'ils pussent se prononcer en connaissance de cause, le maréchal se réservait-il du moins de les éclairer lorsque, réunis, il allait leur demander conseil?

Non : avant comme pendant cette délibération, il conserva vis-à-vis d'eux le même silence que lorsque, le 7, il leur avait demandé leur avis par écrit. Les commandants de corps devaient donc se croire parfaitement renseignés sur tout ce que le général en chef savait lui-même.

Ils furent confirmés dans cette opinion par les déclarations du maréchal, reproduites dans le procès-verbal et exposant que : « Malgré toutes les tentatives faites pour se mettre en communication avec la capitale, il ne lui était jamais parvenu aucune nouvelle officielle du gouvernement, qu'aucun indice d'une armée française opérant pour faire une diversion utile à l'armée du Rhin, ne lui avait été signalée. »

Le maréchal est revenu à plusieurs reprises sur cette absence complète de nouvelles, et a cherché une excuse à ses agissements politiques dans l'isolement où il serait resté à Metz.

Examinons maintenant ce qui s'est passé dans le cours de la réunion.

Nous avons cité les termes succincts suivant lesquels est rapporté dans le procès-verbal l'exposé de la situation faite par le maréchal.

Les souvenirs des membres du conseil permettent de compléter certaines lacunes du compte rendu.

Le général Coffinières a déposé en ces termes : « Le maréchal exposa que le prince Frédéric-Charles ne repoussait pas l'idée d'une négociation, mais que ses pouvoirs n'étaient pas assez étendus, et qu'il fallait en référer au roi de Prusse et à M. de Bismark; enfin, que les puissances allemandes ne reconnaissaient pas d'autre gouvernement en France que celui de la régence. »

Un autre témoin s'est également rappelé ces paroles.

Voici deux assertions du maréchal qui eussent mérité, par leur importance, d'être consignées au procès-verbal. Elles n'y figurent pas. Vous comprendrez, Messieurs, pourquoi elles y furent omises.

« Le prince Frédéric-Charles ne repoussait pas l'idée d'une négociation, mais ses pouvoirs n'étaient pas assez étendus, et il fallait en référer au roi de Prusse et à M. de Bismark.

Les faits ont confirmé ces dépositions, car c'est ainsi qu'on a procédé.

Comment le maréchal avait-il pu être renseigné à cet égard, sinon par une réponse du prince à une demande antérieure?

Il y avait donc eu encore, depuis la lettre du 29 au général Stiehle, de nouveaux pourparlers engagés, ou plutôt les premiers avaient continué, et ils n'avaient échoué que par la fin de non-recevoir opposée par le prince.

Les paroles du maréchal ne sauraient s'expliquer autrement. Nous trouverons, du reste, une seconde preuve de cette continuation de pourparlers, dans ces mots du général Boyer à M. Bompard, lors de son second passage à Bar-le-Duc :

« J'étais allé, dit-il, à Versailles, pour tâcher d'obtenir des conditions plus douces que celles qui nous étaient faites. »

Ainsi, quand le maréchal demandait à ses lieutenants leur avis sur l'opportunité d'entamer des négociations, non-seulement il en avait ouvert déjà, mais ces négociations étaient encore pendantes!

D'autre part, le maréchal annonce au conseil, d'après le général Coffinières, « que les puissances allemandes ne reconnaissaient pas d'autre gouvernement que celui de la Régence. »

Vous retrouverez, Messieurs, l'influence du communiqué de Reims et des entretiens de Régnier avec le maréchal. Bien qu'elle fût restée sans résultat, l'entrevue de Ferrières prouvait sans conteste que les gouvernements allemands étaient loin de ne reconnaître en France d'autre pouvoir que le gouvernement de la Régence, puisqu'ils auraient consenti à traiter avec le pouvoir issu du 4 septembre, sous la réserve de faire ratifier les stipulations par une assemblée nationale.

Nous avons le regret de constater que cette assertion du maréchal avait aussi peu de fondement que celle relative à l'impossibilité de communiquer.

Après l'exposé de la situation, il convenait d'examiner d'abord les réponses faites à la lettre confidentielle du 7 octobre.

Mais, comme par surcroît de précaution, le maréchal ne fait lire que partie de ces réponses et passe notamment sous silence celles qui formulaient nettement l'avis de recourir aux armes, ou ne proposaient pas d'entrer en négociations ; ainsi il n'est donné lecture ni de la lettre du maréchal Le Bœuf, ni de celle du général de Ladmirault.

Le temps écoulé depuis le 10 octobre 1870 ne permettant plus de suppléer au silence du procès-verbal, en ce qui concerne l'ordre suivi pour la discussion, ni la part prise par chacun des membres du conseil, nous passerons à l'examen des propositions soumises au vote, et à celui des conclusions adoptées.

Exposé fait de la situation, le procès-verbal poursuit en ces termes :

« Après lecture faite au conseil du rapport de S. E. le maréchal Canrobert, commandant le 6e corps d'armée ; du rapport de M. le général Coffinières, commandant supérieur de Metz ; de rapport de M. le général Desvaux, commandant provisoirement la garde impériale, la situation militaire se résume dans les questions suivantes :

« 1° L'armée doit-elle tenir sous les murs de Metz jusqu'à l'entier épuisement de nos ressources alimentaires?

« 2° Doit-on continuer à faire des opérations autour de la place pour essayer de se procurer des vivres et des fourrages?

3° Peut-on entrer en pourparler avec l'ennemi pour traiter des conditions d'une convention militaire ?

« 4° Doit-on tenter le sort des armes et chercher à percer les lignes ennemies? »

Remarquons-le, Messieurs, les questions ainsi posées par le maréchal ne semblent pas présentées suivant l'ordre logique.

Ainsi, il eût fallu évidemment résoudre, en premier lieu, cette alternative : Doit-on tenter le sort des armes pour percer les lignes ennemies, ou bien est il préférable de demeurer sous Metz jusqu'à la dernière extrémité?

Les autres questions n'étaient, en effet, qu'incidentes et ne devaient entrer en discussion qu'après le rejet préalable de la proposition de recourir aux armes.

En renvoyant à la fin de son exposé cette question capitale, de la solution de laquelle toutes les autres dépendaient, le maréchal nous autorise à dire qu'elle n'a été présentée que pour mémoire, et que ses résolutions étaient secrètement arrêtées à l'avance dans son esprit.

La première question fut résolue affirmativement.

Les considérants énoncés furent les suivants :

« La présence de l'armée sous les murs de Metz y retient une armée ennemie de 200,000 hommes, dont il n'est point possible de disposer ailleurs, et dans les conditions où elle se trouve, le plus grand service que l'armée du Rhin puisse rendre au pays est de gagner du temps et de lui permettre d'organiser la défense dans l'intérieur. »

C'est au moment où le conseil vient d'entendre le général Coffinières annoncer dans sa lettre, puis verbalement, qu'à raison de 250 grammes de pain, les vivres feront complètement défaut le 20 octobre, et qu'il est indispensable de traiter avant le 16, c'est à ce moment, disons-nous, que sont invoquées de telles considérations.

Était-il bien sérieux de parler de gagner du temps et de retenir devant la place 200,000 ennemis, quand on savait que le délai possible ne devait pas dépasser huit jours!

La deuxième question fut résolue négativement à l'unanimité. Il fut reconnu : « Qu'il n'y avait pas lieu de continuer à faire des opérations autour de la place, en raison du peu de probabilité de trouver des ressources suffisantes pour vivre quelques jours de plus, à cause des pertes que ces opérations occasionneraient, et de l'effet dissolvant que leur insuccès pourrait exercer sur le moral de la troupe. »

L'opinion des commandants de corps, si rationnelle à ce moment où il ne restait plus rien à recueillir aux environs, eût sans doute été tout autre s'ils avaient connu les approvisionnements considérables qui les attendaient à Thionville et à Longwy. Mais le maréchal Bazaine s'était abstenu de les en instruire.

La troisième question fut, d'après le procès-verbal, résolue affirmativement à l'unanimité, et le conseil émit l'avis qu'il y avait lieu d'engager des pourparlers avec l'ennemi dans un délai de quarante-huit heures, « afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable pour tous. »

C'était là la résolution importante. Comme il l'avait désiré, le maréchal obtenait ainsi l'acquiescement de ses lieutenants à la proposition d'entrer en négociations avec l'ennemi.

Pour l'obtenir, il leur avait soigneusement tu ses tentatives précédentes; car, s'il leur eût appris qu'il avait offert, par l'intermédiaire de Régnier, de capituler sous la seule réserve d'obtenir les honneurs de la guerre et de laisser la place de Metz en dehors des stipulations, s'il eût annoncé que ces propositions n'avaient pas été accueillies, non plus que celles qu'il avait renouvelées dans le même but, le 29 septembre, auprès du général de Stiehle, quel est celui qui n'eût compris l'inutilité absolue de toute négociation ultérieure?

Au sujet de la quatrième question : « Doit-on tenter le sort des armes et chercher à percer les lignes ennemies? » Le procès-verbal s'exprime ainsi :

« La quatrième question en amène une cinquième. — M. le général Coffinières demande s'il ne serait pas préférable de tenter le sort des armes avant d'entamer des négociations, le succès de cette tentative pouvant rendre les pourparlers inutiles, ou bien le résultat infructueux de notre effort pouvant peser dans la balance du poids des pertes que nous aurions fait subir à l'ennemi. »

Cette question est écartée à la majorité.

Il demeure donc établi par son texte même que, dans la pensée de plusieurs généraux, mieux valait combattre que négocier, et que si l'opinion contraire a finalement prévalu, elle n'a pas du moins été unanime, comme le donne à croire la rédaction du compte rendu.

Si, en entamant des négociations, on était décidé à tenter un effort désespéré pour repousser des conditions humiliantes, il importait de connaître ces conditions le plus promptement possible. Mais, en revanche, l'offre de capituler avait l'inconvénient grave d'indiquer aux Allemands la situation critique de notre armée.

C'était ajouter ainsi à leurs chances de succès, en augmentant leur confiance. Ce n'est donc pas sans de graves motifs que nos règlements défendent au commandant d'une place assiégée d'entrer en pourparlers avant d'être arrivé au dernier terme de la résistance. La loi va plus loin encore en ce qui concerne le commandant d'une armée en campagne, et, comme vous le savez, Messieurs, elle lui interdit d'une façon absolue de capituler.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCES DES 3, 4, 6 ET 7 DÉCEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

RÉQUISITOIRE. (*Suite.*)

Puisque cette interdiction formelle n'arrêtait pas le maréchal, il devait au moins considérer comme un devoir d'attendre l'épuisement complet de ses ressources pour entamer les négociations.

Le conseil émit enfin, d'un commun accord, un dernier avis :

« Si les conditions de l'ennemi portent atteinte à l'honneur des armes et du drapeau, on essayera de se frayer un chemin par la force avant d'être épuisé par la famine, et tandis qu'il reste la possibilité d'atteler quelques batteries. »

En prenant cette résolution virile, les généraux comprenaient ce que l'honneur exigeait de l'armée du Rhin. Ils affirmaient ainsi leur volonté de tomber dignement, en restant jusqu'au bout fidèles au devoir.

Il est impossible de ne pas être frappé de la teneur suivant laquelle sont présentées les conclusions du conseil. Le conseil n'avait et ne pouvait avoir qu'un avis à émettre; il n'avait aucune qualité pour décider, car c'est au général en chef *seul* qu'il appartient toujours de le faire, dans la plénitude de son action, mais au si de sa responsabilité.

Méconnaître ces principes, c'est violer les lois de la hiérarchie, c'est porter une atteinte grave à la discipline, c'est enfin briser l'unité du commandement qui fait l'unité d'obéissance et la force des armées.

Le maréchal ne conteste pas cette règle absolue, aussi déclare-t-il qu'il ne voulait que consulter ses lieutenants. Mais, si les conclusions rapportées dans le procès-verbal n'étaient que des avis, pourquoi leur donner la forme d'une décision, en les faisant précéder de ces mots : « Il a été arrêté et convenu ce qui suit. »

Dans toutes les réunions, le maréchal a cherché à imputer à ses lieutenants la responsabilité solidaire de ses actes. Au conseil du 18 octobre, en omettant de faire figurer son nom parmi les votants, il a voulu faire entendre qu'il n'était que l'exécuteur des volontés du conseil. Au lieu d'envoyer M. le général Boyer au commandant des forces allemandes devant Metz, le maréchal l'envoie auprès du roi de Prusse, parce qu'il espérait obtenir à Versailles des conditions meilleures qu'à Corny.

Le maréchal Bazaine a fait connaître le contenu d'une pièce qu'il aurait remise au général Boyer. Voici ce document important :

« Au moment où la société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent, et dont les tendances ne sauraient aboutir à une solution que cherchent les bons esprits, le maréchal commandant l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a de sauver son pays, et de le sauver de ses propres excès, interroge sa conscience et se demande si l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le palladium de la société.

« La question militaire est jugée; les armées allemandes sont victorieuses, et Sa Majesté le roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait en dissolvant la seule force qui puisse aujourd'hui maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays, et assurer à la France et à l'Europe un calme devenu si nécessaire après les violentes commotions qui viennent de les agiter.

« L'intervention d'une armée étrangère, même victorieuse, dans les affaires d'un pays aussi impressionnable que la France, dans une capitale aussi nerveuse que Paris, pourrait manquer le but, surexciter outre mesure les esprits et amener des malheurs incalculables.

« L'action d'une armée française encore toute constituée, ayant bon moral, et qui, après avoir loyalement combattu l'armée allemande, a la conscience d'avoir su conquérir l'estime de ses adversaires, pèserait d'un poids immense dans les circonstances actuelles. Elle rétablirait l'ordre et protégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe.

« Elle donnerait à la Prusse, par l'effet de cette même action, une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et enfin, elle contribuerait à l'avènement d'un pouvoir régulier et légal, avec lequel les relations de cette nature pourraient être reprises sans secousse et naturellement.

« Ban-San-Martin, 10 octobre 1870. »

Le maréchal affirme pourtant que c'est là le seul document écrit remis par lui à son aide de camp.

Quelle que fût la confiance du commandant en chef dans celui-ci, il est difficile d'admettre qu'il s'en soit ainsi rapporté entièrement à sa sagacité pour fixer les clauses à débattre.

Il était évident qu'il faudrait offrir une compensation. Quels avantages, quel dédommagement le général Boyer était-il autorisé à promettre au nom du commandant en chef ?

Celui-ci ne l'a pas fait connaître, se bornant à déclarer que les instructions données par lui se résumaient dans la note que nous venons de lire.

On ne saurait en douter, le général Boyer a reçu nécessairement, avant son départ, soit verbalement, soit par écrit, les instructions indispensables pour lui permettre de débattre et de préparer les bases d'une convention.

C'est en effet ainsi que les choses se passèrent, si l'on en juge par le passage suivant de l'entretien du général Boyer avec M. de Bismarck :

« Reprenant la note que le maréchal m'avait remise à mon départ dit M. Boyer, j'exposai à M. de Bismarck le rôle que l'armée devait remplir après avoir quitté Metz. L'armée se rendrait, avec l'assentiment du conseil de guerre, sur un territoire neutralisé, où les pouvoirs publics, tels qu'ils étaient constitués avant le 4 septembre, seraient appelés à proposer ou à déterminer la forme du gouvernement. »

Ces déclarations du général sont précises et singulièrement plus explicites que la note elle-même. On n'y trouve pas les circonlocutions et les artifices de langage dont le maréchal avait enveloppé sa pensée et qui pouvaient à la rigueur être de mise dans un document diplomatique à placer sous les yeux du chancelier prussien.

Voilà donc quelles étaient les offres du maréchal : il proposait la restauration du gouvernement impérial et le concours de l'armée du Rhin pour garantir à l'ennemi la possession du fruit de ses succès !

C'est en vain que, se retranchant derrière les réticences et les ambiguïtés calculées de sa note, il a prétendu que jamais il n'aurait consenti à des stipulations de nature à diviser la défense !

Vous remarquerez, Messieurs, que les instructions emportées par le général Boyer étaient loin de répondre aux intentions manifestées par les commandants de corps au conseil du 10. Tandis qu'ils avaient émis l'avis qu'il y avait lieu de conclure une convention militaire ayant pour but unique de tirer l'armée de la situation critique où elle se trouvait, le maréchal chargeait son aide de camp de traiter en vue de la paix et de la restauration de l'empire. Tandis qu'ils avaient été unanimes à déclarer qu'en cas de conditions incompatibles avec l'honneur, on devait tenter de s'ouvrir un passage les armes à la main, le maréchal passait sous silence cette détermination généreuse, dont, à un moment donné, la notification de l'ennemi eût cependant pu être très-favorable au résultat des pourparlers !

Il avait ainsi transformé une mission purement militaire en une mission politique, comme l'établissent d'une manière irrécusable les termes mêmes de la note reproduite ci-dessus et les propositions faites à M. de Bismarck par le général Boyer au nom du commandant en chef.

Ce n'était pas l'intérêt du pays qu'il avait pour mobile.

Ces renseignements, qui lui faisaient craindre, a-t-il dit, de voir s'écrouler l'ordre social, où donc les avait-il puisés, si ce n'est comme il l'avoue lui-même, dans les journaux allemands, intéressés à dépeindre l'état de la France sous les plus sombres couleurs.

La lecture des journaux français qu'il avait reçues pouvaient cependant lui apprendre que jusque là, sauf quelques troubles partiels inévitables dans de semblables crises, l'ordre était partout maintenu, tous les partis étant d'accord pour combattre et repousser l'étranger.

Était-ce du moins l'intérêt de la dynastie impériale qui avait suggéré sa détermination ? Nullement, car l'impératrice n'avait répondu à ses ouvertures que par le silence, témoignant par là qu'elle préférait l'exil à une restaurasion de concert avec l'ennemi,

C'est donc l'ambition personnelle qui seule guidait le commandant en chef!

Il suffirait pour s'en convaincre, indépendamment des considérations que nous venons d'invoquer, de rappeler que le 16 octobre devaient avoir lieu les élections pour l'Assemblée souveraine, qui avait à prononcer sur la forme du gouvernement et qui, seule, avait qualité pour conclure la paix. Le maréchal ne connaissait pas, avant le départ de son aide de camp, l'ajournement indéfini de ces élections : il l'a déclaré lui-même.

Se hâter ainsi de prendre les devants, n'était ce pas vouloir substituer ses propres combinaisons à l'expression de la volonté nationale?

Le maréchal a bien compris lui-même qu'on ne pourrait s'y tromper. Aussi prétend-il avoir donné lecture au conseil, le 12 octobre, de la note remise au général Boyer, donnant ainsi à entendre qu'il n'avait agi qu'avec l'assentiment de ses lieutenants. Mais c'est là, Messieurs, un fait absolument inexact.

La plupart d'entre eux n'ont eu connaissance de la note que par la publication de l'ouvrage : *L'Armée du Rhin*. Ils ont exprimé la surprise qu'ils avaient éprouvée en n'y trouvant pas mentionnée la résolution prise expressément de s'ouvrir un passage les armes à la main, si les conditions imposées étaient incompatibles avec l'honneur et le devoir.

Le général Boyer arriva le 14 à Versailles, et eut le jour même une entrevue avec M. de Bismarck.

A l'issue de cette conférence, celui-ci télégraphia au maréchal Bazaine qu'il venait d'avoir un premier entretien avec le général Boyer.

Ce soin empressé du chancelier n'indique-t-il pas que la mission de cet officier général avait plus d'importance que ne lui en attribue aujourd'hui le maréchal?

On lit dans l'ouvrage du maréchal, comme dans son mémoire au conseil d'enquête, que l'une des conditions imposées par M. de Bismarck était la remise préalable de la place de Metz.

Néanmoins, le général Boyer n'en fait pas mention, et il déclare même formellement que cette condition n'a pas été posée.

Il s'agit ici, Messieurs, d'un fait trop grave, d'une assertion trop positive pour que la contradiction entre le commandant en chef et son aide de camp puisse être attribuée à une simple défaillance de mémoire. Incontestablement, l'un des deux ne dit pas la vérité.

C'est en vain que le maréchal, comprenant, mais trop tard, l'importance de certaines de ses déclarations, a essayé de revenir sur ce qu'il avait écrit, en assurant que son mémoire, comme son ouvrage, rédigés d'après ses souvenirs et sans pièces justificatives, ne pouvaient faire foi en quoi que ce soit.

Nous ne pouvons laisser passer sans la relever une semblable allégation.

Le maréchal ne peut avoir oublié qu'il avait gardé en sa possession la plupart des documents importants, pièces relatives aux opérations militaires, dépêches de l'empereur et du major-général, rapports des commandants de corps, de l'intendant en chef, du gouverneur de Metz. Il avait également conservé toutes les pièces relatives à l'incident Régnier, les seules lettres du prince Frédéric-Charles qui aient été représentées, les comptes rendus de toutes les conférences, les registres de correspondance du cabinet, etc.

Ce furent son ouvrage et son mémoire qui, en reproduisant certains de ces documents, firent connaître leur existence.

Ils ne lui furent réclamés que plus tard et furent remis par lui, partie au conseil d'enquête, partie au général rapporteur.

Le maréchal Bazaine qui, au moment où il a écrit, disposait de toutes ces pièces, est donc mal fondé à venir prétexter aujourd'hui le manque de documents pour couvrir ses variations et pour revenir sur ses assertions précédentes.

N'est-il pas de toute probabilité, d'ailleurs que, pour consentir à ce que l'armée française se retirât librement, le gouvernement prussien ait exigé comme condition *sine quâ non* la remise préalable de la place de Metz? Il ne pouvait renoncer à ses avantages militaires sans réclamer de l'armée du Rhin autre chose qu'une déclaration de fidélité à l'empire, et l'engagement de ne pas combattre contre l'Allemagne.

M. de Bismarck, on le sait, était trop positif en politique pour se payer de promesses et pour se contenter de garanties de l'ordre moral.

C'eût été montrer une générosité peu habituelle que de rendre à l'armée du maréchal Bazaine sa liberté d'action sans prendre à l'avance des sûretés et sans réclamer de dédommagements d'avance.

Dès le mois précédent, le chancelier avait déclaré que les gouvernements allemands exigeraient, pour faire la paix, la cession de Metz et de Strasbourg. Il l'avait annoncé, le 19 septembre, à M. Jules Favre, à Ferrières; il le répétait dans sa circulaire du 27. Selon toute probabilité, l'insuccès de la mission Régnier était dû au refus du maréchal de comprendre la place dans la capitulation de l'armée. On ne saurait admettre que trois semaines plus tard, alors que la situation de celle-ci était devenue si critique, les exigences de la diplomatie prussienne se soient subitement adoucies.

Comme dernière condition, le gouvernement prussien, d'après le maréchal et suivant les termes du compte rendu du 18 octobre, exigeait que la déclaration de fidélité de l'armée et le manifeste de l'impératrice fussent accompagnés d'un acte signé par un délégué de la régence acceptant les bases du traité à intervenir.

M. Boyer n'avait pas parlé de cette clause devant la commission d'enquête parlementaire, non plus qu'à l'instruction. Il s'en est souvenu depuis, et il vous a déclaré que les préliminaires de paix devaient être signés soit par l'impératrice, soit par un de ses délégués.

Enfin, d'après la déposition du général Boyer, M. de Bismarck, avant que toute question politique eût été mise sur le tapis, aurait déclaré que le gouvernement prussien ne reconnaissait pas celui de la Défense nationale, qu'il ne traiterait pas avec lui, qu'il ne pouvait non plus traiter avec l'empereur prisonnier, mais qu'il le ferait avec la régence. En d'autres termes, ce serait le chancelier qui aurait fait les premières ouvertures dans ce sens, et le général se serait borné à y acquiescer.

Or, comme nous l'avons entendu rapporter ici, M. de Bismarck, dans un entretien qu'il eût le 21 octobre avec M. Rameau, maire de Versailles, lui déclarait que le général Boyer était venu de la part du maréchal Bazaine pour traiter de la paix au nom de l'empire.

« Si l'on traite, ajoutait le chancelier, et que nous laissions sortir l'armée de Metz, elle se retirera dans la Gironde, sous l'engagement de ne pas combattre pendant trois mois et d'attendre les événements, etc. »

D'après ces paroles, ce serait, au contraire, le général Boyer qui aurait fait les premières ouvertures en vue d'une restauration, et l'on pourrait même en inférer que l'entretien prit une tournure plus précise et plus confidentielle qu'on ne l'aurait supposé, puisque le département à assigner à l'armée neutralisée y aurait déjà été spécifié.

Vous conclurez comme nous, Messieurs, que les entretiens de M. de Bismarck avec le général Boyer sont loin de s'être passés comme celui-ci les a rapportés et que les inexactitudes relevées dans ses récits ne paraissent pas toutes uniquement imputables à des défaillances de mémoire.

Le 17 octobre, à deux heures de l'après-midi, le général Boyer rentra à Metz, précédé par un avis du prince Frédéric, qui, dès la veille, avait annoncé son retour au maréchal pour le 16 au soir ou la nuit du 17.

Certes, il y avait urgence à faire connaître aux commandants de corps le résultat de ses entrevues avec M. de Bismarck. Néanmoins, le maréchal s'entretint seul, dans la soirée, avec son aide de camp, et conserva pour lui seul jusqu'au lendemain les nouvelles qu'il apportait.

On se demande pourquoi ce délai dans des circonstances aussi urgentes.

Le conseil fut convoqué le 18 octobre seulement.

C'est dans ce conseil du 18 que se dévoileront de la manière la plus saisissante les procédés peu loyaux employés par le commandant en chef pour arracher l'adhésion de ses lieutenants en surprenant leur bonne foi!

A l'ouverture de la séance, le général Boyer exposa la situation de la France telle que la lui aurait dépeinte M. de Bismark.

Les nouvelles données par M. de Bismarck sont communiquées aux troupes contrairement aux prescriptions formelles des règlements.

D'autres faits achèvent de montrer l'usage qu'il entendait faire du récit de son aide de camp.

Le journal le *Courrier de la Moselle* s'étant attaché, dans un de ses numéros, à faire ressortir l'invraisemblance de ces nouvelles, répandues en ville par les conversations des officiers, reçut l'ordre de faire disparaître l'article.

Il est à peine besoin d'insister sur les fausseté que contenaient ces nouvelles.

Au milieu du mois d'octobre, la situation de la France était bien loin d'être désespérée encore : partout, au contraire, on se préparait à la lutte. Dans toutes les provinces, dans toutes les classes de la société, tous les hommes de cœur partaient pour l'armée. Aucune contrée, pas plus au nord qu'à l'ouest ou au midi, ne résistait aux ordres du gouvernement quand il s'agissait d'organiser la défense.

Enfin, et lors même que, contrairement à toute vraisemblance, M. de Bismarck eût noirci à ce point le tableau de la situation du pays, le maréchal et son aide de camp avaient entre leurs mains les éléments nécessaires pour rétablir la vérité. Pourquoi n'ont-ils pas fait usage de ces éléments?

Pour savoir à quoi s'en tenir, il leur aurait suffi de lire les numéros du *Moniteur* et du *Figaro* remis par M. de Bismarck.

Aucun journal français aurait-il ouvert ses colonnes à des mensonges dont le résultat ne pouvait être que d'affaisser l'esprit national et de décourager la résistance? A plus forte raison, il ne pouvait en être ainsi du *Journal officiel* du gouvernement.

Si l'on se reporte à la collection de cette feuille, on constate qu'il s'y trouvait les nouvelles les plus rassurantes sur la situation des esprits et sur les ressources de la défense nationale.

Le chancelier avait appris à M. Boyer que le général Bourbaki avait échoué dans sa mission et qu'il s'était décidé à aller offrir son épée au gouvernement de la Défense nationale.

L'aide de camp du maréchal n'en parla pas. M. de Bismark, afin de lui faire comprendre ce que seraient les exigences de l'Allemagne, lors de la signature du traité de paix, lui avait dit :

« Il faut que l'Impératrice accepte ces conditions quelque exorbitantes qu'elles puissent paraître. »

M. Boyer ne rapporta pas ces paroles, qui étaient de nature à dessiller les yeux des plus confiants.

Après son récit, on passa à l'exposé des conditions imposées par le gouvernement prussien, pour permettre à l'armée de Metz de sortir librement du camp retranché.

Voici ces conditions, d'après le compte-rendu :

« 1° L'armée de Metz déclare qu'elle est toujours l'armée de l'Empire, décidée à soutenir le gouvernement de la Régence;

« 2° Cette déclaration de l'armée coïncidera avec un manifeste de S. M. l'Impératrice régente, adressé au peuple français, et par lequel, au besoin, elle ferait un nouvel appel à la nation pour l'inviter à se prononcer sur la forme de gouvernement qu'elle désire adopter;

« 3° Ces deux déclarations devront être accompagnées d'un acte signé par un délégué de la Régence et acceptant les bases d'un traité à in-

tervenir entre le gouvernement des puissances allemandes et le gouvernement de la Régence. »

Ainsi, après avoir présenté une image assombrie à dessein de la situation de la France, après avoir lu au conseil les renseignements propres à l'éclairer, on lui cachait la principale exigence de M. de Bismark, la condition de la remise préalable de Metz.

Voilà comment le commandant en chef comprenait les devoirs qu'il s'était tracés à lui-même dans sa lettre du 7 octobre; voilà comment il rendait compte à ses lieutenants; voilà comment il les instruisait pour les charger ensuite de décider à sa place!

Était-ce donc à préparer cette version qu'avaient servi les heures qui séparèrent le retour du général Boyer de la réunion du conseil?

Sur la liste déjà bien longue de ses dissimulations, vient en figurer une nouvelle, la plus grave peut-être.

Quel était donc le motif qui pouvait déterminer le commandant en chef de l'armée du Rhin à édifier tout cet échafaudage de duplicités?

C'est ce que nous allons chercher à reconnaître.

Le communiqué de Reims, vous le savez, Messieurs, avait déjà décidé le maréchal à revenir sur ses premières déclarations en faveur du gouvernement de la Défense nationale, et à fonder la réussite de ses visées ambitieuses sur la restauration de l'Empire.

La venue de Régnier lui avait fourni l'occasion d'une tentative directe dans ce sens auprès de l'ennemi. Cette démarche étant restée sans résultat par suite du refus de l'impératrice, il avait obtenu, le 10 octobre, on se rappelle par quels procédés, l'acquiescement désiré de ses lieutenants, de manière à pouvoir entrer ouvertement cette fois en pourparlers avec l'ennemi, sous cette condition cependant qu'il ne serait question que d'une convention purement militaire.

S'appuyant alors de leur consentement, mais outre-passant le mandat qu'il s'était fait confier, il avait chargé son aide de camp d'entamer à Versailles avec M. de Bismarck des négociations politiques en vue d'un traité de paix et du rétablissement du régime déchu.

Mais comment obtenir l'assentiment de l'armée à ces négociations illicites dont la réussite eût entraîné infailliblement la guerre civile? En lui démontrant qu'il ne restait plus aucun autre parti à prendre, aucun autre moyen de salut, non-seulement pour elle-même, mais encore pour la société tout entière!

De là ces nouvelles désespérantes rapportées aux commandants de corps et annoncées officiellement aux troupes.

Mais cela ne suffisait pas, il était d'autres circonstances qu'il importait de dissimuler.

Tels étaient : l'existence des pourparlers précédemment entamés par l'entremise de Régnier, leur insuccès répété, l'échec de la mission Bourbaki, les conditions exorbitantes que faisait pressentir M. de Bismark.

Telle était surtout la clause imposée par le gouvernement prussien, qui, tout en accueillant l'idée d'une restauration, exigeait rigoureusement que la place de Metz lui fût rendue avant même d'entamer les négociations.

Le maréchal, dont le nom n'aurait pas figuré au bas du traité ratifiant le démembrement, demeurait étranger à l'humiliation subie, et, rentrant à la tête de son armée nombreuse et bien constituée, il eût certainement exercé encore une influence prépondérante.

Aussi n'hésita-t-il pas à sacrifier une fois de plus son devoir à son ambition. Pour réussir dans cette combinaison nouvelle, il fallait temporiser. Le maréchal se tut.

Vous savez que son aide de camp imita ce silence.

Il nous est profondément pénible d'avoir à blâmer un officier général et d'être obligé de contester sa véracité; mais, en présence des divergences notables qui existent entre ses différentes dépositions, des inexactitudes manifestes de certains de ses dires, en présence enfin, des contradictions formelles et flagrantes que nous avons à relever entre ses paroles et le compte rendu qu'il a signé, entre ses déclarations et celles du maréchal Bazaine et de divers témoins, nous sommes forcé de reconnaître que, dans la séance du 18 octobre, le général Boyer a sciemment caché la vérité aux commandants de corps, et que, par son silence calculé, par ses assertions trompeuses, il a volontairement secondé les intrigues de son chef!

En s'écartant ainsi des principes immuables qui doivent, en toute circonstance, diriger la conduite d'un officier français, le général Boyer a commis une faute grave, dont les conséquences ont été des plus funestes.

En dernier lieu, le conseil décida que le général Boyer se rendrait auprès de l'impératrice pour lui exposer la situation de l'armée et les conditions imposées par le gouvernement prussien. En résumé, sur les trois conditions qu'on lui avait fait connaître, le conseil n'avait admis la première qu'avec des réserves qui en détruisaient la portée; la seconde n'était pas de sa compétence, enfin il refusait pour le commandant en chef le mandat de remplir la troisième.

Après de telles résolutions, on ne devait guère compter sur le succès des négociations ultérieures.

Comment la majorité du conseil ne le comprit-elle pas et ne se rangea-t-elle pas à l'opinion du maréchal Le Bœuf, qui demandait la rupture immédiate des pourparlers et une tentative suprême à main armée? On pourrait s'en étonner, s'il n'était facile de reconnaître que l'avis de la majorité fut inspiré moins par l'espoir d'un résultat favorable, que par la conviction de l'insuccès de toute sortie et par le désir d'éviter une effusion de sang inutile.

Le général Boyer partit le 19 pour l'Angleterre.

Nous ne le suivrons pas dans sa deuxième mission, nous nous bornerons à constater que, mieux inspiré que le maréchal, l'impératrice refusa de se prêter aux conditions qu'on venait lui proposer.

Deux jours après le départ du général Boyer, le 21 octobre, le maréchal envoyait une dernière lettre au gouvernement de la Défense nationale, comme s'il eût voulu se mettre aussi en règle avec lui. Cette dépêche n'est ni plus explicite, ni plus véridique que la première.

« A plusieurs reprises, disait-il, j'ai envoyé des hommes de bonne volonté pour donner des nouvelles de l'armée de Metz. » Or, nous savons que la seule dépêche envoyée au gouvernement ne contenait aucune nouvelle de l'état de son armée.

« Depuis, lisons-nous ensuite, notre situation n'a fait qu'empirer et je n'ai jamais reçu aucune communication de Paris ni de Tours. » Cette assertion n'est pas plus exacte, car, s'il n'a pas été établi avec certitude que des nouvelles directes du gouvernement de la Défense nationale soient parvenues au maréchal, il est du moins incontestable qu'il reçut avis du succès des efforts tentés pour le ravitaillement de l'armée et de l'arrivée des vivres à Thionville.

La dépêche se terminait enfin par ces mots : « Il est cependant urgent de savoir ce qui se passe dans l'intérieur du pays et dans la capitale, car, sous peu, la famine me forcera de prendre un parti dans l'intérêt de la France et de cette armée. »

Qu'entendait-il par ces derniers mots? S'ils signifiaient qu'il allait être obligé d'entrer en négociations avec l'ennemi, le maréchal trompait le gouvernement, car ces négociations étaient entamées depuis un mois. S'il voulait dire seulement qu'il serait sous peu réduit à capituler, comment, après avoir si gravement compromis l'intérêt de la France, osait-il l'invoquer pour justifier la déplorable extrémité où il avait conduit son armée?

En quoi, d'ailleurs, la connaissance de ce qui se passait dans l'intérieur du pays et dans la capitale pouvait-elle, à ce moment, modifier la situation?

La révolution du 4 septembre n'avait pas changé ses devoirs envers la patrie, il l'avait déclaré lui-même. Or, ses devoirs exclusivement militaires ne lui commandaient-ils pas d'assurer à tout prix le salut de son armée?

Cette dépêche fut confiée à six émissaires, dont plusieurs s'étaient vainement offerts depuis longtemps; trois parvinrent à Tours. Dernière et inutile preuve de la possibilité de communiquer.

Plus encore que le rejet des conditions imposées, la rapide consommation des vivres rendait vaine toute tentative de négociations.

Évidemment, le gouvernement prussien ne s'était pas mépris sur l'inadmissibilité de ses propositions; mais en entretenant les illusions du maréchal Bazaine, il prolongeait son immobilité, il le détournait de recourir aux armes. Il évitait ainsi de rien abandonner au hasard d'un combat, et d'ajournement en ajournement, par l'épuisement des dernières ressources et les privations qui s'ensuivaient, il amenait l'armée française à une complète impuissance.

Ce moment était venu quand, le 24 octobre, le prince Frédéric-Charles transmit au maréchal une dépêche de M. de Bismarck dans laquelle le chancelier déclarait que les garanties indispensables n'ayant pas été réalisées et les propositions venant de Londres étant inacceptables, il était impossible au roi de se prêter à de nouveaux pourparlers.

La dépêche se terminait par ces mots :

« Je constate, à mon regret, que je n'entrevois plus aucune chance d'arriver à un résultat par des négociations politiques. »

M. de Bismarck avait raison : la ruse avait accompli sa tâche, c'était à la famine de terminer l'œuvre.

La durée de la résistance se trouvant en grande partie subordonnée à celle des approvisionnements, le rôle du comité de surveillance avait une importance prépondérante.

Le comité devait tenir le commandant supérieur au courant de l'état des ressources et lui soumettre les propositions suggérées par les circonstances. En outre, la présence dans son sein du maire, membre de droit, eût empêché de dissimuler à la population civile la situation exacte et ses prochaines et inévitables conséquences.

Pour se rendre compte des services qu'on pouvait attendre du comité de surveillance, il suffit de signaler ceux qu'il sut rendre alors que sa réunion tardive semblait limiter son mandat à la stérile constitution de l'épuisement des ressources : il s'empressa de réclamer la mise en commun des réserves des corps d'armée, proposa de faire consommer les vivres des forts, de réduire la ration de pain, activa les perquisitions à domicile, prêta enfin au commandant supérieur un appui de tous les instants.

La non-convocation du conseil de défense et du comité de surveillance constituait une infraction des plus graves aux dispositions précises du règlement sur le service des places, et vous demeurerez comme nous confondus devant cet oubli volontaire et persistant des règles les plus importantes du service dans les places de guerre.

Et cependant, en dehors des prescriptions réglementaires, c'était pour le commandant en chef une obligation étroite de veiller à la conservation des vivres. A Metz, vous le savez, les approvisionnements de siége n'avaient pas été constitués. Ils devaient être formés par l'excédant de denrées laissées par l'armée à son départ. Par suite, les ressources étaient demeurées indivises entre l'armée et la place.

En raison de cette circonstance, entre le devoir de contrôler et de surveiller les actes du commandant supérieur, le maréchal avait donc la charge directe de répartir et de ménager les vivres dont effectivement il disposa toujours à son gré.

S'il ne s'en est pas acquitté comme il le devait, c'est à lui qu'en incombe la responsabilité.

Mais, comme l'a déjà fait le conseil d'enquête, nous ne devons que regretter davantage l'attitude effacée et passive prise par le commandant supérieur qui, après avoir demandé le maintien de l'armée sous

Metz, ne fit rien pour sauvegarder les intérêts de la place, tâche à laquelle il ne lui appartenait pas de se soustraire.

On se trouvait ainsi acculé à l'extrême limite des ressources alimentaires, lorsque, le 24 octobre, M. de Bismarck notifia son refus de continuer les négociations. Le maréchal ayant réuni ses lieutenants pour leur faire part de ce refus, la discussion s'engagea sur la question de savoir s'il fallait tenter une sortie.

Le 18, le conseil avait déjà rejeté ce projet comme devant amener une effusion de sang inutile. Le 24, il était moins praticable encore : il fut écarté à l'unanimité, bien qu'on ne pût se faire plus longtemps illusion sur les dures exigences de l'ennemi.

En présence de l'épuisement complet des vivres, il n'y avait donc plus qu'à se soumettre aux conditions qu'il plairait au prince Frédéric-Charles d'imposer.

Néanmoins, le conseil voulut essayer une démarche suprême qui fut confiée au général Changarnier.

Si les commandants de corps fondèrent quelque espoir dans la réussite de cette démarche, le maréchal ne pouvait pas avoir d'illusions à cet égard, les propositions adressées au prince Frédéric-Charles n'étant que la reproduction des offres transmises par Régnier, renouvelées le 29 septembre; et enfin portées à Versailles, par le général Boyer à l'insu du conseil.

Comment M. de Bismarck, après les avoir rejetées de la part d'un adversaire encore redoutable, y aurait-il acquiescé, une fois celui-ci réduit aux abois et désormais impuissant ?

Le général revint rendre compte de son insuccès au commandant en chef.

Celui-ci envoya néanmoins le général de Cissey, qui dut demander de nouveau que la place de Metz ne fût pas comprise dans la capitulation.

Or, le maréchal savait le refus opposé, le 29 septembre, à sa proposition, de laisser Metz en dehors des négociations, ainsi que les exigences formulées, le 14 octobre, à Versailles, par M. de Bismarck, au sujet de la remise de la place.

Après l'échec du général Changarnier, le maréchal ne pouvait se faire aucune illusion sur le succès de la pénible démarche confiée au général de Cissey, lorsqu'il le chargeait d'aller adresser à l'ennemi, pour la sixième fois, des sollicitations constamment repoussées jusque là, et de redemander le soir ce qui avait été refusé le matin même?

L'envoi du général ne saurait donc être attribué sérieusement à l'espoir d'obtenir des conditions meilleures; la persistance du commandant en chef ne pouvait avoir d'autre objet que de faire ressortir sa sollicitude pour les intérêts de la ville.

Vous apprécierez, Messieurs, si ces vaines démonstrations peuvent le justifier du reproche d'avoir entraîné Metz dans la chute de l'armée.

Au dernier jour du siége, quand il avait épuisé toutes les ressources de la population civile et de la garnison, qu'importait la séparation.

Eût-elle été obtenue alors, que la place n'en eût pas moins été obligée d'ouvrir ses portes quarante-huit heures après la capitulation de l'armée.

Au lieu de s'exposer à d'humiliants refus en poursuivant une négociation sans succès possible, le commandant en chef eût mieux compris ses devoirs en s'occupant dès le 18 octobre, de la destruction du matériel, l'idée de sortir étant alors complétement abandonnée,

D'après le maréchal, cette question aurait été agitée entre lui et les généraux Coffinières et Soleille, qui se seraient montrés opposés à cette destruction. Ces derniers se défendent énergiquement d'avoir exprimé cette opinion. D'ailleurs, si l'on considère en elles-mêmes les objections qu'ils auraient soumises au maréchal, on reconnaît qu'elles n'ont aucune valeur.

Quel danger eût présenté, en effet, pour la discipline l'ordre donné, au dernier moment, à chaque corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, de procéder méthodiquement à la mise hors de service d'armes désormais inutiles et dont il importait d'interdire l'usage à l'ennemi.

Si la pensée que Metz, à la paix, ferait retour à la France pouvait empêcher de démanteler les remparts, quel inconvénient y avait-il à faire noyer les poudres, à mettre hors de service ou à détruire l'immense matériel de guerre et les approvisionnements de toute nature accumulés dans les deux arsenaux de l'artillerie et du génie?

Quelles représailles pouvait-on redouter en agissant ainsi?

Toute considération ne devait-elle pas d'ailleurs s'effacer devant l'obligation imposée au commandant en chef de diminuer autant que possible les trophées de l'ennemi et les avantages que lui assurait la capitulation?

C'eût été le cas pour le maréchal de se souvenir de l'exemple qu'il avait eu sous les yeux à Sébastopol et à Puebla, dont les défenseurs ne cessèrent une résistance devenue impossible qu'après avoir anéanti tout ce qui pouvait servir à notre armée.

Faut-il croire que, s'il ne fut pas procédé à la destruction du matériel, c'est que l'on craignit, comme un témoin l'a entendu dire, de se voir refuser l'autorisation d'emmener les bagages?

Ou bien doit-on admettre que des engagements antérieurs liaient le commandant en chef?

Quelque invraisemblable qu'elle paraisse d'abord, on est amené à cette hypothèse par les déclarations du colonel de Villenoisy et du général Coffinières, desquelles il ressort que les exigences de l'ennemi relativement à la remise du matériel étaient connues à Metz avant le 25 octobre. Quoi qu'il en soit, nous ne parvenons pas à nous rendre compte des motifs qui ont pu déterminer le maréchal Bazaine à livrer intact, alors qu'il avait le temps et les moyens de le détruire, l'immense matériel de l'armée et de la place que les Allemands allaient employer contre les défenseurs du pays.

Nous sommes arrivés, Messieurs, au moment douloureux de la capitulation. Le 26 au matin, le conseil est convoqué. Dans cette réunion comme dans les précédentes, le maréchal cherche à décliner la responsabilité de ses actes en se retranchant derrière la volonté de ses lieutenants.

Ainsi, ce n'est pas lui, mais le conseil qui aurait décidé l'ouverture immédiate des pourparlers définitifs en vue de la capitulation, extrémité d'ailleurs inévitable, puisqu'il n'y avait plus de vivres et qu'on était résolu à ne plus combattre,

Ayant oublié sans doute les exigences invariables de M. de Bismarck, le commandant en chef demande encore que, dans les négociations, le sort de la ville soit séparé de celui de l'armée; enfin, c'est le conseil qui aurait décidé que la ville partagerait ses vivres avec l'armée et que l'intendant en chef prendrait la direction générale du service des subsistances dans la place de Metz.

Ces dernières résolutions prouvaient, du reste, combien le conseil, en prescrivant une disposition appliquée déjà depuis douze jours, était peu au courant de la situation. Dès le 13, la ville avait partagé ses vivres avec l'armée. Quant à la direction générale du service des subsistances, elle appartenait depuis le commencement du blocus à l'intendant en chef, aussi bien dans Metz qu'au dehors. La correspondance de ce fonctionnaire, comme celle du maréchal, en fournit la preuve irrécusable.

Le 7 octobre, pour la première fois, l'intendant militaire de la place ayant cru devoir refuser d'acquiescer aux demandes de ce haut fonctionnaire, le maréchal avait écrit aussitôt au commandant supérieur pour l'inviter à prescrire le soir même à M. Denece, de Cevilly d'obtempérer aux ordres de l'intendant en chef.

Par conséquent, cette séparation des intérêts de la place, pour laquelle le maréchal montrait tant de sollicitude à ce moment, n'existait pas, et la soi-disant décision du conseil n'apporta aucune modification à l'organisation du service.

Il n'y eut, au reste, pas de discussion véritable dans le conseil, mais seulement quelques propos échangés. On devait s'incliner devant la nécessité et subir les conditions formulées par le général de Stiehle, conditions d'après lesquelles « l'armée entière devait être prisonnière de guerre et Metz remis à l'ennemi ainsi que le matériel, les drapeaux, etc. »

Nous ne saurions, toutefois, quitter cette triste et pénible séance sans relever les paroles que le compte-rendu prête à l'un des membres du conseil.

D'après le document, le commandant de l'artillerie de l'armée aurait émis son avis en ces termes :

« Le général Soleille pense que l'on doit saisir le côté pratique et ne pas oublier que le soldat souffre; que, d'autre part, tel que l'on connaît le caractère prussien, on n'obtiendra pas de grandes modifications à la négociation. La prolonger serait donc exercer une fâcheuse influence sur le soldat. A quoi servira d'avoir fait durer les souffrances du soldat pour arriver à une solution fatale? Le général demande donc qu'au nom du soldat on se décide à une prompte solution. »

On a vu quelquefois une population, frappée de terreur par l'incendie ou le bombardement, faire appel aux sentiments d'humanité du commandant de la place pour chercher à le déterminer, contrairement à son devoir, à ouvrir ses portes à l'ennemi avant d'avoir épuisé tous ses moyens de défense. Mais de semblables arguments se seraient trouvés ici pour la première fois dans la bouche d'un général, et j'ajoute d'un général commandant des troupes en campagne.

Qu'elle ait été soutenue ou non dans ce conseil, le ministère public doit protester hautement contre cette étrange doctrine propre à encourager et à justifier toutes les défaillances.

En ne repoussant pas énergiquement cette fausse et funeste doctrine, le maréchal oubliait ces prescriptions formelles du règlement sur le service des places : « Le commandant d'une place de guerre ne doit jamais perdre de vue qu'il défend l'un des boulevards de la France, l'un des points d'appui de ses armées, et que, de la reddition d'une place, avancée ou retardée d'un seul jour, peut dépendre le salut du pays. »

Comme nous allons le voir, jusqu'au dernier moment, le maréchal Bazaine agira au rebours de ces sages dispositions.

Dans l'après-midi du 26, avant que le général Jarras partît pour le château de Frascati, l'intendant en chef qui, le matin même, avait déclaré qu'il ne restait plus de vivres, vint en hâte annoncer au maréchal qu'après de nouvelles recherches il était en mesure de continuer les distributions pendant trois et peut-être quatre jours encore.

Ce n'était point là une illusion de la part de ce fonctionnaire. Ce fut, en effet, l'existence de ces denrées qui put seule permettre au général Coffinières, dans le conseil du 26, de fixer au 5 novembre la date de l'épuisement des approvisionnements pour la place, abandonnée à elle même, tandis que jusque-là c'était le 29 octobre qu'il avait indiqué comme dernière limite.

Répartis entre l'ensemble des rationnaires, ces vivres eussent donc permis d'atteindre le 1er novembre.

Néanmoins, au lieu de se réjouir de cette bonne fortune inespérée et d'en profiter pour prolonger la résistance, le commandant en chef se contenta de répondre que cette faible ressource ne pourrait modifier en rien la situation de l'armée, et, comme s'il avait hâte d'en finir et qu'il eût décidé de capituler à heure fixe, il n'en dit rien au général Jarras et le laissa partir.

C'est en vain que le maréchal a allégué que l'intendant ne serait venu lui parler qu'après le départ du général : le fait que le commandant Samuel était présent à l'entrevue démontre péremptoirement le contraire, cet officier s'étant rendu ensuite à Frascati avec le chef d'état-major général.

Ces vivres n'étaient d'ailleurs pas indispensables pour permettre d'attendre le ravitaillement de la place. Le maréchal savait, en effet, par le général Changarnier, que des vivres avaient été préparés par les soins du prince Frédéric-Charles.

Ainsi, après avoir avancé de deux mois le terme de sa résistance par son incurie à recueillir et à économiser les vivres, il livrait volontairement à l'ennemi son armée et la place de Metz, trois jours au moins avant d'y être contraint par l'épuisement des subsistances!

Était-ce donc sa sollicitude pour ses soldats qui l'empêchait de supporter plus longtemps la vue de leurs misères?

Cette sollicitude se serait alors réveillée bien tard.

Pendant toute la durée du blocus, le maréchal s'était fort peu préoccupé de voir ses troupes. Renfermé le plus souvent dans son quartier général, jamais il n'avait passé une revue. Jamais il n'avait fait une visite aux blessés, car nous ne pouvons appeler de ce nom cette unique promenade le long de l'ambulance de la place d'armes découverte à grand'peine par la défense.

L'indifférence du maréchal envers ses soldats ne contrastait pas moins avec le dévouement dont faisait preuve la population de Metz.

Elle avait accepté avec une fermeté virile les souffrances résultant de l'état de siége et s'était employée avec une ardeur patriotique à soigner les 20,000 blessés et malades entassés dans la place.

Les hôpitaux, les casernes étaient promptement devenus insuffisants : les habitants s'empressèrent d'ouvrir leurs demeures où 5,000 hommes furent recueillis à la fois. Le personnel faisant défaut, chacun voulut s'employer pour nos soldats.

Les dames surtout furent admirables de dévouement : sans cesse au chevet des malades, dans les salles encombrées des ambulances, bravant les fatigues, les dangers, les dégoûts, luttant d'héroïsme avec les sœurs de charité, elles ne faiblirent pas un instant à la noble tâche qu'elles s'étaient imposée!

L'armée de Metz, objet de leurs soins touchants, témoin de leur abnégation, la patrie tout entière qui leur doit le salut d'un grand nombre de ses enfants, leur ont voué une reconnaissance qui ne passera pas!

Puisse l'expression de ce sentiment, qui rend pour nous plus amère encore la douleur de la séparation, contribuer du moins à adoucir les ineffaçables regrets de la généreuse population de Metz.

Ce même jour, 26, où la capitulation devait être signée, les habitants ignoraient encore la série des événements survenus depuis le 10 octobre. Le maréchal qui, dans sa proclamation, assurait qu'il n'avait rien de caché pour eux avait décidé du sort de la ville sans qu'un avertissement fût adressé à la municipalité, sans même que le conseil de défense en fût prévenu. Cependant, ému par les bruits en circulation, le conseil municipal avait fait, le 23, une démarche auprès du général Coffinières, afin d'obtenir des informations sur la situation du pays et les négociations pendantes.

Le commandant supérieur ayant allégué la réserve qui lui était imposée et conseillé de s'adresser au maréchal, le maire écrivit, le 25, au commandant en chef.

« Cette lettre, dit celui-ci dans son mémoire, me causa de l'étonnement, car je ne pouvais supposer que le général Coffinières, qui avait assisté à toutes les réunions du quartier général, laissât le conseil municipal dans l'ignorance. » Quant à nous, nous sommes loin de partager cet étonnement.

Le maréchal pouvait-il penser que le commandant supérieur divulguerait sans autorisation ce qui se passait dans le sein du conseil, alors surtout qu'il n'était question que de négociations politiques? Avait il oublié, d'ailleurs, qu'il s'était réservé le contrôle des communications à faire à la population en conservant la direction de la presse, direction qu'il garda pendant tout le siége, ainsi que l'établissent surabondamment sa correspondance avec le général Coffinières, la déposition de celui-ci, l'envoi journalier au quartier général des épreuves des journaux, les communiqués adresses, les suppressions ordonnées, enfin, l'incident déjà cité relatif aux deux numéros du *Journal officiel*, rapportés de Versailles par le général Boyer?

C'est le lieu d'examiner ici comment le maréchal a exercé cette action.

La plupart des opinions politiques avaient leur organe dans la presse de Metz. Mais, comme partout, la presse avait compris que, dans la situation du pays, il ne devait plus y avoir qu'un parti, celui de la résistance à l'envahisseur.

Aussi la politique ne se traduisit guère dans les journaux, pendant le siége, que par quelques manifestations en faveur du régime nouveau et par de vives attaques contre certaines personnes du gouvernement déchu; bien que ces attaques fussent loin de dépasser en violence la proclamation de M. Jules Favre, publiée par ordre du maréchal, celui-ci eut raison de les interdire, car elles pouvaient être un levain dangereux d'indiscipline dans l'armée.

La première place était réservée, dans les feuilles publiques, aux épisodes glorieux de la guerre et aux considérations militaires; elles rappelaient avec complaisance les souvenirs des anciens siéges où Metz avait toujours résisté victorieusement : exalter le courage, ranimer la confiance, entretenir l'espoir, tel était le but honorable poursuivi par les journaux à quelque opinion qu'ils appartinssent.

S'ils exprimaient le désir de voir l'armée reprendre la campagne, si son inaction prolongée y provoquait quelques observations sévères, qui pourrait les en blâmer?

Loin d'aider la presse dans une mission si patriotique, le commandant en chef s'attache à exercer sur l'esprit public une action tout opposée.

Alors que le règlement ordonne au commandant en chef de rester sourd aux nouvelles répandues par l'ennemi, le maréchal ne craint pas d'adresser à la presse des extraits de journaux allemands, racontant les événements de la guerre sous le jour le plus défavorable à la France.

Quand le bruit de succès remportés se répand dans la ville, il s'empresse de les démentir.

Le 14, il écrit au commandant supérieur :

« Les journaux de Metz continuent à répandre journellement de fausses nouvelles, relativement au siége de Paris, etc. »

La plupart des nouvelles favorables données par les journaux étaient, en effet, exagérées ou erronées, et le commandant en chef était en droit de les démentir.

Néanmoins, quand on se souvient que le maréchal avait de sa propre bouche, annoncé la capitulation de Strasbourg quinze jours avant la reddition de cette place, et la prochaine arrivée du matériel de siége pour bombarder Metz; quand on songe qu'il faisait répandre officiellement des informations mensongères rapportées de Versailles par son aide de camp, alors qu'il savait la vérité par les journaux français entre ses mains, on peut, à juste titre, s'étonner de cet empressement à étouffer tous les bruits de nature à raviver l'espérance.

Ce n'est pas tout : si certains articles peuvent encourager les idées de résistance, ils sont supprimés.

Par cet ensemble de mesures, le maréchal s'était efforcé de diriger suivant ses vues l'esprit de la population et celui de l'armée.

Le ministère public doit infliger à de semblables agissements le blâme qu'il mérite.

Si la responsabilité en incombe avant tout au commandant en chef, nous ne pouvons pas nous empêcher de constater qu'en se montrant à ce sujet, vis-à-vis de la presse de Metz, le docile interprète de ses intentions, le général Coffinières s'est exposé au grave reproche d'avoir travaillé, comme le commandant en chef lui-même, à jeter le découragement parmi les habitants, dont le patriotisme, hâtons-nous de le dire à leur louange, ne faiblit pas un instant et sut résister jusqu'au bout à ces tristes suggestions.

Ces communiqués à la presse n'avaient été qu'un des moyens employés par le maréchal pour agir sur son armée. Il s'était surtout préoccupé, comme nous l'avons déjà montré si souvent, de tromper ses lieutenants en leur cachant ce qu'il savait, en leur fournissant des renseignements mensonges, en leur dépeignant enfin la situation sous les couleurs les plus sombres.

Dans les efforts tentés de toute part pour la défense du pays, le maréchal ne trouve à citer que la déroute du corps, qui, au dire de journaux allemands, communiqués par son ordre l'avant-veille à la presse, eût été le seul régiment intact de l'armée, tous les autres se composant de « recrues et de bataillons de marche. »

Tels étaient les seuls renseignements que le maréchal croyait devoir donner de l'armée, le jour même où il reprochait aux journaux de publier de fausses nouvelles relativement au siége de Paris.

Il est vrai que, dans sa note, il déclarait que cette lecture devait avoir pour but :

« De prémunir les officiers et soldats contre les manœuvres des agents de certains partis, et notamment contre les fausses nouvelles et les insinuations perfides que les journaux et les brochures répandent à profusion. »

Ces paroles ne caractérisent-elles pas, d'une manière frappante, l'action qu'il s'efforçait d'exercer lui-même sur le moral de ses troupes, soit directement, soit par l'intermédiaire de la presse?

L'exposé des mesures prises nous indique en effet ce qu'étaient ces manœuvres de certains agents de parti contre lesquelles le maréchal croyait devoir prémunir les officiers et les soldats! Ces manœuvres, c'étaient les réclamations, les murmures de ceux qui, voyant l'abîme où les entraînait leur chef, auraient préféré tenter de suite le sort des armes, au lieu d'attendre l'épuisement des forces dans une immobilité stérile et honteuse!

Les fausses nouvelles, c'étaient les bruits répandus de succès remportés à Paris ou en province, bruits qui, en rallumant parmi ses troupes l'ardeur du combat, pouvaient déjouer les combinaisons de sa politique.

Enfin, que pouvaient être ces institutions perfides! sinon les propos de gens de cœur qui, regardant l'inaction imposée à l'armée comme dangereuse et indigne d'elle, exprimaient hautement leur opinion et cherchaient à ranimer l'énergie des découragés et des pessimistes!

Après avoir montré le maréchal s'appliquant à amollir le courage, à énerver les idées de résistance, suggérant les défaillances, enveloppant son armée comme d'une atmosphère débilitante, il ne nous reste plus qu'à enregistrer le triste dénoûment de ses combinaisons déçues.

Nous avons vu le conseil, réuni le 26 octobre, n'ayant plus aucune confiance dans le sort des armes, déclarer qu'il ne désirait plus qu'à subir les conditions de l'ennemi.

Le jour même, désigné pour cette triste mission, le général Jarras, chef d'état-major général, partit vers cinq heures et demie du soir pour le château de Frascati, où il devait, de concert avec le général de Stiehle, chef d'état-major du prince Frédéric-Charles, arrêter les clauses de la capitulation de l'armée et de la place de Metz. Il se fit accompagner de deux officiers attachés à l'état-major général, MM. le lieutenant-colonel Fay et le commandant Samuel

Une demande, non prévue dans le Conseil, fut formulée inopinément par les officiers qui accompagnaient le général Jarras. Ils firent observer que pour reconnaître la valeur des troupes françaises, valeur dont le général prussien venait de témoigner lui-même, il était équitable d'accorder une faveur honorifique dont l'effet s'étendît à toute l'armée. Ils réclamèrent en conséquence les honneurs de la guerre, tels qu'ils sont définis par l'usage, c'est-à-dire consistant dans le défilé en armes des troupes vaincues, qui reçoivent de la part des troupes victorieuses

les honneurs militaires, et ne sont constituées prisonnières de guerre qu'après cet hommage rendu à l'énergie de leur résistance.

Le général de Stiehle, après s'être d'abord opposé à cette demande, consentit également à la soumettre au prince.

Le lendemain matin, le général Jarras rendit compte du résultat de sa mission au maréchal Bazaine et lui communiqua le projet de protocole. Arrivé à l'article 3, le maréchal manifesta quelque répugnance au sujet des honneurs de la guerre; néanmoins, il adopta la rédaction française, c'est-à-dire celle stipulant que ces honneurs étaient accordés à l'armée.

Espérait-il que l'ennemi les refuserait? On est en droit de le penser d'après ce qui va suivre.

Quelques instants plus tard, une lettre du général de Stiehle faisait savoir que le roi de Prusse consentait à laisser l'épée à tous les officiers, et que le prince Frédéric-Charles accordait les honneurs de la guerre.

Ainsi, les demandes en faveur de l'armée française ont été accueillies. Elle va donc recevoir les honneurs de la guerre. Non, cette fois, c'est son général en chef qui les lui refuse; il déclare, en effet, au généras Jarras son intention formelle de ne pas les accepter, ou plutôt de refuser le défilé qui en est le signe, et il persiste dans cette résolution malgré les instances qui lui sont faites. Un semblable refus devait paraître étrange au général Jarras. Aussi, au moment de repartir pour Frascati, revint-il à la charge, faisant ressortir avec force ce qu'il y avait de pénible, d'humiliant même à refuser ce qu'on avait réclamé d'abord comme une faveur, ce qui, dans tous les temps, avait été regardé comme une marque éclatante d'estime, ce qui enfin devait constituer pour les troupes un adoucissement à l'amertume de la capitulation.

Le maréchal demeura inflexible. — Pourquoi cette détermination inexplicable au premier abord? Sa conduite antérieure va nous le faire comprendre.

Après avoir maintenu son armée dans l'inaction, en la leurrant de vaines espérances, après s'être efforcé de l'énerver par des récits mensongers, il l'avait amenée à déposer les armes sans avoir entrepris rien de sérieux depuis près de deux mois pour percer les lignes d'investissement.

Mais le jour s'était fait

Tous voyaient maintenant l'abîme où ils avaient été entraînés à leur insu. Le maréchal craignit sans doute que l'indignation de ses soldats n'étouffât la voix de la discipline et que, dans l'égarement du désespoir, leur fureur se tournât contre leur chef dont les agissements tortueux les avaient conduits à une telle extrémité.

En vain, objecta-t-il, qu'il eût été humiliant de défiler.

Quelle qualité avait-il pour réformer ainsi le Code de la guerre, en substituant à ses règles de tous les temps une opinion absolument contraire aux usages reçus et partout respectés? En accordant les honneurs militaires, ce n'est pas au chef seul, mais à la valeur de ses troupes que le prince rendait hommage. Le maréchal avait-il le droit de refuser ce témoignage d'estime que l'ennemi voulait donner à ses soldats?

D'ailleurs si, fidèle à son devoir, il eût combattu jusqu'au dernier jour, sans trêve ni repos, et si néanmoins il eût été réduit à capituler, il n'aurait pas éprouvé de honte en défilant devant l'ennemi, et il aurait fièrement tenu son rang à la tête de ses troupes, comme le firent tant d'intrépides capitaines qui ne se crurent pas humiliés parce que, malgré leurs efforts, la fortune avait trahi leur valeur.

Son refus est donc une première condamnation prononcée par lui-même contre sa conduite pendant le siège.

Redoutant du reste l'appréciation sévère que comportait sa situation, il prescrivit au général Jarras, en lui donnant ses dernières instructions, de proposer au général de Stiehle de conserver la rédaction française de l'article, en se conformant, pour l'exécution, à la rédaction allemande. En d'autres termes, tout en ne défilant pas, il voulait paraître avoir défilé.

Cette combinaison ne devait pas réussir, et, pour se justifier devant l'opinion publique, le maréchal dut avoir recours à un autre expédient. « Si l'on avait accepté les honneurs de la guerre, dit-il dans son ouvrage *l'Armée du Rhin*, les officiers n'auraient pas conservé leurs épées. » Est-il besoin de faire remarquer que cette assertion est exactement l'inverse de la vérité, et que, tout au contraire, les honneurs militaires furent accordés par l'ennemi en même temps que l'autorisation pour les officiers de conserver leurs épées?

Le général Jarras fut, en outre, chargé de dire au général de Stiehle qu'il était d'usage en France, après une révolution, de détruire les drapeaux et étendards qui avaient été remis aux troupes par le Gouvernement déchu, et que, conformément à cet usage, un certain nombre de drapeaux avaient été brûlés.

Pour donner le change à l'ennemi, le maréchal recourait ici à un artifice bien grossier. Le prince qui adressait toutes ses lettres au commandant de l'armée impériale française, pouvait-il croire en effet que le maréchal considérant l'Empire comme un gouvernement déchu en eût fait détruire les emblèmes? Pouvait-il le penser, surtout lorsque depuis plus d'un mois le maréchal offrait de traiter au nom de la Régente, et qu'il avait près d'elle, à ce moment même, son aide de camp en mission spéciale à cet effet?

Ainsi, comme s'il eût été porté par une inclination naturelle aux subterfuges et aux faux-fuyants, le maréchal, afin d'éviter le défilé sans perdre devant l'opinion le bénéfice des honneurs de la guerre, proposait de faire l'inverse de ce qu'il stipulait, tandis qu'au sujet des drapeaux il prescrivait à son chef d'état-major de soutenir devant l'ennemi une assertion à la fois fausse et invraisemblable. Triste mission en vérité, que celle dont on chargeait le général Jarras!

Le 27, à 6 heures du soir, accompagné des mêmes officiers, le général repartit pour le château de Frascati, où l'attendait le général de Stiehle.

Après l'échange des pleins-pouvoirs, on s'occupa de la rédaction définitive du protocole.

Arrivé à l'article 3, le général Jarras, déclara qu'il avait ordre de rejeter le défilé et les honneurs qui s'y rattachent.

« Ai-je bien entendu! s'écria avec étonnement le plénipotentiaire prussien, vous refusez aujourd'hui les honneurs que vous demandiez hier et qui vous ont été accordés? »

La surprise du général ennemi fut partagée par les deux officiers français qui, par un sentiment élevé et patriotique, avaient insisté la veille pour obtenir cette dernière satisfaction en faveur de l'armée.

Mais le général Jarras dut maintenir son refus et proposa alors, comme le maréchal le lui avait prescrit, de conserver la version française de l'article, tout en se conformant en réalité à la version allemande.

A quoi le général de Stiehle se contenta de répondre :

« Chez nous, ce qui n'est pas exécuté n'est pas écrit. »

Il était pénible de recevoir cette leçon de l'ennemi, mais il n'aurait pas fallu s'y exposer.

Quand on lut l'article relatif aux drapeaux, le général Jarras, suivant ses instructions, annonça que, conformément à l'usage, des aigles avaient été brûlées lors du changement de gouvernement. Cette déclaration excita des signes non équivoques d'incrédulité chez le général de Stiehle, qui demanda des explications sur cet usage, qui lui était, disait-il, totalement inconnu. Le général Jarras, embarrassé, ne put que répéter ce qu'il venait de dire. Il fut convenu qu'en tout cas, ce qui n'avait pas encore été brûlé demeurait acquis à l'armée allemande.

Le protocole fut arrêté sans nouvelles observations, rédigé en double et signé par les deux généraux.

On se sépara vers dix heures du soir. Le lendemain matin, le général Jarras remit le protocole au maréchal. Le texte en fut communiqué aux commandants des corps, qui l'approuvèrent dans une dernière réunion du conseil, tenue le 28 octobre, à huit heures et demie du matin.

Avant d'exposer les clauses de la capitulation, nous devons revenir en arrière pour examiner en détail l'un des épisodes les plus douloureux de ces derniers jours du blocus; nous voulons parler de la série des actes qui ont préparé la livraison des drapeaux à l'ennemi.

Le 26 octobre, après la séance où fut arrêté l'envoi du général Jarras à Frascati, les commandants de corps allaient se séparer sans qu'on eût parlé des drapeaux, quand cette question fut soulevée par l'un des généraux.

Malheureusement les souvenirs des membres du conseil au sujet de cet incident sont peu précis.

Tandis que le général Desvaux, d'accord sur ce point avec la déclaration du maréchal Bazaine, assure que l'ordre fut donné de porter les drapeaux à l'arsenal pour y être brûlés, d'autres membres, MM. le maréchal Le Bœuf, les généraux Frossard, Coffinières et Jarras, soit qu'ils eussent déjà quitté la salle, soit que la mémoire leur fasse défaut, attestent ne pas avoir eu connaissance de cet ordre.

M. le maréchal Canrobert et le général de Ladmirault ne se souviennent pas qu'il ait été fait mention que les drapeaux aient été brûlés; il ne leur a pas été prescrit de les envoyer à l'arsenal, et tout s'est borné, suivant eux, en ce moment, à une simple conversation.

Le général Soleille était particulièrement intéressé aux mesures concernant les drapeaux, puisqu'il lui incombait d'en assurer l'exécution. Mais, consulté sur ce qui s'était passé, il n'a pu fournir que des renseignements contradictoires, témoignant de l'incertitude de ses souvenirs.

Ainsi, après avoir écrit à M. le maréchal, président du conseil d'enquête, qu'il ne se rappelait pas qu'un ordre verbal, à cet égard, lui eût été donné, le 26, il a déclaré une première fois à l'instruction avoir reçu des ordres pendant le conseil pour faire réunir et brûler les drapeaux à l'arsenal. Puis, dans une déposition postérieure, revenant sur cette déclaration, il a répété l'assertion contraire renfermée dans sa lettre au président du conseil d'enquête. Cette assertion, la dernière formulée devant le magistrat instructeur, est donc celle à laquelle nous devons nous arrêter.

Nous constatons toutefois qu'il avait été certainement question, le 26, des drapeaux entre le maréchal et le général Soleille, puisque celui-ci annonça dans la journée à M. le général Grenier qu'ils seraient brûlés, mais sans lui donner d'ordres à cet effet.

En présence de cette diversité des témoignages, il serait difficile de déterminer avec précision ce qui s'est passé dans la conférence.

Mais si l'on observe qu'aucune disposition ne fut prescrite relativement aux drapeaux par les commandants des corps qui tous attendirent les instructions écrites du lendemain, 27, pour faire verser les aigles, on reste convaincu que les paroles du commandant en chef n'avaient nullement le caractère d'un ordre. Si elles avaient eu ce caractère, elles auraient été prononcées à haute voix, avant que personne ne fût sorti, de manière à être entendues distinctement de tous les commandants de corps, qui certainement se fussent empressés d'obéir.

Or, c'est le contraire qui arriva, et vous remarquerez, Messieurs, que ceux mêmes qui entendirent les paroles du maréchal, MM. le maréchal Canrobert et le général de Ladmirault, ne les considérèrent que comme un simple avertissement et nullement comme un ordre à exécuter.

D'autre part, le fait que M. le général Desvaux, comme les autres commandants de corps, a attendu de nouveaux ordres donnés le 27 seulement pour prescrire la réunion des drapeaux établit péremptoire-

ment que sa mémoire le trompe quand, seul des membres du conseil, il déclare avoir reçu, dans la matinée du 26, l'ordre dont il parle.

Ce qui achève de démontrer que le maréchal n'a pas donné d'ordres pendant la conférence, c'est que le procès-verbal de la séance, tel qu'il a été publié dans son ouvrage l'*Armée du Rhin*, n'en fait aucune mention.

En revanche, sur l'original du mémoire produit devant le conseil d'enquête, on lit ces mots ajoutés après coup, en interligne et d'une autre écriture : « Ordre lui est donné (au général Soleille) de réunir et de brûler à l'arsenal les aigles des régiments. »

Mais cette inscription, qui n'a aucun des caractères de l'authenticité, montre seulement l'intérêt que le maréchal attache à établir l'exactitude de cette déclaration. Vous apprécierez, Messieurs, dans quel but ce document original a pu être ainsi surchargé.

Pendant le reste de la journée, le maréchal ne songea nullement à s'assurer si l'on s'était conformé partout au soi-disant ordre du matin. La mesure était pourtant assez importante et les circonstances assez urgentes pour qu'il fût nécessaire d'en presser l'exécution et de se faire rendre compte.

Le général Jarras partait, en effet, le soir, pour traiter de la capitulation, et il n'avait pas à revenir avant de l'avoir signée. On sait que cette signature ne fut retardée que par des circonstances imprévues, indépendantes de la volonté du maréchal. Si le général de Stiehle avait été en mesure de prononcer immédiatement sur la demande de conserver les épées aux officiers et sur celle relative aux honneurs de la guerre, si d'autre part le général Jarras n'avait pas négligé de se munir de pouvoirs réguliers, le protocole eût été signé le jour même, et on eût pu le lendemain détruire les drapeaux sans manquer aux engagement pris.

Le maréchal croyait-il du moins l'opération accomplie le 26? Non, nous allons trouver dans la série de faits qui vont se produire la preuve du contraire.

Le 27, avant midi, au sortir du rapport chez le commandant en chef, le général Soleille, rentrant à son quartier général, rédigea deux lettres.

La première, adressée aux généraux commandants l'artillerie des corps d'armée, était ainsi conçue :

« 27 octobre, n° 1002.

« Par ordre du commandant en chef, les drapeaux et étendards devront être remis dans la journée à l'arsenal. Les drapeaux seront enveloppés de leurs étuis et transportés dans un chariot de batterie fermé, conduit par un lieutenant et accompagné d'une escorte de quatre sous-officiers à cheval, s'il est possible. Vous voudrez bien vous entendre avec le commandant de votre corps d'armée, pour que des ordres soient donnés aux différents régiments dans ce but...

« Je vous prie de vous rendre à mon quartier-général, aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi. »

Cette lettre fut expédiée immédiatement. Le maréchal savait donc, en faisant donner ces ordres, que les drapeaux n'avaient pas encore été brûlés, ni même livrés à l'artillerie. Vous remarquerez que dans cette lettre écrite au nom du commandant en chef, il n'était plus question de les détruire.

Que comptait-on en faire? C'est ce que nous apprend la seconde lettre destinée au colonel de Girels, directeur de l'arsenal, La voici :

« 27 octobre 1870, n° 1,003.

« Par ordre du maréchal commandant en chef, tous les corps de l'armée doivent envoyer à l'arsenal leurs drapeaux et étendards. Je vous prie de les recevoir et de les conserver ; ils feront partie de l'inventaire du matériel de la place, qui sera établi par une commission d'officiers français et prussiens. »

Suivant les déclarations de MM. le colonel Vasse Saint-Ouen et du chef d'escadron Morlière, et, comme l'indique aussi sa teneur, cette seconde lettre fut également préparée dans la matinée du 27. Les deux dépêches, complétant l'une de l'autre, étaient d'ailleurs nécessaires pour l'exécution de l'ordre donné.

Toutefois, la dernière resta chez le général Soleille pendant toute la journée, et ne parvint au colonel de Girels que le lendemain matin, 28. Nous reviendrons sur les conséquences de ce retard.

Ainsi, le 27 au matin, il ne s'agissait plus dans ces ordres écrits, les premiers qui aient été formulés, de détruire les drapeaux, mais de les conserver pour en faire la remise à l'ennemi.

Cependant, à la réunion des généraux d'artillerie qui eut lieu chez lui à deux heures de l'après-midi, le général Soleille ne leur fit pas connaître cette décision, et il leur annonça au contraire que les drapeaux une fois réunis à l'arsenal y seraient brûlés.

Ce fait, que les dépositions des généraux de Rochebouët et de Berckheim rendent malheureusement incontestable, démontre que le général Soleille aurait voulu cacher à ses lieutenants les intentions véritables du commandement.

Nous regrettons que le général n'ait pu fournir aucune explication sur son étrange manière d'agir en cette circonstance.

A la vérité, chez quelques-uns des témoins de cette scène, la mémoire un instant a paru fléchir : contrairement à leurs dépositions écrites, plusieurs ont pu croire et dire à l'audience qu'à cette conférence du 27, ils n'avaient pas eu à solliciter d'explications sur le sort réservé aux drapeaux, parce qu'ils n'auraient pas encore reçu à ce moment du général Soleille les instructions écrites de ce jour et qui les saisissaient de la question ; ils oubliaient évidemment, en parlant ainsi, que la dépêche qui les avait convoqués pour cette réunion était celle-là même qu'ils s'imaginaient n'avoir pas reçue! Mais les faits tels que nous venons de vous les exposer restent désormais acquis aux débats.

L'ordre transmis par le général Soleille ne fut pas accueilli de la même manière. Tandis que M. le maréchal Le Bœuf et le général Frossard, qui n'avaient pas entendu parler des drapeaux dans le conseil de la veille, refusaient de livrer les aigles de leur corps d'armée sans un ordre direct du commandant en chef, le général Desvaux s'empressait d'inviter ses divisionnaires à faire porter les aigles chez le général commandant l'artillerie de la garde, chargé de les envoyer à l'arsenal.

Cet avis jeta l'émotion dans les corps.

Le colonel Péan, du 1er grenadiers, considérant que l'ordre ne prévenait pas que les drapeaux dussent être détruits, se fit apporter le sien, le déchira lui-même, fit scier la hampe et l'aigle, et en distribua les morceaux aux officiers et soldats de son régiment.

Le général Jeanningros, à qui le colonel vint rendre compte, approuva sa conduite et ordonna au colonel des zouaves d'en faire de même immédiatement.

Informé à son tour, le général Picard, commandant la division, crut devoir aviser le maréchal commandant en chef de l'inquiétude survenue parmi les troupes. Il lui demandait en outre dans quel but il faisait réunir les drapeaux à l'arsenal.

L'exemple de la brigade Jeanningros pouvait devenir dangereux.

S'ils venaient à soupçonner que leurs aigles ne leur étaient enlevées que pour être remises à l'ennemi, il était évident que les régiments allaient les détruire plutôt que d'obtempérer à un ordre qui eût si vivement blessé leur honneur militaire. Il importait donc de les rassurer. Aussi le maréchal Bazaine se hâte-t-il d'écrire au général Picard que les drapeaux seraient brûlés, et il envoie en même temps un de ses officiers d'ordonnance aux bureaux de l'état-major général pour faire ajouter sur une lettre-circulaire adressée aux commandants de corps et traitant d'une autre question de service, un *post-scriptum* ainsi conçu : « C'est par erreur qu'en donnant l'ordre de porter les « drapeaux à l'arsenal, on a omis de dire que c'était pour y être « brûlés. »

C'était pour la première fois qu'il s'agissait des drapeaux à l'état-major général, car le seul ordre écrit, donné jusque là à leur sujet, émanait du général Soloille.

Le général Jarras ne se trouvant pas au bureau, M. le colonel Nugues, qui le remplaçait momentanément, se rendit chez le commandant en chef et lui fit observer que, lorsqu'il s'agissait d'une prescription aussi grave, il paraissait plus prudent et plus convenable d'en faire l'objet d'une lettre spéciale au lieu de la mentionner sous forme d'un simple *post-scriptum*.

Sur cette sage observation, le maréchal dicta au colonel les termes d'une lettre adressée aux commandants des corps d'armée et portant que les aigles des régiments seraient recueillies le lendemain matin, 28, de bonne heure, par les soins de l'artillerie et portées à l'arsenal : « Vous préviendrez les chefs de corps, ajoutait le maréchal, qu'elles y seront brûlées. »

Le colonel demanda s'il ne fallait pas écrire au général Coffinières, sous les ordres duquel était l'arsenal, ainsi qu'au général Soleille, commandant en chef de l'artillerie.

Le maréchal lui prescrivit d'écrire au général Coffinières pour l'inviter à faire recevoir, le lendemain matin, les aigles à l'arsenal, mais « sans parler d'autre chose. » Effectivement, cette lettre, signée comme la précédente, par le commandant en chef, ne mentionne pas que les aigles seront brûlées.

Quant à la lettre pour le général Soleille, le maréchal dit au colonel Nugues : « Non, ne lui écrivez pas, il pourrait faire des difficultés ; je me réserve d'écrire moi-même au commandant de l'arsenal quand le moment sera venu. »

Vous le remarquerez, Messieurs, ces nouveaux ordres semblent modifier entièrement les dispositions prescrites le matin : ce n'est plus dans la journée du 27, mais le 28 seulement que les drapeaux doivent être portés à l'arsenal. Et l'on annonce à l'armée qu'ils y seront brûlés.

Si le maréchal, revenant sur son intention du matin, voulait sincèrement la destruction de ces insignes, comment ajournait-il au lendemain l'exécution de cette mesure? Vous avez entendu les motifs qu'il allègue pour expliquer ce retard. Ils n'ont aucune valeur. Il n'y avait pas un moment à perdre. En effet, le général Jarras allait repartir pour arrêter définitivement le protocole et le signer. Le commandant en chef connaissait les termes de ce protocole, où l'obligation de remettre les drapeaux était spécifiée en toutes lettres. Il avait chargé son chef d'état-major d'avertir le général de Stiehle qu'un certain nombre de ces insignes avaient été brûlés, mais il ne lui avait nullement prescrit de rejeter cette condition humiliante.

Le commandant en chef devait d'ailleurs être assuré que, cette fois, il n'y aurait plus ni difficultés ni retards. Les deux demandes formulées la veille avaient été accordées par l'ennemi, et c'était le maréchal qui, seul, refusait à son armée les honneurs de la guerre qui lui était concédés par l'ennemi. Il savait donc, à n'en pas douter, que la convention serait conclue dans la soirée, et qu'il ne serait certainement plus possible le lendemain, de brûler les aigles sans violer la foi jurée.

Du reste, pour faire détruire les drapeaux par l'artillerie, il ne suffisait pas d'avertir les commandants de corps : ce qu'il fallait surtout, c'était donner des ordres au service de l'artillerie, auquel incombait le soin matériel de l'opération.

Or, le maréchal n'a pas voulu que le colonel Nugues écrivît à ce sujet au général Soleille, se réservant, disait-il, de le faire lui-même.

En fait il ne l'a jamais écrit. Ni le général Soleille, ni le directeur de

l'arsenal n'ont reçu l'ordre de détruire les drapeaux; le maréchal Bazaine l'avoue lui-même, et vous en conclurez comme nous qu'au moment où il annonçait aux commandants de corps son intention de faire brûler les aigles, le commandant en chef n'entendait nullement la mettre à exécution.

La même arrière-pensée ne se faisait-elle pas jour lorsque, quelques instants auparavant, donnant ses instructions au général Jarras, il lui disait, pour expliquer l'étrange déclaration qu'il le chargeait de porter à Frascati : « Je sais que des drapeaux ont été brûlés, et je ne veux pas que le prince Frédéric-Charles puisse supposer que j'ai manqué à mon engagement. »

Si le maréchal n'avait pas été résolu déjà à livrer ses drapeaux, il pouvait encore les faire brûler, sans manquer aucunement à sa parole puisque rien n'était signé! Rien ne liait encore, que nous sachions. Dès lors, de quel engagement voulait-il parler ici? et pourquoi croyait-il devoir s'excuser en quelque sorte de ne pas livrer tous les drapeaux?

Donner avis au prince qu'un certain nombre de drapeaux avaient été brûlés, c'était promettre de livrer les autres et non songer à les détruire!

Le lendemain matin, 28 octobre, le commandant en chef réunit ses lieutenants pour leur faire connaître les conditions de la capitulation.

A la lecture de l'article relatif à la remise des drapeaux, l'un des commandants de corps s'écria : « Mais, cette clause ne saurait être exécutée, les drapeaux sont détruits! »

Le maréchal fit alors entendre qu'il avait été obligé de suspendre leur incinération par suite d'un retard mis dans l'exécution de ses ordres. Dans cette circonstance, comme toujours, il cherche à décliner la responsabilité en la rejetant sur ses lieutenants. Mais le motif invoqué n'était pas sérieux. Nous savons qu'il n'avait jamais donné l'ordre de brûler les drapeaux. Il n'avait donc pas eu à suspendre leur incinération! Bien plus, c'est lui qui avait retardé jusqu'au 28 leur livraison à l'arsenal. Il était donc faux de prétendre que les commandants de corps eussent mis du retard à obéir.

Du reste, la gravité des événements avait porté certains régiments à agir sans attendre les ordres à cet égard.

On sait déjà ce qui s'était passé au 1er grenadiers et aux zouaves de la garde.

Quand le général Jeanningros reçut le deuxième avis, annonçant que les drapeaux, versés à l'arsenal, y seraient brûlés, il y répondit par la note suivante :

« Les drapeaux de mes deux régiments ont été déchirés par mon ordre, les hampes et aigles sciés, et les morceaux distribués aux deux régiments. Les drapeaux de ma brigade n'iront pas à Berlin. »

Ce fier langage, dont la forme insolite n'explique que trop les douloureux sentiments de l'armée, allait être bientôt justifiée; il nous prouve, du reste, combien était ébranlée alors la confiance des officiers dans la loyauté de leur commandant en chef.

Malgré les ordres donnés, plusieurs généraux refusèrent aussi d'abandonner le soin de détruire les aigles à d'autres que ceux à qui elles avaient été confiées.

Le général Lapasset réunit ses colonels et leur prescrivit de brûler les drapeaux en présence des officiers, ce qui fut exécuté. Il le fit connaître à son commandant de corps dans des termes que nous nous plaisons à citer ici : « La brigade mixte ne rend ses drapeaux à personne et ne se repose sur personne de la triste mission de les brûler. Elle l'a accomplie elle-même ce matin. J'ai entre les mains les procès-verbaux de cette lugubre opération. »

Le général de Laveaucoupet ordonna aux porte-drapeaux des régiments de sa division de lui rapporter leurs aigles, si elles n'étaient pas détruites en leur présence. Elles furent effectivement rapportées et brûlées dans chaque regiment.

Enfin, le drapeau du 17e d'artillerie fut également détruit par le chef de corps.

Nous devons revenir maintenant à la lettre écrite le 27 au matin par le général Soleille au colonel de Girels, portant ordre de conserver et d'inventorier ces insignes. On sait que, par un retard prémédité, qui s'explique aujourd'hui, cette lettre ne parvint au directeur que dans la matinée du 18.

Grâce à ce retard le colonel put faire brûler un certain nombre de drapeaux de la cavalerie et de l'artillerie, précédemment déposés à l'arsenal; y furent détruits la plupart aussi de ceux de la garde, que le colonel Melchior avait apportés la veille ou le matin, sur l'ordre de son général.

Peu de temps après cette opération arriva l'ordre de conserver les drapeaux. Le colonel directeur venait de le recevoir, quand un officier d'infanterie, exhibant l'ordre de la veille en vertu duquel les aigles devaient être brûlées, demanda à être présent à l'incinération de celle de son regiment.

Ici éclatait enfin la contradiction entre l'ordre donné aux commandants de corps et celui donné au directeur de l'arsenal. Le rapprochement de ces deux ordres, intentionnellement contradictoires, ne laissait plus de doute sur la manœuvre coupable du commandant en chef. L'honorable colonel de Girels vous a dit l'émotion de ces braves officiers, qui comprenaient que l'armée avait été trompée, et que ses drapeaux devaient être livrés à l'ennemi.

Pressé par le colonel de lui tracer la marche à suivre à travers ces ordres opposés, le général Soleille, arrivé à l'arsenal vers onze heures du matin, expliqua ainsi l'incident au directeur : le maréchal avait essayé de sauver les drapeaux en faisant annoncer au plénipotentiaire prussien qu'ils avaient été détruits lors du changement de gouvernement. Mais l'ennemi ne l'avait pas cru et le maréchal avait été obligé de donner un ordre contraire au premier, « les Prussiens tenant beaucoup à cette clause de la capitulation, dont ils faisaient une condition expresse. »

Cette explication pèchait par un point important. Elle présentait l'ordre de brûler les drapeaux comme donné antérieurement à celui de les conserver. Or, c'était le contraire qui avait eu lieu, car c'est le 27 au matin que le général Soleille avait rédigé l'ordre au colonel Girels, et c'est dans la soirée seulement que le colonel Nugues avait écrit aux commandants de corps pour les informer que les drapeaux seraient brûlés.

Mais on comprend maintenant pourquoi le maréchal n'a pas donné d'ordres, le 27 au soir, au service de l'artillerie en même temps qu'aux commandants de corps.

« Je me réserve d'écrire moi-même à l'arsenal quand le moment sera venu » avait-il dit au colonel Nugues. Ce moment ne vint pas : le général de Stiehle, ayant refusé d'ajouter foi à la fable inventée par le maréchal, celui-ci dut renoncer au projet de faire détruire une partie des drapeaux au moyen de ce subterfuge, si tant est qu'il en ait jamais eu l'intention.

On voit maintenant ce qu'il faut penser des prétendus ordres donnés à cet égard au conseil du 26. Oui, ce jour-là, le maréchal, mis en demeure inopinément par l'interpellation de M. Desvaux, a pu annoncer verbalement à ses lieutenants que les drapeaux seraient brûlés ainsi qu'il le leur a écrit le lendemain; mais comment aurait-il donné alors l'ordre d'exécution, puisque, à ses yeux, le 27 au soir, ce n'était pas encore le moment de le faire? Loin de donner le change à l'ennemi, la déclaration du général Jarras n'avait fait qu'exciter sa méfiance.

Au commencement de l'après-midi du 28, une lettre du général de Stiehle fut remise au général Jarras, qui la porta immédiatement au maréchal. Dans cette lettre, le général prussien déclarait, au nom du prince Frédéric-Charles, qu'il n'avait jamais entendu parler des règlements invoqués la veille pour la destruction des aigles. Il invitait à faire suspendre immédiatement toute incinération et à lui faire connaître le nombre des drapeaux restant. Il terminait en déclarant que si ce nombre ne lui paraissait pas suffisant, aucune des stipulations de la convention ne serait exécutée.

Le maréchal se montra vivement ému à la lecture de cette dépêche, qui témoignait du peu de cas que l'ennemi faisait de sa parole.

Il envoya aussitôt chercher le général Soleille, afin d'être rassuré sur le succès des mesures prises pour la conservation des aigles. Le général, qui revenait de l'arsenal, le rassura en lui annonçant qu'il en restait quarante et une.

Pour plus de sûreté, le maréchal lui remet un ordre dans lequel, renouvelant en termes formels les prescriptions antérieures, il interdisait de restituer aux corps, sous aucun prétexte, les drapeaux déjà déposés, et rendait le colonel de Girels personnellement responsable de l'exécution des dispositions prescrites.

Le générale Soleille retourna à l'arsenal pour y porter lui-même cet ordre et y recueillir le compte définitif des drapeaux : il s'en trouva cinquante-trois.

De son côté le maréchal ordonna d'arracher du registre de correspondance de l'état-major général le feuillet où était transcrite la lettre du 27, informant les commandants de corps que les aigles seraient brûlés. « Je ne veux pas, dit-il, que cette lettre soit lue par le prince Frédéric-Charles, si les archives venaient à tomber entre ses mains. » Ces précautions prises, il fit écrire au général de Stiehle, pour lui annoncer qu'aucun drapeau n'avait plus été détruit depuis la signature de la convention, et qu'il en restait quarante et un à la disposition de la commission prussienne, à laquelle, néanmoins, il fit remettre cinquante-trois drapeaux le lendemain.

Dans sa lettre au général de Stiehle, le maréchal protestait de nouveau de la véracité de sa déclaration relative à la destruction des drapeaux lors du changement de gouvernement. Mieux eût valu se taire que de renouveler inutilement une déclaration inexacte à laquelle on ne croyait pas.

Par une lettre qu'il lui adressa, le 29, le prince exprima sa satisfaction pour l'exactitude à tenir ses engagements.

Tel est, Messieurs, l'exposé des faits relatifs à ce triste épisode. Cet exposé a exigé de nombreux détails, mais il était nécessaire de vous amener à partager cette conviction inébranlable à laquelle nous a conduit un examen scrupuleux : c'est que le maréchal Bazaine n'a jamais voulu faire détruire les drapeaux et qu'il n'eut d'autre but, au contraire, que de les conserver pour l'ennemi!

Il n'a jamais voulu les faire détruire, disons-nous. En effet, au conseil du 26, interrogé à ce sujet, il annonce bien son intention de les brûler, mais il ne prescrit aucune disposition. Et cependant, il lui suffisait d'un mot pour faire anéantir ces enseignes. Sur un ordre, sur une simple autorisation du général en chef, chaque régiment se fût empressé de faire disparaître son aigle, comme l'avaient fait le 1er grenadiers et les zouaves de la garde, sans qu'il fût besoin de confier ce soin à l'artillerie! Néanmoins le maréchal laisse s'écouler la journée sans rien prescrire, sachant bien cependant que la capitulation devait être signée le jour même,

Pour remédier à cette inexcusable inaction, une occasion inespérée se présente. Par suite de circonstances fortuites, la signature de la capitulation est reculée de vingt-quatre heures. Loin de profiter de ce répit, il informe, dès le 27 au matin, le général Soleille que les drapeaux devront être conservés pour faire partie du matériel de la place, qui sera inventorié par une commission d'officiers français et prussiens.

Non-seulement le maréchal ne veut pas leur destruction, mais encore il prend toutes les mesures pour empêcher qu'on n'y procède à son insu.

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCES DES 3, 4, 6 ET 7 DÉCEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

RÉQUISITOIRE. (*Suite.*)

Ainsi, afin de rassurer son armée sur le sort des aigles, il annonce verbalement que les drapeaux seraient brûlés à l'arsenal. Le 27, il fait réitérer cette assurance par le général Soleille aux généraux d'artillerie, enfin il l'écrit lui-même aux commandants de corps.

Ces précautions pourraient devenir insuffisantes si, en versant leurs drapeaux, les troupes venaient à apprendre que le directeur de l'arsenal a l'ordre non de les brûler, mais de les conserver. Nul doute, en effet, qu'elles ne détruisissent elles-mêmes ces emblèmes, plutôt que de consentir à les livrer.

Mais le commandant en chef de l'artillerie va parer à ce péril : à peine la dépêche destinée au colonel de Girels est-elle expédiée, dans la matinée du 27, que le général fait rappeler le planton qui l'emporte, et la dépêche, arrêtée jusqu'au lendemain, n'arrive à l'arsenal que le 28, entre huit heures et huit heures et demie du matin.

A cet instant, la contradiction entre les deux ordres peut éclater sans inconvénient.

Il est désormais trop tard pour brûler les aigles : la capitulation est signée. Vous connaissez à présent dans toute son étendue la manœuvre coupable du maréchal Bazaine. Elle fut malheureusement facilitée par la faiblesse du commandant en chef de l'artillerie. Vous savez, Messieurs, que le général Soleille tut les instructions qu'il avait reçues pour conserver les aigles, qu'il retint par devers lui, pendant vingt-quatre heures, la lettre au colonel de Girels, enfin qu'il ne craignit pas d'annoncer aux commandants de l'artillerie des corps que les drapeaux devaient être brûlés, et cela quand il venait d'écrire à l'arsenal pour les faire conserver.

Les antécédents si honorables du général nous interdisent de penser qu'en agissant ainsi, il ait compris la portée de sa fatale condescendance. Aussi, bien vif est notre regret d'avoir eu à constater des faits qui porteraient à croire que, subjugué par un ascendant auquel il ne sut pas résister, il eut la faiblesse de se prêter à ces déplorables agissements dont sa funeste complaisance pouvait seule assurer le succès !

En conservant les drapeaux à l'ennemi, le maréchal espérait-il obtenir du moins des conditions meilleures pour son armée?

Nous ne trouvons nulle part trace de pourparlers dans ce sens, et il suffit de lire le protocole pour s'assurer que s'il nourrissait cet espoir, il fut singulièrement déçu.

Mais, eût-il obtenu en retour quelques avantages, il n'en aurait pas moins manqué gravement à son devoir et à l'honneur militaire, car une telle humiliation infligée à ses soldats ne pouvait se racheter par aucune compensation matérielle.

La conduite du maréchal a-t-elle été au contraire dictée par les conditions d'un pacte demeuré secret?

L'instruction n'a pu recueillir aucun renseignement précis à cet égard, et, fidèle à la loi que nous nous sommes imposé de ne rien avancer qui ne soit établi par des preuves irréfutables, nous ne nous arrêterons pas à cette hypothèse.

Ce qui, à nos yeux, rend le maréchal Bazaine plus coupable encore que le fait même de la livraison des drapeaux, ce sont les procédés indignes auxquels il a eu recours pour arriver à consommer cet acte!

Ainsi, au lieu de faire anéantir loyalement, ouvertement, tous ces insignes alors qu'il n'avait qu'un mot à dire, un ordre à donner, il préfère avertir le prince Frédéric-Charles qu'un certain nombre d'entre eux ont été brûlés lors du changement de gouvernement, stratagème ridicule qui est dédaigneusement repoussé.

On éprouve un sentiment pénible en voyant un maréchal de France descendre à de semblables moyens; mais ce sentiment devient de l'indignation lorsqu'on découvre que le maréchal a usé de subterfuges vis-à-vis de ses propres troupes, et que c'est par un véritable abus de confiance qu'il a soustrait à ses soldats les glorieux emblèmes qu'ils devaient défendre de leur vie!

Il a dit, pour s'excuser, que des drapeaux, trouvés dans un magasin, n'avaient plus la même valeur que s'ils eussent été enlevés sur le champ de bataille. Cela est vrai; mais une fois qu'ils étaient entre ses mains, l'ennemi distinguait-il ceux pris dans les combats de ceux dont il ne devait la conquête qu'à sa diplomatie?

S'il en eût jugé ainsi, il n'aurait pas eu à faire montre de son butin.

L'armée du Rhin, dans toutes les batailles livrées par elle, ne laissa aux mains des Prussiens ni un aigle ni un canon. En revanche, elle leur enleva un drapeau et deux pièces d'artillerie, voilà les véritables et les seuls trophées de la campagne!

Il nous reste à examiner les clauses de la capitulation.

L'article 1er du protocole stipulait que l'armée française était prisonnière de guerre. Elle comptait encore en ce moment 239,000 hommes, dont 122,000 combattants disponibles, plus 23,000 hommes pour la garnison de Metz. L'histoire n'avait jamais enregistré un pareil désastre.

Aux termes de l'article 2, la place de Metz avec ses forts, son matériel, ses approvisionnements et en général tout ce qui était propriété de l'Etat, devait être rendu aux Prussiens dans l'état où le tout se trouvait au moment de la signature.

En capitulant, le maréchal avait traité pour Metz comme pour son armée. Il ne pouvait, du reste, en être autrement depuis qu'il avait résolu de ne plus s'éloigner du camp retranché. Il avait ainsi affamé prématurément la ville, qui, livrée à elle-même, eût pu, comme l'instruction l'a établi, prolonger sa résistance jusqu'à l'époque de l'armistice, si les ressources eussent été convenablement ménagées. Ainsi, la présence de l'armée sous les murs de Metz n'avait servi qu'à contraindre la place à ouvrir ses portes trois mois plus tôt.

D'après l'article 3, « les armes et tout le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, aigles, canons, mitrailleuses; chevaux, caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., devaient être laissés à Metz à des commissions militaires instituées par le maréchal Bazaine pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens.

Cette remise du matériel était le complément naturel de l'article 1er, et il ne s'agissait là que de l'opération de pure forme qui se pratique dans tous les cas semblables. Mais le maréchal ne l'entendait pas ainsi.

On trouve, en effet, ces mots dans l'ordre qu'il écrivit, le 28 octobre, au colonel de Girels pour le rendre personnellement responsable de la conservation des drapeaux :

« D'après la convention militaire signée hier soir, 27 octobre, tout le matériel de guerre, étendards, etc., doit être déposé, inventorié et conservé intact jusqu'à la paix; les conditions définitives de la paix doivent seules en décider... »

Sur quoi se fondait le maréchal pour émettre officiellement une semblable assertion et agir en conséquence?

Il est vrai que, dans certaines capitulations, dans celle de Verdun, notamment, il a été admis que le matériel suivrait le sort de la place elle-même lors de la conclusion de la paix. Mais cette condition était inscrite dans le texte de la convention. D'autre part, était-il admissible que les Prussiens voulussent s'obliger à restituer non-seulement ce qui appartenait à la place, mais encore l'immense matériel de l'armée et jusqu'à ses drapeaux? Comment l'armée française, réduite aux abois, aurait-elle obtenu d'un ennemi rigoureux une faveur exorbitante et complétement inusitée? Le maréchal, qui connaissait les termes du protocole, savait très-bien que rien de semblable ne s'y trouvait stipulé. Vous avez pu remarquer, au surplus, que, même dans les pourparlers qui précédèrent la capitulation, il ne fut jamais question de réserve d'aucune sorte relative au matériel de la place ou de l'armée.

Le maréchal, en annonçant que, d'après la convention, il serait statué à la paix sur le sort du matériel, émettait donc une assertion absolument controuvée.

Il revint sur ce sujet dans son ordre général du 28 octobre, où il recommandait aux troupes de s'abstenir de toute destruction d'armes et de matériel, « puisque, dit-il, d'après les usages militaires, place et armement devront faire retour à la France lorsque la paix sera si-

gnée. » Cette fois, en s'adressant à ses soldats, il ne parlait plus de la convention, car ils en avaient le texte sous les yeux ; aussi se contentait-il d'invoquer les usages militaires ; mais cette seconde assertion, est-il besoin de le dire, n'était pas plus exacte que la première.

Les déclarations du maréchal portèrent leurs fruits. Chacun crut de son devoir de veiller à ce que tout le matériel fût remis dans le meilleur état. Dans beaucoup de régiments, on alla jusqu'à faire nettoyer les armes, et le général de Berckheim, commandant l'artillerie du 6e corps, qui, avant la capitulation, avait fait mettre ses mitrailleuses hors de service, reçut une réprimande.

Les commissions chargées de la remise du matériel, qui n'eurent pour se guider dans leurs opérations que l'ordre précité du maréchal au colonel de Girels, crurent naturellement que ce matériel ferait retour à la France.

Dans cette pensée, tandis que l'article 3 du protocole spécifiait que la remise aurait lieu immédiatement, elles s'attachèrent, contrairement à l'usage, à dresser inventaire de toute chose avec la plus scrupuleuse exactitude. Elles ne terminèrent que le 31 décembre ce travail ingrat et stérile, rendu plus pénible encore par leur situation anormale.

Elles reconnurent ainsi l'existence de 1,665 bouches à feu dont 1,135 rayées, de plus de 3 millions de projectiles, de 23 millions de cartouches, de 124,000 fusils chassepot, 150,000 fusils d'anciens modèles, de 9,000 affûts et voitures, sans compter la poudre, les approvisionnements et un grand nombre d'accessoires, le tout représentant une somme de plus de 36 millions de francs !

Ainsi, les déclarations du maréchal, les dispositions qu'il prescrivait, tout concourait à assurer la conservation intégrale et en bon état du matériel.

Sans rechercher les motifs de cette étrange sollicitude pour les intérêts prussiens, nous devons demander compte au maréchal des humiliations ainsi imposées durant deux longs mois à des officiers français, dont le travail ne pouvait profiter qu'à l'ennemi.

Aux termes de l'article 4, « les généraux et officiers qui engageraient leur parole d'honneur par écrit de ne pas porter les armes contre ses intérêts, jusqu'à la fin de la guerre, n'étaient pas faits prisonniers. »

Ce fut un tort grave de laisser insérer cette clause dans le protocole. Elle était directement contraire aux prescriptions du règlement, qui interdit de séparer le sort des officiers de celui de la troupe.

Si la loi donne à l'officier les prérogatives du commandement, elle lui fait aussi un devoir de partager les misères comme les fatigues et les périls du soldat !

La capitulation de Metz ne fut pas la seule, pendant la guerre contre l'Allemagne, où figura cette condition regrettable. A Sedan, comme dans plusieurs autres places, elle fut également consentie. Le conseil d'enquête a infligé à bon droit un blâme sévère à tous les gouverneurs qui avaient admis cette clause. Il est fâcheux que le maréchal Bazaine, qui, investi du grade suprême, devait plus particulièrement donner l'exemple, ne se soit pas montré lui-même plus scrupuleux observateur de ces principes, qui intéressent si fort la dignité comme la discipline de l'armée !

La fin de l'article stipulait que pour reconnaître le courage des troupes, il était permis aux officiers de conserver leur épée, ainsi que ce qui leur appartenait personnellement.

Si ce fut une faveur accordée, on doit convenir qu'elle fut rarement refusée à des troupes qui avaient si courageusement fait leur devoir.

D'après l'article 5, les médecins militaires et le personnel des hôpitaux, laissés à Metz pour soigner les blessés, devaient être traités suivant les conditions de la convention de Genève.

En revanche, rien n'était stipulé pour les blessés eux-mêmes, sauf que ceux laissés dans la place recevraient les soins que comportait leur état.

On n'aurait pas dû oublier que le règlement prescrit de s'attacher à obtenir pour les blessés des conditions de faveur. Pourquoi ne pas déclarer au moins qu'ils étaient placés aussi sous la convention de Genève ? Il était plus nécessaire encore de le spécifier explicitement pour eux que pour le personnel médical et administratif. Quelques jours plus tard, en effet, il ne fallut rien moins que les réclamations énergiques de l'intendant et du général Henry pour leur faire accorder le bénéfice de la convention.

L'article 6 renvoyait à un appendice spécial dans lequel étaient consignées les garanties d'usage concernant la population civile. Sans entrer dans le détail des clauses consenties, nous noterons que cet appendice était loin de renfermer « d'immenses avantages, » comme le maréchal l'a écrit dans son ouvrage.

Telles étaient les principales clauses de la capitulation, signée, le 27 octobre, à Frascati, et qui ne fut connue dans les rangs de l'armée que dans la soirée du 28.

En communiquant le protocole à ses troupes, le maréchal le fit accompagner de l'ordre général suivant :

A l'armée du Rhin.

« Vaincus par la famine, nous sommes contraints de subir les lois de la guerre en nous constituant prisonniers. A diverses époques de notre histoire militaire, de braves troupes commandées par Masséna, Kléber, Gouvion Saint-Cyr ont éprouvé le même sort, qui n'entache en rien l'honneur militaire, quand, comme vous, on a aussi glorieusement accompli son devoir jusqu'à l'extrême limite humaine.

« Tout ce qu'il était loyalement possible de faire pour éviter cette fin a été tenté et n'a pu aboutir.

« Quant à renouveler un suprême effort pour briser les lignes de l'ennemi, malgré votre vaillance et le sacrifice de milliers d'existences qui peuvent encore être utiles à la patrie, il eût été infructueux par suite de l'armement et des forces écrasantes qui gardent et appuient ces lignes : un désastre en eût été la conséquence.

« Soyons dignes dans l'adversité, respectons les conventions honorables qui ont été stipulées, si nous voulons être respectés comme nous le méritons ; évitons surtout, pour la réputation de cette armée, les actes d'indiscipline comme la destruction d'armes et de matériel, puisque, d'après les usages militaires, place et armement devront faire retour à la France, lorsque la paix sera signée.

« En quittant le commandement, je tiens à exprimer aux généraux, officiers et soldats toute ma reconnaissance pour leur loyal concours, leur brillante valeur dans les combats, leur résignation dans les privations, et c'est le cœur brisé que je me sépare de vous. »

Certes, le commandant en chef de l'armée du Rhin pouvait avec justice remercier officiers et soldats de leur loyal concours, les féliciter de leur valeur dans les combats, de leur résignation dans les privations. Il pouvait aussi les comparer aux troupes des Masséna, des Kléber, des Gouvion-Saint-Cyr, car, dans toutes les épreuves, elles s'étaient montrées dignes de leurs devancières.

Mais où la comparaison cessait d'être juste, c'était lorsqu'il prétendait avoir tout fait pour éviter la catastrophe et avoir ainsi atteint la limite du possible, comme ces héros dont il parlait.

Au moment où, par son inaction calculée, par sa conduite tortueuse, par ses agissements déloyaux, il venait d'attirer sur son armée et sur la France un désastre sans exemple, il y avait de l'impudeur à oser évoquer le souvenir de ces noms glorieux.

Le maréchal Bazaine avait raison quand il disait que la capitulation n'entachait en rien l'honneur de ses soldats qui, dans toutes les circonstances, avaient noblement fait leur devoir. Mais si l'honneur de chacun d'eux individuellement était sauf, l'honneur de cette grande famille qu'on appelle l'armée reçut une grave atteinte. Disciplinée et obéissante, l'armée n'est et ne doit être qu'un instrument dans la main de son chef, qui, seul, en dispose à son gré, mais qui, seul aussi, assume la responsabilité des actes qu'il ordonne. C'est le maréchal Bazaine qui a préparé et consommé la capitulation de Metz, c'est à lui seul d'en répondre devant vous comme devant l'histoire.

Nous n'avons pas même la consolation de penser que sa conduite épargnait, comme il le dit, de nombreuses existences qui pouvaient être encore utiles à la patrie.

L'immobilité presque absolue où il avait maintenu ses troupes depuis le 1er septembre leur fut plus fatale, en effet, que le feu de l'ennemi. On sait que 11 000 hommes de l'armée du Rhin succombèrent misérablement loin de leurs foyers, pendant leur captivité en Allemagne, enlevés par les maladies dont ils avaient contracté le germe dans les boues du camp retranché. C'étaient plus de morts que n'en avaient coûté ensemble à cette armée les batailles livrées par elle, les plus meurtrières de toute la campagne.

Preuve frappante qu'à la guerre, les résolutions énergiques, tout en amenant les plus grands résultats, sont aussi celles qui épargnent le plus de sang !

Oh ! si nous rappelons cette opinion, qui fut celle de tous les grands capitaines, c'est parce que nous avons la conviction profonde, et nous tenons à l'exprimer ici, que si, au début du blocus, le maréchal s'était résolu à un sacrifice exigé par l'intérêt suprême du pays, la tournure des événements militaires en eût été sans nul doute singulièrement modifiée !

Après avoir, par cette proclamation, pris congé de ses soldats, M. le maréchal ne songea plus qu'à son départ, sans se préoccuper de leurs derniers besoins.

Privés ainsi de direction, les services se désorganisèrent, et, faute d'ordres donnés, la troupe, qui n'avait touché que 250 grammes de pain, les 27 et 28, ne reçut rien pour la journée du 29.

Or, le procès-verbal d'inventaire fait foi que les magasins militaires contenaient encore plus d'un jour de pain, de riz ou de légumes secs, de sel, de sucre, de café, cent mille rations de lard, plus encore de vin ou d'eau-de-vie. Toutes ces denrées furent livrées aux Prussiens, tandis que nos soldats, victimes d'une déplorable négligence, mouraient de faim et de misère. Et cependant, outre ces denrées, l'autorité allemande, nous l'avons dit, avait fait réunir à proximité d'immenses quantités d'approvisionnements destinés à notre armée. Il eût donc suffi de le demander pour que celle-ci reçût immédiatement les distributions nécessaires.

La capitulation fut mise à exécution le 29 octobre.

A l'occasion de l'article 2 du protocole, nous avons déjà indiqué combien le maintien de l'armée sous les forts avait avancé de trois mois la reddition de la place. Nous devons ajouter que si, une fois décidé à ne plus quitter Metz, le commandant en chef se fût appliqué à recueillir les ressources des environs, si, depuis le 1er septembre, il eût réduit les consommations au strict nécessaire, il eût reculé de deux mois la fatale échéance, sans avoir à imposer à ses soldats les privations qu'ils eurent à subir dans la dernière quinzaine du blocus.

C'est à la fin d'octobre que s'ouvraient à Versailles des négociations que fit échouer l'odieuse insurrection du 31 octobre, dont la capitulation de Metz fut le prétexte.

A cette même époque, l'armée de la Loire s'organisait rapidement. Il est inutile de rappeler que ses progrès devant Orléans ne furent arrêtés que par l'arrivée à marches forcées des troupes du prince Frédéric-Charles.

Ainsi la rupture des négociations politiques, la continuation indéfinie d'une guerre désastreuse, l'armée allemande devant Paris, tranquillisée et renforcée ; notre jeune armée de la Loire rompue et refoulée, malgré une vigoureuse résistance, et, par suite, l'échec des combinaisons de la Défense nationale et des efforts désespérés du pays : telles

furent les conséquences directes et irreparables de la capitulation de Metz.

En présence de ces faits, on demeure convaincu que la conduite du maréchal Bazaine, qui avait déja contribué à la catastrophe de Sédan, exerça une influence néfaste sur les événements ultérieurs, qui aboutirent à la défaite finale de la France !

Le 20 au matin, le commandant en chef, qui, dès la veille, avait demandé au prince Frédéric-Charles l'autorisation de partir, quitta le quartier général et s'achemina le premier vers les lignes allemandes.

Pressé de s'éloigner de ces lieux si tristement célèbres, il ne comprenait pas son devoir comme le capitaine de navire qui, après le naufrage, tient à rester le dernier à son bord, afin de veiller jusqu'au bout sur le sort de ses hommes et de montrer ainsi que, par une juste compensation, le commandement suprême impose la suprême obligation de se dévouer, de se sacrifier au besoin pour ses subordonnés.

Mais le prince ne se prêta pas à cet empressement ; il ajourna jusqu'à cinq heures du soir la réception du maréchal, qui dut attendre aux avant-postes le bon plaisir de l'ennemi.

Obéissant à des sentiments plus élevés, les commandants des corps d'armée attendirent que leurs soldats eussent été rendus et toute difficulté aplanie, avant de songer à s'éloigner eux-mêmes.

Ainsi fit également une partie de l'état-major général. Ces officiers, bien que sans ordres, demeurèrent à leur poste, s'efforçant de se rendre utiles jusqu'au dernier moment.

Le 29 octobre, à midi, les différents corps de l'armée, après avoir déposé leurs armes dans les forts, s'achemin rent en longues files par les routes assignées, et vinrent passer comme des troupeaux devant les régiments prussiens rangés en bataille.

Tel est le défile que le maréchal avait préféré pour ses soldats.

Mais, bien qu'il n'eût désigné que quelques officiers pour conduire les troupes, la plupart tinrent à honneur d'accompagner leurs hommes jusqu'au dernier moment.

Ce fut un spectacle qui ne s'effacera jamais de la mémoire de ceux qui y ont assisté !

Le temps était froid et sombre, la pluie tombait sans interruption. Sur tous les visages étaient peints la honte et le désespoir, la plupart pleuraient; quand vint l'instant de la séparation, beaucoup de soldats se jetèrent dans les bras de leurs officiers. Les uns et les autres confondaient dans cet embrassement leurs regrets, leur douleur, mais aussi leurs espérances !

Ainsi une armée de 150,000 hommes, la seule organisée qui restât à la France, prisonnière de guerre ; la ville de Metz intacte, vierge de toute attaque, livrée à l'ennemi, avec un immense matériel ; la Lorraine avec sa capitale, abandonnée aux coalisés allemands ; 200,000 Prussiens jetés, avec l'enivrement d'un succès inespéré, contre ces jeunes corps sans organisation, sans matériel et presque sans armes, que le patriotisme du pays s'efforçait d'organiser à la hâte sur la Loire ; une lutte devenue désormais par trop inégale et dans laquelle le courage devait rester impuissant devant la discipline et la grande supériorité numérique de l'ennemi ; la France enfin réduite aux dernières extrémités et contrainte de subir la paix la plus douloureuse, tel fut, Messieurs, le résultat, telles furent les conséquences de la conduite du commandant de l'armée du Rhin devant Metz. C'est ainsi que ses coupables intrigues aboutirent à une capitulation sans exemple, à la situation la plus douloureuse qui pût être infligée à notre patrie.

Vous avez à prononcer, Messieurs, sur le général qui a osé assumer devant son pays et devant l'histoire la responsabilité d'une telle capitulation.

J'ai déroulé devant vous la longue série des actes coupables du maréchal.

Vous l'avez vu d'abord, investi du commandement, demeurer indécis entre son devoir qu'il va méconnaître et de mesquines passions qui déja l'entraînent.

Le désir de se soustraire à la pression morale du quartier impérial, qui le gêne, vous a expliqué la lenteur de sa marche, l'absence de toute précaution pour ralentir celle de l'ennemi.

Le 16, alors qu'un dernier effort eût pu être décisif, il suit sa fatale pensée de retourner en arrière pour aller bientôt s'immobiliser devant Metz.

Le 18, résolu dès la veille à ramener l'armée dans le camp retranché, il reste éloigné du théâtre de l'action.

Pendant la bataille, les instances du maréchal Canrobert, qui lui peint sa situation critique et réclame du secours, sont impuissantes à l'émouvoir et obtiennent à peine l'envoi tardif de deux batteries d'artillerie et de quelques caissons.

Il semble se désintéresser du sort de la journée ; il ne songe même pas à envoyer aux nouvelles et laisse son nombreux état-major inactif lorsque trois cent mille hommes sont aux prises sur les plateaux.

Pour lui, il se contente de se porter au fort Saint-Quentin et à Plappeville, à 8 kilomètres de ce champ de bataille où va se décider le sort de la campagne et peut-être celui du pays.

En désertant ainsi les obligations les plus impérieuses du commandement, en laissant écraser une partie de sa ligne quand il a sous la main des réserves d'infanterie et une artillerie sans emploi, le maréchal a manqué au devoir, non certes, qu'on puisse le rendre responsable de l'insuccès de la bataille, mais parce qu'il n'a pas donné à son lieutenant en détresse les secours dont il disposait.

Avant même de connaître le résultat de la lutte, le maréchal a prescrit la rentrée de son armée sous Metz.

Désormais, à l'abri des forts, il attendra tranquillement une crise suprême qu'il a jugée imminente après les événements qui se sont précipités depuis l'ouverture de la campagne.

Résolu à ne pas tenter le sort des armes, il va chercher dans de coupables expédients le salut qu'il aurait dû demander exclusivement à son énergie secondée par la bravoure de son armée.

Au lieu d'élever son cœur et ses résolutions au niveau du péril, il trouve moins hasardeux de temporiser et d'attendre les circonstances pour en tirer parti.

Bientôt il s'engage dans des intrigues politiques, que son devoir, comme son honneur, lui prescrivaient de repousser.

Il ne craint pas de livrer à un inconnu, qu'accrédite seulement auprès de lui une passe suspecte de l'ennemi, avec le secret de sa faiblesse, la fatale échéance de sa résistance ; puis après l'avoir chargé de proposer à M. de Bismark la capitulation de son armée, il n'hésite pas à renouveler lui-même cette honteuse proposition.

Ainsi, alors que l'armée est encore presque intacte, alors que ses moyens d'action sont à peine entamés, il ose faire savoir à l'ennemi qu'il est prêt à renoncer à la lutte.

Et quelle est la base indiquée par le maréchal pour cette coupable capitulation ?

Il sait que le gouvernement impérial s'est effondré ; que l'empereur est prisonnier ; que l'impératrice et son fils sont en Angleterre ; qu'un gouvernement nouveau multiplie ses forces pour lutter contre l'envahisseur.

Il a porté ces nouvelles à la connaissance de son armée, ajoutant avec raison que ces revirements politiques ne changeaient rien à leurs devoirs envers la France.

Quels étaient donc ces devoirs, sinon de combattre à outrance ? Et cependant il propose de faire poser les armes à son armée, seule espérance et dernier appui sérieux de la défense ; il veut la condamner à demeurer sur un territoire neutralisé, spectatrice impuissante des succès des armées allemandes et des ruines que leur présence accumule dans le pays.

Il va jusqu'à affecter d'ignorer l'existence de ce gouvernement qu'il a officiellement reconnu, et il ne recule pas même devant l'éventualité d'une guerre civile qui entraînerait nécessairement la restauration d'un pouvoir disparu dans les désastres de la patrie.

Instruit désormais de la faiblesse de son adversaire et comptant, non sans raison, sur l'effet énervant des visées politiques qui l'absorbent, M. de Bismark n'a pas acquiescé aux propositions apportées par Régnier, et que le maréchal s'est empressé de renouveler lui-même. Celui-ci ne s'obstine pas moins dans la poursuite de ses tortueuses combinaisons ; mais il juge prudent alors de faire partager à ses lieutenants la responsabilité de ses desseins coupables.

Dans ce vain espoir, dissimulant avec soin la vérité sur toutes les circonstances qui pourraient éclairer leur jugement, il les réunit et cherche à s'abriter derrière l'avis d'un conseil sans caractère légal qu'il appelle à délibérer sur un acte qualifié crime et formellement proscrit par la loi.

C'est ainsi que la haute influence du commandement, au lieu de servir de guide aux subordonnés et d'assurer la stricte exécution des règlements, s'emploie avec dissimulation à les pousser hors de la ligne du devoir.

Ces entreprises criminelles ont échoué, le maréchal est tombé dans le piége de l'ennemi, qui a su entretenir ses espérances tant que ses soldats pouvaient encore combattre, mais qui a jeté le masque, le jour où, affaiblie par les privations et par la famine, l'armée française allait se trouver sans résistance à la merci du vainqueur.

Ainsi finit, par suite des calculs égoïstes et des coupables intrigues de son général en chef, cette nombreuse et vaillante armée de Metz, qui entraîna dans son désastre les destinées de la patrie.

Au moment suprême où l'ennemi prenait pour la première fois possession de cette grande cité de Metz, cette patriotique population jusqu'alors dévouée, patiente, résignée, protestait avec dignité contre la conduite du maréchal : elle couronnait d'immortelles et voilait la statue de Fabert, de cet autre maréchal de France qui, oublieux, lui, de ses plus légitimes intérêts, dans une situation extrême, vendait son propre bien pour nourrir ses soldats. Noble désintéressement ! Pourquoi le maréchal Bazaine a-t-il oublié cette grande leçon ? Que n'a-t-il médité ces belles paroles du héros messin, gravées sur le socle de sa statue :

« Si pour empêcher qu'une place que le roi m'a confiée ne tombât au pouvoir de l'ennemi, il fallait mettre à la brèche ma personne, ma famille et tout mon bien, je ne balancerais pas un moment à le faire ! »

Enfin le maréchal livre à l'ennemi ses drapeaux. Par quelle manœuvre il y parvient, vous le savez. Il annonce une première fois, le 26, l'ordre de les détruire et il ne le donne pas ; il annonce, le 27, un second ordre et il ne le donne pas encore ; mais après quelques hésitations l'armée, rassurée, va se dessaisir de ses aigles et il les tiendra enfin à l'arsenal ; alors il tente près du général ennemi une démarche ambiguë qui n'aboutit qu'à une humiliation et il cède aussitôt à l'injonction hautaine du vainqueur qui désormais dédaigne tout ménagement. — 53 drapeaux vont décorer le quartier-général allemand ; quelques jours plus tard nos malheureux compatriotes, conduits en captivité, subissaient en passant le douloureux spectacle de cet insultant triomphe.

Et maintenant, Messieurs, comment caractériser cet acte inouï, sans précédents ?

La loi, qui signale comme une aggravation du crime de la capitulation la remise des armes, se tait sur l'abandon des drapeaux et des étendards. Est-ce une lacune ? Elle s'expliquerait à la rigueur : le législateur pouvait ne pas prévoir qu'un jour il se rencontrerait un général capable de livrer, d'aussi bonne grâce, ses drapeaux à l'ennemi et d'abaisser ainsi sa défaite comme à plaisir.

Mais l'omission, grâce à Dieu, n'est qu'apparente et l'impunité légale n'est pas acquise à un tel mépris de tous les sentiments les plus délicats d'une nation restée fière de ses désastres.

Qu'est-ce que le drapeau, Messieurs? Faut-il le redire encore après tant d'autres dont vous avez vu couler les larmes, plus éloquentes que des phrases? A coup sûr le drapeau est quelque chose qui leur tenait au cœur à ces hommes de forte trempe et de haut courage, puisqu'ils suffoquaient au seul souvenir de ces heures d'angoisses pendant lesquelles une indigne intrigue les enveloppait et dérobait à leur vigilance les trophées qui ornent aujourd'hui les palais et les basiliques de Berlin. Quelques-uns vous l'ont dit, ces drapeaux couchés dans des fourgons et cachés à tous les regards, c'était, leur semblait-il, comme un lambeau de leur honneur, comme une part de leur âme qu'on leur arrachait, et ceux qui les escortaient avaient l'air de conduire le deuil de la patrie : c'était en effet le deuil de sa gloire éclipsée, de son bonheur perdu.

Oui, le drapeau c'est bien, ainsi qu'on vous l'a dit, l'image de la France, c'est bien l'image de ce qu'elle aime, admire et honore le plus, car c'est l'emblème du sacrifice. Il parle à tous un langage ferme et limpide, entendu des plus humbles comme des plus grands; il faut le suivre tant qu'il avance et, s'il tombe, le relever pour le porter plus loin : cela est simple et cela suffit.

Ce drapeau qu'on a pu livrer sans le ternir (trop d'éclat l'environne!) il a été associé aux triomphes de la France et à ses désastres, hélas! à ses joies comme à ses souffrances; il a flotté sur nos splendeurs et nos ruines, toujours honoré, relevant comme une promesse les courages abattus dans les jours de détresse et jalonnant la route du devoir devant les générations qui se succédaient à son ombre. Ainsi liée à nos destinées, cette grande et simple image de la patrie, vrai symbole de son impérissable grandeur, nous apparaît si pleine de brûlants souvenirs et d'enivrantes espérances, que l'héroïsme en déborde sur les rangs sans cesse renouvelés de ceux qui se pressent autour d'elle.

C'est bien là, Messieurs, le drapeau de la France dont toute l'histoire se résume en ce peu de mots échappés, dans un jour de péril et d'agitation populaire, à l'âme inspirée d'un grand citoyen :

« Il a fait le tour du monde avec nos libertés et nos gloires. »

Celui qu'une autre voix éloquente, chaleureux interprète de nos patriotiques élans, appelait naguère avec une émotion comprise et partagée par toute la France : « Le drapeau chéri. »

Doublement chéri en effet! En ce généreux pays que l'infortune attache, il manquait seulement à ce drapeau, pour défier l'inconstance, le tout-puissant prestige d'un malheur immense et immérité. Un général, élevé sous ses auspices aux plus hautes faveurs de la fortune, lui préparait cet étrange et cruel destin.

Mais si mourir bravement les armes à la main, pour le salut de ce drapeau, constitue pour chacun de nous le plus grand des devoirs et le suprême honneur, il faut bien reconnaître que, sacrifier à des considérations personnelles les drapeaux de l'armée qu'on commande, les soustraire sournoisement, par une manœuvre déloyale, à ses soldats affaiblis et trompés, les déposer docilement et humblement aux pieds du vainqueur et rehausser de ce factice éclat un trop facile triomphe, c'est descendre autant qu'on peut descendre par le mépris du devoir et l'oubli de l'honneur.

Or, la loi nous en entretient et de devoir et d'honneur. Vous la méditerez, Messieurs, cette loi de salut et vous entendrez dans le recueillement de vos consciences l'inexorable vœu du législateur.

J'ai terminé, Messieurs.

Organe de la loi, le ministère public n'a plus qu'un douloureux, mais rigoureux devoir à remplir, celui de mettre sous vos yeux les conclusions sur lesquelles vous allez délibérer.

Trois chefs d'accusation, vous le savez, pèsent sur le maréchal Bazaine :

Le premier concernant la capitulation de la place de Metz :

Pour avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place dont il avait le commandement sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur.

Le deuxième, pour avoir capitulé à la tête d'une armée en rase campagne, cette capitulation ayant eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe.

Le troisième, pour, étant à la tête d'une armée en rase campagne, n'avoir pas fait, avant de traiter, tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

En ce qui concerne le premier chef, le maréchal Bazaine, nommé par décret impérial du 12 août 1870 au commandement en chef de l'armée du Rhin, se trouvait, aux termes de l'article 4 du décret du 13 octobre 1863, investi du commandement supérieur de la place de Metz.

Or, il est établi que, contrairement aux dispositions des articles 255 et 256 du même décret et de l'article 209 du Code de justice militaire, il a rendu cette place à l'ennemi sans avoir satisfait à toutes les obligations imposées au commandement, notamment sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur.

Par le fait de la capitulation signée par lui le 28 octobre 1870, en ce qui concerne la place de Metz, le maréchal Bazaine tombe donc sous l'application des dispositions de l'article 209 du Code de justice militaire.

En ce qui concerne le deuxième chef, il est également établi que le 28 octobre 1870, le maréchal a signé la capitulation de son armée en rase campagne, et que cette capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à cette armée; il tombe donc, par ce fait, sous l'application de la première partie du premier paragraphe de l'article 210 dudit Code.

Enfin, en ce qui concerne le troisième chef, il est constant que divers actes du maréchal Bazaine, se rattachant directement à l'exercice du commandement de l'armée du Rhin, constituent les manquements au devoir et à l'honneur prévus par la deuxième partie du même paragraphe de l'article 210 du Code de justice militaire; il se trouve, en conséquence, sous l'application de la deuxième partie du premier paragraphe dudit article 210.

La loi, Messieurs, a voulu être inexorable pour de tels crimes. Elle n'admet aucune excuse, aucune circonstance atténuante :

« Faire mettre bas les armes à une armée en campagne n'est pas même une capitulation, disait Napoléon Ier, c'est une usurpation de pouvoir, une trahison, une lâcheté. Un général n'a pas le droit de traiter de son armée; il doit combattre jusqu'à la dernière extrémité. »

Le Code s'est inspiré de ces nobles et mâles pensées, et, pour justifier ses sévérités, le législateur déclarait :

« Que le juge lui-même a besoin quelquefois d'avoir, devant les yeux, une règle invariable qui soit pour lui l'image austère du devoir, afin d'y puiser le courage de remplir sa rigoureuse mission et de ne pas céder à ces entraînements qui, à certaines époques, tendent à amollir et à énerver la puissance de la loi. »

En conséquence, nos conclusions sont que le maréchal Bazaine (François-Achille), ex-commandant de l'armée du Rhin, soit déclaré coupable :

1° D'avoir, le 28 octobre 1870, capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur;

2° D'avoir signé, le même jour, 28 octobre 1870, à la tête d'une armée en rase campagne, une capitulation qui a eu pour résultat de faire poser les armes à cette armée;

3° De ne pas avoir fait, avant d'avoir signé ladite capitulation, tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

Crimes prévus et punis par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire.

Requérons le conseil de faire, en conséquence, au maréchal Bazaine, application desdits articles 209 et 210, en se conformant aux prescriptions de l'article 135 dudit Code.

Requérons, en outre, le conseil de prononcer contre ledit maréchal Bazaine l'application des dispositions prescrites par les articles 138 et 139 dudit Code.

La séance est renvoyée à demain dimanche, midi et demi.

Me Lachaud prendra la parole au début de la séance.

PLAIDOIRIE DE M LACHAUD

AUDIENCES DES 8 ET 9 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

Le plus glorieux de nos soldats est-il un traître? Le maréchal Bazaine a-t-il forfait au devoir et à l'honneur?

L'accusation vous demande de le déclarer, et d'ajouter cette honte à toutes nos infortunes.

La France n'est-elle donc pas assez accablée par de terribles revers? N'est-ce donc pas assez de la perte de ces provinces si chères qu'un vainqueur impitoyable nous a cruellement arrachées? Faut-il encore donner, après trois ans, le spectacle de nos discordes intérieures, et prouver à nos ennemis que nous ne savons vivre qu'au milieu des haines et des colères?

Les nations viriles n'ont pas d'injurieux soupçons contre les hommes qui, chargés de les défendre, ont succombé sous le nombre. Elles n'accusent pas de trahison leurs généraux malheureux. Les peuples faibles, au contraire, cherchent toujours une victime; ils l'immolent et il leur semble alors que leur douleur est moins amère.

Je n'accepterai jamais pour mon pays ces défaillances patriotiques. Les blessures de la France sont profondes et cruelles, mais la France vit toujours. Résolus et courageux, sachons donc avouer nos malheurs. Ayons cette force, cessons de nous exciter à des luttes mauvaises avec les stériles souvenirs du passé et préparons-nous à l'avenir.

Dans ma longue carrière d'avocat, je n'ai jamais entendu de réquisitoire de procureur général aussi véhément que le rapport que vous avez entendu et que le réquisitoire de M. le commissaire du gouvernement; il semble qu'on ait oublié qu'on parlait d'un maréchal de France qui a conquis tous ses grades par son brillant courage et par les services signalés qu'il a rendus à son pays.

Ici Me Lachaud expose l'état des services du maréchal Bazaine et continue ainsi :

Nous retrouvons le maréchal sur tous les champs de bataille; dans tous les combats que la France a eus à livrer, il est toujours au premier rang : en Afrique, où il est resté dix-huit ans, en Crimée, en Italie et au Mexique, partout, comme soldat, comme capitaine, le maréchal s'est conduit de la façon la plus brillante. C'est un des hommes de ce pays qui ont rendu les plus signalés services en Afrique, et si le respect des convenances ne m'arrêtait pas, je trouverais dans le conseil les témoins les plus autorisés de ce que j'avance. Dans le réquisitoire je trouve une parole que je veux relever : le ministère public a dit que c'était en Afrique que le maréchal avait contracté ses habitudes de duplicité, de finesse arabe; le ministère public remonte à cette finesse arabe pour expliquer les malheureux événements de Metz. J'ai dit à l'accusation que j'écouterais ses phrases, mais maintenant il me faut des preuves. Je veux dire au conseil si le maréchal doit son avancement en Afrique aux services qu'il a rendus dans ce pays ou bien à la finesse arabe dont parle le ministère public; je proteste contre cette parole, et les documents qui sont dans le dossier parlent assez haut à cet égard.

J'ai là deux lettres qui seront mes deux témoins, elles ont été écrites dans des circonstances qui montrent l'estime considérable qu'on avait pour le maréchal à l'époque où il était en Afrique, je demanderai à l'accusation si elle conteste l'autorité des témoignages que j'invoque. La première lettre est du général Cavaignac. C'était en 1848, lorsque le général Cavaignac était gouverneur de l'Algérie; il avait peur de perdre un officier courageux et dévoué, et voici la lettre qu'il lui écrivait :

« Alger, 20 avril 1848.

« Mon cher colonel,

« J'apprends avec plaisir que vous êtes enfin nommé au grade de lieutenant-colonel, et je vous en félicite bien sincèrement.

« Cette nomination vous fait passer dans le 19e de ligne qui rentre en France. Dans les circonstances présentes, dont plus que tout autre vous êtes à même d'apprécier les difficultés, je compte sur votre dévouement et sur l'intérêt que vous portez aux affaires de ce pays.

« J'ai donc la confiance que vous ne demanderez pas à rentrer en France. Dans quelques mois, la situation sera sans doute moins grave, et alors je vous ferai jouir d'un congé, dont je sais que vous avez grand besoin. C'est un nouveau sacrifice que je vous demande, mais je sais que je ne ferai pas appel en vain à votre patriotisme.

« *Le gouverneur général,*

« CAVAIGNAC. »

En voici une autre; il y avait une place de colonel qu allait être vacante :

« Paris, 24 décembre 1850.

« Mon cher ami,

« Êtes-vous toujours dans l'intention de retourner en Afrique? La position de colonel du 9e de ligne, à Tlemcen, vous irait-elle? Répondez-moi par le courrier. Dans ce cas, je suis presque sûr de vous faire réussir.

» Dans tous les cas, je suis toujours votre meilleur ami. »

Celui qui écrivait cette lettre en 1850 était le général de Mac-Mahon.

En Crimée, il fait la campagne avec la bravoure que vous connaissez. Le maréchal Pélissier, qui s'entendait en courage, lui écrivait la lettre suivante :

« Sébastopol, 21 octobre 1855. »

« Général,

« La nouvelle de la prise de Kinbourne a soulevé dans toute l'armée une véritable joie. Je vous félicite cordialement de ce beau succès, et je vous prie de vouloir bien être l'interprète de ma satisfaction auprès des troupes sous vos ordres.

« *Le maréchal commandant en chef,*

« PÉLISSIER. »

Je m'arrête; sur le courage, le dévouement et la grandeur des services du maréchal Bazaine, messieurs, vous êtes fixés depuis longtemps. Mais il est dans la vie du maréchal une situation à examiner, qui a été l'objet des calomnies les plus abominables auxquelles il a toujours dédaigné de répondre, vous avez compris qu'il s'agit du Mexique; à quelles bassesses n'a-t-on pas eu recours pour calomnier le maréchal! Je ne cherche pas l'occasion de faire de la politique, mais je suis obligé de m'arrêter ici un instant. La guerre du Mexique répondait, je le crois, à une grande pensée, mais le malheur n'a pas permis d'en obtenir les résultats qu'on pou-

vait en espérer. Il y a des hommes qui ne comprennent que le résultat du succès. Le maréchal Bazaine fut envoyé au Mexique avec une mission difficile, il a été outragé sous tous les rapports.

On a dit qu'il avait fait une scandaleuse fortune dans ce magnifique pays et qu'il n'avait été guidé que par je ne sais quelle ambition odieuse qu'il avait cherché à satisfaire en combattant cet infortuné souverain qui y a trouvé la mort. On dit que le maréchal a montré là toutes les duplicités qu'un homme de guerre peut commettre ; je réponds, sur la question d'argent, que le maréchal est parti sans fortune et qu'il est revenu de même; il a recueilli à cette époque un petit héritage qu'il y a dépensé.

Ah! oui, il a trouvé dans ce pays un grand bonheur, une charmante femme, voilà le seul trésor dont il se soit enrichi. Cette jeune femme, belle et appartenant à une grande famille du Mexique, a reçu de l'empereur Maximilien une propriété comme cadeau de noces; on est venu lui proposer de l'acheter, le maréchal a refusé de la vendre : il voulait la conserver comme souvenir, après la mort de Maximilien ; il est inutile de vous dire que la propriété a été confisquée. Voilà pour l'argent. Voyons maintenant son ambition et sa lutte contre l'empereur Maximilien, et ses idées de se perpétuer au Mexique. L'empereur Maximilien lui-même va parler ; voici la lettre que je ne puis lire qu'avec une émotion profonde, et qui a été écrite au maréchal par ce souverain si digne et si malheureux, elle va témoigner de sa reconnaissance pour le maréchal; je vous lirai aussi une lettre de cette malheureuse princesse, deux fois à plaindre, qui va parler du dévouement et de l'abnégation du maréchal; il y en a une autre d'un grand roi, quoique d'un petit pays, du roi Léopold, roi de Belgique.

Voici la lettre de l'empereur Maximilien :

« Penjanietto, le 7 octobre 1864

« Mon cher maréchal et ami,

« C'est avec le plus grand plaisir que je viens d'apprendre à l'instant même votre élévation au maréchalat. L'empereur Napoléon le grand, souverain toujours heureux et juste dans ses choix, sait récompenser les services éminents rendus à la patrie, et trouve avec un tact tout particulier les grands talents pour les grands postes.

« En vous distinguant par une si haute marque de faveur, l'empereur comble les vœux de tous les bons Mexicains, auxquels, en son nom, vous avez rendu la liberté et la paix et qui vous seront à toujours reconnaissants. Une seule chose pourrait diminuer la joie que nous apporte cet heureux événement, ce serait le cas où il aurait pour conséquence de vous faire quitter notre patrie. J'espère que l'empereur Napoléon ne privera pas le Mexique des services qui lui sont si nécessaires.

« En vous réitérant les félicitations les plus cordiales, je suis, mon cher maréchal,

« Votre très-affectionné,

« MAXIMILIEN. »

Presque jusqu'au dernier jour, voilà quelle est l'expression des sentiments de l'empereur Maximilien à l'égard du maréchal. Voici ce qu'il écrit le 5 février 1866 :

« Palais de Mexico, 5 février 1866.

« Mon cher maréchal,

« Je viens d'apprendre le précieux service que vous avez rendu à mon gouvernement en lui venant en aide tout récemment par suite d'une crise financière difficile.

« Veuillez agréer mes très-sincères remercîments pour la discrétion et la cordialité avec lesquelles vous avez agi dans cette circonstance délicate, et qui, pour moi, doublent le prix de ce service.

« Recevez, mon cher maréchal, l'assurance des sentiments d'amitié avec lesquels je suis,

« Votre très-affectionné,

« MAXIMILIEN. »

Plus tard, à la fin de cette année, et vous savez ce qui s'est passé d'horrible, voici ce qu'écrivait l'empereur Maximilien :

L'empereur Maximilien au maréchal Bazaine.

« Alcazar de Chapultepec, 23 octobre 1866.

« Mon cher maréchal,

J'ai été profondément touché des paroles de consolation et de deuil que vous venez de m'envoyer en votre nom et en celui de la maréchale. Je tiens à vous exprimer ma plus vive et profonde reconnaissance...

« C'est avec la plus grande confiance que je remets à votre tact le maintien de la tranquillité de la capitale et des points les plus importants qui sont, à cette heure, occupés par les troupes de votre commandement.

« Dans ces circonstances douloureuses et difficiles, je compte plus que jamais sur la loyauté et l'amitié que vous m'avez toujours témoignées.

. . . . . .

« Je vous réitère, ainsi qu'à la maréchale, ma vive gratitude pour les tendres sentiments qui ont fait tant de bien à mon pauvre cœur.

« Recevez, mon cher maréchal, les assurances de toute ma sincère amitié.

« MAXIMILIEN. »

Voilà ce que dit ce souverain infortuné, victime des passions révolutionnaires. Maintenant, écoutez la grâce, le charme, les élans de cœur de cette charmante femme, l'impératrice Charlotte :

« Palais national, le 14 février 1865.

« Mon cher maréchal,

« Ne pouvant vous envoyer de couronne de lauriers, puisque vous venez de la cueillir vous-même, je suis heureuse que l'arrivée d'une grand-croix de son ordre de Léopold, que mon père m'a chargée de vous remettre, coïncide avec votre beau succès et qu'ainsi il me soit possible de vous offrir un léger témoignage des sentiments que je ne partage pas seulement par obéissance filiale, mais aussi par estime pour vous.

« Je ne vous renouvelle pas mes félicitations, que l'empereur vous aura exprimées telles qu'elles ont jailli de notre cœur. Ce n'a pas été une surprise, car nous n'attendions pas moins ; mais c'est un brillant et heureux événement. Maintenant, j'espère que nous vous verrons revenir en bonne santé, et je vous renouvelle, en attendant, avec plaisir, l'assurance de la sincère considération et estime avec lesquelles je suis,

« Votre bien affectionnée,

« CHARLOTTE. »

Et enfin, messieurs, voici encore deux lettres écrites quand tout était fini pour la veuve de Maximilien. Le trône était brisé, elle avait perdu la grandeur et son bien-aimé empereur.

Ici Me Lachaud donne lecture de deux lettres écrites par l'impératrice Charlotte à madame la maréchale Bazaine. Ces deux lettres, datées de Laeken, 23 mars et 18 juin 1868, sont empreintes des sentiments les plus affectueux pour la maréchale, et témoignent de la plus vive gratitude de l'impératrice Charlotte pour le maréchal Bazaine.

Me Lachaud donne également lecture de la lettre suivante, écrite par le roi Léopold au maréchal :

« Laeken, le 20 décembre 1864.

« Monsieur le maréchal,

« Mes très-chers enfants l'empereur Maximilien et l'impératrice Charlotte me parlent sans cesse, dans les termes les plus chaleureux, des éminents services que Votre Excellence rend à l'empire mexicain, et des preuves constantes de bienveillance qu'elle leur donne.

« Je prie Votre Excellence de me permettre de me joindre à eux dans l'expression de leurs sentiments et d'accueillir le témoignage de ma haute estime et des sentiments que je lui ai voués.

« LÉOPOLD. »

Je n'ai plus un mot à dire : le maréchal est vengé de toutes les infamies qu'on lui a prodiguées.

Voulez-vous des preuves officielles pour détruire ces ca-

lomnies dans lesquelles on disait qu'il voulait rester au Mexique et s'y perpétuer?

C'est l'empereur Napoléon III qui écrit au maréchal le 12 août 1866:

« Paris, 12 août 1866.

« Mon cher maréchal, j'ai décidé, d'après vos propres avis, que la rentrée des troupes en France s'exécuterait de la manière suivante à la fin d'octobre 1866. Environ 9,000 hommes, ci 9,000 h.

« Au printemps de 1867, 9,000 hommes, ci 9,000

« Au mois d'octobre 1867, 11,300 hommes, ci 11,300

« Total de l'effectif, 29,300 h.

« 1er mars 1866.

« Dans cette position, je crois que votre présence au Mexique n'est plus indispensable, et j'ai écrit au ministre de la guerre de vous autoriser à rentrer en France quand vous le jugerez convenable.

. . . . . .

« Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serai heureux de vous revoir et de vous témoigner de vive voix toute ma reconnaissance pour votre conduite au Mexique.

« Croyez, mon cher maréchal, à ma sincère amitié.

« NAPOLÉON. »

Et enfin, messieurs, écoutez la parole d'un maréchal de France, que tout le monde entourait de la plus grande estime.

Le maréchal Bazaine, souffrant de toutes les intrigues qui s'agitaient autour de lui, calomniant ses plus généreux efforts, écrivait au ministre de la guerre pour s'en plaindre. Voici ce que lui répondait le maréchal Niel :

« Paris, 13 février 1867.

« Mon cher maréchal,

« La lettre que vous m'avez adressée pour être mise sous les yeux de l'empereur m'a profondément affligé. Votre belle carrière, les grands services que vous avez rendus au Mexique et la haute dignité que l'empereur vous a conférée, vous placent, croyez-le bien, au-dessus de toutes les accusations qui vous préoccupent. C'était l'opinion du maréchal Randon, qui m'a précédé au ministère de la guerre, comme c'est la mienne. Nous vous aurions défendu l'un comme l'autre, s'il en eût été besoin.

« Mais je dois vous dire que l'empereur est toujours resté à votre égard dans les sentiments de bienveillance et de confiance dont il vous a donné des preuves éclatantes; qu'il voit avec satisfaction l'ordre et la précision avec lesquels vous retirez vos troupes, et qu'à votre retour, vous recevrez de Sa Majesté l'accueil qu'ont le droit d'espérer ceux qui l'ont le mieux servie. Enfin, monsieur le maréchal, l'empereur m'a chargé de vous dire qu'il déplorait les inventions ou les indiscrétions qui avaient pu vous blesser et mettre de la mésintelligence entre des officiers qui avaient son estime, et sur la loyauté desquels il n'avait jamais élevé le moindre doute.

« Le Mexique a pu vous causer des déceptions politiques, mais la réputation de votre armée n'a fait qu'y grandir, toutes les opérations difficiles et si lointaines que vous avez entreprises ont été couronnées de succès, et les mouvements combinés de vos troupes, qui se retirent avec un ordre si parfait, sont un nouveau témoignage de votre habileté.

« Quand les faits parlent si haut, ne vous occupez pas, mon cher maréchal, des critiques, etc.

« Recevez, mon cher maréchal, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments affectueux.

« Maréchal NIEL. »

J'en ai fini, Messieurs, avec les souvenirs du Mexique; les calomnies qui ont été prodiguées au maréchal ne peuvent plus trouver place que dans les esprits qui se refuseraient à voir la vérité la plus évidente.

Arrivons à 1870.

En 1870, la guerre est déclarée à la Prusse, cette guerre que le pays voulait et demandait à grands cris de toute part. Il est facile, aujourd'hui, après l'échec, après la défaite, de protester contre cette guerre qui, en 1870, était nécessaire, inévitable; a-t-on oublié, par hasard, les manifestations de Paris et de la province? A-t-on oublié que depuis Sadowa, l'opposition reprochait au gouvernement sa faiblesse et son attitude vis-à-vis de la Prusse? Partout il y a eu des manifestations qui ont entraîné le pouvoir. Ils sont nombreux ceux qui ont dit que cette guerre était une faute; pour ma part, j'en connais deux seulement qui l'on dit à la tribune, les autres s'y sont précipités avec une espérance folle : il faut savoir reconnaître que cette guerre a été commandée par le sentiment national.

Ici Me Lachaud donne lecture d'une lettre que l'empereur écrivit, le 31 octobre 1870, au maréchal Bazaine, quand il apprit son arrivée à Cassel, et dans laquelle il lui exprimait sa satisfaction de le savoir près de lui. Dans une deuxième lettre, en date du 17 août 1872, l'empereur, ayant appris la poursuite dont le maréchal allait être l'objet, lui dit qu'il ne comprend pas le motif de cette poursuite, et il ajoute qu'il sera fait justice de toutes les calomnies inventées contre lui.

Voilà pour la trahison envers l'empereur; pour la France, nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de l'accusation.

Après cette capitulation fatale, le maréchal Bazaine n'a demandé qu'à être jugé; un conseil devait être réuni le 2 janvier 1870; il préparait un mémoire justificatif, quand il reçut la dépêche suivante :

Télégramme de Bordeaux à Cassel, 28 décembre 1870, 9 h. 35, par la Suisse.

Le ministre de la guerre à M. le maréchal Bazaine, à Cassel.

« J'ai l'honneur de vous informer que, le conseil d'enquête relatif à la capitulation de Metz n'ayant pas lieu à l'époque du 2 janvier, vous n'avez pas à fournir de mémoire justificatif pour cette date. »

Pourquoi éloignait-on ainsi l'examen de la conduite du maréchal? J'ai trouvé la raison dans la dépêche que voici :

« 25 décembre, 2 h. 45 m. du soir.

« No 5183. *Gambetta à Crémieux, justice, de Freycinet et Laurier.*

« Qui donc a formé un conseil d'enquête pour juger Bazaine?

« L'enquête est faite. Personne ne m'a consulté. Je m'y oppose formellement, et je vous prie d'arrêter ces choses. Réponse immédiate.

« GAMBETTA. »

M. le général Trochu a écrit au maréchal Bazaine au sujet de la poursuite dirigée contre lui. Cette lettre, qui contient des appréciations que je ne partage pas, est trop digne et trop élevée pour que je ne la lise pas tout entière :

« Tours, le 21 juillet 1873.

« Monsieur le maréchal,

« C'est par la lettre que vous venez de me faire l'honneur de m'écrire que je suis informé des marques de souvenir que vous m'avez adressées en janvier 1871, par le quartier général prussien, et, depuis, par l'intermédiaire du colonel Gaillard.

« Aucune ne m'est parvenue.

« S'il en avait été autrement, je n'aurais pas manqué d'y répondre, et surtout de me présenter chez vous avant de quitter Versailles, pour me renfermer dans la retraite où je suis. Nous vivons dans un temps où aucun homme, ayant le respect de soi, ne peut aller au-devant d'un autre, l'eût-il connu pendant de longues années, s'il n'est à l'avance assuré de ses sentiments.

« Au temps des mirages de l'Empire, je me suis refusé à partager les admirations, surtout les admirations militaires, qui transportaient le pays. Après les désastres qu'elles nous ont valus et que j'avais annoncés, je me refuse à partager les colères et les haines qui succèdent aux admirations. Ce sont là des sentiments qui me paraissent très-peu dignes; ils n'ont d'autre objet que de faire retomber sur les victimes de la guerre des responsabilités qui appartiennent d'abord à ceux qui l'ont voulue, et ensuite à la nation tout entière qui a mieux aimé flatter l'Empire que de le contrôler et de le contenir.

« Si elle avait la haine assez haute et la perception morale assez claire pour faire carrément son *mea culpa*, elle serait dès à présent sauvée; mais déjà elle a trouvé, elle aussi,

ses thuriféraires qui la rejettent dans les erreurs de son passé.

« Soyez ferme, monsieur le maréchal, avec la pensée que l'épreuve élève les hommes dont la conscience est tranquille, bien plus haut que les hasards et les conventions de la plus éclatante fortune.

« Je vous prie d'agréer l'hommage de mon respect.

Général Trochu,
« En retraite à Tours. »

« *La capitulation de Metz.*

« On nous communique la lettre qu'on va lire. Elle a un caractère tout privé, et nous ne sommes pas autorisés à en faire connaître l'auteur. Nous pouvons dire, cependant, qu'elle émane d'un colonel d'état-major, prisonnier de Metz, grand seigneur, ancien ami des Tuileries, et qui a occupé la haute et exceptionnelle position d'attaché militaire à l'ambassade française près d'une grande puissance du Nord. Cet officier supérieur va, du reste, publier prochainement le journal complet, heure par heure, pour ainsi dire, du siège de Metz, et cette œuvre sera signée de son nom. »

Voici maintenant l'extrait de la lettre :

«... Et nous avons assisté au honteux spectacle d'un maréchal de France voulant faire de sa honte le marchepied de sa grandeur, de notre infamie la base de sa dictature, livrant ses soldats sans armes comme un troupeau qu'on mène à l'abattoir et qu'on remet au boucher, donnant ses armes, ses canons, ses drapeaux pour sauver sa caisse et son argenterie, oubliant à la fois tous ses devoirs d'homme, de général, de Français, et se sauvant furtivement au petit jour pour échapper aux insultes qui l'attendaient ou peut-être à la fureur qui l'aurait frappé... Voilà ce que j'ai vu pendant deux longs mois; voilà ce que j'ai écrit, du reste, ce que j'ai dit bien haut, à tel point, qu'il m'a menacé de me faire arrêter, ainsi que mon ami S..., mais il n'en a pas même eu le courage, il m'a refusé cette satisfaction!... Nous avons assisté à une trame ourdie de longue main, dont les fils ont été aussi multiples que les motifs, et cet homme a obéi à des pensées si diverses, qu'on en est à se demander aujourd'hui s'il n'était pas tombé dans cette imbécillité qui semblait être devenue l'apanage de cette honteuse dynastie et de ses créatures.

«..... Bien des esprits sagaces ont deviné le mal au début; bien de braves cœurs ont voulu le prévenir, et je vous dirai que ce sera pour moi un honneur d'avoir été un des « auteurs de la conspiration » qui se formait aux premiers jours d'octobre, pour forcer Bazaine à marcher ou se déposer. Les généraux Aymard, Courcy, Clinchant, Péchot, les colonels Boissonnet, Lewal, Davoust d'Auërstadt, d'Andlau et moi, nous voulions à toute force sortir de l'impasse vers laquelle on nous précipitait, et que les autres ne voyaient pas ou ne voulaient pas voir... Mais il nous fallait un chef, un général de division dont le nom et l'ancienneté eussent pu rallier l'armée dont nous aurions arrêté les chefs.

Eh bien! pas un n'a voulu prendre cette responsabilité, pas un n'a eu le cœur de se mettre en avant pour sauver en même temps et l'armée et la France. Ah! ils sont bien coupables aussi les généraux et les maréchaux, et ils auront des comptes sévères à rendre devant l'histoire et peut-être devant les tribunaux!...

« ... Le nom seul de Napoléon vous fait horreur.

« ... Aujourd'hui, j'en suis arrivé presque à comprendre les massacres de 92, les horreurs de la Révolution, et j'ai regretté hautement à Metz de ne pas voir arriver ces anciens commissaires de la Convention aux armées qui faisaient tomber les têtes des généraux et ne leur laissaient d'autre alternative que de vaincre ou de mourir... »

Que dites-vous de cela, généraux qui composez le conseil? C'est un colonel qui écrit cela, un officier d'ordonnance de l'empereur qui, à Metz, a sollicité l'honneur d'être aide de camp de l'empereur, sans pouvoir l'obtenir. Que dites-vous de cette conspiration? Le colonel d'Andlau a dit qu'il était malheureux quand il a écrit cette lettre. Est-ce qu'il était seul à souffrir? Il prétend qu'il y a eu trahison de ses correspondants qui n'ont pas été discrets; ils choisit bien ses correspondants. C'est une lettre privée, dit-il; on n'écrit pas dans l'intimité avec cette pompe. Vous l'avez entendu, il aime mieux les commissaires de la Convention qui font tomber les têtes des chefs d'armée : il le préfère aux braves généraux qui se sacrifient pour la patrie.

Il a paru un livre intitulé : *Metz, campagnes et capitulation*, où les faits ont été dénaturés. Une partie n'a pu être composée qu'avec les documents officiels; je ne veux pas qualifier le moyen dont s'est servi l'auteur pour se les procurer. Il les a eus pour son service, et il les a employés à cette publicité hideuse que vous connaissez. Quand le maréchal voulut arrêter ce scandale, le ministre de la guerre lui répondit que le livre était sans nom d'auteur et qu'il n'y pouvait rien.

Et, pour clore ce triste incident, laissez-moi vous rappeler les paroles généreuses et indignées que le général Changarnier faisait entendre à l'Assemblée nationale dans la séance du 29 mai 1871...

Le conseil sait ce qui eut lieu à Borny. Le combat avait commencé à midi. Les troupes avaient été disposées par le commandant en chef. Deux divisions étaient sur la rive gauche de la Moselle, le 3e corps était sur la rive droite, il fallait venir à son secours. Le combat se termine à neuf heures du soir. Je n'ai pas à vous rappeler que le maréchal Bazaine, toujours en avant, reçut une contusion grave à l'épaule, et que cette contusion, sans son épaulette, eût été une blessure dangereuse. Ai je besoin de vous dire sa bravoure? A ce point de vue, il a été apprécié par le général Bourbaki.

Vous vous rappelez sa déposition, je ne veux pas revenir sur ce point; mais, quand on a l'esprit à d'autres préoccupations, on n'agit pas comme faisait le maréchal : les traîtres, ordinairement, ne se font pas tuer.

Vous avez encore entendu M. le capitaine de Chasseloup-Laubat : « Nous étions, dit M. de Chasseloup-Laubat, aux côtés de M. le maréchal. Un obus vint frapper l'arbre près duquel nous nous trouvions. Nous eûmes un moment d'angoisse bien naturelle. » Je dois dire que M. le maréchal faillit être tué deux fois ce jour-là, car le soir encore, un autre obus lui frôla la poitrine.

Mais cherchons quelle était la position de l'armée le 15. Le 15, la division de cavalerie du Barrail éclaire le chemin de Mars-la-Tour, le 3e corps a une division sur le plateau de Gravelotte. Le 16 a lieu la bataille de Rezonville, que j'aurai à examiner, car il faut savoir si les renseignements envoyés à l'empereur sont exacts.

La bataille de Rezonville a commencé à neuf heures du matin, et elle a duré jusqu'à sept ou neuf heures du soir. Nous avons conservé nos positions.

Le maréchal a envoyé à l'empereur une dépêche, le 16 août, à dix heures du soir.

Gravelotte, 16 août, 10 h. soir.

« Sire,

« Ce matin, à neuf heures, l'ennemi a attaqué la tête de nos campements à Rezonville. Le combat a duré depuis ce matin jusqu'à huit heures du soir. Cette bataille a été acharnée; nous sommes restés sur nos positions après avoir éprouvé des pertes sensibles. La difficulté aujourd'hui gît principalement dans la diminution de nos parcs de réserve, et nous aurions peine à supporter une journée comme celle d'aujourd'hui avec ce qui nous reste dans nos caissons.

« D'un autre côté les vivres sont aussi rares que les munitions, et je suis obligé de me reporter sur la ligne de Vigneulles à Lessy pour me ravitailler. Les blessés ont été évacués ce soir sur Metz. Il est probable, selon les nouvelles que j'aurai de la concentration des armées des princes, que je me verrai obligé de prendre la route de Verdun par le Nord. »

Autre dépêche du maréchal à l'empereur.

Metz, 17 août.

« J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, hier soir, pour l'informer de la bataille soutenue, de neuf heures du matin à huit heures du soir, contre l'armée prussienne qui nous attaquait dans nos positions de Doncourt à Vionville. L'ennemi a été repoussé et nous avons passé la nuit sur les positions conquises. La grande consommation qui a été faite de munitions d'artillerie et d'infanterie, la seule journée de vivres qui restait aux hommes, m'ont obligé à me rapprocher de Metz pour réapprovisionner le plus vite possible nos parcs et nos convois. »

« J'ai établi l'armée du Rhin sur les positions comprises

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCES DES 8 ET 9 DÉCEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

PLAIDOIRIE. (*Suite.*)

entre Saint-Privat et Rozérieulles. Je pense pouvoir me remettre en marche après-demain, en prenant la direction plus au nord, de façon à venir déboucher sur la gauche de la position d'Haudiomont, dans le cas où l'ennemi l'occuperait en force pour nous barrer la route de Verdun, et pour éviter des combats inutiles qui retardent notre marche.

« Le chemin de fer des Ardennes est toujours libre jusqu'à Metz, ce qui indique que l'ennemi a pour objectif Châlons et Paris.

« On parle toujours de la jonction des armées des deux princes. Nous avions devant nous, hier, le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz. »

Après la bataille de Saint-Privat, l'armée rentra sous Metz, et aucun fait militaire ne s'est passé jusqu'à la sortie du 26.

Cette sortie, Messieurs, il s'agit de savoir ce qui l'a déterminée. Serait-ce une dépêche du maréchal de Mac-Mahon parvenue au maréchal Bazaine ? Ne serait-ce pas la résolution du maréchal Bazaine.

Vous savez le plan de campagne qui avait été adopté et les discussions qui étaient intervenues sur ce point. Il y avait eu des hésitations nombreuses ; M. le général de Palikao, qui était ministre de la guerre lors des événements, les a fait connaître avec une grande précision. M. le général de Palikao a, ai-je besoin de le dire, en ces matières, une autorité incontestable : c'est lui qui a fait la campagne de Chine, une campagne mémorable, merveilleuse, qui restera comme une légende dans notre histoire.

Deux partis pouvaient être pris : ou l'armée de Châlons devait revenir vers Paris, c'était l'opinion du maréchal de Mac-Mahon ; ou elle devait aller au secours de Bazaine. Il y a eu à ce propos un échange de dépêches qu'il est inutile de rappeler ; cependant, un mot : Le général de Palikao a dit qu'il y avait un objectif alors : éviter la jonction de l'armée du prince royal de Prusse et de l'armée saxonne. Il a fallu des événements considérables pour qu'on ne suivît pas les plans qu'on s'était tracés.

Nous en arrivons à examiner dans quelles circonstances des dépêches ont été échangées entre l'armée de Châlons et l'armée du Rhin, et à parler de la dépêche du maréchal de Mac-Mahon du 22 qui serait arrivée, suivant le colonel Lewal, le 23 au maréchal Bazaine. Il y a eu d'autres dépêches, d'ailleurs, échangées. Parmi elles est une dépêche du 18 août, envoyée par le maréchal Bazaine, dans laquelle celui-ci avise le maréchal de Mac-Mahon qu'il a reçu de lui une dépêche du matin même. « Je pense, y est-il dit, que le ministre vous aura donné des ordres. »

A la date du 19 août, le maréchal de Mac-Mahon télégraphiait au maréchal Bazaine : « Si vous êtes forcé de battre en retraite, faites-le-moi savoir. »

Le 19, le maréchal Bazaine envoyait à l'armée de Châlons une dépêche où l'on remarque ce qui suit :

« L'armée s'est battue hier toute la journée sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles, et les a conservées..... Je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite par Montmédy, sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée ; dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons. »

Cette dépêche aurait déterminé les hésitations de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Il y a une autre dépêche que j'ai retrouvée dans une publication presque officielle, je veux parler des *Papiers et Correspondances de la famille impériale*, dont il faut parler ; c'est une dépêche datée du 19 août, envoyée par le maréchal de Mac-Mahon au ministre de la guerre, et dans laquelle on lit ce qui suit : « Veuillez dire au conseil des ministres qu'il peut compter sur moi et que je ferai tout pour rejoindre Bazaine. »

Enfin, une autre dépêche encore a été expédiée le 22 août par le maréchal de Mac-Mahon au commandant supérieur de Montmédy, et dans laquelle il était dit à ce dernier :

« Envoyez au maréchal Bazaine la dépêche suivante : Reçu « votre dépêche du 19, suis à Reims ; je me dirigerai demain « dans la direction de Montmédy. »

Le 23, la dépêche de M. de Mac-Mahon serait arrivée, nous dit-on ; le maréchal Bazaine l'a lue et M. Lewal s'est écrié : « Il faut sortir ! » Soit. Mais pour cela il faut que le maréchal ait pu lire la dépêche. Or, n'est-il pas établi jusqu'à l'évidence que cette dépêche était chiffrée ? L'aide de camp du maréchal de Mac-Mahon a dit que cette dépêche était chiffrée. Il y a un chef de gare, Thomas, de Montmédy, qui a donné des renseignements sur ce point, et il l'a fait d'une façon précise.

J'ai encore le renseignement télégraphique officiel émané de Mlle Léonard, chef du bureau du télégraphe. Mlle Léonard se souvient avoir reçu le 22 la dépêche du maréchal de Mac-Mahon ; elle en apporte la preuve par le registre d'inscription des dépêches. Cette dépêche a dû être remise par le commandant Reboul.

Ainsi la dépêche chiffrée a été remise au commandant de Verdun ; elle est partie chiffrée et elle est arrivée chiffrée. On ne peut admettre qu'elle a été traduite en route. Je ne pense pas qu'il y ait de discussion sur ce point.

Il faut aborder maintenant l'examen d'une autre dépêche.

Il y a des mystères dans ce procès. Je ne suis pas chargé de les éclairer ; mais je demande des preuves à l'accusation, il faut qu'elle me les fournisse.

Je parle de la dépêche du 20, envoyée par le maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon. Ah ! si les ordres qu'elle contient avaient été exécutés, Sedan n'aurait pas eu lieu. Si M. le maréchal de Mac-Mahon avait reçu la dépêche, on n'aurait pas eu à déplorer cette lamentable catastrophe et peut-être tant d'autres malheurs qui nous ont assaillis ! Dans sa péroraison, l'organe de l'accusation dit au maréchal Bazaine : « Tout est à votre charge ! » On le rend responsable de tout : ce sera de l'éloquence, je le veux bien, mais ce ne sera pas la vérité.

La vérité, la voici :

Le 20, M. le maréchal Bazaine, ayant seul le droit de dire au maréchal de Mac-Mahon : « Arrêtez ou partez, » lui envoyait la dépêche suivante ;

« J'ai dû prendre position près de Metz pour donner du repos aux soldats et les revitailler en vivres et en munitions.

L'ennemi grossit toujours autour de moi, et je suivrai, très-probablement, pour vous rejoindre, la ligne des places du Nord, et vous préviendrai de ma marche, si toutefois je puis l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

Le maréchal de Mac-Mahon n'a pas reçu la dépêche. Nous n'avons pas entendu M. le maréchal de Mac-Mahon à votre barre, les hautes fonctions dont il est investi y faisaient obstacle ; alors on a procédé, suivant les formes de la procédure, et on a prié le Président de la République de donner ses souvenirs sur ce point. Il a répondu : « Je ne me rappelle pas avoir reçu cette dépêche, et je m'en serais souvenu, car elle m'aurait permis de ne pas suivre le plan qui a été suivi. Mais je ne m'en souviens pas.

Qu'a-t-il été fait de cette dépêche? Vous n'en savez pas plus que moi, monsieur le commissaire du gouvernement. Elle est arrivée au quartier général du maréchal de Mac-Mahon, cela est certain. Deux agents de police, les sieurs Rabasse et Mies, envoyés en expédition, ont reçu des originaux, et ont adressé par le télégraphe la dépêche au colonel Stoffel. L'instruction a été explicite sur ce point. Puis on a fait dire à ces deux agents qu'ils pouvaient revenir à l'armée. La dépêche est donc arrivée. Qui l'a reçue? Personne!

Stoffel déclare qu'il ne l'a pas reçue : ce n'est pas étonnant, à cause de la place où se trouvait la maison qu'il occupait. Et d'ailleurs comment prouvez-vous qu'il l'a reçue! Pourquoi n'en aurait-il pas parlé au maréchal? Je m'adresse ici à l'honorable commissaire du gouvernement, et je lui demande, au nom de la loyauté française, pourquoi Stoffel a supprimé la dépêche? Car le rapport allègue, mais il ne prouve pas : et moi, je dis, si l'on veut admettre qu'il a supprimé la dépêche, qu'il n'a pu obéir qu'à deux hommes : quand je les aurai nommés, vous me direz si vous en pouvez retenir un seul : l'aurait fait ou par l'ordre de l'empereur, ou par l'ordre du maréchal Mac-Mahon.

Il vous ont raconté ce qui s'est passé, les agents de police, qui sont des hommes parfaits (et s'ils ne l'avaient pas été, que serions-nous devenus,? Ils arrivent à Rethel, ils se font conduire au quartier général du maréchal de Mac-Mahon; le colonel d'Abzac les reçoit, l'un d'eux remet la fameuse dépêche : « Ah! nous connaissons cela depuis deux jours, » dit le colonel; et comme l'agent témoigne le désir de porter le soir même la dépêche au maréchal, le colonel lui répond : « Il sera temps demain matin! » M. Stoffel n'a pas examiné non plus ce dont il s'agissait ; nous arrivons à cette conséquence, c'est qu'on n'a pas attaché d'importance à cette dépêche, c'est que deux officiers supérieurs, honorables, ne s'y sont pas arrêtés ; et, Messieurs, je dis que la Providence voulait le malheur de la France, mais qu'il est inique de reprocher tout cela au maréchal Bazaine.

Il serait de bonne justice de n'attaquer personne et de dire qu'il y a un malheur national.

Ah! Messieurs, quand, d'après ces récits, on fait de l'histoire, je comprends qu'on la fasse mal longtemps!

Me Lachaud donne ici lecture des opinions émises dans le conseil par le général Soleille, le maréchal Canrobert, le général Bourbaki, opinions que nous avons eu l'occasion de publier précédemment et qui sont d'ailleurs contenues dans le rapport. Puis il continue en ces termes :

Le résumé de cette conférence était qu'il fallait rentrer. Le général en chef aurait pu ne pas se ranger à cet avis et dire, le règlement à la main : « C'était mon droit. » Mais s'il était sorti et s'il avait livré bataille, et s'il l'avait perdue, l'accusation ne lui aurait-elle pas dit qu'il avait eu tort de ne pas suivre les conseils qui lui avaient été donnés.

L'accusation nous dit : « Vous aviez des munitions. » Le général Soleille se trompait quand il disait : « L'armée du Rhin n'a de munitions que pour une bataille. » Mais le général Soleille ne l'a-t-il pas dit? et le maréchal Bazaine ne devait-il pas croire cet officier général, chargé spécialement de ce service de l'artillerie, quand il affirmait qu'il ne fallait pas s'exposer à se trouver désarmé?

On nous dit : les munitions étaient plus considérables que ne semblaient l'indiquer les généraux ; mais, est-il vrai aussi que l'arsenal de Metz était complétement épuisé. Avant le 26, dans les premiers jours d'août, on pouvait tenter quelque chose, soit! Mais le 26? Y a-t-il des munitions suffisantes? Peut-on entreprendre un mouvement par Thionville?

Napoléon Ier comptait qu'il se consommait des munitions pour 80,000 coups de canon dans une grande bataille, et il comptait un double approvisionnement par individu 400 coups environ, et l'armée, depuis, s'est toujours fixée sur ces données. Or, le 26 août, il n'y avait pas la moitié de l'approvisionnement normal. Ce n'est pas moi qui affirme, encore une fois, que nous ne pouvions rien faire le 26, c'est le grand maître dans l'art de vaincre qui l'a dit.

Au surplus, le général Soleille, ne donnait-il pas ses raisons?

Vous n'avez pas non plus oublié, et j'y insiste, la réponse du maréchal Le Bœuf; le mouvement du 26 avait été arrêté en pleine connaissance de cause. Le 26 août, il y avait une période nouvelle qui s'ouvrait. Il fallait s'arrêter, le maréchal l'a compris, et s'il ne s'était pas arrêté, il aurait manqué à son devoir.

Mais arrive une dépêche le 29 ; en arrive une autre le 30, la dépêche envoyée le 22.

Le devoir est d'aller tendre la main à cette deuxième armée valeureuse de la France. Ce sera la même sortie.

On dit qu'il avait reçu la dépêche plus tôt. Tout cela prouve que non, et s'il fallait revenir sur ce point, le Conseil se rappellerait Macherez qui, dans son langage naïf, a dit quelle avait été la joie du maréchal en la recevant et les paroles qu'il dit à ses lieutenants : « Ah! Messieurs, ces nouvelles sont excellentes et valent pour nous quatre divisions. » Ce n'est plus alors le général prudent que vous allez trouver et qui délibère avant de livrer au hasard le sort d'une armée, mais le soldat qui ne voit que les soldats qui l'attendent!

Le 31, on prend Servigny. Le 1er septembre, il y avait un brouillard épais le matin, on s'est mis en campagne aussitôt que possible. Bientôt on a été assailli par une grêle d'obus ; on n'a pas pu aller plus loin, et alors et il a fallu rentrer sous Metz.

Messieurs, il faut le dire, on vous a gâté le noble métier des armes : les batailles qu'on livre aujourd'hui ne sont plus de ces batailles où on luttait homme contre homme, dix contre cent, poitrine contre poitrine, contre un ennemi qu'on trouvait devant soi. Les progrès de la science ont changé tout cela. Il faut lutter aujourd'hui contre le canon qu'on ne voit pas, l'obus sifflant dans l'air autour de vous dans cette espèce de combat de fer. Ah! Messieurs, laissez-moi vous plaindre. La guerre n'est plus ce qu'elle était autrefois ; la guerre n'est plus la guerre!

L'armée rentre dans Metz!

Et à Paris, que faisait-on? Je ne ferai point de politique, je l'ai dit ; je ne sais ce que l'histoire dira des événements de septembre. Il s'est trouvé des hommes bien audacieux, assez audacieux pour compliquer la douleur de la France des désastres accumulés par l'émeute et l'insurrection.

Ils ont dit que le pouvoir gisait à terre ; mais, croyez-le bien, ce sont là des phrases de rhéteur.

Est-ce qu'il n'y avait pas les pouvoirs publics? La situation était devenue plus difficile ; il faut vous mettre dans les conditions où on était alors ; l'armée bloquée, le chef du gouvernement disparu.

Est-ce que vous avez vu des situations comme celle-là dans l'histoire? Le rapport a dit qu'il y avait là une situation sans précédent.

Oui, sans précédent! cent cinquante mille hommes loin de la patrie, ne sachant à qui obéir! Quel est ce pouvoir? comment la France l'accepte-t-elle? Le pouvoir du 4 septembre est-il encore le pouvoir auquel il faut qu'on obéisse aujourd'hui? Ne sentez-vous pas, monsieur le commissaire du gouvernement, qu'il y avait là un de ces périls immenses qu'on ne peut souvent conjurer?

Le capitaine Lejoindre arrive, apportant les nouvelles que l'on sait : la défaite de Sedan, l'empereur prisonnier, à Paris, le gouvernement renversé. Que faut-il faire? Je le demande à la loyauté de tous. Comment sortir? où aller? dans quelle direction se rendre? Le maréchal pensa qu'il fallait avant tout songer au pays et qu'avant tout aussi, son armée était l'armée de la France ; Empire, Royauté, République, tout cela après la France. C'est ce qu'il a dit à ses soldats dans une proclamation qu'il leur adressa :

« Généraux, officiers et soldats de l'armée du Rhin,

« Nos obligations militaires envers la patrie en danger restent les mêmes. Continuons donc à la servir avec dévouement et la même énergie, en défendant son territoire contre l'étranger, l'ordre social contre les mauvaises passions. Je suis convaincu que votre moral, ainsi que vous en avez déjà donné tant de preuves, restera à la hauteur de toutes les circonstances, et que vous ajouterez

de nouveaux titres à la reconnaissance et à l'admiration de la France.

« Au grand quartier général du Ban Saint-Martin, le 17 septembre 1870. »

Ici, Me Lachaud expose comment M. Debains a été amené à faire au maréchal le rapport que l'on connaît et qui contenait les nouvelles tirées des différents journaux qu'il avait lus aux avant-postes prussiens.

Vous le voyez, Messieurs, dit Me Lachaud, ce rapport donnait des renseignements sur la puissance de l'armée ennemie et sur les intentions des puissances européennes à notre égard, était-il possible de ne pas le communiquer au maréchal ? Eût-il été honnête de ne pas le communiquer aux chefs de l'armée ? Il n'était pas question de le publier; on a envoyé lire les renseignements principaux aux commandants de corps, on les avertissait et on faisait bien; c'était un acte de franchise.

Il y a aussi une autre pièce d'une grande importance; dans le procès, cela s'appelle le communiqué de Reims. Il n'a pas été envoyé par le quartier général prussien, comme on l'a dit; il était contenu dans un journal. Il disait ceci : que la paix ne se ferait qu'avec un gouvernement régulier. Nous verrons s'il y a là une conspiration, car il y aura deux grands chapitres à examiner : la trahison et la conspiration.

Voici ce qu'on a appelé le communiqué de Reims. Ce document, qui a paru dans l'*Indépendant Rémois* du 11 septembre, est ainsi conçu :

« Les journaux qui paraissent à Reims ont reproduit la proclamation de la République et les décrets promulgués par le nouveau pouvoir qui s'est établi à Paris. Comme la ville est occupée par les troupes allemandes, l'attitude des feuilles publiques pourrait donner lieu de supposer qu'elles expriment une opinion inspirée ou autorisée par les gouvernements allemands. Il n'en est rien. En permettant à ces feuilles de publier leurs opinions, les gouvernements allemands n'ont fait que respecter la liberté de la presse, ainsi qu'ils la respectent chez eux. Mais ils n'ont jusqu'à présent reconnu en France aucun autre gouvernement que celui de l'empereur Napoléon, et à leurs yeux, le gouvernement impérial est, jusqu'à la constitution d'un nouvel ordre de choses, le seul qui soit en droit d'entamer des négociations ayant un caractère national. C'est ici le cas d'ajouter que le bruit mis en circulation à Paris et d'après lequel presque toutes les puissances étrangères auraient fait des tentatives d'intervention pacifique, n'a rien de fondé. Aucune puissance jusqu'à aujourd'hui n'a tenté d'intervenir, et il est peu vraisemblable qu'une intervention se produise, car elle n'aurait aucune chance de succès tant que les bases d'un arrangement ne seront pas acceptables par l'Allemagne, tant qu'il n'y aura pas en France un gouvernement reconnu par le pays, et que l'on puisse considérer comme son représentant. Les gouvernements allemands, dont le but n'est pas la guerre, ne refuseraient pas de conclure la paix avec la France, si elle était sérieusement demandée par le pays.

« Dans ce cas, il s'agirait seulement de savoir avec qui on peut la conclure.

« Les gouvernements allemands pourraient entrer en négociations avec l'empereur Napoléon, dont le gouvernement est, jusqu'à présent, le seul reconnu, ou avec la régence instituée par lui. Ils pourraient également traiter avec le maréchal Bazaine, qui tient son commandement de l'empereur. Mais il est impossible de comprendre de quel droit les gouvernements allemands pourraient négocier avec un pouvoir qui ne représente jusqu'ici qu'une partie de la gauche de l'ancien Corps législatif. »

Me Lachaud donne lecture de la proclamation faite à Tours, après la capitulation de Metz, et continue ainsi :

Il n'y avait pas un seul général qui ne se fût couvert de honte dans cette capitulation. Ce n'était pas seulement le maréchal qui avait trahi, c'étaient tous les maréchaux, tous les généraux. Et M. Gambettas avait depuis quinze jours qu'il n'y avait rien à faire, que Metz était perdu.

J'ai trouvé dans le livre de M. Jules Favre quelques paroles que je veux vous lire :

... « Assis sur un escabeau dans une pièce glacée, ouverte à tous les vents, M. Thiers nous exposa le résultat de sa mission; il l'a lui-même résumée dans un rapport détaillé, daté de Tours, et adressé aux représentants des puissances neutres, et je ne sache pas qu'aucune partie de sa conversation puisse aujourd'hui être considérée comme confidentielle. Il nous dit qu'après deux jours de pourparlers, il avait le meilleur espoir; les points principaux paraissaient concédés, et l'on ne pouvait croire que les détails, devinssent une cause de rupture; mais le jeudi matin, les bonnes dispositions étaient changées. Il attribuait ce brusque revirement à deux causes : La première, du 31 octobre, et la proclamation dans laquelle le ministre de la guerre, M. Gambetta, dénonçait à la France ce qu'il appelait la trahison de M. Bazaine. M. de Bismark avait affirmé que le roi s'était montré fort irrité de ce document qui, selon lui, calomniait le seul officier qui avait fait vaillamment son devoir. Quant à l'émeute de l'Hôtel-de-Ville, etc. »

Le roi de Prusse est notre ennemi; mais il est soldat, et il s'indigne de voir ainsi calomnier le maréchal. Cette indignation du roi de Prusse, j'aurais voulu la trouver dans le cœur de M. le commissaire du gouvernement.

Dans le réquisitoire, il y a une phrase que je n'aurais pas voulu entendre, mais je ne puis la laisser sans réponse, au sujet de cette proclamation. Voici ce que je lis :

« Certes, il lui appartenait (à M. Gambetta) de traduire en termes énergiques l'indignation du pays. »

Oh! M. le commissaire du gouvernement trouve que M. Gambetta avait qualité pour dire de pareilles choses à un maréchal de France ! Où en sommes-nous donc arrivés, Grand Dieu! Il suffit donc d'usurper le pouvoir pour juger tout ce qu'il y a de grand et de noble dans notre pays!

A ces paroles, un long mouvement se produit dans l'auditoire, et quelques bravos éclatent dans le prétoire, autour du conseil.

Ce sera une honte ineffaçable, qu'une pareille proclamation, ajoute Me Lachaud. Ainsi donc, il suffit à M. le commissaire du gouvernement que M. Gambetta vienne s'amender, après trois ans, pour dire de lui : « Nous avons été heureux de voir l'auteur de cette proclamation venir détruire les soupçons qu'il semblait avoir émis sur le caractère de nos vaillants généraux. »

Des soupçons! M. le commissaire du gouvernement ne nous avait pas habitués à ces expressions si réservées. Oui, un homme peut dire de nos maréchaux : « Ce sont des traîtres. » Et puis, au bout de trois ans, il viendra détruire les soupçons que ces paroles odieuses auront fait naître, et on s'estimera heureux de voir ainsi se dissiper ce fâcheux malentendu.

Pour moi, qui ne suis pas général, je trouve que c'est une infamie, et j'aurais été heureux de n'être pas le premier à le dire !

J'en suis arrivé aux mesures prises en faveur de la place de Metz. Il y a, relativement à ce point, une distinction importante à faire entre les mesures prises avant le 12 août et celles prises postérieurement.

Tout ce qui est antérieur au 12 août ne peut pas le moins du monde être imputable au maréchal; il n'avait pas le commandement, et je pourrais m'écarter de tous les détails dans lesquels est entré M. le commissaire du gouvernement. Je veux parler de ce qui s'est fait ensuite avec un témoin; c'est M. l'intendant Mony qui, le 14 novembre, disait : « Le 11 août, nos communications furent à peu près interceptées entièrement. »

Je veux pourtant dire qu'on a fait ce qu'on a pu faire, mais on a dû s'arrêter devant les impossibilités, et à cet égard, il y a une déposition importante à relever, celle de M. Bouchotte. M. Bouchotte, comme le sait le Conseil, fait un commerce de farines considérable. Le préfet nous a déposé une lettre que M. Bouchotte lui écrivait, et dans laquelle il disait à ce fonctionnaire qu'en réponse aux questions qui lui étaient adressées, il était convaincu que l'administration avait fait tout ce qu'elle pouvait faire. Il ajoutait : « Ici, il est essentiel de rappeler quelques dates; le 8, après Forbach, la coupe du blé n'était pas terminée, les subsistances étaient restreintes. La retraite de l'armée de l'Alsace avait de beaucoup diminué les ressources. »

Est-il équitable, en présence de pareilles circonstances, de demander plus que ce qui était possible? Le maréchal devait, dit-on, exercer une surveillance plus active. Soit! Eh bien! au moment où, l'armée rationnée, les souffrances commençaient, que fait le maréchal?

Le 15 septembre, il écrivait au commandant de la place à ce sujet.

Que reproche-t-on encore? On ne s'est pas, dès les premiers moments, empressé de rationner l'armée? On l'a rationnée dès qu'on a pu : on ne pouvait le faire cependant plus tôt,

effrayer les soldats, annoncer une catastrophe, affaiblir le moral.

L'accusation parle encore de chevaux, de la nourriture qui leur a été distribuée.

Que peut-on dire à ce propos? La ville n'a pas été rationnée assez tôt, dit-elle; il y a un règlement, et dans ce règlement l'article 215, qui indique les mesures et les précautions à prendre. C'est au commandant supérieur de la ville à en prendre; que fallait-il faire? Sortir? Mais c'est l'impossibilité de sortir qui a été cause de tous les malheurs.

Vous avez eu des explications certaines à cet égard.

On a nourri les chevaux avec du blé! Mais on n'avait plus de fourrages, on n'avait plus d'avoine! Et si on n'avait pas pris un peu de blé pour nourrir les chevaux, comment aurait-on entretenu cette dernière ressource.

On avait employé alors toutes les ressources.

Ces explications doivent suffire! Passons.

Passons à des questions autres, auxquelles on a attaché une grande importance. Je les aborde franchement sans en dissimuler la portée, ce sont deux points qui font toute l'accusation. On s'écrie : « Bazaine a trahi, Bazaine a conspiré pour le retour de l'empire! »

Messieurs, il y a des paroles qu'on n'accepte pas facilement!

Quand j'ai vu l'accusation s'engager dans cette route terrible et effroyable, mon cœur a bondi de douleur! Ah! qu'on dise qu'il n'a pas eu des résolutions à la hauteur de la situation, soit! qu'on accuse son intelligence, on peut discuter encore! Mais qu'on vienne dire de lui qu'il y a là un homme qui a voulu vendre sa patrie, qui n'a eu qu'une pensée, devenir l'auxiliaire de l'ennemi! Non! et la conscience du ministère public a reculé elle-même devant certains récits.

On a amené des témoins à votre barre, mais leurs dépositions ont été si folles, leurs témoignages ont été si insensés que le ministère public a reculé lui-même, je le répète, et M. le commissaire du gouvernement a dit : « Je ne m'y arrêterai pas! »

Comment! on jette dans le monde entier ces paroles; on dit : Le maréchal Bazaine est allé à tel jour, à telle heure au quartier général de l'ennemi; on fait dire cela par trois ou quatre témoins, et quand on a donné ce lamentable spectacle, l'accusation s'écrie : « Je n'y crois pas! »

Ah! si vous ne le croyez pas, M. le commissaire du gouvernement, il fallait ne pas faire venir ces hommes à cette barre.

Le rapport avait compris qu'il y avait des folies abominables qu'il ne fallait pas exposer au grand jour.

L'accusation en a compris autrement!

Avait-il besoin de vous dire ce qu'il y a d'odieux et d'infâme dans de pareilles accusations? Un maréchal de France accusé de félonie sur des dépositions aussi ridicules que celles-là!

Aussi, lorsque j'ai entendu le brave général Changarnier vous parler des généraux ennemis; lorsque j'ai eu appris de lui comme il faut estimer ses ennemis quand ils le méritent, j'ai pensé, messieurs, que la voix du prince Frédéric-Charles avait le droit d'être entendue ici!

Eh bien, Messieurs, voici ce que j'ai reçu de lui :

« Je déclare par le présent écrit que jamais, durant le blocus de Metz, M. le maréchal Bazaine n'est venu à mon quartier général de Corny. J'ai vu pour la première fois M. le maréchal Bazaine le soir du 29 octobre 1870, au moment où il a quitté Metz, après la capitulation.

« Berlin, 28 septembre 1873.

« *Signé :* FRÉDÉRIC-CHARLES,
« prince de Prusse, général feld-maréchal. »

Que faut-il ajouter maintenant? Vous savez toutes les dépositions qui ont été faites. Des officiers prussiens auraient dit : « Bazaine est à nous. » Un autre : « Ah! Bazaine a mal tenu sa parole; il a tué plus de monde qu'il n'était convenu! » Il faut parler de tout cela, car cela a couru toute l'Europe!

J'ai reçu, tout récemment encore, une lettre datée du 6 décembre, que je n'aurais pas demandée, mais qui m'est parvenue par un mouvement spontané de son auteur, et inspirée par un sentiment qui est noble! La voici :

« Je déclare que je professe une entière et haute estime pour l'armée du Rhin et le maréchal Bazaine, et spécialement pour l'énergie qu'il a déployée à soustraire l'armée du Rhin le plus longtemps possible à une capitulation inévitable.

« *Signé :* FRÉDÉRIC-CHARLES,
« prince de Prusse, général feld-maréchal. »

Ah! que ceux-là qui pensent qu'on a le droit de supposer la bassesse la plus grande chez son ennemi viennent le dire; qu'on se lève et qu'on dise que c'est un complice du maréchal Bazaine qui a écrit cela! Moi je soutiens qu'il y a de l'honneur partout, et quand la voix de Frédéric-Charles vient spontanément affirmer de pareils faits, il y a un acte qui l'honore et qui honore encore plus le maréchal qui en est l'objet! Oui, Messieurs, il fallait reproduire ces documents, car je dois une réponse et une explication à tout. Je ne pouvais pas les taire; il était de mon devoir de les produire : je suis le défenseur du maréchal Bazaine!

Quelle que soit l'ignominie de la calomnie, il est de mon devoir de la saisir et de la démasquer!

Je ne vous parlerai que peu de certains témoignages des malheureux habitants de Metz; dans le malheur, les passions s'animent, s'exaltent, et on a donné de douloureux retentissements aux déclarations exagérées qu'ils ont faites. Mais ils ne sont plus à nous; toutes leurs injustices sont permises. Ils souffrent, et chaque fois que leur parole s'élève, il faut comprendre leur douleur; je ne me demanderai donc pas si ce sont là des émotions véritables ou des improvisations émues; ils ont le droit de crier! s'ils étaient justes, il ne seraient pas si malheureux!

On a fait au maréchal des reproches sévères au sujet de la presse et de la censure. La presse, mais il en faut; est-ce qu'une société peut vivre sans elle. Oui, il faut la laisser avec ses excès; il faut ne se souvenir que du bien qu'elle fait si souvent. Et, en France, il faut le dire, la presse tout entière n'a eu qu'un sentiment patriotique; les journaux de Metz étaient ainsi. Passons, quoiqu'il y ait bien des choses à dire; mais, encore une fois, je pardonne aux Messins leurs injustices; c'est le droit du malheur.

Pourtant, à côté d'eux, il y avait une conspiration militaire contre le maréchal Bazaine; et cette discipline, qui est la base de l'armée, on a voulu la perdre!

Ce sont là des douleurs dont on ne parle que quand c'est absolument nécessaire; hélas! il faut en parler.

Dans la triste lettre de M. d'Andlau que vous savez, il n'y a pas que lui qui est désigné comme faisant partie de cette conspiration. En outre, il a été fait un rapport par M. de Valcourt, interprète attaché au général Blanchard, et non pas, comme on l'a dit, officier d'ordonnance du maréchal, et voici ce que j'y trouve :

« 28 octobre 1870.

« Dès cette époque, dans l'armée même, un comité de défense à outrance s'était formé. Ce comité, admirablement bien renseigné, et gagnant chaque jour du terrain parmi les officiers subalternes et supérieurs, avait dès le 12 octobre, la certitude qu'une capitulation allait être signée par Bazaine et entraînerait la reddition de l'armée et de la ville.....

« Le comité de défense chercha alors dans Metz quelques citoyens dévoués, qui acceptassent le rôle de délégués de fait du gouvernement de la défense nationale. Les citoyens préparèrent des mandats d'arrêt contre Bazaine, Le Bœuf et Frossard, nommèrent le général..., l'idole de l'armée entière, commandant en chef des troupes soulevées, et donnèrent ordre à plusieurs officiers d'état-major et du génie de combiner un plan stratégique qui pût réunir en quelques heures autour de Metz, les régiments rebelles à toute pensée de capitulation. Les officiers interrogés, répondirent d'un chiffre de 20,000 hommes résolus, et la question de l'action immédiate ou de l'action postérieure à l'acte de la capitulation, s'agita entre les membres du comité.

« Craignant d'effrayer beaucoup d'officiers dévoués aux idées de discipline aveugle, et qui ne désiraient se mettre en avant que lorsque la reddition les aurait déliés de toute obligation vis-à-vis de leurs supérieurs, le comité décida, à la majorité, que le mot d'ordre ne serait envoyé aux troupes conjurées qu'au moment où la capitulation serait un fait accompli.

« A cette heure-là même, chacun des régiments décidés à marcher devait se diriger sur un point désigné à l'avance et se mettre à la disposition des chefs nouveaux que le gouvernement provisoire placerait à leur tête au lieu et place des récalcitrants...

« Vers le 11 octobre, c'est-à-dire à l'époque même où cette conjuration semblait réunir le plus de chance de succès, un jeune officier de l'armée publia, sous un nom supposé, une brochure violente.....

« Vers le 16, deux officiers du génie, membres du comité

dont il a été parlé ci-dessus, MM. les capitaines Boyenval et Rossel, furent conduits chez le maréchal, et après un sévère interrogatoire, le premier d'entre eux, qui s'était exprimé sur la situation avec une franchise pleine de dignité, fut conduit par les mains de la gendarmerie dans l'intérieur du fort Saint-Quentin, afin d'y être gardé à vue... »

Et cela s'imprime à Tours, messieurs, sous les yeux du gouvernement de la Défense nationale! La discipline c'est un aveuglement. Ah! je les reconnais bien là! Et vous aussi.

J'ai dû vous lire tout cela, ajoute Me Lachaud; la cause est là tout entière. Ce n'est pas avec des bravades qu'on pouvait sortir de la terrible situation où l'on était. Des hommes autorisés ont été consultés; que disent-ils? Le courage reste toujours, l'armée saura mourir si on le lui demande, mais elle mourra sans utilité.

La question est de savoir si le commandant en chef avait le droit d'immoler sans utilité la moitié des hommes valeureux auxquels il commandait, et l'autre moitié se serait trouvée dans une situation plus triste et plus lamentable encore qu'auparavant.

Après ce rapport, il y eut, Messieurs, une conférence, la conférence du 10 octobre, et là nous sommes dans le vif de la question : c'est la démarche du général Boyer qui va commencer. Il faut savoir pourquoi il est parti et de quels sentiments il s'est inspiré dans sa mission quand il est allé à Versailles d'abord, et ensuite auprès de l'impératrice.

J'apporterai la plus grande clarté sur ce point, et tout le monde sera convaincu que l'armée du maréchal Bazaine n'a jamais voulu être que l'armée de la France.

Donc, au 10 octobre, les maréchaux et les généraux se réunissent, et voilà ce qui est décidée, signé par tous. Oh! je n'attache pas d'importance à cette signature, mais puisque M. le commissaire du gouvernement a voulu en faire une objection pour d'autres conseils, il ne pourra pas la faire du moins pour ce jour-là; or ce jour-là, il s'agit d'une question capitale, et il est bien certain que tous les généraux ont accepté ce qui a été fait dans cette circonstance.

Me Lachaud donne lecture du procès-verbal de la conférence qui a eu lieu le 10 octobre, et dans laquelle les chefs de corps ont reproduit les avis qu'ils avaient déjà émis dans leurs rapports; on vient de voir quelle était l'opinion des généraux sur la situation.

Après avoir rappelé les principaux traits de cette situation, le maréchal Bazaine a ajouté que, malgré toutes les tentatives faites pour se mettre en communication avec la capitale, il ne lui était jamais parvenu aucune nouvelle officielle du gouvernement, qu'aucun indice d'une armée française opérant pour faire une diversion utile à l'armée du Rhin ne lui avait été signalé.

M. le général Coffinières, commandant supérieur à Metz, et M. l'intendant en chef de l'armée, furent alors successivement invités à exposer le bilan définitif de nos ressources alimentaires de toutes sortes. Il en résulta que, en faisant tous les efforts imaginables, en fusionnant les ressources de la ville avec celles de la place et de l'armée, en réduisant la ration journalière du pain à 300 grammes, en rationnant les habitants, en consommant les réserves des forts et en réduisant le blutage des farines aux taux les plus bas, sans s'exposer à compromettre la santé des hommes, il était possible de vivre jusqu'au 20 octobre, y compris les deux jours de biscuit existant dans les sacs des hommes,

300 grammes de pain, et vous savez, Messieurs, que la ration normale est de 750 grammes!

M. le général Coffinières déclara ensuite que l'état sanitaire était gravement compromis dans la place, tant par l'accumulation de dix-neuf mille blessés ou malades, que par l'insuffisance du nombre de médecins. Les rapports des médecins en chef constatent que le typhus, la variole, la dyssenterie et tout le cortége des maladies épidémiques commençaient à envahir les établissements hospitaliers et à se répandre dans la ville.

L'affaiblissement causé par la médiocre alimentation à laquelle on était réduit ne pouvait qu'augmenter ces causes morbides.

On constate que les ambulances et les hôpitaux sont encombrés, que près de deux mille malades ou blessés sont encore recueillis chez les habitants, et la conclusion est que si un nombre considérable de blessés devait de nouveau être dirigé sur la place, il y aurait d'abord impossibilité de les installer, mais surtout danger immédiat pour la santé publique.

On a dit que les opinions de certains chefs de corps n'avaient pas été lues à cette conférence; mais quelle importance cela peut-il avoir? Est-ce que les rédacteurs de ces opinions, de ces rapports, n'ont pas été entendus dans le conseil?

Après avoir entendu les opinions des chefs de corps, la situation se résume dans les questions suivantes :

1° L'armée doit-elle tenir sous les murs de Metz jusqu'à l'entier épuisement des ressources alimentaires?

2° Doit-on continuer à faire des opérations autour de la place, pour essayer de se procurer des vivres et des fourrages?

3° Peut-on entrer en pourparlers avec l'ennemi, pour traiter des conditions d'une convention militaire?

4° Doit-on tenter le sort des armes et chercher à percer les lignes ennemies?

Peut-on entrer en pourparlers avec l'ennemi, pour traiter des conditions d'une convention militaire? Voilà la question capitale; il s'agit de savoir si on peut entrer en pourparlers avec l'ennemi ou si on tentera cette folie glorieuse, qui consiste à tenter une sortie impossible.

La première question est résolue affirmativement à l'unanimité, par cette raison que la présence de l'armée sous les murs de Metz y retient une armée ennemie de 200,000 hommes, dont il n'est point possible de disposer ailleurs et que, dans les conditions où elle se trouve, le plus grand service que l'armée du Rhin puisse rendre au pays est de gagner du temps et de lui permettre d'organiser la défense dans l'intérieur.

Le maréchal Le Bœuf, dans un long rapport, a émis l'avis qu'on pouvait risquer une tentative de sortie, mais, dans la conférence, il se rend à l'opinion émise par ses compagnons d'armes; la première question est donc résolue affirmativement par cette raison, écoutez bien ceci, Messieurs, « que le plus grand service que l'armée du Rhin puisse rendre au pays est de gagner du temps et de lui permettre d'organiser la défense dans l'intérieur. »

Ils ne peuvent plus que cela, une tentative de sortie est une folie. On ne peut qu'une chose, se maintenir sous Metz, c'est tout ce que ces malheureux peuvent faire.

La deuxième question est résolue négativement à l'unanimité; on n'essayera plus de sortir autour de Metz pour y rechercher ce qui peut y rester pour l'alimentation des hommes et des chevaux; pourquoi? Il était peu probable qu'on trouvât des ressources sérieuses, et ces opérations auraient eu un effet dissolvant sur le moral de l'armée. Arrivons à la troisième question, c'est là la question du procès, il n'y en a pas d'autre. Le procès est là, il n'est que là, et pour tout homme de bonne foi il ne peut pas être ailleurs.

La troisième question fut résolue affirmativement à l'unanimité. A l'unanimité! A l'unanimité! Nous allons négocier, il est impossible qu'on en sorte autrement, mais à la condition qu'on négociera dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures. On est tellement pressé par la faim, qu'on ne pouvait pas attendre plus de deux jours pour ne pas arriver jusqu'à l'épuisement complet des ressources, ce qui veut dire que si on ne conclut pas rapidement une convention, tout sera fini, ce sera la capitulation. Il faut finir tout de suite les pourparlers avec l'ennemi; si dans quarante-huit heures on ne peut rien faire, s'il n'y a pas de convention à espérer, ce sera la perte irréparable de l'armée.

Le général Coffinières demande qu'on tente un vigoureux effort avant de chercher à traiter.

Vous le voyez, on revient sans cesse à cette idée de combattre. L'instinct français revient sans cesse à cette idée; le courage de ces hommes valeureux se révolte et demande le combat, mais devant une impossibilité absolue d'arriver à un résultat, cette question est écartée à la majorité, et il est décidé à l'unanimité que, si les conditions de l'ennemi portent atteinte à l'honneur des armes et du drapeau, on essaiera de se frayer un chemin par la force avant d'être épuisé par la famine, et tandis qu'il reste la possibilité d'atteler quelques batteries.

Il est donc convenu et arrêté :

1° Que l'on tiendra sous Metz le plus longtemps possible :

2° Que l'on ne fera pas d'opérations autour de la place, le but à atteindre étant presque improbable;

3° Que des pourparlers seront engagés avec l'ennemi dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable pour tous;

4° Que dans le cas où l'ennemi voudrait imposer des conditions incompatibles avec notre honneur et le sentiment du

devoir militaire, on tentera de se frayer un passage les armes à la main.

C'est signé :

Le maréchal Canrobert, commandant le 6e corps ; le maréchal Le Bœuf, commandant le 3e corps ; le général de Ladmirault, commandant le 4e corps ; le général Frossard, commandant le 2e corps ; le général Desvaux, commandant provisoirement la garde impériale ; le général Soleille, commandant l'artillerie de l'armée ; le général Coffinières, commandant supérieur à Metz ; l'intendant en chef Lebrun ; le maréchal Bazaine, commandant en chef l'armée.

Je dois discuter d'autres reproches faits par l'accusation et concernant spécialement les derniers événements du siége. Le défaut de précautions, l'absence de certains moyens qui auraient pu empêcher certaines conséquences, ce que j'appellerai la critique des derniers faits.

La science de M. le commissaire du gouvernement lui a fait comprendre que certains arguments du rapport devaient être abandonnés, comme la destruction des forts et des murailles de Metz. Des témoignages vous ont dit les difficultés qu'il y aurait eu à le faire, et l'émotion populaire eût été telle qu'il était impossible de rien tenter. Mais le point sur lequel on insiste est celui-ci : vous aviez des canons, il fallait les enclouer ; vous aviez des fusils, il fallait les briser ; vous aviez des munitions, il fallait s'arranger de façon à ce qu'elles ne puissent pas servir. J'en demande bien pardon à M. le commissaire du gouvernement, mais ce n'était pas possible, et cela était contre les usages de la guerre. Ce n'était pas possible, car il faudrait préciser l'heure de l'exécution, et comment le faire ? Jusqu'à la dernière heure, il y a une espérance sur laquelle il faut compter.

C'est contraire à toutes les capitulations.

Que serait-il arrivé si on avait violé les usages de la guerre en agissant de la sorte et en anéantissant les canons, les fusils et les munitions ? Vous auriez vu alors la ville brûlée et les propriétés tombées au pouvoir de l'ennemi !

Encore une fois, il y a des traditions militaires qu'il faut respecter.

Je puis, sur ce point, je ne dis pas jeter un défi à M. le commissaire du gouvernement, mais je ne puis lui demander s'il connaît la capitulation d'une place importante où on aurait accompli ce qu'il reproche au maréchal de ne pas avoir fait ; je puis lui demander si même il se souvient de petites capitulations où on aurait procédé de la sorte.

Je me trompe, Messieurs, il y a un fait, un fait unique : Phalsbourg. Mais Phalsbourg était une petite citadelle, qui restera sans doute avec le souvenir de la gloire, mais qui ne peut pas servir de document important dans ce débat.

J'ai fait un travail sur les capitulations actuelles et sur les capitulations les plus récentes des siècles précédents.

Je n'en trouve guère d'exemples chez nous. Jusqu'alors la patrie, Messieurs, n'avait pas si cruellement souffert !

Un pays bien malheureux aujourd'hui, qu'il faut plaindre, mais qui a eu à une certaine heure le patriotisme le plus ardent, c'est l'Espagne :

En 1808, 1809, 1810, 1811, toutes ses citadelles ont soutenu des siéges, et beaucoup ont dû se rendre !

A Saragosse, dont le siége a été fait par le maréchal Ney contre Palafox, la capitulation eut lieu le 20 février 1809. Savez-vous ce qu'on y a trouvé ? On a trouvé quatre-vingt-douze bouches à feu, des projectiles et vingt et un drapeaux.

Or, si jamais une garnison fut vaillante, si jamais défense fut glorieuse, c'est celle de Saragosse ; car au commencement du siége, il y avait trente et un mille hommes de garnison, et il en restait huit mille le jour de la capitulation.

Suchet attaqua Neida ; la citadelle capitule en 1810 : on y trouve cent cinq bouches à feu, un million de cartouches, dix drapeaux, des vivres.

A Tortosa, en 1810, on trouve cent quatre-vingt-deux bouches à feu, 150,000 kilogrammes de poudre, de dix à onze mille fusils, deux drapeaux.

Et cela n'est-il vrai que pour les villes importantes ?

Dans les petites, c'est absolument la même chose : par exemple, Almeida, Badajoz, etc.

Quittons l'Espagne ; Bonaparte faisait le siége de Mantoue ; qu'a-t-on trouvé là ? 500 bouches à feu, 17,000 fusils, plusieurs équipages de ponts, 60 drapaux.

Il est impossible de contredire ces renseignements, et d'apporter des exemples contraires ! Qui le dirait, Messieurs, commettrait une erreur militaire !

Nous pourrions remonter bien haut jusqu'au temps des preux chevaliers. En 1691, Eugène de Savoie fait une capitulation à Carmagnoles ; on y trouve en grand nombre des mortiers et des bombes. Il y a en 1558, la prise de Calais sur les Anglais, et là, les mêmes faits se reproduisent.

Conséquences de toutes ces choses.

S'il n'y avait rien eu dans la place, la capitulation n'eût pas été valable ; la ville eût été traitée à discrétion.

Ce sont les usages, c'est la tradition. Il y a le Code de l'honneur, et quand une armée capitule, elle doit capituler en suivant les règles qu'il prescrit ; sinon on pourra dire : il y avait là des embûches que vous nous avez tendues !

Il y a d'ailleurs une autre réponse à faire. Il y avait l'article 3 du protocole, dans lequel il est dit qu'on devait dresser un inventaire de tout ce qui se trouvait dans la place.

L'accusation nous dit encore autre chose : « Le maréchal n'a pas accepté les honneurs militaires. » C'est vrai, il n'a pas accepté le défilé. Ah ! vous savez ce que c'est que le défilé ! Vous le savez par expérience, car parmi vous je ne vois que de glorieux vainqueurs.

A côté des honneurs de la guerre, on ignorait le défilé. Eh bien ! un général m'a envoyé, il y a deux jours, ces quelques lignes :

« Les honneurs de la guerre consistent en un défilé avec armes et bagages, tambours battant, mèche allumée, devant le vainqueur. Puis aussitôt après l'avoir dépassé, on dépose les armes, les canons, les bagages dans un endroit indiqué d'avance.

« En défilant ainsi devant le général ennemi, on lui rend l'hommage qu'on n'accordait naguère qu'au seul souverain ; on le reconnaît ainsi pour seigneur et maître, de plus on lui fournit un moyen facile de compter ses prisonniers et de rassembler en un seul lieu les trophées de la victoire. C'est la plus grande humiliation qui puisse être infligée au vaincu.

Le rouge monte au front, les larmes viennent aux yeux à la pensée que nous avons failli être obligés de nous avancer le long de l'armée ennemie, rangée en bataille, pour venir passer sous les yeux de Frédéric-Charles, entouré de ses généraux, et les saluer du sabre, car le salut avec l'arme est de rigueur en pareille circonstance. »

Voyez-vous toute cette armée passant sous les yeux de Frédéric-Charles ? Voilà ce qu'il a repoussé. Voyez-vous ces 100,000 hommes défilant aux regards du vainqueur ! Ces maréchaux de France saluant de l'épée le vainqueur triomphant !

Ah ! s'il avait fait cela, Messieurs, il aurait consenti un nouvel outrage ! Quelle différence, en effet, je vous le demande, y a-t-il entre le défilé dont je vous parle et les processions romaines où le général vainqueur s'entourait de ses vaincus. Il ne pouvait pas l'accepter.

Les honneurs de la guerre ! mais ils sont écrits dans la convention. Que voulez-vous de plus ?

J'ai expliqué surabondamment que le maréchal Bazaine avait fait tout ce que le devoir et l'honneur lui imposaient. Depuis quatre jours, je fais cette démonstration ; il faudrait que mon insuffisance soit bien grande si je n'ai pu arriver à vous convaincre de cette vérité. Oublions l'homme illustre que je défends, son courage, son dévouement ; laissons le ministère public à ses accusations vagues, et examinons les dispositions de l'article 209 dont vous ne vous doutez pas assez, monsieur le commissaire du gouvernement. Il s'agit de prouver que tous les moyens de défense n'étaient pas épuisés quand la capitulation a eu lieu. Peut-on soutenir cela ?

En quoi consistent les moyens de défense ? Il n'y a aucun doute là-dessus : ce sont les armes, les munitions, les vivres, voilà les défenses matérielles. Il peut arriver que les armes soient mises hors de service par le feu de l'ennemi ; les munitions, elles peuvent être brûlées ; mais les vivres ! Si on ne peut plus manger, vous auriez l'artillerie la plus brillante, les canons les plus puissants, des munitions en quantité considérable, la défense n'est plus possible.

Est-ce que les vivres n'étaient pas totalement épuisés ? Demandez-le à ces nombreux témoins qui vous ont dit qu'il n'y avait rien, rien ; l'armée était non-seulement hors d'état de sortir, mais elle ne pouvait pas même faire une tentative de sortie. Demandez si, le 27 octobre, on n'était pas à la dernière extrémité ? C'était la capitulation ou la mort, la mort hideuse, la mort de la faim. Le général en chef devait capituler, c'était son devoir, et s'il n'avait pas capitulé, il aurait fallu lui demander compte devant un conseil de guerre de sa conduite, qui aurait amené des résultats effroyables.

Il n'est plus possible d'accepter l'accusation quand elle

vient dire que tout n'était pas encore épuisé; vous avez entendu les nombreux témoins qui vous ont tous dit qu'il n'y avait plus rien. J'ai terminé, j'ai longtemps abusé de votre attention.

En achevant cette défense je n'ai pas besoin de vous dire combien mon émotion est grande et je me demande si j'ai pu remplir la grande tâche qui m'était confiée. Je sais l'effroyable fardeau que j'ai eu à soulever, mon courage était entier et ma conviction sincère ; hélas ! j'ai fait ce que j'ai pu, j'ai donné tout ce que j'avais, et si ma défense n'a pas été complète, votre conscience suppléera à mon insuffisance.

A ce moment suprême, je souffre cruellement pour ce vaillant soldat en butte à une si horrible accusation, je souffre d'avoir entendu le réquisitoire sanglant de M. le commissaire du gouvernement. Ce n'est pas sa vie, qu'il a exposée si souvent, c'est son honneur que je défends, le seul bien qui lui reste, la seule fortune qu'il laisse à ses enfants. Mon émotion s'accroît lorsque ma pensée se reporte sur tous ceux qui l'entourent. Je ne puis m'arracher à la pensée de cette jeune femme tendrement aimée, dont le dévouement a été admirable. Je pense à ses pauvres enfants qui ne peuvent pas comprendre l'horrible drame qui se passe ici ; à ce digne frère, à toute cette famille dont il est la gloire et dont il faisait le bonheur. Voilà dix-huit mois que je suis parmi eux, que je partage leurs souffrances, que je cherche à les consoler. Mon cœur se brise à cette heure, mais ce sentiment n'est pas celui qui parle le plus haut en moi, je vous le jure ; je pense à la France, à la France, qui serait atteinte à tout jamais si Bazaine était condamné.

L'histoire dira que Bazaine fut un grand capitaine, fidèle, loyal, dévoué ; le monde entier le dit déjà. Faudra-t-il que l'histoire ajoute qu'on a récompensé un pareil dévouement par la mort, et ce qu'il y a de plus terrible par le déshonneur ! Non ! vous ne rendrez pas le verdict que le ministère public vous demande, votre honneur de soldats, votre amour de la France vous le défendent.

Je devrais vous rappeler ce que deviennent les accusations de haute trahison, lorsque les colères et la passion ardente qui les produisent sont éteintes. Vous savez ce que deviennent alors les arrêts du présent pour la postérité !

Les procès politiques ont cela de fatal, que le criminel d'aujourd'hui peut devenir le héros de demain, et que sur le lieu de son supplice on fasse plus tard son apothéose, et on lui dresse une statue.

La séance est suspendue à onze heures trois quarts et reprise à deux heures.

M. Président. — La parole est à M. le commissaire du gouvernement.

M. le général Pourcet se lève et s'exprime en ces termes :

J'avais le droit d'espérer que le débat ne descendrait pas des hauteurs où l'avaient naturellement élevé la grandeur des intérêts agités et le rang suprême de l'accusé qu'ils mettent en cause. La magnifique renommée de l'honorable défenseur qui se levait en face de moi me rassurait pleinement à cet égard. Mais je pensais aussi que dans un procès si considérable et si nouveau pour lui, l'éminent orateur, blasé par tant de succès, qu'on ne les compte plus, voudrait transformer son talent et le rajeunir au contact d'émotions saines et fécondes pour en tirer quelques-uns de ces grands effets simples, imprévus et tout-puissants, qui s'emparent soudainement du cœur des juges et déconcertent la raison. Je croyais qu'une telle ambition le tenterait, et alors je tremblais un peu, je l'avoue, pour la cause de la vérité, qui m'était confiée.

L'orateur a parlé. Vous avez reconnu cette parole brûlante et cette dialectique hardie qui, depuis trente ans, illustrent et passionnent nos luttes judiciaires au service des grands criminels. Pourtant, je me sens soulagé : c'est bien ainsi qu'il faut défendre les causes compromises. Mais l'art, admirable toujours, charme l'esprit sans pénétrer jusqu'à la conscience. Quelles pompes et que d'habiletés ! Mais aussi que de licences !

Vous êtes, Monsieur, l'un des maîtres de la parole. Moi, je n'apporte ici que mon inexpérience et ma bonne foi ; pourquoi donc abuser de l'une pour tenter de troubler l'autre par des artifices et des éclats que je ne saurais imiter, ni même envier ? Sur ce terrain, d'ailleurs, la victoire, trop facile, serait peu digne de votre superbe éloquence. Prenez-en votre parti, je ne vous y suivrai pas.

M. le défenseur s'est montré véhément dans ses appréciations, il a très-largement usé des priviléges que sa mission lui conférait et que je ne songe pas, au surplus, à lui contester, car je comprends mieux que jamais, après l'avoir attentivement et scrupuleusement écouté, à quel point ils lui sont nécessaires.

Toutefois, il est un de ses reproches que je ne puis laisser passer sans protestation, car il m'a touché, je le confesse.

M. le défenseur a donné à entendre que le ministère public avait systématiquement cherché à apposer le maréchal à ses lieutenants et ceux-ci les uns aux autres, c'est-à-dire à semer la discorde, comme de parti pris, là où l'union et la confiance mutuelle sont des conditions essentielles d'existence et de salut.

Cette imputation, je la repousse de toute la hauteur de ma dignité de soldat loyal et d'honnête citoyen.

Si cette criminelle pensée est née quelque part, et c'est possible, après tout, vous m'obligez à m'en souvenir, ce ne peut être dans l'esprit de ceux qui s'efforcent d'imposer à l'armée tout entière le respect de la loi, comme le plus solide et le plus nécessaire de tous les liens. Mais ce désir sincère d'union et de solidarité, dont je n'ai jamais cessé de m'inspirer, ne pouvait me pousser jusqu'à précipiter après le maréchal Bazaine dans l'abîme où il s'agite sans espoir, ceux qui ne furent que ses victimes, et que la France reconnaissante autant qu'elle est équitable, veut encore honorer. Laissez-les-nous, car ils sont bien à nous, les héros de Gravelotte et de Saint-Privat. Cette séparation profonde, c'est lui-même qui l'accomplit par son empressement à rejeter sur eux, en toute occurrence, toutes les responsabilités qui le gênent, et nous n'avons eu, nous, qu'à la constater.

Leur modération en présence de ses infortunes a pu le tromper, mais elle n'a trompé que lui seul, et le charme est désormais rompu.

Si, dans d'autres temps, il a réussi, à force d'artifices, à leur faire partager un instant les plus décevantes illusions, qu'il n'espère pas, du moins, leur faire partager avec lui les derniers honneurs dont il paraisse encore jaloux, des certificats de civisme délivrés par l'empereur d'Allemagne ou par ses lieutenants.

M. le défenseur a dit aussi que dans ce réquisitoire, objet de ses sarcasmes, on ne trouvait d'indulgence que pour le gouvernement de la Défense nationale. C'est mal reconnaître la sollicitude attentive avec laquelle nous avons préservé le grand intérêt militaire qui nous était confié de toute préoccupation étrangère à lui-même.

Nous trouvons plus de justice ailleurs.

Avouez donc franchement que notre impartiale modération vous déconcerte et que vous ne savez plus par où faire pénétrer dans ce débat les ardeurs politiques qui vous tourmentent. Vous qui avez su trouver des paroles enflammées pour flétrir l'émeute complice de l'étranger, vous auriez dû mieux apprécier l'obéissance désintéressée de soldats dévoués acceptant, sans le discuter, le gouvernement qui les envoyait à l'ennemi. Ne fallait-il pas constater l'existence de ce gouvernement de fait, mêlé nécessairement à notre discussion comme il l'avait été aux faits considérables qu'elle embrassait. Nous n'avons point fait autre chose et nous l'avons fait sans commentaire.

Pourtant, une fois, nous avons dû juger un acte qui touchait directement aux intérêts de l'armée : la proclamation du ministre de la guerre. Pourquoi donc, en citant nos paroles, les avez-vous tronquées au point d'en atténuer la signification vraie et la portée utile. Écoutez :

« Vous savez, en effet, Messieurs, que les combats livrés par l'armée du Rhin, ont été de beaucoup les plus meurtriers de la campagne. L'armée de Metz compta 2,152 officiers, dont 26 généraux, mis hors de combat. C'est à ces officiers qui venaient de se montrer si courageux en face de l'ennemi, que le ministre de la guerre infligeait l'épithète infâme de traître. S'il eût mieux connu l'armée, il n'aurait pas ignoré qu'elle n'est l'instrument ni d'un homme, ni d'un parti, qu'elle appartient au pays seul, qu'elle met son devoir et son honneur à servir loyalement le pouvoir qu'il s'est donné et à se consacrer exclusivement à sa noble mission : protéger la France au dehors, assurer au dedans l'ordre public et le respect de la loi. »

Voilà ce que nous avons dit, et c'est pour ce motif qu'on nous accuse de partiales complaisances !

D'ailleurs, vous connaissez mal l'histoire de ces temps

troublés. Interrogez les témoins de ces tristes événements, et ils vous diront comment on faisait lors des malheurs et des combats. En ce temps, on ne finissait pas par un période oratoire ! Croyez-moi, monsieur, renseignez-vous mieux.

Nous ne voulons pas entrer dans des considérations étrangères au débat.

Toutefois nous ne saurions laisser passer sans les relever certaines allégations de la défense. On nous a fait un reproche d'avoir prononcé le mot de lâcheté. Il faut comprendre ce que nous avons voulu dire.

Il est vrai qu'au sujet de la capitulation en rase campagne, nous avons cité des paroles de Napoléon Ier, où le mot de lâcheté est prononcé. Mais pourquoi mal interpréter ce que nous avons dit ?

Dans la douloureuse tâche qui nous était inposée, notre préoccupation constante a toujours été de dégager le vaillant soldat du général que des égoïstes ambitions ont détourné de ses devoirs.

Vous avez encore exagéré en parlant de conspiration militaire.

Il n'a jamais été question de conspiration. Que le conseil le croie; quand nous entendions la défense parler de cet honneur de l'armée, nous étions émus nous aussi !

Plus que Me Lachaud nous sommes heureux de sauvegarder l'honneur de l'armée ! c'est pourquoi nous soutenons que le maréchal seul est responsable de ses actes et qu'il ne faut pas rendre ses lieutenants solidaires de ses fautes.

M. le commissaire du gouvernement examine successivement les arguments présentés par Me Lachaud; il revient notamment sur la mission du commandant Magnan, sur la dépêche du 23 et sur la déposition du colonel Lewal. Il insiste sur la reconnaissance faite par le maréchal Bazaine du gouvernement de la Défense nationale.

M. le commissaire du gouvernement ne pense pas qu'il faille adopter la théorie de la défense sur la capitulation en rase campagne. Il ajoute en terminant :

C'est à vous, messieurs, de faire respecter les droits sacrés de la patrie; il faut que votre arrêt fixe les indécis et éclaire les autres! Que votre arrêt soit un enseignement. L'heure est venue de l'impartiale justice !

Me Lachaud réplique en ces termes :

Ce n'est donc pas assez d'une fois de demander la tête d'un maréchal de France! M. le commissaire du gouvernement vient de prouver qu'il y a une certaine satisfaction à le faire, je le constate. Si je voulais répondre à toutes les personnalités, si je voulais dire ce que ses colères et ses railleries ont d'étrange, je me laisserais égarer. Je n'ai pas à répondre à ces personnalités. Quand l'avocat a fait son devoir, il a l'approbation de sa conscience, et il lui est à peu près égal de ne pas l'avoir d'autre part.

Est-il vrai que j'ai fait descendre la défense aux petits détails dont a parlé M. le commissaire du gouvernement et que j'aie défendu le maréchal comme j'aurais défendu un accusé vulgaire? Si c'est là un outrage, j'en appelle à vous, Messieurs, pour me venger ; je ne puis pas monter aux hauteurs du réquisitoire.

Je n'ai pas le loisir d'écrire ma réponse à l'audience pour vous la lire ensuite. J'ai quelque chose de plus sérieux à faire que de choisir les termes d'un discours. Je vais suivre l'accusation dans ses attaques nouvelles, et en faire justice.

M. le commissaire du gouvernement me reproche d'avoir été chercher des certificats de civisme chez les généraux allemands, et c'est un général français qui parle ainsi! Que dirait-il si un chef étranger calomnié invoquait son témoignage, et s'il savait que son témoignage n'est pas accepté comme n'inspirant aucune confiance?

Malheur à nous, malheur à notre pays, si on a le droit de croire que les haines vont assez loin pour empêcher de faire éclater la vérité!

Quoi, général! vous ne croyez pas à ces certificats de civisme! Quoi! vous ne voyez pas que c'est un cri de soldat indigné de voir ainsi calomnier un soldat! Tant pis pour vous si vous ne le comprenez pas.

Le ministère public se vante de la modération du réquisitoire. Qu'eût-ce donc été s'il n'avait pas été modéré? Il veut empêcher ces vérités radieuses de couvrir les débats et le monde ; il veut que les généraux et maréchaux n'aient pas été unis au maréchal dans la défense de Metz; mais c'est l'honneur de l'armée qu[illegible] eut détruire, il n'y parviendra pas. Les généraux français o[illegible] toujours été unis ; ils ont toujours pratiqué cette solidarité n[illegible]saire qui fait leur force. Puis-je accepter le mot qui a été p[illegible]noncé par M. le commissaire du gouvernement? Puis-je laiss[illegible]dire que j'ai tronqué la lecture du réquisitoire? Ah! ce mot je [illegible]retourne contre l'accusation. J'ai dit qu'après la proclamatio[illegible] M. Gambetta tous les généraux ont été abominablement [illegible]ragés. On a dit que tous étaient des traîtres, et j'ai dit que [illegible]était là une infamie, et j'ai bien dit. M. le commissaire du [illegible]ouvernement a appelé cela d'injurieux soupçons; je n'ai pa[illegible]tronqué le mot. Tous nos généraux, nos maréchaux, les Le[illegible]euf, les Ladmirault, les Canrobert sont appelés de misérables traîtres, et pour M. le commissaire du gouvernement ce[illegible]ont là d'injurieux soupçons.

Je dirai que ces termes peuvent suffire à [illegible]tre conscience, mais pas à la mienne. Si ma voix ne me p[illegible]mettait pas de me faire entendre, je trouverais dans mon ind[illegible]nation assez de force pour exprimer ma pensée.

On se paye de mots dans le réquisitoire ; il n'y [illegible] que de la pompe : de la pompe au commencement, de la [illegible]ompe au milieu, de la pompe à la fin, et puis rien.

Quoi ! j'ai rabaissé l'honneur de l'armée ! Vous n'avez donc pas entendu les paroles enflammées de mon âme pleine d'admiration pour ceux qui ont tant souffert après avoir si vaillamment combattu ! Nous cherchons la vérité, on nous juge, il nous la faut.

Le maréchal Bazaine, quand il a pris le commandement, pouvait-il être sur le champ de bataille et dans son cabinet tout à la fois ? pouvait-il diriger l'état-major du champ de bataille de Borny ? c'est une iniquité, de rendre Bazaine responsable de tous les détails.

Pour la bataille du 18, est-ce que je ne vous ai pas montré qu'à un certain moment on a espéré le succès ; le capitaine de Chalus est donc un menteur, et lorsqu'un témoin vous embarrasse vous le laissez de côté, vous ne faites que de la fantaisie et de l'imagination.

Pour vous, les ordres que donne le maréchal n'ont qu'un but, la déroute. Je ne suis pas militaire, je suis un ignorant ; mais j'ai du bon sens, et cela suffit pour comprendre que votre argument n'est pas sérieux, et qu'un général peut donner des ordres en prévision de la retraite. Quoi ! on ne peut prévoir que la victoire, et il ne faut pas se préoccuper de ce qu'il y aura à faire en cas d'insuccès ?

Après avoir examiné la mission Magnan et la partie relative aux dépêches, Me Lachaud continue ainsi :

Ne nous arrêtons pas à ces détails ; quoiqu'en dise M. le commissaire du gouvernement, je n'ai pas recours à ces misères, même quand je défends les accusés les plus vulgaires. J'ai dit que le général Trochu avait déclaré que la place de Metz devait succomber si elle n'était pas secourue ; M. le commissaire du gouvernement assure qu'on ne pensait pas de même à Tours. Il est possible que les glorieux capitaines Glais-Bizoin et Crémieux ne pensent pas ainsi ; c'est bien dommage !

Comment! M. le commissaire du gouvernement dit que je n'ai pas à me plaindre de certains témoins que l'accusation a appelés et qui sont venus vous dire les ignominies et les stupidités que vous avez entendues; on fait ce scandale, et puis M. le commissaire du gouvernement se contente de dire : « Je ne m'en sers pas. » Ah! vous en répondez devant la loi, devant le monde et devant la conscience.

Abordant ensuite l'incident Régnier Me Lachaud dit que les renseignements qu'il avait emportés, il avait pu facilement se les procurer à Metz, où les soldats étaient en rapport constant avec la population civile.

Quant aux Messins, j'ai su rendre hommage à leur malheur, et les reproches de M. le commissaire du gouvernement me touchent peu; mais j'ai dû lire la proclamation du conseil municipal de Metz qui remerciait l'armée et son vaillant chef, le vaillant soldat de la France. Je crois que ces témoignages d'admiration du conseil municipal ont plus d'autorité que les récriminations qui se sont fait entendre.

M. le commissaire du gouvernement se trompe quand il dit que je lui ai reproché de ne pas avoir apprécié les nobles sentiments de l'impératrice. Est-ce que je lui ai demandé des compliments pour cette malheureuse femme qui a fait son devoir de Française, qui n'était plus souveraine, et qui n'avait qu'un seul desir, l'amour du pays? M. le commissaire du gouvernement s'étonne de mon regret, je m'étonne bien plus de son étonnement.

Ai-je dit que l'armée n'avait pas mérité les honneurs de

TRIANON

1ER CONSEIL DE GUERRE

PROCÈS BAZAINE

AUDIENCES DES 8 ET 9 DÉCEMBRE (SUITE)

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DUC D'AUMALE

PLAIDOIRIE. (*Suite.*)

ı guerre ? Non, j'ai dit que dans ces honneurs militaires il avait des douleurs et des hontes que le maréchal n'avait as voulu accepter.

Vous voyez-vous, généraux, vous si braves à la place de eux de Metz et sortant l'épée à la main et saluant le maître, t donnant au vainqueur cette marque de respect qu'on ne oit qu'au souverain. Les Français en savent autant que ous sur l'honneur, monsieur le commissaire, et jamais ils e s'aviliront jusqu'à ce salut.

Dans son discours écrit, M. le commissaire du gouvernement, en parlant des drapeaux, a dit que le général Soleille divagué.

Ah ! pour les besoins de l'accusation, dire qu'un général a ivagué ; mais ayez le courage de dire toute votre pensée. lites que c'est un faux témoin ; l'armée tout entière dira qu'un général n'a jamais été calomnié ainsi.

Et la note du général de Cissey, qu'en dites-vous ? Le général de Cissey, sans divagation, a dit que le maréchal avait donné des ordres pour l'incinération des drapeaux.

Le général Soleille n'a pas exécuté ces ordres, que voulez-vous que je fasse ?

Je n'ai plus à discuter. Quand les vivacités de M. le commissaire du gouvernement ne touchent que moi, ça m'est égal ; mais je ne pouvais laisser sans réponse celles qui attaquent le malheureux qui est ici.

Je finis comme il a fini, dans les dernières invocations de la péroraison. Vous dites que la presse pervertit tous les jours l'opinion publique. Quelles feuilles avez-vous lues ? De quel côté est la passion et l'égarement ?

J'aurais dû, et c'était peut-être mon devoir, demander l'intervention du ministère public, pour lui dénoncer certains comptes rendus de ce procès, mais alors même que la presse tombe dans ses égarements, je la respecte.

A ces cent quarante mille jeunes gens qui vont grossir les rangs de notre armée, il vaut mieux leur montrer des chefs malheureux que des chefs indignes de leur confiance. L'opinion publique demande une prompte satisfaction. Il faut proclamer bien haut que le maréchal est innocent. Je n'insiste pas, ce serait blesser votre honneur ; quand la vérité est évidente, il faut la proclamer sans retard. A ces cent quarante mille jeunes gens dont parle M. le commissaire du gouvernement, croyez-vous qu'il soit bon de leur montrer un maréchal comme un traître ? Croyez-vous que ce soit une bonne chose pour la discipline ?

Croyez-vous leur apprendre ainsi le respect de leurs chefs ? Ne craignez-vous pas qu'en présence de ce spectacle ils ne disent : « Dans cette armée, tout doit être pourri. »

J'ai foi en Dieu et dans la justice ; j'ai foi en vous et je ne crains pas votre verdict.

M. le Président, *au maréchal Bazaine.* — Monsieur le maréchal, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

Le maréchal, se levant vivement : « Je porte sur ma poitrine ces mots : Honneur et Patrie ! Je n'ai jamais manqué à cette noble devise pendant les quarante-deux ans que j'ai servi loyalement mon pays, ni à Metz ni ailleurs, je le jure devant le Christ. »

M. le Président. — Le Conseil se retire pour délibérer.

ARRÊT

A huit heures trente-cinq, la voix du maréchal de logis appariteur se fait entendre : Debout, le conseil !

M. le Président, d'une voix lente et grave, donne lecture du jugement suivant :

« Au nom du peuple français,

« Cejourd'hui, 10 décembre 1873, le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, délibérant à huis-clos, conformément à la loi.

« Le président du conseil a posé les questions suivantes :

« 1° Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le 28 octobre 1870, à la tête d'une armée en rase campagne, signé une capitulation ?

« 2° Cette capitulation a-t-elle eu pour résultat de faire poser les armes à cette armée ?

« 3° Le maréchal Bazaine a-t-il fait, avant d'avoir signé ladite capitulation, tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ?

« 4° Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le 28 octobre 1870, capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ?

« Les voix recueillies séparément, en commençant par le juge le moins ancien en grade, le président ayant émis son opinion le dernier, le conseil déclare :

« Sur la première question : Oui, à l'unanimité.

« Sur la deuxième question : Oui, à l'unanimité.

« Sur la troisième question : Oui, à l'unanimité.

« Sur la quatrième question : Oui, à l'unanimité.

« Sur quoi, et attendu les conclusions prises par le commissaire spécial du gouvernement, dans ses réquisitions, le

Président a lu le texte de la loi et a recueilli de nouveau les voix dans la forme indiquée ci-dessus, pour l'application de la peine ;

« En conséquence, le conseil,

« Vu les articles 210 et 209 du Code de justice militaire, lesquels sont ainsi conçus :

« Art. 210. Tout général, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni :

« 1° De la peine de mort avec dégradation militaire si la capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe, ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

« 2° De la destitution dans tous les autres cas.

« Art. 209. Est puni de mort avec dégradation militaire tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis d'un conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur. »

« Condamne à l'unanimité François-Achille Bazaine, m réchal de France, à la peine de mort avec dégradation m litaire ;

« Et vu l'article 138 du Code de justice militaire :

« Art. 138. Si le condamné est membre de l'ordre nation de la Légion d'honneur ou décoré de la médaille militaire, jugement déclare, dans les cas prévus par les lois, qu'il ces de faire partie de la Légion d'honneur ou être décoré de médaille militaire.

« Déclare que François-Achille Bazaine cesse de faire pa tie de la Légion d'honneur, et d'être décoré de la médai militaire.

« Le condamne, en outre, aux frais envers l'Etat, en ver de l'article 139 du Code de justice militaire.

« Enjoint au commissaire spécial du gouvernement faire donner immédiatement, en sa présence, lecture du pr sent jugement au condamné, devant la garde assemblée so les armes, et de l'avertir que la loi lui donne vingt-qua heures pour se pourvoir en révision. »

M. le Président. — La séance est levée.

Clichy. — Imprimerie Paul Dupont, rue du Bac-d'Asnières, 12.

DC
304
.5
B39

Bazaine, Achille Francois
Proces Bazaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY